REVUE DE ROUEN

REVUE
DE ROUEN
ET DE LA NORMANDIE

LITTÉRAIRE — HISTORIQUE — INDUSTRIELLE

14e Année

1846 — Ier SEMESTRE

ROUEN
IMPRIMERIE DE A. PÉRON
RUE DE LA VICOMTÉ, 55

1846

LIBRARY
MAY 6 1974
UNIVERSITY OF TORONTO

DC
611
N841R4
1846

A NOS LECTEURS.

La *Revue de Rouen* commence sa quatorzième année. Elle a traversé une époque de crise littéraire, marquée par de téméraires tentatives et de honteux avortements, par des espérances illimitées suivies bientôt d'un profond découragement. Elle a su se préserver des excès, et elle a résisté aux vicissitudes de l'opinion. Elle a vu tomber à ses côtés presque tous les recueils qui étaient nés sous la même impression, et inspirés comme elle par le désir d'une régénération provinciale. La *Revue de Rouen* leur a survécu, et a su se conquérir un public qui la soutient et l'encourage. Ce succès dans le passé est un gage de sécurité pour l'avenir, et la *Revue* n'a qu'à développer la pensée simple, mais féconde, qui a fait sa force. La Normandie, voilà le théâtre de ses explorations, le cercle où elle doit s'enfermer. Que d'autres disputent à Paris le monopole des théories philosophiques et littéraires; pour nous, nous lui laissons cette puissante initiative de la pensée, qui entraîne la France et le monde. La lutte contre cette irrésistible impulsion serait aussi ridicule que funeste, et l'imitation servile ne donnerait qu'une pâle copie d'excellents modèles.

Telle n'est pas, telle n'a jamais été la pensée de la *Revue de Rouen*. Sa mission, toute locale, est plus modeste et plus utile. Elle s'associe aux idées de son temps et aux progrès de la science moderne, mais pour les appliquer à la Normandie. Industrie, Lettres, Arts, Histoire, tout, dans notre Recueil, doit s'inspirer de la pensée centrale, mais pour développer et féconder le mouvement provincial. Sans aspirer à une immobilité qui n'est pas le privilége des choses humaines, la *Revue* est restée et veut rester fidèle à cette inspiration patriotique.

C'est dans ce but qu'elle a étudié les traditions de nos vieux Châteaux, de nos Communes, de nos Monastères, et qu'elle a interrogé les Poètes normands, et demandé à la Biographie de nos compatriotes un exemple pour le présent, en même temps qu'une récompense pour le passé. Il lui reste encore beaucoup à faire, et, soutenue par le zèle de ses collaborateurs, par la sympathie du public, elle se propose d'étendre ses études, et fait un appel à tous les Normands qui aiment leur pays et en recherchent curieusement les souvenirs.

La matière est riche, et quelques mots indiqueront à nos lecteurs les travaux que nous nous proposons de continuer, et auxquels nous convions toutes les intelligences jeunes et sérieuses. La Normandie attend encore une Biographie complète. La plupart de ses poètes, de ses écrivains, de ses hommes d'état, sont à peine connus ; et, cependant, quelle mine féconde ! Depuis Robert Wace jusqu'à Casimir Delavigne, la Normandie a chanté toutes les gloires et tous les malheurs. Benoît de Sainte-More, rival de Robert Wace, vient d'être exhumé de la poussière des bibliothèques. Quels renseignements nouveaux renferme-t-il pour l'histoire de

nos premiers ducs? Quels détails de mœurs, quels traits poétiques? Raoul de Caën, l'historien des Normands à la Croisade, le biographe de Tancrède, peut tenter les imaginations qui aiment le moyen-âge et ses poétiques souvenirs. Olivier Basselin, spirituellement apprécié dans cette *Revue*, a eu des rivaux qui appellent des études semblables. A ceux qui aiment mieux la forme régulière des temps modernes, nous montrerons cette galerie de poètes normands qui s'ouvre avec Malherbe, et joint l'éclat du génie à la précision du style.

Préférez-vous les thèses paradoxales? Les *Victimes* de Boileau, Saint-Amand, Brébeuf, pourront revivre sous votre plume, et fournir au moins le sujet d'une étude neuve et piquante. Dans ces portraits littéraires, l'imagination trouve un libre exercice, à côté des qualités plus sévères de l'intelligence. D'autres biographies demanderaient surtout une appréciation historique des hommes et des temps. Qui n'a regretté, en parcourant notre ville, d'ignorer la vie d'un de ses principaux administrateurs, de celui qui l'a affranchie des misères du moyen-âge, et en a, pour toujours, banni le fléau de la peste? Tout devrait le rappeler, et la riante ceinture de promenades qui a remplacé des fossés où croupissait une vase fétide, et ces rues vastes et régulières qui laissent circuler un air libre et pur dans des quartiers jadis humides et malsains. La plupart de ceux qui jouissent des bienfaits de l'intendant De Crosne, ignorent jusqu'à son nom. Une étude biographique sur ce vigilant magistrat serait accueillie avec empressement par la *Revue de Rouen*.

En citant ces personnages, elle n'entend exclure aucun nom, elle se propose seulement d'appeler l'attention sur les Biographies normandes. Elle leur ouvrira ses colonnes,

et offrira des encouragements aux travaux les plus remarquables.

De toutes les études, celle des hommes, de leurs passions, de leurs vices et de leurs vertus, est toujours la plus instructive et la plus intéressante. La *Revue* lui donne la première place, mais elle n'oubliera pas les manoirs féodaux, les cloîtres gothiques, et tous les monuments de notre province, féconds en glorieux souvenirs. Au milieu de ces ruines, ont vécu, senti, pensé, des hommes puissants par la force ou l'intelligence. Les murs du Bec, tout dégradés qu'ils sont, vous redisent encore les noms des Lanfranc et des Anselme. C'est là que ces deux Italiens étudièrent et enseignèrent la grande science de leur temps, la Théologie; c'est là qu'ils méditèrent sur ces redoutables problèmes de l'essence divine, que saint Anselme agite dans ses ouvrages. C'est en gouvernant cette abbaye, que les deux moines se préparèrent à un rôle politique qui leur assigne une place élevée dans l'histoire. L'un, grand légiste, génie souple et pratique, s'associa à la conquête de l'Angleterre, organisa l'Église comme Guillaume l'État, imposa partout des évêques et des abbés normands, résista aux empiètements de la cour de Rome, et sut concilier les deux puissances temporelle et spirituelle. L'autre, plus théologien que jurisconsulte, ame sublime, plus faite pour le ciel que pour la terre, s'élevant sur les ailes de la philosophie chrétienne, au-dessus des intérêts de ce monde, brisa les chaînes dorées dont le Conquérant avait chargé l'archevêque de Cantorbéry. Anselme répudia cet héritage de sang et de rapine, qui, après la mort de Guillaume, apparut dans sa hideuse réalité. Il défendit le Saxon vaincu, et n'hésita pas à préférer les misères d'un exil honorable à la puissance et à la richesse, qu'il aurait achetées au prix de sa conscience. Quel sujet plus capable

d'éveiller l'imagination, que la description et l'histoire de l'abbaye du Bec, berceau de ces hommes illustres!

La féodalité normande a des souvenirs non moins imposants. A quelques lieues de Dieppe, de lourds débris de murailles rappellent que là s'élevait le château de Longueville. Ces pierres massives ne frappent pas l'œil par l'élégance des formes; vous n'y trouverez, ni l'arcade légère, ni l'ogive sculptée. Mais qu'importe la pierre? C'est l'homme que nous cherchons, et tout, ici, rappelle de grands noms. Là fut le berceau d'un compagnon du Conquérant, de Giffard, duc de Buckingham. D'autres souvenirs non moins glorieux planent sur ces ruines. Charles V gratifia de ce manoir féodal Bertrand du Guesclin, en récompense de la *joyeuse étrenne* qu'il lui avait donnée à Cocherel. Le fameux bâtard d'Orléans, Dunois, vint à son tour y planter l'étendart fleurdelisé. Un dernier nom se rattache encore à ces ruines; c'est celui de cette femme belle et spirituelle qui fut associée aux troubles de la Fronde et aux querelles du jansénisme, et passa des intrigues frivoles ou criminelles aux austérités d'une longue pénitence, de la duchesse de Longueville enfin. Quel cortége de noms brillants autour de cette femme! Condé, Retz, La Rochefoucauld. Nous ne faisons qu'esquisser quelques-unes des idées que féconderont, nous l'espérons, l'intelligence et le labeur de nos jeunes Normands, dont la *Revue* sera toujours heureuse d'accueillir les travaux.

Ces sujets pourront, d'ailleurs, offrir à la fiction le cadre le plus riche et le plus varié, et, loin de bannir les créations de l'imagination, nous leur demanderons la forme dramatique qui émeut et passionne. Un heureux essai a déjà montré tout le parti que l'on pouvait tirer de nos légendes primitives, où la peinture des mœurs se joint aux traditions historiques

et aux conceptions de la poésie. Les excursions provinciales sont un champ fécond pour la description pittoresque, et une large place sera, comme par le passé, réservée aux compositions de nos poètes normands, surtout s'ils s'inspirent de souvenirs nationaux.

Ainsi, la *Revue de Rouen*, poursuivant un but unique au milieu de la variété de ses travaux, continuera d'accomplir la mission qu'elle s'est imposée dès son origine. Les dédains d'un pédantisme stérile et d'une légèreté ignorante ne sauraient l'émouvoir. Elle y répondra par des études qui s'efforceront de réunir la solidité du fond à l'attrait de la forme. Elle n'est destinée, ni à vivre dans un isolement solennel, comme certains érudits, ni à offrir une puérile distraction à l'ennui, comme le feuilleton quotidien. Entre ces deux écueils il reste une place; la *Revue* doit faire descendre la science des nuages où elle se perd, et la répandre sans la défigurer.

A. C.

ÉTUDES HISTORIQUES.

RECHERCHES

SUR LE

TABELLIONAGE ROYAL

EN FRANCE,

ET PRINCIPALEMENT EN NORMANDIE.

1er ARTICLE.

Le sujet que nous allons traiter, et qui fait, depuis longues années, l'objet de nos études pratiques, est relatif à l'institution du Tabellionage en France, et surtout en Normandie.

Mais, avant d'arriver à l'époque du XIVe siècle, où cette institution commença à s'organiser d'une manière plus fixe et plus normale, nous avons cru qu'un coup d'œil jeté sur les siècles passés, était nécessaire pour en retrouver les premiers éléments et en parcourir rapidement les phases; car tout suit une marche progressive, aussi bien dans l'ordre moral que dans l'ordre physique. D'ailleurs, convenait-il bien de n'envisager la société sous le rapport de ses intérêts civils, qu'à partir du XIVe siècle, sans rechercher par quels moyens et par quelles personnes elle constatait, avant cette époque, ses conventions privées? C'est ce qui fera le sujet de ce premier article.

ÉTAT DE CHOSES ANTÉRIEUR AU XIVe SIÈCLE.

Ce serait mal étudier une institution que de n'en pas rechercher l'origine et les progrès. De tout temps, là où il y a eu société orga-

nisée, il y a eu nécessité de consacrer les obligations mutuelles qui sont nées des intérêts et des rapports sociaux ; et les actes qui en sont dérivés ont suivi les phases de la société elle-même, et se sont développés avec elle selon ses besoins.

C'est ainsi que, chez plusieurs peuples de l'antiquité, nous retrouvons le même mode de procéder. Leurs actes, dressés par des *scribes*[1], même avec la qualité d'officiers publics, n'étaient pourtant que des écrits privés, tant que les parties contractantes ne les avaient pas présentés, devant témoins, au magistrat chargé de les revêtir du sceau public. Cet errement fut à peu près le même à Rome dans le principe. Mais, lorsqu'une révolution se fut opérée dans les habitudes et les mœurs, par le faste et l'opulence, empruntés aux nations vaincues, et surtout par le goût du commerce, alors les intérêts grandirent, et avec eux se développa insensiblement la nécessité de confier à des hommes capables, et revêtus d'un caractère public, la rédaction des actes sur lesquels était basée la sécurité des familles. Ces *notarii*, pris d'abord parmi les esclaves, n'étaient, à proprement parler, que des tachygraphes chargés de recueillir des notes préparatoires pour le contrat, ainsi que l'indique leur dénomination.

On connaît ce dystique de Martial, intitulé *Notarius* (lib. 14, n° 106).

« Currant verba licet, manus est velocior illis,
Nondum lingua suum dextra peregit opus. »

On se servait aussi de ces notaires dans l'église primitive, pour écrire les discours des martyrs dans la prison et sur l'échafaud. Dans des registres étaient consignés les actes de ces martyrs.

Le ministère de notaire ne commença à être exercé par des personnes libres que vers l'année 401 de l'ère chrétienne, sous les empereurs Arcadius et Honorius, qui érigèrent les fonctions de tabellion en charge publique et gratuite, que chacun devait exercer à son tour.

Ils formèrent ensuite un grand collége, sous un chef nommé *primicerius*.

Leur fonction consistait à remettre au net, *in purum*, le projet d'acte (*scheda*) dressé par leur clerc ou notaire (*à notis*), sur de simples notes abrégées, qui servaient à faire la grosse, considérée comme

[1] Roland de Villargues.

completio contractûs[1]; toutefois, à la différence de nos actes notariés, elle ne devenait *authentique* qu'après avoir été *publiée* et *insinuée en justice*, et alors les notes (*brevia*) devenaient inutiles et sans objet.

Ces tabellions, sorte d'officiers publics, servaient aussi de secrétaires aux magistrats, pour constater les actes en jugement; et souvent, même, ils remplissaient l'une et l'autre fonction, ce qui les fit nommer, par l'empereur Justinien, *judices chartularii*[2].

Nous n'avons parlé ici de ces notaires et tabellions que comme types de ceux que nous verrons, plus tard, s'établir en France, sur des errements à peu près semblables.

Mais, avant tout, reprenons l'ordre des faits et des temps, pour ce qui nous concerne.

Charlemagne, le premier en France, *semble* avoir voulu imprimer aux actes des notaires un caractère d'autorité publique.

Dans son capitulaire de l'an 803, art. 3, il veut que ses envoyés (*missi dominici*) nomment, dans chaque lieu, des *notaires;* et son capitulaire de l'an 805, art. 3, porte « que les scribes doivent écrire « fidèlement », et ordonne à chaque évêque et abbé, et à tous les comtes, d'avoir chacun leur notaire. « *De scribis* ut vitiosè non « scribant et unusquisque episcopus et abbas, et singuli comites no- « tarium suum habeant. »

On choisissait aussi ces officiers parmi les laïcs les mieux instruits des lois, et les plus renommés par leur probité[3]; la peine du faux était la perte du poing; mais il n'y avait faux reconnu qu'autant que le notaire et les témoins recordés sur les faits contenus dans l'acte, ne ratifiaient pas leur premier témoignage, ou, qu'à défaut des témoins décédés, le serment de douze hommes n'était pas favorable au notaire.

Ces dispositions en record de témoins se ressentaient évidemment des lois Ripuaires, au titre *de Venditionibus*, applicable également à celui des donations. D'après l'article LIX, § 2, 3, 4, etc., de ces lois, une forte amende était imposée à la partie qui succombait, ainsi qu'aux témoins qu'elle avait produits, pour arguer l'acte de faux ou

[1] Novelle 44 de Justinien.

[2] Garnier.

[3] Houard, *Lois des François*.

pour s'en défendre ; mais, si le faux était reconnu réel, le chancelier, autrement dit celui qui avait rédigé l'acte, devait avoir *le pouce coupé*, s'il ne se rachetait par une amende de 50 sols. Ce qui ne le dispensait pas, toutefois, dans certains cas, d'entrer en lice pour combattre contre son adversaire. En effet, le § 4 portait :

« Si le poursuivant *a retiré de l'autel la main de celui* qui a « rédigé l'acte, ou a posé la main devant la porte (à l'entrée) de la basi- « lique, que l'un et l'autre (le poursuivant et le rédacteur) soient « sommés et contraints de se présenter, dans le délai de 14 ou de 40 « nuits, devant le roi, pour combattre contre leur adversaire. » C'est parce qu'alors il y avait un parjure à punir ; mais, pour les cas ordinaires, telle était l'importance attachée à la solennité du dépôt *de l'acte sur l'autel*, que le titre en recevait sa force ; c'est ce qui ressort du § 5 :

« Si celui qui a dressé l'acte vient à mourir, alors l'acquéreur « pourra, à l'aide des trois doubles que celui-ci avait écrits, corro- « borer son titre sans recourir au combat, *en le déposant sur l'autel.* »

Ainsi, comme on le voit, dans ces temps reculés, l'authenticité des actes ne résultait pas, à proprement parler, de l'intervention d'un officier public, car ces actes empruntaient leur force à la solennité du serment et au *dépôt qui en était fait sur l'autel*, quand, toutefois, ils n'étaient pas contredits par la partie qui en appelait au champ clos.

En affaire civile, le vaincu était passible de l'amende. De là cette maxime proverbiale, adoptée depuis dans quelques coutumes, et surtout dans celle de Lorris, que *les battus paient l'amende :*

« C'est un proverbe et commun dis,
Qu'à la coustume de Lorris,
Quoy qu'on aye juste demande,
Le batu paie l'amende [1]. »

En matière criminelle, la justice réglait la punition que méritait le coupable, et le vaincu la subissait.

Si l'usage barbare qui fit aussi parfois descendre de son siége le juge dans l'arène, se prolongea en France pendant plusieurs siècles, toujours est-il qu'il devint moins fréquent au fur et à mesure du développement de la civilisation, qui substitua insensiblement, à la preuve testimoniale, les actes écrits, auxquels elle attacha, plus tard,

[1] *Du Franc Alleu*, par Galland, édition de 1637 (avant-propos).

un caractère d'authenticité, lorsqu'ils émanèrent d'hommes publics mis sous la sauve-garde des lois. On voit que nous voulons parler de l'institution des notaires ; mais n'anticipons pas sur les faits. Jusque-là, les formalités de témoins, de serments, *de dépôt d'actes sur l'autel*, de traditions symboliques, notamment de celle qui s'opérait par le don d'*un fêtu*, n'en conservèrent pas moins *toute leur force ;* car telle était, en effet, l'efficacité de ce dernier symbole, qu'une fois qu'il était livré et accepté, la convention ne pouvait plus être attaquée par aucune des parties[1].

Nous possédons, aux Archives du département, une précieuse charte, émanée de Riculphe, archevêque de Rouen, qui occupait le siége de 872 à 876, laquelle contient donation, au profit de l'abbaye de Saint-Ouen, dont il se dit abbé, de deux petits héritages et de quatre serfs (*cum mancipiis denominatis*), pour entretenir les lampes qui brûlaient en l'honneur de saint Ouen devant son tombeau. Cette charte porte, en souscription, 25 noms, au nombre desquels figurent, en tête, Riculphe et Sicbar, évêque d'Evreux, puis des abbés, des moines et des laïcs, et se termine par le nom du

[1] Le jurisconsulte Dourbault, qui eut le courage de versifier la Coutume normande, en 1280, œuvre dont nous devons la conservation à Me Houard, savant avocat au Parlement de Rouen, qui l'a fait imprimer à la suite de son ouvrage, nous apprend que, entre particuliers, s'il y avait calomnie reconnue et prouvée, le coupable, outre l'amende à laquelle il était condamné, était obligé de venir, en audience publique, se pincer fortement le nez, et reconnaître son méfait. Mais laissons parler le poète juriste du XIIIe siècle :

S'aulcun à ung autre impute
Aulcun vice que l'on respute
Larrechin, omicide, ochie [meurtre],
Dampnement de membre ou de vie,
Se l'accusey le confessoit
Ou *vaincu* de tel chose soit
Pugny doibt estre par justice
Grief par peccune sur luy prise;
Et à qui l'injure a soufferte
Amende pour reproche a perte
De corps, si *que son nais tendra* [nez tiendra]
Par hault o [avec] *ses dois*, et vendra
Disant, etc., etc. *Je menty*
Car tel vice n'est pas enty !

Le bon Houard, à ce sujet, fait cette réflexion naïve : « Quand de pareilles « punitions pourront-elles suffire pour mettre un frein à nos déréglements ? » De nos jours, que de nez seraient encore compromis !

notaire *Flodegise*. En regard est la trace du sceau, qui, au dire de dom Pommeraie, était l'anneau de Sainte-Marie, c'est-à-dire de l'Église métropolitaine.

Telle était, alors, la forme usitée des actes; mais ces actes étaient très rares, à cause de l'ignorance des temps.

En effet, l'anarchie qui désola la France sous les règnes suivants, étouffa bientôt le germe des sciences et des arts, que Charlemagne avait fait éclore.

Le style des actes s'en ressentit; une diction rude, obscure et barbare, de mauvais préambules latins, voilà ce qui forme le fond des chartes des IXe, Xe et XIe siècles[1].

Cette ignorance, alors[2], et même plus tard, était telle, que non-seulement les laïcs, mais encore des moines, au commencement du XIe siècle, ne savaient pas signer leur nom; aussi, aux XIe et XIIe siècles, on ne voit presque point de signatures réelles dans les chartes privées; la présence des témoins suffisait.

Peut-être aussi est-il vrai de dire que, par suite de cet état de choses, il finit par s'établir un usage assez général de ne pas signer, parmi ceux même qui le savaient, mais qui n'étaient que l'exception. Le sceau ajouté à l'acte tenait lieu de signature, comme preuve de consentement.

[1] *Diplomatique*, t. II, p. 422 et 424.

[2] *Histoire de France*, d'après MM. Guizot et Thierry, t. III, p. 44.

Une chose qui contribua beaucoup, à cette époque, à entretenir le peuple dans l'insouciance des choses terrestres, et surtout dans l'ignorance, fut l'appréhension de la fin du monde, qui devait s'accomplir avec la révolution du Xe siècle. Aussi vit-on les princes et les seigneurs abandonner leurs terres et leurs châteaux aux églises et aux monastères, pour s'acquérir des protecteurs dans le ciel. Le préambule des chartes de l'époque en fait foi, car il porte : *La fin du monde approchant, et sa ruine étant imminente*, etc.; mais, aussi, après ce terme, supposé fatal, ce fut partout un concours d'efforts, une nouvelle vie, pour élever ou rebâtir avec pompe des églises et des monastères, surtout dans les Gaules, comme actions de grâces rendues à la divinité pour avoir détourné le fléau.

Nous nous souvenons d'avoir lu, aux mains du syndic des communistes des pâtures de la Harelle, à Heurteauville, près de Jumiéges, la copie en forme d'une charte de donation de diverses possessions faite aux religieux de Jumiéges, confirmée par Richard-le-Bon, duc de Normandie, où cette appréhension est vivement exprimée comme motif du mépris des choses terrestres et de dessaisissement.

A raison, donc, de cette ignorance, il fallut, pour contracter, recourir à des moyens autres que l'écriture, c'est-à-dire aux investitures, à leurs symboles, aux sceaux, aux souscriptions, aux monogrammes, aux imprécations et aux serments multipliés à l'excès. C'est ainsi qu'en France, la tradition d'un fétu ou paille, *ou d'un petit bâton*, était, depuis long-temps, une marque symbolique de translation de propriété et de possession d'héritage, et était dite pour cela *infestucatio*[1], (infestuquer); et que le déguerpissement opéré en la même forme, était dit *exfestucatio*, (exfestuquer). D'où nous est venue cette forme de parler : *Rompre la paille..... Rompons-nous ?* Ou bien encore :

> Les dons que je t'ai faits ai malement perdus ;
> Va-t-en en la contrée ; *rompus est li festus.*
> Je ne t'aimerai mais..... [2].

Cependant, les investitures symboliques, qui, d'abord, avaient été créées pour suppléer à l'absence des actes, accompagnèrent souvent ceux-ci, sans doute par la force de l'habitude, ou plutôt comme garantie ou preuve matérielle de leur exécution. C'est ainsi que, dans une charte datée de 1069, qui se trouve au précieux cartulaire de l'ancienne abbaye de la Sainte-Trinité du Mont de Rouen, autrement dite de Sainte-Catherine, publié, avec des notes savantes, dans le *Recueil des Documents inédits sur l'Histoire de France*, par les soins de M. Deville, d'après l'original déposé dans nos Archives, nous voyons Guillaume-le-Conquérant donner à cette abbaye la terre d'Hermodesodes, située en Angleterre, au moyen d'une marque symbolique (un petit couteau). « Hæc donatio facta est *per unum cultellum* « quem præfatus Rex *jocularitèr dans* abbati, quasi ejus palmæ

[1] Galland, *Traité du Franc-Alleu.*

La charte de Richard, comte d'Évreux, en faveur de l'abbaye de Jumiéges, de l'an 1038, déposée au Musée des Antiquités de Rouen, n° 36, en est un exemple; elle est accompagnée d'un petit morceau de bois, attaché en tête par deux petites bandes de cuir, annexe qui indique le consentement du donateur; puis, à la fin de la charte, qui mentionne aussi la marque de Guillaume, duc de Normandie, on lit : « Ego Wuillelmus *hujus cartulæ notarius horum testis* « *existens*, posteris conscripta relinquo. »

(M. Bonnin, d'Evreux, dans ses *Analectes historiques*, a transcrit cette charte, page 7.)

[2] *Roman d'Alexandre*, Ms. du XIIe au XIIIe siècle, folio 148.

« minatus infigere ; ità, inquit, terra dari debet. — Hoc *ergò evidenti* « *signo, multorumque nobilium* qui regi adstabant *regio testimonio* « *facta est hæc donatio.* » Puis sont mentionnées la croix du ***Roi***, celle de Mathilde sa femme, et celles de plusieurs évêques et seigneurs.

Dans une autre charte, datée de **1105**[1], la restitution de la terre de Gisors à l'église Notre-Dame de Rouen, aux mains de l'archevêque Guillaume, par le fils de l'indu-détenteur De Bodrys, excommunié, est encore constatée publiquement par le dépôt *d'un couteau sur l'autel.* Ou bien, la tradition d'un héritage donné ou vendu s'opérait, *per chirotecas*, *au moyen de gants* donnés ou constitués à rente, ainsi que nous en avons la preuve dans la charte de **1227**, relative à l'acquisition de l'hôtel des Templiers, à Rouen, rue Saint-Eloi.

L'acte est passé devant Thibault (d'Amiens), archevêque de Rouen, qui y fait apposer son sceau pour plus d'authenticité.

Cette circonstance nous explique pourquoi le clergé, dans ces siècles d'ignorance, et surtout avant le XIIe siècle, remplissait à peu près seul l'office de notaire, et pourquoi, presque partout, on continua à contracter *en présence des prélats et de leurs officiaux.*

En effet, les ecclésiastiques furent, pendant long-temps, les seuls qui sussent *lire et écrire ;* aussi, le nom de *clerc*, qui leur était d'abord consacré, s'appliqua, par suite, à ceux *clericaliter viventes*, et enfin à tout homme instruit. *Clergie* était le synonyme de science[2].

Nous remarquerons, à cette occasion, que si la rareté des livres manuscrits, et par suite leur cherté, fut un obstacle sérieux à l'instruction des laïcs, jusqu'à la découverte de l'imprimerie, qui ne fut guère introduite à Rouen que vers **1484**[3], il faut encore tenir compte des préjugés de la noblesse, qui dédaignait l'étude, et, par conséquent, les clercs ou hommes lettrés. C'est ce que nous atteste Alain Chartier, secrétaire des rois Charles VI et Charles VII, l'un des hommes les plus distingués du XVe siècle, par ses connaissances. « Ce « fol langage, dit-il, court entre les curiaux (gens de cour) que « noble homme ne doit point scavoir les lettres, et on tient à re- « proche de gentillesse (noblesse) de bien lire et *bien écrire.* »

[1] Archives départementales.

[2] *Fabliaux*, t. II, p. 377.

[3] *Traité de l'Imprimerie à Rouen*, par Ed. Frère, p. 13.

Tous ces faits expliquent suffisamment pourquoi l'institution des notaires tarda tant à se développer et à se régulariser.

Lorsque, dans le principe, le comte tenait le plaid, les contrats se passaient devant lui, en présence de témoins; il les faisait écrire sous ses yeux, puis il leur donnait la sanction publique.

Un exemple, entr'autres, tiré du précieux cartulaire précité, confirmera ce qui vient d'être dit. Le voici : « Inter cætera etiam « donativa, Gozelinus, vice-comes, dedit sanctæ Trinitati, *annuente et* « *concedente Rotberto*, comite Normannorum, terram Corbuzonis cum « omnibus appenditiis suis. Signum Rotberti, comitis Normannorum. « Signum Gozelini, vice-comitis. Signum Rogerii, etc. »

Ou bien encore, entre particuliers, surtout dans les grandes villes, l'acte était dressé en présence de témoins *et du maire*, qui y apposait le sceau de la Commune, pour imprimer l'authenticité à l'acte; puis le double en était déposé, soit à la mairie, soit dans une abbaye, pour en assurer la conservation. Nos archives en font foi.

Ce mode usité de passer les conventions devant le maire de Rouen, dès la fin du XIIe siècle, et plus encore jusque vers l'époque de 1382, qui est celle où la mairie fut supprimée, par suite des troubles dits *la Harelle*, nous paraît dériver des anciens priviléges accordés à la ville par les ducs de Normandie, et notamment de la charte octroyée par Philippe-Auguste, en 1207, lors de la réduction de notre province sous l'obéissance royale[1].

En effet, il y est mentionné formellement « que les bourgeois (outre « la Commune), auront les plaids d'héritages, de meubles et *de* « *toutes les conventions faites à Rouen*, ou *dans la banlieue*, sauf le « droit des seigneurs qui y auraient leur domaine, etc. »—« Et habeant « etiam placita de hæreditatibus et catellis suis, et *conventionibus* « *factis Rothomagi et infrà banleugam;* salvis curiis dominorum « qui ibi terras habuerint. »

Ainsi, comme on le voit, l'établissement du Tabellionage, à Rouen, n'eut pas pour effet d'assurer seul l'authenticité des conventions, car, à la fin même du XIVe siècle, nous voyons aussi le bailli apposer, sur

[1] On peut lire la traduction de cette charte entière dans l'intéressant ouvrage de M. Chéruel (*Histoire de Rouen pendant l'Époque communale*, t. Ier, p. 58), d'après l'original qui est conservé aux Archives municipales.

l'acte privé, son sceau auquel vient se joindre parfois le scel des obligations de la ville de Rouen, comme dans l'accord du 25 juillet 1380, conservé aux Archives du département, qui fait mention de ce qui est dû à l'église Saint-Nicaise, par les apprentis du métier de draperie.

Indépendamment de ces précautions, on avait encore recours aux cyrographes et aux chartes dentelées, de manière à ce que les doubles pussent *s'endenter* l'un avec l'autre en les rapprochant; d'où le mot *endent*, employé comme synonyme *d'authentique*, dans les Institutes de *Littleton* et ailleurs (chap. V, section 3,215). Mais tous ces moyens, imaginés contre la fraude, et qui, d'ailleurs, lorsqu'ils étaient employés, ne pouvaient guère l'être que dans des villes où il se trouvait quelques écrivains ou clercs, étaient loin de suffire, partout, aux besoins et au mouvement des transactions; aussi s'opéraient-elles, le plus communément, par voie symbolique, comme nous l'avons vu tout à l'heure.

BARABÉ (Rouen).

(*La suite à la prochaine Livraison.*)

POÉSIE.

PAUVRES FOUS QUE NOUS SOMMES !

Que vous fuyez vite, ô jeunes années !
Vous emportez avec vous nos plaisirs ;
Tombant, hélas ! comme des fleurs fanées,
Vous ne laissez que d'amers souvenirs.

Dans les regrets l'existence se passe :
De notre sort n'étant jamais heureux,
De l'avenir voulant franchir l'espace,
Rêvant toujours un ciel moins orageux !

Si l'on pouvait, à moitié de la route,
Se reposer, ou revenir sur soi,
Si, dans son cœur assailli par le doute,
De son enfance on retrouvait la foi !...

Mais non, mon Dieu ! jamais on ne s'arrête
Sur ce chemin, qui conduit au tombeau ;
Et chaque jour qui blanchit notre tête,
Du pas du temps est un progrès nouveau !...

Nous voyons fuir notre belle jeunesse,
Comme un beau jour qui s'efface à jamais,
Et c'est alors, quand l'illusion cesse,
Que nous sentons combien elle a d'attraits !

Nous bâtissons, dans notre humeur changeante,
De beaux châteaux qu'un faible souffle abat,
Et leur ruine, en trompant notre attente,
Nous fait trouver la honte pour l'éclat.

Marchant sans but, nous passons notre vie
A nous forger mille maux à plaisir,
Et, malgré nous, notre inconstante envie
Flotte toujours du regret au désir !

Encore enfants, nous voudrions être hommes,
Puis... des enfants nous envions la paix ;
Nous cherchons tous, pauvres fous que nous sommes,
Le vrai bonheur, sans le trouver jamais !...

Alexandre Osmont (Rouen).

LITTÉRATURE.

ROSEMONDE.

I. — Les Outlaws [1].

C'était vers la fin de novembre de l'année 1164 ; le froid, à cette époque, était déjà vif et piquant, quoiqu'un soleil radieux combattît l'influence du vent du Nord qui soufflait opiniâtrément depuis plusieurs jours. Par une de ces matinées resplendissantes d'hiver, dont l'éclat fait pâlir celui des plus belles journées de l'été, trois personnes, deux femmes, et un homme portant le costume d'un écuyer, parcouraient une immense forêt maintenant depuis long-temps abattue, qui s'étendait à l'ouest du comté d'Oxford. Les arbres, entièrement dépouillés de leurs feuilles, ne gênaient en rien le passage des voyageurs, de sorte qu'ils avançaient de toute la vitesse de leurs chevaux sur la terre durcie et rocailleuse.

Quelquefois les deux femmes s'exerçaient à se surpasser dans l'élan de leur course rapide ; on voyait leur front se colorer à travers l'ouverture de leur voile, dont elles avaient eu soin de rassembler les plis flottants devant leur visage, au lieu de les laisser tomber sur leurs épaules, comme on le faisait habituellement. Elles galopaient ainsi depuis quelque temps, sans souci de leur compagnon, qui les suivait toujours à une distance respectueuse, lorsque la plus petite des deux cavalières, faisant prendre un temps d'arrêt à son cheval et se raffermissant sur ses étriers, s'écria d'une voix qui avait la fraîche suavité de la jeunesse : « Halte-là ! belle cousine, mes membres

[1] Dans les premiers siècles de la domination normande en Angleterre, on donna le nom d'Outlaws (*hors la loi*) à tous les Saxons qui se constituèrent en état de rebellion contre l'ordre social établi par la conquête. Les Outlaws étaient les successeurs politiques des réfugiés du camp d'Ely et des soldats de Hereward.

engourdis se réchauffent, mais ma langue va se geler, si nous continuons à galoper de ce train d'enfer sans prononcer une parole. — Edith, Edith, que vous êtes cruelle! reprit, avec un ton de nonchalance superbe, celle à qui s'adressaient ces paroles; vous m'avez interrompue au milieu du plus beau rêve que mon ange gardien m'ait envoyé depuis long-temps! — Quoi! reprit encore la petite voix persiffleuse, est-ce que le roi Henry II donnerait un magnifique tournoi cette année, semblable à celui dont il nous a gratifiées il y a deux ans? Est-ce que sir Walter Clifford, nonobstant son attachement à la cause de notre saint pasteur le noble Thomas Becket, archevêque de Canterbury, et nonobstant son alliance avec les Gallois et les Saxons rebelles, conduirait à cette solennité guerrière sa chère Rosemonde, pour l'entendre encore proclamer la reine des belles par le roi des traîtres Normands? — Ah! que vous êtes loin de mon rêve et de mes pensées, dit, avec un accent de tristesse pénétrante, celle que l'on surnommait déjà, dans toute l'Angleterre, Rosemonde la Belle. Mon rêve était beaucoup plus en rapport avec l'objet présent de notre mission que vous ne l'imaginez. Où allons-nous maintenant, bravant le froid, la solitude et la nuit, qui au retour accompagnera nos pas? Tout simplement réciter une dernière prière sur le cadavre d'un pauvre saxon assassiné par les Normands. L'ame de ce martyr n'a sans doute pas besoin de nos vœux; mais notre présence à cette pieuse cérémonie sera un nouveau gage d'alliance pour les pauvres réfugiés qui habitent cette forêt, une nouvelle promesse de protection que, en l'absence de mon père et d'après ses ordres, je dois leur transmettre. Cependant, si, au lieu d'aller prier sur le tombeau d'une obscure victime de l'oppression, nous allions en pélerinage au divin sépulcre du Roi des rois, est-ce que le but ne serait pas plus noble encore, les dangers plus glorieux à braver, le voyage plus merveilleux, et surtout l'allègement, l'oubli de nos douleurs personnelles plus complet? — Votre vœu, sans doute, est méritoire, ma chère Rosemonde, s'écria Edith, avec un accent de fermeté enthousiaste qui contrastait avec la vivacité de ton qu'elle avait employée jusqu'alors; mais il me semble que les sacrifices qu'on peut accomplir pour sa patrie et au milieu de ses proches, sont encore ceux que l'on embrasse avec le plus de courage et d'ardeur. On est capable de tout quand on aime, car toute vaillance vient du cœur. — Que vous êtes heureuse, Edith,

de n'avoir qu'une patrie et qu'un amour ! » — Ce dernier mot fut prononcé si bas, qu'à peine parvint-il aux oreilles de la gentille confidente; mais celle-ci murmurait déjà sa réponse entre ses lèvres mutines : « Pauvre cousine ! disait-elle avec un soupir, voici le sang de sa mère qui s'élève contre celui de son père; puisse le meilleur des deux triompher et agir seul dans sa vie ! »

Pour Edith, il était bien entendu que le sang le plus généreux qui coulât dans les veines de Rosemonde, était le sang saxon que lui avait transmis son père. Fille d'un père saxon et d'une mère galloise, Edith plaignait Rosemonde d'avoir reçu le jour d'une mère normande, et de se trouver ainsi alliée à la race des dominateurs de l'Angleterre. Cependant, l'épouse de sir Walter Cliffort n'avait jamais dénoté, par aucun trait de caractère, qu'elle participât à l'ambition jalouse et à l'orgueilleuse cruauté qui caractérisaient les Normands dans leurs relations avec les Saxons vaincus. Lady Clifford avait été une très belle et très douce femme. Sans renoncer à ses sympathies de famille et de patrie, elle avait étendu sa bienveillance généreuse, non seulement aux parents de son mari, mais encore à toute la population humiliée, dont sir Clifford se trouvait de droit le patron et le médiateur ; puisqu'il était du petit nombre de ces seigneurs saxons qui avaient été assez heureux pour conserver une part de leur autorité et de leurs richesses, quand tout le reste de la nation était tombé dans la servitude, la misère et l'abaissement. Rosemonde, élevée près de sa mère, n'avait donc aucun préjugé de race; par une exception bien rare à cette époque, son éducation lui avait inspiré une douceur et une équité de sentiments admirables. Elle aimait les Saxons pour leurs malheurs, et les Normands pour la supériorité relative de leur science et de leurs lumières, nous dirions presque pour leur civilisation, si cette expression, appliquée au XIIe siècle, n'était pas d'un emploi prématuré. Cet esprit d'impartialité ne devait pas être, pour la jeune Rosemonde, une garantie de bonheur, car l'ambition se trouvant brisée en elle avec les préjugés nationaux, sa vie manquait des deux puissants mobiles qui imprimaient, alors, une énergique action à tous les esprits et à tous les cœurs. Mais, par cela même, elle était demeurée admirablement femme, et, de toutes les passions qui s'agitaient autour d'elle, aucune ne pouvait avoir de prise sur son cœur, excepté l'amour.

Cependant, Rosemonde était de trop haute naissance pour n'avoir pas la part de ce sentiment de superbe et d'orgueil, dans lequel les Saxons rivalisaient avec les Normands. Mais, chez la charmante jeune fille, cet orgueil n'avait rien de farouche. C'était une légitime fierté qu'entretenait la conscience d'une supériorité réelle. En un mot, belle, d'une beauté quasi miraculeuse, fière, tendre, marquée déjà peut-être du sceau du malheur, et dédaigneuse à l'égard de sa destinée, Rosemonde réalisait ce type ravissant de femme qui devait éveiller plus tard tant de sympathies enthousiastes, et soulever tant d'orageuses passions sous les traits de la royale Marie Stuart.

Pendant la conversation que nous venons de rapporter, nos voyageurs avaient continué d'avancer, sans ralentir le pas de leurs montures. Bientôt, ils quittèrent le chemin qu'ils suivaient, et qui se dirigeait en droite ligne à travers la forêt, pour prendre un sentier plus étroit qu'ils trouvèrent sur leur droite. Ils arrivèrent, ainsi, au pied d'une montagne escarpée, qu'ils commencèrent à gravir péniblement et pas à pas, par une route à peine tracée. Lorsqu'elles furent parvenues à mi-côte, les deux jeunes filles laissèrent à leur écuyer le soin de diriger leurs chevaux, et pénétrèrent seules et à pied jusqu'à une petite maisonnette qui était en partie taillée dans le roc.

C'était la cellule d'un ermite renommé dans toute cette partie du comté pour sa sainteté et son zèle évangélique. Au moment où les deux jeunes filles entrèrent, il achevait de bénir le cadavre du pauvre Saxon, qui était posé sur un lit de fougères, et enveloppé d'un manteau de grossière étoffe. Sur la tempe du mort, on voyait encore une trace sanglante, une profonde blessure; c'était là que le coup fatal avait été porté : une flèche, lancée par la main d'un Normand, avait frappé l'esclave fugitif dans l'instant que, croyant avoir échappé à la tyrannie de son seigneur, il pénétrait dans la forêt d'Oxford, qui était un des principaux lieux de refuge des Outlaws. Ce qui rendait ce meurtre plus odieux encore, c'est que ce n'était ni la main d'un maître irrité, ni celle de quelque docile instrument de vengeance, qui avait frappé le pauvre Saxon : un seigneur du voisinage, voyant un homme errant et poursuivi, avait, ainsi qu'on traquerait un animal sauvage, arrêté la course du fugitif en lui portant un coup mortel.

L'ermite, en apercevant Rosemonde, marcha droit à sa rencontre.

« Ma fille, lui dit-il, je regrette de vous voir ici. — Pourquoi donc, mon père? répondit la jeune fille ; ma présence n'est point indiscrète ; le père du pauvre Loke est venu demander l'aumône ce matin au château ; il m'a dit : Les Normands m'ont tué mon fils, je ne sais si cet infortuné est mort dans la grâce du Seigneur, mais, si vous venez dire une prière sur son corps, je suis sûr qu'il entrera en paradis. — Je crains bien qu'en vous faisant cette demande, le père de Loke n'ait été, à son insu, l'émissaire des Outlaws. — Eh bien, dit Rosemonde, qu'ai-je à craindre d'eux? Ne me connaissent-ils pas? ne sont-ils pas habitués à me voir? ne les ai-je pas visités, secourus, soignés et nourris? — Je connais vos bonnes œuvres, ma fille, dit l'ermite, mais vous n'en êtes pas moins devenue un objet de défiance. Vous savez ce que dit l'Evangile : « Nul ne peut servir deux maîtres ! » Or, les réfugiés qui habitent cette forêt ont appris que vous aviez reçu un message du roi Henri ; ils ont arrêté le messager à son retour, et se sont emparés de votre lettre. » — En écoutant ces paroles, en apercevant le tressaillement de surprise qu'elles causèrent à sa compagne, Rosemonde pâlit, et son front se courba devant une accusation dont elle reconnaissait toute la gravité. Cependant, elle reprit bien vite la douce fermeté de son attitude et de son regard : — « Il est vrai, dit-elle, que j'ai reçu plusieurs messages du roi Henri, mais la prudence ne me commandait-elle pas de les accueillir ? Il importait qu'aucune circonstance frivole ne vînt exciter la colère du monarque contre ce malheureux pays ; et, d'ailleurs, mon père, si ma lettre a passé sous vos yeux, vous avez pu voir que je n'avais abandonné ni la défense de mes compatriotes ni celle de mon honneur. — Un sourire d'incrédulité glissa furtivement sur les lèvres de l'ermite. — Hélas, ma fille, reprit-il, vous défendez votre honneur, mais en prêtant l'oreille aux discours de la séduction ; pensez-vous donc que ce soit en un jour que le serpent a consommé la perte de notre mère Eve ? »

La jeune fille ne répondit pas ; les paroles de l'ermite l'avaient frappée d'une stupeur étrange, et son attitude indiquait la forte préoccupation qui, tout-à-coup, avait subjugué sa pensée ; ses bras, qu'elle tenait croisés sur sa poitrine, semblaient étreindre convulsivement son cœur ; et son œil fixe, sous son front pâle et orgueilleux, paraissait lire dans les profondeurs d'un avenir redoutable. A la voir ainsi, belle, sévère, impassible, on eût dit l'ange du jugement prêt à peser,

dans la balance éternelle, le salut d'une ame. — « Mon père, dit-elle enfin, échappant, par un effort sur elle-même, à sa pénible rêverie, venez demain au château ; nous reprendrons ce triste entretien ; aujourd'hui, nous devons nos prières au mort ; ses amis nous attendent ; hâtons-nous donc de remplir ce pieux devoir. — Mais ne vous ai-je pas dit, ma fille, qu'il n'y avait pas de sûreté pour vous à paraître aujourd'hui au milieu des Outlaws ? Profitez, au contraire, de ce qu'ils ne vous ont pas encore aperçue, pour regagner promptement votre demeure. — Quoi ! mon père, que je fuie comme une coupable, quand je suis innocente ! Je sais bien, cependant, que le devoir d'une femme est plutôt d'échapper par la fuite au péril, quel qu'il soit, que de le braver ; mais ici je viens, dans une circonstance solennelle, représenter mon père, sir Walter Cliffort, et je ne dois pas, par un témoignage de crainte et de faiblesse, donner un démenti à son courage et à la loyauté de ses intentions. » — L'ermite allait répondre, lorsque les parents du mort se présentèrent à la porte de la cabane, et prièrent, à leur tour, le saint vieillard de se hâter d'accomplir les rites religieux. Il comprit qu'il était trop tard pour dissimuler la présence des deux jeunes filles, et il leur fit seulement signe de se placer à ses côtés, tandis qu'il récitait un *De profundis*, en aspergeant le corps avec l'eau sainte. Lorsqu'il eut terminé cette prière, deux des assistants chargèrent le cadavre sur leurs épaules, et commencèrent à gravir la montagne ; l'ermite suivait, toujours accompagné d'Edith et de Rosemonde.

Sur la plate-forme gazonnée qui formait le point culminant de cette éminence, un spectacle curieux s'offrit à leurs regards. Une vingtaine d'Outlaws se tenaient debout, et rangés en cercle, tous enveloppés de ces longs manteaux qui étaient l'objet de la raillerie des Normands, et que les Saxons portaient avec orgueil, par attachement pour leurs coutumes nationales ; car leurs ancêtres avaient toujours considéré cet ample vêtement comme le bouclier du brave et le lit du guerrier. Telle était, cependant, la misère de la plupart des infortunés qui étaient rassemblés en ce lieu, que, sans ce manteau, dont l'étoffe grossière et impénétrable avait bravé l'intemperie des saisons, ils n'auraient pas trouvé, peut-être, à dissimuler leur nudité, même sous les plus misérables haillons. Toutes les privations qu'ils avaient à subir se lisaient sur leurs visages, qui, presque sans exception, portaient la trace d'une incisive souf-

france. Les teintes d'un rouge ardent qui tranchaient sur la pâleur de leurs joues creuses et flétries, semblaient indiquer que la fièvre était leur principale nourriture, et qu'ils ne connaissaient point de repos plus doux que l'épuisant sommeil de l'inanition. Cependant, malgré les ravages profonds que la misère avait exercés sur eux, on distinguait encore, à quelques signes extérieurs, les différentes conditions qu'ils avaient occupées dans le monde. Ainsi, les serfs se trahissaient par leurs regards furtifs et égarés; il était facile de lire dans leurs yeux que la seule loi à laquelle ils se fussent jamais soumis, et que l'unique sentiment qu'ils eussent jamais connu, était la crainte du châtiment. Sur le front de ceux qui étaient d'origine noble, siégeait une morne majesté qui témoignait de leur grandeur déchue. Quelques-uns, mieux vêtus que leurs compagnons, et dont la santé paraissait aussi moins délabrée, appartenaient à la classe des artisans. Habitués à une vie active, ils n'étaient pas demeurés oisifs dans ces forêts, mais ils s'étaient réunis pour attaquer les voyageurs et les mettre à contribution, et la plupart d'entre eux étaient affiliés à la bande de Robin Hood. Là se trouvaient aussi des clercs, coupables de quelques méfaits, et qui s'étaient vus forcés, par l'abolition du privilége ecclésiastique, qui ne les rendait justiciables que de leur ordre, de chercher dans ces solitudes un refuge contre les rigueurs de la loi civile [1]. Ceux-ci, quoiqu'ils eussent peut-être mérité leur misère plus qu'aucun de leurs compagnons, se montraient d'humeur dédaigneuse et hautaine. Enfin, deux ou trois des Outlaws se distinguaient complètement du reste de l'assemblée, tant par la fermeté de leur contenance, par l'expression audacieuse de leurs visages, que par la mâle vigueur que décelait chacun de leurs mouvements; ils appartenaient à cette race d'hommes exceptionnels qui semblent nés pour les révolutions, et qui, rompant, sans douleur comme sans effort, avec toutes les habitudes du passé, vivent seulement de la pensée de l'avenir, et pour lesquels il n'est pas de plus énergique reconfort que l'air vivifiant de la liberté.

L'ermite s'avança au milieu du cercle formé par les Outlaws, et fit déposer le corps dans une fosse qui avait été préparée à l'avance;

[1] Le dessein, formé par Henri II, d'abolir le privilége de l'indépendance cléricale, fut un des principaux motifs de la querelle de ce prince avec l'archevêque Thomas de Canterbury.

il le bénit encore une fois, et, lorsque la cérémonie religieuse fut entièrement terminée, il leva les yeux au ciel, et prononça, d'une voix inspirée, ces paroles en langue saxonne :

« Ame du martyr, si l'ange de la mort t'a prêté ses ailes, remonte vers Dieu, et rapporte ici bas le glaive de la justice, car le rameau de la miséricorde ne fleurira plus parmi nous. »

Un murmure approbateur circula parmi les Outlaws ; une flamme subite anima leurs regards ; leurs lèvres s'agitèrent comme si une inspiration délirante y appelait les paroles, et ils s'empressèrent, en effet, de commenter l'invocation de l'ermite par les plus énergiques imprécations :

« Oui, qu'elle soit maudite, cette terre qui a bu les larmes de nos femmes, qui s'est engraissée de notre sang ! Qu'elle n'engendre plus que la discorde et la haine. »

« Souillée de tous les crimes, elle deviendra l'asile des traîtres et des parricides, le lieu de refuge des sacriléges. »

« Ses fruits ne seront plus que de la cendre, ses fleurs ne distilleront que le venin, ses fontaines ne couleront plus qu'une onde amère, comme ce fleuve des morts où se baignaient, avant le règne du Christ, les ames de nos ancêtres. »

« Qu'elle devienne, sous la main des vainqueurs, une poussière inerte et froide comme ce cadavre. »

« La mort brisera nos chaînes et cicatrisera nos blessures, mais les crimes de nos oppresseurs ne tariront point, et leur châtiment sera éternel comme leurs crimes. »

« Malédiction, malédiction, malédiction ! » s'écrièrent-ils en chœur, et d'une voix concentrée et farouche.

Tandis que se prononçaient ces funestes imprécations, les parents du mort avaient fermé la fosse et recouvert le cadavre ; l'ermite, jugeant qu'il était temps de se retirer, franchit le cercle formé par les Outlaws. Ceux-ci le laissèrent passer respectueusement, mais, lorsque Rosemonde et Edith se présentèrent à leur tour, la barrière vivante se referma, et les deux jeunes filles demeurèrent prisonnières. — « Que me voulez-vous ? s'écria Rosemonde, de sa douce voix, qu'accentuait en ce moment une vive émotion : vous me traitez en ennemie ! Est-ce donc comme une ennemie que je suis venue ici ? — Madame, répondit un de ceux qui s'étaient opposés à son passage, vous n'avez aucune violence à redouter de notre part ; jurez seule-

ment que, en quittant ce lieu, vous ne retournerez pas au château de votre père, mais que vous vous retirerez pour quelque temps dans l'abbaye des religieuses de Sainte-Marie, qui est près d'ici. — Pourquoi cette injonction ? reprit d'une voix encore plus émue l'altière jeune fille. — Madame, répliqua l'Outlaw, du même ton grave et solennel qu'il avait employé jusqu'alors, une femme qui aime se défend mal, comment serait-elle en état de protéger ceux qui lui ont confié leur salut ? » — La jeune fille tressaillit, resserra plus étroitement le voile qui couvrait son front, et répondit, avec des larmes dans la voix, quoiqu'elle s'efforçât de donner à ses paroles l'accent de l'ironie : — « Je vous comprends ; je ne suis plus digne, selon vous, de commander dans le château de mon père, et, parce que vous craignez que je ne livre cette place à vos ennemis, vous prononcez ma déchéance ; mais quel est votre droit pour exercer cet acte d'autorité ? Etes-vous donc mes suzerains ? — Non, nous ne sommes plus que des esclaves, répliqua avec amertume un des nobles Saxons qui se trouvait parmi les Outlaws. » A ces paroles, la haine sembla se réveiller dans les cœurs, et le cercle menaçant se resserra encore davantage autour des deux prisonnières.

« Hé quoi ! s'écria Rosemonde, je vous ai tous nourris et secourus, et pas un d'entre vous ne se montrera mon défenseur ? — Madame, reprit celui qui avait porté le premier la parole, nous vous aimons et nous vous respectons, mais il est impossible que votre présence au château de votre père n'y attire pas le roi Henri ; il viendra en suppliant d'amour, et vous lui ouvrirez les portes. — Conduisez-moi où il vous plaira, — reprit Rosemonde, avec un accent de froideur hautaine qui témoignait le dédain que lui inspiraient les fausses préventions que l'on s'était formées sur la loyauté de son caractère ; — seulement, vous ne m'arracherez ni un serment, ni aucune parole d'acquiescement qui justifie la violence que vous exercez contre moi. » — A peine eut-elle prononcé ces mots que le groupe des Outlaws se mit en mouvement, et deux hommes s'en détachèrent pour aller chercher les chevaux des jeunes filles et les amener sur le revers opposé de la montagne, du côté où s'étendait la route qui conduisait à l'abbaye de Sainte-Marie. — « Est-il possible, mon père, que vous me laissiez humilier ainsi ? dit Rosemonde, en s'adressant à l'ermite qui était demeuré spectateur attentif de cette scène. — Hélas ! ma fille, je vous avais prévenue ;

maintenant le plus prudent n'est-il pas de vous soumettre ? — Je n'ai pas autre chose à tenter, sans doute, répliqua-t-elle avec amertume, mais quand sir Walter Cliffort reviendra dans son château, qui sait si la porte lui en sera encore ouverte, et quels sont ceux qu'il trouvera établis à sa place ! »

Cependant Rosemonde et Edith, toujours escortées de plusieurs Outlaws, se préparaient à descendre la montagne, quand un jeune homme, d'un beau et noble visage, portant le costume des guerriers saxons, et ayant la taille ceinte d'une écharpe aux couleurs galloises, se présenta tout à coup devant elles. Il parut d'abord troublé de trouver si nombreuse compagnie en ce lieu ; il montrait quelque hésitation à adresser la parole, soit aux jeunes filles, soit à ceux qui les accompagnaient, quand, ayant aperçu l'ermite, il le prit à part, et eut avec lui quelques instants d'entretien. Les Outlaws délibéraient déjà sur cet incident. Mais le jeune homme se tournant vers leur groupe bruyant, et élevant la main en signe d'autorité : « Paix et respect, s'écria-t-il, l'envoyé du Seigneur vient vers vous ! » Puis il s'avança au-devant de deux moines qui achevaient de gravir un des sentiers de la montagne, et dont la marche avait été cachée jusqu'alors par les ondulations du terrain. Un de ces moines rejeta, par un vif mouvement, son capuchon sur ses épaules, comme s'il eût voulu appeler tous les regards sur son visage. Les Outlaws n'eurent pas, en effet, plutôt aperçu les traits nobles et ascétiques de cet homme, qu'ils tombèrent à genoux en s'écriant : — « C'est le bienfaiteur des pauvres, c'est l'appui des faibles, le père des Saxons ; c'est notre illustre pasteur, Thomas Becket, archevêque de Canterbury ! »

Amélie Bosquet.

(La suite à la prochaine livraison.)

CRITIQUE HISTORIQUE.

CŒUR DE SAINT LOUIS.

Nous croyons devoir enfin rompre le silence sur un sujet qui excite au plus haut degré la curiosité du monde savant et la pieuse sollicitude de la chrétienté tout entière. Nous allons, le plus rapidement possible, résumer l'état de la question.

Le 15 mai 1843, les travaux de réédification de la Sainte-Chapelle amenèrent la découverte d'un cœur humain, placé sous une dalle de l'abside de la chapelle haute, entre l'autel et le lieu où était la châsse qui contenait les reliques de la Passion. Aucune inscription n'indiquait à qui avaient appartenu les restes qui occupaient cette place privilégiée.

Déjà, en 1803, ce cœur avait été exhumé, par suite du nivellement du pavé, lorsqu'on avait disposé la Sainte-Chapelle pour recevoir les archives. Terrasse, alors gardien des Archives judiciaires, pensa que ce pouvait être le cœur de saint Louis, et exprima cette opinion dans une lettre. Ce document fut publié au moment de la découverte de 1843. C'est ainsi que la question a été soulevée.

Dans cet état de choses, M. Letronne, garde général des Archives du royaume, fut chargé, par M. le Ministre des Travaux publics, de lui faire un rapport à ce sujet. Ce rapport a paru dans le *Moniteur* du 21 mai 1843. Les conclusions en sont sévères et absolues. M. Letronne affirme qu'il est impossible que le cœur découvert dans la Sainte-Chapelle soit celui de saint Louis.

Cette opinion ne fut pas partagée par M. Auguste Le Prevost. Notre savant compatriote soutint l'hypothèse contraire dans trois lettres qui ont été insérées dans le *Moniteur*, à la date des 20 mai, 5 juin et 26 juin 1843.

MM. Paulin Paris, Guérard, Natalis de Wailly, Géraud, le baron Taylor et Berger de Xivrey, ont pris part à cette polémique, à laquelle se sont mêlés plusieurs journaux.

M. Letronne a résumé, dans un mémoire intitulé : *Examen critique de la découverte faite à la Sainte-Chapelle*, tous les points de la discussion, et a rassemblé en un volume toutes les pièces du procès.

L'*Examen critique* a été l'objet d'une réfutation de la part de M. Auguste Le Prevost.

Enfin, la question fut soumise à l'Académie des Inscriptions, et cet illustre corps a jugé qu'elle restait indécise.

Voici quels étaient les faits principaux qu'il s'agissait d'approfondir :

1° Le cœur de saint Louis, donné, au moment de la mort de ce prince, à son frère le roi de Sicile, avec les chairs et les entrailles, par Philippe-le-Hardi, a-t-il été réellement déposé à Monréale ?

2° Le cœur de saint Louis a-t-il été apporté en France ?

3° Le cœur de saint Louis a-t-il été inhumé à la Sainte-Chapelle.

Les bases principales sur lesquelles s'est appuyée la discussion, ont été : 1° le texte de Geoffroy de Beaulieu, confesseur et historien de saint Louis, qui raconte que le cœur a été porté en Sicile, avec les chairs et les intestins ;

2° La lettre de Thibaud, roi de Navarre, gendre de saint Louis, à l'évêque de Jérusalem, qui dit positivement que le cœur est resté à Tunis, après le départ des chairs et des intestins ;

3° Le procès-verbal de l'état des reliques de saint Louis, conservées à Monréale, dressé sur la demande du Gouvernement français ;

4° L'examen du cœur, de son enveloppe, et du lieu où il a été inhumé.

La question en était là, lorsque M. Deville lut à l'Académie de Rouen, dans sa séance du 12 décembre dernier, un mémoire dans lequel il combat les conclusions de M. Letronne et soutient l'opinion de M. Le Prevost. Malheureusement, des raisons de convenance ont empêché M. Deville de publier son mémoire dans la *Revue de Rouen*. Cependant, la part considérable que les savants de Normandie ont prise à cette polémique, lui donne, comme on le voit, un intérêt tout-à-fait local, surtout depuis que la discussion a été transportée dans notre ville. C'était un devoir pour nous que d'en offrir un aperçu à nos lecteurs. Voici l'analyse du mémoire de M. Deville.

Cette dissertation se divise en deux parties. Dans la première, l'auteur discute la question de savoir si le cœur de saint Louis, à la mort de ce prince, arrivée à Tunis en 1270, a été transféré et dé-

posé en Sicile, ou bien s'il a été apporté en France. Dans la seconde, il examine et pèse les circonstances de la découverte du cœur humain de la Sainte-Chapelle, afin de constater si ce cœur est celui de saint Louis.

Pour la question du dépôt du cœur en Sicile, ou de son transport en France, M. Deville s'attache exclusivement aux témoignages contemporains, parmi lesquels il place, en première ligne, les récits que nous ont laissés, de la mort de saint Louis et des circonstances qui l'ont suivie, Geoffroy de Beaulieu et Thibaud roi de Navarre, tous deux témoins des derniers moments de ce prince.

Geoffroy de Beaulieu dit que le cœur de saint Louis fut donné, avec ses chairs et ses intestins, par Philippe-le-Hardi, son fils, à Charles d'Anjou, roi de Sicile, qui les fit porter immédiatement à Palerme. Thibaud, roi de Navarre, dit, au contraire, que les chairs et les intestins furent seuls livrés au roi de Sicile; que le cœur resta à Tunis, dans le camp des Croisés, avec les os du saint roi, qui étaient destinés à la France.

Notre collaborateur discute, analyse les récits de ces deux témoins oculaires; il prouve, par l'examen des dates et des lettres écrites de Tunis à la même époque, que Geoffroy de Beaulieu étant retourné en France, croyait avoir retrouvé le cœur de saint Louis en Sicile, à son passage, lorsque ce cœur était encore au camp de Tunis; que le confesseur de saint Louis a été dans l'erreur; que son témoignage se trouve détruit, effacé par celui du roi de Navarre; qu'il reste, enfin, démontré que le cœur de saint Louis n'a point été transféré en Sicile, mais bien apporté en France.

M. Deville cite, à l'appui, les textes de deux moines de Saint-Denis, contemporains de l'événement, qui disent la même chose.

Ce premier fait établi, M. Deville, en ce qui touche le dépôt du cœur à la Sainte-Chapelle, suit, une à une, pied à pied, les observations qui combattent l'attribution faite à saint Louis du cœur découvert dans cette église; ces objections embrassent *le lieu*, *la place*, *l'état* dans lesquels ce cœur a été trouvé, *l'absence d'inscription*, *le silence* qui l'enveloppe.

Le lieu? — M. Deville répond : ce cœur est placé dans la chapelle royale bâtie par saint Louis, dans l'oratoire du saint roi.

La place? — Il est à la place d'honneur, au milieu du sanctuaire, entre l'autel et les reliques de la Passion.

C'est à la même place, à Saint-Denis, que les os de saint Louis furent déposés dans l'origine.

La dalle dont le cœur était recouvert? — La même chose a eu encore lieu à Saint-Denis, pour les os : c'était l'usage du temps.

La boîte renfermant le cœur ? — On trouve l'étain dont elle est composée, un métal trop vil pour le cœur d'un roi. Celui de Richard Cœur-de-Lion était dans du plomb.

La forme, en cœur, de cette boîte? — On veut que ce soit un usage moderne. Cette forme a été usitée de tout temps, dans l'antiquité comme au moyen-âge. Les preuves sont données à l'appui.

Le silence gardé sur ce dépôt ? — Le même silence existe partout, en quelqu'endroit qu'on veuille que le cœur de saint Louis, à son arrivée en France, ait été déposé. On peut, d'ailleurs, l'expliquer par la crainte que Philippe-le-Hardi devait avoir des réclamations du clergé de Saint-Denis, auquel saint Louis avait légué ses restes ; il a dû leur faire un mystère de l'enfouissement du cœur à la Sainte-Chapelle.

M. Deville fortifie son argumentation par des pièces du temps, qui prouvent que le cœur de saint Louis est entré à la Sainte-Chapelle, et qu'il n'en est pas sorti. Il accumule les preuves, les exemples, les citations, les faits ; aussi peut-il dire, en se résumant :

« Je crois avoir prouvé que le cœur de saint Louis n'a pas été porté « en Sicile, mais qu'il a été conduit en France ; je crois avoir démontré « qu'il est entré à la Sainte-Chapelle, et qu'il y est resté ; enfin, que le « cœur trouvé dans cette église réunit toutes les conditions qui peuvent « le faire reconnaître pour celui du saint roi. »

Cependant, après toutes ces preuves si patiemment cherchées et enchaînées avec une logique si rigoureuse, notre collaborateur s'arrête au moment de conclure, et laisse aux scrupules des hommes religieux le soin de décider s'il est parvenu à les convaincre.

En résumant ce travail, on trouve que M. Deville a su donner un vif intérêt à une question qui semblait épuisée. A l'aide de documents ignorés ou négligés par ceux qui l'ont traitée avant lui, à l'aide des inductions inattendues que ces pièces lui ont permis de tirer de ce que l'on connaissait déjà, M. Deville a combattu, avec autant de vigueur que de modération et de convenance, les objections du savant M. Letronne, et a présenté la découverte du cœur trouvé dans la Sainte-Chapelle sous un jour tout-à-fait nouveau.

Le Mémoire de notre savant collaborateur a donné lieu à une réponse, que M. Fallue a présentée à l'Académie, dans sa séance du 23 janvier. Nous regrettons de n'avoir pas pu, par des causes indépendantes de notre volonté, faire place, dans la *Revue de Rouen*, au travail de M. Fallue. Mais, comme nous avons lieu de croire qu'il sera publié par son auteur, nous nous empresserons d'en faire le résumé, ainsi que des répliques qu'il pourra susciter. Ch. R.

POÉSIE.

UN ENFANT. — UN BERCEAU.

I.

Un enfant ! un berceau ! mots divins, pleins de charmes !
Inépuisable objet de pensers gracieux !
Deux mots qui quelquefois ont fait verser des larmes,
Mais des larmes d'amour comme on en verse aux cieux !

Un berceau ! mot touchant qui résonne à l'oreille
Comme un écho lointain des plus doux souvenirs ;
Comme un bruit musical qui ravive et réveille
Un passé disparu sans regrets ni soupirs !

Ce mot ne dit-il pas les bonheurs de l'enfance,
Le calme du foyer, la paix des premiers ans ;
Les plus doux battements d'un cœur plein d'innocence,
Et les joyeux propos, et les jeux si charmants ?

Mais surtout il rappelle à mon ame attendrie
Les soucis et les soins de l'amour maternel,
Ses baisers si nombreux, sa tendresse infinie,
Et son regard divin, rayon venu du ciel !

II.

Un enfant! sous le toit qu'habite l'opulence,
Sous le plus pauvre chaume ou les lambris des rois,
Un enfant, n'est-ce pas l'oubli de la souffrance,
La source des plaisirs et le bonheur à trois?

C'est le lien sacré qui rend cher à la femme
L'époux qu'on lui donna pour être son soutien;
C'est le plus sûr garant d'une constante flamme,
Et de deux cœurs aimants c'est le plus riche bien.

Béni soit le Seigneur, qui cacha tant de joie
Dans ce mot simple et doux : un tout petit enfant!
Tout bonheur vient de lui; l'ange qu'il nous envoie,
Dans le sentier du bien nous guide et nous défend.

Oh! que l'homme est ingrat quand parfois il s'écrie :
« Mes jours sont douloureux, la vie est un fardeau! »
Pour blasphémer ainsi, mon Dieu, c'est qu'il oublie
Ce que vous avez mis d'amour dans un berceau!

C'est qu'il n'a pas, Seigneur, sur la lèvre si rose
De l'enfant au réveil pris un premier baiser;
C'est qu'il n'a pas cueilli, sur sa bouche mi-close,
Ce tant doux mot « *Maman* », qui fait rire et pleurer.

Amour, espoir, bonheur, les vrais biens de la terre
Sont dans ces deux seuls mots : un Enfant, un Berceau.
Tout est là, le foyer, sa paix et son mystère,
Et de deux cœurs unis l'adorable tableau.

Félix Lefebvre.

BIBLIOGRAPHIE.

Leçons de Chimie élémentaire appliquées aux Arts industriels, et faites le dimanche à l'École municipale de Rouen; par M. J. Girardin, correspondant de l'Institut; 3e édition, revue, corrigée et augmentée, avec 200 figures et échantillons d'indienne, intercalés dans le texte. Deux vol. in-8, ensemble de 69 feuilles. Rouen, I.-S. Lefèvre. — Prix : 14 fr.

Le succès des Leçons de Chimie élémentaire, de M. Girardin, est l'un des plus complets qu'il soit donné à la Bibliographie de constater. Deux éditions, tirées à un grand nombre d'exemplaires, ont été rapidement épuisées. L'ouvrage a été traduit en russe, en anglais, en italien, en allemand, en espagnol, en hollandais; il a eu les honneurs de la contrefaçon; et les spoliations du plagiat ne lui ont pas plus manqué que les dépréciations de l'envie.

Pour qu'un Traité de chimie élémentaire ait pu, à travers tant de traités rivaux, se faire et s'assurer un tel succès, il faut que ce livre ait été merveilleusement approprié à sa destination par son auteur.

On regarde assez généralement un Cours ou un Ouvrage élémentaire comme la chose du monde la plus facile. C'est là une grosse erreur. S'il ne s'agissait que de ramener aux proportions d'un petit nombre de leçons ou d'un petit nombre de pages, les développements que comporte un enseignement scientifique complet, il suffirait de suivre la pratique ordinaire aux auteurs de *Manuels*, qui s'imaginent avoir composé un Traité élémentaire quand ils ont fait un Abrégé.

S'il ne s'agissait encore que de rendre accessible à tous ce qu'on pourrait, en quelque sorte, appeler les dehors d'une science, il suffirait d'exclure, du Cours ou du Traité, tous les éléments purement scientifiques, pour ne donner accès qu'aux phénomènes curieux, aux théories ingénieuses, aux applications brillantes, aux aperçus piquants, d'après une méthode renouvelée des *Lettres à Sophie*, faire en un mot ce qui s'appelle mettre une science à la portée des gens du monde.

Ces deux manières de procéder à la composition des ouvrages soi-disant élémentaires, sont également défectueuses; et, quelle que soit la science à exposer, l'une aussi bien que l'autre manque le but.

En effet, l'*Abrégé* sacrifie nécessairement, ou la science, ou la clarté. Il n'appartient qu'aux savants de pouvoir se passer de détails et de développements. Le *Traité pittoresque* peut intéresser ou amuser, mais il ne peut conduire qu'à une instruction de boudoir ou de feuilleton, cette demi-science bien inférieure à l'ignorance qui se sait et s'avoue.

C'est surtout quand il s'agit de chimie que ces deux manières sont éminemment aptes à tuer la science, sans profit et sans plaisir pour le lecteur.

La Chimie, de toutes les sciences la plus positive peut-être, et certainement la plus matérielle, ne se prête qu'assez mal à être idéalisée ou poétisée, et ne comporte guère la mise en scène dramatique. Pour elle, l'intérêt de curiosité se résume dans l'ascension de l'aérostat que gonfle l'hydrogène; l'intérêt d'émotion, dans les convulsions du sérin que foudroie l'acide prussique. Le temps est passé où les adeptes de la philosophie hermétique pouvaient faire un mythe de la fermentation putride. Demoustier lui-même aurait eu de la peine à faire sortir un madrigal d'une cornue. Pour la chimie, le plus moëlleux cachemire, c'est de la laine qui a dû passer au travers d'un baquet ammoniacalement fétide; l'étoffe de soie la plus brillante a passé par l'étuve de soufre; et l'indienne aux plus gracieux dessins, aux plus vives couleurs, a subi le bousage.

Si, dans l'impuissance d'appliquer à la chimie les méthodes bâtardes qui ont si souvent servi à dénaturer, sous prétexte de les vulgariser, la physique et la botanique, l'auteur, décidé à faire à tout prix un Traité de chimie élémentaire, se décide pour l'*Abrégé*, voici ce qui arrive :

La chimie embrasse dans ses études un nombre considérable de corps. En tant que science, elle doit un compte exact de la nature de chacun de ces corps, aussi bien de celui qui est répandu dans la nature entière, que de celui qui se recèle en minime quantité dans la gangue d'un minerai lui-même rare.

L'abréviateur doit nécessairement faire porter ses suppressions sur l'histoire particulière de chacun de ces corps, dont l'histoire générale constitue la science. Dès-lors, le *Traité* se trouve réduit à une série de notices écourtées, arides, monotones, qui, insuffisantes pour les corps mêlés à tous les actes de la vie naturelle et sociale, et incomplètes pour tous, se trouvent encore trop longues pour ceux de ces corps que ne recommande aucune application à nos besoins ou à nos jouissances.

Le type de ces notices se compose d'un cycle fastidieux d'*historique*, d'*état*, de *préparation*, de *propriétés physiques*, *chimiques*, *organoleptiques*, *d'usage* : squelette de science sans chairs, sans mouvements, sans vie.

L'auteur des *Leçons de Chimie élémentaire faites le dimanche* à *l'Ecole municipale de Rouen*, a su éviter habilement ces deux écueils. Son ouvrage n'est pas un *Abrégé*, car, à certains égards, il contient plus de choses que les *Traités généraux* les plus étendus.

Il n'est pas non plus un sacrifice perpétuel de la science à la facilité de

l'intelligence et à l'attrait de la curiosité, car, pour toutes les connaissances applicables, il est aussi scientifique que les Traités ex-professo; et même, en ce qui touche l'industrie, il est souvent plus scientifique, et toujours aussi réellement complet que les traités spéciaux.

En composant son ouvrage, qui n'est, au fond, que la reproduction de ses leçons orales, l'auteur s'est préoccupé du but qu'il avait à atteindre, bien plus que de son propre succès, et c'est pourquoi il a si parfaitement réussi.

Il s'agissait d'initier à la science chimique les intelligences les moins cultivées, pour les rendre capables de diriger ou d'exécuter plus habilement, plus fructueusement, les travaux de l'industrie, sous toutes ses formes.

Il fallait n'avoir à exiger, pour se faire comprendre, que la portée ordinaire de l'esprit. L'auteur a transporté dans son livre toute la netteté, toute la lucidité de sa parole ; et, dès-lors, pour profiter, il a suffi d'être capable de le lire et de prêter attention.

Il fallait donner la science chimique, sinon en fait pour tout son domaine, au moins en puissance. Les principes de la science, ses lois, sa langue, ont été développés dans l'ouvrage, à propos de l'histoire complète des corps, et de l'explication détaillée des phénomènes qui sont, ou les corps employés, ou les phénomènes produits dans le grand laboratoire de la nature, aussi bien que dans les laboratoires de l'industrie.

C'est ainsi qu'après un exposé substantiel et clair des notions préliminaires indispensables, l'histoire de l'air, de l'eau et du carbone, en initiant le lecteur à toute la science que contient la chimie pneumatique, lui a ouvert l'intelligence des phénomènes chimiques les plus généraux, l'oxydation, la respiration, la dissolution, la combustion, la production artificielle de la lumière, et l'a préparé à connaître et à comprendre les propriétés et l'influence de tous les métalloïdes. A l'histoire des métaux, l'auteur a naturellement rattaché toutes les notions scientifiques relatives à leurs composés, oxydes, sels; et ainsi s'est complété l'enseignement de la chimie inorganique, en même temps que se sont développées, devant le lecteur, toutes les richesses de la nature minérale, et toutes les ressources d'applications utiles ou agréables qu'elle fournit aux arts.

L'indication des procédés d'analyse, qui permettent de reconnaître la composition des corps organiques, et de les réduire à leurs principes composants, conduit naturellement l'auteur à exposer l'histoire chimique de ces principes. Puis, à l'aide de ces connaissances acquises, il fait entrer le lecteur dans la structure chimique des parties organiques, dans le rôle chimique que la vie accomplit au moyen de ces parties, et,

n'abandonnant pas l'étude des organes après que la vie les a abandonnés, il explique les changements intestins et spontanés à l'aide desquels, sous l'influence des agents chimiques, ces corps, qui avaient pris une forme spéciale pour entrer dans la sphère de la vie, dépouillent cette forme pour revêtir, dans un état de simplicité plus grande, les formes essentielles à la matière inorganique. Ainsi se trouve parcouru tout le cycle de la chimie organique, en même temps qu'ont été exposés tous les phénomènes chimiques que la nature emploie pour entretenir, soit la vie, soit l'équilibre de matière entre les êtres doués ou dépourvus de la vie, et que l'industrie suscite, à son tour, soit pour diriger et favoriser les opérations de la nature, soit pour créer, à son tour, en imitant ses procédés.

Il fallait, enfin, spécialiser les notions scientifiques, de manière à ce que chaque industrie pût trouver, dans les développements de la théorie, des règles sûres et claires pour la pratique.

Déjà l'auteur avait préparé ce résultat par le choix même des corps qui devaient lui servir à développer la théorie de la science chimique; il l'a assuré en introduisant dans ces développements l'exposition de toutes les applications artistiques et industrielles, et en rattachant ainsi à la chimie, comme à la science mère, tous les enseignements de la technologie pure.

C'est ainsi que setrouvent impliquées, dans les Leçons de Chimie générale et théorique, des instructions de chimie pratique, et appliquée aux arts, à l'économie domestique, à la médecine, à l'agriculture, aux sciences naturelles, à l'hygiène privée et publique.

L'auteur a pris occasion de ces applications pour rassembler tous les documents utiles au commerce, en ce qui concerne les matières premières employées dans les ateliers. Ainsi, aux caractères chimiques de ces substances, il a joint des indications sur les différents états sous lesquels ces substances se présentent dans le commerce ; sur les noms, les marques, les désignations en usage, sur les lieux de provenance.

Il s'est étendu avec détails sur les falsifications que la cupidité fait subir aux matières industrielles et aux matières alimentaires, et sur les procédés à l'aide desquels la science peut reconnaître et déconcerter ces fraudes, contre lesquelles l'indignation publique se souleverait plus énergiquement, si l'on songeait que, parfois, pour arriver au vol, elles risquent de passer par le meurtre.

C'est à l'aide de cette méthode, que M. Girardin est parvenu, sans dépasser en volume les proportions convenables, à faire, d'un Traité élémentaire de chimie, propre à initier à la science tous ceux qui ont

un intérêt de curiosité ou d'instruction, à connaître les conditions matérielles de la vie et de l'industrie, un *vade mecum* indispensable à tous ceux qui se trouvent engagés de plus près, par la spéculation ou la pratique, dans les intérêts plus pressants du commerce et de l'industrie.

L'auteur des *Leçons de Chimie élémentaire* ne s'est pas reposé sur un premier succès ; et les éditions ultérieures de son livre n'ont pas été considérées par lui, comme il arrive trop souvent, comme une simple occasion d'exploiter ce succès par une spéculation dès-lors lucrative.

Non seulement l'ouvrage a été maintenu au niveau de la science, ce qui, du reste, était de devoir étroit ; mais encore l'auteur n'a épargné, d'une édition à l'autre, ni travaux ni dépenses, pour perfectionner de plus en plus son ouvrage, et pour le maintenir aussi au niveau de l'estime publique.

Les figures intercalées dans le texte ont été multipliées de manière à faire pour l'utilité, ce qu'on fait souvent pour l'agrément, de l'ouvrage une sorte de Chimie illustrée.

Ont été signalés, pour la première fois, l'appareil actuel des fabriques pour le chlore ; l'appareil de blanchîment par le procédé américain ; le colorimètre de Labillardière, pour l'essai des matières tinctoriales ; l'oléomètre de Lefebvre, pour l'essai de huiles ; les instruments pour l'essai du lait ; l'appareil de Paulin, pour descendre dans les cavités ; la représentation des fils de coton, de lin, de soie, de laine, de l'amidon, du blé et de la fécule de pommes de terre, vus au microscope.

Enfin, l'auteur a donné, dans sa dernière édition, un développement considérable à la partie historique.

Chaque fait, chaque principe, chaque découverte, ont été rapportés aux véritables auteurs. Sur chaque point intéressant de la science, on trouve un parallèle de nos connaissances actuelles avec celles des anciens. L'histoire de l'*Art sacré* chez les anciens, de l'*Alchimie* au moyen-âge ; l'histoire, non moins curieuse et plus utile, de l'industrie des mines, de la teinture, de l'indienne, du blanchîment, sert d'introduction naturelle à l'exposition des connaissances qui constituent l'état actuel de la science. En ajoutant, à tous ces documents historiques, les Notices biographiques [1] qui ont été consacrées, à propos des principales

[1] Il y a des notices biographiques sur Baumé, Bernard-Palissy, Berthollet, Cavendish, Chaptal, Conté, Courtois, Dambourney, De Lafollie, Descroizilles, Edouard Adam, Gehlen, Glazer, Guyton de Morveau, Holker père et fils, Homberg, Kunckel, Lavoisier, Leblanc, Le Fevre, Lémery, Malouin, Meunier, Hennell, Oberkampf, Paracelse, Parmentier, Pilatre de Rosier, Priestley, Raymond Lulle, Roger Bacon, Rouelle, Schèele, Stahl, la Toffana, Vauquelin.

découvertes, aux chimistes les plus éminents de tous les temps et de tous les pays, complètent une histoire de la science, qui, disséminée dans le corps de l'ouvrage, soutient l'attention du lecteur, en même temps qu'elle orne sa mémoire, et tend à développer chez lui l'amour d'une science qui, en créant tant de grandes choses, a conduit tant de grands hommes à la gloire.

Par ces additions, le Traité élémentaire, sans rien perdre de son utilité pour les commençants, revêt un caractère qui le rend digne d'être recherché par les maîtres de la science. M. P.

Des Hallucinations, *ou Histoire raisonnée des Apparitions, des Visions, des Songes, de l'Extase, du Magnétisme et du Somnambulisme*, par M. A. Brierre de Boismont, docteur en médecine, etc. — Paris, in-8°. — A Rouen, chez Lebrument, libraire.

Le titre seul de cet ouvrage, dont nous voulons entretenir les lecteurs de la *Revue*, serait à lui seul de nature à éveiller la curiosité. Lorsqu'il s'agit d'histoires de revenants, d'apparitions, etc., on se demande ce qu'il y a de vrai, ce qu'il y a de faux dans ce que les uns traitent d'ineptie et ce que les autres croient avec une crédulité aveugle. Quelles sont les données que fournit la science pour l'interprétation de ces phénomènes qui sembleraient, au premier abord, ne devoir point sortir du cercle des causeries de bonnes femmes, qui font la terreur des petits enfants, et même des grands, et la risée des esprits forts? Telle est la question que l'auteur de l'ouvrage que nous analysons s'est efforcé de résoudre.

Le livre de M. Brierre est un livre sérieusement conçu, exécuté avec talent, et de nature à éclairer beaucoup les questions si débattues des hallucinations, des pressentiments, etc., etc.

Ce n'est pas seulement un ouvrage scientifique capable d'intéresser l'homme de l'art, c'est encore un livre capable de redresser des préjugés vulgaires qui font parfois le tourment d'hommes sérieux et même instruits.

Nous avons lu ce livre avec un vif intérêt; il renferme un nombre considérable d'observations fort intéressantes.

Les erreurs des sens ou hallucinations, qui entraînent, pour celui qui en est l'objet, une conviction plus ou moins complète de leur réalité, se rencontrent comme symptômes dans beaucoup de maladies très différentes les unes des autres. Les hallucinations s'observent dans l'état de sommeil comme dans l'état de veille; mais, ce qu'il était très important de bien établir, c'est que les hallucinations les plus extraordinaires ne sont point incompatibles avec la raison, et M. Brierre l'a fait d'une ma-

nière péremptoire. Comme l'a très bien démontré ce médecin, de ce que les hallucinations soient très ordinaires chez les aliénés, de ce qu'elles s'observent dans presque toutes les formes de la folie, il ne s'en suit pas que toute hallucination soit un symptôme d'aliénation mentale. En effet, l'auteur nous montre les hallucinations dans le cauchemar et les rêves dans l'état fébrile, comme conséquence de certains poisons, tels que la belladone, le datura stramonium, l'opium, le hachich. Rien n'est plus étrange que les hallucinations qu'on observe dans le délire des ivrognes. M. Brierre rapporte des faits fort curieux d'hallucinations ordinaires aux mangeurs d'opium et de certaines autres substances vénéneuses.

Une liqueur connue en Orient sous le nom de hachich, produit des hallucinations fort bizarres. Le hachich est un extrait de la fleur de chanvre, préparé d'une certaine manière. C'était du hachich que faisait manger le Vieux de la Montagne aux exécuteurs des meurtres qu'il commandait. Et c'est de là que vient le mot assassin, de *hac-cha-chin*, mangeur de hachich.

M. Théophile Gautier voulut essayer sur lui-même les effets du hachich, et M. Brierre nous rapporte, d'après la narration de M. Gautier, les hallucinations les plus étranges que produisit sur lui ce breuvage. La narration vraiment poétique est présentée avec tant d'art et de talent, qu'en la lisant, on croirait assister véritablement à des scènes magiques, à un vrai sabbat.

On trouve, dans ce livre, des éclaircissements sur l'état extatique des pythonisses de l'antiquité, des initiés aux différents mystères, des possédés, des convulsionnaires, des trembleurs, des crisiaques, qui prenaient des breuvages dont l'effet était de produire des hallucinations.

La question de la compatibilité des hallucinations avec la raison, est, comme nous l'avons dit, de la plus haute importance. Des hommes qui paraissent sérieux, qui même ont un nom dans la science, n'ont vu, dans certains de nos grands hommes qui avaient eu des hallucinations, que des fous dignes des petites maisons. Quand on sait que Socrate, saint Ignace, Luther, Pascal, et tant d'autres, ont pu être assimilés à des fous, il est bon de rechercher les causes de leurs hallucinations, et de nous montrer comment elles ont pu exister chez eux, même d'une manière très permanente, sans que, pour cela, on ait le droit de les considérer comme des aliénés.

Transformer les philosophes, les réformateurs des peuples, les fondateurs de religion, les esprits inventifs, en autant de fous hallucinés, n'est-ce pas se rendre digne, et plus digne qu'eux assurément, d'une semblable qualification?

Non, jamais Socrate ne passera, aux yeux des hommes sensés, pour un fou, malgré les efforts de quelques esprits fâcheux qui ont cherché à le montrer comme tel.

Luther, cet homme plein de force et de volonté, qui conduit son œuvre avec une vigueur, un acharnement qui dépasse tout ce que nous pourrions dire et même penser, Luther, homme de polémique, poursuivant son plan de réforme avec une persévérance inouïe, toujours sur la brèche, repoussant, avec une passion souvent furibonde, les attaques de ses adversaires ; Luther, arrivant à ses fins, malgré les résistances long-temps prolongées qu'on lui oppose de toutes parts, serait un fou, parce qu'il aurait eu, comme il le raconte lui-même, de nombreuses entrevues avec le diable ? Mais un fou ne fait pas ce qu'il a fait.

Jeanne d'Arc, cette héroïne, la gloire de la France, la honte des Anglais, serait une folle, parce qu'elle aurait trouvé dans sa pieuse imagination la source féconde de ses hauts faits d'armes, de son admirable courage, parce qu'elle se serait crue l'envoyée de Dieu pour sauver la France et son roi !

Je regrette que les limites que nous devons nous imposer, nous empêchent de suivre l'auteur dans l'histoire des apparitions angéliques de l'illustre martyre de Rouen. Je ne dirai rien non plus des explications qu'il en donne. Et, tout en reconnaissant qu'il y aurait bien des observations à faire aux interprétations de M. Brierre, cependant on doit lui savoir gré des efforts souvent fructueux qu'il a faits pour expliquer naturellement des faits si extraordinaires.

On lira le chapitre des hallucinations considérées au point de vue psychologique, avec un intérêt soutenu.

Après ce que nous venons de dire du livre de M. Brierre de Boismont, il faut bien que la critique ait sa part.

Au milieu des cent soixante-dix-sept faits d'hallucinations rapportés par M. Brierre, nous en avons rencontré quelques-uns qui n'avaient pas un degré d'authenticité suffisamment scientifique. Les sources auxquelles a puisé notre auteur n'ont pas toujours, à nos yeux du moins, cette pureté qui entraîne la conviction. C'est ainsi que plusieurs sont extraits de Walter Scott et autres romanciers. Je ne veux pas infirmer l'autorité de ces hommes, qui ont, par-dessus tout, le mérite d'intéresser et de captiver l'esprit et le cœur ; mais les ornements poétiques, les images saisissantes dont ils environnent les narrations les plus simples, dénaturent les faits au point de vue scientifique, et leur ôtent le sérieux qu'exige la science.

A côté de ce petit défaut, que je signale avec impartialité, la multiplicité des faits qui se trouvent consignés dans l'ouvrage de M. Brierre lui

donnent plus d'intérêt, et en rend la lecture plus séduisante. En effet, il n'y a pas d'histoire de revenant, d'apparition, si extraordinaire, si bizarre qu'elle soit, dont il n'ait rapporté quelqu'exemple. Les hallucinations de chaque sens en particulier, et de plusieurs ensemble, ont trouvé place dans cet ouvrage, écrit du reste avec talent, qu'on doit ranger parmi les livres qui restent et qu'on consultera toujours avec fruit.

J. H.

HISTORIETTES BAGUENAUDIÈRES, par un Normand. — In-8, Aix, 1845. — A Rouen, chez Herpin, libraire, rue Ganterie.

Le Baguenaudier, dit le *Dictionnaire de l'Académie française*, est un fort joli arbrisseau d'agrément orné de fleurs papillonacées : cette définition nous paraît justifier pleinement le titre donné aux historiettes dont nous avons à rendre compte, et dans lesquelles nous en trouvons de toutes les couleurs.

L'auteur, qui a la modestie de cacher son véritable nom sous le pseudonyme de *Normand*, comme déjà il l'avait caché en tête d'un autre ouvrage, sous celui de Jean de Falaise, est, nous nous empressons de le dire, un conteur fort amusant. Ses petits drames, dont le lieu de la scène est presque toujours en Normandie, sont intéressants par le sujet ; le style, sauf quelques locutions et tours de phrase visant un peu trop peut-être à l'excentricité, est d'un homme qui sait écrire.

Un éloge que nous nous plaisons à adresser à notre Normand, c'est que, dans ses historiettes, à côté d'une action qu'il sait rendre si attachante, il ne manque jamais de placer le trait moral, comme dans *le Curé de Maubosc*, *Souvenirs de jeunesse d'un juré du Calvados*, *Un Noir*, et surtout dans *Robert Plante-choux*, espèce d'hobereau philosophe à sa manière, qui, entouré d'un riche parvenu, d'un peintre et d'une jeune fille, fait et dit de fort bonnes choses.

Nous aurions bien voulu pouvoir faire quelques citations qui auraient fait connaître la manière de l'auteur dans chacun des genres qu'il a traités ; mais, borné par l'espace, nous terminerons par la fin d'un chapitre dans lequel le Plante-choux, s'emportant contre l'aridité des principes de certaine philosophie, s'écrie : « Moi, de la philosophie ! Ne me répétez jamais cette injure ; je déteste des philosophes jusqu'à leur nom ; j'ai en horreur ces lymphatiques gonflés d'orgueil, cette forfanterie de froideur et d'insouciance, cet imbécile dédain pour les choses saintes qui passionnent noblement les cœurs, ce lâche contentement d'une fortune infinie, quand on en comprend une meilleure. — Il est un fait sacré dont il faut, après tout, tirer sa juste conséquence. Dieu ayant créé la terre et l'ayant trouvée belle, a ensuite créé l'homme, mais c'est comme gar-

dien raisonnable de ses belles fleurs et de ses beaux arbres, comme cultivateur adroit de son beau jardin. Le rôle de plante-choux est vraiment le rôle sacré, la vue véritable de Dieu sur l'homme. Cela se voit par l'ordre même de la création. Dieu créa la terre d'abord, puis l'homme : donc il n'a pas créé la terre pour les besoins de l'homme, mais l'homme pour les besoins de la terre, car, autrement, il eût créé l'homme avant la terre. — Pour moi, je pense que, si beaucoup ont déserté et trahi la campagne pour les villes, c'est que l'intelligence manquait à beaucoup pour la comprendre. Vous ne verrez jamais un plante-choux, revenu des villes à la vie campagnarde, l'abandonner de nouveau. Il trouve ce linceul excellent, et s'en enveloppe à loisir, de façon qu'aucun pli ne le blesse; il s'enterre dedans avec délices. — Si plus de gens d'esprit l'entendaient, ils ne finiraient point leur vie aussi tristement et aussi languissamment qu'ils font, et dans les villes un peu dégorgées la volonté de Dieu ne s'en ferait pas plus mal, et son règne n'adviendrait ni plus tôt ni plus tard.» T. L.

Rapport à la Chambre de Commerce de Rouen sur l'amélioration de plusieurs rivières et ports à marées d'Angleterre et d'Écosse (12 déc. 1845); in-8 de 3 f., 2 cartes. Paris, L.-Aug. Mathias.

Exploration de quelques rivières à marées d'Angleterre et d'Écosse; par M. Th. Lepicard. Rouen, 1846, in-8.

La *Revue*, qui, des premières, a appelé l'attention publique sur l'importante question de l'amélioration de la Basse-Seine, ne peut laisser passer, sans en dire un mot, les nouveaux documents que la Chambre de Commerce de Rouen vient de livrer au public. Déjà, dès le mois de mai dernier, la Chambre de Commerce avait publié un mémoire accompagné d'une carte de la Clyde, et contenant la description des travaux opérés dans cette rivière.

Les deux brochures dont nous avons à nous occuper aujourd'hui, renferment des détails nouveaux et plus complets sur les travaux de la Clyde, et nous offrent, en outre, un exposé rapide de ceux qui ont été faits dans diverses autres rivières de l'Angleterre : la Saverne, rivière de Glocester et Worcester, côte occidentale d'Angleterre, et les rivières du Wash, grande et profonde baie située sur la côte orientale, entre les comtés de Norfolk et Lincoln; des cartes accompagnent ces deux brochures, qui offrent la relation du voyage fait en Angleterre, au mois de novembre dernier, par MM. Th. Lepicard et J. Rondeaux, délégués de la Chambre de Commerce, accompagnés de M. Doyat, délégué par le Ministre des Travaux publics.

De toutes ces rivières, la plus considérable, la Clyde, est certainement d'un volume et d'une importance matérielle fort inférieures à notre rivière de Seine. La France pourrait donc justement espérer, en améliorant la Basse-Seine, des résultats au moins égaux à ceux qui ont été obtenus par les travaux de la Clyde. Or, voici quelques chiffres qui peuvent donner une idée de ces résultats.

En 1759, on s'occupait de travaux qui devaient procurer dans le port de Glasgow une profondeur d'eau constante de 4 pieds et demi, mesure anglaise. C'était tout ce qu'on croyait pouvoir se flatter de réaliser alors. En 1836, après de nouveaux travaux faits successivement à diverses époques, mais surtout à partir de 1800, on avait obtenu une profondeur constante de 12 pieds en morte eau. Puis, persévérant dans le système adopté, on a porté cette profondeur à 14 ou 15 pieds en 1839, et à 17 en 1840, toujours en morte eau. Voici, maintenant, les conséquences que ces travaux ont eues sur la prospérité du pays et les revenus de l'État. La population de Glasgow, qui n'était, en 1826, que de 147,000 habitants, s'est élevée en 1840 à 292,000, et en 1845, à 300,000; le produit des Douanes, qui n'était en 1821 que de 11,428 livres sterl., était en 1840 de 472,000 livres sterl.; et il est à remarquer que les travaux auxquels on doit ces immenses résultats n'ont pas amené la moindre modification dans le régime des eaux pour les deux ports situés à l'embouchure de la Clyde, Port-Glasgow et Greenock, qui, néanmoins, avaient manifesté la plus vive opposition contre l'exécution des projets.

Le Gouvernement serait donc intéressé à l'amélioration de la Seine, lorsqu'il n'aurait en vue que l'accroissement des revenus publics, lorsque cette question ne toucherait pas à tant d'autres intérêts de la plus haute importance.

Il en est un, surtout, sur lequel un évènement récent a vivement éveillé l'attention publique. Nous voulons parler de l'écroulement du Viaduc de Barentin. La leçon qu'il nous donne ne serait comprise qu'à moitié, si l'on n'y voyait que la nécessité de surveiller plus exactement des travaux dont l'exécution tout-à-fait répréhensible était jugée depuis long-temps par nos populations. Il faut porter plus loin ses regards, et se demander quelles effrayantes conséquences eût pu avoir un pareil évènement, interrompant brusquement la communication entre le Havre, Rouen et Paris, si, retardant toujours, comme on l'a fait jusqu'ici, les travaux qu'exige la navigation de la Seine, on eût laissé le chemin de fer du Havre s'emparer exclusivement des transports. Paris et Rouen se seraient trouvés tout d'un coup privés pour plusieurs mois des nombreux approvisionne-

ments qu'ils tirent du Havre; car on ne peut pas, en un instant, improviser des moyens de transports.

Que l'exemple du Viaduc de Barentin nous serve donc, non seulement pour nous tenir en garde contre les travaux exécutés chez nous par des étrangers *pressés* de remporter le plus qu'ils peuvent de notre argent; mais qu'il nous apprenne aussi à nous ménager d'autres voies de transports, et pour maintenir les prix dans de justes limites par la concurrence, et pour ne pas rester exposés aux catastrophes sans nombre qui résulteraient, pour le commerce, d'une interruption subite dans les arrivages. Ces réflexions, on le comprend au reste, doivent s'appliquer également au chemin de fer de Rouen à Paris, construit par les mêmes entrepreneurs, et pouvant donner lieu aux mêmes inquiétudes que celui du Havre. Ce doit donc être un motif, pour nos Députés et pour le Gouvernement, de prendre promptement les mesures les plus propres à favoriser et à maintenir la navigation fluviale, que le chemin de Rouen s'efforce d'anéantir.

Pour en revenir à l'amélioration de la Basse-Seine, les documents publiés par la Chambre de Commerce ne laissent aucune incertitude sur la possibilité de la réaliser. Sans doute, nous ne pensons pas qu'elle puisse s'opérer au moyen des simples fascinages employés dans la Saverne et dans la Clyde, bien que les ingénieurs anglais aient affirmé, aux délégués de la Chambre du Commerce, que la barre de la Saverne, surtout, plus violente que celle de la Seine, respecte pourtant les fascinages. Le volume des eaux que la marée fait entrer en Seine est tellement considérable, qu'il nous paraît utile de lui opposer des digues plus résistantes. Mais n'avons-nous pas, dans les enrochements à pierres perdues, un moyen d'une efficacité éprouvée? Certes, lorsque nos ingénieurs ont pu les opposer avec succès aux efforts bien autrement violents de la mer, dans la rade de Cherbourg, il leur sera facile de les établir dans des conditions convenables pour protéger les berges de la Seine, en rétrécissant son lit partout où cela sera jugé utile.

Espérons donc qu'une entreprise aussi éminemment nationale ne sera pas différée davantage, et que nous verrons bientôt commencer, et conduire à fin, par des Français, des travaux qui intéressent à un si haut point toute la France. F. D. A.

CHRONIQUE.

Avis aux Lecteurs. — Dans notre article sur le *Cœur de saint Louis*, page 34, ligne 22, au lieu de : *à l'évêque de* Jérusalem, il faut lire : à l'évêque de *Tusculum*.

= Tirage de la Loterie de Monville. — Au milieu de l'effroyable scandale que soulève, dans notre cité, la distribution des lots de la *Loterie de Monville*, il est une chose que nous ne pouvons trop admirer, c'est la naïveté de ceux qui se sont imaginés un moment qu'on tiendrait tout ce qu'on avait promis. Bien loin de nous étonner d'un dénouement prévu, et de prendre au tragique les déceptions qui excitent tant de clameurs, nous sommes très disposés à en rire, et nous en aurions le droit, puisque nous faisons partie des mystifiés. Seulement, nous avons été attrapés avec connaissance de cause, et parce que nous l'avons bien voulu.

Si la Loterie de Monville n'a pas réalisé ses pompeuses annonces, elle a eu pour cela une excellente raison, une raison péremptoire et décisive; et cette raison, la voici : *Cela était impossible.* Un moment de réflexion, un calcul fort simple, suffiront pour le démontrer. Ce calcul, nous allons le faire, car personne ne paraît y avoir songé, l'auteur du prospectus moins que personne.

Sur 500,000 fr., montant du placement intégral des billets, 100,000 fr. ont été fort heureusement assurés d'avance à la caisse des Bureaux de bienfaisance de Monville et de Malaunay; c'est là le meilleur et le plus clair de l'affaire. Il reste donc au Prospectus une somme de 400,000 fr. pour remplir ses promesses.

Mais que nous promettait ce Prospectus? *Quatre lots monstres*, dont le prix invariable était fixé à 81,000 fr.; *Cent gros lots* de 500 à 5,000 fr.; et *Cinquante mille petits lots* de 5 à 50 fr., destinés à consoler ceux qui n'auraient pas gagné les autres.

Un certain nombre de souscripteurs ont eu l'idée assez originale que, la valeur des lots devant suivre une progression mathématique, il fallait, pour obtenir leur prix moyen, prendre la moyenne de 500 à 5,000 fr. et de 5 à 50 fr. Or, voici ce que cela aurait produit :

4	lots monstres.	81,000 fr.
100	gros lots, à la moyenne de 2,750 fr.	275,000
50,000	petits lots à la moyenne de 27 f. 50 cent. . .	1,375,000
	Total. . . .	1,731,000 fr.

Ce résultat eût été un peu exagéré, quoique le perfectionnement excessif auquel est parvenu, de nos jours, le maniement des chiffres,

opère quelquefois des miracles non moins surprenants. Mais il est évident que ce n'était pas là ce qu'entendait le Prospectus.

Comme notre dessein n'est pas de lui susciter de mesquines chicanes, nous allons, du premier coup, réduire ses promesses à leur plus simple expression. Supposons que, pour se tenir dans les termes les plus stricts de ses engagements, il ait adopté la combinaison suivante :

4 lots monstres					81,000
Gros lots	1 lot	à	5,000 fr.		
	1 »	à	4,000		
	1 »	à	3,000		
	1 »	a	2,000		
	1 »	à	1,000		
	95 à 500 f.		47,500		62,500
Petits lots	100 lots, ou 1 par série,		à 50 fr.	5,000 fr.	
	100 »	»	à 40	4,000	
	100 »	»	à 30	3,000	
	100 »	»	à 20	2,000	
	100 »	»	à 10	1,000	
	49,500 »	»	à 5	247,500	262,500
			Total		416,000 fr.

Pour réaliser cette combinaison, qui n'eût été que l'accomplissement le plus rigoureux de ce qu'on avait annoncé, le Prospectus se serait vu dans la nécessité d'ajouter, au produit des billets, 16,000 fr. de sa bourse. L'exigence des souscripteurs ne pouvait pas aller jusque-là.

Faisons donc mieux encore, pour ne pas mettre ce pauvre Prospectus à la torture : consentons à recevoir tous nos lots au minimum. Quand il s'agit d'une bonne œuvre, on ne doit pas y regarder de trop près, et, si nous en croyons la rumeur publique, presque tous ceux que le sort a favorisés regarderaient aujourd'hui cet arrangement comme un marché fort avantageux :

4 lots monstres	81,000 fr.
100 gros lots à 500 fr.	50,000
50,000 petits lots à 5 fr.	250,000
Total	381,000 fr.

Ah ! nous respirons enfin ! nous voilà tout-à-fait à notre aise... — Un moment !... Et les frais ? Nous n'avons pas encore parlé des frais !... Raisonnablement, on ne peut pas évaluer à moins de 30,000 fr. les dépenses de tout genre qu'a entraînées l'exécution d'une pareille entreprise. Mais nous voulons être accommodants; nous nous contenterons de porter les frais à 19,000 fr., ce qui nous procure la satisfaction d'atteindre juste nos 400,000 fr. !

Mais cette satisfaction ne sera pas de longue durée ; le procès-verbal du tirage se charge de nous ôter cette douce et consolante illusion !

Dans le détail de la nature et de la valeur des cent gros lots, qui nous a été donné, document officiel dont les chances de la loterie ne nous ont pas mis à même de vérifier personnellement l'exactitude, nous voyons que ces cent gros lots, non compris le fauteuil que l'on doit à la pieuse libéralité de la Reine, sont d'une valeur de . . . 108,625 fr.

Si nous y ajoutons les 4 lots monstres, de 81,000

Nous obtenons un total de . . . . . 189,625 fr.

Et alors, que nous reste-t-il pour les 50,000 petits lots de 5 à 50 fr.? Il ne nous reste, hélas! que 210,375 fr., tandis que, pour avoir nos 50,000 lots au minimum de 5 fr., il nous en faudrait 250,000, ce qui nécessiterait un prélèvement de 39,625 fr. sur la fortune personnelle du Prospectus. Et encore n'en serait-il pas quitte à si bon marché, car il ne faut pas oublier les frais, que nous avons fixés à la modique somme de 19,000 fr., laquelle, additionnée avec les 39,625 fr. ci-dessus mentionnés, induiraient ce malheureux Prospectus dans une dépense de 58,625 fr. Ce serait payer un peu cher le plaisir de faire une bonne action !

L'affaire s'obscurcit de plus en plus, malgré les efforts inouïs que nous faisons pour l'éclaircir. Heureusement, les Commissaires de l'enquête que M. le Préfet de la Seine-Inférieure a eu le bon esprit d'ordonner, vont se charger de débrouiller tout cela, et nous sommes sûrs d'avance que le Prospectus leur donnera les explications les plus satisfaisantes.

Toutefois, un point nous embarrasse, c'est encore un calcul; quand on a une fois affaire à ces maudits chiffres, ils sont si éloquents et si persuasifs, qu'on ne peut plus se lasser de les consulter. Voici ce qui nous plonge dans la plus cruelle anxiété : le Prospectus, arrivé avec l'Enquête chez M. le Receveur général, va mettre sous les yeux de MM. les Commissaires les factures des marchands, étrangers à la ville de Rouen, au profit desquels ont été dépensés les 400,000 francs ; c'est fort bien. Mais nous nous demandons avec inquiétude, lorsqu'on aura fait voir les notes parfaitement régulières des quatre lots monstres de 81,000 fr., et des 100 gros lots de 108,625 fr. (ensemble, 189,625 fr.), comment, diable ! s'y prendra-t-on pour exhiber les comptes des 50,000 petits lots au minimum de 250,000 fr. achetés avec les 210,375 fr. qui restaient à dépenser?... Et les frais!... « Question grave, Messieurs, et palpitante d'actualité ! »

Pour aider à la résoudre, tendons la main au Prospectus, et efforçons-nous de le tirer de ce mauvais pas. Il faut admettre, en bonne conscience, qu'on a pu enfler l'évaluation des gros lots. C'est une supercherie fort excusable, et, pour faire une concession sur laquelle il n'y ait plus à revenir, nous accordons tout de suite qu'on les ait cotés à un quart au-dessus de leur valeur. On trouvera peut-être que c'est beaucoup, mais il ne faut pas se montrer par trop difficile, et, vraiment, on peut passer sur cette exagération d'un quart, si les lots valent réellement les trois autres quarts. Quant aux 50,000 petits lots, il est bien entendu qu'il n'a pas été possible de les surfaire; il n'y avait pas de marge; ils valent bien positivement le prix qui leur a été attribué, tout le monde est d'accord là-dessus. Cette large réduction va-t-elle mettre le Prospectus hors d'affaire? Voyons un peu :

Les quatre lots monstres de 81,000 f. sont réduits à	60,750 f.	» c.
Les 100 gros lots de 108,625 f. descendent à . . .	81,468	75
Ensemble.	142,218	75
50,000 petits lots, toujours au minimum de 5 f. .	250,000	»
Total. . .	392,218 f.	75 c.

Cette fois, nous sommes sauvés..... sans les frais! Ces frais malencontreux, au modeste taux de 19,000 fr., ajoutés à la somme qui précède, offrent un produit de 411,218 fr. 75 c. La joie du Prospectus n'a pas été longue! Il se trouve encore obéré pour une somme de 11,218 f. 75 c.!.... Et si les frais, au lieu d'être de 19,000 f., sont de 30,000 f., comme nous avons quelques raisons de le croire!... Et si les 50,000 petits lots, au lieu d'être au minimum de 5 f., sont d'une valeur de 5 à 50 f., comme cela devrait être!... Voilà encore l'infortuné prospectus abîmé, ruiné, perdu sans ressource!....

On le voit, de quelque manière que nous groupions nos chiffres, quelque élasticité, quelque souplesse que nous leur donnions, sous quelques formes variées que nous présentions nos calculs, quelque bonne volonté, quelque complaisance que nous y mettions, nous arrivons toujours à cette conclusion forcée : Le Prospectus est un..... prospectus!

Le Prospectus a menti, cela est prouvé; s'il eût dit vrai, il ne serait pas un prospectus; et, s'il est bien prouvé aussi qu'on ne puisse pas lui faire un crime de n'avoir pas tenu des promesses irréalisables, on est en droit de trouver fort mauvais qu'il les ait faites, surtout si ses mensonges ont dépassé la proportion des mensonges dont les prospectus ont le privilége, ce qui lui donnait déjà une assez grande latitude.

La question, ainsi simplifiée, se réduit à ceci :

— Le Prospectus a-t-il loyalement employé à l'acquisition des lots les fonds dont il pouvait disposer?

— Le Prospectus a-t-il scrupuleusement fait revertir au plus grand avantage des souscripteurs tous les rabais et les escomptes qui sont les conditions ordinaires de marchés aussi considérables?

Quod est probandum.

Quoi qu'il advienne de tout ceci, ceux qui ont pris pour argent comptant les promesses d'un prospectus, n'ont guère de reproches à faire qu'à eux-mêmes. Les réclamations, les malédictions, les assignations même, dont on accable le Prospectus, quelques fondées qu'elles soient, en droit et en équité, n'ont servi, jusqu'à ce jour, qu'à faire rire, aux dépens des mécontents, ceux qui n'ont pas participé à la loterie, ou qui ont pris philosophiquement leur parti. Espérons qu'elles auront bientôt une solution plus sérieuse.

Espérons aussi que cette leçon nous sera profitable, et que nous ne verrons plus se renouveler de semblables opérations. Entr'autres inconvénients, ces appels funestes que l'on fait aux passions cupides, ont pour effet d'étendre l'épidémie de la fièvre de spéculation qui nous dévore, jusque dans les classes de la société que leur indigence en avait jusqu'ici préservées. Et, dans ces 100,000 fr. qui vont grossir les dons de la charité publique, a-t-on compté combien il y a de deniers arrachés, par des espérances de fortune aujourd'hui déçues, aux besoins les plus pressants de pauvres gens, plus pauvres et plus malheureux que les victimes qu'ils secourent!

—Il n'est pas à dire, pour cela, qu'il faille absolument proscrire les loteries, et ôter à la bienfaisance cet excellent moyen de tirer de la bourse du riche des aumônes que l'esprit de charité ne suffirait pas toujours pour en faire sortir. La loterie des Artistes, par exemple, créée par M. Bellangé, dans le même but que la précédente, n'a aucun de ses inconvénients.

Tout le monde a vu la jolie exposition des lots que l'on doit à la libéralité de MM. les Artistes. La peinture, le dessin, la sculpture, la gravure, toutes les branches de l'art, y sont représentées. M. Bellange, qui avait déjà largement payé sa part dans cette œuvre généreuse, a encore voulu en augmenter l'attrait. Il vient de faire une charmante lithographie, exclusivement destinée à la loterie. Elle sera tirée à 500 exemplaires, ce qui ajoutera 500 lots à ceux que l'on connaît déjà, et, après ce tirage, la pierre sera effacée.

Nous pensons que le tirage des lots aura lieu le 15 février.

= L'Institut des Provinces de France est la plus éminente des Académies du royaume, l'Institut de Paris excepté ; elle se compose d'hommes qui ont conquis, par de longs travaux, une réputation méritée.

La création de cette illustre compagnie est une pensée de M. de Caumont, auquel notre pays est déjà redevable de l'établissement des Congrès scientifiques de France, ainsi que de l'organisation de l'Association Normande et de la Société Française pour la conservation des Monuments.

La création d'un Institut pour les provinces de France était le complément nécessaire des Congrès, car les Congrès ne se réunissent qu'une fois par an, dans des lieux éloignés les uns des autres, et leur action, toute puissante qu'elle soit, ne sera jamais que momentanée.

Il fallait donc, comme régulatrice du Congrès, une Compagnie dont les éléments moins variables permissent de poursuivre constamment l'exécution des mesures réclamées par lui, une société composée d'hommes choisis, capables de diriger les travaux scientifiques de tout genre, et de coordonner les matériaux déjà produits par les Académies.

L'Institut des Provinces, par son organisation, est appelé à résoudre ce problème. Lié aux Congrès par des rapports constants et intimes, il a une vie distincte et indépendante, une vie continue, car son conseil administratif tient régulièrement des séances mensuelles dans la ville chef-lieu.

L'Institut devait limiter le nombre de ses membres : ce nombre est fixé à 200 pour toute la France ; mais, dans chaque division, il y a un sous-directeur, qui peut convoquer des réunions dans lesquelles tous les hommes laborieux sont appelés à faire des lectures, et ces mémoires pourront être imprimés dans les volumes que l'Institut fera paraître. Le directeur de l'Institut peut, d'ailleurs, provoquer des séances sur tous les points du royaume et les présider.

L'Institut publie deux séries de mémoires dans le format in-4° : la première, consacrée aux sciences physiques et naturelles ; la seconde, aux sciences morales, historiques, littéraires, etc. Indépendamment de ses publications ordinaires, l'Institut a entrepris une grande œuvre, celle de classer tous les travaux de quelque portée épars dans les recueils de province ; il a pris la tâche de répertorier toutes les publications départementales, d'en extraire ce qui mérite le plus d'attention, et de le réimprimer dans un ordre systématique. Déjà le premier volume de ces mémoires a paru l'année dernière ; deux autres volumes sont sous presse. L'Institut se propose encore de publier, tous les trois ans, un rapport sur les travaux comparés des sociétés savantes de

France. Si l'on ajoute qu'il tracera le programme des travaux d'ensemble les plus importants à entreprendre, et qu'il en dirigera l'exécution ; qu'il décernera des médailles aux auteurs des meilleurs mémoires sur des questions nombreuses qui seront mises immédiatement au concours, on comprendra combien la mission qu'il s'est imposée a d'importance et l'utilité.

Le premier siége de l'Institut fut établi au Mans, sous la présidence d'un homme vénérable autant par son savoir que par ses 80 ans, dernier reste peut-être de la célèbre société des Oratoriens, M. Cauvin, que la mort vient d'enlever a la science et à ses nombreux amis. Il y a tenu, chaque année depuis 1839, ses réunions générales ; chaque année aussi, il s'est réuni dans la ville où siégeait le Congrès scientifique : ainsi, en 1840 à Besançon, en 1841 à Lyon, en 1842 à Strasbourg, en 1843 à Angers, en 1844 à Nîmes, et en 1845 à Reims. Ces réunions ont eu de l'importance; des médailles ont été, dans plusieurs de ces séances, décernées aux hommes qui avaient bien mérité de la science par leurs ouvrages.

Après avoir accompli six années de résidence au Mans, l'Institut des Provinces a pris pour nouveau chef-lieu la ville de Caen, où une réunion générale a eu lieu le 30 septembre dernier. Le bureau de cette Compagnie a été renouvelé : M. de Caumont a été élu directeur ; MM. Girardin, de Rouen, et Eudes-Deslongchamps, de Caen, ont été nommés secrétaires généraux.

L'Institut des Provinces compte aujourd'hui 101 membres titulaires, et 41 membres étrangers; parmi les membres titulaires, 18 appartiennent à la Normandie : ce sont MM. de Caumont, Eudes-Deslongchamps, Lesauvage, P.-A. Lair, De Magneville, de Caen ; J. Girardin, de Rouen ; le baron d'Haussez, de Saint-Saëns ; Feret, de Dieppe ; De Jumelles, d'Honfleur ; Legrand, maire de Saint-Pierre-sur-Dives ; le vicomte de Cussy, du Calvados ; Lambert, de Bayeux ; le baron de la Frenaye, de Falaise ; L. de la Sicotière et Godard, d'Alençon ; Ollivier, d'Avranches ; l'abbé Desroches, d'Isigny ; le comte de Tocqueville, député de la Manche.

« L'Institut des Provinces, — disait, dans une des dernières assemblées, M. de Caumont, qui s'occupe sans relâche de compléter l'organisation de cette Compagnie, — l'Institut a accepté une grande et honorable mission, celle de *tracer un plan de travail rationnel et uniforme pour toutes les Académies des départements, de rechercher partout les hommes de mérite, de les distinguer, de les encourager, de les honorer.*

« L'illustre Compagnie saura remplir cette tâche, qui est immense,

comme on a dû le comprendre ; les membres de l'Institut des Provinces, armés d'une volonté *persistante et inébranlable*, marcheront avec confiance dans la voie qu'ils ont mesurée, sans s'embarrasser des obstacles : ils sauront réussir, parce qu'ils ont foi dans leur œuvre, et *que les entraves ne peuvent rien contre la foi.*

« Ils réussiront, parce que leur mission est gratuite, parce qu'ils n'ont point de popularité à acquérir, et que le zèle désentéressé dont ils font preuve est, dans nos mœurs publiques, une belle et noble exception, qui leur méritera toutes les sympathies. »

L'Institut des Provinces de France tiendra une séance générale à Orléans, dans la huitaine de Pâques 1846.

= Beaux-Arts. — *Hommage du peuple à Charlet*, lithographie, par M. Hippolyte Bellangé. — Le 30 décembre dernier, un grand artiste, le plus populaire, sans contredit, d'entre tous les artistes de notre époque, Charlet terminait prématurément sa carrière. Génie profondément original, caustique, et de premier jet, ne relevant que de sa fantaisie, doué d'un sentiment exquis du naturel, de la vérité et de l'effet, Charlet, nonobstant la frivolité apparente du plus grand nombre de ses productions, obtiendra une noble place parmi l'élite de nos gloires contemporaines. Il fut le peintre privilégié des joies et des misères du peuple ; comme Béranger, il fut à sa manière le poète de l'ouvrier et du soldat : son talent, qui éclata tout formé, en même temps que l'art naissant de la lithographie commençait à se perfectionner, adopta ce procédé expéditif comme répondant mieux que tout autre à la nature capricieuse et primesautière de ses inspirations ; il y resta fidèle jusqu'à la fin, et cet art, que le véritable amateur dédaigne à cause de l'inégalité chanceuse de ses résultats, lui devra peut-être l'avantage de se voir admis dans les plus précieuses collections. La lithographie a créé Charlet ; c'est elle qui lui a donné l'immense popularité dont il a joui ; il est peut-être même exact d'ajouter que c'est elle qui l'a fait peintre ; car, sans ce moyen si prompt de fixer et de multiplier les résultats de ses observations, d'établir, entre le public et lui, cette sympathique intelligence qui excite si puissamment le génie de l'artiste, qui sait si le talent de Charlet eût acquis ce magnifique développement qui fera placer un jour ses tableaux sur le même rang que les chefs-d'œuvre de Jean le Duc, d'Ostade et de Téniers.

Charlet, comme tous les grands artistes, a fait école. Parmi ceux qui, en suivant ses voies, ont appliqué la lithographie à reproduire des inspirations du même genre que les siennes, M. Hippolyte Bellangé a conquis une légitime célébrité, et a long-temps partagé, avec son modèle,

la faveur du public. Aussi a-t-il voulu rendre à celui qui fut son guide, et qui demeura toujours son ami, un tribut expressif d'hommage et de regrets. C'est l'objet de la charmante lithographie qu'il vient de publier, et qu'il a dédiée à madame veuve Charlet. Il nous a montré le peuple de tous les états, depuis l'invalide courbé sous le poids des années, depuis le robuste journalier jusqu'à l'écolier mutin, jusqu'au gamin tapageur, se groupant en foule empressée autour du monument funèbre de Charlet, sur lequel un soldat, avec la pointe de sa bayonnette, grave cette simple et touchante inscription : *A Charlet, le Peuple !* Cet affectueux hommage sera vivement accueilli par tous ceux qui admirent et regrettent notre grand artiste, et nous ne doutons pas qu'il ne devienne, pour l'amateur, le complément nécessaire de toute collection de l'œuvre de Charlet, pour le peuple un pieux souvenir auquel il confiera le soin de lui rappeler son artiste favori.

— *Visite de l'Empereur de Russie à mademoiselle de Fauveau.* — L'empereur de Russie, lors de son passage récent à Florence, a honoré notre intéressante compatriote d'une visite qui témoigne de la haute estime qu'il professe par son talent. En effet, malgré la brièveté du temps, deux jours à peine, qu'il devait concacrer à visiter la cité grand-ducale, malgré l'immensité de son itinéraire tracé d'avance, qui ne lui réservait pas moins de plusieurs lieues courantes de Musées et de Galeries à traverser, il a su dérober à ces exigences d'étiquette une heure entière, qu'il a passée, dans l'atelier de mademoiselle de Fauveau, à causer d'art avec elle, à examiner ses travaux en cours d'exécution, et à lui commander des œuvres nouvelles. C'est ainsi qu'il a témoigné le désir qu'elle entreprît le buste de sa fille, la grande-duchesse Olga, qui viendra bientôt à Florence pour poser devant l'artiste, et qu'il a commandé, pour l'un de ses palais, une fontaine composée d'une Ondine se baignant au milieu d'une vasque de marbre. Malgré la survenance de ces travaux, qui ne peuvent manquer d'occuper quelque temps l'artiste, nous n'espérons pas moins que mademoiselle de Fauveau, fidèle à la promesse qu'elle a faite de revenir bientôt habiter dans nos murs, ne différera pas davantage de se rendre au vœu que lui expriment depuis si long-temps, à ce sujet, ses admirateurs et ses amis. A. P.

= Le Monument de Géricault. — Nous annoncions, dans notre dernière livraison, une nouvelle qui était de nature à causer une grande joie aux amis des arts et de la gloire nationale. C'était que la statue de Géricault, placée sur le monument funéraire qui a été élevé à ce grand artiste, allait être transportée dans sa ville natale, et offerte à l'admiration de ses concitoyens.

Nous pouvons aujourd'hui confirmer cette nouvelle, et assurer que l'exécution de ce projet ne va plus souffrir aucun retard. Toutes les formalités administratives sont enfin remplies. Le Conseil municipal a voté les fonds nécessaires, et son vote est approuvé. M. Étex a été prié par l'administration de donner ses soins a l'emballage et à l'envoi de sa belle statue, dont on attend l'arrivée, et de faire mettre sur les restes du grand peintre la pierre tumulaire qui doit la remplacer.

Un modèle de ce monument, envoyé à la ville par M. Etex, a pu faire juger du mérite de son œuvre.

Ce beau morceau de sculpture sera placé, comme nous l'avons dit, au bout de la galerie du premier, à l'hôtel-de-ville, près de l'escalier qui conduit au Musée. Une grille entourera le monument; et, pour que rien ne soit perdu, on transcrira au-dessus de la statue l'inscription qui se trouve sur le côté de piédestal qui sera appliqué contre la muraille.

Nous avons quelques raisons de croire que l'inauguration de la statue de Géricault sera l'objet d'une solennité, et que l'administration municipale offrira à M. Étex un témoignage de reconnaissance digne du précieux don qu'elle en a reçu. Cette cérémonie aura lieu dans le courant du mois prochain.

Nous avions reçu, sur ce sujet, une pièce de vers de M. Emile Coquatrix, qui a si souvent et si bien chanté les illustrations de notre ville et de notre province. Mais, comme ces vers avaient été inspirés par un sentiment que les faits ont modifié, nous avons dû priver nos lecteurs du plaisir qu'ils auraient eu à la lire. Nous espérons que M. Coquatrix les en dédommagera.

= Nécrologie. — M. Flaubert, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, vient de mourir à l'âge de 61 ans. Cette perte a excité dans notre ville une douleur profonde et des regrets universels.

M. Flaubert, comme médecin, était arrivé au plus haut degré de la science et de l'habileté, et, ce qui valait mieux encore, il avait su se concilier l'estime et la sympathie, non seulement de ceux qui étaient en état d'apprécier son mérite, mais encore des pauvres et des ouvriers, qui recevaient tous les jours des preuves de la générosité de ses sentiments et de la bonté de son cœur.

L'inhumation de M. Flaubert a été un deuil public. Jamais convoi mortuaire n'avait attiré une foule plus nombreuse, plus recueillie, plus affligée. Les ouvriers, dont il était le soutien et l'ami, se sont offerts spontanément pour lui rendre un dernier hommage, et ça été un spectacle attendrissant que de voir son cercueil, autour duquel se pressaient

toutes les notabilités de notre ville, porté, de sa demeure à l'église, par de braves gens dont le dévouement témoignait si éloquemment de la reconnaissance du peuple pour son bienfaiteur.

Le corps de M. Flaubert a été inhumé au Cimetière monumental. Plusieurs discours ont été prononcés sur sa fosse. MM. les docteurs Blanche, Hellis, Couronné et Grout, ont parlé au noms des différents corps auxquels a appartenu leur regrettable confrère. M. le docteur Ballay a été l'interprète des regrets de ses élèves.

Sur la proposition de l'un d'eux, une souscription a été ouverte pour ériger une statue à M. Flaubert, à l'Hôtel-Dieu.

= La Bibliothèque du Havre sera transférée, au printemps prochain, dans le nouvel édifice où le Musée est déjà établi. Une somme de 4000 fr. a été votée par la ville, pour subvenir aux frais de cette translation. Bientôt cet utile établissement pourra être ouvert le soir aux gens studieux, à l'imitation de la Bibliothèque de Rouen.

= La ville de Fécamp vient d'être dotée d'une Bibliothèque publique. Cette heureuse institution est due à un inconnu, qui, par l'intermédiaire d'un libraire de Paris, a fait don à cette ville de 8,000 volumes, comprenant des ouvrages d'histoire, de littérature, de philosophie, de sciences, etc., à la condition que cette Bibliothèque serait mise en ordre dans un endroit convenable, et ouverte au public pendant plusieurs jours de la semaine. Une offre aussi avantageuse ne pouvait manquer d'être acceptée avec un vif empressement, aussi l'administration municipale s'est-elle hâtée d'accueillir cette généreuse proposition. Nous regrettons que le donateur de la Bibliothèque de Fécamp ait voulu garder l'anonyme. Bien que nous ayons eu déjà, dans notre département[1], l'exemple de pareils actes de libéralité, ils sont encore assez rares pour que l'on aime à signaler le nom de leurs auteurs à la reconnaissance publique.

Fécamp était la seule ville importante du département qui n'eût pas de Bibliothèque. Sa splendide abbaye possédait, il est vrai, une riche et nombreuse collection de livres et de manuscrits ; mais, au moment de la Révolution, les livres furent donnés à la ville du Havre, et les manuscrits à celle de Rouen. Cependant, il resta à Fécamp quelques ouvrages, qui doivent avoir été conservés dans un de ses établissements publics. Il serait à propos de rechercher ces livres, pour les joindre à la bibliothèque dont cette ville vient d'être enrichie.

[1] On sait que la fondation de la Bibliothèque de Bolbec est due à la libéralité de M. Jacques Fauquet, maire de la ville, et membre du conseil général du département.

= La Société royale Académique de Cherbourg a tenu sa séance publique le 26 décembre dernier, devant une assemblée nombreuse. Parmi les lectures qui ont été faites dans cette séance, nous citerons, 1° une notice biographique sur M. Aug. Asselin, par M. Ed. Delachapelle; 2° une notice de M. Vérusmor sur le château de Buffon, à Montbars, et sur la vie de cet illustre naturaliste; 3° un récit, par M. Couppey, de plusieurs faits de la guerre entre les Anglais et les Français au 14e siècle, dans la Normandie, et notamment de la mort tragique de Godefroy d'Harcourt; 4° une notice sur les mœurs et les traditions populaires de la Hague, par M. Digard de Lousta, qui s'est fait récemment connaître par un intéressant recueil de poésies; 5° un précis sur les principes généraux de la géologie, et sur quelques faits géologiques particuliers aux alentours de Carentan; 6° enfin, parmi les morceaux de poésie, un prologue intitulé : *les Enfants de Guillaume-le-Conquérant*, où M. Fleury représente d'une manière dramatique et imposante les derniers moments du célèbre duc de Normandie.

Comme on le voit par l'énumération que nous venons de faire, la Société académique de Cherbourg occupe une place distinguée parmi les Sociétés savantes qui consacrent leurs efforts aux progrès des études de l'histoire locale; aussi n'avons-nous pas besoin d'ajouter que la séance publique de 1845 a constamment offert un vif intérêt.

= Le Congrès scientifique tiendra sa prochaine session à Marseille. Le Conseil municipal a voté une somme de 10,000 fr. pour les dépenses de cette session.

= Au nombre des prix proposés par la Société libre d'Émulation de Rouen[1], pour 1847, nous mentionnerons les suivants :

Une médaille d'or de 600 fr. sera décernée à l'auteur du meilleur ouvrage sur les falsifications des substances alimentaires, des matières commerciales, des matières colorantes, etc., et sur les moyens de les découvrir et d'y remédier.

Une médaille d'or de 500 fr, pour un système de machine à nétoyer et ouvrir le coton, propre à remplacer le batteur de Dixson.

Une médaille d'or de 150 fr., pour la création ou l'importation d'un métier *à tisser mécaniquement toute espèce de rouenneries*.

En 1848, une médaille d'or de 300 fr. sera décernée à celui qui aura trouvé le moyen de fixer *très-solidement*, sur laine ou sur coton, par la teinture, une matière colorante qui, jusqu'alors, n'aurait pu y être fixée que fugitivement, telle que bleu de Prusse, couleur du campêche, de la gaude, du curcuma, du safranum, etc., etc.

[1] Voir la livraison de Novembre, p. 315.

THÉATRE DES ARTS. — L'événement dramatique de ce mois, celui qui domine tous les autres, c'est l'apparition des *Mousquetaires*. A côté de ce fait capital, nous ne parlerons que pour mémoire de deux vaudevilles assez bien reçus, d'un opéra comique trop maltraité pour les qualités qu'il possède, et des représentations plus ou moins à bénéfice du Théâtre Français.

Que pourrions-nous citer, en conscience, qui présentât quelque semblant de valeur à côté des *Mousquetaires*? rien vraiment. Aussi agirons-nous en conséquence, et n'allons-nous vous parler que de ces militaires fameux par leurs hauts faits, et surtout par le drame dont ils ont été l'occasion.

Ces militaires sont les gens les plus extraordinaires qui furent oncques depuis la fameuse trahison de Dalila. Ils ne renversent, il est vrai, aucun théâtre plein de Philistins, mais ils se livrent, par forme de distraction, aux occupations les plus diverses et les plus étonnantes. Ainsi, le trône d'Angleterre chancelle-t-il? vite deux d'entr'eux sont mandés de l'autre côté du détroit, pour soutenir Jacques Ier, pendant que les deux autres, sur l'appel de Cromwell, vont servir les projets du Protecteur. Il est vrai que Jacques Ier tombe absolument comme si les mousquetaires étaient restés en France, et que Cromwell ne reçoit pas de leurs seigneuries la moindre assistance; mais cela n'empêche pas que leur présence en Angleterre ne soit quelque chose de tout-à-fait capital.

Pendant onze tableaux, nous avons vu les Mousquetaires aller, venir, se battre et se festoyer mutuellement; nous n'avons pas toujours bien compris le comment et le pourquoi de la chose, mais, comme il y avait nombre de scènes intéressantes et dramatiques, comme M. Dumée avait peint de magnifiques décors, nous avons écouté les unes, sans trop demander ce qui les justifiait, et nous avons admiré les autres sans trouver mauvais que les applaudissements qu'on leur accordait rejaillissent sur la pièce entière.

Le succès de ce drame monstre, sur lequel l'administration théâtrale fondait de grandes espérances, a été complet. Grâce aux soins d'une mise en scène brillante, grâce aux artistes, entre lesquels le régisseur, M. Roger, a dignement occupé une des premières places, grâce aussi à la forme inusitée de la pièce, la foule accourt à toutes ses représentations

Vienne, maintenant, quelque grand ouvrage lyrique, et la direction, qui pourra présenter à tous les goûts de puissants attraits, n'aura qu'à se féliciter des nombreuses recettes qui la récompenseront de son activité.

REVUE MUSICALE. — Notre tâche sera facile à remplir ce mois-ci. Peu ou pas de nouveautés au théâtre. Poultier a brillamment terminé ses représentations; nous avons eu aussi le plaisir de l'entendre dans le concert donné par la Société Philharmonique au profit de la Société Maternelle. Cette soirée a été très belle. Mais nous craignons qu'elle ne soit la dernière. Le nombre des souscripteurs, pour cette association musicale, n'est pas suffisant, et le chiffre des recettes ne saurait couvrir les dépenses du plus strict nécessaire.

Ainsi qu'on en a pu juger, le bureau de la Société Philharmonique était composé d'artistes et d'amateurs choisis dans ce que notre ville a de recommandable. C'était bien pour l'art et le bon goût. Néanmoins, d'autres ama-

teurs ont conçu et émis un projet de *Cercle Philharmonique*, dont les bases sont magnifiques, mais difficiles à réaliser; aussi ce projet monumental a-t-il tué la première Société. S'il faut en croire les on dit, le Cercle aurait déjà 700 souscripteurs, tandis que la Société en comptait à peine une centaine. Elle a donc cru devoir se retirer de l'arène musicale, après avoir donné, depuis sa nouvelle organisation, plusieurs séances dont le produit avait été profitable aux malheureux. Nous savons bien qu'une fusion avait été proposée par le Cercle, mais le bureau de la Société ne pouvait, de son autorité, détruire des statuts établis. Alors, il eût fallu assembler une assemblée générale, et cela juste dans la saison des exécutions musicales. Il eût été mieux, pour cette année, de venir en aide à la Société; plus tard, on aurait avisé à agrandir les proportions de cette œuvre. Il n'en a pas été ainsi, et tout repose.....

Pour nous, qui sommes et serons toujours en dehors des personnalités, nous déplorons ce résultat, car c'est l'art qui en est la victime. A moins, toutefois, que le Cercle Philharmonique ne nous mette à même d'admirer ses actes, et surtout d'entendre ses concerts. A l'œuvre donc, et tout le monde sera satisfait, même les membres du bureau défunt. Nous croyons pouvoir assurer qu'ils préféreront la place de spectateurs à celle d'organisateurs.

Nous avons dit, en commençant, qu'il y avait eu absence de nouveautés; cependant, il serait injuste de garder le silence sur l'heureuse reprise de la *Syrène*. Ce charmant ouvrage a été fort bien interprêté par Mlle Durand. La délicieuse voix de cette jolie artiste exhale un parfum de fraîcheur et de jeunesse qui séduit, et son talent se développe de jour en jour, car elle conduit avec adresse l'instrument qu'elle possède. Bonamy a rendu avec bonheur les différentes parties du beau rôle de Scopetto.

Une scène de Vogel, intitulée le *Jugement dernier*, a été représentée avec succès. Il y a, dans ce petit cadre, de la pensée, de la grandeur et du savoir. M. Garbet a chaleureusement chanté ce morceau. Enfin, une gracieuse jeune fille, douée d'une jolie voix, Mlle Omont, a, pour la première fois, abordé la scène. Le public a encouragé cet essai, qui a été heureux. L'avenir est ouvert à Mlle Omont. M.

Nicétas Periaux, *propriétaire-gérant*.

ÉPISODES NORMANDS.

NOTRE-DAME DE BONSECOURS.

Ainsi que Marseille sa rivale en richesse et en activité, Rouen est assis aux pieds d'une Madone qui, du sommet de sa montagne bénie, semble, depuis des siècles, veiller sur l'antique capitale du duché de Normandie, comme Notre-Dame de la Garde semble protéger, du haut de sa roche escarpée, la brillante colonie des Phocéens, devenue chrétienne.

Après un long et dangereux voyage à travers l'immensité des flots et sous des cieux étrangers, le marin, soit qu'il aborde les rives parfumées de la Provence, soit qu'il dirige son navire le long des vertes prairies de notre fertile contrée, salue avec amour la bonne Notre-Dame, dont le front touche à la nue, mais dont les pieds s'appuient sur le sol de la patrie, et qui, son enfant dans ses bras, accueille avec un céleste sourire ces autres enfants revenant chercher le repos et le bonheur sur le sein qui les a portés.

Bonsecours !.... Quel est le touriste, le poète, le pieux voyageur, le rude matelot, le villageois infirme ou la mère désolée, qui ne connaît ton doux nom ?.. Et cependant, il est des auteurs qui ont écrit sur les lieux qui environnent Rouen, et qui n'en ont point omis un seul,

sauf celui-là. Comment expliquer un tel oubli de la part de ces guides éclairés qui ont eu la prétention d'indiquer aux voyageurs étrangers les sites les plus remarquables de cette chaîne de collines et de vallées qui ceint notre vieille cité? Sans nous arrêter à chercher les causes d'une si étrange négligence, nous dirons, nous, que la colline de Bonsecours réunit tout ce qui peut émouvoir l'ame et charmer le regard de l'artiste et du poète, et qu'on ne peut la gravir, par une belle matinée de juin, sans se retourner bien des fois pour admirer le magnifique panorama que déroule à sa base notre industrieuse et opulente cité, sortant des brumes grises, avec ses milliers de toits bizarrement assemblés, ses tours et ses clochers de dentelle, ses navires pavoisés s'échelonnant le long de son beau fleuve, et sa verdoyante ceinture de boulevards qui en dessine gracieusement le vaste contour. Puis, lorsqu'on reprend son ascension vers le sommet consacré, on se sent pénétré de je ne sais quel parfum de religieuse poésie, qui enivre doucement et calme les mouvements tumultueux du cœur agité par les mille passions humaines.

Si l'on veut suivre le véritable chemin des pélerins, on quitte, à mi-côte environ, la grande route, et l'on gravit un étroit et roide sentier semé de cailloux et bordé de buissons épais, à l'extrémité duquel se dresse un modeste calvaire, emblème de celui que la folie et l'impiété des hommes élevèrent un jour au sommet du Golgotha. Là commence le village de Blôville ou Blosseville, plus généralement connu, depuis longues années, sous le nom de *Bonsecours*[1], et qui, ainsi que la plupart des villages et des villes, est venu se grouper autour d'une chapelle édifiée par la piété publique ou particulière, à une époque où la foi n'était point stérile, et où elle se traduisait en monuments destinés à en perpétuer les saintes inspirations.

L'époque de la fondation de l'église de Notre-Dame de Bonsecours n'est mentionnée dans aucun des ouvrages que nous avons été à même de consulter sur ce sujet; mais, ce qui n'est pas douteux, c'est son extrême ancienneté, prouvée par des actes qui datent de 1205 et de

[1] En 1205, l'église de Bonsecours n'avait encore que le titre de chapelle de Blôville, et c'est sans doute dans la période qui sépare cette année de l'an 1301, que, sa renommée s'étant répandue, elle devint église paroissiale, et fut spécialement nommée église de Bonsecours, ainsi que cela est constaté dans Duplessis.

1301[1]. Sans doute, quelque événement remarquable, quelque touchant miracle, aura donné naissance à cette église ; et si la tradition nous en eût conservé les détails, nous trouverions peut-être qu'elle doit son origine à la pieuse gratitude d'une mère dont la douce Notre-Dame aura sauvé l'enfant malade ou perverti. Quoi qu'il en soit, des siècles ont passé, durant lesquels des milliers de pélerins, attirés de tous les points de la Normandie et de bien d'autres lieux, sont venus s'agenouiller sur les dalles de la modeste église, pour implorer la mère des affligés, et lui demander la guérison de l'ame et du corps. Les nombreux ex-voto laissés par eux dans le sanctuaire, témoignent, pour la plupart, de l'efficacité de leurs prières et de la confiance inébranlable qu'ils avaient dans la sainte patrone de l'autel privilégié au pied duquel ils déposaient leurs souffrances et leurs larmes.

L'ancienne église de Bonsecours, remplacée aujourd'hui par une élégante et splendide basilique, ne frappait le regard, ni par l'aspect d'un extérieur imposant, ni par le luxe de ses ornements.

M. Floquet, notre savant et poétique historien, s'exprimait ainsi, en 1842, à l'égard de l'ancienne et de la nouvelle église, dans une

[1] Dans le cartulaire du prieuré de Cressy, dépendance de celui de Saint-Lô, se trouve, aux 48, 49 et 50es feuillets, la transcription, par *vidimus*, des lettres confirmatives du don fait de plusieurs églises en faveur des religieux de Saint-Lô, par Gaultier, dit le Magnifique, archevêque de Rouen en 1205 ; au nombre desquelles figure l'église du Mesnil-Esnard, *avec la chapelle de Blôville*, etc. « Ecclesia sanctæ Mariæ de Mesnillo-Esnardi, *cum Capellâ de Blôville*, etc. »

Il existe également, dans les archives du monastère de Sainte-Catherine, à l'occasion d'un procès entre les religieux de Saint-Lô et les Chartreux, relativement à des pâtures sur partie de la côte Sainte-Catherine (liasse 2, v° *Communes pâtures*), 1° copie informe du vidimus ci-dessus ; 2° copie d'un vidimus fait, en 1628, par le vicomte de Rouen, d'un acte de 1382, confirmant les patronages des églises du Mesnil et de Bonsecours, émané de Robert d'Enneval, « chevalier sire de Pavilly, qui reconnoit que son cher oncle Robert d'Enne- « val, aussi jadis sire de *Pavilly*, quitta et confirma, auxdits religieux de Saint- « Lô, l'*église de Bloseville en ses appartenanches*, l'église de Nostre-Dame du « Mesnil-Enard en ses appartenanches, avec lesdites terres que lesdits religieux « avoient, tant pour don que pour achat. »

Ce dernier renseignement confirme ce qu'énonce dom Duplessis, qu'en 1301, Robert d'Enneval, sieur de Pavilly, confirma, au prieuré de Saint-Lô de Rouen, le patronage de cette cure.

(Extrait d'une lettre adressée à M. Floquet, de l'Institut, le 17 septembre 1842, par M. Barabé, archiviste du département, au sujet de l'église de Bonsecours, et dont ce dernier a bien voulu nous communiquer la copie.)

de ses intéressantes Anecdotes normandes, qui, non moins que des travaux plus sérieux, lui ont valu les plus grands éloges et les plus honorables récompenses :

« Elle va disparaître bientôt, cette vieille église ; encore quelques jours, et il n'en restera plus pierre sur pierre. Mais déjà près d'elle, et sur elle, s'en élève une autre, qui ne permettra point de regrets. Au lieu que, chez les Hébreux, du temps d'Esdras, à l'aspect du second temple construit sur l'emplacement du premier, les vieillards, en se rappelant l'ancien si magnifique, et voyant le nouveau si inférieur de tous points, secouaient tristement la tête et se prenaient à pleurer, les nôtres, au contraire, devront tressaillir de joie à l'aspect de la basilique nouvelle, qu'une foi ardente et un art merveilleux élèvent à la place des vieilles et informes constructions qui, dans peu, vont disparaître à nos yeux. Car qu'était le premier temple auprès de ce que sera le nouveau, et de ce que déjà il nous est donné d'en connaître ! Ce zèle dévorant, par qui, autrefois, David et Salomon bâtirent une demeure à l'Éternel, ce zèle, animant, de nos jours, quelques hommes pleins de foi, d'intelligence et de cœur, a réveillé, dans ce pays et au loin, les sympathies des croyants, celles des amis des arts, celles du peuple, des magistrats, des citoyens de tous les ordres. Trop long-temps enseveli et comme étouffé sous de froides cendres, le feu sacré, se ravivant tout-à-coup, a brillé inopinément à nos yeux charmés. La foi de saint Louis, se réveillant au milieu du dix-neuvième siècle, élève à Notre-Dame de *Bon-Secours* une basilique telle que le saint roi les aimait, telle que, de son temps, on les sut faire[1]. Chaque instant la voit grandir, s'étendre, s'avancer, couvrir l'ancienne, qui peu à peu disparaît et se retire, comme l'astre de la nuit s'éclipse au matin, devant l'astre plus éclatant du jour. Qui ne prendrait plaisir à voir surgir de terre ces blanches murailles, s'élever ces élégants piliers, se projeter ces contreforts, se courber ces arcs-boutants, s'arrondir cette voûte qu'une tour hardie doit couronner bientôt, se coordonner ces galeries superposées qui for-

[1] La première pierre de la nouvelle église a été posée le 4 mai 1840, et l'on a dit la première messe dans le nouveau chœur, le 15 août 1842.— Sur la demande de M. le curé de Bonsecours, le Conseil municipal ayant, le 29 août 1842, autorisé la démolition de l'ancienne église, dès le même jour le coq fut descendu, comme pour donner un commencement d'exécution à cet arrêté.

ment à la basilique une double et riche ceinture ; s'élancer ces aiguilles gracieuses et légères, ces hautes fenêtres du rond-point, où resplendiront, dans peu, l'or, l'écarlate et l'azur? Oui, c'est bien là le treizième siècle, le siècle de saint Louis, celui de le foi vive et des belles églises ; on s'y sent transporté, on y est en effet ; on respire l'air et les croyances de ce temps-là.

« Donc, n'ont péri, en France, ni la foi, ni l'art qu'elle inspire ; l'art merveilleux de bâtir, pour Dieu, des temples à l'aspect desquels s'accroisse la religion des peuples, et d'où les cœurs émus s'élancent vers Dieu, à la voix de l'artiste et du prêtre. J'en prends à témoin la nouvelle église. Aussi, me plaisant à y porter mes pas, à la regarder grandir, à épier les sentiments divers qu'inspire cette heureuse, cette inopinée création, à ceux qui viennent la contempler avec moi, dirai-je comment m'y trouvant, l'hiver dernier, un jour de fête, un incident y survint qu'assurément je n'oublierai jamais. Visitant l'abside et le sanctuaire de la basilique future, comme l'on chantait les psaumes de David dans l'ancienne église, ainsi placé entre le vieux temple qui va cesser d'être et le nouveau qui n'est pas encore, j'éprouvais une sensation solennelle, profonde, indéfinissable, qu'en vain l'on tenterait de peindre, mais qu'avait aperçue un vieillard, qui, vivement ému lui-même à l'aspect de ces lieux, se prit, de discours en discours, à me raconter des choses que j'écoutais avidement..... »

L'Anecdote qui renferme les pages attachantes que nous venons de reproduire, est si palpitante d'intérêt, que nous voudrions qu'il fût en notre pouvoir de la transcrire ici tout entière. Bornons-nous donc à en donner une rapide analyse, afin d'éclairer le lecteur sur les dernières lignes de notre citation, que nous avons dû interrompre pendant quelques instants.

C'était en 1772. Un crime atroce avait été commis : haute et puissante dame, Marie-Suzanne Robert, veuve de messire Henri Duquesne de Brothonne, âgée de quatre-vingt-six ans, entourée d'une famille nombreuse qui la chérissait, objet des hommages d'une grande ville, et providence des malheureux, avait été trouvée assassinée dans son lit, sans qu'on eût le moindre indice sur l'auteur de ce forfait inouï. — Toute la ville éplorée avait assisté aux funérailles

de la *bonne Dame*; mais, après lui avoir rendu les derniers honneurs, la foule indignée s'était demandé qui avait pu commettre le crime.

Deux hommes et deux femmes, attachés au service de Mme de Brothonne, mêlaient leurs larmes à celles de la famille, et nulle voix ne s'était élevée contre eux, tant il semblait impossible d'imputer la mort d'une telle femme à qui avait vécu près d'elle, à qui avait pu seulement la voir !

Cependant la justice ne prenait aucun repos, et, laissant tout autre soin, cherchait sans relâche à découvrir le plus faible indice. — Du haut de la chaire, le prêtre conviait à révélation, sous des peines redoutables, toute personne pouvant mettre sur la voie d'un crime détesté, qu'il tardait de voir expier à son exécrable auteur.

Un silence profond ayant seul répondu à ces appels de la justice et de l'église, après soixante-dix jours d'inutiles recherches, la justice, s'exaspérant à la fin, en revint aux quatre serviteurs épargnés jusque-là, le crime, mieux connu dans ses détails, décelant la connaissance parfaite des aîtres de l'hôtel de Brothonne.

En conséquence, Jacques et Nicolas Poyer, Marie Surval, Anne Maussire, furent appelés à la Tournelle, et l'opinion de la foule ayant changé, comme cela n'arrive que trop souvent, on les maudit, les jugeant coupables par cela seul qu'ils étaient accusés.

Pas une voix pour les défendre, pas de pitié pour eux ! il fallait des coupables; le peuple était las d'attendre le jour de l'expiation !

Dans ce cruel abandon, les malheureux se tournèrent vers Dieu, *le seul témoin dont les souvenirs soient certains*, *le seul juge à qui il soit donné de ne se tromper jamais*, et, en ce jour qui était peut-être le dernier de leur vie, ils s'acheminèrent tous quatre, escortés par la maréchaussée, vers le vieux temple consacré à Notre-Dame de Bonsecours, nu-pieds, à jeun, le visage baigné de larmes; et là, prosternés et suppliants, ils invoquèrent la consolatrice de l'homme en peine !

On célébrait la solennité du 8 décembre, si révérée depuis des siècles en Normandie, qu'on l'appelait *la Fête aux Normands*, et en ce jour, consacré à Marie, avaient lieu des jeux poétiques, où des vers étaient récités et couronnés en l'honneur de la fête, au bruit de mille fanfares joyeuses. Comme les quatre accusés s'en revenaient

de leur triste pélerinage près de l'église Saint-Paul, ils entendirent les cris confus d'une multitude bruyante se précipitant au-devant d'eux, et, se croyant perdus sans retour, ils se mirent à réciter les prières des agonisants. Mais ces cris qui les effrayaient étaient des cris de délivrance ; l'assassin était découvert : c'était Louis Gohé ; il avait tout avoué, et déclarait n'avoir pas de complices.

A cette nouvelle, à ce nom, les quatre innocents arrachés à l'échafaud tombent saisis d'horreur : *Louis Gohé!* assassin de celle qui l'avait toujours comblé de bienfaits, et toujours bien venu chez elle ; lui qu'elle avait pourvu d'un état qui lui permettait de vivre à l'aise ! Cela ne pouvait être, mais les preuves étaient évidentes : le meurtrier avait raconté comment, après avoir long-temps nourri dans son cœur son horrible dessein, il avait fini par l'accomplir, et s'était introduit, la nuit, dans la chambre de madame de Brothonne, qu'il avait égorgée pour s'emparer des clés qui étaient placées sous son chevet, et se rendre maître de son or et de ses bijoux ; puis, dans l'espoir de faire disparaître les traces de son crime, il avait allumé un incendie qui s'était éteint aussitôt de lui-même. Des flambeaux aux armes des Duquesne de Brothonne, qu'il avait voulu vendre, l'avaient trahi ; on l'avait interrogé, et il avait tout confessé, ce crime et quantité d'autres dont on ne l'avait jamais soupçonné.

Le salut miraculeux des quatre infortunés fit éclater encore plus la puissante protection accordée par la bonne Vierge à ceux qui l'imploraient avec une foi vive et sincère, et, plus que jamais, la foule des affligés gravit, pleine d'espoir, la montagne où s'élevait son autel.

« ..... Cette mort si lamentable de madame de Brothonne, — dit notre savant compatriote, en terminant son récit, — la découverte tardive et si inespérée de l'assassin, l'innocence des quatre serviteurs si inopinément manifestée, le vieillard s'était trouvé conduit à me redire toutes ces choses ; mais avec une vivacité, une chaleur, avec des détails circonstanciés et intimes, qui me semblaient lui supposer quelque intérêt secret dans cette tragique histoire ; et, comme je n'avais pu me défendre de le lui dire, ému, alors, plus encore qu'auparavant, — Rappelez-vous (me dit-il) ces quatre malheureux que nous voyions tout à l'heure arrachés à l'échafaud par miracle ; car c'était bien par miracle ! Tous quatre ainsi sauvés, au retour d'un si triste mais si heureux pélerinage, avaient fait un vœu de venir ici tous les ans, et

leurs enfants après eux, rendre grâces à Dieu, à chaque anniversaire du jour qui les vit passer si soudainement de la mort à la vie. Cela arriva il y a soixante-dix ans maintenant; tous quatre sont, dès long-temps, descendus dans la tombe; de leurs enfants seul je demeure. C'est aujourd'hui le *huit décembre*, fête de la Conception de Marie; je suis venu ici, de loin, acquitter un vœu sacré. Mes enfants y viendront après moi. Quelle joie ce me serait, avant de mourir, de voir consacrer cette basilique, dont j'ai vu, avec attendrissement, poser la première pierre, et qui, chaque jour, croît et s'élance comme le lys des champs! Puisse une foi aussi vive que celle de nos pères, obtenir, dans la nouvelle église, de non moindres grâces que celles qui lui furent prodiguées, dans le vieux temple, dont les restes, qui vont disparaître, me rappellent, vous le voyez, de si touchants, de si intimes et si chers souvenirs! »

Après avoir fait connaître, d'une manière succincte, le sombre drame dont M. Floquet s'est fait l'élégant interprète, nous réclamerons l'indulgence du lecteur pour un récit d'un autre genre, quoique se rattachant toujours au même sujet, l'intervention de la Vierge-Mère en faveur de ceux qui l'honorent d'un culte particulier.

Madame Elisa Frank.

(La suite à la prochaine Livraison.)

POÉSIE.

LA GERBE ET LA GLANE.

Au mois où, dérobant plus d'heures au repos,
Le rustre matineux va, loin de sa cabane,
Dans les blés mûrs porter la faux,
La Gerbe, aux larges flancs, riche d'épis nouveaux,
Insultait un jour à la Glane,
Qui, pauvre elle et chétive, au moins de ce côté,
S'était crue à l'abri, grâce à la parenté,
De tout sarcasme à son adresse :
Car elles sont bien sœurs, et le même fumier,
A leur enfance, à leur jeunesse,
Octroya son suc nourricier.
Pourquoi donc par dame la Gerbe
La Glane intimidée, et se cachant sous l'herbe,
Se laissa-t-elle humilier,
Sans oser se permettre une parole acerbe ?
Ah ! c'est que devant la superbe,
Dont l'épaisse opulence arme souvent son front,
L'indigence eut toujours le verbe
Bien bas, le dos toujours à se courber bien prompt,
Tant le faste et l'orgueil lui fascinent la vue,
De son néant, près d'eux, tant elle est convaincue !

Je ne sais jusqu'à quand, se prosternant toujours,
L'une aurait eu de l'autre à subir les discours,
(La langue aux vaniteux communément démange !)
Si le char qui reçoit les tributs des guérets,
Auprès d'elles bientôt n'eût passé tout exprès
Pour les emporter vers la grange.

Mais à deux mois de là conduisons mes lecteurs,
Et voyons ce qu'enfin deviendront les deux sœurs.
Or, le soleil touchait alors au Sagittaire,
Époque du battage, époque où le fléau
Traque indistinctement Gerbe et Glane sur l'aire,
Et les assomme bien et beau.
La voilà donc gisante aussi dans la poussière,
Veuve de ses épis, de son plus cher trésor,
Celle qui, naguère encor,
De sa rotondité faisait tant d'étalage !

Avis à plus d'un riche et rogue personnage,
Que, du haut piédestal que lui font ses sacs d'or,
La mort, un de ces jours, va jeter immobile,
Froid, nu, sur la couche d'argile,
Sur la couche vulgaire où le mendiant dort !

LE FILLEUL DES GUERROTS.

ÉTUDES HISTORIQUES.

RECHERCHES

SUR LE

TABELLIONAGE ROYAL

EN FRANCE,

ET PRINCIPALEMENT EN NORMANDIE.

2e ARTICLE [1].

Ce fut la découverte du droit Romain [2], importé de l'Italie en France, qui contribua à opérer dans le XIIIe siècle un mouvement social dans les esprits, mouvement qui, d'ailleurs, coïncida avec l'établissement de la Chambre des Comptes, et ensuite avec celui des Parlements, dont la résidence fut fixée [3]. Aussi, lorsque l'art d'écrire, développé par l'usage du papier, se fut propagé, tous les seigneurs haut-justiciers, ecclésiastiques et laïques, furent à même de créer des notaires dans l'étendue de leur justice, qu'ils considéraient comme une dépendance de leurs fiefs; obligation qui, d'ailleurs, résultait pour eux du capitulaire de Charlemagne de l'an 805, qu'ils eurent soin d'exhumer [4].

C'est à cela qu'on rapporte communément l'origine des notaires seigneuriaux, qui ont si long-temps existé en France.

[1] Voir la livraison de janvier 1846.

[2] Saint Louis avait fait traduire les ouvrages de Justinien, recouvrés en Italie, en 1135. (*Variations de la Monarchie française*, t. III, p. 40.)

[3] *Diplomatique*, t. 2, p. 434.

[4] Garnier, *Traité du Notariat*, p. 24.

Mais ne nous occupons ici que des notaires royaux.

Par suite de ce nouvel état de choses[1], il s'était établi, près de chaque Tribunal, dans les principales localités, un assez grand nombre d'individus qui se chargeaient du soin d'écrire les conventions privées; saint Louis, ayant réformé la prévôté de Paris, réduisit à soixante, pour le Châtelet, le nombre de ces scribes volontaires. Leur office consista à écrire et expédier les actes de la juridiction volontaire, et à mettre en grosse tous les actes de la juridiction contentieuse du Châtelet de Paris[2].

Cette réformation ne s'étendit pas au-delà de la capitale. On ne voit point d'actes signés d'eux avant le règne de Philippe-le-Hardi, qui monta sur le trône en 1270[3]. Dans les autres Bailliages, les greffes et tabellionages étaient encore réunis aux prévôtés et bailliages, *où on les donnait à ferme*. En effet, entr'autres exemples, nous lisons dans une charte de Montivilliers, datée de 1304, cet intitulé : « A tous « cheus qui chez lettres verront et orront, le vicomte de Montivilliers, « salut : Sachez que pardevant Jehan *Caperon*, *clerc tenant à ferme* « *escripture* des lettres, le Roy et attorné chen en ladite vicomté, « etc., etc. »

Jusqu'au XIVe siècle, les juges avaient usé des « notariats et tabel- « lionages comme ils faisoient des greffes. Et, regardant le droit « d'établir des notaires comme une dépendance de la justice, ils y « commettoient *leurs clercs*, qui ainsi devenoient à la fois greffiers « et notaires[4]. »

Mais Philippe-le-Bel, par l'article 19 de son ordonnance du mois de mars 1302, se réserva ce droit, comme royal, dans l'étendue de ses domaines, sans *porter toutefois atteinte* aux droits des seigneurs haut-justiciers, fondés en possession ancienne d'établir des notaires dans leurs terres[5]. Malgré cette restriction apparente mise à l'exercice du pouvoir royal, le principe, en soi, n'en était pas moins posé, car, si la justice était alors l'un des attributs de la propriété, c'était ce-

[1] *Parfait Notaire*, par deux Avocats, édition de 1828.

[2] *Dictionnaire canonique*, t. 4, p. 708.

[3] Dom de Vaines, t. 2, p. 126.

[4] *Dictionnaire canonique*, V° NOTAIRE, t. 3, p. 25; — et Loiseau, *Traité des Offices*, liv. 2, chap. 2.

[5] Fontanon, *Ordonnances*, t. 1, p. 556.

pendant reconnaître au Roi la suprême justice, c'était, en un mot, en *faire le supérieur féodal* de tout le royaume.

Aussi, au moyen des garanties ci-après, que Philippe-le-Bel prescrivait aux notaires de ses domaines, et dans lesquelles les parties devaient trouver une sauve-garde pour leurs intérêts, il espéra affaiblir et diminuer le ministère des notaires seigneuriaux, qui, d'ailleurs, ne purent même depuis passer d'actes que dans le ressort de la haute justice en laquelle ils étaient établis, et entre ceux qui en ressortissaient [1].

En un mot, ce prince s'efforça surtout de substituer, au régime féodal qui couvrait le royaume de seigneurs indépendants, un réseau d'officiers royaux dont sa puissance fut le centre [2].

Ce fut dans ce but que, par son ordonnance du mois de juillet 1304, il obligea les notaires qu'il avait créés dans tous ses domaines, à recevoir eux-mêmes les conventions des parties [3]. Ils eurent même une résidence déterminée. Les notes des conventions écrites par eux en substance, et non plus par signes abrégés, sur un registre ou *protocole*, servirent à réaliser le contrat appelé *Grosse*, qu'il fut défendu de délivrer en double à la même partie, non plus qu'aujourd'hui, sans un ordre supérieur. Et, s'il fut permis à des clercs assermentés de faire cette délivrance, le notaire n'en demeurait pas moins responsable de la fidélité de l'acte.

Ainsi, comme on le voit, cette loi est le type du notariat actuel.

ÉTAT DE CHOSES POSTÉRIEUR AU XIVe SIÈCLE.

C'est alors que le notaire commence à se trouver investi d'une sorte de magistrature volontaire et publique.

Nous lisons, à l'occasion d'une ordonnance du roi Charles V (par erreur attribuée à Charles VI), à la date du 8 mai 1372, cette réflexion de Fontanon [4], relativement à la teneur et formule à employer, *par le notaire*, pour les actes d'amortissement octroyés par le prince:

« La mémoire de l'homme étant moult fluxible et tost descoulable, « le remède des lettres et escriptures doit estre adjousté. Puis est

[1] Houard, V° TABELLION, p. 328, t. 4.

[2] Chéruel, *Histoire communale de Rouen*, t. 1, p. 180.

[3] *Dictionnaire des matières féodales*, t. 4, p. 105.

[4] *Edits des rois de France*, édition de 1585, t. 2, p. 312 infrà.

« mis et soubsécrit le nom et signet du notaire royal, *qui est de si* « *grande dignité efficace et vertu*, que tout ainsi qu'*aux escrits des* « *quatre évangélistes*[1] ; et de chacun d'eux on croit pleinement des « faits, et de la doctrine de nostre Seigneur Jésus-Christ, tant comme « il conversa en terre avec les hommes; aussi croit-on et adjouste-t-on « foi plainière aux notaires royaux. »

Ainsi, comme on le voit, nos pères ne séparaient pas la foi civile due aux actes authentiques, de leur foi religieuse.

Puis il est ajouté : « qu'est mis à la charte, lacqs ou corde de soye « *de plusieurs couleurs*, et en certaine quantité *du fil d'une couleur* « *et d'autre*, *pour obvier aux fraudes* qui se pourroient faire par « ceux qui y voudroient mettre faux sceaux, etc. »

Et en conclusion : « Y est la corde de soye qui lie l'empreinte du « corps du Roy *avec sa parole*, pour montrer que parole de prince « qui est ainsi liée doibt estre observée. »

Quoique les notaires dont il est fait mention ici, paraissent n'être autres que les notaires, secrétaires du Roi institués par Charles V, sous le titre de *Clercs notaires de son Hôtel*, pour expédier et signer les lettres de la grande et petite chancellerie, néanmoins ce qui est dit quant à l'authenticité de leurs actes peut s'appliquer à notre sujet.

Mais à quelle époque l'ordonnance de Philippe-le-Bel, de 1304, a-t-elle commencé à recevoir son exécution en Normandie, et surtout à Rouen ?

Est-ce seulement à l'époque de 1360, date du premier registre du tabellionage ? Ou existe-t-il une lacune avant cette époque ?

Nous avons dû chercher à éclaircir ce fait, qui se lie au progrès de nos institutions.

D'abord, quant à la Normandie en général, ne perdons pas de vue que le Roi n'instituait de notaires que dans les lieux de son propre domaine : « Tabelliones seu notarii creati in locis ad nos in solidum « pertinentibus, vel, in parte in locum dominorum *in quorum loca* « *successimus* et sumus in præsens, in dictis locis remanebunt, etc.[2] »

[1] C'est sans doute à cause de cette appréciation, que les deux personnes qui assistaient aux enquêtes reçues par le juge, pour garantie de leur sincérité, étaient dites *Évangélistes*. (*Conférences des Ordonnances*, par Charondas, édition de 1640, t. 1, p. 173.)

[2] Art. 20 et 21 de l'ordonnance de 1304.

Or, quels lieux étaient du domaine du Roi ? C'était ce qui comprenait tout ou partie des seigneuries auxquelles le Roi avait succédé ; cette question complexe devient pour ainsi dire insoluble, envisagée sans restriction, et dans toute son étendue. — Ainsi donc, nous sommes forcé de réduire la question à l'étendue de la Vicomté de Rouen, dont le siége était en cette ville.

Pour la résoudre, nous avons recouru à différents actes transcrits dans un ancien registre concernant les anciens revenus de la fabrique de Notre-Dame, inscrit sous le n° 20 de notre inventaire[1]. Voici ce que nous y avons remarqué : de 1285 à 1345, les actes translatifs de propriété entre particuliers sont *intitulés du nom du bailli de Rouen*, puis ils sont passés devant *le garde du scel* des obligations de la ville de Rouen (Symon Lallemant), tandis que, deux années après, *c'est le garde du scel qui figure seul*[2] *en tête des actes*, avec le simple préambule : « A tous ceux qui ces lettres verront ou orront, etc. »

A cette époque de 1345, nous trouvons Robert Saint-Gire, et ailleurs Saint-Gilles, comme le premier *tabellion juré des obligations de la Vicomté de Rouen*.

Néanmoins, en 1337, nous voyons encore un contrat de vente de maison, passé devant *Jehan Cabot, maire de Rouen*, dans les mêmes formes que les contrats ci-dessus, avec la mention du sceau de la commune y apposé. Que conclure de tous ces faits? C'est que les innovations introduites par l'ordonnance de 1302 de Philippe-le-Bel, toutes sages qu'elles fussent, eurent besoin du temps pour se développer, parce qu'il était difficile, comme il l'a été et le sera toujours, de supprimer tout de suite des usages ou abus invétérés, et que, d'ailleurs, les baillis considéraient cette ordonnance limitative comme une atteinte portée aux droits de leur judicature, de laquelle ils faisaient dériver, pour eux, celui d'établir des notaires, qui n'étaient autres, à leurs yeux, que des juges volontaires.

Aussi, en 1319, Philippe-le-Long déclarait-il encore que les *sceaux* et les *écritures* (ce qui signifiait, en ces temps-là, les greffes, notariats et tabellionages), étaient de son domaine.

[1] Archives du département.

[2] Mais, à cette époque comme plus tard, les juges considérèrent cette formule comme un empiètement contraire à l'institution des garde-scels, en ce que ces derniers ne devaient pas intituler les contrats de leur nom. Loiseau, *Traité des Offices*, p. 113.

Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'en 1347 que l'on commence à rencontrer cet intitulé de contrats : « A tous ceux qui ces lettres verront « ou orront, le garde du scel et des *escriptures des lettres obligatoires* « de la ville de Rouen : Sachez que par-devant nous fut présent, etc.[1]

Puis, en 1350, après ces qualités, intervient, pour la première fois, le nom du clerc tabellion juré de la vicomté de Rouen, par-devant lequel comparaissent les parties, et qui, à cette époque, était Guillaume Pougnant.

Enfin, de 1350 à 1359, nous trouvons en tête la même formule ; seulement, le garde du scel est Philippe de Mangneville, et Guillaume Osmont est *tabellion juré*.

Nous atteignons l'époque de 1360, à laquelle commence la série des grands registres en parchemin du tabellionage de Rouen, nommés *transcrits*. Des documents qui précèdent, il nous paraît résulter que la lacune des registres antérieure à cette dernière époque, ne remonte guère avant 1347, moment où le tabellionage n'est plus exercé, à Rouen, *de par le bailli, mais de par le Roi*.

Cependant, dans certaines localités éloignées du siége des Parlements, et même quelquefois plus près, les prevôts et baillifs, malgré les dispositions prohibitives ci-dessus, n'en prirent pas moins la licence de nommer aux greffes et notariats : c'était des récompenses qu'ils donnaient à leurs clercs, valets et serviteurs ; mais nous verrons plus tard que Charles VIII, en 1493, pour couper court à cet abus, donna ces offices à ferme à son profit.

Quant au lieu de la passation des actes, c'était chose assez commune, à l'époque du moyen-âge, de voir le notaire s'établir *en plein air* et sous des arbres, au lieu habituel de réunion des habitants de la paroisse, pour y dresser son acte avec plus de notoriété.

C'est ainsi qu'à peu de distance de Darnétal, près la commune de Saint-Jacques, on désigne encore, par tradition, sous le nom de *Table de pierre*, un petit terrain angulaire à l'abord d'un carrefour, où se rendait autrefois le tabellion pour y exercer les actes de son ministère.

Et ce n'était pas seulement dans notre province que cet usage était signalé ; il existait même ailleurs. En effet, dans la courte mais intéressante notice de M. Vital Bertin, de Vienne (Isère), sur les no-

[1] Archives du département, registre de Notre-Dame, n° 20, p. 63, 82 et 88.

taires au moyen-âge, nous lisons, p. 7, édition de 1844 : « Les notaires « écrivaient, entourés de nombreux témoins, dans un lieu public. »

Puis, p. 9 : « Il existait, sur les limites des *mandements*, des arbres « appelés les *ormes du Conseil* [1], sous lesquels on se réunissait pour « délibérer sur les affaires publiques, arbitrer les procès, et *for-* « *muler les contrats*, etc. » Coutume qui, du reste, existait dans beaucoup de nos localités. C'est sans doute de là que nous est venu ce mot proverbial ; *attendez-moi sous l'orme !* et que, dans les campagnes, surtout dans l'ancien pays de Caux, on dit encore : *c'est un avocat sous l'orme*, pour désigner un mauvais conseiller qui se tient à l'écart [2].

[1] Cet usage de traiter les affaires sous les arbres, et en plein champ, n'était pas seulement propre aux intérêts privés ou de localité; il s'appliquait même aux intérêts majeurs du pays.

Entre'autres exemples tirés de l'histoire, nous citerons particulièrement les deux suivants :

Lorsqu'en l'année 1187, Philippe-Auguste, roi de France, était sur le point de livrer bataille à Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, au sujet de la réversion du Vexin à la couronne, par suite du décès de sa sœur, « un *parle-* « *ment* (entrevue), pour traiter de la paix, fut indiqué dans une plaine située « entre Trie et Gisors, *près d'un grand orme qui, de temps immémorial, avait été* « *témoin des conférences* entre les rois de France et les ducs de Normandie, etc. »

L'année suivante, lorsque les princes chrétiens eurent à venger sur les infidèles la déplorable prise de Jérusalem, par une nouvelle croisade, « dès qu'on « sut qu'il serait délibéré de la situation de la Terre-Sainte, sous *l'orme des* « *conférences*, tous les grands et les barons de France, d'Angleterre et d'Aqui- « taine, accoururent *au parlement* des deux rois, qui s'ouvrit le 21 janvier « 1188, etc., etc., et tous de crier : la Croix ! la Croix ! qu'ils reçurent des mains « du vénérable Guillaume, archevêque de Tyr. » (L'auteur de la meilleure histoire des premières croisades.)

[2] L'on voit encore l'un de ces ormes en la commune de Melleville, près d'Eu ; il est aussi remarquable par son volume que par la force de sa végétation.

Que de touchants souvenirs s'attachent à ce patriarche de la nature !

BARABÉ (Rouen).

(*La suite à la prochaine Livraison.*)

HISTOIRE.

ESSAI

SUR L'ÉPOQUE DE CONSTRUCTION

DES DIVERSES

ENCEINTES MILITAIRES DE ROUEN.

ÉTABLISSEMENT

Des Communes de Montivilliers, d'Harfleur, de Fécamp et d'Auffay[1].

La triple ligne de remparts de Rouen devant fournir une grande page à l'histoire militaire de la Normandie, nous venons apporter quelques matériaux pour cette œuvre, en tâchant de résoudre la question jusqu'alors indécise de l'époque qui vit élever les deux dernières enceintes de cette ville. Tel est le but de notre travail, car nous n'avons pas le projet de suivre ces remparts dans leurs développements successifs, de raconter les hauts faits dont ils ont été témoins, laissant ce soin à M. Chéruel, qui l'a déjà entrepris avec tant de succès, et à M. Richard, qui prépare, sur les Fortifications de Rouen, un ouvrage plein de faits intéressants, si l'on en juge par l'histoire de la porte Martainville, première partie de ce travail, qu'il vient de livrer à la publicité.

Première Enceinte.

Qu'on nous permette, cependant, pour l'intelligence de notre récit, de dire quelques mots de la première fortification de la ville de

[1] Lu à l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, le 20 février 1846.

Rouen, attribuée aux Gallo-Romains. Il est constant qu'elle suivait, au nord, la direction des rues actuelles de l'Aumône et des Fossés-Louis-VIII; à l'ouest, celles des rues Massacre et des Vergetiers; qu'elle courait, au midi, parallèlement à la rue aux Ours, passant près de la place de la Calende; et qu'elle s'appuyait sur la *Robec*, du côté de l'orient.

Tous les documents mérovingiens viennent à l'appui de cette opinion; et les églises de Saint-Godard, de Saint-Martin-sur-Renelle[1], de Saint-Eloi, de Saint-Martin-du-Pont, de Saint-Maclou, et le monastère de Saint-Ouen, désignés, dans les anciens actes, comme étant en dehors de la ville, l'attesteraient au besoin.

Cette première Enceinte avait, au moins, quatre portes principales : celle du nord, située vers la jonction des rues de l'Aumône et des Fossés-Louis-VIII, qui fut nommée porte Sainte-Appoline; celle de l'ouest, située sur l'emplacement de la Grosse-Horloge, et portant déjà le nom de porte Cauchoise[2]; celle de Saint-Clément[3], à l'entrée de la rue actuelle de Saint-André, et la porte de l'Orient[4], ou de Robec[5], car elle a porté ces deux noms, située sur cette rivière, en face du portail de Saint-Maclou.

Il y avait, en outre, une fausse porte, nommée *la Poterne*, dans la rue qui a conservé ce nom, et probablement une autre du côté de la Calende, pour communiquer de la ville au *port Morand;* mais ce n'est qu'une conjecture, à l'appui de laquelle nous ne pouvons fournir aucune autorité.

Ce fut dans cette enceinte que les Normands trouvèrent la ville de Rouen, lorsqu'ils descendirent avec leurs bateaux au *port Morand*, établi dans un coude de la Seine qui s'avançait jusqu'auprès de la

[1] « Ad basilica Sancti-Martini que super muros civitatis ligneis tabulis fabricata..... confugium faciunt. » (Greg. Tur., lib. 5.)

[2] « Raynaldus de Garenna..... ad Calcegiensem portam properavit. » (Orderic Vital.)

[3] Et planam sylvam ex integro pro commutatione quæ est sita in civitate Rothomago, supra portam Sancti-Clementis. » (*Gall. Christ.*, 217, Charte de Richard.)

[4] « Dux fugiens..... per Orientalem portam egressus est. » (Orderic Vital).

[5] « Cœpit Rothomagi ignis juxta portam Rodobeccæ. » (*Chronic. triplex et unum*, 105.)

muraille méridionale de la cité. Ce port fut insensiblement resserré par des remblais sur lesquels on construisit un château ducal, au lieu dit *la Basse-Vieille-Tour*, lorsque la fortune des ducs de Normandie, les fixant définitivement sur le sol, leur permit d'élever des habitations plus commodes que la tour de Rollon, et plus en rapport avec la grandeur naissante de cette race, qui devait bientôt conquérir un royaume.

MM. Deville et De la Quérière, qui ont suivi les divers mouvements de terrain exécutés sur cette ligne, y ont trouvé plusieurs fois des débris de l'enceinte évidemment romaine, mais dont nous ne connaîtrons jamais l'âge précis, à moins de découvertes inespérées.

Deuxième Enceinte.

Pour la seconde enceinte, c'est-à-dire celle qui fut faite par suite du premier agrandissement de la ville, on est dans la même ignorance sur l'époque précise de sa fondation. Quant à la direction de ses murailles, elle est tracée par les rues de la Chèvre, le carrefour du Ponceau, où l'on établit la porte Onfroy, les rues du Ruissel, de l'Épée, Bourg-l'Abbé et Pincedos, et par les boulevards actuels du côté de l'ouest, si l'on en juge par le don fait aux frères Prêcheurs, pour y établir leur maison, d'un terrain situé entre la rue Brasière et les murs de la ville : « A prœdicto vico (Brasière) usque ad murum « regis[1]. » Ce qui prouve que cette dernière partie n'a été que rectifiée lors du troisième agrandissement de la cité.

Alors, la porte du pont Onfroy remplaça la porte de Robec; celle de Sainte-Appoline se trouva reculée jusqu'au carrefour du Coq, et la porte de Caux franchit la longue distance qui existe entre la Grosse-Horloge et l'extrémité de la rue Cauchoise.

Mais à quelle époque ces changements se sont-ils opérés? Voilà ce qui n'a pas été bien précisé jusqu'à ce jour, avec des pièces authentiques à l'appui. On sait seulement que cette seconde ligne de remparts existait en 1204, lorsque Philippe-Auguste, après un siége opiniâtre, s'empara de Rouen; car le chantre de sa vie n'a pas

[1] *Archives municipales de Rouen.* — La maison des Frères Prêcheurs, ou Jacobins, est occupée par l'hôtel et les bureaux de la Préfecture de la Seine-Inférieure.

manqué d'exalter les hauts faits de ce prince, à l'occasion de la prise de cette place, « entourée, dit-il, d'une double enceinte de murailles, « et d'un triple rang de fossés très profonds [1]. »

Les donations presque immédiates de ces remparts à la ville et à quelques maisons religieuses, ne laissent aucun doute à ce sujet. Nous voici donc fixé sur un point : les murs de la seconde enceinte existaient bien en 1204.

Maintenant, si l'on se reporte en arrière, on saura, par divers documents, que beaucoup d'édifices religieux qui se sont trouvés compris dans la seconde enceinte, étaient encore hors des murs dans le milieu du XIIe siècle ; nous citerons en particulier le monastère de Saint-Ouen.

D'un autre côté, on verra qu'à la même époque, l'emplacement du pont Onfroy ne portait pas encore le nom de *Porte*, et nous devons à M. Richard la connaissance d'une charte d'Eugène III (1145-1155), qui cite, dans l'énumération des biens que possédait le chapitre de la Cathédrale : Un verger et des masures, au *pont Honfroy, par delà les murs de la ville;* « ultrà muros.... in ponte Hunfredi.[2] »

Il est à remarquer que les mots *ultrà muros*, par delà les murs, ne peuvent s'entendre que d'une propriété placée à une certaine distance de la muraille militaire ; car si ce mur avait alors existé au *pont Onfroy*, près du domaine concédé, on n'aurait pu se dispenser de dire *juxtà muros*, auprès des murs, comme s'exprime une autre charte de 1205, citée dans le même ouvrage de M. Richard [3].

C'est donc dans la seconde moitié du XIIe siècle qu'il faut chercher la construction des nouveaux remparts, période qui embrasse les règnes de Henri II, de Richard Cœur-de-Lion et de Jean Sans-Terre.

On se demande d'abord si ce travail ne doit pas être attribué à Henri II, qui gouverna la Normandie de 1150 à 1189. Le règne long et florissant de ce prince, qui lui permettait de s'occuper de

[1] ... Duplices muri, fossataque tripla profundo
Dilatata sinu....
(*Historiens de France*, Philipp. VIII.)

[2] Ch. Richard, *Fortifications de Rouen*, 23.

[3] Pag. 23.—« Tenementum quod est in ponte Humfredi, juxtà murum. » (Cartulaire de Saint-Amand.)

créations, a pu faire adopter ce sentiment; mais on oublie que Henri II sut gagner des batailles, reporter les frontières de ses États à leurs anciennes limites, détruire les repaires de la féodalité, et que, dans le moyen-âge comme sous l'empire romain, la fortification des villes était le signe le plus évident de la faiblesse des princes et du pays. D'ailleurs, quelle preuve apporte-t-on à l'appui de ce sentiment? Aucune.

Que se passe-t-il sous Richard Cœur-de-Lion son successeur, de 1189 à 1199; l'histoire a consigné que, pendant l'absence de ce prince, pendant qu'il faisait des prodiges de valeur en Palestine, Philippe-Auguste, roi de France, s'entendait avec Jean Sans-Terre, pour s'emparer de la Normandie, promettant en récompense, à ce dernier, son appui pour ravir le trône d'Angleterre au roi Richard.

On sait que les Français s'emparèrent successivement de plusieurs villes de cette province, et que les craintes furent telles, qu'en l'absence de Richard, un grand nombre prirent le parti de s'entourer de fortes murailles. Ainsi, le sénéchal de Normandie permet aux habitants d'Évreux de s'organiser en commune, et le premier acte des bourgeois fut d'élever de nouvelles fortifications autour de leur ville, et à travers les terrains de l'évêque : « Senescallus Normanniæ jussit « fieri communiam apud Ebroicas.... communiæ juratæ.... fecerunt « fossatum in illa villa per medium terræ episcopi Ebroicensis [1]. »

A son retour, Richard Cœur-de-Lion oppose la plus vive résistance à son puissant voisin; il fait construire aux Andelys la forteresse connue sous le nom de *Château-Gaillard;* mais nous ne trouvons aucune trace de travaux faits par lui dans la capitale de son duché.

Nous arrivons maintenant au règne de Jean Sans-Terre, frère de Richard, qui comprend l'époque de 1199 à 1204; sous ce prince, un immense désordre existe sur tous les points de la Normandie. Philippe-Auguste ne paraît pas disposé à ménager son ancien allié, dont il connaît la perfidie et l'incapacité. Ses attaques sont incessantes, et ses préparatifs menaçants pour l'indépendance de ce malheureux pays.

C'est alors que Jean Sans-Terre, songeant aux immenses ressources de l'organisation communale pour la défense du territoire, l'éta-

[1] Martène, *Veterа scripta*, t. I. — 1061.

blit dans presque toutes les localités de la Normandie. Toute bourgade qui possède un château ou qui peut se fortifier, obtient sa charte; et, pour ne citer que des exemples pris dans le pays de Caux, nous dirons que, par une lettre expédiée de Bonport, le 30 juillet 1202, ce prince « permet à ses hommes de Fécamp d'avoir une commune « pour autant de temps qu'il lui plaira, et leur ordonne de se munir « d'armes et de choses nécessaires pour la défense du territoire [1]. »

Montivillers et Harfleur reçurent, dans le même mois, de pareilles lettres, aussi expédiées de Bonport [2]; chose remarquable pour cet ancien monastère, d'avoir vu décréter dans ses murs l'organisation communale des principales villes du pays de Caux.

Auffay eut sa charte, expédiée du château d'Arques, le 21 février suivant [3].

Toutes ces communes s'organisèrent à l'instar de celle de Rouen, qui, depuis long-temps, était en état de tenir tête à l'ennemi.

Mais ce n'était encore que le commencement du remède, dans les circonstances difficiles où l'on se trouvait; chaque commune dut pourvoir aux fortifications de la cité, mesure essentielle qui centuplait la force de ses défenseurs. Les deux tiers de la ville de Rouen, la majeure partie de ses églises, se trouvaient toujours en dehors de la première enceinte, et ce dut être à cette époque que les bourgeois comprirent la nécessité d'élever à la hâte leur seconde ligne de fortifications.

Jusqu'ici, nous avouons que nous ne sommes pas sorti du domaine des conjectures; mais, si nous prouvons par quelque fait, par un document certain, qu'on s'occupait alors de fortifier la ville de Rouen, on nous accordera que ces conjectures ne sont pas tout-à-fait dénuées de fondement.

La première preuve que nous ayons à fournir est tirée d'une lettre

[1] «... Hominibus de Fiscampno... sciatis quod volumus et multùm placet nobis quod vos et alii de partibus vestris communiam habeatis quandiu nobis placuerit et quod vos propugnetis armis et aliis necessariis ad terram nostram defendendam. » Apud Bon. Port., primo die Julii 1202. (*Rot. Litt. patent.*, 13.)

[2] *Rot. Litt. pat.*, 14. — Ad ann. 1202.

[3] « Rex baillivis suis, sciatis quod concessimus probis hominibus nostris de Auffay, quod habeant communiam in villa sua de Auffay quandiu nobis placuerit. » — Apud Archas... (*Rot. Litt. patent.*, 25.)

patente du roi Jean Sans-Terre, expédiée du Pont-de-l'Arche, le 12 mai 1202, par laquelle il mande à ses officiers : « Qu'il permet « aux bourgeois de Rouen de prendre, à leur volonté, et partout où « ils en trouveront, du bois coupé ou non coupé, en dehors de ses « parcs, pour fortifier leur ville. » *Ad efforciendam civitatem* [1].

Il semble que rien n'est plus concluant que cette pièce : on élève la seconde enceinte de Rouen, et le roi accorde du bois pour en garnir de palissades les portes et les fossés.

Cette assertion sera pleinement confirmée, si l'on voit que, neuf mois après, on s'occupe encore de ce long et important travail, comme le prouve cette autre pièce adressée de Moulineaux, le 17 février 1203, par laquelle le même roi ordonne « à ses trésoriers de délivrer, à « Laurent de Dunguin, mille livres angevines, qu'il donne aux ci- « toyens de Rouen, pour clorre et fortifier leur ville. » *Ad villam claudendam et firmandam* [2].

Dira-t-on que *clorre* et *fortifier* ne doit s'entendre ici que de grandes réparations à faire, de pans de murs à relever. Nous demanderons alors comment une fortification élevée, comme on le prétend, sous Henri II, aurait eu besoin de si grands travaux dix à douze ans seulement après la mort de ce prince.

On ajoutera, peut-être, qu'on n'aurait pu faire, en aussi peu de temps que nous l'indiquons, une enceinte si considérable, mais cette objection perd de sa force, quand nous avons vu élever si promptement le Château-Gaillard, sous le règne de Richard Cœur-de-Lion. Puis, ajoutons que nous sommes persuadé que la seconde enceinte de Rouen, moins colossale que celle qui est venue après, ne se composait que d'une forte muraille de circonvallation, faite à la hâte avec le concours des bourgeois, et, pour ainsi dire, en présence de l'ennemi. Nous puisons cette conviction dans la facilité avec laquelle elle a disparu du sol sans y laisser de traces, dans l'existence simultanée

[1] « Rex, etc... Mandamus vobis quod permittatis cives nostros de Rothomago sine impedimento capere mereimum ad efforciendam civitatem Rothomagensem ubicunque invenerint, scissum vel non scissum, extrà parcos nostros. » T. me ipso. Apud Pontem Archarum, XI die mai 1202. (*Rot. Litt. patent.*, 10.)

[2] ..... Ad valenciam mille lib. and. quas dedimus civibus nostris de Rothomago ad villam suam claudendam et firmandam..... » Apud Mollinell., XVII die feb. (*Rot. Litt. pat.*, 25.)

de la première enceinte et de la seconde, celle-ci ne paraissant être que la ligne avancée des premiers remparts, dans la Charte de donation faite aux Jacobins, qui ne relate que des *tourelles* appliquées aux murs, et non des tours[1]; et, pour dernier signe de son peu de consistance, nous ferons remarquer qu'on n'a pu utiliser aucune partie de cette muraille, lorsqu'on a construit la troisième ligne de remparts, qui passait cependant à l'ouest, sur le même emplacement, contre le jardin des Jacobins.

Nous croyons maintenant qu'il ne peut y avoir l'ombre d'un doute, et qu'au moyen de cet exposé et des pièces que nous venons de citer, pièces inconnues jusqu'à ce jour à ceux qui se sont occupés de l'histoire de Rouen, on jugera que la seconde enceinte de cette ville a été commencée à l'arrivée du roi Jean Sans-Terre au pouvoir, et terminée avant le siége qu'elle a soutenu en juin et juillet 1204.

Troisième Enceinte.

Nous avons peu de choses à dire de la troisième enceinte, dont nos boulevards actuels, des restes de fossés et quelques pans de murailles, indiqueront long-temps la forme et l'emplacement. Seulement, nous croyons qu'on est dans l'erreur en l'attribuant à Philippe-Auguste, à Louis VIII, à saint Louis, et qu'on s'est mépris, à ce sujet, sur la politique des rois de France après l'expulsion des Anglais.

En effet, tout prouve que Philippe-Auguste, devenu maître de Rouen, n'a jamais eu l'intention d'en laisser subsister les fortifications. Il bâtit un château fort sur un point culminant de la ville, près de la fontaine Gaalor; c'était tout ce qu'il fallait pour contenir les bourgeois, car il n'avait plus rien à craindre du dehors; et, dans ce moment où toutes les communes de la province étaient armées et aguerries, il n'était pas d'une sage politique de leur donner des murailles, pour être obligé de les reprendre en cas de soulèvement contre son pouvoir. Aussi, que fait-il? Il commence par *renverser les murs de Rouen*, « evertique fecit muros Rothomagi[2] », et donne aux moines de Saint-Ouen la partie des fossés voisine de leur abbaye, pour y

[1] « Concedimus.... in muris nostris et *tourellis* dictorum murorum.. .» (Charte de saint Louis.)

[2] Append. ad Rob. de Mont.; *Historiens de F.*, 18—347.

faire des maisons et des jardins. « Abbati et monachis sancti Audoeni « Roth. concessimus plateam fossatorum Rothomagi perpetuo possi- « dendam[1], etc. »

Si Philippe-Auguste avait voulu que Rouen conservât des murailles, il ne se serait pas tant pressé de détruire celles qui existaient, d'en donner les fossés, avant d'avoir tout remplacé par une nouvelle ligne de fortifications.

L'Angleterre, affaiblie par ses divisions intestines, lui donna peu d'inquiétudes, il est vrai, ainsi qu'à ses successeurs immédiats, Louis VIII, saint Louis et Philippe-le-Hardi, qui, tous, concèdent ou détruisent à l'envi, sans songer à rien rétablir.

Louis VIII donne une partie des fossés de la première enceinte à la Commune.

Saint Louis accorde aux Jacobins la jouissance des murs et tours de la ville, depuis la porte Cauchoise jusqu'à la Seine[2], et aux Cordeliers, qu'il fixe sur l'emplacement de l'ancien donjon, les fossés, depuis la porte du pont Honfroy jusqu'à l'Aubette.

Mais cet état de choses ne pouvait éternellement durer. L'Angleterre reprenait, vis-à-vis de la France, une attitude agressive; une nouvelle invasion était imminente. Les bourgeois de Rouen l'ayant compris, et se voyant exposés aux surprises de l'ennemi, demandèrent à fortifier leur ville, comme nous l'apprend une ordonnance de Philippe-de-Valois (1346), en faveur des Jacobins, commençant par ces mots : « Comme nous avons octroyé que la dite ville soit close « de murs et de fossés, etc.[3] »

Ce document indique d'une manière précise l'époque de la troisième enceinte de Rouen; et, comme l'usage de l'artillerie, dans les siéges, nécessitait de nouveaux moyens de résistance, cette muraille est élevée sur des proportions telles, que, pour rectifier et renforcer la partie qui bornait le monastère des Jacobins, on est obligé d'emprunter, malgré les réclamations des moines, une portion de leur cimetière et de leur jardin[4].

[1] Archives départ.; Cartons de Saint-Ouen. (Cité par M. Chéruel.)

[2] « Concedimus in perpetuum usum suum, in muris nostris et tourellis dictorum murorum villæ prædictæ a portâ Caleti usque ad cursum Secanæ. » (Arch. municip. — Farin. — Cordeliers.)

[3] Cette charte est rapportée dans Farin (Jacobins.)

[4] Ibid

Au nord et à l'est, on abat, par ordre du roi, les édifices et les maisons qui se trouvent sur la ligne de ces remparts; ce qui démontre suffisamment que la reconstruction est générale, et qu'on ne peut l'attribuer à aucuns des prédécesseurs de Philippe de Valois.

Ici se bornent nos recherches. Nous laisserons, avons-nous déjà dit, à des mains plus habiles et munies de documents plus nombreux, le soin de compléter ce travail. En attendant, nous écouterons avec plaisir les objections qui nous seront faites; nous les provoquerons même, n'ayant d'autre but que d'arriver à la connaissance de la vérité, et de fixer l'opinion sur un des points les plus curieux de l'histoire monumentale et militaire de la ville de Rouen.

L. Fallue (Rouen.)

POÉSIE.

L'ÉTOILE DU SOIR.

— Sonnet. —

Pense à moi pour calmer ta peine,
Quand le soleil, qui s'est enfui,
Sous l'horizon de pourpre entraîne
Ses derniers rayons après lui.

Sur le front de la nuit sereine,
Quand la première étoile a lui,
Telle qu'un diamant de reine,
Pense à moi, dans ton triste ennui.

Car c'est l'heure où le cœur soupire,
Où l'absent vers qui l'on aspire
Tient ses regards au ciel fixés;

Il cherche la première étoile,
Et de larmes son œil se voile
Au souvenir des jours passés.

Prosper Blanchemain.

LITTÉRATURE.

ROSEMONDE.

II. — Le Primat.[1]

— Oui, mes enfants, reprit Thomas de Canterbury, lorsque les acclamations des Outlaws furent un peu apaisées, c'est votre ami, c'est votre père, qui, errant et proscrit, vient chercher un refuge parmi vous. — Lorsque les Saxons entendirent ces paroles, ils se levèrent d'un mouvement spontané : la surprise et la curiosité se peignirent sur leurs visages ; leurs regards dilatés, qui se fixaient sur l'archevêque, semblaient l'interroger avec anxiété ; mais le respect leur fermait la bouche, et ils n'osèrent articuler une question.

Cependant, Thomas de Canterbury comprit leur désir, et, tout en trouvant bon d'y accéder, c'est-à-dire de leur confier les causes qui le forçaient, lui, le Primat de l'Angleterre, de se cacher au milieu des esclaves et des condamnés, il jugea peu convenable d'adresser spécialement un récit, qui pouvait passer pour une longue énumération de griefs, à des hommes dont la haine contre l'ennemi commun était déjà si violemment excitée, et qui n'avaient guère, en leur pouvoir, d'autres moyens de représailles que l'assassinat. En conséquence, il se tourna vers l'ermite, comme vers le seul homme qu'il dût prendre ici pour confident, et commença son discours d'un accent à la fois ferme et modéré, qui semblait permettre aux Outlaws de prêter une oreille attentive, sans toutefois les convier à le faire.

[1] Voir la livraison de janvier 1846.

Il raconta, alors, comment, s'étant rendu à Northampton, sur l'invitation du Roi, et pour réviser en assemblée ecclésiastique les décrets qui avaient été consentis déjà par le clergé normand, dans le grand conseil de Clarendon, il avait dû refuser de nouveau d'accorder son assentiment à ces décrets, qui n'allaient à rien moins qu'à l'asservissement de l'église et à la ruine des dernières libertés saxonnes, puisqu'ils ôtaient aux *natifs*[1] le droit de se consacrer au culte des autels, sans en avoir préalablement obtenu le consentement de leur seigneur. Il dit, ensuite, comment le Roi, exaspéré de ses refus, lui avait suscité toutes sortes d'humiliations et de déboires; les procès injustes qu'on lui avait intentés; les violences qu'on avait cherché à exercer contre sa personne, au point que ses vêtements pontificaux lui avaient à peine servi de sauve-garde, et que des mains sacriléges s'étaient levées pour lui arracher sa croix et les autres insignes de sa dignité; enfin, comment le clergé normand l'avait désavoué, et, après avoir témoigné formellement la volonté de se soustraire à son autorité de Primat au moyen d'un appel au Pape, avait, par un inique et audacieux arrêt, prononcé contre lui la peine de l'emprisonnement.

Ce récit fut fait par Thomas de Canterbury avec le plus grand calme; pas un mot ne décela, dans la bouche du fugitif, la colère et le ressentiment qu'il eût pu concevoir contre ses persécuteurs; mais, aussi, pas un détail ne fut omis, de ceux qui pouvaient mettre en relief les torts de ses antagonistes et les outrages de ses ennemis. Sa voix, pleine d'onction, ajoutait à l'effet de ses discours, par le contraste même qu'elle formait avec le ton d'âcreté et d'irritation qui avait dû caractériser les scènes qu'il racontait. Jamais éloquence ne fut, avec autant de simplicité, plus habile et plus persuasive.

Il serait difficile de dépeindre la vive émotion qui animait les Outlaws après le récit de l'archevêque.—Oh ! restez parmi nous, notre père, s'écrièrent-ils; nous vous défendrons jusqu'au dernier soupir de notre vie; votre présence sanctifiera notre cause. Dieu nous donnera la victoire, et nous écraserons la tête de nos ennemis. — Mes enfants, répartit le prélat, avec un ton profond de découragement,

[1] *Natifs* ou *naïfs:* on appelait ainsi en langue normande les serfs, qui étaient tous de race indigène.

regardez autour de vous ; partout vos oppresseurs sont les maîtres ; ils tiennent tout en leur pouvoir, depuis le château jusqu'à la chaumière ; leur puissance s'est étendue sur l'Angleterre comme un immense réseau ; ils vous ont enlacé de leur fatale étreinte, comme le serpent enlace sa proie de ses replis tortueux. Que voulez-vous faire ? Vous ne pouvez rien par vous-même ; il faut, croyez-moi, que le secours vous vienne de plus haut et de plus loin. Mais qui sait si cette nouvelle persécution, que m'ont infligée nos ennemis, n'est pas un moyen dont le ciel se sert pour vous prêter un secours efficace ? — La sagesse habite avec vous, mon père, dit l'ermite ; quels que soient vos projets, nous ne doutons ni de leur prudence, ni de leur opportunité ; mais, si vous nous laissez dans l'ignorance de votre sort, notre incertitude à cet égard sera, vous devez le croire, le plus pénible des maux que nous ayons à endurer. — Je ne prétends point m'entourer de mystère vis-à-vis de vous, répondit Thomas de Canterbury, ni même vis-à-vis de cet infortuné troupeau auquel je veux au moins laisser l'espérance. Mes enfants, ajouta-t-il, d'ici à quelques jours, si la grâce du Seigneur me vient en aide, je compte m'embarquer pour la France ; là, j'invoquerai, contre les spoliateurs de l'église, l'autorité du Saint-Siége et l'appui du Roi très chrétien.

A ces paroles, un sombre découragement se peignit sur tous les visages, et c'était avec effort, sans doute, que les Outlaws retenaient l'expression des sentiments qui les animaient. Enfin, celui qui paraissait le premier d'entr'eux, et qui, jusqu'alors, avait toujours porté la parole, interprétant encore cette fois la pensée dominante de ses compagnons, répondit au prélat avec une fermeté respectueuse : — Vous dites, mon père, que vous invoquerez l'autorité du Saint-Siége, mais vous n'ignorez pas que, de tout temps, l'évêque de Rome s'est montré sourd à nos prières, hostile à nos vœux, et qu'il a constamment favorisé les projets meurtriers de nos ennemis ? — Ne regardez pas dans le passé, reprit vivement Thomas ; Dieu, qui a guidé le chef suprême de l'Eglise, avait ses desseins ; ne blasphêmez pas ce que vous ne pouvez comprendre ; mais, maintenant que votre cause, ô peuple souffrant et opprimé, est unie à celle de Jésus-Christ, croyez que l'esprit saint la protège, et qu'il la fera triompher. Laissez donc agir les armes spirituelles ; vous ne connaissez pas encore leur pouvoir ; mais peut-être bientôt apprendrez-vous comment elles sa-

vent punir les bourreaux, flageller les puissants et venger les martyrs. — Une exaltation sublime se peignait dans les traits de l'illustre archevêque, tandis qu'il parlait ainsi ; l'avenir, se dépouillant pour lui d'un de ses voiles mystérieux, lui laissait entrevoir peut-être la glorieuse réhabilitation qui devait suivre de si près sa mort funeste.

De leur côté, les Outlaws étaient complètement sous l'ascendant de cet homme extraordinaire, et pas un d'entre eux n'eût osé prononcer, en ce moment, une seule parole qui n'eût pas été un acte de profonde soumission aux desseins de l'archevêque ; ils se contentèrent donc de s'écrier, avec l'accent de la supplication : — Ah, si du moins votre présence ne nous était pas ravie ! — Mes enfants, je resterai deux jours parmi vous ; c'est tout ce que je puis faire, si mon frère, dit-il en désignant l'ermite, veut bien m'accorder l'hospitalité ; dans deux jours, un des nobles compagnons de ma fuite, le pieux moine Robert de Caune, doit venir me prendre ici, s'il a trouvé les routes assez sûres pour que nous puissions tenter de continuer notre périlleux voyage. — Et, pendant ces deux jours, répartit vivement le chef des Outlaws, cette forêt sera inabordable, fût-ce pour le roi Henry et pour les plus audacieux de ses chevaliers. — En même temps, il se tourna vers ses compagnons, et sembla concerter avec eux des dispositions de défense et des mesures de sûreté.

Jusqu'alors Edith et Rosemonde étaient demeurées muettes spectatrices de cette scène, mais cette dernière pensa que le moment était enfin arrivé où elle devait intervenir dans les arrangements qui se préparaient. — Noble prélat, dit-elle en s'avançant vers l'archevêque, si je vous eusse rencontré, il n'y a pas une heure encore, j'aurais sollicité la faveur de vous offrir l'hospitalité dans le château de mon père, où vous eussiez trouvé, pour vous reposer de vos longues fatigues, un abri plus commode et plus sûr que sous la rustique cellule d'un ermite ; mais, hélas ! ces hommes, ajouta-t-elle en désignant les Outlaws, m'ont ôté le droit et la possibilité d'exercer, à votre égard, les honorables fonctions d'hôtesse et de servante.

Un incident avait signalé ces paroles de Rosemonde, et rappelé vers elle l'attention des Outlaws : la jeune fille, en s'adressant à l'archevêque, avait levé son voile, et complètement découvert son visage, ce qu'elle n'avait point encore fait depuis qu'elle était en ce lieu. Quelques-uns des Outlaws avaient déjà contemplé plus d'une

fois les traits de la belle Rosemonde ; d'autres, au contraire, ne connaissaient d'elle que ses bonnes œuvres ; mais, chez les uns comme chez les autres, la curiosité fut un mouvement spontané et irrésistible. Tous jetèrent sur cette merveilleuse beauté un coup d'œil avide, et reportèrent ensuite vers la terre leurs regards confus et troublés. Ils éprouvaient, en ce moment, une sorte de honte d'avoir manifesté une volonté contraire à celle de la jeune fille. Ce n'était pas qu'ils craignissent, à ce sujet, les réprimandes de l'archevêque, ou que la noble franchise qui se peignait sur le visage de Rosemonde les fît repentir de leurs injustes soupçons : c'était tout simplement parce qu'ils voyaient en elle une de ces femmes qui règnent en souveraines sur tous les cœurs ; à qui, de tout temps, en échange de l'admiration qu'elles procurent, on a tout accordé et tout permis ; et dont la beauté jette un si prodigieux éclat, que rien ne saurait en diminuer l'ascendant, en rompre le charme, en altérer le prestige, rien, pas même le crime, pas même la trahison.

Thomas de Canturbury avait aussi levé les yeux sur la jeune fille tandis qu'elle parlait, mais il n'avait jeté sur elle qu'un seul regard, ce regard du prêtre, à la fois rapide et profond, qui tend à connaître, non à admirer, qui cherche à saisir l'ame, non la forme, et semble indiquer une sévère appréhension même des plaisirs les plus innocents qui s'attachent aux manifestations de nos facultés sensuelles.

Cependant, ce court et froid examen avait, sans doute, été favorable à Rosemonde, car ce fut avec un véritable intérêt que l'archevêque interrogea la jeune fille, pour pénétrer le motif de cette sorte de plainte qu'elle avait portée contre les Outlaws. Lorsqu'il sut de quoi il s'agissait, il dit à Rosemonde, avec un accent d'aménité gracieuse qui rappelait les mœurs élégantes et les habitudes courtoises de l'ex-chancelier de Henri II : — Je suis heureux, madame, de vous annoncer que vous êtes libre de retourner à l'instant dans le château de votre père. Je n'abuse point de mes priviléges en vous parlant ainsi, car je vous amène un protecteur qui doit vous garantir de tout soupçon, aussi bien que vous défendre contre toute attaque. Mes enfants, ajouta-t-il en se retournant vers les Outlaws, vous avez tous entendu parler du comte de Glamorgan, qui a défendu si vaillamment l'indépendance des Cambriens contre l'ambitieuse rapacité des Normands ;

voici son fils ; et il désigna le jeune Gallois dont l'arrivée avait précédé la sienne. Auriez-vous confiance, maintenant, que le château de Clifort serait en des mains sûres, si ce jeune homme y commandait ? — Sans doute ! répondirent avec acclamation les Outlaws. — Eh bien ! c'est sir Cliffort lui-même qui envoie, vers sa fille, Edmund de Glamorgan, pour qu'il lui prête secours et assistance, ainsi que le témoigne le message dont il est porteur. Sir Edmund se rendait directement au château de Cliffort, lorsque, m'ayant rencontré sur son chemin, il a consenti à me servir de guide et à faire un long détour pour me conduire ici. La providence nous dirigeait tous deux, car il est à propos, mes enfants, que vous ne vous mettiez point en hostilité contre sir Cliffort, un des plus puissants et des plus fidèles de vos alliés, et celui qui vous assure, à l'ombre de sa forteresse, un asile plus paisible que vous n'en pourriez trouver présentement en aucun autre lieu de l'Angleterre.

Les Outlaws répondirent à ces paroles de l'archevêque par un signe d'assentiment. Se trouvant complètement rassurés, ils insistèrent, de concert avec Rosemonde, pour que Thomas de Canterbury acceptât l'hospitalité qui lui avait été offerte par la jeune fille. Mais celui-ci s'en défendit, en s'excusant sur ses rigides habitudes d'abstinence, qui ne lui permettaient pas de prendre place à d'autre table qu'à celle des plus austères serviteurs de Dieu. — D'ailleurs, madame, ajouta-t-il en s'adressant à part à Rosemonde, ces pauvres gens sont des brebis malades dont le ciel m'avait confié le soin ; au moment où je suis forcé de les abandonner pour toujours, ne dois-je pas leur distribuer tous les secours spirituels que la prière et les sacrements mettent à ma disposition ? — Et moi, s'écria Rosemonde, avec un élan de confiance que provoquait en elle ce haut ascendant que Thomas Becket savait si bien exercer avec un mot, un signe, un regard, et moi, n'ai-je donc pas besoin aussi de secours et de prières ? peut-être plus qu'eux tous, ajouta-t-elle avec un accent touchant de componction et d'humilité. — L'archevêque observa attentivement la jeune fille, puis il lui répondit, après un court instant de réflexion : — Mon enfant, les ames comme la vôtre ne manquent ni de force ni de courage pour suivre le chemin de la vertu ; ce qu'il leur faut, c'est de ne pas se tromper de direction, en se laissant abuser par de fausses lueurs qu'ils prennent pour une révélation divine. Or, les conseils que je ne peux vous don-

ner, un autre vous les distribuera en mon nom. Je vais laisser près de vous une des lumières les plus éclatantes de l'Église, mon frère Jean de Sarisbery[1]. C'est lui qui a été jusqu'ici le plus cher compagnon de mes disgrâces; mais, quoiqu'il ait résolu de me suivre dans l'exil, la prudence exige que nous n'achevions point notre voyage ensemble, et que nous nous séparions à cette heure. Je le confie à votre garde; qu'il demeure auprès de vous aussi long-temps que vous serez en état de faire respecter son asile. — En parlant ainsi, l'archevêque présenta à Rosemonde le moine qui était arrivé à sa suite, et dont nos lecteurs auront peut-être oublié la présence, car nous n'avons point indiqué qu'il eût pris part à la scène que nous venons de rapporter, parce qu'en effet il était demeuré à l'écart, dans une attitude à la fois discrète et pensive, comme s'il eût été absorbé par des préoccupations différentes de celles qui s'agitaient autour de lui.

Rosemonde remercia avec effusion Thomas de Canterbury de ce qu'il voulait bien confier, à la sauvegarde de son hospitalité, celui qui, remplissant auprès de l'illustre prélat les fonctions de secrétaire, était partout considéré comme son ami et son confident intime, et joignait encore, à ces titres honorables, la réputation d'être l'homme le plus savant de l'Europe.

Toutes choses étant ainsi concertées, on se disposa à se séparer; seulement, avant le départ, l'écuyer, qui avait accompagné les deux jeunes filles, remit à l'ermite certaines provisions de bouche qu'il avait apportées, et qui étaient destinées au festin des funérailles que, suivant l'ancienne coutume, les Outlaws devaient célébrer aussitôt après que le mort aurait été déposé dans la terre.

La petite troupe des voyageurs, composée des deux jeunes filles et de leur écuyer, de Jean de Sarisbery, d'Edmund de Glamorgan et d'un homme d'armes qui l'accompagnait, se mit en route aux derniers rayons du couchant, et bientôt le chemin qu'elle suivait, au milieu de la forêt, ne fut plus éclairé que par la lune, dont la lumière argentée se parfilait à travers les branches dépouillées des chênes et des bouleaux. Rien n'est plus favorable à la confiance et à une intimité à la fois sérieuse et douce, que les premières heures d'une belle nuit; le silence rappelle l'ame à elle-même, et l'affranchit des impressions

[1] Ou, comme les modernes l'appellent, Jean de Salisbury.

étrangères, tandis que le pâle éclat du ciel semble prêter un voile délicat à sa pudeur. Ce fut donc sous les auspices les plus attrayants que ceux de nos voyageurs qui étaient encore étrangers l'un à l'autre commencèrent à lier connaissance. La route étant trop étroite pour leur permettre de marcher de front, chacun d'eux se mit au rang que les convenances semblaient lui indiquer : l'écuyer des jeunes filles, qui servait de guide, marchait en avant; Jean de Sarisbery et Rosemonde venaient ensuite, se tenant aux côtés l'un de l'autre, lorsque le chemin ne leur présentait pas d'obstacles. Quant à Edith et à Edmund de Glamorgan, ils conduisaient leurs chevaux avec une telle dextérité, et leurs montures marchaient d'un pas si égal, qu'il ne leur fut pas nécessaire de se séparer un seul instant. Derrière sir Edmund marchait son homme d'armes, qui se trouvait obligé de faire la route à pied, parce qu'il avait cédé son cheval à Jean de Sarisbery, circonstance qui obligeait nos voyageurs à faire de fréquentes stations, afin de ne pas laisser le pauvre piéton en arrière.

Edith, qui, comme nous l'avons vu, aimait à discourir pour charmer les loisirs du voyage, et dont l'esprit, d'ailleurs ferme et arrêté, se laissait rarement entraîner à de capricieuses rêveries, interpella son compagnon, au moyen d'un chant national des Gallois, qui faisait allusion aux glorieux faits d'armes du comte de Glamorgan, père de sir Edmund.

« L'aigle de Glamorgan est descendu de son aire; il s'est abattu sur nos vallons pour défendre le nid des hirondelles et des passereaux[1] ; trois fois les *loups de la guerre*[2] lui ont versé le *bain de sang*[3], mais trois fois il a secoué ses ailes indomptables, et, maintenant, il règne victorieux dans son aire, et trône triomphant sur les hautes cimes de nos monts. »

Un fier sourire anima le visage de sir Edmund, lorsqu'il entendit, de la jolie bouche d'Edith, cette poétique allusion à la gloire de sa

[1] Les invasions des Normands dans le pays de Galles avaient commencé en l'année 1088, mais, en 1138, une grande prise d'armes eut lieu par les Gallois, et ils parvinrent à chasser une partie des Normands établis chez eux.

[2] Expression métaphorique employée, chez les anciens Bardes, pour désigner les guerriers.

[3] C'est ainsi qu'on appelait un combat.

famille, et ce fut avec un frémissement sympathique de la voix, qu'il répondit par ces paroles, empruntées aussi au langage des Bardes :

« Tu es une fille de la forte race, et la harpe galloise a chanté auprès de ton berceau. »

— Ma mère, répliqua la jeune fille, était galloise, mon père était saxon; quant à moi, je sens, vis-à-vis des Normands, que je suis saxonne par la haine, et que je serais galloise par le courage.—

Une fois la conversation établie sur ce point, l'intimité fit de rapides progrès entre Edith et le fils du comte de Glamorgan. Celui-ci, en effet, n'avait point, jusqu'alors, donné accès dans son esprit à d'autres préoccupations qu'à celles qui lui étaient suscitées par les intérêts nationaux ; et, quant à la jeune fille, elle était possédée au plus haut degré de ce qu'on pourrait appeler la poésie des choses positives. Ainsi, elle était capable de porter l'amour de la patrie jusqu'au fanatisme ; mais la patrie, pour elle, était représentée aussi bien par la possession du sol que par l'honneur de la race. De même, quoiqu'elle livrât son cœur avec enthousiasme à l'amitié, elle la concevait cependant bien plutôt comme une réciprocité de dévouements actifs, que comme un échange spéculatif d'impressions et de sentiments. Il paraissait aussi, par ce qu'elle avait laissé quelquefois se trahir de ses secrètes pensées, qu'elle se formait de l'amour des idées plus graves encore que séduisantes : l'amant, il faut bien le dire, n'ayant guère à ses yeux d'autre mérite que d'être l'inévitable prélude de l'époux, considéré surtout comme protecteur de la femme, et chef de la famille.

Cependant, les deux jeunes gens s'abandonnaient à l'entraînement de leur sympathique entretien, qu'ils interrompaient seulement par quelque citation poétique, soit récitée, soit chantée à demi-voix, quand l'un voulait rappeler à l'autre une mélodie nationale. Rosemonde, de son côté, cherchait, en interrogeant directement son compagnon de route, à pénétrer le caractère et les sentiments intimes de celui en qui elle devait reconnaître, sur l'avis de Thomas de Canterbury, un conseil et un directeur spirituel.

Or, le sujet prêtait à de riches et nombreuses observations. Comme presque tous les hommes dont la supériorité consiste, surtout, dans les choses de l'esprit, Jean de Sarisbery était rempli de singularités et d'apparentes inconséquences. Deux hommes bien différents se ré-

vélaient d'abord en lui : l'un, austère dans ses habitudes, rigide dans ses mœurs, inébranlable dans ses principes, c'était le prêtre ; l'autre, passionné dans ses prédilections, profane dans ses goûts, et sans cesse assiégé par toutes les prestigieuses images que l'art emprunte aux tableaux du monde et aux scènes de la vie, c'était le poète et le savant. Jean de Sarisbery se montra en quelque sorte fidèle à cette double vocation, en demeurant, dans l'exil et la disgrâce, l'ami incorruptible de Thomas Becket, en même temps que l'admirateur éclairé du génie de Henri II. Ses œuvres, aussi, portent l'empreinte de ces inspirations contraires, car, séduit par le beau, sous toutes ses formes, on le voit souvent décrire avec complaisance les choses dont il blâme l'emploi, ou dont il semble dédaigner la futilité. Dans un passage du *Policraticus*[1], par exemple, voulant critiquer la musique légère, gracieuse et mondaine qui s'était introduite de son temps dans les églises, il s'exprimait ainsi : « Quand on entend les douces et agréables modulations des choristes, les uns conduisant, les autres suivant ; les uns chantant haut, les autres bas ; les uns chantant en accord, les autres faisant la partie contraire, on s'imagine assister à un concert de sirènes, et non d'hommes ; on admire la flexibilité prodigieuse de leurs voix, qui ne peut être égalée par le rossignol, le perroquet, ni aucune autre créature, s'il en existe de plus propre à la musique. Ils ont tant de facilité à monter et à descendre, à faire des modulations, des roulades et des cadences, à lier et à tempérer toutes les différentes espèces de sons, que l'oreille perd sa capacité de distinguer, et que l'esprit, transporté par tant de douceur, ne peut juger du mérite de ce qu'il entend. Quand ils se sont ainsi éloignés des bornes de la modération, ils ont été plus propres à exciter des passions profanes que des sentiments de piété, dans le cœur des hommes[2]. »

Le contraste frappant qui se montre ici entre la vive description de l'artiste et la froide et sévère critique du prêtre, nous fournit une curieuse image de la diversité d'émotions et de pensées qui devait surgir dans l'ame de ces clercs du moyen-âge, à la fois les desservants de l'art et ceux de l'autel. Quant à Jean de Sarisbery, comme sa vie fut parfaitement droite et pure, on peut en conclure que ce conflit

[1] Principal ouvrage de Jean de Sarisbery.

[2] *Policraticus* ; Lugd. Batav., Plantin, 1595, in-8°, lib. 1, p. 24.

intérieur fut chez lui le résultat de la mobile impartialité du génie qui observe et qui juge, si différente de la conviction arrêtée du génie qui agit.

Toutefois, Thomas de Canterbury, en confiant, en quelque sorte, à celui qui était son conseiller intime, le salut de Rosemonde, avait plutôt obéi à des impressions personnelles, que consulté cette sagace et profonde connaissance qu'il possédait des hommes et du cœur humain. En effet, si l'ame ferme et immuable de Thomas Becket, trouvant parfois à s'adoucir et à se dilater, acquérait une heureuse élasticité sous l'influence de la haute et flexible intelligence de Jean de Sarisbery, l'ame fragile et exaltée de Rosemonde devait, au contraire, sous le charme de cet aventureux génie, sentir, en même temps, son élan se doubler et ses forces s'éteindre.

Cependant, la première impression qu'éprouva la jeune fille, dans son entretien avec Jean de Sarisbery, fut celle d'une vive consolation. Pendant le cours de cette journée, la susceptibilité de Rosemonde avait reçu de violentes atteintes, tant des discours de l'ermite que des hostiles procédés des Outlaws. Ces blessures étaient cruelles, mais salutaires. Or, les traces en furent presque subitement effacées par la douceur que ressentit la jeune fille en reconnaissant qu'elle était déjà devenue, pour l'homme éminent qui l'accompagnait, l'objet d'un paternel et affectueux intérêt ; intérêt que nos lecteurs comprendront facilement, s'ils se rappellent que, à toutes ses attrayantes qualités de cœur, Rosemonde joignait non-seulement l'empire de la beauté, mais l'ascendant de l'intelligence, puisqu'elle était citée comme la femme à la fois la plus belle et la plus spirituelle de l'Angleterre.

Le terme du voyage approchait ; la petite troupe s'était aperçue que la nécessité d'attendre sans cesse le piéton qui venait à sa suite apportait de trop longs retards à sa marche, et l'on s'était concerté pour obvier à cet inconvénient. Sir Edmund avait alors proposé, avec un accent de modestie bien propre à faire agréer sa demande, de prendre Edith en croupe, si celle-ci consentait à prêter son cheval à l'homme d'armes. Edith ne fut nullement choquée de cette proposition, qui était conforme aux usages du temps. Ce nouvel arrangement fut donc conclu à la satisfaction générale.

Si, à l'issue d'une épaisse forêt, quelques-uns de nos lecteurs se trouvaient tout-à-coup transportés devant une habitation d'un aspect

aussi formidable que l'était le château de Cliffort, nul doute que l'impression qu'ils éprouveraient ne serait rien moins qu'agréable et encourageante. Ils reculeraient peut-être devant la sombre et triste hospitalité que semblerait leur promettre cette double enceinte de hautes murailles de pierre ; et, rêvant l'emprisonnement perpétuel, ils s'en iraient chercher quelque demeure moins imposante, mais plus conforme aux idées de liberté, d'aisance et de comfort, qui nous sont habituelles.

Nos voyageurs, au contraire, quoiqu'ils eussent trouvé la route douce et facile, laissèrent cependant échapper une exclamation de joie, lorsque, abandonnant la forêt, ils arrivèrent au pied de l'éminence sur laquelle s'élevait le château de Cliffort. C'est que, à cette époque, où la liberté et son paisible cortége d'intimes jouissances étaient inconnus, où subsistaient seules la servitude d'une part et la violence de l'autre, toutes les idées de bien-être se résumaient dans un seul mot : la sécurité !

Or, rien n'était plus propre, en effet, à éveiller l'impression d'une sûreté vigilamment défendue, que cette féodale demeure qui avait emprunté, pour établir son invulnérable solidité, toutes les ressources de l'art saxon et de l'art normand. Mais, afin de faire mieux comprendre les combinaisons auxquelles avait donné lieu cette importante construction, suivons pas à pas nos voyageurs à leur entrée.

Parvenus au sommet de l'éminence, dont le couronnement était fort étendu, ils trouvèrent un fossé profond, qui embrassait toute la circonférence du château. Au-dessus de ce fossé, s'élevait un mur qui n'avait pas moins de dix pieds d'épaisseur et de vingt ou trente pieds de hauteur, et dont le parapet était garni de massifs créneaux. De distance en distance, des tours carrées étaient enclavées dans le mur, et, comme elles avaient deux ou trois étages intérieurs, elles servaient d'habitation aux principaux vassaux et serviteurs du suzerain. Sur les toits de chacune de ces tours, disposés en plate-forme, était établi un poste d'hommes d'armes. Le mur ne présentait pas d'autre issue que la porte par laquelle pénétrèrent nos voyageurs ; elle était défendue, à l'extérieur, par une barbacane, sorte de porche fortifié de tourelles à meurtrières. Après avoir franchi le large passage que laissait l'ouverture de ses battants, faits de solides madriers de chêne, garnis de bandes de fer, on se trouvait dans un

grand espace découvert, que l'on nommait la cour basse. Venait ensuite une seconde enceinte murée, semblable à la première. L'entrée de cette nouvelle enceinte n'était pas placée directement en face de la grande porte ; il fallait suivre une vingtaine de pas environ la circonférence du mur pour y arriver. Une étroite langue de terre, qui interrompait le fossé en cet endroit, servait de pont, et communiquait d'une cour à l'autre. C'est au milieu de la cour intérieure que s'élevait le château proprement dit, ou la maîtresse tour. Il consistait en un édifice très considérable, de forme carrée, accompagné de tourelles semblables à celles qui étaient accolées aux murs d'enceinte. Comme le château de Cliffort avait été restauré suivant le système de défense des Normands, une partie de ses murailles s'était trouvée enfouie dans une colline factice formée à l'entour[1] ; aussi, les étages supérieurs, que l'on avait ajoutés pour lui rendre sa première élévation, étaient-ils de construction toute récente. Dans toute son étendue, ce bâtiment était irrégulièrement percé de fenêtres effilées, qui n'avaient guère que l'apparence de longues meurtrières, et dont quelques-unes, éclairées à cette heure, découpaient, sur sa sombre et lourde façade, d'étroites bandes de lumière, qui semblaient l'unique appel de son hospitalité.

Nos voyageurs laissèrent leurs chevaux aux mains des nombreux serviteurs qui s'empressaient autour d'eux. Puis ils montèrent les larges degrés d'un escalier de pierre, pour parvenir aux étages supérieurs du château, composant la partie principalement destinée à l'habitation. Ils se dirigeaient vers la grande salle, mais, au moment où Rosemonde se préparait à y introduire ses hôtes, sir Edmund arrêta la jeune fille, et, lui présentant une lettre soigneusement liée d'un fil de soie : — Madame, lui dit-il, il est à propos, peut-être, que je ne profite pas de votre hospitalité avant que vous ne sachiez à quel titre sir Cliffort m'a convié dans son château, et que vous n'ayez ratifié le droit qu'il m'accorde d'y demeurer jusqu'à son retour. — Rosemonde regarda avec quelque surprise son interlocuteur, puis elle se hâta de prendre connaissance de la lettre de son père. Après l'avoir

[1] Les châteaux construits par les Normands se distinguaient de ceux des Saxons, en ce que la maîtresse tour était toujours bâtie sur une éminence fort élevée, qui permettait aux défenseurs du château d'inspecter de tous côtés l'ennemi qui pouvait s'en approcher.

parcourue rapidement des yeux, elle relut à voix haute, et avec un peu d'émotion qu'elle s'efforçait de dissimuler, le dernier paragraphe, ainsi conçu :

« Pour tout ce qui concerne votre sûreté personnelle et la défense de mon domaine, vous vous en remettrez, ma chère fille, pendant le temps que va durer encore mon absence, à l'expérience et au courage de mon féal ami sir Edmund de Glamorgan. En retour de ses bons services, ayez pour lui tous les soins de l'hospitalité, et traitez-le comme votre frère, jusqu'au moment où il prendra place à ma table, à vos côtés, comme votre seigneur et époux. »

En terminant cette lecture, Rosemonde jeta un timide regard sur ses auditeurs. Elle observa qu'Edith avait pâli, et que ses yeux, fixés sur sir Edmund, laissaient involontairement échapper un muet reproche. Quant au jeune homme, il avait une attitude humble et discrète, mais qui accusait cependant quelque trouble intérieur. Rosemonde, au contraire, en surprenant ces signes d'émotion, sentit renaître en elle toute sa calme fermeté, et elle dit à sir Edmund, avec un accent empreint d'une douceur grave : — Mon devoir filial me commande de faire acte de soumission aux ordres que je viens de recevoir, mais je me confie à la sagesse de mon père pour mettre ses projets à néant si le bonheur de l'un de nous devait souffrir de leur exécution. — Sir Edmund s'inclina en signe d'assentiment à ces paroles. Comme Rosemonde s'appuyait sur le bras de Jean de Sarisbery pour passer dans la grande salle, elle dit à l'illustre clerc, à voix basse : — Oh ! que j'aurai besoin de vos conseils, mon père ! — Venez, répondit-il, me trouver demain à la chapelle, à l'heure de matines ; j'y prierai pour vous et je vous y attendrai.

Amélie Bosquet.

(La suite à la prochaine Livraison.)

CRITIQUE HISTORIQUE.

LE CŒUR DE SAINT LOUIS.

Comme nous l'avions pensé, M. Fallue a fait imprimer le Mémoire qu'il avait lu à l'Académie, en réponse à la lettre de M. Deville à M. Auguste Le Prevost. Voici l'analyse de ce travail :

M. Fallue commence par examiner la contradiction que présentent les deux textes principaux sur lesquels la discussion est basée : celui de Geoffroy de Beaulieu et celui de Thibaud de Navarre. Il rapproche les deux opinions contraires qu'ont soutenue, à ce sujet, M. Letronne et M. Deville. Il adopte la première, et pense que les Siciliens conservèrent le cœur de saint Louis, comme les Français gardèrent ses os, pour appeler la protection de Dieu sur leur traversée. Il attribue les murmures de l'armée, non pas au don qui avait été fait du cœur de saint Louis, mais à l'intention qu'on avait de l'enlever immédiatement. Il conclut que la présence du cœur à l'armée de Tunis, au moment où Geoffroy de Beaulieu prétend l'avoir trouvé en Sicile, n'exclut pas le transport ultérieur de ce cœur à Monréale.

M. Fallue soutient que l'état des reliques qui existent encore à Monréale, et les inscriptions tracées sur l'urne qui les contient, ne contredisent en rien son hypothèse. Au contraire, le mot *viscères*, qui y est employé, comprend nécessairement le *cœur*.

Il examine ensuite la question de savoir si le cœur de saint Louis

a été apporté en France. Il suit l'armée à son retour, et trouve, dans les textes de Geoffroy de Beaulieu et de Joinville, et dans le procès-verbal d'enquête de la canonisation de saint Louis, la preuve que les os seuls ont été rapportés de Tunis.

M. Fallue repousse le témoignage de Guillaume de Nangis; il regarde la suppression du mot *cor*, dans le récit de ce chroniqueur, comme une omission involontaire, et lui trouve en même temps le caractère d'une fraude dont les moines de Saint-Denis se seraient servis pour faire croire qu'ils possédaient le cœur de saint Louis.

M. Fallue n'admet pas davantage le secret qu'aurait commandé, à Philippe-le-Hardi, la crainte qu'il pouvait avoir des réclamations des moines de Saint-Denis, a qui saint Louis avait légué ses restes. Il considère comme impossible que ce secret eût pu être gardé. Il pense, d'ailleurs, que Philippe aurait pu obtenir du pape la possession paisible de cette sainte relique.

Il ajoute qu'aucun fait historique ne révèle la présence du cœur de saint Louis à la Sainte-Chapelle.

M. Fallue se résume en disant qu'il a la foi la plus entière dans le récit de Geoffroi de Beaulieu; que la lettre de Thibaud de Navarre ne saurait infirmer son texte; que Guillaume de Nangis ne mérite aucune confiance, et, enfin, qu'il est impossible d'établir, par aucune démonstration, que le cœur de saint Louis ait été inhumé à la Sainte-Chapelle.

M. Deville a bien voulu nous faire part des observations qu'il a présentées à l'Académie, en réplique au Mémoire de M. Fallue. Nous pouvons, ainsi, en donnant un résumé de cette réponse, mettre sous les yeux de nos lecteurs toutes les pièces du procès.

M. Deville demande à M. Fallue s'il accepte, oui ou non, le texte de Geoffroy de Beaulieu. S'il l'accepte, il faut qu'il le prenne tel qu'il est. Or, Geoffroy de Beaulieu est le seul qui raconte que le cœur de saint Louis a été transporté en Sicile; il dit que ce cœur y était déjà, lorsqu'il passa par Monréale pour retourner en France. Mais Thibaud de Navarre, dont le témoignage est irrécusable, dit le contraire. Il a été prouvé qu'au moment où le confesseur de saint Louis prétend avoir trouvé le cœur de ce prince en Sicile, on le conservait encore à l'armée de Tunis. Donc Geoffroy de Beaulieu se trompe, donc son texte n'a plus aucune valeur.

M. Fallue lui-même, dit M. Deville, contredit Geoffroy de Beaulieu, puisqu'il reconnaît que le cœur de saint Louis n'était pas parti pour la Sicile avec les chairs et les entrailles, comme l'affirme cet historien.

Et, cependant, c'est du texte de Geoffroy de Beaulieu que M. Fallue a fait son seul appui, car il n'a découvert aucun nouveau document.

A propos du mot *viscères*, employé dans l'inscription de Monréale, M. Deville fait observer que ce terme comprend en effet le *cœur*, dans le style scientifique ; mais qu'il en est autrement dans le style lapidaire, qui a bien soin, au contraire, de distinguer de tous les autres restes le cœur, qui en est la partie la plus noble.

M. Deville, après avoir rendu au témoignage de Guillaume de Nangis toute l'autorité que doit avoir un historien aussi digne de foi, conclut que l'argumentation de M. Fallue n'a ôté aucune force à ses preuves et à ses inductions, et qu'il persiste plus que jamais dans son opinion.

Il y a lieu de croire que la discussion qui s'était engagée à Rouen n'ira pas plus loin. Elle va désormais retourner à Paris, ou elle a été soulevée. Cependant, comme les savants normands y sont engagés, nous aurons peut-être occasion d'y revenir, et de faire connaître la tournure que lui donnera la réponse que M. Letronne ne peut pas manquer de faire au Mémoire de M. Deville. Dailleurs, nous pouvons renvoyer nos lecteurs au volume que M. Letronne a déjà publié, et qui renferme une analyse complète et les fragments les plus importants de tout ce qui a été écrit à ce sujet[1]. Il est probable que cette publication ne sera pas la dernière, et que l'on aura bientôt un complément à ce premier volume. Ch. R.

[1] *Examen critique de la découverte du prétendu Cœur de saint Louis.*—Paris ; Firmin Didot, Furne, 1844.

ARCHÉOLOGIE.

MONUMENTS RELIGIEUX

DU MONT-AUX-MALADES[1].

Le temple roman, voisin de l'église actuelle du Mont-aux-Malades, et dont l'industrie du XIXe siècle a transformé les débris en un magasin de planches, appartenait au prieuré des chanoines réguliers : ils le cédèrent en compensation d'une église Saint-Gilles, édifiée pour servir de paroisse. Les antiquaires le contemplent avec respect, comme un contemporain des aïeux. Chacune de ces pierres taillées il y a si longtemps, est douée d'une voix éloquente, qui rappelle le passé de notre province, et proclame hautement sa gloire. Les trois temples construits sur la montagne furent endommagés par la guerre dans le XVe siècle : « L'église paroissiale de Saint-Jacques, dit Farin[2], « fut de rechef bénite sous l'invocation de Notre-Dame, et elle porta « ce beau nom quelque temps, jusqu'à ce qu'on eût recouvré les an- « ciens titres. » Or, malgré l'autorité de Farin, comment admettre qu'on ait oublié le vocable de cet édifice, où tant de personnes encore vivantes avaient prié, où beaucoup d'entre elles avaient reçu les ondes baptismales ? Il faut, ce nous semble, supposer un autre motif que l'absence des anciens titres.

Ce qu'il y a de remarquable dans l'église actuelle (l'ancienne église de Saint-Thomas, celle qui était conventuelle avant la révolution), c'est l'emploi du plein-cintre à une époque où l'ogive était adoptée. L'église Saint-Gilles, maintenant détruite, ayant été commencée quelques années auparavant, il serait possible, et fort possible, qu'elle

[1] Voir la *Revue de Rouen*, octobre 1842.

[2] *Histoire de la ville de Rouen*, 1re édition, t. III, p. 196.

eût eu l'arc en tiers-point, tandis que les constructeurs de Saint-Thomas seraient demeurés stationnaires. Si l'on rencontre dans tous les siècles des gens arriérés pour la mode, pourquoi n'aurait-il point existé, dans le douzième siècle, des gens arriérés en fait d'architecture? M. l'abbé Delamarre, auteur d'un savant mémoire sur la cathédrale de Coutances, pense que la ferveur des religieux les engageait souvent à ne point avancer[1]. Certains ordres conservaient un style traditionnel, et la ressemblance de constructions plus récentes avec des constructions plus anciennes auprès desquelles on avait passé le temps du noviciat, devait avoir de l'influence sur les esprits.

La partie située derrière le maître-autel, et qui sert d'avant-sacristie, est bien postérieure à la grande nef : les chanoines réguliers auront trouvé leur temple trop petit. La forme ronde de colonnettes placées à quelques fenêtres de la sous-aile droite, annonce le quatorzième siècle. D'autres fenêtres sont postérieures.

Pourquoi ces créations burlesques auprès des saints personnages représentés sur les vitres? Faut-il supposer à leurs auteurs une bonne ou bien une mauvaise intention? Il serait fort difficile de répondre pertinemment[2]. De même que le plus ou le moins de jour qui pénètre sous ces arceaux en change l'aspect, ainsi le plus ou le moins d'imagination de ceux qui considèrent ces figures, leur communique une expression différente. Elles sont au nombre de douze : sont-ce des vices, ou bien des vertus? Cette tête de moine, enveloppée d'un capuchon, et qui se repose sur la paume d'une main, signifie également la paresse, vice éminemment répréhensible, et la méditation, qui concentre dans l'ame toute l'activité dont le corps s'abstient. Ce lion qui grince des dents, et dont la crinière a tant d'épaisseur, rappelle également les beaux exemples de courage mentionnés dans les Écritures, et la colère, vice aussi grand que la paresse. Mais cet animal immonde, mais ce singe aux larges oreilles, à la bouche grimaçante, à la posture fort peu convenable, ont-ils rien qui ne réveille des idées de vices? S'il y a là des symbolisations de la torpeur crapuleuse et des railleries de l'envieux, il est bon de comprendre ce langage : ses termes ne sont pas ceux de la bonne compagnie; c'est le patois populaire. S'il n'est pas digne de la sévérité du

[1] *Mémoire des Antiquaires de Normandie*, t. XII, p. 261.

[2] Voir, dans la *Revue de Rouen*, décembre 1841, l'article SINGULARITÉS.

lieu saint, du moins il est intelligible. Quelques écrivains, dans l'intention de rendre le vice détestable, l'ont représenté dans toute sa turpitude. Juvénal était de ce nombre; Juvénal admirait la vertu; son indignation versifiait [1]. Les sculpteurs voulaient-ils imiter cet évêque, qui, dans une procession solennelle, exposa les obscénités du culte idolâtrique? Avant de pénétrer dans la partie supérieure de la sous-aile droite, avez-vous remarqué ce tout petit ange vêtu d'une longue robe? Sa taille est svelte; un air d'aisance est répandu sur toute sa personne; l'ange conserve son caractère céleste, son type de messager d'en haut. Il doit être de la même époque que les figures bizarres. Nous en concluons que, si le ciseau donnait quelquefois aux personnages des proportions incohérentes, c'était à dessein. Effacez ces disparates, alors ces murailles et cette voûte ne produiront plus le même effet; votre mode d'expression du XIXe siècle n'a point la même originalité.

On lit, dans un arrêt donné par Charles VI, l'an 1396, au sujet du prieuré du Mont-aux-Malades, « qu'en ce lieu, outre les lépreux et « malades des vingt et une paroisses, qui y seroient nourris et entre- « tenus, on y devoit, en outre, recevoir tous les malades, passans, « ou qui n'auroient autre lieu à gouverner, de quelque païs qu'ils « fussent [2]. » Les anciens bâtiments claustraux, reconstruits par les soins de Dom Jacques Guerente, prieur claustral, en 1664 [3], ont subi beaucoup de remaniements.

L'église de l'ancien prieuré du Mont-aux-Malades et celle de Bonsecours, rentrent bien dans le génie catholique de nos pères, qui plaçaient les monuments religieux sur des hauteurs, comme des phares, afin que les populations les aperçussent de loin. Les malades, qui terminaient leur triste existence dans l'asile ouvert par la religion, apercevaient, au-dessus des brouillards du matin, la chapelle des pélerinages dorés par les premiers rayons du soleil, cette chapelle qu'ils avaient peut-être visitée maintes fois, en y demandant au ciel guérison ou courage.

[1] « *Facit indignatio versum.* » (Juvénal, satire première, v. 79.)

[2] *Histoire des archevêques de Rouen*, par Dom Pommeraie, p. 371.

[3] *Histoire de la ville de Rouen*, par Farin, édit. in-4.

Léon de Duranville.

BIBLIOGRAPHIE.

Poèmes et Poésies, par Prosper Blanchemain. — Paris, Paul Masgana, libraire éditeur, 12, galerie de l'Odéon. — Rouen, Lebrument.

Parmi nos collaborateurs, M. Blanchemain est un de ceux dont le talent a su éveiller, chez les lecteurs de la *Revue*, le plus vif intérêt. Son nom nous remet en mémoire une poésie d'un vol à la fois hardi et gracieux, et qui, toujours guidée par un lumineux bon sens, sait — chose rare chez les jeunes poètes — s'élever aux points culminants de la pensée, sans se perdre et s'abîmer dans les vaporeuses régions qui entourent ces cîmes orgueilleuses. Nonobstant les justes espérances que devaient lui faire concevoir les succès qu'il a déjà obtenus, M. Blanchemain n'a affecté, en se présentant au public, que des allures d'une extrême simplicité; témoin le titre, trop vague peut-être, mais dépourvu de toute prétention, qui se lit en tête de son Recueil. De plus, pour introduction à son livre, l'auteur s'est contenté d'une simple Dédicace en vers: la prose et ses logiques développements n'ont point été jugés nécessaires pour déduire et manifester, au gré du lecteur, les secrets intimes de la pensée du poète; en un mot, la Préface ne brille ici que par son absence. Cependant, cette omission, que nous voulons bien mettre sur le compte d'un raffinement de modestie, ne serait-elle pas quelquefois l'indice d'une lacune encore plus grave? C'est ce qu'il nous paraît à propos d'examiner, afin de motiver notre jugement sur le fond et la portée de l'œuvre de M. Blanchemain.

A quoi bon une préface? dira d'abord le lecteur nonchalant et futile, prompt à s'effrayer du moindre effort de réflexion qu'on va réclamer de lui. Pourquoi grossir un volume à l'aide de ce monotone hors-d'œuvre en prose, lourd et terrestre portique accolé gauchement au palais aérien et féerique de la poésie? Quel est, d'ailleurs, le thème sérieux que puisse adopter le poète, dans cet entretien préliminaire avec le public? Les questions d'art ont fait leur temps. Nous ne sommes plus à ces jours d'agitation et de révolte où le romantisme s'efforçait d'arracher, au despotisme de Boileau, la charte de ses libertés poétiques. En tant qu'il s'agit de versification, par exemple, on est à peu près fixé sur le progrès possible de notre moderne révolution littéraire: ainsi, l'enjambement a conquis son droit de cité; l'hiatus, au contraire, est relégué parmi ces minorités dont l'émancipation est remise à une époque indéfinie, tandis que la césure se maintient avec succès au siége souverain que lui mé-

nage l'hémistiche. Toutes les luttes soulevées par ces questions de forme ont perdu leur glorieux prestige, et la plupart des révolutionnaires, refroidis et divisés, ont adopté le facile système de la tolérance égoïste et de la paix à tout prix.

A côté de ces questions mortes, d'autres ont surgi, sans doute, qui peuvent prêter matière à des communications intimes entre le poète et son public. De ce nombre, les aventureuses élucubrations du socialisme offrent un vaste champ à parcourir. Mais il répugne à beaucoup de se ranger sous la bannière humanitaire; les plus braves craignent le reflet d'une couleur qui est devenue, comme celle du bas-bleu, suspecte de ridicule, et qu'on raille par mode plus encore que par principes, c'est-à-dire sans trop savoir pourquoi.

Une autre voie, cependant, est encore ouverte : un poète peut faire de sa préface le roman de sa poésie, une sorte de texte psychologique dont le poème est le commentaire et la glose. Il en était ainsi aux jours où la métaphysique de sentiment régnait sans partage dans toute espèce d'ouvrages littéraires; mais, maintenant que ces peintures douloureuses de l'ame ont cédé la place aux séduisants tableaux du luxe et des joies matérielles; maintenant que les plus émouvantes péripéties du roman se combinent avec les progressions d'un compte d'intérêts, comment revenir à cette poésie intime que le lecteur a appris à dédaigner. Réné s'est guéri du vertige des contemplations divines, il donne des festins de prince, nous ne dirons pas de ministre,— et rivalise avec M. Rothschild en jouant au millionnaire.

Si, par toutes les raisons que nous venons d'énoncer, la préface se montre si difficile à aborder, le poème le sera-t-il moins? Et, par conséquent, où le préliminaire manquera, n'aura-t-on pas lieu de craindre que la donnée fondamentale de l'œuvre ne soit absente également? Voilà précisément ce que nous nous demandions en ouvrant le recueil de M. Blanchemain. A la vérité, nous avons rencontré dans cet ouvrage la poésie à chaque feuillet, et sous les formes les plus fières comme les plus charmantes; mais l'idée dominante, autour de laquelle devaient, pour former un ensemble parfait, se concentrer toutes les idées partielles; mais le dessin qui devait relier l'un à l'autre tous les fragments de cette brillante mosaïque, nous l'avons cherché en vain. C'est là le reproche le plus sérieux qu'on puisse adresser au livre de M. Blanchemain : il manque d'unité. L'auteur a choisi au hasard ses sujets; le plus souvent, c'est une occasion imprévue qui les lui a imposés, et, en traitant chacun d'eux, il les a toujours laissés dans une complète indépendance l'un de l'autre. Pour beaucoup de lecteurs, ce tort, que nous reprochons à

M. Blanchemain, n'en sera pas un : ils se complairont, au contraire, au mouvement de cette inspiration capricieuse et fugitive; aussi avons-nous eu bien moins en vue, dans cette observation, l'intérêt du public que celui même de l'auteur. En effet, à une époque où l'âpre concurrence des médiocrités parvient, jusqu'à un certain point, à déprécier les talents supérieurs, il importe, lorsqu'on veut prendre une place éminente dans la hiérarchie littéraire, de se créer une personnalité bien distincte. Or, le plus sûr moyen de parvenir à ce but, c'est de choisir pour base à chacun de ses ouvrages un sujet neuf et spécial, qui puisse vous fournir un point d'appui solide, au-dessus des limbes du lieu-commun; ou, en vertu d'une certaine génération d'idées qui vous soit propre, d'imprimer, à toutes les productions de votre plume, un air de famille assez caractérisé pour déceler leur origine, et ne pas permettre au lecteur le plus inattentif de s'y méprendre, et de les confondre avec les œuvres du premier venu.

En abandonnant ces considérations sur l'ensemble de son ouvrage, pour ne nous occuper que des détails, nous l'avons dit, nous aurons alors de fréquents éloges à adresser à M. Blanchemain. Nos lecteurs connaissent et ont admiré déjà plusieurs des pièces qui se trouvent dans ce Recueil, entr'autres celle qui est dédiée à la mémoire de Casimir Delavigne, et qui a obtenu la médaille, prix du concours ouvert par la *Revue de Rouen*. L'*Arc de Triomphe de l'Etoile*, mentionnée honorablement par l'Académie française, renferme plusieurs expressions qui ont autant de justesse que d'originalité et d'éclat. La pièce intitulée : *Les Funérailles de Mme Lætitia Bonaparte*, n'est point au-dessous de celles que nous venons de citer; elle se distingue surtout par un mouvement plein d'énergie et d'ampleur. Dans les sujets d'un intérêt moins solennel, le style de M. Blanchemain ne s'affadit pas; il y a toujours du brillant dans sa limpidité; c'est comme un frais ruisseau dont un rayon de soleil diamante les ondes murmurantes. Quelquefois, cependant, cet éclat est un peu cherché et factice; mais cela vient souvent de ce que l'auteur, s'étant choisi un sujet qui offrait peu de ressources, a dû, pour en tirer quelque parti, soumettre son imagination à un travail ingénieux, dans lequel il a épuisé toute la franchise de son inspiration. Au reste, il lui sera d'autant plus facile d'éviter, quand il le voudra, ces fautes légères, qu'il possède une qualité grâce à laquelle le naturel ne peut le fuir; c'est une sensibilité dont l'accent vient du cœur même, et qui rappelle au lecteur attendri que c'est une femme qui a transmis, à M. Blanchemain, à titre d'héritage de famille, le goût du beau, l'amour de l'art et l'inspiration poétique. Am. B.

Chansons d'un Invalide ; troisième édition. — Rouen, I.-S. Lefèvre. — In-12 de 400 pages, fig., 1846. — Prix : 5 francs.

Nous dirons à ces chansons ce que l'on dit à des amies impatiemment attendues : Soyez les bien venues ! Oui, soyez les bien venues, vous qui, parmi les graves préoccupations de notre époque, venez jeter avec tant de grâces votre grain de gaîté et vos riants refrains ; vous qui, courtisant le malheur et la fidélité, offrez à l'infortune vos prismes consolateurs : aux vieux soldats leurs victoires, aux talents méconnus l'avenir, aux pauvres l'espérance ; vous, enfin, qui délaissez la coupe dorée de l'opulence et de la faveur, pour rire avec la grisette ou trinquer avec l'artisan. Soyez les biens venues ! et pourtant, l'avouerai-je ? ce n'est pas sans crainte que j'envisage votre destinée. De nos jours, ce n'est pas assez d'être belle pour charmer et plaire ; le veau d'or a durci les cœurs et glacé les voix. En effet, qu'est devenu ce caractère enjoué, vif, léger, qui faisait de nos pères le peuple le plus aimable du monde ? Que sont devenus ces soupers délicieux dont l'esprit faisait tous les frais, ces soupers où les saillies, les chansons, les bons mots s'entrechoquaient au bruit des verres ? Que sont devenus ces joyeux convives de Momus et du Caveau moderne, où la folie brillait de tant d'éclat, où Bacchus, barbouillé de lie, applaudissait si bruyamment Désaugiers, Panart et Béranger ? Hélas ! tout a disparu. Nous nous sommes métamorphosés en hommes graves, spéculateurs, positifs, en hommes d'affaires, et la campagne a imité la ville. Voyez cette fête de village ; entrez dans cette ferme où vingt paysans sont à table. Les voilà au dessert ; un jeune homme se lève ; sans doute il va chanter quelques bonnes grosses bêtises, quelques couplets grivois qui vont dérider les vieilles femmes et faire rougir les jeunes filles. Il chante, le rustre ! et c'est pour faire entendre une romance bien larmoyante, dont il écorche l'air et les paroles ; chacun suit son exemple, et il n'est pas jusqu'au gardeur de dindons qui, la gaule à la main, n'entonne fièrement, à la tête de sa troupe pacifique, le fameux *Suivez-moi !* de Guillaume Tell.

Mais laissons-là toutes ces misères qui attristent sans étonner : laissons le monde comme il est ; prisons les hommes pour ce qu'ils valent, et voyons, mes jeunes hôtes, si vous valez mieux qu'eux.

Les *Chansons d'un Invalide* ne peuvent renier leur origine. On reconnaît à chaque page le soldat de l'empire, l'homme qui, sur les champs de bataille, a dit aux boulets : tuez-moi ! mais vive l'Empereur ! Aussi, comme ses vers sont mâles, énergiques, pleins d'animation, quand il parle de son héros, de sa gloire, de sa puissance ; comme ils deviennent touchants et mélancoliques quand il dépeint ses revers, son exil et sa

mort. Mais, avant tout, par-dessus tout, on voit percer son dévoûment, son admiration pour le pays, pour cette France si resplendissante dans ses triomphes, si belle encore dans ses malheurs.

Un des grands mérites des *Chansons d'un Invalide*, c'est le naturel et l'entrain. On y trouve à chaque pas de jolis détails, des expressions heureuses qui animent le tableau et donnent aux couplets une tournure fine et piquante. La chanson-préface est un modèle de grâce et de sentiment; qu'on en juge plutôt :

Chanson-Préface.

Chantons, amis, en dépit de notre âge,
Comme l'oiseau vieilli dans les déserts
Gazouille encore, à l'abri de l'orage,
Dans l'oasis de ses premiers concerts. (*bis*)
Le temps passé pour nous se décolore
Et l'avenir est voilé de brouillards;
Mais la gaîté va si bien aux vieillards!
Mes vieux amis, chantons encore (*ter.*)

Chantons toujours; les chants ont leur magie :
Comme le bruit, dont s'étourdit l'enfant,
Trompe sa crainte et lui rend l'énergie,
Contre l'ennui la chanson nous défend;
On nargue ainsi l'été qui se déflore,
Et des longs jours les hivers attristants;
On se croit jeune à plus de soixante ans!
Mes vieux amis, chantons encore.

Chantons, chantons nos exploits, nos campagnes,
Pour oublier un seul jour de revers;
Chantons aussi de nos bonnes compagnes
Les soins touchants, les aimables travers;
Et ce pays que tant de gloire honore,
Où tout sourit à nos tendres penchants,
Ne doit-il plus avoir part à nos chants?
Mes vieux amis, chantons encore.

Aux rejetons que le ciel nous envoie
Dans ce bas monde, innocents pélerins,
De la gaîté montrons l'heureuse voie;
Inspirons-les de nos joyeux refrains.
Oui, de leur vie embellissons l'aurore;
Ils sont si frais! leur sourire est si doux!
Et puis, leurs cœurs ont des échos pour nous.
Mes vieux amis, chantons encore.

Chantons l'Amour et chantons les louanges
Du Dieu de paix qui bénit les mortels;

Mêlons nos voix aux accents de ses anges,
Et d'harmonie entourons ses autels;
Comme l'encens qui brûle et s'évapore,
L'hymne sacré s'élève jusqu'aux cieux :
L'homme s'épure en célébrant les dieux.
Mes vieux amis, chantons encore.

Mais si nos chants réjouissent nos veilles,
De notre voix l'éclat peut s'altérer;
C'est pourquoi Dieu fit, entr'autres merveilles,
L'excellent vin qui doit la restaurer.
Le blanc muscat, sous l'astre qui le dore,
A nos celliers promet tant de liqueur !...
Buvons-en donc, et répétons en chœur :
Mes vieux amis, chantons encore.

Si notre Invalide a des chants pour les gloires de son pays, s'il sait nous dérider à propos et nous communiquer un rire de bon aloi, il est impitoyable pour les heureux du jour, il les suit à la piste, et tant pis pour ceux qu'il prend en défaut. Malheur aux intrigants, aux hypocrites, aux courtisans, qui se rencontrent sur sa route! Armé du grand sabre du ridicule, il les pourfend, les taille, les rappetisse, les aplatit de telle sorte, qu'en vérité vous pouvez marcher ensuite sans crainte de les écraser. Que d'esprit, que de finesse, quand il met en scène de vieux grognards! Et, à ce propos, nous ne pouvons résister, malgré notre peu de goût pour les citations, au plaisir de transcrire la chanson suivante, qui prouvera le mérite et la bonne foi de nos éloges :

Si t'en prends, j'en prendrai.

Tu m'as versé rasade sur rasade
Aux souvenirs de nos tendres succès;
Tu m'as fait boire à feu ce camarade
Qui n'est pas mort dans le cœur des Français;
Tu m'as fait boire aux amours, à la guerre,
Et je suis gris, ma foi! j'en conviendrai;
Mais veux-tu prendre encore un petit verre?
Si t'en prends, j'en prendrai.

Il faut, je crois, regagner la caserne,
Notre aumônier prêche la Passion;
C'est un bon diable : hier, à la taverne,
Il a reçu notre confession.
D'être dévots nous fîmes la promesse;
Si tu la tiens, ami, je la tiendrai.
Le tambour bat, j'entends sonner la messe;
Si t'en prends, j'en prendrai.

Tout en soignant la santé de notre ame,
N'oublions pas ce corps libidineux;
Notre docteur, qui, tous les jours, nous blâme,
Dit que le vin pour nous est dangereux;
Il faut, dit-il, rafraîchir nos artères :
Si ça t'est bon, morbleu ! j'en goûterai.
Ce cher docteur nous offre des clystères;
Si t'en prends, j'en prendrai.

Je vois tes yeux allumer une belle.....
Toi ! marié !... mais je ne dirai rien,
Car, avant tout, je suis ami fidèle;
Pousse ta pointe, ô satané vaurien !
Si ta moitié te surprend et réclame,
Je serai là, moi, je l'apaiserai.
Prends du plaisir, va ! je connais ta femme;
Si t'en prends, j'en prendrai.

On nous dirige enfin sur cette Grèce,
Vers ce pays cher à la liberté,
Et nous allons, dans l'ardeur qui nous presse,
Servir la foi, venger l'humanité.
Là, comme ailleurs, dans un jour de bataille,
On peut, mon cher, et je le prouverai,
Avec honneur tomber sous la mitraille;
Si t'en prends, j'en prendrai.

Notre article serait encore bien long, si nous voulions parler de tout ce que nous avons trouvé de charmant dans les *Chansons d'un Invalide;* nous aimons mieux laisser au lecteur le plaisir de la surprise. Nous ne voulons pourtant pas qu'il ignore que ce livre renferme, en outre, six vignettes dessinées par notre grand peintre de grandes batailles, par M. H. Bellangé, dont la modestie et la générosité peuvent seules égaler le talent. Après cela, lecteur, hâte-toi, si tu aimes les beaux et bons livres, hâte-toi de l'acheter; car demain, peut-être, il ne serait plus temps, et c'est à tort que tu voudrais dire : *Si t'en prends, j'en prendrai.*

Mais, nous crie-t-on de toutes parts, l'auteur du livre ! l'auteur du livre ! Si ce cri n'a rien de séditieux, il est pour le moins indiscret. Cependant, sans trahir l'incognito de l'écrivain, nous répondrons : L'auteur des *Chansons d'un Invalide* est un homme qui marche la tête haute, car il a un noble cœur; c'est un homme dont nous serions fier de serrer la main (non les mains, et pour cause); c'est un homme que, depuis long-temps, on surnomme dans notre pays le *Béranger normand;* c'est un homme, enfin, qui porte sur sa poitrine l'étoile des braves, et dont le nom rappelle *des lauriers.* — Nous n'en dirons pas davantage.

Alf. P.

CHRONIQUE.

= De l'amélioration de la Seine maritime. — La question est d'une si haute importance, non-seulement pour notre contrée en particulier, mais encore et surtout pour la France entière, que nos lecteurs nous excuseront d'y revenir si souvent. Depuis notre dernière livraison, deux publications des plus graves sont venues apporter de nouveaux éléments de conviction aux esprits de bonne foi qui cherchent franchement la lumière.

Ces deux publications sont dues à M. Doyat, ingénieur en chef de notre département, rapporteur de la Commission d'ingénieurs[1] nommée en septembre dernier, par M. le Ministre des Travaux publics, pour examiner de nouveau, sur les lieux même, la nature, l'importance et l'opportunité des travaux à faire dans la Seine maritime, et délégué, par le même Ministre, sur la demande de la Chambre de Commerce de Rouen, pour accompagner deux de ses membres dans leur excursion en Angleterre et en Ecosse, excursion ayant pour objet de vérifier sur place les résultats obtenus dans ces deux pays, par suite de travaux analogues à ceux qui sont proposés pour la Seine.

La première de ces brochures est le rapport même adressé à M. le Ministre des Travaux publics, par M. Doyat, au nom de ses collègues, *unanimes avec lui;* la seconde est une réponse aux objections que la Commission de la Chambre des Députés persiste à faire contre l'allocation du crédit de deux millions demandé par le gouvernement.

En pareille matière, les écrits d'un homme comme M. Doyat, aussi recommandable par ses longues études et ses connaissances spéciales que par la haute position qu'il occupe, doivent avoir, aux yeux de tout le monde, une gravité et une importance hors ligne.

Or, l'opinion de M. Doyat ne laisse aucun doute sur la nécessité des travaux proposés, sur les avantages immenses qui devront en ressortir; enfin, et dans tous les cas, sur leur complète innocuité à l'égard des ports du Havre, d'Honfleur et de Rouen, lors même que, contre les prévisions les mieux établies, ils ne produiraient pas tout le bien qu'on en attend.

[1] Les autres membres de la Commission étaient MM. Renaud, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, chargé des travaux des ports maritimes du département de la Seine-Inférieure, et Tostain, ingénieur en chef, chargé des mêmes travaux pour le département du Calvados, du canal de Caen à la mer, et du Chemin de fer de Paris à Cherbourg.

Cette opinion, clairement manifestée dans le rapport au Ministre des Travaux publics, est enoncée plus nettement et plus énergiquement encore dans la Réponse aux objections de la Commission.

En présence de documents si positifs et si nombreux, émanant de gens si eminemment compétents, nous ne concevons pas qu'on puisse avoir encore le courage de dire : « qu'il est certain que les efforts des « hommes ont été partout impuissants, lorsqu'il s'est agi d'améliorer « l'embouchure des grands fleuves, et qu'il est sage, prudent, convenable, « en présence d'un fait aussi positif, d'attendre que les améliorations que « l'on voudrait faire sur la Seine aient complètement réussi ailleurs que « dans notre pays, avant de les entreprendre.... »

Nous répondrons donc comme M. Doyat, et avec lui : « *Des ré-* « *sultats immenses* (ils sont énumérés dans le dernier numéro de la « *Revue*), *qui dépassent tout ce que la théorie et l'expérience pouvaient* « *faire espérer, ont été obtenus sur la Clyde. Eh bien! profitons de ce* « *qui a été fait; appliquons les principes suivis aux difficultés plus* « *grandes que nous aurons à vaincre; mais, de prime abord, ne di-* « *sons pas : Ne faisons rien parce qu'on ne peut rien obtenir.....*

« *N'attendons pas, pour améliorer les embouchures de nos fleuves,* « *que nos voisins aient totalement amélioré les leurs; qu'ils aient vivi-* « *fié toutes leurs grandes voies navigables; qu'ils en aient fait des ports* « *de refuge; n'attendons pas, comme nous l'avons malheureusement* « *fait pour les chemins de fer, n'attendons pas toujours; car ces len-* « *teurs blessent le légitime amour-propre de la nation, et sont essen-* « *tiellement préjudiciables à nos véritables intérêts. On ne saurait, en* « *effet, nier que l'on profite moins d'une œuvre, lorsque déjà elle est* « *réalisée dans les pays qui ont des intérêts à peu près semblables aux* « *vôtres.....* »

Quelque soit le résultat des généreux efforts qui sont tentés de toutes parts pour obtenir l'amélioration si désirable de la Seine maritime, la France entière devra placer M. Doyat un des premiers dans sa reconnaissance, car personne n'a plus que lui payé de sa personne pour éclairer la question et faire luire la vérité.

Elle n'oubliera pas non plus M. Lamy, de Caudebec, dont les publications dans le *Journal de Rouen* ont si nettement mis en relief les points essentiels, les considérations les plus graves de la question [1].

Aussi, malgré les résistances que nous éprouvons, nous ne pouvons

[1] Nous avons, dans le temps, présenté à nos lecteurs une analyse du premier mémoire de M. Lamy; nous croyons pouvoir nous dispenser d'analyser le second, qui remonte déjà à une époque assez reculée (22 décembre 1845), et qui a assez vivement appelé l'attention publique, pour être connu de tous nos lecteurs.

douter du succès. Il est impossible que, plus tôt ou plus tard, la vérité ne soit pas reconnue et appréciée. Nous en avons donc la ferme conviction, peu de temps s'écoulera sans que notre pays voie se réaliser une entreprise que réclament si vivement tant d'intérêts divers, et qui doit avoir des conséquences si immenses sur la prospérité publique. F. D. A.

= Chemin de fer du Havre. — Il est rare de trouver un pays plus accidenté, offrant plus de difficultés aux communications, que celui qui sépare les villes de Rouen et du Havre; aussi est-il peu de chemins de fer dont l'exécution ait exige plus de travaux d'art. Voici, d'après le *Journal des Chemins de Fer*, le tracé succinct de cette ligne.

Le chemin de fer du Havre s'embranche sur celui de Rouen, à Sotteville, vis-à-vis des ateliers de construction de MM. Allcard et Buddicom, et va traverser la Seine, en passant sur l'île Brouilly, par un pont construit en bois, et composé de huit arches, ayant chacune environ 45 mètres de pile en pile. Quatre arches sont jetées sur le bras gauche, une sur l'île, et trois sur le bras droit. La ligne passe ensuite sous la montagne Sainte-Catherine, dans un tunnel de 1050 mètres, franchit, en remblai, la vallée de Darnétal, à une hauteur de 10 mètres au-dessus du sol, et ouvre le passage aux rivières de Robec et d'Aubette, au moyen d'un viaduc de quatre arches; elle passe, en déblai, de la rue des Petites-Eaux à la rue Percée, qu'elle traverse au moyen d'un tunnel de 80 mètres, et arrive jusqu'à la rue des Sapins. Là, un tunnel de 1500 mètres, se dirigeant sous les boulevards Saint-Hilaire et Beauvoisine, conduit à la station de la rue Verte; un nouveau tunnel, de 1184 mètres, fait passer le chemin sous les cimetières de Saint-Maur et de Saint-Gervais. Après avoir franchi un nouveau souterrain, qui s'arrête à la limite de Rouen, traversé la commune de Déville, et parcouru la distance qui sépare cette commune de Malaunay, la ligne traverse la vallée de Malaunay par un remblai et deux viaducs, l'un de cinq arches, l'autre de huit arches, et atteint, par un tunnel de 2200 mètres et un remblai de 22 mètres de hauteur, le viaduc de Barentin, qui doit traverser la vallée dans une étendue de 480 mètres, sur 27 arches de 32 mètres de hauteur. C'est ce viaduc qui s'est écroulé le 10 janvier. Aucun travail important, sauf deux tunnels de 100 mètres et de 160 mètres, ne se rencontre depuis Barentin jusqu'à Motteville. De ce point jusqu'à Bolbec, le chemin suit presque toujours le niveau du sol, et arrive au viaduc de Mirville, composé de cinquante arches de 10 mètres d'ouverture chacune. De Mirville à Harfleur, peu ou point de travaux d'art, de faibles remblais ou déblais. A Harfleur, deux viaducs de cinq arches chacun. Enfin, de cette dernière ville au Havre, le chemin se continue à peu près au niveau du sol.

Aujourd'hui que l'attention générale s'est portée sur cette importante voie de communication, nous avons cru devoir résumer, en peu de mots, des détails que tout le monde n'aura pas lus avec l'extension que les journaux leur ont donnés. On voit quelle immense quantité de travaux d'art étaient à exécuter, surtout pour le passage de Rouen. L'écroulement du viaduc de Barentin est venu confirmer les appréhensions que causait dans le public la manière dont ces travaux avaient été conduits. Espérons qu'à la suite de l'enquête qui a été ordonnée, on exigera de la Compagnie toutes les réparations et reconstructions qui doivent assurer la sécurité publique.

= Société maternelle de Rouen. — Nous avons reçu la communication suivante, que nous publions avec plaisir :

« L'exposition et la vente annuelles de la Société de charité maternelle de Rouen auront lieu, suivant l'usage, dans la grande Salle de l'hôtel-de-ville, le jour de la mi-carême (Jeudi 19 mars 1846.) Toutes les personnes charitables qui ont l'habitude de consacrer, à cette œuvre si populaire et si digne de l'intérêt des ames bienfaisantes, leurs travaux et leurs soins, toutes celles qui se sentent spontanément du devoûment pour ce qui touche aux besoins du pauvre, en général, et surtout à ce qui se rapporte à ce que sa misère respectable présente de plus touchant et de plus digne d'une tendre pitié, sont invitées à continuer ou bien à accorder leur coopération bienveillante et assidue à cette institution si providentiellement protégée par tous, sans exception, dans nos murs, depuis une longue série d'années !

« Le nombre des femmes et enfants admis aux secours, en 1845, loin de diminuer, dépasse de près de soixante celui des admissions faites en 1844 : or, rien n'annonce ni ne peut faire espérer que cette progression soit arrivée à son extrême limite. La Société a donc l'impérieux besoin, non-seulement de maintenir ses ressources annuelles ordinaires au même niveau, mais encore de provoquer l'effort simultané de toutes les personnes pieuses et charitables, pour pouvoir se maintenir au pair, dans l'accomplissement de sa mission.

« Elle ose espérer qu'elle obtiendra ce qu'elle sollicite, parce que tout le monde sait que, chez elle, un moment de prospérité éventuelle et insolite ne l'a jamais déterminée à sortir des limites que lui impose une administration prudente, et en même temps progressive, généreuse, mais aussi rigoureusement scrupuleuse dans l'accomplissement régulier des règlements qui la régissent.

« Un avis particulier annoncera ultérieurement les jours, les lieux, et les heures auxquels les objets destinés à l'exposition pourront être

reçus et enregistrés à l'hôtel-de-ville, à la diligence des dames du Comité, déléguées à cet effet.

« Les artistes et amateurs ont constamment été, pour la Société, des auxiliaires fidèles et bien précieux ; aussi ne saurait-elle trop leur exprimer ici, de nouveau, sa profonde reconnaissance ! Elle compte toujours sur eux, et, en invoquant leur concours, elle se plaît à leur annoncer que ceux de leurs travaux qui pourront être convenablement réunis dans un album, formeront une loterie spéciale et exclusive, dont les conditions seront ultérieurement publiées. »

= Antiquités. — En creusant les fondations d'une maison qui doit occuper l'angle aigu formé par la nouvelle rue Royale et la rue du Petit-Loup, sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, on a découvert une muraille romaine qui suit l'alignement de la rue Royale, dans la direction du nord au sud. Cette muraille se compose de pierres de petit appareil, à bain de mortier, qui alternent avec des bandes horizontales de grandes briques, servant à lier la maçonnerie. Ce mur a 65 centimètres d'épaisseur, et descend, en contre-bas du pavé actuel, de 4 mètres environ. Il a dû appartenir à une habitation particulière, à en juger par le choix des matériaux et par la construction, qui n'offrent rien que d'ordinaire.

De nombreux fragments de tuiles, de poteries, et quelques médailles de grand bronze, ont été trouvés dans cette fouille. Une découverte plus importante qu'on y a faite, est celle d'un petit pot en terre, d'une fabrication grossière, à demi brisé, qui était rempli de médailles romaines, en bronze, du petit module, agglutinées ensemble et malheureusement fort oxidées. On évalue leur nombre à près de 300.

A l'exception d'une dixaine de pièces qui appartiennent aux règnes de Gallien, de Victorin et de Tetricus père et fils, toutes ces médailles sont à l'effigie et au nom de Carausius, commandant de la flotte romaine dans la Manche, qui usurpa la pourpre l'an 287 de Jésus-Christ, sous Dioclétien et Maximien Hercule, et se fit reconnaître empereur dans la Grande-Bretagne, où il fut égorgé, six années après, par Allectus, un de ses officiers, qui prit sa place.

Les monnaies de Carausius ne sont point communes ; on en a rarement découvert un aussi grand nombre à la fois. On serait porté à croire que ce dépôt date du règne de ce tyran, sans qu'il soit possible de savoir par qui et à quelle occasion il a été fait là, si une médaille de Constantin-le-Grand, au type de Constantinopilis, qui s'y est trouvée mêlée, ne le rejetait une quarantaine d'années plus près de nous.

Parmi ces pièces, il s'en est rencontré deux en argent, également à l'effigie de Carausius, au revers d'vberitas avg (*Augusta*).

= Inscription découverte a la base d'une des tours de Saint-Ouen. — Les travaux de démolition exécutés à la base des deux tours de l'église de Saint-Ouen, font journellement découvrir de précieux restes de constructions anciennes, que l'on s'empresse de mettre de côté pour les transporter au Musée d'Antiquités C'est ainsi qu'on a déjà découvert deux chapiteaux romans d'une facture rude et grossière, qui doivent remonter à une époque très reculée, et qui, sans doute, décoraient l'une des trois ou quatre églises primitives qui ont précédé l'édifice actuel. Une autre découverte, plus importante encore, vient d'être faite il y a peu de jours. En jetant à bas l'une des baraques affichées contre la tour méridionale, on a trouvé une longue inscription gravée sur pierre, et incrustée dans la paroi extérieure de la tour, à deux mètres à peu près de hauteur. A la plus légère inspection, il est facile de reconnaître que ce monument épigraphique n'occupe pas la place pour laquelle il a dû être fait. L'inscription, d'un mètre à peu près de hauteur, est loin de couvrir toute la surface de la pierre, qui a une étendue presque double. Tout le pourtour a été martelé et arasé, et il est évident que ce pourtour était décoré d'ornements d'architecture en saillie qui formaient, sur les côtés et à la partie supérieure, une espèce de cadre et de couronnement. C'est sans doute pour placer cette inscription à fleur de la muraille, qu'on aura détruit toutes les parties saillantes qni auraient fait obstacle à ce nivellement.

Quoiqu'il en soit, voici la première partie de cette inscription, qui en expose l'objet; le reste, d'ailleurs fortement endommagé, n'étant qu'une longue formule de prière pour les ames des Trépassés, il serait médiocrement intéressant d'en rétablir le texte incomplet. Dans l'impossibilité de reproduire les abréviations, nous les remplaçons par une virgule supérieure :

Le pappe ichan xij^e de ce no' a don'e a to' ceulx qui p' ce chimetiere passero't et diro't Pater n'r et ave m'a Canthic' et oreso' ens' aquerro't auta't da's de p'do's quil y a eu de corps inhumez depuis linceptio' du chimetiere iusq's a p'nt.

Avete o'es a'i'e fideles quar' corpora hic et ubiq' requiescu't in pulvere, etc.

C'est à dire : « Le pape Jehan douzième de ce nom a donné à tous « ceulx qui par ce chimetiere passeront et diront Pater noster et Ave « Maria, l'anthienne et oreson ensuivants, aquerront autant d'ans de par- « dons qu'il y a eu de corps inhumez depuis l'inception du chimetiere « jusques à présent.

« *Avete omnes anime fideles quarum corpora hic et ubique re-* « *quiescunt in pulvere*, *etc.* »

Cette inscription, formant en tout vingt-sept lignes, plus deux petites

lignes insérées dans un phylactère ou bandelette qui se déroule au bas de la pierre, est profondément et très purement gravée, en belle gothique anguleuse, du XIVe siècle. Les grandes initiales étaient décorées de couleurs, et quelques mots étaient entièrement dorés.

Il y a deux observations à faire sur cette inscription : l'une est purement grammaticale et de peu d'importance ; l'autre porte sur un fait chronologique, et mérite un examen sérieux.

D'abord, il est évident que le graveur, en copiant la teneur de l'inscription que nous venons de reproduire avec une fidélité rigoureuse, a commis une erreur, soit par omission, soit par altération d'un mot, car la phrase ne peut se construire grammaticalement. Nous pensons que, au lieu de ces mots : *A donné à tous ceux qui*, *etc.*, il faut lire : *A donné que tous ceux qui*, c'est-à-dire : *a accordé que tous ceux qui passeront..... et diront..... acquerront*, *etc.*

Quant à la seconde observation, elle porte sur le nom du Pape auquel doit être attribuée l'institution de l'indulgence spécifiée. Sur la pierre on voit gravé, avec une netteté qui ne peut laisser aucun doute : *Iehan xijᵉ de ce nom*. Or, le nom de Jean XII nous reporte au milieu du xᵉ siècle, c'est-à-dire à une époque tellement reculée, qu'il est bien difficile d'admettre que le souvenir d'un fait pareil à celui que mentionne l'inscription, se soit conservé, et ait été transmis par un monument qui, dans tous les cas, ne pourrait passer que pour une restitution relativement assez moderne. D'ailleurs, si l'on interroge la vie de Jean XII, on ne rencontre que des motifs de doute. Jean XII, en effet, a laissé une des renommées les plus tristement honteuses qui aient jamais affligé l'Église. A dix-huit ans, ayant usurpé, c'est le mot, le trône pontifical, il s'y maintint pendant quelques années, et chaque acte de son règne fut un désordre, un scandale ou un crime, jusqu'à ce point que l'Église indignée dut se résoudre à le renverser par le décret souverain d'un Concile. Evidemment, ce ne peut être là l'auteur de notre pieuse fondation.

Celui-ci écarté, on est tout naturellement porté à penser qu'il pourrait bien y avoir, dans la désignation numérique du pape, omission d'un chiffre redoublé, et que, au lieu de Jean XII, ce pourrait être Jean XXII que l'on eût voulu désigner. Toutes les probabilités sont en faveur de cette dernière supposition. D'abord, la considération de l'époque présumée de l'inscription, qui peut, sans difficulté, remonter au temps où Jean XXII occupait le Saint-Siége, c'est-à-dire au commencement du XIVe siècle ; ensuite, ce fait important que le règne de Jean XXII coïncide avec l'abbatiat de Jean Roussel, dit Marc d'Argent,

qui commença la construction de l'église actuelle de Saint-Ouen, et que ce fut, sans doute, en considération de cette vaste entreprise, et pour exciter en sa faveur le zèle des fidèles, que le pape aurait accordé cette concession; enfin, cet argument concluant que Jean XXII est celui qui inventa, en quelque sorte, et multiplia à profusion ces rémissions de peines futures, connues sous le nom d'*Indulgences*, qui en dressa les taxes, et qui en propagea l'usage, je voudrais bien ne pas dire le commerce, dans toute la chrétienté : ces considérations nous paraissent décisives, et nous n'hésitons pas à conclure en faveur de la correction proposée.

Quant à la destination primitive de cette inscription, et à l'emplacement qu'elle dut occuper dans l'origine, on peut supposer, avec vraisemblance, que cette pierre formait la partie principale d'un petit monument isolé, tel que le pied d'une croix par exemple, et qu'elle était placée au milieu du cimetière de Saint-Ouen, peut-être sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le portail de l'église; qu'à la fin du XVe siècle, lorsqu'on commença la construction de la partie inférieure de la nef et des deux tours, on fut obligé de détruire cet édicule; et que, pour perpétuer le souvenir de la fondation pieuse qu'il exprimait, on incrusta l'inscription à la base de la tour méridionale, où elle vient d'être retrouvée.

Ce monument, aujourd'hui sans objet, ne saurait être placé désormais avec plus de convenance qu'au Musée des Antiquités. A. P.

THÉATRE DES ARTS. — Depuis les *Mousquetaires*, qui continuent à se montrer fort bravement sur les affiches du spectacle, et à recevoir nombreuse compagnie, l'administration n'a monté aucune œuvre remarquable. Quelques vaudevilles nouveaux, et quelques reprises de vieux ouvrages, ont seuls accidenté le répertoire courant.

Les pièces nouvelles sont *Noémi*, petit drame-vaudeville en deux actes, trop larmoyant pour un vaudeville, et trop peu solidement conçu pour un drame; le *Serpent de la paroisse*, vaudeville-drame en un acte, et le *Diable à Paris*, vaudeville en cinq actes. Cette dernière nouveauté ressemble un peu à toutes les diableries et à toutes les *choses* de Paris dont le théâtre nous régale depuis quelque temps, en commençant par les *Mémoires du Diable*, et en finissant par les *Bohémiens de Paris*. Laissant en deça et au-delà une foule de créations qui participent de l'un ou de l'autre de ces deux types, le *Diable à Paris*, monté un peu plus tôt, et soigné un peu plus par les gens chargés de faire valoir la mise en scène et les mille petites choses qui peuvent mettre en relief les qualités d'un ouvrage, devait prétendre à quelque succès, mais, bien que les artistes, et notamment madame Monnier, l'eussent fort bien joué, il a passé presque inaperçu. — Enfin, constatons le succès obtenu par Vernier dans le *Mousse*, pièce remplie de gaieté et de sentiment, et que tout le monde ira voir.

Parmi les reprises, nous signalerons *le Bénéficiaire*, qui a fait plaisir, et *le Tableau parlant*, qui aurait pu en faire, s'il avait été autrement chanté et autrement joué.

— Nous ne terminerons pas sans dire un mot des Bals masqués qui ont été donnés au Théâtre des Arts. Si les bals du dimanche n'ont rien offert qui mérità une mention particulière, il n'en est pas de même des deux Fêtes nocturnes qui sont venues nous rappeler les plus brillantes nuits de carnaval auxquelles on ait assisté dans la salle du théâtre. Rien de plus frais et de plus coquet que la décoration de ces bals; rien de plus séduisant que ces fêtes, qui vont avoir un digne et dernier complément le jour de la Mi-Carême. B.

REVUE MUSICALE. — Une magnifique solennité a signalé le mois qui vient de s'écouler, et long-temps nous garderons souvenir du concert donné dans la vaste salle du Cirque. Grâce au zèle ardent de beaucoup d'amateurs enthousiastes de l'art, et jaloux de faire du bien aux pauvres; grâce à leur heureuse et nouvelle idée, Ponchard, Tulou, Géraldy, Cugnot, mesdames Sabatier et Laty, étaient venus prêter leur puissant concours à cette soirée. Ne pas répondre à l'appel de tant de talents eût été du vandalisme, et certes, en cette circonstance, on n'accusera pas les Rouennais de pareille énormité. La salle du Cirque était complètement remplie par une brillante réunion formée des différentes classes de notre Société. Chacun avait voulu assister à cette fête musicale, qui a été vraiment fort belle. Ponchard a chanté comme dans les jours de sa jeunesse : artiste simple, puissant d'accentuation et de vérité, chaleureux sans emphase, comique sans exagération, gracieux sans fadeur, correct sans sécheresse, il a été Ponchard enfin. Quelle admirable école! et comme elle a su conserver à son interprète sa fraîcheur de goût et la sonorité vocale, en dépit des longs travaux et des années! Ce fait est le plus bel éloge que nous en puissions faire. Tulou est aussi un vétéran de l'art, vétéran qui mérite toujours d'en demeurer le plus beau représentant dans la spécialité qu'il pratique. La réputation de Géraldy est grande, et cela doit être : bon chanteur, il unit, à une voix riche en ressources de tous genres, une habileté, un goût et une sûreté rares; toutes ces belles qualités lui ont mérité une célébrité dont il est digne. La jolie madame Sabatier chante à ravir, avec une voix fraîche et une méthode délicieuse de grâce et de légèreté. L'ensemble de cette artiste est une harmonie des plus complètes. M. Cugnot, jeune élève lauréat du Conservatoire, a vivement impressionné dans deux morceaux exécutés sur le cor à piston. Madame Laty possède une bonne voix de contralto sympathique et sonore. Son accentuation est vigoureuse et dramatique. Tous ces artistes de talent ont donc rivalisé de charme et de séduction, et la soirée a été aussi délicieuse que productive.

D'un autre côté, la Société Philharmonique, stimulée par un aussi heureux exemple, nous fait espérer Félicien David, suivi de son *Désert*; et nous allons avoir *Charles VI* au théâtre.

Comme on le voit, la musique circule avec activité, et bientôt cet art se répandra dans tous les rangs, occupant l'oisiveté du riche, et délassant l'ouvrier de ses travaux. M.

Nicétas Periaux, *propriétaire-gérant.*

BIOGRAPHIE NORMANDE.

GABRIEL D'ORNAY,

LE CENTENAIRE.

La fin de l'année 1834 fut, pour la vieille capitale de notre Normandie, une époque bien mémorable. Dans les premiers jours d'octobre, cette cité voyait, après deux siècles d'attente, s'élever sur son piédestal la statue de Pierre Corneille ; quelques jours plus tard, elle exprimait, par des larmes, dans une solennité funèbre, la douleur que lui faisait éprouver la perte de Boïeldieu.

En effet, Rouen tout entier avait applaudi à la glorification de son grand poète, Rouen tout entier avait pleuré sur la tombe de son illustre musicien. Certes, nous ne pouvons douter que le souvenir de ces ovations, rehaussées de tout l'éclat de la renommée des personnages qui en étaient l'objet, ne soit resté profondément gravé dans la mémoire de beaucoup de ceux qui en furent les témoins ; mais un fait qui pourrait bien être tout-à-fait oublié, c'est que, dans le même temps, une autre célébrité rouennaise, beaucoup moins retentissante il est vrai, venait de s'éteindre, après avoir fourni une carrière de plus d'un siècle.

Rappeler une existence séculaire, n'est-ce pas avoir déjà nommé celui à la mémoire duquel nous allons consacrer quelques lignes bio-

graphiques? n'est-ce pas avoir nommé le vénérable J.-F.-G. D'ORNAY, doyen de plusieurs Académies, et dont les titres littéraires se trouvent consignés, en grande partie, dans les publications de ces sociétés savantes?

C'est à cette source que nous avons dû puiser les principaux documents à l'aide desquels nous allons essayer de faire connaître le but et apprécier la portée de l'esprit du poète philosophe, de celui qui n'a cessé un seul instant, pendant sa longue carrière, de se montrer, dans ses actions et dans ses écrits, l'un des plus généreux amis de l'humanité.

Empressons-nous, toutefois, de constater que déjà une Notice biographique a été publiée, sur notre compatriote centenaire, par un homme qui a eu le bonheur d'être son ami, l'honorable M. Tougard; certain de l'assentiment de l'auteur, à l'obligeance duquel nous nous plaisons à rendre hommage, nous nous permettrons d'emprunter, à son intéressante Notice, les passages suivants. Nous croyons ne pouvoir mieux commencer notre panégyrique.

« Jean-François-Gabriel D'ORNAY naquit à Rouen le 23 août 1729. Son père était procureur ; il le perdit fort jeune, et perfectionna lui-même ses études. Il fut reçu licencié à Caen; bientôt après, il prêta le serment d'avocat au Parlement.....

« M. d'Ornay, jeune, ardent, passionné, avait lu les écrits de tous les auteurs contemporains : leurs vers, leurs pensées, étaient gravés en traits de feu dans sa mémoire; il les connaissait presque tous ; mais Voltaire était à Ferney, où la publication de son poème de la *Pucelle* l'avait conduit par suite des allusions sanglantes qui s'y rencontraient à l'égard de Louis XV et de Madame de Pompadour. M. d'Ornay voulut contempler les traits du prince des poètes ; cette vue était un besoin, une nécessité qu'il devait satisfaire.

« Le voyage de Ferney était pour lui ce qu'est celui de la Mecque pour un vrai croyant. Il s'impose des privations ; il amasse les frais de son voyage ; son petit trésor est-il à peine suffisant, qu'il part pour la demeure du philosophe. Il y arrive inconnu; il entre dans un appartement où étaient rassemblés plusieurs jeunes gens, occupés à faire des extraits par l'ordre de Voltaire. — Qui êtes-vous, et que demandez-vous? lui dit-on. — Voyageur français et normand, je n'ai d'autre désir que de voir le maître de ces lieux. — Ce langage inté-

ressa les secrétaires en faveur de l'étranger. — Rien de plus facile, lui répondirent-ils; restez ici : M. de Voltaire y va venir chercher les extraits qu'il nous a demandés.

« M. d'Ornay s'assit à la table des travailleurs, et s'occupa lui-même à les seconder. Voltaire arriva peu après, et prit successivement toutes les notes dont il avait besoin. Parvenu auprès de M. d'Ornay, il voit une figure inconnue : — Qui êtes-vous, jeune homme, et qui vous a placé là? lui dit-il. — Le jeune voyageur répond de son mieux, en lui faisant connaître le motif de son voyage. Voltaire, quoique philosophe, était glorieux de sa renommée ; il fut sensible à la réponse de ce secrétaire improvisé, examina son travail, le trouva bon, et le lui dit. Deux heures après, M. d'Ornay reçut une lettre d'invitation à se présenter au château, et fut ensuite admis aux soirées de Mme Denis, illustre compagne du génie de Ferney.

« C'est à M. d'Ornay lui-même qu'il fallait entendre raconter les détails de ce voyage, rappeler les conversations auxquelles il avait assisté, tracer les portraits des hommes qu'il avait rencontrés. Dans sa bouche, tous ces récits étaient palpitants d'intérêt, et, malgré les cent années qui pesaient sur sa tête, il savait, par le charme de son élocution, si bien reproduire toutes ces choses, qu'il semblait les avoir sous les yeux.

« Avoir connu Voltaire et ne pas avoir vu le grand Frédéric, eût été laisser son voyage imparfait. Aussi se dirigea-t-il vers la cour de Berlin, où il vit le roi de Prusse, au moment où le philosophe de *Sans-Souci* venait de se brouiller avec celui de Ferney. . . . »

La Hollande, la Suisse, Rome, les principales villes d'Italie, le Piémont et les provinces méridionales de France, furent également l'objet des explorations de J.-F.-G. d'Ornay.

De retour dans sa ville natale, en 1765, il fut reçu à l'Académie de Rouen, et y fit son entrée par un remarquable discours sur l'Émulation. Peu de temps après, il lisait à la même Compagnie un intéressant mémoire sur les Moyens de rendre les Voyages utiles. Il examinait, dans ce travail, cette utilité sous trois points de vues différents : le premier en ce qui concernait les voyageurs mêmes, le second en ce qui était relatif à la patrie, et le troisième en ce qui touchait l'humanité en général.

Les vues les plus progressives, les plus hautes questions d'écono-

mie sociale, avaient fait le fond de ses études ; elles étaient l'unique objet de ses méditations ; aussi, lorsque, cette même année, l'Académie de Caen mit au concours cette question : « *Quelles distinctions « peut-on accorder aux laboureurs, tant propriétaires que fer- « miers, pour multiplier les familles dans cet état utile et respec- « table, sans en ôter la simplicité qui en est la base essentielle ?* » notre compatriote se mit au nombre des concurrents. Le mémoire qu'il présenta renfermait déjà, en majeure partie, les principes de sage philosophie et de saine morale qui devaient se développer à un si haut degré chez cet écrivain aussi irréprochable dans ses actions que plein d'indépendance dans la manifestation de sa pensée. Écoutons-le répondre, dans ce mémoire, à ceux qui proposaient alors d'accorder aux laboureurs et aux fermiers, comme moyen d'encouragement, des récompenses honorifiques :

« Eh quoi ! — disait-il — on parle d'honneurs et de distinctions pour « les gens de la campagne, et ils sont encore dans l'abjection et la « misère ! On veut en faire des illustres, et ils sont toujours esclaves ! « On cherche à leur assurer le superflu, et ils n'ont pas même le né- « cessaire ! N'intervertissons point l'ordre des choses : commençons par « briser leurs fers pour en faire des hommes ; gardons-nous encore, « après cela, de tenter leurs ames simples et honnêtes par l'appât des « distinctions de la vanité. Le bonheur doit être le partage de la vie « champêtre ; tâchons de le lui procurer, et, comme le vrai bonheur « ne peut exister sans mœurs, évitons tout ce qui les corromprait. »

Puis, se livrant à des considérations dont la portée politique avait pour but un acte d'affranchissement dont peu de personnes osaient encore prévoir la réalisation, il disait : « Je désirerais que l'on accou- « tumât la nation à compter l'ordre des paysans pour quelque chose « dans l'État ; que les habitants des campagnes participassent à la « chose publique, pour une portion quelconque d'autorité qui leur « serait confiée. C'est encore un moyen efficace pour réveiller dans « leurs ames honnêtes un sentiment patriotique ; ce serait en faire des « citoyens, des hommes ; ce serait la plus belle ou du moins la pre- « mière distinction que l'on pourrait leur accorder, et celle de toutes « qui serait la moins nuisible à la pureté de leurs mœurs. »

Certes, si l'on réfléchit, comme le dit fort bien l'auteur de la Notice dont nous venons de parler, que cela s'écrivait en **1765**, sous l'empire

du pouvoir absolu, qui souvent remerciait le donneur d'avis par un ordre d'emprisonnement à la Bastille, on conviendra qu'il fallait un certain courage pour s'exprimer ainsi dans un Mémoire destiné à la publication s'il obtenait le prix; ce qui ne manqua pas d'arriver : le Mémoire fut couronné, et ce succès académique commença la réputation de l'auteur.

Quelques années plus tard, ramené pour toujours à des goûts sédentaires, D'Ornay ne s'occupa plus qu'à mettre à profit, dans l'intérêt de ses principes, tout ce qu'il avait acquis de ses bonnes et solides études, de ses nombreux et utiles voyages.

En politique, s'associant aux idées prédominantes chez les esprits supérieurs de son époque, il écrivait des observations pleines de sagesse sur l'esprit national et les principes du gouvernement français; en agronomie, science dont il faisait alors une étude spéciale, il composait un ouvrage concernant les lois agricoles, dont il lut l'introduction dans une séance publique de l'Académie. Cet ouvrage méritait, à tous égards, de devenir le code des propriétaires et des cultivateurs.

En 1777, un nouvel appel était fait aux écrivains s'occupant d'économie politique; l'Académie de Lyon mettait au concours cette question : « *Quels avantages on pourrait tirer de la confection ou de la* « *réparation des chemins de traverse*, etc. »

Notre compatriote, qui ne perdait jamais de vue tout ce qui pouvait contribuer à la splendeur et au bien-être de son pays, se mit encore sur les rangs, et, cette fois encore, il obtint la palme académique. Ce triomphe était justice, car ce travail, d'une clarté et d'une précision remarquables, accusait, dans toutes ses parties, les connaissances variées de l'auteur, auquel nous laissons exprimer lui-même, dans un passage de son Mémoire, tout l'enthousiasme que lui inspirait l'amour de la patrie....

« A l'imitation des Romains, excitons chez nous une noble émula-
« tion; réveillons l'amour de la gloire, toujours inséparable de l'amour
« de la patrie; mais aussi, que la patrie soit reconnaissante, et qu'elle
« transmette à la postérité les noms de ceux qui auront fait pour elle
« de grands sacrifices. Il y a mille moyens en France pour inspirer
« de belles actions.... »

Puis, plus loin, s'adressant aux riches, à la générosité desquels il faisait un appel, il s'écrie : « Qu'elle a de douceur, la gloire d'enrichir,

« féconder et embellir tout une contrée, fournir du travail aux pau-
« vres, faire disparaître la misère, trouver partout sur ses pas des
« cœurs reconnaissants, des amis, des enfants ! Je l'ai dit cent fois,
« je ne puis concevoir qu'il ne vienne point dans le cœur, ou au moins
« dans la fantaisie de nos millionnaires, qui dépensent avec tant de
« légèreté des sommes énormes dont ils ne retirent d'autres fruits
« que des douleurs et des remords, de s'illustrer, de se faire aimer
« par quelque entreprise, par quelques monuments utiles, commodes
« ou agréables à leurs concitoyens, d'associer leur propre gloire à
« celle de la nation, de placer leur nom pour jamais parmi ceux des
« bienfaiteurs de l'humanité, plutôt que de le voir perdre dans un cra-
« puleux oubli, ou, ce qui est pis encore, de le voir rangé parmi ceux
« des extravagants, des corrupteurs du goût et des mœurs, des
« fléaux de l'État et de la vertu. »

Plein d'une vive sympathie pour celui qui sait si bien exprimer d'aussi nobles et généreuses pensées, suivons-le dans ses travaux littéraires et philantropiques, qui devront être encore si nombreux.

Retrouvons-le, en l'an XIII, à la Société libre d'Émulation, dont chaque membre est appelé à traiter le sujet le plus en rapport avec ses idées, et où il choisit, lui, cette question à résoudre : « *Quelle* « *influence exerce, sur l'imagination et sur les mœurs du peuple,* « *l'effusion du sang des animaux qu'il voit massacrer tous les jours,* « *et principalement dans les villes.* »

Ce texte lui fournit l'occasion de faire connaître sa pensée sur une question qui, de nos jours encore, est souvent, pour les hommes éclairés, l'objet de sérieuses méditations.

En se résumant, il demandait alors, avec l'éloquence d'une ame pleine de sensibilité, il demandait l'abrogation des supplices des criminels; il voulait que tout ce qui présente une image cruelle et repoussante, fût éloigné de la vue des honnêtes gens.

Dans ces heureuses dispositions en faveur de l'humanité, dans cette activité incessante qui le portait à s'occuper du bien-être de tous, sa ville natale ne pouvait manquer non plus d'être l'objet particulier de sa sollicitude, et c'est aussi ce que la même société savante eut à constater dans la lecture qu'il lui fit, en 1807, de son *Essai sur la ville de Rouen et sur les travaux faits et à faire pour la plus grande utilité et le plus grand avantage de cette ville.*

D'Ornay passe en revue, dans cet essai, les améliorations et embellissements que notre cité a successivement reçus depuis le cardinal d'Amboise jusqu'à M. de Crosne; il s'occupe des places et fontaines; il rappelle avec regret de beaux plans abandonnés et d'excellents terrains dont on a négligé de tirer parti pour la construction de quelques édifices utiles; il termine en réclamant le redressement de différentes voies publiques qui conduisent à la ville, et qui traversent l'intérieur de son enceinte.

Le meilleur éloge que nous puissions faire de cet ouvrage, dans lequel notre compatriote se montre aussi profond économiste que citoyen généreux, est de constater, avec M. Tougard, que ses prévisions étaient justes, puisque la plupart de ses idées furent adoptées dans la suite.

Mais n'abandonnons pas encore l'infatigable académicien, qui, la même année, en sa qualité de vice-directeur de sa compagnie, était appelé à faire une allocution aux élèves de l'École Polytechnique. Avec quelle force d'expression il leur fait comprendre l'utilité des sciences qu'ils étudient! Avec quelle pénétrante conviction il leur fait entendre des paroles propres à leur inspirer les sentiments du plus pur et du plus ardent patriotisme! Sa tâche n'est pas encore terminée: voici la séance publique de l'Académie dont il préside les travaux, et où il lit un discours d'ouverture, empreint à chaque ligne des généreux sentiments qui l'ont toujours animé:

« Malheur! — s'écrie-t-il encore dans un passage de ce discours, — « malheur à toute société littéraire, malheur à tout savant, à tout « homme de lettres, à tous ceux qui parcourent la vaste carrière « des arts libéraux et mécaniques, qui n'ont pas pour but principal « et constant le bien général, l'avantage de la patrie, le bonheur de « l'humanité, le soulagement de la grande famille, c'est-à-dire de « tous les êtres raisonnables. Plût au ciel que tous les hommes ne « composassent, en effet, qu'une nombreuse et indissoluble asso- « ciation, et que la vie ne fût qu'un échange continuel de bons of- « fices! »

Retrouvons-le, deux ans plus tard, à cette même Académie où il examina cette question: « *Quelles sont les vertus qui honorent le « plus l'espèce humaine...?* » — « A cette belle question, dit-il, je me « suis arrêté comme par inspiration; un sentiment sublime et doux

« s'est emparé de moi ; j'éprouvais déjà une sorte de bonheur difficile « à exprimer, mais délicieux à éprouver ; je m'en demandais la rai- « son : elle se présentait d'elle-même ; j'allais parler de la vertu. »

Et voici en quels termes il parlait : « Celui qui, dans le silence, « souvent même dans l'obscurité, se voue au soulagement des mi- « sères humaines ; celui qui, par des bienfaits cachés ou connus « seulement de celui qui en est l'objet, lui assure l'existence, l'hon- « neur et la liberté ; sans doute, tous ces hommes doivent être classés « parmi les êtres heureux qui honorent l'humanité par leurs vertus. »

Là se borne à peu près ce que nous connaissons des productions qui nous ont semblé capables de faire apprécier le mérite du vénérable J.-F.-G. d'Ornay, comme écrivain prosateur. C'est maintenant sous une autre forme qu'il va nous apparaître ; c'est dans un langage pour lequel il eut toujours, comme il le dit lui-même, une prédilection marquée, qu'il va nous initier à ses pensées les plus intimes.

Les premiers vers que nous ayons à citer sont ceux qui lui furent demandés pour servir d'inscription au rideau du théâtre de Rouen, lorsque ce théâtre fit son ouverture en 1774. Voici cette inscription :

« Vous qu'amènent ici vos loisirs et nos jeux,
« Sortez en plus instruits, meilleurs et plus heureux. »

C'était là, comme on le voit, une œuvre des plus modestes, du moins sous le rapport de l'étendue ; eh bien ! cela n'empêcha pas que cette inscription de deux vers fut vivement critiquée et en fit éclore une trentaine sur le même sujet, par différents auteurs, et nous croyons même en différentes langues.

Remarquons pourtant que le poète, qui avait chanté les *Abeilles* [1], dont son esprit imitait la diligente activité, en même temps que son ame conservait la douceur de leur miel, ne fut point agité de ces critiques, et n'en continua pas moins à faire des vers et à les lire aux Sociétés savantes, qui les écoutaient avec tout l'intérêt que leur devait inspirer le talent de l'auteur.

Mais la tourmente révolutionnaire devait suspendre, au moins pour quelque temps, les chants du poète, pour lui faire prendre une part active dans les travaux politiques [2]. Plus tard, il retrouvait ses inspi-

[1] Cette pièce, dont nous ne trouvons pas de trace, fut composée en 1764.

[2] En 1792, il faisait partie des administrateurs du district du département de la Seine-Inférieure.

rations : c'est ainsi qu'en **1807**, avec la gaîté d'Anacréon, il faisait entendre à ses amis ces strophes charmantes, dans lesquelles il se proclamait octogénaire :

J'arrive à mes quatre-vingts ans,
Point trop fatigué du voyage;
Puisqu'on ne peut fixer le temps,
Semons au moins des fleurs sur son passage.

On dit que le cœur n'a point d'âge,
On a raison; malgré mes cheveux blancs,
Les plus doux sentiments sont encor mon partage.
J'ai près de moi mes amis, mes enfants,
Pour être heureux, en faut-il davantage?

Au beau cortége des neuf Sœurs
J'ouvre mon ame épanouie.
Tous les goûts, tous les arts, fruits heureux du génie,
Ont pour moi les mêmes douceurs.....

A l'exemple d'Horace, il invoque ce dieu puissant,

..... Ami de la vieillesse
Dont la liqueur enchanteresse
Inspire, en nos riants festins,
Le fin couplet, la brillante allégresse....

Puis, se reportant vers ses plus belles années, dont le souvenir n'est déjà plus qu'un rêve qui s'évanouit, et qu'il s'efforce encore de retenir, il s'exprime ainsi avec une douce mélancolie :

Pourquoi me fuir, agréable chimère?
Le temps, l'impitoyable temps
Me conduit à grands pas au bout de ma carrière.
Bientôt j'aurai vécu, vécu quelques instants,
Bientôt mes yeux seront fermés à la lumière.
Tout ce qui commença doit avoir une fin;
C'est une loi de la nature;
Subissons-la sans regret, sans murmure,
Mais jouissons jusqu'au déclin.

Mais peut-on bien jouir et voir souffrir les autres?
Soulager les chagrins, c'est alléger les nôtres;
Les voir heureux, voilà l'objet de mes désirs.
Égoïstes glacés, laissez-moi ce plaisir,
Et sans regret je vous laisse les vôtres....

Toujours les mêmes sentiments pour ses semblables, toujours l'homme de bien et le philosophe, qui, par le bon emploi qu'il a fait de sa vie, ne saurait redouter la mort :

Qu'ai-je à craindre de son approche?
J'ai fui le mal, j'ai fait le bien;
De l'amitié j'ai serré le lien.
Pour l'être pur et sans reproche,
La mort n'est plus qu'un paisible sommeil....

Par bonheur, notre excellent vieillard est jeune encore, malgré ses quatre-vingts ans, et la mort ne devra pas le livrer de sitôt à ce paisible sommeil; le riant domaine des chimères dans lequel son imagination se plaît tant à s'égarer, ne devra pas non plus lui être si tôt fermé.

En voici la preuve dans quelques vers d'une petite pièce dont le sujet est précisément un songe. Le poète suppose qu'un beau soir de printemps il s'endort

Sur l'herbe tendre, élastique et fleurie,

et qu'un songe le transporte dans un monde nouveau, où les femmes sont toujours belles et, ce qui vaut mieux encore,

Toujours tendres, toujours fidèles,
Les hommes toujours indulgents,
Toujours vrais, toujours bienfaisants....
. . . . . Dans cet empire,
On était heureux, c'est tout dire;
Jouir vaut mieux que raisonner.

Mais le songe s'évanouit, et il s'écrie, en se réveillant :

Pour être heureux il faut rêver!

Le poète, pour prolonger son bonheur, va prolonger aussi ses agréables rêves, auxquels il sait donner autant de variété dans la forme, que d'élégance et de naïveté dans la manière de les exprimer.

Écoutez plutôt cet ingénieux plaidoyer entre LA MÉMOIRE ET L'OUBLI.

Un jour, la Mémoire et l'Oubli
Eurent ensemble une querelle,
Querelle d'amitié, d'espèce bien nouvelle.
L'ordre de discuter fut bientôt établi;
La Mémoire était femme, et parla la première;

Il s'agissait de discuter entr'eux
Lequel rendait les hommes plus heureux....

La Mémoire cherche à se donner gain de cause, en établissant que c'est elle qui rappelle au souvenir des humains les heures fortunées de l'existence; elle soutient que, si les hommes savaient

. . . . . Jouir de ses bienfaits,
Ils seraient plus heureux, ils seraient plus parfaits.

L'Oubli soutient, de son côté, que la somme du mal l'emportant ici-bas sur la somme du bien, il doit être par conséquent plus avantageux d'oublier que de se ressouvenir :

Pour calmer tous les maux dont le monde est rempli,
Le ciel, dans sa bonté, crea l'heureux Oubli....

A qui des deux accorder la victoire, dit à son tour le poète :

Tous deux également ont des droits sur nos cœurs.
Profitons sans juger; disons à la Mémoire :
« Des vertus, des talents et surtout des bienfaits,
« Rappelle fréquemment la consolante histoire;
« Puisse, à son tour, l'Oubli, que suit la douce paix,
« De l'être infortuné tarir enfin les larmes,
« Sur nos jours trop bornés répandre quelques charmes,
« Et, par cet accord généreux,
« Les hommes devenir meilleurs et plus heureux! »

N'oublie-t-on pas, en lisant ces vers, que l'auteur est plus qu'octogénaire? Ou plutôt, n'aime-t-on pas à se le rappeler, pour s'en étonner davantage?

Pour prolonger cet étonnement, passons aux dernières productions du poète, qui va nous prouver que, jusque dans sa centième année, il conservait encore toute la fraîcheur de son imagination. Écoutons-le s'exprimer dans une épître adressée à une jeune dame, qui cultivait avec succès la poésie et la botanique :

Heureux qui, comme vous, bonne et sage Amélie,
Sait connaître le prix du temps.
Heureux qui, comme vous, au printemps de la vie,
Unit le don de plaire aux vertus, aux talents.

Après avoir invité Amélie à l'accompagner au milieu de cette végétation embaumée dont lui-même a toujours tant aimé la culture,

il l'exhorte à suivre son penchant pour les délicieux passe-temps qu'elle s'est créés, et qu'il serait si heureux de pouvoir encore partager. Oh! lui dit-il :

Si je n'avais que vingt-cinq ans,
Je réclamerais l'avantage
De partager vos goûts, vos travaux séduisants.
Vains projets! vains désirs! l'impitoyable temps
M'a tout ravi..... sauf le courage.
Je vois mal, et vais à pas lents....

. . . . . .

Si, dans quelque heureuse retraite,
Jusques à présent trop secrète,
Vous parvenez à découvrir
La plante qui fait rajeunir,
Votre fortune est faite, ô ma chère Amélie!

. . . . . .

Mais ce prodige mémorable
Ne s'est vu qu'une fois, dit-on;
On parle souvent de Tithon,
Oui, mais ce n'est que dans la fable.

Il devait appartenir à celui dont la vie avait parcouru une aussi longue carrière, de décrire les différentes phases par lesquelles l'existence humaine doit passer, et c'est une tâche dont il va s'acquitter dans une pièce intitulée, le Voyage de la Vie, dont voici quelques vers :

On nous dit, et l'on a raison,
Que notre vie est un voyage;
J'admets cette comparaison,
Elle est fidèle et fait image.

. . . . . .

Et il commence par nous exposer l'image si tristement fidèle de tous les fléaux qui affligent notre pauvre humanité; il peint avec une grande variété de couleurs et une touche des plus vigoureuses les tribulations et les misères que l'homme rencontre sur sa route, lorsqu'il se laisse diriger par ses folles passions; mais il s'empresse de jeter un voile sur un aussi désolant tableau, et c'est maintenant à des couleurs moins sombres que ses pinceaux vont avoir recours.

C'en est trop, éloignons, s'il se peut, de nos yeux
Ces tableaux affligeants des humaines misères;
Sur les égarements de nos coupables frères
Jetons un voile officieux.
Pardonnons, oublions, pratiquons la clémence;
L'être le plus parfait a besoin d'indulgence.
Pour l'honneur de la vérité,
Pour l'honneur de l'humanité,
Pour rendre à nos esprits un calme salutaire,
Croyons qu'il est encor des vertus sur la terre.
Croyons qu'il est encor des êtres généreux
Qui mettent leur bonheur à faire des heureux;
De grands consolateurs, des cœurs purs et sensibles,
Au cri de la douleur en tout temps accessibles.
C'est là, c'est auprès d'eux qu'il faut nous réunir.

N'oublions pas une petite fleur pleine de parfums, offerte par le vieillard à la jeunesse et à la vertu. Voici à quelle adresse allait cette fleur : UN PÈRE A SA FILLE.

Voici un peu de son parfum :

Pour captiver le cœur et l'esprit de ton père,
Aimable et chère enfant, dis-moi, comment fais-tu?
Tu l'aimes tendrement, voilà tout le mystère.
Aime aussi ton époux; pour régner et pour plaire,
Il est deux sûrs moyens : l'amour et la vertu.

Il avait dit, avant, dans la bonté de son ame :

O céleste amitié! divinité suprême!
Exauce en ce moment le plus doux de mes vœux :
Pour ce couple charmant que j'estime et que j'aime,
Retranche à mon bonheur, et les rends plus heureux.

Enfin, nous touchons au moment où l'aimable vieillard *que Dieu semblait avoir oublié sur la terre*, paroles qu'il se plaisait à répéter, va, comme le cygne, exhaler son plus harmonieux chant. Ecoutez, c'est un chant d'adieu :

J'ai chanté mes quatre-vingts ans :
J'étais jeune encor à cet âge;
J'avais encor des goûts, des désirs et des sens.
Quelques fleurs se montraient parfois sur mon passage :

Je croyais au bonheur, c'était presqu'en jouir.
Ce beau rêve est passé pour ne plus revenir.
Quelques instants de plus, et ma tâche est finie.
Dieu ne nous donne point, il nous prête la vie;
Et, quand il la réclame, il lui faut obéir.

J'ai voyagé long-temps, bien long-temps sur la terre,
Où tout est, pour le sage, et merveille et mystère;
Sur ce globe pesant, dans les airs entraîné,
Par d'invisibles mains sagement gouverné;
Si grand à nos regards, si petit dans l'espace,
Où l'homme fièrement prend la première place

Rien de plus élevé par l'expression, rien de plus profond par la pensée, que cette belle strophe. Rien, aussi, de mieux senti que les adieux que le poète va faire entendre:

Adieu, riant séjour de ma paisible enfance!
Adieu, temps fortuné de joie et d'espérance!
Adieu, jardins fleuris! Adieu, gazons charmants!
Bien plus charmants encore à l'âge de vingt ans.

Adieu mes bons amis, et mes bonnes amies,
Vous chez qui les vertus aux grâces sont unies.
A la pure amitié bornant tous vos désirs,
Partagez mes douleurs et doublez mes plaisirs.

Adieu mes souvenirs! Adieu tout ce que j'aime!
Il faut nous séparer: telle est la loi suprême.
Le moment du repos est enfin arrivé.
Vers de plus grands objets je me sens élevé.
De ses liens mortels bientôt débarrassée,
Jusques à l'Éternel s'élance ma pensée.

Le meilleur éloge que nous puissions faire de ces vers si remplis d'une exquise sensibilité, ne sera-t-il pas fait quand nous aurons dit que l'auteur avait alors quatre-vingt-quinze ans!!

Tels sont les titres littéraires et philantropiques qui recommandent notre vénérable compatriote à notre souvenir, qui le recommandent à l'admiration de tous ceux dont les sympathies s'éveillent au seul nom d'un homme de bien. Pour nous, qui n'avions d'autre but que de nous faire, dans cet article, le simple biographe, ou plutôt l'humble apologiste du poète philosophe, nous laisserons à des écri-

vains plus capables à décider quelle place il convient de lui assigner parmi les célébrités contemporaines ; nous laisserons à des critiques plus éclairés le soin de rechercher si, dans ses écrits, il ne se rencontrerait pas quelque étincelle de la philosophie et de l'esprit de Voltaire, s'il ne se trouverait pas, dans ses vers, beaucoup de la facilité et du naturel de Chaulieu, et un peu de la grâce et de la naïveté du bon La Fontaine.

Nous ne dirons plus que quelques mots, qui serviront à faire connaître, jusqu'à son dernier moment, celui dont les bienfaits et les talents devront triompher de l'oubli ; nous le montrerons encore à nos lecteurs présidant, en 1828, dans sa centième année, une séance publique de la Société libre d'Émulation, où il improvise un discours remarquable par la clarté et l'élégance. Nous le retrouverons, deux ans plus tard, luttant avec le célèbre improvisateur Eugène de Pradel, qui lui fut présenté :

Avant-hier [dit-il] j'avais cent deux ans,
Aujourd'hui je n'en ai que trente ;
De cette énigme embarassante
Voici le mot et le vrai sens :
Un nouvel Amphion et ses enchantements,
Ou, si vous l'aimez mieux, Pradel et ses talents
Ont su me rajeunir.....

Accompagnons maintenant l'illustre centenaire jusqu'au sein de sa famille, jusqu'au milieu de ses nombreux amis ; recueillons avec respect les paroles qui vont s'échapper de ses lèvres, d'où le souffle de la vie va bientôt s'exhaler ; inscrivons cette sage maxime, cette réponse à l'un de ses amis qui l'interrogeait sur les moyens qu'il avait employés pour se conserver une santé aussi parfaite jusque dans un âge aussi avancé, cette réponse : « *J'ai usé de tout, et n'ai abusé de rien.* »

Contemplons-le avec une sainte vénération, en le voyant, quelques jours avant sa mort, faire sauter sur ses genoux sa quatrième génération. L'enfant dont il était le trisaïeul prenant plaisir à caresser de ses petits doigts le front ridé du bon vieillard, — « Voyez, « mes amis ! disait-il à ceux qui l'entouraient, les deux extrémités de « la vie se touchent ; un être qui entre dans le monde jouant avec « un autre qui en sort. »

En effet, l'heure de sortir de la vie était arrivée pour lui, et, le 25 novembre 1834, il expirait entre les bras de sa petite-fille, mademoiselle Louise d'Ornay, qu'il appelait son *Antigone*. Il entrait alors dans sa cent sixième année.

Ainsi s'éteignit ce *Nestor de la littérature*, cet ami de l'humanité, qui fut doyen de l'Académie de Rouen, de la Société libre d'Émulation de la même ville, des Académies de Caen, de Lyon et des Arcades de Rome, etc. Il avait été successivement procureur du Roi près d'une Cour souveraine, échevin de la ville de Rouen, dont il fit planter une partie des boulevards, et il remplissait, depuis vingt ans, les modestes fonctions de juge de paix de canton, à sa résidence de Saint-Georges-de-Bocherville, où les honneurs funèbres lui furent rendus, hors pourtant, le dirons-nous? ceux que l'on décerne aux chevaliers de la Légion d'honneur!

La Société libre d'Émulation se fit représenter à ses obsèques par une députation, et son président fit entendre, sur la tombe du vénérable doyen, des paroles vraies et touchantes.

L'honorable M. Tougard, dont la Notice nous a fourni de si utiles renseignements, paya aussi, en cette circonstance, son tribut à l'amitié, en prononçant un discours plein de sentiment et bien digne à tous égards de celui qui en était l'objet, bien digne de l'homme vertueux dont il avait été l'ami.

Quelques jours après, un de nos collaborateurs disait, en terminant un article nécrologique inséré dans une livraison de cette *Revue* (novembre 1834):

« L'amour des Sciences, des Lettres et des Arts a rempli la vie « du vénérable J.-F.-G. d'Ornay des plus pures jouissances; les af- « fections de famille l'ont embellie; l'amitié de tous ceux qui l'ont « connu, l'a entourée de regrets et de considération, et cela a duré « cent ans. »

Théod. Lebreton (Rouen.)

POÉSIE.

ADIEUX

A MON ÉQUIPEMENT DE GARDE NATIONAL.

Arma virumque cano....
— VIRGILE, *Enéide.* —

A toi, mon jeune ami, cet habit d'uniforme,
Comme moi déjà mur,
Dont quinze ans de service ont altéré la forme
Et fait pâlir l'azur.

Ce shako, qui, pesant sur ma tête serrée,
Comme un cercle de fer,
M'apportait, dans les plis de sa toile cirée,
Des migraines d'enfer !

Ce beau fusil, brillant même dans les ténèbres,
Que je vois sans remords,
Qui, ne tonnant jamais qu'en des pompes funèbres,
N'a tué que des morts.

Ce briquet affilé, dont l'acier redoutable,
Dans le fourreau gardé,
Par le contact affreux du sang de mon semblable
Ne fut point oxydé.

La giberne au cuir noir, l'épaulette jumelle,
Et les blancs baudriers ;
Et le rouge pompon, dont l'aspect te rappelle
La fleur des grenadiers !

De porter sur mon dos cet attirail barbare,
J'ai bien long-temps gémi;
Il me semble, pourtant, lorsque je m'en sépare,
Que je perds un ami.

C'est que, depuis quinze ans que le sort nous rassemble,
Bien des fois, en effet,
Nous avons combattu les factions ensemble,
Et nous en avons fait.

Aux postes de Saint-Ouen et de la Préfecture,
Au Cours, au Champ-de-Mars,
Bien des fois, nous avons, de la température
Affronté les hasards.

Si nous n'avons pas pu, dans le feu des batailles,
Suivre notre drapeau,
Nous reçûmes, du moins, en gardant nos murailles,
Le baptême de l'eau.

Combien de fois la nuit nous a vus, dans ses ombres,
Sous la pluie abîmés,
Battre, sans sourciller, nos quartiers les plus sombres
Et les plus mal famés!

Puis, fourbis, astiqués, brossés, irréprochables,
En un jour solennel,
Nous obtinmes souvent des sourires affables
De notre Colonel;

Le Maire, en nous voyant, nous disait, par un signe,
Qu'il était très content;
Et, parfois, le Préfet nous fit l'honneur insigne
De nous en dire autant.

Tu comprends, à présent, la douleur qui m'arrache
Tant de piteux soupirs,
Lorsque je vais quitter tout ce qui se rattache
A ces grands souvenirs !

Mais, si j'ai dû payer le tribut de mes larmes
Aux sentiments humains,
Je suis heureux et fier de remettre mes armes
En d'aussi dignes mains.

En patrouille, en védette, au soleil, à la pluie,
Sans braver le trépas,
Tu sauras t'en servir pour sauver ta patrie....
Que l'on n'attaque pas.

Ton ami, de son choix et de sa confiance,
N'aura point à rougir.
Mets donc ce vieil habit d'un soldat,.... mais commence
Par le faire élargir.

ÉPISODES NORMANDS.

NOTRE-DAME DE BONSECOURS [1].

Ce serait sans doute une chose curieuse que de pouvoir passer en revue cette foule d'ex-voto qui furent accumulés, durant des siècles, dans la vieille église de Bonsecours, car, bien qu'un grand nombre fussent souvent d'une insignifiance complète pour le simple visiteur, il en était quelques-uns qui, soit par leur laconisme, soit par leur style naïvement prolixe, devaient fournir matière aux méditations du philosophe et du poète. D'ailleurs, chacune de ces prières ou actions de grâces, confiées au marbre, à l'airain ou à la soie, n'était-elle pas une page de la vie humaine offrant tour-à-tour l'expression humble ou exaltée d'une souffrance, d'une crainte, d'un élan d'espoir, ou le *Te Deum* d'une sainte joie?

Ici, une longue inscription rappelait les dangers sans nombre qui avaient menacé la vie d'un pauvre soldat, et auxquels il avait toujours échappé, grâce à l'intervention de la bienheureuse Notre-Dame. Là se balançait le navire en miniature, œuvre du naïf matelot, qui, de bien loin, était venu le suspendre à la voûte du saint lieu, en souvenir du miracle qui l'avait arraché sain et sauf aux sombres abîmes de l'océan. — Plus loin, des béquilles, des armes, des fleurs desséchées, disaient la guérison d'un infirme, le triomphe d'un guerrier, les vœux accomplis d'un amant ou d'une amante. Mais, ce qui

[1] Voir la livraison de février 1846.

frappait surtout les regards, c'était les offrandes des mères : pas un autel, pas un pilier qui ne présentât quelques-unes de ces touchantes paroles qui s'élancent du cœur de la femme à qui Dieu rend son enfant ; et si, parfois, le style était de nature à faire sourire le visiteur oisif et superficiel, l'observateur doué de sentiment y trouvait toujours de ces mots qui révèlent l'ame tout entière. Depuis la narration détaillée d'une infortune ou d'une maladie, jusqu'à cette phrase admirable de simplicité : « J'ai prié pour mon fils, et j'ai été exaucée ! » tout s'y trouvait réuni.

Quelques noms historiques figuraient aussi dans cette nombreuse galerie de témoignages pieux ; mais, comme les plus humbles, ils sont enlevés aux recherches des amateurs, depuis que l'antique église a cédé la place à l'une des plus belles inspirations architecturales de notre époque. Des mille ex-voto qui recouvraient les murailles et les piliers de l'ancien temple, un petit nombre ont été replacés dans le chœur de la nouvelle église ; encore, n'a-t-on conservé que les plus modernes, consistant, pour la plupart, en cadres ou en plaques de marbre offrant simplement un nom et une date. Les autres ont disparu dans les décombres des vieux murs, ou sont relégués dans un coin du presbytère, d'où il est peu probable qu'on les exhume jamais.

L'épisode que nous allons essayer de retracer dans les lignes qui vont suivre, se trouvait, comme tant d'autres, consacré par une tablette de marbre profondément incrustée dans l'une des colonnes de la vieille église ; et, si nous lui donnons place dans cet article, ce n'est pas que cent autres n'offrissent peut-être autant et plus d'intérêt, mais c'est que le souvenir nous est plus présent.

On était aux premiers jours d'avril de l'année 1592; depuis bientôt cinq mois, Rouen soutenait contre Henri IV ce siége mémorable où les habitants et la garnison rivalisèrent de constance et de courage pour repousser les forces réunies du Roi et de ses alliés les Hollandais, qui venaient de lui envoyer un renfort de 48 voiles. Les vivres commençaient à manquer dans la place ; les brèches devenaient praticables ; cependant, nul ne songeait à se rendre, et Villars, après plusieurs sorties presque toutes heureuses, avait été jusqu'à braver l'armée royale, en établissant une course de bagues en dehors des remparts.

Dans cette grande ville assiégée, où chaque famille comptait pour le moins un défenseur, où tant de mères tremblaient et priaient,

où tant de sœurs pleuraient leurs frères, où tant d'épouses devenaient chaque jour veuves, où tant de fiancées ne devaient jamais être épouses, une jeune fille de dix-huit ans, belle et pure comme une madone, seule et retirée au fond de son oratoire, passait de longues heures agenouillée et recueillie devant l'image richement enluminée d'une Notre-Dame de Bonsecours, qui, les bras étendus vers elle, semblait la bénir et lui promettre de la protéger.

Des caisses de fleurs printanières garnissaient le tour de l'oratoire, et l'air tiède qui arrivait du dehors par la croisée entr'ouverte, s'imprégnait du délicieux parfum des violettes et des lilas blancs, qui devaient, à des soins journaliers et intelligents, leur luxuriante végétation.

La jeune fille, dont les prières montaient ainsi vers la Reine des anges, mêlées aux douces émanations des fleurs, se nommait Emeline; elle était fille unique de l'un des plus riches bourgeois de Rouen, que sa haute probité et son noble caractère avaient, encore plus que sa fortune, élevé au rang d'échevin. Emeline avait perdu sa mère en naissant, et son père, qui avait reporté sur elle toute la tendresse qu'il avait eue pour l'épouse qui lui était si prématurément enlevée, n'avait rien négligé pour que son enfant fût entourée de tout ce qui pourrait l'instruire et la rendre heureuse. Douée d'une de ces natures exquises qui rapprochent parfois la femme de l'ange, la jeune Emeline avait grandi, ne prenant de la science que ce qui pouvait contribuer à élever l'ame vers Dieu; et, à l'opposé de la plupart de ceux qui se livrent à l'étude, elle avait conservé toute la simplicité d'un cœur d'enfant, en mûrissant sa raison par de savantes et sérieuses lectures, qu'elle ne se permettait, du reste, que lorsqu'elle avait rempli ses devoirs de fille, en se livrant à mille soins ingénieux pour charmer l'existence de son excellent père.

Jusqu'à dix-sept ans, elle avait fait de celui-ci l'objet exclusif de son affection; mais, vers cette époque, Emeline avait senti, pour la première fois, ces rapides battements de cœur qui effraient et ravissent; son front, poli comme le marbre et blanc comme la neige, s'était subitement coloré d'un rose vif; et puis elle était souvent restée des heures entières, perdues dans de vagues et délicieuses rêveries, oubliant, sur ses genoux, le lourd manuscrit resté ouvert à la même page, ou l'élégante et riche broderie sur laquelle reposait, inactive, sa main délicate et effilée.

D'où venait ce changement soudain, survenu dans l'existence de la jeune fille?.... C'est qu'un jour que, levée avec le soleil, elle s'était acheminée, accompagnée de sa nourrice, vers la montagne de Bonsecours, où elle voulait entendre la première messe, elle avait rencontré un beau jeune homme, plus âgé qu'elle de deux ans à peine, et que ce jeune homme, au costume simple mais de bon goût, en la saluant silencieusement, avait levé sur elle un regard si doux et si tendre tout ensemble, qu'il l'avait émue et troublée jusqu'au fond de l'ame. Puis, le beau jeune homme avait continué de gravir, comme elle, le sentier rocailleux, et, comme elle, était entré dans l'église, où il s'était dévotement incliné devant l'autel de la Vierge, qu'il semblait prier avec ferveur, tandis qu'Emeline, toute tremblante d'une émotion aussi prompte que nouvelle, se sentait, malgré les efforts qu'elle faisait pour se maîtriser, distraite durant le service divin. Elle n'osait se retourner pour voir si le bel inconnu était toujours dans le temple, mais elle sentait qu'il était là, et elle éprouvait du bonheur à le savoir si près d'elle. Plusieurs fois elle avait, en tremblant, levé les yeux vers la bonne Notre-Dame, comme si elle eût voulu l'interroger sur ce qui se passait dans son ame; mais la Madone, loin de lui paraître sévère ou irritée, semblait lui sourire avec bonté.

Quand Emeline avait voulu sortir, elle avait trouvé, sur le seuil de l'église, l'inconnu, toujours respectueux, qui lui avait offert l'eau sainte, et, lorsque sa main avait effleuré la sienne, ce léger contact avait communiqué à tout son être un tressaillement électrique tellement violent, que, si elle n'eût été appuyée au bras de sa nourrice, elle fût peut-être tombée.

Depuis ce jour, elle avait rencontré souvent l'inconnu de Bonsecours, soit à la promenade, soit à l'office, sous les voûtes poétiques de Saint-Ouen, et, absorbée dans une seule pensée qu'elle essayait en vain de chasser de son cœur, elle avait fini par confier à son père, et sa première entrevue avec le jeune homme, et la persistance qu'il mettait à se trouver dans les mêmes lieux qu'elle, bien que sa contenance fût toujours empreinte d'un profond respect, et même d'un air de tristesse résignée qui le rendait encore plus séduisant.

Le prudent échevin, que son âge et son expérience rendaient tant soit peu expert en affaires de cœur, résolut d'approfondir, au plus tôt, le mystère qui paraissait entourer le muet poursuivant de sa fille,

et, redoutant pour elle les dangers d'une passion qu'il faudrait peut-être étouffer dans son germe, il se posta, dès le lendemain, dans l'église, derrière un pilier, à quelques pas d'Emeline, de manière à passer en revue tous ceux qui, durant la messe, approcheraient du banc d'honneur où se tenait, à côté de sa vieille nourrice, la jeune fille inclinée sur son livre d'heures.

Il ne tarda pas à surprendre les regards à la fois timides et passionnés d'un jeune homme à la tournure noble et distinguée, quoique vêtu comme les fils des plus simples bourgeois. Quand il se fut bien assuré que c'était là celui qu'il cherchait, il s'approcha doucement de lui, et, lui mettant la main sur l'épaule, l'invita à sortir un instant. En apercevant le visage digne et sévère du magistrat, le jeune homme avait senti tout son sang lui monter au cerveau, et son front s'était couvert d'une teinte de pourpre, qui avait aussitôt fait place à la plus extrême pâleur.

Une heure entière s'était écoulée, durant laquelle le père d'Emeline interrogeait et écoutait tour-à-tour l'inconnu. A chaque réponse de celui-ci, la physionomie sérieuse de l'échevin s'éclaircissait, tant qu'à la fin de cette longue conférence il avait serré cordialement la main du jeune homme, et s'était séparé de lui avec un air de bonté qui paraissait l'avoir tout-à-fait rassuré.

Edouard Joanne était un noble cœur, et, s'il ne s'était pas encore présenté au digne échevin pour le supplier d'autoriser l'amour irrésistible et profond que lui avait inspiré sa fille, c'est qu'Edouard appartenait à une famille de pauvres bourgeois, et qu'il n'eût osé demander la main de la riche Emeline, certain qu'il était d'être repoussé. — Quelle avait donc été sa surprise et sa joie, quand, interrogé par l'échevin, et après qu'il lui eut tout avoué sans détours, celui-ci, loin de se montrer irrité, l'avait accueilli avec indulgence et lui avait permis d'espérer !

Arrivées à ce point, les choses ne tardèrent pas à marcher plus vite, et bientôt l'excellente conduite du prétendant et la probité sévère de ses parents avaient grandement compensé, aux yeux du magistrat, jaloux du bonheur de sa fille plus encore que de sa fortune, la différence qui existait entre les deux jeunes gens. A leur grande joie, ils avaient été fiancés, et devaient être unis peu de temps après. Mais les troubles politiques étaient survenus ; la ville, assiégée par Henri de Navarre, avait besoin de défenseurs, et Edouard avait

avec ardeur pris rang parmi les combattants, tandis qu'à la Commune, le père de sa bien-aimée soutenait vigoureusement les droits et franchises de la vieille cité ducale.

Ce n'était pas seulement sa patrie que défendait Edouard, c'était son bonheur, son amour, sa douce fiancée exposée chaque jour à subir toutes les horreurs d'une ville emportée d'assaut. Mu par de si puissants mobiles, il ne faut pas demander s'il était un des plus fermes champions de l'indépendance normande.

Comme nous l'avons dit en commençant ce récit, le siége durait depuis plus de quatre mois ; bien des fois déjà Emeline avait tremblé pour la vie de son fiancé, mais, pleine de confiance en Notre-Dame-de-Bonsecours, à qui elle avait dès l'enfance voué le culte le plus tendre, elle ne cessait jour et nuit de l'implorer pour la délivrance de la ville et pour le salut d'Edouard. Sans doute, la Vierge sainte avait écouté les vœux ardents de la jeune fille, car Rouen tenait toujours bon, et l'intrépide Joanne, combattant sans cesse au premier rang, avait été jusque-là miraculeusement épargné. Mais une nouvelle et vigoureuse sortie des assiégés se préparait, car on avait appris l'arrivée du duc de Parme, qui, à la tête de son armée, venait de franchir en quatre jours l'espace qui sépare la Somme de la Seine, et les Rouennais, encouragés par ce renfort puissant, étaient plus que jamais disposés à lutter contre le Béarnais. Edouard devait prendre part à cette chaude attaque, comme il avait fait à toutes les autres, et, la veille, il était venu puiser dans les regards de sa jolie fiancée de nouvelles forces pour le combat. Emeline l'avait reçu dans son oratoire ; là, après une causerie mêlée de bonheur et de tristesse, les deux amants s'étaient pieusement agenouillés devant l'image de Notre-Dame, et, les mains unies, lui avaient demandé de les protéger encore dans cette nouvelle et terrible épreuve, faisant vœu, s'ils étaient exaucés, de faire bénir leur union dans sa chapelle de Bonsecours, et de lui offrir chaque année, à pareil jour, une riche parure d'autel et une couronne de lilas blancs et de violettes. Cette naïve et fervente prière rendit le calme au cœur des fiancés, et ils se séparèrent pleins d'espoir et de foi dans la divine protection de Marie.

Le combat du lendemain fut peut-être l'un des plus meurtriers de ce long siége, et de part et d'autre bien des braves restèrent sur la place.

Cependant, le duc de Parme, tombé comme la foudre sur l'armée

royale, la contraignit de plier, pour ne plus lui laisser ensuite de répit qu'elle n'eût levé le siége.

Durant toute cette longue et sanglante journée, Emeline, prosternée aux pieds de sa Madone, n'avait cessé de prier ; mais, quand les bruits du dehors, arrivant jusqu'à elle, lui eurent appris que les combattants rentraient dans la ville, elle ne put maîtriser son émotion, et, l'oreille attentive, elle épiait le bruit si connu des pas d'Edouard, prête à s'élancer vers lui dès qu'il paraîtrait. Mais la nuit s'avançait, et rien ne troublait le silence des hauts appartements de l'échevin, qui, lui aussi, était retenu à la Commune ; seule, la vieille nourrice entr'ouvrait de temps à autre la porte de l'oratoire, pour s'assurer qu'Emeline n'avait besoin de rien.

Enfin, l'aube se leva sans que la jeune fille eût pensé à prendre quelque repos, et une horrible angoisse commençait à lui torturer le cœur, lorsque Edouard, pâle, chancelant, mais le visage éclairé d'un rayon de bonheur, s'avança vers elle, et l'étreignit contre sa poitrine. Une blessure assez profonde, mais peu grave, lui avait ôté l'usage de ses sens durant quelques heures ; mais, revenu à lui, il était accouru pour assurer sa chère Emeline de son heureux retour, et lui annoncer la défaite des assaillants. — Nous laissons au lecteur à s'imaginer la scène qui se passa entre les deux fiancés, et avec quels transports de reconnaissance ils rendirent grâce à leur divine protectrice. — Un mois plus tard, le siége de Rouen étant levé, et les environs délivrés de tout danger, on vit se diriger, à pied, vers l'église de Bonsecours, la belle et pieuse Emeline, qui, appuyée au bras de son père, et le visage rayonnant d'une joie céleste, précédait son beau et vaillant fiancé, marchant quelques pas derrière avec les membres des deux familles.

Bientôt la petite église se trouva remplie d'une foule inusitée, dont les riches costumes contrastaient avec la mise simple des villageois accourus pour la contempler, et, devant l'autel de la bonne Notre-Dame, fut célébré solennellement le mariage d'Edouard et d'Emeline. — De riches dons furent offerts à l'église et distribués aux malheureux par l'opulent échevin, et la jeune épouse y joignit une blanche et odorante couronne, qu'elle déposa elle-même aux pieds de la Vierge.

Chaque année, les heureux époux, qui n'oublièrent jamais l'intervention toute particulière de la Mère des affligés, vinrent à pareil jour lui apporter leur offrande dans ce temple modeste où s'étaient

échangés leurs premiers regards d'amour, et où ils devaient voir enfin couronner leur constance et leur piété; et la guirlande de lilas parfumait chaque printemps le front béni de la Reine des anges.

Aujourd'hui, la divine protectrice des affligés a vu disparaître les voûtes crevassées du vieux temple témoin de ces événements; mais ce n'est point une main barbare et sacrilége qui a fait écrouler ses pierres vénérables : une religieuse et noble pensée, qui a trouvé des milliers d'échos dans les ames pieuses illuminées de la passion du beau, a été confiée à un de ces hommes de génie, de ces artistes de science et de sentiment, qui savent traduire, par un monument sublime et durable, toute inspiration grandiose, et une œuvre qui résume l'élégante et mâle architecture du XIIIe siècle, est venue protester éloquemment contre le dire de certains esprits fâcheux, hostiles à toute entreprise contemporaine, qui affirment qu'on ne peut plus, au XIXe siècle, bâtir d'églises comme celles que virent s'élever le moyen-âge et la renaissance. Non-seulement la nouvelle église de Bonsecours offre, dans toutes ses parties, une riche et savante ornementation, et les détails en sont tous dignes des modèles précieux où s'est inspiré l'artiste. Mais, ce qui nous frappe, c'est l'unité complète qui préside à l'ensemble du monument, unité qui n'existait pas toujours dans les constructions anciennes du même genre. En effet, qu'on s'éloigne à quelque distance de l'église, et l'œil sera saisi de l'harmonie que présente la masse de l'édifice. Les clochetons qui accompagnent la tour du milieu, sont étagés dans une proportion parfaite, de manière à former une élégante pyramide toute brodée et dentelée, s'élevant vers le ciel comme le symbole matériel des pieuses aspirations qui y montent, chaque jour, avec les chants des prêtres et les parfums de l'encens. En un mot, à l'aspect de ce monument à la fois sévère et gracieux, on sent que l'artiste[1] qui l'a conçu, et qui en dirige l'exécution, y a mis toute la science de son esprit, toute la poésie de son ame.

Donc, malgré nos sympathies pour les débris des siècles passés, et tout en donnant un pieux souvenir à la vieille église de Bonsecours, nous saluons avec enthousiasme le nouveau temple qui a grandi sur ses ruines, édifié par la piété et les arts.

[1] M. Eug. Barthélemy, architecte à Rouen.

Elisa FRANK (Rouen.)

CRITIQUE HISTORIQUE.

RÉPONSE

A L'ESSAI

SUR L'ÉPOQUE DE CONSTRUCTION

DES DIVERSES

ENCEINTES MILITAIRES DE ROUEN,

DE M. L. FALLUE[1].

(Lu à l'Académie de Rouen, Séance du 6 Mars.)

L'auteur de l'*Essai sur les Enceintes de Rouen* a dit, en terminant son article, qu'il *provoquait les objections*, et qu'il *les entendrait avec plaisir*[2]. Je m'expose, sans doute, à être accusé de témérité, en répondant à cet appel, mais j'y suis autorisé, j'y suis obligé, en quelque sorte, par la manière beaucoup trop flatteuse dont M. Fallue a bien voulu me désigner nominativement, comme m'étant livré à quelques études sur cette matière.

Avant de commencer, il m'importe de préciser la position que je prends dans cette polémique ; elle est fort modeste, et je tiens à ce qu'elle n'ait rien d'équivoque.

Il est bien entendu que je n'apporte ici que des objections. M. Fallue croit avoir décidé les deux points capitaux qui dominent toute la question des *Enceintes de Rouen*. Pour moi, ces deux points sont encore à l'état de problème. Je n'ai donc pas de système à opposer à celui de M. Fallue ; je veux seulement prouver que le sien est er-

[1] Voir le numéro de la *Revue* du mois de février. A. 32

[2] Page 91.

roné. Je n'ai pas la prétention de révéler la vérité, qu'il recherche comme moi ; je prétends seulement démontrer qu'il ne l'a pas trouvée.

Je n'ai rien à dire de la *Première Enceinte*, fondée par les Romains, et conservée par nos premiers ducs. M. Fallue n'a fait qu'en tracer un croquis rapide, d'après les données qui se trouvent partout.

Je passe immédiatement à la *Deuxième Enceinte*.

Deuxième Enceinte.

Le tracé de la seconde enceinte aurait bien pu offrir, vers l'ouest[1], quelques difficultés à M. Fallue, mais il les a évitées en sautant, sans transition, de la rue Pincedos aux boulevards actuels[1]. A la vérité, dans son travail, le tracé n'est qu'un accessoire : son principal but est de déterminer l'époque à laquelle on doit faire remonter ce premier agrandissement de Rouen.

Cette question avait toujours paru fort délicate ; elle était regardée comme la plus épineuse de toutes celles que peut soulever l'étude de nos anciennes fortifications.

En quelques mots et à l'aide de deux chartes, l'auteur de l'*Essai* l'a résolue.

Mais sa solution est-elle juste ? C'est ce que je vais examiner.

[1] Il sera question de cette ligne des remparts dans la partie de cet article qui traitera de la troisième Enceinte. — Le tracé de l'est et du nord de la deuxième enceinte est conservé, à quelques légères déviations près, par les rues de la Chèvre, du Ruissel, du Pont-de-l'Arquet, de l'Épée, Bourg-l'Abbé, Pincedos et Beffroy. C'est à partir de ce point que naissent les difficultés.

Quand M. Fallue fait franchir d'un seul bond, à la *porte de Caux*, « le long « espace qui existe entre la Grosse-Horloge et l'extrémité de la rue Cauchoise » (p. 84), il oublie que, pendant le trajet, elle a fait une halte auprès de l'église Saint-Pierre, qui reçut, du voisinage de cette porte intermédiaire, le nom de Saint-Pierre-*le-Portier*. Toussaint Duplessis rapporte ce fait, dont il a trouvé le témoignage dans les archives de Jumiéges. Il y a eu aussi, de ce côté, une *porte Étoupée*, qui a échappé, comme la précédente, à l'attention de M. Fallue, et dont l'existence est cependant bien connue. Ces deux portes, qui servent de jalons à un agrandissement partiel de la ville du côté de l'ouest, prouvent que M. Fallue a commis une erreur dans ce passage de sa description de la deuxième enceinte. — C'est sous ces réserves que je me sers des expressions consacrées de *deuxième Enceinte* et *premier Agrandissement*.

M. Fallue est catégorique, et je l'en félicite ; c'est ainsi qu'il faut être quand on tranche une question. Il ne discute pas, il affirme, et déclare formellement que, après ses preuves et ses inductions, *il ne peut plus y avoir l'ombre d'un doute*[1].

Pour être aussi net que lui, je déclare formellement, à mon tour, que je n'admets aucune de ses inductions, aucune de ses preuves.

Quand le débat est ainsi posé, il y a plaisir à discuter.

Je vais droit au but : M. Fallue attribue à Jean Sans-Terre la deuxième enceinte de Rouen, et produit, comme base de cette opinion, qui a au moins le mérite d'une grande nouveauté, deux chartes, l'une du 11 mai 1202, l'autre du 17 février 1203, par lesquelles ce roi, pour contribuer à la défense de la ville, donne aux habitants du bois à prendre dans ses forêts, et 1,000 livres angevines[2].

M. Fallue a pensé que ces pièces avaient été *inconnues, jusqu'à ce jour, à ceux qui se sont occupés de l'histoire de Rouen*[3]. C'est une erreur. Ces chartes sont du domaine public depuis long-temps ; elles sont imprimées, voilà plus de dix ans, dans un recueil que tout le monde a lu ; et, si elles n'ont pas encore été employées, c'est

[1] Page 89.

[2] Ces deux chartes ont été publiées, en 1835, dans les *Rotuli Litterarum patentium* de la grande Collection de documents historiques dont le Gouvernement anglais a donné un exemplaire à la Bibliothèque de Rouen. En voici le texte :

« Rex, etc. Omnibus, etc. Mandamus vobis quod permittatis cives nostros « de Rothomago, sine impedimento, capere mereimum *ad efforciendam civita-* « *tem Rothomagensem*, ubicumque illud invenerint, scissum vel non scissum, « extra parcos nostros. Teste me ipso, ad Pontem Archæ, XI die maii [1202]. » (Page 10 B.)

« Rex, etc. W. Thesaurarius, et W. et R. Camerar., etc. Liberate dilecto « nostro Laur. del Dunguin [Laurent du Donjon], sterlingos de thesauro nostro, « ad valenciam duarum mille librarum et quingentarum, et XXXVI lib. et X. s. « et X d. and., quas ei debemus de debito. Liberate etiam, de eodem thesauro, « stirlingos ad valenciam mille librarum Andegavensium, quas dedimus civibus « nostris de Rothomago. *ad villam suam claudendam et firmandam.* In hujus « rei testimonium, etc. Teste me ipso, apud Molinellos, XVII die februarii « [1203]. » (Page 25.)—1,000 livres angevines font 750 livres tournois, ou environ 130,000 francs de notre monnaie, d'après le système de M. C. Leber.

[3] Page 91.

qu'elles ne paraissent pas, à ceux qui les avaient vues avant lui, avoir l'importance qu'il leur prête[1].

Quoi qu'il en soit, que disent ces deux chartes?

La première accorde, aux habitants de Rouen, « mereinum ad *effor-* « *ciendam* civitatem Rothomagensem; » et la seconde, « mille libra- « rum andegavensium, ad villam suam *claudendam et firmandam.* »

Y a-t-il là quelque chose qui ressemble à la création d'une nouvelle enceinte? Non. On ne pouvait trouver à ces deux chartes une signification aussi éloignée de leurs termes, qu'avec le secours de documents et de faits auxiliaires, et, je suis fâché de le dire, les efforts qu'a tentés l'auteur de l'*Essai* pour parvenir à ce résultat, ont été tout-à-fait malheureux.

M. Fallue, après avoir cité la première charte et souligné les mots *ad efforciendam civitatem*, dit: « Il semble que rien n'est plus con- « cluant que cette pièce: *on élève la seconde enceinte de Rouen*, et le « Roi accorde du bois pour en garnir de palissades les portes et les « fossés[2]. »

Quelque accommodant que l'on soit, de quelque riche imagination que l'on soit doué, il est impossible que l'on reconnaisse, au mot *efforciendam*, la faculté de renfermer tant de choses dans ses douze lettres, surtout quand on a jeté les yeux sur un dictionnaire, et qu'on y a vu que ce mot est précisément une preuve qu'il ne s'agissait pas d'une nouvelle enceinte. *Efforciare*, ou plutôt *efforsare*, en latin du moyen-âge, est le synonyme de *munire*, et veut dire *renforcer*. On ne peut *renforcer* qu'une ville déjà forte.

« Ad villam *claudendam et firmandam* » veut dire: *pour clore et fortifier* la ville[3]; pas autre chose.

[1] M. Chéruel, je ne parle pas de moi, connaissait très bien ces deux chartes; il en a cité plusieurs autres du même recueil, dans son *Histoire de la Commune de Rouen* (t. I, 78, 81, 82, 83, 86); il renvoie particulièrement à la page 25, où se trouve celle qui accorde les 1,000 livres angevines.

[2] Page 88.

[3] Plusieurs chartes des *Rotuli Normanniæ*, publiés à Londres en 1835, se servent du mot *firmare* dans le sens de *renforcer* des châteaux ou des villes déjà fortifiés. Le 21 juin 1200, Jean donne cent marcs d'argent, « ad *firmandum* castellum de Bodlamcort. » En 1203, il donne 200 livres angevines au gouverneur de Pont-Orson, « ad *firmandam* villam. »

Voilà, en bonne critique, lorsqu'il s'agit d'un document archéologique et d'un fait matériel, la seule signification que puissent avoir les deux chartes de Jean Sans-Terre.

C'est d'après cette seule donnée que M. Fallue a disposé son système, et qu'il affirme que Jean Sans-Terre a *commencé la seconde enceinte à son avènement au pouvoir ;* tout cela sans autre document, sans autre preuve ! Aussi a-t-il été obligé de torturer l'histoire et de fausser la vraisemblance, pour leur arracher quelque chose en faveur de cette idée préconçue ; et encore n'y a-t-il pas réussi.

C'est sous le coup *des attaques incessantes*, au milieu *des préparatifs menaçants* [1] de Philippe-Auguste, c'est *en présence de l'ennemi* [2], selon M. Fallue, que Jean Sans-Terre s'avise d'entreprendre une nouvelle enceinte de Rouen, et qu'il parvient à l'exécuter.

Je réponds sans hésiter : Non, Jean Sans-Terre n'a ni tracé, ni fortifié la seconde enceinte de Rouen. Non, ce roi, sans résolution et sans prévoyance, n'a jamais pu songer à s'embarrasser d'une œuvre aussi longue et aussi dispendieuse, pour la défense d'une ville qu'il abandonna lâchement, lorsque, dernier rempart de ses états du continent, elle opposait une résistance héroïque aux efforts de Philippe-Auguste [3]. Non, ce roi que nous voyons dans la crise terrible où il se trouvait, au milieu des périls dont son duché de Normandie était assailli, se préoccuper, avant tout, de ses chiens, de ses oiseaux de chasse, de sa cuisine, de sa cave, de son trésor et de la pelisse de sa femme [4], n'a jamais pu concevoir cette pensée ; et, l'eût-il conçue,

[1] Page 86. [2] Page 88.

[3] On sait que Jean Sans-Terre, jouant aux échecs au moment où les envoyés rouennais, qui venaient lui demander des secours, se présentèrent à son palais, ne voulut pas interrompre sa partie pour les entendre. Il leur répondit ensuite de s'arranger comme ils pourraient.

[4] Les *Rotuli Normanniæ* contiennent beaucoup de chartes sur ces sujets. Le 14 octobre 1203, deux mois avant sa fuite en Angleterre, Jean Sans-Terre écrivait à Laurent du Donjon : « Achète, pour la Reine notre épouse, une pelisse « de vair, bonne et très bonne, et fais-la lui parvenir aussitôt que tu pourras « l'avoir. » (Pages 107 et 108.) Il entrait, à propos de ses chiens, dans bien d'autres détails que pour les fortifications de Rouen. Il écrivait au sénéchal de Normandie, le 11 février 1203 : « Nous vous mandons que vous procuriez à Alain « Wastehose tout ce qui sera nécessaire pour lui et pour nos chiens, que nous « envoyons en Angleterre, jusqu'à ce qu'il s'embarque pour passer la mer, savoir :

poursuivi, traqué sans relâche par son habile et puissant voisin, ruiné, aux abois, il n'aurait eu ni le temps ni les moyens nécessaires pour la réaliser.

M. Fallue va au-devant de cette impossibilité, et croit la tourner par un rapprochement : « Le *Château-Gaillard* a été bâti si prompte-« ment ![1] »

Ce rapprochement ne prouve rien, car je pourrais lui en opposer un autre : Philippe-Auguste a mis plus de trente ans à faire la troisième enceinte de Paris[2], et il avait pour lui tout ce qui manquait à Jean Sans-Terre.

Mais, puisque M. Fallue veut établir cette comparaison, quel rapport peut-il y avoir entre ce fait exceptionnel d'une forteresse élevée aussi rapidement par un prince impétueux, énergique, dont l'impatience n'admettait ni obstacles, ni délais, qui pressait les travaux par sa redoutable surveillance, et les lenteurs qu'entraînent inévitablement l'achat de terrains morcelés, l'érection d'une épaisse muraille, et le creusement de fossés larges et profonds, sur une étendue de plus de de 3,500 mètres, quand ces immenses travaux ne sont pas dirigés par une volonté opiniâtre et une infatigable vigilance? Et pouvait-on attendre rien de semblable de Jean Sans-Terre? Est-ce dans la fréquence de ses rapports avec Rouen que M. Fallue a trouvé l'indice de sa sollicitude pour l'exécution du plan dont il lui fait honneur? Jean Sans-Terre, dans la première année de son règne, est venu six fois à Rouen (avril, juillet, août, septembre), et il n'y a pas resté un mois en tout. C'est sans doute dans un de ces rapides passages qu'il arrêta le tracé de la deuxième enceinte. Mais il ne se montra pas fort empressé de hâter son achèvement, car, dans les deux ans et demi qui

« audit Alain, pour ses deux chevaux, et à ses hommes, 12 deniers sterling par « jour; pour trente-huit levriers, 1 denier du Mans par jour, pour chacun; et, « pour chacun des sept valets desdits levriers, deux deniers sterling. » (Page 76.) Huit jours plus tard, il en avait fini bien plus vite avec les fortifications de Rouen. En 1200, il avait échangé des prisonniers contre des chiens : « Geoffroy « de l'Épine donne à notre seigneur le Roi douze levriers beaux et jeunes, pour « deux prisonniers, savoir : Hamon, fils d'Hélène, et Robert Hose; et il est ordonné « à G. de Radepont de les recevoir. » (Page 40.)

[1] Page 88.

[2] Dulaure, *Histoire de Paris*, II.

suivirent, du 7 septembre 1199 au 29 mars 1202, il n'apparut à Rouen qu'*une seule fois*, et n'y demeura que *cinq jours !*[1] Voilà comment Jean Sans-Terre veillait à l'accomplissement de son vaste projet !

M. Fallue, pressé par le temps, s'empare de tout le règne de Jean Sans-Terre, dans lequel son système est encore à l'étroit ; mais cette latitude qu'il se donne est arbitraire. En réalité, la deuxième enceinte n'a été commencée, pour M. Fallue, que le 11 mai 1202, date de sa première charte, qui ne se lie à aucun précédent. Il est donc circonscrit dans un espace de deux ans.

Au reste, M. Fallue avait consenti d'avance à cette réduction : il n'accorde lui-même à Jean Sans-Terre que deux ans pour l'érection de la deuxième enceinte ; seulement, au lieu de prendre ces deux années à la fin de son règne, il les prend au commencement. Après avoir reproduit plusieurs chartes de commune publiées dans les *Rotuli Litterarum patentium*[2], il ajoute : « Toutes ces Communes s'organi-« sèrent à l'instar de celle de Rouen, qui, *depuis long-temps*, *était* « *en état de tenir tête à l'ennemi*[3]. » Pour que Rouen fût *en état de tenir tête à l'ennemi*, il fallait nécessairement que la seconde enceinte fût terminée, ou à peu près ; et *depuis long-temps* veut bien dire depuis un an au moins. La première de ces chartes étant du 7 juillet 1202, l'enceinte était donc achevée au mois de juillet 1201, c'est-à-dire deux ans après le moment où Jean Sans-Terre l'aurait eu commencée, selon M. Fallue, et un an avant le don des 1,000 livres angevines qui devaient servir à la faire. Ainsi, que l'on s'en rapporte à M. Fallue ou à ses chartes, nous voilà toujours limités à deux ans.

[1] *Rotul. Lit. pat., Itinerary of king John.*

[2] Ces chartes, suivant M. Fallue, se rattachent à un plan de défense du territoire par l'organisation communale, dont il met l'invention sur le compte du génie de Jean Sans-Terre (p. 86 et 87), après avoir proclamé l'*incapacité* de ce roi (p. 86.) Nous n'avons pas à nous occuper de ce passage de l'*Essai*, par la raison que cette organisation ne pouvait rien changer à celle de Rouen, qui jouissait alors des priviléges municipaux depuis un demi-siècle. Je dirai, toutefois, que j'ai peine à voir une aussi profonde combinaison dans la distribution de ces chartes communales dont Jean Sans-Terre était prodigue, parce qu'elles ne lui coûtaient rien, et qu'il jetait, au hasard, à tous ceux qui en voulaient, pour retenir dans son parti une province qui allait lui échapper.

[3] Page 87.

Sans doute, rigoureusement, contre toutes les traditions de l'expérience, contre toute probabilité, contre toute raison, on aurait pu, par un prodige semblable à celui qu'opéra Richard Cœur-de-Lion, faire la seconde enceinte en deux ans; mais à quel prix?

Richard Cœur-de-Lion a dépensé, dans la seule année 1198, d'après les rôles de l'Échiquier, 40,654 livres tournois, pour la construction du Château-Gaillard [1], et des dépenses antérieures avaient été faites, et il n'avait pas eu de terrain à acheter. Jean Sans-Terre, pour construire la deuxième enceinte de Rouen, a donné 1,000 livres angevines, ou 750 livres tournois en 1203! S'il a donné davantage, faites-le nous voir. Si les bourgeois ont contribué, où en est la preuve? Si vous n'avez que 750 livres à nous offrir, ce n'est pas assez: vous conviendrez que les fortifications de Rouen ont coûté, au moins, aussi cher que la construction du Château-Gaillard. Où sont vos 40,000 livres? C'est à vous de nous les montrer. Dites-nous où le roi d'Angleterre, misérable, besogneux, réduit aux expédients, empruntant à des bourgeois jusqu'à la modique somme de 100 livres, aliénant ses revenus, faisant argent de tout, et se livrant aux Juifs pour dernière ressource [2], dites-nous où le roi d'Angleterre a pris de l'argent pour les énormes dépenses qu'a entraînées l'érection si rapide de cette deuxième enceinte, dont vous voulez qu'il soit le créateur.

M. Fallue, pour atténuer, à ses propres yeux, tout ce que la question de temps et d'argent a de gênant pour son système, suppose que la fortification de la nouvelle enceinte, « faite à la hâte et pour ainsi « dire en présence de l'ennemi, » n'avait pas la solidité de celles qui l'ont précédée et suivie, et qu'elle ne consistait qu'en une *forte muraille de circonvallation*[3]. Une forte muraille de circonvallation de 3,500 mètres est déjà quelque chose, mais M. Fallue va plus loin: il concède, et il y est bien forcé, que ce rempart était encore flanqué de *tourelles appliquées au mur* [4]. (C'est ainsi qu'il traduit *tourellis*

[1] *Rotul. Scaccarii Normanniæ*, II, 309 et suiv. — La nature des livres n'est pas spécifiée dans les rôles de l'Échiquier, mais ce silence et leur emploi pour des comptes officiels, indique assez qu'il ne peut être question que de livres *tournois*. Quand on se sert des autres livres, on ne manque jamais d'y ajouter la dénomination qui en fait connaître la valeur.

[2] *Rotul. Norman.*, passim.

[3] Page 88.

[4] Page 89.

murorum, d'après une charte de 1256[1], dont nous reparlerons plus tard.) Seulement, il paraît convaincu que ce genre de construction est « un signe du peu de consistance[2] » des murailles dans lesquelles il est employé. C'est une grave erreur. Ces tourelles ou demi-tours, qui faisaient saillie en dehors de la ligne des murs, et que l'on nommait des *gardes*, ont été usitées de tout temps dans les fortifications les plus solides, notamment dans la dernière enceinte de Rouen, qui était à l'épreuve du canon. En 1410, il y en avait plus de trente, de la porte Cauchoise à la porte Saint-Hilaire[3]. Si, donc, les *tourelles appliquées au mur* prouvent quelque chose, c'est que la deuxième enceinte a été aussi forte, qu'elle a été construite avec autant de soin, qu'elle a exigé, proportionnellement, autant de temps et d'argent que les deux autres.

M. Fallue allègue encore, comme *signe du peu de consistance* de la deuxième enceinte, « qu'on n'a pu utiliser aucune partie de cette « muraille, lorsqu'on a construit la troisième ligne des remparts, qui « passait cependant à l'ouest, sur le même emplacement, contre le « jardin des Jacobins[4]. » Ce moyen n'est pas meilleur que le précédent. La construction des murailles de la troisième enceinte, sur l'emplacement de celles de la deuxième, est une supposition toute gratuite. M. Fallue fait ici allusion aux travaux qui furent exécutés en 1346, sur les dépendances du couvent des Jacobins, et les chartes qui les mentionnent ne disent pas un mot de cette circonstance; elles ne parlent même pas de *murailles*, et n'ont pour objet que le creusement des *fossés*[5]. Ce n'est point ainsi qu'on argumente dans une dissertation archéologique.

[1] C'est la charte par laquelle S. Louis accorde aux Jacobins la jouissance des remparts de la ligne de l'ouest, depuis la porte Cauchoise jusqu'à la Seine. Elle a été publiée par M. Chéruel, dans les pièces justificatives du tome premier de son *Histoire de la Commune de Rouen*.

[2] Page 89.

[3] Archives municipales, Reg. des Délibérations du Conseil, 1408-1411, 111 v et 112 r.

[4] Page 89.

[5] Voir la *Troisième Enceinte*.— On trouve antérieurement une preuve de l'existence de cette porte, dans la charte par laquelle Philippe-le-Hardi en fieffe la moitié à Richard du Framboisier, avec les terrains du rempart de la rue Pincedos [1289.]

Enfin, je réponds à toutes ces suppositions par un fait, c'est qu'une des portes de cette deuxième enceinte, qui avait si peu de consistance, n'était pas encore tombée en 1489. Le 12 août de cette année, la ville fieffa à un particulier, une « portion d'héritage assise à Saint-« Godart, partie et portion de *la vieille porte* appelée *la porte de la* « *Boucherye Beauvoisine*[1]. » La porte Beauvoisine ou d'Aubevoie, de la deuxième enceinte, était située au bout de la rue Pincedos; et c'est, en effet, dans les maisons les plus rapprochées de cette porte, que fut établie la boucherie Beauvoisine, ainsi qu'on le voit encore aujourd'hui. Le nom de *porte de la Boucherie Beauvoisine* lui fut donné pour la distinguer de la *porte Beauvoisine* de la troisième enceinte.

Le moyen tiré du *peu de consistance* des murailles de la deuxième enceinte, échappe donc aussi à M. Fallue.

A quoi se réduisent, en définitive, les deux chartes de Jean Sans-Terre? A rappeler ce fait tout naturel et tout simple, que le roi d'Angleterre, pressé, par les habitants de Rouen, de les aider à mettre leur ville en état de défense, leur a octroyé du bois à prendre dans ses forêts, et un peu d'argent pour leur donner une espèce de satisfaction. Lorsque Jean Sans-Terre signa la charte du 17 février 1203, par laquelle il accorde les 1,000 livres angevines, il était à Rouen[2]. Les sollicitations des habitants, qu'il craignait de mécontenter, lui auront arraché cette somme, la seule qu'ils en aient jamais reçue, et ils l'ont employée, ainsi que le bois, à des réparations urgentes.

Mais l'auteur de l'*Essai* ne veut pas entendre parler de réparations, et cela se conçoit; il demande « comment une fortification élevée, « comme on le prétend, sous Henri II, aurait eu besoin de si grands « travaux dix à douze ans seulement après la mort de ce prince[3]. »

Comme on le voit, M. Fallue, dans les questions de temps, est aussi sévère pour les autres qu'il est indulgent pour lui-même. Il veut que ce soit tout juste l'année de la mort de Henri II qu'ait été

[1] A. M. Reg. T—1, 146 r.

[2] *Rot. Lit. pat.*, *Itinerary of king John.* — La charte est datée de Moulineaux, mais Jean Sans-Terre a resté à Rouen pendant presque tout le mois de février 1203: c'est un des trois plus longs séjours qu'il y ait faits. D'ailleurs, le même jour, 17 février, il a signé une lettre patente datée de Rouen.

[3] Page 88.

construite l'enceinte dont ce roi serait le fondateur. Mais il nous permettra de profiter de la marge que nous laisse le règne de Henri II [1151-1189], et de supposer qu'une partie au moins de cette enceinte aurait été élevée dans les premières années de ce règne. Nous aurons ainsi, au lieu de dix à douze ans, un demi-siècle, qui suffira pour endommager quelque pan de muraille, de manière à nécessiter des réparations en 1203. Au reste, ces réparations, qui se sont renouvelées régulièrement, dans toutes les circonstances analogues, tant que Rouen a eu des fortifications, pouvaient bien avoir été occasionnées par une cause tout autre que la vétusté. Enfin, si M. Fallue le préfère, ces 1,000 livres angevines ont été consacrées à *renforcer* la ville par quelques *bretêques*, quelques *bastides*, quelques ouvrages avancés. Mais, ce que je ne peux pas lui accorder, c'est qu'elles aient servi à l'érection d'une nouvelle enceinte.

Voilà, pour le moment, ce que j'ai à répondre à M. Fallue ; mais ce n'est pas tout.

Non content de soutenir que Jean Sans-Terre est le fondateur de la deuxième enceinte, M. Fallue a avancé une autre proposition qui serait tout-à-fait oiseuse s'il eût prouvé la première, c'est que ce premier agrandissement de notre ville ne peut être attribué, ni à Richard Cœur-de-Lion, ni à Henri II.

Je commence par Richard Cœur-de-Lion.

M. Fallue, voulant faire comprendre, ce qui, à la vérité, n'était pas très facile, pourquoi, sous le règne de ce prince, on n'a pas dû penser aux fortifications de notre ville, donne les motifs sur lesquels on pourrait se fonder pour prouver le contraire, si le contraire était douteux.

« Pendant le séjour de Richard en Palestine, dit M. Fallue, la « Normandie est livrée à Philippe-Auguste par Jean Sans-Terre. Les « craintes sont telles, qu'un grand nombre de villes de cette province « prennent le parti de s'entourer de murailles. A son retour, Richard « Cœur-de-Lion oppose la plus vive résistance à son puissant voisin ; « il construit le Château-Gaillard ; *mais on ne trouve aucune trace de « travaux faits par lui dans la capitale de son duché* [1]. »

M. Fallue voit une preuve dans cette absence de preuves, et in-

[1] Page 86.

duit de ce silence que, sous Richard Cœur-de-Lion, on ne s'est pas occupé de l'enceinte de Rouen. Moi, je me contente des faits cités par M. Fallue, pour être assuré que, sous Richard, on s'est constamment occupé des fortifications de notre ville. Je n'en veux pas davantage.

Pour Henri II, c'est autre chose; son règne est le champ de bataille où l'affaire va se décider.

M. Fallue, en l'abordant, a sauté par dessus l'opinion de M. Chéruel, qui valait cependant la peine d'être discutée, et qu'il est peut-être imprudent à lui d'avoir laissé subsister à côté de la sienne[1]. D'ailleurs, on ne peut pas s'installer dans l'enceinte d'une ville de guerre sans avoir renversé les obstacles qui en ferment l'entrée.

Mais M. Fallue a passé outre à toutes les opinions qui ont été émises jusqu'ici, et a déduit, sans leur prêter attention, les raisons qui l'ont déterminé à penser que, sous le règne de Henri II, *règne long et florissant, qui permettait à ce prince de s'occuper de créations*[2], selon ses propres expressions, on n'avait pas pu s'occuper de la création de la deuxième enceinte. M. Fallue a été fort court, et cela devait être, car il n'y avait guère de raisons à donner en faveur d'une pareille assertion.

Je voudrais bien, en exposant les motifs qui m'ont fait adopter une opinion diamétralement opposée, imiter le laconisme de mon adversaire, mais cela m'est impossible. M. Fallue peut se contenter d'affirmer: son nom donne beaucoup de poids à ses affirmations; si je répondais par des négations, la partie ne serait pas égale: je suis obligé, moi, de prouver tout ce que j'avance. Je demande donc la permission d'entrer dans quelques développements. La question, d'ailleurs, est intéressante pour tous ceux à qui l'histoire de Rouen n'est pas étrangère; elle est considérable pour les hommes d'étude qui font de cette histoire l'objet spécial de leurs recherches.

L'enceinte d'une ville comme Rouen, à l'époque qui nous occupe, n'était pas seulement une ceinture de murs et de fossés. C'était aussi une circonscription politique, dans laquelle étaient renfermés cer-

[1] M. Chéruel, *Histoire de la Commune de Rouen*, I, chap. II, regarde le règne de Henri II comme l'époque où la deuxième enceinte fut créée.

[2] Pages 85-86.

tains priviléges, et c'est à ce titre surtout qu'elle intéresse l'histoire.

Voyons d'abord quelle a été la destinée politique de la seconde enceinte de Rouen.

Rouen a eu simultanément, et c'est un fait curieux dans l'histoire des villes, deux enceintes politiques bien distinctes, qui ont commencé avec la construction des fortifications sur la limite des boulevards actuels, et qui ont duré long-temps après ; on les désignait par les noms d'*ancienne* et *nouvelle clôture*. La première avait des priviléges qui étaient refusés à la seconde, quoiqu'elles fussent toutes deux comprises dans les mêmes remparts. Les droits de fouage, par exemple, dont l'ancienne clôture était exempte, continuaient à être perçus dans la nouvelle. Le bailli exerçait sa juridiction dans la nouvelle clôture, tandis que l'ancienne ne reconnaissait que celle du maire. Ce n'est qu'au milieu de xve siècle que les habitants de la nouvelle enceinte furent admis à partager tous les avantages dont jouissaient ceux de l'ancienne. Ce grand acte politique, qui établit l'unité dans notre ville, et qui est indiqué dans nos registres sous le nom d'*affranchissement de la nouvelle clôture*, fut commencé par Henri V, en 1445, et définitivement accompli par Charles VII, en 1456 seulement [1].

Cette *ancienne clôture*, qui profita seule, pendant plusieurs siècles, des bienfaits de la constitution municipale, quelle était-elle?

Au nombre des priviléges dont les bourgeois de Rouen se montrèrent, avec raison, le plus jaloux, était celui qu'ils avaient de ne reconnaître d'autre juridiction que celle du maire, sauf les cas réservés. En 1368, un conflit s'éleva à ce sujet entre le maire et le bailli. Le maire de Rouen prétendit que le bailli et les officiers du roi n'avaient aucun droit de justice à exercer « en la partie de la rue nommée le *Petit-« Ruissel*, et en la rue *Vatier-Blondel*, attendu qu'ils étoient assis « *sur les fossés ou murs de l'ancienne forteresse de ladite ville ;* » et le Roi donna gain de cause au maire [2].

La rue du Petit-Ruissel était la rue *du Ruissel* d'aujourd'hui, et la rue Vatier-Blondel, réunie, dans les premières années de notre siècle, à la rue *de la Chèvre* [3], allait de la place de ce nom à la rue des Espagnols ; c'est-à-dire que le point sur lequel la juridiction du

[1] Archives municipales.

[2] A. M., Reg. U—1. 36 v.

[3] P. Periaux, *Dictionnaire des Rues de Rouen.*

maire et celle du bailli se trouvaient en contact, était la limite de la deuxième enceinte.

Ainsi, cette *ancienne clôture*, qui a joui exclusivement, jusqu'au milieu du XVe siècle, des priviléges accordés à la ville de Rouen dans le XIIe, était bien positivement notre *Deuxième Enceinte*.

Une fois ce fait bien établi, voyons si, en pénétrant un peu dans notre histoire, que M. Fallue a effleurée à peine, on ne peut pas lui trouver un sens tout autre, et beaucoup plus vraisemblable que l'interprétation qu'il en a donnée.

Il est un de nos ducs que M. Fallue n'a même pas nommé, et qui me paraît, à moi, appelé à jouer un grand rôle dans la question de la seconde enceinte. C'est Geoffroy, le premier des Plantagenets.

Geoffroy se présente devant Rouen, en 1144; les bourgeois lui en ouvrent les portes, et l'accueillent comme un libérateur[1]. Geoffroy, pour les récompenser, et surtout pour se les attacher davantage, leur octroie une charte communale[2].

Est-il possible, je le demande, de trouver, dans nos annales, une circonstance qui réunisse plus de conditions de probabilité, que cet avènement d'une nouvelle dynastie, que cette nouvelle organisation de la cité, pour expliquer l'agrandissement de Rouen et la création d'une nouvelle enceinte? Cette deuxième enceinte, qui a gardé exclusivement, dans ses murs, pendant près de trois siècles, les priviléges municipaux octroyés par Geoffroy, à quel moment peut-elle avoir été tracée, si ce n'est au moment même de l'établissement de la Commune, à moins qu'elle ne le fût déjà? Quel avantage n'avait pas le fondateur de la commune de Rouen, à y comprendre une portion de la ville, qui, pour être en dehors des murs, n'en était pas moins devenue, par suite du développement de l'industrie et du commerce[3], plus industrieuse, plus riche, plus étendue, plus importante que l'étroit espace qui se trouvait resserré dans les limites de la première enceinte? Quel intérêt n'avait-il pas à s'assurer l'affection et l'appui d'une population active, laborieuse, opulente, dont l'adjonc-

[1] Chéruel, *Histoire de la Commune de Rouen*, I, 15.

[2] Cette charte est reproduite dans celle de Henri II, publiée par M. Chéruel, *Histoire de la Commune de Rouen*, I, Pièces justificatives.

[3] Chéruel, *Histoire de la Commune de Rouen*, I, 12-13.

tion devait doubler la force de la métropole, sur la fidélité et le dévoûment de laquelle reposait tout l'avenir de sa puissance ? Et n'a-t-il pas dû s'empresser d'étendre jusqu'à elle des libertés dont elle aurait été jalouse, et la protection de murailles qui devaient assurer la sécurité de son industrie ?

Voilà pour l'enceinte politique.

Quant à l'enceinte militaire, je n'ai besoin, pour la construire, ni de moyens extraordinaires, ni d'une promptitude miraculeuse. Suivant le cours naturel des choses, je suppose que, après avoir régné sept ans, Geoffroy Plantagenet, en mourant [1151], laissa la deuxième enceinte inachevée [1].

Alors, quel règne plus opportun que celui de Henri II [1151 — 1189], *règne long et florissant qui permettait à ce prince de s'occuper de créations*, comme le dit M. Fallue lui-même, quel autre règne a pu favoriser, au même degré, par sa stabilité et sa durée, l'accomplissement de ces grands travaux ? M. Fallue objecte, et c'est là son seul argument, que *Henri II sut gagner des batailles*, et que, *dans le moyen-âge comme sous l'empire romain, la fortification des villes était le signe le plus évident de la faiblesse des princes et du pays* [2]. Cette objection est-elle sérieuse ?

Henri II *gagnait des batailles !...* Mais est-ce que, au moyen-âge, les batailles n'étaient pas presque toujours des siéges ? Est-ce que, au moyen-âge, la force *des princes et du pays* ne résidait pas précisément dans les places fortes et les châteaux forts ? Ce sont là des faits avérés, des axiômes élémentaires, auxquels l'intervention des Romains ne peut rien changer. Est-ce que Henri II, lui-même, a fait autre chose, pendant toute sa vie, que d'assiéger, de défendre, de prendre, de perdre et de reprendre des villes, des citadelles et des châteaux, qu'il faisait ensuite raser ou fortifier selon les nécessités de la guerre ? Comment, sous prétexte que la *fortification des*

[1] Les Chroniques ont gardé le souvenir de travaux qui indiquent que Geoffroy s'occupa d'améliorations pour la ville qu'il venait de conquérir. En 1145, il fit au pont des réparations considérables : « Gaufridus dux pontem Rothomagen- « sem refecit firmissimum. » En 1146, il fit restaurer complètement le château qui avait beaucoup souffert du siége de 1144 : « Dux Gaufridus sartatecta turris « Rotomagensis et castelli quæ per obsidionem corrupta fuerant, decenter res- « taurat. » — Rob. du Mont, app. ad Sig. *Script. Rerum Gallicarum*, XIII, 291.

[2] Page 86.

villes est le signe le plus évident de la faiblesse des princes et du pays, on pourrait supposer un moment que Henri II eût négligé d'entourer d'une formidable défense la capitale de ses possessions françaises, le centre de son pouvoir et de ses opérations, surtout quand cette ville était en même temps une place frontière ! Une pareille thèse est insoutenable.

Cette ville, aux fortifications de laquelle Henri II, selon M. Fallue, n'aurait attaché que fort peu d'importance, fut exposée aux dangers d'un siége, sous le règne de ce prince, en 1174 ; tandis qu'il était occupé, en Angleterre, à apaiser une révolte, son fils Henri le Jeune, Louis VII, roi de France, et Arnoult, comte de Flandre, ligués contre lui, profitèrent de son absence pour tenter de s'emparer de Rouen. Le péril était grand : la possession de la Normandie dépendait, pour le roi d'Angleterre, de la solidité des murs de Rouen. L'attaque était formidable : le chroniqueur contemporain qui donne le plus de détails sur cet épisode de notre histoire, Guillaume de Neubury dit que l'armée assiégeante était « la plus considérable qu'on eût « vue en Europe, depuis un grand nombre d'années[1]. » Il paraît qu'à ce moment les fortifications de Rouen étaient en meilleur état que ne le pense M. Fallue, car Henri II, qui savait à quoi s'en tenir, eut le temps d'arriver d'Angleterre, d'entrer dans la ville par le côté du sud, qui n'était pas gardé, et de sauver en même temps sa capitale et son duché.

Parmi les circonstances que rapporte le chroniqueur, il en est une qui touche à notre sujet, et qui mérite quelque attention. Guillaume de Neubury raconte que l'armée assiégeante, toute nombreuse qu'elle était, « put à peine investir le tiers de la ville, à cause de la difficulté « de ses abords[2]. » Tout en faisant la part de l'exagération de l'historien, sur l'importance de cette armée, est-il possible de croire que

[1] *Script Rer. Gal.*, XIII, 116-117.

[2] « Est autem Rotomagum una è clarissimis Europæ civitatibus..... flumine « simul et objectu montium ita munita, ut, ab uno exercitu, ejus vix tertia « pars valeat obsideri..... Verumtamen, cum tantus esset exercitus, quantus « in Europa ab annis retrò plurimis visus non est, ejusdem tamen urbis, prop- « ter accessus difficiles, partem vix tertiam potuit obsidere..... Paratis ad oppu- « gnandam civitatem machinis, totis viribus oppugnationi insistitur. »—Guil. Neubrigensis, *Script. Rer. Gal.*, XIII, 116.

ce fait remarquable puisse s'appliquer à la première enceinte, qui n'avait que 1,600 mètres de développement, sur les trois côtés que cernaient les assiégeants, et dont les abords étaient si faciles, que, dans les deux siéges que Rouen avait eus à soutenir sous Guillaume Longue-Épée et sous Richard I, l'ennemi s'était avancé sans obstacle jusqu'aux portes de la ville[1]? Ne doit-on pas voir là, plutôt, une indication de ce fait que la deuxième enceinte existait déjà, et qu'elle était déjà fortifiée ?

Vingt ans plus tard, Rouen fut assiégé de nouveau. En 1193, Philippe-Auguste se présenta devant nos murs, suivi d'un appareil immense. Pour une attaque qui devait avoir de si graves conséquences, ce roi avait rassemblé toutes les ressources qu'offrait l'art de la guerre à son époque. Il arrivait avec une armée nombreuse, de terribles et puissantes machines ; en un mot, les historiens et le bon sens disent qu'il n'avait négligé aucun des moyens qui étaient en son pouvoir pour hâter la réduction d'une place dont la prise devait lui soumettre la Normandie tout entière.

Que font les assiégés en face de cette armée menaçante et de ces redoutables machines? Ils sont tellement sûrs de la force de leurs murailles, qu'ils ouvrent, par bravade, leurs portes toutes grandes à l'ennemi, et l'invitent dérisoirement à entrer dans la ville. Philippe-Auguste, lui-même, découragé à l'aspect de ces imprenables remparts, se retire honteusement, après avoir brûlé, dans sa fureur, les vingt-quatre mangoneaux qu'il avait amenés pour les renverser[2].

[1] Siége de Rouen par les révoltés du Cotentin; combat du Pré-de-la-Bataille, sous Guillaume Longue-Épée. — Dudon de S.-Quentin, ap. Duchesne, 94-95.

Siége de 946 : le neveu d'Othon est tué à la porte Beauvoisine. « Tandem vero « nepos Regis congressu super pontem portæ Belvacensis, putabat expugnare « mænia urbis..... defungitur super pontem, etc. » — Ibid., 132.

[2] « Et multos cœpit milites, et Rotomagum obsedit. Sed consideratâ loci mu- « nitione et damno suorum, videns quod nihil ibi proficeret, nimio furore suc- « census, combustis petrariis et mangonellis suis, et aliis ingeniis, recessit. » — Rigordus, *Script. Rer. Gal.*, XVII, 36.

« Cui illi responderunt : *Ecce apertæ sunt januæ, intrate si vultis, nemo* « *resistit vobis*... Rex autem Franciæ... recessit à Rotomago, cum exercitu suo, « et petrarios suos, numero viginti-quatuor, quas in circuitu civitatis locaverat, « combussit. » — Rog. de Hoveden, ibid. 555.

« Rex autem obsedit civitatem, sed..... apertis portis ingredi non audebat. » — Gervas. Dorobernensis, ibid., 676.

On voit que, sous Richard Cœur-de-Lion, même quand il était en Palestine, les fortifications de Rouen n'étaient pas plus négligées que sous Henri II.

Ce récit suggère deux réflexions : la première, c'est qu'il est impossible de faire concorder les circonstances de ce siége avec les proportions exiguës et la disposition défavorable de la première enceinte; la seconde, c'est qu'il est bien difficile d'expliquer par quel intérêt, par quelle nécessité, par quel caprice, Jean Sans-Terre aurait été poussé à renouveler ou à modifier, en 1199, des fortifications dont la solidité avait subi, six ans auparavant, une épreuve aussi victorieuse. Mais il n'en fut rien, je puis l'affirmer, et les remparts qui avaient arrêté Philippe-Auguste, en 1193, furent les mêmes qui, en 1204, lui opposèrent encore une invincible résistance.

Maintenant, ces considérations historiques, quelque suffisantes qu'elles soient pour ruiner l'opinion de M. Fallue, j'ai besoin, je le sens bien, de les appuyer par des preuves plus positives. C'est ce que je vais entreprendre, en traitant le côté matériel de la question.

M. Fallue, dans sa description de la première enceinte de Rouen, indiquant les portes qui en faisaient partie, en a ajouté une dont l'existence lui paraît vraisemblable, et je suis bien loin de contester tout ce qu'il peut y avoir de judicieux dans sa supposition ; mais, par compensation, il en a omis une autre fort importante, et dont tous nos historiens ont eu bien soin de parler ; c'est la *porte Saint-Léonard*. Cette porte, enclavée depuis dans le mur de l'abbaye de Saint-Amand, s'ouvrait, du côté de l'est, vers la rue de la Croix-Verte, à l'angle des murs dont la rivière de Robec et la rue de l'Aumône ont fidèlement conservé le tracé[1].

Lorsque la création de la deuxième enceinte fit reculer cette partie des murailles, une nouvelle porte fut établie sur la ligne de communication entre Rouen et la vallée de Robec, desservie jusque-là par la porte Saint-Léonard. Cette seconde porte, que M. Fallue a né-

[1] Farin, Toussaint Duplessis, Rondeaux de Sétry.— « Locum qui dicitur *portam Sancti-Leonardi*, situm *juxtà murum ville* [1284]. » — Archives départementales, *Cart. de S.-Amand*, 436e charte. — « Tenementum situm ad *portam S.-Leonardi*, inter... *vicum Eleemosine*, per antè, et *murum civitatis*, per retrò [1254]. » — A. D., *Cart. de S.-Ouen*, 35.

gligé de mentionner dans sa description de la deuxième enceinte, fut nommée *porte Saint-Ouen*, parce que, reliée, d'un côté, au point de jonction de la rue du Pont-de-l'Arquet et de la rue des Faulx, elle s'appuyait, de l'autre, sur le mur de l'abbaye de Saint-Ouen, qui était en même temps le mur de la ville, et qui n'a été avancé que postérieurement jusqu'à la rue de l'Épée. Ainsi, la *porte Saint-Ouen* et la seconde enceinte sont contemporaines.

Hé bien, la porte Saint-Ouen existait en 1150 !

Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, parmi les largesses qu'il fait à l'abbaye de Saint-Ouen, lui donne « unam masuram *ad* « *portam Sancti-Audoeni.* » Sa charte n'est point un mystère, et je ne prétends pas l'avoir découverte ; elle est imprimée dans Pommeraye[1]. Or, Gautier, abbé de Saint-Wandrille, qui figure comme témoin dans cette charte, étant mort en 1150, la *porte Saint-Ouen*, et par conséquent la seconde enceinte de Rouen, existaient donc en 1150.

Mais un document aussi sommaire ne saurait satisfaire tous les esprits. Quant à moi, il ne me satisfait pas. Il faut, pour que cette indication sèche et isolée acquière l'autorité d'une preuve, qu'elle soit corroborée, expliquée, développée par une série de faits qui ne permettent aucun doute, aucune hésitation, sur la valeur réelle du précieux renseignement qu'elle fournit. On va juger si l'ensemble des documents dont mes recherches me permettent de l'appuyer, justifie la portée que j'attribue au court extrait de la charte de Hugues d'Amiens.

En 1199, dans une ordonnance sur les Moulins, qui fut faite pour régler les droits de l'archevêque Gautier, devenu, malgré lui, possesseur des moulins du Roi, par l'échange des Andelys, on trouve, comme une des limites dans lesquelles les boulangers *du dehors* étaient obligés de faire moudre leurs blés aux moulins de l'archevêque, « de la *porte Saint-Ouen* jusqu'au pont de terre qui fut Acart Le Bar-

[1] *Histoire de l'Abbaye de Saint-Ouen*, 429. — L'abbaye de Saint-Ouen a possédé, jusque dans ces derniers temps, des propriétés attenantes aux deux côtés de la *porte S.-Ouen.* Elle devait même contribuer à l'entretien du Pont-de-l'Arquet; en 1450, les Religieux furent obligés de rembourser 9 l. au vicomte de Rouen, pour leur part des réparations de ce pont, qui était sur leur territoire. — A. D., *Cart. de S.-Ouen*, 445.

« rier[1]. » — La porte Saint-Ouen était donc sur les limites de l'enceinte.

En 1237, une charte du cartulaire de Saint-Ouen désigne « quoddam « tenementum quod situm est extra *portam Sancti-Audoeni*, *ante* « *fossetum ejusdem portæ*[2]. » La porte Saint-Ouen était donc fortifiée.

En 1240, la Chronique des Abbés de Saint-Ouen raconte que l'abbé Contre-Moulin fit les murs de l'abbaye, « dès la porte que l'en ap- « pele la *porte S. Oen* jusques à la porte de ladite abbaïe qui est par « devers les chans[3]. » — La porte Saint-Ouen était donc bien distincte des portes de l'abbaye de Saint-Ouen ; elle était donc bien positivement située au bout des murs de cette abbaye.

En 1283, dans une lettre du bailli de Rouen, qui fait, au nom du Roi, des concessions de propriétés à la ville, on lit : « Item pechiam « Bordelli Leprosorum, sitam ad *portam Sancti-Audoeni* Rotho- « magi, inter *murum clausturæ villæ* ex unà parte, et cheminum quo « itur ad Sanctum-Nigasium ex alterà[4]. » — La porte Saint-Ouen était donc sur la ligne des murs de la ville.

En 1389, dans le dénombrement des biens que la ville tient du Roi en fiefferme, figure cet article : « Item, une maison en quoi l'on met « la terre à fouler, avec une vuyde pièce jouxte, assises à la *porte Saint-* « *Ouen*, entre *le mur de la closture de la ville* d'une part, etc.[5]. » — La porte Saint-Ouen faisait donc partie de l'enceinte.

En 1416, dans une énumération des aires franches de l'abbaye de Saint-Ouen, on voit : « Item, pour la cinquième franche aire... por- « tion assise paroisse Saint-Ouen, en la rue qui mène de la Bou-

[1] Reg. T—3, 3. — « A *portâ Sancti-Audoeni* usque ad postem terre que fuit « Acardi Barriarii. » — A. D. *Cart. de S.-Ouen*, 1. — Je pense que le copiste du cartulaire de Saint-Ouen a commis une erreur en écrivant *postem* pour *pontem*. Je m'en rapporte plus volontiers à la traduction, faite sans doute sur l'original, que contient l'inventaire des Archives municipales (Reg. T—3.) Ce pont devait être un de ceux qui furent établis sur la rivière de Robec par des propriétaires dont ils prirent le nom. Je suis convaincu que c'est de ce pont que la rue *Accard* a tiré le sien.

[2] A. D., *Cart. de Saint-Ouen*, 239.

[3] *Chronique des Abbés de S.-Ouen*, publiée par Ed. Frère, 1839, 7.

[4] A. M., Tiroir 324, 3.

[5] A. M., Reg. T—3, 96 v.

« cherie Saint-Ouen à la *porte Saint-Ouen*[1]. » — Donc, encore, la porte Saint-Ouen n'était pas la porte de l'abbaye.

En 1423, lorsqu'on rétablit le règlement sur les moulins, de 1199, qui avait été suspendu à la suite du siége de 1418, à cause de la disette, on retrouve encore pour limite la *porte Saint-Ouen :* « Les « mercs et places antiennement accoutumés : dehors la porte *du Pont* « *Honfroy*, à la porte *Beauvoisine*, à la porte *de Sainct-Ouen*, et à la « porte *du Chastel*[2]. » — Donc, la porte Saint-Ouen était une des quatre portes principales de la deuxième enceinte.

En 1429, la porte avait donné son nom à la rue au bout de laquelle elle était placée. Une charte du 17 juillet 1429 contient la mention suivante : « Une vuyde place..... joignant d'un bout à la « *rue de la porte Saint-Ouen*, et de l'autre bout à la rivière de « Robec[3]. » — Cette rue, qui partait de la Boucherie Saint-Ouen, pour aller à la *porte Saint-Ouen*, et que bordaient, d'un côté, des propriétés touchant par derrière à la rivière de Robec, était bien la rue *des Faulx* d'aujourd'hui ; ces détails ne peuvent s'appliquer à aucune autre rue. La rue des Faulx qui finit au pont de l'Arquet, est précisément l'ancienne *rue de la porte Saint-Ouen*[4].

En 1448, la ville reçoit une rente « des hoirs Laurens Le Machon, à la *porte Saint-Ouen*[5]. » — Pour mémoire.

Enfin, le *Manuscrit des Fontaines*, exécuté en 1525, nous a conservé, dans un de ses dessins, la *porte Saint-Ouen*, représentée sous le nom de *fausse porte Saint-Vivien*, à la place même qu'elle occupait dans la deuxième enceinte[6].

Je n'irai pas plus loin ; en voilà bien assez pour qu'il me soit permis de dire, sans forcer le sens de mes documents, que cette porte, dont je constate, de siècle en siècle, l'existence et la destination, depuis

[1] A. M., Reg. T—3, 103 v.

[2] A. M., Reg. T—3, 38 v. — La porte *Boucreuil* a porté, pendant le xve siècle, le nom de *porte du Chastel*, parce qu'elle était contiguë au château de Philippe-Auguste.

[3] A. D., *Cart. de Saint-Ouen*, 412.

[4] Il n'est pas possible de confondre cette rue avec celle qui tirait son nom de l'abbaye, et qui s'appelait *grande rue de Saint-Ouen*. C'était la rue de l'Hôpital.

[5] A. M., Comptes de la Ville, 1448, 6.

[6] A. M., *Manuscrit des Fontaines :* Cours de la source de Carville.

1150 qu'elle apparaît pour la première fois, jusqu'à 1525, époque où on la trouve reproduite dans un dessin de la plus irrécusable authenticité, est bien la *porte Saint-Ouen*, qui faisait partie de la deuxième enceinte; que si la *porte Saint-Ouen* existait en 1150, la deuxième enceinte existait en 1150, et que mes preuves matérielles confirment mes déductions historiques.

Mais je n'ai pas besoin de tirer, de cette ébauche, des conclusions aussi positives. Je l'ai déjà dit, je ne suis pas entré en lice pour établir, mais pour renverser un système. Je puis me passer, dans cette discussion, de la charte de Hugues d'Amiens, et je m'en tiendrai, vis-à-vis de M. Fallue, à l'ordonnance de 1199; elle suffit aux besoins de ma cause. Mon adversaire est trop versé dans l'interprétation des anciens textes, pour tenter d'élever la moindre contestation sur le sens si clair et si précis de cette ordonnance; l'existence de la deuxième enceinte, au moment où elle a été rendue, est un fait qu'il lui faut accepter.

Or, cette ordonnance est du 28 septembre; Jean Sans-Terre avait été couronné duc de Normandie le 25 avril; donc, au lieu de deux ans, il ne reste plus, à M. Fallue, que cinq mois et demi pour faire exécuter, par Jean Sans-Terre, la deuxième enceinte de Rouen.

Il n'a pas de temps à perdre.

Ch. Richard (Rouen.)

(La fin à la prochaine Livraison.)

ARCHÉOLOGIE.

INSCRIPTION COMMÉMORATIVE

DÉCOUVERTE

AU SEUIL DU GRAND PORTAIL DE L'ÉGLISE SAINT-OUEN.

Les journaux de Rouen ont annoncé, dans le courant du mois qui vient de s'écouler, qu'une plaque de plomb, chargée d'une longue inscription latine, venait d'être découverte sous le seuil même du grand portail occidental de l'église Saint-Ouen. Nous allons donner le texte complet de cette inscription, en l'accompagnant d'une traduction littérale, à laquelle nous joindrons quelques courtes observations.

Consignons d'abord ici de nouveau que la plaque de plomb dont il s'agit porte 44 centimètres de hauteur, 34 et demi de largeur, et 7 millimètres d'epaisseur; que les caractères, tout en lettres capitales, sont assez négligemment gravés, non point à l'aide d'un burin, mais bien d'un simple poinçon; que le corps d'écriture varie assez notablement de force et de hauteur; et qu'enfin l'inscription couvre entièrement les deux faces de la plaque.

Ce monument gisait à plat, sans enveloppe particulière, sous une dalle placée tout près de l'emboiture du gond du battant, à la gauche du grand portail.

Voici maintenant le texte de l'inscription, que nous reproduisons avec la plus grande exactitude, en y ajoutant toutefois la ponctuation:

« Insigne hoc cœnobium quod Deo, sub invocatione SS. Apostolorum, propè muros civitatis Rotomagensis, sub Victricio episcopo, antè an. reparatæ sal. CCCC., conditum fuit; quod à fundamentis renovavit S. Chrotildis, ædificiis ac prædiis auxit Chlotarius senior Francorum rex, primùm S. Petri monasterium dictum est; tum, ob S. Audoeni corpus ibidem an. DCLXXXIII, sepultum, S. Petri et S. Audoeni nomen, ad medium usque seculum XI, ac tandem solius S. Audoeni nuncu-

pationem obtinuit. Ad cujus regulæ præscriptum vixerint priores hujus loci ascetæ manet incompertum ; at Audoeno saltem pontifice receptam ibi regulam benedictinam certum videtur.

Gravissimos et acerbissimos casus pertulit idem Asceterium anno siquidem DCCCXLI, pridiè idus maii, à Nortmannis, duce Oscherio, ferro flammisque eversum est. Ruinas excitarunt monaci, opem ipsis ferente imprimis Richardo Nortmannorum duce eo nomine primo, qui monasterium restauravit. Regularem disciplinam resarcivit piissimus abbas Guillelmus I, ex monacho S. Benigni Divionensis. Verum, ædificiis non post multò labascentibus, novam fabricam aggressus est Nicolaus Abbas, Richardi II Nortmanniæ ducis filius, quæ, sub Helgoto abbate multum promota, tandem post annos LX sub Guillelmo Balotensi item abbate absoluta, a Goisfrido archiepisc. dedicata fuit, an. MCXXVI. At, paucis post annis, scilicet an. MCXXXVI, incendio deformata, hanc utcumque repararunt monachi, donec tandem abbas Johannes Roussel, cognomento Marca Argenti, augustissimum illud, quod hodiè spectantibus admirationem affert, templum, an. MCCCXVIII, inchoavit, et intrà annos XXI ad transversam usque crucem perduxit.

Ecclesiæ crucem, coronam et navim absolverunt novem qui Johanni proximè successerunt abbates, decimus verò Innocentius Cibo cardinalis basilicæ frontem aggreditur, at imperfectam relinquit.

Demùm, an. MDLXII, Calvinistæ per urbem grassantes fanum S. Audoeni ingrediuntur, pretiosam supellectilem omnem diripiunt, icones frangunt, et sacras sanctorum reliquias in medio navis comburunt.

Tot inter vicissitudines luxatam hoc in monasterio benedictinæ regulæ observantiam restaurare conantur Monachi Congregationis S. Mauri, an. MDCLX eodem advocati, et quæcumque aut vetustas aut injuria temporum augustiori basilicæ damna intulerat, ann. MDCXCIX et MDCC, resarciunt.

Tandem, an. MDCCXXIV, bipatentes portæ ligneæ, sculpturâ decoratæ, tres appensæ fuerunt : una nimirùm ad Occidentem, in fronte ecclesiæ, cujus atrium seu vestibulum magnis lapidibus stratum fuit ; altera ad austrum, propè ecclesiam S. Crucis ; tertia ad septentrionem quâ in claustrum descenditur.

Tunc temporis congregationis S. Mauri superior generalis R. P. Domnus Dionysius de Sainte Marthe, variis eruditis lucubrationibus, maximè S. Gregorii M. operum et Galliæ Christianæ novâ editione

insignis ; assistentes RR. PP. D. Franciscus Anseaume et D. Joan. Bapt. Guyon.

Hujus Provinciæ Nortmanniæ visitator R. P. D. Hervæus Menard doctor Andegavensis.

Hujus monasterii abbas commendatarius Carolus de Saint-Albin, filius naturalis serenissimi principis Philippi Aurelianensium ducis, è sede Laudunensi ad Cameracensem translatus.

Ejusdem monasterii prior R. P. Domnus Ludovicus Clouet, Alenconius, juris civilis et canonici in academiâ Cadomensi licentiatus, aliàs philosophiæ et theologiæ professor.

D. Jacobus Veytard, ex oppido Gannato Claromontensi, subprior et juniorum professorum director.

D. Ludovicus Pisant, è pago Sassetot Rotomagensi, aliàs philosoph. et theolog. professor, prior in pluribus monasteriis, in duabus provinciis visitator.

D. Joannes Duchesne, Deppæus, senior, bibliothecarius, aliàs in variis monasteriis prior.

D. Petrus Louet, Rothomagæus, senior, aliàs in pluribus monasteriis prior.

D. Guillelmus Du Maretz, Rotomagæus, vestiarius.

D. Laurent Amontons.

D. Antonius De la Mare, Rotomag.

D. Guillelmus Le Roux, Portu-Gratianus, sacrista.

D. Guillelm. Bessin, è pago Glos Ebroicensi, hujus provinciæ monasteriorum procurator, doctor Bituricensis, aliàs philosoph. et theolog. professor, nonnullis lucubrationibus præsertim novâ Conciliorum Nortmanniæ editione clarus.

D. Jacobus Parnuit, Rotomag.

D. Abraham Du Mesnil, è pago Yvetot Rotomag.

D. Ludovic. Pavée, è vico S. Moritii Sagiensi.

D. Joannes Pinchon, è vico Harcurio Ebroicensi.

D. Claudius Thierray, Bernaius.

D. Stephanus Hydeux, Parisinus, et D. Joannes Dubos, è pago Bazancourt Bellovacensi, ille bibliothecarius, hic scriba Capituli, uterque sacrarum scripturarum expositioni ex SS. Patribus adornandæ deditus.

D. David Lefebvre, Rotomag.

D. Joan. Le Turquié, è pago Moncauver Rotomag., aliàs philosoph. et theologiæ professor, in pluribus monasteriis prior.

D. Eduardus Le Thois, è pago S. Riquarii Rotomag., procurator.

D. Ludovicus Caban, è vico Caudebec Ebroicensi, cellarius.

D. Petrus Thorel, Andeliacæus, infirmarius.

D. Nicolaus Du Mont, Cadomæus, depositarius, hospitalarius.

D. Joannes Lefebvre, ex Nogentio-Rotrudo Carnotensi, zelator.

Juniores Professi.

Frater Ludovicus Le Comte, è pago Rezenlieu Lexoviensi.

Fr. Carolus Marchais, è pago Fresne Carnotensi.

Fr. Martinus Fontaine, è vico Corubert Sagiensi.

Fr. Henricus Le Balleur, è vico Ocville Rotomag.

Fr. Stephanus Picart, Rotomag.

Fr. Carolus Blacher, è pago Mesnil-Patoy Bajocensi.

Fr. Jacobus Viot, Caropolitensis[1] Remens.

Fr. Joannes Evang. Lefebvre, Ebroicensis.

Fr. Joannes Bapt. Marage, Ebroicensis.

Fr. Petrus Ludovicus Bouet, Alenconius.

Conversi.

Fr. Ægidius Gonce, è Bois-Normand Ebroicensi.

Fr. Lanfrancus Drouet, è Routot Rotomag.

Fr. Petrus Le Bœuf, Portu-Gratianus Rotomag.

Hæc dum scriberentur diem obiit ultimum R. P. D. Dionys. de Sainte-Marthe, Superior generalis Congregationis, et in ejus locum suffectus est, in diæta annuali, R. P. D. Petrus Thibauld, Rothomag., priùs philosoph. et theolog. professoris nec non prioris ac visitatoris munera perfuntus (*sic.*) »

« Joan. Bapt. Le Clerc fecit. »

Traduction.

« Cet insigne monastère, qui fut fondé en l'honneur de la Divinité, sous l'invocation des SS. Apôtres, près des murailles de la ville de Rouen, pendant l'épiscopat de S. Victrice, avant l'an de la réparation du salut

[1] Il y a évidemment, dans ce mot, omission d'une syllabe : le nom de *Caropolis* ne s'applique à aucune ville connue; il faut lire *Carolopolitensis*, c'est-à-dire *de Carolopolis*, Charleville, qui était en effet dans le diocèse de Reims.

400[1]; que sainte Clotilde renouvela jusqu'à ses fondements, que Clotaire I, roi des Francs, enrichit d'édifices et de domaines, fut d'abord appelé monastère de S. Pierre[2]; mais, le corps de S. Ouen y ayant été inhumé, en 683, il garda le titre de S. Pierre et S. Ouen jusqu'au milieu du XIe siècle, et enfin celui de S. Ouen seul. On ignore aujourd'hui à quelle règle vécurent astreints les premiers cénobites qui habitèrent ce lieu, mais il paraît certain que la règle de S. Benoît y fut introduite au moins sous l'épiscopat de S. Ouen.

« Ce même monastère eut à supporter les plus terribles et les plus cruelles épreuves en l'année 841; le premier jour des îdes de mai, les Normands, guidés par Oscheri, le détruisirent par le fer et le feu. Les moines relevèrent les ruines, principalement avec l'assistance de Richard, premier de ce nom, duc des Normands, qui restaura le monastère. Le pieux abbé Guillaume I, d'abord moine de S. Bénigne de Dijon, y fit refleurir la règle et la discipline. Mais, peu de temps après, les bâtiments tombant en ruine, l'abbé Nicolas, fils de Richard II[3], duc de Normandie, entreprit la construction d'une nouvelle église; celle-ci, très avancée sous l'abbé Helgot[4], terminée enfin après soixante ans, sous l'abbé Guillaume Balot, fut dédiée, par l'archevêque Geoffroy, l'an 1126. Mais, peu d'années après, c'est-à-dire en 1136, ayant été endommagée par l'incendie, les moines la reparèrent du mieux qu'ils purent, jusqu'à ce qu'enfin l'abbé Jean Roussel, surnommé Marc-d'Argent, commença, en 1318, ce temple auguste, qui excite aujourd'hui l'admiration de ceux qui le contemplent, et, dans l'espace de vingt-une années, le conduisit jusqu'à la croix transverse[5].

[1] L'auteur de l'inscription adopte ici une opinion qui a été très contestée, même par les historiens spéciaux de l'abbaye de Saint-Ouen, savoir si saint Victrice, et postérieurement sainte Clotilde, ont pris part à la fondation du monastère. Les critiques scrupuleux ne veulent admettre pour date incontestable que le règne de Clotaire I.

[2] Le passage du Légendaire, qui a servi de base aux partisans de la haute antiquité du monastère, dit que celui-ci fut d'abord fondé en l'honneur des douze apôtres, et que l'invocation de saint Pierre prévalut seule dans la suite des temps; il serait plus juste de dire : l'invocation de saint Pierre et de saint Paul, car tous les monuments liturgiques et les armoiries placées en vingt endroits différents de l'église, témoignent encore aujourd'hui que l'abbaye reconnaissait ces deux apôtres pour ses patrons primitifs.

[3] L'épitaphe de l'abbé Nicolas, rapportée par Dom Pommeraye, donne en effet, à cet abbé, Richard II pour père; mais les auteurs du *Gallia Christiana* prétendent avec beaucoup d'autorité que cette épitaphe est fautive ou altérée, et que Nicolas était fils de Richard III.

[4] L'abbé Helgot mourut en 1112.

[5] Il faut bien se garder de prendre ceci à la lettre; l'épitaphe de l'abbé

« Les neuf abbés qui succédèrent immédiatement à Jean[1], achevèrent la croix, la couronne et la nef, et le dixième, le cardinal Innocent Cibo, entreprit la façade de la basilique, mais la laissa inachevée.

« Enfin, l'an 1562, les Calvinistes, promenant leurs brigandages par la ville, font invasion dans l'église de Saint-Ouen, pillent le mobilier précieux, brisent les statues, et brûlent les reliques sacrées des saints, au milieu de la nef[2].

« Au milieu de tant de vicissitudes, l'observance de la règle bénédictine ayant souffert de nombreuses atteintes, les religieux de la congrégation de Saint-Maur, appelés en 1660, s'efforcent de la rétablir, et, dans les années 1699 et 1700, ils réparent tout ce que la vétusté ou l'injure des temps avait apporté de dommages à cette auguste basilique.

« Enfin, en l'année 1724, des portes de bois à deux battants, décorées de sculptures, furent posées au nombre de trois, savoir : l'une à l'occident, au grand portail de l'église, dont l'aître ou le vestibule venait d'être pavé de grandes pierres; l'autre au midi, près l'église Sainte-Croix; et la troisième au nord, par où l'on descend au cloître[3].

« En ce temps était supérieur général de la congrégation de S. Maur, le R. P. Dom Denys de Sainte-Marthe[4], illustré par beaucoup de travaux érudits, principalement par une nouvelle édition des œuvres de S. Gre-

Marc-d'Argent, justifiée d'ailleurs par la comparaison de toutes les parties de l'édifice, témoigne que ce zélé religieux entreprit simultanément, non seulement le chœur, mais encore les transepts, la tour centrale et la naissance des grandes nefs; seulement, il paraît certain qu'il ne réussit à terminer que le chœur.

[1] L'auteur de l'inscription, sans doute par inadvertance, omet ici un abbé; tous les historiens en comptent dix entre Jean Marc-d'Argent et Innocent Cibo; le dernier, dans l'ordre de succession, est Antoine Bohier, *le grand bâtisseur*, l'auteur présumé du plan du grand portail, et qui, à tous ces titres, aurait bien mérité l'honneur d'une mention spéciale.

[2] On peut voir, dans le *Gallia Christiana*, t. XI, col. 137, la longue énumération des précieuses reliques qui périrent dans ce désastre.

[3] Ce sont les trois portes qui ferment encore aujourd'hui les issues principales de l'église, savoir : celle du grand portail; celle qui s'ouvre au midi, devant le presbytère, et qui regardait alors l'église Sainte-Croix-Saint-Ouen, située sur la petite place, vers l'entrée de la rue des Boucheries; enfin, celle qui donne accès aujourd'hui dans l'hôtel-de-ville, au pied de l'escalier de la Bibliothèque. Ces trois portes, décorées assez simplement, sont cependant d'un beau caractère et d'une exécution très soignée.

[4] Il appartenait à cette illustre famille des Sainte-Marthe, qui a fourni tant d'hommes érudits, et avait été successivement prieur des monastères de Bonne-Nouvelle et de Saint-Ouen, de Rouen; il est particulièrement connu par sa belle édition des *Œuvres de saint Grégoire-le-Grand*, par un grand nombre d'ouvrages sur les matières ecclésiastiques, et par la dernière édition du *Gallia Christiana*.

goire-le-Grand et du *Gallia Christiana* ; les RR. PP. Dom François Anseaume[1] et Dom Jean Guyon étaient ses assistants.

« Le R. P. Dom Hervé Ménard, docteur de l'Université d'Angers, était visiteur de la province de Normandie.

« Charles de Saint-Albin[2], fils naturel du serénissime prince Philippe duc d'Orléans, et précédemment transféré du siége épiscopal de Laon à celui de Cambray, était abbé commendataire de cette abbaye.

« Le prieur de ce monastère était le R. P. Dom Louis Clouet, d'Alençon, licencié en droit civil et canonique de la faculté de Caen, autrefois professeur de philosophie et de théologie.

« Dom Jacques Veytard, du bourg de Gannat, diocèse de Clermont, était sous-prieur et directeur des jeunes profès.

» Dom Louis Pisant[3], du village de Sassetot, diocèse de Rouen, doyen, autrefois professeur de philosophie et de théologie, prieur dans plusieurs monastères, et visiteur de deux provinces.

« Dom Jean Duchesne, de Dieppe, ancien[4], bibliothécaire, autrefois, prieur dans plusieurs monastères.

« Dom Pierre Louet, de Rouen, ancien, autrefois prieur dans plusieurs monastères.

« Dom Guillaume Du Maretz, de Rouen, vêturier[5].

« Dom Laurent Amontons.

« Dom Antoine de la Mare, de Rouen.

« Dom Guillaume Le Roux, du Havre de Grâce, sacriste.

« Dom Guillaume Bessin[6], du village de Glos, diocèse d'Évreux, procureur des monastères de cette province, docteur de l'Université de

[1] Mort en 1729 ; auteur d'un *Recueil de Sujets de Conférences ecclésiastiques*, in-4°.

[2] Né en 1698, de Philippe d'Orléans, alors duc de Chartres, depuis régent de France ; nommé abbé de Saint-Ouen, en 1716, et archevêque de Cambray, en 1723 ; il était, en outre, abbé de Saint-Evroult. Il ne faut point s'étonner de le voir étaler fastueusement, dans cette inscription, le titre de *Fils naturel* ; c'était une nécessité absolue de sa position, du moment qu'il tenait à faire connaître son illustre origine, car il ne fut jamais légitimé.

[3] Mort en 1726 ; auteur de plusieurs ouvrages, entre autres d'un *Traité historique et dogmatique des priviléges et exemptions ecclésiastiques*.

[4] Cette qualification de *Senior*, ancien, est évidemment un titre honorifique ; ces deux *anciens* devaient être, en quelque sorte, les assistants du doyen.

[5] Vêturier, *Vestiarius*, « *qui vestiarii monachici curam habebat* », dit Ducange.

[6] Mort en 1726 ; auteur de la dernière édition des *Conciles de Normandie*, préparée par D. Bellaise, participa à l'édition des *Œuvres de saint Grégoire-le-Grand*, et prépara une nouvelle édition des *Historiens Normands*, de Duchesne, dont l'exemplaire, annoté de sa main, est conservé à la Bibliothèque de Rouen.

Bourges, autrefois professeur de philosophie et de théologie, célèbre par plusieurs travaux, et notamment par une nouvelle édition des Conciles de Normandie.

« Dom Jacques Parnuit, de Rouen.

« Dom Abraham Du Mesnil, du bourg d'Yvetot, diocèse de Rouen.

« Dom Louis Pavée, du village de S.-Morice, diocèse de Sées.

« Dom Jean Pinchon, du bourg de Harcourt, diocèse d'Évreux.

« Dom Claude Thierray, de Bernay.

« Dom Etienne Hydeux, de Paris, et Dom Jean Du Bos[1], du village de Bazancourt, diocèse de Beauvais, le premier bibliothécaire, et le second secrétaire du chapitre, tous deux adonnés à l'explication des textes sacrés par les écrits des Saints Pères.

« Dom David Le Febvre, de Rouen.

« Dom Jean Le Turquié, du village de Moncauvert, diocèse de Rouen, autrefois professeur de philosophie et de théologie, et prieur dans plusieurs monastères.

« Dom Edouard Le Thois, du village de S. Riquier, diocèse de Rouen, procureur[2].

« Dom Louis Caban, du village de Caudebec, diocèse d'Évreux, cellerier[3].

« Dom Pierre Thorel, des Andelys, infirmier[4].

« Dom Nicolas du Mont, de Caen, dépositaire et hospitalier[5].

« Dom Jean Le Febvre, de Nogent-le-Rotrou, diocèse de Chartres, zélateur[6].

[1] Le premier mort en 1743, et le dernier en 1755. Tous deux associèrent étroitement leurs travaux, et composèrent, sous le titre de *Biblia maxima Patrum*, un immense commentaire de l'Écriture Sainte, exclusivement composé des passages des Pères; ouvrage dont l'impression fut commencée, mais que la mort de ses auteurs empêcha de paraître.

[2] Ce titre de *procurator* se traduisait indifféremment par celui de *procureur* ou de *syndic*; il appartenait à celui qui gérait les affaires de la communauté.

[3] Le *cellerier* était celui qui présidait à la cuisine, aux subsistances et aux approvisionnements du couvent.

[4] L'*infirmier*, comme son titre l'indique assez, gouvernait l'infirmerie du couvent.

[5] Le *dépositaire*, parmi les moines de la congrégation de Saint-Maur, était le suppléant du cellérier, « *mensam et res quotidiani usus sub cellario curat* », dit Ducange. L'*hospitalier* était chargé de recevoir les hôtes, et de veiller à l'entretien du bâtiment qui leur était affecté.

[6] Nous n'avons pas trouvé l'interprétation du titre de *zélateur*. Nous supposons que celui qui en était pourvu avait pour office, soit d'activer les études des profès, soit de réprimer les infractions à la règle monastique.

JEUNES PROFÈS.

« Frère Louis Le Comte, du village de Rezenlieu, diocèse de Lisieux.
« Fr. Charles Marchais, du village de Fresne, diocèse de Chartres.
« Fr. Martin Fontaine, du village de Corubert, diocèse de Sées.
« Fr. Henri Le Balleur, du village d'Ocville, diocèse de Rouen.
« Fr. Etienne Picart, de Rouen.
« Fr. Charles Blacher, du village du Mesnil-Patoy, diocèse de Baïeux.
« Fr. Jacques Viot, de Charleville, diocèse de Reims.
« Fr. Jean-Evangéliste Lefebvre, d'Évreux.
« Fr. Jean-Baptiste Marage, d'Évreux.
« Fr. Pierre-Louis Bouet, d'Alençon.

CONVERS.

« Fr. Gilles Gonce, de Boisnormand, diocèse d'Évreux.
« Fr. Lanfranc Drouet, de Routot, diocèse de Rouen.
« Fr. Pierre Le Bœuf, du Havre-de-Grâce, diocèse de Rouen.

« Tandis que ces mentions étaient consignées, le R. P. Dom Denys de Sainte-Marthe, supérieur général de la Congrégation, achevait ses jours[1], et, dans le chapitre général annuel, on nomma pour le remplacer le R. P. Dom Pierre Thibault, de Rouen, auparavant professeur de philosophie et de théologie, et ayant rempli les offices de prieur et de visiteur. »

« Exécuté par Jean-Baptiste Leclerc. »

Ce curieux monument historique, que nous venons de faire connaître dans toute son étendue, est maintenant déposé au Musée départemental des Antiquités.

A. P.

[1] Denys de Sainte-Marthe mourut le 30 mars 1725, ce qui fixe d'une manière assez précise la date de l'exécution de cette inscription.

BIBLIOGRAPHIE.

= Feuilles au vent, fantaisies poétiques, par Just Albert. Paris, Charles Gosselin, rue Saint-Germain-des-Prés, 9.

Si modeste que soit notre tâche de critique, elle présente parfois des difficultés presque insurmontables. C'est lorsqu'il s'agit de rendre visibles à l'imagination de nos lecteurs certaines beautés poétiques d'un ordre gracieux et délicat, qui semble se refuser à l'analyse. Qui pourrait dire pourquoi la simple fleurette des champs, d'un tissu si frêle, d'une nuance si pâle, d'un parfum à peine saisissable, tant il est doux et subtil, nous agrée, nous charme, et souvent nous fait rêver. Il serait impossible de definir cet humble prestige, et cependant nous en subissons l'influence. Il semble que, sous ces apparences effacées, sous cette fragile enveloppe, se cache une ame charmante, qui se révèle aux plus mystérieuses perceptions de notre intelligence, et à laquelle nous nous attachons avec d'autant plus d'amour, qu'une ombre ou un souffle suffisent pour nous la dérober.

Eh bien ! le charme délicieux qui enchaîne notre rêverie lorsque nous contemplons quelques-unes de ces délicates productions de la nature, parfois aussi se communique à nous dans des œuvres poétiques d'une facture modeste, d'un goût simple et pur, d'un sentiment tendre et mélancolique, et ne visant point à un autre but que celui de traduire, avec un accent suave et mélodieux, ces murmures confus qui, à certaines heures, sous l'inspiration de la jeunesse et de l'amour, emplissent le cœur et l'imagination de l'homme. Mais, nous le répétons, le mérite de ces œuvres est d'autant plus difficile à déterminer, qu'il ne s'établit d'après aucun trait bien distinct, aucune qualité fortement accusée; c'est quelque chose de vague et de séduisant comme le nuage qui flotte, le rayon qui s'efface, le parfum qui s'évapore. D'ailleurs, la plupart des lecteurs ne sauraient être qu'imparfaitement initiés à cette idéale poésie; entre elle et le public, il y a vraiment un obstacle infranchissable : c'est l'entourage de la civilisation toute matérialiste au milieu de laquelle nous vivons. Notre imagination emprunte, au spectacle des choses extérieures, je ne sais quelles formes lourdes, compactes, hardiment tranchées, qui sont incompatibles avec les vaporeuses visions que le poète se complaît à évoquer. En vain nous essayons de nous élever jusqu'à ces régions éthérées où ces ombres heureuses promènent leur sereine existence, nous demeurons impuissants à les atteindre. Habitués, comme nous le sommes, à prendre notre point d'appui dans les choses

matérielles, nous ne trouvons point que l'échelle mystérieuse de la poésie suffise pour aider à notre ascension; c'est une tour de Babel, un édifice de pierre et de mortier, que nous réclamons pour escalader les cieux.

Ce n'est donc point aux ambitieux honneurs de la célébrité que doivent prétendre ces jeunes poètes qui, cherchant dans la poésie plutôt l'émotion que l'art, se sont peu sérieusement préoccupés de se mettre en rapport avec le public, soit pour obéir à ses sympathies, soit pour les réformer. Mais ils ont droit aux suffrages de quelques ames impressionnables et tendres, qui aiment à se tenir en dehors de la foule, afin de réfléchir pieusement la vie. C'est à ces lecteurs d'élite que nous recommandons les poésies de M. Just Albert. Ils trouveront là ce qu'ils recherchent particulièrement : de rêveuses images, de gracieux tableaux, une mélodie caressante, et cette intuition de l'idéal qui distingue les véritables poètes. Lisez ce fragment, par exemple, qui vient si bien à l'appui de nos remarques :

Oh! toujours rappelons-nous bien toutes ces choses,
Qui nous rendent rêveurs : les pervenches écloses
Sur les tombeaux aimés; l'ivresse d'un moment;
La branche qui versa sur nous, bien doucement,
Son ombre et sa fraîcheur dans le chemin aride;
Notre chaste jeunesse et sa première ride.
Contemplons quelquefois, au fond d'un souvenir,
Le reflet de ces jours qu'on vit si tôt finir,
La gerbe par le vent tout-à-fait dispersée,
L'empreinte sur le sable, hélas! presque effacée,
Et la laine qu'on laisse à la ronce en passant,
Et le désir blessé qui vient, couvert de sang,
Mourir dans notre cœur en refermant ses ailes;
Pleurons en retrouvant nos horizons fidèles,
Et, dans les nids, le long des ruisseaux écoulés,
La place tiède encor des oiseaux envolés.

On peut juger le livre entier sur ce fragment, car une pièce succède à l'autre sans que la trame poétique soit interrompue et présente de notables inégalités. Mais, pour résumer notre opinion personnelle en peu de mots, nous dirons que l'impression que nous avons reçue de cet ouvrage est celle qu'aurait pu nous produire un tableau de maître, vu à une distance où les contours seraient déjà un peu effacés et les couleurs pâlies; ou bien encore le chant d'un habile musicien entendu dans cet éloignement qui dérobe aux notes une partie de leur vibration et de leur éclat, sans leur ôter leur fraîcheur et leur mélodie.

Amélie Bosquet.

Le Peuple, par J. Michelet; vol. in-18, de 326 pages; Paris, Hachette, 1846.

Le nouvel ouvrage que vient de publier M. Michelet n'est pas de la compétence de la *Revue de Rouen*; il touche de trop près aux questions politiques, qui doivent nous rester étrangères. Mais quelques extraits feront apprécier l'éclat du style, l'élévation des sentiments et la sympathie profonde pour les classes pauvres. L'auteur peint d'abord la misère du paysan, puis celle de l'ouvrier au milieu des immenses et bruyantes machines de nos fabriques : « Il faut entrer dans la manufac-« ture, quand elle est au travail.... *Toujours, toujours, toujours*, c'est « le mot invariable que tonne à votre oreille, le roulement automa-« tique dont tremblent les planchers. Jamais l'on ne s'y habitue. Au bout « de vingt ans, comme au premier jour, l'ennui, l'étourdissement sont « les mêmes, et l'affadissement. Le cœur bat-il dans cette foule? bien « peu; son action est comme suspendue; il semble, pendant ces longues « heures, qu'un autre cœur, commun à tous, ait pris la place, cœur « métallique, indifférent, impitoyable, et que ce grand bruit assourdis-« sant dans sa régularité, n'en soit que le battement.

« Le travail solitaire du tisserand était bien moins pénible. Pourquoi? « c'est qu'il pouvait rêver. La machine ne comporte aucune rêverie, « nulle distraction. Vous voudriez un moment ralentir le mouvement, « sauf à le presser plus tard, vous ne le pourriez pas. L'infatigable « chariot au cent broches est à peine repoussé, qu'il revient à vous. Le « tisserand à la main tisse vite ou lentement, selon qu'il respire lente-« ment ou vite; il agit comme il vit; le métier se conforme à l'homme. « Là, au contraire, il faut bien que l'homme se conforme au métier, « que l'être de sang et de chair où la vie varie selon les heures, subisse « l'invariabilité de cet être d'acier. »

Après avoir retracé dans la première partie de son ouvrage les *Misères du Peuple*, M. Michelet en cherche les remèdes dans les deux autres. Il les trouve dans la fraternité des hommes et dans l'amour de la patrie. Il voudrait le rapprochement du savant et de l'homme du peuple : « L'homme de science et de culture, aujourd'hui serf des abstractions, « des formules, ne reprendra sa liberté qu'au contact de l'homme d'in-« stinct. Sa jeunesse et sa vie, qu'il croit renouveler dans de lointains « voyages, elle est là, près de lui, dans ce qui est la jeunesse sociale, « je veux dire dans le peuple Celui-ci, d'autre part, pour qui l'igno-« rance et l'isolement sont comme une prison, il étendra son horizon, « retrouvera l'air libre, s'il accepte la communication de la science, si, « au lieu de la dénigrer par envie, il y respecte l'accumulation des tra-« vaux de l'humanité, tout l'effet de l'homme antérieur. »

Enfin, l'amour de la patrie, de la France, est encore, aux yeux de M. Michelet, un moyen de relever le peuple. Il montre, en termes dignes de l'historien de la France, la glorieuse destinée de ce pays, « qui, de « César à Charlemagne, à saint Louis, de Louis XIV à Napoléon, fait de « l'histoire de France celle de l'humanité. En elle se perpétue, sous forme « diverse, l'idéal moral du monde, de saint Louis à la Pucelle, de Jeanne « d'Arc à nos jeunes généraux de la Révolution ; le saint de la France, « quel qu'il soit, est celui de toutes les nations; il est adopté, béni et « pleuré du genre humain. Pour tout homme, disait impartialement un « philosophe américain, le premier pays, c'est sa patrie, et le second, « c'est la France. »

= Sous le titre d'*Essai de Littérature médicale*, M. L.-H. Baratte, docteur en médecine, vient de faire paraître un Recueil des meilleurs morceaux en prose et en vers, tirés des auteurs les plus célèbres qui ont traité de la médecine et de son application. Ces morceaux, écrits avec élégance et choisis avec esprit, captivent l'attention. On lit avec plaisir les portraits de Bichat, Sabatier, Corvisart, Dubois, Dupuytren, Broussais et du vertueux Larrey; on admire le dévouement des médecins français et des sœurs de Sainte-Camille pendant la peste de Barcelone. Mais ce qui plus particulièrement captive l'intérêt, c'est l'histoire de la maladie qui a terminé les jours de Napoléon à Sainte-Hélène. Nous félicitons M. Baratte de l'intelligence qui a présidé au choix des sujets traités dans son Recueil.

Nous nous proposions de rendre compte d'un autre ouvrage plus important que ce laborieux docteur dirige, intitulé : *Les Normands illustres ;* mais l'abondance des matières nous force à remettre ce plaisir au numéro suivant.

= La Vue extérieure de l'ancienne église de Bonsecours, publiée avec cette livraison, est due au crayon de M. Frank : elle devait être accompagnée d'une Vue intérieure de cette même église, mais un accident arrivé, au moment du tirage, à la pierre qui contient les deux dessins, nous a empêché de les faire paraître en même temps. M. Frank ayant bien voulu se décider à refaire son dessin, la Vue intérieure sera distribuée avec notre livraison d'avril.

CHRONIQUE.

= Économie industrielle. — Association pour la Liberté des Échanges. — C'est un spectacle plein de grandeur et d'enseignement, que celui que nous offre en ce moment le débat économique qui agite la Grande-Bretagne, et auquel l'Europe entière et l'Amérique prennent un si haut intérêt.

Ce qui, il y a deux ans, paraissait un rêve, va désormais être une réalité. Les facilités commerciales que le traité de commerce le plus ambitieux n'eût osé proposer, voilà que l'Angleterre les octroie tout à coup, à tous, et de son propre mouvement. Et, fait non moins surprenant, le ministre qui se fait gloire de présider à l'inauguration de cette ère nouvelle, et bon nombre de ceux qui lui prêtent appui, sont ceux-là même qui naguère repoussaient les plus légères réformes. Quel est donc le point de départ d'une impulsion aujourd'hui aussi irrésistible? A qui revient, en définitive, l'honneur de cette grande révolution dans les esprits, et bientôt dans les lois économiques? Avant tout, à ces intrépides ligueurs qui ont déployé depuis huit ans un immense talent, un grand courage et une persévérance incroyable.

Ce sont MM. Cobden, Bright, Fox, Wilson, Thompson, Bowring, Williers, Paulton, Smith, Ashworth, etc., qui ont prêché dans les *Meetings* l'économie politique, qui ont discuté tous les sophismes opposés à la liberté des échanges, et qui ont fait pénétrer dans toutes les couches de la nation le sentiment que le droit du *free-trade* est un droit de sens commun. Ils ont attaqué la protection sur tous les points; ils ont tout discuté; ils ont répondu à tout, dans la chaire du professeur, à la tribune des meetings, au sein du parlement. D'abord incompris par la foule, raillés par la presse, traités de fous par les hommes éminents, ils sont arrivés, en quelques années, à passionner le peuple anglais pour la réforme économique, à convertir la presse, et à faire soutenir leurs mesures par les chefs de tous les partis.

Le *Times*, le plus fidèle interprète de l'opinion des masses, n'a-t-il pas poursuivi les ligueurs de ses railleries? Peel n'a-t-il pas combattu Huskisson et les propositions libérales des Wigs? Lord John Russell lui-même n'a-t-il pas dit que le rappel des lois des céréales était une folie? Eh bien! aujourd'hui, le *Times* et la majorité de la presse sont-ils pour

ou contre le *free-trade* ? Peel et Russell défendent-ils la liberté ou la protection ?

Si le mouvement qui s'opère chez nos voisins devait avoir du retentissement en France, et c'était chose inévitable, ce devait être d'abord dans cette portion du territoire qui croit avoir plus particulièrement à se plaindre du système économique actuel, et dont l'industrie, gênée à l'intérieur, par une foule de mesures différentes, est entravée dans ses relations avec le dehors, en raison même de la protection accordée à d'autres industries plus favorisées. Mais, cette fois, Bordeaux, instruite par l'expérience, ne veut pas rester dans l'isolement. L'industrie vinicole fait appel à toutes les industries qui peuvent être froissées, et elle porte le débat devant la nation entière. Elle fait appel à tous, en leur double qualité de producteur et de consommateur, afin que tous les intérêts soient dénombrés et pesés, et que la valeur des systèmes dont chacun réclame l'application, puisse être appréciée.

En conséquence, le 10 février, une grande réunion de négociants et d'agriculteurs de la Gironde se constituait en *Association pour la Liberté des Echanges*, et lançait le manifeste que voici :

« Les soussignés, Négociants, Propriétaires, Industriels, convaincus de la nécessité d'organiser l'Association pour la liberté des échanges, croient de leur devoir d'exposer les principes qui les animent, et les projets dont ils ont résolu de poursuivre la réalisation.

« La liberté des échanges peut seule assurer la puissance des nations, la prospérité du commerce, le bien-être du consommateur.

« Lorsque les Sociétés reconnaissent l'utilité du libre développement des transactions, les obstacles qui s'y opposent doivent successivement disparaître.

« Un peuple ne saurait, aujourd'hui, occuper un rang élevé dans la civilisation et posséder les éléments d'une influence réelle, s'il demeure privé des droits de recevoir librement les produits étrangers, et d'expédier en échange les siens au dehors.

« Les relations du commerce international grandissent en importance et en activité, à mesure que les barrières restrictives s'abaissent.

« On ne saurait, sans une injustice flagrante, maintenir, au profit de quelques industries privilégiées, un monopole qui pèse sur chaque consommateur, en ne laissant à sa disposition que des produits insuffisants, d'un prix élevé et d'une qualité inférieure, tandis que tous devraient être en pleine jouissance du droit de s'approvisionner sur le marché le plus avantageux.

« En conséquence, il est formé une Association qui prend le nom

d'*Association pour la Liberté des Échanges*. Elle a pour but de provoquer, par tous les moyens légaux, la réforme des tarifs douaniers, la suppression des entraves mises au commerce extérieur ou intérieur, l'abolition, aussi prompte que possible, des lois prohibitives et des droits protecteurs.

« L'Association défendra la cause de la liberté des échanges contre les attaques interessées de ses adversaires, et répandra partout la connaissance des vrais principes de l'économie publique.

« Le siége de l'Association est établi à Bordeaux. »

Peu de jours après sa constitution, l'Association de Bordeaux songea à se faire consacrer en assemblée publique. Un véritable meeting fut convoqué le 22 février, dans la salle des Concerts, au grand Théâtre. M. Dufour-Dubergier, maire de Bordeaux, et président de l'Association, occupait le fauteuil. L'Assemblée se composait de 4 à 500 personnes, représentant le commerce, l'industrie et l'agriculture de la Gironde. MM. Duchon-Deris, l'un des secrétaires de l'Association, Frédéric Bastiat et Princeteau, prirent successivement la parole, après l'allocution du président. Les discours de tous ces orateurs étaient empreints d'une remarquable vigueur, et l'Assemblée paraissait vivement émue de la justesse et de l'importance des considérations qu'ils développèrent devant elle. La réunion avait été convoquée pour ouvrir la liste des souscripteurs et faire un premier fonds à la ligne naissante. C'était là une épreuve délicate, dont le résultat était attendu avec anxiété par les amis du libre échange, et non sans ironie par ses adversaires. Il a dépassé les espérances, car, à la fin de la séance, les souscriptions s'élevaient à plus de 52,000 fr.... Désormais, l'Association Bordelaise est un fait accompli.

Le fragment suivant de l'un des discours prononcés à cette séance, précisera la ligne de conduite que s'est tracée l'Association, et la manière dont elle envisage sa tâche :

« .... Le moment est venu, élevons intrépidement principe contre principe. Il faut savoir, enfin, de quel côté est la vérité. Si nous nous trompons, si l'on nous démontre qu'on enrichit les peuples en les isolant, alors poussons la protection jusqu'au bout, renforçons nos barrières internationales, ne laissons rien entrer du dehors, comblons nos ports et nos rivières, et demandons à nos navires, pour dernier service, d'alimenter pendant quelques jours nos foyers ! Que dis-je ? et pourquoi n'élèverions-nous pas des barrières entre tous les départements ? Pourquoi ne les affranchirions-nous pas tous des *tributs* qu'ils se paient les uns

aux autres, et pourquoi reculerions-nous devant la *protection du travail local* sur tous les points du territoire, afin que les hommes, forcés de se suffire à eux-mêmes, soient partout *indépendants*, et qu'on cultive le sucre et le coton jusqu'au sommet glacé des Pyrénées? — Mais, si nous sommes dans le vrai, enseignons, réclamons, agissons, tant que nos intérêts seront sacrifiés et nos droits méconnus.

« Proclamons les principes de la liberté, et laissons au temps d'en tirer les conséquences. Demandons la réforme, et laissons aux monopoleurs le soin de la modérer. Il est des personnes qui reculent devant l'Association, parce qu'elles redoutent la liberté immédiate. Ah! qu'elles se tranquillisent! Nous ne sommes point des législateurs; la réforme ne dépend pas de nos voix; la lumière ne se fera pas instantanément, et le privilége a tout le temps de prendre ses mesures. Ce mouvement sera même un avertissement pour lui, et l'on doit le considérer comme un des moyens tant cherchés de transition. Levons-nous calmes, mais résolus. Appelons à nous Nantes, Marseille, Lyon, le Havre, Metz, Bayonne, tous les centres de lumière et d'influence, et Paris surtout, Paris qui ne voudra pas perdre le noble privilége de donner le signal de tous les grands progrès sociaux. »

— Cet appel a été entendu Déjà, à Paris, des réunions ont eu lieu pour s'occuper d'un projet d'Association et en préparer la constitution définitive.

Nombre de journaux de province et de Paris ont reproduit le programme de l'Association de Bordeaux; quelques-uns en approuvant ses principes, d'autres en prenant parti pour le système protecteur.

Le *Moniteur industriel*, organe du parti de la protection, a reparlé du congrès prohibitioniste des producteurs. — Mais, jusqu'à présent, la discussion la plus sérieuse est celle qui a eu lieu dans le journal *La Presse*, entre MM. Blanqui et Emile de Girardin. Nous engageons les lecteurs de la *Revue* à prendre connaissance de ce débat économique, et à réfléchir sur les conclusions du défenseur des droits protecteurs.

Quoi qu'il en soit, le mouvement parti de Bordeaux a pris un caractère tel, qu'il sort entièrement des intérêts de localité; il n'est plus question de l'industrie vinicole, mais de toutes les industries: agriculteurs, manufacturiers, commerçants, consommateurs, tous ont donc intérêt à suivre les diverses phases du débat qui paraît devoir s'élever, et à se mettre à portée de se former une opinion éclairée sur la valeur des systèmes que l'on tâche de soumettre au jugement du public. — Ces considérations ont déterminé la *Revue* à présenter, de temps à autre, à

ses lecteurs l'exposé des démarches et travaux de *l'Association pour la Liberté des Échanges*, et le résumé des discussions et publications qui pourront sortir du camp de la prohibition ou du camp de la liberté. Elle accueillera avec reconnaissance les communications qui lui seront faites, et réservera une place aux mémoires qui lui seraient adressés sur cette importante question, sans exclusion pour aucune opinion.

= Amélioration de la Seine maritime. — Nous avions raison de dire, dans notre dernière livraison, que la question de la Seine maritime était désormais une question mûre, et qu'elle ne pouvait manquer de recevoir une solution satisfaisante. Le résultat ne s'est pas fait attendre : trois millions sont votés pour les digues longitudinales proposées par M. Doyat, indépendamment de 1,500,000 fr. pour les chemins de halage ; et, nous sommes heureux de le constater, ce vote a réuni une majorité si imposante, qu'elle équivaut presque à l'unanimité.

Est-ce parce que tout Rouen partageait notre confiance et regardait ce résultat comme assuré, qu'il a été reçu avec tant de *calme*, nous dirions presque de froideur, par nos concitoyens? Sans doute, la question n'était plus renfermée dans les bornes étroites d'un intérêt de localité ; mais, parce que la France entière, parce que la défense du pays et sa prospérité générale y avaient une large part, s'ensuivait-il que notre ville en particulier n'y dût pas trouver d'immenses avantages ? Notre pays n'a cependant pas cessé de mériter cette vieille réputation de *sapience* qu'on lui accordait autrefois. Tout le monde y sait fort bien, et jusque dans les classes les plus modestes de la Société, les avantages qu'on doit attendre des travaux proposés, car nous avons entendu, peu de jours après le vote de la Chambre, des tailleurs de pierre du Palais de Justice en causer entre eux, à l'heure du déjeûner, et s'en applaudir de manière à prouver qu'ils avaient des idées fort nettes et fort justes sur cette grande affaire. Comment se fait-il donc que le succès n'ait pas fait naître à Rouen une manifestation de joie spontanée et universelle ?

Nous voudrions bien que cela ne pût pas être attribué à la même cause qui fait que notre ville a si peu de part dans les grands travaux, quand Marseille en obtient de gigantesques, quand le Havre est tout près de se voir consacrer 37 millions.

Qu'on ne croie pas, au reste, que nos paroles soient dictées par un sentiment d'opposition contre les propositions qui concernent le Havre. Nous avons, des premiers, en octobre et novembre 1841, approuvé les projets d'agrandissement et de défense de ce port, et nous nous applaudissons aujourd'hui de voir le gouvernement mettre la main à l'œuvre.

Nous voyons surtout avec une vive satisfaction une partie notable de cette somme énorme employée à établir des ouvrages de défense, qui concourront, avec les travaux ultérieurs de la Seine maritime, à la création, entre Rouen et le Havre, du port militaire de Paris.

Ainsi commence la réalisation du plan si nettement tracé par M. Lamy, de Caudebec; et, comme pour nous donner, dès aujourd'hui, un gage de l'avenir qui nous est reservé, la marine militaire et la marine marchande viennent à la fois prendre possession de notre Seine maritime, par deux constructions navales d'un tonnage inusité pour nous.

Tandis que le *Chaptal*, frégate à vapeur de l'État, vient à Rouen achever ses amenagements et recevoir ses machines, le *Lamartine*, baleinier de 900 tonneaux, se met à l'eau à la Mailleraye, protestant, par le nom qu'il porte, contre le long abandon de notre beau fleuve, qu'il peut maintenant espérer de remonter un jour à pleine charge, grâce à la brillante et énergique défense de son patron.

Constatons, toutefois, une exception à cette insouciance que nous reprochions tout à l'heure à notre ville. La Chambre de Commerce, qui poursuivait ce but depuis si long-temps, et avec une si louable persévérance, n'a pas cru devoir se croiser les bras après le succès obtenu; elle s'est empressée de se rendre à Paris, pour aller remercier personnellement les Députés qui ont bien voulu prêter l'appui de leur talent à la cause dignement présentée par son ancien président, M. Rondeaux.

F. D. A.

= Antiquités. — A la fin de janvier dernier, des travaux de terrassement ont amené, à Longues, près de Bayeux, une découverte fort intéressante. A un mètre de profondeur, on a trouvé plusieurs poignards ou épées courtes, antiques, dites *parazonium*, en bronze, dont quatre etaient assez bien conservés. Les lames de ces poignards ont 26 centimètres de long, sur 8 de large, vers la poignée; leurs blessures devaient être terribles. Elles sont ornées, de chaque côté, de cannelures, gravées assez profondément, qui en sillonnent la surface. La soie de leur poignée a conservé les clous rivés, également en bronze, qui en fixaient la garniture, bois, corne ou ivoire, laquelle a disparu.

On a trouvé, en Normandie, plusieurs épées gallo-romaines, en bronze, de grandes dimensions; mais c'est la première fois, à notre connaissance, que des épées courtes, ou poignards, y ont été rencontrées; ce qui ajoute un nouveau prix à cette découverte. Nous savons qu'un de ces poignards a été donné, par la personne qui en est devenue détenteur, à la collection publique de Bayeux, et nous avons l'espoir que notre Musée des Antiquités pourra, grâce à elle, enrichir sa suite d'armes antiques d'un de ces *parazonium*.

= Nécrologie. — Nous avons à consigner dans nos archives nécrologiques la perte d'un citoyen recommandable, M. Louis-Alexandre Chesneau, officier de la Légion-d'honneur, décédé à Rouen le 7 de ce mois, dans sa 52me année. M. Chesneau remplissait depuis plusieurs années dans notre ville les honorables fonctions de lieutenant-colonel de la garde nationale, de juge suppléant près le Tribunal civil, et de membre du Conseil municipal. A ses obsèques, favorisées par un temps magnifique, s'étaient réunis les autorités civiles et militaires, une députation de la Société libre d'Émulation, etc., etc. — Au champ du repos, plusieurs discours ont été prononcés sur la tombe du brave militaire et de l'excellent citoyen. Nous reproduisons avec plaisir un passage de l'allocution de l'un de ses frères d'armes, M. le docteur Morin :

« Entré très jeune dans cette brillante École militaire d'où tant de « noms sortirent pour se couvrir de gloire et illustrer les annales guer- « rières de notre belle France, Chesneau en sortit, à son tour, pour « voler à la défense de son pays. Dès ses premières années, il se distin- « gua par sa valeur, par son intrépidité; il reçut sur le champ d'honneur « l'étoile des braves.... Cette étoile, il la portait avec orgueil, il l'avait « gagnée au prix de son sang..... Il ne quitta le service que lorsque le « drapeau tricolore, après avoir flotté sur les Capitales de l'Europe, fut « forcé de se rouler dans ses plis glorieux ; mais, quand il reparut « éclairé par le soleil de juillet, il fut salué avec transport par le brave « Chesneau. S'il ne reprit pas son rang dans l'armée, c'est que d'autres « devoirs de citoyen, d'époux et de père, lui restaient à remplir ; seuls « ils purent le consoler..... »

Le *Revue de Rouen* avait, en 1842, publié, de M. Chesneau, un intéressant article qui, probablement, eût été suivi de quelques autres, sans la longue et douloureuse maladie à laquelle il a succombé.

— M. Mayeux Doual, chef de bataillon retraité, ancien commandant des îles Saint-Marcouf et de la place de Granville, vient de mourir dans cette dernière ville. Il a laissé plusieurs ouvrages. En 1810, il avait publié une fort bonne notice géographique sur les *îles Saint-Marcouf*, et, en 1841, une notice sur le *phare de Gatteville*. Il laisse de précieux manuscrits, entr'autres une *Histoire de Granville*, en deux volumes.

— M. François-Auguste Costé, capitaine de vaisseau retraité, ancien major de la Marine à Cherbourg, est mort à Paris, le 26 février, à l'âge de 65 ans. Il était né au Havre. M. Costé est auteur d'un *Manuel du gréement*, et de plusieurs autres ouvrages. On lui doit aussi une excellente description nautique de la Digue, de la Rade, des Passes et

des Ports militaire et du commerce, de Cherbourg, en 1843, qui a été publiée dans le *Phare de la Manche*, des 23 et 27 juin 1844.

= Cour d'Assises. — Affaire de duel. — L'affaire de M. de Beauvallon a attiré, pendant quatre jours, à la Cour d'Assises, autant de curieux que son enceinte peut en contenir. Cet empressement était justifié, non-seulement par la gravité de l'affaire en elle-même, mais encore par la position de l'accusé, la célébrité de son éloquent défenseur, et la présence, parmi les témoins, d'une foule d'écrivains et d'artistes, dont la renommée est arrivée jusqu'à notre ville avec plus ou moins d'éclat.

Un acquittement prévu par tout le monde a été prononcé; les incidents fugitifs de l'audience sont déjà oubliés; mais il est une impression qui ne s'effacera pas aussi vite : c'est celle qu'a produite, sur le public, l'attitude d'une partie de la presse parisienne dans cette déplorable affaire. Ces rivalités de *boutique* qui, entre journaux de la même opinion, sont plus profondes, plus acharnées que toutes celles qui naissent de l'antagonisme politique, ces plaies hideuses du journalisme mises à nu devant nos yeux, ces révélations accablantes qui ôtent à la presse tout son prestige et toute sa considération, ont vivement frappé notre population honnête et sensée, et ont soulevé de sa part un mouvement unanime de réprobation.

Quelques hommes de lettres, aussi, ont beaucoup perdu à se faire voir de près.

En somme, à l'audition de ce drame judiciaire, nous avons perdu beaucoup d'illusions, mais nous avons gagné beaucoup d'enseignements utiles à la magnifique plaidoierie de M. Berryer.

= M. J. Girardin, professeur de chimie à l'École municipale de Rouen, et M. Parchappe, médecin en chef de l'Asile des aliénés, ont été élus membres correspondants de l'Académie royale de médecine.

= Une médaille d'or de 500 fr. vient d'être décernée, par la Société d'agriculture du département du Cher, à M. Girardin, pour son excellent *Traité théorique et pratique* sur les fumiers. La ville de Bourges a, de plus, souscrit pour 500 exemplaires de cet ouvrage.

= M. Digard de Lousta, qui s'est fait connaître récemment, dans le département de la Manche, par la publication d'un volume de poésies intitulé : *Visions d'un Poète*, est nommé conservateur de la Bibliothèque de Cherbourg.

= La ville d'Honfleur aura aussi ses régates cette année. Cette fête doit, dit-on, avoir lieu sous le patronage du contre-amiral baron Motard; quatre prix seraient distribués.

THÉATRE DES ARTS. — Nous avons fait connaissance, ce mois-ci, avec un fort vilain Monsieur, qui, sous prétexte de drame, est venu nous raconter sa vie, et nous rendre témoins de quelques-unes de ses aventures. Ce Monsieur a nom Jaffier; il est corsaire de son état. Son ame est ouverte aux sentiments les plus tendres et les plus bénins lorsqu'il est en famille; mais, une fois dans la Société, c'est bien le plus désagréable compagnon qui se puisse imaginer.

M. Jaffier, ayant des raisons pour causer de ses affaires incognito avec Mme sa fille, est dérangé dans ce tête-à-tête par un jeune étourdi qui a l'indiscrétion de faire part à ses amis de la façon dont il a découvert ce rendez-vous fort innocent. M. Jaffier, en conséquence, fait incendier, par un ami intime, l'hôtel du malheureux jeune homme, qui se sauve dans le plus simple appareil. M. Jaffier charge alors un serviteur fidèle de poignarder le jeune indiscret; le serviteur se trompe, et poignarde un autre individu; c'est donc à recommencer, et cela continue, avec des fortunes diverses, cinq actes durant. Le public a beaucoup admiré, pendant la représentation de cette œuvre, l'impassibilité de M. le commissaire de police, dont le devoir était cependant de protéger l'innocence persécutée, et de faire conduire en lieu de sûreté l'effronté coquin qui insultait au bon sens public, en déroulant devant une assemblée d'honnêtes gens une histoire aussi suspecte; les spectateurs n'ont pas voulu prendre M. Jaffier au collet pour le remettre entre les mains de la justice, mais ils l'ont énergiquement engagé à ne jamais se représenter devant eux, et à s'aller faire pendre ailleurs.

Heureusement, nous avons pu oublier bientôt *Jaffier le Corsaire*, grâce à la présence d'un artiste bien digne de faire disparaître du souvenir les pauvretés littéraires auxquelles on assiste trop souvent, et qui sait même, lorsqu'il paraît dans de mauvaises pièces, attirer sur lui seul l'attention à un tel point, qu'on ne voit plus que son admirable talent; nous voulons parler de Bouffé.

Bouffé a joué le *Mousse*, vaudeville nouveau, qui a beaucoup d'analogie avec le *Gamin de Paris*. Il y a obtenu un grand succès. Plusieurs pièces de son ancien répertoire, et notamment la *Maison en loterie*, ont été revues avec un grand plaisir. Enfin, il a pu encore emporter de Rouen de bons souvenirs et de nombreuses couronnes.

Un artiste parisien, qui ne nous était pas encore connu, Neuville, a donné deux représentations; il a fort étonné par l'habileté avec laquelle, dans une scène très amusante, il a imité plusieurs artistes parisiens. Neuville pourra nous venir revoir, il sera reçu avec plaisir.

Nous devons maintenant une mention toute particulière à une artiste dont les représentations s'achèvent en ce moment, et qui a joué sur notre scène quelques-uns des chefs-d'œuvre du répertoire tragique; Mlle Araldi, dont le jeu rappelle le magnifique talent de Mlle Rachel, a obtenu de légitimes succès.

Mlle Araldi était jadis danseuse sous le nom de Bettoni. Depuis deux ans seulement, cette jeune artiste est tragédienne, et déjà elle est parvenue à se faire une belle réputation.

= THÉATRE FRANÇAIS. — Nos artistes sont loin d'être inactifs; quand on ne monte point de nouveautés au Théâtre des Arts, on en joue au Théâtre Français, où reviennent, d'ailleurs, les pièces qui ont déjà réussi sur notre

première scène. Ainsi, après *la Mère de Famille*, joli vaudeville applaudi au Théâtre des Arts, on a joué, au petit spectacle, *Marie-Jeanne*, drame qui a produit le plus grand effet, et *les Compagnons*, pièce populaire assez amusante. Ces ouvrages sont montés avec soin ; ils sont bien joués et ont été fort applaudis. B.

REVUE MUSICALE. — Deux événements importants ont signalé le mois : au théâtre, *Charles VI*, et au concert, le *Désert*. Certes, voilà des richesses musicales en peu de jours.

Charles VI a obtenu un succès médiocre. Nous le regrettons vivement, dans l'intérêt de la direction, dont les actes ne semblent pas être très heureux. Il faut bien le reconnaître, ce nouvel opéra de M. Halévy, quoique renfermant des beautés incontestables, n'a pas un intérêt qui captive et plaise. Ces plaintes incessantes d'un roi aux prises avec la maladie, jettent de la tristesse au cœur ; ce drame cause une peine qui gène sans impressionner. La musique n'a pu que peindre les situations qu'elle avait à rendre, et il en est résulté une monotonie qui a nui à l'ouvrage. Joignez à cela que les cinq actes roulent sur deux voix d'un diapazon à peu près semblable : baryton et contralto. De plus, notre cantatrice est un mezzo soprano. Toutes ces choses réunies ne pouvaient faire un succès. L'on écoute, il est vrai, cet opéra avec le plaisir qui suit les œuvres bien écrites, mais la vogue n'y est pas. Les artistes chargés des principaux rôles s'en sont convenablement acquittés. Diguet est bien placé dans le rôle du roi; Mlle Valton se tire de son mieux d'une partie qui ne va pas à ses moyens ; Mlle Durand sait se faire applaudir dans un air qu'elle chante d'une manière charmante; Garbet a obtenu les honneurs du *bis* après la chanson patriotique.

—Nous avons des éloges très grands à donner à la Société philharmonique, qui vient de constater son existence d'une façon triomphante. Il lui a fallu, sans doute, une grande persévérance pour obtenir un semblable résultat, avec des amateurs peu exercés dans la pratique de l'art. Le succès a été complet, et on peut y puiser du courage pour persister à suivre la route excellente dans laquelle on est entré. Agir avec ses propres éléments est le moyen qui nous semble être le plus profitable à l'art dans notre localité, et c'est vers ce but que doivent tendre les efforts de nos amateurs dirigeant la société.

L'œuvre de Félicien David est une des plus ravissantes poésies que nous connaissions; tous les rêves de l'Orient semblent s'être matérialisés dans l'ode-symphonie. Les divers morceaux de cette remarquable composition sont d'une saisissante variété de nuances, et portent tous, avec eux, un cachet d'originalité rare. Faire ici l'analyse détaillée de cet ouvrage serait chose trop longue pour le cadre qui nous est destiné; constatons seulement un succès mérité sous tous les rapports. MM. les artistes et amateurs, sous la direction intelligente de M. Orlowski, ont fait merveille, et la voix incroyable de M. Béfort a puissamment ajouté à l'étrangeté ravissante du *Désert*. Dans ce concert, M. Engelman a excité l'enthousiasme par la distinction vraiment belle de son talent. Un chœur d'Haydn, chanté par nos amateurs et nos gracieuses musiciennes du monde, a contribué aussi à embellir cette soirée, qui a été charmante. M.

Nicétas Periaux, *propriétaire-gérant*.

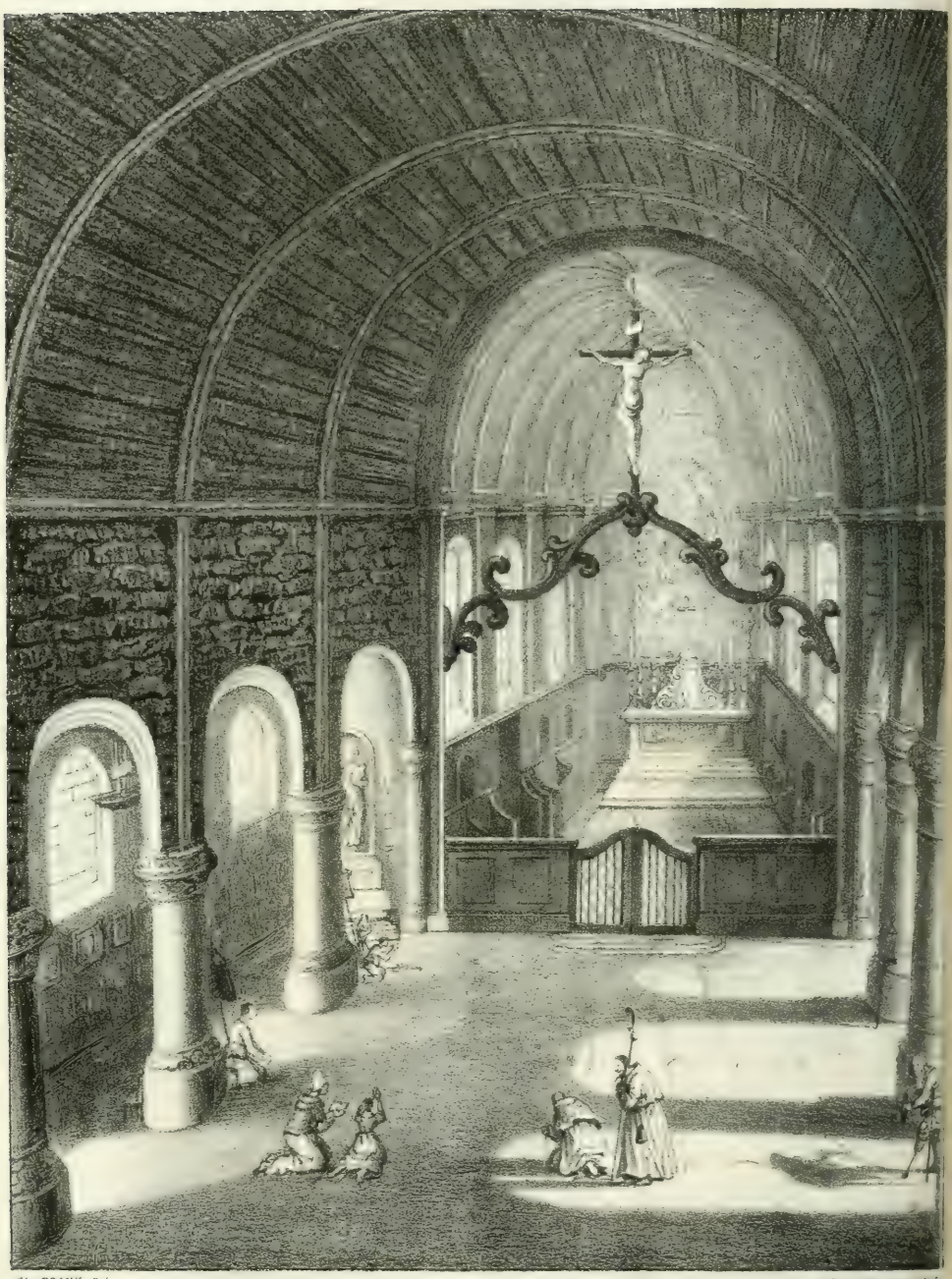

ANCIENNE ÉGLISE DE BONSECOURS.

CRITIQUE HISTORIQUE.

RÉPONSE

A L'ESSAI

SUR L'ÉPOQUE DE CONSTRUCTION

DES DIVERSES

ENCEINTES MILITAIRES DE ROUEN,

DE M. L. FALLUE.

(SUITE ET FIN [1].)

Troisième Enceinte.

Lorsque M. Fallue a traité la question des *Enceintes de Rouen*, il en a reconnu toute l'importance, et l'a regardée, avec raison, comme *un des points les plus curieux de notre histoire monumentale et militaire*. On devait donc s'attendre à ce que, en abordant un sujet aussi intéressant, cet archéologue distingué apportât, dans la discussion, quelque document précieux et inédit, quelque idée imprévue et décisive, quelque lumière nouvelle et éclatante. Ceux qui avaient aussi bien auguré d'un écrivain à qui l'on doit plusieurs travaux remarquables sur les antiquités de la Normandie, ont été complètement déçus.

Déjà, à propos de la deuxième Enceinte, M. Fallue n'avait eu à présenter, pour soutenir une opinion ruinée aujourd'hui par des preuves matérielles, que deux documents imprimés depuis dix ans.

[1] Voir la livraison de mars 1846.

Pour la troisième Enceinte, il a fait moins encore; c'est sur la foi de deux lignes d'une charte publiée en 1668, par Farin, qu'il prétend à l'honneur d'une découverte dont la réalité convaincrait d'inintelligence tous ceux qui ont écrit avant lui sur le même sujet, et qui ont eu ces deux lignes sous les yeux pendant près de deux siècles. Il nous permettra d'appeler de ce jugement.

Voici ces deux lignes, qui lui paraissent « *indiquer d'une manière* « *positive* l'époque de la construction de la troisième Enceinte, et « *démontrer suffisamment* qu'elle doit être attribuée à Philippe de « Valois [1] » :

« Comme nous ayons octroyé que ladite ville soit *close de murs et* « *de fossés* [2]. »

Ce n'était pas une petite affaire, pour l'auteur de l'*Essai*, que de faire voir à ses lecteurs, dans ces deux lignes, tout ce qu'il y voit lui-même, et qui n'y est pas. Il a usé, pour y parvenir, du même procédé que dans la seconde partie de son Mémoire, et il n'a pas été plus heureux.

D'abord, M. Fallue essaie de se débarrasser des prédécesseurs de Philippe de Valois, et de prouver, par des considérations extrêmement brèves, que Philippe-Auguste, Louis VIII, saint Louis et Philippe-le-Hardi, n'ont eu ni la volonté ni le besoin de créer la troisième Enceinte de Rouen. Il laisse de côté Philippe-le-Bel et ses trois fils, et on aurait tort de le chicaner sur cette omission.

Sans doute, ces aperçus généraux, dont l'élasticité se plie à tous les systèmes, ne devraient pas trouver place dans une dissertation archéologique qui n'admet que les faits positifs. On se méfie toujours d'un document qui n'ose se produire qu'au milieu de cet entourage suspect. Un document de deux lignes, surtout, doit porter un témoignage assez précis, inspirer une confiance assez absolue, pour qu'on n'ait pas besoin de chercher ailleurs qu'en lui-même les garanties de son évidence et de sa sincérité.

Mais M. Fallue ayant étayé le sien de ces arguments négatifs, si je puis les appeler ainsi, il faut bien, pour juger de sa consistance, que je l'isole, en lui enlevant ces fragiles soutiens.

[1] Pages 90-91.

[2] Farin, 1668, III, 229.

Pour Philippe-Auguste, M. Fallue dit que ce roi n'a jamais voulu créer notre dernière Enceinte ; bien plus, qu'il n'a pas voulu que Rouen eût des murailles quelconques : 1° « parce qu'il n'avait rien « à craindre du dehors, et qu'il avait tout à craindre de l'esprit in- « dépendant des communes, auxquelles il n'était pas d'une sage poli- « tique de donner des murailles qu'il aurait fallu reprendre en cas « de soulèvement contre son pouvoir ; 2° parce qu'il s'est pressé de « détruire les fortifications qui existaient, et qu'il en a donné une « partie aux moines de Saint-Ouen [1]. »

Tels sont, si je ne me trompe, les arguments de M. Fallue. Je crois n'en avoir, ni oublié, ni dénaturé, ni atténué aucun ; j'en ai même respecté, autant que possible, les expressions.

Ici encore, j'ai le malheur d'être en dissentiment complet avec M. Fallue, et je ne suis pas le seul.

Philippe-Auguste, devenu maître de Rouen en 1204, et irrité de la résistance opiniâtre qu'il y a rencontrée, détruit, en effet, les fortifications de notre ville, pour punir, intimider et affaiblir les bourgeois dont il redoutait l'hostilité. Mais, bientôt, subissant l'inévitable nécessité de sa position, il faut qu'il ramène à lui, à force de concessions et de bienfaits, cette bourgeoisie remuante, énergique, opulente, que son despotisme ne faisait qu'irriter. Il scelle donc une réconciliation sincère avec les habitants de Rouen, en leur octroyant la fameuse charte communale de 1207, par laquelle il confirme et étend leurs priviléges et leurs franchises. Ce n'est pas assez : il intervient en leur faveur, et s'allie pour ainsi dire avec eux, dans leurs luttes contre le clergé ; il réprime la rapacité des juifs et des usuriers qui les pressuraient ; il répare, autant qu'il peut, par d'autres avantages, les désastres que la suppression subite de toute relation avec l'Angleterre avait causés à leur commerce. En un mot, il se fait des partisans et des amis, de ces bourgeois qui supportaient impatiemment son joug ; et cette ville puissante, dont l'inimitié l'avait inquiété, devient, par la force des choses, et par une conséquence nécessaire de sa position, le plus sûr boulevard de sa conquête. S'il conserve quelques doutes sur la fidélité de ses nouveaux sujets, il a, pour le rassurer, un moyen efficace de répression dans les tours de son châ-

[1] Pages 89-90.

teau qui domine la ville, et contre lequel les fortifications de l'enceinte seraient impuissantes.

Alors, Philippe-Auguste peut-il fortifier Rouen sans danger? — Oui.

A-t-il besoin de le fortifier? — Oui encore.

En tout état de cause, il est impossible d'admettre que Philippe-Auguste ait eu long-temps la pensée de faire déchoir à jamais notre ville du rang de place forte que lui assignait sa situation; et, bientôt, il faut qu'il s'occupe de mettre sa capitale normande à l'abri des chances de la guerre.

En effet, la sécurité que lui prête M. Fallue vis-à-vis de l'Angleterre, est en contradiction manifeste avec l'histoire. Philippe-Auguste était trop expérimenté pour ne pas s'attendre à ce que l'Angleterre ferait quelques efforts pour recouvrer les belles provinces qu'elle avait perdues, et la suite a montré que ces appréhensions étaient fondées. Lorsque M. Fallue avance que le Roi de France *n'avait rien à craindre du dehors*, il oublie la ligne du Nord; il oublie la lutte de 1208 à 1214; il oublie la tentative de Jean Sans-Terre sur la Rochelle; il oublie la bataille de Bouvines. Ces craintes ne permettaient pas à Philippe-Auguste d'abandonner à la merci du premier ennemi qui se présenterait, la métropole de son duché de Normandie [1].

Que Philippe-Auguste donne aux moines de Saint-Ouen une partie de la deuxième Enceinte, M. Fallue voit, dans ce fait, la preuve que, ayant détruit les anciennes murailles, il ne veut pas en élever d'autres; et, dans son Mémoire, il place cette destruction et cette concession côte à côte, comme si ces deux actes eussent été simultanés. « Il « commence, dit-il, par renverser les murs de Rouen, et donne « aux moines de Saint-Ouen la partie des fossés voisine de leur « abbaye [2]. »

Mais Philippe-Auguste avait renversé les murs de Rouen en 1204, et il ne donne une partie des fossés aux moines de Saint-Ouen qu'en 1220 [3]. C'est précisément dans cet intervalle que sa réconciliation

[1] Je me dispense d'invoquer des autorités à l'appui de ces faits si connus, que les assertions contraires du savant auquel je réponds ont pu seules me forcer à rappeler ici.

[2] Page 89.

[3] La Charte de donation a été publiée par M. Chéruel, *Histoire de la Commune de Rouen*, I, 122.

avec la Commune de Rouen lui aurait permis de remplacer les fortifications abattues, et qu'une déclaration de guerre le lui aurait commandé.

Ne peut-on pas penser, avec plus de vraisemblance, que si Philippe-Auguste a donné les anciens remparts, c'est qu'il en avait commencé de nouveaux ; que, s'il s'est défait de l'emplacement même des dernières fortifications, c'est qu'il avait arrêté des plans qui le lui rendaient inutile pour l'avenir ? On conçoit très bien que Philippe-Auguste ruine les remparts d'une ville qui a blessé son orgueil et qui lui porte ombrage ; mais on ne conçoit pas qu'il se dessaisisse des terrains qu'occupent ces remparts, avant que d'être bien sûr qu'il n'aura pas besoin de les relever. Et comment peut-il en être sûr, si ce n'est parce qu'il a entrepris l'exécution d'un tracé qui donne à l'enceinte une circonscription nouvelle ?

De Philippe-Auguste, si je passe à ses successeurs, je vois que M. Fallue les expédie plus promptement encore. Voici tout ce qu'il en dit : « Louis VIII, saint Louis et Philippe-le-Hardi concèdent ou « détruisent à l'envi, sans songer à rien rétablir [1]. »

On ne peut pas être plus concis ; mais on pourrait être plus exact. Ces quelques mots contiennent plusieurs erreurs.

Pour Louis VIII, M. Fallue ne s'est pas rappelé la teneur de la charte de 1224, qui abandonne aux habitants de Rouen les arrière-fossés, et dans laquelle on remarque ce passage : « Quant aux autres « fossés *attenant aux murs de Rouen*, nous les retiendrons dans « notre main, comme ils sont, sans permettre qu'on y construise des « maisons ; de telle sorte que nous pourrons réparer ces mêmes « fossés, et y élever des fortifications, quand cela nous plaira [2]. » Il est donc injuste d'accuser Louis VIII de n'avoir songé à rien rétablir, et de lui prêter, en fait de fortifications, une politique qui n'était pas la sienne [3].

[1] Page 90.

[2] A. M., Charte originale. — Publiée par M. Chéruel, *Histoire de la Commune de Rouen*, I, 126.

[3] M. Fallue pense qu'en attribuant la troisième Enceinte à Philippe-Auguste, Louis VIII et saint Louis, « on s'est mépris sur la politique des rois de France « après l'expulsion des Anglais. » (P. 89.) Ce qui voudrait dire que cette politique aurait consisté à ne pas fortifier Rouen.

Pour saint Louis, il est vrai que ce roi concède au profit des Frères Mineurs, par sa Charte de 1254, la portion de l'ancien fossé qui s'étendait « depuis la porte du Pont-Honfroy jusqu'à la rivière d'Au-« bette[1]. » Mais, dans sa Charte de 1256, citée par M. Fallue, il a bien soin de conserver les *murs et tourelles* de l'Ouest, dont il n'accorde aux Jacobins que la jouissance[2]. On ne peut donc pas accuser saint Louis d'avoir détruit les murs de Rouen sans rémission, et de les avoir aliénés sans prévoyance. La restriction qu'il met à sa libéralité envers les Jacobins, me semble, au contraire, fort significative.

Pour Philippe-le-Hardi, en 1289, il fieffe à Richard du Framboisier, après les avoir mis à l'encan sans trouver d'enchérisseur, les terrains des anciens remparts de la rue Pincedos, depuis le mur de l'abbaye de Saint-Ouen, où finissait la concession de saint Louis, jusqu'à la porte Beauvoisine, y compris la moitié de cette porte[3]. Quant à celui-ci, j'ignore, je le confesse, s'il a *songé*, oui ou non, *à rien rétablir*, mais, ce dont je suis assuré, c'est que M. Fallue n'en sait pas là-dessus beaucoup plus que moi.

On voit qu'il n'est pas exact de dire que les trois successeurs immédiats de Philippe-Auguste aient détruit ou aliéné les fortifications de Rouen, sans mesure, sans réserve, et sans souci de l'avenir.

Si je me suis étendu aussi longuement sur ces concessions, c'est que je voulais en faire saisir l'ensemble, et laisser entrevoir le parti qu'on pourrait en tirer.

Elles se succèdent en 1220, 1224, 1254, 1256 et 1289, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus rien à donner, depuis l'Aubette, point précis où la troisième Enceinte fut entée sur la seconde, et où saint Louis s'est arrêté, jusqu'à la porte Beauvoisine, où nous en perdons la trace, pour la reprendre à la porte Cauchoise, dont les murs sont conservés. Il faut convenir que, dans le cas où Philippe-Auguste eût été le créateur de la troisième Enceinte, ce que je me garderai

[1] Farin, 1668, I, 22. — Je n'ai pas trouvé, aux Archives départementales, dans la liasse des Cordeliers, l'original de cette charte.

[2] Publiée par M. Chéruel, ibid., I, 274. — Cette concession a occasionné à la ville plusieurs siècles de querelles contre les Jacobins.

[3] A. D., *Cart. de Saint-Ouen*, 329 et suiv.

bien d'affirmer, les choses ne se seraient point passées autrement : ces aliénations progressives marqueraient alors l'achèvement progressif de l'enceinte qu'il aurait commencée, et la lenteur des travaux trouverait une explication satisfaisante dans la longue paix dont jouit la France à cette époque.

Mais, je m'empresse de le déclarer, tout ceci n'est qu'une hypothèse ; je n'ai pas l'ambition de fixer la date de la troisième Enceinte ; mes prétentions sont beaucoup plus modestes. J'ai voulu seulement être autorisé à dire qu'il n'est pas impossible que cette troisième Enceinte soit antérieure à Philippe de Valois. C'est tout ce qu'il me faut, et je ne crois pas que l'auteur de l'*Essai*, lui-même, puisse me le refuser.

Maintenant que je les ai privées de leurs auxiliaires, les deux lignes de M. Fallue restent seules devant nous, et cet isolement ne leur est pas favorable. L'auteur de l'*Essai* a jugé, cependant, que son document était assez explicite pour pouvoir se passer de commentaires. Comme tout le monde ne sera peut-être pas de son avis, je suis forcé d'entrer dans quelques détails.

La pièce d'où M. Fallue a tiré ses deux lignes fait partie d'une suite de chartes, au nombre de trois, datées des 22 septembre et 28 octobre 1346, et du 26 juillet 1347, qui sont toutes relatives au même objet. Les Jacobins s'étant plaints de ce qu'on envahissait le cimetière et le jardin de leur couvent, pour y creuser les *fossés* de la ville, Philippe de Valois fait droit à leurs réclamations, en ordonnant d'abord de changer la direction des fossés, et, plus tard, de suspendre les travaux [1].

Ainsi, la charte du 22 septembre commence, il est vrai, par une formule générale que M. Fallue a cru pouvoir en détacher, mais, au fond, elle s'applique à un cas particulier, à une portion limitée de l'enceinte, à une nature déterminée de fortification. En un mot, elle n'est qu'un épisode des grands travaux que Philippe de Valois fit exécuter en 1346. Voilà à quoi se borne le renseignement de M. Fallue. La question est donc amenée maintenant, au point de

[1] Des Copies de ces trois Chartes sont conservées aux Archives municipales. [Tiroir 324.] — Farin ne donne que les deux premières.

savoir si ces travaux constituent la création d'une nouvelle enceinte, dont les deux lignes invoquées par M. Fallue ne parlent pas.

M. Fallue s'est abstenu de donner à ce sujet aucune explication. Dans la préoccupation où il était que son document disait tout, il n'a rien dit. Mais il n'avait rien à dire ; un autre, long-temps avant lui, avait traité ce *point curieux de notre histoire monumentale et militaire*, de manière à diminuer les regrets que pourrait causer le silence de M. Fallue.

M. Chéruel a consacré, aux travaux de 1346, la moitié d'un chapitre de son *Histoire de la Commune de Rouen*. Voici son opinion, je n'en donne que la substance, parce que le livre où elle est consignée se trouve dans toutes les mains :

M. Chéruel pense que la troisième Enceinte a été créée au XIIIe siècle, par saint Louis, qu'elle suivait les boulevards actuels à l'ouest et au nord, et s'arrêtait, vers l'est, à la Croix-de-Pierre. Il pense que, en 1346, on ne fit qu'agrandir cette enceinte de l'espace qui est compris entre la Croix-de-Pierre et la place Saint-Hilaire. Il reconnaît, d'ailleurs, l'importance des travaux qui furent exécutés au milieu du XIVe siècle, et en rappelle les circonstances et la durée, avec des détails, une précision et une abondance de preuves qui donnent le plus vif intérêt à son travail [1].

Etait-il permis à l'auteur de l'*Essai* de dédaigner cette opinion d'un historien qui fait autorité, au point de ne pas même en faire mention pour mémoire? Cet oubli est d'autant plus fâcheux, que, à en juger par les apparences, on pourrait y voir, de la part de M. Fallue, un acte de haute ingratitude envers un écrivain auquel il est permis de croire qu'il a de grandes obligations.

Le rapprochement est curieux.

M. Fallue dit : « L'Angleterre reprenait, vis-à-vis de la France, « une attitude agressive ; une nouvelle invasion était imminente. » (P. 90.)

M. Chéruel avait dit : « Les Anglais eurent bientôt dans Calais une « clef de la France, et l'attrait d'un premier succès les engageait « à tenter de nouvelles conquêtes. » (P. 21.)

[1] *Histoire de la Commune de Rouen*, II, chap. II.

M. Fallue dit : « Les bourgeois de Rouen l'ayant compris et se « voyant exposés aux surprises de l'ennemi, demandèrent à fortifier « leur ville. » (P. 90.)

M. Chéruel avait dit : « Toutes les chartes de l'époque attestent « avec quelle vigilance la Commune de Rouen se mit en défense. Sa « position la condamnait à se trouver une des premières en face « de l'ennemi. » (P. 21.)

M. Fallue dit : « L'usage de l'artillerie, dans les siéges, nécessitait « de nouveaux moyens de résistance. » (P. 90.)

M. Chéruel avait dit : « Mais il ne faut pas oublier que, dans cet « intervalle, une grande révolution s'était accomplie dans l'art mili- « taire. La découverte de la poudre à canon, et son application « à l'art de la guerre, avaient modifié le système des fortifications. » (P. 25.)

M. Fallue dit : « Au nord et à l'est, on abat, par ordre du Roi, « les édifices et les maisons qui se trouvent sur la ligne des remparts. » (P. 91.)

M. Chéruel avait dit : « Le sire de Beuzeville, capitaine de Rouen, « obéissant à un ordre émané du Roi, enjoignit à tous les habitants, « laïques et ecclésiastiques, d'abattre les maisons et édifices qui « pouvaient s'opposer à la construction des nouvelles fortifications. « — On commençait les fortifications sur tous les points de la ville en « même temps, à Saint-Éloi, à Beauvoisine, à Saint-Hilaire. » (P. 26 et 28.)

Enfin, M. Fallue dit : « La reconstruction est générale. » (P. 91.)

Et M. Chéruel avait dit : « On entreprit, avec courage et persé- « vérance, une vaste enceinte de fortifications ; elle devait envelopper « toutes les positions qu'il eût été dangereux de laisser occuper par « l'ennemi. » (P. 21-22.)

M. Fallue ne dit pas autre chose, mais M. Chéruel en dit beaucoup plus, et remplit sa dissertation de faits nouveaux et intéressants.

Que reste-t-il en propre à M. Fallue ? — Son assertion que Philippe de Valois est le fondateur de la troisième Enceinte.

Quel document offre-t-il pour l'appuyer ? — Ses deux lignes, qui courent le monde scientifique depuis 178 ans, et qui ne disent rien.

Si l'auteur de l'*Essai* trouve beaucoup de convictions assez dociles

pour se rendre à cette preuve, qui ne contient pas un mot de ce qu'elle veut prouver, il aura bien du bonheur! Mais ce n'est point parmi ceux qui ont tant soit peu étudié ces particularités de notre histoire, qu'il peut espérer de les rencontrer.

Ceux-ci s'en tiendront, jusqu'à nouvel ordre, à l'opinion de M. Chéruel, opinion grave, motivée, fondée sur des études approfondies, et sur le témoignage de textes originaux et de pièces inédites; opinion dont je puis faire ressortir la valeur avec d'autant plus d'impartialité, que je ne la partage pas entièrement.

Il est donc indispensable que M. Fallue, quittant le domaine des généralités, où l'on se promène fort à son aise, mais où l'on court risque de s'égarer, veuille bien descendre aux détails, et réfuter ce travail, qui annule complètement le sien, et auquel son document, que M. Chéruel connaissait aussi bien que lui, ne saurait porter la moindre atteinte.

Certes, je ne fais pas à M. Fallue, homme savant, habitué aux travaux sérieux et aux études consciencieuses, l'injure de supposer un moment qu'il se soit attaqué à la légère aux *Enceintes de Rouen* avant d'en avoir étudié à fond les modifications successives, sans la connaissance desquelles il se fût exposé au danger de se fourvoyer désagréablement dans le labyrinthe de cette question compliquée. Je suis convaincu que, s'il a tiré, des deux lignes de la charte du 22 septembre 1346, des conséquences aussi larges et aussi nettement formulées, c'est qu'il a eu pour cela d'excellentes raisons qu'il n'a pas dites. Mais le moment est venu de les faire connaître, et je ne doute pas que M. Fallue ne s'empresse de fournir les explications dont l'absence pourrait compromettre la position élevée qu'il a prise en se plaçant au sommet de la discussion.

Par la même occasion, il ne fera pas mal, peut-être, d'éclaircir un point de son Mémoire, qui reste environné d'une certaine obscurité.

Le système de M. Fallue sur la troisième Enceinte est parfaitement clair, c'est une grande qualité : Philippe-Auguste détruit de fond en comble la deuxième Enceinte, avec l'intention irrévocable de n'y jamais reconstruire un pan de muraille; Louis VIII, saint Louis et Philippe-le-Hardi *concèdent ou détruisent à l'envi, sans songer à rien rétablir;* de sorte que la capitale de la Normandie reste, de 1204 à 1346, ouverte à tout venant, comme le plus misérable hameau.

En présence de ce fait, on se demande comment une portion considérable des *murs et tourelles* de cette seconde Enceinte que Philippe-Auguste a renversée, rasée, (*evertit*), avec le ferme propos de ne la relever ni la remplacer jamais; que Louis VIII et saint Louis n'ont même pas *songé à rétablir;* comment les *murs et tourelles* de toute cette portion de la seconde Enceinte, qui s'étendait de la porte Cauchoise à la Seine, et qui ne formait pas moins de la sixième partie des remparts; par quel miracle, dis-je, toute la ligne ouest des fortifications était-elle debout en 1256, époque à laquelle, suivant M. Fallue, il ne devait plus y avoir pierre sur pierre, ni de la première, ni surtout de la deuxième Enceinte.

Voilà ce qu'on se demande, et l'on ne sait trop que se répondre; mais M. Fallue a une très bonne réponse à faire, j'en suis certain.

En attendant, je me hasarderai à en proposer une.

C'est que ces *murs et tourelles*, dont saint Louis accorda la jouissance aux Jacobins, en 1256, qui existaient déjà en 1246, comme le révèle une charte de l'Official de Rouen, du mois de décembre; qui existaient en 1258, comme le prouve une charte de saint Louis, du 8 octobre; qui existaient en 1272, comme le constate une charte de Philippe-le-Hardi, du 2 novembre; qui existaient encore en 1294, comme l'atteste une charte de Philippe-le-Bel, du mois d'avril [1], ces *murs et tourelles* faisaient partie de la troisième Enceinte.

La ligne ouest des remparts ne pouvait pas avoir été épargnée, plus que les autres, par Philippe-Auguste; les murailles qui existaient de 1246 à 1294, avaient donc été érigées depuis la destruction; elles entraient donc dans le plan d'une nouvelle enceinte, puisque, en même temps qu'on les conservait avec soin, on aliénait tout le reste de la seconde Enceinte, qui ne servait plus à rien.

Lorsque saint Louis, protecteur ardent et généreux des ordres mendiants qu'il établit à Rouen, mit une différence si tranchée entre la donation illimitée dont il gratifia les Cordeliers, et la concession restreinte qu'il fit aux Jacobins, il avait une raison pour en agir ainsi. Pourquoi, lorsqu'il donne aux Frères Mineurs le terrain même d'une partie de la seconde Enceinte, ne donne-t-il aux Frères Prêcheurs que la jouissance des *murs et tourelles* d'une autre partie?

[1] A. M., Tir. 324.

Pourquoi cette distinction entre deux couvents qu'il affectionnait également? C'est qu'il avait un motif impérieux pour laisser subsister cette partie des remparts. Pourquoi ses successeurs maintiennent-ils les conditions rigoureuses qu'il avait imposées aux Jacobins? Quel intérêt ces princes, qui *concèdent ou détruisent à l'envi, sans songer à rien rétablir*, peuvent-ils avoir à laisser intacte cette ligne de murailles, tandis qu'ils aliènent toutes les autres? D'où vient que, dans les grands travaux de 1346, on respecte encore ce tracé, au point que, malgré les réclamations des Frères Prêcheurs et les ordres sévères du Roi, la direction des fossés n'est pas changée? [1]

Pour tout cela, il n'y a qu'un motif plausible à alléguer, sauf celui que fera valoir M. Fallue dans l'intérêt de son système, c'est que les *murs et tourelles*, les remparts et fossés du front ouest des fortifications, depuis la porte Cauchoise jusqu'à la Seine, étaient compris dans la troisième Enceinte, et que cette enceinte avait été tracée et commencée avant 1246.

Cette supposition si rationnelle et si logique, que tous nos historiens avaient faite avant moi, subsistera jusqu'à ce que M. Fallue l'ait renversée par des faits bien établis.

Jusque-là, on aura le droit de dire à M. Fallue que son document n'exprime pas textuellement un mot de ce qu'il veut lui faire dire; qu'il n'a suppléé à ce silence par aucune preuve déterminante, par aucun argument décisif; qu'il n'a prouvé en aucune façon que Philippe le Valois fût le créateur de la troisième Enceinte; enfin, qu'en intervenant dans la question des *Enceintes de Rouen*, il n'y a apporté ni un fait nouveau, ni un document inédit, et qu'il n'a rien ajouté ni rien changé à ce qu'on savait déjà.

C'était tout ce que je voulais démontrer.

[1] A. M., Tir. 324, *Charte de* 1354.

Ch. Richard (Rouen.)

LITTÉRATURE.

ROSEMONDE[1].

III. — Henri II et Éléonore de Guyenne.

Le soir même du jour où s'étaient passés les événements que nous avons rapportés, le roi Henri II, qui pour lors tenait sa cour à Londres, avait abandonné de très bonne heure la table où il soupait en compagnie de sa famille, des seigneurs de sa suite, et même de plusieurs serviteurs de sa maison, pour se retirer dans son appartement particulier. Deux personnes seulement s'étaient levées de table à son exemple, et l'avaient suivi sans qu'il leur en eût donné l'ordre. La première était un moine nommé Guillaume, dont le talent de calligraphe était alors fort célèbre en Angleterre, et qui était attaché au roi comme secrétaire, ou plutôt comme copiste, car son intelligence était aussi timide et aussi bornée que sa main était ferme et adroite. On disait cependant que c'était à cette faiblesse d'esprit, plus encore qu'à la rareté précieuse de son talent, que le moine Guillaume devait d'être particulièrement comblé des bonnes grâces de Henri II; ce prince ayant cherché, dans le dépositaire de ses pensées intimes, un homme qui pût garder ses secrets à la manière dont les muets du Soudan gardent la vertu de ses femmes.

Quant à la personne qui se leva immédiatement après le moine et marcha à sa suite, ce n'était autre que la reine elle-même, la fière Éléonore de Guyenne. Cette princesse était encore dans tout l'éclat

[1] Voir les livraisons de janvier et février 1846.

de cette arrogante beauté qui avait suscité tant de troubles à la cour de France, et qui, aux yeux des nombreux prétendants de la duchesse, avait rehaussé de sa splendeur naturelle toutes les richesses royales que la noble héritière tenait en sa possession.

Éléonore, au moment de pénétrer dans l'appartement du roi, eut un mouvement d'indécision, de crainte peut-être; mais elle surmonta promptement cette impression si étrangère à son caractère, et entra, la tête haute, en s'efforçant cependant d'assoupir, sur le sonore pavé de pierre, le léger frôlement de ses chaussures de velours. Parvenue à l'extrémité de l'appartement, elle alla se réfugier dans la large embrasure d'une fenêtre, et s'agenouilla sur un prie-dieu disposé en cet endroit. Elle tira, d'une boîte attachée sur le devant du prie-dieu, un long rouleau de parchemin sur lequel était inscrite une oraison latine, qu'elle se mit à lire avec une apparente dévotion. Le roi ne remarqua pas la présence d'Éléonore; il s'assit devant un coffre sculpté qui lui servait de pupitre, et parut bientôt plongé dans de profondes réflexions. Le moine Guillaume avait pris place à ses côtés, et était déjà en besogne. Il tenait sur ses genoux un pupitre en forme de cassette, qui portait à l'une de ses extrémités une corne recourbée, dans laquelle l'encre était contenue; et, appuyé sur la surface plane de ce petit meuble, il copiait, de sa minuscule la plus élégamment arrondie, le dernier édit de Henri II. Cet édit, qui devait être publié dans toutes les parties de l'Angleterre, renfermait un arrêt de proscription contre Thomas Becket et tous ses parents de ligne ascendante ou collatérale, et défendait expressément de donner, à aucun d'entre eux, secours, assistance ou conseil, sous quelque prétexte que ce fût. De temps à autre, le roi interrompait le travail assidu du moine, pour lui faire écrire sous sa dictée quelques lettres relatives au même objet, et adressées particulièrement à certains puissants seigneurs d'Angleterre ou de France.

A l'époque où se passait l'épisode historique que nous racontons, Henri avait trente-deux ans. Jusqu'alors, la fortune s'était montrée sa fidèle alliée, et le succès avait couronné toutes ses entreprises. Il en était résulté que ce prince avait pris, dans sa destinée, cette vive confiance qui double les forces du génie, lorsqu'elle est accompagnée de prudence et de sagesse. Ce n'était pas seulement le prestige de son titre royal qui assurait sa domination sur les deux puissants états

qu'il gouvernait ; Henri était roi par la volonté, par le courage et l'intelligence. Soit force, soit adresse, il avait capté ou soumis ses plus rebelles adversaires. Un seul était demeuré ferme dans sa résistance ; mais, à cette époque, la lutte commençait à peine, et tout l'avantage appartenait au roi. Aussi, malgré les sérieuses préoccupations auxquelles il était livré en cet instant, Henri conservait, dans son attitude et l'expression de son visage, un calme et une impassibilité souveraine. Son extérieur correspondait d'ailleurs entièrement avec sa puissante organisation intellectuelle, et était empreint d'une virile majesté. Sa stature était robuste quoique médiocre ; son front amplement développé, mais plutôt en largeur encore qu'en élévation, ce qui était un signe caractéristique de sa race, annonçait cette étendue et cette solidité de génie qui était le partage de Henri, comme des princes les plus dignes de sa famille, surtout de son aïeul, Guillaume-le-Conquérant. L'arc rude et épais de ses sourcils, dessinant une ligne ferme au-dessus de ses yeux bruns aux éclairs profonds, décelait en lui un penchant naturel à la domination. Quant aux traits inférieurs du visage, ils annonçaient des prédispositions toutes différentes, quoiqu'aussi absolues ; ainsi, le contour arrondi du menton et les lèvres vermeilles et charnues, en partie dissimulées sous la noire moustache qui les ombrageait, n'eussent pas donné à penser, à un observateur habile, que l'ascétisme de Thomas Becket fût une vertu bien familière à Henri. Au reste, tous ces traits caractéristiques de physionomie étaient atténués, dans ce qu'ils auraient eu de trop significatif peut-être, par l'expression prédominante et habituelle d'une magnanime bonté. Or, c'était là sans doute le plus frappant indice de la haute supériorité de Henri II ; car, lorsqu'elle dérive de la force et non de la faiblesse, la bonté est presque toujours le témoignage certain d'un heureux équilibre établi entre les facultés intellectuelles, physiques et morales de l'individu.

Henri était réputé, en effet, pour l'attachement vif et profond qu'il vouait à ses amis et à ses serviteurs, en même temps que pour la haine fougueuse et vengeresse dont il poursuivait ses ennemis. De là venait le mélange d'affection et de crainte qu'il inspirait à tous ceux qui l'approchaient, et qui doublait autour de lui son royal ascendant. L'impérieuse Éléonore elle-même avait subi cette influence, et nul n'eût reconnu, dans la sage et discrète épouse de Henri II, cette

femme coquette et inconséquente avec laquelle le débonnaire Louis-le-Jeune s'était cru obligé de divorcer. Toute la vanité féminine d'Éléonore s'était attachée à son époux, et une jalousie inquiète et soupçonneuse tenait seule en éveil cette imagination qui, aux premiers jours de la jeunesse, n'avait rêvé que séductions nouvelles et rapides conquêtes. Dans ce moment même, la reine était en proie aux pénibles agitations qui troublaient si souvent ses loisirs. Elle avait interrompu sa prière distraite, et, s'étant convaincue que sa présence, dans l'appartement du roi, pendant ces heures consacrées au travail, était oubliée ou tolérée, elle s'était assise sur son prie-dieu, et observait.

Henri était doué d'une si prodigieuse activité de corps, qu'il ne demeurait assis qu'avec peine, même pendant les moments du repas; lorsqu'il causait ou travaillait, c'était toujours en marchant. Aussi avait-il quitté promptement le siége qu'il occupait auprès du moine, et il parcourait son appartement de long en large, tout en dictant les lettres que le patient calligraphe transcrivait. Mais, par une distraction étrange de la part d'un esprit aussi sérieux, il arrivait souvent que le roi interrompait subitement sa dictée au milieu d'une phrase : quelque geste énergique qui lui échappait, révélait alors qu'une vive émotion le saisissait à l'improviste; un éclair d'ardente jeunesse illuminait son regard; ses lèvres frémissaient sous de rapides sourires; sa robuste poitrine, qui se soulevait dans un voluptueux soupir, semblait aspirer je ne sais quelle émanation lointaine de bonheur et de vie. — Il aime! il aime! se répétait avec angoisse la reine Éléonore, en dardant sur le roi ses grands yeux menaçants. Il aime! mais qui aime-t-il? Oh! je saurai si mes soupçons ne s'égarent pas, et malheur alors, car je me vengerai! —

La reine avait penché sa tête affaissée sur sa poitrine, dédaignant d'interroger plus long-temps la physionomie du roi, et Henri, tout en continuant sa machinale promenade, se remit au travail avec plus d'assiduité. C'est alors qu'un des gardes, qui veillait dans la salle d'armes attenante à l'appartement du roi, frappa à la porte et annonça à Henri le retour de Turold, un de ses écuyers favoris, et celui qui était le plus fréquemment employé dans les missions confidentielles. — Qu'il entre! répondit vivement le roi.—Turold fut introduit.— Eh bien! dit le roi, tu es grandement en retard! Voici bientôt deux jours écoulés, quand un seul suffisait; à quoi donc as-tu employé tout ce temps? —

Mon voyage n'a pas été heureux, Prince, répliqua le pauvre écuyer avec un accent piteux. — Hé quoi! ma lettre n'a-t-elle point été accueillie, ou a-t-on refusé d'y faire une réponse? — A cette question, Turold demeura muet et immobile; il venait d'apercevoir la reine, et son regard, après s'être fixé sur Henri avec une expression d'étonnement et d'inquiétude, demeura respectueusement baissé vers la terre.

Le roi, pour la première fois aussi, s'aperçut de la présence d'Éléonore, ou du moins se la rappela. Il fronça le sourcil et secoua la tête avec un geste d'impatience; puis, par un de ces mouvements délibérés qui lui étaient si habituels, il saisit son écuyer par le bras, et, l'entraînant à sa suite, il lui fit faire rapidement le tour de l'appartement, et le conduisit dans une seconde embrasure de fenêtre parallèle à celle qu'occupait Éléonore, et d'où ils ne pouvaient être entendus ni de la reine ni du moine Guillaume. — Et maintenant, dit le roi, rends-moi un compte exact de ta mission; Rosemonde Cliffort t'a-t-elle remis une lettre? — Oui, et je vous l'apportais lorsque j'ai été arrêté . . . . — L'entretien fut interrompu encore une fois; Éléonore s'avançait vers le roi : — J'espère, Henri, dit-elle lorsqu'elle fut auprès de lui, que vous ne cherchez point à me tenir secrètes les explications que vous demandez, en cet instant, à votre fidèle écuyer; ce n'est pas à cause de moi, sans doute, que vous vous êtes retiré dans cet endroit écarté, car vous avez toujours permis que je fusse instruite de ce qui concerne votre gouvernement, et vous n'avez pas blâmé en moi cette inquiétude et cette curiosité bien naturelles, qui m'ont toujours portée à m'associer à vos préoccupations, à vos vœux et à vos projets.

L'emportement, la colère était certainement un des péchés capitaux les moins rares à cette époque. Loin d'être exempt de ce défaut, Henri, plusieurs fois dans sa vie, tomba dans des accès d'une violence frénétique, dont à peine nous pouvons nous faire une idée de nos jours, où chacun est si soigneux de surveiller en soi toutes les manifestations extérieures. En écoutant les paroles de la reine, Henri fut tout près de s'abandonner à un de ces mouvements terribles; mais, comme il avait autant de prudence dans l'esprit que de fougue dans le tempérament, une prompte réflexion lui fit comprendre les suites dangereuses et fatales que pouvait avoir la faute qu'il allait commettre. Il parvint donc à se contenir, non sans

une vive souffrance, et, offrant un siége à Eléonore, il dit, d'un ton d'indifférence dans lequel perçait cependant un accent de dépit étouffé: — Prenez part à notre entretien, Madame, puisque tel est votre désir ; je sais que vous êtes de sage conseil, lorsque vos sentiments personnels ne sont point intéressés à la décision des affaires. Puis, se tournant vers l'écuyer : — Eh bien ! Turold, ajouta-t-il, répondez donc à ma question ; il faut me dire ce que vous savez concernant Thomas Becket. — A ce nom de Thomas Becket, l'écuyer, dont le visage exprimait déjà quelque embarras, se troubla visiblement. — Je ne sais rien, répondit-il avec effort. — Le roi, dans sa demande, n'avait eu d'autre dessein que de donner le change à Eléonore ; mais, en remarquant l'émotion de son serviteur, il crut devoir insister : — Quoi ! vous n'avez rien recueilli dans votre voyage? Pas une nouvelle vraie ou fausse, pas un indice? On ne sait pas la route qu'il a suivie, on ne connaît pas la retraite où il s'est caché? On m'avait dit qu'il s'était dirigé vers Oxford. — Je n'ai rien appris, absolument rien, répondit Turold. — Toutefois, son visage, en trahissant une pénible angoisse, démentait cette dénégation si positive.

Le roi, dont la défiance était excitée, frappa de ses éperons un coup sec et vibrant sur le pavé : — Par la mort de Dieu ! s'écria-t-il, parlerez-vous, Turold? Je ne vous reconnais pas aujourd'hui, et, si je ne vous savais un serviteur brave et fidèle, je dirais qu'en ce moment vous êtes un lâche, un traître et un menteur. — L'écuyer releva vivement la tête, et comme c'était vraiment un homme d'honneur et de courage, il rendit au roi, dans un regard, toutes les menaces que renfermaient les insultantes paroles qui lui avaient été adressées : — Je ne parlerai pas, dit-il, parce que la reconnaissance me le défend. — Et la reconnaissance ne vous ordonne pas de m'obéir et de me complaire? reprit le roi avec un accent plus doux et qui cherchait à persuader. — Oh! mon maître, épargnez-moi ! s'écria le pauvre Turold. — Écoute, répliqua le roi, je veux connaître ton secret ; parle-moi avec confiance, et je te jure que si, véritablement, tu es engagé envers Thomas Becket par une dette de reconnaissance, j'acquitterai cette dette, et, fût-ce à l'heure même de la vengeance, je me souviendrai que j'ai une grâce à accorder au coupable ; mais il faut, avant tout, que j'assure la tranquillité de mon royaume et que je mette obstacle

aux perfides dessins de ce rebelle. Dis-moi donc, encore une fois, Turold, que sais-tu de Thomas Becket? — Eh bien, — répondit l'écuyer, hésitant encore à trahir le secret d'un proscrit, mais vaincu cependant par ses habitudes d'obéissance envers le roi et par la promesse que celui-ci lui avait faite, de prendre en considération le service que Thomas Becket lui avait rendu, — je m'étais mis en route hier, vers le milieu de la journée, pour venir vous rendre compte de la mission dont vous m'aviez chargé, lorsqu'en traversant la forêt d'Oxford, j'ai été rencontré par une compagnie d'Outlaws. Ils étaient forts et bien armés; ma résistance a été inutile; ils se sont emparés de tout ce que je portais sur moi, et m'ont dépouillé de mes vêtements; puis ils m'ont lié et attaché à un arbre, pour m'empêcher, disaient-ils, d'aller de sitôt donner de mes nouvelles au roi. J'ai passé la nuit dans cet état; un misérable haillon, qu'un d'entr'eux m'avait, par charité, jeté sur les épaules, m'a seul empêché de mourir de froid. Je me croyais à jamais perdu, car l'endroit où ils m'avaient laissé est très solitaire, et je n'avais pas l'espoir qu'un passant vînt m'y délivrer; mais un proscrit ne recherche pas les routes les plus fréquentées : l'archevêque de Canterbury suivait un sentier situé à peu de distance, il a entendu mes gémissements, et, quoique ses compagnons le pressassent de ne point s'arrêter, il s'est approché de moi, a rompu mes liens et m'a rendu à la liberté et à la vie. — Es-tu bien certain que ce fût Thomas Becket? dit le roi surpris. Comment l'as-tu reconnu? N'affectait-il aucun déguisement? Marchait-il à visage découvert? — Il portait un habit de moine, et son capuchon lui couvrait le visage; mais je l'ai reconnu à la voix et à une cicatrice qui lui est restée à la main gauche, et qui provient d'une blessure que lui fit, un jour, en ma présence, un faucon qu'il s'exerçait à dresser, à l'époque où il était encore un des plus joyeux et des plus élégants seigneurs du royaume. — Encore un mot, Turold! dit le roi de son ton bref et impatient; quel chemin suivait Thomas Becket? — Il cherchait à s'orienter dans la forêt; cependant, je n'ai pu savoir s'il voulait se diriger vers l'abbaye de Sainte-Marie ou vers le château de Cliffort, car je ne suppose pas qu'il y ait, dans les environs, d'autres habitations que celles-ci qui puissent lui servir de refuge. — Turold, s'écria le roi, vous êtes un serviteur précieux, et je ne l'oublierai pas; allez vous reposer de vos fatigues, mais, auparavant, commandez à cinquante de mes meilleurs

archers de se mettre sous les armes; que le sire de Toustain prenne la conduite de cette troupe, et qu'elle se dirige en toute hâte vers la forêt d'Oxford. Il faudra se mettre en embuscade dans tous les chemins qui ont une issue vers Sainte-Marie ou vers Cliffort, et battre cette partie de la forêt dans tous les sens; ne feraient-ils que de dénicher quelques Outlaws, mes Normands trouveront le temps bien employé. Je doute que l'abbesse de Saint-Marie, quelle que soit sa partialité en faveur du rebelle archevèque de Canterbury, ait osé lui accorder un asile. Cependant, que deux chevaliers de ma cour, Roger de Heresfort et Henri de Ferrières, aillent en mon nom se faire ouvrir les portes de l'abbaye, et qu'ils visitent l'intérieur du couvent, mais qu'ils se conduisent avec le plus scrupuleux respect. Pour moi, qu'on me dispose à l'instant un cheval, et dis au plus discret et au plus fidèle de tes compagnons, Turold, de se tenir prêt à m'accompagner. — L'écuyer sortit, pour aller transmettre les ordres que lui avait donnés le roi.

Éléonore avait gardé le silence pendant toute la durée de cet entretien; mais à peine les lourds gonds de la porte se furent-ils refermés derrière les pas du dévoué serviteur, que la reine, fixant sur le roi des regards où la colère faisait de vains efforts pour se dissimuler sous l'ironie, dit, avec un ton de raillerie altière et impérieuse : — Il paraît, Henri, que vous vous réservez la visite du château de Cliffort? — Le roi tressaillit brusquement, comme un cheval fougueux sous l'aiguillon d'une mouche importune. — Je vais où la nécessité me commande, Madame, répondit-il. Approuveriez-vous que je laissasse Thomas Becket se soustraire à mon pouvoir et s'échapper du royaume, pour aller semer contre moi la discorde en France? — Que m'importe Thomas Becket! répliqua la reine, en témoignant à son tour son impatience par un geste de tête expressivement énergique; c'est notre bonheur à tous deux qui est maintenant en question. Écoutez-moi, Henri, vous m'avez épousée ou par ambition ou par amour, je ne sais; toujours est-il que, vous croyant obligé de feindre un sentiment que vous n'éprouviez pas peut-être, vous m'avez entourée d'hommages et d'adulations. Vous avez mis même tant de générosité royale à complaire à mon orgueil, qu'aux yeux de tous j'ai été vraiment reine, c'est-à-dire étendant à la fois mon pouvoir sur le royaume et sur le roi. Comment se fait-il, cependant, que, à tra-

vers ces marques extérieures de respect et d'idolâtrie qui ont abusé chacun autour de nous, moi j'ai toujours perçu un froid dédain, j'ai cru ressentir toujours l'impression d'une secrète insulte? Chacun de vos regards, chacune de vos paroles d'amour m'a fait une blessure irritante dont je garde amèrement le souvenir. Jusqu'ici j'ai souffert en silence; je ne me trouvais encore le droit, ni de me plaindre, ni de me venger; mais prenez garde, Henri! si vous me donniez une rivale, une rivale aimée, oh! alors, je n'écouterais plus que les ressentiments de mon cœur, et peut-être apprendriez-vous trop tard, par votre propre expérience, que nos plus dangereux ennemis sont ceux que nous rencontrons parmi nos proches, et qui s'abritent sous le toit de notre maison. —

Tandis que le roi écoutait ces paroles, le mécontentement ou l'inquiétude assombrissait son visage, comme si Henri eût trop bien apprécié Éléonore pour ne pas croire qu'il y eût, en effet, quelque chose à redouter de ce ressentiment de femme; mais bientôt, surmontant ces craintes qui lui paraissaient au moins prématurées : — Que voulez-vous dire? reprit-il sévèrement; que signifient ces vains projets d'une vengeance insensée? Depuis quand votre puissance, Madame, a-t-elle cessé d'être unie à la mienne d'une manière indissoluble? Allons, Éléonore, ajouta-t-il d'un ton moins impérieux, revenez à des sentiments plus doux et plus équitables. Je ne veux pas rivaliser avec vous de paroles menaçantes; sachez, cependant, que, à l'égard de mes adversaires et de mes ennemis, quels qu'ils soient, je me montrerais roi pour punir, comme je sais l'être, à l'égard de mes fidèles, pour aimer et pour protéger.—Henri sortit à ces mots, abandonnant Éléonore à toute l'agitation haineuse de ses jalouses pensées. Quelques instants plus tard, on entendit le vif piétinement, puis le rapide galop du cheval qui emportait le roi sur la route d'Oxford.

Quelle que soit la vitesse que Henri sache obtenir de sa monture, laissons-le en arrière, et précédons de quelques heures son arrivée au château de Cliffort.

Les premières lueurs du matin pénétraient à peine à travers l'opaque vitrage de sa fenêtre, lorsque Rosemonde se souleva sur sa couche étroite, abritée, non par de riches et épais rideaux, mais seulement par un petit dais en bois sculpté, de même longueur que le lit,

et qui se recourbait, sur le devant et les extrémités, en forme de dôme. La jeune fille se rappela que Jean de Sarisbery devait l'attendre à la chapelle, et elle se disposa, en toute hâte, à se rendre à ce pieux rendez-vous. Si discrètement qu'elle fît ses préparatifs de toilette, ce léger bruit suffit, cependant, pour éveiller Edith qui dormait au côté opposé de la chambre, dans un lit tout semblable à celui de Rosemonde. Honteuse, peut-être, de s'être laissé surpasser en activité matinale, Edith fut sur pied en un instant, et les deux jeunes filles s'entr'aidèrent alors amicalement à compléter leur parure. Elles assujettirent, autour du corsage long et régulièrement serré de leur robe, une large écharpe faite d'une étoffe gauffrée venue de l'Orient, puis, à l'extrémité de la taille, elles attachèrent une riche cordelière tressée de fils d'or et de soie. Elles raccourcirent ensuite, par un nœud élégamment formé, les longs parements de leurs manches, assez étroits dans la partie qui entourait le poignet, et qui, toujours en s'élargissant, descendaient jusqu'à terre. Une particularité bien digne aussi de remarque dans leur costume, c'est que leur robe de dessus, ou surcot, qui tombait un peu au-dessous du genou, et recouvrait une tunique beaucoup plus longue et plus ample, était ornée, par le bas, d'une superbe broderie dentelée. Cet enjolivement somptueux avait cependant encouru la disgrâce de Henri II; mais nos deux jeunes filles, ainsi qu'un grand nombre de leurs belles compatriotes, bravaient, à cet égard, les édits du monarque. Cet acte de désobéissance était peu surprenant de la part d'Edith, qui était une franche rebelle; mais Rosemonde!.... Rosemonde, il faut bien le supposer, mettait envers Henri de la résistance, c'est-à-dire de la vertu jusque dans la broderie de sa robe.

Lorsque la toilette fut achevée, Edith s'agenouilla sur un prie-dieu, et se mit à dire Matines, suivant la coutume saxonne, qui voulait qu'on récitât cet office avant de sortir de la chambre à coucher. Rosemonde s'enveloppa d'un long manteau ou voile, qui, couvrant à la fois sa tête et ses épaules, dissimulait les parties les plus riches de son costume, et cachait surtout entièrement les tresses pendantes de ses beaux cheveux, entourées d'un réseau de soie, mode séduisante que les Normandes et les Anglaises avaient empruntée aux femmes de la Grèce et de l'Orient. — Au revoir, ma chère Edith, dit

Rosemonde, avec un peu d'émotion; mêlez mon nom à votre prière, et peut-être obtiendrez-vous du ciel qu'il m'accorde le courage nécessaire pour suivre les sages résolutions qui vont m'être dictées. — Pour toute réponse, Edith serra avec effusion la main que lui tendait sa cousine. — Si vous allez à la chapelle, dit-elle ensuite avec cette inquiétude tendrement exagérée qui appartient aux mères ou aux sœurs, ne désirez-vous pas que je vous accompagne? — Non, il est inutile de vous déranger; Mahaut, ma nourrice, est prévenue; elle va venir avec moi.

Certes, si l'une de nos aimables lectrices avait quelque intime confidence à développer, ou à faire quelque secret et difficile aveu, nous doutons fort, pour beaucoup de raisons, qu'elle choisît de préférence l'heure à laquelle Rosemonde se rendait auprès de Jean de Sarisbery. Elle comprendrait, surtout, par un de ces vifs instincts qui ne font jamais défaut aux femmes, que les clartés blanches et limpides du matin dépouillent les passions de leur auréole, et leur enlèvent tout prestige poétique pour l'imagination. On risque, alors, de trouver, dans un confident quel qu'il soit, un juge sévère, même envers les plus pardonnables faiblesses; la conscience se trouvant retrempée et vivifiée pendant ces heures matinales, qui sont sous l'empire des anges, comme les heures du soir sont sous l'influence des démons.

Quelle que fût sa pensée à cet égard, Rosemonde n'avait pas le choix du temps. Elle devait se conformer à l'usage de son siècle, qui voulait que toutes les affaires et les occupations importantes fussent remises au matin; usage précieux, et que nous devons regretter peut-être, car il servait à entretenir la force et la vigueur de l'organisation humaine. Ce n'était donc pas sans une légère agitation que Rosemonde se rendait à la chapelle. Le trajet ne fut pas long; à Cliffort, comme dans toutes les demeures seigneuriales, la chapelle ou l'église était située dans la première enceinte formée par les murs du château. Cet édifice appartenait encore au style roman, l'architecture ogivale n'ayant fait, sous le règne de Henri II, que quelques rares apparitions en Angleterre. Cependant, malgré leurs voûtes basses, leurs lourds piliers, leurs fenêtres sans élévation et sans largeur, tous ces monuments de l'architecture romane présentaient une harmonie sévère et imposante, qui

entraînait les natures les plus indomptables, les plus farouches, à l'adoration. Toute la majesté de ces édifices résidait dans leur force, dans leur solidité, dans leur régularité sobre et uniforme. Il n'y avait point de place, ici, pour les élancements de cette dévotion ardemment impétueuse, qui devait, plus tard, trouver son expression dans l'art gothique ; mais le surbaissement de tous ces massifs pleins-cintres, projetait au front des fiers Sicambres une ombre formidable, sous laquelle on les voyait souvent pâlir et se courber.

Rosemonde entra, accompagnée de Mahaut sa nourrice ; celle-ci se tint au bas de la nef, et la jeune fille s'avança près de Jean de Sarisbery, qui, assis sur un des siéges en pierre disposés dans la muraille aux côtés de l'autel, méditait gravement, jetant quelquefois les yeux, pour y puiser sans doute de pieuses inspirations, sur un livre de prières ouvert devant lui. Rosemonde s'agenouilla et se mit en devoir de commencer sa confession. Cette tâche fut courte à remplir. En effet, la confession ne se faisait pas au moyen-âge comme de nos jours ; il n'était point d'usage, alors, qu'il y eût, au tribunal de la pénitence, d'entretien intime et confidentiel entre le coupable et le ministre de l'absolution. Comme, en général, on n'avait pas encore appris, à cette époque, à définir et à exposer tous ces malaises, toutes ces incertitudes, toutes ces défaillances de l'ame, qui sont des indices certains de sa faiblesse et des préludes de ses fautes, on s'en tenait à une énumération brève et sèche de tous les péchés qui portaient une atteinte précise et directe aux commandements de Dieu et de l'Église.

Ce ne fut donc qu'après s'être relevée bénie et sanctifiée par le prêtre, que Rosemonde se hasarda à réclamer les conseils dont elle sentait un si pressant besoin. La jeune fille parla de son état intérieur, avec une sagacité, une puissance d'émotion et une éloquence dont bien peu de personnes eussent été capables alors ; mais le sentiment chez les femmes, lorsqu'il est fécondé par l'intelligence, peut, comme le génie chez quelques hommes exceptionnels, atteindre à son plus haut développement dans tous les temps et dans tous les lieux. — Oh mon père ! disait Rosemonde, je n'ai aucune faute à me reprocher, et cependant ma conscience n'est pas tranquille : un remords que je ne puis apaiser veille sans cesse à mes côtés. — Auriez-vous fait déjà l'experience de la fragilité de votre cœur? demanda Jean de Sarisbery. — Hélas ! mon père, le roi Henri m'aime ! . . .

repondit Rosemonde avec un mélange touchant de confusion pudique et d'orgueil féminin. — Et vous, mon enfant, éblouie par cette coupable passion, vous la partagez peut-être ? — Je ne sais, dit la jeune fille ; est-ce donc partager une passion criminelle que de ne rien désirer des joies du cœur qu'une douce paix animée par un affectueux souvenir ? Non, je n'ai point à rougir de mes vœux, mon père, car le projet que je me complais souvent à former, c'est de prendre l'habit religieux dans le monastère de Sainte-Marie, dont une de mes parentes est abbesse. C'est à ce sujet surtout que j'ai voulu vous consulter ; si vous approuviez mon dessein, vous pourriez m'aider à le réaliser. — Il est toujours louable de former un tel désir ; mais quelles circonstances assez graves peuvent vous déterminer à quitter le monde, vous à qui une si haute fortune semble y être promise ? — Vous dire ce qui m'engage à cette résolution, c'est vous dévoiler tous les secrets de mon cœur. Je ne ferai point ces aveux sans peine et sans humiliation ; que le Seigneur me pardonne donc si je souille son temple saint par de profanes paroles.

« Je ne connaissais pas le roi Henri autrement que par sa grande renommée, lorsque, il y a deux ans, sir Cliffort me conduisit à un tournoi qui se donnait à Oxford. Le roi y combattit et remporta tous les prix, car aucun de ses chevaliers, vous le savez, n'est en état de lutter avec lui pour la force ou pour l'adresse. Après que le roi eut été proclamé vainqueur, on le pria de choisir une dame, pour qu'il reçût le prix de sa main ; il alla aussitôt déposer la couronne de beauté aux pieds de la reine Éléonore, mais cette princesse refusa cette marque de soumission de son époux, et insista, au contraire, pour que cet honneur échût à quelqu'une des dames ou des damoiselles qui étaient présentes. Il se fit alors une grande rumeur parmi cette multitude de femmes assises en rangs pressés autour de la lice. Pour moi, j'examinais ce spectacle sans autre intérêt que celui de la curiosité ; je ne me croyais aucun droit à ce concours ; j'avais, à la vérité, entendu dire souvent que j'étais belle, mais ces mots étaient arrivés à mon oreille vides de sens. Ce fut à moi, cependant, que le roi présenta cette couronne tant enviée Comme je n'étais ni flattée, ni intimidée de mon triomphe, je considérai le suppliant chevalier qui était à mes pieds avec cette même curiosité attentive que j'avais apportée à tous les détails de la fête ; mais le roi me regardait aussi,

et il me sembla que toute son ame avait passé dans ses yeux pour me témoigner admiration, amour et respect. Ah! si j'ai commis une faute, ce fut sans doute de céder aux mouvements d'orgueil que je ressentis alors; pour la première fois, j'eus le flatteur sentiment de ma beauté, et ce don futile me devint dès-lors bien cher, parce que je compris qu'on pouvait lui devoir d'être aimée.

« Lorsque je fus de retour à Cliffort, mille pensées nouvelles s'emparèrent de mon esprit; les luttes intérieures qui remplissent notre patrie étaient le sujet de tous les entretiens. Il n'était pas un être autour de moi, fût-ce la plus faible des femmes ou le plus pauvre des serfs, qui ne fût prêt à se dévouer jusqu'à la mort, ou pour la défense des Saxons, ou pour la domination des Normands. Moi qui suis un enfant né de l'alliance des deux peuples, et qui compte mes aïeux dans l'une et l'autre race, je n'avais jamais pris part qu'avec une grande répugnance à toutes ces irritantes discussions. Maintenant, je les écoutais avec un intérêt mêlé de satisfaction, parce que le nom du roi s'y trouvait répété sans cesse. Je consignais avec grand soin, dans ma mémoire, les jugements divers que portaient sur Henri ses amis et ses ennemis, et, du résultat de ces observations, il se forma dans mon ame un sentiment d'admiration accompagné de tendresse. De même que le roi était le seul homme qui eût su jusqu'alors intéresser mon amour-propre par ses hommages, c'était le seul aussi, il me semblait, qui travaillât avec ardeur et persévérance à réaliser le vœu secret de mon cœur, c'est-à-dire à amener une union et une fraternité sincère entre les deux nations rivales qui se disputent notre malheureux pays.

« Que j'étais heureuse encore, lorsque quelque trouvère voyageur venait réclamer l'hospitalité à la porte du château! J'étais toujours certaine, alors, d'entendre réciter, dans un langage noble et élégant, les louanges du roi; car Henri, vous le savez, aime les arts et protège les poètes; aussi son nom, immortalisé par des chants divins, sera-t-il transmis à la postérité la plus reculée.

« Qui m'aurait dit, cependant, que ce culte affectueux auquel je m'abandonnais avec tant de complaisance, pût devenir répréhensible? Tout au contraire, cet enthousiasme silencieux, dont le secret ne devait jamais être trahi, me paraissait le plus pur, le plus noble et le plus désintéressé des sentiments.

« Sur ces entrefaites, le roi se prit d'une grande prédilection pour son château de Woodstock ; il y donna des fêtes chevaleresques et galantes, où furent invités les seigneurs et les dames des comtés voisins. J'accompagnai mon père à toutes ces splendides réunions, et, chaque fois que j'y parus, le roi, sans m'accorder aucune distinction particulière, sut me témoigner qu'il gardait sans cesse mon souvenir. Quelquefois même, il me donna à entendre que la foi qu'il avait jurée à une autre n'avait point soumis son cœur, qui m'appartenait tout entier.

« Plus tard, les mesures de pacification que réclamait la contrée dont notre famille est suzeraine, obligèrent le roi de correspondre par lettres et par messages avec mon père ; mais sir Cliffort s'étant absenté quelquefois de son château pour certaines expéditions militaires dans le pays de Galles, je fus obligée de dicter moi-même les réponses que demandait le roi. Depuis lors, Henri tira parti de cette circonstance au profit de son amour ; chaque fois qu'il écrivit en l'absence de mon père, ses lettres renfermèrent toujours de pressantes supplications pour que je prisse en pitié ses ennuis et ses tourments. Je refusai d'abord de répondre à ces messages ; mais, des supplications, le roi en vint à des reproches pleins d'amertume, et qui semblaient annoncer que, depuis long-temps, il conservait, contre ma famille, des ressentiments mal étouffés. Par ménagement pour les intérêts de mon père, je me crus obligée de chercher à apaiser Henri. Oh ! comme le cœur de la femme la plus fière devient humble et faible quand il est touché ! Le mien s'associait avec délices aux témoignages de soumission que j'adressais au roi en courroux, et jamais vassale, peut-être, ne mit tant de ferveur sincère dans l'acte d'obédience que le devoir lui commandait envers son suzerain.

« Mais ces marques de soumission et de respect, tout obligatoires qu'elles étaient de ma part, encouragèrent sans doute les coupables espérances du roi. Sa dernière lettre me laissait entrevoir, en effet, des projets mystérieux. Je tremble qu'il ne veuille s'ériger en arbitre de ma destinée ; c'est pourquoi je cherche autour de moi une protection plus efficace encore que l'autorité paternelle, et que nul n'osât violer. »

Ici s'arrêta la confidence de Rosemonde. Jean de Sarisbéry avait écouté la jeune fille avec le plus sérieux recueillement. Le résultat de

ses impressions fut que le cœur de Rosemonde était trop activement tendre, pour que les idéales ardeurs de la vie monastique pussent suffire à le remplir et à l'occuper. Il redouta surtout les combats et les troubles intérieurs qui attendent dans la solitude ces natures exaltées, qui sont tout à la fois énergiques et faibles dans leur exaltation. Les soins importants de la famille, surtout dans le cercle élevé où vivait Rosemonde, lui semblèrent plus propres à maintenir, avec douceur et consolation, cette jeune ame sous la règle austère du devoir. En conséquence, il lui conseilla de ne plus songer à se retirer du monde, mais plutôt de se préparer à accepter l'époux que son père lui destinait, et il lui enjoignit d'appliquer, à sa résolution de contracter ce mariage, une volonté ferme et sincère. Rosemonde, reconnaissant la sagesse de cet avis, l'accepta sans murmure, quoiqu'il fît violence à toutes ses secrètes inclinations.

A ces sages conseils, Jean de Sarisbery ajouta une peinture animée des dangereux entraînements de ces passions qui s'insinuent à notre insu dans le cœur, sous le masque d'un sentiment vertueux. Mais, nous l'avons dit, le génie de l'artiste l'emportait souvent, chez Jean de Sarisbery, sur le génie du prêtre, et, dans cette seconde partie de sa tâche peut-être, le pieux clerc se montra-t-il trop éloquent; car, en dévoilant les dangers des passions, il esquissa en traits brûlants leurs charmes, et, tout en maudissant leur joug, il ne trouva point, sur sa lèvre émue, ces anathèmes amers et sanglants dont Thomas Becket eût su les flétrir.

Jean de Sarisbery possédait aussi au plus haut degré cette noble franchise de l'intelligence qui ne vous permet pas de combattre un ennemi, quel qu'il soit, à l'aide du mensonge ou seulement d'une vérité adroitement défigurée. Il ne put donc prendre sur lui d'attaquer, dans l'esprit de Rosemonde, l'opinion favorable qu'elle s'était formée de Henri II. Il essaya seulement de donner une application sage et utile à cet enthousiasme exalté et sans but : — Demeurez dans le monde, mon enfant, disait-il à la jeune fille; et, par l'influence que vous pourrez acquérir sur votre époux, aussi bien que par les droits que vous exercerez vous-même comme suzeraine, vous trouverez de fréquentes occasions de vous associer aux nobles efforts du roi pour amener la pacification de l'Angleterre. Je rends justice à l'esprit de charité et de sagesse qui anime Henri II dans tous les actes de son gouvernement;

son seul tort est d'avoir, par une trop grande jalousie de ses droits, porté atteinte à ceux de l'église. Mais vous n'êtes point appelée, ma fille, à prendre part dans cette querelle, et, vassale fidèle et dévouée, vous pourrez servir le roi avec tout le zèle que vous inspirera votre cœur. —

Oh! comme, en écoutant ces paroles de Jean de Sarisbery, Rosemonde trouvait la vertu douce et facile! Elle lisait mal dans son ame, et ne comprenait pas que cette faible enveloppe de sagesse, qu'elle empruntait aux conseils de son pieux guide, n'était encore qu'un nouveau déguisement d'un amour qui n'osait s'avouer. Elle ressemblait à un guerrier couvert d'une armure légère et brillante, sous laquelle il se félicite de conserver toute l'adresse et l'agilité de ses mouvements, sans songer que la trempe de ce fragile acier doit céder au moindre choc, et laisser sa poitrine sans défense contre les coups de l'ennemi.

Jean de Sarisbery et Rosemonde n'avaient point encore terminé leur entretien, lorsque le bruit de la joyeuse fanfare d'un cor appela leur attention, et leur annonça que, sans doute, quelque noble chevalier réclamait l'hospitalité à la porte du château. Mais, au moment où Rosemonde envoyait Mahaut aux informations, un archer qui se dirigeait en courant de la barbacane vers le donjon, impatient sans doute d'y porter une grande nouvelle, s'écria à haute voix, en passant auprès de la chapelle: le Roi! le Roi!

Amélie Bosquet (Rouen.)

(La suite à la prochaine Livraison.)

HISTOIRE.

DES MÉNESTRELS

EN FRANCE ET EN ANGLETERRE[1].

Ainsi que les Rapsodes de l'ancienne Grèce, qui chantaient de ville en ville les poésies d'Homère, ainsi que les Bardes des tribus celtiques, dont les chants guerriers excitaient l'ardeur des soldats et célébraient les vertus des héros, les Scaldes de la Scandinavie, tout à la fois historiens, généalogistes, ambassadeurs, poètes et musiciens, furent, à n'en pas douter, les immédiats prédécesseurs de ces artistes nomades répandus, en grand nombre, en Angleterre et dans l'ouest de la France, auxquels on donna indistinctement les noms de Ménestrels ou de Jongleurs[2].

Revêtus, à l'exemple des Druides, d'un ministère divin, d'un caractère inviolable, les Scaldes se vantaient de tirer l'origine de leur art d'Odin, le père et le plus puissant de leurs dieux ; aussi ne faut-il pas s'étonner de ce que, pendant long-temps, les rois se plurent à

[1] Lu à l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, le 7 mars 1845.

[2] Si l'on voulait, cependant, établir une différence entre le Jongleur et le Ménestrel, dans le moyen-âge, on pourrait dire que le Jongleur joignait aux talents de Ménestrel celui d'Escamoteur, d'Instructeur d'animaux à divers tours d'adresse, de souplesse, etc., tandis que le Ménestrel, suivant Ritson, se contentait de chanter les compositions des poètes au son d'un instrument, et, suivant le docteur Percy, qu'il était souvent à la fois poète, chanteur et musicien.

les admettre auprès de leur personne, et à les combler de richesses et d'honneurs [1], de ce que le peuple vénéra ces Scaldes, autrement dits : *Polisseurs de langage*. Mais, lorsque des migrations considérables amenèrent une partie des populations danoise et saxonne sur le sol de la France et de la Grande-Bretagne, les mœurs, la religion, les idées primitives de ces étrangers changèrent peu à peu ; et l'admiration qu'ils avaient conservée pour leurs poètes, le respect profond qu'ils leur portaient, s'affaiblirent à mesure que la religion révélée et ses divines instructions répandirent sur eux leurs bienfaits civilisateurs. Dès-lors, la poésie ne fut plus une profession exceptionnelle : avec le christianisme, tous les hommes rendus à la liberté furent appelés indistinctement à cultiver les arts et les lettres ; les monastères prirent naissance, et avec eux se propagèrent le travail et la science ; par eux, s'établirent ces écoles d'où jaillit un foyer vivifiant de lumières, d'où sortit une foule d'hommes remarquables. Ce fut non loin de ces temps que des clercs et des religieux composèrent ces chroniques en vers, véritables épopées, qui retracent avec tant d'intérêt le langage, l'histoire, les mœurs, les institutions du moyen-âge, et qui, par la nouveauté de leur caractère, attirèrent à leurs auteurs le surnom de *Trouveurs* ou *Trouvères*.

Quant aux Ménestrels [2], ils formèrent, dans le moyen-âge, une classe d'hommes qui, tout en cultivant la poésie, se vouèrent particulièrement à l'étude de la musique, chantant principalement sur la harpe, dans de rapides improvisations, leurs montagnes, leurs forêts, leurs amours, leurs combats, leurs traditions populaires. Tantôt harmonieux, tantôt énergiques, leurs chants étaient quelquefois accompagnés de danses et de mimologie, quelquefois même de travestissements ; toujours ils étaient calculés pour exciter la surprise et l'admiration dans ces temps barbares où l'on était privé de spectacles plus perfectionnés ; et bientôt les Ménestrels devinrent si populaires et si recherchés en Angleterre et sur le continent, qu'aucune fête importante, soit à la cour, soit dans les châteaux, ne pouvait avoir lieu sans le concours de leurs talents. Dans ces fêtes, on les voyait presque toujours improviser quelques strophes que leur suggérait leur vive et poétique imagination.

[1] Wheaton, *History of the Northmen*, chap. IV ; London, 1831, in-8°.

[2] En latin, Menesterellus, Ministrellus, Ministellus, diminutif de *Minister*.

Cependant, comme l'existence historique de cette classe d'hommes n'est qu'accidentellement signalée par nos graves historiens, on a dû croire que ces historiens, religieux pour la plupart, considérant les Ménestrels, dont l'art avait une origine païenne, comme une sorte de comédiens, avaient dédaigné d'en parler, sans contester toutefois la réalité et l'importance de leurs fonctions. On a pensé aussi que le rare témoignage des annalistes, ainsi que les témoignages nombreux qu'apportent de curieux récits traditionnels, devaient être acceptés comme garantissant l'authenticité, non seulement de l'existence, mais encore des fonctions, du caractère même de ces Ménestrels, fonctions, habitudes et caractère que les Scaldes leur avaient transmis en grande partie.

L'un des plus *rationalistes* prédicateurs de nos jours a dit que « la tradition avait la valeur d'un fait » [1] ; ne pouvons-nous donc, en nous appuyant sur cette opinion, et sur les conséquences que l'on peut en déduire, conséquences que nous indiquons bien plutôt que nous ne prétendons les établir, donner une valeur réelle à des inductions sagement tirées, et admettre, avec quelque certitude, qu'au nombre de ces institutions importées par les hommes du Nord, celle qui semblait la plus inhérente à leur constitution primitive, celle qui se rattachait à leurs opinions religieuses, celle des Scaldes enfin, ne fut pas laissée complètement en oubli, quand les Scandinaves abandonnèrent leurs sauvages forêts ? Tout ne doit-il pas, au contraire, faire penser que la profession de Scalde, dépouillée des abondantes richesses que lui prêtaient la théogonie si bizarre et la littérature si originale de la Scandinavie, participant à cet affaiblissement que toute transformation fait subir, changea seulement de nom, et que les Scaldes, sous le nom de Ménestrels, se répandirent dans les pays où les diverses branches de la grande famille des hommes du Nord s'étaient établies.

Ainsi donc, en France, en Angleterre et en Allemagne, le caractère de ces poètes nomades [2], quoique privé des honneurs presque divins rendus à leurs prédécesseurs, conserva, du moins, pendant

[1] M. Lacordaire, *Conférences*, etc., t. Ier, in-8°.

[2] Appelés *Ménestrels* ou *Jongleurs* en France, *Gleemen* en Angleterre, *Minnesinger et Meistersænger*, en Allemagne, suivant le rang social que les poètes occupaient. La profession de *Minnesinger* fut, pendant long-temps, attribuée à la noblesse.

quelques siècles, une inviolabilité dont plusieurs récits sanctionnent, tout à la fois, comme nous l'avons dit déjà, l'importance et l'utilité.

Parmi ces récits, nous mentionnerons, comme présentant quelqu'intérêt, celui que donne Geoffroy de Monmouth, et qu'a reproduit, dans le XIIe siècle, maître Wace [1], de l'aventure de Baldulph, frère de Colgrin, roi des Saxons. Impatient de faire parvenir à Colgrin, assiégé dans York (vers 495), par Arthur, chef des Bretons, la nouvelle de l'arrivée prochaine d'un corps auxiliaire d'Allemands, Baldulph se revêtit du costume de Ménestrel, et, profitant du privilége que l'usage avait accordé à ces poètes-musiciens, il pénétra dans le camp ennemi. La tête et la barbe à demi rasées, il marchait en chantant, s'accompagnant de la harpe, et parvint ainsi, sans exciter aucun soupçon, jusqu'au pied des murailles de la ville, où, s'étant fait reconnaître des sentinelles, il fut introduit nuitamment, à l'aide d'une échelle de cordes que lui jetèrent les assiégés.

Ingulph et Guillaume de Malmesbury, historiens d'une autorité non équivoque et plus certaine que celle de Geoffroi de Monmouth, dont les récits s'appuient, le plus souvent, sur des traditions bretonnes, racontent aussi deux faits remarquables, témoignages évidents de la possession, laissée alors aux Ménestrels, de la plupart des priviléges et des honneurs dont les Scaldes avaient été si noblement dotés. Quoique ces faits soient très probablement connus de quelques lecteurs, nous n'en rappellerons pas moins que les princes auxquels ils se rapportent furent le grand Alfred, le docte roi que ses talents, comme poète et musicien, rendirent, plus que tout autre, apte à remplir ce rôle de Ménestrel; puis, soixante ans plus tard, en 938, Anlaf (ou Olaff), roi

[1] *Roman de Brut*, t. II, p. 41 et suiv.

Balduf frère Colgrin estoit
Qui sur la marine atandoit.
. . . . . .
Al siege ala comme Jonglère,
Si fainst que il estoit harpere;
Il avoit apris à chanter
Et lais et notes à harper.
Por aler parler à son frère,
Se fist par mi la barbe rère,
Et le cief par mi ensement
Et un des grenons seulement;
Bien sembla.....

danois, en Angleterre, lesquels trouvèrent, dans leur poétique travestissement, une sauvegarde assurée et la possibilité d'étudier les moyens de défense de leurs ennemis. L'un et l'autre, cependant, ne furent pas également heureux dans leur aventureux essai, car, si Alfred dut à son stratagème le succès qu'il obtint sur l'armée danoise, commandée par Guthrun dans la journée d'Eddington, Anlaf fut reconnu assez à temps pour qu'Athelstan, roi des Saxons, protécteur, comme son grand-père Alfred, des musiciens et chanteurs ambulants, n'eût pas à souffrir de cette royale exploration [1].

A ce sujet encore, nous ajouterons ici que le scalde Sigvatur, venu de Norwège vers le xe siècle, joignit à ses fonctions de Scalde ou de Ménestrel, le titre de Senéchal du roi Anlaf, qu'il séjourna quelque temps à Rouen, dans un but de transactions commerciales, écrivit en vers, dans cette ville, l'histoire de son voyage, et y forma, sous le titre de *Chansons Occidentales*, un recueil de tous les chants qu'il avait composés pendant son voyage [2].

Quant à la continuation de ces fonctions de Ménestrel, en Angleterre, sous la dynastie normande, et en Normandie, lorsque Rollon, escorté de ses hardis Norwégiens, fut venu imposer sa domination à cette partie de la Neustrie ; quant à l'importance que ces fonctions conservèrent encore long-temps, des faits authentiques viennent appuyer de leur irrécusable témoignage les quelques faits déjà cités, les nombreuses inductions et les justes conjectures qui ont établi l'existence des Ménestrels chez les peuples anglo-saxon et normand. Si, d'un côté, nous trouvons, dans les récits poétiques célébrant les héros et les paladins de la chrétienté, la couleur toute scandinave des anciennes Sagas, revêtues de ces ingénieuses fictions où les nains, les géants, les fées et les dragons interviennent si merveilleusement; si nous trouvons là, disons-nous, une probabilité de la conservation des fonctions de Scalde en Angleterre et en Normandie, sous la nouvelle dénomination de Ménestrel ou Jongleur ; d'un autre côté, nous voyons, dans le *Domesday Book*, une preuve évidente de l'existence d'un Ménestrel du roi, JOCULATOR REGIS. Ce Ménestrel, ou Jongleur, nommé Berdic, qui remplaça auprès du roi, Taillefer,

[1] Sir Francis Palgrave, *Hist. of the Anglo-Saxons*, chap. VIII; London, 1831, grand in-18°.

[2] L'abbé De la Rue, *Hist. des Bardes et Jongleurs*, t. Ier; Caen, 1834, in-8°.

tué à Hastings, est cité dans ce précieux monument de l'organisation administrative et territoriale du Conquérant, comme officier supérieur attaché à sa cour, et possédant trois seigneuries dans le comté de Gloucester[1].

Lors de la glorieuse bataille d'Hastings, nous voyons ce guerrier du nom de Taillefer, que ses talents de Ménestrel rendirent aussi célèbre que sa bravoure, et qui, ayant obtenu de Guillaume la permission d'engager le combat, s'élance en avant, animant, à la manière des Bardes, le courage de ses compagnons par des chants héroïques, se précipite sur un corps d'Anglo-Saxons, et meurt en véritable chevalier[2].

Robert Wace, non seulement nous fournit, dans son ***Roman de Rou***, la précieuse indication de l'existence de Taillefer, entonnant la chanson de Charlemagne et de Roland au commencement de la bataille d'Hastings, mais, dans son ***Roman de Brut***, notre Homère normand nous en fournit une autre non moins curieuse, dans le brillant tableau qu'il trace d'une Cour féodale au XIIe siècle, en donnant la description des fêtes qui suivirent le couronnement d'Arthur. Rien

[1] L'abbé De la Rue, *Hist. des Bardes*, etc., t. Ier.

[2]
Taillefer, ki mult bien cantout,
Sor un cheval ki tost alout,
Devant li Dus alout cantant
De Karlemaine è de Rollant,
E d'Oliver e des vassals
Ki morurent en Renchevals.
. . . . . .

Roman de Rou, t. II, p. 214.

Voyez aussi la *Chanson de Roland*, publiée par M. Franc. Michel, d'après un ms. du XIIe siècle, dont une partie de la strophe 187e, suivant M. Genin (*Des Variations du Langage français depuis le* XIIe *siècle*), devait être celle chantée par Taillefer pour animer le courage des soldats de Guillaume. C'est l'allocution de l'archevêque Turpin, adressée aux Français en semblable occurrence :

« Seignurs baruns, Carles nus laissat ci.
Pur nostre rei devum-nus ben murir ;
Chrestientet aidez à sustenir.
Bataille averez, vos en estes tuz fiz ;
Kar à vos oilz veez les Sarrazins.
Clamez vos culpes, si preiez Deu mercit,
Asoldrai-vos pur vos asmes guarir :
Se vus murez, esterez seinz martirs ;
Sièges averez el greignor paréis. »

n'y manque : somptueux repas, tournois, jeux d'échecs et de dés, lais, contes et fables, concerts, chants, et Ménestrels et Jongleurs[1].

A la suite de ces documents, nous citerons encore, comme renseignement intéressant sur la profession de Ménestrel, l'établissement, sous le roi-duc Henri Ier, du prieuré et de l'hôpital de Saint-Barthélemi, que fonda dans Smithfield, à Londres, Rahier, ou Rahère, Ménestrel du roi, en l'an 1102, et dont il fut nommé prieur, dignité qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Les Normands, dit Lévesque de La Ravalière, étaient si avancés, dès le XIIe siècle, dans les talents nécessaires au Ménestrel, que c'est dans la partie de la France qu'ils habitaient qu'on vit apparaître les premiers poètes et les premiers chansonniers. C'était, dans le moyen-âge, un usage consacré en Normandie, que l'étranger ou le visiteur, qui acceptait l'hospitalité, défrayât son hôte par le récit de fabliaux ou par de joyeuses chansons :

Usages est en Normendie
Que qui herbergiez est, qu'il die
Fable ou chançon lié à son oste[2].

Sans nul doute la gentille et intéressante histoire d'Aucassin et de Nicolette, si remplie de gracieux détails, et si naïvement racontée par nos Trouvères, a été l'une des plus répétées. Nicolette, séparée de son ami et ne voulant pas épouser un roi mécréant, se déguise en Ménestrel (*à guise de Jugléor*), se peint le visage en noir, et va ainsi,

Mult ot à la cort Jugléors,
Chanteors, Estrumantéors;
Mult poissiés oïr chancons
Rotruanges et noviax sons.
Viéliures, lais et notes
Lais de vieles, lais de notes,
Lais de harpe et de fretiax,
Lyre, tympres et chalemiax,
Symphonies, psalterions,
Monacordes, cymbes, chorons,
Asez i ot tresgitéors
Jocriesses et joiéors
Li un dient contes et fables,
Anquant demandent dez et tables.

Roman de Brut, t. II, p. 111.

[2] Jean le Chapelain, *Le Dit du Sacristain de Cluny; Nouv. Fabliaux* publiés par Méon, 1823, t. I, p. 318.

de ville en ville, à la recherche de son cher Aucassin, qu'elle ne retrouve, toujours *viélant*, qu'au château de Beaucaire en Provence. Là, sous ce déguisement, elle chante ses aventures, ses douleurs; puis, reconnue par son amant au désespoir de l'avoir perdue, elle finit par devenir la dame de Beaucaire [1].

Quand les ducs de Normandie furent devenus rois d'Angleterre, leur cour rivalisa avec celle de France, pour la protection qu'elle accorda aux Trouvères : tous les genres de poésie y furent cultivés; mais le genre propre à la poésie de la langue d'*Oïl*, fut le roman épique ou histoire rimée des aventures des héros et des chevaliers. C'était cette langue d'*Oïl*, née dans l'ancien centre français, dans le pays au nord de la Loire, qui devait se distinguer par sa netteté, sa précision; de laquelle devait sortir la langue la plus parfaite de celles qui aient été parlées, la langue française moderne; tandis que la langue d'*Oc*, peu différente de l'italien et du catalan, dernière transformation du latin, était destinée à s'éteindre dans des patois locaux.

Ainsi, notre langue d'*Oïl*, joignant à l'avantage remarquable d'une précocité sensible, celui d'une durée et d'un perfectionnement incessant, se développait en des chants pleins d'intérêt, vers l'an 1100, plus d'un demi-siècle avant l'existence des Troubadours, ces poètes du midi qu'on suppose avoir frayé la route aux poètes de l'Italie et de l'Espagne [2].

La conquête de l'Angleterre, loin d'amener la suppression des Ménestrels, devait, au contraire, favoriser le développement de leur art. Toutefois, les Ménestrels normands qui suivirent Guillaume, et que sa protection entourait, virent souvent le peuple préférer, à leurs chants, les chants moins perfectionnés de leurs poètes nationaux, les *Gleemen*, Ménestrels anglo-saxons, dont les récits empreints des souvenirs du passé, racontant les exploits des *outlaws* Hereward et Walteof, éveillaient dans leurs cœurs blessés de profondes sympathies, en leur laissant espérer une fin à ce joug étranger. Dans ce nouvel ordre de choses, les Anglo-Saxons détestaient les Normands, ainsi que leurs officiers sans pitié et leurs prêtres avides. On ne saurait passer sous silence cet autre *outlaw* Robin-Hood, personnage presque mystérieux, dont la ballade et la poésie populaire, sorte d'his-

[1] Méon, *Fabliaux*, 1808, t. Ier, p. 380 et suiv.

[2] Ott, *Man. d'Hist. univ.; Hist. moderne*, p. 280; Paris, 1842, in-12.

toire traditionnelle, nous a conservé le nom. Colportées dans les siècles postérieurs par les *Reciters*, *Singers*, *Fiddlers* (sortes de Ménestrels des XVIe et XVIIe siècles), ces ballades du *brave Robin-Hood*, du *brave Archer*, de l'*intrépide Chasseur*, du *gentil Robin*, du *Forestier sans Asile*, etc., se chantaient à la ville et aux champs, dans les rues et dans les tavernes, aux fêtes de noces et aux repas de Noël [1].

Sous Richard Ier, la profession de Ménestrel paraît avoir acquis une nouvelle splendeur. Richard, qui était le héros de la chevalerie, était aussi, dans ce temps, le grand protecteur des poètes et des musiciens, dont il cherchait à imiter les talents. Poète lui-même, il a composé des sirventes ou chansons d'amour qu'il se plaisait à réciter; aussi son nom brille-t-il sur la liste des troubadours, comme sur celle des rois d'Angleterre [2].

Qui ne se rappelle avec intérêt la pénible captivité de ce prince altier et superbe, dans le château de Schloss-Durenstein, appartenant au duc d'Autriche, lorsqu'après cette infructueuse croisade de 1192, il regagnait ses états? Qui n'a gardé le souvenir de Richard Cœur-de-Lion, long-temps soustrait aux recherches du fidèle Blondel, l'un de ses Ménestrels, et découvert, enfin, par lui, au moyen de cette ballade devenue historique, que le Ménestrel commença, et à laquelle répondit le royal prisonnier? La version que nous donnons ici des deux premiers couplets de cette ballade, les seuls qui nous restent, est regardée comme authentique par le savant Dr Percy [3].

[1] *Essai sur les vicissitudes et les transformations du Cycle popul. de Robin Hood.*

[2] Millot, *Hist. des Troubadours;* Paris, 1774, 3 v. in-12.

[3] *Reliques of ancient English Poetry*, etc., by Thomas Percy, bishop of Dromore. London, 1839, grand in-8°, p. XVII. Cet intéressant recueil a été souvent mis par nous à contribution. Il renferme la ballade de Blondel, en provençal. — Laborde, *Hist. de la Musique*, t. II, chap. XII, donne la version suivante, très probablement de la même chanson :

Corise a beau m'être sévère,
Je resterai toujours dans son charmant lien;
Elle est pour mon amour indifférente et fière,
Mais du moins elle n'aime rien.
Puisque de mes rivaux elle fuit l'entretien,
J'aime mieux en souffrir des rigueurs éternelles
Que de soupirer pour ces belles
Qui flattent, de leur tendre choix,
Cinq ou six amants à la fois.

« Gentille dame, personne sans délices ne voit votre beauté, mais « votre air est si glacé, qu'il effraie tout amour. Je suis calme cepen- « dant, puisque tous, comme moi, vous fuyez.

« Aucune dame ne peut prendre mon cœur si ses faveurs elle « partage, et, toujours indécise, sourit, sans se prononcer, à tout ce « qui l'entoure; j'aimerais mieux la haine supporter, qu'amour avec les « autres partager. »

Le facile accès qu'obtint Blondel, sous l'habit de Ménestrel, dans le château du duc d'Autriche, paraît avoir suggéré au chevalier Guillaume Talbot l'idée d'employer ce même déguisement, pour découvrir la retraite de la jeune Ela, comtesse de Salisbury, qui, après la mort de ses parents, habitait la Normandie, où sa famille la tenait cachée. Après avoir exploré en vain, pendant deux ans, cette province, d'abord sous le costume de pélerin, puis sous celui de Ménestrel, passé maître qu'il était dans les *chansons de gestes*, il réussit à ramener à la cour d'Angleterre cette jeune et riche héritière, que Richard Cœur-de-Lion donna en mariage à Guillaume Longue-Epée, ce fils de Henri II et de la belle Rosemonde, qui, quelques années après, malgré son brillant courage à la journée de Bouvines, n'en resta pas moins le prisonnier de Philippe-Auguste.

Les officiers de la cour de Richard suivirent l'exemple de leur souverain, dans la protection qu'ils accordèrent à la poésie et à la musique. L'un d'eux, Guillaume, évêque d'Ely, chancelier d'Angleterre, fit venir de France des Chanteurs et des Ménestrels, qu'il récompensa si généreusement, que ceux-ci le proclamèrent *l'homme le plus accompli du monde*.

A cette époque, disparaissent, en Angleterre, les distinctions nationales entre les vaincus et les conquérants; les langues normande et saxonne étaient indistinctement parlées, de sorte que, non seulement l'idiome employé dans les compositions lyriques, mais la nature même de ces compositions, se ressentent d'une manière notable de cette fusion que vinrent opérer les croisades de Richard Cœur-de-Lion et d'Edouard Ier.

Pendant que la profession de Ménestrel conservait encore, en Angleterre, ses prérogatives et ses distinctions premières, elle se ressentait déjà, en France, de la décadence dans laquelle elle devait tomber quelque temps après, et qui se manifesta bien plus promptement dans

cette dernière contrée que sur le sol anglais. Vers 1181, Philippe-Auguste, irrité des mœurs licencieuses des *Jongleurs* et des *Ménestriers,* désignations qui paraissent être les mêmes que celle de Ménestrels, les chassait de France, et cette humiliante condamnation fut comme le premier degré de leur abaissement.

La plupart se réfugièrent en Angleterre et en Italie; cependant, bientôt après, ils rentrèrent dans le royaume et formèrent une troupe nombreuse, sous le nom de Ménestrandie. C'est à cette époque que fut instituée la singulière royauté des Ménestriers, qui se maintint pendant plusieurs siècles; ce roi des Ménestrels ou Ménestriers était un officier de la maison du Roi, placé à la tête de la musique de la cour; c'était aussi parfois le chef de la corporation de ce genre d'industrie.

Les statuts de 1321 portent, parmi les chefs du corps, un prévôt de Saint-Julien, dont les attributions étaient probablement les mêmes que celles qu'exerçait le roi précité.

Sous les règnes de Louis VIII, de saint Louis et de leurs successeurs, nous rencontrons des Ménestrels attachés à la cour de France. En effet, deux états des officiers de l'hôtel des rois Philippe-le-Hardi et Philippe-le-Bel, des années 1274 et 1288, mentionnent les Ménestrels composant le corps de musique de ces rois. Dans le second de ces états, on voit figurer parmi les musiciens, avec le roi d'Armes et le roi des Ribauds, un roi des Joueurs de flûte. En 1296, le même roi accorde à Jean Charmillons l'office de roi des Jongleurs dans la ville de Troyes.

Robert Caveron, roi des *Menestreuls* du royaume de France, en 1338, est chargé, onze ans après, de distribuer 60 livres aux Ménestriers qui ont assisté aux noces de Jean, duc de Normandie. A Robert Caveron succéda Coppin du Brequin, non-seulement artiste éminent, mais artiste au noble cœur. En effet, il suivit le roi Jean en Angleterre, lors de sa première captivité en 1359, et charmait les ennuis du roi, en s'accompagnant sur la harpe[1].

A ce nom de Jongleurs ou de Ménestrels se rattachent, dans diverses parties de la France, quelques pieuses fondations. Une confrérie de

[1] B. Bernhard, *Recherches sur l'Histoire de la Corporation des Ménestriers ou Joueurs d'instruments de la ville de Paris*; Bibliothèque de l'École des Chartes, t. III.

cette classe d'hommes fut autorisée à Fécamp dans le XIe siècle, sous le bienheureux Guillaume, et confirmée par les abbés Henri de Sully et Raoul d'Argens, ses successeurs. Ce dernier, qui dirigea le monastère de 1188 à 1219, s'exprime en ces termes : « Ne voulant pas changer les usages établis par mes illustres prédécesseurs, j'ai approuvé l'association de ces hommes adonnés à l'art de la musique, et, du consentement du chapitre, je les ai admis à participer à tous les bienfaits qu'il plaira à Dieu de nous accorder, en faveur de nos messes, de nos veilles, de nos jeûnes, de nos aumônes, de nos prières. Soutenus donc par une charité mutuelle, et nous unissant à eux en joie et transports, pour chanter en chœur aux sons du tympanon et du psaltérion, de la harpe et de l'orgue, tenant dans nos mains l'encensoir rempli de parfums et la lyre, nous serons plus hardis à nous présenter devant le Roi des rois; c'est pourquoi, tant pour eux que pour nos autres frères, nous célébrerons spécialement, et en tout temps, trois messes à des jours indiqués.[1] »

Cette date du XIe siècle est à noter, puisque, jusqu'alors, on ne faisait pas remonter au-delà de septembre 1321 l'association régulière des Joueurs d'instruments, soumise à des règles et gouvernée par des statuts.

Un événement vint ajouter à l'importance et à la stabilité de cette corporation, qui, comme toutes les institutions humaines, a eu son apogée et sa décadence.

En 1330, deux Ménestriers, l'un, Jacques Grare, dit Lappe, de Pistoie, en Lombardie, l'autre, Huet, de Lorraine, mus par un sentiment d'humanité en faveur d'une malheureuse paralytique, fondèrent à Paris, rue Jehan-Paulée, aujourd'hui rue Saint-Martin (sur l'emplacement du n° 96), un petit hôpital dont Fleurie, de Chartres, la pauvre malade, occupa jusqu'à sa mort le premier lit. Ces généreux Ménestriers firent présent de cet hôpital et des terrains qui en dépendaient à leurs confrères et sœurs, Jongleurs-ménestrels, Joueurs de vielle, de cors-sarrasins et autres; et ces derniers ayant obtenu la permission de faire construire à côté une chapelle, à condition de

[1] « Ego vero Radulfus abbas, nolens in hoc tam illustrium virorum non mutari vestigia, predicatorum fratrum, me fratrem constitui, et..... » Le Roux de Lincy, *Hist. de l'Abbaye de Fécamp* (Charte de la confrérie de Saint-Martin des frères Jongleurs, établie à Fécamp), p. 378 et suiv.; Rouen, 1840, in-8°.

la doter de 16 livres de rente, la décorèrent d'un gracieux portail, où l'on remarquait une foule de petits anges jouant de divers instruments, et les deux statues des patrons des Ménestriers : celle de Julien-le-Pauvre ou l'Hospitalier, à gauche, et celle de saint Genest, à droite. Celui-ci, de même que saint Ardéléon et saint Porphyre, avait été comédien à Rome, où, sous le règne de Dioclétien (303 de J.-C.), il jouait souvent les *Mystères* des Chrétiens, à la demande de l'empereur. Il était ici représenté à la manière des Ménestriers du XIVe siècle, et tels que nous les retrouvons dans les miniatures des manuscrits de cette époque, c'est-à-dire coiffé d'une toque, vêtu d'une tunique et d'un ample manteau, et, chose assez singulière, tenant à la main un violon à quatre cordes, absolument semblable à ceux d'aujourd'hui. Le roi Philippe de Valois, le pape Clément VI et l'évêque de Paris Foulques de Chanac, approuvèrent cette sainte fondation, et la chapelle fut érigée en bénéfice à la nomination des Ménestriers. Parmi les Ménestriers qui s'associèrent à l'œuvre charitable de Grare et de Huet, furent Colin Muset, Jacques-le-Clourier ou le Clostier, Jean de Chaumont, et Perrot, de Rouen, garde du Guet au petit Châtelet de Paris [1]; ce dernier fut l'un des premiers administrateurs de l'hospice. Ajoutons que, vers la fin du XIIIe siècle, les Ménestriers jouissaient de diverses franchises ; qu'ils avaient donné leur nom à l'une des rues de la capitale [2]; qu'ils s'acquittaient du péage du petit pont Notre-Dame, en chantant un couplet de chanson [3], et que le Conseil municipal de Rouen, par sa délibération du 23 juin 1453, exempte d'impôts Jean Toulouse, l'un des Ménestrels de l'*hôtel du roi nostre seigneur* Charles VII [4].

Cette sorte de protection, accordée encore, à ce moment, aux Jongleurs-ménestrels, par des hommes d'un caractère honorable, ces diverses fondations pieuses, entièrement dues à ces artistes, tout

[1] Du Breul, *Théâtre des Antiquités de Paris ;* Paris, 1639, p. 737. — Millin, *Antiquités nationales*, t. IV (chap. 41). Paris, 1792, in-4°.

[2] La rue des Jongleurs, plus tard des Ménestriers, qui communiquait de la rue Saint-Martin à la rue Beaubourg, vient de faire place à la nouvelle rue Rambuteau. La plus grande partie des habitants exerçait la profession de Joueurs d'instruments.

[3] *Réglements sur les Arts et Métiers de Paris*, rédigés au XIIIe siècle par Etienne Boileau, et publiés par J.-B. Depping; Paris, 1837, in-4°, p. 287.

[4] Archives municipales de Rouen. — *Revue de Rouen*, janvier 1845.

en ne détruisant pas l'authenticité de la décadence de leur profession, vers la fin du XIIe siècle, paraît ôter quelque poids à l'opinion de plusieurs auteurs, sur le complet avilissement de cette classe de rimeurs-musiciens. Nous appuyant, en cela, non-seulement sur nos propres recherches, mais encore sur celles de plusieurs érudits, nous pensons que cette dégradation complète n'a eu lieu que vers la fin du XIVe siècle, en France, et un siècle plus tard en Angleterre.

Nous les voyons, il est vrai, sous le règne de quelques-uns des successeurs de Richard Cœur-de-Lion, justifier à divers titres la protection qui leur était accordée : sous Jean Sans-Terre, ils contribuent à délivrer un grand comte d'Angleterre, assiégé par les Gallois, et cet événement reflétant, sur ces enfants de la gaie science, une importance assez grande, et nous paraissant en même temps un renseignement curieux sur les mœurs de cette époque, nous allons le raconter ici :

Hugues, premier comte de Chester, dans sa charte de fondation de l'abbaye de Saint-Werburg à Chester, avait accordé aux malfaiteurs qui viendraient à la foire de cette ville, le privilége de ne plus être inquiétés désormais pour leurs crimes, à moins que ces délits n'eussent été commis pendant la durée de la foire. Cette protection inexplicable attirait, chaque année, à la foire de Chester, une multitude de mauvais sujets, et allait cependant être d'un secours efficace pour l'un des successeurs de ce haut baron, pour Ranulf, le dernier descendant de cette famille.

Un jour qu'il voyageait dans le pays de Galles, accompagné d'une troupe nombreuse, et que, poursuivi par les habitants, il s'était réfugié dans son château de Rotheland, où les Gallois le tenaient assiégé, il vit bientôt arriver à son aide un corps de troupe que Lacy, connétable de Chester, lui envoya sous le commandement de Dutton, son intendant et son beau-fils. La présence inattendue de ces soldats, et leur apparence déterminée, mit aussitôt en fuite les Gallois, qui levèrent immédiatement le siége. Ils ne se doutaient pas qu'ils fuyaient, non devant des soldats aguerris et disciplinés, mais bien devant une horde bruyante de voleurs et de gens de mauvaise vie, qui, grâce à la charte de Hugues, se promenaient oisifs à la foire de Chester, et que les chants et la musique du comté avaient attirés à

leur suite, et avaient décidé à venir défendre leur seigneur assiégé.

Sous Henri III, Ricard, harpiste du roi, obtient non-seulement, de son prince, de gracieuses récompenses pour lui et sa femme Béatrice, mais reçoit, en raison de ses talents, le titre de *Maître* (magister), qui dénote une condition honorable.

Sous le roi Édouard Ier, dont les édits, contre les Bardes gallois, furent pourtant d'une sévérité cruelle, les Ménestrels sont, à sa cour même, remarquablement considérés; et l'un d'eux, le harpiste d'Édouard, pendant la croisade de 1271, se signale parmi ses officiers les plus zélés.

Malgré l'espèce d'élévation que des études poétiques auraient dû laisser au caractère des Ménestrels, il reste cependant prouvé que les récompenses pécuniaires étaient fort appréciées par eux, et qu'ils y tenaient, pour le moins, autant qu'aux honneurs dévolus à leurs ancêtres. Un Ménestrel français, Colin Muset, cité plus haut parmi les fondateurs de l'hôpital de Saint-Julien à Paris, dont les vers faciles et naïfs remontent à la fin du XIIIe siècle, nous donne, dans l'une de ses chansons, un témoignage irrécusable de ce manque absolu de désintéressement :

1.

Sir Cuens, j'ai vielé
Devant vous, en vostre ostel;
Si ne m'avez rien donné,
Ne mes gages aquité,
C'est vilanie.
Foi que doi sainte Marie,
Ensi ne vos sieurré-je mie!
M'aumosnière est mal garnie,
Et ma male mal fornie.

2.

Sire Cuens, ça commandez
De moi vostre volenté;
Sire, s'il vos vient à gré,
Un beau don ça me donnez
Par cortoisie;
Car talent ai, n'en dotez mie,
De r'aler à ma mesnie.
Quand g'i vois borse desgarnie,
Ma femme ne me rit mie.

3.

Ains me dit, sire Angelé,
En quel terre avez esté,
Qui n'avez rien conquesté
Aval la ville?
Vez com vostre male plie,
Elle est bien de vent farsie.
Honni soit qui a envie
D'estre en vostre compaignie.

4.

Quant je vieng à mon ostel,
Et ma fame a regarde
Derrier moi le sac enflé,
Et je qui sui bien paré
De robe grise,
Sachiez qu'ele a tot jus mise
La conoille, sans faintise :
Elle me rit par franchise,
Ses deux bras au col me plie.

5.

Ma femme va destroser
Ma male, sanz demorer,
Mon garçon va abruver
Mon cheval et conreer;
Ma pucele va tuer
Deux chapons, por deporter
A la sauce aillie;
Ma fille m'apporte un pigne
En sa main, par cortoisie.
Lors sui de mon ostel sire,
A mult grant joie, sans ire,
Plus que nus ne porroit dire[1].

Ce riant tableau du modeste ménage du Ménestrel, où femme, enfants et servante s'empressent autour du maître et le fêtent quand

[1] *Œuvres de Rutebeuf*, trouvère du XIIIe siècle, recueillies par A. Jubinal, t. Ier, p. 10, note 2, et *Recueil de Chants hist. franç.*, publié par Le Roux de Lincy, 1re série, p. 223.

Voici une autre chanson de Colin Muset, qui fera connaître ce pauvre poète, si ignoré de nos jours, et dont les écrits auraient cependant dû lui faire trouver place dans les biographies :

Ah! qu'elle fait un bel effet
La musique à Colin Muset.
Elle fait danser la fillette,
Elle fait sauter les garçons;
Le pasteur quitte ses moutons,
La fileuse sa quenouillette,
Pour mieux entendre ses doux sons
Et sa gentille chansonette,
Tant elle fait un bel effet,
La chanson à Colin Muset.

Dès qu'en un château d'importance
Apparaît le bon Ménestrel,
Aussitôt le maître d'hôtel
S'apprête à doubler la bombance;
Le seigneur met son beau mantel,
La dame sa belle altornance [parure];
Partout il fait un grand effet
Le ménestrel Colin Muset.

Le baron veut que l'on lui chante
Les exploits du brave Roland;
La baronne, du beau Tristan
Veut ouïr l'histoire touchante.
Tout le monde sera content,
Dit Muset, mais qu'on me contente,
Saurez jusqu'au dernier rollet
Les chansons à Colin Muset.

Pendant un mois on le regarde;
Tous les jours un nouveau présent;
Peut-on payer trop son talent?
Est-il un jongleur qui l'égale?
Il chante maint air différent,
Et maint instrument il étale;
Qu'elle a de ton, qu'elle a d'effet
La musique à Colin Muset!

Il chante avec flûte ou trompette,
Guitare, harpe, flageolet,
Grande corne, petit cornet,
Tambourin, violon, clochette;
Il fait la basse et le fausset,
Il inventa vielle et musette;
Pour la manivelle ou l'archet,
Nul n'égale Colin Muset.

Quand Muset a fait bonne ronde,
Et reçu nipes à foison,
Il retourne dans sa maison,
Il rend satisfait tout son monde:
Angèle, Perrette, Alison,
Pour bien baffrer, tout le seconde:
Et vive le talent parfait
Du ménestrel Colin Muset!

Laborde, *Hist. de la Musique*, t. II, chap. XII, p. 132. — Cet auteur regarde notre Ménestrel comme l'inventeur des chansons à danser; on l'a fait aussi, mais à tort, le créateur du vaudeville : il faut laisser cet honneur à notre poète virois Olivier Basselin.

il revient chez lui l'escarcelle bien garnie, prouve aussi que le temps de la splendeur de ces poètes-voyageurs, de ces instrumentistes, était passé, et que les coupes d'or, les chevaux de prix, les vêtements magnifiques, ne leur étaient plus prodigués. En effet, quoique les Ménestrels eussent déjà été bannis de France pour leur libertinage et leur indiscipline, de nouveaux désordres forcèrent Charles VI, en 1382[1], et le prévôt de Paris, en 1395, à rendre contre eux des ordonnances sévères, et bientôt cette classe d'hommes fut assimilée à celle des simples bateleurs; dès-lors, le nom de Ménestrel, loin de rappeler en France une profession honorée, ne fut plus que l'une des désignations attribuées à ces comédiens de bas étage, à ces chanteurs des rues que les loisirs du peuple accueillaient avec joie.

C'est aussi vers ce temps, et lorsque leur dégradation est complétée en France, que l'Angleterre voit commencer, d'une manière positive, cette même transformation. Quelques dons royaux, cependant, à eux faits par Henri V, avant de mourir, et confirmés par un arrêt de l'échiquier; une ordonnance promulguée sous Henri VI, en 1456, et qui spécifie la manière dont de jeunes garçons doivent être recrutés, choisis et instruits pour être formés à l'art du Ménestrel; l'établissement, sous Édouard IV, en 1469, d'un *maréchalat*, puis d'une *sergenterie* de Ménestrels, paraissent encore entourer de leur protection les descendants des Ménestrels primitifs. Mais, en même temps, la dégradation morale de ces hommes se manifeste; on les voit s'introduisant aussi bien dans les tavernes que dans les nobles châteaux; et enfin, sous le règne d'Élisabeth, en 1597, un ordre émané de cette princesse les déclare être compris au nombre des vagabonds, mendians valides et malfaiteurs qui encouraient les poursuites de la justice. Cet acte paraît avoir mis fin à leur profession.

Ainsi, après avoir hérité de fonctions presque sacrées, après avoir introduit dans les deux plus grandes nations de toutes ces nations nouvelles de l'empire d'Occident, les premiers germes de la poésie; après avoir vu leurs chants exciter tour à tour les passions héroïques de ces peuples, et faire naître leur goût pour les joyeux et amoureux récits, les Ménestrels, *enfants du gai savoir*, sont descendus jusqu'à l'un des derniers degrés de l'échelle sociale. Nous les avons vus,

[1] *Ordonn. des Rois de France*, t. VII, p. 685.

cependant, pour éviter cette décadence incessante, former des associations régulières et chercher à suivre le goût des générations nouvelles, en substituant tour à tour, à ces brillants récits des exploits des paladins, à ces relations des courses aventureuses des chevaliers, à celles de batailles gagnées et de nobles infortunes, la complainte au rhythme langoureux, la ballade romanesque, et la chanson politique et satirique.

Si l'examen de tout perfectionnement dans la marche de l'esprit humain est maintenant, plus que jamais, reconnu digne d'une attention spéciale, nous croyons que cette déchéance progressive dans une institution qui tint si long-temps et de si près aux fonctions de l'intelligence, doit exciter un intérêt presque semblable ; et nous espérons, à ce titre, obtenir quelque indulgence pour les recherches que nous présentons ici sur un sujet rarement traité, et que nous pensons avoir étudié sous un point de vue nouveau.

Ed. Frère (Rouen.)

ÉCONOMIE COMMERCIALE.

FABRICATION DES TISSUS

A ROUEN.

Nous avons déjà signalé à nos lecteurs[1] le défaut d'organisation de nos Expéditions à l'étranger, et les graves inconvénients qui en résultent. Nous venons aujourd'hui appeler leur attention sur d'autres faits qui nous semblent dignes aussi d'un sérieux examen, puisqu'ils indiquent une décadence toujours croissante et de nature à compromettre, dans un avenir assez rapproché, une des principales industries de notre département.

Pour tous ceux qui suivent avec soin la marche de la fabrication des tissus à Rouen, il est démontré qu'il s'opère, depuis plusieurs années, un déplacement successif de cette fabrication au profit d'autres villes, qui s'emparent progressivement de divers articles dont la production diminue, et, souvent même, s'anéantit complètement chez nous.

Cette transplantation d'industrie n'est pas nouvelle ; elle remonte à une époque fort ancienne, car on sait que, jadis, notre ville se livrait avec succès à la fabrication des Étoffes de laine, à celle de la Rubannerie, de la Bonneterie et des Tissus de fil. La soie même a été employée à Rouen; mais, sans nous reporter à des faits aussi éloignés de nous, examinons ceux qui se sont accomplis récemment, et que nous voyons se renouveler chaque jour sous nos yeux.

[1] Voir notre livraison du mois d'août 1845.

Il y a trente ou quarante ans à peine que notre ville était en possession de la fabrique du *Velours de coton*, article d'une immense consommation tant à l'intérieur qu'à l'étranger. Lorsque le premier Consul vint à Rouen, ce fut dans une manufacture de ce genre qu'il fut conduit par les autorités du temps, qui voulaient lui donner une idée avantageuse de l'habileté de nos fabricants ; maintenant, c'est Amiens qui s'est emparé de cette industrie, dont il ne reste plus même de vestiges dans notre département.

Depuis lors, plusieurs de nos manufacturiers les plus avancés découvrirent un nouveau moyen de succès, en produisant des tissus légers et brillants qu'on nommait des *Guingans* et des *Madras*, et qui s'étaient jusque-là fabriques dans l'Inde. Ces étoffes étaient riches d'avenir, à cause des combinaisons infinies de dessins et de couleurs auxquelles elles se prêtaient ; cependant, elles ont presqu'entièrement disparu de notre ville, pour se transplanter à Saint-Quentin, à Mulhouse et à Sainte-Marie-aux-Mines, qui en ont maintenant le monopole.

Les Étoffes pour pantalons, qui formaient aussi une branche importante de notre industrie locale, nous ont échappé au profit de Roubaix et de Flers.

Les *Stoffs*, les *Tissus damassés*, ont suivi le même mouvement, et, sans avoir tout-à-fait cessé d'être produits à Rouen, ils vont évidemment se concentrer dans les fabriques du Nord.

On peut citer également les *Reps*, les *Retors*, objets d'une consommation d'autant plus étendue qu'elle s'applique à la classe ouvrière, et qui rencontrent maintenant une redoutable concurrence dans les fabriques de Condé-sur-Noireau.

Mayenne fabrique les *Calicots communs* pour doublures ; les *Siamoises écrues* sont produites par masses énormes dans le Beaujolais, et, pourtant, ces tissus ont pris origine dans notre département.

La *Rouennerie* proprement dite, ce tissu auquel notre ville a donné son nom, tend chaque jour à se déplacer, et déjà les fabriques de Roanne, qui pourtant ne datent que d'hier, laissent les nôtres en arrière sous le rapport de la perfection et du bon goût.

Ce sont là des observations positives, d'une évidence manifeste, et on ne peut méconnaître que, si nous ne faisons rien pour arrêter ce mouvement, tout est à craindre pour l'industrie cotonnière de Rouen.

Et, chose bien remarquable, c'est que la plupart de ces fabriques rivales sont placées dans des conditions beaucoup moins favorables que les nôtres. Elles s'approvisionnent ici de leurs cotons filés, de leurs teintures et de diverses autres matières premières. Or, elles ne peuvent se procurer ces objets qu'avec des commissions et des frais accessoires que

notre industrie n'a pas à supporter. Comment donc se rendre compte de cet état de choses ? C'est ce que nous allons essayer de faire en peu de mots.

Presque tous nos fabricants envoient tisser leurs chaînes au loin ; ils n'ont aucune relation directe avec les ouvriers, et se servent de l'intermédiaire d'agents qu'on appelle des *porteurs*, qui se chargent de livrer les chaînes et de les rapporter fabriquées. Mais cet intermédiaire est onéreux ; il donne lieu à la perception d'une rétribution qui accroît les frais de production, sans rien ajouter à la valeur intrinsèque de la marchandise.

Il offre, en outre, le grave inconvénient que les *porteurs* n'ont aucun intérêt à la perfection du travail. Ce qu'ils cherchent avant tout, c'est de réduire le plus qu'ils peuvent le prix de la main d'œuvre, et, par cela même, de faire accepter aux fabricants qui leur confient leurs pièces, la moindre qualité possible. Il en résulte une grande défectuosité dans les produits, et cette défectuosité nuit incontestablement au développement naturel de l'industrie. Aussi peut-on remarquer que les étoffes de Rouen sont aujourd'hui beaucoup moins solides qu'autrefois, et qu'elles supportent difficilement, du moins sous le rapport de la qualité, la comparaison avec les articles fabriqués dans les villes rivales.

D'ailleurs, le travail est généralement médiocre dans les campagnes ; les tisserands y sont si faiblement rétribués, qu'ils ne font du tissage qu'une occupation accidentelle, destinée à utiliser les instants qu'ils ne peuvent employer à la culture; ces interruptions, sans cesse répétées, nuisent essentiellement à la régularité des produits, et la modicité du salaire porte, en même temps, les ouvriers à faire plutôt vite que bien.

D'un autre côté, on peut reprocher avec raison à nos fabricants le défaut d'esprit d'innovation. Quand ils ont entrepris la confection d'un article quelconque, ils ne l'abondonnent que lorsqu'il est entièrement délaissé par les acheteurs, pendant que leurs concurrents s'appliquent incessamment à chercher de nouveaux effets, et parviennent ainsi à présenter à la vente des tissus qui plaisent aux consommateurs et qui offrent d'autant plus de profit qu'ils sont moins connus.

Ils négligent trop aussi de se tenir au fait de ce qui se produit au dehors. Les habitudes casanières sont fort louables assurément, sous certains rapports, mais elles ne sont plus en harmonie avec la marche rapide des idées. Tandis que les fabricants de Rouen s'attachent, avec une sorte d'opiniâtreté, à des genres usés, ceux des autres villes les devancent et s'approprient toutes les améliorations industrielles.

Les opérations préparatoires des cotons avant leur emploi, se font ici avec une extrême négligence. Nous sommes persuadé que c'est de ce

point, qui semble presque indifférent, que ressort une des principales causes du mal que nous signalons, car les soins minutieux sont d'une grande importance pour obtenir une bonne fabrication.

Nous pensons aussi qu'on s'attache trop, à Rouen, à la mise en œuvre des cotons filés de qualité inférieure. Cette économie est mal entendue ; elle est plus apparente que réelle ; et, en effet, il n'est pas un seul fabricant éclairé qui ne sache parfaitement que quelques centimes de moins sur l'achat des matières premières sont loin de compenser la différence de qualité des produits fabriqués. Cette observation nous paraît d'autant plus juste, que les frais généraux étant exactement les mêmes, quelle que soit la valeur des tissus, ces frais sont relativement plus élevés sur la mauvaise marchandise que sur celle qui est parfaite.

Nous croyons donc qu'il dépend, en grande partie, du bon vouloir de nos fabricants, de reprendre et de conserver la position relative qui devrait leur appartenir, et qu'ils obtiendraient ce résultat par les moyens suivants :

En s'attachant à l'emploi de cotons filés et de teintures de la meilleure qualité ;

En adoptant, pour l'encolage et les autres préparations accessoires, des procédés plus perfectionnés et dejà appliqués dans beaucoup d'autres localités ;

En se procurant des échantillons de soieries et autres tissus qui pourraient leur inspirer de nouvelles combinaisons, et leur assurer un débit et plus facile et plus avantageux ;

En faisant de temps en temps quelques voyages en Angleterre, en Suisse et en Alsace, afin de se tenir constamment au courant de tous les progrès de l'industrie indigène ou étrangère ;

Enfin, en concentrant davantage leurs opérations, soit par la création d'ateliers spéciaux, sous leur inspection directe, soit par la suppression de l'inutile intermédiaire des *porteurs*, et le remplacement de ces agents par des commis particuliers, placés au centre des ouvriers de campagne, et chargés de surveiller avec soin tous les détails de la fabrication.

***.

BIBLIOGRAPHIE.

= Les Normands illustres, Portraits et Notices biographiques, publiés sous la direction de M. L.-H. Baratte. — Paris, Dutertre, éditeur.

Si un ouvrage doit être accueilli avec faveur dans notre pays, c'est, sans contredit, celui qui parle aux Normands de leurs ancêtres les plus célèbres, qui leur fait connaître les portraits et la vie des hommes qui se sont distingués, soit par leurs écrits, soit par leur courage, soit par leurs vertus. Nous ne sommes donc pas étonnés de la vogue méritée qui, dès son début, s'est emparée du *Recueil des Normands illustres*, publié par une Société de gens de Lettres, sous la direction de M. Baratte. Les portraits, gravés d'après les originaux les plus authentiques, par Charles Devritz, portent l'empreinte d'une vérité historique incontestable, et les notices sont rédigées avec une élégance de style et une impartialité assez rares dans de semblables publications.

Les bornes étroites de notre *Revue* ne nous permettent pas de faire passer devant les yeux de nos lecteurs les nombreux personnages désignés dans le Recueil, ni d'expliquer en détail les titres qu'ils avaient au brevet de capacité qu'on vient, non pas de leur donner, mais de leur confirmer. Nous ne ferons donc, pour ainsi dire, qu'indiquer les noms, et nous renvoyons, pour le surplus, aux notices elles-mêmes, à la fois si instructives et si intéressantes.

Voici, d'abord, venir, par droit d'ancienneté, Alain Chartier, « excellent orateur, noble poète, rhétoricien renommé, et père de l'éloquence française », qualités qui ne l'empêchèrent pas d'être l'homme le plus laid de son siècle, mais qui lui valurent un doux baiser de la reine Marguerite d'Écosse, femme de Louis XI. « Je n'ai pas embrassé l'homme », répondit ingénuement cette princesse aux dames qui s'étonnaient de cette faveur, « je n'ai pas embrassé l'homme, mais la bouche de laquelle « sont issus tant de mots dorés, d'excellents propos, de matières graves « et paroles élégantes. »

La réputation de maître Alain Chartier ne fut pas de longue durée; vers la fin du XVIe siècle, on semblait avoir perdu jusqu'au souvenir de ses œuvres. M. G. Mancel, auteur de la notice sur ce poète, explique, avec beaucoup de bonheur, les causes de cet oubli, et attribue à son patriotisme plutôt qu'à son mérite littéraire la célébrité dont il jouit pendant sa vie. Il mourut en 1449, un an avant la victoire de Formigny, qui réintégra la Normandie dans l'unité française.

Malherbe devait nécessairement trouver une belle place parmi les *Normands illustres*, et cependant le portrait qu'en trace M. Destigny (de Caen), est bien loin d'être flatteur. « Né misanthrope et morose, dit-il, Malherbe avait, dans son langage et dans ses manières, toute la brusquerie d'un vieux soldat. Son regard était dur, son ton tranchant, sa répartie caustique et souvent impertinente. Il ne plaisantait jamais qu'avec amertume; il affectait pour les peines du cœur une insensibilité excessive, et se montrait d'une indifférence systématique pour tout, excepté pour les commodités de la vie; enfin, il écrasait de son superbe mépris tous les poètes français, anciens et contemporains, il ne faisait aucun cas des Grecs et de Virgile, et n'était parfaitement content que de lui-même et de ses propres talents. »

On conviendra que si l'on peut reprocher quelque chose à M. Destigny, ce n'est pas, certes, de frapper de main morte. Quant à nous, nous n'avons pas le courage de scruter les défauts de l'homme en présence du génie créateur du poète. *Enfin Malherbe vint*! s'est écrié le grand critique Boileau, et cet éloge, répété de ville en ville aux acclamations de la France entière, nous a appris à respecter celui qui fut le prince des poètes de son temps, et dont chaque vers dénote les progrès immenses de la réforme qu'il apporta dans la versification. Nous oublierons même qu'il fut courtisan assidu de la fortune, et que, s'il mourut pauvre, ce fut bien malgré lui, car il tendit servilement la main à l'opulence, et mendia sans succès les largesses des grands. Aussi pourquoi eut-il l'insigne maladresse, pendant la guerre de la Ligue, de poursuivre l'épée dans les reins, l'espace de deux à trois lieues, l'homme qui, plus tard, devait tenir les rênes de la fortune publique, et surtout la feuille des bénéfices? Ce sont de ces libertés grandes qui ne se pardonnent jamais, et Sully ne pardonna pas.

En introduisant Jean Loret dans le cercle des illustrations normandes, nous croyons que M. Ed. Neveu l'a placé en trop bonne compagnie. Ses poésies sont plates, niaises, sans aucun but d'utilité ou de progrès. Le seul mérite que nous lui reconnaissons fut dans sa reconnaissance publique envers Fouquet disgracié, mais c'est un échelon trop faible pour arriver à la célébrité.

Nous en dirons presqu'autant du vaniteux Georges Scudery. Son bagage littéraire est assez mince, non par la quantité, mais par la qualité. Ses pièces de théâtre pèchent autant par le fond que par la forme; les sujets n'offrent aucun intérêt; l'action est nulle, l'intrigue pauvre et de mauvais ton, le style toujours négligé, sans couleur et souvent trivial. Aussi, pensons-nous que c'est comme homme, comme frère, comme ami,

et non comme poète, que nous le trouvons au rang de nos compatriotes les plus distingués, à moins cependant que ce ne soit comme gouverneur général de *Notre-Dame-de-la-Garde*,

Gouvernement commode et beau,
A qui suffit, pour toute garde,
Un suisse avec sa hallebarde
Peint sur la porte du château.

Au reste, la notice destinée à Scudery est très attachante. M. Baratte, tout en ne cachant pas les nombreux défauts de cet écrivain, fait ressortir avec beaucoup de tact les qualités qui le distinguent, et qui lui valurent son entrée à l'Académie française, en remplacement de Vaugelas.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des œuvres paisibles de l'intelligence et du génie. Qu'il nous soit permis, pour varier un peu ce compte-rendu que notre impuissance nous fait craindre de rendre monotone, de nous occuper d'une gloire contemporaine, acquise au prix du sang et pour la défense de la patrie. Lorsque les restes du général Ruffin furent rendus à sa ville natale, nous promîmes à nos lecteurs de leur faire connaître la vie de notre brave et infortuné compatriote. Nous venons aujourd'hui tenir notre promesse, et c'est le *Recueil des Normands illustres* qui va nous fournir, sur ce sujet, un article plein d'intérêt, dû à la plume élégante et studieuse de M. Baratte :

« François-Amable Ruffin, fils de Jacques-Dominique Ruffin et de Marie-Marguerite Gambard, naquit le 4 septembre 1771, dans la petite ville de Bolbec (Seine-Inférieure), que son père administra en qualité de maire.

« Doué d'une grande énergie de caractère et d'une bravoure native, auxquelles les luttes intestines et les grands événements politiques dont il fut témoin dès sa première jeunesse donnèrent une sorte de trempe inaltérable, François Ruffin avait à peine atteint sa dix-neuvième année, que, par un trait saisissant de dévoûment et de courage, il faisait déjà pressentir de quel prix seraient bientôt, pour son pays menacé d'invasion, l'aptitude de son esprit et le secours de son bras. Mais ce n'était que le prélude de cette organisation mâle et généreuse à des exploits qui, pour se produire, n'attendaient qu'un plus vaste théâtre.

« En 1792, quand la *patrie en danger* demandait à grands cris cette armée de défenseurs qui, quelques mois plus tard, faisait trembler l'Europe, Ruffin, présenté par son père au bureau permanent, signa d'enthousiasme l'engagement qui lui ouvrait le chemin de la gloire. C'était le 18 septembre, et, deux jours après, capitaine de la compagnie de volontaires, qui comptait une centaine de braves, il se rendait à

Rouen, où il fut proclamé commandant du septième bataillon de la Seine-Inférieure.

« Il se dirigea de là sur Abbeville, puis se porta devant Dunkerque, où la troupe qu'il commandait courut de véritables dangers, et contribua puissamment à chasser de notre rivage le duc d'York et ses Anglais.

« Devenu aide-de-camp du général Jourdan, il conserva ce grade depuis le 10 thermidor an III jusqu'au 1er vendémiaire an V, époque à laquelle il passa en la même qualité sous les ordres du brave Ney, alors général de division; le 12 thermidor an VIII, il fut promu au grade d'adjudant-général, et servit alternativement dans les armées du Danube et du Rhin (quinzième division militaire), et ensuite à l'armée du camp de Saint-Omer. Après la bataille de Fleurus, Ruffin refusa le titre de général de brigade, qui lui fut donné de nouveau sur le champ de bataille de Hohenlenden par le général en chef Moreau, et ne lui fut confirmé que plus tard.

« Partout où ce vaillant guerrier se trouva en présence de l'ennemi, son habileté et son courage lui assurèrent le triomphe; mais il est, parmi ses glorieux faits d'armes, quelques traits d'une intrépidité si noble, qu'il nous serait impardonnable, à nous son concitoyen, de les passer sous silence.

« Après s'être couvert de gloire à la bataille si meurtrière d'Eylau, Ruffin, dix jours plus tard, fut chargé de garder, avec sa brigade, Ostrolenska, dont la conservation, bien que cette ville fût petite et ouverte, était d'une extrême importance, en ce qu'elle forme tête de pont sur la Narew. Il venait de s'y établir, quand l'ennemi attaqua cette position avec des forces dix fois supérieures aux siennes; mais, sans s'inquiéter de cette disproportion, le général fit charger à fond cette armée, la dispersa dans la plaine, joncha le sol de blessés et de morts, et ne fut arrêté, dans sa poursuite contre les fuyards, que par le manque absolu de cavalerie.

« A Friedland, après une marche forcée de trente-six heures, Ruffin ayant reçu l'ordre de s'emparer de la ville, que l'on ne croyait défendue que par un petit nombre d'hommes, vit à sa première attaque l'ennemi déployer devant lui trente mille combattants, et démasquer vingt pièces d'artillerie dont le feu terrible eut bientôt démonté ses canons. Cependant, le général français, qui n'avait sous ses ordres que trois mille cinq cents hommes, dont moitié de cavalerie, opposa, pendant plus de deux heures, à cette masse formidable, une si énergique résistance, que, sans perdre de terrain, il donna le temps à nos troupes de se mettre en ligne, d'engager une bataille décisive, d'écraser une partie de l'armée russe, et de culbuter l'autre au-delà de la rivière.

« Le lendemain de cette victoire, le duc de Montebello, qui commandait la revue, dit à l'Empereur : « Sire, je vous présente le général Ruffin comme un de vos plus vaillants généraux. A Friedland, il s'est battu comme un lion, et s'est couvert de gloire. »

« Napoléon, qui possédait si bien le secret de récompenser de tels services, nomma Ruffin général de division, et lui conféra le titre de comte de l'empire.

« Appelé au-delà des Pyrénées, Ruffin remporte, à Spinosa, une éclatante victoire sur un corps d'armée dans lequel la junte espagnole plaçait toute sa confiance ; il prend une part glorieuse au mémorable passage de *Somo-Sierra*, ces thermopyles de l'Espagne, et, pénétrant des premiers, par une brèche d'assaut, dans la ville de Madrid, il arbore nos aigles triomphantes sur ses remparts hérissés de canons Enfin, après avoir fait des prodiges pendant toute la guerre qui arrosa de tant de sang et en pure perte le sol de l'antique Ibérie, après avoir détruit l'armée d'Estramadure et fait éprouver à celle des Anglo-Portugais des pertes incalculables, le vaillant Ruffin, arrivé devant Cadix à la tête de trois mille hommes, qui venaient de mettre en déroute huit mille Espagnols, aperçoit un corps de réserve nombreux, composé d'Anglais, sur lequel il se précipite tête baissée, en criant d'une voix puissante : « En avant, camarades, la victoire est à nous ! »

« Mais, en proférant ce cri éminemment français, le général, atteint par un biscaïen, et déjà trop éloigné des siens pour qu'ils pussent le disputer à l'ennemi, tombait au pouvoir des Anglais dans la plaine de Chiclana, sur un petit tertre qui, baigné de son sang, a depuis gardé le nom glorieux de *butte Ruffin*.

« C'était le 5 mai 1811, et, dix jours plus tard, Ruffin, embarqué pour l'Angleterre, expirait à bord du *Gorgon* des suites de sa blessure, et peut-être de désespoir de se voir prisonnier des Anglais. Il était alors âgé de trente-neuf ans.

« Débarqués à la pointe de Beack, les restes mortels de l'illustre général furent inhumés par ses ennemis avec tous les honneurs militaires qu'ils auraient pu rendre à l'un de leurs plus grands généraux. Les officiers supérieurs et les deux milices de Middlesex et de Northampton assistèrent à ses funérailles, après lesquelles furent tirées trois salves de dix coups de canon chacune. Pendant la marche du funèbre cortége, le pavillon du bastion de la reine fut, en signe de deuil, amené à mi-mât, et le canon de la plate-forme tiré de minute en minute.

Dans un prochain article, nous examinerons les notices relatives aux femmes célèbres de la Normandie. Alf. P.

CHRONIQUE.

= Attentat de Fontainebleau. — Le jeudi 16 avril a failli devenir un jour de deuil pour la France : la main d'un assassin a dirigé son arme sur le Roi, dans le parc de Fontainebleau. Nous recevons une pièce de vers inspirée par ce nouvel attentat, contre lequel la Providence vient encore de protéger si visiblement les jours de S. M. Nous croyons être agréable à nos lecteurs en leur faisant connaître quelques strophes de cette pièce, adressée à la Reine Marie-Amélie :

L'Ange gardien.

Lorsque huit fois la main du crime,
Que dirige un farouche accès,
Se lève, et choisit pour victime
Un monarque cher aux Français,
Quelle est donc cette providence
Qui, des assassins en démence,
Trompe toujours l'instinct cruel ?
Quelle est la puissance divine
Qui, de la royale poitrine,
Écarte ainsi le coup mortel ?

C'est une auguste souveraine
Qui sur le trône sait unir,
A la noblesse d'une reine,
Les vertus qui la font bénir.
C'est l'ame fervente et pieuse,
C'est la foi sainte et généreuse
D'un ange descendu des cieux
Pour défendre, par la prière,
Un Roi dont la longue carrière
Compte encor des jours précieux.

C'est la tendre épouse qui prie,
Comme priait, dans sa douleur,
Sa sainte patrone Marie
Quand le glaive perçait son cœur.
C'est une mère infortunée
A qui sa haute destinée,
Ici bas, n'a point épargné
Ni l'angoisse ni la souffrance,
Mais dont le cœur plein d'espérance
Est toujours calme et résigné.

C'est elle à qui Dieu sur la terre
Donna, pour prix de ses bienfaits,
Cette influence salutaire
Qui rend impuissants les forfaits.
Du souverain noble compagne,
Contre ce Roi qu'elle accompagne
Nul attentat n'a réussi.
Fier de l'amour de sa patrie,
Philippe a dit, près d'Amélie :
« Mon ANGE GARDIEN, le voici. »

= LOTERIE DES ARTISTES, EN FAVEUR DES VICTIMES DE LA CATASTROPHE DE MONVILLE ET DE MALAUNAY. — La Loterie organisée avec tant de zèle et de désintéressement par le directeur du Musée de peinture, et dont le tirage a eu lieu dans le courant de février dernier, a obtenu un heureux et légitime succès. Huit mille billets ont été placés ; près de 200 lots et 500 épreuves de la charmante lithographie exécutée par M. Bellangé, ont été distribués. La somme produite par cette œuvre de bienfaisance, défalcation faite des frais d'encadrement d'un assez grand nombre de dessins et de gravures, ainsi que du prix de l'impression de la lithographie, s'est élevée à 6,900 fr., dont la répartition vient d'être faite, par les soins d'une Commission nommée à cet effet, entre les malheureux qui ont le plus souffert de la catastrophe du 19 août, soit par des blessures ayant entraîné une infirmité permanente, soit par la perte de parents qui étaient leur soutien. Cette répartition a été faite au moyen de la création de livrets de la Caisse d'épargnes, remboursables aux titulaires dans un délai de six mois à un an pour les majeurs, et, pour les mineurs, après leur majorité. M. le Préfet ayant pourvu, à l'aide des nombreuses souscriptions versées par la charité publique, à tous les besoins immédiats de ces malheureux, la Commission a voulu ainsi prévenir la prompte dissipation des secours, et conserver aux orphelins un petit capital, qui pourra s'accroître encore par l'accumulation des intérêts et même par de nouveaux versements.

Voici comment s'est opérée la répartition :

Sur 36 *Blessés*, 16 individus, atteints d'infirmités plus ou moins graves, ont reçu		1,650 fr.
Orphelins et veuves :	5 orphelins de père et de mère, 13 id. de père, 5 id. de mère, 5 veuves sans enfants.	4,250 fr.
Sur 35 familles qui ont perdu des enfants, il a été alloué à 9 *Vieillards* privés de leur soutien		1,000 fr.
En tout 53 livrets, montant à		6,900 fr.

Nous enregistrons avec plaisir un tel résultat, qui offre une nouvelle preuve du généreux et intelligent empressement avec lequel les artistes concourent au soulagement de toutes les infortunes.

= Archéologie. — Les travaux que fait exécuter en ce moment la fabrique de Saint-Gervais, pour l'agrandissement de l'église, ont mis à découvert, du côté du portail, dans la direction du mur extérieur de la contre-nef méridionale, une muraille, qu'on n'a pu examiner que jusqu'à une profondeur de trois mètres du sol actuel, sous lequel elle s'enfonce davantage, et sur une longueur de sept mètres.

La construction et les matériaux de cette muraille la rapprochent des constructions romaines des derniers temps de l'empire. Elle est en pierres de petit appareil, dont plusieurs en tuf, avec une chaîne horizontale en briques, sur un seul rang. Ces briques ont généralement vingt-cinq centimètres de long, sur trois ou quatre d'épaisseur.

Cette muraille nous paraît avoir fait partie de l'église bâtie, vers la fin du IVe siècle, par saint Victrice, à laquelle cet archevêque de Rouen, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, travailla de ses propres mains. Ainsi, elle serait contemporaine de la crypte qui s'étend sous l'église, avec laquelle elle présente, en effet, sous le rapport des matériaux et de la construction, une grande analogie.

Il est fort à regretter que les exigences des travaux n'aient pas permis de sonder cette muraille jusqu'au sol antique, et d'en suivre le développement, pour se rendre compte du plan de l'ancienne église de ce côté.

A. D.

= Nous avons fait connaître dans la *Revue* (novembre 1842), l'appareil de sauvetage inventé par M. Viau, d'Harfleur. L'auteur de cet appareil n'ayant pas trouvé en France l'appui nécessaire pour l'utiliser, se disposait, comme cela n'arrive malheureusement que trop souvent, à aller en Angleterre pour y chercher les encouragements que son pays lui avait refusés; sur ces entrefaites, une Compagnie vient de se former au Havre pour l'exploitation de *l'Hydrostat*. M. Viau nous écrit pour réclamer la priorité de sa découverte sur une autre dont il a été question de faire l'expérience dans le port de Rouen; nous nous empressons de constater publiquement cette réclamation.

= La ville de Fécamp est décidément en progrès : nous avons déjà fait connaître l'établissement de la bibliothèque qu'elle doit à une généreuse donation; aujourd'hui nous avons à annoncer que cette ville va être éclairée au gaz à des conditions on ne peut plus avantageuses; le chemin de fer y amènera encore d'autres améliorations, parmi lesquelles il faut mettre en première ligne la création de bains de mer, entreprise

toute patriotique qui sera due à des habitants même du pays, et dont la belle position de Fécamp et la création du nouveau moyen de locomotion ne peuvent manquer d'assurer le succès. Enfin, la Chambre de commerce de cette ville vient de voter l'établissement d'un appareil de sauvetage à l'entrée du port.

= L'Institut des Provinces de France a tenu, vers le milieu d'avril, une session générale à Orléans, sous la présidence de M. de Caumont. Les Académies royales de Lyon, de Bordeaux, de Marseille, d'Autun, d'Orléans, les Sociétés académiques du Mans, de Nantes, de Versailles, de Coutances, d'Abbeville, de Caen, de Tours, de Vendôme, etc., avaient envoyé des délégués. Plus de trente corporations littéraires ou scientifiques ont, en outre, adhéré aux statuts de l'Institut des Provinces et promis de coopérer au but de sa création. — La session a duré plusieurs jours et a présenté un grand intérêt. Les savants et les littérateurs d'Orléans ont accueilli avec empressement leurs confrères étrangers venus de tous les points de la France, et les autorités civile et religieuse ont facilité, autant qu'il était en leur pouvoir, les travaux et les explorations des membres de l'Institut. Monseigneur Fayet, surtout, a mis la grâce la plus charmante à faire les honneurs de sa ville aux pélerins de la science et des beaux-arts. — Lorsque le compte-rendu des travaux de la session aura paru, nous nous empresserons d'en présenter un exposé à nos lecteurs.

= L'honorable M. Lair, qu'on peut regarder avec juste raison comme le promoteur de tout ce qui a été fait de bien en Basse-Normandie, et notamment à Caen, depuis une cinquantaine d'années, en faveur de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, ne se borne pas à aider les Sociétés savantes dont il est membre de sa longue expérience et de son appui auprès de l'administration; il vient encore à leur secours, d'une manière non moins efficace, lorsque leurs ressources financières sont épuisées. Ainsi, en 1837, le généreux secrétaire de la Société d'agriculture de Caen avait déposé, dans la caisse de la Société, et sans que d'autres personnes que le trésorier le sussent, une somme de 6000 francs. Tout récemment, il vient encore de mettre à sa disposition une somme de 5,150 fr. pour combler le déficit constaté dans sa situation financière, et la mettre ainsi en état de poursuivre ses utiles travaux. On ne saurait donner trop de publicité à un aussi noble emploi de la fortune, et nous sommes heureux de répandre au-dehors de Caen la connaissance de pareils actes, qui honorent autant celui qui les accomplit que ceux auxquels ils s'appliquent.

= Le concours de poésie ouvert par la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, sur ce sujet : *Poussin et son Monument*, vient d'être jugé.

M. Edouard Crémieu, de Nîmes, demeurant à Paris, neveu de l'avocat distingué qui porte à peu près le même nom, a obtenu le prix, qui avait été doublé et élevé à 600 fr. par M. le Ministre de l'instruction publique, président de la Société pour 1846. La première mention honorable a été accordée à M. Théodore Guiard, professeur de rhétorique au Collége royal de Rouen, et la seconde, à M. Prosper Blanchemain, de la même ville.

= Bibliothèque de M. Delasize. — M. François, libraire, vient de publier le Catalogue de la bibliothèque de M. Delasize, ancien juge au Tribunal de Rouen. Cette collection, l'une des plus belles de notre province, est aussi l'une des dernières qui puissent exciter l'intérêt des amateurs. Nos grandes bibliothèques particulières ont presque toutes été dispersées par la vente, depuis une quinzaine d'années; nous ne savons s'il en reste encore quelques-unes; mais ce dont nous sommes certain, c'est qu'il n'en est pas qui surpassent en importance et en intérêt celle de M. Delasize.

Ce collecteur distingué apportait dans le choix de ses livres un goût et un tact remarquables. Bibliophile plutôt que bibliomane, c'était surtout au contenu des ouvrages qu'il s'attachait, et il recherchait bien moins ces curiosités de convention qui font les délices d'une certaine classe d'amateurs, que ces livres d'élite qui prêtent un précieux secours aux études sérieuses des savants. Cependant, M. Delasize a rassemblé dans sa collection les uns et les autres, et on y trouve réunis les ouvrages les plus utiles, aux éditions les plus précieuses et aux plus rares curiosités.

Les monuments les plus anciens de l'imprimerie, les produits inappréciables des presses des Aldes et des Elzevirs, les éditions de Barbou, etc., forment, dans la Bibliothèque de M. Delasize, un ensemble qu'on ne peut pas espérer de rencontrer ailleurs.

Ajoutons que le catalogue, fait avec beaucoup de soin par M. François, se distingue par une excellente méthode de classification et une exactitude de détails aussi rigoureuse qu'on peut l'attendre d'un travail aussi compliqué.

Les ouvrages sur la Normandie, que M. François a eu l'attention de placer à part, comprennent 120 articles, parmi lesquels il s'en trouve un grand nombre de fort curieux. Nous y remarquons Duchesne, Du Moulin, Masseville, Taillepied, Valdory, avec le plan, une belle collec-

tion de statuts des corporations de Rouen, et une foule de pièces et de brochures sur l'histoire ancienne et moderne de notre ville. Le reste de la province y est aussi dignement représenté.

Nous recommanderions donc vivement cette belle vente à ceux qui recherchent les bons livres, si la bibliothèque de M. Delasize n'était pas assez connue depuis long-temps pour se recommander d'elle-même.

Ch. R.

= Vitraux peints. — Parmi les artistes pleins de zèle et d'ardeur, qui consacrent leurs veilles à tenter, avec de nombreuses chances de succès, la complète résurrection de la *peinture sur verre*, nous nous empressons de citer un jeune homme, M. Emile Bourières, qu'une énergique vocation paraît avoir dirigé dans cette voie, et qui ne saurait manquer de s'y distinguer. M. Emile Bourières, que de nombreuses relations rattachent à notre cité, vient d'exposer, à la Bibliothèque publique, un vitrail d'une grande dimension, représentant une Vierge, que nous engageons les amateurs et les curieux à aller visiter; ils y reconnaîtront le mérite d'un excellent style, joint à celui d'une large exécution, et l'intelligence complète de toutes les conditions qui régissent ce genre de peinture décorative.

= M. Lenoble, artiste peintre du Havre, qui avait été récemment appelé à la direction de l'École de dessin de Cherbourg, est mort dans cette dernière ville, des suites d'une maladie inflammatoire. M. Lenoble était à peine âgé de 42 ans; c'était un artiste studieux et zélé, il est vivement regretté de ses camarades. Il y a quelques années, il avait réuni quelques souvenirs d'atelier, qu'il avait rimés et publiés sous le titre de la *Rapineïde*, poème en dix chants.

= Le Congrès archéologique annuel de la *Société française pour la conservation des monuments* s'ouvrira à Metz, le 1er juin, à 9 heures du matin, et durera 6 jours. Les lettres et propositions destinées à la Société doivent être adressées, *franco*, à Metz, soit à M. de Caumont, directeur de la Société, soit à M. Victor Simon, inspecteur-divisionnaire.

La 14e session du Congrès scientifique de France s'ouvrira, le 1er septembre, à Marseille. — La 8e session du Congrès scientifique italien se tiendra à Gênes, et commencera le 15 septembre.

= La session générale annuelle de l'Association normande s'ouvrira, le 14 juillet, dans la ville d'Argentan (Orne), et durera 6 jours. Tous les membres de l'Association sont priés de se rendre à cette réunion, et d'adresser à M. de Caumont, directeur, ou à M. le maire d'Argentan, avant le 8 juin, les mémoires, notes, propositions qu'ils désireraient faire à l'assemblée.

Le 14 juillet, ouverture de la session, à 11 heures du matin, et commencement de l'enquête agricole — Le 15, continuation de l'enquête agricole. — Le 16, enquête industrielle et enquête morale. — Le 17, courses de chevaux au haras du Pin et exhibition de l'établissement. — Le 18, concours provincial de bestiaux, dirigé par l'Association normande, à Argentan, et proclamation des primes. — Le 19, courses au haras du Pin et exhibition d'instruments aratoires. — Le 20, séance publique et clôture à Argentan.

M. le comte de Beaurepaire remplira les fonctions de secrétaire-général.

= M. Preisser vient d'adresser à l'Académie des Sciences le relevé des observations météorologiques faites par lui à Rouen, en 1845. L'un des résultats les plus frappants signalés dans cette communication est celui de la quantité d'eau tombée, qui s'est élevée à une hauteur presque double de la moyenne annuelle observée à Paris, dans la cour de l'Observatoire. A la vérité, M. Preisser fait observer que, sous ce rapport, l'année 1845 a été comme exceptionnelle; cependant, on sait que, dans le cours ordinaire des choses, la quantité de pluie qui tombe annuellement dans les localités qui avoisinent les côtes de l'Océan, est plus considérable que celle que l'on observe plus avant dans l'intérieur des terres. La cause de cette différence est facile à déterminer, si l'on songe à la fréquence des vents d'ouest sur tout le littoral et à la forte quantité d'humidité dont ils se sont chargés dans leur trajet à travers l'Atlantique.

THÉATRE DES ARTS. — La troupe de comédie et de vaudeville n'a enrichi son répertoire d'aucunes nouveautés, pendant le mois qui vient de finir. Quelques représentations à bénéfice ont eu lieu au Théâtre Français et au Théâtre des Arts. Dans l'une d'elles, nous avons eu la primeur d'une pièce écrite par Lemaire, et qui n'avait la prétention d'occuper l'affiche que pendant un jour ou deux. Le public a ri de cette bluette sans importance, terminée par une imitation grotesque de la danse des sauvages I-o-wais, et l'auteur a été applaudi.

Le théâtre, qui est arrivé à la fin de sa campagne, n'aura cette année qu'une clôture de quelques jours. Ses représentations doivent être à peine interrompues. Le plupart des artistes aimés ont été réengagés par la direction; l'avenir nous dira la valeur des améliorations qui ont été faites dans le personnel de la troupe.

Comme nous savons, par expérience, ce que valent les changements, embellissements et améliorations de toutes sortes, qui, chaque année, ont la prétention de faire de notre théâtre un lieu d'où les médiocrités doivent être exclues, et dans lequel on ne doit rencontrer que des talents bien sûrs et bien constatés, nous nous garderons de trop nous féliciter à l'avance des belles choses qui nous sont promises. Grâce à cette précaution, nous aurons l'agrément de n'être point trop surpris si la prochaine année théâtrale se trouvait avoir

beaucoup de ressemblance avec celle qui vient de s'écouler, laquelle a été fort peu différente des années qui l'avaient précédée. B.

REVUE MUSICALE. — L'apparition des *Mousquetaires de la Reine* au Théâtre des Arts a été couronnée d'un plein succès. La première représentation a peut-être laissé à désirer; mais les imperfections qu'on y avait remarquées ayant disparu, cet ouvrage amène la société au spectacle. Cela doit être. Une action bien conduite, un intérêt soutenu, sont le fond du libretto, qui est très bien coupé pour un opéra comique. Halevy, le célèbre auteur de la *Juive*, de l'*Éclair*, vient d'ajouter un brillant joyau à sa couronne. La musique des *Mousquetaires* est délicieuse : mélodies nouvelles et distinguées, harmonie légère et claire, orchestration délicate et brillante, ensemble toujours soigné et bien fini, font de cet opéra un des plus jolis bijoux du répertoire. Des duos, des airs, des quatuors, un sextuor, un final, et d'excellents ensembles, renferment des choses charmantes; en un mot, c'est un succès.

Bonamy remplit son rôle d'une manière très agréable; plus de puissance serait peut-être à désirer. Garbet est comique par son sérieux emphatique; de plus, il chante bien sa partie. Mlle Durand chante aussi avec goût et expression ses divers morceaux. Mlle Dorval joue, dit et chante son rôle d'une façon tout-à-fait remarquable, et s'y fera regretter. Enfin, Constant remplit le sien avec beaucoup d'entrain, de gaîté et de bon ton.

Une solennité splendide a eu lieu le 26; trois mille spectateurs se pressaient dans l'enceinte du Cirque, pour assister au tirage d'une Loterie au profit des pauvres. Cette fête, organisée par la Société maçonnique, a été très belle : Mme Sabatier, Mlle Durand, MM. Ponchard, Géraldy, Payen et Deslandes avaient prêté l'appui de leur talent; plusieurs discours ont été prononcés dans cette séance. Tous étaient empreints d'une morale profonde; la charité et la fraternité en étaient la base. Des applaudissements ont accueilli ces paroles nobles et touchantes.

Le lendemain, au Théâtre des Arts, la foule se pressait pour entendre une dernière fois les artistes parisiens, qui ont été vraiment dignes des plus sincères éloges.

Le 6 mai prochain, aura lieu une nouvelle exécution du *Désert*, à la Société philharmonique. Nous sommes, comme on le voit, en pleine verve musicale; encore un effort, et nous toucherons Paris, dont nous devenons le faubourg. M.

— L'*Impartial de Rouen* annonce, pour les premiers jours de mai, une magnifique solennité musicale. Mme Cinti-Damoreau et M. Emile Prudent donneront un concert, dans lequel la célèbre cantatrice fera entendre ses airs les plus en vogue, ses romances les plus nouvelles, et M. Prudent ses dernières compositions, entr'autres une seguidille espagnole, qui a obtenu le plus grand succès à son dernier concert à l'Opéra.

Nicétas Periaux, *propriétaire-gérant.*

Erratum. — Page 204 de cette livraison, ligne 16, *au lieu de :* ligne du Nord, *lisez :* ligue du Nord.

GERICAULT.

ABBAYES NORMANDES.

L'ABBAYE DU VALLASSE.

§ I. — L'Histoire.

C'était à la plus belle époque de notre histoire monastique et chevaleresque; les comtes, les barons, les hommes d'armes, se croisaient en foule sur les places publiques[1] et marchaient à la conquête de la Terre Sainte, pendant que, croisés d'une autre sorte, les hommes du peuple, les femmes, les enfants, s'attelaient à des chars, et voituraient la pierre pour la construction de nos églises et de nos abbayes.

Valeran, comte de Meulan, héritier des conquérants de l'Angleterre, toujours animé du zèle pour la défense de la foi et la construction des églises[2], partit aussi pour le pélerinage des saints lieux. Déjà il revenait vers sa patrie, quand il fut assailli par une furieuse tempête, qui ne lui laissa guère d'alternative entre la crainte et l'espérance. Saisi de frayeur, et d'après le conseil du Regnault de Gerponville, il fait vœu, s'il échappe au péril, de fonder, en l'honneur de Marie, une abbaye de moines blancs dans son bois appelé *la Haye de Lintot*. La mer, cependant, ne se calma pas de suite, mais, redoublant sa fureur, elle le précipita sur les rochers. Le navire fut brisé, et les

[1] Le 18 mars 1267, Eudes Rigaut, archevêque de Rouen, prêcha la croisade dans les halles de la Vieille-Tour. (*Lib. Visit.*, Biblioth. roy.)

[2] Struendarum ecclesiarum amator. (*Neustria pia*, p. 850.)

pélerins, saisissant une planche, abordèrent heureusement au rivage[1]. Lorsque le noble comte voulut accomplir son vœu, il se trouva presque prévenu par les moines de Mortemer, qui, suivant une ancienne tradition, étaient venus d'eux-mêmes fonder la maison conventuelle du Vallasse. D'autres disent qu'il fit venir des moines de Bourdeille, monastère fondé par lui en Angleterre. Mais ces étrangers ne tardèrent pas à retourner dans leur patrie, les liens qui unissaient la Grande-Bretagne à la Normandie menaçant déjà de se rompre.

Une autre tradition donne à l'abbaye du Vœu une origine royale. L'impératrice Mathilde, assiégée dans Oxford, aurait fait vœu, si elle était délivrée, de bâtir une abbaye. La noble fondatrice se serait associée au comte de Meulan, et, par une seule fondation, ils auraient satisfait à une double promesse[2]. Quelque légende que l'on adopte, toujours sera-t-il certain que l'abbaye du Vallasse aura justement mérité d'être nommée l'*Abbaye du Vœu* : *Abbatia de Voto.*

Il paraît, toutefois, que les deux fondateurs s'accordèrent en faveur des moines de Mortemer. Un chroniqueur contemporain raconte ainsi leur arrivée à *Saint-Marcel*, chapelle qui est maintenant renfermée dans l'enclos de l'abbaye.

L'abbé Richard, de Blosseville, voulut lui-même conduire ses religieux. Le mardi 12 juin de l'année 1157, ils quittèrent la puissante abbaye de Mortemer; germe béni d'une moisson future, les voilà qui s'avancent vers une terre déserte et solitaire. Les abbés d'Urscamp et de Briostel les accompagnèrent jusqu'à Rouen. Là, on fit une sainte agape chez le vénérable archidiacre Laurent, l'hôte ordinaire des frères de Mortemer. Après ce repas, le couvent descendit dans une barque, et fit voile pour le Vallasse. Les habitants des bords de la Seine virent naviguer sur le fleuve cette pieuse colonie. Sur la rive, étaient à les attendre les deux Mathildes, l'une impératrice, l'autre abbesse de Montivilliers. Au milieu des clercs et des hommes d'armes accourus en foule pour voir un spectacle si nouveau, on entendit les deux royales sœurs s'écrier : « Voilà des hommes bénis de Dieu, des anges envoyés du ciel ! » Puis elles les introduisirent elles-mêmes dans la terre du Vallasse, le 13 juin 1157.

L'impératrice Mathilde délivra la charte de fondation en présence

[1] *Neustria pia*, p. 850.
[2] Ibidem, p. 852.

de Hugues, archevêque de Rouen, et des évêques de Bayeux, de Lisieux et d'Évreux [1]. Elle donna aux religieux des biens immenses : toute la *Haye de Lintot*, toute la vallée, depuis Lillebonne jusqu'à Bolbec, une partie de la forêt située entre les chaussées romaines de Harfleur et d'Étretat, et, surtout, dans la forêt de Fécamp, 800 acres de terre, qui, cultivées par les moines, formèrent plus tard les belles fermes de Fongueusemare.

Dans ce dernier endroit, les religieux bâtirent une église et établirent un prieuré qui a subsisté jusqu'à la révolution [2]. On voit encore les magnifiques *granges dixmeresses* qu'ils firent construire, et les cellules qu'occupaient les Frères lorsqu'ils venaient y faire l'office.

Le roi Henri II les couvrit d'une protection spéciale ; il confirma tous les priviléges accordés par sa mère, et y ajouta la permission de prendre, dans ses forêts, du bois pour la construction et le chauffage. Les particuliers ne restèrent pas en arrière : Valeran de Meulan donna, pour chaque année, 6,000 harengs à Pont-Audemer ; Gautier Giffard, une pesée de sel à Leure ; Robert de Bénouville, trois masures et une franche nef à Étretat ; et Godard des Vaux, le péage du marché de Goderville [3]. Nous remarquerons aussi qu'il y est question de vignobles dans l'enclos même de l'abbaye. Une vieille tradition, confirmée d'ailleurs par le cadastre [4], donne, à un coin de terre situé sur le bord de la voie publique, le nom de *Clos des Vignes*. Tous ces priviléges furent confirmés par Richard Cœur-de-Lion, en 1199 [5]. Rotrou, l'archevêque [6], vers 1168, et le maire de Rouen, en 1235, y apposèrent le sceau de leur approbation [7].

[1] *Neustria pia*, — *Gall. christ.*, t. XI. — *Monasticum anglic.*, t. II. — Les Archives départementales possèdent l'original. On trouve aux Archives départementales un cartulaire du XVIe siècle, où l'histoire et les chartes du Vallasse sont consignées.

[2] Ces fermes, vendues comme bien national, étaient possédées naguère par M. Bataille, propriétaire de l'abbaye de Valmont.

[3] Cartulaire du Vallasse, du XVIe siècle, aux Arch. départ.

[4] Plan cadastral de la commune de Gruchet-le-Vallasse, dressé en 1822, à la mairie du lieu.

[5] *Neustria pia*.

[6] *Gallia christ.*, t. XI.

[7] Charte du maire de Rouen, en 1235, adressée aux maires de Fécamp, de Montivilliers et de toutes les communes du pays de Caux. (*Neustria pia.*)

Une charte de Philippe III, en 1281, confirma aux moines le droit de haute, de moyenne et de basse justice [1]. Chose étonnante ! les tristes restes de ce pouvoir temporel de notre abbaye subsistent encore dans la tradition et dans les monuments. La ferme de Saint-Marcel est désignée comme une des prisons; et, parmi toutes ces tourelles pointues qui embellissent aujourd'hui le parc, la plus belle est aussi la plus odieuse par sa destination. Cette charmante aiguille, qui domine le paysage, ce fut une oubliette dont on voit encore la trappe; ce fut un cachot dont la porte est encore béante; et cette tour, par ses ogives, par ses assises tufeuses, doit remonter au XIIe siècle. L'église, sanctuaire de vie, fut détruite plusieurs fois, tandis que le monument de la mort n'a pas souffert d'altération.

La haute justice du Vallasse s'est conservée avec un grand appareil de puissance féodale : jusque dans ces derniers temps, elle a possédé ses baillis, ses sergents, ses greffiers, ses lieutenants, ses receveurs, ses avocats et ses procureurs; tous les noms de ces gens de robe et d'épée remplissent, au XVIIe siècle, les registres de la paroisse [2]. Les prisons même n'ont été complètement évacuées qu'en 1790 [3]. Ce fut pour les habitants de la vallée comme une image de la prise de la Bastille.

Cette abbaye, de l'ordre de Citeaux, subsista 635 ans, pendant lesquels elle a compté quarante-deux abbés, dont trente réguliers et douze commendataires. Au moment de sa destruction, elle comptait environ six religieux et possédait 12,000 livres de rente. Cinq églises étaient soumises à sa juridiction : Fongueusemare, Gruchet, le Vallasse, Auberville-la-Campagne et Saint-Vincent-d'Aubemare [4]. La bibliothèque renfermait un bon nombre de livres et de manuscrits; Richard de Blosseville, premier abbé, en avait commencé la collection : *divinos codices collegit* [5]. Le chartrier possédait beaucoup de pièces originales fort curieuses; transportées d'abord au district de *Brutus-Villiers*, elles furent, en grande partie, pillées par les épi-

[1] Archives départ.

[2] Registre de l'état civil de la commune de Gruchet-le-Vallasse pour le XVIIe siècle.

[3] Archives de la mairie.

[4] Duplessis, t. Ier. — Pouillé de 1738.

[5] *Rerum Gallic. et Francic. script.*, t. XIV, p. 513.— Cinq manuscrits du Vallasse se voient encore à la Bibliothèque publique de Rouen.

ciers de la ville[1]. Ce qui fut épargné se voit maintenant au dépôt de nos Archives départementales.

Notre abbaye n'a pas joué un grand rôle dans l'histoire ; on ne la voit presque jamais mêlée aux grands événements de la province. En 1529, elle paya 400 livres pour la rançon de François Ier, suivant la taxe qui fut imposée par l'archevêque Georges d'Amboise[2]. Dans le livre des Visites pastorales d'Eudes Rigaut, on ne trouve presque jamais mention d'elle. Ce grand pontife n'en fit point la visite canonique ; seulement, le 8 janvier 1260, il y reçut l'hospitalité pendant une nuit de voyage[3].

En 1255, le sire chambellan de Tancarville avait donné à l'abbaye 90 sols de rente sur le moulin *esragié* ou enragé[4]. Ce moulin fit du bruit quelque temps plus tard. Disputé par deux puissants seigneurs, ils résolurent de se battre pour lui, en champ clos, selon les usages de la féodalité. Dans la bataille, le sire de Harcourt creva un œil au chambellan de Tancarville[5]. Enfin, l'abbé Richard de Blosseville, étant devenu le confident de l'impératrice Mathilde, fut envoyé par cette princesse, en 1065, vers le pape Alexandre III, pour le prier de rétablir la paix entre le roi Henri II son fils et Louis-le-Jeune, roi de France[6]. En 1171, le même abbé fit une seconde fois le voyage de Rome, pour apaiser la colère du souverain pontife, irrité contre le terrible Plantagenet, à cause du meurtre de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry[7]. Comme on le voit, la plus brillante phase de l'existence monastique du Vallasse, ce fut son aurore.

[1] Il parait bien que le district de Brutus-Villiers se montra un des plus destructeurs à l'époque de la révolution. L'abbé Grégoire s'en plaint dans un rapport à la Convention nationale, le 14 fructidor an III ; il cite encore ceux de Neufchâtel et de Gournay parmi les plus vandales de toute la France : « Là, « dit-il, les livres et les tableaux ont été vendus ; à l'abbaye d'Aunay (illustrée « par le séjour de Huet), les livres furent déposés dans des tonneaux. » (*Journal des Debats*, du 31 octobre 1843.)

[2] Une copie de cette charte existe aux Archives départementales.

[3] *Regist. Visit.* archiepisc. Rothomag. (Ms. de la Bibliothèque royale.)

[4] Charte de Guill. de Tancarville, en 1255. (Archives départementales.)

[5] *Histoire du Château de Tancarville*, par M. Deville, p. 141.

[6] Meurique, t. II, p. 409 et 509.

[7] Idem, ibidem.

§ II. — Le Monument.

L'église du Vallasse fut fondée à la plus belle époque de notre architecture monumentale. Richard de Blosseville, son premier abbé, dut être aussi son fondateur. C'était, disent les chroniqueurs, un homme d'une rare industrie et un grand bâtisseur[1]. Cette première basilique fut consacrée, le 5 mars de l'année 1181, par Henri, évêque de Bayeux, qui présida cette cérémonie, sur l'invitation de notre archevêque de Rouen[2]. Les autres assistants étaient Richard, évêque d'Avranches, Renault, évêque de Bath, le roi Henri II, et l'impératrice Mathilde.

Cette belle église, bâtie par des mains anglo-normandes, fut ruinée, vers 1435, par ces mêmes insulaires, qui détruisirent jusqu'au sol l'œuvre de leurs rois[3]. De cet antique monument il ne reste plus qu'un fragment de pierre tombale, qui sert de seuil à la maison du portier. Je me trompe, il existe encore, au Musée des Antiquités de notre département, une fort belle croix du XIIe siècle, que l'on croit un don de l'impératrice Mathilde elle-même. Cette croix, haute de 47 c. et large de 33 c., n'a pas de Christ, ce qui prouve sa haute antiquité. Elle est en bois d'ébène revêtu d'une feuille d'argent doré, et enrichie de pierres précieuses et de cristaux colorés. Le fond de la feuille d'argent est entièrement couvert de filigranes d'une délicatesse admirable. Une petite croix, placée au centre, est garnie d'une feuille d'or. Au-dessous d'elle est une très petite double croix, réservée en creux, dans laquelle devait être du bois de la vraie croix. Elle en a conservé quelques parcelles[4].

La tradition ne dit pas à quel usage elle était consacrée, si elle était exposée sur un autel, ou si elle servait aux processions. Nous pencherions pour ce dernier emploi, parce que les deux faces

[1] *Virum industrium. Neust. pia. — Domos pulcras prægrandes ædificavit.* — Historiens des Gaules, t. XIV, p. 513.

[2] *Neustria pia.* La date de cette consécration se voit dans un calendrier du Vallasse, du XIVe ou du XVe siècle, sous cette rubrique : *Dedicatio Basilicæ S. M. de Voto.*

[3] Ecclesiam solo penitùs adæquarunt.

[4] Nous devons cette note à l'obligeance de notre savant confrère M. Deville, conservateur du Musée.

sont ornées avec une égale richesse, tandis que, pour l'autel, un seul côté suffit, à moins qu'il ne soit disposé à la romaine.

Quoi qu'il en soit, cette croix était en grande vénération au Vallasse, et il faut bien qu'il en ait été ainsi, puisqu'elle a échappé aux Anglais, aux huguenots et aux révolutionnaires, c'est-à-dire aux trois grands ravages qu'ait eus à subir l'abbaye [1].

C'est donc véritablement une croix miraculeuse !

Guillaume David, 26e abbé, de retour de l'exil en 1450, essaya de relever l'église de ses ruines, mais le malheur des temps était tel, qu'il fallut presqu'un siècle pour la rééditier. Pierre Boutren, 30e abbé, y mit la dernière main vers 1540 [2]. Il était temps, car, quelques années plus tard, en 1562, les calvinistes furieux pillèrent le monastère et le réduisirent à la nudité et à la misère [3].

Pierre Boutren, mort en 1546, fut inhumé dans le chœur de l'église, et on consacra à cet homme vénérable, le dernier des abbés

[1] Elle a été sauvée, à la révolution de 93, par M. Bégouen, et conservée ensuite par cette honorable famille.

[2] « Ecclesiæ structuram absolvit. »

[3] Pour avoir une idée des ravages que causa la prétendue réforme dans cette abbaye, il n'y a qu'à lire ce simple extrait d'une requête naïve adressée aux gens du roi, en 1563, par les trente religieux survivants : « Depuys trois mois, en ça, comme il est notoire, les dits suppliants ont esté saquagés, pillés et robés par les gens de la nouvelle religion, autrement appelés huguenots, de tous leurs biens, livres, ornements, reliques, croix et joyaulx précieux, estant en l'église et monastère d'icelle abbaye, après avoir par eulx rompu, cassé, brisé les images et autels..... estant en la dicte église par après ravy vivres, vestements, linge, lange, licts, couches, tables, bancs, chaises et tous autres ustencilles et jusques aux huys de leurs chambres et dorteuil, et iceulx mutillez et contraints de partir de la dite abbaye en abit séculier, et aucun d'iceulx tout nuds, sans argent, tenans par force la dicte abbaye et jouissant par force et viollence du revenu d'icelle, en contraignant les fermiers et rentiers de la dite abbaye leur payer ce qu'ils doivent aus dits religieux ; tellement que iceulx religieux n'ayant eu la pluspart aucuns parens ny amis pour eulx retirer, ne sçavoient où aller dont aucuns d'iceux estant fort anciens comme de quatre-vingts ans et plus qui n'ont de quoi vivre quasi presque constitués en mendicité sans l'aide de Dieu et d'aucuns notables personnages et catholiques qui les ont retirés chacun en leurs maisons comme à Fécamp, aux champs et autres lieux pour ce que les dits religieux n'ont aucun lieux ni fermes..... qui ne feussent proches des gens de la dite nouvelle religion leurs ennemys et adversaires.... » (Archives départementales, liasse du Vallasse.

réguliers, une pierre tombale qui est parvenue jusqu'à nous. On le voit couché sur le dos, les mains jointes, couvert d'une magnifique chasuble. Sur son bras droit s'appuie le bâton pastoral, dont la crosse manque, ainsi que la tête du personnage ; l'encadrement qui le renferme appartient au style très avancé de la renaissance. On lit au bas cette inscription : « Hic jacet piæ memoriæ dom. Petrus Boutren, religiosus, doctor theologus, hujus monasterii abbas XXX qui hanc ecclesiam XXXIII^bus^ annis laudabiliter rexit, obiit autem XIII kal. Junii anno domini M.V^c^XLVI. » Cette pierre, sciée en deux à l'époque de la révolution, était consacrée à des usages profanes [1], lorsqu'en 1842 elle fut sauvée par M. l'abbé Avenel, curé de Gruchet, qui la conserve religieusement.

L'église, commencée par Guillaume David, et achevée par Pierre Boutren, était placée au nord des bâtiments claustraux ; elle formait, avec le monastère, un carré parfait. Il paraît qu'elle était fort belle. Les anciens qui l'ont vue disent qu'elle avait trois nefs et un superbe clocher de pierre. Ses principales fenêtres étaient garnies de vitraux. On peut en juger par l'effet qu'elle produisit, au XVIIIe siècle, sur un témoin oculaire : « L'église abbatiale du Vallasse, dit dom Beaunier, bâtie en croix, est grande, belle et achevée dans son dessin. Sa nef est accompagnée de bas-côtés, et, dans chaque croisillon, sont trois chapelles tournées à l'orient, de même que le grand autel. Il y a un fort beau et gros clocher de pierre porté sur une tour ouverte en manière de lanterne élevée sur le milieu de la croisée de cette église. Deux hautes tourelles servent d'ornement au grand portail, où l'on voit une vitre en forme de rose assez bien ouvragée [2]. »

De ce grand édifice, admiré par trois siècles, il ne reste plus pierre sur pierre ; et, si les gens du pays n'étaient là pour en indiquer la place, on la chercherait en vain.

Délaissée en 1790 par les enfants de Saint-Bruno, cette église fut transformée en paroisse sous le nom de *Vallasse-les-Bois*, dont le moine Bonnel fut le premier curé. Fermée en 1793, elle devint une caserne pour les soldats de la *première Réquisition* et pour les *volontaires du bataillon de Neuville*. Vers 1810, elle fut vendue à

[1] Une partie était cachée sous des poutres de bois, et une autre servait de chantier à futailles. Elle était large d'un mètre, et longue d'un mètre soixante centimètres.

[2] *Recueil hist. des Évêchés et Abbayes de France*, t. I, p. 696 et 697.

M. Lepley, de Fécamp, pour une si faible somme qu'il put la payer avec le plomb de la toiture. Ce fut cet industriel qui consomma la démolition de l'édifice d'après toutes les règles posées depuis par la bande noire. Une cloche fut vendue à l'église de Lillebonne, ainsi que les stalles. Le chœur de Gruchet s'embellit des lambris de chêne et de l'autel de marbre de l'abbaye. Une quittance de M. Lepley prouve que cette boiserie fut vendue 530 fr.[1] Maintenant, lorsqu'on se promène dans le parc du Vallasse, on n'aperçoit plus, de toute l'église, que de grandes balustrades de pierre, découpées en feuilles de fougère dans le style du XVIe siècle, qui servent de clôture aux jardins. Il faut citer encore le plus bel ornement du jardin, une jolie pyramide de pierre sculptée dans le style du XVIe siècle ; c'est une délicieuse aiguille, dentelée de crochets et ornée d'aigles et de rats d'eau, dans le goût le plus capricieux et le plus élégant tout à la fois.

L'ancienne habitation des moines a été plus heureuse que l'église ; vendue le 29 mars 1792 à M. J.-F. Bégouen, négociant au Havre, pour la somme de 143,800 fr.[2], elle a été achetée, vers 1831, par M. Fauquet, de Bolbec, l'un des plus riches industriels du département. On la convertit alors en une habitation châtelaine et en une usine où les pauvres gagnent le pain qu'on leur donnait jadis. Ici, c'est le travail qui a succédé à l'aumône.

Le jour où je traversai, pour la première fois, les fraîches avenues du Vallasse, je ne me doutais pas que j'allais y faire une découverte. Personne ne m'avait dit qu'il y avait là un des restes les plus curieux de l'architecture monastique du XIIe siècle. Grâce à une ordonnance de Louis XIV, nos anciens édifices claustraux ont presque tous disparu du sol de la patrie. La révolution de 93 acheva de *purger la France de ces constructions gothiques et monacales,* comme on disait alors : voilà pourquoi ces saintes reliques sont si rares aujourd'hui. Notre abbaye, à nous, cachée sous un vêtement à la moderne, a pu échapper à la proscription générale ; aussi est-ce avec le plus rare bonheur que nous avons retrouvé en elle le style d'une abbaye romane. Ce plaisir était d'autant plus grand, qu'il était plus inattendu.

C'est dans les ailes que l'on retrouve la physionomie antique dont nous parlons ; elles sont partagées en deux allées, grandes et belles comme des nefs d'église. Les voûtes en pierre sont soutenues par

[1] Archives de la fabrique de Gruchet-le-Vallasse.

[2] Domaines nationaux. — District de Montivilliers, Arch. départ.

des arceaux qui s'appuient sur des chapiteaux romans. Le milieu est supporté par un superbe rang de colonnes courtes, cylindriques, couronnées de chapiteaux du XIIe siècle.

Au côté de l'est, est une belle salle, longue de 10 mèt. 60 cent. et large de 9 mèt. 50 cent. Les colonnes rondes qui la supportent sont tellement cantonnées de colonnettes, qu'elles prennent la forme presque carrée. Les chapiteaux présentent tantôt des cônes, tantôt des larges feuilles de la transition; j'ai été souvent tenté de croire que cette belle salle était celle du Chapitre. En 1837, en creusant pour faire un lavoir, on y découvrit un tombeau en pierre et divers ossements épars.

Dans cette partie voisine du chœur, on montre encore la sacristie des moines et l'escalier qui mettait le monastère en communication avec l'église.

L'aile du levant est plus belle encore et mieux conservée. C'est aussi une double galerie, mais infiniment plus longue. Les murs ont 2 mèt. d'épaisseur; la largeur des allées est de 9 mèt. 50 cent., la longueur est de plus de 40 mèt.; les colonnes sont rondes, mais sans cantonnements; le fût est de 2 mèt. 30 cent. de hauteur, le chapiteau a 70 cent. de carré. On y voit des cônes, des feuillages et déjà les crossettes du XIIIe siècle. Les traces de la transition se font également remarquer dans plusieurs cintres arqués en forme d'ogive.

Dans la partie de l'édifice où est aujourd'hui une remise, on voit une belle cheminée en pierre du XVIe siècle.

Au-dehors, on ne soupçonne rien de tout cela : le bâtiment tout entier paraît neuf; on dirait une maison blanche bâtie sous Louis XIV; pourtant, dans cette partie, trois frontons sont encore dignes de fixer l'attention des visiteurs.

Celui du milieu est un grand écusson entouré de superbes branches d'arbres; là devaient être les armoires de l'abbaye, qui ont disparu.

Les deux autres sont beaucoup plus riches; ils représentent, au moyen d'emblêmes, la double puissance spirituelle et temporelle que possédait le monastère. C'est tout un poème que cette conception.

Au sud-est est le pouvoir temporel, représenté par un soleil qui brille sur un globe; par un glaive, symbole de la force; par un rameau de chêne, signe de la victoire; par une balance, symbole de la loi et de la justice; par un sceptre et une main de justice, emblème

de la royauté ; enfin par la foudre, qui menace toujours le coupable. Mais, au milieu de cet appareil de puissance et de terreur, est une corne, signe de l'abondance, qui prospère à l'ombre de la force et de la justice, et un livre ouvert où on lit ces consolantes paroles qui tempèrent tout ce que la justice a d'amer : « Aime ton prochain comme toi-même. »

Le fronton du sud-ouest est consacré à la puissance spirituelle. On lit, dans un beau livre ouvert comme celui des Évangiles, le mot *pax*, la paix, qui est aussi signifiée par un rameau de laurier : un bel encensoir enlace dans ses chaînes d'argent un candélabre d'autel, une torche d'église et un lutrin de chœur. Tout ce faisceau est surmonté d'une couronne.

Transformée depuis cinquante ans en une propriété particulière, l'abbaye du Vallasse est devenue un parc magnifique. On admire le parti qu'ont su tirer de cette clôture monastique les hommes de goût qui l'ont possédée. La rivière, captive comme autrefois, se prête encore à toutes les combinaisons de l'art. On ne la force plus à s'épancher en un immense étang au bord duquel saint Julien l'hospitalier portait le lépreux sur ses épaules ; mais, après l'avoir fait serpenter dans une verte prairie couverte de troupeaux, on la condamne à tourner la roue de l'industrie. La *Fontaine murée* s'est renfermée de nouveau dans des canaux de plomb, et vient jaillir devant le pavillon en une gerbe d'eau qui rappelle celles de Saint-Cloud et de Versailles. Les avenues de tilleuls, les clairières de hêtre, ont été respectées. Les collines boisées ont été découpées en terrasses et en *labyrinthes*, et, tandis que le jardin étale les plus belles fleurs indigènes et les plus jolis arbustes du pays, la serre chaude, vaste palais de verre, se prépare à recevoir les plantes exotiques et les arbres étrangers. Toutefois, au milieu de ces splendeurs modernes, l'antiquité n'a pas été négligée. Elle revit tout entière dans ces statues de saints et de saintes que la bêche découvre à chaque pas. Elle revit dans ces balustres et ces aiguilles de pierre qui se dressent au milieu des bosquets ; elle revit surtout, avec sa physionomie la mieux caractérisée, dans ces blanches tourelles tapissées de lierre, qui sont restées là comme des vieillards destinés à raconter l'histoire de l'abbaye. Ces jalons du passé sont encore le plus bel ornement du présent.

L'abbé Cochet (Rouen.)

POÉSIE.

LA STATUE DU POUSSIN

AUX ANDELYS[1].

« *Et in Arcadiâ ego.* »

Seine, fleuve immortel, fleuve aux limpides ondes,
Tu roules doucement, par les plaines fécondes,
Par les riches cités, en sinueux détours;
Comme si tu voulais, Naïade fugitive,
Épuiser tes trésors sur la fertile rive
Où tu suis ton paisible cours.

Arrête et viens mêler, témoin de notre joie,
Ta fraîcheur à l'air pur que le printemps envoie;
Tu dois favoriser notre pieux dessein.
Et toi, sous ta forêt, près de l'onde étalée,
Embaume l'air des fleurs de ta verte vallée,
Cité, frais berceau du Poussin.

Long-temps tu souhaitas cette grande journée;
Long-temps Poussin absent troubla ta destinée;
Par son image enfin tes murs sont embellis.
En payant cette dette à toi-même, à l'histoire,
Lève un front orgueilleux et tressaille de gloire,
Ville antique des Andelys.

[1] Nous avons annoncé à nos lecteurs le résultat du concours ouvert aux Andelys pour la *Statue du Poussin*. Nous croyons leur être agréables en leur faisant connaître une pièce qui a obtenu la seconde mention honorable, et qui a pour auteur un de nos collaborateurs et de nos compatriotes.

D'un côté, les débris d'un pieux monastère
Disaient, sur ton rivage, au passant solitaire,
Le saint nom de Clotilde honorée en ces lieux;
Car elle y règne encore, et la source voisine,
A l'intercession de la femme divine
Doit un pouvoir mystérieux.

De l'autre, sur le roc, des vieux pans de murailles,
Déchirés par le temps, troués par les batailles,
T'entretenaient de gloire et de rébellion,
Et, dans la nuit, erraient sur la ruine fruste
Les fantômes guerriers ou de Philippe-Auguste
Ou de Richard Cœur-de-Lion.

Mais, du cloître fondé par la pieuse reine
A ce Château-Gaillard, ruine souveraine,
Qui perdait dans le ciel ses hardis bastions,
Rien ne nous rappelait les traces effacées
Du Poussin, ce grand peintre et des saintes pensées
Et des vaillantes actions.

Désormais tu pourras, fière de ton partage,
Montrant au voyageur son immortelle image,
Faire aux autres cités de glorieux défis;
Tu pourras dire : — « Et moi, j'ai mon nom qui rayonne,
« J'ai mon royal fleuron qui brille à ta couronne,
« France, le Poussin est mon fils ! »

Le Poussin! contemplez cette noble figure,
Ce front où se reflète une ame grande et pure,
Cet œil fixe, au regard profond et scrutateur;
Contemplez cette main en chefs-d'œuvre fertile;
Elle tient le crayon; elle attend, immobile,
L'ordre du cerveau créateur.

Saluez ! car c'est lui, l'artiste, le grand maître ;
C'est lui qui sut forcer l'envie à reconnaître,
A vanter ses travaux, ses glorieux succès ;
Lui par qui la peinture en France est ennoblie,
Lui qui fait notre orgueil, qui manque à l'Italie :
Salut au Raphaël français !

O Poussin ! tu revis ; nous te voyons encore
Tel qu'aux jours où l'idée ardente et près d'éclore
Fermentait dans ton cœur sourdement combattu.
On lit dans ton regard, dans ta tête pensante,
Le long enfantement de quelque œuvre naissante :
O Poussin ! à quoi rêves-tu ?

Rêves-tu de la plaine immense
Que nourrit le Nil fortuné ?
Sur l'onde un berceau se balance,
Où dort Moïse nouveau-né.
Fille des Pharaons, la brune souveraine
Ordonne, et le pêcheur au fleuve qui l'entraîne
Ravit l'enfant prédestiné ;

L'enfant aux Hébreux salutaire,
Que tu peins foulant sur la terre
La couronne de Pharaon,
Délivrant Israël de son long esclavage,
Faisant tomber sur lui la manne du nuage,
Et changeant en serpent sauvage
La verge d'Aaron.

Rêves-tu du tableau, noble fruit de ta verve
Que ta cité natale avec amour conserve,
Du fier Coriolan, ce révolté vainqueur ?
Sans peur et sans remords il combat la patrie ;
Mais il ne saurait voir les pleurs de Véturie,
Et l'amour filial a désarmé son cœur.

Vois-tu, plus haut encor, dans la profane histoire,
Rome, par un forfait préludant à sa gloire ?
Romulus a donné le signal, et soudain
L'épouvante, les cris ont remplacé la joie,
Et la Sabine, faible proie,
S'agite vainement dans les bras du Romain.

Ou des antiques mœurs cherches-tu le modèle ?
Eudamidas, couché sur son lit de douleur,
Lègue à la piété de son ami fidèle
Le soin de soutenir et sa mère et sa sœur.
Naïveté sublime, empreinte d'un tel signe
De noble confiance et de vrai dévoûment,
Que, pour la bien comprendre, il fallait être digne
De faire ou d'accepter un pareil testament !

Si tes plus beaux tableaux portent ce caractère
D'une haute vertu, d'une grandeur austère,
C'est que tu fus nourri des leçons du malheur.
Pour que le vrai génie acquière sa puissance,
Il faut que la tempête ait bercé sa naissance,
Qu'il ait grandi dans la douleur.

L'herbe qui s'épaissit au penchant des vallées
Se fanerait au vent des cimes isolées;
Mais le cèdre géant, qui grandit sans égaux,
Doit s'élever, bravant la foudre et la tempête,
Lui qui touche le ciel, qui voit Dieu sur sa tête
Et les aigles dans ses rameaux.

Mais te voilà touché d'une ferveur nouvelle.
A ses genoux Jésus t'appelle :
Qu'il est pur ! qu'il est gracieux !
Sa Mère virginale entre ses bras le presse,
Vers saint Jean que sa main caresse,
Son regard tendrement s'abaisse,
Divin reflet d'un cœur aussi grand que les cieux.

Qui mieux que toi comprit cette essence divine!
Le voilà ! tu peins l'homme, et le Dieu se devine;
Il parle, et sa voix sainte éveille un noble écho;
Soit qu'avec quelques mots écrits sur la poussière,
Il chasse les bourreaux de la femme adultère,
Soit qu'il rompe le pain ou rende la lumière
Aux aveugles de Jéricho.

Oui! l'on t'a bien nommé le Peintre des pensées!
Voici que les saisons, les mains entrelacées,
Autour du Dieu Janus vont dansant devant toi.
Le Temps, qui les regarde avec un fin sourire,
Fait vibrer sous ses doigts les cordes de sa lyre,
Et de leurs pas règle la loi.

Un semblable sujet t'inspire un nouveau rêve.
Le Printemps devient la blonde Ève,
Dont nul désir impur n'a fait battre le sein.
L'Été, c'est la moisson, c'est Ruth, c'est la Glaneuse,
Ramassant les épis que, de sa gerbe heureuse,
Booz a sur ses pas répandus à dessein.
L'Automne offre un raisin de la terre promise.
Mais l'espace est voilé d'une ombre épaisse et grise;
Le soleil obscurci dans les cieux s'est perdu;
La foudre a sillonné les airs; l'homme éperdu,
Poursuivi par les eaux dans sa barque fragile,
Vers Dieu qui le poursuit lève un bras inutile;
L'onde envahit, submerge et couvre les maisons;
Les reptiles impurs glissent aux flancs des monts.
Rien ne sera sauvé de l'immense tempête;
Ni celui qui des rocs a pu toucher le faîte
Ni celui qui se fie aux pieds de ses chevaux,
Ni l'enfant nouveau-né que, sans espoir, sa mère,
Sublime de douleur, élève vers son père:
L'onde immense ouvre à tous de mobiles tombeaux.

L'arche seule au lointain flotte, divin refuge ;
C'est l'Hiver, la terreur, la mort, c'est le Déluge !

Qu'un jour plus pur succède à ces nuits de douleur !
Porte, blanche Colombe, un rameau d'espérance !
L'Arc-en-ciel resplendit en signe d'alliance,
La Terre sort des eaux ; la Nature est en fleur.

Venez, Nymphes des bois, remplir votre corbeille !
Venez, Faunes, ravir au printemps de retour,
Ces trésors fugitifs de la saison vermeille,
Trop beaux pour durer plus d'un jour.
Des fleurs ! des fleurs encore ! enlacez les guirlandes ;
Flore vient sur un char brillant de vos offrandes,
Elle laisse après elle un parfum dans les bois ;
La rose sur ses pas s'ouvre et se renouvelle,
Du rossignol caché la chanson est plus belle :
Tout aime, tout fleurit, tout renaît à la fois.

N'est-ce pas le printemps de notre Normandie
Qui t'a de cette page inspiré la splendeur ;
Qui t'a fait voir encor, des champs de l'Arcadie,
La luxuriante fraîcheur,
Et, dans le frais vallon qu'un ciel pur illumine,
La tombe où le berger s'incline,
Lisant sur la pierre en ruine :
« Et moi, je fus aussi pasteur ! »

Retour plein de pensée et de mélancolie,
Image de la mort au milieu de la vie !
« Vous aussi, dit la tombe, amants, jeunes époux,
« Bergers, pour qui la vie est si pure et si douce,
« Un jour vous dormirez, comme moi, sous la mousse,
« Où, jeune et beau jadis, j'ai dansé comme vous ! »

Que de rêves encore en ton cœur tu caresses !
Tableaux ingénieux, formes enchanteresses,
Paysages baignés par un soleil divin ;
C'est la claire fontaine où se mire Narcisse,
La rive du Pénée où succombe Eurydice,
Le cours de l'Eurotas et les bords du Jourdain.

En vain l'Envie atroce, en vain la Calomnie,
Ont tenté d'enchaîner l'essor de ton génie,
Il est grand, il est fort comme la Vérité,
Comme la Vérité que tu peins si puissante
Et que le Temps vengeur enlève triomphante
Au séjour de l'Éternité.

O Poussin ! dans ces traits, sur ce bronze immobile,
N'ai-je pas vu la vie apparaître un instant,
Le crayon s'agiter dans cette main habile,
Dans ces yeux resplendir un regard éclatant ?

Qui sait ? ton ame sainte, autour de ta statue,
Voltige encor peut-être, ô peintre aimé des cieux !
Pour inspirer *Briant*, d'en haut redescendue,
Elle prête sa flamme au bronze glorieux.

S'il est vrai, si, planant sur ta chère patrie,
Tu jettes vers la terre un radieux coup d'œil,
En voyant à tes pieds se presser la Neustrie,
Ton cœur doit tressaillir d'un généreux orgueil.

Quand la Grèce à ses Dieux élevait des images,
Le génie, avec eux, obtenait un autel.
Nous te déifions aussi par nos hommages,
Et ton génie est Dieu, puis qu'il est immortel.

Règne, divin artiste ! aux lieux de ta naissance,
D'un glorieux amour rayonne environné.
Quand on dira : — « Poussin est l'orgueil de la France ! »
Les Andelys diront : — « C'est ici qu'il est né ! »

Prosper Blanchemain (de Rouen.)

ÉTUDES HISTORIQUES.

RECHERCHES

SUR LE

TABELLIONAGE ROYAL

EN FRANCE,

ET PRINCIPALEMENT EN NORMANDIE.

3e ARTICLE [1].

Pour mieux embrasser, à quelques variations près, l'ensemble des fonctions attribuées aux notaires, à l'époque du XIVe siècle, suivant les pays de droit écrit ou de coutume, nous croyons qu'il n'est pas moins intéressant qu'utile de rapporter d'abord, en son entier, la formule du serment que ces fonctionnaires étaient tenus de prêter au préalable, en vertu de l'édit du roi Philippe VI, dit *de Valois*, donné à Provins le 20 mai 1328.

En voici la traduction littérale [2] :

« Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français (*Francorum rex*), à notre amé Me Jean Vaischière, clerc du diocèse de Périgord, salut et dilection ;

« Considérant qu'il est utile et même nécessaire à la chose publique que les actes et contrats légaux soient transcrits par la main d'un officier public, pour en assurer la sécurité dans le présent et la conservation dans l'avenir;

[1] Voir les livraisons de janvier et février 1846.

[2] Nous avons trouvé cet édit dans le *Spicilegium* de dom d'Achery, t. III, p. 716. Il nous eût été difficile de découvrir ailleurs un acte équivalent.

« A toi, dont la fidélité et l'habileté nous ont été attestées par des personnes dignes de foi, nous accordons, par notre autorité royale et la teneur des présentes, le droit d'exercer l'office du tabellionage ou du notariat public, auquel tu es apte, comme nous l'avons appris de gens dignes de notre confiance, pour l'exercer *par toi-même dans un pays régi par le droit écrit*, après que nous aurons reçu ton serment dans la forme qui suit :

« Moi, Jean prénommé, jure que je serai fidèle à mon seigneur, « le seigneur Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français, et à « son héritier roi des Français ;

« Que je garderai de tout mon pouvoir, soigneusement et fidèlement, « en tout ce qui concerne mon office, sa personne, son honneur, son « état, ses droits, et ceux de son royaume.

« Et si je savais ou soupçonnais que l'on attentât ou que l'on ma- « chinât quelque chose au contraire, je l'empêcherais de tout mon « pouvoir [1], soit par moi-même, soit autrement ; et, si je ne puis pas « l'empêcher, je le révélerai le plus promptement que je pourrai au « Roi ou à autre par qui cela puisse venir à sa connaissance.

« Tout avis qu'il m'aura donné par lui-même, par lettre ou par « message, je ne le révèlerai à personne à son dommage ou péril.

« *Les secrets de ses cours* [2] ou *de ses conseils, auxquels j'aurai été* « *convoqué*, je ne les révèlerai non plus à personne à qui je ne doive « les révéler.

« Pour les contrats légaux, les causes, les actes judiciaires et les « autres actes que j'exercerai en vertu de mon ministère, je les rédi- « gerai fidèlement *en protocoles* sans retard *morosif* (*sine morosâ dila-* « *tione.*) — Et, après qu'ils auront été rédigés, je ne différerai pas « malicieusement d'en dresser les instruments (*instrumenta*), mais je « les communiquerai, toute fraude, dol et malice cessant, pour un « salaire juste et modéré, suivant les statuts royaux, aux parties et à « tous les intéressés.

[1] Rebuffe, *Édits*, p. 176, édition de 1559, observe que le notaire qui reçoit sciemment des contrats sur choses réprouvées, comme s'il s'agissait de conjuration ou d'autres méfaits, *doibt estre* banni à perpétuité, ou bien avoir *le poing coppé.*

[2] Dans le XIVe siècle, on vit aussi, dans la Bourgogne, la justice rendue par des baillis, des chanceliers, des auditeurs et des *notaires*. (*Recueil des Ordonnances des Rois de France*, t. III, p. 535, n° 1.)

« Pour aucun contrat dans lequel je sache que la violence ou la « crainte soit intervenue, ou que les droits du roi soient lésés ou dimi- « nués en quelque manière que ce soit, je ne le recevrai pas ailleurs « clandestinement, et je n'en dresserai pas les instruments.

« Je conserverai avec une fidèle sollicitude les protocoles ou livres « de notes et les registres, pour la garantie et la sécurité de la chose « publique, et pour en transmettre la mémoire à futur. Et, sans l'au- « torisation du roi, du sénéchal ou du bailli, je ne les transporterai « pas hors de la sénéchaussée et du bailliage où je fais ma résidence.

« Mais, lorsque mes fonctions cesseront, ou que je les abandonnerai « moi-même, je transmettrai ces registres par mon testament, ou l'acte « de ma dernière volonté, au sénéchal, bailli ou juge, ou je les leur « ferai remettre, sauf mon droit[1] ou celui de mon héritier, pour les « avantages qui doivent en résulter d'après les ordonnances *royaux*. « Et d'ailleurs, j'exercerai diligemment et fidèlement ledit office dans « les lieux à moi attribués.

« Qu'ainsi Dieu et *ces choses saintes*[2] me soient en aide. »

« En foi de quoi nous avons fait apposer à ces présentes lettres le scel dont on usait avant que nous fussions arrivé au trône.

« Donné à Provins, le xxe jour de mai mil trois cent vingt-huit. »

Dans l'intervalle qui s'écoula entre le règne de Philippe-le-Bel, depuis l'institution proprement dite du notariat (en **1302** et **1304**) et le règne de François Ier, le tabellionage, comme nous l'avons déjà fait observer, fut constitué sous diverses formes et avec certaines modifications, dans les différentes provinces du royaume.

Mais si l'ordonnance du mois de juillet **1304** avait jeté les premières bases de cette institution dans l'étendue des domaines royaux, l'ordonnance de Villers-Cotterets, rendue au mois d'août **1539**, la consolida en prescrivant, par son article **173**, à tous notaires et tabellions, y compris même ceux du Châtelet de Paris, qui, jusque-là,

[1] Plus tard, nous voyons Charles VI, par ses lettres du 7 janvier 1407, adressées de Paris au gouverneur du Dauphiné, ordonner que, *conformément à la disposition du droit écrit*, les protocoles dans lesquels les notaires et tabellions écrivent à la suite les actes qui sont passés devant eux, *appartiendront à leurs héritiers ou à ceux en faveur de qui ils en auront disposé par donation ou par testament.*

[2] Parce que le notaire prêtait serment sur les saintes reliques ou sur les *Évangiles*.

en avaient été dispensés par l'article 63 des *Publiées* de **1511**, de faire fidèles registres et protocoles de tous testaments et contrats qu'ils recevraient, et *de les garder diligemment*. pour y avoir recours au besoin.

Comme aussi, en établissant des dispositions réglementaires plus strictes pour le notariat, soit quant à la forme des registres, soit quant au mode de communication des actes, à donner à des tiers, soit enfin quant à la défense de délivrer une double grosse, à moins d'une autorisation préalable de justice, parties ouïes, comme cela se pratique encore de nos jours.

On ne connaît pas, à proprement parler, de loi précise plus ancienne qui ait imposé aux notaires la nécessité de signer leurs minutes (ibid., art. 174). Cependant, une ordonnance de l'échiquier de Normandie, rendue en **1462**, avait exigé la présence *de deux témoins cognoissant les contractants*, et avait voulu que l'acte reçu par deux tabellions fût écrit par l'un d'eux[1] *et signé par l'un et l'autre*. Nous verrons plus bas que cette ordonnance ne fut exécutée à Rouen que sous le rapport de la présence des témoins et de celle des notaires, mais nullement quant au surplus, si ce n'est au XVIe siècle.

Cette disposition, comme on le voit, avait plutôt pour but d'établir, par voie de notoriété, l'identité des contractants, que la fidélité de leurs conventions.

Aussi, Louis XII, par l'article 66 de son ordonnance de **1498**, en laissant aux tabellions eux-mêmes la responsabilité de cette notoriété, exige-t-il, en général, la présence de *deux témoins* à l'acte, *sans distinction*, et ce, *nonobstant quelconque coutume locale contraire*, qu'il considère d'avance *comme abusive*.

Mais, si les témoins intervinrent, ils ne signèrent pas, non plus que les parties.

En général, c'est à dater de **1539** que les minutes des actes, recueillies sur des cahiers en papier, ou espèces de mains-courantes, commencent *assez régulièrement* à être signées même des parties, ou bien sont revêtues des attributs symboliques de leur état ou d'autres

[1] Quant aux chartes royales, elles sont bien revêtues du sceau du prince, comme l'expression certaine de sa volonté, et la marque de leur authenticité, mais la signature entière ne s'y remarque guère, dans nos archives, que depuis le règne de Charles VII. Les deux chartes émanées de ce roi, l'une en 1449, pour les religieux de Jumiéges, et l'autre en 1450, pour les Célestins de Rouen, en font foi.

signes quelconques, quand celles-ci ne savent pas écrire ni signer, ou qu'elles le négligent, signes dont nous parlerons plus particulièrement à la fin du § Ier, qui comprendra les caractères intrinsèques des actes.

En remontant jusqu'à l'année 1360, date du premier registre in-f° actuel[1], il n'existe que des transcrits, ou espèces de cartulaires[2] en parchemin, qui, pour ne pas être signés, n'en font pas moins foi en justice de l'authenticité des actes. A la vérité, ces cartulaires, qui continuent jusqu'à l'époque du mois d'août 1587, ne paraissent pas embrasser tous les actes reçus par les tabellions, du moins en matière mobilière, mais ceux de quelqu'importance et les plus usuels s'y trouvent transcrits comme celui-ci : « Vendredi XXI may M. IIII c. (1400), Thomas de Burssy, escuier, doit à Isaac Gripeli, conseiller et *avocat* en cour laye, XXII sols VI deniers pour *sallaire d'avocasie* à lui faicte en cest présent échiquier, dont, etc., à payer comme de terme passé, obligeant biens, etc. »

Quant aux actes mobiliers, ils sont devenus, vers le milieu du XVIe siècle, l'objet de registres particuliers dénommés *Meubles*, et n'ont plus été portés dans les grands cartulaires.

Ces derniers sont très intéressants à consulter pour l'histoire de la province, celle des familles, et l'époque de construction des monuments. C'est, en un mot, le miroir de la vie civile et religieuse.

Leur série commence en 1360; alors et depuis, jusque vers l'année 1519, époque où commencent les mains-courantes en papier, considérées comme minutes, le tabellion dressait une note séparée de la convention des parties, et ces notes, ou feuilles volantes et détachées, étaient transcrites sur les grands registres en parchemin.

Notre dépôt de Rouen ne possède que quelques-unes de ces anciennes notes (*brevia*), sur papier, annexées comme *specimens* à l'un de ces cartulaires de l'année 1483. Ces notes ne sont pas plus signées des parties que des témoins ou des notaires. Aussi, cet état de

[1] Jean de Montluc, greffier du Parlement de Paris, en 1313, sous le règne de Philippe-le-Bel, s'avisa le premier de faire des recueils de plusieurs arrêts, *qu'il fit relier ensemble*, et qui se nommèrent *Regestum*, *quasi iterum Gestum*, parce que c'était des copies; ils sont encore dans le dépôt du Parlement, et on les nomme les *Olim*. (*Abrégé de l'Histoire de France*, par le président Hénault.)

[2] Les registres des tabellions, ou notaires, sont appelés *Cartularia*, seu *Protocolla*, dans l'ordonnance de Philippe-le-Bel, du mois de juillet 1304.

choses si défectueux, demandait naturellement à être amélioré, ne fût-ce que pour donner plus d'authenticité aux titres.

A la vérité, notre échiquier, en 1462, avait bien, comme nous l'avons dit, sanctionné, pour la Normandie, l'usage de faire intervenir des témoins à l'acte que les deux tabellions étaient tenus de signer; mais cette disposition, quant à la signature, n'était pas alors exécutée. En effet, ce n'est qu'à partir de 1519, comme on l'a dit plus haut, que les minutes en papier, en forme de mains-courantes, sont conservées à Rouen. Encore, les actes n'y sont-ils consignés succinctement qu'au moyen d'abréviations courantes. Puis, au pied de chaque acte, *ne varietur*, les notaires se bornent à apposer leurs initiales, ou chiffre manuel[1].

C'est alors que la transcription des actes principaux s'opère sur les grands cartulaires, dont l'écriture, par la netteté et l'homogénéité de son contexte, accuse une main exercée, celle d'un clerc juré.

Les actes se suivent presque sans interruption, même sur les mains-courantes, qui étaient tenues ordinairement au nombre de quatre pour chaque trimestre, afin de faciliter la rédaction simultanée des divers actes qu'il s'agissait de dresser pour plusieurs particuliers, dans l'étude commune, autrement dite *l'escriptoire*.

Ce n'est qu'en 1524 que les tabellions apposent leur signature entière sur la minute, et que l'un ou plusieurs des comparants, parties ou témoins, commencent à signer eux-mêmes ou à apposer une marque.

C'était, comme on le voit, un acheminement à l'ordonnance de François Ier, rendue en 1539, qui généralise en France, pour les

[1] Les sigles ou les paraphes étaient communs aux notaires *apostoliques* et *laïques;* mais ces derniers ne les employèrent guère *sur leurs minutes qu'à une certaine époque*, comme nous venons de le dire, et en marge de leurs protocoles, que comme une simple indication du nom du rédacteur de l'acte, tandis que les notaires apostoliques, par suite d'un usage symbolique ou d'un droit particulier, surmontèrent leur signet manuel des *Clefs de saint Pierre*, pour certifier l'expédition de l'acte qu'ils délivraient. C'est ainsi que nous trouvons celui de Guillaume Manchon apposé au bas de l'extrait *par vidimus* du testament du duc de Bethford, qui mourut à Rouen en septembre 1435.

On se rappelle que ce Guillaume Manchon avait été, pendant l'instruction du procès fait à la pucelle d'Orléans, l'un des trois notaires apostoliques, et qu'il faillit périr victime de l'intérêt qu'il portait à cette héroïne.

(*Hist. de Rouen sous la domination anglaise*, par M. Chéruel, p. 91 et 97.)

notaires, l'obligation de signer leurs actes, et dont l'exemple fut suivi, autant que possible, en Normandie, par les parties elles-mêmes.

Dès 1519, pour être reçu tabellion royal, il fallait, d'après notre cour de Parlement, outre les vingt ans d'âge, *savoir bien lire et écrire, entendre la forme de contracter, et n'être ni prêtre, ni promeu aux saincts ordres de l'église*[1].

Qu'on ne pense pas que cette exclusion fût particulière à notre province; non, car nous la trouvons déjà établie dans l'ordonnance de Moulins, du 28 décembre 1490, relative aux officiers de justice du parlement de Toulouse, laquelle non seulement interdit les fonctions de *notaire royal* ou de *cour séculière* aux personnes d'église[2], mais même défend *à tous les subjects du Roy nostre dict seigneur, laïs, de faire passer ou recevoir leurs contrats par notaires apostoliques ou épiscopaux, en matière temporelle ou prophane, sur peine de n'estre foy adjoustée ausdicts instruments, lesquelz doresnavant seront réputez nulz et de nulle efficace et vertu*[3].

Mais aussi, des garanties plus strictes de capacité sont exigées des notaires du Roi, qui doivent, à l'avenir, être examinés *par quatre des plus notables conseillers* de ladite cour, disposition que l'ordonnance de François Ier, du mois d'octobre 1535, renouvelle, en exigeant que les notaires soient examinés par la Cour du Parlement avant de pouvoir être inscrits sur la matricule du lieu, en laquelle, outre les noms,

[1] Terrien, sur la *Coutume normande*, p. 222, édition de 1574.

[2] Cette exclusion procédait moins d'un sentiment de défiance à leur égard que de la crainte de ne pouvoir les assujétir aux prescriptions du droit commun, à cause des priviléges et immunités dont jouissait alors l'ordre ecclésiastique.

En veut-on la preuve? Qu'on se reporte aux motifs mêmes de l'ordonnance de 1287, de Philippe-le-Bel (citée au chapitre 43 du livre 28 de l'Esprit des Lois, par Montesquieu), relative à l'obligation imposée aux seigneurs, de choisir *leurs baillis dans l'ordre des laïques*, « *c'est afin*, y est-il dit, *que les baillis* « *puissent être punis de leurs prévarications.* » Puis le célèbre légiste ajoute: « on sait les priviléges des ecclésiastiques dans ces temps-là. »

Ce qui confirme encore ces faits, c'est cette autre disposition du même roi, *sur la capture des gens d'église*: « *Nulz clercs* ne *nulle personne de saincte* « *Église* ne doibt estre prinse et arrestée, si elle n'est prinse en présent méfaict, « et lors doibt-il estre rendu à saincte Église si elle le requiert (pour estre puni.) » *Ordonnance* d'août 1302, au Recueil général, t. I, p. 348.

[3] Nous retrouvons cette prohibition établie en l'art. 6 de l'ordonnance de François Ier, du mois d'août 1536, pour la Bretagne. (Charondas, t. II, p. 647).

ils apposaient leur signature après serment préalable; ce qui prouve que le progrès des lumières était déjà tel, en France, à la fin du xve siècle, qu'il était désormais devenu plus facile de choisir des laïques suffisamment instruits des affaires, sans recourir au clergé, *dont l'influence* en matière temporelle se trouvait ainsi diminuée.

Remarquons, en passant, que les clercs ou gens d'église ne se tinrent pas pour battus, et que, s'ils ne furent plus admis comme notaires, au moins devinrent-ils *sergents!!* mais pour quelques années seulement, car François Ier leur coupa cette dernière retraite par l'art. 1er, du chap. 20 de son ordonnance, donnée à Ys-sur-Thille au mois d'octobre 1535, qui dispose [1] « *qu'aucun ne soit* « *reçu à office de sergent s'il n'est pur lay* (laïque) *ou marié non* « *portant tonsure*[2], *ou continuellement portant habit rayé ou party.* »

Maintenant, pour donner une idée de la confiance dont le notaire était investi comme homme public, nous ferons remarquer qu'il pouvait stipuler de droit pour l'absent, dont il était réputé le mandataire toutes les fois qu'il s'agissait de stipuler pour les intérêts de ce dernier. Ce principe, que nous voyons légalement consacré en France en 1539[3], quoique déjà en usage en Normandie dès le commencement du xve siècle, et peut-être même avant, reçut notamment son application en l'année 1622, c'est-à-dire à une époque où la peste exerçait de tels ravages à Rouen, que le tiers des habitants abandonnait la ville.

[1] *Conférences des Ordonnances*, t. II, p. 666, § 23, par Charondas, édition de 1641.

[2] Anciennement, l'on donnait *la tonsure même aux gens mariés, pour les faire privilégiés.* Ainsi, la vieille coutume de Bretagne portait : *Clerc marié est séculier quant à ses biens, mais non pour sa personne.* C'est pour ôter cet abus que fut fait l'art. 4, suivant : « Ne jouiront du privilége des clercs, sinon « ceux qui sont constituez ès *ordres sacrés* et *pour le moins soûdiacres*, ou « clercs bénéficiez, ou actuellement résidans et servans aux offices, minis- « tères et bénéfices qu'ils tiennent en l'église, ou écoliers actuellement étudians « et sans fraude. » (*Coutume de Bretagne*, édition de 1694, avec notes du président La Bigotière, art. 4).

[3] Ordonnance de François Ier, art. 133, sur l'insinuation des donations. A cette occasion, Terrien s'exprime ainsi, p. 255 : « Les notaires, comme personnes publiques, peuvent *stipuler pour l'absent*, *ce que ne peut faire une personne privée sans procuration ;* et si les notaires ne stipulaient pour l'absent, la donation ne vaudrait rien, sauf toutefois à l'absent à l'accepter.

Dans ces tristes circonstances, comme les deux médecins chargés de visiter les malades ne pouvaient trouver un instant pour venir signer la quittance des appointements qui leur étaient dûs par les échevins, le notaire passa outre en signalant ce fait, puis constata le paiement opéré, dont il délivra quittance.

Mais, à part l'exception, et lorsque les parties étaient présentes, l'usage, en Normandie, et surtout à Rouen, avait introduit, comme nous l'avons vu, des précautions et des habitudes propres à assurer le respect dû aux conventions, par l'impossibilité d'en suspecter la fidélité.

Peut-être même ces précautions, établies par l'usage, servirent-elles de type à l'ordonnance de François Ier, dans laquelle nous les voyons reproduites ; il serait naturel de le penser, car, d'ordinaire, le législateur aime mieux s'appuyer sur l'expérience du passé que de se livrer à des innovations incertaines.

Ce fut ainsi que l'ordonnance précitée de notre Échiquier, qui, en 1462, consacrait, pour l'avenir, l'obligation de passer l'acte notarié en *la présence de deux témoins*, ne fit que sanctionner, de fait, l'errement suivi dans les contrats depuis le mois de janvier 1421[1].

D'ailleurs, dans notre pays dit *de sapience*, à une époque, surtout, où le Parlement pouvait interpréter les lois par voie d'autorité, ou suppléer à leur insuffisance par des décisions réglementaires et générales pour l'avenir, appelées *arrêts de réglement*, aucun soin ne dut

[1] Cet usage s'était-il introduit dans notre ville à l'occasion de l'occupation anglaise ?

On peut raisonnablement le supposer, en songeant que le notaire devant lequel se présentaient des étrangers pour contracter en une langue qu'ils ignoraient, avait besoin de s'entourer des plus grandes précautions pour se mettre à l'abri de tout soupçon de dol ou de fraude.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au nombre des premiers actes où nous remarquons des témoins, il en est un, à la date du 20 janvier, dans lequel un Anglais, pour cause d'achat de toiles, *s'oblige, de corps et de biens, tant deça que delà* la mer, à payer *quatre soulx d'esterlins, ou trois nobles d'or pour chaque livre d'esterlins.*

Quant aux actes privés, l'intervention des deux témoins se remarque dès 1308, et même en plus grand nombre bien antérieurement, parce que leur présence sert à corroborer l'acte en soi, qui, au contraire, plus tard, tire sa principale force du ministère du notaire, considéré comme personne publique. (P. 40, ms. de Londinières, chap. Notre-Dame.)

être omis pour la réformation de la justice, surtout quand, à ces mesures, les jurisconsultes venaient ajouter le tribut de leur talent et de leur expérience, mesures qui, à vrai dire, étaient le résultat inévitable du progrès de la civilisation.

Ce fut ainsi que fut rendu, après une longue instruction, en la Cour de notre Parlement, les chambres assemblées, à la date du 26 août 1558, le célèbre arrêt dit *du sang damné*[1], en ce qu'il relevait de l'incapacité d'hériter de leur famille, ou du moins de leur aïeul, les enfants des condamnés à mort, qui, sans cet arrêt, se *trouvaient déchus de ce droit par une disposition formelle de la Coutume;* arrêt qui, indépendamment de la considération d'équité, avait pour but direct d'amortir et d'empêcher les haines de famille, résultat inévitable de l'ancien état de choses, si compromettant pour la paix publique.

Du reste, cet errement de réforme n'était pas chose nouvelle en Normandie, car, à cette occasion, le procureur général rappelait un arrêt de l'Échiquier, de Pâques 1325, qui confirmait une sentence du bailli de Caux, par laquelle était approuvé un usage introduit contre la Coutume écrite.

Mais laissons là le fond du droit, pour nous occuper de la forme et de la taxe des actes, qui, dès le principe, devaient être l'objet d'un réglement.

Dans son édit de création, de mars 1302', Philippe-le-Bel ordonne[2] « que les notaires et clercs des séneschaulx, baillifs ou pre-« vosts et autres escrivants sous eux, prennent salaire modéré et « attrempé (tempéré, juste) : c'est assavoir, de trois lignes, un « denier ; de quatre à six, deux deniers de la monnoye courante, et « non plus ; et sy plus il y a d'illec en avant de trois lignes, un « denier. Et doit estre la ligne *d'un espan* de long (*et debet esse* « *linea in longitudine unius palmæ:* l'étendue de la main), et qu'elle « contienne *septante* lettres pour le moins, et si plus il y a, plus en « pourront recevoir au prix. »

Cette disposition, que nous rapportons comme donnée historique sur le peu d'importance des transactions à cette époque reculée, fut modifiée au fur et à mesure que les actes embrassèrent de plus grands

[1] Question 40e, rapportée par Chenu, p. 199, édition de 1603.

[2] Art. 21, § 2, *translaté* du latin en français aux *Conférences des Ordonnances royales*, revues par Charondas en 1641, t. II, p. 646.

intérêts, car leur mouvement sert, pour ainsi dire, à marquer le pouls du corps social, dont le commerce et la liberté constituent la vie.

D'où la nécessité d'appliquer en tout temps un tarif en rapport avec les intérêts locaux.

C'est ce que fit d'abord notre cour de Parlement, en **1519**.

Après s'être occupée de diverses modifications à opérer dans les actes publics, soit quant au fond, soit quant à la forme, elle détermine, dans un chapitre à part, le salaire des tabellions [1].

En conséquence, elle ordonne qu'*un tableau de taxe* [2], applicable *aux tabellions royaux de Rouen*, soit apposé *en l'escriptoire et siége du tabellionage, en lieu éminent*, et écrit *en bonne et grosse lettre bien legible et cognoissante.*

A cette occasion, nous voyons qu'il leur étoit attribué *trois sols* pour les contrats non excédant, en sort principal, la somme de *dix livres;* et, pour ceux au-dessus, *vingt sols tournois* pour chaque peau (autrement dit, pour chaque feuille de parchemin de deux rôles).

Puis, après autres dispositions qui comprennent les actes en brevet, les copies de pièces certifiées par *vidimus*, viennent ces dispositions finales :

« Et se les dits tabellions partent hors de la maison du tabellionage ou des environs pour passer et recevoir contrats, se les dits contrats sont par eux passez dedans la paroisse où est assise la dite maison de tabellionage ou rues circonvoisines, *il en sera payé*, *outre* les émolumens dessus dits, pour chacun desdits tabellions, *douze deniers tournois* [3]. Et ailleurs, dedans la dite ville et faux-bourgs, à chacun d'eux la somme de *deux sols tournois.*

[1] Chap. II. — Terrien, édition de 1574, p. 225.

[2] Nous voyons, en 1576, le clergé, dans les remontrances qu'il adresse aux états de Blois, formuler le vœu ci-après, qui n'est autre que la disposition ci-dessus, (tant était grande l'influence de notre Parlement !) « Et qu'il y ait en « tous greffes *une table attachée*, contenant la taxe des expéditions et registres « des salaires des sergents, afin d'y avoir recours. » (T. II, p. 89, *Recueil des Cahiers généraux*, édition de 1789).

[3] D'après une ordonnance de François Ier, donnée à Fontainebleau le 11 décembre 1543, le droit des notaires fut étendu à cinq sols la vacation *intrà muros;* et, au-delà de leur résidence, à deux sols en sus pour le feuillet écrit. (Charondas, t. II, p. 646.)

« Et seront tenus, les dits tabellions, faire bonnes, loyales et raisonnables peaux, bien et suffisamment fournies d'escripture, chacune peau contenant soixante-huit lignes, et chacune ligne sept-vingts lettres (ou 140), et trois titres en lieux raisonnables.

« Et feront, les dits tabellions, *lettres brefves* et compendieuses, sans user des termes synonymes et superflus, soit au style ou au narré, ainsi que par cy devant ils avoyent accoustumé *pour accroistre le parchemin*, sous peine *d'amende arbitraire*, etc., etc.

« Et aussi sans faire longuement, et par plusieurs fois, *aller et venir les parties* devers eux, etc., ni accepter d'elles aucun supplément d'émolument *sous ombre de vin de marché*, etc., etc. »

Telles étaient les sages mesures adoptées par le Parlement de Normandie en 1519, pour couper court aux abus de l'époque.

Mais quelquefois aussi il arrivait qu'en voulant y remédier on dépassait le but, sans même aucun avantage réel pour les parties.

C'est ainsi qu'aux états de Blois, le *tiers-état* demandait, en 1576, « que les parties[1] ne *fussent dorénavant tenues de lever leurs actes et « contrats qu'en papier et non en forme, si bon ne leur semblait.* »

Il est fort heureux que, dans la pratique des affaires, cet errement ait été très peu ou nullement suivi, car, sans les nombreuses copies certifiées par les notaires et les vidimus sur parchemin qui sont restés dans nos archives, nous aurions eu à regretter la perte d'un plus grand nombre de titres originaux.

N'est-ce pas ici le cas de dire, comme toujours, que quelquefois *le mieux est l'ennemi du bien?*

Quant au personnel des officiers publics, chargés à Rouen de la rédaction des actes, il se composait de tabellions et de clercs jurés, comme nous l'expliquerons plus bas, auxquels était adjoint un garde du scel, pour imprimer, par le sceau, plus d'authenticité à l'acte.

Celui-ci, *à la relation* du tabellion ou du *clerc juré*, apposait donc *le sceau des obligations* sur l'expédition de l'acte.

En effet, nous voyons que l'ordonnance de l'Échiquier normand tenu en 1462, déjà cité, après avoir prescrit à l'un des deux tabellions présents à *l'acte, d'en écrire lui-même la teneur*[2], ajoute : « Toutefois les baillis royaux et leurs lieutenants pourront, en leurs

[1] T. II, *Des Remontrances aux États*, p. 261, édition de 1789.

[2] Terrien, ibid., p. 221.

« assises, dispenser, *quant à l'écriture*, selon les lieux et cas, et « *la quantité des écritures*, et la *qualité des tabellions qui pourront* « *commettre clercs suffisants* pour faire les dites écritures, et *qui se-* « *ront jurés et reçus au danger des dits tabellions.*

« Lesquels clercs ne pourront pour ce prendre aucun salaire : et si « ne pourront faire aucuns passements : mais se feront *par deux tabel-* « *lions* ensemble, ainsi que dit est. »

Ainsi, comme on le voit, l'authenticité des conventions a toujours résulté, chez nous, du double fait de la présence des témoins et des deux tabellions[1], ce qui se remarque long-temps à Rouen, nonobstant la disposition de l'article 66 de l'ordonnance de 1512, qui se contente du ministère d'*un seul notaire et de deux témoins*, faculté qui semble ressortir aussi de l'ordonnance de 1539, qui prescrit en outre d'indiquer les *lieux de demourances des contrahants.*

Mais, sous ce dernier point, il est regrettable que, dans les localités importantes comme à Rouen, on ne trouve pas dans les actes, jusque dans le XVIIe siècle, la désignation de la rue où demeuraient les parties, dont la paroisse est simplement indiquée.

On conçoit alors combien est grande pour nous la difficulté des recherches, quand il s'agit de déterminer les maisons qu'habitaient ou dans lesquelles sont nées des personnes recommandables par leurs vertus ou leur savoir.

Lorsque l'expédition d'un acte avait lieu, elle était certifiée par la signature de deux notaires et quelquefois même d'un seul, à la relation duquel le garde du scel, comme nous venons de le dire, apposait celui des obligations de la Vicomté.

Et telle était l'efficacité de ce scel, qu'il suppléait même à la signature du notaire, surtout dans le XIVe siècle et même dans les premières années du XVe, selon l'errement suivi au bailliage, pour les expéditions de mandements ou de jugements.

Nous trouvons qu'à cette dernière époque, les baux relatifs à l'*exercice en régie* du tabellionnage de Rouen, n'excédaient pas trois ans, et étaient renouvelés à la fin de chaque période. Cette régie était, sans doute, le résultat de l'ordonnance rendue à Paris le 7 janvier 1407, par laquelle Charles VI[1], « pour *obvier à ce que les émoluments des sceaux*

[1] Art. 23-24 de cette ordonnance. *Recueil des Ordonnances royales*, t. IX, p. 279.

« *de ses tabellionnages ne diminuent comme par le passé, par suite* « *des entreprises de aucuns de ses baillis et sénéchaux* auxquels il avait « laissé les émoluments de leurs sceaux », ordonne « que tous *les* « *sceaulx et escriptures des dits baillis et sénéchaux seront* baillés à « ferme au profit du Roi, *ce qui s'étendra à ceux des Vicomtés de son* « *pays de Normendie.* »

Il est à remarquer que, vers le milieu du xve siècle, il existe, à Rouen, une lacune de registres dans le tabellionage, pendant environ quinze ans, laquelle correspond à la seconde partie de l'occupation anglaise ; ce qui est attribué, d'après une note de nos archives, à l'enlèvement qui fut fait de ces registres par nos voisins d'outre-mer, qui les auraient déposés à la tour de Londres, comme de vieux oripeaux de leurs victoires ! Victoires qui n'étaient pourtant, à vrai dire, que le résultat de nos troubles civils ; car, disons-le en passant, *pour tenir* le pays, les Anglais ne tenaient pas les Normands, puisque nous voyons, en **1440**, les sergents ou huissiers [1], sous Henri VI, redouter d'exercer leur ministère, et même refuser de se transporter sur des héritages situés à Eauplet, aujourd'hui l'un des faubourgs de la ville, à cause de la crainte *ou doubte que les brigands et adversaires du Roy* leur inspiraient [2].

C'est ainsi qu'étaient qualifiés alors les Français qui, restés fidèles à Charles VII, défendaient le sol de leur pays pied à pied, contre les Anglais.

[1] Le ministère de l'huissier ou sergent était le même; seulement, *l'huissier* exerçait pour les cours souveraines, et le *sergent* pour les justices subalternes et inférieures.

Le Châtelet de Paris avait des sergents à cheval et d'autres à verge, laquelle était le symbole de leur pouvoir :

« Et discuntur *sergents* quasi *serfz aux gens*, quia sicut notarius dicitur « *servus publicus* seu *omnibus serviens.* » (Notes de Rebuffe, p. 324, in fine aux *Édits ;* édition de 1559.)

[2] Archives départementales.

(*La suite à la prochaine Livraison.*)

II p. 5

BARABÉ (Rouen).

RADEPONT.

(EURE.)

Nous lisons, dans l'histoire, que Philippe-Auguste assiégea Radepont au mois d'août de l'année 1202, lorsqu'il mettait à bonne exécution la sentence prononcée par les pairs du royaume. Ses prédécesseurs n'eussent pas manqué de saisir une occasion aussi favorable, et de reprendre ces belles plaines de Normandie, détachées de leur couronne depuis deux cent quatre-vingt-douze ans, parce que Rollon avait eu, de son côté, la raison du plus fort. Comment était mort Arthur, comte de Bretagne, le fiancé de Marie de France, Arthur, armé chevalier par le roi de France lui-même dans la ville de Gournay [1]? « Il faut le demander à la Seine. . . . .; il faut le demander « aux falaises de l'Océan; surtout il faut le demander à Shakespeare, « qui vous a raconté avec tant de larmes les souffrances du jeune « Arthur [2]. » Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, les historiens sont divisés entre eux. Avouons aussi que les juges n'inspirent pas toujours une confiance entière lorsqu'ils vont fort vite en procédure, sont à la fois juges et parties, et profitent de la fortune du condamné. « Quoy que c'en soit », dit Dumoulin [3], « il est très cer-

[1] « Le sort de ce jeune et malheureux prince intéressa les habitants de « Gournay; ils placèrent dans les armes de leur ville..... l'image d'Arthur. » (*Recherches historiques sur Gournay*, par M. de la Mairie.)

[2] *La Normandie*, par M. Jules Janin, p. 306.

[3] *Histoire générale de Normandie*, p. 514.

« tain que, depuis, les affaires de Jean allèrent au décours; que les « peines qu'il supporta firent croire qu'il estoit coupable du parricide, « et que la mémoire d'une action si pleine de cruauté a obscurci toute « la gloire de ses effets. » Puis D'Argentré, l'historien de la Bretagne, nous apprend que les barons de ce duché se rendirent, avec Constance, mère de la victime, auprès de Philippe, et lui demandèrent justice d'un crime si énorme, eux, les barons de l'antique Armorique, et Constance, à qui la confiscation ne devait rien produire. A ces gens, qui viennent, en habits de deuil, réclamer vengeance, le roi de France répond : « Eh bien ! oui, duchesse et barons, vengeance ! » Puis, se mettant à la tête de ses braves, il s'élance de combats en combats, d'assauts en assauts, de blocus en blocus [1].

« Philippe-Auguste assiégea Radepont. La garnison, par une fu- « rieuse sortie, donna lors créance que la place ne s'emporteroit « qu'avec perte d'hommes, et qu'il y auroit du travail et de l'hon- « neur [2]. »

La forteresse se trouvait dans de bonnes conditions de défense; elle était, en outre, pourvue de vaillants défenseurs : ce qui vaut souvent beaucoup mieux que l'escarpement des fossés, la hauteur des tours et l'épaisseur des murailles. Les Français ne s'en rendirent maîtres qu'en déployant un grand appareil d'attaque, en recourant à ces machines redoutables que l'invention de la poudre a fait disparaître, et qu'on rencontre dans les récits des anciens siéges. Ils firent avancer des tours de bois portées sur des roues; les machines, dirigées contre les murailles, ouvrirent une brèche, et les assiégeants, ayant pénétré dans la place, y prirent vingt gentilshommes, cent soldats et trente arbalêtriers [3]. Le siége avait duré trois semaines.

Beaucoup d'autres lieux fortifiés furent enlevés, dans le même temps, à Jean Sans-Terre. Du reste, leur perte ne l'ébranlait pas le moins du monde. « Laissez faire le roi de France », disait-il, « je « reprendrai plus de places en un jour qu'il n'en pourra prendre « dans un an [4]. » Mais il en est ordinairement des rois comme des

[1] Marchangy, *La Gaule poétique*, 31e récit.

[2] *Histoire générale de Normandie*, p. 516.

[3] « *In quo castro cepit viginti milites strenuos defensores et centum servientes « et triginta balistarios.* » (Rigord, *Collection* de Duchesne, p. 47.)

[4] Dumoulin.

simples particuliers : ceux qui présument tant de leurs forces ne manquent guère de succomber. Du reste, le propos de Jean Sans-Terre exprimait peut-être, non pas présomption, mais véritable découragement ; peut-être ne le tenait-il qu'afin de donner le change, pendant quelque temps, sur sa véritable situation, et de cacher l'état désespéré de ses affaires continentales. « Les seigneurs anglais », dit encore Dumoulin, « le voyant si ravallé de courage, lui demandèrent « presque tous congé de repasser la mer, avec promesse d'un prompt « retour ; mais, en effet, c'estoit pour le tromper, et le laisser dans « l'embarras de tant d'affaires. »

Un des propriétaires du château moderne et du parc de Radepont a tiré parti des ruines du château-fort. Il avait trouvé son bonheur à réunir, sous de vieilles voûtes, des armures, des épées de taille, des hallebardes, et quelques fragments d'architecture provenant de l'abbaye de Fontaine-Guerard, et à former un petit musée archéologique là même où des chevaliers avaient porté des cuirasses pesantes, où l'on avait brandi des épées de taille, où les hommes du guet s'appuyaient sur des hallebardes. Les murailles de ce donjon, où l'on s'est battu jadis courageusement, produisent un bon effet au-dessus des gazons, des sapins et des épicéas. Les ruines historiques sont, en tous lieux, plus pittoresques et plus magiques que les édifices dans leur entier, parce qu'elles ont toujours avec elles un nombreux cortége ; les plus isolées sont toujours peuplées ; au défaut du réel, les ruines historiques ont l'idéal : ce qui va plus loin que la réalité, ce qui sourit davantage à l'imagination, et lui laisse toute carrière.

En fait de jardins paysagers, le bon goût fulmine un anathème contre les ruines simulées, parce que les vieilles pierres n'ont de charmes qu'autant qu'elles recèlent des souvenirs : des murailles frangées de lierre et de mousse sont dénuées de valeur, quand elles datent d'hier, comme le *prætorium* de l'Antiquaire anglais [1]. C'est insulter aux véritables ruines que de les contrefaire.

[1] Oldbuck prétendait que la rencontre de l'armée d'Agricola et des Calédoniens s'était faite dans la plaine voisine, et, en conséquence de cette opinion, il avait échangé une fort bonne pièce de terre contre le terrain inculte où se trouvait jadis le *prætorium* du camp. Le mendiant Edie lui apprit que le prétendu *prætorium* était une ancienne maison de contrebandiers, et qu'il devait regretter sa pièce de terre. (Walter Scott, *l'Antiquaire.*)

« Artifice à la fois impuissant et grossier!
Je crois voir cet enfant, tristement grimacier,
Qui, jouant la vieillesse et ridant son visage,
Perd, sans paraître vieux, les grâces du jeune âge [1]. »

Mais, s'il n'est pas convenable de créer des ruines pour les jardins, il est permis, il est louable de créer des jardins pour les ruines : c'est là certainement les honorer; cela prouve que leur possesseur aime à reporter quelquefois son imagination jusqu'aux siècles antérieurs, et que, parmi les bosquets et les fleurs, il lui vient de sérieuses pensées. Dans des jardins créés pour des ruines, les promeneurs peuvent évoquer les preux; ils entendent, avec le murmure des eaux, le frémissement du zéphir et le chant des fauvettes, le son des clairons, le cliquetis des armes, le hennissement des coursiers et le sifflement des flèches ; ils jouissent de la paix sur le théâtre où jadis la guerre régnait avec toutes ses horreurs; c'est le calme après le tumulte, le *dulcis post laborem quies:* faute de ce contraste, ils apprécieraient moins le présent.

Semblable à l'enfant qui folâtre auprès des choses les plus graves, et que le récit des combats ne distrait pas de ses jeux, l'Andelle fait mille et mille circuits auprès de cette position militaire, se déroule en nappe d'argent, disparaît sous une voûte de feuillage, reparaît au bout de quelques instants, se voile sous l'ombrage, brille au soleil, s'enfuit sous des ponts d'une forme élégante.

Parmi les kiosques et les surprises, combien de visiteurs ont aimé surtout ce petit temple de la Bienfaisance personnifiée! Ils ont lu cette inscription avec plaisir :

EN 1790,
LE DUC DE PENTHIÈVRE
FIT ÉLEVER CE MONUMENT,
SOUVENIR DE SON SÉJOUR
A RADEPONT.
LA RECONNAISSANCE Y PLAÇA SON BUSTE.

« Ce fut à Radepont », dit M. Villenave [2], « qu'au mois d'août 1791, « le duc de Penthièvre déposa tous ses ordres : la Toison d'or, qu'il

[1] Delille, *les Jardins*, chant IV.
[2] *Hommes utiles*, t. II.

« portait depuis cinquante-et-un ans; le Cordon bleu, qu'il avait reçu « en 1752; et le Cordon rouge, dont, suivant les prérogatives de sa « charge d'amiral, il était décoré dès sa naissance. »

Ce monument fait rêver à un autre, que les habitants de Vernon élevèrent en l'honneur de Penthièvre, dans un mois de sanglante mémoire, dix-huit jours après ce 2 septembre[1], où des assassins le frappèrent dans ses plus tendres affections. « Le ciel avait mis, à la « suite de ses malheurs, deux grandes consolations : l'inépuisable « désir de soulager partout l'infortune, et de grandes richesses qui « lui permettaient d'étendre partout ses bienfaits[2]. » O Florian! reviens donc, et parle-nous de ses vertus! Chantre d'Estelle et de Galathée, toi dont les vœux étaient simples, et dont un ruisseau bornait les désirs, viens, et tu pourras dire ensuite : « Puisque, sous « l'ombrage d'un arbre touffu, j'ai payé ma dette à mon Mécène, « comme le vieillard du Galèse, je suis plus heureux que les rois[3]. »

Bernardin de Saint-Pierre, prescrivant des règles pour l'embellissement des paysages, indiquait un moyen de faire sortir des passions et des sentiments du sein même des rochers les plus durs : il y voulait *le tombeau d'un homme vertueux et infortuné*. Le nom de Penthièvre se lit auprès de vieux pans de murailles, et, sur un sol où plus d'un guerrier vaincu mordit la poussière et perdit son sang plutôt que son courage, Penthièvre obtint le double diadême des vertus et de l'infortune. Que son souvenir vive long-temps à Radepont! Qu'il y vive aussi long-temps que cette source limpide, dont le promeneur a recueilli si souvent les eaux dans un coquillage fragile!

C'est une heureuse idée que d'avoir placé, dans un parc où se trouvent des souvenirs historiques, un monument en l'honneur de la Pucelle d'Orléans. En déposant sous le socle quelques ossements

[1] Le 20 septembre 1792, les habitants de Vernon, hommes, femmes, vieillards, enfants, jeunes filles vêtues de blanc, viennent planter, devant la porte du château de Bizy, un grand arbre de liberté, sur lequel sont placés, en gros caractères, ces mots : *Hommage rendu à la vertu*. Le maire de la ville a pris les devants : « Les habitants de cette commune », dit-il au duc, « conservent, « dans toutes leurs actions, le profond souvenir de vos bienfaits journaliers; car « votre belle ame ne se montre jamais à nous que par un acte de bienfaisance. »

[2] Villenave.

[3] *Regum æquabat opes animis*. — *Géorgiques*, l. 4, v. 132.

exhumés de la forteresse, on montrait une intention louable ; on mettait les débris de la valeur normande sous la protection d'une des plus belles expressions de la valeur française ; ceux qui périrent peut-être en défendant Radepont ne forment point une disparate auprès de celle dont la vie passa pour un miracle, et dont la mort fut un martyre. Seulement, l'inscription a conduit à l'abus, et parfois un *cicerone* trop crédule a dit fort gravement que les ossements trouvés dans la forteresse de Radepont étaient ceux de Jeanne du Lys. Hélas ! ces ossements, que nous toucherions avec tant de respect, n'existent nulle part ; les flammes ont devoré la dépouille mortelle de la vierge lorraine, et les eaux de la Seine ont emporté ses cendres dans cet Océan, qui, comme le gouffre du néant, engloutit tant de choses.

Le site, les méandres de la rivière, les détours des allées, des voûtes mobiles de feuillage, des fabriques rustiques, des ruines remises en évidence, font, à Radepont, une agréable réunion de la nature, de l'art et de l'histoire : ces trois éléments de beautés, qui se combinent parfaitement, ont attiré plus d'une fois des étrangers au joli parc de Radepont. Puisse-t-il en recevoir encore !

Léon de Duranville.

BIBLIOGRAPHIE.

Les Eglises de l'arrondissement du Havre, par M. l'abbé Cochet. — 2 vol. in-8°, planches; Ingouville, 1845. — A Rouen, chez MM. Le Brument, François et Edet, libraires.

Nous avons attendu, pour rendre compte du nouveau travail de M. l'abbé Cochet, que sa publication fût sur le point d'être terminée. Il nous est permis maintenant de payer à l'auteur le tribut d'éloges auquel il a des droits très légitimes.

Travailleur modeste et consciencieux, dévoué de tout son cœnr à la vieille Neustrie, qu'il aime d'une affection toute filiale, M. l'abbé Cochet a consacré de longues veilles à des recherches minutieuses sur les églises normandes. Mieux avisé que beaucoup d'archéologues contemporains qui dissertent fastidieusement sur l'archéologie sans sortir de leur cabinet, en compulsant simplement des livres et des estampes, M. Cochet a vu et revu souvent les édifices qu'il décrit; il les a étudiés sous leurs aspects différents, à toutes les heures; il en sait toutes les silhouettes; il a flairé les assises, mesuré les corniches, palpé les sculptures du dehors et du dedans; il a gravi les vis des clochers, interrogé les caractères mystérieux des pierres tombales, disséqué les verrières coloriées; en un mot, il a procédé rigoureusement, — comme peut ou doit le faire un commissaire-priseur consciencieux, — à l'inventaire exact et en bonne forme des églises qu'il voulait décrire.

Puis, fouillant dans les archives poudreuses, dans les pouillés, dans les diplômes et dans les chartes, il a cherché les faits qui donnent la vie à ces monuments. Poursuivant son patient labeur, il a vérifié scrupuleusement les âges et confronté les témoignages des chroniqueurs; enfin, devant le foyer de la chaumière normande, il s'est fait raconter, par les vieillards, qui se souviennent toujours quand on les écoute avec intérêt, les traditions dont on berça leur enfance, et dont la source disparaît dans la brume des temps fabuleux.

Ces recherches, ces explorations, ces analyses, ces études persévérantes, disent assez combien est grande la conscience du jeune historien ecclesiastique, et de quelle estime est digne la patiente intelligence de l'antiquaire, disciple fervent du plus vigoureux et du plus raisonnable docteur ès sciences archéologiques de France, de M. de Caumont. Mais l'œuvre nouvelle de M. l'abbe Cochet se recommande par des qualités plus rares encore, s'il est permis de placer quelque chose au-dessus de la conscience

et de la probité littéraires. Son livre n'a point des allures rogues et pédantes, et, qualité inappréciable, il peut être lu sans l'aide d'un vocabulaire spécial ; la statistique, les dates historiques, les formules (nous dirions volontiers les argots) archéologiques, disparaissent dans le récit animé du conteur ; la science ne s'étale pas, lourde et bouffie, sur toutes les pages du livre ; brillante, presque joyeuse, tant elle a peu de prétention, elle s'assouplit, se colore d'une poésie franche et naturelle, et se couronne coquettement de légendes et d'historiettes. En cheminant d'un village à un autre village, et d'une église à une autre eglise, le touriste butine l'ajonc sur la falaise, la marguerite dans le tapis des herbages, et les petites pervenches sous l'ombre des halliers.

C'est ainsi, selon nous, qu'un livre de cette nature doit être écrit; et peut-être, si nos préoccupations personnelles ne rendent pas nos exigences trop étendues, aimerions-nous voir l'auteur s'arrêter un peu plus longtemps en face de ces paysages harmonieux qui sont les cadres obligés et souvent charmants des églises normandes ; assurément, le caractère sérieux du récit ne serait pas altéré par ces perspectives champêtres et ces horizons de mer. Tout portrait veut un fond. Cet axiome, emprunté à la peinture, peut s'appliquer à l'histoire d'un monument ; et quels fonds plus pittoresques à donner à ces jolies chapelles, que les vallées fertiles et profondes, les chaumières moussues et les masures noyées dans les groupes des pommiers?

Ce désir est tout-à-fait personnel. D'autres, jugeant le travail de M. l'abbé Cochet d'un point de vue plus scolastique que celui que nous choisissons, par goût autant que par impuissance, reprocheront peut-être à l'auteur sa verve toujours brillante, son style vif et coloré, l'abondance des images poétiques, et même son amour immense pour son pays natal. Que M. Cochet s'inquiète peu de ces jugements, son livre est lu et sera lu, à cause de cette animation poétique et de cette chaleur patriotique, faveur que n'obtiennent pas souvent les phrases sèches et compactes des savants toujours à cheval sur le compendium de leur dada. Si, pour notre part, nous exprimons ce désir de voir le peintre aider quelquefois à l'historien, c'est que nous savons, et le public le sait aussi, que l'histoire, muse sévère et impassible, doit dissimuler la gravité de ses traits de bronze sous un masque gracieux, afin de se faire aimer et d'instruire en amusant. *Utile dulci.*

Nous ne pourrions analyser la monographie de chacune des églises de l'arrondissement du Havre, et, malgré l'envie que nous avons de transcrire ici plusieurs beaux passages du livre de M. l'abbé Cochet, nous ne reproduirons que ces courtes lignes, qui révèlent le poète et le peintre :

« Cette cité (le Havre), que l'on croirait un quartier de Paris détaché de la capitale par une colère de la Seine, et porté par le fleuve « jusqu'à son embouchure, comme le chef de saint Denys, ne fut autrefois qu'une grande alluvion, qu'un vaste marais sortant de la mer, « comme la terre après le déluge. Fille de l'Océan, comme la déesse « antique, elle s'est donné pour ceinture flottante les riches couleurs des « nations. »

Cette seule citation prouvera suffisamment que M. l'abbé Cochet est un digne fils de la contrée qui s'enorgueillit, à juste titre, d'avoir ajouté à la riche couronne poétique de la Normandie ces deux beaux fleurons, purs et précieux joyaux qui scintillent encore : Bernardin de St-Pierre et Casimir Delavigne !

Mais nous ne pouvons passer sous silence l'*Introduction* qui précède les Églises de l'arrondissement du Havre. Ce morceau entraînant, écrit avec une érudition soutenue, avec un style que nous oserons appeler imitatif, est divisé en neuf paragraphes : 1° *Considérations générales;* 2° *l'Architecture ;* 3° *la Sculpture ;* 4° *la Peinture ;* 5° *les Vitraux ;* 6° *les Tombeaux ;* 7° *les Cloches ;* 8° *Trésors et Fabriques ;* 9° *Divisions ecclésiastiques.*

Dans ces chapitres, l'auteur passe en revue les richesses d'art et d'industrie contenues dans les églises de cette contrée; il dit les noms des maîtres de l'œuvre, des artistes, des fondeurs, de tous ceux qui ont concouru à l'édification et à l'ornementation des temples, fiers ou modestes, que le génie du moyen-âge éleva à la gloire de Jésus-Christ. Dans sa course rapide, il trace, à grands traits, les révolutions des peuples et des arts; il dévoile les aspirations progressives, les enthousiasmes, les interruptions, les décadences qui signalent chaque siecle. A chaque page, le prêtre, le cœur plein d'une foi ardente et d'une piété éclairée, lutte avec le savant et le poète, pour faire partager, à son lecteur, les sensations, les admirations et les croyances qu'il éprouve et qu'il voudrait imposer.

Nous louerons, avec insistance, ce morceau vigoureux, tout en discutant humblement,— car nos observations resultent d'impressions individuelles, — certaines idées avancées par M. l'abbé Cochet.

Ainsi, selon que l'avoue M. Cochet, l'ogive est le type religieux par excellence, l'architecture ogivale est véritablement l'architecture chrétienne! Nous ne saurions nous ranger facilement à cette opinion, qui tend à devenir classique.

Vierge de tout contact, on le croit du moins, avec le paganisme, l'ogive a été employée exclusivement par les architectes catholiques. Ce

fait appartient à l'histoire de l'art et n'est guère discutable. Mais, si l'on compare entre eux le cintre et l'arc en tiers-point, sans s'inquiéter de la formule géométrique appliquée avec plus ou moins d'audace et sans la préoccupation des époques historiques ou religieuses, il ne reste plus que la sensation personnelle éprouvée dans la contemplation de l'œuvre architecturale. C'est là que naît la divergence des opinions. L'église doit être humble et modeste comme celui qui enseignait modestement ses divins préceptes à ses humbles disciples. Eh bien! l'ogive s'élance hardie, fière, plus qu'imposante; elle domine, elle nargue, elle foudroie. Jésus est un doux maître dont les lèvres distillent le pardon et la miséricorde. C'est un Dieu d'une clémence et d'une bonté infinies! Eh bien! voyez les sanctuaires aux voûtes aiguës, les nefs étroites et resserrées entre de frêles piliers, ils semblent une menace de malheur et de vengeance. Les cathédrales des XIIIe et XIVe siècles, tristes, glaciales, vides, sonores, mornes et sombres, fantômes de pierre imposant aux ames faibles la crainte de l'enfer, rappellent sans cesse l'idée d'un Dieu terrible et sans pitié.

Au contraire, tout sourit à l'esprit dans les basiliques romanes. Le cintre grave, élégant, solide surtout, rassérène le cœur et le prépare doucement au calme de la prière. Les perspectives régulières des voûtes charment l'œil au lieu de l'étonner. Pénétrez dans un temple archétype élevé par les Byzantins, dans Saint-Marc de Venise par exemple, vous le trouvez paisible et frais comme un épais berceau d'églantiers et de chèvrefeuilles, tamisant les rayons du soleil sur un gazon frais et fleuri. Les mosaïques à fond d'or, développant de grandes figures de saints noblement drapés, les tympans revêtus de marbres de couleurs variées servant de miroirs aux colonnes antiques et à leurs chapiteaux dorés, le pavé. réseau charmant d'arabesques multicolores, reflétant la douce lumière qui pénètre par les coupoles byzantines; ce luxe, cette splendeur remplissent l'ame d'un bien-être indéfinissable. On ne tremble pas de peur et de froid au milieu de ces murailles de marbre; le cœur palpite librement, et les brises qui folâtrent sous les voûtes éveillent l'amour de Dieu.

L'imprévu de cette opinion doit la faire considérer comme paradoxale. On le croira sans peine, cette manière de voir et de sentir ne nous a pas été apprise sur les bancs d'une école, elle résulte de comparaisons et d'impressions qu'on ne trouve pas dans les livres. Aussi ne prétendons-nous pas l'imposer à qui que ce soit, nous l'émettons parce qu'elle peut amener une controverse. Il nous semble que, depuis vingt ans, le style ogival ou gothique, trop dédaigné pendant plus de trois siècles, est devenu

l'objet d'une admiration trop frénétique, et que cette mode envahissante a rendu les antiquaires modernes assez injustes envers les styles d'architecture employés par les anciens. Les engouements violents ont le sort de toutes les modes; on les discute, et bientôt on les renie. L'Orient se révèle à nous, on commence à le comprendre, à l'aimer, et, sans doute, dans un jour prochain, il viendra reconquérir la prédominance qu'on lui a légèrement retirée.

Assurément les pignons, les clochers dentelés, les toits aigus, toute la végétation capricieuse de l'art qui a l'ogive pour principe, s'harmonient heureusement avec les pignons biscornus et les cheminées de briques des vieilles villes enveloppées dans les brumes septentrionales; alors, en effet, le style ogival peut être considéré comme le type de l'architecture chrétienne du Nord, mais il n'est point douteux que les coupoles blanches, les portiques réguliers, les profils saillants et graves de l'architecture romane, conviennent mieux aux cieux d'où les nuages sont absents, aux grands horizons des contrées méridionales.

Toutes nos sympathies sont évidemment pour l'architecture romane-byzantine; si nous étions consulté sur le choix de l'art qui doit présider, en général, à l'édification nouvelle de temples chrétiens, nous n'hésiterions pas à conseiller l'emploi du style roman, le plus pur comme type architectural. Nous voudrions voir allier, mais sous l'influence des idees modernes, et en tenant compte des progrès constatés, la sculpture du XIIIe siècle, profondément imprégnée du génie chrétien, naïve et élégante à la fois, si élevée et si pure comme expression, à la peinture du XVIe siècle, qui a donné, à tous les titres, le dernier mot de l'art. La relation qui existe entre ces trois arts séparés par des siècles, est plus intime qu'on ne le pense généralement, et il faudrait bien peu d'efforts pour la rendre complètement harmonieuse.

Dans le chapitre consacré à la peinture, M. l'abbé Cochet, en déplorant, avec raison, l'introduction, dans les églises, de ces horribles barbouillages, dignes des cabarets, qui, sous le nom d'*ex-voto*, de *Chemin de la Croix*, tapissent les murs, les colonnes et les chapelles des églises des campagnes et même des villes, voudrait qu'un comité ecclésiastique fût chargé de surveiller les peintures religieuses, et exerçât un droit de contrôle sur toutes celles qu'on déposerait à l'avenir dans les monuments consacrés au culte catholique. Rien de plus simple et de plus judicieux, en apparence, que cette proposition dictée par le bon sens et le bon goût; et cependant elle comporte des conséquences que M. Cochet n'a pu prévoir, elle menace gravement les destinées des arts de la peinture et de la

sculpture. Que notre aimable archéologue nous permette de lui faire entrevoir, un instant, la portée de cette proposition.

L'étude de l'archéologie est une chose estimable, digne du plus haut intérêt, de toutes les sympathies des hommes intelligents ; personne, plus que nous, ne rend un hommage plus sincère à tous ceux qui se sont dévoués à l'exploration et à la réhabilitation des arts du moyen-âge ; mais cette science, toute moderne, encore enveloppée de mystère et de poésie, a fait éclore de singuliers fanatismes ; l'amour immodéré et quelque peu irréfléchi du passé, a fait perdre de vue le but que poursuivent incessamment les sociétés comme les arts : le progrès ou la perfectibilité des hommes et des choses. On ne peut regarder à la fois deux horizons opposés ; tandis qu'on embaumait les reliques des arts anciens, il était difficile de donner des soins aux jeunes arts qui grandissent et marchent instinctivement à la conquête de la vie future. La contemplation des travaux du passé a fait méconnaître la loi de gravitation que Dieu semble avoir imposée à la créature, et qui pousse toujours plus avant le génie humain dans les perspectives infinies de l'éternel inconnu.

On a dit aux artistes : « Regardez ! nous avons dissipé l'ombre qui enveloppait les arts depuis long-temps éteints. Qu'ils se réveillent à notre voix. Unissons nos efforts pour les ranimer ; leur long sommeil ne les a qu'engourdis. Qu'ils arrivent ! *Fiat lux !... et lumen fuit !* »

Et les artistes, confiants et dociles, saisirent leurs compas, leurs ciseaux et leurs palettes, et redonnèrent un simulacre de vie à l'architecture, à la sculpture et à la peinture, que leur avaient léguées leurs pères, et que le temps avait ruinées, corrodées, rongées.

Le monde s'éprit, tout d'un coup, d'une grande passion pour ces merveilles qu'il avait dédaignées et qu'il voyait pour la première fois.

Alors, il ne suffit plus de restaurer, d'entretenir et de respecter les débris précieux des arts d'autrefois ; on ne se contenta pas d'admirer ces fragments échappés aux morsures du temps et aux colères des populaces, on les présenta comme des types immuables qui ne pouvaient être remplacés ni dépassés, et l'on dit encore aux artistes, ainsi que l'on avait fait, quarante ans auparavant, à propos de l'art gréco-romain : « L'art chrétien est complet et désormais inviolable. Soyez plagiaires, vous ne pouvez être que plagiaires ; faites des pastiches des monuments religieux des XIIIe, XIVe et XVe siècles ; élevez des mairies, des bourses, selon les types du XVIe siècle, mais ne cherchez pas à inventer de nouveaux types ; la société moderne est impuissante à inspirer l'art et à le féconder. »

C'est là, il faut pourtant le reconnaître, l'erreur qui envahit le temps

présent. Quoi ! l'humanité, après avoir bravement conquis une civilisation merveilleuse, pied à pied, pendant trois siècles de luttes et d'efforts, s'arrêterait tout d'un coup, et, malgré la transformation des mœurs, des habitudes et des besoins, retournerait lâchement à son point de départ, en avouant sa lassitude et son épuisement ; mais, avant de constater cette impuissance, il faudrait palper le pouls de la société et connaître enfin si la vie s'en est retirée, ou s'il n'est affaibli que par un malaise que le temps peut guérir. « En contestant à l'art un de ses caractères essentiels, a dit un de nos graves amis, M. Adolphe Michel [1], celui d'être divers et infini comme l'intelligence, dont il est une des plus sublimes manifestations ; en posant ainsi, devant lui, la barrière de l'absolu, ne le condamne-t-on pas, d'avance, à une impuissance de création qui le mettrait au-dessous de la force mécanique dont l'homme dispose ? » Que le caprice, le goût ou la mode fassent naître une partialité passagère pour telle ou telle manifestation de l'art, on le conçoit vraiment ; mais, qu'en vertu de ce caprice, de ce goût ou de cette mode, on inscrive au milieu du chemin de l'avenir le *non ultrà* d'Hercule, voilà ce qui n'est pas concevable, voilà ce qui serait inique, absurde, odieux ! Chaque siècle doit trouver en lui-même les éléments de sa vie intellectuelle, et d'ailleurs ne doit-il pas compte, au siècle qui le suit, de l'histoire de ses progrès, de ses labeurs, de ses enfantements ? Triste histoire, assurément, que celle d'un siècle qui s'arrête pour regarder derrière lui, afin de vivre de la vie du passé !

Si l'on n'y prend garde, voilà le rôle que l'étude fanatique de l'archéologie imposera au dix-neuvième siècle. Pendant vingt-cinq ans, elle nous a déguisés en Athéniens, en Romains ; depuis vingt ans, elle essaie de nous costumer en chevaliers bardés de fer, en hauts barons bariolés, et rien n'est plus drôle, en vérité, que notre allure sous ces habits d'emprunt.

On enseigne l'archéologie dans la plupart des séminaires ; cette science sera bientôt classée dans les études universitaires. L'amour du moyen-âge étend chaque jour son empire ; la curiosité a éveillé le goût ; la mode a fait naître l'admiration. Or, s'opposer à la mode, c'est acte de folie !

Le clergé, si intelligent d'ailleurs, ne peut résister à l'entraînement général ; au contraire, il est heureux de voir les temples confiés à ses soins, refleuris et parés comme aux jours de gloire et de triomphe, et il encourage, de toute sa puissance, les tentatives de réhabilitation des arts du moyen-âge. Rien de plus simple, de plus justement logique.

[1] *L'Art en province*, t. II, p. 95.

Mais, bien que quelques rares exceptions, surtout en France, démentent cette assertion, le clergé n'est point un juge suffisamment éclairé des exigences, des formules, des essors comme des écarts des arts plastiques, et, si l'on confiait à une juridiction purement ecclésiastique le soin d'apprécier les œuvres d'art destinées à la décoration des temples chrétiens, l'infaillibilité des jugements ne serait-elle pas grandement contestable? Elle ne le serait pas, certes, si quelques notions saines et simples des lois qui régissent les arts, étaient ajoutées aux enseignements archéologiques; mais rien de semblable a-t-il été fait jusqu'ici. Explorez les chapelles de nos églises de France, où rencontrer un amalgame plus odieux d'architecture, de sculpture et de peinture? Partout un affreux badigeon, des figures de plâtre grossièrement barbouillées, des moulures de chêne portées par des colonnes de bois peint en marbre rose, de l'or à tout hasard, des assises, des claveaux simulés sur les piliers et sur les arcs, des peintures..... *Horresco referens!* Et l'on vous montre toute cette horrible décoration avec un certain orgueil. Curé et paroissiens s'applaudissent mutuellement d'avoir si bien trouvé, quand l'artiste gémit de leur ignorance et de leur aveuglement.

La connaissance de l'archéologie n'emporte pas, de droit, la connaissance complète des arts; déterminer l'âge d'un monument ou d'une œuvre d'art quelconque, par la comparaison des caractères particuliers à chaque époque, c'est quelque chose sans doute, mais ce n'est pas apprécier la valeur morale et matérielle de l'œuvre; une éducation est nécessaire pour l'intelligence des beaux-arts, non celle qui consiste dans l'acquisition des formules et des procédés, mais celle qui résulte de l'observation, de la comparaison des objets matériels et de la progression des sentiments.

Eh bien! sans parler de la préoccupation archéologique qui dominerait surtout dans un comité ecclésiastique, et qui ferait repousser toutes les œuvres d'art créées sans le secours des traditions du moyen-âge, est-il probable que ce comité serait en mesure d'apprécier justement, au point de vue de l'art seulement, les statues, les tableaux enfantés par les trois siècles qui précèdent le XIXe. Quel prêtre contemporain accepterait l'esquisse de ce sublime déluge charnel, que le plus fier génie de la renaissance, Michel-Ange lui-même, a tracé sur les murailles de la Chapelle Sixtine? Les madones passionnées de Raphaël Sanzio témoignent toutes de son ardent amour pour une boulangère de Rome; les madones spirituelles de Léonardo da Vinci ne sont que des types de la beauté lombarde; la *Madeleine* de Canova est nue; dans le *Christ consolateur* d'Ary Scheffer, figurent le Tasse, et un combattant de 1830 enve-

loppé dans un linceul tricolore..! Et Corregio, del Sarto, Carlo Dolci Murillo....! Et Tintoretto, si amoureux de l'Orient, et Veronèse, Titien, toujours escortés de courtisanes et de cavaliers magnifique!..... Nous ne citons ici que les œuvres vénérées des grands maîtres! Cette gloire, plus pure et plus durable que celle des rois et des conquérants, cette gloire qui rayonne sur le monde entier, trouverait-elle grâce devant un tribunal domine par les idees modernes? Nous n'oserions l'affirmer! Que deviendraient donc ces monuments des grands arts des grandes époques, modèles incontestés, qu'il faut toujours suivre et consulter? Par quoi les remplacera-t-on? Par ces hideux pastiches des artistes primitifs, par ces peintures industrielles que nous voyons apparaître au Louvre, chaque année, et qui n'ont rien de commun avec l'art que l'emploi des mêmes toiles et des mêmes couleurs. Non, non! laissez aux arts une libre allure; qu'ils *marchent dans leur force et dans leur liberté*, et les artistes se maintiendront à la hauteur de leur mission de consolation et de civilisation.

Cependant, il y a quelque chose à faire. La religion et l'art peuvent se prêter un mutuel concours. Qu'on institue, si l'on veut, un comité composé d'ecclesiastiques et d'artistes appartenant à toutes les écoles, afin que toutes les manifestations individuelles soient également representées; qu'à ce comité, à peu près permanent, les artistes chargés de l'execution d'une œuvre chrétienne, apportent leurs esquisses, leurs projets; que ce comité indique les rectifications, signale les erreurs, les oublis ou l'ignorance des traditions, et bientôt toutes les inconvenances reprochées si justement aux créations modernes disparaîtront entièrement.

Avant tout, l'art ne saurait progresser s'il n'est libre! Il est encore un moyen plus efficace que l'institution d'un comité, ce serait de publier un livre sous ce titre: *Traditions de l'Art chrétien.* Dans ce livre, que nous recommandons aux méditations des ecclésiastiques érudits et dévoués aux arts, on indiquerait tous les sujets propres à être reproduits sur la toile et sur la pierre; on transcrirait les passages des écrivains qui font autorité en pareille matière, les traditions relatives au costume, aux mœurs et à la physionomie, on expliquerait les symboles, les exigences de la liturgie; en un mot, on ferait un *Manuel* complet de l'art chrétien, qui apprendrait, aux plus ignorants, les élements d'une composition religieuse. Tel est le livre que les artistes reclament, et qu'ils recevraient avec une vive reconnaissance. A bon entendeur, salut.

Terminons ces observations, trop longues sans doute, puisqu'elles nous ont entraîné au-delà des bornes d'une simple analyse, en exprimant le vœu bien sincère que M. l'abbé Cochet poursuive, avec un bonheur

égal, ses études persévérantes sur toutes les églises normandes. Ce dont nous sommes certain, c'est qu'il saura se maintenir, par son noble caractère, par sa science d'historien, son enthousiasme d'antiquaire et son imagination brillante, à la place honorable que les *Églises de l'arrondissement du Havre* lui ont conquise parmi les écrivains de la Normandie, si féconde et si énergique par son sol et par ses enfants.

Avril 1846. Anatole Dauvergne.

= Essai sur les Girouettes, Épis, Crêtes, et autres Décorations des anciens combles et pignons, etc., par E. De la Quérière. —Rouen, 1846, in-8, huit planches. Chez Le Brument, libraire Prix : 5 fr.

Entre tous les monuments du passé auxquels le besoin de changement et de rénovation, qui signale la marche des civilisations en progrès, livre la plus rude guerre, il faut placer, sans contredit, les édifices civils et les habitations privées. Plus le bien-être d'un peuple s'accroît, plus l'aisance et la richesse acquièrent de développement dans une contrée, plus tôt on doit s'attendre à voir tomber et disparaître ces demeures antiques qu'ont élevées, ou conservées pendant plusieurs siècles, des générations moins avides de luxe et de jouissances que celles du présent. Dans notre période d'activité exubérante, les cités se dépouillent à l'envi de leur enveloppe vieillie comme d'un vêtement suranné. Au point de vue de l'art, au nom de cet intérêt touchant qui s'attache à tous les vestiges, à tous les souvenirs d'un passé lointain, il est sans doute permis d'envisager avec peine le résultat de ces transformations, de déplorer même que le progrès ne puisse s'accomplir qu'à l'aide de subversions presque totales; mais ce serait une entreprise aussi déraisonnable que vaine que d'entreprendre d'enrayer ce mouvement nécessaire et fatal. Il faut bien, quoi qu'on fasse, laisser succomber ce qui est destiné à périr.

Dans ce cas, il est digne d'un esprit judicieux et prévoyant de recueillir pieusement ces vestiges qui s'effacent, d'en fixer le souvenir par la description et la gravure, afin qu'ils ne disparaissent pas tout entiers. C'est ce qu'a fait depuis vingt ans M. De la Quérière, avec une infatigable persévérance. Historien, par vocation, de nos habitations domestiques, rien de ce qui peut intéresser, dans la structure ou l'ornementation de ces humbles monuments, avant lui si dédaignés, n'a échappé à sa sagacité scrutatrice et patiente. Il a eu le mérite incontestable d'attirer le premier l'attention sur cette partie si intéressante de l'architecture civile, et de déterminer les périodes historiques qui caractérisent ses différentes révolutions. Aussi, nous ne doutons pas qu'il n'ait réussi, par ses appréciations raisonnées, à prolonger la durée, à garantir

contre toute atteinte l'intégrité de la plupart des édifices qu'il a signalés et figurés dans ses ouvrages

Après avoir décrit les *Maisons de Rouen* sous le point de vue de leur décoration générale extérieure, dans deux curieux volumes auxquels une nombreuse série de planches, parfaitement exécutées, assigne une haute valeur artistique, M. De la Quérière entreprend aujourd'hui la monographie de quelques détails décoratifs d'une destination spéciale, tels que les ornements des combles et des pignons. On ne saurait se figurer, avant d'avoir passé en revue la charmante série de types que l'auteur a mis sous les yeux de ses lecteurs, avant d'avoir lu les descriptions qu'il y a jointes, tout ce qu'il y avait d'invention prodigue, de coquetterie et d'élégance, dans ces *Epis* fleuronnés, espèces de gracieuses aigrettes qui se dressaient au faîte de nos anciennes demeures : les plus anciens, en forme de gerbe de chardons, ou de légères aiguilles gothiques ; ceux de l'époque intermédiaire, en forme de vases à fleurs, de cassolettes, de thyrses enrubannés, de fantasques pyramides. A côté des épis, viennent se placer les *Crêtes*, sorte de galeries évidées, dentelées, fenestrées, qui couraient d'un bout du faîte à l'autre, et semblaient un étroit réseau tendu entre les deux pignons ; puis les *Girouettes* aux formes fantastiques ; puis enfin les *Essentes*, les *Ardoises imbriquées*, protégeant la charpente et se chantournant, se découpant à jour, de mille manières originales et coquettes.

Le texte, qu'accompagnent ces charmantes délinéations, retrace l'histoire, les variations successives de ces divers genres d'ornements, et signale, dans une longue série d'articles descriptifs, la plupart des édifices, non seulement de notre ville, mais même de toute la France, qui en présentent encore de précieux échantillons.

En mettant au jour cet intéressant travail, fruit de labeurs dont on ne peut bien apprécier l'étendue qu'en le lisant, M. De la Quérière est entré dans une voie de nouvelles recherches et de découvertes inattendues, que nous l'engageons vivement à parcourir avec la même ardeur consciencieuse que par le passé. Les décorations intérieures, les riches cheminées aux *manteaux* sculptés comme un trône de monarque, les plafonds étoilés d'arabesques, les pavages diaprés de rinceaux, tout ce luxe éclipsé des anciennes habitations bourgeoises et seigneuriales, peuvent encore offrir un magnifique but à ses investigations, à sa critique ingénieuse. Qu'il s'enhardisse donc à compléter son œuvre, et celle-ci pourra passer alors, à son tour, pour un véritable monument.

A. P.

= Les Neustriennes, *Chroniques*, *Légendes*, *Ballades et Impressions*, par Alph. Leflaguais. Nouvelle édition, augmentée. — Paris, Derache, libraire-éditeur, rue du Bouloy, 7.

> Il est passé cet âge où, pendant la veillée,
> Par ses jeunes enfants l'aïeule suppliée,
> En filant racontait quelque vieux fabliau,
> Doux récit mesuré sur les tours du fuseau.
> Simplicité de cœur n'est plus qu'en souvenance!

En lisant cette gracieuse expression d'un poétique regret, par lequel l'auteur des *Neustriennes* prélude au récit de ses légendes et ballades, on serait tenté de croire tout d'abord qu'il a quelques raisons de se défier de ses lecteurs et de suspecter leurs bonnes dispositions. Il n'en est pas cependant ainsi; M. Leflaguais sait mieux que personne, grâce à l'accueil favorable que le public a fait à la première apparition de l'ouvrage dont nous annonçons aujourd'hui une édition nouvelle, que, si nous ne sommes plus au temps où l'on créait les fables, si nous ne sommes plus même au temps où on les croyait, nous sommes encore, du moins, au temps où on les aime. Le poète, toutefois, est dans le vrai, et nous nous associons entièrement à sa pensée lorsqu'il s'écrie : « *Simplicité de cœur n'est plus qu'en souvenance* »; car, dans ce siècle de hâtifs développements, les passions nous assiégent presque au sortir du berceau, et, si ce n'est l'indifférence et le scepticisme, c'est la raison et la science qui viennent dépouiller toutes nos naïves croyances de leurs insignes divins: leurs blanches ailes et leurs lumineuses auréoles. Mais qu'importe? à défaut de la foi de l'esprit et du cœur, nous avons la foi de l'imagination, et celle-ci ne nous abandonnera pas, tant qu'il se trouvera un poète pour la réveiller ou la surexciter. L'imagination, en effet, hérite seule de tout ce qui s'écroule en nous: religion, passion, sentiment ou vertu; elle habite plus souvent encore dans le passé que dans l'avenir, et bien rarement dans le présent: c'est la fée des ruines.

Mais, comme toutes nos autres facultés, notre imagination a le sens du vrai, et elle ne se laisse point abuser par des reproductions infidèles. La tradition a laissé sur elle une empreinte obscurcie, mais profonde, et tout l'art du poète consiste à raviver cette image à demi effacée, et non point à en substituer une autre, qui défigurerait la première pour vouloir l'embellir. Aussi, le plus grand éloge que nous puissions adresser à M. Leflaguais, c'est, dans tous les tableaux variés du passé qu'il s'est exercé à reproduire, d'avoir ménagé son coloris avec assez d'art pour se tenir également éloigné d'une pâleur insipide et d'un éclat faux et blessant. Sa poésie a partout emprunté des tons chauds mais doucement

assoupis, semblables à ces reflets projetés dans l'intérieur de nos gothiques églises, par un rayon de soleil qui se joue à travers les vitraux pourpres et azurés. A l'harmonie de la couleur se joint, comme complément indispensable, l'harmonie du nombre, et M. Leflaguais s'est montré assez habile, assez ingénieux même, dans le choix du rhythme, pour ajouter ainsi beaucoup d'accent à chacune de ses différentes pièces, et de mouvement à l'ensemble de son recueil.

Cependant, puisque nous en sommes à l'examen de la forme, il est un léger reproche qu'il ne nous est pas permis d'épargner à notre auteur, c'est de s'accommoder trop facilement de certaines licences poétiques, comme d'employer, par exemple, pour les besoins de la rime, *toutes parts* au singulier, ou de donner, avec ce même nombre, le genre féminin au substantif *amour*, ou même encore de dénaturer le sens habituel de certaines expressions, ainsi qu'il l'a fait en désignant, sous la qualification de céleste séjour, le firmament, spécialement considéré comme l'espace où se meuvent les astres :

> Je te vois dans les airs *lever* ta haute tour,
> Empourprée aux rayons *du céleste séjour*.

Les fautes du genre de celles que nous venons de signaler sont, au reste, assez clair-semées pour n'intéresser guère que le critique ; le lecteur aura trop de facilité à les oublier pour ne les pas pardonner. En effet, toutes nos légendes populaires, si remplies d'un intérêt dramatique et merveilleux, acquièrent, par la forme poétique, un don de plus pour provoquer l'émotion. D'ailleurs, de toutes manières, M. Leflaguais a bien servi le sujet qu'il a traité ; dans son recueil, point de ces falsifications maladroites qui, sous prétexte de poésie, dénaturent grossièrement l'histoire ou la tradition. Tout en les traduisant dans un langage plus élevé, notre poète a su respecter l'une et l'autre, et dans la lettre aussi bien que dans l'esprit. C'est pourquoi les lecteurs, qui déjà ont appris à aimer les antiques légendes de notre province, éprouveront un plaisir d'imagination très délicat à les retrouver sous cette parure légère et brillante qui a su, sans l'altérer, embellir leur naïveté. Quant aux personnes qui n'ont point encore abordé cette étude, il n'est point douteux qu'elles n'en acquièrent le goût en commençant leur initiation par la lecture des *Neustriennes*.

Amélie Bosquet.

= Histoire de Lisieux, par M. L. Du Bois, ancien sous-préfet. 2 vol. grand in-8°, avec figures. Durand, éditeur, à Lisieux.

Si nous n'avons pas encore rendu compte de l'*Histoire de Lisieux*, c'est que nous attendions que l'éditeur en eût fait paraître le deuxième

volume, afin de renfermer dans un seul cadre les observations qu'aurait pu nous suggérer la lecture attentive de cet important ouvrage. — Quoique ce dernier volume ne nous soit pas encore parvenu, nous pouvons toujours faire connaître le classement adopté par M. L. Du Bois, classement que nous croyons naturel, simple et rationnel :

1° La *topographie* ancienne et actuelle de la contrée où les événements à raconter se sont passés; 2° les *faits historiques*, réduits pour plus de clarté en éphémérides; 3° les *annales épiscopales* qui ont occupé tant de place dans les émotions et même les intérêts des Lexoviens; 4° les *monastères* qui jouent un si grand rôle dans le moyen-âge; 5° le tableau des *établissements publics*; 6° quelques détails sur les *hommes illustres* de Lisieux; 7° la forme et l'état de l'*administration publique* dans ses diverses modifications; 8° enfin, les faits intéressants, les anecdotes curieuses qui concernent les villes de l'arrondissement.

On voit, d'après cette nomenclature, que l'ouvrage promet d'être intéressant, et, si nous en jugeons par le premier volume, M. L. Du Bois s'est acquitté de sa tâche avec talent et conscience. Mais, nous le répétons, nous rendrons compte en détail de l'*Histoire de Lisieux* lorsqu'elle sera complette. Seulement, nous avons remarqué tout d'abord que M. L. Du Bois se préoccupe trop vivement des critiques dont son livre peut être l'objet. Qu'il se rassure quant à nous, et, quoique le neveu de Bossuet ait traité de *bête féroce* Fénélon, cet ange de tolérance et de bonté, nous serons beaucoup plus poli, d'abord parce que nous n'avons pas l'honneur d'avoir pour oncle un évêque de Meaux, ensuite parce que le travail de M. L. Du Bois est trop important pour que nous n'apportions pas dans notre jugement la plus grande circonspection, et enfin parce que nous ne voulons pas nous départir de notre devise : convenance, impartialité, conviction. Alf. P.

= Cours élémentaire, théorique et pratique d'Arboriculture, comprenant l'Étude des pépinières d'arbres et d'arbrisseaux forestiers, fruitiers et d'ornement; celle des plantations d'alignement forestières et d'ornement; la Culture spéciale des arbres à fruits à cidre et de ceux a fruits de table; précédé de quelques Notions d'anatomie et de physiologie végétale; par A. Du Breuil. 1 vol. in-18, orné de 350 figures et de 6 planches en taille-douce. Prix, broché : 7 fr. 50 c.

Le Jardin des Plantes de Rouen possède aujourd'hui, grâce à M. Du Breuil fils, une magnifique école d'arbres fruitiers et un enseignement très complet sur cette partie capitale de l'art horticole. Nous ne connaissons en France aucun établissement de ce genre qui puisse rivaliser, sous ce rapport, avec le Jardin des Plantes de notre ville. Les leçons du jeune

professeur attirent une foule de jardiniers et de propriétaires avides de s'instruire, et nous sommes heureux de reconnaître que, depuis trois années, de très notables améliorations dans la conduite des arbres fruitiers, dans les plantations d'alignement, dans la tenue des jardins et des serres, ont été la conséquence du cours professé avec autant d'habileté que de succès par M. Du Breuil fils. Le goût de l'horticulture s'est réellement naturalisé chez nous, et, au bonheur de posséder, est venu se joindre chez nos amateurs le désir d'apprendre et de perfectionner. L'enseignement institué à Trianon a merveilleusement secondé ce mouvement des esprits, et maintenant il devient lui-même la cause de nouveaux efforts

Mais l'enseignement oral, quelque retentissement qu'il ait d'ailleurs, a toujours le désavantage de ne s'adresser qu'à un petit nombre, et de ne satisfaire qu'en partie aux besoins des masses. Il est temporaire et fugitif. Pour le compléter et l'étendre, la publication des leçons du professeur est chose désirable autant qu'utile; et, lorsque cette publication est faite avec conscience et désintéressement, sans préoccupation de lucre et de charlatanisme, mobiles malheureusement trop fréquents de nos ouvrages contemporains, la critique n'a plus que des éloges à décerner, car la moralité du but permet d'excuser, s'il s'en trouve, les petites imperfections de l'œuvre.

C'est dans de pareilles conditions que nous nous trouvons vis-à-vis de M. Du Breuil, qui vient de livrer au public les leçons imprimées de son Cours d'arboriculture. Nous le louerons donc sans réserve d'avoir noblement compris ses devoirs de professeur; nous le féliciterons, en outre, d'avoir doté la littérature horticole d'un livre éminemment instructif et digne, à tous égards, de fixer l'attention des hommes compétens. Car, tout en conservant le cachet d'un ouvrage réellement élémentaire, ce livre, parfaitement au niveau de la science moderne, renferme une multitude de renseignements nouveaux qui seront consultés avec fruit, même par les théoriciens avancés et les praticiens les plus expérimentés.

M. Dubreuil ne s'est pas borné, en effet, à donner une forme nouvelle et plus convenable aux notions indispensables de l'arboriculture; il a, de plus, consigné dans son cours les résultats d'un grand nombre de recherches et d'expériences que sa position lui a permis d'entreprendre. Nous signalerons particulièrement, sous ce rapport, les chapitres suivants :

1° Soins que réclame la formation de la tige et de la tête des jeunes arbres dans les pépinières;

2° Répartition des diverses espèces ligneuses dans les terrains qui peuvent les recevoir utilement;

3° Mode d'élagage le plus convenable pour former le tronc des arbres dans les plantations d'alignement;

4° Culture spéciale des arbres à fruits à cidre;

5° Formes à imposer aux arbres fruitiers soumis à la taille;

6° Enfin, conservation des fruits dans les fruitiers.

Les conclusions posées à la suite de ces divers chapitres diffèrent presque toutes de celles qui ont été adoptées jusqu'ici; elles jettent un nouveau jour sur ces importantes questions, et renversent bien des préjugés, bien des pratiques vicieuses qui ont eu, en quelque sorte, force de loi jusqu'à ce moment.

Méthodique et bien conçu, simplement et clairement écrit, complet dans l'exposé des principes et dans la description des spécialités culturales, illustré d'un nombre immense de dessins et de gravures sur bois, qui aident si bien à l'intelligence du texte, le *Cours élémentaire théorique et pratique d'Arboriculture* nous paraît remplir, de la manière la plus heureuse, la lacune qui existait dans la série de nos publications agricoles. Nous sommes convaincu que tous les amateurs, que tous les pépiniéristes et jardiniers le liront, et le liront avec plaisir et profit. C'est assez dire qu'à nos yeux le succès du livre de M. Du Breuil est assuré. J. G.

= Notre collaboratrice madame Philippe-Lemaître, qui s'est distinguée déjà par plusieurs études consciencieuses sur les antiquités de notre province, publie en ce moment une brochure très digne d'intérêt. Cette brochure renferme une rapide description de la Normandie au xe siècle, et deux notices : l'une qui a pour objet des Recherches sur les droits des rois de France au patronage d'Illeville, l'autre qui traite des Antiquités de Voiscreville. Plusieurs planches rehaussent l'importance de cette publication : un *fac-simile* d'une inscription de l'église d'Illeville, un plan de cette église et d'un manoir de Louis XII, situé dans son voisinage, et plusieurs vues de ces deux anciennes constructions. A. B.

= M. Ed. Le Héricher vient de faire paraître le premier volume de l'*Avranchin monumental et historique*. Nous recommandons vivement à nos lecteurs cet ouvrage, que nous regardons comme un des plus remarquables qui aient été publiés dans ces derniers temps sur la Normandie. M. Le Héricher est un de ces hommes rares qui réunissent la science de l'antiquaire à l'imagination du poète.

CHRONIQUE.

= Antiquités. — Nous avons fait connaître, dans notre livraison du mois de février dernier, la découverte d'une muraille romaine et d'un petit trésor numismatique, faite dans la rue du Loup, sur l'alignement de la nouvelle rue Royale. Les constructions qui se poursuivent sur ce point sont et continueront, sans nul doute, à être fécondes en résultats du même genre.

C'est ainsi que, sur l'emplacement de l'ancienne rue des Prêtresses, devenue aujourd'hui le côté E. de la rue Royale, en creusant les fondations d'une petite maison, à quelques pas de la rue Saint-Romain, on a trouvé, à 3 mètres 50 c. du sol actuel, les restes d'une habitation romaine, à savoir une salle, chauffée par un hypocauste, ou calorifère. Cette pièce avait 4 m. 15 c. de large dans la direction du nord au sud, sur 4 m. 30 c. environ de longueur, de l'est à l'ouest.

L'hypocauste, qui formait une excavation souterraine de 0 m. 70 c. de profondeur, sous toute la superficie de la salle, était semé régulièrement de petits piliers en carreaux de terre cuite, destinés à supporter le plancher de la salle, entre lesquels la flamme circulait. La bouche de l'hypocauste était placée dans le mur du nord, vers l'angle nord-est. On l'a trouvée garnie de charbons et de cendres.

De grandes dalles, en terre cuite, de 60 centimètres de long sur 40 de large et 5 d'épaisseur, posées à plat sur les petits piliers de l'hypocauste, composaient le plancher de la salle. Plusieurs de ces dalles ont été trouvées dans les décombres de l'hypocauste.

Des conduits de chaleur plongeaient dans celui-ci, et montaient dans les murs, à même lesquels ils étaient pris. Ils étaient simplement cimentés, à l'exception du côté qui répondait à la paroi de la muraille. Ce côté était fermé par des tuiles. Ces conduits de chaleur n'avaient que 20 centimètres de large sur 10 de profondeur, et allaient en se rétrécissant. On en a rencontré quatre, deux dans la muraille du sud, deux dans la muraille de l'ouest, celles qui s'éloignaient le plus de la bouche de l'hypocauste. Il n'en existait pas dans les deux autres murailles, qui, se trouvant plus rapprochées du foyer, n'avaient pas besoin de cette addition de chaleur.

Les murailles de la salle avaient été bâties en pierres calcaires de

petit appareil, à bain de mortier. Elles étaient revêtues d'un enduit à la chaux. Sur cet enduit on avait étendu une couche de mortier; sur celle-ci une couche plus légère de ciment. Un glacis à la chaux recouvrait le tout.

Le soin avec lequel ces murailles avaient été préparées, s'explique par le coloriage dont elles avaient été ornées.

On y avait simulé, au pinceau, des placages de marbres de diverses nuances, qui passaient du rouge foncé au vert tendre. Ces marbres peints étaient divisés par panneaux, que des filets cernés en noir séparaient entre eux. On a pu en recueillir de nombreux fragments, qui seront déposés au Musée des Antiquités.

Une seule médaille a été trouvée parmi les décombres, au fond de l'hypocauste; c'est une pièce de petit module, à l'effigie de Gratien, qui, d'après le sujet du revers, doit se rapporter à l'année 375 de Jesus-Christ.

Doit-on assigner à cette époque la construction de l'habitation romaine dont cette salle faisait partie? C'est une chose incertaine. Dans tous les cas, nous inclinons à croire qu'elle a dû peu s'en éloigner.

Il serait également difficile de dire si cet hypocauste chauffait une salle de bain ou une simple pièce d'hiver, le même procedé se trouvant employé, dans l'un et l'autre cas, à l'époque romaine. Si ce calorifère était destiné à des bains, ce que nous ne sommes pas éloigné de penser, ce ne pouvaient être des bains publics, attendu l'exiguité de la salle sous laquelle il se trouvait placé, mais de simples bains particuliers. S'il en était ainsi, la salle, qu'on a découverte, devait être celle qu'on nommait le *Tepidarium*, espèce de chambre à vapeur qui servait de transition entre la chambre froide, *Frigidarium*, où les baigneurs se dépouillaient de leurs vêtements, et la chambre de bain proprement dite, le *Balneum*.

Il est fâcheux qu'on ne puisse pas étendre les fouilles au-delà de l'emplacement de cette salle; elles auraient pu donner la solution de cette question intéressante. A. D.

= Fouilles de Sainte-Marguerite, près de Dieppe. — Il y a 25 ans, le voyageur qui, des landes de bruyères qui entourent le phare d'Ailly, eût fixé ses regards sur l'embouchure de la Saâne, ne se fût certes jamais douté des trésors que renfermait cette contrée sauvage. En voyant se dérouler à ses yeux cette rivière agonisante, traversant péniblement les galets qui s'opposent en masse à son passage; en apercevant ces marais infects d'où s'exhalent périodiquement des fièvres et des épidémies; cette plage déserte et inhospitalière, toujours battue par

la vague ; ces falaises hachées par les tempêtes ; ce corps de garde de l'empire, peuplé par quelques douaniers que le fisc attache à cette glèbe barbare ; ces pauvres chaumières qui se sont enfuies loin, bien loin de la mer et du fleuve, à qui elles ont abandonné, depuis long-temps, le domaine exclusif du vallon, — à coup sûr il n'eût jamais soupçonné que là, sous ces stériles galets, sous l'herbe de ces prairies, gisait, à l'état de squelette, un des plus riches établissements romains de la Gaule septentrionale. Cette terre, aujourd'hui inhabitée, a donc été le siége d'une grande puissance dans les temps antiques ; des hommes d'armes y reposent ; de grandes dames, de grands seigneurs y ont passé ; leurs dépouilles y sont encore : voilà leurs galeries, leurs bains, leurs temples et leurs salles de jeux.

Mais reprenons : vers 1822, la charrue, la première, découvrit, sur la butte de Nolent, une superbe mosaïque romaine, qui attira l'attention de M. Sollicoffre, déjà éveillée par des cercueils trouvés sur la plage. La duchesse de Berry, étant à Dieppe, visita ces ruines, et désira les faire explorer par son fouilleur en titre, M. Feret, qui avait déjà fait de brillantes découvertes à Caudecôte, à Limes et à Braquemont : cette fille de Parthénope aimait les fouilles historiques de nos rivages, comme un souvenir de Pompéïa et d'Herculanum.

1830 arrêta ce premier élan ; mais M. Vitet, l'un des princes de l'archéologie française, le fit renaître plus puissant et plus efficace que jamais. Vers 1835, son *Histoire de Dieppe* lui fournit l'occasion de réveiller sur ce point l'attention publique. Aussi, depuis dix ans, le gouvernement, le conseil général et la préfecture, n'ont cessé d'encourager les fouilles de Sainte-Marguerite ; M. Feret s'est fait, depuis ce temps, l'éditeur patient de cette grande œuvre ; chaque campagne ajoute à sa gloire et aux faits scientifiques.

En 1842, il a publié le plan général d'une superbe villa, comparable aux plus beaux monuments de ce genre que possèdent l'Angleterre et l'Allemagne ; on croyait l'exploration complète et terminée ; la campagne dernière a agrandi les espérances : une longue galerie pavée et incrustée en mosaïque, un édifice circulaire renfermant des bains, un monument quadrangulaire imitant les temples décrits par Vitruve, et fouilles en Italie, ont révélé une source nouvelle de richesses archéologiques. Il était donc immense, cet établissement romain de Sainte-Marguerite ! On ne peut s'arrêter en si beau chemin ; il faudra nécessairement continuer et suivre un filon si précieux. Félicitons d'abord M. Feret, ce vétéran des fossoyeurs historiques de France, et prions le gouvernement et le conseil général de ne pas abandonner une exploration qui se présente sous de si heureux auspices.

***

= Travaux de Saint-Ouen. — Les grands travaux d'achèvement de S.-Ouen, malgré le peu de temps écoulé depuis leur ouverture, marchent avec une rapidité telle que déjà l'on peut saisir, près du sol, l'ensemble et la disposition de la vaste construction qui doit remplacer le portail actuel. On achève de poser en ce moment la septième assise, et la huitième est préparée et prête à poser. Or, chaque assise embrasse le périmètre de la construction tout entière, avec ses ressauts multipliés et la complication infinie de ses lignes de contour. On a lieu de s'étonner que, dans un chantier de construction aussi resserré, encombré de masses énormes de démolitions, cent ouvriers, tailleurs de pierre, appareilleurs et maçons, puissent opérer et manœuvrer avec cette promptitude. Au reste, l'honorable architecte de ces travaux, M. Grégoire, nous a accoutumés à ces miracles de rapidité ; nous avons donc toute confiance en ses prévisions, lorsqu'il assure que, à la fin de cette campagne, les masses de construction s'élèveront déjà à la hauteur de la première galerie de ceinture de l'édifice, c'est-à-dire qu'elles atteindront, à peu de chose près, le niveau actuel des tours à démolir.

Les travaux d'achèvement et de réparation, qui embrassent non seulement le grand portail, mais encore toutes les parties de l'édifice restées inachevées, ou défigurées par de maladroites restaurations, se poursuivent également en ce moment, à l'intérieur de l'édifice, au fond du transept contre lequel s'appuie l'hôtel de ville. On sait qu'il existait là une lourde porte, à entablement carré, surmonté d'un bas-relief en plâtre ; décoration du plus mauvais goût, appliquée vers la fin du siècle dernier, et pour l'établissement de laquelle on avait altéré, détruit la configuration primitive d'une vaste fenêtre ogivale simulée contre le mur. Cette porte gigantesque, ainsi que la petite baie à laquelle elle donnait accès, et qui n'existait pas dans la construction primitive, vont disparaître, et déjà le lourd entablement est à bas. Le bas-relief de plâtre qu'il surmontait n'a pu être détaché qu'en morceaux ; mais la perte est peu grave, car, à la révolution, on en avait martelé les têtes et les détails.

— *Découverte de restes de constructions romaines près de la nouvelle Église de Bonsecours.* — Pour permettre à l'œil d'embrasser, du bord opposé de la Seine, c'est-à-dire de la promenade du Cours, toute l'élévation de la façade de l'église de Bonsecours, on abaisse, en plan légèrement incliné, une esplanade assez vaste qui s'étendait en avant du portail. Le sol dans lequel on opère en ce moment des tranchées de 2 ou 3 mètres de profondeur, est argileux, rempli de silex, et ne paraît pas avoir jamais été remué ; mais, à la surface, il existe une couche

de terre végétale d'un 1/2 mètre à peu près de puissance. C'est en enlevant cette couche qu'on a trouvé, stratifiées dans son intérieur, une masse considérable de tuiles romaines à rebords, la plupart brisées, mais en très grands fragments. Du reste, aucune trace de substructions maçonnées; ce qui doit faire supposer que l'édifice ou l'habitation que couvraient ces tuiles était en bois. Nous nous contentons de signaler cette découverte, et d'appeler sur elle l'attention de nos antiquaires.

— Les tranchées considérables ouvertes en divers endroits de la nouvelle rue Royale, mettent de temps en temps à nu des parties de constructions anciennes de différentes époques, dont il n'est pas sans intérêt de constater le gisement, ne fût-ce que pour servir de renseignement à ceux qui s'occupent de l'histoire de notre ville et de ses agrandissements successifs. Ainsi, dans une tranchée profonde, ouverte en ce moment sur les bords de la rivière de Robec, un peu plus bas que la rue des Bonnetiers, à peu près à trois mètres en arrière du mur d'encaissement de cette rivière, et à quatre mètres au moins de profondeur, on a découvert un long pan de muraille, en pierres d'appareil moyen et parfaitement régulier, dont la direction est parallèle à celle du courant qui probablement le baignait il y a plusieurs siècles. La grande épaisseur de ce mur, sa longueur indéterminée, puisqu'aux extrémités de l'espace considérable mis à nu, il s'enfonce et se perd dans les terres non remuées, tout autorise à faire supposer que c'est un fragment de l'enceinte primitive de la ville, alors que celle-ci, depuis la rue du Petit-Mouton jusqu'au bas de la rue Malpalu, n'avait encore pour limites et pour défense naturelle que le cours de la rivière de Robec.

= Dans sa séance publique du lundi 11 mai 1846, l'Académie des Sciences a décerné les prix annuels pour les concours de mathématiques, de statistique, de physiologie expérimentale, de médecine et de chirurgie, etc. Dans le concours de 1844, pour la statistique, deux de nos collaborateurs, MM. de Boutteville et Parchappe, ont obtenu la 1re *mention honorable* pour leur *Notice statistique sur l'Asile des aliénés de la Seine-Inférieure*. Voici ce que le rapporteur, M. Francœur, a dit de cet ouvrage :

« Il est à regretter que cet ouvrage n'embrasse qu'un sujet trop restreint; il ne traite, ni des imbéciles, ni des idiots, attendu que l'hospice ne les admet pas; d'ailleurs, la masse des observations est trop peu considérable. Ajoutons que ce livre est très bien fait, et que les recherches y sont exposées avec ordre et méthode. En dix-huit années, de 1825 à 1843, l'hospice a admis 2,646 aliénés. »

= Le Congrès central d'Agriculture a tenu, à la Sorbonne, sa troisième session, du 18 au 26 mai. Les journaux spéciaux rendront compte de tous les travaux accomplis par cette réunion de tous les délégués des Sociétés et Comices agricoles. Nous nous bornerons à mentionner que M. Charles Darcel, délégué du Comice agricole de Valmont, a été choisi comme rapporteur de la commission de la *Viabilité rurale*, et qu'il a lu, en cette qualité, au Congrès, un rapport fort remarquable et très bien écrit, sur l'importante question des chemins vicinaux. Ce travail, rédigé en quelques heures, fait le plus grand honneur à M. Charles Darcel, que nous voyons avec plaisir prendre un rang distingué parmi les défenseurs de l'agriculture.

= L'Académie royale de Rouen, dans sa dernière séance, a décidé que le délai d'admission des Mémoires destinés au concours pour le prix de l'Eloge de Casimir Delavigne, est prorogé au 15 juin prochain.

= Les séances de l'Académie de Rouen, des 22 et 29 de ce mois, ont offert un vif intérêt. M. Viguier, inspecteur général de l'Université, accompagné de M. Geoffroy Saint-Hilaire, inspecteur général des études, a été admis au sein de la Compagnie, à laquelle il a voulu faire hommage d'un travail sur Corneille. Ce travail est intitulé : *Anecdotes littéraires sur Pierre Corneille, ou Examen de quelques plagiats qui lui sont généralement imputés par ses divers commentateurs français, en particulier par Voltaire.*

M. Viguier a donné lecture, dans ces deux séances, de ce travail, dans lequel il a défendu, avec le succès le plus complet, la probité littéraire de notre grand poète, qui avait été si injustement attaquée.

M. Viguier a prouvé, par une suite d'arguments dont les bornes de cet article ne nous permettent pas d'aborder l'analyse, que Corneille était le véritable créateur d'*Héraclius*, et que Calderon, bien loin de lui en avoir fourni le sujet, le lui avait emprunté. Les recherches savantes, les aperçus ingénieux, les idées justes et élevées abondent dans ce mémoire, dont l'Académie a entendu la lecture avec le double intérêt que devaient exciter, et la manière distinguée dont le sujet était traité, et le sujet lui-même, puisqu'il s'agissait de restituer au grand Corneille une de ses gloires qui lui avait été contestée jusqu'ici.

Au reste, les lecteurs de la *Revue* seront à même d'apprécier le travail si remarquable de M. Viguier, car l'auteur a bien voulu qu'il fût publié, pour la première fois, dans la patrie du grand poète qui en est l'objet, et a répondu par le consentement le plus empressé à la démarche

que le gérant de la *Revue* a faite auprès de lui, pour obtenir cette faveur. La première partie des *Anecdotes littéraires sur Pierre Corneille* paraîtra dans notre prochaine livraison.

— Nous aurons aussi à publier prochainement un article de M. Gallet, ancien capitaine au long cours, du Havre, intitulé : *Souvenirs d'un Prisonnier de guerre en Angleterre*, pendant les derniers temps de l'Empire. Nous remercions M. Gallet d'avoir mis à notre disposition cet article dont nous avions trouvé l'analyse dans l'intéressant rapport que M. Millet Saint-Pierre vient de faire des travaux de la Société havraise d'études diverses, pendant les deux dernières années. Cette dernière publication justifie le titre adopté par cette Société, et constate en même temps ses progrès, par l'intérêt et la variété des ouvrages qui s'y trouvent analysés.

= La belle Bibliothèque léguée par M. Aug. Asselin à la ville de Cherbourg vient d'être estimée par les experts : le recensement de cette Bibliothèque a constaté 2923 volumes rares, manuscrits sur vélin et livres ordinaires. Il se trouve, dans cette collection, des éditions estimées, des ouvrages de prix, tant pour leur valeur vénale en librairie que par la beauté des exemplaires et leur parfaite conservation.

= A l'occasion de la fête du Roi, un de nos collaborateurs a reçu une décoration que ses services et ses travaux scientifiques justifient. M. le docteur Parchappe, médecin en chef de l'Asile des Aliénés de la Seine-Inférieure, professeur à l'École secondaire de médecine, auteur de plusieurs ouvrages fort estimés, a été nommé chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur, sur la proposition de M. le Ministre de l'Instruction publique. L'opinion publique a complètement ratifié une récompense aussi bien méritée.

= La lithographie du tombeau de Géricault, par M. Renouard, que nous donnons aujourd'hui, rappellera sans doute, à nos lecteurs, que nous leur avions annoncé, pour une époque depuis long-temps passée, l'inauguration de ce monument dans la galerie de l'Hôtel-de-Ville. Nous étions cependant bien informés, et cette cérémonie aurait eu lieu, en effet, au moment que nous avions indiqué, si deux obstacles, dont un n'est pas encore levé, n'étaient venus s'y opposer.

D'abord, lorsque M. Etex voulut enlever le monument du cimetière, on exigea une autorisation de M. le Préfet de Police ; l'administration municipale de Rouen s'empressa de demander cette autorisation, qui fut aussitôt accordée ; mais, quand M. Etex voulut procéder à l'enlèvement, on lui objecta qu'il ne pouvait pas y toucher sans l'autorisation de la

famille de Géricault. L'administration municipale a immédiatement écrit à la famille de Gericault une lettre que M. Etex a été chargé de lui faire passer, et à laquelle on attend encore une réponse.

Voilà où en est cette affaire

= La souscription ouverte pour l'érection d'un buste à la mémoire du docteur Flaubert, a obtenu un résultat satisfaisant. Une commission vient d'être constituée; elle se compose de MM. Henry Barbet, maire de Rouen; Desmichels, recteur de l'Académie; Lizot, président du tribunal civil; Keittinger, administrateur des hôpitaux; Couronné, docteur-médecin, directeur de l'École de Médecine; Pouchet, docteur-médecin, professeur d'histoire naturelle; Billard, docteur en médecine; Savalle, docteur en médecine.

Nous applaudissons de grand cœur à cette démonstration, qui honore, et ses auteurs, et celui qui en est l'objet; mais nous verrions avec plaisir qu'un hommage, non moins mérité, fût rendu en même temps à la mémoire des hommes éminents qui ont précédé le docteur Flaubert. C'est ainsi qu'auprès du monument qu'il s'agit d'élever aujourd'hui, nous voudrions trouver un jour quelque chose qui rappelât les noms de Lecat, Le Pecq de la Clôture, Laumonier, etc.

Nous livrons cette pensée à l'examen des membres de la Commission.

= M. Fallue nous adresse la lettre suivante :

« Je viens de terminer une réfutation de la Critique historique de « M. Richard, sur mon Essai concernant les diverses enceintes de Rouen. « Des motifs de convenance m'empêchant de le faire paraître en ce mo- « ment, je vous prie d'en annoncer la publication pour le mois prochain. »

Nous nous empressons de déférer à la demande de M. Fallue, en annonçant la prochaine publication de sa nouvelle brochure. On concevra facilement que nous ne pouvons, quant à nous, perpétuer dans notre Recueil une polémique à laquelle nous avons donné une place suffisante. La réplique de M. Fallue à la critique de notre collaborateur M. Ch. Richard sera donc publiée séparément.

= M. Mancel, libraire à Caen, qui a acquis une réputation par la publication d'un grand nombre d'ouvrages historiques relatifs à la Normandie, dont la propriété d'un très grand nombre lui est acquise, est dans l'intention de se donner un successeur. Son établissement réunit, à cette spécialité, une collection de 40 ou 50,000 volumes anciens et modernes, pouvant offrir, dans leur ensemble, la réunion de la partie du système bibliographique, comprenant la Théologie, la Jurisprudence, les Sciences et Arts, Belles-Lettres, Histoire, etc.

La maison, parfaitement située, au centre et dans le principal quartier de la ville, offre, par sa disposition, la facilité de pouvoir ajouter à l'Établissement un Salon littéraire et un Abonnement de lecture; ces industries reunies pourraient encore ajouter au succès de l'entreprise.

Nous communiquerons, aux personnes que cela pourra intéresser, le catalogue raisonné des ouvrages de fonds et d'assortiment, qui se trouvent dans cet Etablissement.

THÉATRE DES ARTS. — L'année théâtrale s'est ouverte après quelques jours seulement de suspension de spectacle. Cette vacance, toute courte qu'elle a été, n'en a pas moins été employée par les araignées du lieu, lesquelles, essentiellement mélomanes, ainsi que le *Constitutionnel* en a fait la découverte il y a déjà de longues années, se sont construit de commodes demeures, d'où il leur est loisible d'assister aux jeux scéniques.

Quant au public, comme il n'a pu lui-même restaurer les places qui lui sont réservées, il a eu le plaisir de les retrouver dans le piteux état de délabrement où il les avait laissées.

Si le mobilier du théâtre est resté quelque chose de curieusement laid, le personnel des artistes devait, on s'en souvient, devenir une réunion de talents imprévus et de gens comme on n'en avait pas admiré depuis qu'il existe à Rouen un théâtre; néanmoins, nous avons grand regret de le dire, la troupe nous a paru, cette année, ressembler beaucoup à ce qu'elle était l'an dernier, et, tout compte exactement fait de ce que l'on a perdu et gagné, nous ne saurions vraiment prononcer de quel côté se trouve la plus grande somme de bien.

Voici le bilan des rentrées et des débuts, pour la troupe de vaudeville et de comédie :

Trois artistes n'ont pas été reçues à leur rentrée : madame Dessains, bien qu'elle ait eu pour elle une forte majorité, et les deux duègnes, mesdames Grassau et Henri.

On a reçu mademoiselle Crosnier, jeune première; mademoiselle Collignon, ingénuité; Luguet, jeune premier, et Valaire, troisième amoureux.

Mademoiselle Crosnier, élève de Samson, a fait, dans la capitale, de brillants débuts au Théâtre Français, d'où les difficultés de tout genre qui entravent, sur cette scène, un talent naissant, ont réussi à l'éloigner. Nous devons nous féliciter de ce qu'elle a apporté, sur le théâtre de Rouen, les qualités qui l'avaient fait si bien accueillir à Paris, et les excellentes traditions et le goût distingué qu'elle doit à son habile maître.

Les débuts de la danse ont été très heureux; mademoiselle Aline Moreau, seconde danseuse, et Martin, son partner, ont été reçus sans opposition.

Au reste, tout se passe fort convenablement, et, sauf une soirée où la querelle s'envenimait plus que de raison, nous n'avons aucun scandale à regretter.

—Une troupe d'artistes, s'intitulant Mimes scandinaves, a donné, à notre

Théâtre Français, des représentations de pantomimes dans le genre de Debureau, et de tours de force. Ce spectacle a été assez suivi.

B.

REVUE MUSICALE. — Les débuts des nouveaux chanteurs ont été les faits importants du mois, et certes c'est chose assez sérieuse que la réception d'un premier ténor, d'un baryton et d'une chanteuse dramatique. M. Deslandes a-t-il eu la main heureuse, et son choix est-il bien digne du bon goût d'un artiste éclairé et connaisseur? C'est ce que nous dirions, si le *directeur* n'avait trop de responsabilité pour laisser aller l'*artiste* à sa guise. Ainsi, nous pensons que l'administrateur a seul agi en engageant madame Dony; car une chanteuse de cet ordre n'a pas dû exiger de forts appointements. Nous craignons d'avoir à dire bientôt la même chose à l'égard de mademoiselle Bianca : cette jeune personne n'est pas suffisante pour notre scène. Bien à regret nous formulons cette opinion.

M. Duffeyte, premier ténor, possède une bonne voix, de la chaleur. Un peu moins d'affectation et de recherche dans ses effets lui siérait bien. Plus de régularité dans le rhythme, plus de simplicité et plus de réserve dans les changements du texte poétique, donneront à son talent une distinction réelle, en faisant de cet artiste un bon premier ténor. M. Albertini, baryton, est doué d'un organe puissant, qu'il dirige avec assez d'habileté; mais l'énergie n'est pas tous les jours de la partie. Espérons qu'après l'émotion des débuts, il en sera autrement.

M. Foignet d'Alis, deuxième ténor, et madame Foignet d'Alis, deuxième dugazon, ont heureusement terminé leurs débuts; mademoiselle Leclère, première dugazon, M. Garbet, deuxième ténor, n'ont pu trouver grâce devant les arrêts du public. Nos chœurs sont médiocres, les petits emplois très faibles. En somme, la troupe lyrique laisse beaucoup à désirer. La faute en est-elle au directeur qui cherche le bon marché? ou bien les ressources qu'offre notre théâtre sont-elles trop minimes? C'est à quoi nous ne pouvons répondre. Nous constatons seulement un fait, qui nous présage une triste année lyrique.

— Un brillant concert doit avoir lieu dans la salle du Cirque, le dimanche 14 juin, à 1 heure. — MM. Méreaux et Orlowski ont pensé avec raison qu'ils pourraient bien exploiter à leur profit personnel un talent qu'ils ont si souvent donné gratuitement. Nous espérons que le public répondra à leur appel. D'ailleurs, les noms de mesdames Stoltz et Iweins d'Hennin, de MM. Ponchard, Levasseur, Allard, joints à tout ce que notre ville renferme de talents instrumentistes, opéreront sans doute sur le bon goût de nos amateurs; et la salle du Cirque sera trop petite, car le prix des places, fixé à 3 fr. seulement, est certes accessible à toutes les fortunes. Ajoutons que cette belle fête musicale est composée de façon à satisfaire la généralité du public comme les dilettantes.

M.

Nicétas Periaux, *propriétaire-gérant.*

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

ANECDOTES LITTÉRAIRES

SUR PIERRE CORNEILLE,

OU

EXAMEN DE QUELQUES PLAGIATS

Qui lui sont généralement imputés par ses divers Commentateurs français, en particulier par Voltaire[1].

I.

Il n'y a rien de plus rare qu'une lecture attentive, surtout en fait de lecture littéraire, surtout aujourd'hui que les livres s'accumulent et passent si vite. Il n'y a rien non plus de si utile. Je l'ai appris depuis ma jeunesse, et je voudrais en donner deux ou trois preuves assez concluantes.

Voici d'abord, au sujet de deux ouvrages dramatiques, l'un français, l'autre espagnol, une question de priorité qui intéresse deux grands noms et un chef-d'œuvre, Calderon, Corneille, l'*Héraclius*, et qui dure depuis bientôt deux siècles.

Puisque l'on me conseille d'entrer dans quelques détails, ce premier point tiendra plus de deux pages : mais je suis en vérité honteux de le dire : je pourrais le terminer en moins de deux pages, et faire

[1] Ce Mémoire a été lu à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, dans ses séances des 22 et 29 mai 1846.

crier à l'évidence tout lecteur versé ou non dans l'espagnol. Je n'indiquerai les dates décisives que subsidiairement. Ma découverte, plus décisive encore que ces dates, consiste en moins que rien. Je la trouverais assez payée par ce rire instinctif dont on salue un objet qu'on a cherché long-temps sans voir qu'il était là tout à portée. En un mot, j'ai pris la peine de *lire* quelque chose que tout le monde a entre les mains, sans y regarder suffisamment. — Il n'y aurait qu'à le montrer. — J'y vais venir, mais par le plus long : l'enquête, plus étendue, sera peut-être plus instructive; c'est d'usage d'ailleurs. Mais, pour qui ne tiendrait qu'à la réponse finale, c'est superflu, je vous en préviens.

II.

Le conseil de l'Université, dans un arrêté récent, a inscrit parmi les textes espagnols à expliquer dans un prochain concours, la pièce de Calderon, *Héraclius*. Cette désignation n'est point rigoureusement exacte. Le drame en question s'intitule dans Calderon : *En cette vie tout est vérité et tout est mensonge* (En esta vida todo es verdad y todo mentira), suivant l'habitude prolixe et proverbiale des titres de l'ancien théâtre espagnol. Néanmoins on s'accommode facilement en France d'une formule abrégée pour rappeler un drame remarquable surtout par son rapport avec l'*Héraclius* du grand Corneille.

Je puis sans doute me dispenser de dire, après tant d'autres, combien cet *Héraclius* français est une œuvre curieuse et forte, riche de beaux vers et de situations originales. Mais toute l'originalité de cette création qui atteint le sublime, appartient-elle en effet au père de notre théâtre ? La puissante variété de ses conceptions dramatiques est une des parties essentielles de sa gloire : on sait toutefois ce qu'il doit à l'Espagne, et pour le *Cid*, et pour le *Menteur ;* imitateur déjà maître dans le premier de ces ouvrages, traducteur éminent, presque inséparable de son modèle, dans le second. Ne parlons pas de deux autres importations de valeur équivoque, la *Suite du Menteur* et le *Don Sanche ;* mais, dans l'*Héraclius*, s'avise-t-il encore d'imiter l'Espagne? Tout le monde l'a cru; et ce serait chose remarquable, car, dans le tragique, il lui tourne le dos, depuis son glorieux *Cid*

espagnol; et, en suivant sa carrière triomphante d'un pas si actif, d'un air si studieux et si grave, il ne semble guère avoir envie de se retourner. Pourquoi cette source *de tragique*, une fois si favorable, semble-t-elle à jamais dédaignée par lui?... On signale un Héraclius espagnol : lequel, de Calderon ou de lui, est le prêteur ou l'emprunteur? L'opinion générale des critiques suppose que l'obligé c'est Corneille, qui n'en a rien dit, quoique son devoir tel qu'il l'entendait, et ses procédés critiques sur ses propres ouvrages, l'obligeassent d'en convenir. Il a même dit indirectement tout le contraire[1]. Examinons. Les deux poètes étaient à peu près du même âge. L'espagnol comptait sa quarante-septième année, et Corneille sa quarante-unième, lorsque celui-ci, en 1647, publia son *Héraclius* déjà fort applaudi depuis quelques mois. Calderon continua de travailler pour la scène, surtout pour les fêtes dramatiques de la cour et de l'église, jusqu'à sa mort, en 1687 : mais il ne faut pas lui demander, non plus qu'à Lope, à Roxas, à Moreto, à Castro, ni aux autres, la date précise d'une seule de ses pièces, et la critique espagnole, la plus insouciante de toutes les critiques littéraires, s'est bien gardée de s'en enquérir. — Quand la critique se conduit ainsi après plusieurs générations d'artistes, c'est un préjugé fâcheux mais légitime contre l'art lui-même.

Or, il s'est rencontré un jésuite français, homme d'esprit et d'instruction, l'un des maîtres de Voltaire dans sa première jeunesse, puis l'un de ses adversaires courtois sur des questions de théodicée, lequel fut curieux de vérifier ce point de priorité. Il en avait déjà été disputé au *Mercure de France*, en 1724 (février et mai), entre l'abbé Pellegrin et un anonyme qui avait conclu en faveur de Calderon, mais seulement par conjecture, par ce motif très spécieux, en effet, qu'un tissu d'extravagances comme ce qu'on trouvait dans Calderon ne pouvait guère être sorti de l'une des pièces les mieux méditées de Corneille, et que celui-ci devait plus vraisemblablement avoir tiré un peu d'or de ce fumier, plutôt que l'inverse.... Telle était la pensée : la métaphore est de Voltaire qui partagea cet avis plus tard. Mais notre jésuite allait mieux au fait, vers 1730 environ.

[1] « Cette tragédie a encore plus d'effort d'invention que celle de Rodogune, « et je puis dire que c'est un heureux original dont il s'est fait beaucoup de « belles copies sitôt qu'il a paru. » *Examen d'Héraclius.*

Le P. Tournemine, ardent admirateur de Corneille, ne procéda point comme le ferait supposer ce petit dicton rappelé par Voltaire, bien capable de l'avoir mis lui-même en circulation :

C'est notre père Tournemine
Qui croit tout ce qu'il imagine.

Il fit bien mieux, il écrivit en Espagne (à son confrère, le confesseur de la reine catholique, suivant ce qu'on croit), pour demander satisfaction sur ces deux points : 1° la date de l'*Héraclius* espagnol ; 2° si Calderon n'était point venu en France. Nous prions les curieux de noter cette seconde question, qui a bien pu être suggérée par quelques données traditionnelles vaguement conservées en France, dans un ordre ecclésiastique et mondain tel que les jésuites.

Laissons parler le P. Tournemine lui-même ; il donna ses renseignements à M. Jolly, littérateur estimable, auquel on doit la meilleure des éditions de Corneille, précédée d'un avertissement général, étendu et judicieux, 1738 et 1747, sans nom d'éditeur, réimprimée en 1753 in-18. Voyez l'article *Héraclius*, dans cet avertissement :

« Il y a plusieurs années, disait le savant jésuite, que j'ai cherché « à détruire la fausse accusation qui rend M. Corneille copiste de « Calderon dans les plus beaux endroits de son *Héraclius*. J'ai écrit « en Espagne à un de mes amis, et je lui ai demandé deux choses : « l'une, en quelle année la pièce de Calderon avait été représentée, « et l'autre, si cet auteur n'était pas venu en France. On ne me fit « point une réponse positive sur la première : on m'assura seulement « que son édition avait été faite après 1647 ; mais on me marqua bien « positivement que Calderon était venu en France, même à Paris, et « qu'il y avait fait des vers espagnols à la louange de la reine-régente « Anne d'Autriche. »

Au sujet de l'*édition faite de la pièce de Calderon après* 1647, réponse vague et négligente, mais qui suffit pour trancher toute la question, si elle est vraie, le scrupuleux Jolly observe en note : « Les « premières éditions sont sans doute restées en Espagne ; on n'a pu « trouver ici que des recueils, dont le dernier, en 9 volumes in-4°, « a été imprimé à Madrid en 1685. Dans le recueil imprimé en 1664, « cette tragédie *En esta vida*, etc., est la première de la 3e partie. »

Jolly ne savait pas l'espagnol, et il est mal secondé de ce côté dans

ses citations, surtout quand il produit quelque texte en cette langue. Il ignore que la pièce en question ne peut s'appeler une tragédie; il ignore que l'édition de Calderon, de 1685, est la première complète des comédies de cet auteur, publiée par ses amis trois ans après sa mort; il ignore encore que l'édition d'une 3e *partie donnée en* 1664, où l'on trouve, en tête du volume, la comédie *En esta vida*, est sans doute celle dont la réponse à son ami Tournemine parlait si vaguement comme postérieure à 1647; il ignore, enfin, que cette édition de 1664 est, d'après des apparences équivalentes à l'entière certitude, la première qui ait paru de la pièce dont il s'agit, dix-sept ans après celle de Corneille.

Ainsi dépourvu des moyens de juger, il ajoute, avec beaucoup de candeur : « Il faut avouer que le défaut de dates rend ces preuves insuffisantes », et il se retranche sur d'autres preuves qu'il trouve décisives : l'une, le silence des contemporains jaloux, qui n'ont rien allégué du prétendu emprunt fait par Corneille; l'autre, le silence de l'honorable poète, dont *nous pouvons presque assurer qu'il n'avait rien emprunté de l'auteur espagnol, sur cela seul qu'il ne nous en a pas avertis lui-même.*

Ces arguments sont très forts, nous en reparlerons; mais nous voulons entrer dans une autre voie d'évidence, dont il nous paraît honteux que les critiques ne se soient pas avisés, à part toute érudition en fait de dates et d'espagnol.

Avant d'entrer dans cette nouvelle enquête, je remarquerai volontiers cette mention, négligée par les Espagnols, d'un voyage de Calderon à Paris. Ce renseignement, s'il est vrai, et je n'y ajoute pas une foi entière, mérite bien d'être relevé, ne fût-ce que comme un supplément à la triste pénurie des plus illustres biographies littéraires de l'Espagne. En admettant par hypothèse ce voyage, nous corrigerons le titre de reine-régente donné à Anne d'Autriche. Elle n'était plus que reine-mère à l'époque où la paix pouvait permettre à Calderon de se rendre à Paris. Ces vers, en l'honneur d'Anne d'Autriche, où les trouvait-on? Il n'existe imprimé que bien peu d'œuvres non dramatiques de Calderon. L'époque de la paix et du mariage de Louis XIV invitait les poètes à célébrer surtout la nièce d'Anne d'Autriche, la fille de Philippe IV, Marie-Thérèse, appelée à son tour au trône de France; et Calderon n'y manqua point, car son

théâtre contient une comédie lyrique jouée à la ferme royale de la Zarzuela, devant la cour espagnole, peu avant le départ de cette cour pour l'entrevue matrimoniale des Pyrénées. La pièce est intitulée : *La Purpura de la Rosa*, en allusion à la fraîcheur tant vantée du teint de la princesse : dans le prologue en musique (*Loa*) qui précède la comédie, l'ambassadeur de Louis XIV, chargé de la demande et des premières épousailles, a part aux compliments du poète, qui l'appelle *el duque de Agramon* (le duc de Grammont). Il est encore permis de conjecturer que le correspondant du P. Tournemine a fait, d'après ces circonstances qui ont entre elles de l'analogie, quelque nouvelle confusion.

Enfin, si nous voulons absolument amener l'auteur de l'*Héraclius* espagnol à Paris, et non pas seulement à Fontarabie, où il aurait bien pu suivre Philippe IV, son royal collaborateur en fait de pièces de théâtre, nous supposerons facilement qu'il aura suivi dans notre capitale quelqu'un des grands seigneurs qui recherchaient beaucoup le poète favori de leur maître. Ces courtisans devaient apporter de Madrid et de Buen-Retiro une certaine curiosité de savoir ce qu'étaient, au milieu de la barbarie française, les *comédies* d'un certain Pierre Corneille, car on s'en était préoccupé en Espagne, même pendant la guerre; car, malgré la priorité de Guillen de Castro, on avait bien voulu y représenter une traduction telle quelle de notre *Cid*, et on l'avait imprimée dès 1658.

Quel était donc, après le divin Lope de Vega, auprès de l'enchanteur don Pedro Calderon, ce poète Corneille dont on entendait parler avec transport à Paris et à Saint-Germain? Mais, pour suivre l'hypothèse, si on venait leur dire que cet homme-là prétendait susciter la tragédie dans le monde moderne (il ignorait Shakspeare), qu'il étudiait de toutes ses forces Aristote, et tout ce qu'il pouvait atteindre de l'antiquité, pour enfanter des œuvres capables de regarder en face celles des grands classiques (une seulement par année, et non pas douze à l'espagnole); qu'enfin il entendait bien sérieusement être noble, sévère, pathétique, manifester à la scène l'ame humaine et le génie des grandes époques des nations...; alors, en vérité, ces beaux seigneurs castillans n'y auraient rien compris, et, soyons sincères, don Pedro Calderon pas davantage; je le dis pour tous ceux qui ont beaucoup lu de bonne foi Calderon, et qui, sans doute, y auront

trouvé beaucoup de charme et d'amusement. Shakspeare, malgré son ignorance, vous aurait entendu! Mais, ni l'éducation des Espagnols, ni leur génie, n'y devait point suffire de bien long-temps encore. Leurs mérites brillants et faciles, restreints dans le champ de leurs idées, sont d'un ordre différent. C'est autre chose, en effet, d'avoir à parler des maîtres, des précurseurs de l'Angleterre et de la France, tels que Shakspeare et Corneille. Voltaire, causant avec ses amis de l'*Héraclius* de Calderon, qu'il déchiffrait et traduisait alors tant bien que mal, écrivait ce mot bien dur : « Il fera connaître le génie espagnol; « en vérité, ils sont dignes d'avoir chez eux l'Inquisition. » (Lettre à D'Alembert, 28 novembre 1762.) Hélas! il prenait sans doute en ce moment l'effet pour la cause, la conséquence pour le principe. Mais aussi, on peut le dire, à quoi tient-il qu'ils aient eu l'Inquisition, et qu'ils l'aient tant gardée par privilége entre tous les peuples? — Mais tout cela nous mènerait trop loin.

Revenons. Si quelqu'un prétendait qu'il soit probable que Calderon entendît le français assez bien pour suivre une représentation ou seulement une lecture d'*Héraclius*, nous ne partagerions nullement cet avis; mais, ne pouvant tout dire, nous n'incidenterons point sur notre manière d'envisager les habitudes lettrées de ce temps.

Corneille, au contraire, savait l'espagnol; il l'avait bien prouvé : n'est-ce donc pas lui qui a lu son contemporain? La conséquence n'est nullement nécessaire; de même que, si Calderon savait peu le français, il ne s'ensuit pas qu'il ne pût être informé d'une donnée dramatique par un instant de conversation à la mode; qu'il ne pût profiter d'une marque faite au plus bel endroit du livre français par quelque connaisseur illustre, ou même auguste, charmé de signaler et d'épeler, d'une langue à l'autre, le passage applaudi d'enthousiasme au théâtre de Paris.

III.

Voyons donc quels sont les points de rencontre et de contact entre les deux *Héraclius*. Il y a, entre les deux ouvrages, trois éléments communs, savoir :

Une situation dramatique;

Une phrase textuellement traduite de l'un à l'autre;

Des noms propres de personnages.

1. La *situation* est celle-ci : Un tyran meurtrier du prince dont il a usurpé le trône, se trouve, vingt ans après, en présence de deux jeunes gens qu'un fidèle serviteur de la dynastie (c'est une femme dans Corneille), a changés l'un pour l'autre en nourrice : l'un est le propre fils du tyran, l'autre celui de son prédécesseur ; et, dans son incertitude, voulant reconnaître l'un et immoler l'autre, il les trouve tous deux ambitieux d'appartenir à sa victime plutôt qu'à lui.

Observons que cette situation, fort belle et savamment complexe, forme le sommet, le point de perspective de la pièce française : ce n'est, au contraire, qu'une échappée disposée dans la pièce espagnole, vers le début d'un rêve comme ceux des *Mille et une Nuits*, qu'il nous faut dès à présent rappeler en deux mots. Un magicien, prenant la situation en cet état, fait intervenir par prestige toute une comédie d'illusion dans la comédie réelle ; et l'on voit ainsi agir, à leur insu, selon leurs instincts véritables, ou plutôt selon le caprice de l'auteur, les personnages de son imbroglio. De là le titre : *Tout est vérité et tout est mensonge ;* combinaison fantasque et puérile, manquée dans l'exécution, même au point de vue de l'art espagnol. C'est, nous n'hésitons pas à le dire, une des médiocres pièces de Calderon, une variante, une dégénération tardive de l'un de ses drames les plus agréables : *La vie est un songe*. Nous ne pouvons, toutefois, supposer, de la part des Espagnols, un jugement aussi sévère que le nôtre envers la pièce en question, car nous la voyons figurer la première dans le volume publié sous les yeux de Calderon lui-même, en 1664.

Les lecteurs français peuvent consulter, sur cet *Héraclius* espagnol, la traduction très réduite, très évasive à l'égard des difficultés du texte, que Voltaire a pris la peine d'en donner à coups de dictionnaire. C'en est assez et plus qu'il ne faut pour se faire une idée du fond de ce drame. Des contre-sens graves, sans compter de nombreuses lacunes, que j'ai eu la patience d'y vérifier, ne laissent aucun regret, quand on voit dans le texte sur quoi portent ces petits malheurs, sur quelles complications incroyables, soit de jeux de mots, soit même d'action [1].

[1] Ordinairement, le lecteur français ignore, quand il lit la traduction d'un drame espagnol, que le traducteur lui a rendu le service de retrancher à chaque instant des pointes et des entortillages ridicules. C'est bien fait de retrancher,

2. En second lieu, donnons *la phrase textuelle* souvent citée. Le tyran, repoussé également par les deux jeunes princes, s'écrie, (Corneille, fin de l'acte 4e) :

> O malheureux Phocas! ô fortuné Maurice!
> Tu recouvres deux fils pour mourir après toi,
> Et je n'en puis trouver pour régner après moi.

(Calderon, fin de la 1re journée) :

> Ah, venturoso Mauricio!
> Ah, infeliz Focas! [1] Quien vio
> Que, para reinar, no quiera
> Ser hijo de mi valor
> Uno, y que quieran del tuyo
> Serlo, para morir, dos?

« O heureux Maurice! ô infortuné Phocas! se peut-il que, pour « régner, pas un ne veuille être le fils de mes mérites, et que deux « veuillent l'être des tiens, pour mourir! »

3. Enfin, *des noms propres*. Remarquez-les bien, je vous prie; ce ne sont pas des noms en l'air de comédie, Alberto, Octavio, etc., ce sont, des deux parts, des noms historiques : Maurice, l'empereur de Constantinople, qui a péri; Phocas, qui fut réellement son meurtrier et son successeur; enfin, Héraclius, successeur de Phocas, mais nullement son fils dans l'histoire. Il ne fut, comme Phocas lui-même, qu'un de ces commandants de province qui, de temps en temps, marchaient sur la capitale, et se faisaient empereurs le sabre à la main.

mais il faudrait avertir; la critique ou la curiosité du lecteur serait mieux édifiée. — A propos de ces infidélités, on ne conçoit pas pourquoi les éditeurs de Voltaire, depuis ceux de Kehl, se sont tous permis d'enlever à son commentaire sur Corneille l'*Héraclius* espagnol et le *Jules-César* anglais, dont le premier du moins convenait là très bien, pour les rejeter dans son Théâtre. Je conviens que le *Jules-César* de Shakspeare n'est assassiné par le commentateur que comme une malencontreuse victime au *Jules-César* de M. de Voltaire, sous prétexte de commenter *Cinna*; mais, en France, les éditeurs obéissent trop aux libraires. Le motif du déplacement n'aura été que de remplir un volume et d'en dégarnir deux autres, jugés trop épais.

[1] Faute d'entendre la locution *Quien vió*, on a souvent omis de ponctuer ce second vers, Voltaire entr'autres, et tous ses éditeurs, qui souvent d'ailleurs le corrigent sans avertir de sa faute.

Si peu qu'il y ait là d'érudition historique, il y en a encore bien assez pour que l'un des deux auteurs doive nécessairement avoir donné un coup d'œil à l'histoire, et que l'autre ait accepté tout fait ce choix de trois empereurs d'Orient successifs, dont le troisième se refuse à la donnée du drame. Une coïncidence fortuite à cet égard est évidemment ce qu'il y a de plus impossible. Mais qui donc a consulté les annales du Bas-Empire? Y aurait-il, par hasard, dans quelque livre poudreux, une circonstance capable de suggérer au génie en travail les hardies hypothèses du drame, et de les faire porter précisément sur ces trois empereurs du VIe et du VIIe siècle, auxquels personne n'eût songé sans cela? Celui qui aura fait cette recherche et cette rencontre sera de toute nécessité le premier venu. Mais lequel est-ce?

C'est ce que nous pourrions ignorer à jamais, malgré de fortes présomptions morales[1], si Corneille avait fait comme son ingénieux contemporain, s'il avait jeté au monde toutes ses pièces de théâtre, sans un seul mot de glose, de motifs, de renseignements. Or, entre les cent huit *comedias famosas* bien compactes qui nous restent de Calderon, avec ses quatre-vingt-quinze drames sacramentels, il n'existe pas une ligne de critique adressée au lecteur. Loin de revoir ces publications, il les livrait, pour la plupart, à l'aventure, à tout venant. Autant en faisait le *phénix* Lope, pour son millier de *comedias;* autant, hélas, le grand Shakspeare[2]. Calderon se borne à mettre quarante-huit seulement de ses comédies sous la sauve-garde d'une publication régulière. Mais puisque Corneille, plus heureusement placé, soit dans sa contrée, soit dans son époque, a su traiter

[1] On a maintes fois remarqué, dans l'*Héraclius* espagnol, la mention peu historique des boulets, des canons et de la poudre.

[2] Une fois seulement en sa vie, le *divin* Lope, dans une séance académique à Madrid, parla, vers 1602, de son théâtre colossal, en vers spirituels dont Voltaire a traduit quelques-uns en jolis vers aussi; ce fut pour s'exécuter de bonne grâce sur l'extravagance et la frivolité de ses pièces,

Porque como las paga el vulgo, es justo
Hablarle en necio para darle gusto;

« *car, puisque le vulgaire les paie, il est juste de lui dire des inepties pour* « *l'amuser.* » Mais il mystifia la postérité, en ajoutant que, sur tout son théâtre, il exceptait six pièces régulières et conformes aux modèles de la poétique. Ces six tragédies ou comédies régulières, on est encore à les trouver, Lope ayant négligé d'en donner les titres.

autrement sa raison, son art et son public, puisqu'il a voulu rendre compte de ce qu'il faisait, il faut au moins le lire : c'est la morale de ce débat, nous aurions pu la réserver pour la fin. Eh bien, c'est ce que n'ont point fait, pour la question qui nous occupe, les éditeurs commentateurs et les critiques de Corneille, même les plus illustres. Ils auraient rencontré l'évidence ; mais l'histoire de ce pauvre expéditionnaire qui ne lit point ce qu'il copie, est celle de bien des gens plus importants que lui dans le monde. C'est un Voltaire qui nous en fournira la preuve signalée, non pas une preuve, mais trois, également importantes pour l'intelligence de Corneille et pour sa gloire, et qui n'importeraient pas moins à son honneur personnel. Ces distractions d'hommes supérieurs (s'il y a bien distraction de la part de Voltaire, c'est ce que nous verrons) n'attendent bien souvent, pour être corrigées, que l'avertissement d'un vulgaire bon sens ; mais le monde littéraire surtout est plein d'échos fidèles qui se propagent de génération en génération.

IV.

Quels sont donc enfin ces documents fournis par Corneille, et que personne n'a *lus ?* Ils sont dans les mains de tout le monde, dans ses éditions les plus banales. C'est, ou l'*Examen d'Héraclius,* ou la *Préface* de cette pièce. L'un suffit de reste comme l'autre à qui veut lire ; mais la Préface, par sa destination première, par sa date plus rapprochée du premier succès à la scène, est plus frappante encore, plus empreinte de cet indice irrécusable que nous cherchons. Malheureusement, ces deux documents, réunis dans toutes les éditions soignées, ont été choisis arbitrairement à l'exclusion l'un de l'autre dans les éditions vulgaires. Moins heureux que Racine, dont le bagage accessoire à son théâtre est plus simple, Corneille a été pitoyablement dilapidé, dispersé dans cette partie précieuse de son bagage apologétique, et cela un peu par sa propre faute : c'est qu'aussi le trajet de Racine avait été bien moins long, moins laborieux, à travers des terres inconnues ; ses travaux d'inventeur sont moindres de beaucoup ; sa perfection native, puis son mariage et sa retraite dévote, le dispensèrent de regarder davantage à son théâtre une fois produit ; tandis que Corneille, écarté de la scène à quarante-six ans, par un

premier revers (*Pertharite*), après avoir rimé par pénitence les quatre parties de l'*Imitation*, Corneille à cinquante-un ans revient au monde et embrasse de nouveau sa gloire. Avant d'entrer dans une seconde époque de sa carrière dramatique, il travaille deux ans (de 1658 à 1660), à ses trois inappréciables *Discours* de l'Art dramatique, de la Tragédie et des Unités, et à ses *Examens* sur chacune de ses pièces antérieures [1]. Dès-lors il bannit de toutes ses éditions générales, à compter de 1660 et 1664, tous les renseignements préliminaires, dédicaces, préfaces, épîtres explicatives et renvois textuels, qu'il paraît croire suffisamment remplacés ou résumés par ses Examens. En ceci il avait bien ses vues; elles sont assez curieuses à rechercher. Nous le pourrions faire, mais nous avons quelque chose de plus pressé en ce moment : qu'il nous suffise d'avoir rappelé pourquoi ses éditions, d'après le hasard de leur origine, forment tant de familles diverses. Les meilleures, qui peut-être ont tout recueilli, ont le grave tort de ne point marquer les dates et les circonstances de ces documents, qui, dans leur succession, se heurtent, se détruisent quelquefois, souvent aussi se répètent beaucoup. Ces dates peuvent être en partie difficiles à retrouver : mais cette recherche aurait convenu à la belle édition Lefèvre, dirigée avec un soin véritable par M. Parrelle.

Toujours est-il qu'en prenant au hasard des éditions quelconques, vous ne pouvez manquer d'avoir, soit la préface, soit l'examen d'*Héraclius*, et c'en est assez de l'une ou de l'autre pour résoudre le problème irrévocablement, et en même temps pour vous rendre compte de la manière dont Corneille *trouvait* quelquefois une tragédie. La peine

[1] « J'avais promis à quelques personnes dévotes de joindre à cette traduction « celle du Combat spirituel, mais je les supplie de trouver bon que je retire ma « parole; puisque j'ai été prévenu dans ce dessein par une des plus belles plumes « de la Cour, il est juste de lui en laisser toute la gloire..... En attendant « que Dieu m'inspire quelqu'autre dessein, je me contenterai de m'appliquer « à une reveuë de mes pièces de théâtre pour les réduire en un corps, et vous « les faire voir en un état un peu plus supportable. J'y adjoûterai quelques « réflexions sur chaque poëme, tirées de l'Art poëtique, plus courtes ou plus « étendues, selon que les matières s'en offriront; et j'espère que ce présent « *renouvelé* ne vous sera point désagréable, ni tout-à-fait inutile à ceux qui se « voudront exercer en cette sorte de poësie. » *Préf. de l'Imit. de J.-C., mise en vers français*..... 1658.

n'est pas grande, et sera récompensée : voyons comment il s'y prenait.

C'est à l'histoire, comme on sait, qu'il voulait, autant que possible, être redevable de ses sujets, sauf à se l'accommoder selon ses vues, avec infiniment de scrupule et infiniment de hardiesse respectueuse.

Or, il lisait en ce temps-là (*Préface* et *Examen*) les nombreux in-folios latins du cardinal Baronius, *Annales ecclesiastici*, qui ne fatiguaient pas beaucoup, je pense, l'attention du capellan mayor Calderon de la Barca. Arrivé à l'an 602, treizième du pontificat de Grégoire-le-Grand, dix-septième du règne de l'empereur Maurice, il voit ce malheureux prince égorgé par Phocas, après avoir assisté au massacre de quatre de ses fils; plus loin, sa veuve et ses filles immolées également, ainsi que son fils aîné qui s'était trouvé absent lors du premier massacre; mais cette dernière mort fut révoquée en doute par l'affection des peuples, et le bruit de l'existence du prince inquiéta plus d'une fois le tyran. Nous ne touchons pas encore le fondement, le pivot de l'Héraclius; mais le voici, il l'a trouvé!

Parmi les circonstances du meurtre des jeunes princes, Corneille est frappé de celle-ci : la nourrice du dernier de ces princes encore à la mamelle, s'avise, par un rare dévouement (la chose n'est pas si improbable qu'on l'a dit), de soustraire aux bourreaux le nourrisson impérial, en leur présentant son propre enfant. Mais, dit Baronius (*Préface de Corneille*), Maurice, qui était présent, reconnut à temps cette fraude, et, se résignant devant Dieu à toute l'étendue de son malheur, il ne voulut point la laisser consommer; il réclama son véritable enfant pour le livrer à la mort[1]. Tout finit là dans l'histoire. Mais le poète, qui rêve en lisant, que pense-t-il?... Si la substitution de cette nourrice avait eu son effet! Si le prince avait été réservé par cette femme pour l'heure de la justice! Il y aurait là de la tragédie! Mais il faut lui donner le temps de grandir : c'est dommage que l'usurpateur Phocas n'ait régné que huit ans encore. S'il ne tient qu'à cela, nous le ferons régner une douzaine d'années de plus, et

[1] *Justus es domine, et justum judicium tuum*, disait Maurice d'après le psalmiste pendant l'exécution. « Interea vero *cum nutrix subtraxisset unum e nece, et pro eo filium afferret*, id Mauritius fieri vetuit, infantemque suum prodidit, qui visus est e vulneribus lac dare cum sanguine. Tandem vero Mauritius ipse occisus est, cum se casu superiorem in omnibus demonstrasset. » BAR., *loc. cit.*

nous en demanderons pardon au public français, et nous l'obtiendrons si nous réussissons au théâtre [1], comme dans le temps du *Cid*, quand nous avons jugé à propos d'installer le roi de Castille dans l'alcazar de Séville, au onzième siècle, malgré l'histoire et toutes les autorités espagnoles.

Mais ce n'est pas tout. Cette nourrice, c'est une femme forte qu'il faut garder pour notre conspiration. Il faut que nous la relevions en dignité ; c'est convenable. « Son action, dit Corneille (*Préface* et *Exam.*), est assez généreuse pour mériter une personne plus illustre à la produire. » Je ferai (*Préf.:* j'ai fait) de cette nourrice « une gouvernante. » Elle s'appellera Léontine, c'est un nom que nous retrouvons dans Baronius, aux alentours de cette histoire ; quant au vrai nom impérial de ce fils de Maurice réservé au trône, nous ne pouvons pas l'inventer, ce sera *Héraclius*, car il vaut mieux supposer à l'Héraclius de l'histoire, qui venait d'Afrique, une telle naissance, que de changer la succession authentique des empereurs de Constantinople.

L'action n'est pas encore suffisamment implexe, mais les vues lointaines et mystérieuses dont cette gouvernante est capable peuvent la compliquer beaucoup. Puisqu'elle a paru à Phocas empressée de livrer le petit Héraclius, elle aura obtenu sa confiance, et le tyran lui aura donné à élever Martian, son propre fils. Je sais bien qu'il n'avait qu'une fille, mariée à Crispus, dont je puis faire un confident (*Exam.*) ; mais attribuons-lui ce fils, et voilà les héritiers des deux empereurs confiés aux mêmes mains ! Et qui empêche Léontine, lorsque Phocas revient de ses longues campagnes, de lui rendre pour prince impérial, non pas son nouveau pupille, mais l'ancien, mais le fils de Maurice, tout en gardant chez elle, comme le sien, le fils de

[1] « Je ne me mettrai pas en peine de justifier cette licence que j'ai prise, l'évé-
« nement l'a assez justifiée ; et les exemples des anciens, que j'ai rapportés sur
« Rodogune, semblent l'autoriser suffisamment : mais, à parler sans fard, je
« ne voudrois pas conseiller à personne de la tirer en exemple. C'est beaucoup
« hasarder, et l'on n'est pas toujours heureux ; et, dans un dessein de cette
« nature, ce qu'un bon succès fait passer pour une ingénieuse hardiesse, un
« mauvais le fait prendre pour une témérité ridicule. » (*Préface.*)

« Je ne sçay si on voudra me pardonner d'avoir fait une pièce d'invention
« sous des noms véritables ; mais je ne crois pas qu'Aristote le défende, et j'en
« trouve assez d'exemples chez les anciens. » (*Examen.*)

Phocas, Martian, qu'elle appelle Léonce, du nom de cet enfant secrètement sacrifié par elle à la place d'Héraclius?

Dès-lors, notre intrigue est nouée, et, malgré les *quiproquo* de personnes qui exigeront un certain effort d'attention, nous obtiendrons un puissant et curieux intérêt. Cette femme, en possession de deux si grands secrets, calme, patiente, intrépide, armera contre le tyran l'héritier supposé auquel elle aura tout révélé, caractère héroïque et contenu, ainsi que le fils de Phocas lui-même, qu'elle élève dans la haine de son père, en lui cachant sa naissance. L'amitié généreuse des deux jeunes gens peut aussi offrir un beau et noble spectacle.

Cependant, il nous faut des rôles de femmes; il faut bien que ces princes soient amoureux. Baronius nous dit que Phocas a massacré les trois filles avec leur mère Constantine, aussi bien que les cinq fils et le père[1]. Mais il est bien simple de ne supposer qu'une princesse au lieu de trois, et d'admettre, qu'au lieu de l'immoler, Phocas, en profond politique, a recueilli soigneusement à sa cour cette jeune Pulchérie, pour la faire épouser un jour à celui qu'il prend pour son fils, afin de légitimer le plus possible sa dynastie. Corneille ne pouvait oublier ces conseils de la raison d'état. La veuve de Maurice, Constantine (*sic* dans Baronius et dans Corneille), n'aura pas été égorgée non plus; elle aura vécu quelques années encore dans la retraite, afin de voir grandir sa fille, de lui transmettre la fierté de sa race, et de laisser un écrit fort utile pour le dénouement. La jeune Pulchérie, digne fille de Corneille, brave le tyran; elle estime le prince qu'on veut lui faire épouser, sans savoir qu'il est son frère, mais elle aime l'ami de ce dernier, le vrai fils de Phocas, celui qui passe pour le fils de Léontine. De son côté, le prince héritier de Maurice devra, au dénouement, faire impératrice une fille de Léontine, confidente du grand secret de sa mère, et moins forte dans son silence. Il faut l'appeler Eudoxie, puisque, d'après Baronius, ce fut le nom de l'impératrice femme d'Héraclius. Quelque indiscrétion d'Eudoxie éveillera la rage du tyran, mais Léontine, qui le voit impa-

[1] Cela faisait même, aux environs de Constantinople, une réunion de dix tombeaux sur lesquels on écrivit une assez touchante épitaphe en vers, conservée par les historiens et dans l'Anthologie grecque. L'impératrice, mère de ces huit enfants, y parle de leur commun malheur. Le temps nous manque pour cette digression.

tient de verser le sang d'un fils de Maurice, est en mesure de lui dire que c'est l'un des deux princes, et que l'autre est son fils à lui-même :

Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses !

Le reste est le résultat de ces mêmes données puissamment méditées et retournées sur elles-mêmes. Mais il n'y a pas jusqu'au sénateur Exupère, que certains traits du texte historique n'aient pu suggérer comme le type de ces conspirateurs de palais, qui attendent le moment d'étouffer le despote, tout en paraissant le servir aveuglément. Dans l'histoire, ces fragments, ternes comme un minerai, sont comme ceux qui ont donné Léontine ; il faut voir s'y ajouter la sagacité créatrice de l'homme de génie.

Ainsi procède le poète avec l'histoire : il ramasse le caillou qui se trouve à ses pieds, le frappe, et en fait jaillir la flamme et la lumière qu'il ne contient point réellement. Ainsi, nous fûmes assez heureux, il y a long-temps, durant quelques journées de voisinage passager auprès de notre bon et illustre Casimir Delavigne, pour voir s'illuminer soudainement, en présence de quelques livres, certaines conceptions dramatiques de cette belle imagination.

Donc, quant à l'Héraclius, depuis l'invention semi-historique du personnage de Léontine, ce premier germe de la tragédie, jusqu'au moindre détail, jusqu'à cet enfant dont la plaie dégoutta de lait au lieu de sang [1], Corneille a tout trouvé par les seules voies qui pussent amener une pensée à de telles combinaisons. Et vous cherchez encore, après deux cents ans, l'auteur de cette trame dont il vous fait compter avec lui tous les progrès, en remontant jusqu'au premier bout de fil ! Vous n'avez besoin, pour en juger, ni de lire Calderon, ni même de compulser Baronius : quant à moi, je n'ai été chercher cet auteur que pour me donner le plaisir de voir de plus près éclore la pensée vivante du grand poète sur le sol inerte où il fallait pourtant de toute nécessité qu'elle se formât. Calderon eût-il été aussi sérieux qu'il est frivole dans cette pièce, eût-il été en Espagne un autre Corneille pour cette conscience dramatique qui voulait absolument relever de

[1] Voir la note latine ci-dessus. — Corn., act. 1 :

Il n'avait que six mois, et, lui perçant le flanc,
On en fit dégoutter plus de lait que de sang;
Et ce prodige affreux, dont je tremblai dans l'ame..., etc.

l'histoire, de près ou de loin; je demande s'il eût été possible, sur un million de chances, que cet autre Corneille rencontrât, parmi les dix mille pages des Annales de Baronius, précisément les mêmes lignes, pour les tordre et les faire concorder en un même nœud, sous les mêmes latitudes. Autant vaudrait dire que cent kaléïdoscopes tournés au hasard peuvent donner à la fois les mêmes combinaisons, ou bien encore que les caprices d'une main d'enfant rencontreront sur le papier les principaux traits d'un dessin de Michel-Ange.

V.

Après avoir démontré qu'il est nécessaire que l'auteur de la combinaison principale de cette pièce soit Corneille, on pourrait démontrer *par l'absurde*, comme en géométrie, qu'il est impossible que ce soit Calderon. Tout se réduirait à voir que l'Espagnol impose à son rêve féerique, avec ses noms d'empereurs grecs, qui n'y ont que faire ou qui y répugnent, quelques-uns de ces linéaments quasi-historiques, qu'aucune chance imaginable ne pouvait faire concourir dans la combinaison qui l'a séduit, soit par concours fortuit, soit par concours étudié. Mais nous laisserons cette dialectique, pour nous occuper directement de l'ouvrage bizarre, où nous voyons un lambeau véritable du manteau tragique de Corneille tailladé, reteint et recousu à la robe de la fée Faribole.

Je trouverais beaucoup d'agrément à montrer, par un tel exemple, le prodigieux contraste des deux écoles, et le charme séduisant, aux heures de loisir, de la manière des poètes *castillans* [1], si, comme je l'ai dit, cette comédie n'était un essai hasardé par Calderon et manqué, tout en offrant souvent une réminiscence de lui-même. Il y a pourtant encore beaucoup d'esprit : dans quel ouvrage de Calderon et de Lope n'y en a-t-il pas? Mais c'est le tour de force le plus désolant de la manie des complications. Avez-vous vu quelquefois de ces inscriptions, de ces cachets pour lesquels les Arabes et les Persans

[1] J'emploie à dessein cette expression : le théâtre de Valence avait eu des intentions plus sérieuses, témoin G. de Castro. Alarcon, l'auteur du *Menteur*, vient on ne sait d'où, peut-être du Mexique, mais il n'était point originaire de cette frivole *Corte*, de la Cour, comme on désignait Madrid.

inventent des lettres ornées en manière de nœuds gordiens? Tel est le goût dominant du style et de la littérature espagnole à ses plus célèbres époques. On y trouve réellement peu de chose d'européen. Quiconque a l'habitude de lire ce théâtre, trouvera que l'*Héraclius* renchérit encore sur ce travers habituel. On trouvera aussi que c'est une des plus difficiles à lire, même pour des Espagnols, par l'obscurité répandue dans toute la seconde et la troisième partie, à compter précisément de l'endroit où il faut que l'auteur construise un ou deux romans nouveaux par-dessus la donnée de Corneille. Ce sont des conceptions incertaines, flottantes, un merveilleux pénible et sans netteté dont l'auteur ne s'est pas bien rendu compte. Deux conjectures sont permises : la première, que c'est le fruit d'une muse exercée, mais déjà vieillissante ; la seconde, encore plus certaine, c'est que Calderon n'ayant guère lu ni la pièce de Corneille en son entier, ni encore moins son exposé des motifs, mais informé du canevas, se sera dit, en digne Espagnol, qu'il lui serait facile de laisser la France bien loin derrière lui en fait de combinaisons subtiles et embrouillées, tout en voulant bien lui emprunter celle-ci, sur laquelle on se récriait comme sur la plus implexe qui fût à notre scène. C'était le mal chez nous, suivant les plus sévères ; c'était le beau chez les Espagnols, et nous étions restés bien simples, bien pauvres encore, avec une donnée si ingénieuse. Le style est à l'avenant de ce projet ; un redoublement d'affectation gongoriste et de formes contournées supplée à la netteté des intentions, qui manque partout.

Ainsi, par l'analyse rapide que nous allons faire, nous ne rendrons pas un bon office au rare talent de Calderon, cela est vrai. Les mauvais échantillons de toutes les écoles sont quelque chose d'insupportable ; ce n'est point dans Suréna qu'il faudrait observer Corneille. Mais le choix ne dépend pas de nous aujourd'hui ; en une meilleure occasion, la critique devrait à Calderon un large dédommagement.

Nous ferons, le moins que nous pourrons, un *récit* de la pièce, mais nous ne promettons pas de ne pas éprouver un peu le courage du lecteur qui veut s'instruire.

La vie sauvage d'enfants allaités par les bêtes, nourris de leur chair et couverts de leurs peaux, est une fantaisie dont on s'est avisé dans une multitude de ballets et d'arlequinades. Telle a été la vie de Phocas, délaissé parmi les serpents et les loups jusqu'à sa jeu-

nesse ; puis il est devenu condottiere, puis empereur. Telle est aussi la vie d'Héraclius et de son frère *de lait*, que Phocas vient chercher en Sicile, dans les cavernes de l'Etna, à vingt ans de distance de leur naissance et de leur enlèvement. Dans ces contrées, l'empereur reconnaît un sauvage tout hérissé (description gongoresque) pour être le vieux seigneur qui a dérobé jadis à sa vengeance le petit Héraclius ; il veut frapper les deux pupilles de ce vieillard, mais celui-ci l'embarrasse, en déclarant que l'un des deux est son fils, fils naturel de la jeunesse de Phocas.

C'est encore une fantaisie amusante, et à laquelle Shakspeare avait donné bien du charme dans la *Tempête*, de représenter le jeune sauvage, homme ou femme, rencontrant, pour la première fois, une jeune figure de l'autre sexe, et de faire naître ainsi des instincts naïfs et délicats. Sans faire beaucoup de psychologie, Calderon s'y était pris plus heureusement dans *La vie est un songe* [1]. Mais ici, les deux sauvages, en partie carrée avec la princesse de Sicile et une autre jeune fille, font l'amour avec des madrigaux tout musqués du plus fin marinisme, dès les premiers mots jusqu'aux mariages du dénouement. Il n'y a pas ombre de passion ni de sentiment ; tout s'efface dans une galanterie fausse et fripée, soit lorsque les jeunes filles leur font la malice d'échanger entre elles leur mantille et leur masque, comme cela se voit dans quelques centaines de comédies espagnoles, soit lorsque, au commencement de la troisième journée, les jeunes gens font de longues *gloses* rimées sur *les yeux*, d'après un quatrain de seguidille.

Voici maintenant la magie. Un enchanteur fort insignifiant, sans intérêt à l'action, et surtout très maladroit, est chargé de prolonger la situation indécise fournie par Corneille ; il improvise un tremblement de terre mêlé de tonnerres et de ténèbres, pour disperser tous les personnages au moment où il voit Phocas furieux, sans aucun scrupule paternel, prêt à massacrer les trois sauvages à la fois (1re *journée*).

[1] Comme il est bon d'observer que certaines nouveautés d'invention littéraire ne sont jamais nouvelles et n'appartiennent à personne, notons que ce vieux conte de l'éducation du fils de Filippo Balducci (Boccace) figurait déjà dans deux pièces de Lope et une de Guillen de Castro. En voici les titres : *El hijo de los leones. El animal de Ungria. El nieto de su padre.* Voy. la *Notice sur G. de Castro*, par Angliviel de Labeaumelle, jointe à sa traduction de la *Jeunesse du Cid*, dans les Chefs-d'œuvre des Théâtres étrangers. *Coll.* de Ladvocat.

Mais le bon tyran se réconcilie bientôt avec tout le monde ; sa férocité est adoucie par un plaidoyer de Cintia, la princesse, qui allègue l'indulgence du droit romain dans les cas douteux de personnes, et il ne conserve sa curiosité, dans le cas présent, que pour l'amusement des spectateurs. Le magicien voudrait bien la satisfaire, car, malgré sa puissance, il tient à faire fortune à la cour, mais Cintia, par deux mots de menaces très vagues, l'oblige à se taire : le puissant Lisipo s'ingénie alors pour créer un prestige au moyen duquel le mystère puisse se révéler de lui-même à Phocas ; peu importe que ce prestige n'aboutisse à rien, après qu'on y aura trouvé de l'amusement. Il élève donc un palais féerique, où il habille les deux jeunes sauvages en princes très élégants ; là se prononce quelque différence native entre les deux caractères : l'un, doux et modéré, c'est le fils de Maurice ; l'autre, arrogant et dur, c'est le vrai sang de Phocas ; mais le bon tyran est aussi charmé de l'un que de l'autre, et sa curiosité n'est pas plus satisfaite après qu'il a longtemps feint de dormir pour les mieux observer.

A la fin de la seconde *journée*, on sépare les princes en train de se battre, parce que l'ingrat Léonide veut maltraiter le vieux tuteur défendu par Héraclius. Mais l'analyse risque de trop accuser ces nuances morales auxquelles l'auteur n'attache pas une grande importance. Héraclius se montre, à son tour, très dur dans l'acte suivant.

Bientôt, au terme fatal d'une année écoulée en quelques quarts d'heure, le palais de *vérité-mensonge* s'évanouit. Cette chimère est la partie amusante et ingénieuse de l'ouvrage, mais rien n'explique si c'est tout le monde qui est enfermé dans ce rêve, ou seulement les deux jeunes gens, tandis que les autres personnages, dûment avertis, resteraient éveillés et complices du magicien. Calderon laisse tout indécis dans cet essai pénible et négligé en même temps.

Quand le palais a disparu, Héraclius et son compagnon se retrouvent dans la forêt avec leurs accoutrements de peaux, ne comprenant rien à leurs brillants souvenirs. Le magicien, à bout d'expédients, en revient à la parole pour révéler le véritable fils de Maurice, mais il tâche de faire courir cette parole à l'oreille des uns et des autres, de manière qu'on ne sache point qui a parlé. Voltaire, dans son analyse-traduction, n'a rien compris à ces obscures manœuvres : c'est la partie manquée de son travail. Il lisait vite et incomplètement son

texte. Il reste encore de quoi admirer la patience qu'un tel homme a pu s'imposer. Ce qui me choque plus que ses contre-sens, ce sont quelques notes admiratives jetées par lui au hasard, arbitrairement, sans connaissance suffisante de ce qui peut être vulgaire ou distingué dans la langue originale, notes uniquement destinées à compenser quelque peu les termes de mépris dont il gratifie son texte, afin de retenir jusqu'au bout les regards du lecteur.

Passons au dénouement : j'y reconnais des moyens déjà employés dans la fameuse *Fuerza lastimosa*[1] de Lope, et qui, depuis, avaient pu être reproduits je ne sais combien de fois.

Un duc de Calabre, cousin germain d'Héraclius, est venu, sous l'apparence de son propre ambassadeur (autre lieu commun espagnol), réclamer de Phocas la couronne impériale comme héritier légitime, à défaut du fils de Maurice. Repoussé, ainsi qu'on peut le croire, il prépare une grande expédition pour débarquer en Sicile. Pendant ce temps, l'identité d'Héraclius est reconnue : Phocas l'invite à rester près de lui comme l'un des siens ; mais le jeune homme, par un accès inattendu de philosophie, s'y refuse obstinément ; il veut vivre dans la retraite pour n'être plus exposé aux déceptions de la *vérité-mensonge*. Il faut bien alors, pour amener la catastrophe, que le débonnaire Phocas reprenne toute sa férocité. Il veut tuer le prince, mais Cintia lui rappelle sa promesse de renoncer à ce meurtre ; alors, par un détour très connu sur la scène espagnole, le tyran se contente de faire embarquer Héraclius et son vieux tuteur dans une nacelle dont on perce le fond par son ordre, et sans réclamation de la part de la belle Cintia. Les malheureux, bientôt submergés en pleine mer, nagent de leur mieux, et sont repêchés, près du rivage, par le duc de Calabre, qui vient de débarquer avec son armée. Dès qu'il se nomme, Héraclius reçoit l'hommage de ce généreux cousin, qui combat dès-lors pour sa cause. Phocas périt, on proclame le nouvel empereur, et l'on se marie. Respirons : toutefois, rappelons encore que deux paysans graciosos viennent de temps en temps nuancer les scènes par d'insipides quolibets.

Un mot sur le style. Malgré le travers d'affectation dont nous avons parlé, il est impossible qu'on n'y rencontre point des lueurs

[1] Traduite sous le titre : *Amour et Honneur*, dans les Chefs-d'œuvre des Théâtres étrangers ; 1822.

poétiques ; elles sont rares, ne sont jamais pures, mais il s'en trouve pourtant.

Prenons un seul exemple. C'est le moment où les princes, dans le palais magique, achèvent leur toilette, et font des réflexions morales, l'un sur le chapeau à plumes (des grands d'Espagne), l'autre sur l'épée dont on les décore[1]. Voltaire fait, à cette occasion, un contre-sens assez piquant.

Criado. Ciñe la espada.

Eraclio. Con miedo
Llego a ceñirme la espada.

Criado. Por qué ?

Eraclio. Porque en los avisos
Que della Astolfo me daba,
Me decia que era ella
El tesoro de la fama,
En cuyo credito acepta
Valor todas sus libranzas.
Geroglifico, que fácil
Hizo el uso, pues te tratan
Muchos como adorno, y no
Como empeño, ven, fiada
En que sé, que hubiera pocos
Que ciñeran tu hoja blanca,
Si el dia que se la ciñen
Supieran de qué se encargan.

Voici le sens exact : « *Le serviteur :* Ceignez l'épée. — *Héraclius:* C'est avec crainte que je ceins l'épée pour la première fois. — *Le serviteur :* Pourquoi ? — *Héraclius:* Parce que, dans les leçons qu'Astolfe m'a données sur ce sujet, il me disait que l'épée est le trésor de renommée sur le crédit duquel la valeur accepte tous ses mandats et obligations. O toi, signe emblématique dont le sens a été affaibli par l'usage, puisque tant de gens te portent comme une parure, et non

[1] Comme ils sont deux, tout est ainsi mi-parti entre eux d'un bout à l'autre, par couplets analogues ; il y en a de jolis, au premier acte, sur une musique galante et sur une fanfare militaire. Tout est aussi en partie double dans leurs dialogues avec les deux jeunes filles ; de là une alternative, à laquelle Voltaire s'est embrouillé plus d'une fois. Comme c'est bien certainement la seule comédie espagnole qu'il ait jamais lue, cela n'est pas surprenant ; il fait preuve même, s'il n'a pas eu de secours pour ce travail, d'une remarquable sagacité.

comme un noble engagement, viens à mon côté, certaine que, moi, je sais combien peu oseraient ceindre ta blanche lame, si, le jour où ils la ceignent, ils savaient ce dont ils prennent le fardeau. »

Voltaire : « Je ceins cette épée en frissonnant (dit Héraclius) : je « me souviens qu'Astolphe me disait que c'est l'instrument de la « gloire, le trésor de la renommée ; que c'est sur le crédit de son « épée *que la valeur accepte toutes les ordonnances du trésor royal :* « plusieurs la prennent comme un ornement et non comme le signe « de leur devoir. Peu de gens oseraient accepter *cette feuille blanche*, « s'ils savaient à quoi elle oblige. »

Ainsi, ces ordonnances du trésor royal, confirmées par cette feuille blanche, nous donnent, à la place des métaphores, toujours surchargées, de Calderon, une malice voltairienne, où il faut faire entrer pour moitié la naïveté de quelque vieux dictionnaire.

Mais je m'aperçois que j'aurais tort de quitter cette analyse sans recommander aux curieux de chercher dans Voltaire, à défaut de mieux, le passage où Calderon a enchassé le mot de Corneille, et sans les prémunir contre de notables faux-sens de Voltaire à cet endroit. Ils remarqueront d'abord la valeur des motifs prêtés aux jeunes princes, pour amener cette mémorable exclamation. Héraclius ne veut pas être bâtard de Phocas et d'une paysanne ; (nulle considération de la justice, de la tyrannie, d'amitié héroïque, etc., cet ordre d'idées serait trop sérieux ;) quant à Léonide, il pourrait s'accommoder de cette origine, mais il ne veut pas être *moins* qu'Héraclius. — « Maurice est donc le *plus noble* (*lo mas*)? dit le tyran. — *Tous deux ensemble :* Oui ! — Et Phocas? — *Ensemble :* Non ! (*Rien !* dans Voltaire, est un contre-sens.) — Ah ! fortuné Maurice, ah ! malheureux Phocas.... etc. » C'est ainsi qu'est amené le mot sublime de Corneille. Phocas alors veut faire torturer le vieux Astolfe, pour lui arracher son secret. « Qu'on l'arrête. — *Les jeunes gens ensemble :* Tu nous verras d'abord acharnés à le défendre (*Restados en su favor.* Voltaire : Tu nous verras auparavant *morts sur la place.*) — *Phocas :* C'est vouloir que, renonçant à l'amour paternel qui m'a fait chercher l'un de vous deux, ma colère se venge sur l'un et l'autre. Qu'on les arrête tous les trois. »

Ici, le contre-sens de Voltaire est énorme (sans compter qu'il est triple), parce qu'il introduit un mouvement tragique dans une pièce

où il n'y en a pas trace, si ce n'est le seul trait si rapetissé qui vient d'être emprunté tout à l'heure à Corneille. Voltaire fait donc dire à Phocas, au lieu de ce que nous venons de traduire : « *Ah! c'est là aimer. Hélas! je cherchais aussi à aimer* l'un des deux. Que mon indignation se venge sur l'un et sur l'autre, et *qu'elle s'en prenne* à tous trois. »

Ceux qui lisent un peu l'espagnol nous en voudraient de ne pas rapporter le texte de cette curieuse bévue, qui en contient trois ou quatre.

Focas. Eso es *querer*,[1]
Que, abandonado el amor
Con que al uno *busqué*, en ambos
Se vengue mi indignacion.
A todos tres *los prended.*

Ce n'est point pour cette phrase que nous avons loué la vive sagacité de Voltaire.

[1] Ainsi ponctué. Cette virgule, qui a joué un si mauvais tour à Voltaire, n'est pas une faute dans l'habitude orthographique de la langue espagnole, j'entends de la langue d'alors, et de cette langue dramatique où les difficultés de construction sont différentes, mais, chose singulière, ne sont pas moins grandes que celles de beaucoup de proses allemandes. Ce vice chez les allemands, qui souvent écrivent mal, tient à un défaut de goût et de mesure dans la tenue et la conduite des idées; le vice parallèle des Espagnols tient à un défaut de goût et de mesure dans le sentiment, le mouvement et la recherche de l'effet. Aussi le travers des premiers domine-t-il dans la prose, celui des seconds dans la poésie, et notamment dans cette sautillante poésie dramatique, hachée en vers de sept à huit syllabes. J'ajoute, pour le dire en passant, que cette forme étroite et puérile de la versification dramatique des Espagnols, est une cause, si l'on n'aime mieux dire un effet, qui, malgré tant de vives imaginations, a maintenu constamment leur théâtre en un état d'enfance et de minorité. Mais ce n'est pas ici le lieu d'insister sur ces idées, qui, je l'avoue, me sembleraient mériter d'être suivies.

VIGUIER,
Inspecteur général de l'Université.

(La suite à la prochaine Livraison.)

LITTÉRATURE.

ROSEMONDE.

IV. — Suzerain et Vassale[1].

Pour se conformer aux instructions que la veille elle avait reçues de son père, Rosemonde, en présence de tous les hommes d'armes et des serviteurs qui habitaient Cliffort, avait investi sir Edmund de Glamorgan du droit de commandement et de surveillance sur tout le château. Ce fut donc au jeune Gallois que l'écuyer alla porter officiellement la nouvelle qu'il semait sur son passage, en s'écriant : le Roi ! le Roi ! Sir Edmund, qui se disposait à faire militairement la visite de la forteresse confiée à sa garde, était déjà sous les armes, et préparé ainsi à marcher au-devant de son hôte royal. Ce n'était pas, cependant, une disposition toute bienveillante et hospitalière qui anima ses traits à l'annonce de l'arrivée du roi ; c'était plutôt quelque chose de cette vaillante émotion qui s'empare du guerrier, lorsqu'il entend le signal du combat.

Avant, toutefois, de se présenter devant Henri, sir Edmund crut qu'il était de son devoir d'avertir lui-même Rosemonde de l'arrivée du royal visiteur, et de demander, à la jeune fille, ses ordres ou du moins ses conseils dans cette circonstance délicate. Il se rendit donc à la chapelle, où il trouva Jean de Sarisbery et Rosemonde, agités d'une égale émotion, quoique sous des impressions diverses d'inquié-

[1] Voir les livraisons de janvier, février et avril 1846

tude et de surprise. Heureuse, au moins, de n'avoir point de décision à prendre par elle-même, et de pouvoir, sans manquer à ses devoirs, se réduire à un rôle neutre et inactif, la jeune fille répondit à l'interpellation de sir Edmund par ces simples paroles : — Consultez votre loyauté et votre prudence; qu'elles soient la sauvegarde de l'honneur et de l'intérêt de mon père, si l'un ou l'autre se trouvent maintenant en péril; quant à moi, depuis votre arrivée ici, je n'ai plus de pouvoir pour agir, et je reconnais que je n'ai pas assez d'expérience pour conseiller. —

Le temps pressait, ce n'était pas le moment de faire assaut d'humble courtoisie. Sir Edmund accepta donc franchement la responsabilité qui allait peser sur lui; il prit congé de Rosemonde, avec la résolution, déjà bien arrêtée, de se montrer vis-à-vis de Henri, suivant les circonstances, ou comme le plus fidèle et le plus respectueux vassal, ou comme le rebelle le plus audacieux.

Rosemonde, après le départ du jeune Gallois, se recueillit un instant, pour s'efforcer d'échapper au trouble où l'avait jetée l'annonce inopinée de l'arrivée du roi. Lorsqu'elle fut revenue à elle-même, sa pensée se reporta aussitôt sur Jean de Sarisbery : — Mon père! s'écria-t-elle, il n'est pas prudent que le roi vous voie; consentirez-vous à demeurer dans cette chapelle, jusqu'au moment où nous pourrons aviser, sir Edmund et moi, à vous procurer un refuge plus sûr encore, dans le cas surtout où le roi prolongerait son séjour parmi nous? — Je le ferais volontiers, si j'étais ici le seul menacé ; mais mon devoir de prêtre m'ordonne de veiller sur vous, chère enfant, dusséje encourir la proscription ou la mort! — Et notre saint Primat? vous oubliez, mon père, que votre présence le dénonce : peut-être le roi ignore-t-il que Thomas de Canterbury a cherché un asile dans cette contrée? Ne serait-ce pas une cruelle imprudence que d'éveiller, à cet égard, les soupçons de ce fier et irritable monarque? — La sagesse vous inspire, ma fille; pour assurer le salut de notre saint archevêque, je consens donc à me tenir, en ce moment, hors de la présence du roi; mais promettez-moi que si Henri n'ignore pas que Thomas de Canterbury est réfugié près de ces lieux, alors vous réclamerez hautement mon assistance, et, sans faire un secret de ma retraite, vous m'admettrez entre le roi et vous, afin que je puisse vous protéger comme votre père spirituel. Point de refus, ma fille,

ayez le courage d'exposer le salut de mon corps pour assurer celui de votre ame! — Rosemonde murmura la promesse qu'on exigeait d'elle, en même temps qu'elle pressait respectueusement, sous ses douces lèvres, la main que Jean de Sarisbery lui avait tendue.

Au sortir de la chapelle, Rosemonde rencontra Edith, qui s'avançait avec une attitude empreinte de cette grâce superbe et triomphante qui caractérise les femmes fortes de l'Écriture : — Je vous cherchais, ma cousine, s'écria la jeune Saxonne avec effusion; je voulais vous dire quel noble défenseur votre père nous a donné dans la personne de sir Edmund? — A-t-il donc refusé au roi Henri l'entrée du château? reprit Rosemonde, en mettant, dans cette question, un léger accent de reproche, car elle se sentait involontairement froissée par l'air victorieux d'Edith. — Non sans doute, répondit celle-ci; mais le roi n'entre ici qu'à des conditions qui nous laissent une pleine sécurité. —

Rosemonde, à cette réponse de sa cousine, sentit le sang refluer vers son cœur, et elle s'effraya elle-même de cette force de vie dont elle était animée par la présence du roi. — En ce moment, le bruit des pas de deux chevaux éveilla l'attention des jeunes filles. Par un mouvement de timidité naïve, Edith et Rosemonde se réfugièrent sous le porche de la chapelle dont elles se trouvaient à peu de distance; et là, sans être aperçues, elles virent passer le roi, accompagné d'un écuyer, et escorté par sir Edmund, qui marchait à ses côtés. Quelques instants plus tard, elles s'étaient retirées dans leur appartement, tandis que le roi Henri, négligeant de se présenter à ses charmantes hôtesses, occupait déjà, sur la plate-forme du donjon, le meilleur poste d'observation que pût offrir le château.

Or, voici quelle scène irritante s'était passée entre sir Edmund et le roi, avant l'introduction de celui-ci dans les murs de la forteresse; scène où, suivant l'opinion d'Edith, tout l'avantage était demeuré à son jeune et courageux protecteur.

Henri avait d'abord témoigné une vive impatience de l'attente qu'il lui avait fallu subir avant que sir Edmund se présentât pour lui donner entrée. En effet, au nom seul du roi, la herse qui fermait le seuil d'un fidèle vassal ne devait-elle pas se trouver levée avec toute la promptitude que permettait le jeu difficile de ses rouages grincants? Mais il n'en avait pas été ainsi, la mobile barrière était de-

meurée close ; et, parmi les hommes d'armes qui veillaient, la lance ou l'arbalète au poing, sur la plate-forme, soit du mur extérieur, soit de la barbacane, nul n'avait déserté son poste ou interrompu sa faction silencieuse. C'est que des ordres sévères défendaient l'admission d'aucun étranger dans l'enceinte de Cliffort, sans la permission du seigneur châtelain ou du chef qui gouvernait à sa place.

— Est-ce vous enfin, sire chevalier, dit le roi d'un accent railleur en apercevant Edmund de Glamorgan, qui venez nous introduire dans cette demeure plus magnifique il semble qu'hospitalière ? Cliffort serait-elle d'aventure une forteresse enchantée, ou bien est-ce une vassale en révolte contre son suzerain ? Elle me paraît défiante comme une coupable et armée comme une rebelle. — Il n'y a ici ni rebellion ni crainte, répondit le jeune Gallois ; mais celui qui devrait, en ce moment, venir vous faire hommage et vous accueillir avec la respectueuse hospitalité qu'un sujet doit à son souverain, sir Cliffort est absent. C'est moi qu'il a choisi pour le représenter, et il ne tiendra pas à mon zèle et à mon bon vouloir, Prince, que tous les devoirs qui l'obligent envers vous ne se trouvent scrupuleusement accomplis. Cependant, ma responsabilité envers sir Cliffort me contraint à ne vous admettre dans cette demeure qu'à certaines conditions, qui sont la sauvegarde du dépôt qui m'a été confié. — Des conditions, dit le roi avec hauteur, j'en impose quelquefois, mais je n'en accepte jamais. — Peut-être sir Cliffort ne se croirait-il pas, en effet, en droit de vous en faire ; mais je ne suis pas le maître de ce château, Prince, je n'en suis que le gardien, et, dans les mesures de sûreté qu'il me faut prendre, je ne dois considérer ni amis ni supérieurs. — Prenez garde, répliqua le roi, votre prudence est une mauvaise conseillère ; tout ceci peut avoir une fâcheuse issue, car sir Cliffort aura, je l'affirme, à me répondre du choix de ses serviteurs. Maintenant, sire chevalier, énoncez promptement vos conditions, et faites lever cette herse ; il est honteux que le roi supplie à votre porte comme ne le ferait pas le plus vagabond des pélerins ou le plus affamé des mendiants. — Je réclame, répondit sir Edmund, d'un ton de soumission qui dissimulait mal l'audace de ses exigences, que la garnison de Cliffort demeure armée à son poste, et que nul homme d'armes ou chevalier ne soit admis ici à votre suite, Prince, hors l'écuyer qui vous accompagne en ce moment. — Est-ce là tout ? dit le

roi, sans abandonner son accent d'ironie. Eh bien ! vos réclamations ont été aussi inutiles qu'offensantes, car mes projets ne devaient point contrarier vos précautions. Je me félicite seulement que vous m'ayez donné occasion d'apprécier le degré de dévouement sur lequel je puis compter ici. — Ce disant, Henri poussa son cheval à l'intérieur de l'enceinte qui lui était enfin ouverte.

Le roi demeura quelques instants en observation, attendant que la herse fût baissée de nouveau. Alors, se tournant vers sir Edmund : — Vous avez voulu, sire chevalier, lui dit-il, que tous vos hommes demeurassent sous les armes; il en sera fait comme vous avez dit, et, bien plus, je défends, sous peine de mort, qu'aucun d'eux quitte la place qu'il occupe et sorte de cette forteresse sans que j'en aie donné congé ! Sous peine de mort, entendez-vous ? Transmettez-leur cet ordre, qui n'admet d'exception pour aucun habitant du château, et qui concerne jusqu'à vous-même ! —

L'éclair d'orgueil et de colère qui brillait en ce moment dans le regard de Henri, alla se refléter dans l'œil fier de sir Edmund; mais le jeune Gallois comprit promptement, sans doute, la nécessité de dominer ses instincts de révolte, car il se contenta de répondre, par un signe d'acquiescement, à la manifestation de la volonté du roi. Satisfait de cette tacite promesse de soumission, Henri reprit, avec un accent moins imposant d'autorité : — Conduisez-moi d'abord, sire chevalier, à la plate-forme du donjon; puis vous irez porter à votre garnison l'ordre que je viens d'imposer. —

Le roi était à peine établi au poste dont il avait fait choix, que l'on vit s'avancer, au pied de la colline sur laquelle s'élevait Clifort, la troupe qui, sous le commandement du sire de Toustain, venait prendre possession de la forêt. Cette troupe était beaucoup plus considérable que ne l'avait réclamé le roi; plusieurs chevaliers de la cour ayant appris qu'il s'agissait de se mettre à la poursuite de Thomas Becket, avaient voulu participer à cette expédition, afin de donner à Henri un éclatant témoignage d'approbation pour ses desseins, et de zèle pour ses intérêts. Le roi avait sans doute compté sur ce concours, mais il n'en exprima pas moins sa satisfaction par quelques exclamations énergiques; puis, avec une attention, un intérêt toujours croissants, il observa les mouvements de cette troupe dévouée qui s'échelonnait avec art sur la lisière de la forêt, se grou-

pait aux issues principales et se partageait en nombreux détachements pour parcourir et fouiller l'intérieur. Ces dispositions préliminaires se trouvaient complétées par l'inaction à laquelle était réduite la garnison de Cliffort. Sir Edmund avait, en effet, parcouru toute la forteresse, communiquant à chacun la défense expresse du roi. Il n'avait trouvé, d'ailleurs, aucun moyen de neutraliser l'ordre que, à son grand regret, il était obligé de transmettre; car Henri se montrant, en toute occasion, d'une prudence raffinée, lui avait donné un surveillant chargé d'accompagner ses pas, et, au besoin, d'enregistrer ses paroles; c'était ce même écuyer auquel on n'avait pu, à la suite du roi, refuser l'entrée du château.

Cependant Édith, à qui les inquiétudes présentes, aggravées encore par la vivacité naturelle de son esprit, ne permettaient pas de demeurer solitairement renfermée, ignorante des graves événements qui se passaient au dehors, résolut d'aller recueillir par elle-même de sûres informations. Elle rencontra sir Edmund sur son passage; elle entendit les injonctions qu'il adressait à ses soldats; elle lut, dans l'air contraint et troublé de son visage, la violence du chagrin ou de la colère qu'il contenait; enfin elle put, à son tour, voir et observer la troupe royale qui campait à l'entrée de la forêt. Ces circonstances significatives éclairèrent bien vite la perspicacité de la jeune fille; elle retourna en toute hâte auprès de Rosemonde. — Chère sœur, s'écria-t-elle avec une expression de douleur pénétrante, tout est perdu! le roi est averti, ses archers sont à la poursuite du saint archevêque. — Rosemonde, calme et digne jusque dans sa plus vive émotion, demeura quelques instants immobile et muette, tandis qu'un pâle frisson courait de son front à ses joues; puis, fixant sur Édith un regard avidement interrogateur : — Mais les Outlaws, dit-elle, ne le défendront-ils pas? Sont-ils en état de résister aux forces rassemblées contre eux? — C'est ce que je ne sais, répondit Édith; encore, s'ils étaient prévenus à temps, ils pourraient protéger et couvrir la fuite du primat. — Et, pour achever d'éclairer la situation, la jeune fille expliqua à Rosemonde par quelles circonstances il était devenu presque impossible d'envoyer un émissaire aux Outlaws. — Ce qui est impossible pour les autres habitants du château ne l'est pas pour moi, répondit Rosemonde avec fermeté; mon père m'a confié la clé de ce long souterrain qui traverse la colline sur laquelle

Cliffort est construit, et va s'ouvrir dans la forêt par une secrète issue. L'entrée de ce souterrain est située au-dessous de la tour où nous nous trouvons en ce moment ; ainsi, je puis sortir et m'échapper sans être aperçue et sans éveiller nul soupçon. — Quoi ! vous-même ? vous remettre à la discrétion des Outlaws, et vous exposer peut-être à vous voir arrêtée par la troupe royale ! dites-moi, n'est-ce pas là courir plus de dangers qu'il n'est permis à une femme d'en braver ? — Aussi, répondit Rosemonde, ne les braverai-je point sans m'assurer un protecteur. Un détour de cette galerie souterraine, qui va me servir de passage, communique avec le caveau mortuaire s'ouvrant dans la chapelle. Je puis donc arriver, par cette voie, jusqu'à Jean de Sarisbery, et, lorsque ce saint homme connaîtra le danger qui menace l'archevêque, il ne refusera point d'accompagner mes pas ; une faible femme, un pieux ministre de la religion, ne sont-ce pas là les instruments dont Dieu se sert pour accomplir ses desseins et opérer les miracles qui révèlent le mieux sa puissance ? — Je ne cherche point à vous ravir l'honneur du généreux projet que vous avez conçu, s'écria Édith avec cet accent vibrant d'émotion et d'enthousiasme que prenait sa voix chaque fois que la jeune fille exprimait des sentiments qui remuaient son cœur à fond ; mais, chère Rosemonde, combien je me trouverais heureuse, cependant, si vous m'abandonniez l'exécution de cet acte de courage ! Ce n'est pas ma propre gloire que je recherche ; je ne considère que l'intérêt commun : ma présence ici est inutile ; la vôtre peut rendre, au contraire, de grands services, grâce à la sagesse qui préside à toutes vos décisions. Moi, je puis résolument exposer mes jours pour le salut de ceux qui me sont chers ; mais je ne saurais point les protéger de ma prudence, s'il me fallait, pour les défendre, comprimer mes mouvements d'antipathie ou de rebellion.

Un court débat s'établit à ce sujet entre les deux jeunes filles ; cependant, soit que Rosemonde reconnût qu'il était important qu'elle n'abandonnât pas la surveillance du château, soit qu'elle rendît intérieurement hommage à la supériorité agissante d'Édith, elle consentit à ce que celle-ci allât, à sa place, prévenir les Outlaws. Elle lui remit les clés du souterrain, lui donna quelques instructions essentielles sur la manière de se diriger ; puis, embrassant son amie, elle lui dit, avec l'expression de la plus vive tendresse : — Veille sur toi,

chère Édith ; tu exposes, sois en sûre, deux êtres à la fois ; car, si je te laisse partir, ce n'est qu'à condition de me mettre de moitié dans tes périls : je fais vœu, devant l'image de la Vierge où nous prions chaque jour, que l'accident qui te frapperait, je l'expierais par une rude pénitence, comme un crime dont je serais coupable. —

Quelques instants s'étaient écoulés depuis le départ d'Édith. Rosemonde s'attachait, par la pensée, aux pas de sa cousine, et peu à peu elle se sentait monter au cœur cette inquiétude indéfinissable qui, dans les incertitudes de l'attente, grandit, s'étend, se gonfle comme une vague que l'orage excite, que provoque la tourmente. Un coup, frappé discrètement à sa porte, tira la jeune fille de ses sombres réflexions ; c'était Mahaut, sa nourrice, qui demandait à introduire sir Edmund de Glamorgan.

Quelles que soient les circonstances exceptionnelles où elle est placée, et la force d'entraînement qui dirige ses pensées vers un autre cours, il est bien rare qu'une femme se détache absolument des idées habituelles et des sentiments dominants de son sexe. Ainsi, Rosemonde, à ce nom d'Edmund de Glamorgan, ne put s'empêcher de songer qu'il s'agissait de celui qui lui était destiné pour époux ; que c'était la première fois qu'ils allaient se rencontrer dans une complète intimité, et que leur avenir de bonheur à tous deux allait dépendre peut-être de l'impression réciproquement produite dans cette entrevue. Edmund de Glamorgan, au contraire, lorsqu'il pénétra dans l'appartement de la jeune fille, ne pensait à elle autrement que comme à une personne qui pouvait peut-être, ou par ses ordres, ou par ses conseils, alléger les fortes préoccupations qui dominaient son esprit. Cependant, lorsqu'il se vit en présence de Rosemonde, sans autre compagnie que Mahaut, retirée à l'extrémité inférieure de l'appartement ; lorsqu'il contempla seul à seul cette douce et ravissante beauté, une vive émotion le subjugua, et effaça, pour quelques instants, toutes les impressions antérieures. Ce n'était, toutefois, ni une tendresse idolâtre, ni un désir passionné qu'il éprouvait, ce n'était de l'amour sous aucune de ses manifestations, c'était de la surprise, de l'admiration, accompagnées d'un mélancolique découragement. Quant à Rosemonde, elle demeurait, en apparence, comme enveloppée de son calme gracieux, qui était une de ses grâces les plus séduisantes. Au fond, elle ressentait la réaction du trouble

intérieur qui s'était emparé de sir Edmund ; ses propres sentiments expliquaient ceux du jeune homme, et ce qu'elle pouvait en définir lui disait assez que la destinée de chacun d'eux n'embrassait pas le même cercle. Mais, loin de tirer de là une induction en faveur de sa supériorité, Rosemonde se courbait sous une secrète humiliation ; tant il est vrai que, chez de délicates organisations, fatalement destinées à succomber, souvent le remords précède la faute.

Au reste, les deux jeunes gens firent bientôt trève à leurs sentiments personnels, pour s'occuper des graves intérêts qui se débattaient autour d'eux. Sir Edmund dit à Rosemonde comment, sous le prétexte des soins qu'il lui devait ainsi qu'à Édith, il avait obtenu du roi la permission de se rendre auprès d'elle. Il s'efforça d'expliquer sa conduite depuis l'arrivée de Henri, en même temps qu'il éclatait en plaintes amères sur l'impuissance à laquelle il se trouvait réduit pour le service de Thomas Becket. — Lorsque le roi s'est présenté à la porte du château, j'ai cru, dit-il, que sa venue annonçait des intentions hostiles à l'égard de sir Cliffort. Votre père m'avait, en effet, prévenu qu'il existait entr'eux de sourdes mésintelligences. Il craignait de les voir éclater, mais il n'en persistait pas moins à vouloir conserver une attitude imposante, soit qu'il eût le dessein d'en appeler à ses alliés, les Saxons et les Gallois, et d'entrer en révolte ouverte ; soit qu'il espérât, en manifestant ses forces et sa puissance, donner plus de prix ensuite à ses soumissions, et rendre plus méritoire la neutralité paisible qu'il consentirait à garder. J'ai cru donc agir conformément aux intentions de sir Cliffort, en recevant le roi comme nous autres Gallois nous accueillons l'étranger qui vient s'établir en maître sous notre toit. Mais je m'étais mépris sur la nature du danger qui nous menaçait. Quoiqu'il soit possible que le roi dissimule son ressentiment, il ne me paraît animé d'aucune intention malveillante envers sir Cliffort. Toute sa haine est dirigée vers Thomas Becket, et je l'ai entendu, il n'y a qu'un instant encore, exprimer la joie triomphante qu'il aurait à ramener à Londres ce noble captif. Oh, que ne puis-je mettre obstacle à ce projet sacrilége ! Mais que faire ? Soulever nos hommes d'armes contre l'autorité du roi ! aller nous réunir aux Outlaws pour tailler en pièces la troupe royale ! Un tel acte d'audace ne s'exécuterait que dans nos libres montagnes, parmi les fils indomptables de notre race pure et forte. Et sir Cliffort, lui-même, qui

approuvera mes tentatives les plus hardies, si elles s'exécutent au nom des intérêts de son pouvoir et de la défense de ses droits, me pardonnerait-il de le mettre ainsi en hostilité ouverte avec le roi, même pour sauver celui dont la vie et la liberté devraient être sacrées à toute l'Angleterre ? Je n'ai donc que ma propre vie à exposer, sacrifice bien inutile sans doute; mais, dussé-je être arrêté à l'instant même sous les yeux du roi qui veille du haut de ce donjon, je veux tenter de m'échapper de ces murs. Reprenez, Madame, le pouvoir que sir Cliffort m'a confié ; séparez votre destinée de la mienne ; gagnez, s'il est possible, à votre père, les bonnes grâces du roi Henri ; quant à moi, je me regarderais comme à jamais déshonoré, si la noble victime tombait aux mains de ses persécuteurs, sans que mon sang eût coulé pour protester en faveur de la sainteté de sa cause. —

Rosemonde écoutait sir Edmund avec une sorte d'affectueuse complaisance. Elle retrouvait, dans ce jeune homme, ce dévouement enthousiaste aux intérêts de patrie, de famille et de religion, qui était le trait distinctif du caractère d'Edith, et qui la faisait encore plus galloise que saxonne. Mais l'association fraternelle qu'elle établissait entre ces deux nobles natures écartait encore Rosemonde de toute disposition à considérer sir Edmund comme destiné à devenir son époux. Elle ne pouvait, en quelque sorte, envisager les loyales qualités du jeune gallois, que dans leur rapport avec le bonheur d'Edith, et non avec le sien propre.

Pour apporter quelque soulagement aux cruelles perplexités de sir Edmund, Rosemonde le mit dans le secret de la démarche dangereuse qu'Edith avait osé tenter dans l'intérêt du primat. Cette confidence fut, pour le généreux jeune homme, un rayon précieux d'espoir : à son tour, il lui allait être permis d'exécuter tout ce que sa résolution et son audace allaient lui suggérer en faveur d'une cause qui lui était si chère. Il demanda à Rosemonde son consentement pour quitter le château par le chemin qu'avait suivi Edith. Il n'était pas besoin d'insister auprès de la jeune châtelaine à ce sujet. Cette détermination entrait dans les desseins de Rosemonde, qui était sincèrement dévouée au salut de Thomas de Canterbury, mais plus encore par ardeur de sensibilité qne par zèle de religion, et parce qu'elle se sentait invinciblement entraînée à se rallier à la cause du

faible et de l'opprimé. Elle renouvela à sir Edmund les instructions qu'elle avait données à Edith, et lui recommanda aussi de penser en second lieu, c'est-à-dire après l'archevêque, à cette sœur chérie qui n'était pas sans courir quelques réels dangers. Le jeune chevalier en fit la promesse. A vrai dire, l'image charmante d'Edith, qui semblait le précéder, ne ralentissait pas son ardeur pour l'entreprise. Il entrevoyait, au contraire, que l'association de la jeune fille pourrait, en toute occasion, changer pour lui en jouissances passionnées les rudes labeurs de l'honneur et du devoir.

Une heure s'écoula après le départ de sir Edmund, sans amener d'incidents nouveaux. Le roi était demeuré à son poste, parcourant de long en large la plate-forme du donjon, jetant à chaque instant des regards inquiets sur la campagne, et paraissant absorbé par ses actives réflexions. Il était en quelque sorte avéré pour lui que Thomas Becket s'était réfugié dans la forêt ; car il avait remarqué la profonde stupeur exprimée dans la contenance de sir Edmund et dans celle de ses hommes d'armes, lorsque la troupe royale avait dirigé sa marche de ce côté. Le roi attendait donc avec anxiété le résultat de la poursuite commencée par ses ordres ; et, certes, à le voir ainsi sous l'empire absolu des intérêts de sa politique, il eût été difficile de comprendre comment de si impétueux mouvements de jalousie avaient agité le cœur d'Eléonore de Guyenne, lorsque Henri avait laissé deviner qu'il se proposait de visiter le château de Cliffort.

Cependant, le calme qui régnait tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la forteresse fut bientôt troublé ; des hommes d'armes sortirent en désordre de la forêt, et entraînèrent à leur suite ceux de leurs compagnons qui étaient demeurés au pied de la colline. Tous se dirigèrent tumultueusement vers le château de Cliffort. Un cri de rage s'échappait de leurs poitrines haletantes : — Notre ennemi est sauvé ! Maudit soit Thomas de Canterbury ! — Thomas de Canterbury est sauvé, répéta-t-on avec un accent de triomphe, et ce cri, propagé dans toute la forteresse, arriva jusqu'aux oreilles du roi. —

Nous l'avons dit déjà, toutes les émotions de Henri atteignaient à un degré de violence extraordinaire, chaque fois que des considérations de prudence ne lui imposaient pas impérieusement le devoir de se dominer. Lors donc qu'il entendit le signal de sa défaite et du triomphe de son ennemi, il entra dans un de ces accès de colère for-

midable qui tenaient à distance ses plus intimes serviteurs. Cependant, les soldats qui se pressaient à la porte de la forteresse, réclamaient à grands cris qu'on leur en ouvrît l'entrée. Quelques-uns même, quoiqu'ils fussent complètement au dépourvu de machines de siége, tentaient d'escalader la Barbacane. D'un autre côté, les hommes d'armes de sir Cliffort, fidèles à leur consigne, refusaient l'admission des étrangers, et continuaient imperturbablement leur régulière et machinale faction. Alors, de plus en plus, les soldats de Henri s'excitaient à une guerrière fureur; ils se persuadaient l'un à l'autre que le roi était prisonnier dans Cliffort, et quelques-uns émettaient l'avis de faire avancer des mangonneaux et des balistes, pour commencer l'attaque du château.

Mais, à cet instant, un nouveau groupe déboucha de la forêt. Ce n'étaient pas seulement des archers et des chevaliers sous les armes : un homme blessé, porté sur un brancard, et une jeune fille, qui marchait tout enveloppée de son voile, se trouvaient au milieu d'eux. L'homme, c'était sir Edmund; la femme, c'était Edith. Dirigés par leur escorte, ils arrivèrent bientôt au pied du château; mais leur présence en ce lieu apporta un redoublement de trouble. Les soldats de Cliffort, voyant leur chef au pouvoir des ennemis, commencèrent à s'abandonner au découragement et à une perplexité fatale. Ils craignaient, en refusant plus long-temps l'entrée de la forteresse, d'exciter parmi ces fiers soldats une vindicative colère, dont Edith et sir Edmund deviendraient les victimes. D'ailleurs, les menaces n'étaient pas épargnées aux prisonniers, et il était à croire que l'enceinte du château pourrait seule leur offrir un sûr abri. La herse fut donc levée pour la petite troupe qui ramenait sir Edmund; mais ceux qui tentaient de pénétrer à la suite furent repoussés par la force des armes, et le combat s'engagea, sous la voûte tortueuse du porche, avec un effroyable tumulte.

Edith, assez étroitement gardée pour n'oser s'échapper et regagner son appartement, avisa un écuyer de sir Cliffort, qui s'était trouvé repoussé momentanément de la mêlée des combattants. Elle lui fit un léger signe, pour l'inviter à s'approcher d'elle. — Courez vîte avertir Rosemonde de ce qui se passe ici, murmura-t-elle doucement, lorsqu'il fut à portée de sa voix. — L'écuyer comprit, il se mit en défense devant quelques soldats qui s'approchaient pour l'atta-

quer ; puis, faisant subitement volte-face, il courut à toutes jambes vers le donjon.

Rosemonde, retirée dans son oratoire, à l'extrémité opposée de la forteresse, n'avait pas eu connaissance des mouvements que nous avons décrits. Lorsque l'écuyer lui eut exposé la situation, elle comprit l'imminence du danger qui menaçait les habitants du château, et les résultats désastreux que pourrait avoir, pour la puissance et le repos de son père, l'animosité qui éclatait entre les siens et les serviteurs dévoués du parti du roi. Elle n'aperçut qu'une voie de conciliation et de salut, et se décida de suite à l'employer. — Je vais aller trouver le roi, dit-elle à l'écuyer qui lui apportait ces fâcheuses nouvelles; pendant ce temps, efforcez-vous d'apaiser la lutte, de suspendre le combat. —

L'écuyer sortit, Rosemonde ne consacra qu'un court instant à se préparer à la royale entrevue. Cependant, le cœur de la jeune fille battait avec violence ; elle se sentait à la fois attirée et retenue par des mouvements contraires de curiosité et d'effroi : deux sentiments précurseurs de l'amour, et qui dominent toujours presqu'invinciblement l'imagination des femmes.

Lorsque Rosemonde se présenta sur la plate-forme du donjon, où le roi continuait cette machinale promenade qu'activait en ce moment sa colère, nul chevalier, parmi ceux qui avaient pu pénétrer dans le château, n'osa se charger d'introduire la jeune fille. — Attendez, Madame, lui disaient-ils ; c'est risquer d'enflammer encore le courroux du roi que de lui parler en cet instant ; c'est à votre détriment, peut-être, que vous attireriez son attention vers vous, car sa fureur pourrait choisir une victime parmi les vôtres. — Et cependant, Messires, répliquait Rosemonde, mes serviteurs et vos soldats sont aux prises, faut-il les laisser s'entr'égorger sans pitié ? Si nul de vous n'a pouvoir pour arrêter l'effusion du sang, vous voyez bien qu'il faut que je m'adresse au roi. —

Cependant, Rosemonde ne se dissimulait pas que, pour assurer le succès de la tentative qu'elle allait risquer, il fallait intéresser le roi dès l'abord, au premier mot, au premier geste, toucher son cœur, et s'emparer de son imagination. Or, les mœurs et les habitudes du moyen-âge admettaient, comme on sait, auprès d'une complète indépendance dans les actes, beaucoup de servilité dans les formes.

Cette apparente inconséquence s'explique aisément : ce qui fait la dignité du faible, c'est la conscience de son droit ; mais l'empire de la force étant reconnu et constitué, ainsi qu'il l'était à cette époque, suppose toujours une tremblante soumission d'un côté, un despotisme impérieux de l'autre. Nul n'était donc choqué d'employer, vis-à-vis de ses supérieurs, les marques exagérées d'une suppliante humilité; c'était prudence, devoir et sagesse. Ce fut d'après ces principes que se conduisit Rosemonde ; elle s'agenouilla sur le passage du roi, s'empara de sa main, dans laquelle elle plaça la sienne : geste et posture qui constituaient le cérémonial ordinaire par lequel un vassal rendait hommage à son suzerain.

Chez un homme d'une organisation aussi énergique que l'était Henri, toutes les émotions devaient être brusques et heurtées. Au premier coup d'œil que le roi jeta sur Rosemonde, il sembla éprouver une secousse violente, recula de quelques pas, tandis que son visage, auparavant coloré d'une sanguine colère, pâlissait tout-à-coup, comme si tous les mouvements impétueux de son sang avaient été subitement refoulés vers le cœur. Depuis son arrivée à Cliffort, Henri paraissait avoir complètement oublié la jeune châtelaine, quoiqu'elle eût eu non moins de part que Thomas Becket à l'intérêt qui l'avait attiré en ce lieu ; mais, en la revoyant, il sentit la mémoire du bonheur se réveiller en lui, et se trouva encore assez passionnément épris pour accepter, comme compensation aux mécomptes de sa politique, les flatteuses amorces qu'en ce moment lui offrait l'amour. — Quel sujet vous amène, Madame, et pourquoi venez-vous à moi en suppliante, dit-il à Rosemonde d'une voix tremblante et sourde, où semblait s'exhaler le dernier murmure de l'orage apaisé de son ame ? En même temps, d'un léger effort de sa main nerveuse, il relevait la jeune fille encore agenouillée.

Les femmes reprennent bien vîte le sentiment de leur souveraineté, lorsqu'après s'être crues obligées d'en faire l'abandon passager, quelque circonstance favorable vient à les réintégrer dans leurs avantages. Rosemonde, comprenant toute l'étendue de l'ascendant qu'elle exerçait sur le roi, ne négligea point de le mettre à profit. Elle employa, pour obtenir la pacifique intervention de Henri dans les discordes qui ensanglantaient le château, toutes les ressources de cette éloquence féminine qui réussit à persuader d'autant plus facilement,

que, moins préoccupée de convaincre que d'entraîner, elle touche le cœur et n'irrite pas l'orgueil. Aussi le roi, après avoir entendu Rosemonde, s'adressa aux chevaliers qui étaient présents, et leur dit avec un accent plein d'amertume : — Voici une journée bien désastreuse pour nous, Messires ; car vous nous avez desservi des deux côtés à la fois ; votre ardeur belliqueuse, qui n'a pas su vaincre nos ennemis, prend sa revanche sur nos alliés et sur nos fidèles vassaux. — Vous pouvez nous réprimander si tel est votre bon plaisir, pour les querelles qui se sont élevées ici, s'écria l'un des chevaliers, mais nous ne devons pas être responsables de la fuite de Thomas Becket, quand nous avons usé de tous nos efforts pour l'empêcher. Laissez-nous, Prince, vous rendre compte de ce qui s'est passé, et vous pourrez juger notre conduite.

— Nous avons d'abord parcouru la forêt, comme vous nous en avez donné l'ordre. Mais les Outlaws comptaient sur notre rencontre, ils nous attendaient de pied ferme ; chaque sentier était défendu, et nous n'avons point fait un pas sans soutenir un combat acharné. Puis, après quelque temps de ces luttes rudes et sanglantes, nos ennemis ont commencé à plier et à fuir, ou plutôt à se dérober à nos attaques. Ils semblaient nous refuser le combat qu'ils avaient d'abord cherché avec tant d'ardeur, et, comme ils sont habitués à parcourir cette forêt, qu'ils en connaissent toutes les issues, un grand nombre d'entre eux ont pu échapper à notre poursuite. Mais cette circonstance même de leur subite disparition nous fit mal augurer du succès de notre entreprise. Nous continuâmes, cependant, à marcher à travers la forêt, et nous arrivâmes jusqu'au pied d'une colline où se trouve la cellule d'un ermite. Plusieurs des nôtres ont voulu visiter le saint homme, qui les a accueillis par de foudroyants anathèmes, au milieu desquels il leur a laissé comprendre que Thomas Becket, après avoir passé dans ces lieux, avait été averti assez à temps de notre approche, pour se mettre à l'abri de nos recherches dans une retraite plus impénétrable. La vérité des paroles de l'ermite fut bientôt confirmée, car, nous étant avancés jusqu'au milieu de ces plaines marécageuses qui entourent le monastère de Sainte-Marie, nous avons rencontré, gisant à terre et pitoyablement blessés, Henri de Ferrières et Royer de Heresfort, ces deux chevaliers à qui vous aviez confié la mission de visiter l'intérieur de l'abbaye ; ils nous ont appris qu'ils s'étaient trouvés à la rencontre de Thomas

Becket sur la place même où nous étions alors ; qu'ils avaient voulu s'opposer au passage du rebelle archevêque, malgré les Outlaws qui lui faisaient escorte. Mais ces braves chevaliers avaient été victimes de leur vaillante audace, et ils nous affirmèrent que le long espace de temps qui s'était écoulé depuis qu'ils étaient demeurés là sans secours, ne leur laissait pas l'espoir que nous pussions retrouver la trace de Thomas Becket. — Et vous n'avez pas jugé à propos de pousser plus loin vos recherches ? demanda le roi. — Le sire de Toustain s'est fait suivre d'une partie d'entre nous, et a continué de marcher en avant. Quant aux autres, il leur avait commandé de revenir sur leurs pas, et d'aller prendre vos ordres. Plus d'un glorieux exploit a encore signalé notre retour. Malheur aux Outlaws qui n'ont point su éviter notre approche ! Nous avons massacré tous ceux de ces vils rebelles que nous a livrés la victoire. — Ce n'est pas assez, dit le roi ; je travaillerai à vous assurer une plus noble vengeance. Pour le moment, il me suffit d'avoir confiance aux vigilantes mesures que prendra le sire de Toustain, et, quant au reste, nous y pourvoirons bientôt. Mais occupons-nous de ce qui vous concerne, Madame, ajouta-t-il en s'adressant à Rosemonde ; je ne veux pas que ma présence apporte le deuil parmi les vôtres, et qu'elle soit un sinistre événement pour votre maison. —

En même temps il offrit sa main à la jeune fille, et ils commencèrent à parcourir ensemble tous les détours de la forteresse. Chaque fois qu'ils rencontraient des groupes guerroyants, ils s'interposaient pour rétablir la paix ; tout cédait aux ordres du roi et à la douceur suppliante qu'exprimait le regard de Rosemonde. Henri fit rassembler tous ses hommes d'armes, leur commanda de se tenir aux postes extérieurs du château, sans pénétrer plus avant, et réclama ensuite auprès de Rosemonde qu'il fût pourvu, dans ce lieu, à tous leurs besoins, car ils se ressentaient de la fatigue et de l'épuisement que devait amener une aussi rude journée. La volonté du roi fut promptement exécutée ; on releva les blessés, parmi lesquels un heureux hasard permit qu'on ne comptât pas de morts, si bien que la vue de la bonne chère et des brocs généreusement remplis, acheva d'affermir la paix. Bientôt des avances amicales s'échangèrent entre les hommes des deux partis qui s'étaient querellés et combattus avec le plus d'emportement, tant il existait de spontanéité inconséquente parmi ces enfants d'une civilisation encore naïve et inexpérimentée.

Rosemonde était livrée à tous les enivrements d'un doux orgueil ; elle ne pouvait attribuer qu'au seul désir qu'avait le roi de lui complaire, la bienveillance pacifique qu'il manifestait envers les habitants de Cliffort, et qui formait un contraste étrange avec la défiance hostile dont il leur avait donné d'abord le témoignage. La vue d'Edith rappela tout-à-coup la jeune fille à de plus sévères pensées. Edith, triste et pâle, dans une attitude à la fois imposante et modeste, se tenait auprès de sir Edmund, couché encore sur le brancard qui avait servi à le transporter, et recevant les soins de Mahaut, en attendant que ceux qui s'étaient emparés de sa personne eussent décidé de son sort. Le roi s'approcha du jeune chef, le reconnut, et demanda quelle circonstance particulière avait empêché qu'on ne le remît comme les autres blessés à la garde des habitants du château. — C'est que ce chevalier a été pris en combattant parmi les Outlaws, répondit un écuyer de la troupe du roi, et le comte de Beaumont, mon maître, qui l'a vaincu et fait prisonnier, ne lui rendra sa liberté que sous bonne rançon. — Dites à votre maître, répliqua le roi, que je lui promets un riche dédommagement, mais que je veux garder ce prisonnier ; il a enfreint mes ordres, il subira la peine qu'il a méritée ; c'est à moi qu'appartiennent sa liberté et sa vie. —

Les deux jeunes filles tressaillirent lorsqu'elles entendirent ces terribles paroles du roi ; leur émotion se trahit par un double cri ; mais, sur les lèvres de Rosemonde, c'était un cri de grâce ; sur celles d'Edith, c'était un cri de haine et de désespoir. Henri ne remarqua que l'émotion de Rosemonde : — A quel titre donc la destinée de cet homme vous est-elle si chère ? s'écria le roi ; dites-nous le, Madame, ajouta-t-il avec cet accent d'ironie qui était souvent en lui le premier symptôme de colère, afin que nous apprenions à la respecter ? — Sir Cliffort, mon père, m'a recommandé de recevoir et de traiter sir Edmund de Glamorgan comme mon frère, répondit Rosemonde. Puis, par une de ces inspirations libératrices dont l'esprit se trouve éclairé parfois à l'heure du péril, elle ajouta d'un ton confidentiel : Et ne voyez-vous pas, Prince, qu'Édith l'aime ! — Le roi regarda Édith, et fut convaincu : les vérités les plus certaines n'exigent pas de preuves. — Dieu veuille pour lui, répondit-il, qu'il n'ait pas l'ambition d'un autre amour ; celui-ci sera peut-être son salut. — Edith avait compris les paroles du roi ; elle releva la tête, avec un éclair

de vie dans les yeux, et s'étonna de regarder pour la première fois Henri sans haine ni colère. Quant à sir Edmund, son état de faiblesse douloureuse ne lui avait permis de prendre aucune part à ce qui s'était passé autour de lui.

Tout le tumulte, toutes les passions, toutes les haines étaient apaisés autour d'Henri et de Rosemonde ; ils se trouvaient, en quelque sorte, seuls avec leur amour. Le roi entraîna la jeune fille vers le château : — J'ai réclamé votre hospitalité pour les miens, dit-il ; mais il me faut aussi ma part ; il me faut, avant d'aller reprendre le joug pesant de la royauté, quelques instants de repos et de loisir auprès de vous. — Rosemonde ne répondit pas ; seulement, elle invita du regard Édith à les suivre.

Nous ne saurions rendre compte des paroles qui furent échangées entre le roi et la jeune châtelaine. Ce furent d'abord de graves paroles, car leur esprit était rempli d'impressions profondes et de sérieuses pensées ; mais bientôt le bonheur de s'écouter mutuellement mit un voile d'oubli entre eux et le triste cortége des inquiétudes de la vie. Ils s'abandonnèrent à cette molle extase de l'ame, pendant laquelle on ne peut embrasser que des sujets faciles et doux, que relève cependant la sublime poésie de l'amour. Peut-être ne parlèrent-ils point d'autre chose que des beaux ombrages de Woodstock, de ses mystérieux labyrinthes, et du charme d'une vie cachée qui semble éterniser le bonheur. L'heure de la séparation mit fin trop tôt à ces beaux songes. Mais le roi avait à peine disparu que Rosemonde, pâle et inquiète, interrogea du regard Édith, seul témoin muet de cet entretien. La jeune fille se sentait vaincue par son cœur, et elle cherchait contre son remords anticipé un refuge auprès de sa compagne. Or, Édith, aussi, avait trop bien compris le charme de la séduction, pour ne pas apercevoir l'imminence du danger. Elle accueillit son amie avec une tendre et pieuse douleur, et les deux jeunes filles, entraînées par une émotion également ressentie, s'abandonnèrent à leurs larmes sympathiques dans les bras l'une de l'autre.

Amélie Bosquet (Rouen.)

(La suite à la prochaine Livraison.)

POÉSIE.

LA CRÈCHE.

Stances.

A UNE JEUNE MÈRE.

Les arbres étendent leurs branches
D'un givre argenté toutes blanches ;
Un soleil glacé brille aux cieux ;
La cité, que l'hiver assiège,
Tremble, et, sur un linceul de neige,
Les chars roulent silencieux.

Il fait froid ; mais, dans votre asile,
Le foyer brûlant et tranquille
Contre les frimas vous défend ;
Qu'importe la saison amère !
Vous souriez, heureuse mère,
Aux caresses d'un bel enfant !

Son œil sous votre œil étincelle ;
C'est vous qu'il cherche, qu'il appelle ;
C'est de vous qu'il veut un baiser,
Sur cette joue encor plus fraîche
Que le frais velours de la pêche
Où l'abeille aime à se poser.

Aussi quel tourment ! quelle crainte !
La nuit, à sa première plainte,
Vous vous réveillez en sursaut.

Parfois s'il s'agite, inquiète,
Vous avez peur qu'il ne rejette
Son lange bien doux et bien chaud.

Le jour, sous sa blanche pelisse,
Craignant que l'air froid ne se glisse,
Vous prenez un soin diligent ;
C'est que la bise est si glacée,
Qu'elle traçait, la nuit passée,
A vos carreaux des fleurs d'argent.

Mais songez-vous parfois, Madame,
Quand ce cher souci de votre ame
Est là, souriant sous vos yeux,
Qu'il est quelque autre mère encore,
N'ayant, pour l'enfant qu'elle adore,
Ni berceau, ni langes soyeux ?

Elle est là, près de vous peut-être,
Sans feu, sans vitre à sa fenêtre,
Doutant de Dieu son seul appui.
Transi de froid dans sa demeure,
Toute la nuit son enfant pleure,
Et la neige tombe sur lui.

Pour lui point de pelisse épaisse,
Mais quelque lange usé, qui laisse
Entrevoir son corps amaigri ;
De sa mère le sein aride
Verse à peine, à sa bouche avide,
Un lait par la douleur tari.

Avant que le soleil paraisse,
Pauvre ouvrière, elle s'empresse
De courir au travail lointain ;
Et lui, que personne ne garde,
Jusqu'au soir remplit la mansarde
De cris de douleur et de faim.

Pour vous quelle affreuse tristesse,
Si l'enfant de votre tendresse
Souffrait tant de maux un seul jour !
Songez à cette pauvre femme,
Et puis mesurez, dans votre ame,
Son désespoir à votre amour.

Eh bien ! cette mère qui souffre,
Qui voit la misère, affreux gouffre,
Lui fermer partout le chemin,
Vous pouvez calmer sa souffrance,
Et, plein de vie et d'espérance,
Son enfant sourira demain.

Sous l'inspiration céleste,
Une bienfaisance modeste
Ouvre aux nouveau-nés un abri,
Souvenir de la crèche austère,
Où Dieu, descendu sur la terre,
Enfant, à la Vierge a souri.

La Crèche, asile salutaire,
Où, pour un modique salaire,
La travailleuse au pas pressé,
Courant où sa tâche l'appelle,
Livre à la plus douce tutelle
Son enfant jadis délaissé.

La Crèche, où la charité veille,
Où le nouveau-né s'évermeille
Du soleil qui vient l'éclairer ;
La Crèche, où tant de pauvres anges
Apprennent, dans de plus doux langes,
Qu'on peut vivre un jour sans pleurer.

Ah ! donnez de votre opulence,
Pour que l'enfant de l'indigence,
Qui frissonne dans un lambeau,

Trouve chaque jour, à la Crèche,
Le long sommeil, la santé fraîche,
La chaleur d'un moëlleux berceau.

Donnez! ce que votre main sème,
A votre enfant, dans le ciel même,
Sera compté comme un trésor;
Donnez! pour que Dieu lui sourie :
Souvent pour lui votre cœur prie.
Bien faire, c'est prier encor.

Donnez! la pauvreté fidèle,
Sur le berceau fondé pour elle
Lira le nom de votre enfant.
Chaque jour une heureuse mère
Le nommera, dans sa prière,
Avec un souris triomphant.

Et les prières maternelles,
Comme les anges, ont des ailes
Pour s'élancer de ce doux nid.
A ces vœux qu'une mère adresse,
Les cieux tressaillent d'allégresse,
Le monde espère, et Dieu bénit!

Prosper Blanchemain.

NOTE SUR L'INSTITUTION DES CRÈCHES.

Nous croyons être agréable à nos lecteurs en faisant suivre cette jolie pièce de vers de notre collaborateur, d'une courte Notice sur l'établissement des Crèches.

Tandis que, d'un côté, l'industrie, à l'aide de la science devenue presqu'exclusivement sa vassale, se hâte d'accomplir ce que l'on appelle le progrès *matériel*, d'un autre, la bienfaisance publique grandit de jour en jour, et jamais elle n'avait posé les fondements de tant d'édifices.

Les donations et les legs aux hôpitaux et aux pauvres se totalisent chaque année par millions; les salles d'asile se multiplient; l'enfant du pauvre, de l'ouvrier, dès que la pensée s'éveille en lui, trouve ouverts,

à sa portée, des écoles et des cours gratuits ; l'ouvrier adulte lui-même n'a qu'à vouloir l'instruction, elle lui est offerte comme un delassement après une journée de fatigue; les travailleurs s'organisent pour mettre en commun l'obole de l'avenir, ce secours qui leur permettra de *vivre* dans les temps de chômage et de maladie ; les orphelins sont élevés, instruits et protégés ; les exilés sont secourus : et tous, enfants, malades, infortunés, n'ont pas seulement dans la loi le droit à cette protection publique ; ils en trouvent chaque jour la consécration dans le cœur des individus.

Mais ce n'est pas tout encore ; l'échelle des infortunes humaines a tant de degrés ! La bienfaisance publique va, tout-à-l'heure, s'emparer d'un nouvel échelon.

Les Salles d'asile prennent bien l'enfant de 2 à 6 ans. Mais l'enfant plus jeune encore, le nouveau-né, que sa mère, ouvrière employée au dehors, est obligée d'abandonner chez elle, que devient il durant ces longues heures, loin du sein de sa nourrice? Vous le savez, celle-ci, qui doit *gagner sa vie*, le confie à la grâce de Dieu..... ; quelquefois elle le remet aux mains d'une mercenaire, moyennant 40 ou 50 centimes de salaire, — la moitié, et souvent les deux tiers du produit de son propre travail.

Alors, il advient ce que vous savez encore et ce que vous lisez tous les jours dans les journaux : l'enfant est dévoré par le feu ; ou bien il s'est estropié en tombant ; ou bien il s'épuise en cris qui le tuent ; ou bien l'insalubrité de l'habitation du pauvre lui donne le germe d'une de ces maladies dont il ne guerira jamais..... Heureuse encore la mère, quand, à l'heure du repas, rentrant en hâte dans sa pauvre demeure, elle ne retrouve son enfant qu'à moitié étouffé par le besoin, qu'à moitié asphyxié par l'air méphitique qui l'environne !

Oh ! si, comme Jésus, ils naissaient dans une étable ! Mais quelle différence avec la mansarde étroite que le soleil brûle, avec le réduit humide qu'il n'a jamais visité !

Comme Jésus, pourtant, cet enfant du pauvre a droit à une part égale dans la vie : *Ouvrons-lui une crèche !*

Ce mot de la princesse Hélène a été fécond ; un homme modeste et pieux, M. Marbeau [1], aidé de l'inépuisable bienfaisance de la bonne duchesse d'Orléans, a pu, en moins de deux années, doter Paris de cinq Crèches, réparties dans différents quartiers de la capitale.

Cette tentative réussit admirablement. Les mères apportent leurs enfants le matin, avant de se rendre au travail ; à midi, elles viennent les allaiter; le soir, quelle joie pour elles de remporter ces petits êtres, calmes, reposés, souriants, parce qu'ils ont été soignés, nourris et aimés ; parce

[1] L'idée première des Crèches appartient à Fourrier.

qu'ils ont eu leur part de l'air salubre de la crèche, leur part du rayon de soleil que le Ciel y laissa tomber.

Le dimanche, les mères gardent leurs enfants.

Telle est la Crèche, chose simple et facile comme vous voyez.

Quant à la dépense d'établissement, fût-elle considérable, hésiterait-on à l'entreprendre, en présence des avantages nombreux qu'elle assure à la classe laborieuse ?

Mais elle est très minime. Quand le local est trouvé dans un endroit salubre, il suffit, pour commencer, de quelques berceaux, d'un petit mobilier (les mères fournissent le linge quand elles le peuvent), de deux ou trois berceuses à demeure, choisies parmi les femmes pauvres et honnêtes du quartier, et rétribuées sur le pied de 1 50 à 2 fr. par jour, au plus.

A Paris, les Crèches sont sous la surveillance de dames patronesses qui viennent tour à tour surveiller l'établissement, et qui se consacrent à cette œuvre avec un dévouement d'ailleurs plein d'intérêt pour elles.

Un médecin donne gratuitement ses soins. Il en est de même du pharmacien pour les médicaments.

Enfin, plusieurs personnes ont versé la somme nécessaire pour l'achat des berceaux ; et, sur ces berceaux, les fondateurs ont inscrit leurs noms, non pas pour une vaine satisfaction d'amour-propre, mais comme une sorte d'engagement de suivre et de protéger dans la vie le petit enfant dont ils ont assuré les premiers jours.

N'y eût-il, dans la Crèche, que la possibilité de rattacher ainsi, par un lien sérieux, les classes riches de la société à la famille du pauvre, que cette institution mériterait de fixer l'attention des moralistes.

Nous le répétons, Paris est en possession des Crèches; le Gouvernement, par un acte officiel, vient d'en recommander la propagation aux préfets ; tous les économistes sont d'avis que c'est un nouveau pas dans la voie du progrès réel, c'est-à-dire de celui qui satisfait aux besoins de l'humanité. Ce progrès, notre département ne pouvait être le dernier à l'accomplir ; et nous avons vu avec orgueil une Société Rouennaise donner tout récemment, à cet effet, un élan généreux. On ne peut qu'applaudir à cet acte de véritable philanthropie, qui, nous l'espérons, ne sera pas stérile. La Société d'Emulation, en s'inspirant de plus en plus des besoins des classes ouvrières dont elle encourage avec beaucoup de discernement les travaux industriels, nous paraît, en cette circonstance, avoir bien compris sa mission, et nous saisissons avec empressement cette occasion de le proclamer.

J.-A. D.

Fig

ARCHÉOLOGIE.

SUR UNE ANCIENNE FORME

A IMPRIMER

DES CARTES A JOUER

Donnée à la Bibliothèque de Rouen par M. Alfred DARCEL.

L'origine et l'histoire des cartes à jouer, la discussion des droits que chaque nation peut faire valoir pour s'attribuer la priorité de leur invention, ont occupé un grand nombre d'érudits, alors même qu'on ne considérait ces futiles objets d'amusement que sous le rapport de l'influence qu'ils ont toujours eue sur les habitudes sociales, l'industrie et la fortune privée, dans nos sociétés modernes. Aujourd'hui que, à la recherche et à la comparaison de quelques passages extraits des chroniqueurs, des moralistes et des auteurs de mémoriaux ou d'inventaires, on a joint l'étude des monuments eux mêmes, c'est-à-dire depuis qu'on s'est mis à recueillir les plus anciens spécimens de la fabrication des cartes à jouer, un fait inattendu et bien digne d'exciter l'intérêt de l'historien philosophique des progrès de l'esprit humain, a paru jaillir de l'étude de ces fragiles empreintes : c'est que l'imprimerie, avec ses prodigieux développements, est née de la fabrication des cartes à jouer. En effet, quand on s'efforce de remonter, dans la recherche des origines de l'imprimerie, jusqu'aux plus anciens monuments de cet art ; quand, par exemple, du Psautier de Fust de 1457, on remonte aux Lettres

d'Indulgences de 1454 ; puis de là aux impressions tabellaires des premières éditions du Donat ; puis aux livres à figures accompagnées de légendes, tels qu'une Apocalypse exécutée vers 1430 ; puis, encore plus loin, aux figures détachées de saints, telles que le saint Christophe, daté de 1423 ; par delà tous ces monuments qui jalonnent la marche lente mais progressive de cet art dans l'enfance, on trouve des monuments *imprimés* plus anciens encore : ce sont des cartes à jouer. De sorte que, de l'avis de ceux qui ont le plus approfondi cette obscure question[1], la première empreinte que, en Europe, on ait essayé de tirer sur un ais grossièrement sculpté, fut une carte à jouer. En voyant une cause aussi futile renfermer en germe d'aussi incalculables résultats, n'y a-t-il pas lieu de s'écrier, avec un ingénieux critique[2] : « Ainsi, une carte aurait produit la presse ! Quelle mère et quelle postérité ! »

Il nous suffira, sans doute, d'avoir signalé, en peu de mots, un aussi merveilleux enchaînement de causes et d'effets, pour faire comprendre, même aux lecteurs les plus indifférents, tout l'intérêt que recèle l'histoire des cartes à jouer, et avec quel soin tous les monuments qui peuvent éclairer cette histoire doivent être recueillis. Ces monuments ont, d'ailleurs, aux yeux des collecteurs, un mérite qui rehausse singulièrement leur valeur ; c'est leur excessive rareté. En effet, tandis que l'industrie de la presse a généralement pour but d'assurer la conservation des œuvres qu'on lui fait reproduire et multiplier ; entre tous ces produits si variés, les cartes seules semblent vouées, par leur destination, à une prompte et complète destruction. La dernière vicissitude de leur rapide existence est de servir de jouet aux enfants, ou de se voir morceler pour les usages les plus vulgaires. Personne, à chacune des révolutions que la mode introduisit dans leur composition et leurs figures, ne songea à les recueillir. Aussi, n'est-ce pas dans les Bibliothèques, dans les vieilles Collections d'estampes, qu'il faut aller chercher leurs plus anciens types ; il faut les extraire à grand'peine des cartons dans lesquels les relieurs du temps passé les empilèrent jadis, à défaut d'autres matières, pour recouvrir leurs livres. C'est là que la sagacité

[1] Heineken ; *Idée générale d'une Collection complète d'Estampes*, 1771, in-8°. — C. Leber ; *Études historiques sur les Cartes à jouer*, 1845, in-8°.

[2] Ch. Leber ; ouvrage cité, p. 3.

patiente des antiquaires a deviné et réussi à conquérir ses plus belles trouvailles ; et si M. Leber a pu réunir, dans sa précieuse collection qui fait l'ornement de la Bibliothèque de Rouen, jusqu'à douze cartes de Jean Volay, fameux cartier français du XVIe siècle, dont nous allons produire un monument inconnu, c'est qu'il les a rencontrées dans la couverture d'un livret in-16, qui les recelait cachées depuis près de trois siècles.

Qu'on juge maintenant de l'intérêt avec lequel nous avons accueilli la communication que nous a récemment faite un de nos honorables compatriotes, M. Alfred Darcel, d'une forme à imprimer vingt cartes, signée en trois endroits du nom de Jehan Volay, et de la vive reconnaissance que tous les bibliophiles devront à ce généreux amateur, pour l'abandon sans réserve qu'il a fait de ce rare monument en faveur de la Bibliothèque de Rouen.

Quelques mots maintenant d'explication sur cette *forme*, dont nous reproduisons ci-contre la partie moyenne, c'est-à-dire dix cartes, composant les deux rangées du milieu. A la première inspection, on reconnaît que ce sont des cartes aux *couleurs* espagnoles, c'est-à-dire, qu'au lieu des *couleurs* françaises : *carreau*, *cœur*, *pique* et *trèfle*, elles portent, pour marques distinctives de leurs quatre séries, les signes usités de tout temps en Espagne, en Italie, et dans tout le midi de l'Europe : des ÉPÉES (*spadas*), des BATONS (*bastos*), des COUPES (*copas*) et des DENIERS (*dineros*), et que, en outre, les DAMES sont remplacées par des CAVALIERS, particularité caractéristique des cartes espagnoles. Ainsi, en suivant l'ordre dans lequel les figures se présentent sur notre planche, on trouve le *Roi de deniers*, le *Cavalier d'épées*, le *Valet de deniers*, le *Roi*, le *Cavalier* et le *Valet de bâtons*, le *Cavalier de deniers*, et enfin, trois as : l'*As de deniers*, l'*As de coupes*, et l'*As d'épées*. Les deux rangées, supérieure et inférieure, qui complètent la *forme*, renferment, savoir : la première, les cinq figures nécessaires pour parfaire le nombre de douze, et la dernière cinq cartes numérales : le *Trois*, le *Six* et le *Sept d'épées*, le *Deux* et le *Six de deniers*.

Nous supposons, avec beaucoup de vraisemblance, d'après le nombre de cartes imposées sur cette *forme*, que c'est la moitié d'un jeu d'*hombre*. Le jeu d'hombre, en effet, d'invention espagnole, se composait de quarante cartes : douze figures, dont trois pour chaque

série, et vingt-huit cartes numérales, dont sept pour chaque série, depuis l'as jusqu'au sept. Un autre jeu, également d'origine espagnole[1], le *reversis*, pour lequel on employait quarante-huit cartes, eût nécessité l'emploi d'une forme à vingt-quatre compartiments; car on comprend que le cartier ne pouvait, sans perte considérable de temps et de papier, employer des formes fractionnées pour compléter les nombres exigés pour chaque jeu.

Trois cartes, parmi les vingt que nous trouvons groupées sur notre *forme*, sont, comme nous l'avons dit, souscrites du nom du fabricant Jehan Volay; deux de ces cartes sont reproduites sur notre gravure; la troisième est le *Valet de coupes*, qui occupe le milieu de la rangée supérieure. Quand bien même on ne saurait pas déjà, par les curieuses recherches de M. Leber, que Jean Volay était un cartier fameux du milieu du XVIe siècle, l'époque où il dut employer cette *forme* ressortirait évidemment de l'inscription qui entoure, sur l'*As de deniers*, l'écusson royal d'Espagne, et qui est ainsi conçue : PHILIPPUS DEI GRATIA HISPANIÆ REX. Cette désignation ne peut s'appliquer qu'à Philippe II, dont la politique et les intrigues remplirent toute la seconde moitié du XVIe siècle. En effet, l'écu de France, brochant sur les armoiries espagnoles, rappelle les prétentions de Philippe au trône de France, lorsque, triste résultat de nos discordes civiles, ce prince se croyait si sûr de sa proie qu'il disait déjà : *ma bonne ville de Paris! ma bonne ville d'Orléans!*

Ajoutons à ces détails relatifs aux inscriptions figurées sur notre planche, que le *Cinq de deniers* présente, à son centre, un large médaillon, chargé de deux têtes affrontées, autour duquel on lit : GROSSUS USNONUS IMPERATORIS ROMANORUM. Nous avouons ne pouvoir donner une interprétation satisfaisante de cette légende, à moins, toutefois, qu'on ne doive considérer les deux premiers mots comme la désignation de quelque monnaie du temps.

Si Jean Volay n'était déjà connu par des séries de cartes aux *couleurs* françaises, telles que celles qui existent dans la collection de M. Leber, et par d'autres témoignages historiques, il resterait à établir que ce cartier était français, et que les cartes dont nous pré-

[1] M. Leber, sur l'autorité de Bullet, dit que le *reversis* fut inventé en France sous François Ier, mais il est contredit par tous les anciens Traités du reversis, qui attribuent à ce jeu une origine espagnole.

sentons le spécimen furent fabriquées en France, et non en Espagne ; mais ce point nous paraît hors de discussion. On ne doit pas, au reste, s'étonner de voir les cartes espagnoles fabriquées et répandues en France, à une époque où la politique, la littérature et les usages de l'Espagne, eurent, pour le malheur de notre patrie, tant de prépondérance parmi nous. Déjà, d'ailleurs, à cette époque, un poète remarquait que toutes les autres nations avaient inventé des jeux qui leur étaient propres, tandis que la France cultivait à la fois tous les jeux étrangers :

> Toutes les nations quelques jeux s'approprient,
> Excepté les François, qui de tous s'estudient[1].

L'Espagne débordait alors sur la France ; quoi de plus naturel que de voir ses cartes et son grave jeu de l'*Hombre*, se répandre et devenir de mode parmi nous ?

[1] *Le Triomphe du Berlan*, Paris, 1585, in-8°.

André POTTIER.

CHRONIQUE.

= Société d'Émulation de Rouen. — La Société libre d'Émulation de Rouen a tenu, le 6 de ce mois, sa séance publique annuelle. Comme toujours, la salle était ornée des produits exposés par les industriels que la Société avait jugés dignes de ses récompenses. Nous ne pouvons qu'applaudir au zèle soutenu que déploie cette Compagnie pour encourager et récompenser les progrès de l'industrie dans notre département; mais, c'est précisément parce que nous rendons sincèrement hommage aux louables efforts de la Société d'Émulation, parce que nous apprécions mieux que personne les heureux résultats qu'elle a obtenus et ceux que l'avenir lui promet encore, que nous nous permettrons aujourd'hui d'user envers elle de notre droit de critique.

Le discours d'ouverture prononcé par M. le président a été la paraphrase de cette thèse souvent rebattue, que *l'État ne fait rien pour soulager la misère des classes laborieuses;* et, toutefois, en développant longuement et chaleureusement ce thème, M. le président ne s'est pas avancé jusqu'à formuler le programme des institutions par lesquelles on pourrait remédier au mal qu'il signalait.

Sans prétendre qu'il n'y ait rien à désirer, nous pensons que le mal est beaucoup moins grave que ne paraît le croire M. le président; mais, en fût-il autrement, était-il prudent et convenable, n'ayant pas de remède à indiquer, de faire entendre des plaintes de nature à mettre une portion de la société en guerre ouverte contre l'autre, et cela dans une séance publique où pouvaient se trouver bon nombre d'ouvriers ou de gens en rapport direct avec eux, au moment même où une ville voisine vient d'être le théâtre de collisions pénibles, provoquées par des insinuations du même genre?

De pareilles déclamations sont ordinairement le thème obligé d'une certaine fraction de la presse périodique, qui a pris pour mission de faire de l'opposition *quand même*, et qui croit devoir s'accrocher à une question avec d'autant plus d'acharnement, qu'elle est plus irritante, et que la solution en paraît plus longue et plus difficile à obtenir. Mais devions-nous attendre rien de pareil de la part de la Société d'Émulation, qui récompense loyalement, et sans esprit de parti ou de système, tout ce qui lui paraît bon et utile, et qui, en instituant à ses frais plusieurs cours

publics, a donné des preuves non équivoques de sa sincère sollicitude pour les classes laborieuses ?

Pour nous, si nous eussions été appelé à l'honneur de haranguer une nombreuse assemblée, et qu'il nous eût fallu, de toute nécessité, toucher à cette brûlante question, nous eussions dit à nos auditeurs : « S'il en est « parmi vous qui fassent partie de cette classe nombreuse de travailleurs « où la gêne se fait parfois cruellement sentir, gardez-vous d'en croire « ceux qui vous disent que l'État peut et doit porter remède à vos maux, « et qu'il est coupable de ne le pas faire de suite. Ce n'est point en dehors « de vous, c'est chez vous-mêmes, qu'il faut chercher ce remède. Le mal « n'est point, ou presque jamais, dans l'insuffisance du salaire, mais dans « le mauvais emploi que vous en faites, dans l'habitude de consommer « follement, et à l'instant même, tout ce que produisent les bons jours, sans « rien garder pour les mauvais. En effet, comparez le montant de vos salaires « annuels avec celui du petit commis, avec le bénéfice du petit marchand, « avec le revenu du petit rentier. Vos ressources ne sont pas au-dessous « des leurs ; souvent même elles sont supérieures. Pourquoi donc vous « trouvez-vous sans pain, quand d'autres, moins heureux que vous, « peuvent, parfois encore, faire quelques épargnes ? C'est que, chez ces « derniers, tout est soumis aux règles de l'ordre le plus sévère, de la plus « stricte économie, c'est qu'ils songent à l'avenir et qu'ils se méfient de « ses revers, tandis que vous, vivant au jour le jour, sans vous inquiéter « même du lendemain, vous dépensez l'argent aussitôt qu'il est reçu. « Mettez donc de l'ordre et de l'économie dans votre conduite ; pensez, « dans les bons jours, à faire des réserves pour les mauvais, et, bientôt, « le plus faiblement rétribué d'entre vous ne connaîtra plus de priva- « tions ; les plus habiles, les plus hautement salariés, seront heureux et « riches. »

Voilà le langage que nous tiendrions aux travailleurs, et nous ne manquerions pas de bons arguments et de faits nombreux et incontestables pour appuyer notre thèse ; nous offririons, ainsi, à nos auditeurs, un remède à leur portée, et dont l'essai pourrait être fait par eux, non seulement sans danger, mais avec grand profit pour la société tout entière.

Après M. le président, s'est fait entendre l'un de MM. les professeurs des cours publics. Son discours était, sous une autre forme, et avec plus de développements, une reproduction de la thèse de M. le président : *On ne fait rien pour les classes laborieuses*. Seulement, M. le professeur a cru pouvoir montrer le remède à côté du mal. Selon lui, le remède serait dans l'éducation du peuple, et il pense que cette éducation, largement établie par les soins de l'État, ferait bientôt disparaître tous les maux dont

on se plaint ; maux que M. le professeur proclame tout aussi réels, tout aussi graves, pour le moins, que l'avait dit M. le président. Or, nous le demandons, a-t-on raison de se plaindre que l'éducation du pauvre est négligée, lorsqu'on vient rendre compte au public des résultats d'un cours d'éducation destiné au pauvre ; lorsqu'on a pour mission d'annoncer que la Ville vient de se charger de la continuation d'un cours de mécanique jusque là professé sous les auspices de la Société d'Émulation ; lorsque, enfin, on se trouve obligé de reconnaître et de proclamer que les deux cours qui restent à la charge de la Société, ne reçoivent que très peu d'élèves, eu égard au grand nombre de gens qui devraient en profiter ?

Tout-à-l'heure, au reste, la Société elle-même va se charger de nous fournir la meilleure réfutation, et des plaintes vagues de M. le Président, et des reproches précis de M. le professeur.

En effet, M. le Secrétaire du bureau est venu nous faire connaître ensuite que le prix fondé par l'abbé Gossier n'ayant pas été remporté, malgré les deux concours ouverts par la Société, la plus forte partie des fonds de ce prix (800 fr.) était destinée à doter les deux premières crèches qui seraient ouvertes à Rouen, et qu'une somme de 200 fr., formant le complément de ce legs, allait être remise, à titre d'encouragement, à une Société de secours mutuels créée par des ouvriers, et établie sur des bases plus raisonnables que les autres, plus en harmonie avec les principes que la Société d'Émulation a pris la peine de formuler pour la réforme de ces utiles institutions. Et, à cette occasion, M. le Secrétaire du bureau nous a fait ainsi l'énumération des créations qui viennent, dans notre ville, en aide aux classes peu aisées : Pour le premier âge, les crèches qui vont s'établir ; pour l'âge de deux ans et plus, les salles d'asile ; plus tard, les écoles gratuites, tant pour les enfants que pour les adultes, les sociétés de secours mutuels pour tous, concurremment avec les hôpitaux, qui s'ouvrent aussi vers la fin de la carrière. Certes, en présence de toutes ces créations, qui attestent la sollicitude publique pour les travailleurs, nous aurions bien le droit de demander si ce n'est rien que tout cela. Que dirons-nous donc, lorsque nous aurons complété cette énumération par celle de diverses institutions qui ne figurent pas dans la liste de M. le Secrétaire. Voici le cercle à peu près complet de ces institutions : 1° crèches (prêtes à naître) ; 2° salles d'asile ; 3° classes gratuites pour les enfants ; 4° loi sur le travail des enfants ; 5° classes d'adultes ; 6° cours de dessin ; 7° cours de chimie industrielle ; 8° cours de physique ; 9° cours d'histoire naturelle ; 10° cours d'agriculture ; 11° cours de mécanique ; 12° cours de code de commerce ;

13° cours de tenue de livres; 14° caisse d'épargnes; 15° sociétés de secours mutuels; 16° bureaux de bienfaisance; 17° ateliers de charité; 18° hospices (secours aux blessés, aux malades, aux infirmes, aux vieillards.)

On ne peut voir sans intérêt cette liste nombreuse de prévisions des besoins de la classe laborieuse, et, s'il est vrai que, malgré tout cela, il y ait encore des misères non soulagées, au moins est-il injuste de dire que tout cela n'est rien, et que la société ne montre aucune sollicitude pour le pauvre.

Nous pourrions passer sous silence la dissertation introduite par M. le Secrétaire de correspondance dans son rapport sur la distribution des médailles, et qui a pour objet de prouver que la Société d'Émulation, s'occupant spécialement d'industrie, n'avait pu choisir de patron plus convenable que Corneille, le grand poète, parce que, nous a-t-il dit, si Corneille eût vécu de notre temps, il n'eût pas manqué d'être ému des prodiges de l'industrie, et de les célébrer dans ses vers! ..... En vérité, si M. le Secrétaire se croyait absolument obligé de justifier l'inscription du nom de Corneille sur les programmes de la Société, pourquoi ne s'est-il pas borné à raconter tout simplement l'histoire de son origine et de ses transformations?

Mais hâtons-nous d'arriver, bien que ce ne soit pas le dernier dans l'ordre des lectures, au morceau qui a réellement eu les honneurs de la séance, l'*Épître à Corneille*, par M. Coquatrix, non pas au Corneille qui eût pu peut-être chanter l'industrie, mais au vrai Corneille que nous connaissons tous, le père de la tragédie et de la comédie française.

Dans cette épître, l'auteur se plaint au grand poète de l'état de décadence où certains auteurs de nos jours ont amené le théâtre :

Le théâtre n'est plus, Corneille, cette enceinte
Que tu respectais, toi, comme une chose sainte,
Où, pontife de l'art, tu parlais autrefois
Pour enseigner le peuple et conseiller les rois.
Le théâtre, aujourd'hui, n'est plus qu'une fabrique,
Où, pour quelques gros sous, sur un comptoir lubrique,
Chaque soir, à la France, on verse une liqueur
Qui lui corrompt le goût et lui gâte le cœur.
On ne travaille plus que pour la populace,
Et le roi de la scène, aujourd'hui, c'est Paillasse,
Paillasse avec son rouge et ses gros calembourgs
Qui traînent dans la fange au bourbier des faubourgs.
Tout ce qu'on peut trouver de sales équivoques,
De lazzis indécents et de phrases baroques,

Au milieu des bravos se débite par lui.
Enfin, pour dire tout, le théâtre, aujourd'hui,
En est là que parfois le père de famille
N'ose plus, par pudeur, y conduire sa fille.....

En présence de ces reproches, l'auteur proclame l'inutilité de la censure, qui a laissé passer tant de pièces repoussantes, et exprime, dans les beaux vers qu'on va lire, ce que le poète doit faire pour mériter d'être affranchi de cette entrave :

Le Poète a besoin de toute liberté ;
Que la Charte pour lui soit une vérité !
Sans vouloir à sa course opposer de barrière,
Laissez-le librement courir dans la carrière !
Lorsque déjà la gloire auréole son front,
D'un bureau de police épargnez-lui l'affront,
Et ne le forcez pas d'aller, avant qu'il parte,
Ainsi qu'une Phryné, faire viser sa carte !

Je veux que le Poète, en France respecté,
Ne puisse plus dans l'ombre être ainsi molesté,
Soit libre dans son œuvre, et n'ait pas sur la terre
D'autre arrêt à subir que l'arrêt du parterre.
Mais, en l'affranchissant, je veux de son côté
Qu'il garde pur l'esprit dont le ciel l'a doté,
Et ne gaspille pas en pièces insensées
Le céleste trésor de ses hautes pensées.
Oui, je veux qu'avant tout il soit bon citoyen,
Et que son cœur toujours soit tourné vers le bien,
Car je ne connais pas de chose plus fatale
Qu'un chef-d'œuvre où le vice intéressant s'étale.
Plus on a de talent, mieux on doit l'employer,
L'or perd tout son éclat, jeté sur le fumier.

Regrettons seulement, en lisant la pièce de vers de M. E. Coquatrix, qu'il ait pris la peine de créer les expressions : *hideur*, *auréoler*, dont l'invention nous paraît peu heureuse de la part d'un homme si sincèrement admirateur de Corneille et de Molière.

F.

= Monuments publics. Cathédrale de Rouen. — Tous les amis des arts et de notre gloire monumentale ont applaudi au vote des Chambres, provoqué par le gouvernement, qui fait cesser, après trois siècles d'indifférence, l'abandon qui pesait sur la magnifique église de Saint-Ouen. La restauration et l'achèvement de ce beau monument se poursuivent avec ardeur ; encore quelques années, et le XIXe siècle aura complété dignement la tâche que les trois derniers siècles avaient répudiée.

La faveur bien méritée dont l'église de Saint-Ouen a été l'objet, a naturellement ramené l'attention sur la Cathédrale de Rouen. L'état de dégradation dans lequel se trouve ce vaste et bel édifice, qui, sous le rapport du développement, de la richesse de l'ensemble et des détails, est loin de le céder à l'église de Saint-Ouen, a frappé tous les esprits. De tous côtés, on s'est demandé pourquoi l'on ne ferait pas, pour la Cathédrale du diocèse, pour l'église primatiale de Rouen, ce qu'on vient de faire pour une de ses églises paroissiales.

En attendant que le jour de la justice brille pour la Cathédrale de Rouen, jour qu'appellent de tous leurs vœux l'autorité ecclésiastique et l'autorité administrative du pays, et avec elles, nous ne craignons pas de l'avancer, la ville de Rouen tout entière, le vénérable prélat qui est à la tête du diocèse, justement alarmé des dangers que peuvent courir les fidèles par suite de l'état de dégradation des parties extérieures de l'édifice, les a signalés à l'administration départementale. M. le Préfet, dont la sollicitude avait déjà été éveillée sur les consolidations à faire au monument, et qui avait fait exécuter quelques travaux préparatoires, s'est empressé de nommer une Commission, composée de MM. Deville, Inspecteur des monuments historiques, Grégoire, Barthélemy et Pinchon, architectes, « à l'effet de visiter la Cathédrale de Rouen, « de signaler la situation de cet édifice et les parties qui menacent ruine « et compromettent la sûreté publique, et d'indiquer la dépense à laquelle « donneront lieu les travaux à exécuter pour prévenir la dégradation « dont il est menacé. »

Cette Commission s'est occupée, avec le zèle et le soin le plus scrupuleux, de la mission qui lui avait été confiée; elle a constaté que les craintes manifestées sur la solidité de certaines parties de l'édifice n'avaient rien d'exagéré, et qu'il était urgent d'y apporter remède. Si nous sommes bien instruit, la Commission a évalué à environ 400,000 fr. la dépense des travaux indispensables et d'urgence à faire; tout en exprimant le vœu que le gouvernement réparât, sur une grande échelle, les nombreuses lacunes et dégradations que le monument a subies, soit par les outrages du temps, soit par la main des hommes, et qu'il rendît à sa splendeur première un des plus beaux édifices religieux que possède la France.

Le travail de la Commission ayant été transmis, par M. le Préfet, au gouvernement, M. le Ministre des cultes a chargé immédiatement deux membres du Conseil des bâtiments civils, MM. Grillon et Gourlier, de se rendre sur les lieux.

Ces deux architectes viennent d'explorer, en compagnie des membres

de la Commission nommée par M. le Préfet, la Cathédrale dans toutes ses parties, et ont donné une entière approbation au travail et aux propositions de cette Commission. Espérons que le rapport qu'ils doivent présenter au Ministre, en leur donnant une nouvelle force, une nouvelle autorité, décidera le gouvernement à prendre en considération la demande qui lui a été adressée, et à assurer, soit au moyen des fonds mis annuellement à sa disposition, soit en faisant un appel aux Chambres, la conservation de notre belle Cathédrale.

= Statue du Poussin. — Nous avons déjà dit qu'une souscription a été ouverte pour ériger une statue à Nicolas Poussin, dans sa ville natale, aux Andelys. Notre ville ne peut rester indifférente à l'hommage qu'on veut rendre à la mémoire du plus grand maître de l'école française, que la Normandie se glorifie d'avoir vu naître. Nous nous empressons donc de faire connaître à nos lecteurs que l'on peut souscrire, à Rouen, aux bureaux des Journaux de la ville, chez les principaux libraires, au Musée des Tableaux, et, enfin, chez M. A. Deville, délégué du Comité de souscription.

= Nécrologie. — Le 12 juin, est décédé à Graville M. J.-B. Eyriès, fondateur et président de la Société de Géographie de Paris, membre de l'Institut et chevalier de la Légion d'honneur. Ce savant géographe, né à Marseille en 1767, possédait des connaissances étendues et variées, acquises par des études qui occupèrent sans cesse l'activité de son esprit pendant sa longue et utile carrière. Outre le grec et le latin, il connaissait a fond tous les idiomes du Nord; il parlait neuf langues vivantes; et, par ses travaux géographiques, par ses voyages, sa science profonde, il a rendu son nom célèbre dans toutes les parties du monde. — Bibliographe d'un grand mérite, il consacrait ses loisirs à enrichir sa bibliothèque d'ouvrages rares et curieux. C'est ainsi qu'il est arrivé à se créer une collection de plus de 45,000 volumes, dans laquelle figure à peu près tout ce qu'on a écrit sur la Normandie, et en particulier sur le Havre, sa patrie adoptive, et sur la Provence, ou fut son berceau[1].

Atteint d'une longue et douloureuse maladie, M. J.-B. Eyriès était venu habiter dans la famille de son frère, maire de Graville, et y chercher les soins qu'exigeait sa position.

= Jury de récompenses pour les ouvriers. — Une association fort utile et fort intéressante est en ce moment, à Paris, en voie de constitution. C'est celle des *Fabricants français*, qui se réunissent pour récom-

[1] Ces détails sont extraits du *Courrier du Havre*.

penser le talent et les bons services des ouvriers. Cette société pourvoira aux frais des récompenses décernées par un jury choisi dans son sein, au moyen d'une cotisation annuelle que s'imposera chacun de ses membres. C'est là une heureuse et féconde idée, à la réalisation de laquelle notre ville ne peut pas manquer d'être appelée à contribuer. Un centre d'industrie aussi considérable que Rouen devra prendre une large part à cette précieuse innovation, et nous ne doutons pas que les fondateurs de la Société des Fabricants français n'ait déjà fait, pour s'associer nos nombreux et puissants manufacturiers, des démarches dont nous nous empresserons de publier les résultats aussitôt qu'ils nous seront connus.

= Une création industrielle fort importante pour la ville de Dieppe et son arrondissement, est sur le point de se réaliser. Une Compagnie, qui a pris le nom de *Compagnie Linière de la Seine-Inférieure*, se propose de fonder dans cette ville un grand établissement pour la filature du lin par procédés mécaniques. Éviter une concurrence, et trouver une importante économie dans les transports et la main-d'œuvre, tel est, sans doute, le double but en vue duquel la Compagnie Linière a choisi la ville de Dieppe pour y fixer le centre de ses opérations, et y établir une industrie qui doit appeler dans son sein l'activité et le mouvement.

= L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, dans sa dernière séance, a admis au nombre de ses membres résidants M. Eugène Dutuit, avocat, adjoint au maire de Rouen, et M. l'abbé Neveu, vicaire de Saint-Godard. L'Académie a également élu plusieurs membres correspondants.

= L'administration municipale de Cherbourg vient de faire placer une inscription sur la maison où naquit, le 10 décembre 1731, l'abbé de Beauvais, évêque de Senez. Prédicateur célèbre, qui ne dut son élévation qu'à ses vertus, l'abbé de Beauvais, nommé évêque de Senez en 1773, donna sa démission en 1783. Il fut élu député aux États généraux par le clergé du bailliage de Paris, et mourut le 4 avril 1790.

= Un journal de province, que nous ne nommerons pas, parce que nous espérons qu'il profitera de cet avertissement, s'est permis, envers la *Revue*, un de ces actes honteux d'escroquerie littéraire qu'on ne saurait assez flétrir. Ce journal a reproduit dans ses colonnes l'article de M. Barabé sur le *Tabellionage*. Cette reproduction est on ne peut plus flatteuse, et pour l'auteur, et pour le recueil qui publie son œuvre; mais le journal en question a osé supprimer, le croirait-on? non seulement le nom de la *Revue de Rouen* à laquelle il emprunte un ar-

ticle, mais encore le nom de l'auteur qui l'a signé en toutes lettres. Ce fait est tellement exorbitant, que nous n'y ajouterons aucune réflexion, et que nous n'en reparlerons plus si le journal auquel nous faisons allusion répare immédiatement sa faute.

DES THÉATRES DE ROUEN.

Encore une fois, voici nos théâtres fermés à la suite de la mauvaise fortune. Qui sait, maintenant, quand, comment, et dans quelles conditions ils rouvriront. L'entreprise n'offre pas de grands bénéfices, à ce qu'il paraît; cependant, bien des candidats se mettent sur les rangs pour solliciter le privilége, sans être effrayés des tristes événements qui ont eu lieu. Tous ces prétendants ont confiance dans leurs talents administratifs ou dans leur bonne etoile; ils croient fermement qu'ils réussiront mieux que leurs devanciers; le succès leur paraît certain. Doit-on conclure, de cet empressement hasardeux, que l'exploitation de nos théâtres offre des chances de fortune? Ou bien, n'est-il pas permis de supposer que ces hardis solliciteurs se bercent d'espérances quelque peu chimériques, lesquelles prennent source dans une trop orgueilleuse imprudence? Nous penchons pour cette dernière opinion. Les charges sont énormes, et l'expérience nous prouve que la ruine attend la plupart des directions. Les gens qui ont examiné la question à fond, et avec des vues désintéressées, pensent que l'entreprise de nos théâtres est une mauvaise affaire, pour peu que l'on veuille sortir des spectacles de boulevart et faire de l'art. Oui, dans dans les conditions du bon goût, cette entreprise est plus que périlleuse. Autrefois, les directeurs s'enrichissaient, dit-on; hélas! les temps sont bien changés: les goûts diffèrent, les frais généraux sont devenus plus considérables, les artistes plus chers, le répertoire moins varié, les exigences plus grandes, et les recettes n'ont pas subi une augmentation relative.

Vouloir suivre les anciens errements n'est plus possible: qu'on n'y songe pas. Remonter à la cause du mal ne serait point y remédier, car le mal part de Paris. Les théâtres royaux n'ont rien produit depuis un grand nombre d'années. Pourquoi? C'est ce qu'il appartient à la presse parisienne de signaler, si elle le peut.

On se plaint sans cesse de l'invasion des grands opéras modernes, tels que la *Juive*, *Robert*, les *Huguenots;* on les accuse d'avoir usé les saines traditions, en rendant pâles et froids les anciens chefs-d'œuvre de nos pères, et en nécessitant des frais ruineux. Penser ainsi est une erreur; autant vaudrait dire, avec les tortues du progres, que les chemins de fer ont ruiné l'industrie. Non, les chefs-d'œuvre nouveaux n'ont pas perverti le goût, mais ils l'ont rendu plus exigeant, en raison des nouveaux moyens acquis à la science pour le développement de l'art. Ces chefs-d'œuvre ont, au contraire, amené de l'argent dans les caisses des directeurs qui, les premiers, ont pu les offrir au public. Mais tout passe rapidement

en ce monde, et surtout au théâtre. Maintenant, les grands ouvrages n'éveillent plus l'intérêt que par une exécution perfectionnée. Il faudrait des pièces nouvelles, et les compositeurs n'en écrivent pas. Pourquoi ? C'est encore à Paris qu'il appartient de répondre.

Énumérer un à un les motifs qui rendent la gestion du théâtre si dangereuse, nous obligerait à des détails bien longs. D'ailleurs, nos confrères quotidiens se sont appesantis sur ce sujet d'une manière fort étendue. Nous essaierons donc de formuler seulement les moyens qui pourraient mener à bien une entreprise, et rendraient nos théâtres honorablement possibles.

D'abord, ayez une salle du moins habitable, s'il n'est pas à espérer de l'avoir élégante, ce qui serait pourtant d'une grande influence, attendu que l'élégance du local attire le monde élégant, et que le monde élégant a le privilége incontestable d'entraîner avec lui les diverses classes. Il est donc important que la haute société reprenne le chemin du théâtre. Ainsi, avec une salle convenable, il faut des artistes de talent dans tous les genres. Pour l'opéra, il est indispensable de posséder un personnel nombreux et complet, en sujets, orchestre, chœurs.

Une chose grave dont on doit aussi se préoccuper, c'est de consacrer exclusivement à l'opéra et à la comédie choisie, une ou deux soirées par semaine, afin que les mères puissent venir au spectacle avec la certitude que leurs filles n'entendront que ce qu'elles doivent entendre, et ne verront que ce qu'elles peuvent voir. Ces jours-là, bannissez complètement ces graveleux vaudevilles qui mettent mal à l'aise les dames qui, s'étant fourvoyées, ne savent plus quelle contenance tenir, alors que, rougissant sous les éclats d'un mot leste, elles restent exposées aux regards malicieux du public. On ne s'étonnera donc pas qu'elles préfèrent la privation d'un bon opéra à la gêne désagréable d'une position fausse et embarrassante. Enfin, ramenez la société au spectacle; autrement la fureur des concerts prendra le dessus; et alors, adieu le théâtre, adieu l'opéra.

L'exploitation du genre lyrique nous paraît impossible pendant l'année entière; huit ou neuf mois au plus seraient suffisants, et éviteraient les déficits considérables que peut donner une troupe qui coûte cher, avec une recette médiocre. La comédie, le vaudeville et le drame rempliraient les quatre mois de vacances, mais, l'hiver, il faut dans l'opéra une troupe de premier ordre, une troupe capable de bien rendre, non seulement les divers genres de notre école, mais encore les bonnes traductions que l'on monterait, non pas mesquinement et sans soins, mais avec un zèle tout particulier. Si, jusqu'à ce jour, ce genre a été d'une réussite médiocre sur notre scène, c'est que les éléments d'exécution manquaient complètement. Ainsi, ce n'est pas sous la direction précédente qu'il eût été possible de monter *Norma*. Ce magnifique ouvrage est pourtant au répertoire dans toutes les principales villes, mais il exige une chanteuse qui soit une véritable *prima donna*. Dans les bonnes traductions *bien montées*, on pourrait trouver des ressources neuves pour exciter la curiosité du public.

Mais posséder une troupe capable, cela coûte fort cher!! et les frais dépas-

seraient peut-être les recettes. A cette objection, nous répondrons *qu'il faut, à Rouen, un spectacle digne !! ou point*.... Cette question est assez importante, pour que nos administrateurs la prennent sérieusement en considération, et viennent au secours des théâtres, soit par une subvention annuelle, soit par toute autre aide qui dégrève le cahier des charges.

A cela, le Conseil municipal oppose qu'il est inutile de donner une subvention : Nous avons concurrence de directeurs sans frais, disent-ils; par conséquent, nous sommes sûrs que les théâtres ne seront pas fermés. Si, en effet, l'ouverture permanente des Théâtres n'est considérée que comme une nécessité de police ou de forme, nous n'avons rien à répondre; mais, franchement, doit-on croire que l'autorité ait des idées de ce genre ? Non. Elle comprend non-seulement l'utilité artistique des théâtres, mais encore l'influence grande du spectacle sur toute notre population. C'est donc à elle de veiller à ce que ce spectacle soit ce qu'il doit être. Pour cela, il faut des sacrifices s'ils sont nécessaires, quitte à en faire contrôler l'emploi par une commission. N'en est-il pas ainsi des théâtres subventionnés à Paris ?

Espérons que notre administration appreciera nos réflexions, et qu'elle y joindra son jugement éclairé, pour nous donner enfin un théâtre digne de Paris dont nous sommes le faubourg, et digne de la cité qui a vu naître Corneille et Boïeldieu.

Maintenant, terminons par la simple émission d'une idée qui pourrait bien être traitée d'extravagante, quoiqu'elle nous semble neuve et belle.

Quelques heures nous séparent de Paris, et Paris menace de nous anéantir principalement en matière d'art; si nous ne cherchons pas à profiter du trop-plein de ses richesses, c'en est fait de notre individualité.

C'est peut-être à tort que, depuis long-temps, on reproche à nos administrateurs commerçants d'être peu amateurs des arts en général, et de la musique en particulier. Quoi qu'il en ait été jusqu'à ce jour, ils ont, en ce moment, un moyen d'effacer cette réputation, en plaçant Rouen après Paris dans le progrès musical de la France.

Les jeunes compositeurs sont nombreux à Paris; ils ne peuvent parvenir à se faire connaître. Eh bien ! que notre ville leur tende une main protectrice, et que tous les ans deux prix de Rome puissent nous offrir des premières représentations d'opéras nouveaux.... Si une pareille proposition trouvait quelque crédit auprès de nos administrateurs, son accomplissement donnerait à la ville un relief tout spécial; l'orgueil patriotique de notre jeunesse serait vivement flatté; cela nous amènerait une grande affluence de visiteurs, et, enfin, ce serait un premier coup porté à cet affreux monopole des arts que l'on nomme la centralisation, hydre envahissante qui dévaste la province à son profit, comme Rome, jadis, dévastait le monde. M...OT.

Nicétas PERIAUX, *propriétaire-gérant*.

REVUE DE ROUEN

REVUE
DE ROUEN
ET DE LA NORMANDIE

LITTÉRAIRE — HISTORIQUE — INDUSTRIELLE

14e Année

1846 — IIe SEMESTRE

ROUEN
IMPRIMERIE DE A. PÉRON
RUE LA VICOMTÉ, 55

1846

ÉTUDES HISTORIQUES.

RECHERCHES

SUR LE

TABELLIONAGE ROYAL

EN FRANCE,

ET PRINCIPALEMENT EN NORMANDIE.

4e ARTICLE[1].

En 1485, les tabellions s'étaient rendus adjudicataires, tant du tabellionage de Rouen que de la vicomté du même lieu[2].

Ils tenaient bien leur pouvoir du Roi, mais, dans d'autres localités, les prevôts et baillis, en prenant à ferme les *droits domaniaux*, comprenaient abusivement dans leur office les *émoluments de justice*, comme les greffes et les tabellionages, dont ils disposaient à leur gré.

C'était, comme on le voit, un retour vers l'ancien état de choses, proscrit, dès 1319, par l'ordonnance de Philippe-le-Long, et depuis par l'édit du 7 janvier 1407.

Aussi Charles VIII réprima cette licence, en donnant à ferme, à son profit, *les sceaux et écritures*. Par son ordonnance de 1493, il sépara donc de l'office de Prévôt, qui n'était autre que celui de Vicomte en Normandie, les émoluments de la Justice[3]. Loiseau nous dit, à ce sujet, que cette ordonnance ne fut pas reçue ni pratiquée en

[1] Voir les livraisons de janvier, février et mai 1846. Ill. 11, 75 et 283

[2] Nous trouvons cette énonciation dans une note assez moderne de nos Archives, mais nous pensons qu'il s'agit moins ici de l'office de vicomte que de la circonscription de la vicomté, où les tabellions de Rouen avaient le droit d'instrumenter, soit par eux-mêmes, soit par des commis jurés, à résidence fixe; ce qui a pu induire en erreur quelques écrivains étrangers à notre localité.

[3] Loiseau, *Sur les Offices*, p. 156, n° 68; ibidem, n° 83.

Normandie, sous prétexte que les vicomtes *n'y étoient pas nommément désignés*, et qu'ils continuèrent à s'attribuer les émoluments de la justice, comme annexés à leur office.

Qu'il en ait été ainsi dans certaines localités peu importantes de notre province, c'est ce que nous n'avons pu vérifier; mais, ce que nous savons positivement, c'est que, dans le registre *de recette du domaine*[1] pour l'année 1495 (p. 268), à l'article *Domaine non fieffé*, figurent, comme articles de recette *prouvés*, les paiements partiels opérés pour le Roi, *et non pas au profit du vicomte*, à raison de l'exercice des *tabellionaiges de Monstiervillers*, *de Goderville*, *de Foville*, *d'Estretat*, *de Saint-Romain-de-Colbosc et de Harfleu*, savoir :

Pour la première de ces localités. . . xxv l. x sols.

Et pour la dernière . . . . . xxii l. x sols.

Ce sont les plus forts droits.

Quant au produit des sceaux, *Dominia sigillorum*, il s'élève, en totalité, à la somme de LXXVII l. II sols VI deniers tournois, sans doute pour toute la vicomté de Montivilliers, car le produit *des actes et mémoriaux* de celle-ci n'excède pas la somme de 100 livres.

Dans la capitale de la Normandie, où la compétence du vicomte[2] s'exerçait sur les adjudications des fermes du domaine, son ministère n'est point employé pour la vente des tabellionages, car elle est effectuée, sous Henri II, *par les commissaires députés du Roi*.

Avant lui, en 1536, nous trouvons même que *Me Palamède Gontier, secrétaire de la chambre du Roi, est pourvu par François Ier de l'office de tabellion en la vicomté de Rouen*, et rien ne nous indique, avant ni après, que les vicomtes se soient attribué les émoluments de la justice, contrairement à l'ordonnance de Charles VIII.

Ce fut encore pour réprimer les abus que Louis XII, par son ordonnance de Blois, rendue en 1498[3], défendit d'admettre comme enchérisseur de tabellionage celui qui ne serait pas reconnu *idoine* pour cette fonction, sous peine *de payer la folle-enchère ou d'être remplacé par homme suffisant, qui l'exerceroit aux périls et fortunes de l'adjudicataire*.

[1] Archives civiles du Département.

[2] Basnage, t. Ier, p. 35.

[3] *Ordonnances des Rois de France*; Charondas, t. II, p. 609, art. 69, § 30, édition de 1641.

La belle garantie pour le public ! Quel bien, en effet, pouvait-on espérer de cette disposition, quand l'ordonnance du mois de décembre 1490 [1] (art. 22), rendue à Moulins par Charles VIII dans les mêmes termes, avait été insuffisante pour réprimer les abus en pareille circonstance !

Il y a plus : cet état de choses ne fit que s'accroître sous Louis XII, par suite d'adjudications faites outre mesure, comme moyens de finance, encore bien qu'il ne s'agît que de commissions révocables.

On peut juger de ce résultat par le texte même de l'art. 62 de l'ordonnance du mois de juin 1510, datée de Lyon [2], duquel il résulte que « *à raison de la grande et effrénée multitude de notaires, composée* « *de toute manière de gens* [3] *reçus indifféremment à ces fonctions* », le Roi veut qu'ils soient réduits à un certain nombre, après information faite par ses baillis et sénéchaux, *super vitâ et moribus*.

Néanmoins, si Louis XII s'efforça de réprimer les abus en général, et surtout ceux qui étaient nés de la vénalité des charges de judicature *entre particuliers*, *à titre de composition*, ces abus devaient, plus tard, renaître avec elle sous le règne de François Ier, son successeur.

Ce même roi, préoccupé de l'idée que ses efforts pour opérer le bien-être de son peuple seraient rendus stériles un jour, par suite des goûts de prodigalité de François, son gendre, alors comte d'Angoulême, ne pouvait s'empêcher parfois de dire avec chagrin : *Ah! nous travaillons en vain, ce gros garçon gâtera tout* [4].

Aussi l'histoire a-t-elle consacré au premier le juste surnom de *Père du Peuple*; et au second seulement celui de *Père des Lettres*.

Plus tard, l'événement ne justifia que trop le pressentiment de

[1] Charondas, t. II, p. 647, § 5. [2] Ibid., § 7.

[3] Philippe IV, dit le Bel, dans un mandement qu'il adressait, en l'année 1300, au prévôt de Paris pour faire réduire le nombre excessif des notaires de cette ville, ne s'expliquait pas autrement : « *Ex confusâ notariorum Castelleti* « *nostri Parisiensis multitudine, multa pericula provenire.* » (*Ordonnances des Rois de France*, t. Ier, p. 336.)

Il paraît que, dans l'antiquité, les abus n'étaient pas moins grands, si l'on en juge par cette citation critique : « *En Grèce, pour* 100 *escus de prêt, il fal-* « *lait dix notaires, et deux fois autant de scels.* »

(*Satyre Ménippée*, t. II, p. 306. — Requête des Ligueurs, de fin janvier 1586, contre Henri III, à l'occasion de la mort du duc de Guise.)

[4] Garnier, *Histoire de France*, fin du t. XXII.

Louis XII, car, lorsque François Ier eut besoin d'argent pour soutenir la guerre contre Charles-Quint, qui venait de s'emparer du Milanais, il établit (1522) un bureau *des parties casuelles*[1], où tous les offices, d'abord ceux de finances, et ensuite ceux de judicature, *furent taxés par forme de prêt*, et *vendus publiquement*, nonobstant les droits précédemment perçus peu de temps après son avènement au trône, en 1515, pour la confirmation et le maintien des divers droits et priviléges concédés à des corporations laïques ou religieuses.

En ce qui touche la multiplicité des notaires en général, si elle se remarque en France dans le cours du XVIe siècle, et particulièrement dans le Midi, cette progression paraît avoir été moins sensible en Normandie[2], ou du moins à Rouen; ce qu'il faut attribuer sans doute à la juste sévérité du Parlement et à celle de la communauté des notaires, pour l'admission de ceux qui se présentaient pour remplir cette fonction.

En effet, les actes des tabellions de Rouen, vers 1530, sont peu volumineux, et ne se composent guère, ensemble, que de cinq à six registres en papier pour les minutes de l'année, qui comprennent alors *les héritages et meubles*.

Mais, quelques années après, le ministère des notaires ou tabellions acquit une certaine extension par suite d'une ordonnance de François Ier, rendue en 1535, qui, par son art. 5, déclara « nuls tous « traités concernant les héritages, rentes et *autres matières réelles*, « qui ne seroient pas reçus par des notaires royaux »; ce qui ne fut pas ou ne put pas être exécuté à l'égard des justices seigneuriales.

[1] Berge, *Sur le Notariat*, p. 118, édition de 1815.

[2] Mais, en revanche, le nombre des faux notaires et témoins y pullula tellement, comme dans le reste du royaume, que François Ier, par son ordonnance donnée à Argentan en mars 1531, enregistrée au Parlement de Paris l'année suivante (*Ordonnances royales*, Rebuffe, p. 318, 3e partie, édition de 1559), disposa que « tous ceux qui *sont* ou seront atteincts et convaincus, par justice, « d'avoir faict et passé *faux contracts* et *porté faux témoignages en justice*, « seront punis et *exécutés à mort*, *tel que les juges l'arbitreront*, selon l'exi- « gence des cas, nonobstant *que on n'ait accoustumé de les punir si rigou- « reusement*, ou qu'il y ait loi ou ordonnance au contraire, à laquelle il est « dérogé. »

C'était, comme on le voit, faire bon marché du principe de non rétroactivité, surtout en matière pénale!

Mais les notaires furent astreints, plus que jamais, au serment et à quelques mesures d'ordre.

De 1536 à 1546, nous voyons le même Palamède Gontier exercer l'office de tabellion, à Rouen, *avec le concours de huit sous-tabellions ;* puis, de 1546 à 1553, ce sont des notaires royaux qui exercent au même titre que lui ; et enfin, en 1553, figurent de nouveaux tabellions adjudicataires, dénommés « *royaux et héréditaux* en la vicomté de « Rouen, qui sont : honorables hommes Guillaume Auber, Alonce « Leseigneur et Claude Lucas, au droit *de la vendue* qui leur en a « esté faicte (moyennant 1,546 livres), par les commissaires à ce « députez par le Roy nostre dict seigneur, et auxquelz étoient adjoincts « et jurez en justice, sous les dicts tabellions héréditaux, Joachim « Clément et Jehan Le Myre [1]. »

Maintenant, nous arrivons à l'année 1560, époque du règne de Charles IX [2].

Rappelons-nous que le premier acte de ce jeune prince fut la tenue des États généraux à Orléans. S'ils ne produisirent aucun bien, au moins faut-il remarquer la célèbre ordonnance qui y fut rendue au sujet des matières ecclésiastiques, *et sur le fait de la justice.* C'est alors que l'administration de la justice, si mal ordonnée sous des hommes de guerre, sans nulle idée de jurisprudence, s'échappe de leurs mains pour passer en celles des baillis et des sénéchaux, parce que ces hommes ne veulent plus de fonctions de judicature qui les font considérer *comme de robe courte.* Résultat que le chancelier de l'Hôpital avait bien prévu en provoquant cette mesure. De là deux états distincts : *la Robe et l'Épée.*

Aussi verrons-nous des améliorations surgir de ce nouvel état de choses, nonobstant les entraves apportées par les mesures fiscales, suites inévitables du malheur des temps.

Mais restreignons-nous à ce qui concerne notre sujet.

Par l'art. 82 de cette célèbre ordonnance, il fut déclaré : « qu'il ne « seroit dorénavant pourvu aux offices de notaires que des personnes

[1] Intitulé du *Registre protocole* de la même année 1553.

N. B. Les offices héréditaires se vendaient toujours avec faculté de rachat perpétuel, comme domaniaux.

[2] *Abrégé de l'Histoire de France*, par le président Henault

« âgées de vingt-cinq ans au moins, avec attestation de leurs bonnes « vie, mœurs et expérience. »

Par l'art. 84 : « Que les notaires seraient tenus de faire signer « leurs actes tant *par les parties* que *par les témoins instrumen-* « *taires* ». ce qui prouve que, dans beaucoup d'endroits, on s'en fiait jusqu'alors à la seule bonne foi du notaire et au témoignage des assistants, et que l'ordonnance de 1539 n'était pas partout exécutée [1].

Puis, dans l'art. 85, il est enjoint « aux juges de régler tous les « notaires et tabellions, tant *pour le regard du style et forme de* « *dresser contrats*, que de leurs salaires et vacations à l'instar de ceux « du Chastelet de Paris, *à peine de s'en prendre à ces mêmes juges* « *en cas d'exaction tolérée.* »

Les États demandèrent, en outre, la suppression de la vénalité publique des charges, établie par François Ier, *comme un nouveau revenu ordinaire, au lieu de son domaine, qui étoit déjà aliéné.* (Ibid., Loiseau, p. 158, n° 91.) Il s'agissait, en un mot, d'abolir le *bureau des parties casuelles.* Mais ce fut en vain; les besoins de l'État s'opposèrent à cette demande.

Aussi, voyons-nous encore le tabellionage et les autres offices continuer, plus que jamais, sous le règne de Henri III, à être l'objet d'adjudications.

En effet, nous trouvons que Georges Crespin fut ainsi investi de cette fonction, à Rouen, en 1588 (acte du 26 mars), c'est-à-dire vers l'époque où cessa l'usage des grands cartulaires, qui furent remplacés par des registres en papier, d'une écriture cursive beaucoup plus négligée, mais pourtant mieux tenus que les mains-courantes ou livres de notes dont nous avons déjà parlé.

Les fonctions de *garde-scel des obligations* furent aussi attribuées au plus offrant enchérisseur, qui, lui-même, les rétrocédait à un

[1] Par suite aussi du malheur des temps, l'ordonnance de 1560 ne fut pas elle-même exécutée de sitôt à Paris, en ce qui touche du moins *la signature des parties* et *l'interpellation y relative;* car nous voyons, en 1579, Henri III, sur la plainte *des États*, réformer l'abus qui s'était introduit dans la passation des contrats, où *il suffisait de la simple signature de deux notaires pour en constater la validité;* ce qui prêtait matière à *des suppositions perfides*, qu'il fallut faire cesser en obligeant ces fonctionnaires *à faire signer les parties*, ou du moins à constater, comme cela se pratique aujourd'hui, *qu'elles ne le savoient, de ce interpellées.* (Voir l'*Histoire du président De Thou*, t. V, p. 602, édition de 1740.)

autre[1] ; aussi n'était-il pas rare de les voir réunies dans la même main, avec d'autres fonctions[2] qui paraissaient de leur nature incompatibles et inconciliables.

C'est ainsi que, dans l'expédition d'un contrat de vente du 8 janvier 1586, passé entre honorables hommes Baudry et Fumière, qui nous a été communiquée, nous trouvons cette mention : « Artur « Ygou, *conseiller notaire* et *secrétaire du Roi*, *contrôleur provin* « *cial de son artillerie*[3] *en Normandie*, et *garde du scel des obliga-* « *tions de Rouen*, etc. »

Il faut avouer que, par le résultat de ces sortes d'adjudications, ceux qui réunissaient ainsi *plusieurs offices*, constituaient, dans l'ordre civil, ce que, dans l'ordre ecclésiastique, on appelait autrefois *abbés commendataires* et *chanoines prébendés*, lesquels, comme l'a dit Boileau :

. . . . . *Laissoient*, en leur lieu,
A des chantres gagés le soin de louer Dieu.

A l'occasion de ces mêmes adjudications, Étienne Pasquier fait cette réflexion sévère, mais juste pour le temps : « Certes, celuy « qui, pour advantager ses affaires, fit exposer ces offices en vente « par le feu roy Henry III, *comme domaniaux*, mériteroit, s'il vivoit, « qu'on luy fist son procez extraordinaire, afin de servir d'exemple à « la postérité. Car je vous puis dire que sur ces ventes fut entée la « ruine de nostre Estat[4]. »

Il fait observer, en outre : « qu'il en fut de même pour les greffes,

[1] Acte du 19 novembre 1585, contenant vente, par Jeban Lambert, à Artur Ygou, de l'office de garde-scel en la ville et vicomté de Rouen.

[2] La raison en est que ces sortes d'offices avaient deux qualités distinctes : l'une, qu'ils étaient des offices, et l'autre, qu'ils étaient *un domaine aliéné*. C'est pourquoi leur propriété pouvait résider en une personne, et l'exercice en une autre. Dans la main des premiers, ils constituaient une sorte d'immeubles fictifs, susceptibles d'hypothèques jusqu'au remboursement opéré par le Roi.

(Extrait de la *Science des Notaires*, par Ferrière, t. Ier, p. 440, édition de 1735.)

C'est pourquoi notre Coutume de Normandie, dans son art. 514, établit le cas dans lequel l'office vénal doit être réputé *immeuble*.

A la date du 8 mars 1680. — Nous trouvons aussi la mention d'*une vente d'office de commis aux ouvrages et fortifications de la ville de Rouen*.

[4] En ses *Recherches sur la France*, édition de 1643.

« et que de la vente d'iceux le Roy *en fist un présent* à la royne « *Catherine de Médicis sa mère.* »

Avant Pasquier, un ancien jurisconsulte[1] résumait plus laconiquement sa pensée en disant : « *que les achepteurs d'offices estoient bien* « *contraincts de vendre alors par le menu ce qu'ils avoient achepté* « *en gros* »

A ce sujet, ne perdons pas de vue qu'il écrivait à une époque de troubles civils, qui permettait peu la répression des abus, dont l'un des plus graves *étoit l'incapacité des achepteurs.*

Notre ordre de choses actuel n'a rien de commun avec celui des temps passés, où l'on prenait à ferme les fonctions publiques, sans consulter d'autre mobile que le produit, en plus outre, dont elles étaient jugées susceptibles. N'oublions pas, d'ailleurs, qu'elles n'étaient conférées *qu'à titre de commission révocable*, au temps même de Louis XII, qui en tira, comme le dit un historien, *grandes pécunes*[2], pour les nécessités de l'État.

Aussi n'avons-nous présenté ces détails que sous le point de vue purement historique, et nullement pour prêter matière à des allusions qui ne sauraient être faites aujourd'hui avec justesse, et sans anachronisme, vu la différence des temps et des institutions.

Les abus de la vénalité des offices *par l'État*, même temporairement, dataient de loin.

Ils frappèrent bien saint Louis, qui corrigea ceux qui avaient été introduits dans la prévôté de Paris *par des fermiers avides*, mais il ne put que diminuer l'intensité du mal, sans le détruire entièrement dans sa racine, parce que sa puissance avait eu à lutter partout avec la puissance féodale et ecclésiastique, qu'il avait intérêt à ménager.

On peut juger de la mauvaise administration de la justice en France, au XIIIe siècle, avant cette réformation, d'après ce passage de la *Chronique de saint Denis*, rapporté par Loiseau[3] : « La prévosté de « Paris estoit si mal administrée (*parce qu'elle estoit baillée à ferme* « *à des marchands*) que chacun citoyen se retiroit sur les territoires « des *hauts justiciers ecclésiastiques;* et *demeuroit la terre du Roy*

[1] Buygnon, *Traité des Lois abrogées*, revu par Guenois, édit. de 1605, p. 15.

[2] Nicole Gilles, cité par Loiseau, *Sur les Offices*, édition de 1678, p. 157.

[3] Ibidem, p. 156, n° 72.

« *comme déserte*, jusqu'à ce que ce bon roy *reprist la justice*, et la « bailla en garde à Estienne Boileau (magistrat très renommé). »

Toutefois, si les offices publics sont encore affermés sous son règne, dans l'étendue du moins des petits bailliages, ils ne peuvent plus, une fois acquis, se transmettre *en sous-ordre*[1].

Et cependant, qui le croirait! par suite de ces réformes salutaires, il arriva (d'après la *Chronique de Flandre*, chap. 33), « que le roy « Philippe-le-Bel, poursuivant la canonisation du roy saint Louis, en « fut refusé par le pape Boniface VIII, parce qu'il fut trouvé qu'il « avoit mis ses bailliages et prevostez à ferme, *dont plusieurs estoient* « *deshéritez*[2]. »

Disons plutôt que ce pape ne pouvait pardonner à saint Louis d'avoir maintenu les libertés de l'église gallicane par sa fameuse ordonnance connue sous le nom de Pragmatique sanction.

Puisque nous avons parlé ci-dessus, incidemment, des États généraux en France, cela nous ramène à mentionner ici les circonstances dans lesquelles le *ministère du notaire* était requis.

D'abord, rappelons-nous que les cahiers de doléances, présentés à ces États, n'étaient autres que la compilation des différents mémoires, en forme d'instructions, fournis par les assemblées particulières et préliminaires des bailliages de premier et de second ordre, des vicomtés, des villes[3] et des villages mêmes; le tout combiné de manière à produire, en chaque ordre, une ou plusieurs élections définitives[4] pour la grande députation, auxquelles concouraient, *par*

[1] Ordonnance de saint Louis, rapportée par Benedicti, sur le chapitre Raynutius, cité par Loiseau, ibid., n° 75. — Sic : « Si quis Bailliviam aut officium « aliud publicum, cum emolumentis justitiæ emerit, ne possit alii vendere aut « subarrentare. »

[2] Ibidem, n° 77.

[3] Quant aux villes principales, leurs assemblées particulières, présidées tantôt par le maire, tantôt par le bailli ou son lieutenant-général, avaient lieu ès-chambres appelées *de l'Échevinage* ou *Hôtel-de-Ville*. Après les officiers municipaux et les délégués de chaque paroisse, siégeaient les *notaires*, *procureurs*, médecins et autres, chargés de la rédaction des mémoires qui intéressaient leur ordre. Puis venaient les députés des arts et métiers, etc.

(*États généraux en France*; édition de 1789, t. Ier, p. 82.

[4] D'après le tableau joint aux Pièces justificatives des États généraux, 1re partie, édition de 1789, l'on voit que, dans ceux qui furent tenus à Blois pendant les années 1576-1588, sous le règne d'Henri III, et à Paris, en 1614,

forme de double vote, les délégués ou députés spéciaux des diverses localités.

Dans les villages où il n'y avait pas de justice, soit royale, soit seigneuriale [1], c'était *le notaire du lieu qui dressoit le procès-verbal de l'assemblée* qui se tenait communément à l'issue de la messe paroissiale ou des vêpres, *au porche, et devant la place de l'église, après annonces faites tant au prône qu'à son de trompe, et cri public*, en vertu d'ordres supérieurs.

Ce procès-verbal, ouvert à *tous les manants et autres habitants* de la paroisse, pour recevoir leurs plaintes, était signé par un certain nombre d'entr'eux, par leur syndic, ou *par le notaire*, qui, lui-même, était le plus souvent délégué par eux, pour porter, avec le membre qui lui était adjoint, le mémoire de griefs à l'assemblée du bailliage intermédiaire ou supérieur, dont ils relevaient, afin de les faire comprendre dans le travail collectif de compilation qui s'y élaborait.

Ce délégué, avec les représentants des autres communautés d'habitants, concourait à la nomination d'un ou de plusieurs députés, soit pour le bailliage principal, soit pour les États généraux. On peut lire, notamment sous les n°s 42 et 43 de l'ouvrage précité (p. 99 et 101, aux Pièces justificatives), deux procès-verbaux *notariés* qui retracent ces faits en l'année 1614.

Observons en passant que les vœux qui y sont énergiquement exprimés [2] prouvent que l'esprit de liberté n'est pas jeune en France.

Mais ce n'est pas assez de considérer les attributions des notaires ou tabellions, il faut aussi parler des mesures qui furent prises pour conserver leurs actes et en assurer la date par la transcription et le contrôle.

sous le règne de Louis XIII, le bailliage de Rouen fut représenté ainsi successivement, par un, trois et deux députés pour le Clergé;
par un seul, pour la Noblesse;
et par trois, un et trois, pour le Tiers-État.

[1] Ibid., 1re partie, p. 59.

[2] Ibid. Notamment au cahier du village de Blaigny, en 1576 (bailliage de Troyes).

Déjà, à cette époque, régnait ce vieil adage en matière d'impôts.

« Ce que le peuple a advisé
« Soit du monarque autorisé. »

Recueil de Girard et Néron, t. 1er, p. 514.

Par suite des modifications et innovations relatives à l'exercice du tabellionage de la vicomté de Rouen, divers registres s'étaient trouvés répartis et oubliés dans les mains de tabellions qui avaient anciennement exercé cette fonction, soit comme *propriétaires*, *adjudicataires* ou *commis*, soit dans celles de leurs héritiers; aussi, notre célèbre président Claude Groulard, qui veillait à l'intérêt public, fit rendre un arrêt par la cour du Parlement, le 5 juin 1598, qui enjoignit à tous détenteurs de minutes de contrats, de les déposer en l'une des voûtes du Palais de Justice, pour y être conservées avec soin et demeurer à la garde des deux plus anciens tabellions, Christophe Mercadé et Jean Lambert, ce qui continua d'être exécuté jusque vers la fin du XVIIe siècle.

C'est à la sagesse de cette mesure prise en renouvellement de celle qui avait été ordonnée par arrêt de la même cour, le 22 janvier 1574, qu'est due en grande partie la conservation de nos anciens actes notariés, dans l'étendue du moins de notre ancienne vicomté [1].

Pourquoi faut-il qu'une disposition reconnue si sage, et si longtemps suivie, ait cessé d'être obligatoire! Plus tard, on reconnaîtra la nécessité d'établir un dépôt central pour les actes notariés, comme par le passé, au fur et à mesure qu'ils s'éloigneront de plus de 60 ans. Autrement il serait à craindre que les anciens registres des prédécesseurs d'un notaire ne fussent plus tard relégués par celui-ci dans un lieu impropre à leur conservation, dans le but unique d'éviter l'encombrement et de faire place à ceux de l'exercice courant.

C'était pour rendre impossible toute antidate dans les actes reçus par les tabellions, que la transcription s'en opérait sur les grands registres. Aussi voyons-nous chez nous *ces transcrits* cesser vers la fin du XVIe siècle, après la création du contrôle de titres ordonné par Henri III.

[1] Il ne paraît pas que l'on apportât le même soin ailleurs, car nous lisons dans le cahier de *Remontrances du Clergé à l'occasion des États généraux de* 1614 (art. 256, t. IV, édition de 1789), ce qui suit : « Il se perd beaucoup de « titres *par le décès des greffiers et notaires ignorants, et par le mauvais ménage* « *de leurs vefves et héritiers.*

« Les Estats ont estimé à propos supplier vostre Majesté qu'après le décès des « dits notaires, leurs vefves, héritiers et leurs tuteurs seront tenus mettre au « greffe du bailliage dont ils ressortissent, *copie de leurs registres* et protocoles « signez d'eux et de leur greffier, avec certification que leurs minutes origi- « nales sont en leur possession. »

Quoique l'édit de ce roi eût été rendu dès le mois de juin 1581, il resta sans exécution jusqu'au moment où Henri IV le fit revivre pour la Normandie seulement, par son édit du mois de juin 1606[1]. De 1607 à 1685, les registres du contrôle (sauf diverses lacunes) ont été conservés avec soin ; et, en l'année 1770, ils furent transportés du bureau des Finances où les notaires tenaient leurs assemblées, en l'une des voûtes du tabellionage de Rouen, sous le Palais de Justice, où ils n'ont plus formé qu'un seul et même fonds avec cet établissement ; par la raison sans doute que les tabellions avaient réuni à leurs offices celui de contrôleurs de titres, comme à Paris[2].

Le contrôle consistait alors *à grossoyer* l'expédition de l'acte notarié sur de gros registres en papier.

En donnant une date plus certaine à l'acte, il avait surtout pour effet « *d'assurer la priorité d'hypothèque, sans que le contrôle fût* « *nécessaire pour la translation de propriété*[3]. »

Mais, comme il ne s'appliquait pas aux sentences et arrêts de justice[4], il en résultait que les actes et obligations *reconnus judiciairement n'avoient pas besoin d'être contrôlés*.

Alors, tout se bornait, à l'audience, à une simple mention de lecture portée sur le plumitif. Cet errement était suivi notamment pour les contrats de mariage et les actes sous seing privé.

Mais il avait cela de fâcheux dans la pratique des affaires, qu'il détournait les parties de déposer leurs actes chez les notaires ; ce qui prive encore aujourd'hui les familles de recourir à ces titres pour y rechercher des documents précieux en matière de succession ou de propriété.

Ce fut sans doute pour obvier à ces inconvénients que le contrôle pour les actes notariés et pour les actes sous seing privé, fut rendu obligatoire en France par édits de Louis XIV, en date du mois de mars 1693[5] et du 14 juin 1699.

[1] Voir le préambule de l'Édit de Louis XIV, du mois de mars 1693, au *Recueil des Édits*, t. II, p. 378.

[2] Louis XIII créa un contrôleur à Paris, par édit du mois de juin 1627 ; il en réunit ensuite les fonctions à ceux des notaires de cette ville.

Berge, *Sur le Notariat*, p. 70.

[3] Préambule de l'édit du mois de mars 1693.

[4] Houard, verbo CONTROLE, p. 373.

[5] *Dictionnaire de Droit*, par Ferrière, V° CONTROLE, p. 404.

Nous trouvons qu'en 1664, le 26 juin, il fut encore passé bail devant les notaires royaux du Châtelet de Paris, à Me Pierre Maurice, *du tabellionage de Rouen et des six sergenteries*; puis, l'année suivante, l'une de celles-ci, le notariat de Saint-Georges fut sous-loué à un sieur Delavigne.

Quant à l'usage du papier timbré en France, ce fut en 1673 que, par une déclaration de Louis XIV, du 22 avril, le *formule imprimé* fut taxé au droit de 12 deniers la feuille pour les actes des notaires tabellions, *tant royaux* que seigneuriaux.

Le jurisconsulte Houard, au mot Formule, dit : « qu'à l'imitation des « pays où *le droit romain étoit en vigueur*[1], la France, en 1655, « adopta l'usage du papier timbré et des parchemins timbrés. »

Qu'alors il en ait été ainsi pour le Midi de la France, soumis à l'influence du droit écrit, nous le comprenons facilement ; mais, en Normandie, le papier timbré ne fut employé, pour les registres des notaires, que peu de temps après l'ordonnance de Louis XIV, en 1673[2].

On désignait aussi le papier timbré sous le nom de *formule*, comme aujourd'hui, parce qu'à l'époque où cette ordonnance parut, il fut débité des feuilles de timbre avec *la formule préparée* pour les actes les plus usuels et les moins importants ; et, quoique cet usage ne tardât pas à cesser, le nom de formule n'en continua pas moins à désigner le papier timbré, comme terme synonyme.

Le papier timbré ne pouvait servir que dans la généralité dont il portait la marque, pour ne pas diminuer le revenu du fermier de chaque circonscription.

Ce fut encore en 1673 que le Roi, qui multipliait les charges ou offices pour se créer des ressources et des moyens de finances, établit, sous le titre de greffiers aux arbitrages, des officiers publics au nombre de six dans Rouen, auxquels il conféra le droit exclusif de dresser des compromis et d'écrire les sentences arbitrales dont ils resteraient dépositaires.

Ils avaient aussi le droit de recevoir des actes comme les notaires. C'était, comme on le voit, augmenter de fait le nombre de ces der-

[1] En effet, le timbre des actes était prescrit par l'empereur Justinien, comme moyen de prévenir les faux. — Nov. 44, *de Tabellionibus*.

[2] Actes des tabellions Liot et Gruchet, des 11 et 13 août 1673, etc., etc.

niers et nuire à leurs offices : « *ce qui n'en devoit pas moins être* « *observé, nonobstant clameur de haro et charte normande, car tel* « *est notre bon plaisir*[1]. »

A ce style de l'édit, on reconnaît Louis XIV.

Néanmoins, ces fonctionnaires n'exercèrent que peu de temps leur office, du moins à Rouen, car leurs minutes n'y sont conservées que jusqu'en 1675.

Des lettres-patentes du Roi, en forme de déclaration, les supprimèrent dans le royaume, le 29 avril 1687.

[1] Cependant, cette formule finale paraît avoir remplacé celle qui se mettait anciennement au bas des expéditions des lettres-patentes : *Quia tale est nostrum placitum* (Loiseau, *Des Offices*, p. 291, et *Dictionnaire de Ménage*, V° PLAIDER), et qui jadis était le témoignage de la puissance législative du peuple, avant d'être l'expression de la volonté absolue d'un monarque (*Mémoires sur les États généraux*, p. 161, édit. de 1789); car, *placitum*, qui voulait dire aussi *le plaid*, se prenait dans l'acception *de statutum vel decretum*.

C'est ainsi qu'en Normandie on désigne encore comme *arrêt placité*, celui qui est rendu sur les conclusions conformes des parties (*in idem placitum*.)

BARABÉ (Rouen).

(*La suite à la prochaine Livraison.*)

P. R. LE CORNIER DE CIDEVILLE,

Ancien Conseiller au Parlement de Rouen ; de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la même ville.

Gustave Morin Del. d'après F. E. Decamps

Lith. A. Peron - Vicomte -

BIOGRAPHIE NORMANDE.

DE CIDEVILLE.

Peu de grands hommes, on le sait, n'eurent plus que Voltaire la haute prérogative d'entourer d'un certain reflet de célébrité les noms que l'amitié lui fit souvent trouver au bout de sa plume. Le poète philosophe adressa-t-il à ses amis de prédilection quelques lignes de prose ou de vers, bientôt ces vers et cette prose, recueillis comme de petits diamants tombés d'une riche couronne dans la correspondance imprimée de l'auteur et dans une foule d'autres écrits, valurent à ceux auxquels ils étaient adressés l'honneur d'occuper plus tard, dans les Biographies, une place à l'ombre de leur immortel patron. C'est là du moins un fait dont nous avons pu nous convaincre en ouvrant la Biographie universelle, nous étonnant toutefois de ne point y rencontrer, entre tant d'autres, le nom d'un homme qui fut l'un des amis par excellence de l'illustre poète, et qui, à plus d'un titre, n'aurait point dû être omis dans cette immense et utile collection de l'histoire des hommes célèbres.

Celui dont nous voulons parler, et que dans cette notice nous allons essayer de faire connaître, en retraçant quelques-uns des actes qui signalèrent la longue et honorable carrière qu'il eut à parcourir, est Pierre-Robert Le Cornier de Cideville, né à Rouen le 2 septembre 1693.

Les préliminaires de son éducation dans la maison paternelle, et ensuite ses études dans un collége, révélèrent bientôt les heureuses qualités dont la nature avait pris soin d'enrichir son intelligence. Bien jeune encore, son goût pour tout ce qui fait le charme des esprits cultivés se développa avec une extrême facilité, et à une instruction solide il voulut joindre la connaissance des arts agréables ; la poésie, la peinture et la musique firent l'ornement de son esprit : à dix-huit ans, il remportait un prix de poésie aux Palinods de Rouen. Appelé à succéder à son père dans sa charge de conseiller au Parlement de Normandie[1], il se livra avec beaucoup de zèle à l'étude des lois, qu'il sut toujours interpréter dans leur application avec cette droiture et cette profondeur de jugement qui ne font jamais défaut à la conscience du magistrat sage et éclairé. Le charme de son esprit et l'aménité de son caractère le firent rechercher avec empressement de tout ce qu'il y avait, dans sa province, de plus distingué par le rang et la capacité ; il comptait au nombre de ses amis MM. de Joigny, de Formont et l'abbé de Vertot. M. de la Bourdonnaye, intendant de la généralité de Rouen, et le maréchal duc de Luxembourg, gouverneur de Normandie, l'admirent aussi dans leur intimité, et ce fut au crédit de ces deux puissants personnages qu'il dut de voir se réaliser le projet qu'il avait conçu d'établir à Rouen une Ecole publique de dessin, à la tête de laquelle il eut l'heureuse idée de faire placer J.-B. Descamps, jeune peintre flamand, qui passait alors par Rouen. Mais une nouvelle preuve de l'amour qu'il portait aux travaux de l'intelligence, et du zèle qu'il savait mettre à les propager, allait être donnée à sa ville natale ; voici dans quelle circonstance :

L'abbé Legendre, mort en 1733, avait légué à la ville de Rouen 1200 livres de rentes pour y fonder des Jeux floraux, dans le but d'encourager les sciences, les lettres et les arts ; mais des difficultés sans nombre s'opposaient depuis longtemps à l'obtention des lettres-patentes qui devaient constituer cette Académie ; de plus, le legs du généreux abbé était vivement contesté par de prétendus héritiers. De Cideville, qui se trouvait alors à Paris, où il passait les hivers, voulut bien se charger d'employer son temps et son crédit à poursuivre le succès de cette double affaire : démarches, sollicitations,

[1] En 1716. Il était alors âgé de vingt-trois ans.

frais nécessaires payés de ses propres deniers, rien ne fut négligé pour obtenir du gouvernement ces lettres-patentes si longtemps attendues, et pour assurer le gain d'un procès difficile, dont l'issue menaçait d'être peu favorable à l'établissement que le legs contesté dans ce procès devait contribuer à fonder.

Grâce à tant de soins et d'activité, le succès fut complet et la dernière volonté du testateur sanctionnée par la loi ; les lettres-patentes de l'Académie furent aussi délivrées en juin 1744.

Le 18 août de la même année, eut lieu la séance d'installation ; il était de toute justice que celui qui avait si bien contribué à l'établissement de cette Compagnie, fît les honneurs de la première séance. De Cideville fut donc choisi pour prononcer le discours d'ouverture, qu'il commença en ces termes : « Enfin, Messieurs, notre ville, si renommée par son commerce avec tous les peuples de l'univers, va se faire connaître par sa correspondance avec tous les arts. »..... — Après quelques considérations sur les académies et sur leurs travaux, il passe en revue les illustrations rouennaises. Arrivé à Corneille, il s'écrie avec enthousiasme : « Et toi, l'honneur de la scène française, nouvel émule des Sophocles, toi qui sus bannir du théâtre l'enflure et la licence, pour y faire régner la noblesse, le pathétique et la vérité ; toi qui dictas des règles qu'on ne crut possibles que par les exemples que tu donnas, immortel auteur du Cid, des Horaces, de Cinna et de Rodogune, ton nom seul suffirait à l'illustration de ton pays.... Mais ces aïeux si respectables ont subi la loi commune ; ils n'étaient immortels que dans leurs ouvrages ; il ne nous resterait que le souvenir honorable de leur gloire passée, si la nature attentive à perpétuer ses bienfaits, ne nous offrait des modèles vivants dans d'illustres compatriotes. » Au premier rang de ces modèles, dont il cite les noms, se trouvent l'abbé du Resnel, Fontenelle et l'abbé Legendre, dont il rappelle la généreuse disposition en faveur de l'Académie. Puis, cédant à un sentiment de satisfaction personnelle bien légitime en pareille circonstance, il termine son discours par ces paroles : « J'ai tout tenté ; obstacles, retardements, refus, j'ai tout surmonté pour m'acquitter de la commission honorable de travailler à votre établissement ; j'ai vu confirmer votre legs ; voici vos lettres-patentes. Voilà mes travaux et mes succès ; si je m'arrête trop à les détailler, pardonnez dans ce jour de votre triomphe à l'excès de ma joie, pardonnez à l'orgueil que je ressens de vous avoir été utile ; dans

ce moment d'ivresse, je me compare à ces amants qui vantent plus qu'ils ne doivent leurs services auprès de l'objet de leur tendresse, pour obtenir d'en être plus aimé. »

Plein de zèle pour les travaux de cette Compagnie, dont il avait, de concert avec Fontenelle, élaboré et rédigé les statuts, De Cideville voulut encore lui associer des collaborateurs dont la réputation et les talents devaient, en lui communiquant le feu sacré, la faire briller d'un vif éclat. Les amis qu'il se donnait pour collègues étaient en partie les hommes cités dans son discours d'ouverture, l'abbé du Resnel, Bettencourt, Linant, son protégé auprès de Voltaire, et l'illustre Fontenelle lui-même.

L'Académie possède, dans ses archives, de nombreuses pièces manuscrites qui lui ont été léguées par ce zélé fondateur, et auxquelles nous aurons à faire, dans le cours de notre notice, plus d'un emprunt, et nos emprunts auront d'autant plus de valeur, que ces pièces sont entièrement inédites[1]. Parmi ces manuscrits, dont la majeure partie se compose malheureusement de brouillons presque indéchiffrables, nous avons trouvé un fragment de lettre adressée, le 19 novembre 1744, par Cideville, à son illustre ami Voltaire :

« Je vous aime et je vous admire,
Mais je voulais vous l'exprimer;
Si le cœur seul savait rimer,
J'aurais su toujours vous écrire.
J'en fus empêché, dans Paris,
Par les soins d'élever, dans ma riche patrie,
Une école où nos bons esprits,
Héritiers de Corneille et du même air nourris,
Pussent tenir de son génie.
Enfin, grâce au sage Louis,
Qui, veillant au dedans, crée, augmente, édifie,
Comme il renverse au loin les remparts ennemis,
Où l'on plaidait[2], on étudie;
De la main dont Ypres fut pris
Nous avons une Académie. »

. . . . . .

[1] Nous devons la communication de ces manuscrits à l'obligeance de M. Ballin, dans la personne duquel l'Académie possède un zélé et précieux archiviste.

[2] C'est, sans doute, une allusion aux habitudes processives des Normands.

L'amour des sciences, des lettres et des arts, que Cideville avait un si grand désir de voir se propager, perçait dans tous ses écrits. « Je viens, disait-il en commençant un discours prononcé en 1745, dans une séance académique, je viens vous proposer les moyens de vous distinguer en vous rendant utiles. » — Puis, arrivant à prouver l'utilité des Académies de provinces, dont le but doit être d'encourager les talents, il s'exprimait ainsi : « Un établissement fixe pour les sciences, les lettres et les arts, en présentant sans cesse des prix et des couronnes, l'estime publique et la considération pour dédommagements du travail, invite les talents, les sollicite, les entraîne et leur offre continuellement les moyens de se produire et de s'agrandir. » — Il reportait ensuite toute sa sollicitude sur la Normandie, déjà si florissante à cette époque, mais où, plus tard, devaient encore jaillir bien d'autres sources de prospérités : « Que de trésors, disait-il, cette belle province renferme dans son sein ou étale à sa surface, et qui sont encore ignorés ; que de faits importants son histoire laisse à éclaircir, de branches d'industrie à perfectionner ou à lui faire connaître ; que de procédés utiles à l'agriculture, à l'amplification du commerce, il tombe à votre charge de lui révéler ! Plus vous la parcourez, plus la carrière s'étend sous vos pas.... — Nous avons la consolation de voir, ajoutait-il, que l'union et le zèle animent nos conférences, et qu'une certaine considération commence à nous entourer ; les talents, les sciences, ont l'air d'être moins étrangers dans la ville; on les cherche, on leur fait bon accueil : c'est une des plus grandes preuves de leurs progrès. »

En 1746, Cideville fut appelé à remplacer, dans la présidence de l'Académie, M. Camus de Pontcarré, premier président du Parlement de Normandie. Le discours qu'il prononça en vertu du nouveau titre qui venait de lui être conféré, fut consacré en partie à l'éloge du magistrat auquel il succédait ; alors, fier de donner quelque retentissement aux premiers actes d'éclat que faisait l'Académie sous sa présidence, il adressait à Voltaire le poème qui venait d'être couronné au concours, avec cette lettre :

« Voici les prémices de notre Académie, et à ce seul titre ils sont bien dûs à madame la marquise du Châtelet, et à madame la marquise de Pompadour, et à vous, à qui nous les offrons. Cette pièce a besoin d'indulgence, mais c'est sans contredit la meilleure des quinze que

nous avons reçues. Nous n'avons pas cru devoir remettre de décerner un prix que nous donnions pour la première fois. D'ailleurs, nous n'avons pas été fâchés de saisir la seule occasion de ressembler en quelque chose à l'Académie française. La première fois que cette illustre Compagnie donna le prix fondé par M. de Balzac, il fut remporté par mademoiselle de Scudéry, en 1671, et, la première fois que nous décernons le nôtre, il est remporté par madame Dubocage, née de plus à Rouen.

« J'ai cru que madame la marquise de Pompadour serait sensible à l'honneur qui en revient à son sexe de l'emporter par l'esprit comme par la beauté, et que madame du Châtelet, qui connaît l'un et l'autre triomphe, verrait avec plaisir qu'il est, à quelques rues de la sienne, une femme qui cherche à se distinguer dans les belles-lettres comme elle se distingue dans les sciences. »

Le 2 septembre 1748, il écrivait à Fontenelle pour lui rendre compte d'une séance publique de la Compagnie à laquelle l'illustre écrivain avait donné tant de preuves de sa sympathie : « Vous, lui disait-il, qui méritez si bien de recevoir

L'encens
Qui vous revient de toute Académie,
Vous daignez applaudir encore aux commençants ;
La louange est des arts la plus utile amie.
Sachez donc que, ces jours passés,
Aux lieux fiers de votre naissance,
Vingt de nos citoyens, sur de hauts bancs placés,
Tinrent en votre honneur une docte séance.
On parla d'art.... Il vous suffit
Qu'on n'eut point de mésaventure ;
Si bien que le public, qui n'est pas flatteur, dit :
Ils ont, pour des Normands, la parole assez sûre. »

L'année suivante, il lisait à l'Académie un mémoire sur un projet de lecture raisonnée, dans lequel se trouve ce passage qui en est tout le résumé : « Le but principal des séances d'une société littéraire est de fournir, à ceux qui la composent, des occasions fréquentes de travail et d'instruction. »

Déjà, dès 1736, Cideville avait quitté ses fonctions de magistrat, et s'était retiré à Paris, où il passait son temps à la culture des let-

tres et dans le commerce délicieux des sociétés choisies. Dans la belle saison, il habitait sa maison de campagne de l'Aunay, qu'il appelait le Temple de l'amitié. Mais, quoiqu'il eût quitté Rouen, il y faisait de fréquentes apparitions, et prenait toujours une part très active aux travaux de l'Académie; c'est du moins ce que prouvent sa présidence en 1746, et la lettre suivante qu'il adressait plus tard à Voltaire :

« M. de la Harpe, qui a l'honneur et le plaisir d'être auprès de vous, illustre et cher ami, a été couronné dans un coin assez obscur du Parnasse. A travers quelques négligences, j'ai flairé quelques vers tels qu'on les fait quand on est inspiré par l'Apollon de notre Europe, et nous lui avons donné le prix, qui, par parenthèse, est doublé cette année, et de deux cents écus. L'honneur le plus sensible est d'en apprendre la nouvelle par le Dieu de la lumière et des vers... » — Et, détaillant avec complaisance les établissements utiles que possédait déjà sa ville natale, il continuait en ces termes : « Nous avons à Rouen, depuis 1744, trois ou quatre écoles fondées par le roi : une de géométrie, de dessin, d'anatomie et de botanique, un jardin des plantes. Les connaissances de faits y prospèrent; nos gens ont de la patience, mais, malgré cela, ils n'atteignent guère à la délicatesse des compositions de goût, qui ne se rencontre que rarement dans la capitale, qui, du temps d'Horace, ne se trouvait pas même dans Rome, *pauci quos æquus amavit Jupiter*, etc. C'est pourtant la patrie des Corneille, des Chaulieu, des Poussin, des Jouvenet, etc.; mais ces hommes ne sont pas communs. Nous sommes réduits, pour la partie des Belles-Lettres, à quelques curés[1] qui crayonnent quelques vers de la même main dont ils font des prônes et des homélies..... »

Une exquise sensibilité, jointe à un certain esprit de galanterie, procura à Cideville d'illustres amies, parmi lesquelles on distingue mesdames de Staal, Bignon, Ogier, Dupin, les marquises du Châtelet et de Créqui, puis la muse normande, madame Du Bocage, à laquelle il adressa le Madrigal suivant, que nous donnons comme un spécimen du genre qu'il maniait avec une si grande facilité :

[1] On peut voir, dans les journaux du temps, les poésies de l'abbé Yart, de l'abbé Gaultier, de l'abbé Deshoussayes, etc.

« Muse et Grâce tout à la fois,
De Cythère et du Pinde exercez tous les droits.
Des beaux vers, des yeux doux, le grand art est de plaire ;
Mais, avec le talent de l'une et l'autre Cour,
N'allez pas oublier qu'une sœur de l'Amour
Doit tenir un peu de son frère. »

Voici encore une des petites fleurs pleines du parfum de la plus fine galanterie, qu'il adressait à l'une des dames que nous venons de citer :

« A vous indifférente, une, deux, trois journées
N'ont paru, sans nous voir, peut-être qu'un moment ;
A votre ami sensible et presque votre amant,
Elles ont paru des années. »

Mais, comme le dit l'auteur des Mémoires biographiqnes sur *les Hommes célèbres du département de la Seine-Inférieure*, ce qui doit, avant tout, assurer à M. de Cideville un long souvenir dans la mémoire des hommes, est son intimité avec Voltaire, dont il avait été le camarade d'études au Collége de Louis-le-Grand. Cette correspondance, comme leur amitié, dura cinquante ans, de l'aveu de Voltaire lui-même, ainsi qu'il le dit dans une de ses lettres à Cideville : « Mon cher et ancien ami, car, Dieu merci, voilà cinquante ans que vous l'êtes. »

Peut-être ne serait-il pas sans intérêt de rapporter ici quelques passages de ces nombreuses et spirituelles épîtres, ne fût-ce que pour faire connaître à nos lecteurs en quel degré de haute estime l'aigle de la littérature du XVIIIe siècle tenait notre gentilhomme normand.

Si l'on objectait que Voltaire, assez susceptible d'exagération dans ses critiques, a bien pu ne pas être moins exagéré dans ses éloges, à cela nous pourrions répondre que son amitié bien connue pour Cideville nous porte à croire que tout ce qu'il lui adressa d'éloges était bien alors l'expression de ses véritables sentiments, et que son cœur était parfaitement d'accord avec sa plume, quand il lui écrivait en ces termes : « Si j'avais le bonheur de vivre avec un ami comme vous, je ne souhaiterais plus rien. »

Une autre fois, en lui faisant l'envoi, à Rouen, de sa tragédie d'*Adélaïde Duguesclin* : « Elle espère, dit-il en parlant au nom de sa pièce, elle espère que l'élégant, le tendre, l'harmonieux Cideville lui dira tous ses défauts, et elle fera tout ce qu'elle pourra pour s'en corriger. »

..... « En voici bien d'une autre ! lui écrivait-il encore de Vassy en Champagne : je reviens de ma campagne après un grand mois, je fouille dans les poches d'un habit que Dumoulin m'avait envoyé de Paris, et je trouve une lettre de mon cher Cideville, avec la *Déesse des Songes;* j'ai lu avec avidité ce petit acte digne de celui de *Daphnis et Chloé*, j'ai jeté par terre les livres de mathématiques dont ma table était couverte, et je me suis écrié :

« Que ces agréables mensonges
Sont au-dessus des vérités,
Et que votre *Reine des songes*
Est la reine des voluptés ! »

A propos d'une pièce allégorique et d'un petit acte intitulé : *Anacréon*, dont Cideville lui avait fait l'envoi, il lui répond : « Vous êtes un dévot qui savez fêter votre patron. Votre allégorie est pleine de beaux vers, pleine de sens et d'harmonie ; tout est diamant brillant dans votre ouvrage..... Aimable ami, aimable critique, aimable poète, je vois toujours en vous le cœur le plus tendre, avec l'esprit le plus juste et le plus fin ; je consulterai toujours votre cœur et votre esprit, de préférence à tout autre. »

Et, à propos d'un recueil de vers qu'il lui avait adressé : « Que j'aime la naïveté de vos peintures ! que votre imagination est riante et féconde ! C'est toujours l'amour ou l'amitié qui vous inspire. »

Sur un conseil que lui donnait son ami de ne point s'exposer à publier un certain ouvrage qui pouvait le compromettre jusqu'au point peut-être de l'obliger à quitter la France : « Je ne veux pas, assurément, lui répond-il, pour trois à quatre feuillets d'impression, me mettre hors de portée de vivre avec mon cher Cideville. Je sacrifierais tous mes ouvrages pour passer mes jours avec lui. »

Plus tard, Voltaire lui écrivait encore : « Vous m'avez envoyé une ode charmante. A qui donc donnerais-je les prémices de mes ouvrages, si ce n'est à mon cher Cideville, à celui qui joint le don de bien juger au talent d'écrire avec tant de facilité et de grâce ! Quel cœur dois-je songer à émouvoir si ce n'est le vôtre !.... Je ne m'occupe à aucune sorte de travail que je ne me dise à moi-même : mon ami sera-t-il content ? Enfin, sans vous écrire, je passe mes jours dans l'envie de vous plaire et dans le plaisir d'écrire pour vous.... »

Il néglige, dit-il, pour lui écrire, sa correspondance avec le roi de Prusse, auquel il doit deux lettres :

« Mais il faut que je vous préfère,
Car, dût-il être mon appui,
Vous faites des vers mieux que lui,
Et votre amitié m'est plus chère. »

« Il n'est que roi au bout du compte, et vous êtes le plus aimable des hommes... »

Outre les nombreux éloges en prose, adressés par l'illustre poète à l'académicien rouennais, il est encore une foule de vers charmants ayant la même destination. En voici des plus remarquables, par l'apologie qu'ils contiennent du talent poétique de notre compatriote. L'auteur, après avoir conseillé à ses vers de ne point s'arrêter à Paris, où se trouvent, dit-il, des gens dont la sottise et la haine font la guerre à tous les bons esprits, leur dit :

« Allez plus loin, sur le bord neustrien,
Vous y verrez certain homme de bien,
Qui réunit, voluptueux et sage,
L'art de penser au riant badinage.
Il veut vous voir. Allez, et plût aux Dieux
Qu'ainsi que vous je parusse à ses yeux!
Ne craignez point son goût ni sa prudence;
Puisqu'il est sage, il est plein d'indulgence.
Allez d'abord saluer humblement
Ses vers heureux, ses vers qui vous effacent;
Aimez-les tous, encor qu'ils vous surpassent,
Et faites leur ce petit compliment :
« Frères très chers, enfants de Cideville,
« Recevez-nous avec cet air facile
« Que votre père a répandu sur vous.
« Nous sommes fils de son ami Voltaire.
« Par charité, beaux vers, apprenez-nous
« L'art d'être aimé, c'est l'art de votre père. »

Enfin nous terminerons cette série d'extraits de la correspondance du grand homme avec notre compatriote, par la reproduction, en *fac simile*, du sixain suivant, *ex-dono* écrit et signé de sa main, sur la

garde d'un bel exemplaire de la *Henriade*, édition de 1730, que nous avons sous les yeux [1].

mon cher confrere en Apollon
censeur exact ami facile
Solide et tendre Cideville
accepte ce frivole Don
Je ne seray pas ton Virgile
mais tu seras mon pollion.

Voltaire

De son côté, Cideville, qui n'avait garde de négliger des relations aussi honorables que précieuses pour lui, s'empressait de répondre à la confiance et à l'affection de son illustre ami, soit par de sages et judicieux conseils s'il s'agissait de ses ouvrages, soit par un dévouement sans bornes s'il s'agissait de sa personne. C'est de quoi nous allons trouver des preuves dans les nombreux manuscrits que possède l'Académie de Rouen, et dont la réunion formerait, selon nous, une collection pleine d'intérêt, quoique bien incomplète encore, des œuvres de celui qui fut l'un de ses fondateurs. Nos lecteurs nous sauront gré de leur en faire connaître ici quelques fragments.

En 1723, Cideville envoyait à Voltaire une *Épître* sur l'attrait et la difficulté de la poésie; la lettre qui accompagnait cet envoi, et dont le brouillon est renfermé dans une liasse portant pour suscription ces mots écrits par une main inconnue : *Brouillons à brûler*, doit être, à n'en pas douter, une de celles qui marquent l'époque où commencèrent la correspondance et l'intimité des deux amis :

« Votre poème, Monsieur, que j'avais à la campagne, m'a tourné la tête, comme la lecture des hauts faits d'armes tourna celle de Don

[1] Cet exemplaire fait partie de la précieuse collection Le Bel, acquise par la ville de Rouen en 1840.

Quichotte; il se crut né pour les choses merveilleuses, parce qu'il en avait lu, et je me suis cru capable de faire de bons vers, parce que j'en avais lu d'admirables. En un mot, séduit par le naïf et le naturel de la bonne poésie, je l'ai pris pour facilité d'y réussir; je me suis enferré, et j'ai fait une épître. Je vous l'envoie : Dieu veuille qu'elle vous amuse ! Je ne vous réponds que de la vérité des sentiments d'estime que vous y trouverez, car je n'ai pas la présomption de croire qu'ils soient suffisamment exprimés. Quand même je n'aurais rien fait qui vaille, j'aurai eu le plaisir de m'être amusé en songeant à vous; je profiterai de mon travail, quel qu'il soit, en lisant, à l'avenir, vos ouvrages et les bons vers qui paraîtront, avec plus de respect et de plaisir. Il serait à souhaiter, pour les grands hommes, que le peuple eût au moins quelque teinture des choses où ils ont réussi; ils seraient admirés plus en connaissance de cause..... »

Voici, sur un autre feuillet, un souvenir du séjour que Voltaire fit à Rouen[1] en **1730**, et qu'il ne quitta que l'année suivante, ainsi que l'indique la date de la lettre que nous avons sous les yeux, et que Cideville écrivait à Formont, qui se trouvait alors à Canteleu :

« Vous n'aviez garde de trouver ici M. de Voltaire; il est parti très-précipitamment du village de Déville, le jour même que vous avez été l'y chercher; il s'est avisé de guérir un paysan de la fièvre, et on l'a pris pour un sorcier.

« Pour avoir délivré
Un manant de la fièvre tierce,
Le village s'est figuré
Que notre homme était en commerce
Avec quelque diable juré. »

Plus tard, en **1731**, il écrivait à Voltaire : « .... Quand vous aurez lu votre César, et que vous aurez entendu dire aux vrais connaisseurs que, depuis Corneille et Racine, c'est la pièce du plus grand et du meilleur ton qui ait paru; quand vous aurez eu tout le plaisir de l'incognito pour Eryphile, et que vous serez pleinement sûr, par les

[1] La retraite de Voltaire, connue seulement de Cideville et de Formont, était, dit-on, une maison de la rue Ganterie, où l'on croit qu'il écrivit deux de ses tragédies : *Eryphile* et la *Mort de César*.

applaudissements, que l'ombre d'un roi qui demande vengeance est un acteur très digne de la scène tragique, et que le merveilleux, traité de la manière dont vous l'avez employé, ne peut exciter que la terreur et que l'admiration, qu'avez-vous de mieux à faire que de revenir dans la patrie de Corneille, qui doit être la vôtre ? Nous vous offrons, pour vous y attirer, au lieu du tumulte et du fracas et des fausses protestations, le repos, la paix et l'amitié la plus sincère.... »

Il lui adressait encore, le 1er juillet 1732, en le remerciant de l'envoi de Zaïre, les vers qui suivent :

« Quand l'infatigable lutin,
Dieu des vers et de la migraine,
Vous agite et mène grand train,
Malgré l'âpreté du chemin,
Sur les traces de Melpomène,
En certain village voisin,
J'avais cherché le mois de juin,
Qui nonchalamment se promène
Suivi des Zéphirs qu'il amène,
Et tenant l'Été par la main.
. . . . . .
Dites-moi par quelle magie
Votre art enchanteur associe
Et le plumet et le turban,
Et l'évangile et l'alcoran?
Nous verrons donc d'intelligence
Et baptisés et circoncis?
Depuis que vous l'avez promis,
En vous j'ai tant de confiance,
Que je ne serai point surpris
De voir un sultan, comme en France,
Aux genoux de quelque Cloris,
Du pape attendre la dispense. »

Et, à l'occasion d'Eryphile :

« Votre grande Eryphile, en habit à la grecque,
Du théâtre d'Athène a bien la majesté;
Mais que votre Zaïre, échappée à la Mecque,
Intéresse mon cœur par sa naïvete!
Que sa religion, son amour m'inquiète!
Votre aînée est une beauté,
Mais je préfère la cadette. »

Rien de plus délicat et de plus gracieux à la fois que le reproche qu'il fait à son ami de ne point lui avoir envoyé le *Temple de l'Amitié :*

« Quoi ! vous avez édifié
Un vaste temple à l'amitié,
Quand la plus petite chapelle,
Pour un culte si décrié
Serait trop grande de moitié,
Et vous avez net oublié
D'en envoyer le plan fidèle
A l'ami qui fut le modèle
Sur qui vous l'avez copié !... »

Voici encore quelques fragments qui vont nous prouver qu'il se rendait justice lorsqu'il renonçait aux graves fonctions de la magistrature, pour se livrer entièrement à ses goûts prononcés pour les amusements de l'esprit : — « Peste soit du palais, de la chicane et des plaideurs ! (écrivait-il à Voltaire.) On vient de m'affubler de deux énormes sacs ; j'en suis assommé, et je n'en releverai jamais. C'est fait de votre malheureux ami. Il faut donc que je lise, relise, analyse quatre ou cinq cents brimborions sur papier timbré, et je n'ai que la quinzaine pour tout délai. Est-il situation pareille ?

« Avant d'avoir l'esprit plongé
En de noirs sacs où sont incluses
Subtilités, fraudes et ruses,
Souffrez que je prenne congé
De vous, d'Apollon et des Muses. »

Puis, un autre jour :

« Au plus beau de nos beaux esprits,
Si j'ose adresser mes écrits,
Qu'il s'en prenne à la fantaisie
Qu'il eut d'amuser son exil.
Pourquoi Voltaire exige-t-il
De moi pareille rapsodie ?
Pour les vers aisés et coulants,
Pleins d'élégance et de finesse,
Qu'il voulut mettre à mon adresse,
Il aura des refrains traînants
Que bout à bout souvent je greffe
Sur le bureau poudreux d'un greffe,
A l'insu de mes chers clients. »

Et à propos du système philosophique de Newton :

Je me ris de l'attention
De ce Newton, votre grand homme,
Qui, voyant tomber une pomme,
Croit découvrir l'attraction.
Mais on ne voit pas tout ; aperçoit-il Annette
Qui prend cette pomme et la jette
Au grand Lucas, mais faiblement,
Puis fuit en souriant et tombe sur l'herbette
Pour qu'il la rattrappe aisément ?
Qui, du sot ou du sage, eut l'esprit plus alerte,
Et qui des deux, en ce moment,
Fit la plus belle découverte ?
Pourquoi donc nous fatiguons-nous ?
Nous n'étudions que des fables :
Préférons les plus agréables,
Nous en serons un peu moins fous.

Il dut aussi payer son tribut à la flatterie, contagion qui gagnait tous les esprits à cette époque. En voici une preuve :

« VERS *pour être envoyés à* M. D'ARGENSON, *Ministre de la guerre, en lui donnant un exemplaire d'une nouvelle édition de Voltaire :*

Quand le maître des Dieux rend la paix à la terre,
Et vient y chercher les plaisirs,
L'oiseau qui portait son tonnerre
Comme lui désarme, peut goûter ses loisirs.
Du Jupiter français ministre aimable et digne,
Quand vous avez quelques moments,
Prêtez l'oreille aux chants du cygne :
L'aigle est sublime, même en ses amusements. »

Nous retrouvons aussi les copies des lettres (juin 1761) dans lesquelles notre compatriote recommandait M. d'Ornay[1] au patriarche de Ferney, ainsi qu'à madame Denis sa nièce. — « ... Celui que je vous recommande, disait-il à son ami, est parti de Rouen pour vous entendre, pour voir l'auteur de la *Henriade*, d'*Alzire* et de l'*Histoire*

[1] Nous regrettons beaucoup de ne point avoir connu plus tôt ce document, qui naturellement eut trouvé sa place dans la *Notice sur D'Ornay*, publiée par *Revue* la en mars 1846.

de Charles XII, etc. M. d'Ornay s'adresse à moi pour avoir une lettre auprès de votre excellence à tant de titres ; je me suis rengorgé comme un cicerone qui montre à Rome Virgile, Suétone, Plaute, etc. ; mais je ne l'ai pas fait attendre. Recevez avec bonté un habitant de la cité de Corneille ; le voyageur est digne de cette faveur par le dessein de son voyage. Mais il est impatient, et je sens cette impatience pour qui va contempler le plus beau génie de son siècle, et ne me donne à grand'peine que le temps de vous assurer que je continue d'être, etc. »

A madame Denis : — « J'envie à celui que je prends la liberté de vous recommander le bonheur qu'il aura de vous faire sa cour. M. d'Ornay, mon compatriote et mon ami, me demande des lettres pour M. de Voltaire et pour vous. Je n'ai pu les refuser à quelqu'un d'assez sensément curieux pour aller voir et entendre le plus beau génie de l'Europe et la femme la plus spirituelle et la plus aimable, et je ne puis vous assurer trop souvent à mon gré de la sincérité de mon hommage. Je suis, etc. »

Cependant, malgré l'affection bien sincère que se portaient les deux amis, malgré la durée de leur commerce littéraire et de leur constante intimité, cette correspondance fut interrompue quelques années avant la mort de Cideville. Voltaire, qui vivait alors hors de France, en fut affligé ; et, se méprenant sur la cause de cette interruption, il écrivait, en 1772, à l'abbé du Vernet, son biographe : — « M. Cideville était conseiller au Parlement de Rouen ; il avait beaucoup d'amitié pour moi. Il est à Paris, très vieux, très infirme et très dévot. C'était un magistrat intègre, et la dévotion ne l'empêchera pas de me rendre justice. »

Plus tard, l'abbé Yart crut avoir trouvé la véritable cause de ce refroidissement ; il publia, en 1788, dans les *Annonces de Normandie*, une lettre dont nous allons citer un extrait : — « J'ai fréquenté, dit-il, cet homme aimable pendant quarante ans. Il parlait de la religion avec le plus grand respect ; il la pratiquait comme un devoir de conscience et de patriotisme, mais j'avoue qu'il ne me parut jamais très dévot..... Il se formait à la Cour de violents orages contre le philosophe de Ferney ; M. de Cideville, toujours prudent et circonspect, craignit qu'on ne saisît ses lettres avec les papiers de Voltaire. Voilà ce que j'ai appris de M. de Cideville lui-même, à Paris, en 1773. »

Nous respectons sans doute l'autorité d'un pareil témoignage, mais peut-être ne serait-il pas impossible, à l'aide des documents que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs, d'arriver à découvrir le véritable motif de ce prétendu refroidissement.

Dès 1762, les facultés de Cideville déclinaient sensiblement; il n'écrivait plus qu'avec la plus grande difficulté, et il se reprochait ses négligences envers son ami. Mais laissons-le plutôt s'exprimer lui-même, afin que l'on juge si cette interruption de la correspondance du poète normand avec le philosophe de Ferney ne pouvait pas être plus sûrement attribuée à une désorganisation morale qu'à la crainte de se voir compromis en continuant ses rapports avec un ami menacé de persécution : « Mon illustre, respectable et très cher ami, je suis d'une paresse inexcusable, et le moi des années précédentes ne pardonne pas au moi d'à présent de vous négliger. Je ne vous ai point écrit depuis un temps infini, quoique je sois du petit nombre des élus dont vous voulez bien recevoir les lettres, et quoique je vous aime et vous admire plus que personne en ce monde. Mais, enfin, la nouvelle effrayante de votre maladie me tire de mon anéantissement. On nous a dit que vous aviez été très mal d'une inflammation; la consternation a été générale; les gens de lettres, à la tête d'un peuple affligé, craignaient de perdre un défenseur respectable et respecté.....

« Permettez-moi, disait-il en finissant, d'assurer madame Denis de mon respect. Je ne lui ai point écrit parce que je n'écris plus; la tête me tourne actuellement. Je vous écris là des choses misérables et de pures balivernes, mais votre ancienne bonté pour moi saura distinguer cet or pur de l'amitié, parmi tout le fatras et le terrain de la mine. »

Un peu plus tard, en 1763, il se plaignait encore d'une manière plus touchante : « J'ai des vapeurs, j'ai un trouble dans la tête, qui ne me permet plus de m'appliquer; je ne m'en plains que parce qu'il m'ôte le peu que j'avais d'esprit pour vous admirer. » — En 1764 : « Je suis plus paresseux que jamais; ma négligence devient de plus en plus inexcusable, quand je devrais écrire à mon cher Voltaire, à ce grand homme, le premier de son siècle, qui a daigné m'écrire et répondre à mes faibles lettres depuis cinquante ans. »

A partir de cette époque, presque toutes ses lettres sont empreintes de mélancolie et de regrets; il n'avait plus, alors, que des idées assez

souvent sans suite, idées qu'il couchait péniblement sur le papier et qu'il surchargeait de ratures, mais quelquefois pourtant pleines de sens et d'originalité, telles que celle que nous donnons ici comme modèle du genre.

IDÉE SUR MA MÉTAMORPHOSE.

« Je change ; mes idées s'en vont ou ne sont plus les mêmes : il semble qu'il doive se faire en moi une revolution... Je ne serai pas changé en papillon, je ne suis point volage ; je ne serai point changé en lion ni en tigre, je ne suis pas cruel ; je ne serai pas changé en fleuve, je ne suis plus si abondant ; je ne serai point changé en rocher, je suis trop sensible ; je ne serai point changé en fleur de narcisse, je ne suis point amoureux de moi-même. Oh ! je le sens, mes palpitations redoublent ; sans memoire, et courant après les mots, je répéterai ceux que j'entendrai ; bientôt je deviendrai un souffle ; il ne me restera d'entier que le cœur. Alors, je redirai dans les rochers les dernières syllabes que j'épierai avec soin, et, rival d'un amant tendre ou d'une maîtresse, je dirai volontiers : *Je vous aime.* »

Enfin, vers cette même époque, car le brouillon ne porte pas de date, il écrivait encore à celui pour lequel il avait une si grande vénération :

« Je relis vos lettres délicieuses et mes faibles réponses depuis l'année 1721 qu'a commencé ce commerce charmant ; j'y vois mon attachement constant à mon cher Voltaire, quelques vers à sentiment, quelques images, et puis des longueurs, et les fatras poétiques d'un homme qui ne savait pas écrire. Savez-vous bien que moi qui ai gardé toutes ces choses, elles me portent en arrière fort agréablement, et que j'en aurais de quoi faire un ou deux volumes? Indépendamment, j'ai presque autant de lettres et de pièces adressées à différents amis, avec leurs réponses. J'ai fait un triage du tout, et je me trouve assez riche. Mais je vois qu'il en est des petits comme des grands esprits : on commence par des essais ; on va plus haut dans la force de l'âge, et puis le feu se ralentit, et on finit par faire très médiocrement. C'est le sort de l'humanité..... »

Nous le demandons, après la lecture de ces lettres, n'est-il pas permis de penser qu'il y eut méprise dans l'interprétation des senti-

ments de Cideville envers Voltaire, méprise peut-être jusque dans l'aveu qu'il aurait fait lui-même à l'abbé Yart?

Nous terminerons ici cette notice, nous estimant heureux si nous avons réussi à faire connaître, dans les principaux actes de sa vie, l'homme de bien, le philosophe aimable dont le nom, cité dans plus de deux cents lettres de la correspondance de Voltaire, ne pouvait tomber dans l'oubli, mais dont le talent, comme écrivain, paraissait être ignoré, même dans sa ville natale. Et pourtant, ainsi que nous venons de le prouver, De Cideville, qui s'était livré de bonne heure à la culture des arts d'agrément, par lesquels il parvint à briller dans le monde, avait aussi cultivé la littérature dans ce qu'elle a de plus varié : la poésie surtout fut sa muse de prédilection ; il en avait traité tous les genres avec succès ; mais, aussi modeste que plein d'enthousiasme et d'amour pour ces nobles délassements de l'intelligence qui avaient fait le charme de sa vie pendant près de soixante ans, il ne fit jamais imprimer, que nous sachions, une seule ligne de ses nombreux opuscules. La seule pièce que nous ayons pu découvrir a paru dans l'*Almanach des Muses* de l'année 1778, douze ans après sa mort.

Cideville mourut à Paris, le 5 mars 1776, dans sa quatre-vingt-deuxième année, après avoir laissé sa riche bibliothèque[1] et de nombreux manuscrits[2] à l'Académie de Rouen, où son éloge fut prononcé par M. Haillet de Couronne.

[1] Par contrat passé, le 17 août 1768, devant les notaires de Rouen, M. de Cideville vendit à l'Académie sa bibliothèque, contenant de trois à quatre mille volumes, parmi lesquels on remarquait d'excellents ouvrages. La Bibliothèque publique de Rouen en possède un catalogue manuscrit. Cette vente était faite moyennant 400 liv. de rente viagère.

[2] La Bibliothèque publique possède aussi des manuscrits de Cideville, entre autres un recueil en forme de registre in-4°, cartonné et relié en [illegible] intitulé : *Journal depuis juin 1743 jusqu'en 1775*, [illegible] paraît avoir été destiné à faire suite à un autre, [illegible] titre : *Recueil de Poésies diverses et curieuses*, [illegible] de Rouen. Il est à regretter que ces deux volumes [illegible] même collection.

Th. L[illegible]

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

ANECDOTES LITTÉRAIRES

SUR PIERRE CORNEILLE,

OU

EXAMEN DE QUELQUES PLAGIATS

Qui lui sont généralement imputés par ses divers Commentateurs français, en particulier par Voltaire[1].

VI.

Venons aux faits de l'enquête reprise par Voltaire, après le P. Tournemine. Ceci peut nous mener loin ; car nous pouvons être conduit à contrôler d'autres enquêtes que celle sur l'Héraclius, et des erreurs qu'on a le droit de qualifier d'iniquités ; nous pouvons être tenté, dans l'intérêt de la vérité, de la gloire de Corneille et de son honneur personnel compromis indignement, d'apprécier sans réserve timide l'esprit critique de Voltaire, et sa bonne foi. Qui eut jamais plus de sens, plus de goût que ce grand homme ? — Il est vrai ; mais qui jamais fit à la gloire, au *moi* de l'homme de lettres, plus de misérables sacrifices de la probité littéraire, qu'il convient mieux d'appeler tout court la probité ? Plus d'une cause respectable a des griefs contre Voltaire : mais ici nous prétendons ignorer tout le reste, pour nous en tenir à Corneille commenté par lui, et, dans ce Commentaire,

[1] Voir la livraison de juin 1846.

aux trahisons proprement dites. Car il ne serait ni bien utile, ni assez nouveau aujourd'hui, de relever à notre tour ce qui a tant déplu aux meilleurs critiques, savoir, que jamais un jeune lecteur n'a pu apprendre, dans le Commentaire, l'admiration et le respect dûs au grand tragique; que la noblesse des conceptions, des caractères, des pensées, y est ravalée sans cesse; et que les remarques de style, trivialement offertes *pour l'instruction des jeunes gens, des étrangers qui apprennent notre langue*[1], rendent souvent méconnaissables la poésie et l'éloquence des images, des tournures et des expressions. Aussi voyons-nous se soutenir une réaction purement littéraire, contre tant de réticences ou de tristes parodies de ce qui est sublime. Cela était suspect de *jésuitisme* en 1817, quand un éditeur, M. Lepan, proposait son *Corneille* à la souscription du roi et de la cour. Mais aujourd'hui l'on ne peut plus donner au public le Corneille de Voltaire sans l'antidote des remarques loyales et judicieuses de Palissot, de M. Lepan lui-même, et de beaucoup d'autres. Nous avons sous la main un excellent travail de ce genre, modestement consacré à la jeunesse des écoles, par le savant M. Naudet, sur la tragédie de Nicomède[2]. Il faut applaudir à ce mouvement de justice et de saine critique, et l'on peut aisément apercevoir, sous les formes contenues de ces discussions, la conscience indignée du censeur qui n'aime pas à corriger Voltaire, et qui ne peut s'empêcher de signaler, dans ces apparentes erreurs, de véritables hostilités contre Corneille : mais enfin,

[1] Dédicace à l'Académie française; et *passim*, à tout instant.

[2] Ce n'est guère qu'arrivé à la présente page, que j'ai pris connaissance de la préface remarquable de M. Naudet; j'ai besoin de le déclarer, car je m'honorerais d'en avoir été inspiré dans cet essai. Prenez cette préface, qui résulte d'une lecture clairvoyante de la pièce, des enseignements de Corneille sur son ouvrage, et de l'histoire indiquée du doigt par Corneille : supposez ensuite qu'on découvrît en Espagne ou ailleurs un *Nicomède*, avec Prusias, Arsinoé, Attale, plus une donnée conforme à Corneille comme le beau rapprochement anachronistique d'Annibal, et, par-dessus le tout, autant d'extravagances qu'on voudra, combinées à de tels éléments, *introuvables* à l'extravagance, et demandez à M. Naudet si la pièce étrangère, dont on ne saura pas la date, *pourrait* être antérieure au Nicomède de Corneille. L'honorable écrivain haussera les épaules. C'est la parité exacte de l'*Héraclius*; seulement, ici, les données historiques, au lieu de s'appeler les unes les autres directement, comme dans *Nicomède*, se repoussent, et ne se provoquent dans l'esprit de l'inventeur que par les contraires, par hypothèse en sens inverse du fait de l'histoire : phénomène plus rare dans l'origine des idées, et essentiellement individuel.

ce que nous nous proposons d'examiner ici, ce sont les procédés, les *actes* qui accompagnent ces erreurs. Pourquoi faut-il que tous ces loyaux commentateurs nous aient laissé intacts, depuis si long-temps, les plus sérieux sujets de réclamation, et que leur silence sur de tels griefs ait paru passer condamnation contre Corneille? Dans notre manière de l'entendre, une date falsifiée, une pièce du dossier détournée, seront pour nous quelque chose de plus grave que les plus mauvaises chicanes littéraires, sur lesquelles il est toujours possible d'équivoquer, quand c'est Voltaire qui les signe.

Aussi bien, ne faut-il point demander à un grand artiste de s'enfermer dans l'atelier d'un autre grand artiste, de se pénétrer de sa manière et de son esprit, de s'en faire le proxénète et l'apôtre. Et que deviendraient l'activité, la fécondité propre de l'homme de génie? Voyez plutôt, dans le tableau d'Horace Vernet, l'air grognard et le regard *bieco* de Michel-Ange, qui passe, en descendant les degrés du Vatican, devant Raphaël, qu'il voit occupé à l'un de ses dessins inimitables. Voltaire n'est sans doute pas Michel-Ange en poésie, et, quand il donnait au Commentaire ses plus mauvais quarts d'heure, n'ayant, disait-il, *que deux heures de bon dans la journée*, c'est à *Zulime* et à *Olympie* qu'il consacrait ses méditations tragiques. Mais Voltaire est un grand poète : il avait orné la scène française d'autres ouvrages que Zulime et qu'Olympie ; il était vieux : mais ce prodigieux vieillard composait encore, dix ans après, l'*Épître à Horace*, à soixante dix-huit ans! Disons donc que le projet de commenter Corneille était mal placé entre ses mains. Il ne pouvait embrasser *son rival* que pour l'étouffer, même involontairement. Cela une fois convenu, nous pourrions lui passer bien des injustices : mais, si j'y vois des signes de préméditation et de manœuvre perfide, c'est alors, c'est sur quoi je dois me récrier.

Quelque joie que trouvât Voltaire à déprimer les gloires rivales de la sienne, il n'eût certainement pas entrepris de lui-même ce traînant labeur grammatical, où l'on croit voir le cheval de bataille s'ateler à une charrue. Il est bien entendu aussi que l'entreprise, convenablement traitée, ne devait pas se réduire à des admirations et des apologies. Elle n'avait pour Voltaire qu'un ou deux côtés brillants, mais très brillants et honorables ; c'était la petite-nièce de Corneille qui devait y gagner une dot de quarante ou soixante mille francs,

par une souscription européenne : noble pensée, si le grand Corneille n'avait dû payer si cher ce don royal fait à sa jeune postérité ; c'était encore cette souscription elle-même, accueillie dans les cours les plus catholiques au nom de Voltaire proscrit et réprouvé, immense prospectus, nouveau à cette époque, de la gloire du commentateur[1].

Mais hors de là, quelles impatiences ne dut pas causer à un tel homme un travail si détaillé, si rempli de broussailles et de petits achoppements ! Songe-t-il à prendre pour base, comme doit le faire tout humble commentateur, la collation des textes de son auteur ? ne lui demandez pas cela ; ou seulement les bonnes éditions avouées comme définitives par Corneille ? nullement. Il prend, comme au hasard, pour les plus belles pièces, l'édition de 1644, qui lui procure l'avantage de censurer aigrement des vers déjà corrigés par son auteur, et donne au public, par centaines, précisément les mauvaises leçons. Il connaissait et feuilletait bien certainement l'édition de Jolly, mais il ne la suivait pas. Il avait fini avec les premiers chefs-d'œuvre, quand l'Académie française lui envoya l'une des bonnes éditions corrigées de Corneille, et, bien entendu, il ne revint point sur ses pas : son siége était fait.

Sa merveilleuse correspondance n'est nulle part plus riche en perspectives intérieures, nulle part plus amusante, plus triste si l'on veut, et plus instructive, que dans les renseignements qu'elle donne sur l'exécution et l'esprit du Commentaire. Il avait fallu, pour le succès du programme, que l'Académie française y mît son attache, qu'elle parût avoir expressément chargé Voltaire de préparer cette belle édition d'un classique. De Ferney, Voltaire la tient occupée long-temps et souvent, en séances ordinaires, de ses cahiers ou de ses épreuves qu'il lui envoie à mesure, comme pour recevoir ses avis.

L'Académie se montre visiblement, mais avec discrétion, peu satisfaite de tant d'aigreur, de légèreté, d'impertinence envers Corneille. Ses contre-critiques de détail, ses remontrances générales en faveur de la justice ou des simples convenances, sont confiées à Duclos, le secrétaire perpétuel, et surtout à D'Alembert, le correspondant intime de Ferney, qui les transmettent honorablement, mais elles ne sont pas reçues de même. Tout ce qui fut ainsi envoyé

[1] La pièce la plus curieuse de la première édition du Commentaire (1764) c'est la liste des souscripteurs, à la fin du douzième volume.

sous forme de notes est perdu ; mais les lettres de D'Alembert, que nous avons, ne sont pas moins remarquables que les réponses. Voltaire n'écoute pas, et ne fait pas semblant d'entendre, sauf quand il montre de temps en temps la griffe. Son cher philosophe, assez droit et fidèle, mais très adroit, insiste presque uniquement sur les ménagements extérieurs à garder envers une gloire si imposante à l'opinion publique ; il n'est que l'interprète des murmures auxquels il ne veut pas avoir l'air de prendre part, faisant bon marché de Corneille, ainsi que de son avis personnel. « Le diable m'emporte, dit-il, si j'y entends rien... Vous avez toute raison, mais, pour Dieu, soyez poli.... Si vous multipliez les croquignoles, multipliez aussi les révérences. » Il rit lui aussi, du bout des lèvres, de *Gilles* Shakspeare et de son *arlequinade* de Jules César, traduite comme telle par Voltaire, à l'occasion de Cinna. Il *s'en rapporte* à la traduction de Calderon, tout comme il fait pour celle du drame anglais ; et celle-ci, il l'avait critiquée très sensément en temps utile, mais sans succès. Enfin, il se résigne à peu près à trouver bien ce qu'il n'a pu empêcher. Voltaire, à qui une opposition aussi coulante convient assez, faute de mieux, se livre, dans le secret de l'intimité, à ses cyniques dédains pour son maître Corneille, pour son vieux général. L'âpre et inexorable égoïsme d'auteur l'avait engagé dans une lutte de mauvais vouloir et d'insolence ; il en garda rancune à l'Académie, et, après le beau profit qu'il avait fait de ses conseils, il lui adressa une Dédicace profondément ironique, bien recouverte d'une forme extérieure irréprochable, sauf le *très humble et très obéissant serviteur*, qu'il éluda lestement, et ne voulut pas rendre, malgré les réclamations. Puis, dix ans après, quand vint le moment de réimprimer, sans bruit et sans contrôle, son Commentaire (en 1774), il eut bien soin d'y rétablir quelques traits amers et irrévérencieux qu'il s'était vu forcé d'en retrancher à la première édition.

Je regrette d'avoir trop vite et trop faiblement résumé la curieuse comédie que présentent ces nombreuses pages de la *Correspondance*[1]. C'est là que je renvoie ceux qui me reprocheraient d'avoir

[1] Il aurait fallu beaucoup extraire, mais chacun pourra s'amuser à rapprocher lui-même ces traits, en parcourant avec quelque attention les lettres de cette époque, 1761 et 1762, à D'Alembert, à Duclos, à D'Olivet, à D'Argental, à Damilaville, à Saurin, au cardinal de Bernis, etc. C'est un examen de bonne

chargé les traits du tableau ; mais j'ai cru devoir l'esquisser, pour indiquer les circonstances et faire pressentir l'esprit qui domine dans les enquêtes de Voltaire sur l'originalité de Corneille.

Il y en avait plusieurs à faire pour une curiosité sincère et bien entendue, avant celle d'Héraclius. Le rapprochement des *Mocedades del Cid* de G. de Castro avec le Cid français, était une fort belle étude à faire : il n'y songea point ; de ce côté-là, il s'avisa d'une autre idée... Mais c'est un fait grave à rapporter ci-après. Rien de plus utile aussi et de plus intéressant que de traduire, à côté du Menteur de Corneille, toute la pièce originale de J. Ruiz de Alarcon. Voltaire ne songe pas à la connaître : il ne lit pas même l'*Examen* de Corneille, dans lequel le poète, en 1660, reconnaît avec bonhomie qu'autrefois trompé par son édition de la pièce espagnole, *la Verdad sospechosa*, il l'avait attribuée à Lope de Vega, mais que, puisque don Juan de Alarcon la réclame comme sienne, il n'y met, quant à lui, aucune opposition, et se borne à l'admirer de tout son cœur. Comme si Corneille n'eût averti de rien, il continue de mettre la pièce sur le compte de Lope, qu'il ne cessa jamais d'appeler *Lopez*, en se donnant l'air de connaître *Lopez*. Non seulement Voltaire oublia de lire l'Examen du Menteur, il oublia même de l'imprimer. Que vous semble d'un pareil oubli? Mais ce ne sont là que des bagatelles, à moins qu'il ne l'ait fait exprès... Passons toutefois : nous n'avons pas encore le droit d'être si méfiants, et il ne faut accuser les intentions que sur preuves manifestes.

foi que nous provoquons. Avec les inégalités d'humeur de Voltaire, et ses correctifs calculés, on peut contester ce que nous affirmons du mauvais esprit qui le domine. Un jour, il écrit à Cideville, d'un mouvement jeune et honnête : « Je viens de relire le Cid ; Pierre, je vous adore ! » Mais c'était avant de prendre la plume, et au moment de lancer le prospectus de mademoiselle Corneille. A quelque temps de là : « ...Mais je commente Corneille : oui ; qu'il en remercie sa nièce, » dit-il à D'Alembert. Cette animosité lui est venue de bonne heure, et ne le quitte plus. Il faut encore observer que M. de Cideville vivait à Rouen, dans la cité toujours fière de Corneille, et qu'il y appartenait à l'Académie. Ce fut lui sans doute qui détermina l'Académie rouennaise à une certaine démarche de reconnaissance auprès de Voltaire, pour l'honneur fait à la mémoire de Corneille par la publication du Commentaire. Voltaire apprécia et mit à profit la circonstance, en répondant avec courtoisie par un éloge de Corneille, le seul juste et complet qu'il ait écrit, dans une lettre qui tranche vivement avec le reste de sa correspondance sur ce sujet, et qu'il donne habilement comme une sorte d'expression et de résumé de son travail. — On sait à quelle pieuse intention il rapporta son *Mahomet*, en le mettant aux pieds du Saint-Père.

Enfin, quant à l'Héraclius, Voltaire faisait fort bien d'écrire à son tour en Espagne, mais l'évidence que nous avons attestée aurait dû le frapper plus que tout autre, lui poète dramatique et historien. Il lui appartenait de voir que, sans sortir de France, le doute n'était pas raisonnable. Rien de mieux, d'ailleurs, que de vouloir lire l'Héraclius de Calderon, et de demander, s'il était possible, la date de la représentation, après qu'il aurait eu d'abord bien lu Corneille. Il eût pu à loisir s'informer du théâtre de Calderon ; il eût même bien fait de l'acheter, car il avait le choix de deux éditions complètes en dix volumes environ, même d'une troisième qui se publiait alors. Ce n'était pas une dépense, eu égard à cette longue leçon de langue et de littérature espagnole, qu'il voulait prendre, pour la transmettre immédiatement à la France.

Mais il était autrement inspiré. Son parti était pris contre Corneille, nous le voyons en plus d'une autre occasion, comme en celle-ci. L'édition de Fr.-Ant. Jolly, dont nous avons parlé[1], lui offrait à combattre, outre les allégations de son très cher et révérend père Tournemine, un argument déjà signalé, argument bien simple et bien sérieux, qu'il a feint constamment de ne point voir : Corneille était honnête homme ; quand il a eu à déclarer des imitations, il l'a fait ; sa candeur y était engagée depuis les luttes du Cid ; il avait lui-même annoté Pompée avec les vers de Lucain, comme le Cid avec ceux de Guillen de Castro (vers l'année 1644) ; il l'avait fait d'impatience, par une sorte de scrupule dédaigneux à l'égard des insinuations envieuses, et plus tard, sans doute, il ne voulut point, dans les dernières éditions, continuer de reproduire lui-même ces quittances de détail ; mais, quand Corneille ne dit rien d'un prétendu modèle, quand il appelle lui-même tout exprès sa tragédie d'Héraclius « un *original* « dont on a fait de belles copies », il faut en croire Corneille ! Voltaire ne fait pas semblant d'entendre cela[2].

Il fait passer à Madrid, par l'entremise de ses amis, mais avec

[1] Il s'abstient soigneusement de mentionner cette édition, mais il nous est démontré qu'il la connaissait, ou tout au moins que les arguments en question lui étaient allégués par l'Académie.

[2] Il doit être bien entendu que l'allusion à ces *belles copies* de l'Héraclius, faites *sitôt qu'il a paru*, ne pouvait nullement désigner la pièce de Calderon, qui n'existait pas encore, ou qui certainement n'était pas imprimée à l'époque où Corneille donnait cet *Examen*, c'est-à-dire treize ans après sa propre publication.

mystère, une note portant une série de questions qui ne se sont point conservées. Le Consul général de France à Madrid remit ces questions aux bibliothécaires de la cour, notamment à La Huerta, poète estimé, critique ignorant et très violent, qui, par aversion pour l'école française, déclina le soin d'y répondre[1]. On les transmit alors à l'ex-bibliothécaire Gregorio Mayans y Siscar, grand jurisconsulte et polygraphe infatigable, dont la vanité aspirait à une réputation européenne en fait d'érudition. Ce fut lui qui répondit, charmé sans doute d'avoir à satisfaire M. de Voltaire, et il devait se montrer fort enclin à y mettre de la complaisance, en suivant la direction et la pente des questions, quand même il eût été possible à un espagnol de ne pas revendiquer pour sa nation toutes les priorités imaginables d'invention littéraire. Du reste, je ne pense pas qu'il fût bien fanatique de poésie espagnole, ni qu'il eût eu beaucoup de temps à donner dans sa vie aux ouvrages dramatiques. Toutefois, il faudrait que cet ex-bibliothécaire royal eût été de la dernière ignorance, pour répondre les choses que Voltaire lui attribua. Un fidèle extrait de cette réponse de Mayans aurait dû trouver place dans la dissertation finale ou dans la préface que Voltaire ajouta à sa traduction d'Héraclius ; de tels renseignements se reproduisent à la lettre ou à peu près. Point du tout : l'érudition espagnole de Voltaire se para du nom de ce savant, sans oser lui faire dire expressément tout ce qu'elle voulait faire croire au public, et La Huerta s'abstient très justement de rendre son docte devancier responsable de tous ces *absurdos*, comme il les appelle dans l'écrit déjà indiqué.

Personne mieux que Voltaire ne sut jamais faire diverse mesure, selon l'occurrence, au public, aux gens de lettres, aux correspondants divers : il est curieux de voir la manière dont il distribue ses renseignements sur l'Héraclius de Calderon. Avec Duclos, dans ses communications semi-officielles à l'Académie, il sait imperturbablement la date de cette pièce, *et il la donne* presque comme s'il l'avait

[1] Lui-même le raconte ainsi dans le prologue diffus de son *Theatro hespanol*, t. I. — Voltaire est singulièrement mystérieux sur certains points de fait qu'on ne supprime pas quand on procède simplement. Du reste, La Huerta devait être mieux en mesure que personne de donner une réponse sur le point chronologique ; mais il en aurait trop coûté à son rude préjugé espagnol. Quoique traducteur de Zaïre, ce La Huerta est intraitable.

vue : c'est qu'il était bien aise de mater ces messieurs, et qu'avec une date rondement articulée, il a de quoi fermer la bouche à toute l'Académie française sur l'originalité de Corneille, qui y trouvait sans doute quelques défenseurs ; en face du public, il affirmera vaguement cette date, sans dire de quelle part (*Dissert sur l'Héraclius esp.*) ;.... avec le docte Mayans, il convient tout net qu'on l'ignore. Comparez les textes de la même époque. Tout serait piquant dans ces citations : le concours de tant de petites faussetés inégalement réparties mériterait un examen détaillé ; bornons-nous à quelques lignes : « Je me suis mis », dit-il à Duclos le 23 avril 1762, « je me suis mis « à traduire l'Héraclius espagnol, *imprimé à Madrid*, *en* 1643, sous « ce titre : *La famosa Comedia* EN ESTA VIDA TODO ES VERDAD Y TODO « ES (*sic*) MENTIRA, *fiesta que se representó a sus Magestades en el* « *salon real del*[1] *Palacio*. Le savant qui m'a déterré cette édition « *prodigieusement rare* prétend que *sus Magestades* veut dire Philippe « et Élisabeth, fille de Henri IV, qui aimait passionnément la comé- « die, et qui y menait son grave mari. Elle s'en repentit, car Phi- « lippe IV devint amoureux d'une comédienne, et en eut don Juan « d'Autriche. Il *devint* dévot et *n'alla plus au spectacle* après la mort « d'Élisabeth. Or, Élisabeth mourut en 1644, et *mon savant prétend* « que la *famosa Comedia*, jouée en 1640, fut imprimée en 1643 ; « mais, *comme mon exemplaire est sans date*, il faut en croire mon « savant *sur sa parole*. Le fait est que cette tragédie est à faire mourir « de rire d'un bout à l'autre... » Etc.

Quelques semaines après (15 juin), Voltaire, se souvenant de ses obligations à don Gregorio Mayans, lui écrit une lettre de remercîments qui est une perle d'impertinence demi-railleuse, où il dit entre autres choses : « Entre nous, je crois que Corneille a puisé *tout* le « sujet d'Héraclius dans Calderon. Ce Calderon me paraît une tête « si chaude (sauf respect), si extravagante, et quelquefois *si sublime*, « qu'il est impossible que ce ne soit pas la nature pure. » Plus loin, il ajoute innocemment : « Je crois qu'il suffit de mettre sous les « yeux la *famosa Comedia*, pour faire voir que Calderon *ne l'a pas* « *volée*. » Mais voici le meilleur : « Le point important est de savoir « en quelle année la *famosa Comedia* fut jouée devant *ambas Mages-*

[1] Il y a *de Palacio*, mais Voltaire croyait peut-être rectifier, faute de savoir cet idiotisme emphatique.

« *tudes. C'est ce que je vous ai demandé, et je vois qu'il est impossible* « *de le savoir.* »

Cela est clair : le blanc et le noir ne peuvent s'appliquer plus nettement sur un même fait. Voici maintenant la demi-teinte employée à l'usage du public, dans la *Dissertation sur l'Héraclius espagnol*. Je soupçonnerais que Mayans, passant condamnation dans sa réponse sur l'époque trop réelle de la pièce *imprimée* (1664), ne pouvait pas être mis en avant sur ce point : mais qu'il avait bien pu, à l'aide d'arguments très puérils, se retrancher sur la possibilité de la pièce *jouée* dès avant 1646. La ressource est chétive, mais Voltaire saura bien en tirer parti. « *On* ne sait *pas précisément* en quelle année la « *famosa Comedia*[1] fut *jouée* : mais *on* est *sûr* que ce ne peut être plus tôt qu'en 1637, et plus tard qu'en 1640. Elle se trouve citée, « *dit-on*, dans *des romances de* 1641. » Ce *dit-on* est charmant, ainsi que ces romances citant ces représentations : qui les trouverait mériterait une récompense honnête. De vieux *romances* figurent textuellement, il est vrai, dans des comédies : il y en a de semblables dans le Cid de Castro ; mais l'inverse, des romances citant des comédies, est ridicule. Mayans aurait cité infailliblement, et Voltaire aurait transcrit la citation décisive ; il en aurait parlé à l'Académie, s'il n'y avait pas là une de ces erreurs bénévoles que personne ne viendra contrôler, du moins on l'espère, et dont on se réserve l'excuse à la faveur d'une méprise de détail. Il paraît que Mayans avait répondu en latin, par courtoisie : ses termes de littérature moderne devaient être un peu confus. Mais, après cette preuve, qui, si elle était sérieuse, serait péremptoire, autant Voltaire vient de glisser rapidement sur le point décisif, autant il s'étendra sur l'argument le plus futile. Celui-là, il le doit réellement à don Gregorio : il lui demande, dans sa lettre, la permission de s'en servir, indice de la réserve presque honteuse du critique espagnol, réduit à de pareilles inductions. C'est une phrase d'un éloge de Calderon, composé après sa mort par un prêtre de ses amis ; un de ces éloges qu'on fabriquait pour les approbations de livres, et auprès desquels nos plus mauvaises amplifications de rhétorique sont des modèles de simplicité. « Ce que j'admire le plus dans ce rare génie, dit le panégyriste de Calderon, c'est qu'*il n'imita personne*. » Voyez

[1] Voltaire paraît très frappé de cet adjectif *famosa*, qui, pendant deux siècles, accompagna indifféremment toutes les comédies espagnoles

dans Voltaire, le soin avec lequel il développe ce grave argument en faveur de l'Héraclius espagnol, et dites si vous croyez qu'il put en être dupe. Il oublie d'ailleurs de donner au public cette date triomphante de l'impression, 1643, qu'il a donnée à l'Académie selon son bon plaisir, ou sur la foi de *son savant*, quoique son exemplaire soit *sans date*. Le public se contentera des romances de 1641.

Du reste, et pour cause, Voltaire, dans sa lettre, ne remercie aucunement don Gregorio de cette édition *prodigieusement rare* qu'il en avait reçue; nous ne savons si c'est en payant, mais nous savons que Mayans n'était pas riche, et qu'il demandait avec instance des subventions d'auteur. Il faut bien dire ce qu'était cette édition prodigieusement rare, et accorder à la loyauté espagnole que ce n'est pas le grave Mayans, un ex-bibliothécaire, qui, en la donnant pour telle, aurait fait un véritable tour de *picaro*. Car il est bon de savoir qu'il n'existe point d'édition rare de cette comédie *sans date*. Quatre maravédis devaient en avoir soldé la dépense en Espagne, et je me suis donné la satisfaction d'acheter un exemplaire probablement pareil ou équivalent à celui de Voltaire, chez un libraire de Paris, au prix peu exorbitant de 1 franc 25 centimes. Voici le mystère. Calderon avait laissé bien souvent imprimer ses pièces isolées par des libraires qui les joignaient à d'autres de divers auteurs. Cependant, une lettre intéressante qui reste de lui, précisément en tête du volume où son Héraclius se présente le premier, nous apprend qu'il voulut défendre, le plus possible en ces temps-là, ses droits de propriété. Il mourut ne laissant que quatre volumes remplis de comédies exclusivement de lui, à douze par volume, selon l'usage, plus un seul tôme de ses *Autos sacramentales*. La comédie *En esta vida...* est la première du troisième volume (*tercera parte*) : elle ne figure, que je sache, dans aucun recueil antérieur, et ce volume est daté de 1664. Si l'exemplaire *prodigieusement rare* est sans date, c'est tout simplement parce que ces sortes de livres en Espagne, toujours imprimés sous forme compacte, petit in-4° à deux colonnes, sont disposés de manière à pouvoir être disloqués par tirages partiels, et débités en autant de cahiers qu'ils contiennent de comédies; et que la date figure seulement sur le frontispice général, ainsi que dans les feuillets d'approbations, priviléges, taxes, *erratas* certifiés, etc., valables pour tout le volume. Cet usage écono-

mique a devancé nos *livraisons* compactes les plus populaires, et subsiste encore à peu près le même en Espagne. Or, la preuve m'est acquise par le développement du titre de Voltaire, *Fiesta que se represento...* que ce fragment de volume envoyé à Voltaire ne provient pas même du volume original donné sous les yeux de Calderon en 1664, car cette circonstance de la représentation devant Leurs Majestés (il s'agit de Philippe IV et de Marie-Anne d'Autriche sa seconde femme), n'y est pas jointe au titre; et, d'une autre part, la preuve presque complète m'est également acquise que les comédies de ce volume, et notamment celle dont il s'agit, ne figuraient point dans les recueils antérieurs, quelle que fût alors la facilité laissée aux libraires d'anticiper sur les éditions originales de comédies, ou de les contrefaire après coup. Cette preuve, que je veux bien appeler *presque* complète, résulte des explications données par Calderon lui-même en tête du volume en question : voir sa dédicace et la lettre qui suit, à lui adressée par son éditeur, portant que cette publication est destinée à préserver ces comédies du destin qu'ont éprouvé tant d'autres pièces de l'auteur, défigurées par des impressions frauduleuses, *hurtadas . agenas y defectuosas.* Une preuve semblable pourrait résulter d'une recherche dans les nombreux recueils de comedias *sueltas* (*isolées*), antérieurs non seulement à 1664, mais (si l'on songe encore à constater matériellement la priorité de Corneille) antérieurs à 1647. Quelque superflue que me paraisse cette recherche, j'en ai constaté le résultat négatif sur un bon nombre de ces recueils : mais qui pourrait les atteindre tous ?

Que si don Gregorio Mayans, qui était fort occupé, s'est borné à faire acheter cette *rare* édition, ce cahier d'impression commune et malpropre, dans ces échoppes à prix fixe où l'on en trouve par milliers en Espagne, le même don Gregorio n'avait pas non plus fait autant de frais en critique que Voltaire veut bien nous le faire croire. Où donc aurait-il pu voir, et jamais espagnol a-t-il pu dire que ce roi si passionné pour le théâtre, que Philippe IV cessa *par dévotion* d'aller à la comédie? Mais c'est là une hypothèse toute française, empruntée des souvenirs, familiers à Voltaire, de la vieillesse de Louis XIV ! Toute sa vie le beau-père de Louis XIV demeura fidèle au théâtre. Quand il fut moins occupé de galanteries, ce monarque, qui ne régnait guère par lui-même, mais qui gouverna constamment

ses poètes dramatiques, comme faisait en France le cardinal de Richelieu, semble en effet avoir commandé un peu plus fréquemment des *comedias santas* à Calderon, à Moreto, à Solis, à d'autres *ingenios* plus jeunes et fort médiocres, tels que Diamante, Matos Fragoso, Zavaleta, Zarate, etc.; mais, saintes ou profanes, héroïques, galantes ou bouffonnes (les différences réelles étaient fort légères, d'autant plus que toutes sont chastes au point de vue espagnol[1]), il lui fallut toujours des comédies *en el salon real de l'alacio*, à *Buen-Retiro*, à *la Zarzuela*, indépendamment des *autos*. Peu d'années avant sa mort, l'ambassade française de 1659, à Madrid, le voyait solennellement appliqué à ces longs spectacles : dans les mémoires du maréchal duc de Grammont, chargé de cette ambassade, on voit quelle était l'habitude des grands d'assister debout et couverts à la comédie jouée devant le roi. Écoutons un autre temoin : « Le meilleur de tout, « et que je vous garde pour la bonne bouche, c'est la comédie qui se « vient de faire au palais, à la lueur de six gros flambeaux de cire « blanche seulement, qui sont véritablement dans des chandeliers « d'argent d'une grandeur prodigieuse... Le roi, la reine et l'infante « sont entrés après une de ces dames, qui portait un flambeau... « Pendant toute la comédie, hormis une parole qu'il a dite à la reine, « il n'a pas branlé ni des pieds, ni des mains, ni de la tête, tournant « seulement les yeux quelquefois de côté et d'autre, et n'ayant per- « sonne auprès de lui qu'un nain[2]. » On imagine difficilement la profonde frivolité du grave et pieux Philippe IV. C'est ce long règne qui vit fleurir l'école espagnole des casuistes de Pascal et celle du théâtre de Calderon, dont ces pères étaient aussi épris que le roi :

[1] Il ne faudrait pas croire que la grossièreté ou l'effronterie du langage se produisent nulle part dans le théâtre espagnol du XVIIe siècle. Voltaire suppose gratuitement tout le contraire dans sa lettre à Mayans : il lui adresse à ce sujet, sur les pièces *ordurières* de Calderon, une sorte de risée d'intelligence qui devait sembler bien froide à son correspondant. Un drame sur un sujet comme celui de *Léocadie* par exemple, ou comme l'aventure de *Bireno* et d'*Olimpia*, d'après l'Arioste, pouvait être développé, surtout à cette époque, sans que l'on y trouvât une ombre de scandale, sans que l'expression naïve des détails contînt la moindre indécence. C'est aussi ce qui arrivait constamment. Le goût public et la censure ecclésiastique devaient s'entendre facilement à cet égard.

[2] *Mémoires de madame de Motteville*, t. V. Lettre de son frère, qui faisait partie de l'ambassade.

quelques oppositions rigoristes contre la comédie ne vinrent que plus tard. Ces deux écoles, par les doctrines communes qu'elles développent et les habitudes qu'elles déterminent en Espagne, se recommandent également à l'attention de l'histoire.

Une conjecture très vraisemblable et qui comporterait une recherche intéressante, c'est que Philippe IV désignait souvent lui-même les sujets de comédie à ses poètes ordinaires; on sait qu'une ou deux mauvaises pièces passent pour être de sa composition; on sait aussi qu'un jour, le monarque, répétant une scène, dans le rôle du Père Éternel, avec Calderon, chargé de celui d'Adam, interrompait gaiement une trop longue tirade du poète, en s'écriant : « Parbleu, j'ai créé là un Adam bien bavard ! » Or, pour s'expliquer cette rare mais indubitable imitation du français dans l'Héraclius espagnol, il me semble permis de conjecturer que Philippe IV y fut pour quelque chose; que, disposé depuis la paix et les conférences des Pyrénées à traiter gracieusement les arts et les idées françaises, il voulut avoir sur son théâtre quelque échantillon du nôtre; qu'enfin il chargea son plus habile poète, probablement aussi étranger que lui-même à notre langue, d'affubler à l'espagnole une pensée du célèbre Corneille, au risque d'humilier la France, dans cette lutte nouvelle, de toute la supériorité du style *culto* et de l'entortillage castillan. On avait été assez rudement éprouvé sur d'autres champs de bataille, pour se permettre sans inconvénient cette pacifique revanche.

Aussi bien l'Héraclius, dont la cause nous paraît maintenant jugée, n'était-il pas l'unique emprunt, ni le premier, fait au théâtre français par l'Espagne.

VIGUIER.

(La suite à la prochaine Livraison.)

BIBLIOGRAPHIE.

ANNUAIRE DES CINQ DÉPARTEMENTS DE L'ANCIENNE NORMANDIE, publié par l'Association normande. — 12e année, 1846.

Nous sommes en retard avec l'Annuaire de Normandie, qui, cependant, nous l'avouons, méritait plus d'empressement de notre part, car il poursuit sa carrière sous les plus heureux auspices, et l'on peut en dire, comme de la renommée : *Vires acquirit eundo ;* aussi de nouveaux noms en grand nombre figurent-ils sur la liste générale des membres, qui ne remplit pas moins de trente-quatre pages d'impression.

On trouve, à l'ouverture du livre, la quatrième partie de l'intéressante *Statistique routière de la Normandie*, par M. de Caumont. C'est un guide très utile, tant pour l'amateur d'antiquités qui veut prendre connaissance des monuments dignes d'attirer son attention sur la route de Caen à Fougères, en passant par Villers-Bocage, Vire et Mortain, que pour celui qui, ne pouvant exécuter ce petit voyage, s'en consolera du moins par la lecture de la description détaillée qu'en a faite M. de Caumont, et par l'examen des gravures dont il l'a enrichie, et qui reproduisent les anciens monuments les plus curieux de ces contrées, tels que l'*église de Mouen*, le *beffroi de Vire*, le *portail latéral de N.-D. de la même ville*, la *porte du réfectoire de l'abbaye de Savigny*, etc., etc.

Sous le titre modeste de *Définitions de quelques termes d'architecture*, le même M. de Caumont a composé un Vocabulaire fort instructif, et ses définitions sont d'autant plus faciles à saisir, même pour les personnes peu familiarisées avec l'art architectural, qu'elles parlent à la fois à l'intelligence et à la vue, au moyen des vignettes dont elles sont accompagnées.

Nous citerons, parmi les articles les plus remarquables, ceux des mots : *bains*, *chaire*, *ciboire*, *costume*, *francs-maçons*, *hypocauste*, *maisons*, *nimbe*, *ordres d'architecture*, *stalles*, etc., etc. Mais nous croyons devoir rappeler, à cette occasion, que, dans notre livraison de mai 1845, nous avons annoncé un ouvrage du même genre, publié par M. Adolphe Berty, architecte[1].

[1] Paris, DERACHE, lib.-édit., rue du Bouloy, 7. — Rouen, LE BRUMENT, lib., quai Napoléon, 45. — Prix : 7 fr.

Comme les années précédentes, l'agriculture, cette première source de toute richesse, occupe une large part dans l'Annuaire de cette année; on y a inséré d'utiles enseignements sur l'art de rendre la terre plus féconde, et de tirer le meilleur parti possible de chaque nature de sol, non-seulement en ce qui concerne particulièrement l'arrondissement de Neufchâtel, où l'Association s'est transportée à la fin de juillet 1845, mais encore pour les autres parties de la Normandie et les terroirs analogues.

La culture des arbres à fruits, et les procédés employés pour la fabrication des cidres et poirés, ainsi que pour la distillation des eaux-de-vie, ont été traités ex professo. Les soins à donner aux bestiaux n'ont pas été oubliés. D'autres articles encore, mais qu'il serait trop long d'énumérer, donnent à ce volume un intérêt varié et soutenu.

On n'a pas perdu l'espérance de faire, dans notre pays, l'heureuse découverte de quelques mines de houille, et ceux qui s'occupent de cette question, d'une si haute importance pour nos grandes manufactures, liront avec intérêt les considérations géologiques dues aux observations et aux recherches de M. le docteur Cisseville, médecin des eaux minérales de Forges.

M. Drevet, inspecteur du Domaine privé, a fourni un rapport très détaillé concernant les forêts et bois de l'arrondissement de Neufchâtel, qui s'étendent sur 42,508 hectares, dont 6675 appartiennent à l'État, 8399 au Domaine privé, et le reste à des particuliers. Cet article sera lu avec fruit par les agents forestiers et par les propriétaires de bois. Il est de nature à figurer convenablement dans une Statistique générale du département de la Seine-Inférieure, qu'on désire depuis long-temps, et pour la confection de laquelle le Conseil général, dans sa dernière session, a paru disposé à voter des fonds, sur la proposition de M. le Préfet.

M. le comte de Beaurepaire a rendu un compte très favorable du Mémoire de M. de Boutteville, sur les *Sociétés de prévoyance ou de secours mutuels entre ouvriers;* il a donné de justes éloges à ce travail aride et consciencieux, qui est à la fois, dit-il, un bon ouvrage et une bonne action.

Nous devons faire une mention particulière de l'excellente *Notice statistique sur l'Asile des Aliénés de Rouen*, rédigée par M. de Boutteville, directeur, et M. Parchappe, médecin en chef de cet établissement de premier ordre parmi ceux du même genre qui existent, soit en France, soit à l'étranger.

Le chapitre premier est consacré aux *renseignements historiques*. L'emplacement s'appelait, au XVIe siècle, le *Manoir de Haute-Ville;* en 1615 il prit le nom de son propriétaire, M. de Saint-Yon, à cause de

la chapelle qu'il y érigea en l'honneur de son patron ; en 1720, il fut acheté par l'abbé de la Salle, pour y fonder l'institut des Frères des Écoles chrétiennes, qui en furent dépossédés par la loi du 18 août 1792. Enfin, après avoir reçu diverses destinations, le Conseil général du département de la Seine-Inférieure y forma l'établissement actuel, consacré au traitement des maladies mentales. La proposition en avait été faite, il est vrai, par M. Malouet, alors préfet, mais c'est à la persévérance de M. de Vanssay, son successeur, qu'on en doit l'exécution, et, le 11 juillet 1825, cet Asile fut ouvert aux infortunés qui viennent y recouvrer la raison ou du moins y trouver une existence douce et appropriée à leur position [1].

Le chapitre deuxième fait connaître le *mouvement de la population au point de vue médical ;* le suivant traite de l'*organisation et de la discipline ;* le quatrième, des *recettes et des dépenses ;* et l'ouvrage, qui ne laisse rien à désirer, se termine par des considérations sur l'avenir et les besoins de l'établissement ; les auteurs y ont fait pressentir le vœu, auquel nous nous associons de grand cœur, de voir l'administration supérieure conduite à créer, comme succursale de l'Asile des Aliénés de Rouen, une exploitation rurale où la main d'œuvre serait confiée aux malades, et où l'on obtiendrait, sans doute, d'aussi heureux résultats que dans la ferme de Sainte Anne, organisée sous l'influence de M. le docteur Ferrus, dont le succès a déjà provoqué des essais du même genre dans plusieurs contrées.

Les commencements d'une institution telle que l'Asile des Aliénés de Rouen, présentaient de grandes difficultés, mais le zèle éclairé de MM. Vidal, directeur, et Fôville, médecin, parvint à les applanir ; de nouvelles et importantes améliorations ont été introduites par l'active sollicitude et les lumières de leurs successeurs, MM. de Boutteville et Parchappe. L'ouvrage dont nous parlons, et qui est un fidèle compte-rendu de leurs efforts et de leurs succès, en fournirait la preuve, si cette opinion n'était déjà généralement accréditée. Cet ouvrage, dont nous n'avons pu donner qu'une idée fort imparfaite, mérite d'être étudié avec réflexion, et a, d'ailleurs, obtenu un suffrage bien flatteur pour ses auteurs, puisque l'Académie royale des Sciences de l'Institut l'a jugé digne d'une mention honorable, proclamée dans sa dernière séance publique.

[1] On trouvera quelques renseignements sur les premiers temps de cette institution, et sur l'origine de celles du même genre, dans le *Précis de l'Académie royale de Rouen*, vol. de 1828, p. 179.

Le nouvel Annuaire contient, comme les précédents, des notices nécrologiques sur quelques-uns de ceux de ses membres que l'Association a perdus pendant le cours de la dernière année; elles concernent MM. *Jamet*, *Damemme*, *Dudouyt*, *Le Jolis de Villiers*, *Rouxelin de Formigny* et *John Spencer Smith*

Mais l'espace nous manque, et nous devons terminer ce trop rapide sommaire, en exprimant le regret d'avoir été forcé de passer sous silence beaucoup d'articles qui auraient bien mérité une analyse ou au moins une mention.

A.-G. B.

STATISTIQUE MONUMENTALE DU CALVADOS, par M. de Caumont. — Un volume in-8 de 432 pages; Paris, Derache.

La première partie de cet important ouvrage, auquel M. de Caumont travaille depuis fort long-temps, vient enfin de paraître. Elle forme un beau volume in-8° de 428 pages, avec beaucoup de vignettes sur bois intercalées dans le texte, et plusieurs grandes planches lithographiées. Cet ouvrage peut être proposé pour modèle. On y trouve, canton par canton, commune par commune, la description et l'histoire de tous les monuments qui offrent de l'intérêt sous le rapport de la science ou de l'art, dans le département du Calvados. Le nombre en est grand, plus grand qu'on ne saurait le penser dans notre Normandie, que Dibdin appelait la terre classique des châteaux et des églises. Ils dominent dans les villes, ils se cachent au fond des campagnes, ils dorment sous la poussière du sol, en attendant que la science ou le hasard les en fasse sortir. Rien n'est échappé aux recherches systématiques et complexes de M. de Caumont, et lui-même a dû s'étonner plus d'une fois des importantes découvertes qu'il faisait dans des communes rurales où le désir de ne rien omettre avait seul conduit ses pas. Beaucoup voudront faire, son livre à la main, ces promenades si curieuses et si profitables, suivre ce cours en action, qui abonde en renseignements généraux de toute sorte. Nous nous bornons ici à consigner une tradition conservée dans les campagnes de Bretteville et de Norrey (canton de Tilly-sur-Seules), et à laquelle son analogie avec l'histoire d'Alexandre Berneval, tuant son apprenti dans un accès de jalousie, parce que cet élève l'avait surpassé dans la contraction de l'une des deux roses du transept de la basilique de Rouen, donne, pour nos compatriotes, beaucoup d'intérêt : « Le père ou le maître de « l'architecte de Norrey avait construit la tour de Bretteville, et, « voyant celle de Norrey fort avancée, et jugeant qu'elle ferait bientôt « oublier la sienne, il fut pris d'un violent accès de jalousie, et pre-

« cipita son elève du haut des échafaudages. On explique ainsi l'ina-« chèvement de la tour de Norrey. » (p. 270.)

L'exemple de M. de Caumont trouvera sans doute des imitateurs[1], et nous sommes heureux d'être des premiers à prédire à son livre un succès mérité.

L. D. L. S. (Alençon.)

J.-S. Brun, sculpteur statuaire, ancien pensionnaire de Rome. — Broch. in-8. Paris. 1846.

Nous applaudissons a l'idée conçue par M. A. Delcourt de rendre un hommage public à l'artiste qui a contribué, de son talent, à la restauration de notre admirable *Palais de Justice*, et dont le ciseau a aussi imprimé son faire aux travaux de réparation de l'*Abbaye royale de Saint-Denis*, de l'*Arc de Triomphe de l'Etoile*, etc

L'auteur des *Mémoires d'un pauvre Hère*, des *Jours heureux*, et de plusieurs ouvrages sur le droit administratif, nous initie, avec un style facile, à toutes les phases de la vie artistique du statuaire, dont plusieurs episodes sont de nature à piquer l'intérêt du lecteur. De grands noms sont cités dans cette brochure ; justice entière est rendue à chacun, et l'impartialité de l'auteur ajoute au mérite réel de cette biographie.

A. F.

= M. T. de Jolimont vient de donner un complément indispensable à sa magnifique collection des principaux Édifices de la ville de Rouen en 1525, d'après le manuscrit des *Fontaines*, par la publication d'une Vue générale de la ville de Rouen à la même époque, fac simile d'une peinture du temps, conservée aux archives municipales.

Cette planche, réduite au tiers de l'original, qui avait été exécuté pour être placé en tête du *Livre des Fontaines*, est destinée à être conservée en portefeuille ou encadrée ; mais elle peut aussi entrer dans le volume in-4°, en la pliant et en réduisant la marge[2].

[1] M. Bouillet, membre de l'Institut des provinces, vient aussi de faire paraître une *Statistique monumentale* du département du Puy-de-Dôme. Cet ouvrage forme un beau volume in-8, avec un atlas de 35 planches.

[2] Prix des épreuves au trait, en noir ou bistre sur teinte, 3 fr. ; épreuves imprimées en couleur, 12 fr. ; épreuves entièrement gouachées et miniaturées au pinceau, reproduisant exactement l'original, 50 fr.

CHRONIQUE.

= Commerce. — Industrie. — Depuis plusieurs années, la Chambre de commerce de Rouen fait publier la statistique de la navigation et des exportations de tissus. Ce travail est trop étendu pour qu'il nous soit possible de le reproduire dans notre recueil; nous nous bornerons à en extraire quelques résultats généraux, tout en invitant ceux de nos lecteurs que ces matières intéressent, à se procurer cette utile et laborieuse publication.

La navigation maritime générale de la France a employé, en 1844, entrée et sortie réunies, 228,176 navires, jaugeant 10,936,803 tonneaux, et montés par 1,144,468 hommes d'équipage.

Voici quelle a été la part des cinq ports principaux dans ce mouvement :

	Navires.	Tonnage.	Équipage.
Marseille	17,739	2,046,842	160,165
Le Havre	9,528	1,163,109	78,130
Rouen	8,365	682,494	45,290
Bordeaux	15,034	737,033	65,425
Nantes	11,002	394,673	41,644

On voit que notre port, malgré les obstacles qui entravent l'entrée de la Seine, a pourtant recueilli une large part de la navigation générale. Que sera-ce donc après l'exécution des grands travaux qui doivent rendre notre fleuve accessible aux navires d'un fort tonnage? Nous pouvons, déjà, entrevoir cet avenir magnifique, sans nous laisser entraîner à de vaines espérances : et ce qui justifie nos prévisions, c'est le rang que notre ville occupe dans le mouvement du cabotage, c'est-à-dire lorsque la lutte avec nos concurrents se présente dans les condition d'une parfaite égalité.

En effet, le cabotage, en 1844, donne les résultats suivants :

A L'ENTRÉE :			A LA SORTIE :		
Total général...	2,198,833 tonneaux.			2,198,833 tonneaux.	
Rouen	318,719 t.	ou 15 %	Bordeaux	210,066 t.	ou 10 %
Marseille	255,472	12	Marseille	206,435	9
Bordeaux	161,718	7	Rouen	163,495	7
Le Havre	144,963	7	Le Havre	142,629	7
Nantes	109,726	5	Nantes	91,540	4

Notre port figure donc en première ligne à l'entrée, et en troisième à la sortie.

Malheureusement, le pavillon national n'a couvert qu'un bien petit

nombre de bâtiments dans la navigation faite à Rouen de concurrence avec l'étranger.

Sur 857 navires chargés, on compte,

A l'entrée.....	143	navires français.	13,908 t.	997	hommes.
»	714	» étrangers.	62,565	3,744	»
A la sortie.....	53	» français.	5,583	367	»
»	67	» étrangers.	4,756	313	»

Et, dans le transport des charbons anglais, on trouve 100 navires venant de la Grande-Bretagne, pour un navire français! Ce résultat déplorable est dû au traité de navigation qui accorde au pavillon anglais les mêmes avantages qu'au pavillon français; mais aussi, il faut le dire, à la célérité plus grande des navires britanniques, favorisés, d'ailleurs, au préjudice des nôtres, dans les ports où ils vont charger leurs charbons.

Nous remarquons un accroissement considérable dans nos exportations de tissus de coton, pendant l'année 1845, surtout à la destination de nos colonies

Voici l'état comparatif de ces exportations.

	Colonies.	Étranger.	Réunion.
1844.....	1,154,000 k.	248,150 k.	1,402,550 k°.
1845.....	2,003,509	289,991	2,293,500

Ce sont nos colonies du Sénégal et de l'Algérie, cette dernière surtout, qui nous ont présenté les plus larges débouchés.

	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.
Sénégal.....	36,946 k.	40,295	52,628	70,368	164,838
Algérie.....	14,287	23,071	64,574	735,351	1,558,502

Tandis qu'au contraire, la Martinique, la Guadeloupe, Bourbon et la Guyane, ont offert une sensible diminution sur les années antérieures.

L'extension de nos envois au Sénégal s'explique par l'établissement de nouveaux comptoirs sur la côte occidentale d'Afrique, notamment par celui d'Albréda, dans la Gambie, et par la répression de la traite des noirs. Les naturels, ne pouvant plus se livrer avec la même facilité à la vente de leurs esclaves, se sont trouvés forcés de chercher des moyens d'échange dans les produits du sol. Or, ces produits étant extrêmement abondants, les peuplades africaines ont découvert là des sources de richesses inconnues jusqu'alors, et leurs besoins se sont accrus avec la facilité de les satisfaire; mais il est à craindre que la jalousie des Anglais ne vienne bientôt tarir ce précieux débouché.

Quant à l'Algérie, l'immense accroissement que l'on y remarque, date de l'ordonnance qui, frappant les tissus anglais d'un droit élevé,

nous a ainsi réservé l'exploitation d'une contrée pour laquelle la France fait tant de sacrifices d'hommes et d'argent. Grâces en soient rendues à la sollicitude et à la persévérance de notre Chambre de commerce, dont les démarches incessantes ont enfin assuré cet heureux résultat.

Néanmoins, il faut y prendre garde, les tissus anglais ont reparu en Algérie ; et, si nous n'apportons pas une scrupuleuse attention dans nos expéditions, si nous laissons notre réputation de loyauté se ternir dans l'esprit des Arabes, nous courrons risque de livrer, pour toujours, à nos rivaux, ce marché que nous avons eu tant de peine à conquérir.

Nos exportations de tissus de coton se divisent en quatre classes principales :

Les Rouenneries, tissus de couleur.
Les Indiennes, » imprimés.
Les Mouchoirs.
Les Calicots.

Jetons un coup d'œil rapide sur chacun de ces produits, afin de nous rendre compte de leurs progrès relatifs.

	EXPÉDITIONS				RÉUNION.	
	POUR LES COLONIES.		POUR L'ÉTRANGER.			
	1844.	1845.	1844.	1845.	1844.	1845.
	k.					
Rouenneries..	343,386	334,907	198,549	205,474	541,935	540,381
Indiennes.....	118,053	160,336	34,355	66,199	152,408	226,535
Mouchoirs....	27,082	20,918	12,702	12,727	39,784	33,645
Calicots.....	665,879	1,487,348	2,544	5,591	668,423	1,492,939
TOTAUX...	1,154,400	2,003,509	248,150	289,991	1,402,550	2,293,500

Il résulte de ce tableau,

1° Que les rouenneries sont restées stationnaires, tant pour les envois aux colonies qu'au dehors ;

2° Que les indiennes ont suivi une marche ascendante, et qu'elles ont même doublé dans les exportations à l'étranger ;

3° Que les mouchoirs sont en décadence assez sensible ;

4° Que l'exportation des calicots a pris un énorme accroissement, mais seulement pour l'Algérie.

Si nous recherchons quelle a été la consommation de nos tissus de coton à l'étranger, nous voyons qu'en Belgique, à Jersey et Guernesey, en Suisse, et surtout en Italie, nos envois se sont considérablement élevés, mais qu'ils ont beaucoup diminué à Gibraltar, aux Etats-Unis, au Bresil et au Mexique — En 1841, 1842 et 1843, ils s'étaient réduits à peu de chose à Haïti, mais ils se sont relevés en 1844 et en 1845.

Les tissus de laine des fabriques d'Elbeuf et de Louviers sont chaque jour de plus en plus appréciés à l'étranger, et leur exportation a presque doublé depuis 1838.

En effet, il s'est expédié cette année-là	60,292 k^{gs},	valant	2,853,306 f.
Et en 1845,	146,473	»	4,789,170

La Russie, l'Allemagne, l'Espagne, les Etats-Unis et le Bresil, ont fait les achats les plus considérables, et ce n'est pas sans une vive satisfaction que nous voyons l'Angleterre même et la Belgique tributaires de l'industrie de notre département.

Toutefois, il est quelques contrées dont les débouchés semblent se fermer pour nos tissus de laine. Nous citerons particulièrement l'Italie, où les exportations de 1845, comparées à celles de 1843, se sont réduites de 85 o/o!

Peut-être aussi cela provient-il de ce que les expéditeurs auront fait douaner leurs draperies à Paris ou à Lyon; c'est ce qui nous fait regretter que la Chambre de commerce n'ait pas publié, cette année, les chiffres des exportations effectuées dans tous les bureaux de France. Ce document nous eût permis d'établir d'utiles comparaisons, auxquelles nous sommes forcé de renoncer.

Somme toute, ces résultats généraux nous paraissent satisfaisants et nous inspirent confiance; mais il ne faut pas oublier que nous avons des rivaux actifs et entreprenants, et que nous devons redoubler d'efforts pour soutenir cette noble lutte, dans laquelle nous avons à défendre les intérêts de la France entière, en même temps que ceux de notre industrie locale.

Que nos fabricants s'appliquent donc à la recherche des meilleurs procédés; que nos exportateurs s'attachent à maintenir la bonne réputation de nos produits; que le Gouvernement conserve nos débouchés et nous en découvre de nouveaux : alors cette communauté de zèle et d'activité portera ses fruits. Que si notre système de douanes nous rend la production plus coûteuse qu'à nos voisins, personne, du moins, ne pourra nous enlever notre bon goût, notre génie inventif, notre économie, et, avec ces ressources, nous devons avoir foi en nous-mêmes, et tout attendre de l'avenir.

= Amélioration de la Seine maritime. — Nous arrivons bien

tard pour enregistrer les nouveaux documents que M. J. Rondeaux vient de publier sur cette question. Nous ne pouvons cependant les passer sous silence, nous qui depuis longtemps, et des premiers, avons réclamé dans l'intérêt de notre beau fleuve.

Nonobstant le vote des Chambres, qui a mis à la disposition du Gouvernement les fonds nécessaires pour un premier travail d'endiguement à faire entre Villequier et Quillebeuf, il paraît que tout n'est pas fini, et que les efforts qui se sont réunis pour empêcher le vote, se réunissent de nouveau pour entraver l'exécution. La nouvelle publication de M. Rondeaux est donc arrivée fort à propos pour achever de convaincre ceux qui, de bonne foi et faute de lumières, se montraient encore défavorables aux travaux projetés.

En effet, il avait été avancé dans la discussion que « nulle part on « n'avait amélioré l'embouchure des grands fleuves, qu'on ne le tentait « même plus en Europe. . . . Que, dans la Tamise, par exemple. . . . les « travaux qu'on a faits n'ont amélioré que la partie correspondant à la « Seine, entre Villequier et Rouen, mais que le bas de la rivière avait « été empiré, que les bancs s'y étaient formés. »

Cette assertion devait présenter une certaine gravité, car elle émanait de gens à qui leur état faisait un devoir d'être bien instruits sur tous ces points; et cependant, elle contenait autant d'erreurs que de mots. La publication de M. Rondeaux contient, sur la Tamise, une série de notes extraites de documents officiels, qui prouvent, au contraire, comme le dit M. Rondeaux en terminant, *que de temps immémorial on a songé à régulariser et approfondir la Tamise par des digues latérales; que l'établissement de ces digues a toujours produit l'effet qu'on en attendait, et qu'aujourd'hui encore on projette de nouveaux endiguements en aval de Londres, pour faciliter la navigation des navires à grand tirant d'eau.*

A ces notes est jointe une carte indiquant la place et la forme des nouveaux endiguements longitudinaux, qui sont en ce moment même en projet ou en exécution dans la Tamise.

M. Rondeaux espère pouvoir se procurer une carte de l'état de la Tamise en 1662, qu'on pourra comparer à son état actuel. Nous faisons des vœux pour que cet espoir se réalise bientôt, et que ce document vienne compléter la démonstration des avantages que doivent procurer les travaux analogues projetés dans la Seine.

— A la suite des notes sur la Tamise, nous trouvons un autre document non moins important. C'est une histoire abrégée de la création du port de Nieuwe-Diep en Hollande, près du Helder, à un endroit qui, en 1781, n'offrait, en marée haute, que 3^m 50 à 4^m de profondeur, et qui, trois ans après seulement, offrait déjà de 8 à 12 m. de pro-

fondeur, sans qu'on ait employé, pour obtenir ce résultat, d'autre force que celle des eaux naturelles resserrées entre des digues en fascinages.

La même note contient des détails fort complets sur la manière de préparer et de poser les digues en fascinages, si usitées en Hollande, et qui y réussissent si bien.

Ce sont là de précieux renseignements, que nos ingénieurs devront remercier M. Rondeaux de leur avoir procuré, puisque la plupart d'entre eux les ignoraient et en contestaient même l'existence.

Espérons que les difficultés qui existent encore disparaîtront tout à fait, et que nous verrons, enfin, commencer et poursuivre avec activité une œuvre éminemment nationale, qu'on doit regretter d'avoir si longtemps différée. F. D. A.

= Académie royale de Rouen. — L'Académie tiendra sa séance publique annuelle le lundi 10 août prochain, à six heures du soir, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. Elle sera remarquable par la distribution de plusieurs prix et médailles. On y entendra, entr'autres lectures, trois rapports qu'on dit intéressants sur le concours pour l'éloge et l'appréciation des ouvrages de Casimir Delavigne, le concours pour le prix fondé par l'abbé Gossier et les encouragements aux artistes.

= Récompenses décernées aux Agriculteurs — Nous avons, dans notre département, des Comices agricoles, qui distribuent des médailles et des primes d'encouragement : mais, s'ils honorent l'agriculture, ils n'honorent point les instruments aratoires autant qu'on le fait dans le département du Nord, où l'on décerne aux bergers et aux valets de ferme, non des médailles, mais des houlettes d'argent, des épis d'argent, des bèches et des fourches d'honneur. Ce sont les armoiries de ceux qui se consacrent dans les champs à la plus ancienne des professions, celle dont nous trouvons l'origine au berceau du monde, celle des Osiris, des Triptolème. Ces objets figurent bien dans leurs chaumières, comme le glaive au chevet du brave. Point de monnaie plus accréditée, dans un état, que celle qui porte l'empreinte nationale ; de même un art ne se rémunère jamais mieux qu'avec ce qu'on frappe à son coin : c'est la monnaie de son domaine. Lorsque des couronnes de chêne sont déposées sur les fronts de ces vieux bergers à cheveux blancs, de ces bons et fidèles valets de ferme, non moins satisfaits d'avoir soigné leurs troupeaux et d'avoir tracé leurs sillons que le guerrier peut l'être d'avoir planté son drapeau sur la brèche, et d'avoir conquis, à travers la mitraille, une décoration pour sa noble poitrine, c'est une scène touchante, et dont la simplicité rappelle les vallées helvétiques. Il est bon de signaler cet usage, dont l'introduction dans notre département seconderait les louables efforts de nos comices agricoles. L. de D.

= Les monuments de l'époque romane sont tellement rares à Rouen, que nous sommes certains d'exciter tout l'intérêt des antiquaires, en annonçant la découverte, dans nos murs, d'un précieux débris de l'architecture à plein-cintre. Ce fragment, dont de longs siècles d'oubli avaient non-seulement celé l'existence, mais encore ont tellement contribué à obliterer le souvenir, qu'on ne saurait conjecturer à quel monument il appartint jadis, s'est rencontré au milieu d'une maison qu'on vient de démolir au bas de la rue des Béguines, tout près de son debouche dans la rue Canchoise; c'est un pan de mur d'une assez grande épaisseur, au milieu duquel s'ouvre, à la hauteur d'un premier étage, une belle arcade romane, décorée, sur chacune de ses parties latérales, de deux colonnes obliquement disposées et supportant une double voussure. Diverses moulures particulières à l'architecture romane, et principalement à la variété de cette architecture qui a mérité le titre de style normand, c'est-à-dire des tores disposés en zig-zag ou en bâtons rompus, enrichissent le cintre de cette arcade, dont l'ensemble, assez bien conservé, surtout dans la partie du cintre, est d'un assez riche effet. On ignore totalement, ainsi que nous l'avons fait entendre, à quel monument a pu appartenir cet intéressant débris; on ne saurait donc, pour fixer sa date, s'appuyer que sur la consideration des éléments architectoniques qui le composent; mais toutes les parties de son ornementation paraissent indiquer le XIIe siècle. Les Béguines, qui ont donné leur nom à la rue voisine, et qui, en effet, occupèrent le terrein sur lequel s'élève cette arcade, ne s'y établirent pourtant que dans les premières années du XVe siècle, après qu'Henri V se fut emparé de leur premier couvent, qui gênait la construction de son château appelé depuis le Vieux-Palais. Ce n'est donc pas aux bâtiments ou à l'église de ce couvent qu'on pourrait rapporter ce fragment. Malheureusement, au-delà de cette époque, tout est, pour cet emplacement, doute et obscurité. On ne saurait même affirmer s'il était, vers l'époque présumée de la construction de notre arcade, renfermé ou non dans l'enceinte de la ville. Nous n'essaierons point de soulever le voile qui couvre encore ces mystérieuses origines. Il nous suffira sans doute d'appeler sur ce point l'attention de tous ceux qui s'occupent de l'histoire de notre cité. Ce qui est le plus urgent dans ce moment, c'est de pourvoir à la conservation de cette précieuse relique, qui, si l'on ne s'empresse de la faire enlever avec soin, pour la réédifier dans l'un de nos établissements publics, est vouée à une destruction immédiate, puisqu'elle se trouve au milieu d'une maison en pleine démolition. Déjà, dit-on, elle a excité la convoitise de quelques amateurs, qui ne seraient pas fâchés d'en décorer leurs parcs. Puisse le zèle de nos administrateurs l'emporter

sur leur capricieuse fantaisie, et nous assurer la possession d'un des plus rares et des plus vénérables vestiges de notre vieille cité. A. P.

= Nos lecteurs apprendront sans doute avec satisfaction que les difficultés qui paraissaient s'être élevées entre l'autorité et le sculpteur, relativement à l'enlèvement du tombeau de Géricault et à sa translation à Rouen, sont enfin entièrement levées. M. Etex vient d'informer notre administration municipale de cet heureux résultat, et il la prévient, en même temps, que rien ne s'oppose désormais à ce que le transport puisse être effectué dans le courant du mois d'août. Attendons-nous donc à posséder bientôt cette œuvre remarquable, consacrée à la mémoire d'une de nos premières illustrations rouennaises. Le Musée, ou tout au moins l'hôtel-de-ville, qui doivent, dit-on la recueillir et lui donner asile, ne peuvent que gagner beaucoup à cette précieuse acquisition.

= Dans l'un de nos précédents numéros de la *Revue*, nous nous sommes bornés, pour ainsi dire, à annoncer la publication de la 3e édition de la *Chimie élémentaire* de M. Girardin. Nous avons craint, en exprimant notre pensée tout entière sur le mérite de cet ouvrage, d'être taxés de partialité; mais il est des faits qui parlent trop haut pour que nous puissions les cacher plus long-temps, et notre réserve dénoterait une coupable indifférence. Nous ferons donc connaître à nos lecteurs que, pour reconnaître les services nombreux que la *Chimie élémentaire* de M. Girardin a rendus à l'industrie de la Russie, l'empereur Nicolas vient d'envoyer à notre savant professeur une plaque en diamants, accompagnée d'une lettre extrêmement flatteuse. Il avait déjà ordonné que cet estimable ouvrage fût traduit et répandu dans les principaux ateliers de son royaume. Cette dernière distinction rend tout éloge superflu.

— A voir l'activité que mettaient les propriétaires de la salle du Théâtre à effectuer les réparations et embellissements réclamés de toute part, nous nous attendions à ce que la réouverture des Spectacles aurait lieu sous peu de jours. Notre espoir a été déçu, la direction est de nouveau vacante; et cependant des pères de famille, des vieillards sans soutien, se demandent avec anxiété quel sera le terme d'un chômage si funeste à leurs impérieux besoins. Aussi c'est avec bonheur que nous avons vu un de ces hommes que l'on trouve toujours prêts à protéger les arts, M. A. Deville, prendre l'initiative d'une souscription en faveur des employés les plus nécessiteux du Théâtre. Nous espérons que son appel sera entendu, et que tous nos concitoyens s'empresseront d'apporter leur obole pour procurer au moins du pain aux pères de famille et à leurs enfants.

Nicétas Periaux, *propriétaire-gérant*.

Un Tabellion dans son Echoppe

Au Moyen-Age

T. de Jolimont del.

Lith. A. Péron à Rouen

Fac-Simile

d'après une Estampe gravée sur bois *(au 15e siècle)*

LITTÉRATURE.

ROSEMONDE.

V. — Le Mariage[1].

Les jours qui suivirent la visite du roi ramenèrent le calme et le repos parmi les habitants de Cliffort. On renoua la trame interrompue des occupations habituelles; Edith et Rosemonde recommencèrent à partager les heures de leurs paisibles loisirs entre la prière, les soins domestiques et quelques-uns de ces délicats travaux de l'aiguille, dont déjà même à cette époque les femmes s'imposaient la tâche ingénieuse. Attentivement penchées sur leur métier, les deux jeunes filles, grâce à l'art d'une savante broderie, retraçaient, sur de longues bandes de toile destinées à servir de tentures dans l'intérieur du château, des scènes héroïques ou pieuses, animées par ces figures si naïvement expressives que les peintres et les sculpteurs du moyen-âge se complaisaient à créer.

Cependant les propos joyeux ne venaient plus maintenant, comme autrefois, stimuler le mouvement des doigts agiles. De longues heures s'écoulaient silencieuses entre Edith et Rosemonde, qui toutes les deux s'abandonnaient aux inquiétudes d'une destinée encore incertaine et voilée. Leur attente se prolongeait avec la convalescence de sir Edmund; car c'était à lui surtout qu'il appartenait de trancher, par sa propre décision, le nœud énigmatique de l'avenir. En effet, le jeune Gallois allait-il se risquer à braver le courroux du roi, en réclamant

[1] Voir les livraisons de janvier, février, avril et juin 1846.

le droit que le consentement de sir Cliffort lui assurait à la main de Rosemonde ? Edith se verrait-elle obligée ainsi d'étouffer ses sympathies naissantes ? et le cœur ambitieux de Rosemonde, après s'être exalté dans un amour plein d'embûches, devrait-il se restreindre à l'humble essor des affections domestiques ?

Telles étaient les questions que s'adressaient intérieurement les deux jeunes filles, et dont elles examinaient les différents aspects sans pouvoir leur trouver jamais une solution complètement satisfaisante. Rosemonde, surtout, dont le flot tournoyant des pensées semblait se mouvoir sur un abîme, réclamait vainement les enseignements d'une voix amie, qui lui indiquât, non de quel côté serait le bonheur, mais de quel côté serait le bien ou seulement le mieux. Il s'était opéré, dans sa situation, depuis que Jean de Sarisbéry avait reçu ses confidences, de notables changements qui eussent modifié, peut-être, les injonctions de l'illustre clerc. Le sens littéral de ses conseils se trouvait donc anéanti ; et, quant à leur sens moral, en pénétrant dans l'ame de Rosemonde, il l'avait consolée sans doute, mais il ne l'avait ni fortifiée ni guérie. Ainsi la jeune fille se trouvait seule avec toute l'inexpérience de son cœur, pour faire face aux dangers qui la menaçaient. Elle n'avait plus l'espoir, comme elle s'en était flattée pendant quelques jours après le départ du roi, que Jean de Sarisbéry reviendrait à Cliffort, pour la guider et la protéger au nom de son autorité de pasteur. Vaillamment défendu par les Outlaws, lorsque les troupes royales l'avaient rencontré en compagnie d'Edith et de sir Edmund, il avait conservé la vie et la liberté, sans que les hasards de sa fuite lui eussent cependant permis de revenir à son premier refuge. On ignorait même, à ce moment, dans toute l'Angleterre, quelle était sa destinée ainsi que celle du primat. Toutefois, le bruit commençait à se répandre que le ciel, veillant sur le salut de ces deux hommes éminents, avait permis que, par des voies différentes, ils eussent tous les deux abordé sur la terre de France.

Cependant, l'impulsion et la direction qui manquaient à Rosemonde, lui furent procurées bientôt par le retour de sir Cliffort au milieu de sa famille. Sir Cliffort était, nous l'avons dit, un de ces rares suzerains d'origine anglo-saxonne, qui avaient conservé intacts leurs biens et leurs prérogatives au milieu des bouleversements de la conquête. Cette œuvre de conservation, commencée et dirigée par l'aïeul

de sir Cliffort, avait été continuée de père en fils avec une prudente habileté et une infatigable persévérance. L'intelligence, en effet, avait dû, plutôt que la force, assurer le triomphe de cette famille ; car, seule de la race vaincue, elle était demeurée debout sur cette partie du territoire complètement inféodée à la domination normande. A la vérité, elle avait tiré quelques moyens de défense du voisinage des Gallois ; mais, si son alliance avec ce peuple avait été quelquefois sa sauve-garde, c'était seulement par voie d'intimidation ; le secours qu'elle eût attendu de ce côté ne pouvant être, dans tous les cas, ni assez prompt, ni assez énergique pour la mettre à l'abri d'une attaque directe.

L'intelligence était donc l'attribut distinctif des Cliffort et le plus efficace mobile de leur puissance, dans un siècle où la force seule décidait du succès. Toutefois, c'était là un privilége moins honorable qu'il ne doit le paraître d'abord ; les plus nobles facultés de l'esprit perdant beaucoup de leur élévation et de leur droiture, lorsqu'elles sont dépensées dans une vie toute de ruses insidieuses et de timides attermoiements. Cette observation pouvait se justifier en particulier chez sir Cliffort : homme de sens et de courage, de cœur et de résolution, toutes ces éminentes qualités, qui étaient en lui un don de naissance, se trouvaient neutralisées par cette abnégation volontaire, cette faiblesse consentie, inévitables apanages de tous ceux qui ont sauvé leur fortune entre deux courants contraires, en évitant à propos le choc de l'obstacle et la rencontre du péril.

Lorsque sir Chiffort eut connaissance des incidents qui s'étaient noués et dénoués pendant son absence du château, il se félicita vivement de ce que la colère du roi avait passé au-dessus de lui, en épargnant tout ce qui lui était cher. Seulement, sa perspicacité habituelle ne lui permit pas de se méprendre sur les motifs de l'extrême indulgence de Henri. Il devina que Rosemonde était menacée d'un royal amour ; il en entrevit les suites douloureuses, et résolut, pour y soustraire sa fille, d'employer cette patiente intrigue, cette sourde habileté qui tant de fois lui avaient valu le succès. Dans un entretien qu'il eut avec Rosemonde, il s'exerça à lui faire comprendre que la sécurité et le bonheur commun exigeaient que son alliance projetée avec sir Edmund se conclût au plus vite. — Hélas ! vous oubliez, mon père, s'écria la jeune fille, que nous ne sommes plus les hôtes

de sir Edmund, mais ses geôliers. Sir Edmund est le prisonnier du roi, et vous êtes ici le défenseur des droits du monarque. N'est-ce pas exposer votre vie et celle de votre jeune ami, que de disposer de sa personne sans l'autorisation de celui auquel il appartient? — Sans doute, répliqua sir Cliffort ; aussi ne songerais-je nullement à former ce mariage, si ma parole n'y avait été engagée à l'avance. J'expliquerai ma conduite à notre équitable monarque, et, quelle que soit sa royale susceptibilité, il ne pourra me blâmer d'achever une union qui de droit est déjà existante. — Sur ce sujet, je vous laisse juge, mon père, répondit Rosemonde; ma soumission envers vous doit faire taire jusqu'à mes craintes. —

A vrai dire, sir Cliffort n'était pas aussi rassuré qu'il essayait de le paraître sur les suites de son insubordination à l'égard du roi ; mais il était prêt à sacrifier beaucoup de sa fortune et de sa sûreté personnelle, pour mettre à l'abri l'honneur de sa fille. Comme tous les hommes, d'ailleurs, auxquels la prudence et les temporisations ont réussi, il comptait habituellement sur le temps pour lui apporter des chances de salut.

Après avoir reçu l'assurance de la soumission de sa fille, il se décida à sonder les dispositions de sir Edmund. Lorsqu'il pénétra chez le jeune malade, il trouva Edith assise à ses côtés. L'art de la médecine appartenait alors spécialement aux femmes, et il n'était point de jeune fille, si chaste et si noble qu'elle fût, qui crût faillir aux délicats scrupules de son sexe, en distribuant ses soins à un pauvre chevalier blessé, fût-il jeune, beau et valeureux comme les Amadis, les Renaud et les Tristan.

Edith était placée devant une harpe, et sa main légère faisait vibrer sur les cordes d'airain quelqu'une de ces touchantes mélodies qui étaient populaires parmi les Gallois. Sir Edmund écoutait avec recueillement, et, lorsqu'une suspension du chant lui permit d'exprimer son admiration : — Edith, s'écria-t-il, vous êtes pour moi le génie de la patrie. Quand je vous écoute, je crois respirer le parfum sauvage de nos montagnes, j'assiste à nos fêtes hospitalières, dont l'affectueuse compagnie des femmes n'a jamais été bannie ; mon imagination s'exalte au souvenir des luttes poétiques de nos Bardes, et je sens frémir dans mes veines cette ardeur belliqueuse de nos guerriers, à laquelle mon pays doit sa fière indépendance Edith, sœur

chérie, qu'il est noble, qu'il est glorieux et doux de mourir pour un peuple qui compte parmi ses enfants des filles telles que vous ! —

Edith reçut, avec une orgueilleuse modestie, ce témoignage enthousiaste de reconnaissance, lequel n'échappa pas entièrement aux oreilles de sir Cliffort qui entrait en ce moment. Quoi qu'il en soit, le digne châtelain, même après avoir observé les deux jeunes gens, ne parut rien perdre de sa calme assurance, et, sans prendre souci d'écarter Edith, il entra en matière sur-le-champ Cependant, avant d'interroger directement sir Edmund, il commença par mettre son orgueil paternel à l'abri, en faisant valoir les raisons qui le déterminaient à presser le mariage de sa fille. — Des dangers sans cesse renaissants, dit-il en s'adressant au jeune Gallois, menacent ma fortune et ma vie. Nous tous, les antiques possesseurs du sol, nous avons été déracinés dans un jour de tempête. Protégé encore aujourd'hui par les murs formidables de ma demeure suzeraine, peut-être demain ne trouverai-je seulement pas un buisson hospitalier pour abriter ma tête. Mais si ma destinée doit servir de jouet à nos vainqueurs, je veux au moins que celle de ma fille soit établie sur des bases inébranlables. Il me faut donc, au plus tôt, assurer cet avenir qui m'est si cher ; chaque instant d'incertitude augmente sans mesure mes inquiétudes paternelles. Cependant, je reconnais qu'il n'est plus maintenant de mon droit de disposer de ma fille suivant mon absolue volonté. J'ai donné à votre père une parole qui m'est sacrée, et, loin que je cherche à délier cet engagement, je sens qu'il amènerait la réalisation de tous mes vœux. Où pourrais-je, en effet, trouver pour ma fille un refuge plus sûr que l'abri d'une forteresse galloise et la protection du comte de Glamorgan? Mais irai-je ôter un fils à celui même à qui je voudrais confier ma fille. Répondez-moi, sir Edmund, que dois-je faire : me faut-il persister à conclure une alliance qui, désormais, offre tant de dangers pour vous ? Ou chercherai-je ailleurs la famille qui adoptera Rosemonde, lorsque j'ai solennellement juré que le nom des Cliffort ne s'ajouterait pas à un autre nom qu'à celui des Glamorgan ? —

Lorsque sir Edmund entendit ces paroles, il jeta sur Edith un regard douloureux, et son visage, altéré par la maladie, pâlit encore sous l'effet d'une impression que, dans ce moment, le jeune Gallois lui-même n'eût pas su définir. Toutefois, son emotion ne dura qu'un

fugitif instant. Quel chevalier, dans toute l'Angleterre, eût pu hésiter à accepter la main de Rosemonde la belle, surtout lorsque cette ravissante conquête se présentait environnée d'obstacles et de dangers qui la rendaient, s'il était possible, encore plus précieuse! Edmund de Glamorgan releva donc son front maladif, où brilla un audacieux éclair de jeunesse, puis il répondit à sir Cliffort avec dignité : — Nulle crainte, et la mort même présente, ne pourraient nous empêcher, mon père et moi, d'acquitter notre parole donnée. Je suis prêt à devenir l'époux de votre fille, si elle consent à notre union avec foi et confiance. — Sir Cliffort affirma que le consentement de Rosemonde était obtenu ; il se retira satisfait, après avoir salué Edmund de Glamorgan du nom de fils, et en songeant déjà aux moyens d'abréger autant que possible les préliminaires ordinaires de la cérémonie du mariage.

Edith se leva à son tour ; son regard, tandis qu'elle prenait congé de sir Edmund, s'arrêta sur le jeune homme avec une complaisance mélancolique, qui semblait tout à la fois un témoignage d'approbation et de regret. Edmund de Glamorgan se trouva complètement abandonné alors à toutes les réflexions que devait lui suggérer la circonstance présente; seulement, un soupir harmonieux retentissait encore, comme une voix du souvenir, autour de lui : c'était la harpe d'Edith, qui, mal affermie sur sa base par la main tremblante de la jeune fille, était glissée jusqu'à terre, en laissant échapper l'accord prolongé de quelques sons gémissants.

Aucun obstacle ne paraissant devoir contrarier le projet d'union formé par sir Cliffort, il fut décidé que la consécration du mariage de Rosemonde avec sir Edmund aurait lieu sous un délai de huit jours. Ce court espace de temps fut employé aux préparatifs du mariage, auxquels, d'ordinaire, on ne consacrait pas moins de cinq à six semaines. Un contrat solennel fut dressé, suivant l'usage, pour établir les droits des deux époux. Des messagers furent ensuite envoyés aux membres des deux familles, qui, jusqu'au troisième degré, se trouvaient de droit conviés aux fiançailles et à la cérémonie nuptiale. Le comte de Glamorgan, père de sir Edmund, n'était attendu à Cliffort que le matin du huitième jour; il devait amener à sa suite une troupe nombreuse composée de jeunes chevaliers, parents ou amis de son fils. Cette troupe élégante et fière était chargée d'accompa-

gner Rosemonde, lorsque, après les fêtes du mariage, elle se mettrait en route pour se rendre au pays et à la demeure de sir Edmund. En toute occasion, et lors même que les deux époux habitaient la même contrée, on donnait ainsi à la jeune épouse une vaillante escorte pour la conduire à la maison de son époux, afin, disait-on, de la mettre, pendant ce trajet, à l'abri des attaques violentes, des poursuites désespérées de ses anciens prétendants.

Quelque désir qu'eût sir Cliffort d'entourer de mystère le mariage de sa fille, il était difficile que l'appareil de ces fêtes patriarchales n'en laissât pas ébruiter le secret. Le roi fut-il averti à temps, ou ne fut-il servi, en cette occasion, que par l'instinct clairvoyant de son amour? Toujours est-il qu'il sut se mettre en mesure de prévenir une union qui allait à jamais lui enlever Rosemonde. Le matin du quatrième jour qui avait suivi l'entretien décisif, que nous avons rapporté, entre sir Cliffort et Edmund de Glamorgan, un écuyer apporta au château une lettre scellée du sceau royal. Cette lettre, adressée à sir Cliffort, lui enjoignait, sous peine de forfaiture, de remettre, au pouvoir de l'écuyer dépêché par le roi, sir Edmund de Glamorgan, pour être amené prisonnier à Londres. L'ordre de Henri ne souffrait aucun retard; une heure de repos à Cliffort était accordée à l'écuyer; après quoi il devait immédiatement se remettre en route.

Sir Cliffort possédait un esprit trop fécond en ressources pour n'avoir pas prévu, à la fois, et la circonstance critique qui se présentait en ce moment, et les moyens d'en sauver les difficultés. La convalescence de sir Edmund était alors assez avancée pour permettre au jeune Gallois de se lever et de parcourir l'intérieur du château; cependant, sir Cliffort, dès qu'il eut pris connaissance du message royal, lui fit parvenir secrètement la recommandation de se remettre au lit. Puis il conduisit auprès de lui l'écuyer du roi, qui n'était autre que notre ancienne connaissance Turold : — Vous voyez, dit-il à celui-ci, que sir Edmund n'est pas en état de se rendre à Londres sans danger; son visage porte encore les traces de sa longue souffrance, et ses blessures sont à peine cicatrisées. Retournez donc vers notre clément monarque; dites-lui que ses ordres ne peuvent être exécutés, mais que, pour lui donner un témoignage de ma soumission, je me mettrai en route dès demain, et irai porter mes excuses au pied de son trône. S'il était possible, fidèle Turold, ajouta-t-il

encore, je vous accompagnerais à l'instant même ; mais une affaire urgente réclame ici ma présence aujourd'hui. J'espère que ce retard ne m'attirera pas la colère du roi Henri, surtout lorsqu'il aura entendu certaines propositions que j'ai à lui faire, et qui lui prouveront que je suis un vassal aussi généreux que dévoué. —

Pour donner plus de force encore à son discours, sir Cliffort, après être sorti de la chambre du jeune Gallois, fit servir à Turold un repas abondant et recherché. Mais, lorsqu'il voulut ajouter à cette largesse hospitalière quelques menus présents, le digne écuyer refusa fermement de les accepter, tant il tenait à prouver le désintéressement qu'il apportait dans le service du roi son maître. Cependant il se chargea, avec une secrète satisfaction, de deux belles fourrures de vair, l'une destinée à Henri et l'autre à Eléonore, et que sir Cliffort lui recommanda de présenter à ces royales personnes comme un produit de la chasse qu'il venait de faire dans le pays de Galles. L'adroit saxon voulait ainsi donner à entendre que son excursion chez les Gallois, qui peut-être avait inspiré quelque défiance au monarque, n'avait point eu d'autre but qu'un chevaleresque divertissement.

A peine le messager avait-il repris sa course vers Londres, que sir Cliffort fit appeler Edmund de Glamorgan pour se concerter avec lui sur les moyens de prévenir le courroux du roi, sans rompre toutefois l'union projetée. Il fut décidé à la suite de cette délibération, que le mariage serait béni secrètement dès le soir même. Sir Cliffort devait partir ensuite le lendemain au matin, afin d'aller, ainsi qu'il l'avait annoncé, faire acte de soumission devant Henri II. La liberté de sir Edmund serait rachetée ensuite par le don d'une certaine somme offerte au monarque pour subvenir aux frais des guerres qu'il soutenait sur le continent ; et même, si cette offrande n'était pas regardée comme suffisante, sir Edmund s'engagerait à servir de sa personne, pendant quelques années, sous le drapeau de Henri II, à la tête d'une troupe de soixante hommes d'armes, levée en partie sur les domaines de sir Cliffort, en partie sur ceux du comte de Glamorgan. Enfin, l'union du jeune Gallois avec Rosemonde serait célée ou rendue publique, suivant la nature des dispositions que l'on pourrait soupçonner touchant ce sujet, chez le monarque.

Toutes choses ainsi concertées, Edmund de Glamorgan se mit en route pour aller chercher l'ermite qui habitait la forêt de Cliffort ;

aucun autre prêtre ne se trouvant alors au château ni dans les environs. C'était aussi par exception que ce pieux solitaire devait être en état d'administrer le sacrement qu'on allait réclamer de lui ; car il n'était pas d'un usage général que les moines, ni surtout les ermites, fussent élevés au ministère de la prêtrise. Mais le cénobite de la forêt d'Oxford avait reçu les saints ordres de la main même de Thomas de Canterbury, qui l'avait institué le pasteur de cet infime troupeau des Outlaws, que les Normands auraient voulu frapper en même temps de proscription civile et de proscription religieuse.

En prenant congé, pour quelques heures, du châtelain de Cliffort, le jeune Gallois lui dit : — Ne soyons pas audacieux à demi ; mettez tous vos hommes sous les armes ; cet appareil guerrier sera le plus honorable cérémonial qui puisse accompagner la célébration de notre mariage. —

Le jour touchait à sa fin, lorsque sir Edmuud revint de sa visite chez l'ermite. Malheureusement, il n'avait pu, comme il l'aurait désiré, ramener avec lui le pieux cénobite. Il n'était pas rare que celui-ci allât distribuer les secours de la religion dans des endroits éloignés de quelques lieues de sa cellule, et c'est à cause de cette circonstance que sir Edmund l'avait trouvé absent. Un Outlaw, ancien clerc saxon, qui aidait quelquefois l'ermite dans la célébration des saints mystères, et qui s'établissait volontiers en son absence le gardien de sa cellule, avait averti le jeune Gallois qu'il ne fallait pas attendre son retour avant qu'il ne se fût écoulé quelques heures. Sir Edmund avait jugé à propos alors de revenir au château, en laissant son écuyer chez l'ermite, afin que le digne homme trouvât un compagnon et un protecteur, s'il consentait, suivant la demande qui lui en serait adressée, à se rendre immédiatement à Cliffort.

On était alors à l'époque la plus triste et la plus sombre de l'hiver, et, dans ce moment où la nuit commençait, le ciel, entièrement privé du doux éclat de la lune, laissait la terre presque dans une complète obscurité. Sir Edmund avait parcouru la forêt en proie à mille préoccupations indéfinissables. Son cœur, d'ordinaire si noblement ferme, si vaillamment calme, se trouvait assiégé par un sentiment de crainte qu'il ne pouvait dominer. Ce que craignait le jeune Gallois, ce n'était cependant ni la colère du roi Henri, ni un emprisonnement à Londres, ni même la perte de la vie. Esprit

poétique et rêveur, comme tous ceux de sa nation, il n'était accessible qu'à un effroi bizarre et mystérieux, dont la nature entière lui semblait ou la cause ou l'organe.

C'est ainsi que, ce jour-là, il se sentait tout porté à s'effrayer de l'obscurité du ciel, des sourds mugissements du vent à travers les branches dépouillées, du sec cliquetis des feuilles mortes, et de toutes les formes décharnées que les chênes et les bouleaux nus entrelaçaient autour de lui. Au fond que craignait-il ? Faut-il l'avouer... ? il avait peur de cet avenir exceptionnel, inconnu, qui s'ouvrait à lui par son mariage avec la femme la plus charmante et la plus admirée de toute l'Angleterre.

Il était encore sous le coup de ces impressions étranges, lorsqu'il arriva au pied de la colline sur laquelle s'élevait Cliffort. Un ravin, au bord duquel croissaient des hêtres rabougris, entourait cette éminence, et de place en place seulement il avait été comblé pour procurer des passages vers le château. Sir Edmund se préparait à traverser une de ces langues de terre, lorsque son cheval refusa tout-à-coup d'avancer sous l'éperon, et le cavalier, ayant alors cherché des yeux dans la direction indiquée par la frayeur de l'animal, aperçut une forme blanche qui se dessinait sous un des hêtres qui ombrageaient le ravin. Sir Edmund se signa par conscience, et non par vaine frayeur : — Qui est là ? dit-il de cette voie impérative et ferme qui commande aux esprits. — Ne craignez rien, sire chevalier, répondit la voix fraîche et caressante d'Edith ; vous n'avez pas affaire à un méchant esprit. — Vous ici, Edith ! s'écria sir Edmund avec inquiétude et surprise, qu'êtes-vous donc venue faire en ce lieu ? — Hélas ! Mahaut et moi, répliqua la jeune fille, en désignant la nourrice arrêtée à quelques pas, nous aimons à braver le froid, et nous sommes venues jusqu'ici, autant pour fuir le château que pour épier votre retour. Hâtez-vous, sir Edmund, ajouta-t-elle ; il y a de l'orage sur Cliffort, et votre présence le calmera peut-être : notre seigneur, mon oncle, paraît livré à de vives inquiétudes, et, malgré son pouvoir sur lui-même, il laisse échapper de violentes exclamations de chagrin et de colère. Ses serviteurs, attablés dans la grande salle, et auxquels, pour célébrer les fiançailles, il a fait distribuer les meilleures boissons de ses celliers, en y ajoutant la recommandation de ne point l'importuner, ni par leurs propos, ni par leurs chants joyeux, sont

tombés dans une ivresse lourde et stupide. Quant à Rosemonde, elle prie dans son oratoire, et, telle est la ferveur de sa dévotion, qu'elle n'a point encore songé à revêtir sa parure de noces, malgré l'ordre que lui en a donné son père. —

— Hé quoi ! s'écria le jeune Gallois, tous ils sont donc tristes comme moi ! — Tristes comme vous ! répéta Edith d'une voix que voilait l'émotion ; prévoyez-vous quelques nouveaux obstacles à votre mariage ? — Non, répondit sir Edmund ; dans quelques heures il sera consacré, je pense, car l'ermite doit venir ici cette nuit. Mais, voyez-vous, Edith, mon ame est tourmentée comme ces nuages qu'emportent et déchirent des vents contraires ; je suis entre la douleur et la joie, et je ne sais encore ce qu'il adviendra de ma destinée. Aussi, croyant que le ciel me devait quelque secours ou quelque avertissement, j'avoue qu'en vous voyant, avec votre blanche robe, sous ces hêtres, je vous ai prise pour une apparition. — Pour un lutin ou pour une fée? demanda Edith avec sa facile gaîté. — Pour une fée, et j'ai eu tort ; vous n'êtes pas une fée, vous, une créature qui attire, qui enchante, et qui conduit au malheur ! Vous êtes une gracieuse et douce femme qu'on serait toujours heureux de nommer ou sa sœur ou son épouse. La fée, c'est cette belle jeune fille qui va, dans quelques heures, unir sa vie à la mienne, et qui, par le cœur non plus que par le sang, n'est ni de ma famille, ni de ma race, ni de ma patrie, mais qui regarde au-delà des mers et se tourne vers la terre normande, lorsqu'elle veut sourire aux ombres de ses aïeux ! — Est-il possible, s'écria Edith, que, en épousant Rosemonde, ce ne soit pas un sentiment d'espoir et de joie qui remplisse votre cœur ? — Je vous répète, répondit le jeune Gallois, qui se plaisait à revêtir sa pensée d'une image poétique qui la voilait, je vous répète que Rosemonde est une fée par les perfections de sa beauté et de son esprit. Or, Edith, ne savez-vous pas quel sort attend l'époux d'une fée : l'infortuné, poussé par un charme fatal, épuise en vain ses forces, son courage, sa volonté, son dévouement ; une puissance insultante et cruelle déjoue tous ses efforts, et il meurt vaincu, c'est-à-dire sans avoir pu parvenir à fixer le bonheur inconstant à son foyer. — Vous craignez la colère du roi Henri, répliqua Edith, sans cela vous ne parleriez pas ainsi ; mais, ajouta-t-elle avec toute la chaleur de sa fervente amitié, sachez que vous calom-

niez Rosemonde en la comparant à une puissance capricieuse et fatale ; moi, je vois plutôt en elle un de ces célestes personnages dont parlent nos pieuses légendes, qui avec un sourire ramenaient la paix sur la terre, et, seulement en touchant le sol, faisaient éclore des fleurs sous leurs pas. — Vous dites que je crains la colère du roi Henri, répondit avec fierté sir Edmund, comme s'il n'eût entendu que la première partie de la réponse d'Edith ; ai-je donc hésité, naguère, à braver le courroux du monarque? Pourquoi m'intimiderait-il plus aujourd'hui que le jour où j'ai combattu parmi les Outlaws, pour notre saint archevêque? — Non, ce n'est pas cela, Edith ; mais, nous autres Gallois, nous avons de la vaillance sans ambition : ce que nous envions le plus, c'est un bonheur accompagné de simplicité et de paix. Edith ! je donnerais mon sang avec joie pour Rosemonde ; mais, si je dois vivre, je voudrais passer ma vie avec vous ! —

Ces paroles, qui, dans toute autre occasion, eussent ému délicieusement le cœur d'Edith, le blessèrent en ce moment d'un trait cruel. Mais, avec le courage à la fois ingénu et stoïque des martyres chrétiennes, la jeune fille dissimula sa souffrance. Elle ne répondit à sir Edmund qu'en le congédiant par un sourire et un salut d'adieu, car tous deux arrivaient, en ce moment, à la porte du donjon, et Edith s'empressa d'aller rejoindre Rosemonde.

La jeune fiancée était encore en prières ; mais, en s'approchant d'elle, Edith s'aperçut qu'elle avait le visage baigné de larmes. — Rosemonde, chère Rosemonde ! — s'écria Edith, qui, sentant elle-même son cœur défaillir sous sa douleur, cherchait encore cependant à donner quelques consolations à sa compagne. Rosemonde releva vivement la tête à l'interpellation de sa cousine. — Oh ! viens à mon secours, dit-elle d'une voix à laquelle la profonde émotion de son cœur prêtait une persuasion entraînante ; viens à mon secours, chère Edith, car sans doute l'esprit du mal m'entoure de suggestions perfides. Je voudrais rester fidèle aux règles de soumission et de modestie qui sont imposées à mon sexe, et cependant je ne puis trouver en moi le courage d'accomplir l'acte suprême d'obéissance que mon père réclame aujourd'hui. Edith, ce n'est pas à vous que j'ai besoin de faire l'éloge de sir Edmund, ajouta encore Rosemonde, en adressant à sa compagne un regard qui témoignait qu'elle avait pénétré ses sentiments secrets. Sir Edmund est noble, beau, chevale-

resque et généreux ; le titre de son épouse me glorifierait ; mais moi, chère Edith, à qui puis-je donner mon cœur sans sacrilége, si ce n'est à Dieu ? Dieu seul, en le purifiant, peut l'élever jusqu'à lui ! — Edith écoutait ces paroles confidentielles, et demeurait dans un pensif abattement. Toutes ces hésitations et ces craintes instinctives dont sir Edmund avait laissé échapper le secret, elle les retrouvait chez Rosemonde, augmentées encore par cette exaltation qui est naturelle à l'imagination des femmes. Par quelle fatalité le devoir commandait-il, en quelque sorte, à Edith d'aider à rapprocher ces deux êtres qui se fuyaient, et semblaient redouter également le joug d'un engagement éternel ?

Cependant, Rosemonde ne laissa pas à sa compagne le temps de résumer les pensées confuses qui s'élevaient dans son esprit, et elle reprit en ces termes : — Je t'ai appelée à mon secours, Edith, parce qu'une voix secrète me dit que tu peux quelque chose pour mon salut. Lorsque mon père est venu m'annoncer que la cérémonie de mon mariage devait avoir lieu cette nuit, je me suis jetée à ses pieds, je lui ai avoué que je n'étais pas préparée à former cette union solennelle, je l'ai conjuré de me permettre plutôt de me retirer dans quelque pieux monastère, mon inclination secrète m'attirant de ce côté. Je lui ai aussi représenté que, en choisissant ce parti, je lui épargnerais, ainsi qu'à sir Edmund, le ressentiment du roi Henri. Mais mon père, étonné de ne point trouver en moi cette prompte soumission qui distingue d'ordinaire les filles saxonnes, et déjà irrité, d'ailleurs, par les obstacles et les difficultés qui entravent sa puissance de père ou de suzerain, n'a répondu à mes humbles supplications que par de hautaines paroles de refus. Cependant j'ai cru lire dans la pensée de sir Cliffort, et je ne puis croire que, s'il savait mon honneur à l'abri dans l'enceinte sacrée d'un monastère, il ne me pardonnât pas d'avoir établi d'un seul coup ma sécurité et la sienne. Oh ! ce qu'il me faudrait seulement, c'est obtenir pour ce mariage un délai jusqu'à demain. Ne le pourriez-vous pas, Edith, par l'entremise de sir Edmund? — Cela est impossible, repliqua tristement Edith; je viens de voir sir Edmund, qui m'a annoncé que l'ermite allait se rendre ici cette nuit même. —

Rosemonde sembla se recueillir au plus profond d'elle-même pour rassembler toute sa force ; mais son ame était dominée par un entraî-

nement passionné dont jusqu'à ce jour elle n'avait pas mesuré la puissance. — Non, non, répéta-t-elle après quelques instants de silence, ce mariage ne s'accomplira pas. — En vérité, Rosemonde, dit à son tour Edith, avec une expression de tendre reproche, je ne vous reconnais pas. Qu'est devenue cette paix profonde, ce calme saint dans lequel reposait votre ame? Pourquoi hésitez-vous à accomplir un acte d'obéissance qui, dans l'avenir, ne peut amener que d'heureux fruits? Croyez-moi, les chastes joies de l'épouse chasseront bien vite loin de vous tout sujet de regret et de trouble. — Vous vous trompez, Edith, répondit Rosemonde, mon repos et ma joie, je ne les retrouverai pas en ce monde. Dieu seul eût pu me les rendre, s'il m'eût été permis de me donner à lui. — Tandis que la triste fiancée prononçait ces paroles, son visage se décomposait sous une impression de douleur si rapide et si profonde, qu'Edith, qui l'observait, en fut vivement alarmée. Elle ne put résister plus long-temps à l'affectueuse compassion qui remplissait son cœur. Elle serra Rosemonde entre ses bras, et, après avoir essayé de la ranimer par de tendres témoignages d'amitié, elle lui affirma qu'elle était prête à tout tenter pour lui donner une preuve de son dévouement.

Ces chaleureuses protestations rappelèrent Rosemonde à la vie, et, tournant vers sa compagne son beau regard, dont la douceur semblait plus pénétrante et plus irrésistible encore que de coutume : — Edith, dit-elle, parle-moi avec sincérité; sir Edmund n'est-il pas aussi disposé à te vouer son amour, que tu le serais à lui accorder le tien? — Pourquoi cette question? répondit Edith un peu troublée. — S'il en était ainsi, notre repos serait assuré; notre bonheur, peut-être, pourrait revivre encore. Ecoute, ajouta-t-elle en reprenant cette expression de mélancolie qui enveloppait sa beauté comme d'un nuage de deuil, sinistre auréole qui, déjà, environnait son front; écoute : si je ne songeais qu'à moi, à moi seule, je ne me mettrais pas ainsi en défense contre l'avenir. Qu'importe après tout? la mort me délivrerait bientôt! Oui, la mort, Edith! car j'ai sondé mon cœur pendant ces heures que je viens de passer en prières. Lorsque Jean de Sarisbéry m'encourageait à ce mariage, si je lui promettais de m'y soumettre, c'est qu'alors il était temps encore; mais, maintenant, un souvenir dont je ne triompherai pas me sépare de sir Edmund. Une vision a passé devant mes regards, et mon ame

s'en va à sa suite. Soit crainte, soit amour et espérance, n'est-ce pas ainsi que languissent et meurent ceux à qui apparaît quelqu'une de ces ombres inconnues et redoutables qui viennent des profondeurs de l'Eternité, sans qu'on puisse dire si elles appartiennent au ciel ou à l'enfer? Oui, je mourrai comme est morte ma mère, lady Cliffort, que j'ai toujours connue si belle, si froide et si triste. Mais, je te le répète, Edith, je résiste à mon funeste avenir, parce que j'entrevois que ce n'est pas pour moi seule qu'il se prépare : mon père, malgré toute sa prudence habituelle, s'abuse, je le crains bien, lorsqu'il croit pouvoir entrer en accommodement avec le ressentiment du roi. A quoi s'expose-t-il? A quoi expose-t-il sir Edmund? Et toi-même, Edith, quelle sera ta destinée? — Ne songeons pas à moi, répliqua la noble Edith; mais, quel préservatif à des malheurs qui ne me paraissent, en effet, que trop certains? — Un seul, Edith; si tu te crois aimée de sir Edmund, couvre ton front de mon voile de fiancée, va au pied de l'autel, accepte la foi de celui qui a su éveiller ta tendresse, et donne-lui la tienne en échange. Quant à moi, peu de temps me suffira pour préparer ma fuite, et, avant que le soleil ne soit levé sur les tours de Cliffort, je serai renfermée dans l'enceinte du monastère de Sainte-Marie. Alors, quoi que tu en puisses penser, Edith, j'aurai sauvé mon père et sir Edmund; j'aurai assuré ton bonheur, et je ne serai répréhensible devant aucune loi divine ou humaine; car il est permis, il est enjoint même, pour se consacrer à Dieu, de rompre jusqu'au lien filial. —

Rosemonde parlait avec une exaltation qui prenait sa source dans des sentiments si vrais, si sincères, qu'Edith se trouvait peu à peu entraînée à partager les mêmes convictions. Elle plaignait encore son amie; elle s'étonnait de lui voir avec tant de résolution décider elle-même de sa destinée; mais, loin de la blâmer, elle l'admirait; elle la comparait à ces vierges saintes dont journellement elle lisait l'histoire, et qui employaient de pieux subterfuges pour se soustraire à la vie du siècle, et pour obéir à leur vocation religieuse. — Hé quoi! ma chère Rosemonde, objecta encore Edith, cette éternelle solitude du cloître ne vous effraie pas? — Non, répondit Rosemonde avec fermeté; ce n'est pas trop de l'aide du temps et du secours d'une prière vigilante et sans cesse renouvelée pour ramener à Dieu mon cœur égaré. D'ailleurs, j'ai passé à Sainte-Marie quelques beaux

jours de mon enfance, et, lorsque je serai dans ce pieux refuge, la grâce du Seigneur me communiquera peut-être des lumières et un secours inattendus. — Edith ne trouvait plus la force d'opposer aucune résistance aux volontés de son amie ; elle lui témoignait son acquiescement par des larmes si amères, qu'il était facile de comprendre que c'étaient déjà des larmes de séparation et d'adieu. — Dévoilez-moi votre projet dans tous ses détails, dit-elle enfin à Rosemonde, pour que je sois en état de l'exécuter fidèlement. Toutefois rappelez-vous le vœu que vous aviez formé dans une occasion où, condescendant aussi à ma volonté, vous aviez lieu de craindre qu'il ne s'ensuivît pour moi quelques périls. Eh bien ! ce vœu, c'est moi qui le réitère aujourd'hui, et je dis, comme vous disiez alors, chère Rosemonde : Oui, je promets devant Dieu et la Vierge que le malheur qui te frapperait je l'expierais par une rude pénitence, comme s'il était mon propre crime. —

L'entretien des deux jeunes filles fut interrompu par des pas qui s'avançaient vers la porte de leur oratoire. C'était sir Cliffort revenant vers Rosemonde. — Êtes-vous prête, ma fille ? lui dit-il avec un front sévère ; le saint ermite est arrivé, il vous attend. — Encore quelques instants, mon père, répondit Rosemonde, et je descends à la chapelle. J'avais cependant, dans ce moment solennel, une grâce à vous demander, une grâce bien légère : Permettrez-vous qu'après la consécration du mariage, Edith et Mahaut se rendent aussitôt au monastère de Sainte-Marie, pour accomplir en mon nom un vœu que j'ai formé, tandis que moi-même je resterai jusqu'à leur retour en prières au pied de l'autel ? — Sir Cliffort n'avait aucun motif pour refuser de condescendre au désir exprimé par Rosemonde, il se trouva même heureux d'obtenir, à si faible prix, un consentement qui pouvait encore lui être disputé. Cependant, ce n'était pas sans regret qu'il voyait sa fille embrasser son nouvel état sous des auspices aussi sérieux, et sans qu'elle essayât elle-même de faire diversion à ces sombres influences par quelques-unes de ces idées riantes qui sont ordinairement le privilége des jeunes fiancées. — Nous ferons en sorte, dit-il, que le voyage d'Edith au monastère ne soit pas de trop longue durée ; car sir Edmund est impatient, ma fille, de vous emmener dans son château de Glamorgan, et moi, tandis que je vais me rendre

à Londres, j'ai de graves raisons de desirer que vous vous éloigniez d'ici. —

Lorsque sir Cliffort se fut retiré, Mahaut fut appelée en toute hâte près des deux jeunes filles, sa participation étant nécessaire pour la réussite du projet, dont l'exécution s'apprêtait en ce moment. Il n'était pas besoin de craindre quelque observation ou quelque résistance de la part de Mahaut; elle avait été attachée au service de Rosemonde et d'Edith, et elle regardait comme son premier devoir de pratiquer à leur égard une obéissance muette, passive et absolue. On peut même dire qu'elle s'était consacrée à ce devoir avec tant d'ardeur et un tel fanatisme, que bientôt toute autre idée, toute autre conception de vertu s'était trouvée étouffée dans son ame; en sorte que Mahaut eût de beaucoup préféré pécher, même grièvement, par un excès de soumission envers ses jeunes maîtresses, que d'accomplir l'œuvre pie la plus méritoire, s'il eût fallu, en même temps, contrarier la plus futile de leurs volontés

Il était d'usage, à cette époque, que des vêtements d'une forme et d'une couleur particulières fussent réservés à la fiancée, ainsi qu'à deux de ses plus proches parentes ou amies, chargées de l'accompagner pendant toute la durée de la cérémonie, et de veiller sur elle maternellement. Ces vêtements nuptiaux n'appartenaient point en propre aux personnes qui s'en paraient : on les empruntait chacun à son tour, on se les transmettait de génération en génération, et d'ordinaire ils faisaient partie du trésor de l'église dans laquelle ils étaient déposés. Cette circonstance servait à merveille les projets de Rosemonde; rien n'était plus facile, en effet, que d'opérer un changement de personnes à l'aide de ces tuniques et de ces voiles, dont l'ampleur majestueuse s'accommodait à toutes les tailles et dissimulait toutes les différences de formes et de tournure. Rosemonde couvrit donc le front d'Edith du voile de fiancée, et prit pour elle-même celui qui avait été destiné à son amie; le troisième vêtement était préparé pour Mahaut. La toilette avait été prompte; au moment de franchir le seuil de l'oratoire, les deux amies se serrèrent la main avec un geste tendre et solennel. Du fond du cœur elles se faisaient réciproquemont la promesse secrète de ne point se manquer l'une à l'autre.

Elles trouvèrent, à la porte de sortie du donjon, sir Cliffort,

Edmund de Glamorgan et la plupart des serviteurs rassemblés, qui se préparaient à leur faire cortége. Il fallait, comme on sait, traverser toute la cour intérieure et le second mur d'enceinte pour arriver à la chapelle. Edith et Rosemonde, séparées par Mahaut, s'avançaient d'un pas lent et mesuré, en ayant soin de se tenir à quelque distance l'une de l'autre, afin que la légère différence de grandeur, qui caractérisait leur taille, ne fût point remarquée; quoiqu'elles n'eussent crainte, d'ailleurs, d'être trahies par d'autres lumières que par le faible éclat des étoiles ou par les lueurs ondulantes des torches résineuses qui éclairaient leur marche.

Mais bientôt les sombres arcades de l'église saxonne leur prêtèrent une ombre favorable. Les serviteurs qui portaient les torches s'arrêtèrent à l'entrée de l'église, et le vacillant rayon des lampes du sanctuaire éclaira seul cette scène à laquelle tous les acteurs prenaient un si vif intérêt. Edith et Rosemonde s'étaient mises en prières; Edith occupait la place qui appartenait à la fiancée. Les deux jeunes filles invoquaient le secours suprême du Seigneur, avec un cœur ému sans doute, mais ferme et pur d'intention. Edith, en particulier, possédait une telle droiture de sentiments, qu'il lui eût été impossible de se suspecter elle-même du moindre mouvement d'égoïsme dans l'acte qu'elle allait accomplir. Jamais, pour atteindre à son propre bonheur, la jeune fille n'eût violé ainsi quelqu'une de ces règles positives du devoir, auxquelles elle portait un respect si parfait. Si donc aujourd'hui elle manquait à ses principes en contrariant les ordres et la volonté de sir Cliffort, elle le faisait par pur zèle d'amitié et aussi par respect pour ce qu'elle appelait la vocation religieuse de Rosemonde; et, tout ce qu'elle pouvait demander au Seigneur, c'est que son amitié ne s'abusât pas et ne fît pas fausse route.

L'ame de Rosemonde recélait peut-être plus de troubles que celle de son amie, mais elle n'était pas dominée cependant par une conviction moins entraînante. Rosemonde était du nombre de ces natures essentiellement idéalistes sur lesquelles les mystérieuses inspirations du sentiment, les vagues révélations de la loi naturelle, ont mille fois plus d'empire que toutes les formules positives de la loi écrite. Ces êtres, quoique admirablement doués pour la vertu, sont exposés à tomber dans de mortelles embûches; car, pour obéir à cette loi immuable dont leur conscience a la vive perception, ils transgressent

ces lois passagères que la nécessité et la prudence font inscrire dans le code particulier de chaque nation, de chaque religion et de chaque siècle. Ainsi Rosemonde bravait le précepte, si absolu à cette époque, de la soumission filiale, et, pour motiver une aussi grave infraction à ses devoirs, elle consentait, aidée seulement par une vocation bien faible et bien indécise, à éteindre sa jeunesse au milieu des froides rigueurs du cloître. Mais, ce à quoi elle ne pouvait consentir, ce qui lui semblait porter atteinte, comme un sacrilége, à ses plus délicats sentiments, c'était de jurer à un époux la foi que son cœur démentait déjà, c'était surtout d'enlever à son amie le bonheur qui tendait vers elle, et de s'interposer entre deux êtres tout prêts à se chérir, destinés à se consacrer l'un à l'autre.

Cependant l'ermite, après quelques prières préparatoires, se disposa à consacrer le mariage pour lequel on avait réclamé son ministère. Edith mit sa main dans la main d'Edmund de Glamorgan, et, au moment où l'on adressait à celui-ci la demande que prescrit le rituel, il fut averti par une légère pression des doigts de sa compagne de diriger vers elle toute son attention. Edith avait entr'ouvert son voile et s'était placée à dessein sous les rayonnements de la lampe, en sorte que son visage pouvait être reconnu au moins de celui qui se trouvait auprès d'elle. Sir Edmund la vit; il tressaillit de surprise; et le « oui » qu'attendait le prêtre bondit de son cœur à ses lèvres. — Que la volonté de Dieu soit faite! — ajouta mentalement le nouvel époux, tandis qu'Edith, à son tour, s'engageait par le serment sacré.

La cérémonie s'acheva par la célébration du saint sacrifice. Cependant Edith, même après avoir reçu la dernière bénédiction du prêtre, ne quitta point l'autel. Elle demeura à genoux dans l'attitude d'une fervente prière, et un geste silencieux de sa part avertit sir Edmund de l'imiter. Rosemonde, au contraire, traversa l'église et sortit accompagnée de Mahaut. Deux chevaux les attendaient à la porte, et un écuyer tout monté se disposait à les suivre. Elles se mirent donc en route aussitôt, et la herse s'étant levée à leur approche, elles se trouvèrent, en un instant, hors de l'enceinte du château de Cliffort. Mais à peine avaient-elles franchi le pont-levis, qu'elles aperçurent, aux premières lueurs dont brillait le matin, un groupe de chevaliers qui gravissaient la colline de toute la vitesse de leurs chevaux. Rosemonde et Mahaut ne pouvant pas éviter la rencontre de ces inconnus,

se crurent obligées de revenir sur leurs pas, et se réfugièrent sous le porche de la porte d'entrée. Mais, à mesure que le groupe se dessinait mieux à ses regards, Rosemonde reconnaissait les personnes qui le composaient. Bientôt elle ne douta plus : c'était le roi Henri, accompagné de plusieurs seigneurs de sa cour. A cette vue, la jeune fille émue, troublée, se sentant comme frappée de la main de Dieu, entraîna Mahaut à sa suite, et se hâta de regagner la chapelle, tandis que de son côté sir Cliffort en sortait pour aller au devant du roi.

Cette fois, l'admission du monarque à l'intérieur de la forteresse ne souffrit aucune difficulté. Henri fut accueilli avec tous les honneurs dûs au souverain; seulement, sir Cliffort, en guidant la marche du roi, semblait déceler quelqu'empressement de le voir arriver au donjon. Cependant, lorsque Henri vint à passer devant la chapelle, ayant remarqué qu'un grand nombre des serviteurs du châtelain étaient rassemblés en ce lieu, il voulut s'y arrêter, sous prétexte d'accomplir ses dévotions du matin. Puis, trouvant l'autel paré, il s'adressa, avec quelque soupçon, à sir Cliffort, et lui demanda quelle cérémonie venait d'être célébrée, qui fût assez solennelle pour avoir réclamé toute la pompe du sanctuaire ainsi que le concours de toutes les personnes de sa maison ? — Comme j'étais au moment de me rendre à Londres, Prince, répondit sir Cliffort sans se déconcerter, pour solliciter à vos pieds des grâces qui me seraient précieuses, j'ai voulu que toute ma famille invoquât avec moi le secours de Dieu, afin d'obtenir que votre faveur royale ne se détournât pas de nous, et que tous les maux que votre clémence nous épargnerait vous fussent comptés en bonheurs et en succès. — Et quelles sont donc ces demandes, dit le roi, pour lesquelles vous craigniez tant un refus de notre part ? — Sir Cliffort expliqua alors, par toutes les raisons plausibles que put lui suggérer son esprit insidieux, le vif intérêt qu'il portait à Edmund de Glamorgan, et il exposa ensuite à quelles conditions il avait espéré obtenir, ou plutôt acheter la grâce du jeune Gallois. — Vous n'oubliez qu'une chose, reprit sévèrement le roi, lorsqu'il eut entendu les propositions de sir Cliffort, c'est qu'Edmund de Glamorgan n'est point ici le seul coupable, et que, eussé-je à vous octroyer sa grâce aux conditions auxquelles vous vous flattez de l'obtenir, il me faudrait, après ce que je sais de votre peu de fidélité, une autre garantie de la sincérité de vos promesses, que votre parole. —

Sir Cliffort, en s'efforçant de dissimuler le trouble et la crainte qui commençaient à s'emparer de son ame, pressa le roi de lui faire connaître par quels actes contraires à ses devoirs il avait mérité d'aussi graves reproches. – Pour que vous n'accusiez pas mes reproches d'injustice, répondit Henri, il me suffira de vous dire que je sais, à n'en pas douter, que votre dernier voyage chez les Gallois n'a point eu d'autre but que de resserrer votre alliance avec ce peuple ennemi. Au lieu de vous confier à notre royale générosité pour la conservation de vos biens et de votre pouvoir, vous avez préféré mettre votre forteresse sous la protection de vos rebelles voisins, et vous voulez en faire le premier poste d'observation et de défense qui s'oppose, en cas d'attaque, au passage de notre armée ! — Sir Cliffort répondit par de vives dénégations à cette accusation du roi, et allégua, pour se justifier, qu'à l'exception de sir Edmund, pas un chevalier ou un soldat gallois ne se trouvait dans le château. — Ma présence ici rompt à temps vos projets, répliqua le roi, car huit jours ne se seraient pas écoulés avant que Cliffort ne fût devenu le repaire de traîtres le mieux pourvu de mon royaume. Mais ignoriez-vous, sir Cliffort, ajouta Henri avec sa formidable ironie, que j'ai toutes sortes de raisons de m'intéresser à vous ? Il n'est donc pas étonnant que je me sois appliqué à connaître vos démarches, vos actions, vos projets, aussi bien que vous les connaissez vous-même. —

Sir Cliffort garda un silence digne ; il semblait attendre, pour se disculper, que le roi eût épuisé tout le fiel de ses reproches, et fût en état de lui prêter une attention plus calme. — Nous autres rois, reprit alors Henri avec une sorte de magnanime insouciance, nous avons, au reste, d'étranges prédilections ; notre clémence est souvent aveugle, comme cette divinité que les païens appelaient la Fortune. Voilà pourquoi, sir Cliffort, malgré toutes les déloyautés dont vous vous êtes rendu coupable à notre égard, nous serions peut-être disposé à entrer en accommodement avec vous, si, ainsi que nous l'avons dit, nous avions une autre garantie de vos promesses que votre simple parole. — Et quelle garantie peut donc vous satisfaire, Prince? demanda sir Cliffort, non sans défiance ni sans hésitation. – Vous remettrez sous notre garde votre fille Rosemonde, et elle demeurera en ôtage dans le lieu que nous aurons désigné pour sa résidence, jusqu'au moment où, après nous être assuré de votre

fidélité, nous croirons pouvoir remettre votre précieux gage entre vos mains. — Rosemonde ! s'écria sir Cliffort épouvanté : que peut avoir de commun, Prince, le sort d'une jeune fille avec les graves intérêts que nous avons à traiter ensemble. — Ce que vous avez de plus cher au monde, sir Cliffort, c'est votre fille, n'est-ce pas? Moi, c'est la paix de mon royaume ; eh bien, à votre égard au moins, l'une me répondra de l'autre ! — Disposez de ma vie et de mes biens comme il vous plaira, répondit sir Cliffort avec un accent de froideur imposante ; mais, pour Rosemonde, elle est hors de votre pouvoir, car, si c'est un acte impie et cruel de ravir une fille à son père, devant Dieu et devant les hommes, ce serait un infâme sacrilège d'ôter une femme à son mari. Or, depuis une heure à peine, Rosemonde Cliffort est dame de Glamorgan.

— Ceci est un audacieux mensonge ! s'écria le roi ; vous n'eussiez pas osé, sir Cliffort, attenter jusque-là à nos droits de suzerain ; vous n'eussiez pas osé marier Rosemonde, la fille d'une de nos fidèles sujettes, une héritière normande, dont la fortune et les biens sont sous notre garde et tutelle ; vous n'eussiez pas osé, dis-je, la faire épouser à un rebelle, à un homme qui a encouru notre disgrâce, et que nous pouvons, si bon nous semble, envoyer demain à la mort? —

Sir Cliffort se tut ; déjà il se repentait de l'aveu imprudent qui lui était échappé dans la surprise de sa violente émotion. — Non, cela n'est pas, s'écria encore le roi avec un geste de frénétique courroux. N'est-ce pas, Madame, ajouta-t-il en s'avançant vers Rosemonde, que vous n'avez pas prêté votre consentement à un tel acte d'insubordination? — Le roi n'avait point songé à remarquer les costumes cérémoniaux que portaient Edith et Rosemonde ; c'était instinctivement qu'il s'était approché de cette dernière ; mais ce mouvement éveilla l'attention de sir Cliffort, qui conçut alors, pour la première fois, le soupçon que ce n'était pas le visage de sa fille qui se cachait sous le voile de fiancée. Quant à Rosemonde, interpellée directement, elle fit un pénible effort pour répondre ; jusque-là, elle était demeurée étrangère à ce qui se passait autour d'elle : les remords que lui occasionnait déjà l'insuccès de son projet, joints à cette invincible et foudroyante émotion de bonheur que lui apportait la voix de Henri, si altière et courroucée qu'elle fût, anéantissaient la pensée de l'infortunée jeune fille, ravageaient sa raison, et bouleversaient son ame. — Je ne suis

pas l'épouse de sir Edmund, dit-elle enfin, en répondant autant aux muettes interrogations du regard de son père qu'à la demande énoncée par Henri ; mais ma destinée n'en est pas moins enchaînée : je suis la fiancée du Seigneur, et j'ai fait vœu de finir mes jours dans la paix de Dieu, à l'abri du cloître. —

Rosemonde avait levé son voile, comme pour donner, par l'affirmation de ses regards, plus d'autorité à ses paroles. Henri contemplait la jeune fille avec amour, avec idolâtrie, et aussi, il faut le dire, avec une étrange pitié ; pitié du vainqueur pour le vaincu, sentiment profond et vrai peut-être, mais stérile, qui ne diminue point les joies orgueilleuses du triomphe, ni les égoïstes délices de la conquête. — Votre vœu est prématuré et téméraire, répliqua le roi à Rosemonde : nous nous chargerons de vous en faire relever. Au reste, Madame, ajouta-t-il, vous aurez le loisir d'éprouver votre vocation, car nous ne voulons point attenter à votre liberté, et la résidence que nous vous avons choisie est le monastère de Godstow, situé sur notre domaine royal de Woodstock. — Est-il bien vrai, Prince, que ce soit cette sainte maison que vous destiniez pour asile à Rosemonde? dit avec un élan d'espoir sir Cliffort ; mais non, vous voulez abuser ma tendresse paternelle... Vous me trompez ; ne sais-je pas que tous peuvent tromper ! — Et, tandis qu'il prononçait ces amères paroles, le regard du malheureux père semblait porter un défi à sir Edmund. — Non, tous ne trompent pas? repliqua fièrement le jeune Gallois, et je pourrais, à cet égard, sir Cliffort, vous prouver mon innocence. Mais ce n'est pas le moment d'employer le temps en vaines explications ; le donjon de votre forteresse est toujours debout ; sur ses murailles veillent encore vos vaillants hommes d'armes ; dites un mot, et vous verrez si mon honneur et mon courage vous font défaut pour défendre votre fille contre les attaques d'un roi, ce roi fût-il secondé par la plus valeureuse de ses armées. — Un bouillant élan de colère fit tressaillir Henri, lorsqu'il entendit l'audacieuse proposition que le jeune Gallois adressait au châtelain de Cliffort. Cependant cette haineuse émotion se transforma bien vite en triomphante raillerie. — Vous pouvez vous permettre beaucoup, sir Edmund, même l'outrage envers notre personne, car la fortune est pour vous aujourd'hui. On vous croyait l'époux de Rosemonde, vous ne l'êtes pas : par quel mystère, je l'ignore. Si vous l'eussiez été, c'était votre

arrêt de mort. Je vous le répète, sir Edmund, la fortune est pour vous ! Quant à vos conseils, ils sont inutiles; sir Cliffort ne les suivra pas! Sir Cliffort sait que c'est droit et justice de ma part quand je réclame une garantie de sa loyauté; il sait aussi que je puis faire de Rosemonde Cliffort la plus riche et la plus puissante dame de l'Angleterre, si lui-même, par sa rebellion, ne met pas obstacle à nos bonnes grâces. —

Le doute commençait à entrer dans l'ame de sir Cliffort; ce doute lâche et perfide qui apaise la conscience aux abois. L'ambitieux saxon se disait que peut-être le roi ne le trompait pas; que, en tirant parti de cette circonstance critique, sa fortune pouvait être affermie plutôt que renversée; enfin, que Rosemonde, quoique renfermée dans le monastère de Godstow, n'échapperait pas absolument à sa paternelle surveillance. Le dernier effort de sa résistance à la volonté d'Henri ne se témoigna plus que par cette faible parole : — Prince, comment pouvez-vous espérer que de mon plein gré je consentirai à vous livrer ma fille ? — Henri renouvela alors la promesse qu'il avait déjà faite de ne disposer de la personne de Rosemonde, en quelque manière que ce fût, sans le libre consentement de la jeune fille. On en vint enfin à discuter toutes les mesures à prendre pour le départ, le roi exigeant qu'il eût lieu à l'instant même. Il fut convenu qu'un écuyer de sir Cliffort accompagnerait Rosemonde jusqu'à l'abbaye de Godstow; que Mahaut ne se séparerait pas de la jeune fille, et continuerait à la servir pendant son séjour dans le monastère.

— Allez, ma fille, dit sir Cliffort à Rosemonde qui s'était agenouillée à ses pieds en réclamant sa bénédiction, et, dans la voie périlleuse où vous êtes engagée, songez à l'honneur de votre race et à la vertu de votre mère. — La douleur, le repentir, la honte, le sentiment de sa faiblesse, accablèrent en ce moment l'infortunée Rosemonde; elle pâlit, et, dans un cri d'agonie, son ame sembla s'échapper de ses lèvres décolorées. Edith se précipita vers son amie pour la secourir; mais Henri repoussa doucement la jeune femme, et, avec l'aide de Mahaut, entraîna Rosemonde hors de la chapelle. Quelques instants plus tard, la jeune fille franchissait, aux côtés du roi, l'enceinte protectrice de la demeure paternelle.

Aussitôt après avoir introduit Rosemonde dans le monastère de Godstow, Henri retourna à Londres, où il demeura constamment

occupé, au moins en apparence, des intérêts de sa politique et de la surveillance intérieure de son royaume. Une semaine s'était passée ainsi, lorsque, à la tombée du jour, le roi, accompagné seulement de Turold, se mit en route vers son château de Woodstock. Celui qui eût pu observer Henri pendant ce trajet, eût été certainement frappé de cette juvénile et rayonnante expression de bonheur qui rehaussait encore la beauté mâle de son visage et la majesté habituelle de sa physionomie. C'est que Henri atteignait à cette heure suprême, heure unique qui se rencontre dans la vie de quelques êtres privilégiés, pendant laquelle, grâce à un mirage sublime, l'idéal infini qu'appelle notre ame semble se révéler à nous et se laisser saisir.

Pas n'est besoin maintenant d'avertir nos lecteurs que le monastère de Godstow et le château de Woodstock, quoique situés à quelques lieues de distance l'un de l'autre, communiquaient ensemble par les détours d'une longue forêt qui continuait le parc royal.

Amélie Bosquet (Rouen.)

(La suite à la prochaine Livraison.)

CHATEAUX DE NORMANDIE.

GISORS.

LA TOUR SAINT-THOMAS.

Au milieu de l'enceinte fortifiée de l'ancien château de Gisors, s'élève, sur un tertre fait de main d'homme, une haute tour qui a aussi son enceinte particulière de murailles épaisses. Le tertre était autrefois recouvert d'un glacis en pierres, et environné de larges fossés secs. On le gravissait au moyen d'un escalier qui, du château, montait à la porte en plein cintre de l'enceinte de la tour. Maintenant, les fossés sont comblés, l'escalier est détruit, un sentier étroit, qui circule sur le flanc du tertre, conduit à la tour isolée, et des buissons épars poussent çà et là sur ce mamelon dépouillé de son ancien revêtement de maçonnerie.

Cette tour porte le nom de *Saint-Thomas*, en l'honneur de saint Thomas de Cantorbéry, assassiné au pied des autels en 1170, à l'âge de 52 ans. Le pape Alexandre III le mit au nombre des martyrs, et ordonna qu'on en célébrât la fête. Ce fut après que l'église eut fait un saint de Thomas Becquet, archevêque de Cantorbéry, que Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, fit élever, dans l'enceinte de la tour construite en 1097 par Guillaume Le Roux, une chapelle dédiée au prélat qui avait été son chancelier, le précepteur du jeune Henri son fils, et que des courtisans trop empressés à plaire massacrèrent sans pitié, après avoir entendu d'imprudentes paroles de leur prince.

La tour Saint-Thomas date donc de la fin du XIe siècle, et la chapelle de la fin du XIIe. Il n'en reste plus rien que le rond-point, perdu dans l'épaisseur des murailles qui forment l'enceinte particulière de la tour. De là partent des naissances de voussures supportées par des culs de lampes terminés par des figures d'anges grossièrement sculptées, et, dans l'enfoncement où s'élevait l'autel de pierre du saint patron de la tour, on voit encore les croisées étroites, sortes de meurtrières destinées à éclairer la chapelle expiatoire consacrée à l'archevêque de Cantorbéry. Des croisées plus larges auraient pu nuire à la sûreté du vieux donjon quand il était assiégé. Ce chevet ruiné est tout ce que la révolution a laissé debout, de ce petit monument religieux auquel la tour qui l'avoisine doit son nom. Il est probable qu'auparavant, comme tant d'autres de la même espèce, elle n'en portait pas d'autre que celui de *donjon*, car elle était réellement le donjon du fort château bâti par Guillaume Le Roux, sur les dessins du comte du Perche, Robert de Belesme, le grand ingénieur de son temps, *ingeniosus artifex*, comme l'appelle Orderic Vital.

Le temps, et les hommes qui détruisent plus vite encore que le temps, avaient porté de si rudes atteintes à la solidité de la tour Saint-Thomas, que, pendant que j'ai été maire de Gisors, je me suis cru obligé, en conscience, de faire construire quelques éperons pour la soutenir, en leur donnant à eux-mêmes le caractère d'une ruine. J'ai fait planter, au pied de cette maçonnerie nouvelle, quelques lierres que j'espérais voir l'entourer et la soutenir, comme il y en a tant sur nos vieilles et pittoresques murailles. Ils sont morts, et apparemment le lierre choisit lui-même le pan de ruines qu'il préfère, comme l'ami choisit l'ami auquel il s'attache pour toujours[1].

En 1836, des réparations intérieures ont été faites à la tour Saint-

[1] C'est à propos de ces réparations, et de quelques autres, que M. Charles Nodier (*Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, t. II, p. 141) dit : « La sollicitude du sage administrateur qui veille à la conser-« vation de ce monument doublement important, donne lieu d'espérer que, « préservé désormais de la cupidité des faux savants qui mutilent pour possé-« der, et de la barbarie des iconoclastes et des vandales, il pourra fournir « long-temps d'utiles sujets d'observation à l'archéologue, de piquantes études « au peintre, et de touchantes inspirations au poète et au romancier. » M. Nodier ne prévoyait pas alors les iconoclastes de la révolution de Juillet, qui ont été effacer des fleurs de lis dans la *tour du Prisonnier*, où elles étaient armoriées avec des cœurs.

Thomas ; vers cette époque, on reconstruisit l'escalier qui conduisait au haut de l'antique donjon. Il est d'une autre pierre que le reste de l'édifice ; mais ce sera une indication de sa date. Maintenant, les curieux peuvent jouir du magnifique point de vue dont on a été si long-temps privé, et d'où l'on domine, au nord, la forêt du ***Buisson-Bleu*** et la ***Vallée-Bleue***, tellement enveloppée de son voile de brouillards, qu'elle devait rappeler aux Normands le ciel mélancolique de leur première patrie, surtout quand elle était encore assombrie par les ombrages de la ***Forêt des Sept-Villes-de-Bleu***, détruite depuis quelques siècles. Regardez à l'ouest, vous apercevez, au-dessus des bois, la tour démantelée de Neaufles ; c'est un jalon qui, cinq lieues plus loin, doit vous faire apercevoir, au milieu d'une vaste plaine, les clochers pointus d'Ecouis, la vieille collégiale d'Enguerrand de Marigny, où son corps a trouvé une tombe après avoir été exposé à Montfaucon. Les ministres d'alors étaient terriblement responsables, et voyez ce que c'est que les passions qui jugent, Marigny a été réhabilité ; on avait pendu un innocent. Au midi, c'est un autre aspect : par-dessus l'église de Gisors, à travers les découpures de ses minces et légères dentelles de pierre, on découvre Mont-Javoult, l'olympe des Vexins (Mons Jovis), avec ses souvenirs de paganisme, et sa tour d'où l'on voit Paris. A l'est, suivez, dans une jolie vallée toute verte, encadrée entre des coteaux couverts de troupeaux[1], une petite rivière qui serpente sans bruit, et s'amuse comme un enfant à aller et à revenir sur ses pas, pour cueillir une fleur ou ramasser un caillou bien brillant ; c'est la Troëne. En remontant son cours, vous vous trouverez à Trie. Le soleil étincelle dans des vitres lointaines ; sans doute c'est le vieux château des sires : non, c'est une fabrique moderne; du château, il ne subsiste plus que la tour où J.-J. Rousseau se réfugia chez un prince, en criant après la tyrannie des rois.

N'est-ce pas chose merveilleuse que d'embrasser ainsi d'un coup d'œil, et l'antiquité païenne, et le moyen-âge si catholique, de saisir par un souvenir cette mémorable époque de l'invasion des peuples du Nord, qui laissèrent subsister la monarchie française, à condition qu'elle leur donnerait sa plus belle province, et cette autre époque, non moins fertile en événements, où la philosophie du XVIIIe siècle préludait à ses conquêtes ?

[1] Le Mont-Ouin, ou *Ovin* comme on écrivait autrefois : *Mons Ovium*.

Et puis, voyez ce que c'est que les conquêtes de la force ! La Normandie, enlevée pendant quelques siècles à la France, est revenue à la France. Au XIIe siècle, un enfant naquit : il s'appelait *Dieudonné* ; sur le trône il prit le nom de *Philippe-Auguste*, et son épée biffa le traité de 912, de Saint-Clair-sur-Epte, et l'unité monarchique ajouta à la gloire du monarque et à la puissance du royaume. Les malheurs du règne de Charles-le-Simple étaient réparés.

La mère du petit-fils de Philippe-Auguste, la mère de saint Louis, Blanche de Castille, habita ce château de Gisors qui n'existe plus, et cette tour Saint-Thomas, où l'on vient de retrouver, dans des décombres, les léopards d'Angleterre et les fleurs de lis de France. Ce que les siècles ont caché, les siècles le remettent en lumière.

Il y a quelques années, en cherchant sous des décombres le niveau du sol du rez-de-chaussée de la tour Saint-Thomas, on a retrouvé un ancien carrelage autrefois arraché, et recouvert de terre et de débris. Je crois qu'on peut le faire remonter au XIIIe siècle, époque où *le douaire de la vierge Marie*[1] *devint celui de la reine de France*. Les carreaux qui le formaient, encore en assez grand nombre, sont en terre cuite, et recouverts d'un vernis semblable à celui de nos poteries actuelles. La plupart sont unis, de diverses couleurs, et tachetés comme du granit. D'autres sont ornés de dessins fort simples ; d'autres portent l'empreinte d'une fleur de lis de formes et de couleurs variées ; d'autres conservent l'image de léopards diversement blasonnés ; d'autres représentent des oiseaux de formes bizarres ; d'autres des chevaliers qu'à leur coiffure on reconnaît pour des seigneurs du siècle du saint roi Louis. Ils sont à cheval, et portent le faucon sur le poing[2].

C'était autrefois un noble oiseau que le faucon. Il était défendu de dénicher et de tirer les faucons. Une loi des Lombards les esti-

[1] Gisors est appelé le douaire de la vierge Marie, *douarium virginis Mariæ*, par Papirius Masson. Avant la révolution, ces mots formaient une inscription mise sous les pieds de la Vierge de la porte de Paris. Cette porte n'existe plus.

[2] Cet article était accompagné de plusieurs dessins représentant les pavés mentionnés par l'auteur. Nous n'avons pas jugé à propos de les reproduire, la plupart de ces pavés étant fragmentés, ou ayant été gravés dans les *Monuments Français inédits* de Willemin, et dans plusieurs autres ouvrages.

(*Note de la Revue.*)

mait à l'égal de l'épée d'un guerrier. Elle défendait de donner un faucon ou une épée pour rançon. Les capitulaires de Charlemagne contenaient à peu près la même défense. Les seigneurs ne marchaient jamais sans leurs armes, leurs chiens, leurs chevaux, et ils avaient toujours le faucon sur le poing. Les prélats les perchaient dans leurs églises pendant le temps des offices, et les dames, elles-mêmes, chassaient à l'oiseau. C'était le beau temps du faucon alors qu'il y avait un grand fauconnier parmi les grands officiers de la couronne ! Aujourd'hui il est déchu ; ce n'est plus qu'un vil oiseau de proie, un braconnier, un maraudeur qu'on tue comme nuisible, et qu'on cloue par les ailes à la porte d'une basse-cour ou d'un chenil.

Au milieu du carrelage de ce vaste rez-de-chaussée, était vraisemblablement une rosace ; un des carreaux, que j'ai recueillis, semble l'annoncer par la forme arrondie de ses arabesques.

C'était, il y a quelques siècles, une mode que ces carreaux enrichis de figures et d'arabesques. Une des chapelles de l'église de Gisors était encore ainsi carrelée, il y a peu d'années ; je ne sais quelle circonstance a fait disparaître cette œuvre de Bernard Palissy[1], qui remontait au règne de Henri II, si j'en juge par une figure de Diane, assez singulièrement placée dans une chapelle. Un portrait de guerrier, placé sur un de ces carreaux, est vraisemblablement celui de Henri II, comme la Diane qui était placée en regard devait être celui de la duchesse de Valentinois. Ce carrelage, fort curieux, ressemblait à une riche mosaïque, dont les dessins attestent les progrès que Bernard de Palissy avait fait faire à l'art céramique à l'époque de la renaissance des arts[2].

[1] Attribuer, comme le fait l'auteur de cet article, à Bernard Palissy ces carrelages en terre grise, émaillés par incrustation de bleu, de vert et d'autres couleurs, et décorés de bustes, de figures allégoriques d'animaux, etc., le tout dans le style de la renaissance, c'est émettre, il nous semble, une supposition hasardée. Ces pavés se retrouvent dans un grand nombre de lieux en Normandie, et notamment à Varengeville-sur-Mer (Manoir d'Ango), à Neufchâtel en Bray, à Gisors, etc. Ils paraissent provenir de plusieurs fabriques différentes. *(Note de la Revue.)*

[2] Les églises de France sont encore riches d'objets remontant au règne des Valois. Dans la sacristie de l'église de Clermont-Oise, existaient dernièrement encore un rideau de point-coupé du XVIe siècle, et un fragment sur lequel étaient, de chaque côté, deux Salamandres et des H. Des Salamandres sont aussi sculptées sur le côté nord de l'église de Gisors.

Dans les ruines du château de Neuf-Marché, auprès de Gournay (Seine-Inférieure), on trouvait encore, il y a quelques années, des débris de carreaux assez semblables à ceux de la tour Saint-Thomas. Des salles du château de Pierrefonds en offraient aussi qui remontaient au règne de Charles VI.

On aperçoit, dans l'épaisseur des murs du donjon de Gisors, l'emplacement des cheminées détruites, et la place qu'occupaient, à chaque étage, les longues poutres des planchers. Ces poutres étaient probablement sculptées, peintes, dorées, et incrustées de fleurs d'étain, comme c'était l'usage ; peut-être même portaient-elles des inscriptions et des légendes, comme il en existe encore sur de vieux monuments conservés.

Sur une des façades du château d'Avricourt, dans le département de l'Oise et l'arrondissement de Compiègne, on lit cette inscription en lettres gothiques :

Portio mea, Domine, sit in terra viventium.

Ce château, bâti en pierres et en briques, a été construit en 1540.

Une vieille maison de Saint-Dizier (département de la Haute-Marne), bâtie en bois, offre cette inscription dans le goût du siècle :

STET DOMVS HEC DONEC FLVCTVS FORMICA MARINOS
EBIBAT ET TESTVDO PERAMBVLET ORBEM.
HECTOR DEROZIERES SVIS LABORIBVS ÆDIFICARE
ME FECIT, 1371, 13 SEPTEMB.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, un habitant de Gisors fit construire, au-dessus de la porte de Neaufles, un grand édifice en bois, à trois étages ; et, comme il croyait avoir embelli la ville, il fit mettre, tout au haut du fronton, ce mot écrit en immenses caractères :

ILLUSTRAVIT.

Le nom en resta à l'édifice, qui n'a été détruit qu'en 1825, quelques années après la mort du constructeur, qui aurait été désolé de voir renverser son *Illustravit*, quoiqu'il fût d'un goût plutôt chinois que gothique, avec ses croisées vitrées de carreaux en rond, en losange ou de toute autre forme irrégulière.

Pendant les derniers travaux qui ont été faits à la tour Saint-

Thomas, un fer de flèche a été trouvé enfoncé entre deux pierres des murailles. Là il était venu se perdre, lancé par une main vigoureuse. Rien qu'à le voir, on devine quelles blessures devaient en résulter, et quelles difficultés devaient se présenter pour le retirer des chairs.

Devant la porte de la tour, en dedans de l'enceinte particulière qui formait en quelque sorte sa cour, un ancien perron de quelques marches a été mis à découvert. En enlevant les débris et la terre qui le cachaient, deux cadavres ont été trouvés à quelques jours de distance. Tous deux étaient couchés à terre, et tous deux étaient enchaînés par une jambe [1]. Un bout de chaîne tenait encore à l'anneau, soudé fortement avec l'os par une rouille de plusieurs siècles.

Voilà deux nouveaux prisonniers de Gisors, qui, sans doute, vont être l'objet d'autant de conjectures que celui qui, dans une tour voisine, a laissé un éternel monument de sa patience et de sa captivité.

Au mois de juin dernier, dans l'enceinte du château, une vaste tombe de pierre, arrondie du côté de la tête, avait été découverte par deux enfants. Son couvercle brisé par le passage des voitures, était retombé par morceaux dans la tombe vide. Malheureusement on l'a laissée exposée sans précaution aucune au choc des roues, et la vieille tombe, dernier asile d'un preux, avait déjà cessé d'exister au bout de quelques mois.

Il serait à désirer que des fouilles bien ordonnées fussent faites avec soin dans cette enceinte historique, si riche en souvenirs, où l'on a trouvé, à quelques jours et à quelques pas de distance, des tombes sans cadavre et des cadavres sans tombe.

[1] Ce fut ainsi que Grimoult du Plessis, mort en prison après s'être révolté contre le duc Guillaume-le-Bâtard, fut enterré.

Fu truvé mors en la gaole
Mult par en fu fet grant parole,
Si cum il ert enchaenez
Od li buies * fu enterrés....

* Les fers aux pieds.

— *Roman de Rou*, 2e partie. —

P. De la Mairie (Gisors.)

ÉTUDES HISTORIQUES.

RECHERCHES

SUR LE

TABELLIONAGE ROYAL

EN FRANCE,

ET PRINCIPALEMENT EN NORMANDIE.

5e ARTICLE[1].

Nous voici arrivés au fameux Édit du mois de juillet 1677, qui supprima les anciens notaires et tabellions, créés en Normandie, par le motif que « les fonctions du tabellionage n'étant commises qu'à « de simples fermiers et pour un temps déterminé, chacun d'eux re- « tenoit les minutes des actes qu'il avoit passés pendant son bail, et « négligeoit ensuite de les conserver, désordre qui se remarquoit « ordinairement en la province de Normandie. »

Nous ferons remarquer, en effet, à cette occasion, qu'il est souvent fort difficile, pour ne pas dire impossible, de retrouver les minutes des actes émanés même des notaires royaux, dans les localités étrangères à la vicomté de Rouen.

Pour obvier à ce désordre, et en même temps comme ressource de finances, Louis XIV créa des offices *de notaires gardes-notes*, au nombre de douze, non plus comme *fermiers ni commissionnaires*, mais comme *véritables titulaires*, pour avoir soin de leurs minutes, et « les transmettre à leurs successeurs, avec pouvoir, aux notaires de « Rouen qui seront établis à ces offices, de passer et recevoir tous « actes et contrats, tant dans cette ville que dans les autres lieux où « ils seroient requis de se transporter, et même d'y faire les inventaires

[1] Voir les livraisons de janvier, février, mai et juillet 1846.

« de biens, titres, lettres et écritures, à l'exclusion des huissiers et « sergents, et de tous autres officiers et ministres de justice. »

Cet Édit se termine par le mandement fait à la cour du Parlement et à la cour des Aides, « de le publier, *registrer*, et faire observer, « nonobstant tous usages et règlements contraires. »

Quoi qu'il en soit, la clameur *de haro* était trop chère aux Normands, pour qu'elle ne fût pas invoquée dans cette circonstance par les officiers préjudiciés ou dépossédés par cet Édit. Aussi, la communauté des notaires et tabellions royaux de Rouen, auxquels les motifs de l'Édit paraissaient injustes et inapplicables, puisqu'ils avaient, depuis long-temps, exercé en commun leurs fonctions, sans avoir trop négligé de déposer leurs minutes à la voûte de la cour, se plaignaient-ils hautement des innovations introduites par cet Édit, qui leur imposait de nouveaux sacrifices.

A ces justes plaintes venaient se joindre les clameurs des huissiers, sergents royaux, *priseurs inventairieurs* de biens-meubles, lettres et écritures, et autres vendeurs de biens-meubles en la vlle et banlieue de Rouen : c'était à ne plus s'entendre ! Aussi la cour des Aides ne se pressa-t-elle pas d'enregistrer cet Édit ; mais, sur les conclusions du procureur-général, « *et tout considéré*, la Cour or- « donna que les pourvus de nouveaux offices seroient tenus, *sous* « *le bon plaisir du Roi*, de présenter leurs titres de provision à la « cour ; et, sur lesdites oppositions, renvoya les opposants *se pour-* « *voir par devers sa Majesté.* » C'était, en d'autres termes, reconnaître sa propre impuissance ; et, d'ailleurs, le moyen de faire autrement avec un monarque qui pouvait dire : *l'État, c'est moi !*

Ainsi donc, l'Édit royal de 1677, en supprimant les tabellions établis en la province de Normandie, y créait des offices[1] de notaires

[1] « Les offices des notaires royaux furent créés, dans la province de Normandie, avec des arrondissements fixes, et leurs fonctions furent réglées par édits des mois de juillet 1677, juin 1685, mai 1686, et par déclarations des 11 décembre 1703 et 23 août 1704.

« Ils n'y furent pas en trop grand nombre, puisqu'à Évreux, à Valognes, et même à Caen, chef-lieu de Généralité, *il n'y eut qu'un seul titre d'office.*

« On y suppléait en faisant recevoir des commis sur des commissions du grand sceau.

« Toutes les minutes des actes étaient reliées en registres cotés et paraphés par le premier juge du bailliage, et ces registres devaient être représentés aux assises. » (*Dictionnaire des Domaines*, V° NOTAIRE, t. III, p. 28, édit. de 1762.)

garde-notes, savoir : « douze en la ville de Rouen, quatre en chacune « des autres villes où il y avait présidial, deux en chacune des autres « villes où il y avait siége de bailliage, vicomté, élection ou grenier à « sel, et un dans chacune des paroisses de cette même province, avec « attribution de vingt sols pour chaque peau (une feuille de deux rôles) « de parchemin, de droit de maître clerc parisis, avec quart en sus », indépendamment des autres droits dont jouissaient les anciens tabellions, et avec exemption de collecte, de tailles, autres impositions et autres charges personnelles, telles que tutelles et curatelles, etc.

Pour tempérer ce que cet Édit avait de rigoureux pour les notaires de Rouen, le conseil d'État rendit un arrêt le 23 octobre 1677, à l'effet de faire jouir les nouveaux titulaires des mêmes droits que ceux attribués aux notaires garde-notes royaux de la ville et faubourgs de Paris. — Puis, par un autre arrêt du même conseil, à la date du 8 janvier 1681, il fut fait un règlement de droits au profit des notaires gardes-notes de Normandie, ou des fermiers commis et préposés à l'exercice des offices.

Il fut notamment attribué trente sols par heure au notaire qui vaquait *en dehors de son étude ;* dix sols pour chaque rôle de délivrance de grosse, et cinq sols pour chacun des petits actes en brevet.

Tous ces beaux avantages ne séduisirent pas tous les notaires alors en exercice ; car nous les voyons résister par force d'inertie, sans doute aussi faute de moyens pécuniaires suffisants pour acquitter les nouvelles charges.

Ce qui le donnerait à penser, c'est qu'à dater de cette même époque (1677), le notariat fut administré *en régie* pour le compte du Roi, pendant l'espace de dix ans, et que, parmi les vingt-sept officiers qui l'exercèrent, nous ne comptons que cinq des anciens tabellions.

Peut-être faut-il aussi admettre que plusieurs de ces anciens notaires furent éliminés par suite de la déclaration du Roi, du 15 juin 1682, qui excluait de toute fonction publique ceux de la religion prétendue réformée. — Tristes pronostics de la révocation de l'Édit de Nantes, qui devait affliger la France trois années après, et porter un coup si funeste à son industrie !

Enfin, au mois de juin 1685, le roi rendit un édit pour distraire *de la ferme générale de ses Domaines* les offices de notaires garde-notes de Normandie, et voulut que ceux qui en seraient pourvus en jouissent *à titre d'hérédité*, conformément à l'édit du mois de juillet 1677.

Une des conséquences de cette hérédité établie dans *les offices domaniaux*, fut de les faire considérer *comme immeubles fictifs*, et, comme tels, sujets à *retrait et réméré*, principe qui avait déjà été invoqué et admis en justice, pour le tabellionage d'Yvetot.

Au mois de mai 1686, autre édit qui oblige les notaires de Normandie à faire bourse commune de la moitié des droits à eux attribués; ce fut sans doute cette mesure qui les mit à même de soumissionner les douze offices de la ville et banlieue, et des six sergenteries de Rouen, au prix de 13,000 livres. Le traité en fut signé à Paris, le 6 août 1687.

En exécution de cet accord, les notaires pourvus le 13 septembre suivant, levèrent leurs charges, dont la finance fut fixée pour chacun d'eux à 10,833 livres 6 sols 8 deniers.

C'est à partir de cette époque qu'ils ont conservé les minutes et registres de leur exercice particulier, et ont été autorisés à ne plus les déposer au dépôt central du Palais de Justice.

Cet ordre de choses a continué jusqu'à nos jours, pour ce qui concerne Rouen, mais s'est seulement arrêté vers l'époque de notre première révolution, pour ce qui concernait les six sergenteries, comme nous allons l'expliquer un peu plus bas.

Enfin, au mois de juillet 1690, intervint un édit du Roi portant nouvelle confirmation d'hérédité pour tous les officiers du royaume.

Les notaires de Rouen, désireux en outre d'étendre leurs droits et priviléges, obtinrent du clergé diocésain de Rouen le droit de réunir à leurs offices ceux de *notaires royaux apostoliques*, moyennant la somme de *quatre mille livres*, pour passer les actes en matière ecclésiastique et bénéficiale. Le traité fut passé le 8 décembre 1693, devant Servant, notaire au Pont-Saint-Pierre, et fut homologué à Versailles par lettres-patentes du mois de juillet 1700.

Nous trouvons qu'en la ville du Havre, en l'année 1720, les notaires Dorey et Costey se qualifièrent de garde-notes du roi, de notaires apostoliques, et, de plus, du *grenier à sel*, et d'*arpenteurs royaux*.

Déjà, même quelques années auparavant, les notaires avaient obtenu de Louis XIV le droit de faire la lecture des contrats de ventes d'immeubles, à l'issue des messes paroissiales, à l'exclusion des curés et vicaires. Ne serait-ce pas aussi pour la facilité de ces sortes de publications, d'ailleurs étrangères au culte, ou pour annoncer l'ouverture des assemblées locales et préliminaires en vue des États

généraux, qu'à l'extérieur de quelques églises de France, notamment en la ville de Saint-Lô, une chaire en pierre aurait été établie ?

Indépendamment des charges qui pesaient sur les notaires, ils étaient assujettis au paiement du droit de confirmation pour leurs droits et priviléges, qui avait lieu à l'occasion de l'avènement du Roi, paiement qui fut effectué en 1723, lors du sacre de Louis XV, comme cela s'était pratiqué à l'avènement de François Ier, ainsi que nous l'avons déjà dit [1].

Et cependant, l'année précédente, une déclaration du 9 août portait rétablissement du droit annuel des offices [2] et charges, qu'un arrêt du Conseil, rendu le 29 mai 1725, fixa à 25 livres quant au droit annuel, et à due proportion quant au prêt.

Nous trouvons même qu'en 1729, il fut acquitté, en outre, 2 sols pour livre par les notaires de Rouen, en supplément du droit de confirmation ci-dessus, autrement dit *le joyeux avènement du Roi*, impôt qui n'avait alors, comme on le voit, rien autre chose de récréatif que le nom; car, l'année précédente, les notaires avaient acquitté, pour la même cause, une somme de 2,370 livres 7 sols.

Si l'idée de *joyeux avènement* repousse naturellement celle d'une nouvelle imposition ou surcharge, parce qu'en effet, dans les premiers temps de la monarchie, nos rois, au début de leur règne, accordaient gratuitement toutes sortes *de joyeusetés* et priviléges aux diverses communautés laïques, ecclésiastiques ou politiques, en retour aussi des dons volontaires offerts par celles-ci au Roi, même annuellement, ainsi que cela se pratiqua en l'an 864, à l'égard de Charles-le-Chauve étant à Pîtres (Pistæ) sur Andelle, près Rouen [3], où ce prince avait fait bâtir une forteresse pour s'opposer aux courses des Normands (hommes du Nord), disons toutefois que cet impôt ne fut, plus tard, établi par François Ier, en 1515, et plus ample-

[1] *De la Souveraineté du Roi*, t. Ier, p. 159.

[2] Cette annuité était payée au roi par certains officiers publics, pour conserver leur office à leur succession. Ce droit s'appelait aussi *la Paulette*, du nom de celui qui, sous le règne de Henri IV, donna l'avis à ce prince de l'établir, ce qu'il fit par un édit du 12 décembre 1604. (*Dictionnaire de Droit*, p. 570, V° DROIT ANNUEL, édit. de 1717.

[3] Continuation des *Annales de Saint-Bertin*, citées par l'abbé Le Bœuf, t. II, p. 254, V° DONS ANNUELS.

ment, dans la suite, par Louis XV, suivant sa déclaration précitée du 27 septembre 1723, que comme une conséquence de la confirmation des droits, priviléges et avantages accordés à tous les officiers de judicature, police et finances, ainsi qu'aux diverses communautés, jurandes, maîtrises, échevinage et autres.

Seulement, cette imposition eut cela de fâcheux, qu'elle contribua à perpétuer des abus qui, sans elle, eussent été sans doute révisés, restreints ou abolis au renouvellement de chaque règne, parce qu'en effet les priviléges et immunités n'étaient réputés accordés ou confirmés que pour le temps de ce règne, et nullement au préjudice des droits de la couronne, lesquels se transmettaient intacts. C'est ce qui nous explique l'existence, dans nos archives, de ces transcriptions successives de chartes et priviléges dont les *vidimus*, certifiés par des tabellions, étaient l'objet d'une simple mention sur leurs grands registres.

Quoi qu'il en soit, c'est en conséquence de l'état de choses ci-dessus que nous voyons les notaires de Rouen confirmés par arrêt du Conseil, du 19 avril 1734, dans le droit d'établir et de préposer des commis-notaires dans les six seigneuries de la vicomté de Rouen, qui étaient Saint-Victor, Pavilly, Saint-Georges, le Grand-Couronne, Pont-Saint-Pierre et Cailly, avec les paroisses de leur circonscription.

L'exercice de ces sous-notariats était mis en adjudication pour un temps déterminé, comme pour la location d'un immeuble, et les minutes des actes reçus par des commis-tabellions adjudicataires, étaient rapportés au dépôt central des actes, connu sous la dénomination de *Voûtes du Palais de Justice*, où elles sont encore; mais ces *committimus* devaient être visés en la grande chancellerie.

Basnage (t. II, p. 420), observe *qu'en Normandie* l'on ne faisait aucune différence entre les notaires et les tabellions, quoiqu'en France ces offices fussent distingués, et que la fonction des tabellions consistât à enregistrer et à grossoyer les actes et contrats passés devant notaires, ce qui concorde, d'ailleurs, avec ce que nous dit Terrien [1], notre plus ancien commentateur normand : « que, sous l'office du « tabellion, est compris l'office de notaire. »

Aussi définit-il les tabellions : « *des juges chartulaires établis à*

[1] Liv. 7, au *Préambule des Obligations*, édit. de 1574, à Rouen.

« *recevoir les obligations et contrats*, et *à en délivrer lettres en forme*. »
Nous ajouterons : et en outre à *vidimer* les actes, c'est-à-dire à collationner une copie avec le titre original représenté, et à certifier authentiquement qu'elle lui est conforme. Mais la transcription, ou vidimus de l'acte, dont l'original restait aux mains des parties, sans porter minute, devait être scellé par le garde du scel des obligations de la vicomté, comme complément d'authenticité.

C'est à cette sage mesure que l'on doit la conservation de copies précieuses qui consolent de la perte des originaux, puisque leur teneur se trouve fidèlement reproduite plusieurs fois. De ce nombre est la lettre de sauf-conduit accordée pour un an par Charles VII, roi de France, à Hugues d'Orges, archevêque de Rouen, délivrée à Dijon le 3 mai 1432, à la relation de son conseil, où étaient « le « *sire de la Trimolle*, *Christophe de Harcourt*, maistre Jehan Raba- « teau et autres, portant permission à ce prélat de voyager avec qua- « rante personnes de sa compagnie, armées ou non armées et à « cheval, emportant bagages, vaisselle d'or, joyaux, lettres, habil- « lements, etc., par tous les lieux du royaume, où protection leur « sera donnée, sauf à laisser visiter les malles et bahuts à l'entrée « des bonnes villes fermées de l'obéissance du Roi, sans que l'occasion « de la guerre soit préjudiciable au dit archevêque et à sa suite, etc. »

Cette pièce, qui est déposée dans nos Archives départementales, et qui fut vidimée le 12 juin 1432, par Toutain Pinchon, garde du scel des obligations de la vicomté du Pont-de-l'Arche, à la relation de Jean Delestre, clerc, tabellion juré par le Roi, en la vicomté et siége de Louviers, où l'original de sauf-conduit, scellé en *simple queue de cire jaune*, fut représenté, prouve évidemment que l'archevêque, fidèle à la cause de son Roi, fuyait la domination anglaise, qui, l'année précédente, avait fait périr à Rouen, sur un bûcher, la Pucelle d'Orléans, en expiation de ses victoires.

On nous pardonnera cette petite digression, parce que l'acte, dont la forme rentrait d'ailleurs dans notre appréciation, nous a révélé, par induction, ce fait important ; c'est que le digne archevêque Hugues d'Orges (et non pas d'Alorges, comme le nomme à tort Dadré [1]), ne participa ni directement ni indirectement à la monstrueuse

[1] En son *Histoire des Archevêques*, édit., à Rouen, de 1618.

procédure qui fit périr notre héroïne ; événement qui eut véritablement lieu pendant la vacance du siége. Ce qui vient confirmer à cet égard le témoignage de dom Pommeraie.

Mais reprenons notre sujet. Les notaires, malgré la séparation de leurs charges, en 1687, n'en continuèrent pas moins de former corps et collége entr'eux, pour s'entendre sur leurs intérêts généraux ou sur les mesures disciplinaires.

Ils s'assemblaient tous dans un lieu commun, ainsi que le faisaient les procureurs dans la grande salle du Palais, à Rouen, où chaque procureur avait son banc ou bureau particulier.

La loi du 6 octobre 1791 est venue supprimer tous les offices de notaires, tabellions, garde-notes et autres, pour remplacer ces derniers par des notaires publics, dont les fonctions et les devoirs ont été déterminés par la loi du 25 ventôse an XI.

Jusqu'ici, nous avons plutôt passé en revue les différentes phases que le tabellionage a subies dans son organisation, que nous n'avons parlé de l'accroissement successif de ses actes et de leur importance selon les temps.

Cependant, ce dernier point a aussi son intérêt ; car le mouvement des transactions est subordonné *à celui de la population*, conséquence elle-même du progrès plus ou moins lent de nos institutions, et surtout du bien-être de la vie sociale, qui résulte principalement de la paix, de l'ordre et de la liberté, sur lesquels se fonde le commerce.

Mais d'abord, quant à la population, nous ne pouvons guère en apprécier le chiffre qu'approximativement, surtout lorsqu'il s'agit de remonter à une époque reculée.

Quoi qu'il en soit, nous possédons aux Archives du département deux documents importants qui peuvent nous servir de jalons à partir de la fin du XIIIe siècle jusques au commencement du XVIIIe siècle.

Le premier est la copie du Pouillé du célèbre Odon Rigault, archevêque de Rouen, du temps de saint Louis, lequel n'est autre que la statistique des églises de Rouen, au nombre de trente-trois, et du diocèse, dressée *vers le milieu du* XIIIe *siècle*[1], contenant, outre le revenu affecté à chaque paroisse, le relevé exact de la population

[1] C'est-à-dire de 1248 à 1252, d'après la remarque judicieuse de M. Bonnin, d'Evreux, tirée implicitement des énonciations de l'article relatif à l'église *Santi-Leodegarii de Menillo* (au Doyenné de Chaumont, Vexin français), dans le manuscrit original.

(communiante [1]), sous la désignation *de Paroissiens*, équivalente, en général, d'après Farin [2], à celle de *Feux*, ou de CHEFS DE FAMILLES, selon M. Chéruel, ce qui revient au même.

Ce dernier auteur, qui donne un extrait détaillé de ce Pouillé, quant aux paroisses de notre ville, s'exprime ainsi à cette occasion dans son intéressante *Histoire Communale* (T. Ier, p. 284 en ses notes) :

« Si l'on estime que les familles étaient alors de *cinq membres* [3], on « trouvera environ 40,000 ames. Qu'on y ajoute le clergé séculier et « régulier, alors si nombreux, les vassaux des abbayes, les juifs encore « tolérés à Rouen à la fin du XIIIe siècle, et l'on pourra, sans exagéra- « tion, porter à 50,000 ames la population de Rouen à cette époque. »

Quant au second document (1701 à 1707), c'est une statistique manuscrite du diocèse, dressée sans doute d'après les registres de capitation, à l'occasion des droits de contrôle à percevoir par le greffier-notaire, comme conservateur des registres de baptêmes, mariages et sépultures, pour les paroisses de Rouen, alors encore au nombre de trente-trois, et en outre pour celles *de Saint-Cande-le-Vieil* [4], *de Saint-Gervais et de Saint-Paul-lès-Rouen*.

[1] Voir les savantes observations de M. A. Le Prevost, membre de l'Institut, qui servent de préliminaire à sa récente publication des *Pouillés du diocèse de Lisieux*, et si utile à ceux qui s'occupent, comme nous, de l'étude du moyen âge. Nous sommes heureux de pouvoir le remercier ici de l'obligeance qu'il a mise à nous adresser cette publication.

[2] *Histoire de Rouen*, t. II, p. 252, édit. de 1668.

[3] En ce nombre, il nous paraît comprendre *les adultes* et *non adultes*, car, autrement, si, d'après l'auteur du *Pouillé de notre diocèse* (édit. de 1738, p. 147), on ne comptait ici que trois ou quatre communiants pour chaque feu, on n'obtiendrait pas la généralité de la population.

Aussi nous paraît-il nécessaire, pour la saine appréciation d'un titre, de considérer les fins qu'il se propose sous le rapport ecclésiastique ou civil, car les conséquences peuvent varier, dans l'un ou l'autre cas, d'une manière plus ou moins restrictive.

[4] L'église collégiale et paroissiale de Saint-Cande-le-Vieil (alors au bas de la rue du Bac et près de la place Gaillarbois), était jadis la chapelle de nos premiers ducs, lorsqu'ils résidaient en la place qu'on appelle maintenant *la Haute et Basse-Vieille-Tour*.

Elle ne dépendait d'aucun diocèse, et relevait immédiatement du pape ; c'est pourquoi elle était dite *Exemption*.

On donnait encore ce titre à l'église Saint-Gervais hors ville, comme membre de l'abbaye de Fécamp, et à l'église Saint-Paul, comme dépendance de l'abbaye de Montivilliers. (Farin, t. II, 228.)

Il en résulte que le nombre de feux pour les trente-six paroisses s'élevait au nombre de 13,235.

Si donc, par chaque feu, on désignait cinq personnes, comme il est rationnel de le supposer, nous trouverions que la population de Rouen, surtout après la sortie des religionnaires par suite de la malheureuse révocation de l'Édit de Nantes, ne s'élevait guère alors à plus de soixante-six mille ames, abstraction faite aussi du personnel des hôpitaux et du clergé régulier.

Cette évaluation diffère peu de celle que nous en donne le comte de Boulainvilliers, dans son ouvrage sur l'état de la France (t. 4, p.9), d'après l'extrait du mémoire de M. de la Bourdonnaye, intendant de notre ancienne généralité, dressé en 1700 et 1701 (p. 28, ibid.), sur l'ordre du duc de Bourgogne.

Quoique ce mémoire soit en général accusé de certaines inexactitudes par notre auteur, voici cependant ce que nous y lisons quant à la capitale de la Normandie : « Le nombre des habitants de Rouen « était autrefois de plus de quatre-vingts mille personnes, mais la « guerre, la misère et la mortalité, jointes à la sortie des religion- « naires, l'ont réduit à moins de soixante mille. »

D'après la remarque qui précède, peut-être doit-on supposer qu'il y a eu aussi inexactitude dans ce dernier chiffre, ne fût-ce qu'à dessein de faire alléger les charges et impositions qui pesaient alors sur notre ville ; mais, quoi qu'il en soit, cette évaluation, rapprochée de celle que nous tirons de l'état *des feux* à la même époque, nous fournit un renseignement assez curieux.

En tout cas, il serait difficile d'établir une base certaine de population d'après les registres des paroisses de cette époque, parce qu'indépendamment des lacunes qu'ils offrent, on n'y trouverait pas, avant ou depuis, les actes de mariage ou de décès des familles protestantes, puisque ces registres n'étaient guère destinés qu'aux paroissiens laïques et catholiques. — Force est donc bien de se contenter ici d'évaluations approximatives.

Mais, si la population influe notablement sur le nombre des actes, il faut encore qu'elle puisse acquérir et posséder avec sécurité ; en un mot, que la paix et le commerce, comme nous l'avons dit, lui en facilitent les moyens.

Aussi n'est-ce guère qu'au moment où Henri IV pacifie la France, en favorisant le commerce et l'agriculture, appelés avec tant de raison,

par son digne ministre Sully, *les deux mamelles de l'État*, que nous voyons les transactions et les actes notariés augmenter dans la proportion d'un quart.

Puis, sous son successeur, la progression est du double, parce que, si les rênes de l'État sont flottantes entre les mains de Louis XIII, ce roi les confie du moins à des mains plus fermes, au cardinal de Richelieu, ministre qui règne pour lui, et fait, par son génie, fleurir à la fois les arts, le commerce et l'industrie ; heureux préludes du règne de Louis XIV.

Enfin, sous ce dernier monarque, le nombre des actes augmente encore sensiblement, parce que sous lui tout est grand.

Toutefois, cette progression n'excède pas à Rouen un cinquième ; mais, après l'année 1685, elle semble s'arrêter, comme conséquence de la perturbation opérée dans les rapports civils, par la fatale révocation de l'Édit de Nantes.

Après l'année 1687, nous ne sommes plus à même de suivre au juste la marche progressive des actes, parce qu'à cette époque chacun des douze notaires commence à conserver, en son étude, les actes qu'il y reçoit ; mais nous pouvons dire, en général, que le développement des actes suit de plus en plus le mouvement de la société dans toutes ses phases.

De nos jours, on peut facilement se rendre compte de cette fluctuation en France, du moins pour les quatre dernières années, en consultant le compte général de M. le ministre de la justice, présenté au roi le 15 mai 1846 [1].

Après avoir énoncé que le nombre des notaires, en France, s'élevait à 9,852, et que leurs actes, dans cette période de temps, offraient en somme une augmentation de 203,089, il termine ainsi : « Le « rapport du nombre des actes notariés à la population, est, pour « tout le royaume, d'un acte par dix habitants environ, ou cent quatre « actes pour mille habitants.

« Ce rapport s'élève ou s'abaisse suivant les départements ; ainsi, « on a, en 1844, un acte par moins de six habitants dans l'Indre, « Indre-et-Loire et la Corrèze ; — par moins de sept habitants dans « Loir-et-Cher, Tarn-et-Garonne, le Puy-de-Dôme, la Creuze ; — par « moins de huit habitants dans la Dordogne et la Sarthe.

[1] Archives du département.

« On a, au contraire, pour un acte notarié, quarante habitants dans « la Corse, vingt-quatre dans les Landes, seize dans l'Ille-et-Vilaine, « quinze dans les Côtes-du-Nord, le Finistère, le Morbihan, les Hautes- « Alpes et les Vosges.

« Ces divers départements présentent ainsi, tous les ans, un nombre « proportionnel d'actes notariés, très-élevé dans les uns, et très-faible « dans les autres. »

On voit qu'en tout temps les mêmes causes ont produit les mêmes effets, et quel fruit on peut tirer de l'histoire !

Il nous reste à nous occuper des principaux caractères internes ou externes des anciens actes du tabellionage, comme étude comparative de mœurs, et aussi des *droits et priviléges* dont jouissait autrefois la corporation des notaires. Ce sera l'objet d'articles ultérieurs.

BARABÉ (Rouen).

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

ANECDOTES LITTÉRAIRES

SUR PIERRE CORNEILLE,

OU

EXAMEN DE QUELQUES PLAGIATS

Qui lui sont généralement imputés par ses divers Commentateurs français, en particulier par Voltaire [1].

VII.

La guerre n'avait point empêché la gloire du Cid de passer les Pyrénées dès avant 1658 : nous avons sous les yeux un livre de comédies espagnoles de divers auteurs, daté de cette même année, où figure en tête une traduction du Cid, sous le titre : ***El Honrador de su padre*** (le Vengeur de l'honneur de son père) [2], par J.-Bapt. Diamante.

Il est vrai que cette pièce n'est annoncée, ni comme traduction, ni comme imitation, ni avec le nom de l'auteur traduit, ainsi qu'on ferait de nos jours : mais alors, indépendamment de l'état de guerre, on n'y regardait pas de si près. Il est vrai encore que la traduction,

[1] Voir les livraisons de juin et juillet 1846.

[2] *Comedias nuevas escogidas*, etc. *Onzena parte.* Madrid, 1658, in-4°. Peut-être faut-il attribuer à quelque succès qu'aurait obtenu cette mauvaise et infidèle traduction, sa place en tête du volume, et l'existence dans un autre recueil (Madrid 1665), d'une autre pièce, dont le Cid est le héros, ainsi intitulée : *El Honrador de sus hijas.* Dans ce mauvais drame, également originaire des vieux romanceros, le Cid châtie les comtes de Carrion, époux de ses deux filles, qu'ils ont déshonorées par leur poltronnerie en fuyant devant un lion échappé à ses gardiens. L'auteur est Francisco Polo.

interpolée d'accessoires bouffons ou autres, à l'espagnole, ne s'étend à peu près qu'aux trois quarts de l'ouvrage, et se termine par un dénouement autrement conduit que celui de Corneille.

Ce phénomène est singulier. Il atteste l'éclat que fit en Europe notre premier chef-d'œuvre, et peut-être, pour concevoir que l'Espagne en fût ainsi frappée, nous permettra-t-on d'imaginer que, vers cette époque, un illustre connaisseur en fait d'ouvrages d'esprit, alors déserteur chez l'ennemi qui le recevait à bras ouverts, que le grand Condé trouva plus d'une occasion de relever son nom de Français, en vantant aux Espagnols une gloire nationale plus pure que la sienne.

On peut d'autant mieux s'étonner de l'existence de cette traduction, que les Espagnols étaient en droit de s'honorer d'avoir été en partie traduits eux-mêmes par Corneille, et de s'en tenir au modèle *avoué par lui*, à l'ouvrage très remarquable de Guillen de Castro, *Las Mocedades del Cid* (Traits de la jeunesse du Cid).[1] Ils pouvaient rappeler ce titre original à meilleur droit que les Scudéry, les Claveret, et la cabale envieuse ne l'avait pu en 1637, lorsque cette cabale étalait avec tant de zèle les moindres vers de Castro, imités, agrandis par ceux de Corneille; et, lorsque le grand et honnête homme, attaqué à outrance comme pour un plagiat dissimulé, s'écriait qu'il n'avait jamais fait mystère à personne de ses obligations envers la pièce espagnole, ajoutant : « .... Que même j'en ai porté l'original en sa langue à M. le cardinal votre maître et le mien », Voltaire annote cette phrase sur le mot *maître*. Il voyait bien, du moins à l'époque de sa seconde édition, un autre commentaire plus grave, auquel il donnait lieu lui-même par une inconcevable témérité ; mais ce commentaire flétrissant pour Corneille, il n'était pas bien aise de l'écrire lui-même, tout en le suggérant au lecteur. Ceux qui l'ignorent verront tout à l'heure de quoi il s'agit.

Le nombre des vers empruntés de l'espagnol ne laissait pas de s'élever à environ cent soixante, sur environ deux cents de la forme étroite du mètre espagnol. Les principales données dramatiques appartenaient à Castro, non-seulement celles qui se confondent avec les

[1] Bien entendu la *primera parte ;* on a du même auteur, sous le même titre, comme *seconde partie* de cette *jeunesse*, un drame pris à l'époque de la maturité du héros.

légendes des *romanceros*, dont il use naïvement jusqu'à en copier les couplets, mais surtout la grande idée dramatique fondamentale, celle de rendre Rodrigue et Chimène amoureux l'un de l'autre avant la querelle de leurs pères. Cette idée manquait tout-à-fait à ces vieux récits, et pourtant elle se trouve indiquée dans la romanesque histoire de Mariana, ce que Corneille nota soigneusement, sans rien contester de ses obligations envers le poète valencien. Il en vint même, comme nous l'avons dit, à imprimer, au bas des pages de certaines éditions du Cid, les vers espagnols imités; jusqu'au moment où il balaya tous les accessoires plus ou moins incohérents ou mesquins de ses éditions, pour donner son théâtre, escorté seulement des trois Discours et des Examens, comme l'expression dernière de son expérience d'artiste, éclairée par le temps et par la série de ses propres travaux.

Il s'était passé juste un siècle sans que personne eût songé à chercher quelle traduction les Espagnols pouvaient avoir faite du Cid, sans que J.-B. Diamante eût été nommé quelque part dans la critique française. Si ce nom avait dû paraître quelque part, c'est dans la notice donnée par Fontenelle sur Corneille son oncle, lorsqu'il y disait : « M. Corneille avait, dans son cabinet, cette pièce « traduite dans toutes les langues de l'Europe... Elle était en alle- « mand, en anglais, en flamand... ; elle était en italien, *et, ce qui est* « *plus étonnant, en espagnol. Les Espagnols avaient bien voulu* « *copier eux-mêmes une pièce dont l'original leur appartenait.* » Ni Fontenelle, ni Voltaire après lui, n'avaient cherché à connaître cette traduction : cela est peu surprenant, et on peut presque dire, comme le fabuliste : *je ne l'aurais pas ramassée.* Voltaire avait même livré au public, au commencement de 1764, son Commentaire, première édition, lorsqu'il lui survint, six mois après, une bien étrange révélation. — Les termes manquent pour caractériser ce qu'il va faire. Pas un mot d'éclaircissement ne résulte de sa correspondance ni d'ailleurs.

A cette époque, il jetait quelquefois dans un journal naissant intitulé: *Gazette littéraire*, des articles qu'on trouve réunis au nombre d'une vingtaine, avec ses *Mélanges*.

Le 1er *auguste* 1764, on lut dans ce journal une rare nouvelle sous ce titre : *Anecdotes sur le Cid*. Voici le début de Voltaire en proclamant ces anecdotes :

« Nous avions toujours cru que le Cid de Guillem de Castro était « la seule tragédie que les Espagnols eussent donnée sur ce sujet « intéressant ; cependant, *il y avait* encore un autre Cid, *qui avait été « représenté sur le théâtre de Madrid avec autant de succès* que « celui de Guillem. L'auteur est don Juan-Bautista Diámante, et la « pièce est intitulée : *Comedia famosa del Cid honrador de su padre...* » Il induit du mot *famosa* le grand succès de ces pièces, et d'une troisième dont il parle, quoiqu'elle appartienne à d'autres évènements de la vie du Cid.

Puis il ajoute avec aplomb : « Pour le Cid *honorateur de son père*, « *on la croit antérieure* à celle de Guillem de Castro *de quelques « années*. Cet ouvrage est *très rare*, et il n'y en a peut-être pas « aujourd'hui *trois exemplaires en Espagne*. » Il suit de là que tout lecteur économe de son temps doit renoncer à le chercher, et s'en rapporter pieusement à nos anecdotes.

Il énumère les personnages, sans remarquer qu'ils sont rigoureusement les mêmes que ceux de Corneille, en n'y ajoutant que le valet gracioso obligé. Puis il se jette tout d'abord, avec citations, sur une scène fort plate de ce gracioso, qui interrompt un instant l'action de ses quolibets ; méthode admirablement calculée pour faire méconnaître la traduction d'une œuvre de Corneille ; enfin il reprend :

« Qui croirait qu'à de si basses bouffonneries pût immédiatement « succéder cette admirable scène *que Guillem de Castro imita.....* » (il faut se rappeler que Voltaire n'a jamais vu les lignes éparses de Castro ailleurs que dans les citations de Corneille ; son Commentaire, où il les reproduit, sans un seul mot de plus, mais sans dire d'où il les emprunte, le prouve suffisamment) ; « que Guillem de Castro « imita, et que Corneille traduisit, dans laquelle Chimène vient de- « mander vengeance de la mort de son père, et D. Diègue la grâce « de son fils ? » Suivent dix vers de Diamante, très conformes, en effet (*Justicia*, *buen rey*, *justicia*, etc.), aux cris de Chimène : *Sire*, *Sire*, *justice !...*

Voltaire trouve ce vers :

Il a tué mon père. — Il a vengé le sien.

bien supérieur à l'*original*. « D'ailleurs, dit-il, la scène entière, les « sentiments, la description douloureuse, mais recherchée, de l'état « où Chimène a trouvé son père, est dans don Juan Diamante. »

Suivent huit vers espagnols littéralement exacts... et quelques autres citations semblables, dont l'une présente à Voltaire l'*original plus simple, plus vrai, moins recherché que le français.*

Si nous ne voulions que relever des bévues de détail dans ce malencontreux article, il faudrait un volume. Quand Voltaire dit, par exemple : « On peut observer que les deux auteurs espagnols marient « Rodrigue *le jour même qu'il a tué* le père de sa maîtresse... », nous aurions à faire observer, pour ne parler que de Castro, que son second acte contient, en action, une campagne de Rodrigue contre les Maures dans la Sierra d'Oca, et son retour à Burgos ; qu'il y a un intervalle d'un an et demi après ce second acte ; et qu'au troisième, le Cid fait un pélerinage en Galice, où il a une édifiante entrevue sur la route avec un pauvre lépreux, qui bénit le charitable guerrier, en disparaissant sous la vraie figure de saint Lazare ; qu'enfin, de Burgos où il revient, le Cid s'en va combattre en Aragon don Martin Gonzales, champion tout à la fois de Chimène et du roi d'Aragon, détenteur d'une place contestée par la Castille. Le mariage n'arrive à la fin, qu'après tous ces faits mis en action dans la pièce. Quiconque, pour en parler, y aurait seulement jeté les yeux, aurait-il pu s'y tromper ?

C'est donc plus qu'une erreur qui nous occupe. L'exemple en est illustre, la victime en est grande, les imitations en sont fréquentes, et se renouvellent tous les jours dans le commerce de la littérature : nous croyons bien faire d'insister.

Cherchez mieux que je n'ai fait dans tout Voltaire ; vous trouverez peut-être, mais je ne le pense pas, la mention, oubliée ici, de *la date* de son Diamante. Ce n'était que l'essentiel ; à moins de dire où il avait puisé des notices sur cet auteur. Mais non, la révélation sort du nuage : c'est un profond mystère tout à l'entour.

Et, puisqu'on avait entre les mains ce *rare* volume, ou cet imprimé, du prétendu prédécesseur de Castro, on savait assez d'espagnol pour reconnaître successivement dans le même ordre, dans les mêmes termes, les scènes de Corneille ; et alors, en conscience, il fallait le dire.

On pouvait avoir d'autres occupations. Le premier coup d'œil avait pu sauter ça et là par petites places ; mais ce coup d'œil en avait assez appris au successeur et au commentateur de Corneille, pour

provoquer singulièrement son attention. Le premier acte du Cid français doit à peine vingt vers à Castro ; et nous le trouvons tout entier dans Diamante ! Voyons les autres : portons du moins nos regards sur les dialogues, les vers les plus fameux ; tout se retrouve ! Plus nous en retrouverons, plus notre surprise augmentera, dois-je dire diminuera ? jusqu'au moment où nous aurons assez constaté que Corneille, au lieu de commettre une bassesse qui eût été en même temps une stupide imprudence, à la face de ses contemporains, a trouvé dans Diamante, non pas le prédécesseur de Guillen de Castro, non pas un texte à traduire (et à confisquer !) mais simplement un traducteur faible et vulgaire, très exact pour ce temps-là, pour un auteur de théâtre surtout, le traducteur, enfin, dont parlait M. de Fontenelle, sans y avoir regardé de bien près.

Voltaire conserva-t-il dans sa bibliothèque le *rare* volume de Diamante ? Nous l'ignorons : mais, *dix ans après*, son examen était resté aussi incomplet, et ses assertions aussi formelles. Il donnait alors, en 1774, une édition revue et *augmentée* du Commentaire, et là il introduisait son Diamante presque comme une vieille connaissance au moyen de quelques paragraphes interpolés. Quand Corneille suivit le conseil du vieux gentilhomme qui lui fit apprendre l'espagnol, « il y avait en Espagne, dit Voltaire, deux tragédies du Cid, l'une « celle de Diamante, *qui était la plus ancienne ;* l'autre, *el Cid*[1], de « G. de Castro, *qui était la plus en vogue ;* on voyait *dans tous les* « *deux... un bouffon appelé le valet gracieux.* » Or, il se trouve, par hasard, qu'il n'y a point de valet gracioso, ni rien de semblable, dans la pièce de Castro.

« *Je n'avais pu encore déterrer*, dit-il, le Cid de Diamante, quand « je donnai la première édition des Commentaires sur Corneille ; *je* « *marquerai dans celle-ci les principaux endroits qu'il traduisit de* « *cet auteur espagnol.* » C'était trop promettre : là était le danger de son erreur ; et, s'il tenait à cette *erreur*, il fallait prendre garde de trop démontrer. Au lieu de rapporter à pleines mains des tirades, des actes entiers, il se bornera prudemment à quelques mots très courts et peu apparents de la version espagnole. A voir ces petites

[1] Le hasard avait voulu que, dans la dispute de Scudéry, le titre espagnol de la pièce de Castro ne fût point cité exactement : c'est pourquoi Voltaire l'ignore, et le fabrique sans façon.

citations honteuses et fugitives, on pourrait espérer que l'illustre critique retourne seulement ses notes, son article de dix ans auparavant. Mais malheureusement il extrait quelques citations nouvelles, ce qui donne à penser que la fatale pièce de conviction était restée entre ses mains, et qu'il jugeait à propos d'entr'ouvrir seulement ce livre mystérieux, de crainte d'en abuser[1] . . . . . .

. . . . . .

Il resterait maintenant à suivre de l'œil la longue procession de tant d'honorables maîtres en critique, M. de Laharpe en tête, avec tous ses copistes et ses successeurs, et le panégyriste de Corneille, M. Victorin Fabre, et tant d'autres, et tant de studieux éditeurs, qui tous, empressés d'accueillir les découvertes de Voltaire, ont rendu hommage à l'étranger pour le Cid et l'Héraclius, sans s'émouvoir des scrupules du bon sens et de l'honneur si gravement compromis pour le compte de Pierre Corneille.

Mais nous aimons mieux laisser en paix l'erreur docile, après avoir suffisamment signalé l'erreur volontaire, qui mérite un tout autre blâme.

[1] J'ai dit plus haut qu'il ne résulte aucun éclaircissement ni de la correspondance ni d'ailleurs, sur cette belle découverte. Si Voltaire eût pu la croire véritable, il n'aurait pas manqué de sonner toutes ses cloches, au lieu de l'introduire aussi furtivement, sans rien signer, saus rien spécifier. C'est par l'entremise et sur les instances de ses amis d'Argental, qu'il gratifiait de ses articles la Gazette littéraire entreprise par Suard, Arnaud et autres. Il rappelle en ces termes à la comtesse l'envoi de ses Anecdotes sur le Cid (6 auguste 1764) : « Je ne sais si c'est vous, Madame, ou M. d'Argental, qui a reçu « un petit mémoire tiré d'Espagne, fort propre à figurer dans la Gazette litté- « raire. J'ai découvert un ancien *Cid*, dont Corneille avait encore plus tiré que « de celui de Guillem de Castro, le seul qu'on connaisse en France. C'est une « anecdote curieuse pour les amateurs : je voudrais bien en déterrer quelque- « fois de pareilles, mais les correspondants que Cramer m'avait donnés ne me « fournissent rien. » Il s'agit, dans ces derniers mots, des envois de livres étrangers, particulièrement italiens et espagnols, que Cramer le libraire avait promis de procurer à Voltaire pour l'engager à en rendre compte dans cette Gazette. Ceci n'explique donc rien. L'anecdote, une fois lancée, s'achemine et s'accrédite comme tant d'absurdités traditionnelles, bafouées par Voltaire dans les écrits des autres. L'année suivante, il ose écrire à M. de Cideville : « Les Welches n'ont rien à eux en propre, pas même *le Cid*, qui est *tout en-* « *tier de deux auteurs espagnols* ; pas même le *Soyons amis*, *Cinna*, qui est « de Sénèque. Je ne connais guère que le *Qu'il mourût* et le cinquième acte « de *Rodogune*, qui soient de l'invention du grand Corneille. » (4 févr. 1765.)

Nous devons toutefois une mention au critique déclamateur qui de nos jours a presque compromis la gloire de Shakspeare par le fatras amphigourique de sa louange, et qui a fait en prose de si ridicules dithyrambes en l'honneur de Calderon, afin d'apprendre aux Anglais que leur enthousiasme n'avait pas la hauteur convenable, aux Espagnols qu'ils possédaient tous les trésors spéculatifs de la rêverie allemande du XIXe siècle, sans jamais s'en être doutés. Feu Guillaume Schlegel ne pouvait manquer de condamner du premier mot la muse française, dès qu'il la trouvait en telle concurrence avec l'Espagne pour l'Héraclius. On sait aussi comme il la comprenait dans Racine. Mais, quoiqu'il n'ait point parlé de Diamante, voici deux de ses sentences qui intéressent notre sujet. On cherche le sens de la première; on trouve une calomnie dans la seconde. « Voltaire aurait pu, dit-il « dédaigneusement, s'épargner la peine de prouver que Calderon n'a « pas imité Corneille; mais, ce qui *lui* est plus difficile, c'est de dé- « montrer que Corneille n'ait pas imité Calderon. Il est certain que le « poète français se donne pour avoir conçu la première idée de cette « pièce (Héraclius), mais il faut se souvenir que ce n'est que forcé « par la nécessité qu'il a reconnu ce qu'il devait à l'auteur espagnol « du Cid. » *Cours de litt. dram.* — Nous regrettons que l'influence des idées de Schlegel, les suppositions rêveuses de cette critique, et quelques réminiscences d'après certaines analyses de Shakspeare, aient entraîné M. de Puibusque à rendre un compte bien inexact de l'Héraclius espagnol dans l'ouvrage intéressant que l'Académie française a justement couronné : *Histoire comparée des littératures française et espagnole.* Où sont donc les belles choses que cet ingénieux écrivain a vues dans l'Héraclius de Calderon?... Un jeune sauvage « qui *aborde* successivement les *idées* de *famille*, de *société*, de *pou-* « *voir*, *sous l'étreinte d'un doute terrible*, et qui passe par *les plus* « *fortes épreuves* de *l'amitié* et de *l'amour*, sans pouvoir jamais *dé-* « *cider de quel côté* se trouvent la vérité et le mensonge »! Où a-t-il vu, de grâce, que « c'est *un penseur* (un penseur!) *aussi triste*, *mais* « *plus tendre qu'*HAMLET, et qui, à la vue d'*un monde dont la perver-* « *sité l'épouvante*, *voudrait se réfugier dans l'innocence de ses sou-* « *venirs* »?... Et tous « *ces premiers phénomènes* qui marquent *l'éveil* « *des sens* dans *la transition* de l'état d'isolement à *l'état de société* »; et tant *d'analyses intimes*; et *le cœur* de Phocas *torturé* par l'énigme

redoutable que Calderon a représentée sous *toutes ses faces!*... Existerait-il un autre Héraclius de Calderon que celui dont nous avons fait deux lectures attentives, et que tout le monde peut retrouver à peu près dans la mauvaise traduction de Voltaire? De telles *misrepresentations* (qu'on nous pardonne ce mot anglais) déparent un spirituel ouvrage, et, après l'exposé que nous avons fait plus haut, nous nous sommes vu en quelque sorte forcé de les relever bien à regret. (Voir le tome II, page 148 de l'ouvrage précité.)

Il est enfin nécessaire de déclarer que, si je m'étonne infiniment d'être le premier à toucher l'évidence dans le premier des trois procès littéraires que je me suis proposé d'examiner, celui dont les pièces décisives sont entre les mains de tout le monde, je n'ai pas la prétention d'être le premier dans ce second procès. L'un des traducteurs les plus capables de la collection des Théâtres étrangers, feu Angliviel Labeaumelle, avait, en 1823, à l'occasion de Guillen de Castro, signalé nettement, mais en passant, l'erreur de Voltaire sur le Cid de Diamante[1]. Il m'est bien arrivé, il y a quelques années, d'acheter chez un bouquiniste, de lire, et de reconnaître cette version espagnole avant d'avoir lu les estimables notices de Labeaumelle : mais il faut lui laisser pleinement son droit de découverte, sauf à dire comme D'Aceilly, quand on réclamait l'initiative de ses épigrammes pour l'*Antiquité :*

Que ne venait-elle après moi,
Et je l'aurais dit avant elle.

Il me reste à traiter encore, au sujet de Corneille, une question de priorité, c'est-à-dire de génie et d'honneur, qui je crois est restée entière jusqu'à ce jour. En vérité, les Espagnols, à qui nous reprochons l'insouciance et les préjugés de leur critique, pourraient bien nous reprocher à leur tour l'inattention et la légèreté de la nôtre.

[1] Depuis, un spirituel écrivain a insisté d'une manière piquante sur cette erreur dans un article de feuilleton. Voir le *National*, 11 avril 1841 ; on y reconnaît M. Génin sous les initiales F. G.

(VIGUIER.

(La fin à la prochaine Livraison.)

BIBLIOGRAPHIE.

ÉTUDES SUR HORACE; vingt Odes, traduites en prose et en vers, par A.-H. Lemonnier. Rouen, Emile Periaux, 1846, in-8°.

Les premières traductions partielles que l'on tenta des *OEuvres d'Horace* apparurent au milieu du XVIe siècle, alors que la langue française essayait de prendre un timide essor; et elles furent en vers : Pelletier du Mans, François Habert et Luc de la Porte, attachèrent leur nom à ces productions au moins bizarres de l'intelligence.

Depuis l'époque où ce bon De la Porte a réussi, mais avec *toutes les pœnes du monde*, à déterminer l'*aubain* (advena) *Horace à estre regnicole de nostre ciel, et à venir donner le bonjour à la France*, nous ne comptons pas beaucoup moins de trois siècles. Ce long temps n'a pas été perdu pour les études littéraires sur ce poète, car de nombreuses traductions en vers de ses œuvres avaient déja paru, lorsque celles de Vanderbourg, de Wailly et du comte Daru, sont venues nous révéler avec plus de bonheur le génie du protégé d'Auguste.

Devait-on croire que les limites du mieux possible eussent été atteintes? Il est bien permis d'en douter. En effet, Wailly a publié une traduction où l'on a plus à louer l'exactitude et le respect pour l'ordre les idées, que le nombre et le coloris poétiques; Vanderbourg et le comte Daru, mieux inspirés par le poète dont ils s'étaient rendus les interprètes, se sont parfois élevés jusqu'à leur modèle; mais, aussi, que de transpositions peu heureuses dans les pensées! combien d'idées accessoires omises par eux, parce qu'ils se trouvaient dans l'impuissance de les bien rendre!

Ces observations, qui nous paraissent ne pas manquer de justesse, d'autres ont dû les faire; de nouveaux essais ont donc pu être légitimement tentés. C'est ce qu'a pensé le fils du peintre distingué auquel nous devons le touchant tableau de saint Charles Borromée portant les secours de la religion aux pestiférés de Milan; c'est ce qu'a fait M. A.-H. Lemonnier, en se présentant au monde lettré avec un nouveau titre à son estime; nous voulons parler des *Etudes sur Horace* qu'il vient de publier dans notre ville, et à l'examen desquelles nos goûts nous permettent de nous livrer.

Dans ses considérations préliminaires, M. Lemonnier fait, en homme qui a mûrement étudié son sujet, une juste appréciation et des œuvres et du caractère d'Horace. S'il entreprend, et parfois avec succès, de justifier son auteur des imputations dont il a été l'objet, comme phi-

losophe et comme citoyen, il ne craint pas, libre qu'il est, dans sa predilection, de tout engoûment irreflechi, de deverser le blâme, lorsque l'homme licencieux usurpe la place du poète inspiré.

Passant à un autre ordre de faits, à ceux qui sont relatifs à la traduction d'un idiome dans un autre, M. Lemonnier ne se montre pas moins bon juge des desavantages contre lesquels il est inevitable d'avoir à lutter, par la necessite où l'on se trouve d'imposer silence à son imagination pour se reduire presque au rôle modeste de copiste, comme il n'apprecie pas moins bien les difficultes sans nombre qui surgissent fatalement de la marche indépendante de l'auteur, de la hardiesse des figures, de la profondeur de la pensee, de la varieté des rhythmes, et de ces nuances de style si peu saisissables et si difficiles à reproduire, qu'elles créent autant d'entraves dont on a bien de la peine à s'affranchir avec bonheur.

Aussi, mû par un sentiment dont on doit lui tenir bon compte, M. Lemonnier demande si, après avoir signalé les innombrables ecueils au milieu desquels s'avance le traducteur, il n'a pas à redouter pour lui le reproche de presomption. Nous lui répondrons que non, et qu'il y aurait, d'ailleurs, peu de chose à faire pour que son travail, fort louable déjà, reçût bon accueil des hommes de lettres du goût même le plus sévère.

Pour que l'on puisse juger de la manière du traducteur, et de la difference des tons qu'il a su prendre, suivant le sujet qu'il avait à reproduire, nous allons faire quelques citations.

Horace veut offrir à Virgile des consolations sur la mort de Quintilius, que la Parque vient de lui enlever. On sait avec quelle touchante habileté le poète, s'associant d'abord à la douleur de son ami, fait ensuite l'éloge de celui qu'il regrette, pour arriver à cette conclusion : que les amitiés, ici-bas, ne sont point éternelles ; voici comment s'exprime son interprète (Ode VII) :

Pourquoi rougirions-nous de regretter sans cesse
Un ami si parfait? Inspire ma tristesse,
O Melpomène! toi qui, du père des Dieux,
As reçu le pouvoir d'un chant mélodieux!

C'en est fait : la Parque insensible
Plonge Quintilius dans l'éternel sommeil!
Honneur, sincérité, justice incorruptible,
Quand trouverez-vous son pareil?

Pleuré des gens de bien, Quintilius succombe ;
Qui, plus que toi, Virgile, arrosera sa tombe
Des pleurs de l'amitié?

Hélas ! ton cœur pieux vainement le rappelle;
Les Dieux ne l'avaient pas, à ce cœur si fidèle,
Pour toujours confié. . . . .

M. Lemonnier nous paraît s'être heureusement identifié avec la pensée de son auteur, et avoir bien rendu les sentiments affectueux qui dominent dans cette harmonieuse élégie.

L'ami de Mécène engage-t-il Quinctius à ne point se préoccuper d'affaires sérieuses, et à se livrer plutôt aux jouissances faciles de la vie; c'est ainsi qu'il le fait dans les vers de M. Lemonnier (Ode XIII), où se retrouve tout le parfum de la philosophie épicurienne :

Laisse-là, Quinctius, le Cantabre et le Scythe :
Qu'importent les desseins que leur fureur médite?
La mer nous en sépare; à quoi bon tourmenter
Nos jours, qui de si peu doivent se contenter?

De mes traits et des tiens s'efface la jeunesse;
Notre vigueur s'enfuit, la grâce nous délaisse;
Les rides, c'en est fait, éloignent pour toujours
Le facile sommeil et les joyeux amours.

On voit pâlir l'éclat de la fleur printanière ;
Phébé ne brille pas d'une égale lumière;
Nous convient-il, à nous misérables mortels,
De former ici-bas des projets éternels?

Ah! plutôt, mollement couchés sous ce platane,
Savourons à loisir les parfums d'Ecbatane;
Sous des tresses de fleurs cachant nos cheveux gris,
Buvons; Bacchus, crois-moi, dissipe les soucis. . . .

Si, ne cédant plus aux douces inspirations de la mélancolie et de l'épicuréïsme, le poète de Venouse s'élève contre les désastres de la guerre civile pendant laquelle Octave et Pompée se disputaient l'empire, M. Lemonnier (Ode XX) ne reste pas au-dessous du poète latin; comme Horace, il est véhément, plein de verve, parce que, comme lui, il sait être poète citoyen.

Où courez-vous, cruels? Dans vos mains parricides
Pourquoi le glaive menaçant?
Pensez-vous que la mer et la terre homicides
Ont bu trop peu de votre sang?

Encor, s'il eût coulé pour détruire Carthage,
Et dompter son peuple jaloux,
Ou pour que le Breton, de son lointain rivage,
Fût conduit captif parmi nous!

Mais non, il fut versé selon le vœu de haine
Qu'a formé le Parthe inhumain,
Afin de lui montrer la cité souveraine
S'immolant de sa propre main.

Le loup est moins cruel, le lion moins sauvage :
Romains, êtes-vous possédés
Par la fatalité, par une aveugle rage,
Ou par le crime?..... Répondez!

Répondez!... — A ces mots, les malheureux pâlissent,
Ils me regardent tout surpris;
Vainement j'interroge, ils se taisent, frémissent,
La stupeur glace leurs esprits.

Je le vois, le Destin, pour les Romains sévère,
Punit un meurtre détesté,
Et le sang de Rémus égorgé par son frère,
S'étend sur leur postérité.

Nous nous garderons bien de passer sous silence l'innovation qu'a introduite M. Lemonnier, en accompagnant sa traduction en vers d'une version en prose; elle nous paraît heureuse. Exacte et littérale, cette version fournit le moyen à qui même ne sait pas la langue latine, de suivre pas à pas le traducteur poète, et d'apprécier tout le mérite des difficultés qu'il a eu à surmonter. Et elles ont dû être grandes autant que multipliées, car M. Lemonnier s'est imposé la loi rigoureuse de ne pas se permettre de transpositions graves dans l'ordre des idées, comme l'ont trop souvent fait ceux qui l'ont précédé dans la même carrière, et aussi de ne négliger, autant qu'il lui a été possible, aucun de ces détails qui, pour n'être qu'accessoires, n'en modifient pas moins les nuances et, parfois même, le fond de la pensée, si, par une raison quelconque, on a cru pouvoir les omettre.

Nous avons lu, médité les Etudes de M. Lemonnier; nous pouvons dire qu'on a toujours à y louer l'exactitude de l'interprétation, et fort souvent le bonheur de la forme poétique. Ce n'est pas, toutefois, que çà et là n'apparaissent des taches qui déparent ce bon et consciencieux travail, comme des locutions trop prosaïques, quelques-unes de ces expressions que le bon goût exclut de la poésie aussi bien que de la prose; mais, à l'aide d'un petit nombre de rectifications, comme aussi avec quelques modifications dans le rhythme, qui n'est pas toujours en rapport avec le sujet de l'Ode, l'œuvre de M. Lemonnier serait, en tout point, digne du lauréat de l'Academie royale de Rouen.

D. F.

CHRONIQUE.

= Société des Antiquaires de Normandie. — Ce n'est pas sans une profonde surprise que, par un factum qu'ont publié, le 7 de ce mois, à Caen, et adressé à leurs collègues, *des Membres résidants* de la Société des Antiquaires de Normandie, nous avons appris que la *Revue* était accusée d'avoir servi les *passions politiques* de quelques membres de cette Société, et d'avoir été par eux *initiée aux débat sintérieurs* qui ont pu rompre la paix profonde dont elle jouissait depuis longtemps. L'article publié dans notre Chronique de novembre 1845 appartient à notre rédaction : nous y énoncions tout simplement des faits accomplis antérieurement dans la Société, et tels qu'ils nous avaient été révélés par les publications faites en son nom à cette époque. Si, depuis, comme nous l'apprend la brochure dont nous parlons, *des querelles de personnes*, *des ambitions étrangères ont été jetées au travers de ses discussions spéculatives*, nous n'en connaissons les détails que par le mémoire qu'une fraction des membres résidants de cette Société a cru devoir porter à la connaissance du public; mais, s'il était vrai que quelque retentissement de ces luttes intestines eût pu parvenir jusqu'à nous, notre silence depuis l'année dernière eût été, de notre part, une preuve de discrétion, une réserve que n'ont pas jugé utile de garder ces membres, à propos de *leurs petites querelles de famille*, en dépit d'un sage proverbe bien connu, et qu'à raison de sa trivialité nous nous dipenserons de reproduire.

Pour nous, nous désirons vivement de voir renaître la paix au sein d'une Société utile et considérée, à laquelle plusieurs de nos collaborateurs se font honneur d'appartenir. Nous souhaitons, surtout, que la publicité donnée à ces débats puisse avoir pour heureux résultat de triompher de l'anarchie qui la menace, et de rappeler à leur devoir ceux des sociétaires qui s'en seraient écartés. Nous pourrons alors donner suite à l'examen que nous nous sommes proposé de faire des travaux de cette association, et des diverses catégories qui la divisent.

= L'Académie royale des sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, a tenu sa séance publique annuelle le 10 de ce mois, devant un auditoire nombreux. A la suite du discours d'ouverture, dans lequel M. Chassan, président, a démontré, avec talent, l'utilité de la culture des Sciences, des Arts et des Belles-Lettres, leur influence sur les mœurs et sur la conservation des empires, MM. Ballin et Richard ont donné une appréciation des travaux de la Compagnie, pendant l'année écoulée. Ces lectures ont été écoutées avec intérêt, ainsi que deux jolis morceaux de poésie, lus par MM. F. Deschamps et Guiard.

L'Académie offrait, cette année, un attrait multiplié à ses auditeurs, par la distribution de plusieurs prix importants. M. Floquet est venu, au nom de M. Cheruel, faire connaître le résultat du concours ouvert pour le prix Gossier, et dont le sujet était l'*Histoire du commerce de Rouen* depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIe siècle. Le prix, consistant en une somme de 800 francs, a été décerné à M. de Fréville, de Rouen, ancien élève de l'École des Chartes. L'éloge de notre grand poète Casimir Delavigne a été, pour M. Cap, pharmacien à Paris, déjà couronné par l'Académie, il y a quelques années, pour son Éloge de Lémery, une nouvelle occasion d'entendre proclamer son nom et de remporter une médaille d'or. Enfin, l'Académie, voulant faire participer aussi à ses encouragements les artistes, accordait, pour la peinture, à M. Vasselin, peintre paysagiste, une médaille d'or; à MM. Melotte et Berthélemy, chacun une médaille d'argent; et à MM. Malençon et Pain, chacun une mention honorable; et, pour la sculpture, une médaille d'argent à M. de Merval.

Cette séance s'est terminée par l'annonce qu'a faite M. le président, du sujet de prix à décerner en 1847, par la classe des Sciences : « *Y a-t-il accroissement du nombre des aliénés des deux sexes dans le département de la Seine-Inférieure? — En cas d'affirmative, rechercher les causes de cet accroissement, et indiquer les moyens d'y remédier.* »

Cette solennité offrait, disons-nous, un intérêt varié et soutenu, et témoignait dignement de tous les efforts tentés par l'Académie pour propager le goût des sciences, des lettres et des arts. Mais nous permettra-t-on d'exprimer ici, en terminant, une réflexion que nous avons faite et entendu répéter autour de nous, pendant la lecture du rapport sur le concours en l'honneur de notre célèbre compatriote. Dans la solennité d'une distribution de prix, rien ne doit, selon nous, venir troubler la gloire des lauréats; or, si les rapporteurs chargés d'initier le public dans les motifs qui ont déterminé le choix de l'Académie, ont pour mission de développer les mérites de l'œuvre couronnée, n'est-il pas à regretter qu'ils croient devoir aussi s'appesantir sur les fautes légères qui la déparent? Ces critiques de détail, lues dans les séances particulières de l'Académie, sont une garantie de la scrupuleuse attention avec laquelle les ouvrages des concurrents sont examinés; mais, nous le demandons, ces critiques, quelque bienveillantes qu'elles dussent être d'ailleurs, lues dans une séance publique, ne sont-elles pas de nature à retenir sur son banc celui que la voix du président appelle ensuite à recevoir le prix?

= Le mois qui vient de s'écouler a donné naissance à bien des émotions de tous les genres, a couronné bien des ambitions, et vu s'évanouir bien des espérances; depuis la palme remportée dans toutes les

luttes électorales qui ont signalé sa durée, jusqu'aux modestes récompenses briguées par les étudiants de tous les âges, le mois d'août a été fertile en combats passionnés, en luttes courageuses, en généreuses émulations. Si nous devons nous estimer heureux de n'avoir pas à nous occuper des premiers, nous regrettons sincèrement de ne pouvoir rendre un compte détaillé de toutes ces solennités de distributions de prix, dont les sociétés savantes, les cours spéciaux, les colléges, les pensionnats, les écoles communales, ont été le théâtre; de ces assemblées intimes où l'instituteur initie la famille aux progrès de l'élève. Mais, si nous devons nous en tenir à cette mention succincte, que l'on nous permette de signaler, entre toutes, la séance donnée à l'Hôtel-de-Ville pour les exercices annuels de l'Ecole de musique instituée il y a trois ans par l'administration municipale; la distribution des prix de l'Ecole de Saint-Louis, dans laquelle M. Paulmier a fait constater les succès qu'il obtient pour sa méthode de solfége. N'oublions pas, enfin, l'intéressante séance de l'Ecole des Sourds-Muets de Rouen, qui a excité au plus haut degré les sympathies du public. Quoi de plus digne d'attention, en effet, que ces études diverses mises à la portée de l'intelligence de malheureux enfants auxquels la nature a refusé les principaux moyens de percevoir et d'exprimer les mots! quoi de plus noble et de plus généreux que la persévérance avec laquelle le digne abbé Lefebvre dirige cette institution, fondée par lui à l'aide de ses propres ressources et des secours de la charité publique! Mais, à un tel dévoûment, il faut d'autres récompenses que des remercîments et des éloges, que des secours éventuels, réunis et amassés à grand'peine, car, si la charité publique est grande, elle n'est pas inépuisable. Espérons donc qu'un jour notre Conseil général mettra sous le patronage du département une institution si utile, et, qu'en lui créant une dotation large et désormais assurée, il mettra M. l'abbé Lefebvre à même d'étendre les bienfaits de l'éducation à un plus grand nombre d'enfants, et surtout à ceux des classes indigentes.

= Une fête populaire réunissait, le samedi 15 août, sur la jetée de Dieppe, la population maritime, pour célébrer la mémoire d'un bienfaiteur de l'humanité. Il s'agissait d'inaugurer le buste du sauveteur Bouzard sur la façade de la maison que lui donna Louis XVI, et que Napoléon fit reconstruire. Le buste de Bouzard est l'œuvre de M. Blard fils, sculpteur ivoirier et élève de David. L'artiste, qui n'avait, pour se guider, qu'une image du *Brave homme* [1], dédiée au duc de Penthièvre,

[1] Ce surnom lui fut donné par Louis XVI, lorsqu'il lui fut présenté, après avoir arraché seize victimes à la mort.

a si bien reproduit les traits de son modèle, que les vieillards ont reconnu tout de suite le *garde-pavillon* qu'ils avaient vu dans leur enfance.

Cette simple et touchante cérémonie était presidée par M. le Maire de Dieppe. Une courte mais saisissante biographie du brave pilote dieppois, a été lue par M. Raymond Deslandes : — « Enfant du peuple, « dit-il, Jean Bouzard naquit au Bourg-d'Ault, près d'Eu, en 1730. « Tout jeune, Bouzard accusait déjà une nature fière, hardie, une volonté « ferme, et, sous une enveloppe d'airain, cachait un cœur généreux et « sensible. C'est le 31 août 1777 que Jean Bouzard conquit ses titres « à l'immortalité ! » — Et, dans une peinture vive et animée, il retrace ce grand drame maritime : — « Jean Bouzard retourna chez lui entouré « de seize naufragés, aux applaudissements de la population entière. Le « roi récompensa son courage par une pension de 300 livres. Bouzard « mourut à Dieppe, le 16 mars 1794, à l'âge de 64 ans. »

Il appartenait au chantre de Géricault de faire entendre sa voix dans cette solennité. Nous regrettons de ne pouvoir donner en entier la belle pièce de vers lue par M. Emile Coquatrix ; nous en avons extrait la brillante narration de la scène du 31 août 1777.

. . . . . .

Le père de Bouzard, plein d'audace et de force,
Cachait une ame d'or sous une rude écorce.
Ce pêcheur intrépide avait le cœur normand,
Et ne marchandait pas avec le dévoûment.
Aussi notre héros put-il, dès son jeune âge,
Prendre pour l'avenir des leçons de courage ?
Mais, un jour que les flots mugissaient furieux,
Le fils suivait de loin une barque des yeux.
Tout-à-coup il la vit chavirer, disparaître :
Jugez du désespoir où cet enfant dut être !
C'est horrible à penser, voir son père mourir,
Sans le moindre secours à lui pouvoir offrir !
Vous peindre la douleur de ce cœur bon, sensible,
Ses sanglots étouffés, ses pleurs, m'est impossible.
Bouzard, alors, saisi d'un divin mouvement,
Aux mânes de son père adressa ce serment.
Il jura d'être là — dans les jours de naufrage,
Et, bravant le danger, si fort que fût l'orage,
De disputer aux flots tous ceux que ses deux bras
Pourraient dans la tempête arracher au trépas.
« Me punisse le ciel, que je sois nommé lâche,
« Mon père, si jamais je déserte ma tâche !
« J'y périrai plutôt, et Dieu veillant sur moi,
« Ton fils, jusqu'à la mort, sera digne de toi ! »

. . . . . .

Depuis que son courage a triomphé de l'onde,
Soixante-neuf hivers ont passé sur le monde :

C'était sous Louis seize, à la fin de ce mois,
Dont le quinzième jour est si cher aux Dieppois.
Sur le timbre cuivré de sa sainte demeure,
L'horloge des chrétiens sonnait la neuvième heure.
Pourquoi donc ces bruits sourds, ces cris désespérés,
Tous ces gens sur le port accourant effarés?
Pourquoi ? jamais, hélas! tempête ténébreuse
N'avait sur Dieppe encore éclaté plus affreuse;
Jamais encor les flots, promenant la terreur,
Ne s'étaient soulevés avec tant de fureur.
Pas une étoile au ciel!... les bruyantes rafales
Dans le creux des rochers mugissaient triomphales,
Et semblaient avoir pris aux harpes de l'enfer
Les lugubres accords de leurs cordes de fer.

Qu'importent la rafale et la mer agitée!
Fidèle à son serment, debout sur la jetée,
Un homme est là, Dieppois, qui, ferme en son maintien,
Paraît de ce rivage être l'ange gardien;
Cet homme c'est Bouzard, qui, la figure fière,
Comme l'aigle fixé sur le haut de son aire,
Tenant son pavillon connu des matelots,
De ses puissants regards interroge les flots....
Quel est donc ce point noir que là-bas il remarque?
— Une voile! une voile!... — Aussitôt, sur sa barque,
Le pilote côtier cherche à sortir du port.
Quatre fois il essaie, et, malgré son effort,
La mer, avec ses flots que l'ouragan soulève,
Quatre fois le rejette impuissant sur la grève.
Mais Bouzard ne perd pas le navire de l'œil....
O malheur! le voici qui court sur un écueil!
Quelques toises de plus, et sa perte est certaine.
Il avance... Comment guider le capitaine!
Pitié pour lui, mon Dieu! Bouzard espère encor
En son pavillon rouge et sa voix de stentor.
Mais ses signaux, voilés par le brouillard qui fume,
Vont, ainsi que sa voix, se perdre dans la brume.
Impossible d'entendre! impossible de voir!
Bientôt ce fut un cri d'horrible désespoir:
Le navire venait d'échouer sur la côte.
« Au secours! au secours! » Mais la mer est si haute,
Les vents si furieux, si certain le trépas,
Que tout le monde tremble, et n'ose faire un pas.

En ce moment de deuil, Bouzard pense à son père
Et lève ses deux bras au ciel. — Que va-t-il faire? —
« Soyez calmes, dit-il, rien n'est désespéré,
« L'équipage m'appelle, et je le sauverai;
« Oui, malgré la fureur des vagues, malgré l'ombre,
« Je les sauverai tous, si grand que soit leur nombre!
Sa femme et ses enfants, les larmes dans les yeux,
Se jettent dans ses bras... « Femme, quittez ces lieux!

— Mais nous n'avons que toi, Bouzard; pense à ta vie!
Qui veillera sur nous, si tu meurs! — La patrie!
— Au nom du ciel!... — Assez causé comme cela;
Je ne vous entends plus.... Amis, emmenez-la!
A l'œuvre maintenant! à l'œuvre! sur la plage
Amarrez fortement le bout de ce cordage....
Est-ce fait? — Oui! — Seigneur, ayez pitié de moi! »
Et, le cordage en main, soutenu par sa foi,
Jean Bouzard, n'écoutant que son ame exaltée,
S'est élancé sans peur du haut de la jetée.
Regardez-le mouvoir ses bras nerveux et forts...
C'est en vain que les flots combattent ses efforts
Et le veulent vingt fois repousser sur la rive,
Malgré vent et marée il approche, il arrive:
« Attachez cette corde au vaisseau, leur dit-il,
« Elle vous servira de guide en ce péril...
« Tout l'équipage en mer! espoir et bon courage!
« Dieu saura, sains et saufs, nous conduire au rivage...
« Plus personne ne reste?... En route, passagers! »
Et Bouzard, sauveteur de quinze naufragés,
Va soutenant les uns, encourageant les autres.
. . . . . .

Les quinze naufragés ont atteint le rivage:
A leur suite, Bouzard se traîne sur la plage;
Il se traîne, le corps meurtri, le front brisé,
Et tombe au milieu d'eux, haletant, épuisé.
On lui porte secours.... Brave homme! mais, à pein
Avec sa connaissance a-t-il repris haleine,
Rejeté l'eau de mer, que, sur le bâtiment,
Un malheureux resté pousse un gémissement.
Bouzard, ne consultant encor que son courage,
Une seconde fois des flots brave la rage,
Et bientôt, sur la rive, autour de lui rangés,
Dieppe reçoit vivans ses seize naufragés.....

La ville de Dieppe doit des remercîments à M. M.-A. Marion, propriétaire actuel de la maison de Bouzard, qui a eu l'heureuse pensée de lui rendre son ancienne splendeur, en rétablissant l'inscription que les injures du temps avaient presque effacée, et en y plaçant l'image de l'intrépide pilote; cet hommage rendu au courage et au dévoûment dans la tempête, et bien capable d'encourager les marins à suivre l'exemple du sauveteur dieppois, s'accomplissait en présence de son fils octogénaire, qui, attendri jusqu'aux larmes, s'écriait: « Et moi aussi « j'ai sauvé des naufragés, et je ne suis pas trop indigne de mon père! »

= La Bibliothèque publique de Caen vient de s'enrichir d'un monument précieux à plus d'un titre; nous voulons parler de la fameuse coupe de Guillaume-le-Conquérant, tombée par héritage en la possession de la famille de Mathan. Mme de Mathan en a fait hommage à la ville.

= L'Institut des provinces de France se réunira, à Caen, le 15 octobre prochain. La session durera trois jours.

= L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres vient de décerner une mention très-honorable à M. E. Delaquérière, auteur de l'*Essai sur les décorations des toitures dans le moyen-âge*.

= M. Douin, sculpteur à Caen, membre du conseil de la Société Française pour la conservation des monuments, vient d'achever une statue, grande comme nature, représentant l'image ressemblante de l'abbé Jamet, supérieur de la communauté du Bon-Sauveur de Caen, vaste établissement consacré au soulagement des infortunes de plus d'un genre, et où les victimes des maladies mentales reçoivent des soins précieux. Cette statue, remarquable par la vérité des détails et par sa riche exécution, est destinée à orner, dans une chapelle du couvent de S.-Sauveur, le tombeau où repose le vénérable instituteur des sourds et muets.

— On a découvert, le 14 juillet dernier, à S.-Vigor, près de Bayeux, dans une carrière à sable, un sarcophage en calcaire de Caen, portant une inscription, actuellement incomplète, dans laquelle on lit quelques lignes dont voici la traduction : « A Constantin, pieux, heureux, in-« vaincu, Auguste..... fils du divin Constance, Auguste, pieux. » M. Ed. Lambert, de Bayeux, qui s'est empressé de recueillir ce précieux document, suppose que cette pierre est une borne milliaire, à la manière dont elle est disposée, quoiqu'elle ne lui paraisse pas avoir jamais porté l'indication de la distance, qui se trouve ordinairement exprimée après les noms et titres des empereurs.

= Les intéressantes statues tumulaires de Fontevrault, représentant Richard Cœur-de-Lion et Henri II, viennent d'être enlevées et transportées au musée de Versailles. Le *Bulletin Monumental*, auquel nous empruntons les détails qui précèdent, s'élève avec raison contre ces déplacements, qui font perdre aux monuments une grande partie de leur valeur.

= M. Féret, de Dieppe, vient de rédiger un nouveau rapport sur les fouilles opérées dans la commune de Sainte-Marguerite, et sur les découvertes qu'elles ont produites. Leur intérêt s'accroît chaque année, et fait pressentir au savant distingué qui les dirige d'importants résultats pour les arts. L'arrondissement de Dieppe possède aujourd'hui un établissement gallo-romain qui peut dignement rivaliser avec ce que certaines parties de la France contiennent de plus complet à cet égard.

= On s'occupe, au Havre, de la translation des livres de la Bibliothèque dans le nouvel édifice du Musée. Ce travail, ainsi que le nouveau classement des volumes, dont l'effectif paraît approcher de 20,000, durera environ huit mois. Cette double opération est confiée à M. Morlent, archiviste de la ville.

Nicétas Periaux, *propriétaire-gérant*.

Dinnee fils, del *Lith. de A. Péron, Rouen.*

ARCADE ROMANE DU XIIe SIÈCLE,

Mise au jour en démolissant une Maison de la rue des Béguines, à Rouen, en juillet 1846.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

ANECDOTES LITTÉRAIRES

SUR PIERRE CORNEILLE,

OU

EXAMEN DE QUELQUES PLAGIATS

Qui lui sont généralement imputés par ses divers Commentateurs français, en particulier par Voltaire[1].

VIII

Le commentaire sur Corneille contient un troisième procès d'invention contestée, dirigé contre l'une des plus grandes créations dramatiques du poète, la *Rodogune*, dont il était fier, et qu'il affectionnait au-delà de toutes les autres. Cette fois encore, Voltaire, dans l'Avertissement à ses Remarques sur cette pièce, prend parti ouvertement, quoique d'une manière fort embarrassée, contre Corneille, et c'est en faveur de Gabriel Gilbert, auteur d'une *Rodogune* qui eut quelques mois d'avance sur l'immortelle tragédie. L'accusation de plagiat, car c'en est une nécessairement contre l'un des deux auteurs, méritait sans aucun doute d'être remarquée ; mais il semble que personne n'y ait fait attention. Faut-il louer le bon sens public de n'en avoir pas tenu compte, ou n'est-ce pas l'effet, chez les critiques du moins, d'une indifférence blâmable ? Chez nos voisins, en pareille circonstance, les droits ou les obligations de Shakspeare auraient donné lieu à de solides et scrupuleuses recherches ; et il faut bien reconnaître qu'en général les Anglais ont mieux senti que nous le charme et l'utilité de l'histoire littéraire nationale. Ils ont en ce

[1] Voir les livraisons de juin, juillet et août 1846.

genre de grandes et bonnes monographies, que les sincères amis des hommes supérieurs ne trouvent jamais trop minutieuses.

Or, ici, le premier appel de la cause entre Gilbert et Corneille n'a-t-il pas assez de quoi provoquer l'attention? S'il s'agissait de quelque Œdipe, d'une Électre, ou d'une Virginie, on concevrait facilement la rencontre fortuite des deux contemporains; mais la Rodogune, comme l'Héraclius, est un de ces sujets qui ne peuvent appartenir simultanément à deux maîtres légitimes, par la même raison d'originalité entière et primitive qu'on pourrait alléguer pour Zaïre ou Tancrède, et à bien plus forte raison encore. Le nom de Rodogune ne rappelle directement aucune tradition dramatique, ni dans la fable, ni dans l'histoire. Ce nom, tout neuf pour la scène, est obscurément relégué sur l'arrière-plan d'un récit atroce d'Appien et de Justin, dont l'héroïne n'est pas même Rodogune: c'est, on le sait par l'histoire et par Corneille surtout, une Cléopâtre, reine de Syrie. Cette digne fille des successeurs d'Alexandre, issue des Ptolémées, mariée au roi de Syrie, fit périr son mari, puis son fils aîné Séleucus, et voulut, pour conserver le trône, empoisonner son second fils Antiochus. Celui-ci, non moins fidèle à sa naissance, contraignit sa mère à boire le poison qu'elle lui avait préparé. Voilà ce que donnait l'histoire: Corneille nous l'expose textuellement par deux fois, dans la Préface et dans l'Examen de sa pièce. Il convient que, si la princesse Rodogune fut épousée dans son pays, chez les Parthes, par le mari de Cléopâtre, devenu leur prisonnier, jamais cette reine jalouse ne fit transporter la princesse étrangère dans son palais à Séleucie. Encore moins Rodogune connut-elle, à Séleucie, les deux fils de Cléopâtre, d'âge inégal selon l'histoire, mais nés jumeaux selon Corneille. Ces deux frères, quoique tendrement unis, aiment également la jeune Parthe, abhorrée de leur mère parce qu'elle fut sa rivale; mais, par une précaution de bon goût, Corneille veut qu'elle ait été seulement fiancée au roi défunt, époux infidèle de Cléopâtre, qui ne lui a pas laissé le temps d'accomplir son second hymen. Dans la tragique journée de Corneille, le trône et la main de la princesse appartiendront à celui des deux princes jumeaux que leur mère déclarera être venu au jour le premier. Ainsi se prépare, dans cette double situation traitée avec autant de délicatesse et de dignité attachante, que d'habileté de composition, le fameux dé-

nouement où Corneille a su rejeter sur l'ambitieuse reine-mère tout l'odieux de sa catastrophe. Elle fait assassiner l'un de ses fils, elle offre à l'autre, sur la scène, la coupe empoisonnée ; mais elle se voit comme obligée d'y goûter la première, et les premiers effets du poison viennent à temps la trahir, sans qu'Antiochus, le fils survivant, soit aucunement responsable de sa mort. Voilà bien des *constructions ;* à moins d'un prodige, ou d'une association qui n'exista point, elles n'ont pu avoir deux architectes différents. Et pourtant il a été donné à Gilbert de produire, en même temps que Corneille, voire même quelques mois *avant* lui, une Rodogune où se présentent ces constructions ainsi ordonnées, moins les terreurs du cinquième acte de Corneille ; une Rodogune où figurent ces deux jumeaux, ces rivalités entre eux, entre leur mère et leur maîtresse (celle-ci presque veuve de leur père), où se développe leur embarras entre ces deux femmes qui veulent se détruire réciproquement, et qui veulent les engager à leur cause contre leur ennemie, l'une en offrant la couronne, l'autre en offrant sa main à celui qui servira sa haine. Tout cela, c'est aussi le sommaire des quatre premiers actes de Corneille.

Si quelque architecte chinois a pu esquisser la coupole de Saint-Pierre pendant que Michel-Ange la dessinait à Rome, alors nous admettrons qu'il soit possible, ou que Corneille n'ait pas été pillé par Gabriel Gilbert, ou que le grand Corneille n'ait pas commis un acte de piraterie envers son contemporain.

Ils ne se nomment pas même l'un l'autre ; mais, si Gilbert est le coupable, si, par quelque stratagème déloyal, il a profité du travail plus lent du grand poète, il semblerait encore beaucoup moins répréhensible que ne le serait Corneille si c'était lui qu'il fallût accuser. Car enfin, Gilbert, quel que soit son droit, arrive le premier sur la scène, où il est vrai qu'il dut tomber tout à plat. On est fondé à croire ces deux faits, quoique nous manquions des nouvelles théâtrales de ce temps-là. Il arrive certainement le premier, d'une année entière, à l'impression. Malgré le calque du dessin général, je ne le trouve coupable d'aucun des vers de Corneille : cela est bien; il faut savoir gré de cette discrétion au poète qui rencontre ses maîtres sur tant de points, qui eut peu après l'honneur de donner une tragédie d'Hippolyte, vingt ans avant Pradon et Racine, et de fournir

à ce dernier tout un hémistiche, et l'un des plus souvent cités, traduction heureuse d'un hémistiche d'Euripide : *C'est toi qui l'as nommé !* D'ailleurs, il n'attache à sa Rodogune pas un seul mot d'avis préliminaire ; modeste, il ne se permet pas une ligne, ni sur le sort qu'il a pu éprouver au théâtre, — il est vrai qu'il n'y avait pas sans doute de quoi se vanter, — ni sur les sources premières qu'il a dû consulter en un sujet si nouveau. Il donne pour tout renseignement au lecteur une Dédicace à l'oncle du roi mineur, Gaston duc d'Orléans, lieutenant-général du royaume. Les innocentes flatteries qu'il lui adresse sur ses récentes victoires, celles qu'il y joint en l'honneur de la reine Anne d'Autriche, annoncent un poète courtisan ou un poète protégé, qui, s'il est plagiaire, ne croit pas avoir besoin de couvrir ses plagiats d'un grand appareil de mensonges, et qui, d'ailleurs, sifflé ou délaissé du public, invoque un illustre asile dont il a besoin.

Mais si Corneille est le plagiaire, combien n'est-il pas ingrat et hypocrite ! Corneille triomphant au théâtre avec la dépouille d'autrui, ne se contente pas de donner une longue et belle dédicace, singulièrement parallèle, quoique très supérieure, à celle de Gilbert, mais offerte à un autre triomphateur, au jeune prince de Condé, patron des esprits audacieux, qui, en ce temps-là, préludait à la Fronde, et qui, chaque jour, comme l'attestent les mémoires du temps, trouvait moyen de vexer cruellement, dans sa petite gloire, le prince Gaston, protecteur de Gilbert. Corneille ne se borne pas à cette manœuvre savante ; il ose encore énumérer, dans une longue Préface, les autorités, les origines et les procédés de ce qu'il donne expressément pour son invention, du ton de l'artiste le plus sincère qu'on ait vu jamais... Et de Gilbert, pas un mot !.. Il ne daigne pas nommer l'infortuné poète dont l'œuvre, si heureuse entre ses mains, est étalée dans la boutique du libraire, aux yeux de tout le monde (*Paris, chez Augustin Courbé, au Palais, dans la salle des Merciers*, 1646, in-4°). Cela est inouï ! L'appareil de ses longues citations historiques, où comparaissent Appien d'Alexandrie, et Justin, et Josèphe, et les Machabées, serait le mensonge le plus habilement ourdi pour se donner l'air d'avoir arraché à l'histoire, par un savant labeur, ce qu'il aurait volé sans miséricorde à son contemporain ! Et ce qui n'est pas moins étrange, c'est qu'entre tous les beaux esprits jaloux, il ne se soit trouvé personne pour crier au voleur contre

Corneille, pris en si flagrant délit; personne, jusqu'à celui qui vient enfin pousser le cri délateur contre son vieux maître, Voltaire, qui fait entendre sa clameur très distinctement, mais à demi-voix, d'un air honteux, soit pour Corneille, soit pour lui-même, c'est ce qui va être expliqué. Mais admirons encore une autre merveille : c'est que Gilbert, qui en avait le loisir, et peut-être le pouvoir (il était, ce semble, bien en cour; on veut qu'il fût alors résident chargé des affaires d'une puissance alors considérable, de la Suède), Gilbert, qui continua de rimer des tragédies, et qui vécut plus de trente ans encore, ne fit pas entendre le moindre cri de réclamation. Que de bonheur accompagne les attentats de Corneille! C'était sans doute le succès magique de sa fraude sur le Diamante, dérobé à l'attention du monde entier, qui lui donnait, comme aux grands coupables, l'audace de compter sur l'impossible, et le bonheur de l'obtenir quelquefois[1].

Mais il est temps de débrouiller enfin cette énigme des deux Rodogunes, qui ressemble par trop à une plaisanterie, et qui n'existait plus dans l'esprit de personne, quand Voltaire en a retrouvé les morceaux, et les a rapprochés soigneusement, pour s'en faire l'éditeur avec des réflexions étranges, et quelque addition de faits non moins curieuse. Nous l'entendrons après : donnons d'abord le mot cherché.

En quelques paroles, et sans daigner en dire davantage, après Corneille qui n'avait daigné rien dire du tout, Fontenelle, son biographe, dissipe le nuage. Voici ces paroles bien simples, à l'occasion de la Rodogune de Corneille : « Je ne crois pas devoir rappeler ici « le souvenir d'une autre Rodogune que fit M. Gilbert sur le plan de « celle de M. Corneille, qui fut trahi en cette occasion par quelque « confident indiscret. Le public n'a que trop décidé entre ces deux

[1] Il est vrai que ce sublime imposteur avait de grandes chances de réussir en gardant son Diamante dans sa poche. Nous oublions que Voltaire nous affirmait qu'*il n'y en a peut-être pas trois exemplaires en Espagne*. C'est beaucoup d'en ajouter deux au dehors, l'un dans la poche de Corneille, l'autre dans celle de Voltaire. L'auteur du Cid a dû compter sur ce miracle bibliographique aussi bien que son commentateur; ce dernier, qui ne croit guère aux miracles, aurait dû nous expliquer la chose au moyen de quelque incendie ou de quelque tremblement de terre qui aurait englouti toute l'édition. Il faut tâcher d'être conséquent, quoique ce ne soit pas toujours facile.

« pièces, en oubliant parfaitement l'une. » *Vie de M. Corneille, Œuvres de Fontenelle*, 1758, t. III, p. 106[1].

Avec ce peu de paroles, tout s'explique admirablement. Ce n'est pas seulement la profonde originalité de Corneille qui retrouve son authenticité, qu'on ne peut sans ridicule mettre en question, mais c'est encore l'énorme et inconcevable ignorance de Gilbert qui s'explique et se conçoit, tandis que, sans une telle interprétation, elle ne pourrait se concilier avec les données dramatiques dont il est en possession, non plus qu'avec la mesure d'esprit qu'on est forcé de lui accorder. Quiconque aura le courage de lire sa pièce, assistera pour ainsi dire au larcin le plus grossier, comme s'il le voyait commettre. Gilbert eût-il été bien informé sur tous les points du grandiose projet de Corneille, Gilbert, sans doute, n'aurait pu encore dérober la massue d'Hercule sans courir le risque d'en être écrasé; mais, par une fatale aventure, tandis que le grand poète travaillait plus lentement à cette tragédie qu'à aucune autre de son théâtre, Gilbert entendit *mal*, ou fut *mal renseigné* par *le confident indiscret*, sans compter qu'il le fut *incomplètement*.

Ce qu'il ignora, ce fut, d'une part, la source historique, de l'autre, le dénouement de la tragédie. Rodogune, sans son dénouement

[1] On chercherait vainement ces lignes dans la *Vie de Corneille* par Fontenelle, telle que Voltaire l'a insérée dans son Commentaire. Voltaire nous prouvera tout à l'heure qu'il les a bien lues, mais, s'il les omet, nous ne voulons pas le prendre en mauvaise part. Il peut n'y avoir mis que de l'inattention. En voici la raison, qu'on sera bien aise d'apprendre, parce qu'on lit trop peu Fontenelle aujourd'hui. Fontenelle avait, pendant bien des années, laissé courir en manuscrit sa *Vie de P. Corneille*; elle était alors telle que nous la lisons communément d'après Voltaire : c'était ce texte que D'Olivet avait déjà imprimé, avec la permission de l'auteur, dans son Histoire de l'Académie française; d'autres encore s'en étaient emparés. Mais, lorsque le vieux Fontenelle donna une dernière édition de ses œuvres complètes, il voulut sans doute relever la valeur d'un morceau qui avait tant couru. Sans compter qu'il y rattacha deux excellents traités inédits (*Histoire du Théâtre français jusqu'à Corneille*, et *Réflexions sur la Poétique du Théâtre*), il jugea à propos de modifier ou d'augmenter quelques passages de sa *Vie de Corneille*. C'est là qu'il faut chercher les lignes ci-dessus citées. C'est ce texte que Voltaire aurait dû reproduire, s'il eût été plus *attentif*. Ses éditeurs, et ceux de Corneille, ont tous, sans exception, imité cet oubli, malgré la discordance grave qui en résulte pour le passage du Commentaire que nous citerons tout à l'heure.

si célèbre, vers lequel la pièce est dirigée tout entière, n'est plus qu'un torse cruellement mutilé, bien qu'il ne faille pas réduire le mérite de l'ouvrage à ce seul cinquième acte, comme Voltaire affectait de le faire à toute occasion : c'était autant d'enlevé à l'ennemi. Gilbert termine donc la fable de Corneille par une honnête et fade réconciliation de tous les personnages. Les horreurs historiques de la maison des Séleucides, les crimes de cette héroïne qui réunit en elle plusieurs Frédégondes, Gilbert les réduit à quelques explications amicales, d'où chacun se retire content et vertueux.

Mais aussi, quelle était cette héroïne ? Corneille l'avait nommée *Cléopâtre*, d'après l'histoire; toutefois, il avait fort judicieusement compris l'inconvénient qu'il y aurait à annoncer à l'ignorant public une Cléopâtre qui ne serait pas celle que tout le monde connaît. Le titre de sa pièce, emprunté au nom de ce personnage dominant, eût été le seul rationnel, mais il aurait désorienté le parterre : on aurait cherché l'Égypte et Marc-Antoine, ou César, comme dans la *Mort de Pompée*, tandis qu'il fallait aller en Syrie, près d'un siècle auparavant. Par ce motif, il s'était décidé (*Voir* Préf. de Rodog.), non sans répugnance, à désigner sa pièce par le nom du second rôle, de Rodogune. Il faut voir avec quel sérieux scrupule il s'en excuse, heureux de trouver à citer des tragédies grecques dénommées par le personnage collectif du chœur, telles que les Trachiniennes, ou les Choéphores, dont le titre plus régulier, selon nos idées, serait Hercule, et Oreste ou Electre. Dans le dialogue, il eut soin que Cléopâtre fût appelée seulement *la reine*, pour éviter la même méprise, sachant bien que le destin des batailles et des premières représentations tient souvent à fort peu de chose.

Cela bien établi, si Corneille allait de temps en temps à l'hôtel de Rambouillet, à l'hôtel de Condé, mais surtout s'il allait parfois faire sa cour au Luxembourg ou au Palais-Royal, il ne pouvait guère échapper à de fréquentes questions, comme nos princes, bien élevés, n'en font plus; mais alors rien n'était plus simple : « Eh bien, Monsieur de Corneille, que nous annoncez-vous de divertissant pour la Comédie ? Sera-ce quelque chose comme Cinna ou Polyeucte ? Contez-nous donc la pièce que vous composez. N'avez-vous pas quelques actes à nous en lire ? » — Et le front du poète s'inclinait : s'il donnait en réponse à ces illustres caprices, son titre nouveau de *Rodogune*, il

ne se compromettait guère ; ou bien s'il allait au-delà, s'il exposait ou s'il lisait même ses premiers actes, soit par obéissance, soit pour pressentir le goût ou pour préparer les oreilles de la cour, j'ai bien peine à croire qu'il comprît, dans ces confidences, les terribles surprises de son dénouement. Un si habile tacticien ne devait pas être pressé de démasquer une telle batterie. — Il lui restait beaucoup à faire pour arranger cette partie de sa composition ; — et les banales idées romanesques de ses auditeurs le tenaient quitte d'avance, en supposant, pour la fin, des mariages, des éclaircissements qui rapprochent tout le monde, ou quelque coup de poignard donné à propos pour écarter le personnage sacrifié. En cet état, les prémices du nouveau chef-d'œuvre s'annonçaient dans le grand monde ; la nouvelle en circulait aux ruelles les plus élégantes ; des beaux-esprits jaloux préparaient leurs critiques, d'autres pouvaient songer à gagner de vitesse le grand poète ; c'est ce que fit sans façon M. Gilbert, sans ouvrir un livre, sans mesurer ni peser aucune des difficultés du plan qu'il recueillait au hasard.

Par une piquante fatalité, lui qui donna bientôt *le Garçon insensible* ou *Hippolyte*, s'il vécut, comme on peut le croire, au-delà de 1677, car la date de sa mort est incertaine, il put voir alors le jeune et téméraire Pradon jouer à Racine, pour sa Phèdre, le même mauvais tour que lui-même, dans sa jeunesse, il avait joué à Corneille pour Rodogune. Le plagiat de Pradon fut beaucoup moindre. Racine avait dû moins parler que Corneille. Pradon, il est vrai, fut excité par une intrigue de cour tramée à l'hôtel de Bouillon ; mais nous serions assez porté à croire, quant à Gilbert, qu'il s'était passé quelque chose d'analogue, peut-être au Luxembourg, dans le salon de Monsieur, ou dans celui de sa fille Mademoiselle de Montpensier, qui l'un et l'autre n'aimaient guère M. le Prince. Or, M. le Prince goûtait fort les œuvres de Corneille ; il le prouva en particulier pour sa Rodogune, dont le poète lui rapporte tout le succès en termes très-significatifs[1]. C'était donc une belle idée toute princière à cette

[1] « Monseigneur, Rodogune se présente à votre Altesse avec quelque sorte de « confiance, et ne peut croire qu'après avoir fait sa bonne fortune, vous dédai- « gniez de la prendre en votre protection. Elle a trop de reconnaissance de votre « bonté, pour craindre que vous veuilliez laisser votre ouvrage imparfait, et lui « dénier la continuation des grâces dont vous lui avez été si prodigue. C'est à

époque, de *commander* à Gilbert, ainsi qu'à Pradon plus tard, tout simplement une autre Rodogune, une autre Phèdre, qui pussent arriver à temps pour faire tomber par terre l'œuvre dramatique adoptée d'avance par la protection de la maison ennemie. Sous Louis XIV, et déjà sous Mazarin, l'état politique de la France n'admettait presque plus d'autre guerre civile entre les grands de l'État. Racine, dans la préface de Phèdre, parut ignorer l'existence de la pièce rivale et de son auteur; c'est ce qu'avait fait Corneille dans la préface de Rodogune. Les convenances de leur humble condition, plus encore que le dédain d'une légitime fierté, leur conseillaient ce silence : ils auraient eu trop à dire.

Au reste, je ne prétends donner les suppositions précédentes que comme des conjectures, qu'il est permis de rejeter si on le veut, et je tiens à en distinguer ce qui est évident et indubitable dans cette question, savoir le fait du plagiat de Gilbert.

Ce poète, tout médiocre qu'il était, n'était pas dépourvu d'intelligence et même de talent. Il obtint les éloges de Chapelain, de Ménage, et la protection de la reine Christine, après celle de l'oncle de Louis XIV. Mais la situation si fausse et si défavorable où il se plaçait, en dérobant comme à tâtons l'œuvre d'autrui, et quelle encore? une œuvre savante qui n'avait pas au monde un seul modèle, l'exposait à commettre infailliblement les plus énormes balourdises. C'est ainsi qu'il a bien entendu conter la fable de l'avant-scène, de l'exposition et du nœud de la pièce, et qu'il les reproduit assez fidèlement; mais, comme l'inventeur du sujet n'est pas là pour lui dire par quelle prudente précaution il écarte autant que possible le nom propre de Cléopâtre; comme Gilbert ne sait où se tourner pour trouver les textes de cette histoire, fût-il même capable d'en faire usage, et en eût-il le temps; comme, enfin, il n'entend parler que de *Rodogune*, le voilà qui s'imagine que la princesse Rodogune est la vraie héroïne de la tragédie; il en fait la *reine*, la *mère* des deux jeunes princes, qu'il appelle Darius ou Darie, et Artaxerce; il nomme à tout hasard

« votre illustre suffrage qu'elle est obligée de tout ce qu'elle a reçu d'applaudis-
« sement, et les favorables égards dont il vous plut favoriser la faiblesse de sa
« naissance lui donnèrent tant d'éclat et de vigueur, qu'il semblait que vous eus-
« siez pris plaisir à répandre sur elle un rayon de cette gloire qui vous envi-
« ronne, et à lui faire part de cette facilité de vaincre qui vous suit partout... »

Lidie, la jeune étrangère, qui est la Rodogune de Corneille et des historiens, et place toute l'aventure n'importe où, en Orient, dans une capitale de la Perse. Cette erreur du plagiaire, d'après un titre donné, est assez plaisante : cela s'appelle voler un sac en se trompant sur l'étiquette, et peut-être avons-nous lieu de savoir gré au grand Corneille de quelque finesse bien placée, pour s'être permis, en laissant voir l'étiquette, de ne pas montrer le fond du sac aux regards des curieux.

Au surplus, on me dispensera facilement de compter toutes les méprises et tous les achoppements où vient heurter la fausse Rodogune. Un poète, même plus fort que n'était Gilbert, aurait dû nécessairement trébucher à chaque pas, dans un larcin ténébreux, sur un terrain si nouveau, sans en connaître ni les abords, ni cette mystérieuse et redoutable issue qui était restée le secret de Corneille; obligé enfin de commettre son mauvais coup, ou sa tragédie, avec une précipitation dont on reconnaît la preuve à chaque page. Je n'ai garde d'inviter mes contemporains à exhumer, comme j'ai dû m'y résoudre, un pauvre rimeur enseveli à jamais dans cette médiocrité passable, ingénieuse même parfois, qui lui fit quelque honneur en son temps. Mais, si l'on veut que j'épargne ici les citations de la Rodogune de Gilbert, ce doit être à condition de m'accorder, qu'en fait de contrefaçon dans un ouvrage d'art, la preuve *intelligente*, résultant de la constitution intrinsèque des pièces controversées, surtout quand l'un des deux auteurs, quand l'homme de génie a daigné rendre compte à fond de ses procédés, est une preuve irréfragable après laquelle on est fondé à compter pour peu la preuve chronologique, si l'intervalle des deux époques de composition est peu de chose, comme dans le cas actuel. Au sujet de l'Héraclius, j'ai regardé, pour ainsi dire, comme un devoir de faire passer la preuve intelligente avant la preuve matérielle ou chronologique, quoique me trouvant à peu près aussi assuré de cette seconde, sur un intervalle de dix-sept ans, que de la première. Mais, en vérité, la Rodogune de Gilbert eût-elle, à l'impression, dix années d'avance, au lieu d'une seule, sur celle que Corneille, selon Fontenelle, fut si long-temps à préparer [1],

[1] « Mais peut-être préférait-il Rodogune, parce qu'elle lui avait extrêmement « coûté; car il fut plus d'un an à disposer le sujet. » *Font., Vie de M. Corneille.*

alors, j'ose le dire, on serait forcé d'affirmer que Corneille avait dû concevoir sa Rodogune et en laisser échapper quelque confidence plus de dix ans auparavant. Ce parti vaudrait cent fois mieux que l'impossible hypothèse d'une pièce ainsi *inventée* par Gilbert, ainsi *copiée* par Corneille.

IX.

Nous nous tenons donc pour édifiés pleinement sur le fait de piraterie littéraire, et sur le vrai coupable. Il reste à nous édifier sur un autre genre de piraterie, celui du commentateur de Corneille, dérogeant d'une manière déplorable à sa propre gloire, jusqu'à imiter certains flibustiers qui se mettaient en course, non pas, comme Gilbert, pour prendre et piller à leur profit, mais uniquement pour ruiner et détruire les possessions de quelque prince étranger.

Voyons comment Voltaire dirige son attaque. On peut bien penser d'avance que, tout comme pour l'Héraclius et le Diamante, il ne sortira pas de la preuve chronologique, trop heureux cette fois de n'avoir pas à la forger, de même que dans ces deux autres procès : je me trompe, et je le dis avec peine, il ne pourra s'empêcher de forger un document, nous verrons lequel, pour renforcer ses prétentions, non pas en faveur de Gabriel Gilbert, dont il se moque parfaitement, mais à l'encontre de Pierre Corneille, qui ne lui est pas aussi indifférent à beaucoup près.

Nous lirons en entier l'*Avertissement* de Voltaire au-devant de la Rodogune.

Il fallait d'abord couvrir l'attaque. Voici au début une concession fort juste et fort sensée, terminée par un mot aigre et inutile, mais telle au fond que l'Académie et l'opinion publique l'exigeaient en faveur de Corneille :

« Rodogune ne ressemble pas plus à Pompée que Pompée à Cinna, « et Cinna au Cid. C'est cette variété qui caractérise le vrai génie. « Le sujet en est aussi grand et aussi terrible que celui de Théodore « est bizarre et impraticable. »

Cet éloge si obligé de la grande originalité de Corneille, il s'agit maintenant de le saper autant que possible par la base, en rendant plus que suspecte l'origine de cette tragédie. Ne passons rien.

« Il y eut la même rivalité entre cette Rodogune et celle de Gilbert — (celle de Gilbert ! le tour est familier , mais il n'est pas franc pour introduire une œuvre aussi généralement ignorée) — « qu'on vit depuis « entre la Phèdre de Racine et celle de Pradon. » Il y a pourtant cette différence capitale , que Rodogune est un sujet tout neuf et savamment trouvé , tandis que Phèdre est un sujet du domaine public, déjà exploité plus d'une fois dans tous les pays et dans tous les siècles littéraires. Continuons, mais sachons bien que Voltaire commence à prévariquer du moment où il se détourne de ce point de vue qui contient la question tout entière , de cette considération si imposante aux regards surtout d'un auteur tragique et d'un historien.

« La pièce de Gilbert fut jouée quelques mois avant celle de Cor- « neille , en 1645 ; elle mourut dès sa naissance , malgré la protection « de Monsieur , fils (*sic:* lisez frère) de Louis XIII , et lieutenant- « général du royaume , à qui Gilbert , résident de la reine Christine , « la dédia. »

Quoique ces détails soient présentés à la façon des conteurs de société qui complètent avec de simples vraisemblances les circonstances de leur récit , nous les tiendrons pour exacts , à la réserve d'une erreur ou si l'on veut d'une *fiction historique* passablement ridicule. Comment peut-on supposer qu'à cette époque le poète Gilbert , né parisien , occupât un poste aussi important que celui de résident à Paris pour la reine Christine , encore sur le trône , au moment où se préparait le traité de Westphalie ? Ce poste dans lequel venait de mourir le grand publiciste hollandais , l'exilé Grotius , était en réalité celui d'ambassadeur, et , immédiatement après cette mort , il fut rempli , en 1646 , par le fameux comte Magnus de Lagardie , un jeune et brillant seigneur suédois, originaire de France, qui vint éblouir la cour à Fontainebleau , par ses riches équipages et par les fatuités d'un enthousiasme indiscret pour sa souveraine. Voltaire voit bien , puisqu'il prend la peine de lire la dédicace au frère de Louis XIII , que l'auteur la signe *Gilbert* tout court , sans un seul mot qui le rattache à une position officielle qu'il ne lui aurait pas été possible d'oublier un instant. L'historien du siècle de Louis XIV n'aurait-il pu contrôler un peu la notice de Moréri ou celle des frères Parfait , qui , routinièrement, qualifient Gilbert de *résident* , etc. , du moment qu'ils aperçoivent ce protocole à la suite de son nom sur le frontispice d'un de

ses livres? N'est-il pas bien simple de supposer que ces dignes compilateurs n'auront oublié qu'un point, c'est de regarder à la date? Rien ne les y obligeait au surplus dans leurs courtes et indifférentes notices. Mais Voltaire! mais l'historiographe du grand siècle... !

A défaut de Moréri et de Voltaire, regardons-y un peu nous-mêmes, et nous trouverons moyen, à dix ans de là, de relever si haut la dignité de notre Gilbert. Passe encore pour la seconde époque de la vie de Christine, lorsque la reine, volontairement découronnée, vint deux années de suite se donner en spectacle à la cour de France, qui, par deux fois, n'hésita pas à l'éconduire poliment (1656 et 1657-8). Que si, alors, la docte Christine, telle qu'on la représente dans tous les mémoires, regrettant sa royauté, traînant avec elle une suite si peu royale, jugea à propos d'y attacher, avec de maigres gages mal payés, le pauvre Gilbert, c'est une raison manifeste de croire que le gouvernement suédois avait eu, à l'époque des deux Rodogunes, et qu'il continua d'avoir après le règne de Christine, d'autres correspondants politiques que cet auteur, toute sa vie humble parasite et poète à gages. C'est la qualification la plus réelle qui résulte pour lui du recueil de ses *Poésies diverses*, où il ne fait que tendre la main.

Toutefois, n'en doutons point, il fut résident de Christine, et même secrétaire de ses commandements. Mais, à l'époque où ses livres le présentent revêtu de ces deux titres officiels, 1657-1661, sa mission devait se borner à solliciter timidement pour sa reine la permission de se fixer à Paris, permission qu'elle convoita toujours en vain; et le pauvre secrétaire-résident, resté sans salaire, finissait par insérer parmi ses poésies fugitives, toujours décorées des mêmes titres, en 1661, ce triste et famélique madrigal :

A la Reyne de Suède :

En servant cette Reyne égale aux Amazones,
Je n'aurai pas perdu *six ans :*
Car qui sait donner des couronnes,
Peut bien faire d'autres présents.

Reine trop ingrate, en effet, ou trop endettée : car Christine, qui l'avait trouvé assez en vogue à Paris, lors de son premier séjour en 1656, et qui l'avait emmené à sa suite pendant près d'une année en Italie, n'avait pas dédaigné de lui commander sa tragédie des *Amours*

de Diane et d'Endymion, comme il le dit lui-même au cardinal de Mazarin, en dédiant cet ouvrage à son Éminence en 1657. Tout indique que la reine avait *posé* avec tous ses charmes pour cette tendre pastorale qui est fort curieuse, texte et gravure, et qui n'est pas sans mérite. On est même fondé, sans trop de médisance, à lui attribuer quelque coopération, quelques rimes tout au moins. Quant au berger Endymion, ce ne devait pas être l'infortuné Monaldeschi; nous ne saurions le croire : car déjà deux mois après la tragédie de Fontainebleau, *Diane*, admise enfin à Paris pour y jouir gaîment du carnaval avec toute la cour, et surtout pour prendre congé de la France après les derniers bals de la saison, Diane s'empressait d'aller voir jouer à l'hôtel de Bourgogne l'*Endymion* de son résident. Témoin la *Muse historique* de Loret, dont le caquet, en mauvais vers, s'étend longuement sur toutes ces circonstances (*Lettre du 2 mars 1658*) :

Christine, cette belle reine
Pour qui cent et cent fois ma veine, etc ...
. . . . . .
A ce spectacle étant présente
Près de notre reine excellente,
Son esprit grand et sans égal
Admira fort ballet et bal,
Jugeant, selon toute apparence,
Que sans doute la Cour de France
Est, en pompe et charmes divers,
La première de l'Univers.

Il s'agit d'un bal donné dans l'opulente maison de Carnavalet. La voici maintenant à l'Hôtel de Bourgogne :

Elle a vu jouer *Timocrate*,
Qui pourrait ravir un Socrate;
Et l'histoire d'*Endimion*,
Qui, selon mon opinion
Et celle aussi de tout le monde,
En plusieurs beaux traits est féconde,
Et fait juger monsieur Gilbert
Écrivain tout-à-fait expert.

Et, pour terminer l'épisode, avant de revenir à la prose de Voltaire

qui nous a entraîné à cette digression avec son *résident*, c'est une chose prodigieuse combien ces mythologiques amours de Diane semblent tenir au cœur ou à la mémoire de Christine. Voilà qu'en effet, *trente-deux ans après*, en **1689**, nous la voyons encore à Rome, peu avant sa mort, occupée à commander et à tracer un *Endimione* à un autre de ses pensionnaires. Le drame, italien cette fois, devait être mêlé de chants; il était terminé; mais la dernière maladie de Christine empêcha qu'il ne fût représenté devant sa brillante cour de cardinaux et de beaux-esprits; il fut lu plus tard, en **1692**, dans une fête de l'Académie naissante *degli Arcadi*, encore pleine de son souvenir, avec un beau *prologue* plein de louanges et de regrets en son honneur. Dans cette pièce, où l'on remarque fréquemment des vers d'un assez bon tour italien, signalés par des guillemets comme étant de Christine elle-même, on reconnaît encore quelques linéaments, quelques trames brisées, de l'ouvrage de Gilbert. Les détails trop galants de celui-ci ont disparu, et la poésie s'est élevée. Cette fois, en effet, Christine avait rencontré un plus habile collaborateur dans le célèbre abbate *Alessandro Guidi*, sous le nom académique et pastoral de *Eril Cleoneo*. Cet abbé était, dit-on, borgne et bossu, mais ce fut un des poètes lyriques les plus distingués de l'Italie, un rival des Chiabrera et des Filicaja.

Reprenons l'historique de Voltaire sur la Rodogune de Gilbert :

« La reine de Suède et le premier prince de France ne soutin-« rent point ce mauvais ouvrage, comme, depuis, l'hôtel de Bouillon « et l'hôtel de Nevers soutinrent la Phèdre de Pradon. » Nous convenons que la reine de Suède, souveraine alors à Stockholm, aurait eu quelque peine à soutenir une Rodogune de Gilbert au théâtre de Paris.

Un fait résulte toutefois d'une ode mortellement longue que notre Gilbert adressait, quatre années plus tard, à Christine (reine encore, en 1650), *des bords de Loire*, probablement du château de Blois, chez Monseigneur Gaston d'Orléans, où peut-être il s'ennuyait fort : c'est que le jeune et aventureux rimeur, destiné, comme on voit, à se trouver sur le chemin de plus d'une grande renommée contemporaine, aurait dès-lors été bien aise de se voir appelé pour son beau génie à Stockholm, comme les Naudé, les Vossius, les Meibomius, les Saumaise, comme aussi le grand Descartes.

Ma muse, au pied de ton trône,
Irait chanter tes hauts faits. . . .

Mais, ajoutait-il plus modestement :

Mais à ces honneurs insignes
Je n'oserais aspirer,
Et l'Europe a trop de cygnes
Que tu me dois préférer :
Un sort plus heureux éclaire
Ces esprits qui, pour te plaire,
Font de si nobles efforts,
Et dont la docte musique,
Aux bords de la mer Baltique,
Fait ouïr ces doux accords.

Son poème didactique de l'*Art de plaire* (1655), dont la première partie, à l'usage des dames, est passionnément consacrée à Christine, avant que l'auteur l'ait vue encore, acheva sans doute de prévenir la reine en sa faveur, au moment où elle se disposait à venir visiter la France[1]. Mais tout cela, comme on le voit, est très postérieur à la naissance de sa bâtarde Rodogune : ce qu'il fallait démontrer. — Ecoutons Voltaire :

« En vain le résident présente à son altesse royale, dans son Epître « dédicatoire, *la généreuse Rodogune*, *femme et mère des deux plus*

[1] La notice sur Gabriel Gilbert est si mal faite, quoique assez étendue, dans la *Biographie universelle*, que cela pourrait, je pense, excuser nos développements épisodiques sur ce personnage, qui en lui-même ne laisse pas d'offrir quelque intérêt. Ses dix-sept ouvrages dramatiques, la plupart applaudis en leur temps, sont analysés et extraits avec soin par les frères Parfait, *Hist. du Théât. franç.* Il semble qu'il aurait dû entrer à l'Académie française, s'il n'eût pas été protestant. Il semble aussi qu'il ait tâché de rendre équivoque sa communion, à en juger par quelques madrigaux semi-catholiques joints à son recueil de poésies diverses. Son séjour en Italie auprès de Christine, moins convertie que philosophe, dut exiger ces vagues ménagements. Mais un psautier rimé par lui, et précédé d'une préface assez austère, paraît prouver qu'il mourut adonné à sa religion native. Enfin, il est remarquable que l'indigence de ses dernières années semble avoir été entièrement délaissée par Christine, et que le poète, presque oublié du public contemporain de Racine et de Despréaux, ait trouvé un asile dans cette riche et hospitalière maison d'Hervart, qui devait, quelques années après, s'honorer par les mêmes bienfaits envers La Fontaine.

« *grands monarques de l'Asie* ; en vain compare-t-il cette Rodogune « à Monsieur, qui cependant ne lui ressemblait en rien, ce mauvais « ouvrage fut oublié du protecteur et du public. »

La bouffonnerie, au sujet de Monsieur, serait meilleure, si cette comparaison burlesque était réellement de Gilbert ; mais il faut avoir compassion des malheureux, et la justice nous oblige à déclarer que Voltaire impute un ridicule de trop au poète-*résident*. Sa dédicace est calculée pour partager la louange entre la reine Anne d'Autriche et le prince Gaston. C'est la reine, les citations même de Voltaire le font voir, et non pas Gaston, que Gilbert compare à sa Rodogune, dont il trouve moyen de faire une excellente mère à son dénouement. — Et, puisque nous nous sommes permis quelques conjectures sur les circonstances de cour ou de société qui ont pu déterminer Gilbert à son plagiat, nous pouvons bien y ajouter celle-ci. Anne d'Autriche était susceptible, scrupuleuse, romanesque, emportée, et sa position de régente, tutrice du jeune roi et de son frère, était fort délicate, ainsi que celle de Gaston, si incertain de ses droits et de ses devoirs comme lieutenant-général du royaume. Or, le bruit courait chez M. le Prince et partout, qu'une héroïne nouvelle de Corneille allait faire voir sur la scène une reine regente, mère de deux princes, homicide par ambition de son mari et de ses deux fils. Le duc d'Orléans, Gaston, devait assez bien faire sa cour à la régente, en *commandant* au poète Gilbert une autre reine-mère que celle de Corneille. — Cette nouvelle régente, destinée à supporter l'allusion du jour, doit remplir la double condition de n'être pas trop infidèle au plan de Corneille, et d'être exempte du meurtre de son mari et de ses deux enfants. A cela près, le poète peut se permettre, pour le besoin du drame, d'en faire une personne assez violente encore dans ses passions. Par exemple, elle se vante elle-même, comme d'une fort belle chose, d'avoir poignardé sa nourrice de sa propre main, parce que cette femme faisait à sa vertu l'offense de lui conseiller un second mariage après la mort de son époux. Cette incomparable reine, dans le cours de la pièce de Gilbert, est bien vivement tentée de faire périr ses deux fils, d'après le conseil d'un confident qu'elle ne poignarde point. Combattue entre cet innocent désir et sa *tendresse* maternelle, elle quitte la scène à la fin du quatrième acte sans avoir pris son parti. Mais, ainsi qu'il convient à une si grande prin-

cesse, elle finit par sortir de peine avec tous les honneurs de sa *vertu*, lorsque, au cinquième acte, s'apercevant qu'elle a mal compris quelques apparences, elle abjure toute haine, toute ambition, et qu'elle marie convenablement les deux princes : heureux dénouement qui permet à Gilbert, dans sa Dédicace, de confondre de la manière la plus flatteuse sa reine Rodogune avec la belle-sœur de Gaston d'Orléans. Tel était l'idéal scabreux des héroïnes de cette époque, et les licences accordées à leur *gloire*, soit sur la scène, soit dans la galerie ensanglantée de Fontainebleau.

Nous prions le lecteur de reprendre avec nous le fil trop interrompu peut-être des informations de Voltaire. S'il s'est moqué de Gilbert, il n'entend pas moins en tirer bon parti. Il reprend son sérieux.

« Le privilége du résident pour sa Rodogune est du 8 janvier 1646 » (exact) : « elle fut imprimée en février 1647 » (inexact par pure inadvertance ; il faut lire février 1646). « Le privilége de Corneille « est du 13 avril 1646, et sa Rodogune ne fut imprimée qu'au 30 « janvier 1647. Ainsi, la Rodogune de Corneille ne parut sur le « papier qu'un an ou environ après les représentations » (il pourrait même dire après l'impression) « de la pièce de Gilbert, c'est-à-dire « un an après que cette pièce n'existait plus. »

Quel rhéteur grec n'eût admiré la finesse de ces derniers mots ? Ils maintiennent Corneille en possession d'une certaine originalité par métaphore. Car enfin, la pièce de Gilbert *existait* toujours, *au sens propre*, pour son plagiaire : mais, devant le public, pour lequel elle est morte *au sens figuré*, c'est comme si elle n'eût jamais existé, et en même temps le plagiat de Corneille se laisse d'autant mieux concevoir. Du reste, quelle sollicitude chronologique ! que de chiffres, que de soins, malgré une erreur involontaire, pour amener le lecteur à une induction qui doit déjà lui sembler démontrée ! Mais on insiste, afin de vous la faire concevoir plus vivement.

« *Ce qui est étrange*, c'est qu'on retrouve dans les deux tragédies « précisément les mêmes situations, et souvent les mêmes sentiments « que ces situations amènent. Le cinquième acte est différent ; il est « terrible et pathétique dans Corneille. Gilbert crut rendre sa pièce « intéressante en rendant le dénouement heureux ; et il en fit l'acte « le plus froid et le plus insipide qu'on pût mettre sur le théâtre. »

Logiquement, le fait rapporté par Fontenelle, qui dissiperait tout

d'abord ce qu'il y a là de si *étrange* pour Voltaire, devrait arriver ici comme à sa véritable place. Mais le commentateur, qui ne pourra se dispenser d'en faire mention, le réserve pour un peu plus tard. Nous ne sommes pas sans doute encore bien préparés pour l'entendre. Il n'est rien de tel que de prendre son temps. Suivons.

« On peut encore remarquer que Rodogune joue dans la pièce de « Gilbert le rôle que Corneille donna à Cléopâtre, et que Gilbert a « falsifié l'histoire. »

L'heureuse négligence de cette candide observation doit charmer tout lecteur intelligent : il est clair que ce n'est pas Corneille qui a été falsifié par Gilbert, mais que c'est l'*histoire!* Voltaire sait parfaitement que Gilbert a songé à *falsifier l'histoire*, tout juste autant que Perrault, en composant Peau-d'âne ou Cendrillon. Et Corneille, avec tout son cortége historique, qu'a-t-il donc fait ? La conséquence est toute simple : il a falsifié Gilbert à l'aide de l'histoire ! C'est précisément ce qu'il allait faire par récidive, dès la même année 1647, avec une égale perfidie, à l'égard de Calderon, pour l'Héraclius. Mais Voltaire n'a garde de le suivre dans ces voies souterraines de l'histoire[1]. Il est scandalisé, mais sa pudeur se renferme, comme il convient, dans les formules d'un étonnement significatif. Ne perdons pas une syllabe.

« *Il est étrange* que Corneille, dans sa Préface, ne parle point « d'une ressemblance si frappante. »

Le bonhomme Palissot, qui contrôle le Commentaire de Voltaire en le reproduisant dans son édition de Corneille, observe seulement en note : « Il n'en parla pas, ou par mépris, ou par quelque ména- « gement politique pour le caractère dont Gilbert était revêtu. » C'est là une bien faible résistance de vieillard. Il laisse passer dans la place le cheval de Troie, quand le bon sens conseillerait

Terebrare cavas utero et tentare latebras.

Quoi qu'il en soit, Voltaire maintenant vous croit au point où il a voulu vous mettre. Il va vous dire l'anecdote de Fontenelle d'un ton légèrement goguenard :

[1] Il n'a garde, du moins, d'y conduire le lecteur. Mais il y a telle note du Commentaire sur Rodogune qui prouverait qu'il avait un peu étudié le terrain exploité par Corneille.

« Bernard de Fontenelle, dans la vie de Corneille son oncle, nous « dit que Corneille, ayant fait confidence du plan de sa pièce à un « ami, cet ami indiscret donna le plan au résident, qui, contre le « droit des gens, vola Corneille. »

Un tel fait est possible de sa nature; l'autorité de ce *Bernard* a bien quelque valeur : il s'agit de les infirmer l'un et l'autre. Ici, nous voyons tomber à plat le plus spirituel génie qui ait peut-être existé jamais. S'il est une rareté surprenante à signaler dans Voltaire, ce sont, à coup sûr, quelques lignes comme les suivantes, d'une ineptie, d'une... *bêtise* achevée. Je les copie, sans craindre de paraître passionné en les qualifiant de la sorte Chacun peut en juger.

« Ce trait est peu vraisemblable. Rarement un homme revêtu d'un « emploi public se déshonore et se rend ridicule pour si peu de chose. « Tous les mémoires du temps en auraient parlé; ce larcin aurait « été une chose publique. »

Il suit de ce prodigieux raisonnement qu'un homme de rien, tel que l'auteur de Cinna et de Polyeucte, n'avait rien à perdre, et par conséquent ne risquait pas de se déshonorer en commettant un plagiat qui eût déshonoré, et qui pis est, rendu ridicule M. Gilbert, un homme revêtu d'un emploi public ! Et pour.... quoi? Pour si peu de chose ! Et qu'auraient dit les mémoires du temps, qui, en effet, sont bien préoccupés d'un personnage tel que M. Gilbert ! De sa Rodogune mort-née, ils n'ont pas dit un mot, malgré sa qualité de résident, preuve manifeste que le larcin n'est point imputable à un homme en place qui devait si bien connaître *le droit des gens*. Mais de Corneille triomphant (au rebours de la fable) sous la dépouille de Gilbert, quoique ce fût une *chose publique*, comme il ne s'agissait que de l'avocat Pierre Corneille, de sa Rodogune, de si peu de chose enfin, il est tout naturel que personne n'ait songé à en dire un mot. La malignité, l'envie n'ont souci que des résidents, et non pas des simples poètes. Tant d'honneur n'est pas fait pour eux.

On demeure confondu. Modérez vos impressions. Cet *Avertissement* de Voltaire contient encore quelques lignes, et de piquantes ou pénibles surprises du même genre.

Voici comment je me permettrais d'induire la marche de ses pensées.

Malgré ce ton d'assurance parfaite et ces airs dégagés, c'est Vol-

taire qui parle, et je le crois un peu en peine du succès de ces belles découvertes. Ce qu'il désire, c'est de rendre méconnaissable l'originalité du génie qu'il a si rapidement laissé entrevoir au début de cette dissertation. Il ne se propose pas autre chose, après tout, et sa prétention n'est nullement d'intenter à Corneille un procès bien en forme ni trop éclatant. — Quand de premiers mensonges risquent de manquer leur effet, la méthode des maîtres c'est d'en ajouter de nouveaux. Il ne serait pas prudent de laisser l'esprit du lecteur trop arrêté sur ce duel ridicule des deux Rodogunes. Il faut brouiller cette partie, c'est le moyen de la gagner. Un moyen hardi, admirable, inattendu, c'est de mettre hors de cour et Gilbert et Corneille sur le point de priorité; c'est de faire arriver brusquement une troisième Rodogune, *la plus ancienne* (comme la pièce de Diamante), sous la forme d'un de ces romans d'alors qu'on ne lit plus, et qui ont presque disparu du monde. Ce sera un roman sans date, sans nom d'auteur, *excessivement rare*, un roman qui n'existe nulle part, mais dont on nous a parlé, et même nous donnerons le nom de l'imprimeur, et le format in-octavo. Le moyen de ne pas y croire! Cherchez-le, bonnes gens; cherchez bien, patients bibliophiles. Le public, dont j'ai pris la mesure, vous laissera courir, et admettra, en attendant, le témoignage de Voltaire appréciateur de Corneille.

Lisons textuellement cette étonnante création de la troisième, que dis-je? de la première Rodogune, évoquée du sein du néant.

« On parle d'un ancien roman de Rodogune : je ne l'ai pas vu ; « c'est, dit-on, une brochure in-8° imprimée chez Sommaville, qui « servit également au grand auteur et au mauvais. Corneille em- « bellit le roman, et Gilbert le gâta. »

Tout amateur du mensonge doit se prosterner devant ces quelques lignes, et les bien méditer dans chaque mot, chaque tournure, dans les constructions et les incises de la phrase. Quel adroit passage du tour indéterminé, *On parle...*, *dit-on*, au tour affirmatif : *qui servit également...* et à cette conclusion qui met la paix entre les deux rivaux de priorité : *Corneille embellit le roman*, etc. ! Qui ne voit combien ces *dit-on* si commodes, font comprendre et apprécier l'origine de tous ces *absurdos* qu'ailleurs il a mis, comme vous savez, sur le dos de *son savant*, du bibliothécaire don Gregorio Mayans, qui n'en peut mais...?

Nous ne sommes point un savant bibliographe ; la Bibliothèque royale dont on nous a permis de scruter les catalogues, pourrait, à la rigueur, avoir laissé échapper (bien que ce soit peu probable) la *brochure* mystérieuse, insaisissable (bien qu'elle soit *in*-8°, et *imprimée chez Sommaville*, sans doute en ce beau caractère dont ce libraire enrichissait les dix volumes de la *Cassandre* de La Calprenède, et la *Sibylle de Perse* de Du Verdier); enfin, la certitude physique ne nous est point donnée absolument : mais nous croyons et nous affirmons que cette brochure est une chimère, et nous promettons libérale récompense à qui nous détrompera.

Le scrupuleux éditeur de Voltaire, M. Beuchot, dont nous aimons à citer le nom avec honneur, nous pardonnera d'appeler le sourire du lecteur sur cette note qu'il attache avec une bonhomie si parfaite au *je ne l'ai pas vu* de son auteur chéri : « Je n'ai pas été plus heu-« reux que Voltaire. Je n'ai pu découvrir cette Rodogune, brochure « in-8°. » Qui n'aurait regret à toutes les insomnies dont cette vaine recherche a dû troubler la longue et savante carrière du consciencieux bibliographe ?

Il reste encore à lire deux phrases : l'une semble destinée à une diversion à peu près honorable sur le style de Corneille ; l'autre vous expliquera l'origine occasionnelle de la *première* Rodogune inventée par Voltaire, grâce à une *quatrième* et dernière Rodogune.... Quel déluge de Rodogunes ! — C'est précisément ce que l'on veut vous faire dire. Pour celle-ci, nous ne prétendons nullement en contester l'existence ; nous l'avons vue et touchée, mais malheureusement elle est sans conteste la dernière en date.

« Le style nuisit aussi beaucoup à Gilbert, car, malgré les inéga-« lités de Corneille, il y eut autant de différence entre ses vers et « ceux de ses contemporains jusqu'à Racine, qu'entre le pinceau « de Michel-Ange et la brosse des barbouilleurs.

« Il y a un autre roman de Rodogune en deux volumes, mais il ne « fut imprimé qu'en 1668 ; il est très rare, et presque oublié : *le « premier l'est entièrement.* » Ce dernier tour est déjà de notre connaissance, et nous savons qu'il signifie : *ne le cherchez donc pas !*

Ici finit cette préface, triste monument non apprécié encore.

— Donnons quelque notice sur cette dernière Rodogune qui a eu le malheur de suggérer un ignoble artifice à Voltaire. C'est tout ce

qu'elle a d'intéressant. C'était, vers 1668, le dernier soupir de l'école romanesque des Calprenède et des Scudérys. Je ne suis pas assez versé dans ces lectures pour dire jusqu'à quel point ce livre reproduit l'image pâlie des romans si goûtés quelques années auparavant. L'auteur, qui se nomme à la fin de son Discours *au lecteur*, D'Aigue-d'Iffremont, paraît un homme de bon ton : il fait une grande apologie des romans au point de vue moral, il admire infiniment mademoiselle de Scudéry, et Cyrus, et Clélie, et Pharamond, et Cassandre, et Cléopâtre. Enfin, il s'humilie mille fois devant l'illustre M. Corneille, et ne songe pas seulement à Gilbert. Ses prétentions, qu'il expose avec modestie, sont surtout d'être plus historique que le grand poète : il croit fermement avoir reproduit les récits des historiens : cette créance de bonne foi, selon l'esprit du temps, contraste plaisamment avec les faits, les modes, les propos de cour, dont il est rempli. Du reste, quoique écrivant assez bien, il est très insipide : l'achève qui pourra. Voici le titre : ***Rodogune, ou l'Histoire du grand Antiochus. Paris, Est. Loyson, au Palais, à l'entrée de la galerie des Prisonniers, au nom de Jésus***, 1669 (2 volumes in-8°.) Le libraire Sommaville, comme on le voit, n'y est pour rien du tout, mais l'identité subsiste quant au format in-octavo.

Voltaire n'était pas toujours audacieux, mais il l'était quelquefois. Il l'est beaucoup, ce me semble, dans ses dernières lignes, où il ose signaler cette quatrième Rodogune retardataire. S'il s'en était prudemment abstenu, comme il dut en être tenté en ourdissant toute cette imposture, il laissait aux bonnes ames le droit de dire, en reconnaissant la fausse hypothèse de la *première* des Rodogunes, que sa mémoire l'avait abusé par confusion, et lui avait fait reporter, *avant* l'œuvre de Corneille, l'existence de ce même roman de Rodogune qui l'avait suivie plus de vingt ans après. Voltaire ne s'est point avisé ou ne s'est point soucié de laisser aux interprètes charitables cette ressource, pour, au besoin, expliquer son *erreur*. Comptait-il donc si fort sur le succès de cette erreur ? Était-ce audace ou maladresse ? Je le laisse à juger. Il est certain néanmoins, que tant d'artifices, si subtils et si grossiers tout ensemble, ont pu passer inaperçus jusqu'à ce jour, sans rencontrer la réponse que la vérité, que la mémoire de Corneille attendaient depuis si long-temps.

Par un si rare exemple apprenez à mentir.

En terminant ici cette série d'observations ou d'anecdotes critiques, avons-nous besoin de protester qu'une admiration fanatique pour Corneille n'est pas ce qui nous inspire ? Ce grand et noble génie a des défauts qu'il est trop facile de censurer aujourd'hui, même sans le secours d'une redoutable autorité. Il faut, à qui veut s'élever au point de vue de la juste admiration qu'on lui doit, un peu de recueillement et de méditation. Il y faut, pour le grand nombre, l'interprétation au théâtre par quelque rare talent de tragédien, et avant tout pour la jeunesse, il faut se garder de lire le Commentaire de son illustre Zoïle. C'est donc une bonne œuvre, et de goût, et de justice nationale, de prémunir l'opinion contre cette autorité captieuse et intéressée, qui vous prend par la main pour vous détourner du juste point de vue dont nous parlons. — Songez à ce que fut Corneille dans l'estime du grand siècle, et voyez s'il est possible de le réduire aux proportions que lui font aujourd'hui beaucoup de jeunes esprits. Vous lui avez élevé de belles statues : voyez s'il n'est pas possible de le lire attentivement.

VIGUIER.

POÉSIE.

LA FILLE DU ROI GRADLON.

Récit d'un Vieillard à un Voyageur.

Voyageur ignorant, tu contemples ces ondes
Qui blanchissent des rocs usés.
Tu crois ces vagues bien profondes :
Non ; écoute une voix qui sait les temps passés.
L'écho de nos vieilles histoires
Jusqu'à moi retentit encor ;
Je sais nos fautes et nos gloires ;
Et non loin de ces lieux notre roi Gradlon dort.

Mon père me redit ce que lui dit son père.
Jeune alors j'ai pu recueillir
Ce que raconte chaque pierre
Sur ce sol d'Armorique où vit le souvenir.
Là . . . sous cette vague écumante,
Fut la ville d'Is aux clés d'or,
Ville splendide et florissante,
Et non loin de ces murs notre roi Gradlon dort.

Conquise sur les eaux, une digue de pierre
La protégea contre la mer;
De cette puissante barrière
Les clés se déposaient dans un coffret de fer.
« Le Roi, disait la loi bretonne,
« Doit seul conserver ce trésor,
« La clé, toujours sur sa personne,
« Doit rester à son cou quand le roi Gradlon dort. »

Mais le luxe perdit la cité criminelle,
Et la débauche la souilla.
Fille du Roi, Dahut la Belle
Suivit d'abord l'exemple et bientôt le donna.
Avec une impure énergie
A ses penchants donnant l'essor,
On la voit puiser dans l'orgie
Les plus honteux désirs, quand le roi Gradlon dort.

Or, un de ses amants lui dit (c'était un traître):
« Donne-moi pour gage d'amour
« Cette clé d'or que notre maître
« A coutume à son cou de porter chaque jour.
« — Que dis-tu? La clé précieuse
« Quitte le Roi quand il est mort!
« — Qu'importe? vas, silencieuse,
« T'approcher de son lit quand le roi Gradlon dort. »

Dahut avait promis... et, dès la nuit suivante,
Pieds nus, elle atteint à pas lents
La couche de pourpre éclatante
Où les cheveux du Roi flottaient en flocons blancs.
Elle le contemple et s'arrête...
Puis, dans un criminel transport,
Dahut enlève sa conquête
Tandis qu'insoucieux notre roi Gradlon dort.

L'Océan que déchaîne une main ennemie
Sur la cité lance ses flots.
Albert, dans la ville endormie,
Seul averti par Dieu, jette à Gradlon ces mots :
« Prince, à cheval! et partons vite...
« Celui qui ne fuit pas est mort...
« Dieu frappe... la ville est maudite!
« Quoi! la mer nous inonde, et le roi Gradlon dort! »

Gradlon avec Dahut s'échappe à toute bride,
Mais la vague poursuit son cours.
Vers le cheval au pas rapide
Elle semble courir et va toujours... toujours...
Ils vont périr... une voix crie :
« Roi, que menace un triste sort,
« Tu portes le mauvais génie
« Qui dérobe la clé quand le roi Gradlon dort.

« Crois-moi, sépare-toi de ce démon impie,
« Sinon la vague t'engloutit. »
Il reconnaît la voix amie
Du messager céleste... et soudain obéit.
Dahut éperdue, en délire,
Tombe et se crispe avec effort...
La mer l'entraîne et se retire,
Et, dans la ville d'Is, tout, comme Gradlon, dort.

Mais nul ne s'éveilla de la ville plongée
Dans un sommeil sans lendemain!
Là fut la cité submergée...
Ici ses murs, sa digue et ses portes d'airain.
Cette plage en décrit l'enceinte...
Sur ce rocher l'on voit encor
La course du cheval empreinte...
Et non loin de ces lieux notre roi Gradlon dort.

F. Deschamps (Rouen.)

LITTÉRATURE.

ROSEMONDE.

VI. — Woodstock [1].

La querelle religieuse et politique qui existait entre Henri II et Thomas de Canterbury ne s'était point apaisée par l'exil de l'illustre prélat. Ce dernier, protégé par la faveur intéressée du roi de France et par l'hypocrite bienveillance du pape Alexandre, avait trouvé un refuge honorable dans l'abbaye de Pontigny, où il avait revêtu l'habit des religieux de Citeaux. Mais, tout en s'exerçant au fond de cette retraite à la pratique de toutes les rigueurs de la vie monastique, Thomas Becket n'avait point cessé, avec le secours de ses amis, d'intriguer en Angleterre, et de développer, dans cette contrée, tous les germes de discorde que le malheur des temps y avait fait éclore.

Cet homme étrange, que le martyre et la béatification même n'ont point entièrement purifié, et dont le caractère est demeuré un problème pour l'histoire, semble avoir eu pour mobile principal de sa conduite un opiniâtre instinct de domination. Toutefois, cette passion ne demeura pas en lui étroite et personnelle ; au contraire, éclairée et dirigée par une haute intelligence, elle tendit vers d'immenses et généreux résultats. C'est ainsi que Thomas Becket passant subitement, de l'état de courtisan et de favori du roi, à la dignité de prince de l'église, n'hésita pas un seul instant sur la conduite qu'il avait à tenir, et rompit, sans regret, avec ses alliances mondaines

[1] Voir les livraisons de janvier, février, avril, juin et août 1846.

et ses anciennes affections. Il comprenait qu'il venait de trouver une base indestructible à son élévation, et qu'il était temps de rejeter loin de lui la vile argile du pouvoir temporel, maintenant qu'il était en possession d'appuyer sa haute destinée sur le socle d'or du pouvoir spirituel. Mais ce pouvoir même fut rehaussé par l'illustre prélat à un degré de supériorité qu'il n'avait point encore atteint jusqu'alors. En effet, dans nos contrées occidentales, la papauté, pour parvenir à établir sa domination sur les peuples, s'était soumise, en toute occasion, au rôle de satellite de la royauté conquérante. Thomas Becket changea ce système ; il ramena l'Eglise à ses véritables alliés : les pauvres, les proscrits, les vaincus et les esclaves. Ainsi, de subalterne qu'elle était, il l'érigea en rivale de la royauté, et sut, plus sûrement que jamais, procurer à sa puissance, fortifiée d'un immense ascendant moral, l'indépendance et même la suprématie que, de tout temps, elle visait à obtenir.

La première fois que Thomas Becket donna, depuis son exil, des marques ostensibles de la lutte qu'il poursuivait contre Henri II, ce fut à l'occasion d'un voyage de ce prince en Normandie, vers le milieu de l'année 1166. Le Primat sortit avec éclat de sa retraite, se rendit à Vezelay, près d'Auxerre, et, le jour de l'Ascension, en présence de la multitude des fidèles accourus pour le voir et l'entendre, il renouvela les excommunications qu'il avait prononcées en Angleterre contre les courtisans et les favoris du roi, et les défenseurs des décrets de Clarendon. Les événements que nous allons rapporter se rattachent à cette démonstration hostile de l'archevêque, et se passèrent peu de temps après.

La reine Éléonore n'avait point accompagné Henri II en Normandie ; elle était demeurée à Londres dans son habitation royale. A l'époque à laquelle elle est apparue dans notre histoire, Éléonore de Guyenne se montrait souvent d'humeur inquiète et irritable ; mais cette disposition s'était considérablement accrue depuis que Rosemonde avait été enlevée du château de Cliffort. Pendant toute l'année qui venait de s'écouler, le caractère et les secrètes pensées de la reine ne s'étaient manifestés que par une habitude constante de sombre mélancolie et de sourde fureur.

La reine, comme on doit le penser, se complaisait dans la solitude, ou plutôt la recherchait avec une sorte de passion farouche.

Donc, un soir des premiers jours de juillet 1166, Éléonore, ainsi qu'il lui arrivait souvent, était renfermée au fond de son oratoire. C'était un petit appartement demi-profane, demi-mystique, tenant encore de la cellule, annonçant déjà le boudoir, et meublé aussi confortablement que le permettait le luxe mal entendu et nécessiteux de l'époque. Des bandes d'étoffe blanche et pourpre, alternativement disposées et brodées des chiffres et des devises royales, ornaient, sans la voiler entièrement, la froide nudité des murailles. De la fougère fraîche, quelques fleurs effeuillées, au parfum pénétrant, jonchaient le pavé et étaient, en ce lieu, un indice certain de recherche et d'élégance. Pour siége, une sorte d'étroit divan sur lequel s'étendait, dans toute la longueur, un traversin recouvert d'un de ces riches draps tissés d'or, qui étaient, à grands frais, importés de l'Orient. Un prie-dieu de chêne sculpté, et, suspendu au-dessus, un christ d'argent, non pas nu et sanglant tel qu'on le figure aujourd'hui, mais revêtu d'une tunique et portant au front le bandeau royal. Quelques instruments de musique accrochés aux murailles, et deux ou trois précieux manuscrits renfermés dans un petit coffret de cèdre, complétaient cet ameublement, et achevaient de lui prêter un caractère exceptionnel de richesse et de goût.

La méditation soucieuse et chagrine à laquelle se livrait d'ordinaire la reine, semblait, le soir où nous pénétrons dans sa retraite, s'être transformée en une exaltation pleine d'altières espérances. De temps en temps, Eléonore prêtait l'oreille comme si elle eût été dans l'attente de quelque bruit désiré; une joie haineuse et méchante illuminait ses traits, et donnait à son visage une effrayante beauté. Enfin, le faible écho de quelques pas discrets se fit entendre, et l'une des femmes de la reine introduisit dans l'oratoire un moine soigneusement encapuchonné. La reine attendit que cette femme se fût retiree, puis elle se jeta aux genoux du moine, et lui demanda de la bénir. Celui-ci étendit une main blême et desséchée sur le front d'Eléonore, et ne se contenta pas de prononcer une simple formule de bénédiction, mais articula une oraison longue et fervente, soit qu'il pensât que la femme qui se tenait devant lui avait en ce moment un pressant besoin de l'assistance céleste, soit qu'il éprouvât une secrète satisfaction à voir cette fière pénitente courbée et rampante sous le joug de l'autorité divine.

Lorsque la prière fut achevée, Eléonore engagea le moine à s'asseoir à ses côtés, mais il refusa obstinément, et se tint debout. Quelquefois seulement, pendant l'entretien qui va suivre, il parcourut de long en large l'oratoire, en écrasant sous son pied distrait les fleurs et les herbes dont le parfum énergique, combiné avec les âcres exhalaisons de la lampe qui brûlait au plafond, imprégnait l'atmosphère d'une saveur épaisse et irritante.

— Ah ! je réclamais votre visite, s'écria la reine, rompant la première le silence, mais je l'espérais à peine. En dépit de mon active surveillance, tant de dangers vous attendaient sur le sol de cette ingrate Angleterre qui vous a répudié ! Mais vous êtes venu, guidé, n'est-ce pas, par cette dévorante passion qui réclame impérieusement sa proie ? C'est la haine qui vous a conduit : vous le haïssez donc bien, notre implacable ennemi. Pourquoi ? Je ne sais, car, pour vous, il vous aimait et vous a comblé de bienfaits ; mais, qu'importe, parlez-moi de votre haine, elle soulagera la mienne. — Il y avait autant d'agitation que de violence dans les paroles de la reine ; le moine écoutait au contraire avec une parfaite impassibilité. Cependant, son froid sourire et le regard subtil qui filtrait à travers ses paupières baissées, semblaient distiller, à son insu peut-être, un amer dédain. — Je n'agis point en vue de satisfaire la coupable passion que vous me supposez, Madame ; mais votre ame n'a pas assez de pieuse placidité pour qu'il lui soit donné de comprendre et d'embrasser le but que je me propose. Croyez-le, cependant, moi, faible et humble disciple, je puis dire, comme le Christ mon maître : mon royaume n'est pas de ce monde, et je ne recherche que le règne de Dieu. —

La reine regarda son interlocuteur avec étonnement, et par suite, sans doute, d'un brusque retour sur elle-même, elle échangea le ton confidentiel qu'elle avait pris au commencement de cette conversation, contre un accent d'une impérative froideur.

— Je ne cherche pas à connaître la cause ni la fin de vos actions, répondit-elle, il me suffit de savoir que vous êtes l'ennemi déclaré de Henri, et que vous avez puissance pour troubler les félicités de son implacable orgueil. En cela, je veux bien venir à votre aide, et je puis employer dans cette association des ressources dont vous ne soupçonnez pas l'étendue. Mais, vous le savez, mon alliance ne doit vous être acquise qu'à une condition : comme primat de l'Angleterre,

tout déchu que vous semblez, et tout proscrit que vous êtes, vous régentez encore bien des consciences, et vous tenez la clé de bien des cœurs; que d'importants secrets vous pouvez pénétrer! Eh bien, il en est un qui doit m'appartenir? Qu'est devenue Rosemonde? Où se cache-t-elle? Elle existe près de moi, je le sens! sa présence invisible m'assiége. Mais où la trouverai-je, car ce supplice muet épuise ma vie, cette lutte contre une ombre, contre un fantôme qui m'accable de sa puissance insaisissable, me cause une fatigue navrante qui ne connaît ni trève, ni soulagement. —

Thomas de Canterbury jeta cette fois sur la reine un regard empreint de la plus fervente compassion; de cette compassion qui affecte les nobles ames, même en présence de l'être le plus coupable, lorsqu'elles ont sondé assez profondément dans sa conscience pour atteindre le malheur sous le crime. — Je ne vous ai pas caché mon impuissance personnelle à venir en aide à vos recherches, répondit-il, mais, dans la découverte que vous poursuivez, le zèle de l'amitié peut avoir plus de succès que toute l'ardeur d'une haineuse jalousie. A mon arrivée à Londres, j'ai eu un entretien avec cette jeune femme galloise qui a été l'amie et la compagne de Rosemonde jusqu'au moment de son entrée au monastère de Godstow. Edith de Glamorgan s'accuse à tort où à raison d'avoir coopéré à la perte de son amie, et sa pieuse tendresse, exaltée par ses remords, ne lui laissera pas de repos qu'elle n'ait soustrait Rosemonde Cliffort à l'ascendant du roi Henri, et qu'elle n'ait ramené à Dieu la brebis égarée. Le plus cher désir d'Edith serait donc d'avoir accès dans la maison royale, espérant que, si son amie s'y rencontrait, elle ne fuirait point ses regards, et ne lui déroberait pas sa présence comme elle le fait pour tous ceux qu'elle a quelque raison de redouter. Je crois, Madame, qu'il est de votre propre intérêt de seconder le désir de cette jeune femme. Elle est d'une assez haute naissance pour mériter d'être admise auprès de vous; adoptez-la pour compagne, et, grâce à cet officieux intermédiaire, vous pourrez peut-être sans violence, sans colère, sans moyens hostiles, éloigner votre rivale et demeurer seule en possession du cœur de votre époux. —

La reine réfléchit un instant; les spéculations de son esprit vindicatif ne s'arrêtaient point sans doute au but que le Primat lui laissait entrevoir. Cependant elle sut comprimer toute manifestation qui eût

pu éveiller la défiance de son interlocuteur, elle se contenta de répondre, avec une voix calme et adoucie : — Sur votre recommandation, mon Père, je consens à ouvrir ma maison à la comtesse de Glamorgan, car tel est son titre, je pense. Quand pourra-t-elle se rendre auprès de moi? — Je l'ai priée de venir ici ce soir, et sans doute elle est déjà arrivée à cette heure. — S'il en est ainsi, je vais lui donner l'hospitalité cette nuit même; le couvre-feu est sonné, il serait imprudent que cette jeune femme retournât chez elle, si bien accompagnée qu'elle pût être. D'ailleurs, j'ai hâte de la voir et de la connaître; je veux éprouver si le cœur de tous ceux qui ont aimé Rosemonde doit m'être fermé. — Ce que je sais d'Edith de Glamorgan me permet de vous affirmer, Madame, répondit le primat, que vous obtiendrez d'elle toutes les marques de condescendance et de dévouement qui ne porteront point atteinte à la droiture de sa conduite et à la loyauté de ses sentiments. —

Un geste muet de la reine, qui pouvait passer pour une marque d'acquiescement aux dernières paroles de Thomas de Canterbury, acheva l'entretien sur ce point. Cependant, le primat semblait demeurer dans l'attente, et Eléonore reprit, après une pause de quelques instants : — C'est assez vous occuper des intérêts qui me sont personnels; approfondissons les desseins dont la réalisation vous appelle en Angleterre. L'issue de l'attaque que vous avez entreprise contre la puissance du roi Henri est bien douteuse; vous avez frappé de rudes coups, sir Thomas, mais l'ennemi tient bon encore; il est vaillant et habile. Qui donc achèvera sa perte? moi! moi, Eléonore de Guyenne, qui fus le marche-pied de sa puissance; je me retirerai de lui, et les fondements de son trône seront ébranlés. Oui, sir Thomas, je vous disputerai cette œuvre de destruction; je veux attacher mon nom à sa ruine, vous dis-je, afin que la postérité, qui enregistrera les insultes que j'ai reçues, applaudisse à la vengeance que j'en ai tirée. — Et vos moyens, Madame, puis-je les connaître? reprit le primat, accueillant toujours avec la même réserve dédaigneuse ces épanchements de la vindicative fureur d'Eléonore. — Mes moyens, je vous l'ai dit, sont tels, qu'ils doivent assurer le succès de mon entreprise. Savez-vous que j'aurai pour complices ces trois nobles et florissantes provinces que j'avais livrées, avec ma personne et mon cœur, en vasselage au roi Henri?

Hélas ! comment nous a-t-il traitées ? Quel maître sévère et impérieux ! Sa froide justice semblait vouloir nous ravir jusqu'au droit de la plainte ; mais jamais il n'a jeté sur nous un regard d'amour ; jamais il n'a consulté nos affections, nos désirs, nos vœux. Il nous a tenues toujours à distance ; son sceptre s'abaisse sur nos fronts humiliés, son cœur ne descend point jusqu'à nous ! —

Eléonore s'arrêta comme suffoquée par la douleur, et cette douleur eût été bien touchante, sans doute, si elle n'eût cherché à se soulager que par l'expression de ces justes reproches. — Les malheureux qui subissent les mêmes souffrances savent se deviner, ajouta la reine, quand son émotion fut un peu calmée ; mon peuple a crié vers moi ; il m'a appelée au nom des jouissances glorieuses du passé et des ignominieuses flagellations du présent. Tandis que tous les faux courtisans qui m'entourent me fatiguent de leurs insipides félicitations sur un bonheur qui n'existe plus, mes poètes inspirés du Midi ont entonné un chant de plainte en mon honneur :

« Tu as été enlevée de ton pays et emmenée dans la terre étran-
« gère. Élevée dans l'abondance et la délicatesse, tu jouissais d'une
« liberté royale, tu vivais au sein des richesses, tu te délectais aux
« jeux de tes femmes, à leurs chants, au son de la guitare et du tym-
« panon, et maintenant tu te lamentes, tu pleures et te consumes de
« chagrin. Reviens à tes villes, pauvre prisonnière ! . . . »

« Tu cries, et personne ne t'écoute, car le roi du Nord te tient
« resserrée comme une ville qu'on assiége. Crie donc, ne te lasse point
« de crier ; élève ta voix comme la trompette, pour que tes fils t'en-
« tendent, car le jour approche où tes fils te délivreront, où tu reverras
« ton pays natal [1]. . . . »

— Oui, s'écria la reine avec un redoublement d'enthousiasme, c'est par mes fils que la délivrance s'accomplira ; c'est par eux que ma liberté et celle de ma patrie sera reconquise ; ils sont mes défenseurs naturels et ceux de mon peuple : je n'en invoquerai pas d'autres. Cependant, il est bon que je prépare les voies à leur jeunesse, et que j'aplanisse pour eux les difficultés de l'entreprise. Voilà en quoi vous pouvez me servir, sir Thomas, tout en servant votre propre politique. Parmi tous les vaillants chevaliers et tous les hauts suze-

[1] *Chronic. Ricardi Pictaviensis, apud Script. rer. fr.*, t. XII, p. 420.

rains de l'Aquitaine, on n'en compterait pas deux peut-être qui ne me fussent sincèrement dévoués; mais, quoique réunis par l'attachement qu'ils portent à ma personne, et par leur ardent désir de reconstituer l'indépendance nationale, ils sont, sur bien d'autres points, divisés d'opinions et d'intérêts. Il faudrait donc travailler à rétablir la paix entre eux; il faudrait calmer leurs dissensions et les amener à se détacher de toute autre ambition que celle de relever la gloire de leur patrie. Au besoin, même, il faudrait amorcer les plus égoïstes et les plus cupides par de flatteuses promesses, que l'avenir, s'il nous est favorable, se chargera de réaliser. —

— Et c'est sur ma coopération que vous avez compté, Madame, pour parvenir à établir ce pacte d'alliance, à fonder cette œuvre de conciliation? — Sans doute, répliqua la reine : toute correspondance avec mes sujets méridionaux m'est interdite; ce n'est qu'à force de persévérance et d'adresse que j'ai pu, à l'insu du roi, lier quelques relations avec eux. Votre séjour en France vous procurerait, au contraire, de nombreuses facilités pour stimuler leur dévouement envers notre personne, et pour diriger les tentatives de leur rébellion à l'égard du roi Henri. Mais, pendant que vous seriez mon mandataire en Aquitaine, je serais le vôtre en Angleterre. J'entretiendrais le zèle de vos amis, et je rattacherais à votre cause, par le prestige de mon nom royal, quelques-uns de ces fiers prélats normands qui rougissent d'une alliance avec les Gallois et les Saxons vaincus. Entrevoyez-vous, sir Thomas, ajouta la reine, tandis que son regard intelligent semblait, par sa vive perception, pénétrer l'avenir, entrevoyez-vous les brillants résultats de ce puissant concours que nous nous prêterions l'un à l'autre? Tous les peuples que le roi Henri a courbés de force sous le joug de sa pesante domination se soulèvent à la fois; ce sont les Saxons, les Gallois, les Irlandais, les Bretons, les Aquitains; et, si j'ai alors la faible gloire de me relever de la déchéance à laquelle mon époux m'a condamnée, vous, sir Thomas, vous serez de fait, au nom de l'église, le prince de tous ces peuples régénérés; car le pape, qui hésite encore à se prononcer en votre faveur, ne pourra, au jour de votre victoire, se refuser à bénir la riche conquête que vous déposerez à ses pieds. — Vous avez dit vrai, Madame, répondit le primat; ranger sous le protectorat bienfaisant de l'église toutes ces populations abattues et déchirées,

ce serait, au nom de la charité et de la religion, accomplir une magnifique conquête; pensez-vous, cependant, que vous deviez l'acheter au prix de votre ame? — De mon ame? s'écria la reine, comment serait-elle en danger de se perdre? M'a-t-on trompée, sir Thomas? N'est-ce pas vous, primat de Canterbury, qui, du haut de la chaire de Vezelay, avez menacé des foudres de l'église tous ceux qui embrasseraient le parti de mon époux? N'est-ce pas vous aussi qui avez promis indulgence et pardon pour leurs fautes à tous ceux qui, saintement rebelles, résisteraient à la puissance d'un roi lui-même indocile à celle de Dieu? Et que fais-je donc, sir Thomas, sinon m'allier avec les vôtres et résister à qui vous résiste? — On ne trompe point l'œil de Dieu, dit avec dignité le prélat, et c'est comme son ministre qu'en ce moment je vous parle. Lorsque, interprète de la volonté divine, je m'adresse à une multitude faible et ignorante, que je reconnais aussi incapable d'approfondir mes desseins que de démêler les motifs de ses propres déterminations, je ne réclame d'elle d'autre vertu que l'obéissance, et c'est à Dieu que je laisse le soin de sanctifier les intentions par les actes. Mais vous, Reine, dont l'esprit s'est développé sous la savante culture des contrées du Midi, vous ne pourriez offrir l'excuse de votre ignorance pour couvrir les fautes de vos pensées. Il faut donc, pour que j'admette votre concours dans l'œuvre de l'église, que votre cœur soit purifié jusque dans ses derniers replis. Qui? moi! j'aiderais l'épouse à se révolter contre son époux, les enfants à combattre contre le père, lorsque je saurais qu'ils n'agissent que dans un but humain, et pour satisfaire de jalouses passions? Non, jamais! Si je puis vous dispenser, Madame, vous et vos fils, du précepte de l'obéissance filiale, ce n'est que pour vous consacrer à une autre loi divine, plus importante et plus difficile encore; c'est pour faire de vous les serviteurs militants de la charité; c'est pour vous vouer sans réserve et sans arrière-pensée au triomphe de l'église, qui est ici-bas le refuge providentiel des faibles et la mère divine des affligés.

— Nous comprenons-nous bien, sir Thomas, répondit la reine, en retenant avec peine un mouvement d'impatience? savez-vous tout ce que je vous ai promis? c'est non seulement de rallier mes intérêts, mais encore, si vous exigez plus, de les subordonner à ceux de l'église : quelle nouvelle abdication pouvez-vous donc réclamer de

moi? — Celle de vos passions, Madame; je ne veux en vous ni regret de votre puissance passée, ni jalousie de celle de votre époux, ni haine contre Rosemonde; je veux que vous soyez un instrument pur et docile des desseins de Dieu. — Ah! s'écria la reine avec dépit, c'est bien là cette rigidité intraitable que vous avez revêtue, dit-on, avec la pourpre du primat; c'est ainsi que vous écartez tous ceux qui auraient quelque bon vouloir de vous servir! Prenez garde, sir Thomas, bientôt vous serez seul de votre parti. — Je serai avec Dieu et la justice, Madame, et c'est plus qu'il n'en faut pour triompher; on perd les meilleures causes à employer à leur service des instruments étrangers ou profanes.

— Orgueil, orgueil! murmura la reine, avec un accent incisif de colère. O Henri, reprit-elle à haute voix ensuite, en se parlant à elle-même, ô Henri, que ne m'as-tu aimée? Je serai plus franche que vous, sir Thomas, ajouta-t-elle encore dans un accès de cette vaillante audace qui était peut-être la seule de ses qualités ou le premier de ses défauts, je serai plus franche que vous, je ne farderai point ma conscience, mais je déchirerai jusqu'au dernier voile qui couvre les plaies de mon cœur. Vous voulez que je renonce à ma haine? Comment cela se pourrait-il, quand je n'agis que par elle et pour elle? Que m'importent à moi les démêlés de l'Aquitaine avec mon époux? Si j'ai appelé Henri mon seigneur, et si je l'ai établi le suzerain de mes domaines, c'est parce que je l'ai reconnu pour le plus vaillant, le plus fort et le plus digne de commander. Qu'il frappe donc, si bon lui semble, ces serfs infimes qui s'agitent au hasard et sans but dans leur obscurité; qu'il régisse ces turbulents seigneurs qui ne veulent pas reconnaître d'autres lois que leur caprice; qu'il fasse cela et qu'il m'aime, et tout lui sera pardonné! car, je vous le répète, Henri est aussi sage, aussi habile que vaillant et audacieux. Henri, Henri! répéta la reine avec désespoir, pourquoi ne m'as-tu pas aimée? —

L'accent de désolation de la reine était si sincère, que Thomas de Canterbury ne put se défendre d'une sympathique émotion; il prit la main d'Éléonore, et lui dit avec cette onction pénétrante qui caractérisait son éloquence : — Dieu ne trompe pas, lui, Madame! Dieu n'est pas ingrat. Vos poètes vous ont dit : Reviens à ta patrie, pauvre prisonnière; et moi, je vous dis : Pauvre affligée, reviens à Dieu! — Un combat s'éleva en ce moment dans l'ame de la reine; c'était une

alternative de doute et de confiance, d'incrédulité et d'espoir. Le génie dominateur de Thomas Becket l'eût emporté sans doute, si un cœur aussi altier que celui d'Eléonore eut pu être si promptement vaincu. — Laissez-moi du temps, sir Thomas, répondit-elle, et peut-être parviendrai-je à me soumettre à vos exigences. Plût à Dieu que la foi et les principes religieux eussent seuls de l'empire sur mon cœur! mais, vous le savez, à nous autres princes, le détachement est une vertu plus difficile qu'au reste des hommes; car nous sommes habitués à considérer nos intérêts personnels comme tout ce qu'il y a de plus important au monde, et il n'est que trop vrai que nous nous faisons souvent les rivaux de Dieu, dont nous sommes les représentants sur la terre. —

— Cependant, je ne puis m'empêcher de regretter, ajouta la reine, par un retour subit à ses préoccupations premières, que le but de notre entrevue se trouve complètement manqué. Si un jour vient où nous parvenions à nous entendre, nous n'en aurons pas moins, par notre faute, laissé échapper la seule occasion favorable que nous puissions rencontrer de nous être utiles l'un à l'autre. — L'échange de confiance que nous nous étions promis peut subsister encore, répondit Thomas Becket avec une sorte de courtoisie qui faisait violence au rigorisme de ses nouvelles habitudes, je ne renonce point à vous compter parmi mes alliés. — Eh bien! alors, répliqua la reine, en allant chercher, au fond d'un coffret, un rouleau de parchemin qu'elle étendit devant le primat, examinez ces écrits, et vous y trouverez des renseignements précieux sur les forces de mon parti en Aquitaine; vous pourrez juger du puissant concours que je dois attendre de tous nos seigneurs, et surtout vous apprendrez à démêler la trame de tous ces intérêts divers, qui sont, entre mes sujets, un motif de discorde ou de ralliement. — A mon tour, répliqua Thomas Becket, voici la liste de toutes les personnes qui me sont dévouées en Angleterre, et quelques explications sur les différents services que l'on peut attendre d'elles. —

La reine et l'archevêque étudièrent avec la plus grande attention ces espèces de notes diplomatiques, qui étaient rédigées dans le style confus et embarrassé de l'époque, dont la lourde allure ne paralysait cependant ni la finesse naïve, ni la subtile justesse de la pensée. Tout en se livrant à cet examen, Eléonore et Thomas de Canterbury

s'interrogeaient mutuellement, se faisaient part de leurs réflexions, mettaient au jour, enfin, toutes les ressources d'un esprit rempli de souplesse et d'activité. En sorte que cette conférence, quoiqu'elle ne produisît rien de décisif, ne se termina pas, cependant, sans que les deux nobles interlocuteurs n'eussent gagné, l'un pour l'autre, un peu de cette estime chevaleresque que contractent ordinairement les rivaux généreux qui se trouvent de même force sur le même terrein.

— Puis-je assurer Edith de Glamorgan de votre bienveillance? dit le primat à Eléonore en la quittant, et puis-je lui affirmer surtout que vous avez renoncé à tout projet de vengeance à l'égard de Rosemonde? — Sans doute, répondit la reine; mais ne vaudrait-il pas mieux encore taire à cette jeune femme les raisons qui me font consentir à la prendre pour compagne? Le soin de ma dignité ne me défend-il pas d'initier une étrangère aux secrets de mon amour humilié? Quant à Rosemonde, vous pouvez être rassuré sur son sort: qu'elle s'écarte seulement de ma vie, qu'elle disparaisse de mes jours troublés par son invisible présence, et je n'en demande pas davantage! —

La reine prit alors congé de Thomas de Canterbury. Celui-ci, nonobstant les assurances qu'il venait de recevoir, ne manqua pas, en avertissant Edith de se rendre auprès d'Eléonore, de lui faire des recommandations expresses de discrétion et de prudence.

Peu de jours après l'importante entrevue dont nous venons de rapporter les détails, la reine et Edith, montées chacune sur un palefroi somptueusement harnaché, et accompagnées d'un groupe d'écuyers et de domestiques de l'un et l'autre sexe, suivaient la route qui conduisait de Londres à Woodstock. Pour qu'Edith, que nous avons connue si altière dans ses haines, si ardente dans ses amitiés et ses prédilections, eût consenti à prendre place ainsi aux côtés d'Eléonore, l'ennemie déclarée de Rosemonde, il fallait qu'une bien complète transformation se fût opérée, ou dans les sentiments secrets, ou dans les habitudes d'expansion de cette jeune femme.

Hâtons-nous de le dire, le cœur d'Edith n'avait point changé; mais, de même qu'un vent orageux vient à s'apaiser quand les vapeurs du ciel s'épanchent en pluie sur la terre, l'ame énergique de la jeune saxonne avait senti peu à peu tomber et faillir ses élancements les plus impétueux sous les froides larmes d'une douleur qui n'admettait

ni oubli ni consolation. C'est que le voile lugubre des veuves couvrait le front de la triste Edith, à qui le ciel n'avait accordé qu'une année de bonheur et d'amour. Quelques mois, en effet, s'étaient écoulés déjà depuis qu'Edmund de Glamorgan avait été mortellement frappé dans un de ces combats partiels que livraient les Gallois aux aventuriers normands qui cherchaient à envahir leur territoire.

Le bonheur doux et profond qu'Édith avait goûté dans sa courte union avec Edmund de Glamorgan ne l'avait jamais empêchée de songer à Rosemonde. Cette pensée même mêlait quelque amertume aux chastes enivrements de son cœur; elle se reprochait sa fatale condescendance envers son amie. Au prix de toute sa félicité, elle eût voulu qu'il fût en son pouvoir de revenir sur le passé, et elle s'était si bien pénétrée à cet égard du sentiment de sa faute, que, en apprenant la mort de son époux, elle se courba sous la main de Dieu qui lui imposait, croyait-elle, cette cruelle expiation.

La mort d'Edmund de Glamorgan ne laissait pas Édith dans un complet abandon. Quoique cette jeune femme n'eût pas connu la douceur d'être mère, et que la maison des Glamorgan ne dût pas se perpétuer par elle, on lui avait fait, cependant, au sein de sa nouvelle famille, une place respectée qui pouvait suffire aux affectueuses ambitions de son cœur. Mais la douleur avait dans l'ame d'Édith un vif aiguillon qui ne lui permettait pas le repos. Pressée d'obéir à ces pénétrantes incitations, elle avait cherché de quel côté l'activité de ses forces et l'ardeur de son dévouement pouvaient être utilement employées. C'est alors qu'elle s'était décidée à se consacrer tout entière à la recherche et au salut de Rosemonde, si celle-ci, comme le pensait Édith, était engagée dans une voie où sa vertu se trouvait compromise.

La jeune comtesse de Glamorgan commença donc par se rendre auprès de sir Cliffort, espérant trouver, pour la réalisation de ses projets, un appui dans l'amour paternel. Mais le changement important qui s'était opéré dans l'existence domestique du noble châtelain avait tellement modifié ses sentiments, qu'Édith comprit promptement qu'elle n'avait pas de concours efficace à attendre de ce côté. Or, voici en quoi consistait ce changement : peu de temps après que Rosemonde eut été habiter le monastère de Godstow, sir Cliffort avait demandé et obtenu la main d'une puissante dame normande,

dont le domaine était voisin du sien. Cette nouvelle union, à laquelle Henri II avait hautement accordé son approbation, agrandissait et consolidait à la fois la fortune de sir Cliffort, et le noble saxon avait vu se compléter toutes ses joies ambitieuses par la naissance d'un fils, fruit de ce mariage. Il restait donc à peine quelque place dans son cœur pour le souvenir de Rosemonde, et, lorsqu'Édith l'avait interrogé sur le sort de celle qu'elle nommait toujours sa sœur, elle n'avait point obtenu d'autre réponse, sinon que Rosemonde continuait d'habiter, de son propre gré, et non plus par l'ordre du roi Henri, le monastère de Godstow; que les lettres qu'elle envoyait fréquemment à sa famille, témoignaient de la fermeté de sa pieuse vocation, et qu'il était probable, enfin, qu'avant peu de temps elle se consacrerait au Seigneur par des vœux éternels.

Edith, ne se trouvant pas absolument persuadée par ces favorables renseignements, et remplie, d'ailleurs, du plus vif désir de revoir Rosemonde, résolut d'aller la visiter dans le monastère de Godstow. Mais, quoiqu'elle se fût munie d'une lettre de sir Cliffort, qui devait lui procurer accès auprès de l'abbesse, elle ne put obtenir, ni de voir Rosemonde, ni d'être admise dans l'intérieur des bâtiments claustraux. A la fin, cependant, vaincue par ses sollicitations réitérées, par ses larmes, par la sincère désolation répandue sur toute sa personne, l'abbesse lui avoua que Rosemonde n'habitait pas le monastère de Godstow; qu'elle en avait été enlevée, cinq ou six jours après son arrivée, et que, quant au lieu où elle résidait maintenant, tout ce qu'elle pouvait en dire, c'est que c'était là un secret que, sous peine de mort, il était défendu à personne de connaître.

Edith ne fut point effrayée de cette menace indirecte, mais elle prévit qu'il lui faudrait surmonter de grandes difficultés pour retrouver Rosemonde et pénétrer jusqu'à elle. Son esprit ingénieux lui suggéra alors, comme le seul projet qui présentât quelque chance de succès, l'idée de se faire admettre au nombre des femmes de la reine. La comtesse de Glamorgan ne se dissimulait pas, cependant, que c'était pour elle une mince recommandation auprès d'Eléonore, que d'être la fille d'un Saxon et la veuve d'un Gallois. Elle confia ses perplexités à ce sujet au saint ermite qui, naguère, habitait la forêt d'Oxfort, et qu'elle avait retrouvé à Londres, où il semblait secrètement occupé d'intrigues d'une haute importance.

L'ermite accorda un vif intérêt aux ouvertures que lui fit Edith ; cependant, il ne lui donna pas à entendre qu'il eût quelque facilité ou quelque pouvoir de lui être utile. Aussi, quelle fut la surprise de la jeune femme lorsque, peu de jours après avoir reçu ses confidences, il lui annonça qu'il lui procurerait une entrevue avec un éminent dignitaire de l'église, qui voulait bien s'associer au succès de son entreprise. C'est ainsi qu'Edith entra en alliance avec la reine et Thomas Becket, et se trouva, jusqu'à un certain point, engagée dans les mystérieux complots qui se tramaient alors en Angleterre contre la puissance et le bonheur de Henri II.

La société de la comtesse de Glamorgan parut, dès les premiers jours, rendre à Eléonore un peu de l'humeur séduisante de sa jeunesse. En effet, soit calcul, soit fantaisie, soit instinctif mouvement de cœur, la reine s'appliqua, avec toute la grâce et l'adresse qui lui appartenaient, à gagner l'affection d'Edith. Celle-ci fut d'abord un peu embarrassée de ces chaleureux témoignages, qu'elle n'attendait pas, et auxquels elle se sentait peu disposée à répondre ; mais, dans cette situation aussi bien que dans toute autre qu'elle eût traversée déjà, elle sut tenir une conduite digne et irréprochable, grâce à ce délicat sentiment du devoir qui la dirigeait en toute chose.

Nous avons laissé Eléonore et la comtesse de Glamorgan sur la route qui conduisait à Woodstock. La reine, cherchant à faciliter, en secret, à Edith, les moyens de découvrir la retraite où se cachait Rosemonde, avait pris le parti de visiter, en sa compagnie, toutes les demeures royales fréquentées par Henri II durant son séjour en Angleterre. Or, Woodstock avait toujours été, comme on sait, l'objet spécial de la prédilection du Roi ; c'est pourquoi Eléonore entraînait et guidait tout d'abord de ce côté les recherches d'Edith.

A quelques tristes préoccupations que fût en proie la comtesse de Glamorgan, elle ne put se défendre d'un de ces vifs mouvements de curiosité et d'admiration qui renouvellent la vie, lorsqu'elle approcha de la forteresse royale de Woodstock. Ce n'était plus là l'aride et froid château saxon, dressé au sommet d'une colline nue, et que la double enceinte de ses hautes murailles semblait retrancher du reste du monde. La forêt qui environnait Woodstock s'élevait, par les sinueux détours de ses majestueuses allées, presque jusqu'au pied du château, autour duquel elle formait un vaste enlacement de ver-

dure. Le gazon, semé de fleurs, qui s'avançait, frais et lustré, jusqu'au bord du fossé d'enceinte tout bouillonnant d'une eau transparente et moirée, indiquait que les pas destructeurs des hommes de guerre avaient respecté ces lieux, tandis que les *mai* chargés de couronnes et de rubans que l'on rencontrait plantés çà et là, dénotaient que les jeux et les plaisirs ne redoutaient point d'y fixer leur résidence.

Quant à la forteresse elle-même, reconstruite sur un plan nouveau et avec l'aide des plus savants maîtres-maçons du continent, elle se distinguait complètement de tous les autres châteaux-forts existant alors en Angleterre. Elle présentait une masse carrée, et l'uniformité de ses murailles était interrompue par de larges tours rondes, couronnées d'une élégante ceinture de créneaux, et percées d'une multitude de meurtrières qui semblaient les animer de mille regards curieux. Lorsqu'on avait franchi le pont-levis et la porte d'entrée, on se trouvait dans un vaste préau dont le donjon occupait une des extrémités, et qui était entouré d'une galerie à arcades semblable à celle d'un cloître. Au-dessus de cette galerie, s'échelonnaient, avec une capricieuse irrégularité, les ouvertures de ce long cordon de bâtiments qui étaient adossés aux murailles d'enceinte, ou plutôt enclavés dans leur formidable épaisseur. Vous dire maintenant tout ce que cette masse immense renfermait d'escaliers tournoyants, de portes secrètes, de ténébreux couloirs, de cachettes imprévues, de piéges mystérieux, de labyrinthes inextricables, ce serait chose impossible, à moins de ressusciter la science de ces grands *ingénieurs* du moyen-âge, qui établissaient, sur chaque pas de terrein, un point infranchissable de défense.

Le château paraissait inhabité; un seul poste d'hommes d'armes veillait à la porte d'entrée; tout le reste de la garnison préposée à la garde de Woodstock avait été disséminée dans de petites forteresses d'observation, semées sur toute la contrée environnante pour surveiller et défendre toutes les issues qui conduisaient à la forteresse principale. Dans l'état de paix et de soumission à l'autorité royale où se trouvait cette partie de l'Angleterre, ces précautions étaient suffisantes pour que les nobles hôtes de Woodstock pussent y demeurer en pleine sécurité.

Quoiqu'aucune trace visible d'un récent passage ne se fît remar-

quer, ni dans les appartements, ni dans la galerie et la cour intérieure, où les hommes d'armes ne pénétraient point; au subtil parfum qui se dégageait de ces murs, aux vagues émanations qui flottaient dans l'air, à l'aspect serein de toute chose, et plus encore aux frais souvenirs qui, comme par magie, renaissaient dans son cœur, Edith crut reconnaître que c'était là qu'habitait Rosemonde. Eléonore s'affermissait aussi, sans doute, dans cette conviction, car, plus que jamais, son front se couvrait de nuages, et son esprit était en proie à des troubles douloureux.

Quelque temps se passa, cependant, sans qu'aucun incident remarquable vînt avertir la reine que la comtesse de Glamorgan et Rosemonde se fussent rencontrées, et que des relations mystérieuses eussent été établies entre elles deux. Eléonore accordait à Edith une grande liberté apparente; elle voulait que tous les appartements du château lui fussent ouverts, à quelque heure du jour et de la nuit qu'il lui plût d'y pénétrer; elle la laissait, de plus, sortir à sa fantaisie, et parcourir le pays environnant, accompagnée seulement d'un page ou d'un écuyer, soit pour aller distribuer des aumônes, soit dans le but d'une simple promenade. Mais, à l'intérieur comme à l'extérieur du château, et de jour comme de nuit, quelque espion était continuellement attaché aux pas d'Edith, afin que la reine n'ignorât pas une seule des circonstances qui marquaient ses moindres démarches.

Cette surveillance continuelle n'eut d'abord d'autre résultat que de révéler chez Edith les habitudes d'une piété fervente, jointes aux symptômes cachés d'une profonde douleur. Ainsi, il fut rapporté à la reine qu'Edith se levait souvent la nuit pour aller passer plusieurs heures au pied des autels dans la prière et dans les larmes. On ajoutait aussi que la charité de la comtesse de Glamorgan était si parfaite, qu'elle ne redoutait aucune fatigue, et descendait, à l'égard des pauvres et des malades, jusqu'aux soins les plus rebutants. Mais, hors cet excès de zèle dans les œuvres pieuses, rien que de naturel et de simple ne se faisait remarquer dans les actions et la vie secrète de cette jeune femme.

Toutefois, il arriva un moment où les rapports que transmettaient à la reine les surveillants d'Edith devinrent plus difficiles, plus embarrassés, et même où l'opinion qui était émise sur la comtesse de

Glamorgan se fit jour avec moins de franchise, et surtout d'une manière moins favorable. Faut-il le dire ? sa piété devint sujette au soupçon : c'était un voile, disaient les espions d'Éléonore, qui couvrait des œuvres ténébreuses ; en un mot, ils ne pouvaient expliquer certaines circonstances merveilleuses qui se produisaient autour d'Edith, sans admettre qu'elle fût en commerce secret avec les esprits.

Mais lorsque la reine, se croyant près d'arriver à quelque précieuse découverte, pressait ses émissaires de lui détailler les incidents extraordinaires qui avaient excité leur attention, elle n'obtenait que des récits d'une étrange incohérence. Une femme d'Edith disait, par exemple, l'avoir vue se lever au milieu de la nuit, et suivre, sur un rayon de la lune, un fantôme noir qui l'avait appelée d'une voix lamentable. Une autre l'avait entendue, tandis qu'elle priait seule dans la chapelle, s'entretenir familièrement avec des êtres invisibles. Celui-ci affirmait que, en traversant la forêt, la comtesse de Glamorgan avait été accostée par des femmes blanches, et qu'elle avait pris part à la danse des Elfes sur la prairie. Enfin, lorsqu'Edith allait, comme cela lui arrivait souvent, se reposer auprès de ce lac de la forêt que l'on appelait *la Fontaine des Fées*, on entendait alors des chants célestes se répondre et s'unir dans les airs. Ces chants invitaient à des rêves et à un sommeil délicieux, et ceux des surveillants d'Edith qui avaient pu rompre momentanément cette influence magique, s'étaient aperçus que la jeune femme disparaissait mystérieusement, et que son absence durait toujours un long espace de temps, quoiqu'il ne leur fût pas possible d'en préciser la durée.

De semblables renseignements avaient plutôt pour résultat d'irriter la curiosité d'Éléonore que de la satisfaire. La reine n'épargnait, cependant, ni les promesses, ni les menaces pour arriver à quelque éclaircissement plus positif ; mais le zèle qu'elle voulait stimuler se trouvait paralysé par la peur, et ce sentiment est le seul, peut-être, qui puisse lutter avec avantage contre la passion de l'ambition ou de l'avarice.

Un écuyer de la reine, un peu plus damné que les autres, jura, cependant, un jour, qu'il suivrait Édith, fût-ce en enfer, partout où un pied humain pourrait se poser. Il fut bien puni de ce téméraire serment ; car, dès le lendemain, ayant cherché à pénétrer à la suite

d'Édith, dans une petite caverne située à peu de distance du château, sous une éminence rocheuse que renfermait la forêt, au moment où il poursuivait sa course souterraine avec le plus d'ardeur, sa jambe se trouva engagée dans une sorte de piége à loup, dont il ne put la retirer qu'en abandonnant de sanglants lambeaux de sa chair.

Toutes ces difficultés insurmontables, ces chances contraires, ces ironiques succès, enflammaient le courroux d'Éléonore. La bienveillance qu'elle avait ressentie d'abord pour Édith se changeait en une aversion violente qu'elle pouvait à peine taire et dominer; déjà elle en était à se demander s'il n'était pas temps, au moyen des témoignages qu'elle avait acquis, d'accuser la comtesse de Glamorgan de magie et de sortilége, et de lui arracher, par la violence des tortures, les secrets que l'on n'avait pu surprendre à son adresse et à sa prudence.

Tandis que le sombre génie d'Éléonore s'exerçait à préparer les moyens de sortir, même au prix d'un crime, victorieux de cette lutte, un événement, tout-à-fait en dehors de ces machinations, vint servir la reine au-delà de toutes ses espérances.

Un matin, Éléonore reçut un message pressant de la part d'une abbesse qui gouvernait un monastère peu éloigné de celui de Godstow. Ces deux maisons religieuses avaient, de tout temps, été en rivalité; elles se disputaient, avec une persévérance et un acharnement admirables, les legs pieux des hauts barons du voisinage, et chacune d'elles cherchait, aux dépens de l'autre, à établir sa suzeraineté sur toute cette partie de la contrée qui ne dépendait pas immédiatement du domaine royal. Or, voici donc ce que mandait à Éléonore l'abbesse du monastère de Saint-Étienne : — Une jeune fille, disait-elle, qui, depuis ses plus tendres années, faisait partie de ses novices, avait, l'année précédente, déserté son troupeau pour se renfermer dans l'abbaye de Godstow, sous le prétexte que la règle de ce couvent étant plus austère, convenait mieux à sa piété. Cette jeune religieuse, ajoutait l'abbesse, a d'abord été l'objet de la vive prédilection de ses nouvelles sœurs; mais, depuis quelques semaines, la haine a remplacé l'affection, et il n'est sorte de mauvais traitements que l'on n'ait fait subir à cette chère épouse du Seigneur. On l'accuse d'avoir entretenu de coupables correspondances au dehors du couvent, et, si elle ne fait aujourd'hui l'aveu complet de la faute qui lui

est imputée, on la considérera comme ayant transgressé ses vœux, on prononcera contre elle les monitoires, et elle sera soumise à toute la rigueur des jugements ecclésiastiques. Grande Reine, disait encore l'abbesse, en terminant sa missive, je n'ai cessé de porter dans mon cœur cette ingrate enfant, qui m'avait abandonnée; je puis certifier son innocence, et c'est pourquoi j'ose vous conjurer de veiller à ce qu'un jugement inique ne soit pas prononcé. Mais votre clémence et votre charité en cette occasion seront récompensées, noble princesse, cette jeune fille pouvant vous donner d'importantes lumières sur un mystère coupable, dont la découverte vous intéresse au plus haut dégré. —

La reine tressaillit en achevant cette lecture, comme si une main délicate, mais sûre dans son atteinte, eût sondé à fond la plaie vive de son cœur. Aussitôt elle donna des ordres pour qu'on disposât son palefroi, et, quelques instants plus tard, elle se mit en route vers le monastère de Godstow, suivie d'une petite escorte, dont la comtesse de Glamorgan ne faisait pas partie.

Lorsqu'Eléonore entra dans l'abbaye, toutes les sœurs étaient déjà rassemblées dans l'église, pour être témoins de l'interrogatoire de la jeune religieuse. L'abbesse voulut d'abord suspendre l'assemblée; mais la reine ayant déclaré qu'elle n'était venue à Godstow que pour assister au jugement qui allait être prononcé, il fallut se résigner à souffrir sa présence avec une apparente satisfaction. Le directeur des religieuses, après avoir fait l'exposé des diverses accusations portées contre la jeune fille, la menaça, avec la sévère formule usitée en semblable circonstance, de fulminer contre elle l'excommunication, si elle ne déclarait, par un aveu sincère, quel était le but des correspondances qu'elle avait entretenues, sans l'autorisation de ses supérieures, avec des personnes étrangères au couvent, et quel était le nom, la qualité, le sexe des personnes auxquelles ces correspondances étaient adressées.

Avant ce jour solennel, ces questions avaient été déjà posées plusieurs fois à la jeune religieuse, mais, ayant d'abord exprimé son refus d'y répondre, elle s'était ensuite renfermée, avec une rare persévérance, dans le mutisme le plus complet. Cette fois, elle se leva et dit avec une voix calme, qui parut occasionner un léger frémissement au sein de l'assemblée : — Je ferai ma confession à la

reine, qui me jugera! — La règle s'y oppose, murmura vivement l'abbesse; il faut, ou que votre confession soit générale, ou qu'elle soit faite seulement à notre saint père le directeur, assisté de deux des plus anciennes de nos mères. La jeune religieuse se rassit sans se permettre le moindre signe ou le plus léger murmure qui indiquât une pensée de révolte. Eléonore, au contraire, sembla prête à bondir de son siége; mais, faisant effort pour se dominer, elle imita l'immobilité et le silence de la jeune fille.

Le refus de se confesser équivalant, en cette circonstance, à l'aveu même du crime, on prononça contre la jeune religieuse les redoutables anathèmes des monitoires, et elle fut condamnée à passer trois années d'une réclusion solitaire, au fond de quelque cellule isolée de toutes les autres habitations du couvent.

Eléonore avait trouvé, au milieu des pompes lugubres de cette imposante cérémonie, un peu de ce plaisir sombre et cruel que procurèrent plus tard, aux rois d'Espagne, les drames sanglants de l'Inquisition. Cependant, lorsque tout fut terminé, et avant qu'on ne fît sortir la pénitente de l'église, Eléonore se leva et dit d'une voix où l'autorité royale avait mis tout son ascendant : — Comme j'ai respecté votre pouvoir clérical dans l'exercice de son droit, respectez aussi ma volonté de reine! Qu'on m'amène cette jeune fille! — Aucune des religieuses, pas même l'abbesse, n'osa contredire cet ordre si impérativement exprimé. — Mon enfant, dit la reine à la jeune religieuse agenouillée à ses pieds, faites-moi vos confidences. — En même temps, elle écartait d'un signe tous les témoins de cet entretien. La pénitente ne répondit à la reine que par cette question prononcée à voix basse : — Ne désirez-vous pas connaître, Madame, quel lieu mystérieux cache Rosemonde Cliffort? — Parlez, parlez, s'écria Eléonore avec une fébrile impatience. —

— Il y a quelques mois, reprit la jeune fille, je fus réveillée brusquement dans ma cellule au milieu de la nuit; on me banda les yeux, on m'entraîna au dehors; je ne sais dans quelle direction on me conduisit, mais je m'aperçus bientôt que je suivais les détours d'un chemin souterrain. Nous remontâmes ensuite et descendîmes plusieurs escaliers, et, lorsqu'on me rendit à la lumière, je me trouvai dans une chambre étroite, mais ornée avec une somptuosité royale, où m'accueillit une jeune dame d'une éclatante beauté :

c'était Rosemonde Cliffort, et je sus que j'étais appelée auprès d'elle pour la servir; car la femme nommée Mahaut, qui jusqu'alors lui avait donné des soins, était malade depuis quelques jours.

Je demeurai plusieurs semaines dans la compagnie de Rosemonde, et je pus au moins m'assurer que nous habitions des chambres secrètes, faisant partie du château royal de Woodstock. Le roi Henri vint souvent visiter ma maîtresse; mais, elle et moi, nous ne sortîmes que rarement de nos appartements, et toujours pendant la nuit. Dans ces occasions, un écuyer du Roi, nommé Turold, se rendait auprès de nous pour nous guider, et sans doute aussi pour prendre quelques précautions contre moi, car jamais il ne me laissa sortir sans me bander les yeux. Je supposais aussi que notre marche rencontrait de nombreux obstacles, parce que mon guide était obligé souvent de me prendre entre ses bras pour me faire franchir certains passages. Je me trouvais ainsi transportée tantôt dans la chapelle, tantôt au milieu de la forêt, dans le voisinage de la Fontaine des Fées, lieu que ma maîtresse semblait avoir adopté de préférence pour ses promenades nocturnes. Quelles qu'aient été mes observations attentives, je n'ai jamais pu soupçonner à quel endroit précis se trouvait l'issue de la route souterraine que nous avions suivie.

—Ainsi, s'écria la reine avec dépit, tout éclaircissement m'échappe.

— Non, Madame, ayez patience, reprit la jeune fille. Les chambres que nous habitions, continua-t-elle, devaient être situées dans une partie du château à peine habitée, le bruit des voix et des pas arrivant rarement jusqu'à nous. Je remarquai cependant que tous les sons qui se produisaient dans notre voisinage nous étaient facilement transmis, tandis que nous-mêmes pouvions parler à haute voix, et marcher librement, sans que rien ne nous donnât jamais à soupçonner que nous étions entendues. J'eus occasion, plus tard, de reconnaître que cet effet mystérieux était dû à la manière dont étaient disposées d'étroites galeries, taillées dans l'épaisseur des murs, et qui entouraient de tous côtés nos appartements. Ces galeries, d'ailleurs, ne procuraient aucune issue, et se trouvaient subitement interrompues après avoir parcouru une courte étendue. Un jour donc que mon attention avait été éveillée par quelque bruit extérieur, je prêtai l'oreille à un entretien qui devait avoir lieu dans une chambre fort rapprochée des nôtres. Les deux nobles personnages qui échangeaient

alors leurs pensées confidentielles, oserai-je vous l'avouer, Madame, c'était vous-même et un seigneur que vous appelâtes Bertrand de Born. — Bertrand de Born ! s'écria la reine ; achevez, jeune fille, je crains que votre oreille n'ait été bien indiscrète ; mais tout vous sera pardonné, si, grâce à vous, je sais le lieu où je puis trouver Rosemonde. — Autant que je pus comprendre, Madame, Bertrand de Born venait de vous achever la lecture d'un poème dans lequel il exaltait les louanges de sa patrie et de sa souveraine, de la Guyenne et d'Éléonore. Touchée des sentiments qu'il exprimait, vous vouliez le récompenser magnifiquement, et lui faire don de l'un de vos domaines. Mais, lui, refusa en disant que les moindres faveurs de la femme auraient plus de prix à ses yeux que toutes les munificences de la reine ! « Que voulez-vous de moi, répondîtes-vous alors ? Je ne suis plus cette heureuse Éléonore à laquelle, sous notre ciel embaumé et voluptueux, souriaient autrefois toutes les tendresses permises et tous les innocents plaisirs. » Le seigneur Bertrand chercha à vous consoler, et vous tint mille propos galants et tendres. Vous parûtes vaincue enfin, et je crois entendre encore la molle douceur de votre voix, lorsque vous lui dîtes : « Il faut donc une faveur de femme et de reine pour récompenser dignement les chants du poète ; eh bien, sire Bertrand, prenez ma main, je l'offre à vos lèvres, et que ce soit là le dernier témoignage de jeunesse et d'amour que j'accorde jamais ! » Les joyeuses fanfares du cor vous appelèrent alors à la chasse, et j'entendis un bruit fuyant de pas, qui m'annonça que vous quittiez le lieu où s'était passé cet entretien. —

La reine avait écouté ce récit avec quelque complaisance ; un rêveur souvenir semblait se jouer sur son front ; mais, échappant promptement à cette heureuse préoccupation : — Ainsi, vous pensez, dit-elle à la jeune religieuse, que je n'étais pas éloignée, au moment de cette conversation, de la cachette où se renferme Rosemonde ? — Votre voix m'arrivait, Madame, comme si nous n'eussions été séparées que par l'épaisseur d'un mur, et j'étais alors dans une petite chambre que l'on m'avait réservée auprès de celle de ma maîtresse.— Bien, mon enfant, s'écria la reine, en laissant apparaître sur son visage un éclair de haineux triomphe, vous méritez une récompense ; je vais m'occuper de vous faire relever de la pénitence à laquelle vous avez été condamnée ; mais dites-moi, êtes-vous coupable de la faute

que l'on vous impute ? — Je ne suis coupable que d'avoir fidèlement servi l'abbesse de Saint-Etienne, qui m'avait envoyée à dessein dans le monastère de Godstow, pour que je l'instruisisse de tous les secrets projets de ses rivales. — Ah ! reprit la reine, vous serviez si dangereusement votre ancienne abbesse, et vous ne l'avez pas trahie ; mais vous trahissez Rosemonde Cliffort que vous avez servie aussi ; vous ne l'aimiez donc pas, elle, Rosemonde ? — Je n'ai jamais aimé que l'abbesse de Saint-Etienne. — Pourquoi donc ? reprit la reine avec quelque curiosité. — Parce qu'elle seule, il me semblait, avait mon cœur pour haïr, mon ambition pour désirer, et mon courage pour vouloir. Maintenant, je crois qu'il existe encore une autre femme que je pourrais aimer. — Les serviteurs tels que vous sont souvent dangereux, précieux quelquefois, repartit gravement la reine. N'importe, une récompense vous est due, elle vous sera royalement accordée. Soumettez-vous pour aujourd'hui à la pénitence qui vous est imposée, nous nous retrouverons. —

— Je la verrai donc, Rosemonde la Belle, se répétait la reine avec une joie amère, en retournant à Woodstock, je la verrai donc, et je crois sentir que ce premier regard jeté sur elle nous tuera l'une ou l'autre ! —

Amélie Bosquet (Rouen.)

(La fin à la prochaine Livraison.)

BIBLIOGRAPHIE.

De quelques Modifications importantes a introduire dans le régime hypothécaire, *et Considérations sur l'utilité d'un système propre à justifier de la capacité civile de chaque citoyen*, par M. Hébert, ancien doyen des Notaires de Rouen. Rouen, in-8°.

Ce titre nous inquiète pour nos lecteurs et pour nous-même. Juger le régime hypothécaire actuel, critiquer un système qui en change les bases, ou, au moins, y introduit des réformes essentielles, et, pour combler notre peine, traiter brièvement ce sujet si vaste et si important, certes, nous courons grand risque de remplir notre tâche d'une manière incomplète et aride.

Cependant M. Hébert se dévoue si entièrement à ses idées de réforme; fidèle à sa devise : « que le triomphe des idées utiles n'est jamais qu'une « question de date », il en poursuit la réalisation avec tant de zèle et de désintéressement, que nous lui devons au moins ce témoignage public de reconnaissance.

Le meilleur régime hypothécaire serait celui qui, sans porter atteinte au crédit foncier, c'est-à-dire aux hypothèques conventionnelles et judiciaires qui l'établissent et le développent, assurerait en même temps la conservation des droits des mineurs, des interdits, des femmes mariées, de l'état, des communes et des établissements publics. La difficulté se place donc entre les hypothèques conventionnelles et judiciaires d'une part, et les hypothèques légales de l'autre.

M. Hébert pense, et sur ce point nous sommes de son avis, que cette conciliation de tous les droits serait bien près d'être réalisée, s'il était possible de réunir, dans un lieu fixe, un état de la personne et de la fortune de chaque citoyen :

L'état de la personne, indiquant tous les actes par suite desquels sa capacité peut éprouver quelque changement ou quelque modification : la naissance, la tutelle, l'émancipation, le mariage, la naissance des enfants, la séparation de biens et de corps, l'absence, l'interdiction, la nomination du conseil judiciaire, la faillite, la privation des droits civils, le décès ;

L'état de sa fortune, indiquant les acquisitions qu'il a faites, les donations, legs et successions qu'il a recueillis, de même que l'aliénation de ses biens par vente, donation ou legs, les diminutions de son droit de propriété par vente ou donation d'usufruit, de nue-propriété, de droit d'usage, d'emphytéose, ou par concession d'hypothèque.

Le crédit ne s'établit pas légèrement ; il lui importe de connaître, avec précision et certitude, les éléments que nous indiquons.

Tel est, en peu de mots, le but que M. Hebert veut atteindre, et il suffit de jeter un coup d'œil sur notre régime hypothécaire actuel, pour comprendre combien une réforme en ce sens serait désirable.

Sous l'empire du Code civil, il est vraiment impossible, dans beaucoup de cas, de connaître *la qualité* de la personne avec laquelle on contracte. Sans doute, tous les actes qui ont donné naissance à sa capacité, qui l'ont augmentée ou restreinte, sont publics ; mais les tiers qui traitent avec elle ne sont pas à portée de les découvrir. Le contractant est-il marié, ou tuteur : s'il garde le silence sur son état, et que la notoriété publique ne le signale pas, l'erreur sera invincible, on se dessaisira de ses fonds en vue d'un immeuble libre d'hypothèque en apparence, et cet immeuble peut-être sera, plus tard, absorbé par l'hypothèque légale de la femme mariée, de l'interdit du mineur qui le grevait déjà au moment du prêt.

Le contractant est marié, mais il déclare qu'il n'a pas de contrat de mariage ; que, par suite, c'est le régime de la communauté qui fait sa loi. Comment le prouvera-t-il ? dans cette position, les tiers ne contracteront pas avec lui, par prudence ; mais, s'ils sont téméraires, ou s'ils se confient à sa foi et à celle de sa femme qui s'oblige conjointement avec lui, ils passeront outre, et plus tard, peut-être, la femme, complice de la fraude, fera tomber l'acte qu'elle aura consenti, en présentant à cet acquéreur ou à ce prêteur un contrat de mariage stipulant à son profit le régime dotal.

Le mariage dissous, la tutelle terminée, notre Code, moins sage que la loi du 11 brumaire an VII, n'indique pas le terme de l'hypothèque légale. Là encore une source d'erreurs.

Si le contractant est interdit, ou seulement pourvu d'un conseil judiciaire, s'il est en état de faillite, bien plus, s'il est mort civilement, il lui sera, dans beaucoup de cas, facile de dissimuler les incapacités qui frappent sa personne et qui vicient les contrats qu'il forme ; car la publicité que la loi donne à ces incapacités est circonscrite, et souvent plutôt factice que réelle.

Nous ne parlons pas de la peine du stellionat, ou de la contrainte par corps que la loi édicte contre le mari et le tuteur qui dissimulent leur qualité ou la charge qui grève leurs biens ; l'expérience prouve assez qu'elle est illusoire.

Ces exemples restreints suffisent bien pour prouver l'utilité d'inscrire, dans un même lieu, *les changements d'état*, quels qu'ils soient, qui af-

fectent la personne de chaque citoyen, et atteignent *sa capacité*. Cette réforme serait le point de départ d'un bon régime hypothécaire.

En second lieu, le Code civil est loin de permettre l'appréciation de la fortune de chaque citoyen.

Un principe salutaire avait été consacré par la loi du 11 brumaire an VII. Sous l'empire de cette loi, tous les actes translatifs de propriété ne pouvaient être opposés aux tiers qu'après leur transcription sur un registre spécial tenu par le conservateur des hypothèques.

Le Code civil a supprimé cette formalité ; c'est là une innovation malheureuse, car elle est sans avantages, et elle présente de grands dangers. Il en résulte que l'on ne peut plus être sûr que l'immeuble que l'on acquiert, ou sur lequel on obtient une hypothèque, est encore, au jour du contrat, la propriété du vendeur et de l'emprunteur, ou si cette propriété n'est pas diminuée par des droits d'usufruit, d'usage, d'emphytéose, consenties antérieurement. On a même lieu de s'étonner que des fraudes de cette nature ne soient pas plus fréquentes qu'elles le sont.

Sous ce rapport, il est donc impossible d'apprécier, avec certitude, l'état de la fortune des contractants.

Les priviléges (moins toutefois ceux de l'article 2101), les hypothèques conventionnelles et judiciaires, les hypothèques légales de l'état, des communes, des établissements publics, doivent être inscrites.

Restent les hypothèques légales des mineurs, des interdits, des femmes mariées, qui, contrairement à la loi précitée, sont dispensées d'inscription.

Ainsi, d'une part, on peut ignorer la qualité de la personne qui donne naissance à cette classe d'hypothèques légales, et, si on la connait, on ne peut savoir quels biens y sont affectés et quels biens sont libres ; rien même ne met sur la trace des causes de ces hypothèques, des legs, donations et successions qu'elles garantissent ; il faut que le vendeur ou l'emprunteur les découvre, et on peut toujours craindre que leurs déclarations intéressées ne soient incomplètes.

Il est incontestable que la loi devait plutôt protéger les mineurs, les interdits, les femmes mariées, que les tiers qui jouissent d'une capacité entière, et qui sont libres de contracter ; mais ne pouvait-elle pas garantir les uns contre leur faiblesse ou leur impuissance, sans sacrifier les autres ?

Cependant, le législateur, pour obvier le plus possible à ces dangers,

a permis, *mais à l'acquéreur seulement*, de purger les hypothèques légales non inscrites ; il a imposé aux maris et tuteurs l'obligation d'inscrire les hypothèques légales qui grèvent leurs biens, et invité les personnes les plus intéressées au sort des incapables, à remplir cette formalité. Ces mesures sont loin de suffire ; la purge des hypothèques légales renferme presque toujours le sacrifice des droits garantis jusque-là par cette hypothèque, et les injonctions de la loi à l'égard de l'inscription ne sont qu'exceptionnellement remplies.

Nous n'avons pu examiner que superficiellement les griefs que l'on formule contre notre législation actuelle ; voyons maintenant si le système proposé par M. Hébert réalise d'utiles réformes.

II.

Nous venons de reconnaître que, pour traiter sûrement avec tout citoyen, il faudrait que les tiers pussent apprécier avec certitude :

1° *L'état de la personne ;* pour y parvenir, M. Hébert propose que le *lieu de la naissance* soit, pendant toute sa vie, un centre appelé *d'immatricule*, où l'on ferait inscrire tous les actes qui étendent, restreignent ou anéantissent sa capacité. — 2° *L'état de ses biens ;* M. Hébert demande qu'au même lieu soient *indiqués* tous les changements que sa fortune éprouve.... Enfin, il examine les mesures propres à révéler à ce lieu, avec précision, ou au moins très approximativement, les droits des mineurs, des interdits, des femmes mariées.

Le lieu de naissance, plus que celui du domicile, essentiellement variable, indécis, difficile dans beaucoup de cas à reconnaître, plus que celui de la situation des immeubles qui ne pourrait servir que rarement, et qui, par la diversité des lieux, ne mènerait à rien, le lieu de la naissance, dis-je, permet l'*unité et la fixité de l'inscription* de tous ces éléments ; ces deux qualités essentielles, relativement au but que l'on se propose, ont déterminé ce choix ; seulement chaque citoyen pourrait toujours adopter un autre centre d'indications, en passant à cet effet une déclaration au lieu de sa naissance.

Voilà l'idée, aussi simple que juste, qui domine tout ce système.

L'avenir appartient au législateur, il peut le régler comme il le veut, et cette réforme, *appliquée aux actes futurs*, nous paraît avoir des avantages assez grands pour que l'on s'étudie à vaincre les difficultés d'exécution qu'elle présente.

Sous ce rapport, M. Hébert a été bien loin ; ses publications témoignent de la conviction profonde qui l'anime ; il ne se contente pas d'exposer sa théorie, il entre dans les moindres détails de son applica-

tion. Nous ne pourrons le suivre d'assez près pour donner une idée exacte de son travail.

Avant toute réforme, le législateur devrait étendre les prescriptions que la loi actuelle édicte, pour que les actes de l'état civil fussent tenus avec une grande régularité; il y aurait un ensemble de numéros d'ordre appliqué à toute la France, tellement bien calculé, qu'il serait impossible que le même numéro appartînt à plus d'une personne; puis, s'agirait-il d'actes touchant à sa capacité, par exemple de l'interdiction, de la nomination d'un conseil judiciaire, le greffier du tribunal qui aurait prononcé ces incapacites serait tenu, sous une peine de. . . . . , d'en faire parvenir l'indication au lieu de sa naissance. S'agirait-il d'une tutelle, ou elle serait légale, et alors la nomination du subrogé tuteur rend nécessaire l'intervention du juge de paix, ou elle serait déférée par le conseil de famille, et alors cette intervention est forcée. Dans les deux cas, le greffier serait tenu, sous une peine de . . , d'inscrire, au lieu de la naissance du tuteur, cette qualité qui affecte sa personne et ses biens. Il en serait de même de tout état intéressant la capacité d'un citoyen; l'officier public, chargé de le constater, serait obligé, sous une peine de. . . ., d'en requérir l'inscription au lieu de son immatricule.

En ce qui concerne l'*état des biens*, les notaires, pour les actes authentiques, les receveurs d'enregistrement, pour les actes sous seing, seraient tenus, avant de recevoir l'acte, d'exiger des contractants leur acte de naissance. M. Hébert pense qu'avec les mesures qu'il propose la fraude serait impossible; puis, notaires et receveurs devraient, à peine d'amende et de dommages-intérêts, requérir du conservateur des hypothèques l'indication, au lieu de l'immatricule, de l'aliénation totale ou partielle, onéreuse ou gratuite, de la propriété; le conservateur réaliserait cette indication, et en délivrerait un certificat.

Dans quelle forme, dans quels délais, la réquisition et l'inscription auraient-elles lieu? M. Hébert entre dans tous ces détails.

Enfin, relativement aux droits des mineurs, des interdits, des femmes mariées, M. Hébert adoptera-t-il les prescriptions de la loi du 11 brumaire an VII, qui exigeait l'inscription de ces droits, ou les dispensera-t-il de l'inscription, conformément au Code civil? Son système est mixte, il veut seulement que ces droits soient *indiqués* au lieu de la naissance ou d'immatricule des maris et des tuteurs, en laissant toutefois, à tous les intéressés, la faculté d'inscrire les hypothèques légales dans les termes des articles 2136 et suivants du Code civil.

Pour parvenir à *l'indication* de ces droits dont la connaissance intéresse à un si haut point les tiers, les notaires recevant un contrat de

mariage, une donation, un acte de libération, sistant à un inventaire, procédant à une liquidation de droits successibles, seraient tenus, sous une peine de .., et sur leur responsabilité personnelle, de requérir, du conservateur des hypothèques, *l'indication*, au lieu de la naissance ou d'immatricule des maris et tuteurs, des droits résultant de ces actes, au profit des mineurs, des interdits, des femmes mariées. Dans les cas de succession, il y aurait le bordereau d'indication provisoire, et, après la liquidation de cette succession, le bordereau d'indication définitive. Les notaires même ne seraient pas les seuls officiers publics chargés de veiller à la conservation de ces précieux intérêts ; « le commissaire-« priseur ou l'huissier qui aura vendu les meubles provenant d'une suc-« cession échue à la femme, l'avoué qui aura poursuivi la liquidation, « le greffier qui aura rédigé le jugement ou l'arrêt, devront aussi, à « l'occasion, transmettre des bordereaux d'indication aux conservateurs « des hypothèques. »

Beaucoup d'actes donnant naissance, contre les maris et les tuteurs, à l'hypothèque légale, peuvent n'être pas authentiques ; il serait impossible d'obtenir l'indication de ces droits. M. Hébert propose donc que les tiers ne puissent se libérer valablement, envers les mineurs, les interdits et les femmes mariées, que par acte authentique.

L'avantage *d'indiquer* le montant des hypothèques légales, au lieu de les inscrire, est sensible ; les tiers obtiennent, aussi bien dans un cas que dans l'autre, la connaissance de ces hypothèques, et on évite les difficultés de la purge. Voici, à cet égard, ce qui se passerait : le conservateur requis par l'acquéreur d'un immeuble appartenant à un mari ou à un tuteur, délivrerait deux certificats, l'un des *inscriptions* existant sur cet immeuble, l'autre des *indications* au lieu de la naissance ou d'immatricule du mari ou tuteur. Cet acquéreur notifierait son contrat, conformément à l'article 2192 du Code civil, et *les indications* qui ne seraient pas converties en inscriptions dans le délai de deux mois, n'auraient pas besoin d'être purgées ; elles seraient considérées comme nulles et non avenues

Tel est l'exposé incomplet, nous le reconnaissons, mais que nous avons dû rendre aussi bref que possible, de ce système appliqué aux *actes futurs*.

M. Hebert ne s'arrête pas là, il a songé à faire connaître l'état actuel de chaque citoyen, et à révéler tous les actes passés qui ont altéré sa capacité, ou modifié l'état de ses biens.

Nous serions obligé d'entrer ici dans de nouveaux détails qui nous conduiraient loin ; nous croyons de plus que, sur ce terrain, son sys-

tème rencontre des difficultés presque insolubles ; peut-être eût-il mieux fait de dire, avec la cour royale de Dijon, qui propose aussi de placer, sur des bases nouvelles, notre régime hypothécaire : « C'est un mal dont, en se débarassant, il faut encore supporter les suites. »

Il serait intéressant de placer ici l'opinion émise par la Cour de cassation et par un grand nombre de Cours royales et Facultés de droit, sur ces réformes, à l'occasion de la circulaire de M. le Garde des sceaux, ministre de la Justice, du 7 mai 1841.

La Cour de cassation pense que le notaire recevant un contrat de mariage, ou tout acte duquel il résulterait une créance d'une femme sur son mari, devrait en faire insérer une *notice* au registre spécial du conservateur des hypothèques *du domicile* du mari, et de la situation des biens, s'il y avait indication de ceux-ci dans l'acte; que le receveur de l'enregistrement, pour les actes sous-seing interessant les femmes, devrait être astreint à la même obligation ; enfin, la Cour royale de Dijon adopte un système qui a la plus grande analogie avec celui de M. Hébert ; elle admet l'idée qui en est la base, *le domicile d'origine*, celui qui résulte, pour tout français, de *son acte de naissance*, serait le lieu où l'on inscrirait les droits des femmes, des mineurs, des interdits, contre les maris et tuteurs. Les notaires et officiers publics seraient tenus d'effectuer ces inscriptions. . . . Enfin, dix-huit Cours et Facultés de droit demandent l'intervention des officiers ministériels, dans l'intérêt des personnes auxquelles la loi accorde l'hypothèque légale.

Nous regrettons de ne pouvoir nous étendre davantage sur ce sujet important; mais nous avons déjà dépassé les limites dans lesquelles nous devions nous restreindre. Puissent ces lignes appeler l'attention des personnes plus dignes que nous, par leur expérience et leur savoir, de traiter ces graves et difficiles questions.

J. Pellecat-Deschamps.

Les Normands illustres, Portraits et Notices biographiques, publiés sous la direction de M. L.-H. Baratte. — Paris, Dutertre, éditeur.

Nous avons promis de poursuivre le compte-rendu des *Normands illustres*, que nous avons ébauché dans l'un de nos derniers numéros, et de nous attacher particulièrement à la vie et aux écrits des femmes illustres de notre pays. C'est cette promesse que nous venons tenir aujourd'hui.

Cinq femmes, ni plus ni moins, composent la phalange d'Immortelles que nous allons passer en revue. D'où vient ce petit nombre ? Y a-t-il réellement pénurie de sujets, ou M. Baratte a-t-il voulu tenir rigou-

reusement, ainsi qu'il l'avait annoncé, à ne parler que des personnages dont il possède le portrait? Si cette dernière supposition est exacte, c'est au son de la trompette et au bruit du tambour que nous proclamerons cette terrible décision, afin que les femmes de notre époque qui auraient quelques prétentions aux regards de la postérité, puissent parer à cette funeste déchéance en faisant ample provision de daguerréotype.

Voyons, maintenant, si la qualité supplée à la quantité, et hâtons-nous de soutenir l'affirmative en nommant mademoiselle de Scudéry, madame du Boccage et madame de Villedieu, aimable et spirituelle trilogie dont la Normandie est si fière à juste droit. Mademoiselle de la Vigne a bien composé quelques madrigaux, elle a bien promis son cœur à celui qui se déclarerait l'auteur d'une ode qui lui fut adressée, mais l'histoire ne dit pas que la récompense ait été accordée, ni même réclamée, ce qui prouve peu en faveur de cette dame. Quant au trésor littéraire de madame Cavelier-Levesque, il tiendrait sans peine dans un tout petit portefeuille, car, si nous en exceptons son poème de *Minet*, et ses *Mémoires du comte de Solainville*, le reste de ses écrits, prose ou vers, est depuis longtemps oublié. Et pourtant, les notices que MM. Gabriel Lhéry et Raimond Deslandes ont consacrées à ces dames sont pleines d'intérêt, et nous feraient presque regretter notre sévérité, si nous n'étions en garde contre le prestige de leur style et la galanterie de leurs convictions.

A la bonne heure! Voici mademoiselle des Jardins, dite dame de Villedieu, dite sœur Agathe, dite dame de la Chasse, et reprenant, enfin, le nom de Villedieu pour ne pas faire mentir le proverbe, et revenir à ses premiers amours. Il est impossible de parler plus éloquemment le langage du cœur, il est impossible d'avoir une pénétration plus fine, un goût plus sûr, un tact plus exquis pour tout ce qui demande du sentiment, pour tout ce qui a trait à l'amour. Ses poésies rappellent Ovide et Anacréon; ses romans sont un modèle de simplicité, d'élégance et d'esprit. Quant à ses pièces de théâtre, n'en parlons pas; rappelons-nous que le vers de Racine est vrai aussi bien pour les poètes que pour les chasseurs[1], et félicitons madame de Villedieu d'avoir mérité des vers tels que ceux-ci :

En traits naïfs et gracieux
Elle peignit l'Amour : elle fit encor mieux.
Dans sa jalouse humeur Erato se désole,
N'osant plus, désormais, de sa terne auréole

[1] On ne peut pas courir deux lièvres à la fois. *Les Plaideurs.*

Faire montre au sacré vallon,
Depuis que Des Jardins a jeté, tendre folle,
Le carquois de l'Amour sur le dos d'Apollon.

M. Baratte, auteur de la notice sur madame du Boccage, a parfaitement mis en relief les qualités de cette femme célèbre, qui, dans sa longue carrière, a été l'honneur et la gloire de son sexe, autant par ses vertus privées que par ses talents littéraires. Madame du Boccage, dit M. Baratte, est sans contredit la femme auteur qui ait été le plus entourée de respect et d'enivrantes adulations. On peut dire que, de son vivant, elle a joui de la plenitude de sa gloire. Elle vit se grouper autour d'elle, comme pour lui former la plus magnifique des cours, Fontenelle, Mably, Condillac, Marmontel, Helvetius, Voltaire et Marivaux. Dumoustier, le charmant auteur des *Lettres à Emilie*, lui écrivait :

On regrette le temps passé sans vous connaître ;
Combien l'on eût joui d'un commerce aussi doux !
Il semble que plus tôt on aurait voulu naître,
Pour avoir le bonheur de vieillir avec vous.

Madame du Boccage était digne des hommages qu'on lui rendait. A la vérité, son *Paradis terrestre*, sa *Mort d'Abel*, son *Temple de la Renommée*, ne sont que des traductions, souvent assez pâles, de Milton, Gessner et Pope, mais elle a prouvé un génie créateur dans son poème de la *Colombiade*, qui, à lui seul, suffirait pour justifier la vaste réputation de madame du Boccage. On sait que son poème intitulé : *Prix alternatif entre les Belles-Lettres et les Sciences*, lui valut le premier prix qu'ait offert l'Académie de Rouen, en 1746, et elle avoua que cette récompense, accordée par sa ville natale, avait été pour elle la plus douce jouissance.

Le 8 août 1802, la Normandie perdait une de ses plus belles gloires.

La cinquième femme célèbre dont il est fait mention dans les *Normands illustres*, est mademoiselle de Scudéry, et c'est à dessein que nous en parlons en dernier ; car, semblables aux orateurs qui gardent pour leur péroraison leurs meilleurs arguments et leurs plus beaux traits d'éloquence, nous avons gardé, comme bouquet à nos lecteurs, la notice sur mademoiselle de Scudéry, afin de faire oublier, par le prestige d'un beau nom et d'une belle renommée, la longueur de notre narration.

C'est encore à la plume féconde et intelligente de M. Baratte que nous devons l'appréciation des écrits de la reine de l'hôtel Rambouillet. Mademoiselle de Scudéry, dit ce judicieux écrivain, joignait aux avantages de l'esprit, une délicatesse et une probité rares. Elle consacra le fruit de ses œuvres littéraires à acquitter les dettes de ses parents,

bien qu'elle n'en fût pas responsable, et montra, dans ses actes et dans ses écrits, des modèles de désintéressement et de vertus dignes des plus grands éloges ; la pureté de ses mœurs, enfin, resta, durant tout le cours de sa longue carrière, à l'abri même des soupçons.

Nous partageons entièrement la manière de voir de M. Baratte sur les romans de mademoiselle de Scudéry. On y rencontre beaucoup de morceaux heureux, des traits ingénieux et hardis, des portraits dessinés d'une main ferme et pleine de délicatesse. Nous avons, il est vrai, contre notre opinion, le jugement du grand critique Boileau, mais nous pouvons la maintenir avec confiance, soutenu que nous sommes par le pieux évêque de Tulle, Mascaron, par le célèbre Daniel Huet, par l'immortel Fléchier, le sévère Pascal, le savant père Bouhours. De plus, les romans de mademoiselle de Scudery obtinrent, à l'étranger, un grand et légitime succès ; ils furent traduits dans presque toutes les langues, et attirèrent à leur auteur de vives et nombreuses sympathies.

Cependant, nous ajouterons, avec M. Baratte, que les poésies légères de mademoiselle de Scudéry sont ses titres les moins contestables à l'admiration de la postérité. Certaines de ces pièces sont d'une facture si simple et si gracieuse, qu'elles peuvent être comparées, sans désavantage, à celles de nos plus agréables versificateurs, et l'on est forcé de convenir, en les lisant, qu'elles justifient, quant à l'esprit, le surnom de *Sapho moderne* que mademoiselle de Scudery avait reçu de ses contemporains.

Mademoiselle de Scudéry était du Havre. Elle mourut à 94 ans.

Les bornes de cette Revue ne nous permettent pas d'aller plus loin ; nous aurions bien voulu, pour être juste, rendre compte des notices si intéressantes sur Benserade, Chaulieu, Chênedollé, les deux Corneille, Casimir Delavigne, Fontenelle, Malfilâtre et Saint-Evremont ; mais le livre des *Normands illustres* devant être déjà dans toute bonne bibliothèque, nous en avons assez dit pour en prouver le mérite et l'utilité, et nous n'avons pas besoin d'en dire davantage pour les indifférents.

Alf P.

CHRONIQUE.

= Amélioration de la Seine maritime. — L'honorable citoyen qui, sous le titre modeste d'*Un riverain de la Seine*, a publié, l'an dernier, sur la Seine maritime, des observations dont nous avons dans le temps signalé l'importance, vient encore cette année d'appeler l'attention publique sur la même question, par une brochure que nous n'avons pu que mentionner sur la couverture de notre dernier numéro.

La première fois, l'auteur proposait un plan général d'endiguement de la Seine, depuis la Mailleraie jusqu'à la mer. Depuis lors, la question a fait d'immenses progrès; des documents du plus haut intérêt sont venus au jour, et il ne peut plus rester de doute sur la possibilité de réaliser, dans son ensemble, un plan aussi utile que complet. Partant de ces données, l'auteur insiste cette fois pour que ce plan général soit immédiatement mis à l'étude, et exécuté ensuite dans le plus court délai.

La brochure dont nous parlons ayant été en grande partie reproduite par les feuilles quotidiennes, nous n'entrerons pas dans des détails qui seraient une redite pour la plupart de nos lecteurs.

Tout le monde a pu apprécier, comme nous, les avantages immenses qui résulteraient de l'exécution de ce vaste projet, et la solidité des raisons par lesquelles l'auteur établit la possibilité de cette exécution, et la nécessité de s'en occuper promptement et activement.

Il ne nous reste qu'un vœu à former, c'est que la voix de notre concitoyen soit entendue, et que notre population tout entière se réunisse à lui pour hâter, par tous les moyens possibles, un résultat d'un si haut intérêt, non seulement pour notre pays, mais pour la France entière.

= Le Conseil général de notre département vient de terminer sa session annuelle, et nous regrettons de ne pouvoir donner une idée des importantes délibérations qu'il a prises dans l'intérêt du pays; mais nous devons nous borner à indiquer très sommairement quelques-unes de ses décisions qui sont le plus en rapport avec les matières dont la *Revue* s'occupe ordinairement.

Les amis des Arts apprendront avec plaisir qu'il a voté 4000 fr. pour concourir à la restauration de l'*Edicule de la Fierte*, autrement dit *le Bel de la Basse-Vieille-Tour*, auquel se rattachent des souvenirs historiques, et qu'il a accordé 500 fr. à M. l'abbé Cochet, pour l'aider dans la publication de son intéressant ouvrage sur les *Eglises*

monumentales de notre département. Il a également souscrit à l'importante publication de M. T. de Jolimont, sur les *principaux Edifices de la ville de Rouen* en 1525, d'après le Manuscrit des Fontaines.

Nous avons déjà annoncé que l'Académie royale de notre cité a couronné, dans sa dernière séance publique, une *Histoire du Commerce maritime de Rouen et du département de la Seine-Inférieure, depuis les temps les plus reculés jusqu'au* XVIe *siècle*, dont l'auteur, M. de Freville, est un jeune homme qui ne fait pas moins d'honneur à Rouen sa ville natale, qu'à l'Ecole des Chartes dont il est élève. Le Conseil général, sur la demande de l'Académie, a bien voulu voter 500 fr. pour contribuer aux frais d'impression de cet ouvrage, et la Chambre de Commerce, qui en a reconnu le mérite, avait déjà pris l'initiative, par le vote de pareille somme dans le même but.

= L'exemple donné par la ville de Rouen de placer, sur les Maisons illustrées par la naissance ou la demeure de personnages célèbres, une plaque commemorative, se propage dans les différentes villes de la Normandie. Caen, Cherbourg, et tout récemment Dieppe, ont adopté cette louable détermination. Malheureusement, cet usage n'est pas encore assez généralement répandu, car c'est à grand'peine que, dans un récent voyage, un de nos collaborateurs réussit à se faire indiquer l'ancienne demeure d'Olivier Basselin. Les bons habitants de Vire paraissent, en effet, avoir oublié que leur ville fut le berceau de cette poesie éminemment française qu'on a surnommée *le Vaudeville*, et il serait bon qu'un monument de ce genre vînt le leur rappeler.

= Nous avons annoncé, dans notre livraison de juillet dernier, la découverte faite, en démolissant une maison de la rue des Béguines, d'une Arcade romane du XIIe siècle. Nous en publions aujourd'hui le dessin, dû au crayon exact et facile de M. Dunée fils, et nous sommes heureux de faire connaître à nos lecteurs que cette Arcade a été transportée, par les soins de M. A. Deville, au Musée d'Antiquités, dans lequel elle sera prochainement réédifiée.

= Le bibliophile Jacob ayant réuni depuis long-temps un grand nombre de lettres inédites de Voltaire, de poesies et de morceaux également inédits, se propose de les publier bientôt en trois ou quatre volumes in-8°. Il fait donc appel à toutes les personnes qui posséderaient quelques pièces inédites, et qui voudraient bien les lui communiquer pour sa publication, destinée à compléter toutes les éditions de Voltaire, et particulièrement la meilleure, celle que le savant M. Beuchot a donnée en 60 vol. in-8°. Adresser les lettres, *franco*, à l'Alliance des Arts, rue Montmartre, 178.

THÉATRE DES ARTS. — Nous avons enfin une salle de spectacle où il est possible de conduire des dames sans craindre d'endommager leur toilette. Ce n'a pas été sans peine que l'on a obtenu les réparations indispensables qui permettent maintenant de s'asseoir sur les banquettes et de s'appuyer sur leurs dossiers. Mais enfin ces réparations ont été faites, et nous devons nous hâter de le dire, avec beaucoup de bonheur et de bon goût.

Nous ne répéterons pas ce que les feuilles quotidiennes ont eu l'occasion de dire avant nous; nous ne ferons pas la description de l'aspect actuel de la salle, des heureux changements que certains détails d'ornementation ont subis d'après les plans de M. Grégoire. Chacun sait maintenant que la décoration de la salle est fort jolie, que les ornements sont en cuivre doré, posés sur un fond blanc mat et blanc légèrement coloré en vert; que les loges sont tapissées de papier rouge; que partout on a recouvert les banquettes; que le plafond a été convenablement restauré, et que, n'était le foyer toujours aussi mal meublé que devant, on n'aurait rien à réclamer.

Aussi le public, dont, autrefois, on remarquait l'absence, surtout aux places où on ne peut venir en négligé, a-t-il repris le chemin du théâtre, et maintenant ce n'est plus une chose extraordinaire que de voir les premières occupées et les loges remplies.

Le nouveau directeur, M. Saint-Ange, a composé sa troupe avec intelligence. Depuis un mois que le spectacle est ouvert, tous les débuts importants ont eu lieu, et nous n'avons qu'une chute à enregistrer; encore n'a-t-elle eu lieu qu'après un combat vaillamment soutenu, et qui prouvait qu'il ne s'agissait point d'un de ces talents négatifs sur lesquels tout le monde est d'accord, mais qu'il y avait là un mérite véritable, lequel seulement était diversement apprécié.

La troupe de comédie et vaudeville est restée ce qu'elle était précédemment, à une ou deux adjonctions près, très peu importantes. Il manque encore une artiste pour remplacer madame Dessains.

La troupe d'opéra a subi de notables améliorations. Duprat, premier ténor; mademoiselle Repos, dugazon; Pauli, Baryton; madame Bernard-Belval, duègne; Morel-Scott, troisième ténor, sont tous d'un talent supérieur aux artistes qui avaient débuté au commencement de l'année théâtrale.

Madame Morel-Scott, première chanteuse, n'a pas été admise, mais l'arrêt qui l'a condamnée n'a été rendu qu'à une très faible majorité.

Viennent maintenant, pour la troupe, quelques artistes qui la complètent dignement, pour le répertoire, des nouveautés nombreuses et intéressantes, et notre théâtre pourra espérer quelques-uns de ces jours de prospérité qu'il n'a plus maintenant qu'à de trop longs intervalles.

— Nous annonçons, pour le 8 octobre prochain, l'Exposition publique des produits de la Société centrale d'horticulture du département, dans la salle de la Bourse. La séance publique, pour la distribution des récompenses, aura lieu le 11 du même mois.

Nicétas PERIAUX, *propriétaire-gérant*.

LITTÉRATURE.

ROSEMONDE.

— SUITE ET FIN [1].—

VII. — Éléonore et Rosemonde.

Deux puissances contraires se disputaient le salut ou la perte de Rosemonde : c'était Edith et Eléonore; mais, à l'époque où nous sommes parvenue de notre récit, chacune d'elles se croyait également près d'arriver au but différent que l'une et l'autre poursuivaient avec tant d'ardeur.

Le lendemain du jour où la reine avait reçu les insidieuses confidences de la religieuse de Godstow, Edith sortit de Woodstock, vers le milieu de la vesprée, pour aller visiter une pauvre bûcheronne malade, dont la cabane était située sur la lisière de la forêt. Sans doute, cette malheureuse femme se trouvait dans un état bien inquiétant, et elle inspirait une bien vive sollicitude à la comtesse de Glamorgan, car celle-ci, après l'avoir veillée pendant plusieurs heures, renvoya le jeune page qui l'avait escortée, en lui disant qu'elle était décidée à passer la nuit auprès de la malade. Cependant, dès que le jeune homme eut franchi le seuil de la cabane, et que le galop de son cheval eut indiqué que, par prompte obéissance, il accélérait son retour vers Woodstock, la malade se souleva sur son lit, étendit les bras comme pour se délasser de la fatigue d'une longue contrainte, et, s'adressant à la comtesse de Glamorgan : — Voici bientôt une heure, Madame, dit-elle, que le soleil est couché; il est temps, je

[1] Voir les livraisons de janvier, février, avril, juin, août et septembre 1846.

pense, de nous rendre au lieu du rendez-vous. Mais n'aurez-vous pas frayeur de parcourir les détours de la forêt, lorsqu'il est déjà nuit, sans autre guide que moi? — Non, bonne Mahaut, ta présence me reconfortera le cœur, et c'est tout ce qu'il me faut; d'ailleurs, s'il y a quelques dangers à courir, ne vaut-il pas mieux que nous soyons deux pour les braver? Je ne me pardonnerais pas de t'abandonner dans cette circonstance; et puis, il est urgent que j'aie quelques moments d'entretien avec celui qui va venir. —

Edith et Mahaut, car la prétendue bûcheronne n'était autre que la nourrice de Rosemonde, se couvrirent la tête et les épaules d'un manteau d'étoffe grossière, qui leur donnait l'apparence de femmes appartenant à la plus humble classe des serfs; puis elles sortirent de la cabane par une porte qui s'ouvrait sur l'intérieur de la forêt, tandis que celle qu'avait franchie le jeune page bordait le chemin qui conduisait à Woodstock. Quoique la lune, déjà levée, fût alors dans son plein, les chênes et les hêtres géants de la forêt formaient tant d'épais ombrages, que, sans une connaissance parfaite des lieux, il eût été impossible de se diriger à travers les entrecroisements des sentiers tortueux que suivaient la comtesse de Glamorgan et sa compagne. Toutes deux cheminaient en silence, Mahaut servant de guide, et marchant d'un pas si ferme et si délibéré qu'il devait entraîner Edith sans hésitation sur ses traces. Cette course durait depuis près d'une heure, quand les voyageuses arrivèrent à l'entrée d'un carrefour où aboutissaient quatre chemins de directions opposées, et dont le point de jonction était marqué par une croix de pierre.

— Arrêtons-nous ici, s'il vous plaît, Madame, dit Mahaut à la comtesse de Glamorgan; de quelque côté qu'il vienne, c'est par là que doit passer celui que vous attendez, pour se rendre à la caverne du Diable, où l'écuyer de madame Eléonore s'est si fort maltraité la jambe l'autre jour. — Eh bien! faisons une courte prière et reposons-nous ensuite au pied de cette croix, répondit Edith, qui, malgré tout son courage, semblait respirer plus à l'aise depuis qu'elle se trouvait protégée par ce signe révéré. —

Quelque temps d'attente s'écoula ainsi; enfin, Mahaut, se penchant vers la comtesse de Glamorgan, lui dit à voix basse : — N'entendez-vous pas le galop d'un cheval? — En effet, répondit Edith, qui venait de prêter une oreille attentive : tenons-nous à l'écart : si, comme je

n'en doute pas, celui que nous attendons s'approche, nous le reconnaîtrons à l'invocation qu'il doit proférer en passant au pied de cette croix; il sera temps de nous montrer alors. — En prononçant ces paroles, la comtesse de Glamorgan entraînait sa compagne, et toutes deux se réfugièrent sous l'ombre impénétrable des arbres qui bordaient le carrefour, et se disposèrent à observer le voyageur qui s'avançait rapidement. Lorsque celui-ci fut arrivé devant la croix, il fit prendre un temps d'arrêt à sa monture, descendit, fit une profonde génuflexion, puis remonta sur son cheval avec la même célérité qui venait de marquer tous ses mouvements, et s'éloigna sans regarder à droite ou à gauche, ni proférer une parole.

— Ce n'est pas lui, s'écria Edith, qui parut fâcheusement déçue. Mais quel est cet homme? ajouta-t-elle avec anxiété. — Cet homme? répliqua Mahaut, j'ai reconnu son visage, éclairé par la lune, au moment où il se signait devant la croix : c'est Turold, l'écuyer fidèle du roi Henri. Sans nul doute, il vient exprès de Normandie pour apporter quelque tendre message à ma maîtresse. — Mais, s'il se rend en ce moment auprès de Rosemonde, et s'il a les moyens de pénétrer jusqu'à elle, il empêchera l'entrevue que j'ai préparée. — Turold connaît, en effet, tous les secrets du souterrain qui mène de la caverne du Diable à l'appartement de ma maîtresse; cependant, à moins de cas urgent, il ne se présente pas devant cette noble dame sans que la permission lui en ait été octroyée. D'ordinaire, il dépose son message à l'entrée du souterrain, dans une petite cachette que j'ai ordre de visiter chaque jour, puis il revient le lendemain pour recevoir une réponse et rendre ses devoirs à ma maîtresse, lorsqu'elle consent à ce que je l'introduise auprès d'elle. — S'il en est ainsi, puissions-nous le voir revenir bientôt! Mais ce message du Roi me contriste : je tremble qu'il ne suscite de nouveaux troubles et de nouvelles douleurs dans le cœur de ma chère Rosemonde. — Rassurez-vous, Madame, répliqua Mahaut avec plus de vivacité qu'elle n'en avait encore mis dans sa parole toujours si profondément respectueuse, rassurez-vous. Dieu serait-il Dieu, s'il abandonnait dans le péril deux nobles créatures telles que ma maîtresse et vous? —

Edith sourit doucement à cette expression de l'idolâtre enthousiasme de Mahaut, mais elle ne répondit pas; son geste sembla recommander à son interlocutrice de garder le même silence. — Je

ne m'étais pas trompée, dit-elle enfin à voix basse ; j'entends revenir Turold. Maintenant, tout est sauvé, pourvu qu'il ne rencontre pas, à son retour, celui dont je n'ose même pas confier le nom aux profondeurs de cette solitude. —

Turold revenait, en effet, comme l'avait dit Edith. Il passa de nouveau devant la croix ; mais, cette fois, il se contenta de se signer sans descendre de cheval ; puis, pressant de ses éperons les flancs de sa monture, il reprit sa course avec un redoublement d'ardeur. A peine, cependant, avait-il fait une cinquantaine de pas, qu'il s'arrêta subitement. Edith et Mahaut purent entendre alors les articulations distinctes d'un dialogue qui s'établissait à voix haute, quoiqu'avec un accent plein de calme et de dignité de la part de l'un des deux interlocuteurs.

Tout en prenant quelques précautions pour n'être point aperçues, la comtesse de Glamorgan et sa compagne se dirigèrent vers le lieu de cette scène. Elles distinguèrent bientôt que Turold s'adressait à un cavalier armé qui s'avançait en face de lui, et auquel il semblait décidé à refuser le passage. — Je suis au service du Roi, s'écriait Turold, et j'ai le droit de vous demander quel sujet vous amène, à cette heure de la nuit, dans l'enceinte du domaine royal. — Moi, je suis ici pour le service de la Reine, répondit la voix fière et grave du second cavalier ; cela doit vous suffire, je pense, et me dispenser de vous donner d'autres explications. — Cela ne me suffit point, répondit brusquement Turold ; si vous avez affaire auprès de madame Eléonore, sachez que vous vous trompez de route, car aucun des chemins que vous allez rencontrer près d'ici ne conduit directement à Woodstock. — Grand merci de vos obligeants renseignements, répliqua, avec quelque ironie dédaigneuse, l'antagoniste de Turold, mais il me faut traverser ce chemin ; donc, avec ou sans votre aveu, je le traverserai. — Non pas sans que nous ayons croisé le fer ensemble, s'écria Turold, qui sentait une fougueuse énergie se réveiller en lui chaque fois qu'il avait à combattre pour l'intérêt du Roi son maître. — Comme il vous plaira, dit avec son même accent de tranquillité froide l'autre cavalier ; je vous avertis seulement que j'ai fait vœu de ne point répandre le sang. Je me défendrai donc et n'attaquerai pas ; ainsi, vous avez toute sûreté et tout avantage ; mais, pour vous et non pour moi, que Dieu vous préserve du crime de l'homicide ! —

Ces paroles étaient à peine prononcées, que les épées des deux antagonistes commencèrent à s'entrechoquer avec vivacité. Edith arrivait en ce moment auprès des combattants ; à la vue de ce qui se passait, la surprise et l'effroi dont elle fut saisie semblèrent paralyser ses forces et enchaîner ses mouvements. Le faible cri qu'elle arracha avec effort de sa poitrine, fut couvert par le cliquetis des épées.

Au reste, l'anxiété douloureuse qu'éprouvait la comtesse de Glamorgan fut de courte durée. En un instant, Turold fut désarmé par son adversaire. Cette circonstance n'eût pu manquer de paraître étrange à tous ceux qui connaissaient l'habileté et l'adresse, dans le maniement des armes, de l'écuyer favori de Henri II ; mais, ce qui n'était pas moins surprenant encore, c'est que la bouillante ardeur de Turold s'était apaisée tout d'un coup, comme si le souffle ou le regard de son adversaire lui eût ôté tout à la fois le courage, la volonté et la force de se défendre.

— Qui êtes-vous? s'écria Turold, qui se souvenait d'avoir vu maintes fois sous l'armure son victorieux antagoniste, et qui n'en était pas moins stupéfié de le retrouver dans cet équipement et dans ce lieu ; désignez-vous par votre nom, que je sache si ce n'est pas une vision perfide qui m'abuse ; ou plutôt, car je ne vous reconnais que trop bien ; dites-moi seulement, par grâce, si vous êtes un être vivant ou quelque esprit que le ciel a déchaîné à ma poursuite, sous cette forme qui jette le trouble et l'effroi au fond de ma conscience ? — Que vous importe ? répartit le cavalier inconnu, ne vous suffit-il pas de savoir que, suivant les lois qui régissent entre eux les hommes de guerre, vous êtes maintenant à ma discrétion? —Si vous êtes celui que je crois, répondit Turold avec un accent adouci par une singulière componction, vous n'abuserez pas d'un avantage que vous n'avez acquis sur moi que par suite de la surprise où votre vue m'a jeté. Au reste, je ne dois pas insister pour connaître votre secret ; mais, à tous risques, je veux vous dire le mien. Je suis ce Turold dont vous avez délié les liens et sauvé la vie, dans la forêt de Cliffort. Je vous devais, après cela, dévouement et respect comme à mon bienfaiteur, et cependant, par déférence pour le roi mon maître, je me suis laissé arracher le secret de votre fuite. Depuis ce jour, et malgré l'absolution de nos prêtres normands, je me suis toujours senti mal à l'aise avec Dieu et mon ange

gardien. Sans doute j'ai commis bien d'autres fautes dans ma vie : je me suis réjoui au milieu du sang répandu, des femmes outragées et des villes en flammes, et, aussi bien que le plus hardi de nos chevaliers, je me suis complu dans toutes les violences de la guerre ; mais, je vous le répète, sir Thomas, toutes ces fautes ne pèsent pas plus sur ma conscience qu'un anneau d'or à l'oreille d'une jeune fille ; une seule, il me semble, doit réjouir le diable lorsqu'il songe à ma perte, c'est la lâcheté et la trahison dont je me suis rendu coupable à votre égard. Ne soyez donc pas généreux à demi, ajouta Turold, en terminant cette sincère confession, vous m'avez un jour accordé la vie, accordez-moi maintenant la guérison ; c'est-à-dire soumettez-moi à quelque rude pénitence, par laquelle je puisse délivrer mon ame du poids malsain qui l'oppresse. —

Thomas de Canterbury, — car il serait superflu de céler plus longtemps à nos lecteurs le nom de l'antagoniste de Turold, — parut réfléchir quelques instants sur le parti qu'il devait tirer de cette bizarre circonstance, qui livrait en quelque sorte à sa merci un homme dans lequel il n'aurait dû rencontrer qu'un ennemi des plus dangereux. — Si je vous imposais comme expiation, dit enfin le Primat, d'abjurer le service du roi votre maître ? — Je vous dirais alors : mieux vaut m'envoyer de suite en enfer, répondit Turold d'un accent ferme et résigné, puisque vous exigez de moi ce que je ne puis accomplir. — Je vois que vous êtes vraiment un cœur loyal, quoique vous ayez failli une fois, répartit gravement Thomas de Canterbury ; ne craignez donc point que j'abuse de votre repentir. Je ne vous demande qu'une chose : allez m'attendre dans la première église que vous trouverez sur votre chemin en arrivant près d'Oxford ; au point du jour j'y serai, quand commencera à tinter la cloche des matines. Là je vous apprendrai comment vous pouvez m'être utile, sans desservir le roi votre maître. — Le Primat, relevant alors lui-même l'épée de Turold, la lui remit en main, et le digne écuyer, obéissant au signe qui le congédiait, s'éloigna, de toute la rapidité de son cheval, du lieu de cette scène.

Edith et Mahaut, voyant le tour favorable que prenait cette rencontre qui les avait d'abord si fort alarmées, s'étaient tenues discrètement à l'écart et n'avaient point été aperçues de Turold ; mais, lorsque celui-ci eut disparu, elles n'hésitèrent plus à se montrer. Le

Primat était près de s'élancer sur sa monture, d'où il était descendu pour ramasser l'épée de l'écuyer, dans un de ces mouvements d'humilité évangélique ou de bienveillance chevaleresque qui lui gagnaient si facilement le cœur des petits ; la vue de la comtesse de Glamorgan le fit changer de dessein ; il confia son cheval aux mains de la complaisante Mahaut, qui prit les devants dans l'intention de guider la marche, et lui, suivit à pied, aux côtés d'Edith, avec laquelle il semblait empressé de commencer l'entretien.

— A travers combien de dangers vous ai-je attiré, dit Edith, lorsque j'ai réclamé, pour la personne qui m'est la plus chère au monde, l'assistance de votre ministère et le dévouement de votre charité. — Nous savons tous que la route du bien est semée d'obstacles, mais il n'y a point de prix assez élevé dont on puisse payer le salut d'une ame ; dites-moi donc, Madame, car j'ai hâte de l'apprendre, dans quelles dispositions trouverai-je Rosemonde Cliffort ? — Hélas ! répliqua Edith, mon embarras est grand pour vous répondre, car le mal qui existe dans la conduite de ma sœur chérie paraît avoir laissé à sa conscience comme à son cœur une pureté intacte ; tout est noble, tout est chaste, je dirais presque tout est divin dans cette ame, sur laquelle il vous faut opérer cependant un miracle de conversion. L'amour qui fait sa vie est criminel, je le sais, et pourtant il lui prête un charme irrésistible, il la revêt d'une éblouissante parure, semblable à cette robe nuptiale réservée aux vierges saintes, pour faire, durant l'éternité bienheureuse, les délices des yeux du céleste époux. — Que votre foi ne soit pas ébranlée par ce dangereux prestige, répondit Thomas de Canterbury, n'avez-vous pas vu souvent dans l'Ecriture que l'esprit du mal, quand sa ruse l'exige, sait emprunter le vêtement d'un ange de lumière ? Ce n'est jamais, croyez-moi, sous une forme impure et sous de hideuses couleurs que se montre Satan lorsqu'il veut séduire ces ames d'élite dans lesquelles, plus particulièrement qu'ailleurs, Dieu a gravé l'image de sa souveraine beauté. —

— C'est sur la volonté qu'il faudra que la grâce du Seigneur agisse, dit Thomas de Canterbury, en se parlant à lui-même après un intervalle de silence, pendant lequel chacun des deux interlocuteurs s'était laissé entraîner à ses propres réflexions. Avez-vous déjà, Madame, encouragé Rosemonde, ajouta-t-il à haute voix, à rompre le lien fatal qui

l'attache au roi Henri? — Je l'ai fait autant qu'il était en mon pouvoir, répondit la comtesse de Glamorgan; mais je me suis préoccupée surtout d'obtenir de mon amie qu'elle consentît à vous recevoir, sachant que vous possédiez, plus qu'aucun autre, des moyens efficaces pour obtenir sur son ame une victoire définitive. Quant à moi, ajouta Edith, en se plaignant et s'accusant à la fois, dans les efforts de cette lutte, mes forces ont souvent trahi mon courage. Comme à Job, la douleur a brisé mes os, et, lorsque je veux servir à une autre de guide et d'appui, je sens moi-même que je chancelle et succombe. C'est ainsi que deux voyageurs épuisés de fatigue accélèrent leur chute en cherchant à se prêter un mutuel soutien. — Non, vous ne succomberez pas, noble créature, s'écria Thomas de Canterbury; vous vous sauverez, et celle que vous aimez aussi. Priez, Madame, ajouta-t-il, tandis que je combattrai l'esprit séducteur qui est contre nous; priez pour elle et pour moi : les prières de Moïse et les armes d'Aaron ont subjugué les ennemis d'Israël. — Eh bien, si la grâce de Dieu est avec nous, je vous en conjure, dit Edith avec l'accent de la plus vive supplication, ne vous séparez pas de Rosemonde avant que vous n'ayez obtenu d'elle qu'elle consente à quitter Woodstock dans le plus bref délai. Le salut de sa vie m'y paraît non moins intéressé que celui de son ame; car la colère de la reine, pour être profondément célée, n'en est je crois que plus menaçante. Oh! malheur, malheur, si les murs de Woodstock livaient à Eléonore leur secret! —

Les deux interlocuteurs, dont la marche lente s'était mesurée sur la gravité de leurs discours, étaient arrivés, en ce moment, à l'entrée de la caverne du Diable. Mahaut venait, à quelques pas à l'écart, "attacher à un arbre le cheval de sir Thomas, dans un emplacement où il pouvait trouver à abréger les heures de l'attente par un savoureux repas d'herbe fraîche et sauvagement parfumée. La fidèle nourrice de Rosemonde, pénétrant ensuite à l'entrée du souterrain, en rapporta une torche de résine dont la lumière jeta d'ardents reflets sur les parois verdâtres et scintillantes de la grotte, tout humides de leur suintement glacé. Thomas de Canterbury et ses deux compagnes se remirent alors en marche à travers les longs détours du souterrain, Mahaut s'avançant la première, et avertissant avec un soin vigilant de toutes les perfides embûches dont la route était semée. Cependant, lorsqu'elle eut fait un court trajet, Mahaut s'arrêta un instant, plongea

la main dans une excavation peu profonde que présentait l'une des parois de la sombre galerie, et en tira un petit paquet strictement clos, sous l'entrelacement des fils de soie dont il était lié. — Voici le message que Turold vient d'apporter pour ma maîtresse, dit Mahaut en s'adressant à Edith, ne faudra-t-il pas que je le lui remette? — La comtesse de Glamorgan ne répondit pas; mais elle sembla transmettre du regard cette question à Thomas de Canterbury. — Agissons en toute sincérité, répondit celui-ci : la droiture doit être l'auxiliaire des bonnes intentions, comme la ruse est celle des mauvais desseins. — Je le crois ainsi, répliqua Edith, et cependant je m'effraie à la vue de ce message, comme si la puissance qui doit décider de la perte ou du salut de Rosemonde était renfermée là! —

On était enfin parvenu au terme de ce pénible et dangereux trajet que Thomas de Canterbury avait entrepris sous la direction de deux faibles femmes. Après avoir traversé un dédale d'escaliers montants et descendants et d'étroites galeries, on s'arrêta dans une petite chambre qui ne recevait le jour que par une longue meurtrière : c'était la chambre qu'occupait Mahaut, depuis que durait son séjour à Woodstock. — Reposez-vous ici, dit la bonne et serviable nourrice, je vais avertir ma noble maîtresse de votre arrivée. — En même temps elle ouvrit, sous la voûte étroite taillée dans l'épaisseur du mur qui divisait les deux appartements, une petite porte de chêne sculptée, donnant accès dans la chambre de Rosemonde.

Thomas de Canterbury profita de ce moment d'attente pour se débarrasser de l'armure de chevalier que d'impérieux motifs de prudence l'avaient engagé à revêtir. Car, lorsqu'il s'agissait de conquérir une ame, la véritable armure du Primat, c'était cette simple robe de moine, qui semblait le signe visible des humiliations et des douleurs qu'il avait souffertes, et qui se trouvait, d'ailleurs, si parfaitement en harmonie avec la pensive tristesse, l'austère et calme majesté de son visage.

— Sir Thomas, dit Mahaut en rentrant, ma maîtresse m'a chargée de vous dire qu'elle attend humblement que vous daigniez lui apporter la bénédiction de votre présence. — Le Primat se disposa à se rendre à l'invitation de Mahaut; au moment de franchir le seuil de la chambre de Rosemonde, ses yeux se levèrent au ciel, comme pour une rapide prière, et ceux qui eussent pu lire, à cet instant, dans son re-

gard, y eussent reconnu tout à la fois l'audace d'un athlète et la ferveur d'un saint.

C'est qu'il n'était peut-être pas alors, dans l'ame de Thomas de Canterbury, de plus vif désir que celui d'opérer la conversion de Rosemonde. Des raisons faciles à saisir expliquent le sympathique intérêt que ressentait le Primat en faveur de la jeune pécheresse. Son pieux zèle, nous devons le dire, avait été d'abord excité par les confidences de Jean de Sarisbery, auxquelles étaient venues s'ajouter celles de la comtesse de Glamorgan. Plusieurs fois, Jean de Sarisbery, qui était peu porté à pratiquer dans ses attachements l'impartialité de la charité évangélique, et qui prisait, plus encore peut-être que le salut de toute l'Angleterre, celui d'une femme comme Rosemonde, plusieurs fois, disons-nous, l'illustre clerc avait éloquemment exprimé au Primat les regrets qu'il avait éprouvés, lorsqu'il avait été forcé d'abandonner, sans guide et sans conseils, la charmante fille de sir Cliffort, au milieu des périlleuses illusions de sa jeunesse et des irrésistibles séductions de l'amour d'un roi. Thomas de Canterbury avait donc été amené à se pénétrer, à ce sujet, des sentiments de son ami; mais des motifs moins purement religieux et charitables s'attachaient certainement aussi au succès de la pieuse mission qu'il allait remplir à l'égard de Rosemonde. N'était-ce pas, en effet, remporter, au nom de l'Eglise, une victoire signalée sur le rebelle Henri II, que d'arracher à ses bras son adorée maîtresse, pour la vouer, contrite et soumise, aux pénibles austérités de la vie monastique? Et d'ailleurs, gagner Rosemonde, se disait le Primat dans ses hautaines spéculations, c'est entraîner peut-être Eléonore. Or, Eléonore, convertie à son tour, ce n'est pas seulement une ame égarée ramenée au ciel, ce n'est pas seulement une pécheresse purifiée par l'immersion de la grâce; c'est, de plus, la puissance temporelle courbant son front altier sous le joug de l'Eglise, ministre impeccable ici-bas de l'esprit divin.

Quel que soit l'intérêt que, à l'exemple de nos principaux personnages, nous prenions à l'issue de la conférence qui va s'établir entre Rosemonde et Thomas de Canterbury; arrêtons-nous, cependant, au seuil du mystérieux réduit habité par la jeune fille; laissons aussi la comtesse de Glamorgan, agenouillée dans la chambre de Mahaut, offrir au ciel ses vœux et ses larmes, et retournons près d'Eléonore,

qui n'a pas dû apporter moins de zèle, dans l'accomplissement de ses haineux dessins, qu'Edith dans celui de ses charitables projets.

Le premier soin d'Eléonore, lorsqu'elle fut de retour du monastère de Godstow, fut d'envoyer un messager chargé d'une lettre à l'évêque d'Oxford. Elle réclamait du prélat de vouloir bien accorder une grâce entière, ou du moins une suspension de pénitence, à une jeune religieuse placée sous sa juridiction ecclésiastique. La reine alléguait, pour obtenir cette faveur, qu'il était nécessaire qu'elle pût communiquer librement avec cette jeune fille, qui, par une circonstance extraordinaire, se trouvait en état de lui rendre en ce moment un important service, dont l'heureuse efficacité pourrait se faire ressentir à toute l'Angleterre.

L'évêque d'Oxford était normand d'origine, et, quoique ce ne fût pas au milieu de ces sujets primitifs de Henri II qu'Eléonore dût espérer de rencontrer de chauds partisans, cependant, comme elle était encore, après le roi, ce qu'il y avait de plus puissant et de plus respecté, même en Normandie et en Angleterre, le Prélat n'hésita pas à confier à son arbitrage le soin d'innocenter la pénitente, et de décider entre elle et les religieuses de Godstow. Forte de l'autorisation de l'évêque, la reine envoya le lendemain un messager à l'abbaye, avec ordre de lui amener secrètement la jeune religieuse, sous le prétexte de lui faire subir un nouvel interrogatoire.

Les religieuses de Godstow ne se soumirent qu'avec une grande répugnance à cette injonction; mais, soit qu'il leur manquât, ou la conviction de leur droit, ou le courage de le soutenir, elles ne se hasardèrent point à déplaire à l'évêque en résistant à la reine. En conséquence, la sœur Emma, tel était le nom de la religieuse, fut introduite à Woodstock sous un déguisement qui ne permettait de reconnaître ni sa personne, ni sa pieuse profession.

La reine et elle eurent d'abord ensemble un long et familier entretien. C'était un être étrange et déjà bien dangereux que la sœur Emma, quoiqu'elle fût si jeune encore qu'à peine avait-elle dépassé les années de l'adolescence. Aussi loin que les premiers aperçus de sa mémoire et les premières lueurs de sa raison pouvaient la guider, ils ne lui fournissaient point d'autres souvenirs que ceux qui se rattachaient au monastère de Saint-Étienne. Or, ces souvenirs, il faut l'avouer, étaient loin d'être parfaitement exemplaires. Presque en

naissant, Emma avait eu devant les yeux un spectacle affligeant et pernicieux, celui de passions comprimées, mais non réduites, cherchant une issue dans de secrets déportements et de honteuses hypocrisies. C'était là, en effet, l'impur tableau que présentait l'intérieur de la plupart des monastères, à cette époque où la religion était impuissante à communiquer son véritable esprit à des ames fougueuses et barbares, bien plutôt accessibles au joug de la superstition qu'à celui de la foi.

Emma était donc au nombre de ces athées de la morale qu'ont remplacés, dans une civilisation d'un savoir plus raffiné, les athées du dogme. Comme elle avait vu que, en dépit de leur mauvaise direction, les religieuses qui l'entouraient étaient l'objet de la considération et du respect général, elle s'était persuadé que, indépendamment de leurs actions bonnes ou mauvaises, les personnes de son état étaient douées d'un privilége particulier de sainteté; privilége qu'elles acquéraient par une observance, plus exacte et plus minutieuse que celle du commun des fidèles, des cérémonies du culte et des pratiques extérieures de la religion. D'après ces idées dont elle s'était nourrie, la sœur Emma apportait dans le mal un calme, une sécurité, nous dirions presque une innocence qui étonna la reine Eléonore elle-même, si peu scrupuleuse et timorée qu'elle fût.

La reine avait commencé par soumettre la jeune fille à un interrogatoire des plus circonstanciés, pour obtenir d'elle des indices précis sur le lieu de la cachette qui recélait Rosemonde. — Regardez par cette fenêtre, avait dit Eléonore à sœur Emma, en lui désignant une sorte de large meurtrière qui, de son appartement, donnait sur la cour intérieure du château, vous voyez cette tourelle placée directement en face de nous; eh bien, c'est dans l'unique chambre qu'elle renferme que s'est passé mon entretien avec sire Bertrand de Born. Cette chambre, qui sert de chartrier, et dans laquelle le Roi fait déposer habituellement une copie de toutes les ordonnances qu'il promulgue, de toutes les chartes qu'il octroie, de tous les traités qu'il signe, où il a fait rassembler, en un mot, les archives journalières de son règne, ne s'ouvrait, quand Henri habitait avec moi Woodstock, que pour lui et le moine Guillaume, son habile écrivain. Celui-ci souvent y venait pour transcrire, pour corriger ses manuscrits, ou seulement peut-être pour s'admirer lui-même dans

ses précieux ouvrages. Cependant, Henri ne m'avait point défendu l'accès de ce lieu, non plus que d'aucun autre endroit du château. Aussi, Bertrand de Born m'ayant prévenue qu'il voulait me faire de son poème une lecture particulière, parce que les sentiments patriotiques qu'il y avait exprimés ne pouvaient être confiés qu'à moi seule, il me vint à la pensée qu'il ne serait point de place plus commode pour se préserver du voisinage des oreilles indiscrètes, que ce solitaire réduit, consacré à un studieux travail. Profitant de quelques heures d'absence du Roi, je demandai au moine Guillaume de m'en confier la clé, ce qu'il fit sans défiance et sans hésitation. C'était donc une circonstance toute fortuite qui m'avait amenée avec Bertrand de Born dans cette chambre, d'où vous avez entendu nos discours. Maintenant, dites-moi comment pourrai-je, sans donner l'éveil à mon ennemie, pratiquer en ce lieu un passage qui m'ouvre accès jusqu'auprès d'elle? — Ceci présente, je crois, de grandes difficultés, Madame, répondit la sœur Emma; il me paraît impossible de percer les murs du chartrier sans que le bruit de ce travail, avec quelque précaution qu'il soit exécuté, ne parvienne jusqu'à l'appartement de Rosemonde. Mais permettez-moi de vous décrire la disposition de ces chambres secrètes, et vous pourrez juger alors, par vous-même, de quel côté l'abord est praticable.

Le premier appartement que l'on rencontre, en arrivant par la route souterraine, est la chambre de Mahaut, qui se trouve ménagée, je pense, au centre des murailles du corps du logis habité par les hommes d'armes qui gardent l'entrée du château. Vient ensuite la chambre de Rosemonde, puis son oratoire, communiquant à la fois à la petite cellule que j'occupais et à une galerie qui décrit un demi-circuit, ce qui me fait supposer que, du côté extérieur du château, elle enveloppe la tourelle où se trouve le chartrier. Ma cellule doit être taillée aussi dans la muraille de cette même tourelle, mais du côté qui regarde le préau, et sans doute quelqu'une de ces meurtrières que nous voyons vis-à-vis de nous, donne passage au faible rayon de jour qui l'éclaire. Au reste, sauf son entrée dans l'oratoire, cette chambrette n'a pas d'autre issue qu'une galerie étroite et sinueuse, n'ayant guère plus de quinze ou vingt pas dans toute sa longueur, et aboutissant contre une muraille sans ouverture. Lorsque mon attention fut éveillée par les premiers mots de votre entretien

avec sire Bertrand de Born, j'étais assise dans ma chambre, et vos voix semblaient venir de l'entrée même de la galerie ; je n'eus donc besoin que de m'approcher de quelques pas pour surprendre chaque accent expressif dont s'animait votre parole. Mais je vous le répète, Madame, ce n'est pas là qu'il faut chercher à vous ouvrir un passage ; le bruit vous trahirait ; ce n'est pas non plus vers la chambre de Mahaut, parce qu'il vous faudrait mettre dans votre confidence les hommes d'armes qui ont leur logement de ce côté. —

— Ceci est sagement réfléchi, jeune fille, interrompit la reine ; ce n'est pas assez pourtant, mon enfant, de m'énumérer les obstacles, il faut encore, s'il est possible, me montrer le but. — Nous y arrivons, Madame, reprit sœur Emma avec un charmant sourire, car elle sentait son imagination joyeusement excitée par l'orgueil de jouer un rôle dans cette haute intrigue. Je vous ai dit déjà, Madame, ajouta-t-elle, que du côté opposé à ma cellule se trouvait, à la suite de l'oratoire, une autre galerie plus large et surtout plus régulièrement construite que celle dont je vous faisais tout-à-l'heure la description. Cette galerie se modèle sur le plan du château même ; c'est-à-dire, qu'après avoir décrit un demi-cercle autour de la tourelle, elle s'avance en droite ligne comme le bâtiment que nous avons sous les yeux. Sa longueur peut être d'environ une soixantaine de pas, puis elle se trouve subitement interrompue aussi, non plus, toutefois, par un mur, comme la précédente, mais par un trou large et profond comme la circonférence d'un puits. Il m'était arrivé, plusieurs fois, de plonger mes regards dans cette profondeur béante, qui ne semblait remplie que de vagues ténèbres, tant était faible le rayon de lumière qui pénétrait en cet endroit ; je crus cependant m'apercevoir, à la fin, qu'elle était fermée par une sorte de plancher situé à plusieurs pieds au-dessous du sol de la galerie. J'étais curieuse de continuer mes inspections, car j'étais persuadée que c'était l'intérieur de cette cavité qui servait de chemin au roi Henri pour arriver chez ma maîtresse. Une pierre que je lançai sur le plancher me servit à en éprouver la solidité. Ainsi que je l'avais supposé, ce plancher était mobile, il céda sous le choc, mais se referma presque aussitôt. En sorte que je ne pus recueillir de cette expérience d'autre indice que l'écho sourd et prolongé éveillé par la pierre, et qui m'indiquait la longueur du chemin qu'elle avait parcourue en tombant. —

— Fort bien, dit la reine, je suppose qu'au fond de cette cavité se trouve encore quelque route souterraine qui conduit jusqu'au donjon et remonte ensuite à l'appartement du roi. Mais, hélas ! si complets que soient vos renseignements, sœur Emma, je crains de ne pouvoir mettre à profit leur utilité. Ne m'est-il pas arrivé plusieurs fois, en effet, en l'absence de mon époux, d'examiner moi-même et de faire sonder les murailles de la partie de ce château qu'Henri s'est réservé particulièrement d'habiter, et jamais je n'ai pu découvrir nulle part la trace d'un passage secret. — Ce passage doit exister cependant, Madame, mais, si vous n'avez pas le loisir d'appliquer vos soins à sa recherche, vous pouvez, au moyen de quelques précautions, et sans beaucoup de risques, vous ouvrir une entrée plus facile peut-être encore. La cavité souterraine, dont je vous parlais tout-à-l'heure, est renfermée, sans aucun doute, dans l'enceinte de la tourelle qui termine cette ligne de bâtiments, dit la sœur Emma en désignant une des extrémités, réunies à angle droit, qui formaient le plan carré du château, comme la chambre que j'habitais était comprise dans le développement de la tour précédente. Eh bien ! appelez à votre aide un ouvrier habile et discret ; faites percer le mur intérieur de cette tourelle, on peut éviter, à cet endroit, je pense, que le travail de la démolition ne se fasse entendre jusqu'à l'habitation secrète. Une planche jetée ensuite sur l'ouverture de la cavité souterraine, vous livrera passage dans la galerie, et alors... — Alors, interrompit la reine, d'une voix sourde et tremblante, et comme écrasée, par avance, sous la redoutable émotion qu'elle se préparait, alors je me trouverai face à face avec Rosemonde ! Puisse l'enfer, à ce moment, nous épargner toutes deux ! —

La conférence, interrompue un instant par le silence qui succéda à cette sombre exclamation, reprit bientôt sa fiévreuse vivacité ; la reine exigea même que la sœur Emma lui tînt compagnie durant toute cette journée. Eléonore cherchait, peut-être, auprès de cette enfant, déjà si familière avec les mauvaises passions, un refuge contre cet isolement sinistre auquel la pensée du crime semble réduire l'être qui l'a conçue. Quant à la jeune fille, sans qu'aucun intérêt personnel l'y engageât fortement, elle se complaisait dans le mal par naturel instinct et par insouciante légèreté. C'était, d'ailleurs, un vif triomphe pour sa vanité que l'intimité qui s'établissait entre elle et la

reine. Mais, sans pitié pour celle même dont elle servait la haine, sœur Emma éprouvait, en contemplant les affreux déchirements de l'ame d'Eléonore, quelque chose de cette délectable cruauté que doit ressentir un jeune tigre devant la proie palpitante destinée à lui servir de pâture.

Vers le milieu de l'après-midi, à l'heure où nous avons vu la comtesse de Glamorgan se diriger vers la cabane de la bûcheronne, Eléonore donna ses ordres pour deux messages différents. L'un concernait un maître maçon, que la reine avait coutume d'employer pour diriger ses travaux particuliers, et qui se trouvait au nombre des ouvriers et artisans établis dans le voisinage de Woodstock. Cet homme était averti de se rendre au château, quand le jour commencerait à disparaître. Le second message s'adressait à l'abbesse de Saint-Etienne. Eléonore, qui se trouvait maladivement agitée, demandait à l'abbesse de consentir à lui céder une liqueur merveilleuse qu'elle savait être en sa possession. L'effet de cette liqueur, suivant ce que la sœur Emma avait confié à la reine, était de procurer, en raison de la dose dont on faisait usage, le sommeil ou la mort.

Lorsque la nuit fut venue, Eléonore et sa compagne allèrent diriger le travail que devait exécuter le maître maçon. On se conforma, en tout point, aux avis donnés par la sœur Emma ; une brèche fut ouverte dans le mur, une solide planche de chêne fut préparée pour servir de pont et communiquer à la galerie secrète. Nul mouvement inquiétant du côté des recluses de Woodstock ne vint avertir qu'un bruit délateur leur eût donné l'alarme : tout était silence, solitude et repos. A minuit, la reine se retira dans sa chambre, songeant enfin qu'elle touchait au jour où elle allait être maîtresse de sa vengeance.

La journée du lendemain se passa sans aucun incident nouveau ; seulement, la comtesse de Glamorgan, absente depuis l'après-midi de la veille, ne rentra pas encore à Woodstock. Une visite indispensable qu'elle devait faire à l'abbaye de Godstow fut le prétexte dont elle se servit pour demeurer au-dehors, et la reine, à qui cet éloignement était favorable, n'y mit aucun obstacle.

Enfin, l'heure arriva que la reine avait choisie pour sa fatale entrevue avec Rosemonde. Eléonore avait écarté tous ceux qui l'entouraient, même la sœur Emma ; elle avait voulu demeurer seule pendant quelque temps, avec les inspirations de sa haine ou les remords

qu'elle se préparait. Mais, à ce moment suprême, elle n'avait rien senti, ni haine, ni remords, ni soif aveugle de vengeance, rien que la fièvre et l'égarement du crime. Dans l'agitation confuse de ses pensées, une seule se faisait jour : c'est qu'il fallait agir et que c'était résolu. D'une main distraite, elle détacha un élégant poignard suspendu à la muraille de sa chambre, et se saisit de la fiole que lui avait envoyée l'abbesse de Saint-Étienne. Mais, dans tous ces mouvements, elle semblait agir à son insu, comme dans un rêve, soit qu'elle obéît, sans y songer, à une idée préconçue, ou seulement à l'impulsion instantanée d'un farouche instinct.

Le trajet qu'il lui fallut faire, cependant, pour se rendre de sa chambre à la galerie intérieure, les précautions qu'il lui fallut prendre pour éviter toute rencontre et se mettre à l'abri de tout accident, rappelèrent quelque peu la reine à elle-même. Elle retrouva une partie de son audace habituelle, et ce fut d'un pas silencieux mais ferme qu'elle s'achemina dans la galerie, et s'approcha jusqu'à la porte de l'oratoire de Rosemonde. Ainsi qu'elle l'avait espéré, cette porte était ouverte; on ne la fermait habituellement qu'à l'heure du sommeil, parce qu'elle procurait, aux recluses de Woodstock, un peu de l'air extérieur que recevait la galerie par les ouvertures de plusieurs meurtrières.

La reine étant favorisée par la disposition circulaire de la galerie, put demeurer complètement enveloppée dans l'ombre et tout observer sans être vue. Ce qui frappa d'abord son attention, ce fut Edith assise près de Rosemonde. La présence de la comtesse de Glamorgan en ce lieu produisit chez la reine une vive irritation mêlée d'un jaloux dépit. Devant cet obstacle imprévu, Eléonore sentit la puissante énergie de sa colère vivifier de nouveau son cœur, réchauffer son sang, glacé jusqu'alors par je ne sais quel surnaturel effroi. Mais cette émotion, aussi bien que toutes les autres qui l'avaient précédée, se dissipa aussi rapidement qu'un tourbillon de poussière que l'orage emporte, et la reine demeura fascinée tout entière par le spectacle qui s'offrait à sa vue.

Rien n'aurait pu donner alors une juste idée de l'élégance et de la somptuosité dont resplendissait le réduit de Rosemonde. Il n'y avait plus là nulle trace du goût pauvre et barbare de l'époque, quoique ce ne fût pas davantage le luxe sage et calculé de nos jours. Un caprice

intelligent semblait avoir disposé tous les objets suivant des lois qui ne relevaient que de sa piquante originalité. Les plus magnifiques tissus se drapaient aux murailles, tapissaient la voûte, couvraient jusqu'aux froides dalles de marbre où se posait le pied frileux. Les coffrets sculptés, à peu près les seuls meubles connus alors, avaient emprunté des formes inusitées, et leurs flancs entr'ouverts étalaient aux regards les plus charmants trésors que l'art eût su tirer de la matière rebelle. De toutes parts, d'ailleurs, l'éclat de l'or et des pierreries, qui s'ajoutait au prestige varié des couleurs, jetait comme un voile lumineux sur tous les détails de cet intérieur. En un mot, on n'aurait pu reconnaître, en ce lieu, ni la demeure d'une simple femme, ni même celle d'une reine : c'était la retraite d'une fée.

Eléonore, dont le regard avait été sollicité par tous ces objets à la fois, et qui s'était trouvée un instant éblouie par ce luxe magique, rappela vivement et concentra bientôt toute son attention sur Rosemonde. Celle-ci, languissamment affaissée sur le coussin qui lui servait de siége, livrait sa tête aux mains de Mahaut, qui semblait occupée à déprisonner la longue chevelure de sa maîtresse du réseau d'or qui la retenait captive ; tandis qu'Edith, pensive et silencieuse, considérait ce travail avec un mélancolique intérêt.

Bien des fois, et plus encore dans ses insomnies que dans ses rêves, Eléonore s'était représenté la beauté inconnue de Rosemonde. Elle l'avait parée à son gré des attraits les plus enchanteurs, des grâces les plus séduisantes, pour se dire ensuite que son orgueil ne fléchirait pas le genou devant elle ; qu'elle n'éprouverait, à sa rencontre, ni la surprise, ni l'admiration involontaire qui lui eussent occasionné le plus cruel des tourments ; mais c'est toujours lorsque nous cherchons ainsi à nous prémunir contre les atteintes d'un mal qui nous menace, que la douleur nous tient en réserve quelques-uns de ses traits les plus aigus. Rosemonde était-elle donc plus belle qu'Eléonore ne l'avait imaginé? Non sans doute, mais la reine ne songea même pas à la comparer avec ces créations de sa fantaisie ; car ce qu'elle avait été impuissante à leur prêter et ce qui la subjuguait dans sa rivale, c'étaient toutes les radieuses transfigurations de la vie, c'était surtout ce divin rayonnement que jette une ame sublime à travers une forme parfaite qui, semblable au miroir le plus pur, n'altère aucun coloris, ne voile aucune lumière, ne dissimule aucun éclat.

Eléonore n'avait donc pas eu le temps d'analyser la beauté de sa rivale : elle en avait été saisie et pénétrée. Son regard ne pouvait s'en détacher, et pourtant ce que la reine éprouvait de tortures, en cet instant, dépassait tout ce qu'il est possible d'exprimer. Elle se débattait sous le coup mortel qu'avait reçu son orgueil. Elevée dans la persuasion qu'elle était la favorite du ciel, et qu'aucune femme, sur la terre, ne pouvait l'égaler, elle se sentait tout-à-coup déchue de toutes ses royautés ; sa gloire lui devenait une insulte, ses triomphes un outrage. Ni le passé, ni l'avenir, ne lui offraient de refuge consolateur ; le ciel, il semblait, lui retranchait subitement tous ses dons. Elle ne comprenait plus rien de ce qui est l'orgueil et les délices des autres créatures. Ce fier sentiment de l'existence, qui fait de chaque être le dieu d'un monde à part, venait de s'anéantir en elle ; sa haine même ne la soutenait plus ; la vie lui était devenue impossible, parce qu'une femme était de trop sur la terre.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! vous m'avez abandonnée ! — murmura Eléonore, sans songer que cette pieuse invocation devenait, en ce moment, un blasphême. Mais la reine chancelait sous sa douleur ; la dernière lueur de sa raison s'éteignait. Elle eut alors la pensée de s'appliquer l'arrêt de condamnation qu'elle avait prononcé contre sa rivale, et de s'immoler elle-même à son désespoir.

Cependant la voix de Rosemonde se fit entendre ; Eléonore tressaillit comme la fille de la veuve de Naïm lorsque la parole du Seigneur lui commanda de se lever. La reine ne voulait pas perdre un mot des secrets que laisserait peut-être échapper sa rivale ; son attention était une fièvre, sa curiosité un délire.

Mahaut avait achevé de débarrasser la chevelure de sa maîtresse des ornements qui la couvraient ; elle avait ôté de même le collier que Rosemonde portait à son cou ; elle était occupée à dégraffer sa ceinture de pierreries. — Vous souvient-il, disait Rosemonde à Edith, tout en s'abandonnant aux soins de Mahaut, d'avoir vu quelquefois, sur ces pieuses images que l'on met sous les yeux des fidèles pour leur édification, la Mort présidant à la toilette d'une jeune fille ? Le hideux fantôme semble accomplir sa tâche avec amour, et cependant, sous ses doigts, tout s'altère, se flétrit et se souille. Au lieu de pompeux atours, on ne voit plus que perles brisées, fleurs fanées et honteux haillons. Hélas ! j'en demande pardon à ma pauvre Mahaut, mais il

me semble que, en ce moment, elle remplit l'office de la Mort. — Un regard de reproche fut toute la réponse d'Edith. Mahaut s'arrêta surprise et attristée. — Oh! ce n'est pas que je regrette toutes ces frivolités, reprit vivement Rosemonde; mais c'est aujourd'hui que je m'en sépare pour jamais; et, en les quittant, je sais que j'abjure mon amour. Elles m'ont été bien précieuses, ces chaînes brillantes que je me plaisais à considérer comme les insignes d'un esclavage qui m'était si cher. Edith, Edith, vous ne comprendrez jamais combien j'ai aimé! — Rosemonde, ma sœur chérie, s'écria la comtesse de Glamorgan avec l'accent de la plus vive sollicitude, je croyais que le ciel vous épargnait ces douloureux combats; vont-ils donc assiéger votre héroïque résolution? Hélas! serez-vous vaincue? — Non, non, répondit fermement Rosemonde, ne le craignez pas; j'ai donné ma promesse à l'apôtre de Dieu, à celui que vous avez conduit vers moi, Edith, et dont la noble voix est venue prêter tant d'autorité aux injonctions si long-temps réitérées de ma conscience. Voici ce qu'il me disait, et ces paroles sont de celles auxquelles les vains murmures des passions humaines ne peuvent rien opposer : « Celui qui cherche le bien, ma fille, ne doit pas agir d'après ses forces, mais d'après son désir. Il ne doit pas dire : Je suis faible et impuissant; que ferait le Seigneur de moi? Il faut qu'il se dirige, en tendant les bras vers Dieu, comme l'enfant vers sa mère. Vous, ma fille, vous vous sentez dans la détresse, car vous avez abandonné à une passion coupable votre cœur, votre esprit, votre ame, tout ce qui est en vous intelligence et amour. De toutes vos facultés, une seule vous appartient encore, parce qu'elle est inaliénable; c'est la volonté : eh bien! que la volonté vous sauve. Vous savez de quel côté est la vertu; marchez-y en aveugle à travers les obstacles. Soyez, envers vous-même, implacable comme l'est le destin lorsqu'il en veut à l'homme; courbez-vous sous votre propre joug comme sous celui de l'inflexible nécessité. » — Et vous avez acquiescé à ces ordres salutaires? s'écria Edith avec un admiratif élan; ô sainte! ô martyre! — J'ai dit : j'obéirai, mais mon sacrifice, le croirais-tu, Edith? n'est pas dans mon obéissance. J'obéirai, non, comme tu le voulais, pour racheter ma vie que tu crois à chaque instant menacée, non pas même peut-être pour racheter mon ame; j'obéirai parce que mon amour, autant que ma conscience, m'en fait maintenant la loi. Tu le vois, Dieu prend en pitié ma faiblesse et m'a tendu la main.

Mais, je te le répète, le sacrifice n'est pas de me dépouiller de mon bonheur, ni de vouer ma jeunesse à la pénitence, ni même de me condamner, loin de Henri, à l'isolement de l'absence éternelle; non, c'est d'immoler mon amour, c'est d'en anéantir la pensée. — Mais ne me disiez-vous pas, chère Rosemonde, que lors même que vous n'eussiez pas pris la résolution de vous consacrer à la vie sanctifiante du cloître, il vous fallait renoncer à l'espoir de vivre auprès du roi? Alors, l'absence ne vous eût-elle pas apporté naturellement ce mal de l'oubli qui vous paraît si redoutable? —

Un léger signe d'incrédulité fut la première réponse de Rosemonde. — Le message que j'ai reçu hier du roi, répliqua-t-elle, avait pour but de m'engager à me confier à Turold, et à passer en Normandie sous la protection de ce guide fidèle. Henri, pour me déterminer à venir le rejoindre, employait toutes les entraînantes supplications de l'amour; comme si la simple expression de sa volonté n'eût pas suffi pour me persuader, si, dans cette occasion, son véritable intérêt eût été d'accord avec ses désirs. Mais, vois-tu, Edith, ceux qui aiment ardemment, comme je le fais, sont favorisés de grâces si miraculeuses que je doute parfois que le courroux du ciel soit contre eux. C'est ainsi que rien de ce qui peut toucher et intéresser Henri ne m'est étranger. La distance des lieux et celle des temps sont impuissantes pour rompre cette communauté de vie. Ce n'est pas seulement au moment où il les éprouve que je suis pénétrée des sentiments qui l'animent; je prévois même le bien ou le mal qui le frappera. On dirait que les anges qui président à sa destinée viennent, chargés du bonheur ou du malheur qu'ils lui réservent, me visiter avant d'arriver jusqu'à lui. Hélas! pourquoi faut-il que l'avenir qui se dévoile à mes regards soit si funeste! Que de troubles et de douleurs dans l'existence, si glorieuse jusqu'alors, de celui que j'aime! Que ferait-il maintenant de mon amour? Je ne puis, comme une épouse, l'assister à chaque heure de la vie et porter la moitié de son fardeau. Il faut que je me tienne à distance, et son amour, qu'il ne devrait pas écouter, et qui le rappellerait sans cesse vers moi, ne serait, au fond de son cœur, qu'une tyrannie douloureuse de plus. — Eh bien! insista encore Edith, si l'intérêt personnel du roi vous commande de vous séparer de lui, qui remplira donc pour vous le vide de l'absence, chère Rosemonde, si ce ne sont les soins assidus et consolants de la vie

religieuse? — L'absence, Edith, je ne comprends pas ce mot : Henri vit en moi, et jamais je ne me suis sentie séparée de lui. Jamais je n'ai éprouvé ces alternatives inquiètes où l'espoir et le désir se mêlent au regret et à la crainte, et qui troublent d'ordinaire les amours humains. Jamais, ici, le mouvement lent ou précipité des heures ne m'a fait apercevoir le cours pénible du temps. Ma vie s'enfuyait d'un vol uniforme et doux qui me semblait l'immobilité divine de l'éternité. Si je revoyais Henri, après quelques jours, même après quelques semaines de séparation, le bonheur qu'il m'avait laissé n'était point encore épuisé, et les joies du présent se réunissaient aux délices du passé, sans que la chaîne de ma félicité eût jamais été un instant interrompue.

— Mais, tôt ou tard, il viendrait pourtant, mon amie, s'écria Edith avec l'accent d'une douleur déchirante, ce moment cruel où vous vous sentiriez seule avec un souvenir impuissant à vous consoler. — Non, non, répliqua l'infortunée Rosemonde, dans un égarement désespéré, non, jamais le vide et la solitude ne se feraient sentir au fond de mon ame ; jamais cet amour ineffable qui remplit mon cœur ne le délaisserait. Non, avant qu'il en soit ainsi, la mort m'aurait ravi mon dernier souffle. Et, cependant, vous qui dites vouloir mon salut, c'est là ce que vous exigez de moi : que je chasse Henri de mes pensées, que je le bannisse de mes affections, que je reprenne possession de mon être, dites-vous, pour le vouer à Dieu. Et vous appelez cela, cruelle, une résurrection ? Ah ! c'est la plus douloureuse des agonies ! — Eh bien ! reprit Edith avec une sombre résignation, fuis donc ces combats terribles, fuis ce désespoir sans remède, laisse-toi entraîner, jusqu'à ta condamnation éternelle, sur cette pente fleurie que tu ne peux remonter. Va ; mais ne m'abandonne pas, moi, n'oublie pas de me réclamer à ta suite. J'ai mérité de partager ton châtiment, car, dans un jour de malheur, j'ai contribué à ta perte. Que l'enfer, donc, accepte sa double proie. Mon amitié ne sera pas moins sacrilége que ne l'est ton amour ; pour toi je renonce à l'éternité bienheureuse, je renonce à l'élu du ciel, à mon noble époux ; je renonce au sang du Christ qui devait nous purifier toutes deux. Aime Henri, Rosemonde ! tout est fini pour nous ! —

— Qu'ai-je dit ? répliqua Rosemonde, avec une profonde altération du visage et de la voix, quel blasphème ai-je proféré, pour

qu'Edith à qui je suis si chère, pour qu'Edith, cette ame sans tache, prononce, sur elle et sur moi, un arrêt de réprobation? Oh! ne me maudis pas, ma noble sœur; que l'élan de mon cœur vers toi me fasse pardonner tout ce que je t'ai fait souffrir. Ne t'ai-je pas affirmé que je tiendrais ma promesse? Que peux-tu craindre? abandonnons le reste à Dieu! L'heure du sacrifice, d'ailleurs, est arrivée : fais-toi suivre de Mahaut; va au-devant de celui que tu nommes mon sauveur; amène-le près de moi, qu'il reçoive le vœu de renoncement absolu que je vais prononcer. Auparavant, et pour que tu ne doutes plus de ma résolution, attache sur mon front le bandeau des vierges consacrées au Seigneur. Sous ce voile sacré, où je m'abrite pour jamais, les anges, peut-être, me reconnaîtront pour une ame élue, et, remplis d'une sainte compassion, ils viendront secourir ma faiblesse. Pourquoi donc t'avais-je affligée de mes douleurs, chère Edith! leur terme, maintenant, me paraît si proche! Miracle étrange! une transformation subite s'opère en moi. Je sens qu'une puissance invisible me menace, mais elle m'inspire moins de crainte que d'espoir; ces murs refusent, il me semble, de me livrer passage, ils se referment sur moi comme un tombeau, mais ce tombeau est l'asile de mon ineffable béatitude; mon cœur oppressé devient impuissant au mouvement de la vie, mais son repos est l'immuabilité de l'éternel amour. —

— Oh! ma chère Rosemonde! s'écria Edith, effrayée de cet étrange délire, je ne te quitterai pas. Mahaut est courageuse, elle ira seule au devant de celui que nous attendons. Nous nous rendrons ensuite, comme nous en sommes convenues, au monastère de Godstow par cette route souterraine dont tu connais le secret; et, quand tu auras touché ce port de salut, quelque chose me dit que nul danger de l'ame ou du corps n'existera plus pour toi. — Il sera fait comme tu le dis, mais il est à propos que tu accompagnes Mahaut. D'ailleurs, quelques instants de prière et de recueillement me sont nécessaires avant l'engagement que je vais prendre envers le Seigneur. Pars sans alarmes, chère Edith, Dieu veille sur moi. Le secret de ses miséricordes m'est enfin révélé : il sauve par l'amour ceux que l'amour a perdus. J'aime Dieu, et je ne cesse pas d'aimer Henri. —

Rosemonde se tut, ses paupières se fermèrent; elle sembla s'affaisser dans un doux recueillement. Edith demeurait à la contempler, indécise encore de ce qu'elle devait faire. Mais Rosemonde s'aper-

cevant de sa présence, lui dit avec un ton d'affectueuse autorité : — Va, il est temps. — La comtesse de Glamorgan s'efforça de triompher de ses inquiétudes, que rien, d'ailleurs, ne semblait justifier; elle sortit, accompagnée de Mahaut, pour aller jusqu'à l'entrée du souterrain, au-devant de Thomas de Canterbury qui devait les y attendre.

Le silence qui succéda au départ d'Edith eût paru bien effrayant sans doute à quiconque eût connu la présence d'Eléonore en ce lieu, et pu pénétrer le secret des pensées de la reine.

Lorsque quelques instants se furent écoulés, Eléonore entra à pas lents de la galerie dans l'oratoire. Rosemonde, plongée dans une profonde méditation, ne l'avait pas entendue; mais, tout-à-coup, elle tressaillit et leva les yeux; le regard dur et acéré de la reine avait pénétré jusqu'à son cœur. — Rosemonde, dit Eléonore avec un calme impitoyable, vous pouvez dire maintenant combien vous aimez le roi Henri, Edith n'est plus là pour vous entendre; vous pouvez répéter que vous préférez mourir plutôt qu'abjurer votre amour, car je suis venue, moi, pour accomplir votre vœu. — Qui êtes-vous? s'écria Rosemonde, faiblissant sous l'épouvante. — Je suis la femme que vous avez humiliée, la reine que vous avez outragée, l'épouse dont vous avez violé les droits. — Oui, je vous reconnais, répliqua Rosemonde avec toute l'exaltation de la terreur, vous êtes l'expiation implacable, vous êtes le remords vengeur, vous êtes mon crime armé contre moi. O mon Dieu! cette heure terrible ne devait donc pas m'être épargnée! — Non, Rosemonde, et nul ne te défendra contre moi. Henri, Edith, ils t'ont tous abandonnée : c'est dans les bras d'Eléonore que tu vas mourir. — Un tressaillement douloureux de sa victime répondit à la reine. — Grâce, grâce! s'écria encore l'infortunée Rosemonde; grâce! Ma mort serait un crime aussi, mon crime et le vôtre, qui, durant toute l'éternité peut-être, retomberait sur nous. — Et que m'importe, à moi, répliqua Eléonore en se laissant emporter à toute sa fureur, que m'importe l'éternité! c'est dans le présent que je veux la vie; et, si tu ne meurs pas, je ne peux vivre, car tu m'as tout ravi, puissance, orgueil et amour. Meurs donc, pour que je retrouve mon cœur dans ma haine, mon orgueil dans ma vengeance et ma puissance dans mon crime! — Rosemonde ne répondit pas; mais, sous son effroi dissipé par degrés, son front avait repris son calme angélique; une résignation pieuse était peinte

sur son visage; elle priait. — Oh! n'espère pas me toucher par ta feinte douceur, s'écria la reine avec un accent où s'exprimait la plus cruelle aversion; le fer et le poison sont prêts : choisis! — Et, par un geste menaçant, sa main fit étinceler aux yeux de sa victime la lame aiguë. Rosemonde écarta le glaive, et dit avec dignité : — Entre femmes, pas de sang. — Puis elle prit la fiole que lui présentait la reine. Avant de la porter à ses lèvres, elle jeta encore un dernier regard sur Eléonore, ce regard du martyr, plein de pardon et de sollicitude pour le bourreau. La reine demeura impassible, elle vit la fatale liqueur épuisée jusqu'à la dernière goutte, et, conservant sa morne attitude, mais d'un regard plus farouche encore, elle épiait les livides frissons qui envahissaient le front de sa rivale.

Peu de temps s'était écoulé lorsque des pas se firent entendre à travers la porte de l'oratoire; c'étaient Edith et Mahaut revenant, sans avoir parcouru le long trajet qu'elles s'étaient proposé d'accomplir, parce qu'elles avaient rencontré sur leur chemin Thomas de Canterbury, qui arrivait, accompagné de Turold, et guidé par le fidèle écuyer. Edith entra dans l'appartement de Rosemonde, aperçut Eléonore, devina ce qui s'était passé, et, d'un cri déchirant, sembla réclamer secours. Thomas de Canterbury, Turold, Mahaut, s'avancèrent précipitamment. Mais Edith, avec cette force de dévouement invincible qui n'appartenait qu'à elle, avait déjà dominé sa violente émotion. Elle posa sa main sur le cœur de Rosemonde, approcha un miroir de métal poli de ses lèvres, et, bientôt, aidée de Mahaut, elle lui prodigua des soins intelligents, mais trop tardifs peut-être.

Un silence imposant régnait entre les autres témoins de cette scène; seulement, Turold interrogeait du regard Thomas de Canterbury, avec un mélange de soupçon et de colère, de doute et d'horreur. Le Primat surprit ce regard, et se tournant vers la reine, qui semblait avoir perdu la puissance de secouer sa farouche immobilité : — Madame, lui dit-il, j'avais amené avec moi ce fidèle serviteur du roi, pour qu'il fût témoin que, si Rosemonde abandonnait ce lieu pour un saint asile, c'était d'une volonté libre, et qu'aucune violence n'était exercée contre elle. J'étais loin de soupçonner quel affreux spectacle vous nous réserviez! Mais, au nom du ciel, confessez votre crime; dites à ce témoin, conduit ici par Dieu, qu'il n'y a parmi nous qu'un meurtrier, qu'il n'y avait sur la terre qu'un être assez

sacrilége pour oser porter une main homicide sur l'une des créatures les plus parfaites de Dieu, et que cet être homicide et sacrilége, c'est vous, Madame ! — Assez ! répondit Eléonore en arrachant avec effort la parole de ses lèvres qu'une émotion terrifiante avait pâlies et glacées, assez ! ne m'insultez pas, sir Thomas. Même ici je suis la reine, et mon époux pardonnerait bien des choses à quiconque livrerait entre ses mains son mortel ennemi, le rebelle saxon, le Primat déchu qu'a rejeté l'Angleterre. — Des menaces ! répliqua Thomas de Canterbury avec un mépris foudroyant, des menaces ! Encore des menaces et de la violence ! Ne comprends-tu donc pas, en cet instant, créature insensée, combien le crime est impuissant et misérable ! Depuis que tu as frappé ta rivale, est-ce que sa beauté céleste resplendit sur ton front ? est-ce que sa douceur angélique réside au fond de ton ame ? Non ! l'envie hideuse, la colère sanglante, voilà maintenant ta parure; les sombres soucis, les rongeurs remords, voilà ton repos ! Et ta puissance et ta gloire, dont tu étais si vaine, quelle est maintenant la renommée qui les célèbrera ? quels sont les poètes qui les chanteront? Jusqu'à la postérité la plus reculée, on répètera qu'Eléonore a tué Rosemonde, parce que Rosemonde surpassait Eléonore dans toutes les perfections enchanteresses du corps et de l'ame, dans toutes les grâces ineffables de la beauté et de l'amour !... Ne menace donc pas, femme, humilie-toi ! car le Primat déchu tient encore dans ses mains assez de foudres pour terrasser le front d'une reine criminelle ; car il peut prononcer sur toi une sentence inexorable que Dieu même ne révoquerait pas. —

La reine se courbait sous la puissance écrasante de la parole du Primat, et cependant son orgueil tenta encore un effort pour se relever. — Vous pouvez me maudire, dit-elle ; mais m'humilier, c'est impossible. Ils sont toujours au-dessus du mépris, ceux qui savent inspirer la crainte, et mon époux lui-même l'apprendra par sa propre expérience. Quant à la postérité, elle retiendra mon nom parce qu'il sera redoutable, bien mieux encore que s'il n'eût été qu'heureux. Souvenez-vous de mes paroles, sir Thomas, et bientôt vous en comprendrez le sens : le règne de Henri est fini, c'est celui d'Eléonore qui commence. —

La reine sortit à ces mots, dissimulant encore sous une attitude hautaine tout ce que son cœur éprouvait alors d'abattement et de désespoir. Turold, l'humble soldat, qui priait à genoux à quelque

distance de Rosemonde, et dont le visage portait des traces de larmes, s'adressant au Primat lorsqu'Eléonore eut disparu, lui dit : — Ne craignez rien, noble ministre de Dieu, tant que j'aurai un souffle de vie, vous n'avez rien à redouter du courroux de la reine. Confiez-vous à moi; avant peu, je saurai pourvoir à votre sûreté. —

Turold tint sa parole, et guida heureusement jusqu'en France Thomas de Canterbury. La reine, d'ailleurs, ne chercha point à s'emparer du Primat; elle garda même un profond secret sur la courte apparition qu'il avait faite en Angleterre ; apparition qui ne fut guère connue que des personnages de notre histoire. Il serait superflu de rappeler ici la fin tragique du noble Thomas Becket : sa mort, hélas ! fut le crime de Henri II, comme celle de Rosemonde avait été le crime d'Eléonore.

Rosemonde était-elle morte en effet? Le zèle et l'ardente amitié d'Edith n'opérèrent-ils pas un miracle de résurrection? L'histoire n'a point éclairci ce point mystérieux, imitons sa réserve. Nous savons seulement, par le rapprochement des dates chronologiques, que la vie de l'infortunée fut courte : les ames les plus parfaites ne passent sur la terre que le temps d'y souffrir et de se purifier.

Edith et Mahaut se retirèrent dans l'abbaye de Godstow. Ce monastère, où s'étaient conservées des mœurs plus saintes et plus pures que celles de la plupart des autres maisons religieuses de l'Angleterre, et qui avait été comblé de grandes richesses par Henri II et Rosemonde, fut choisi par la comtesse de Glamorgan, tout à la fois comme un asile digne de sa piété et comme un refuge inviolable contre la haine d'Eléonore.

Après bien des années écoulées, un monument touchant de l'amitié d'Edith et de Rosemonde subsistait encore ; c'était une croix de pierre érigée par la comtesse de Glamorgan, dans ce carrefour même de la forêt de Godstow où s'est déroulée une des dernières scènes de notre histoire. Sur la croix, on lisait cette pieuse inscription :

> Qui meat hac oret, signum salutis adoret,
> Utque sibi detur veniam Rosamunda precetur [1].

Grâce à sa puissante protectrice, la sœur Emma obtint de retourner à l'abbaye de Saint-Etienne. Cette jeune fille, qui s'était faite le perfide instrument de la jalousie d'Eléonore, commit bientôt d'autres

[1] *Monast. Anglic.*, t. I, p. 528

crimes pour satisfaire ses propres passions. Atteinte enfin par un sévère jugement de l'autorité ecclésiastique, la sœur Emma sentit, au milieu des rigueurs d'une longue pénitence, sa conscience, aveugle et sourde jusqu'alors, recouvrer ses perceptions divines sons l'influence salutaire du châtiment. Cette ame égarée, revenue une fois à Dieu, s'éleva aussi haut dans la perfection et la vertu qu'elle était descendue profondément, d'abord, dans la perversité et le crime.

On connaît l'histoire de ces funestes divisions qui s'élevèrent entre la reine et son époux, et troublèrent si misérablement la fin du règne glorieux de Henri II. Le meurtre de Rosemonde fut-il la première cause de cette haine intestine? nul ne l'a su. Seulement on eut lieu de reconnaître, en maintes circonstances frappantes, que le souvenir de cette femme si chère était impérissable dans la mémoire du roi. Quelque temps après que s'étaient passés les évènements que nous venons de rapporter, Henri, interrogé par plusieurs de ses courtisans et de ses amis intimes sur le sort mystérieux de Rosemonde, leur répondit avec tristesse : —Elle est perdue pour moi; mais, quelque soit son sort et sa fin, elle peut toujours être appelée *la bien aimée*, car tant qu'elle fut mienne, je n'ai point connu d'autre amour, et le ciel me l'a ôtée le jour où mon cœur dévasté n'était plus digne d'elle. —

En 1191, un évêque de Lincoln, nommé Hugues, qui sans doute n'avait jamais su s'édifier de la sainte légende de Madeleine, étant venu visiter le monastère de Godstow, fut frappé de la magnificence d'un tombeau qui se trouvait dans l'église, près du maître-autel, et demanda quel était le noble personnage auquel on avait fait l'honneur de l'inhumer en cet endroit. Il lui fut répondu que, sous cette tombe, érigée par la munificence de Henri II, reposaient les restes de Rosemonde-la-Belle. Le prélat, scandalisé qu'on eût mis les reliques de cette douce martyre en si haute place, ordonna qu'elles fussent exhumées et transférées dans la salle conventuelle du monastère. Cet ordre rigoureux reçut son exécution; mais, au moment où la tombe fut entr'ouverte, et, comme pour exalter la mémoire insultée de Rosemonde, un suave parfum s'épancha dans l'air et remplit toute l'église. C'était l'arôme divin du véritable amour, qui avait laissé jusqu'au sein de la mort sa trace embaumée.

Amélie Bosquet (Rouen.)

ASSOCIATION NORMANDE.

VOYAGE A L'ABBAYE DE LA TRAPPE.

L'Association normande, qui, chaque année, tient ses séances générales dans une des villes de l'ancienne province de Normandie, avait choisi Argentan pour la réunion générale de 1846. C'est dans cette ville, qu'au mois de juillet, s'est ouverte, sous les auspices de l'Association, la XIVe session du Congrès agricole et industriel Normand. Plusieurs villes, plusieurs Sociétés d'agriculture des départements du Calvados, de l'Orne et de la Seine-Inférieure, avaient envoyé des députations au Congrès. On regrettait de n'y point voir des agriculteurs du département de la Manche, avec mission d'y représenter cette vaste et riche contrée de la Normandie. Je me rendis au Congrès comme inspecteur de l'Association, et je me réunis à la députation de ma ville natale, qui m'accueillit avec bienveillance.

Après avoir assisté à une partie de l'enquête agricole, et présidé le Congrès pendant les débats de l'enquête industrielle, je formai le projet d'aller, avec plusieurs membres du Congrès, visiter la célèbre abbaye de la Trappe, dans l'arrondissement de Mortagne. Ce sont mes souvenirs historiques, et mes impressions sur les faits les plus remarquables de ce voyage; que je vais essayer de retracer.

Argentan, où se tenaient les séances du Congrès, a eu, comme toutes les villes du moyen-âge, son château fort qui soutint plusieurs siéges, et qui vit sous ses murs Guillaume-le-Conquérant, son fils Henri et presque tous les princes de cette puissante famille. Henri Ier,

roi de France, voulant profiter de la jeunesse de Guillaume, duc de Normandie, afin de s'emparer de son duché, assiégea Argentan en 1046, en détruisit les fortifications et brûla la ville. Plus tard, Henri, duc de Normandie, fit d'Argentan une des plus fortes places de la province. Après sa mort, cette ville devint le lieu de refuge de Mathilde, sa fille, femme de Geoffroy-Plantagenet, comte d'Anjou, à qui Étienne, comte de Boulogne, neveu du feu roi, disputait les couronnes d'Angleterre et de Normandie. Les Anglais, devenus maîtres de notre pays, prirent et pillèrent cette ville; ils en rétablirent les fortifications, en élevèrent de nouvelles, et s'y défendirent lorsque Charles VII se présenta sous les murs pour la reprendre. Ce prince, bien reçu par les bourgeois, qui lui ouvrirent volontairement les portes de la ville, chassa les Anglais, et resta maître d'Argentan et de son château fort. Deux siècles après, Henri IV, dans une lettre datée de Falaise, le 8 janvier 1590, écrivait à la charmante Gabrielle, cette femme célèbre par ses royales amours, qu'il avait pris les villes de Séez et d'Argentan.

De nos jours, l'ancien château a été transformé en palais de justice et en maison d'arrêt. C'est un bâtiment assez grand, composé de trois pavillons sur le devant. Comme presque tous les vieux châteaux, celui d'Argentan a aussi sa tradition. On raconte donc qu'une jeune fille, d'une beauté remarquable, qu'on y avait injustement renfermée, y fit jadis de nocturnes apparitions sous différentes formes. On l'appelait la Demoiselle du château, et quelquefois la Bête du château d'Argentan.

Aux fossés profonds qui entouraient ce château a succédé une petite promenade dont l'aspect est assez triste. Presque toutes les fortifications ont disparu, et des anciens murs d'enceinte on ne voit plus qu'un pan de muraille élevé. C'est au milieu de cette ruine que la piété des fidèles a placé un calvaire. Vers le centre de la ville, on aperçoit encore une vieille tour crénelée, dont la construction peut rappeler le xve siècle.

Argentan possède deux monuments religieux : l'église Saint-Germain et l'église Saint-Martin. La première est la plus importante; c'est un édifice un peu étroit, mais conçu sur un modèle régulier, et dont quelques détails sont gracieux. Elle se compose du chœur, d'une nef et de deux bas-côtés. Les piliers de la nef sont élevés, garnis de

colonnettes liées en faisceau. Les latéraux sont pareillement élevés, et offrent de belles arcades ogivales de la fin du xve siècle ; le chœur est de l'époque de la renaissance. Le portail élancé, à double ouverture, avec des frontons triangulaires, est d'un travail élégamment exécuté. Des deux tours qui surmontent cette église, l'une est un ouvrage inachevé, et l'autre une masse sans goût, qui peut dater du règne de Louis XIII ou de celui de Louis XIV. On trouve dans cette église quelques vitraux coloriés peu remarquables, et qui paraissent être de la première moitié du xvie siècle. Dans une chapelle du latéral gauche repose le cœur d'une princesse de Lorraine, bienfaitrice d'un des monastères de la ville.

Sur un des piliers de la nef, à gauche, on aperçoit figuré en demi-relief un âne couvert de son bât. Si l'on en croit une légende, un âne seul aurait transporté sur son dos toutes les pierres nécessaires pour la construction de l'église. Comme souvenir de ce service, les habitants firent sculpter, sur une des pierres qu'il avait transportées, le corps de cet âne qui avait pris une part aussi active aux travaux de l'église.

L'église Saint-Martin peut dater en partie de la fin du xve siècle. Les ornements appartiennent à la dernière période du style ogival. Les choux frisés sur les corniches, les clochetons, chargés de dentelures et de petits personnages, en forment le caractère principal. Les balustrades sont de l'époque de la renaissance. Cette église a de grandes fenêtres à compartiments, avec des vitraux coloriés. Une inscription fait connaître que les voûtes du chœur sont de l'année 1603, et qu'elles ont été *faites par François Le Moulinet, trésorier de céans, des deniers du trésor et aumônes des gens de bien.*

A l'extrémité du champ de foire, et sur une assez vaste place, on remarque un beau bâtiment de construction moderne; il renferme les salles destinées à la mairie, au tribunal de commerce et à la justice de paix. C'était dans une des grandes salles de l'hôtel-de-ville que le Congrès tenait ses séances.

Nous quittâmes Argentan, au nombre de seize, pour aller visiter l'abbaye de la grande Trappe. A peine l'aurore éclairait-elle notre départ; mais bientôt les oiseaux s'éveillèrent, et de leurs petits chants joyeux troublèrent le profond silence de la route. Nous laissâmes sur la gauche la vallée de l'Orne, le long de laquelle sont bâties plusieurs

jolies maisons de campagne, qu'embellissent de hauts peupliers dont la cime se balançait gracieusement au souffle léger de la brise du matin.

A droite de la route d'Argentan à Séez, nous aperçumes *le Chastellier* ou *camp de César*. Nous regrettâmes beaucoup de ne pouvoir parcourir cette enceinte militaire, que les Romains, après leur conquête, établirent sur un point élevé du pays, afin de contenir et de surveiller plus facilement les peuples vaincus.

Bientôt nos cinq voitures ébranlèrent le pavé de la Mortrée. Ce joli bourg, à une distance à peu près égale d'Argentan et de Séez, nous offrit, en passant, une belle église grecque, construite depuis quelques années. Enfin, les flèches de la cathédrale de Séez nous apparurent, et nous annoncèrent que bientôt nous allions saluer une ville épiscopale.

Séez est située sur l'Orne, au milieu d'une grande et fertile plaine, interrompue par de riches prairies. Cette ville, jadis importante, a eu aussi ses fortifications et ses murailles crénelées. Le seule église que nous eûmes le loisir de visiter fut la cathédrale. Saint Latuin, regardé comme le premier évêque de Séez, dut jeter les fondements de la primitive église ; mais, lors de l'invasion des Normands, cette église et la ville furent brûlées et détruites. L'évêque, Yves de Bellême, voulut rétablir l'église sur les murs calcinés de l'ancienne. Ses moyens ne lui permettant pas une entreprise aussi importante, ce prélat se rendit dans la Pouille et dans la Palestine pour y faire des quêtes. Il en rapporta beaucoup de richesses et des secours en argent, qu'il dut surtout à la générosité des fameux Tancrède, ses parents. Il jeta les fondements de sa cathédrale, dont la construction marcha lentement, comme on peut s'en convaincre à la vue de ce monument qui n'offre pas un travail d'une exécution uniforme. Ainsi, la nef et une partie du chœur appartiennent à l'époque du style ogival primitif, tandis que l'abside paraît être du xve siècle. On y voit des fenêtres élégantes en forme de lancettes, dont quelques-unes sont geminées et encadrées dans une ogive d'une plus grande dimension.

L'église figure une croix latine, construction qui, dans les idées du temps où s'établit le christianisme, représentait le signe sacré du nouveau culte. Autour du chœur et de la nef règnent des bas-côtés. L'autel est placé dans la partie inférieure du chœur ; l'évêque et le

clergé occupent la partie supérieure. La façade, qui présente des portes très remarquables, mais fort mutilées, a été défigurée par d'énormes contreforts qu'on y a appliqués, et qui produisent un déplorable effet. Cette église est aussi ornée de deux belles tours pyramidales, d'un travail délicat, et qui s'élancent vers le ciel, à l'exemple sans doute de la pieuse pensée de ceux qui les élevèrent.

Dans beaucoup d'églises cathédrales, on observait certaines cérémonies à la réception et à l'installation des évêques. L'église de Séez a eu aussi, pendant plusieurs siècles, un cérémonial particulier, lors de l'arrivée de son évêque dans la ville épiscopale.

L'évêque, après avoir reçu ses bulles, se rendait à Séez, dans une hôtellerie, sur son fief, et ensuite à l'abbaye de St-Martin, où il passait la nuit. Le lendemain, le prélat, monté sur un superbe coursier, vêtu d'un habit de cavalier, botté, éperonné, et l'épée au côté, arrivait à la ville, accompagné par l'abbé de St-Martin. A la porte d'Alençon, il descendait de cheval, quittait ses habillements, prenait une soutane, un manteau long, un chapeau convenable, et montait une mule; il traversait ainsi la ville, avec ses amis et les principaux magistrats, au milieu d'une double haie d'habitants sous les armes. Lorsque le cortége était parvenu devant une maison, sur la place appelée le *Parquet*, vis-à-vis du portail de la cathédrale, le propriétaire de cette maison mettait la main à l'étrier, aidait l'évêque à descendre, ensuite le débottait et le déchaussait. Il était aussi obligé de couvrir le devant de sa maison de linge blanc, et d'en faire étendre sur le pavé, depuis sa porte jusqu'au pied du grand autel de la cathédrale. Quand le prélat s'était revêtu de ses habits pontificaux, les chanoines en chappes grises entraient et le saluaient. L'évêque leur rendait leur salut, leur donnait le baiser de paix et sa bénédiction. Ensuite, la procession partait; l'évêque marchait pieds nus, escorté par la milice bourgeoise. Lorsque le chapitre était entré dans l'église, on fermait les portes, et alors, l'évêque en dehors, assisté d'un notaire et de son secrétaire qui tenait les bulles à la main, demandait à être mis en possession de son église. Le prieur ou le prévôt faisait ouvrir les portes, et, après la lecture des bulles, exigeait du prélat, et sur les saints évangiles, le serment que son entrée serait pacifique; qu'il conserverait les droits de son église; qu'il n'aliénerait ni ses biens, ni ceux de l'évêché; qu'il maintiendrait les immunités de son église,

et qu'il en obeserverait les coutumes écrites ou non écrites. Le prélat répondait : Je le jure ; *Hæc omnia juro.* Aussitôt deux membres du chapitre et un des archidiacres mettaient l'évêque en possession. La cérémonie se terminait par un repas auquel l'évêque devait inviter le propriétaire de la maison où il était descendu ; il devait aussi lui laisser sa monture, ses bottes, ses éperons, et en un mot *tous les vêtements auxquels il avait chevaulché.*

Une décision rendue le 15 octobre 1464, par Vauquelin, juge à Falaise, nous apprend que le propriétaire de la maison était encore obligé de porter le chapeau de l'évêque jusqu'au palais épiscopal. En l'année 1606, Jean VI, évêque de Séez, n'étant pas descendu dans la maison désignée, Louis Lesergent, qui en était propriétaire, l'assigna *pour n'être pas venu comme avoient coutume de faire ses prédécesseurs*, et le prélat, à titre de dédommagement, lui fit la cession d'un pré.

Enfin, nous arrivâmes à Moulin-la-Marche, gros bourg dont le nom figure souvent dans les annales de la province de Normandie. Pendant qu'on nous apprêtait un repas que depuis long-temps nous appellions de tous nos vœux, nous montâmes visiter l'emplacement d'un ancien château-fort qui défendait Moulin-la-Marche. Cette ruine n'offre plus que des restes de murs et des fossés profonds. De ce point élevé, la vue embrasse un horizon d'une assez belle étendue.

Après quelques heures de repos, nous prîmes enfin le chemin qui devait nous conduire à la Trappe, et nous découvrîmes bientôt, à travers le feuillage des arbres, le modeste clocher qui décore l'église de l'abbaye.

L'abbaye de la Trappe est placée au milieu d'un vallon assez étendu, sur les confins du Perche et de la Normandie. La nature paraît avoir elle-même indiqué ce lieu comme une retraite pour la pénitence. En suivant les sentiers du bois qui conduit au monastère, il semble qu'un silence sombre et imposant a régné de tout temps dans cette solitude, et, plus on approche, plus notre ame se sent pénétrée d'un sentiment religieux.

Ce fut sous le pontificat d'Innocent II, sous le règne de Louis VII, roi de France, et alors que Henri Ier, fils du Conquérant, gouvernait la Normandie, que Rotrou, comte du Perche, fonda l'abbaye de la Trappe, connue d'abord sous le nom d'Abbaye de la Maison-Dieu,

Notre-Dame de la Trappe. Cette pieuse fondation fut l'accomplissement d'un vœu qu'avait fait ce prince lors du naufrage de la Blanche-Nef. Henri Ier, duc de Normandie, venait de remporter une victoire éclatante sur le roi de France, et il retournait en Angleterre avec Mathilde, sa fille, et un brillant cortége de grands seigneurs et de prélats. Il pensait que la Blanche-Nef, qui portait plusieurs membres de sa famille, ainsi que tous les princes et tous les seigneurs de sa cour, le suivait et faisait aussi une heureuse traversée, lorsque tout-à-coup le vaisseau alla tomber sur un écueil très redoutable. Rotrou, qui se trouvait sur la Blanche-Nef, promit à Dieu, s'il échappait au danger qui le menaçait, de fonder une maison religieuse. Le prince parvint à se sauver, et, de retour dans sa patrie, il s'empressa d'acquitter la promesse qu'il avait faite au ciel.

En l'année 1122, Rotrou jeta les fondements de l'église de la Trappe, et, afin de laisser à la postérité un monument durable des motifs de son vœu, il voulut que la charpente et le toit de son église représentassent la forme d'un vaisseau renversé. La consécration s'en fit, sous le nom de la Vierge Marie mère de Dieu, l'an 1214, par Robert, archevêque de Rouen, Raoul, évêque d'Evreux, et Sylvestre, évêque de Séez. Mais avant, et dès l'année 1140, Rotrou fonda un monastère auprès de cette église. Il lui fit de riches donations; et, à son exemple, les comtes et les seigneurs du Perche, pendant plusieurs siècles, s'empressèrent à l'envi de doter cet établissement religieux de terres nombreuses, de priviléges et d'immunités de toutes sortes. Cette abbaye obtint aussi des concessions en Angleterre. Henri II, après sa réconciliation avec le Pape, à l'occasion de la mort de Thomas, archevêque de Cantorbéry, qu'on lui avait reprochée, donna à la Trappe, sans doute pour la rachat de ses fautes, la terre de *Méhéru*.

L'abbaye de la Trappe fut, pendant plusieurs siècles, renommée par la vie austère de ses religieux; mais les guerres civiles, les invasions des Anglais, pendant lesquelles le monastère fut pillé et dévasté; le temps, peut-être aussi, qui, trop souvent, détruit jusqu'à l'esprit de la vertu la plus affermie, y introduisirent un relâchement déplorable. Alors, un homme devenu célèbre entreprit la réforme de cette maison. Armand-Jean Le Bouthilier de Rancé, issu d'une famille dont les membres avaient rempli de hautes fonctions dans l'église et dans le gouvernement de l'état, avait passé sa vie au sein des plai-

sirs, quoique, dès l'âge de dix ans, il eût reçu la tonsure afin de pouvoir succéder aux riches bénéfices que la mort de son frère aîné avait laissés vacans. Il avait pris parti pour Port Royal, et s'était mis en relation avec le coadjuteur, devenu cardinal de Retz. Les mémoires du temps nous apprennent aussi que la duchesse de Montbazon, appelée la Belle des belles, et qui aux grâces de la beauté joignait les charmes de l'esprit le plus séduisant, avait inspiré, au jeune et sensible abbé de Rancé, de tendres sentiments qu'elle-même partagea. Mais il paraît que, pendant une maladie dont madame de Montbazon fut atteinte, l'abbé de Rancé passa, près de cette femme célèbre, la nuit où elle mourut, et que, dans cet instant solennel, revenant à de pieuses pensées, il l'exhorta vivement à mourir en femme chrétienne. Quoi qu'il en soit, ce fut peu de temps après cet événement, qui produisit sur son ame et sur son cœur la plus vive impression, que l'abbé de Rancé, bannissant de sa maison le luxe et les plaisirs, ne s'occupa que de la prière et de l'étude des choses saintes. Alors abbé commendataire de l'abbaye de la Trappe, il obtint du roi de ne plus la conserver que comme abbé régulier. Il s'y retira en 1662, et, deux ans après, il apporta, dans cette maison, l'étroite observance de l'ordre de Citeaux, qui, depuis, s'y est maintenue sans interruption; il y fit refleurir les premières coutumes, ainsi que la règle primitive dans toute sa sévérité, et il y rétablit aussi l'usage de l'ancienne hospitalité, pratiquée par les premiers religieux. Il mourut, comme tous les religieux de la Trappe, couché par terre, sur la paille et sur la cendre. Au nombre des ouvrages qu'il composa dans sa retraite, on distingue le *Traité de la sainteté et des devoirs de la Vie monastique*, et ses *Commentaires sur la Règle de Saint-Benoît*.

Ce fut sous l'empire de ces souvenirs historiques que nous arrivâmes à la porte du couvent. D'abord un frère convers nous reçut; mais bientôt un frère trappiste arriva, qui, après avoir connu les motifs de notre visite, nous introduisit après du Révérend Père Abbé. Celui-ci nous accueillit avec un sentiment plein de bonté et de réserve; il nous apprit que tout le couvent allait se rendre à l'église pour y chanter les vêpres. Nous sollicitâmes du R. P. Abbé la permission d'assister à l'office; notre demande parut lui sourire, et aussitôt il nous conduisit dans une tribune d'où nous pûmes voir tous les frères en prière. Les frères trappistes occupaient les stalles du chœur, et les frères convers la partie inférieure de l'église; mais, après les vêpres,

et avant le salut, ceux-ci se réunirent aux autres, et alors tous les frères prirent place dans le chœur. Ce fut le R. P. qui officia au salut. Il arriva à l'autel, la crosse à la main, portant aussi l'anneau au doigt, ainsi que la croix pastorale. Seulement la croix et la crosse sont en bois, et aucun diamant ne brille sur l'anneau. Le chant est grave et lent, et les frères psalmodient plutôt qu'ils ne chantent; leur recueillement nous parut aussi naturel que leur piété profonde. Soixante-seize frères se trouvaient ainsi réunis.

Après l'office, le R. P. Abbé revint à nous, et nous visitâmes avec lui son monastère. Tous les appartements sont décorés de sentences pieuses et de passages tirés des écritures saintes, qui ramènent les religieux aux souvenirs de la fragilité des choses humaines, de la brièveté de la vie, et de l'éternité. Les dortoirs se composent de petites cellules en bois, et chaque cellule contient quelques ais en forme de couchette, avec une paillasse et une couverture en laine. C'est sur ce lit plus que modeste que reposent les frères, et qu'ils goûtent un sommeil court, mais qui cependant leur est encore doux. Le réfectoire et la cuisine sont d'une exquise propreté. Le souper des frères était servi; leurs mets sont apprêtés à l'eau et au sel; ce sont des légumes, des racines et du laitage. Ils n'ont pour boisson que du cidre ou de la bière. Leur pain est fortement mêlé, et ressemble à du pain bis. Dans la bibliothèque, nous admirâmes un magnifique manuscrit à miniatures enluminées : c'est un antiphonaire de l'année 1528, et qui a été exécuté dans un monastère étranger à la Normandie. De vastes jardins nous offrirent des légumes d'une belle et riche végétation, cultivés avec soin et intelligence.

Les diverses dépendances de la maison attirèrent aussi nos regards. Nous visitâmes une laiterie où les religieux fabriquent du fromage façon gruyère; une buanderie, où ils lessivent eux-mêmes leurs linges et leurs vêtements; un moulin perfectionné, à l'imitation des moulins anglais, et dans lequel une seule roue met en mouvement les machines destinées à battre le grain et à le vanner, à le moudre et à le nettoyer, et à bluter les farines; une forge où les frères fabriquent tous les objets nécessaires à leur maison. Dans la basse-cour, une porcherie assez importante, qui souvent renferme des élèves de 500 et 600 livres; dans l'écurie, des chevaux et des juments dont quelques-unes sont de bonne race; dans l'étable, des vaches, sur lesquelles seize vaches laitières d'une belle espèce, et que, lors de

notre visite, deux frères étaient occupés à traire. Le R. P. Abbé écouta avec un vif intérêt les observations que l'un de nous, M. Girardin, membre de l'Institut, et savant professeur de chimie à Rouen, lui présenta sur la laiterie, les étables, les engrais, et sur les moyens de les perfectionner.

Les instruments aratoires appelèrent aussi notre attention. Nous remarquâmes surtout plusieurs charrues normandes perfectionnées; des butoirs à betteraves et à pommes de terre; des herses établies de manière à briser et à fendre toutes les parties du sol qu'elles traversent; un semoir pour les graines rondes; enfin, plusieurs charrettes et banneaux bien conditionnés et exécutés dans la maison.

Nous parcourûmes ensuite les champs, les prairies, où les frères s'occupaient des travaux de la moisson; les bois, les terres incultes et infertiles que les religieux défrichent, et sur lesquelles ils exécutent avec intelligence des travaux d'amélioration. Le R. P. Abbé accueillit avec un sentiment de reconnaissance les enseignements que lui donna, sur les semis, les défrichements agricoles et sur le meilleur mode d'exploitation rurale, M. Du Breuil, professeur distingué à l'Ecole centrale d'agriculture de Rouen.

En visitant cet établissement dans toutes ses parties, nous admirâmes l'esprit d'ordre et vraiment progressif des Trappistes. Cette industrie agricole à laquelle ils se livrent, les bons résultats qu'ils obtiennent, doivent avoir la plus heureuse influence sur l'agriculture du pays qui les environne, leur maison offrant presque tous les avantages d'une ferme-modèle. Un fait très remarquable, c'est que les impositions que paie le monastère aujourd'hui, sont l'équivalent du revenu d'autrefois, et que dans l'espace de vingt ans ce revenu a plus que sextuplé. C'est avec les produits de leurs terres que vivent les religieux, qu'ils augmentent leur moisson, font l'aumône, et donnent chaque jour l'hospitalité aux nombreux étrangers qui se présentent. Dominé par les pensées que m'inspirait cette visite qui durait depuis bientôt quatre heures, je fis observer au R. P. Abbé que les travaux agricoles de ses religieux, que leurs succès, que les bienfaits que la contrée devait en recueillir, que ce désir qui les animait de joindre l'utile à la pénitence, pouvaient seuls expliquer leurs austérités et leur genre de vie si sévère: « Oui, aux yeux du monde, » me dit-il en me souriant avec bonté. Je vis que nous nous étions compris.

Le seul vestige de l'architecture primitive de l'abbaye que j'ai re-

marque, est un cloître, ou peut-être même une salle capitulaire, coupée aujourd'hui en deux étages par un plancher. Le premier étage sert de grenier à farine ; celui du bas, de cave et de boulangerie. Cette salle est à voûtes ogivales, et les voûtes reposent sur de minces colonnes, dont les unes sont rondes et les autres polygones. Cette construction peut dater des premières années du XIIIe siècle.

L'église et les bâtiments du couvent sont d'une époque récente, et ont été rebâtis avec une simplicité qui offre encore une certaine élégance. Dans l'église, on peut admirer un tableau représentant l'Ascension de J. C. par Philippe de Champagne.

Dans l'intérieur de la maison, dans les jardins et dans les champs, partout où nous allâmes, nous trouvâmes les religieux qui se livraient avec ardeur à leurs travaux ; notre arrivée ne produisait sur eux aucune impression, et ils continuaient d'observer le silence le plus absolu. Les frères trappistes sont habillés d'étoffes en laine blanche ; les frères convers ont des vêtements de drap gris-brun. Les uns ont les cheveux presque rasés, les autres ont la barbe un peu longue. A l'église, ils portent des souliers, et dans leurs travaux des sabots. Ils ne doivent s'adresser la parole entre eux que s'ils en ont obtenu la permission du Révérend Père, ou que si les travaux qu'ils exécutent exigent qu'ils se communiquent leurs pensées. Lorsqu'ils se rencontrent, ils ne se disent point : *Frère, il faut mourir*, et chaque jour ils ne travaillent pas à creuser leur tombe. Nous vîmes dans le cimetière le monument élevé à la mémoire de l'abbé de Rancé.

Le R. P. Abbé nous conduisit à la grotte de Saint-Bernard. Cette grotte, construite avec des scories, est placée loin des bâtiments, à l'entrée d'un bois ; de beaux sapins l'abritent de leur ombrage. On prétend, nous dit le R. P. Abbé, que saint Bernard s'y retirait souvent, afin d'y prier en silence et à la vue de la nature seule. L'abbé de Rancé et le grand Bossuet y ont aussi laissé leurs souvenirs. C'est peut-être dans cette grotte que saint Bernard, l'un des hommes les plus éloquents et les plus influents de son siècle, obéissant à l'enthousiasme religieux qui alors emportait les esprits, prépara ses prédications pour les croisades ; que l'abbé de Rancé, renonçant aux plaisirs mondains pour se livrer aux pratiques de la règle la plus austère, médita sur les réformes qu'il introduisit dans son monastère ; et que le grand Bossuet, dans ses jours de retraite, s'inspira de ses terribles et sublimes pensées sur les vanités des

grandeurs humaines, pensées que, rentré dans le monde, il faisait entendre dans la chaire chrétienne, devant la cour du grand roi, avec cette voix si grave et cette parole qui remuait les cœurs et les ames. Un souvenir plus récent se rattache aussi à ce lieu solitaire. Ce fut dans cette grotte, il y a trois ans, que le R. P. Abbé reçut une médaille d'argent que l'Association normande lui décerna comme un témoignage de sa sympathie pour les progrès que les Trappistes font faire à l'agriculture.

Dans cette intéressante visite du monastère de la Trappe, nous reçûmes du R. P. Abbé l'accueil le plus empressé et le plus cordial; et, à notre arrivée, comme alors que nous le quittâmes, il insista avec une affectueuse politesse pour nous offrir une collation, que le temps ne nous permit pas d'accepter. En sortant de l'abbaye, nous déposâmes notre offrande entre les mains du frère portier, qui nous vendit, comme souvenir de notre visite, aux uns des chapelets ou des graines de plantes, aux autres des livres de piété ou des gravures représentant des Trappistes ou des vues de l'Abbaye.

Nous reprîmes le chemin du Moulin-la-Marche, et, le lendemain, nous revînmes par la route de Paris au haras du Pin, afin de visiter ce bel établissement, et d'assister aux courses. Nous passâmes par le Merlerault, qui, jadis, possédait aussi un château fort dont les ruines sont sans intérêt. Ce bourg fut brûlé lors de la descente qu'Edouard III, roi d'Angleterre, fit en Normandie. Les Anglais, en l'année 1356, prirent d'assaut son château fort et le réduisirent en cendres. Cette place fut rendue à la France par le traité de paix de Bretigny. Aujourd'hui, le Merlerault ne doit sa renommée qu'à sa belle race chevaline.

Nous visitâmes l'établissement du haras du Pin avec M. le directeur. Nous y vîmes des chevaux aux belles formes, et dont le regard vif et fier semblait annoncer la noble origine ; nous admirâmes aussi des bœufs gigantesques et de belles vaches de la race de Durham. Il règne, dans les constructions et dans l'ensemble de l'établissement, mais surtout dans les belles et larges avenues, aux arbres séculaires, qui embellissent ces lieux, un air de grandeur qui frappe toujours l'étranger, visitant pour la première fois le haras du Pin. Les courses auxquelles nous assistâmes terminèrent notre excursion, dont je serai toujours heureux de conserver un bon souvenir.

RENAULT. (Coutances.)

ÉTUDES HISTORIQUES.

UN COIN DE LA NORMANDIE.

BURES. — Calvaire. — Cours de Justice. — Tabellions. — Sergents. — Burettes. — Mesnil-Follemprise. — Archéologie. — Eglise. — Cloches. — Pélerinage. — Cierge-monstre. — Saint-Sépulcre. — Vin à communier. — Maison de Desmarets. — Tourpes. — Henri IV. — Gabrielle d'Estrées.

S'il est un moyen de connaître les habitudes, la manière de vivre de nos pères, c'est, sans contredit, en considérant les monuments qu'ils ont fondés, en compulsant les archives où ils ont consigné leur volonté, leurs actes, leur administration, en interrogeant les vieillards de notre époque, et leur demandant les souvenirs de leurs premières années.

A l'aide de ces moyens réunis, on parvient à éclairer la nuit des temps, on compare le passé au présent, et, il faut bien le dire, malgré le progrès si prôné de notre siècle, le beau, le grand, se trouvent souvent derrière nous.

Quels monuments avons-nous à opposer aux églises des XIIIe, XIVe et XVe siècles, aux châteaux du XVIe, aux belles maisons en bois du même temps ?

Ah ! si, comme nous l'écrivait, il y a quelques mois, un de nos amis, si chaque paroisse avait un homme zélé pour étudier ce qui peut s'y trouver de remarquable, que de choses on sauverait de l'oubli ou de la destruction !

Nous avons voulu suivre ce bon conseil dans le lieu même où la lettre nous est parvenue, et voici le résultat de nos recherches.

Nous sommes loin déjà du temps où il fallait une troupe de cavaliers pour prendre *le gros bourg de Bures;* aujourd'hui, nous ne trouvons plus qu'un village ordinaire, charmant du reste, arrosé par la Béthune, traversé par une belle et large rue, et couronné, si je puis m'exprimer ainsi, par une maison d'école bâtie en 1839, et qui a coûté 6,000 fr. Le hasard a voulu que cette maison d'école se trouvât placée derrière un calvaire, ce qui, certes, est un heureux hasard [1]. Du haut de sa croix, le Christ semble veiller à la garde des habitants du pays, et, en même temps, on croit encore entendre sortir de sa bouche ces douces paroles : *Laissez les petits enfants venir à moi !*

La grande rue de Bures n'était, il y a cinquante ans, qu'une cavée, sur les bords de laquelle étaient plantés des arbres qui cachaient le devant des maisons. Cette cavée était si profonde, surtout au-dessus de l'église, qu'un charriot chargé de foin atteignait à peine le haut des bords du chemin. C'est Adrien Carrel, mort en 1822, qui a donné l'idée de remplir cette espèce de ravin, et qui a commencé le travail, auquel il s'est livré avec une louable persévérance. D'après un arrêt du Parlement de Rouen (17 août 1752), il y avait déjà eu ordre du procureur du roi, d'Arques, d'arracher et vendre, au profit de l'église, les arbres de la rue de Bures qui nuisaient au charroi.

Au dernier siècle, Bures était encore *baronnie;* les abbés de Fécamp nommaient à la cure; il y avait deux *cours de Justice :* l'une à Tourpes, l'autre à la ferme dite *de la Cour.* Saint-Valery, Osmoy, Burette, Mesnières, Fresles, le Mesnil-Follemprise, venaient là vider leurs différents. Il y avait aussi, à Bures, deux *Sergents* et un *Tabellion.*

Le Mesnil n'était qu'un hameau de Bures, et était desservi par un vicaire, que payaient les curés de Bures. Cette place de vicaire devait être peu avantageuse, et, en 1711, nous voyons l'abbé Jolye vendre à la fabrique de Mesnières une rente de 8 liv. pour un capital de 112 liv. [2] A proprement parler, le Mesnil n'était qu'une charge pour les curés de Bures, attendu qu'ils payaient le vicaire, et que les moines de Fécamp recueillaient la dîme : ce qui faisait dire au curé

[1] La base, en grès, de cette croix, porte l'inscription suivante :
L'an M V^cc XLVII fvst réparée ceste ✝, M : R : P : T.

[2] *Archives de Mesnières.*

de Maintru, un jour que celui de Bures se glorifiait de ses belles cloches : *Eh bien ! vous avez le son, et moi j'ai la farine.*

Burettes formait, pour ainsi dire, une paroisse à part, en ce sens que les curés de Bures devaient y aller dire la messe alternativement; mais, à la révolution, l'église fut convertie en salpêtrière, et vendue 1,600 fr. en 1815, pour être démolie.

Bures fut autrefois fort important, tout porte à le croire; les anciennes maisons, l'église, les mémoires, l'usage de le faire figurer en gros caractères sur les cartes géographiques, tout semble attester cette ancienne importance. Un mot sur l'application moderne du titre de *bourg* attaché à Bures; la singularité du fait mérite bien une mention particulière.

En 1825 ou 1826, un habitant de Bures engraissait un porc ; or, comme le pauvre animal était en butte aux attaques de nombreuses vermines, savez-vous à quel moyen on eut recours ? On fit sortir le pourceau de l'étable, et l'on mit le feu à la litière. Le moyen était prompt, mais on ne saurait dire qu'il fut prudent. En effet, au bout de quelques instants, il n'y avait plus de vermines, mais aussi il n'y plus d'étable; tout était brûlé, et l'on mettait tout en œuvre pour préserver le village d'un incendie général.

C'est à la suite de cet événement que, sur la demande de plusieurs habitants de Bures, fut rendue une ordonnance royale qui défendit de couvrir en chaume les maisons et autres bâtiments de la rue du *Bourg-de-Bures*.

L'église de Bures est une des plus remarquables de toute la contrée; elle est bâtie en croix, et, du chevet au portail, la distance est d'au moins 60 mètres.

Le portail est de la fin du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe ; les colonnettes formant l'entrée sont ornées de chapiteaux à feuilles de vigne, de chêne, etc.

Sur la muraille de droite, on remarque, au-dessus d'un cordon bien saillant, et à quatre mètres du sol, deux petites fenêtres à plein cintre; l'une de ces fenêtres est bouchée aux trois quarts, l'autre l'est entièrement, et ne peut s'apercevoir que du dehors. On voit encore, de ce côté, deux restes de colonnes à demi dégagées, ce qui se rencontre souvent au XIe siècle. Le cordon dont nous venons de parler a été coupé à trois places, où l'on a percé trois fenêtres à

nervures prismatiques, ce qui pourrait faire remonter ce travail au xve siècle.

A gauche, on voit deux grandes arcades bouchées, à plein cintre, et séparées par une colonne sur le chapiteau de laquelle on distingue encore une tête humaine ; de ce côté, deux fenêtres seulement, dont l'une, à deux meneaux, annonce le xvie siècle.

A l'entrée du chœur se trouvent les quatre piliers qui supportent le clocher, dont la flèche, de forme octogone et torse, s'élève d'à peu près 60 mètres du sol ; ces quatre piliers sont tapissés de petites colonnes presqu'entièrement détachées, dont les chapiteaux sont à crochet simple ou terminé par une grappe de raisin entre deux feuilles ; on y voit aussi plusieurs rameaux de vigne : c'est un beau xiie siècle. A l'extérieur, le corps carré du clocher est intéressant au nord et à l'est, mais les côtés de l'ouest et du sud ont été refaits en 1783, sur un devis estimatif de 4,534 liv. 19 s.[1] Ce travail, en briques et cailloux, n'offre rien de précieux sous le rapport de l'art.

Avant 1793, l'intérieur du clocher de Bures était animé par les joyeux carillons de quatre belles cloches données par Henri IV, à la faveur de Gabrielle d'Estrées ; aujourd'hui, une seule de ces cloches reste : c'est celle qui fut refondue et bénite en 1791 ; son poids est de 3,710 liv., et l'on a payé, pour la refonte, 750 liv.[2] N'oublions pas, pourtant, une toute petite cloche, pesant 237 liv., sur l'inscription de laquelle se trouve ces mots : « *Je suis fille d'une mère qui* « *commença d'exister en* 1507, *sur l'inscription de laquelle on n'a* « *pu découvrir que l'année ci-dessus, et les mots : Andrieu et Bour-* « *goise.* » Voici ce qui nous paraît avoir donné lieu à cette inscription : les quatre belles cloches de Bures avaient été prises, par Henri IV, à Hesdin ou Denain, et elles portaient 1507 pour époque de l'année où elles avaient été fondues. D'un autre côté, lorsque la grosse cloche fut refondue, il resta quelques livres de métal, employées à la petite cloche : de là probablement les mots *fille* et *mère* employés ici.

Revenons à l'intérieur de l'église.

Le côté droit du transept n'offre rien de remarquable : c'est une construction du xiie siècle, rétablie par suite d'un éboulement. Cet éboulement est postérieur à 1659, car nous voyons figurer, dans le compte du trésorier, 15 *sols* pour raccommoder la voûte de cette

[1] *Archives de la fabrique.* [2] *Ibid.*

chapelle, 4 *sols* pour du bois pour faire l'établi, et 7 *livres* 10 *sols* au maçon et à un homme pour le servir, *durant six jours* [1]. N'ayant point vu figurer, plus tard, l'éboulement et la restauration de cette chapelle, nous concluons que cela aurait eu lieu de 1671 à 1680, laps de neuf années qui a été déchiré du registre des trésoriers.

Cette chapelle est dédiée à saint Paterne, dans lequel les habitants de Bures ont une confiance spéciale. Chaque année, le mardi de la Pentecôte, on part à quatre heures du matin pour aller en pélerinage à Orival-sous-Bellencombre. Dès que le son de la cloche a annoncé le départ, la multitude se rend à l'église pour chanter le *Veni Creator*, et suit le clergé qui récite les psaumes de la pénitence.

Pendant le trajet, on rencontre, sur son passage, les habitants de chaque hameau, qui attendent la procession pour l'accompagner. Dans la plaine, les simples chants de l'alouette se mêlent à la récitation des psaumes, et l'on voit l'innocent oiseau s'élever vers le ciel, comme pour y faire monter la prière des pélerins.... Puis, tout-à-coup, on entre dans une antique forêt. Oh! comme l'ame est saisie d'un pieux recueillement à l'ombre de ces vieux arbres! Semblable au lys dont le parfum devient plus agréable lorsqu'il est transplanté sur le bord des eaux, le cœur de l'homme s'épanouit au milieu de ces chênes séculaires, et laisse exhaler, dans ses chants répétés par les échos, les sentiments d'amour dont il est pénétré.

On porte, à cette procession, l'énorme cierge qui se trouve auprès de la statue de saint Paterne, dans l'église de Bures. Ce cierge se renouvelle chaque année; la seule différence, c'est qu'autrefois on ne faisait, en quelque sorte, que de le regreffer. Ainsi, nous trouvons, dans le compte du trésorier, de 1648, une somme de 4 liv. 3 s. pour le cierge de saint Paix (pour saint Paër ou saint Paterne), et 6 s. à Ballan, pour *le portage d'icelui*. En 1611, nous ne trouvons dans les comptes qu'une somme de 20 *sols* pour ce cierge, tandis qu'on y voit figurer celle de 17 *sols pour port d'icelui* [2]. Ce qui nous porte à croire qu'à cette époque le cierge aurait bien pu peser 100 *livres*, comme le dit la tradition du pays; la somme de 20 *sols* ne figurant là que pour le *raccommodage* [3].

Voici l'origine assignée à la procession de saint Paterne. Dans un temps très reculé, la peste se manifesta à Bures; des familles en-

[1] *Archives de la fabrique.* [2] *Ibid.*

[3] Ce cierge pèse encore aujourd'hui trente à quarante livres.

tières étaient enlevées par le fléau ; l'on n'entendait que des pleurs et des lamentations : la consternation était partout. C'est alors qu'on alla en procession à Orival, pour implorer l'intercession de saint Paterne, et, au bout de quelques jours, la peste cessa. Aussi fit-on le vœu de célébrer à jamais, par une procession, l'anniversaire d'un aussi grand bienfait. La tradition ajoute encore que les habitants de Bures ayant oublié leur vœu, et négligé, pendant plusieurs années, de l'accomplir, la maladie recommença à sévir; alors ils s'en prirent à leur négligence, et allèrent de nouveau en pélerinage à Orival. Depuis ce temps, ils se font un devoir de ne plus manquer à cette procession. Nous savons même qu'il y a un demi-siècle, quand il était défendu d'adorer Dieu, certain nombre d'habitants de Bures se cachaient pour invoquer saint Paterme. Les portes du lieu saint étaient fermées, mais les pauvres pélerins faisaient le tour de la chapelle, et revenaient avec un peu d'espoir dans l'ame.

Du côté gauche du transept est la chapelle de la Sainte-Vierge, éclairée par deux fenêtres simples, à lancette, encadrées dans un tore formant ogive.

Cette chapelle renferme deux morceaux intéressants : un bas-relief et un Saint-Sépulcre.

Le bas-relief représente l'Assomption de la Vierge ; d'un côté, un ange pince de la guitare ; de l'autre, un autre ange joue du violon ; au-dessus, deux anges soutiennent la Vierge; plus haut, deux nouveaux anges, une cassolette sous le bras, balancent un encensoir; enfin, à la partie supérieure, un ange en adoration sert de console pour supporter un siége destiné à la Vierge; puis, au-dessus de ce siége, le Saint-Esprit, en forme de colombe ; à droite, Dieu le père, tenant le Monde dans sa main; à gauche, Jésus-Christ avec sa croix.

De chaque côté de ce bas-relief se trouve un dais en pierre, très finement travaillé ; l'un, surtout, a été profondément fouillé par un ciseau habile.

Le Sépulcre est composé de neuf personnages, non compris le Christ étendu dans le tombeau. Deux de ces personnages, Nicodème et Joseph d'Arimathie, sont de stature colossale et d'une très belle expression ; les autres, sans offrir le même intérêt, ne sont pas sans valeur. Nous avons cru distinguer saint Jean, la sainte Vierge, Marie-Madeleine, Marie, sœur de Lazare, Marie, la pécheresse de Naïm, peut-être sainte Marthe, et une autre sainte femme tenant la

Véronique, ou *vraie face* du Christ, empreinte sur le suaire qui fut posé sur son visage, dans le tombeau [1].

En quittant la nef, nous n'avons pas parlé de sa jolie voussure en bois, qui, malheureusement, est en très mauvais état. Nous avons aussi oublié les fonts baptismaux, qui sont en pierre, et sur lesquels sont figurées des fenêtres en relief, du XIVe siècle; ces fonts sont surmontés d'une belle pyramide en bois, habilement travaillée.

De chaque côté du chœur, se trouve un pilier à demi saillant, masqué par cinq colonnettes détachées aux trois quarts. De ces piliers partent des cordons qui vont traverser la voûte en ligne droite, tandis que d'autres forment des arceaux en se croisant, et le tout selon le style ogival. Auprès du pilier gauche se trouve l'inscription suivante, tracée en caractères du temps :

† *Anno ab incarnatione Domini* M C LXVIII, *dedicata est hæc ecclesia, undecimo calendas julii, a Rotrodo, Rothomagense archiepiscopo, sub invocatione sancti Stephani protomartyris, et sancti Aniani, episcopi et confessoris.*

« L'an 1168 depuis l'incarnation du Seigneur, cette église a été « consacrée, le onzième jour des calendes de juillet, par Rotrou, « archevêque de Rouen, sous l'invocation de saint Etienne, premier « martyr, et de saint Agnan, évêque et confesseur. »

De toutes les statues de l'église de Bures, la seule qui ait été épargnée par les iconoclastes du siècle dernier, c'est celle de saint Étienne, qui se voit à gauche dans le chœur. Sur la console qui la soutient, se trouve, en relief, le martyre du saint.

A l'entrée du chœur sont deux portes : celle de la sacristie et celle de l'escalier qui conduit au clocher. En montant quelques dégrés de cet escalier, on trouve une ancienne ouverture donnant sur le chœur, et qui communiquait avec un jubé qui n'existe plus.

Le chœur est éclairé par cinq fenêtres ; celle du chevet est à trois meneaux, et, entre les sommets de ses lancettes et celui de la grande arcade qui les entoure, il reste un espace rempli par deux roses simples, surmontées d'une plus grande qui remplit le sommet de

[1] Au sujet de la VÉRONIQUE, on peut consulter Bergier, *Dictionnaire théologique*, et une *note* de la *Vie des Saints*, par Godescard, à la Vie de sainte Véronique de Milan le 15 janvier.

la grande arcade. Toutes ces fenêtres sont entourées d'un tore, ou boudin.

Enfin, nous avons observé, à la muraille du chevet, à droite de l'autel, les traces d'une ancienne piscine; puis, sur les deux murs latéraux, plusieurs indications d'enfoncements : les uns à plein cintre, les autres de forme ogivale. Il nous semble assez probable que ces enfoncements dans la muraille servaient de siéges aux principaux du pays, et à ceux qui concouraient de plus près à la célébration des saints mystères.

A l'époque où tous ces siéges étaient occupés, toute l'entrée du chœur était libre, et, en l'année 1656, on fit faire, à cet endroit, une balustrade qui n'existe plus depuis long-temps [1].

D'un autre côté, nous voyons l'archidiacre Ango ordonner, en 1736, que *le balustre de la chapelle latérale du côté gauche* soit baissé à la hauteur de celui de la chapelle du côté droit, *pour la commodité des bancs qui se trouvent derrière* [2]; d'où nous concluons qu'autrefois l'entrée du chœur était absolument libre.

Avant de sortir de l'église, nous voulons dire deux mots sur l'objet d'une dépense que nous avons fréquemment trouvée en feuilletant les archives de la fabrique.

Dans les premiers siècles de l'église, les fidèles communiaient sous les deux espèces; cependant, soit par répugnance naturelle pour le vin, soit par dégoût de boire dans la même coupe dans laquelle ont bu cent personnes, soit pour toute autre raison, dès le ve siècle, il n'y a déjà plus d'obligation de communier sous l'espèce du vin. Dans les siècles suivants, lorsqu'une secte s'abstient de communier sous l'espèce du vin, l'église ordonne la communion sous les deux espèces; quand une autre secte prétend que la communion sous les deux espèces est nécessaire au salut, l'église retranche la coupe aux laïques : le tout afin de réprimer la témérité des sectaires.

Enfin, les Pères du concile de Trente se demandent, dans la 22e session (1562), s'il faut tellement tenir aux raisons qui ont porté l'église à donner la communion sous l'espèce du pain, que l'usage du calice ne doive jamais être laissé à personne; et le tout est laissé à la prudence du pape.

Pie IV, à la prière de l'empereur Ferdinand, n'accorde l'usage du

[1] *Archives de la fabrique.* [2] *Ibid.*

calice qu'à quelques peuples de l'Allemagne qui abusent de cette condescendance [1].

D'après ce que nous venons de dire, comment se fait-il qu'en **1611** nous trouvions, dans le compte du trésorier, **10** *s.* **6** *d. pour vin à communier le jour de Pâques, et* **2** *s. pour vin à communier le jour de Noël?* [2] Ce vin était évidemment destiné aux laïques, puisque nous ne le trouvons porté dans les comptes qu'aux jours où il y a ordinairement beaucoup de personnes qui communient.

Voici ce qui nous paraît très probable : dans ces jours de grandes fêtes, la messe devait finir fort tard, tant à cause des confessions que les prêtres devaient entendre avant l'office, qu'à cause du grand nombre de personnes qui se présentaient à la communion. Or, nous pensons qu'alors, eu égard au long jeûne des communiants, on leur distribuait un peu de vin aussitôt après la réception de l'Eucharistie. Nous avons été, plusieurs fois, témoin de cet usage aux ordinations ecclésiastiques et à la première communion des enfants.

En face de l'église de Bures se trouve une belle maison que les habitants désignent sous le nom de ***Maison du général Desmarets.*** Cette construction est-elle véritablement d'une époque aussi reculée? Nous sommes porté à le croire. — Un mot sur le brave Desmarets.

Henri V, roi d'Angleterre, avait pris Dieppe, et, en se retirant, y avait laissé une garnison ; mais il comptait peu sur la fidélité des Dieppois, et, pour s'assurer de leur conduite, il fit enlever, à Rouen, les enfants des principaux bourgeois. Comme on se mettait en mesure d'exécuter cet ordre, un grand nombre de Dieppois prit les armes et parvint à délivrer plusieurs de ces enfants. Cependant, la paix n'était pas faite, et les habitants, traqués dans l'église Saint-Jacques, furent obligés de rendre ces enfants pour obtenir la liberté. Alors, afin d'éviter la surveillance de la garnison, les Dieppois s'en rapportèrent à quatre notables d'entre eux, pour opérer dans le secret une nouvelle révolution. Quand tout fut disposé, un des quatre délégués sortit de la ville sous un faux prétexte, et se rendit à Bures, pour faire part au sieur Desmarets des préparatifs des Dieppois. « Ce « gentilhomme faisait des vœux pour la prospérité des armes de

[1] Bergier, *Dictionnaire de théologie*, au mot COMMUNION. — Pallavicini, *Histoire du Concile de Trente*, tome I, page 98. — *Conférences de Luçon*, tome V, 11e conf., page 204.

[2] *Archives de la fabrique.*

« Charles VII, et n'était venu à sa terre de Bures que pour la par-
« faite guérison d'une blessure qu'il avait reçue au service de ce
« prince [1]. »

Desmarets approuva le projet, et, dans la nuit du 22 novembre 1431 [2], il se rendit au signal convenu, et chassa les Anglais, qui laissèrent plus de la moitié des leurs, morts ou blessés.

Le 2 novembre 1442, le brave Desmarets repoussait encore les Anglais, qui étaient venus assiéger la ville de Dieppe ; en 1448, il les chassait de Fécamp; et, en 1515, les Dieppois pleuraient la mort de cet intrépide capitaine, et couvraient sa tombe de lauriers. S'il n'y a point d'erreur dans cette dernière date, il s'en suivrait que Desmarets serait mort fort âgé, puisqu'en 1431 il avait déjà reçu une blessure au service de Charles VII.

Il nous reste à décrire la maison qui nous occupe.

Cette maison est si riche en sculptures, que nous l'aurions crue de la fin du xve siècle; mais la tradition du pays et ce que nous avons dit du capitaine Desmarets, nous la fait reporter au commencement : elle en offre d'ailleurs les caractères.

L'embasement est en grès et en silex noir, formant de jolis losanges d'inégale grandeur.

Les principales pièces de bois verticales sont ornées de sculptures et de petites statues : malheureusement, la hache de 93 a frappé là... Que ne pouvons-nous déchirer cette page de notre histoire nationale!

Les fenêtres sont divisées par une espèce de croix, en bois.

Le premier étage s'avance en saillie sur le rez-de-chaussée; toute la partie rentrante est chargée de moulures, et forme une large et

[1] *Mémoires chronologiques pour servir à l'Histoire de Dieppe*, tome I, page 52.

[2] D'après un manuscrit anonyme, cette attaque n'aurait eu lieu que le 18 novembre 1435, sous le commandement de Charles Desmarest. *Accompagné du maréchal de Rieux, il s'achemina, avec les troupes qu'il avait amassées, et, ayant passé la rivière de basse eau, il surprit la ville, en montant par-dessus les murailles, avec des échelles, et la prit par escalade, quoiqu'elle fût très forte et bien gardée.*

Ce manuscrit dit aussi que les Anglais avaient le projet d'enlever *les enfants mâles du pays de Caux et de Dieppe*, non à Rouen, comme le disent les *Mémoires chronologiques* que nous venons de citer, mais en Angleterre, *à dessein de leur inspirer l'amour du pays et de la nation, en leur apprenant leur langue et leur manière de vivre, et, par ce moyen, les rendre plus sociables.* (*Histoire abrégée et chronologique de Dieppe*, page 43.

magnifique corniche. Il est fâcheux que ce beau travail soit masqué par une vigne qui empêche de distinguer les moulures [1].

Les trumeaux sont remplis de charpente en X, dont les vides sont garnis de briques.

Plusieurs des entrecolonnements du premier étage étaient primitivement occupés en entier par des fenêtres entrecoupées de meneaux en bois, et surmontées par des petites fenêtres, dont l'une est encore garnie de son panneau de verre à plombs.

Au larmier se trouve une corniche de près d'un mètre de hauteur, formée de doucines, d'oves, de talons, etc.; le tout entrecoupé de filets.

Le comble est sans lucarnes.

La cheminée est tétragone et assez élevée; les corniers forment des espèces de pilastres en briques, sans ornements; sur la face principale, deux médaillons en pierre blanche, où, à l'aide d'un lorgnon, on distingue encore une partie des bordures, et les restes d'une tête de femme.

Au premier étage, deux belles cheminées en pierre, à colonnes, avec un piédestal; jolis chapiteaux : ce sont des enfants nus, des figures ailées; un Ange exterminateur tient un glaive d'une main, et une espèce de bouclier de l'autre; sur le côté, on voit une figure accroupie, ailée, avec des pieds de griffon; nous avons remarqué aussi un charmant petit homme d'armes tenant sa flamberge, pointe baissée. Ces magnifiques chapiteaux sont séparés de l'entablement des cheminées par deux écussons sans armoiries; cet entablement forme, en quelque sorte, une grande corniche de deux pieds de hauteur, composée de doucines, gorges, filets, etc. Au milieu s'élèvent deux boudins se réunissant en accolade, et supportant un grand

[1] En écrivant le mot *vigne*, nous nous rappelons avoir lu, il y a peu de temps, un mémoire de M. l'abbé Cochet, dans lequel il démontre que la vigne a été cultivée en Normandie. Entr'autres villages où cette culture a eu lieu, il cite Graval. Nous savons qu'en effet, il existe, sur la propriété de M. De Vernieux, un taillis appelé le *Bois de la Vigne;* puis, tout près de là, à Sainte-Beuve-Epinay, les champs sont remplis de débris romains : nouvelle preuve qui vient à l'appui de la 13e page de la brochure de M. Cochet. Mais la culture de la vigne n'aurait-elle pas aussi eu lieu à Bures? Qui sait si, en 1611, le *Mont-à-la-Vigne* ne procurait pas le *vin à communier* dont nous avons parlé? Les ruines romaines ne seraient pas encore bien loin; on les foule aux pieds à Saint-Martin-l'Ortier; les murailles de l'église en sont remplies.

écusson qui a été gratté ; cet écusson est surmonté d'une couronne, qui a aussi été brisée.

Du côté de la cour, à l'extérieur des planches qui ferment les fenêtres, nous avons remarqué plusieurs reliefs figurant des fenêtres du style flamboyant.

On rapporte que cette maison a été habitée par des protestants. On dit, de plus, qu'un membre de cette famille y aurait, de sa fenêtre, tué d'un coup de fusil un curé de Bures, au moment où il entrait dans l'église par la petite porte.

Auprès de cette maison, se trouve un monticule, de forme ronde, qui paraît avoir été entouré de fossés profonds, ainsi que la maison elle-même. A quoi a pu servir cette butte? Était-ce à protéger la maison? Était-ce à surveiller le mouvement de l'armée? Était-ce à correspondre avec d'autres points? Nous pencherions assez pour le dernier sentiment, d'autant plus que des élévations pareilles se voyaient encore, il n'y a pas long-temps, à Gaillefontaine et à Saint-Wast, d'où l'on découvrait Arques.

Mentionnons ici une maison en briques, peu éloignée de celle que nous venons de décrire; nous la croyons de la fin du xve siècle, ou du commencement du xvie.

L'encadrement des fenêtres est en pierre ; ces fenêtres sont divisées par des croix, et le tout est orné de moulures.

L'extrémité des pignons des combles est taillée en gradins, ce qui, au rapport de l'abbé Oudin, se voit assez souvent au xve siècle, et même au xvie.

Les cheminées sont à colonnes simples, soutenant un entablement à large frise. Nous trouvons là aussi des écussons, dont l'un porte le chiffre JHS : *Jesus hominum salvator*.

Dans un vallon de Bures est située une ferme isolée : c'est *Tourpes*, l'ancienne demeure de Gabrielle d'Estrées. Alors *Tourpes* avait son chapelain [1]. C'était un château entouré d'eau, où l'on n'entrait qu'à bonne enseigne : mais, de ce qu'était ce manoir au xvie siècle, il ne reste plus que le squelette. Les fossés ont été remplis ; une grande partie des appartements a été convertie en étables, écuries, etc. ; la lune

[1] En 1627, Bures avait encore quatre prêtres : M. Nicole, curé de 1re portion ; M. Belluod, curé de 2e portion; M. Sauteur, vicaire, et le chapelain de Tourpes. En 1681, ce chapelain était un M. Cousin, auquel on paya *douze sols*, pour avoir dit une messe à Mesnières. (*Archives de Bures et de Mesnières.*)

n'a plus à éclairer de promenades, sous la galerie couverte; la chapelle sert de pressoir; la statue de saint Christophe a été jetée dans un fossé pour arrêter l'eau..! Cependant, dans les appartements réservés au propriétaire, nous avons encore vu un ou deux panneaux d'anciens lambris, seul débris intérieur qui rappelle les premiers hôtes du lieu.

Quoi qu'il en soit, la famille d'Estrées possédait encore cette propriété en 1730. Le 1er octobre de cette année, eut lieu la bénédiction de la troisième cloche de Bures, qui avait été cassée; elle fut nommée *Lucie-Félicité*, par illustrissime et révérendissime monseigneur de la Rochefoucault, archevêque de Bourges, patriarche et primat d'Aquitaine, etc., et par dame Lucie-Félicité de Nouailles, épouse de monseigneur le maréchal duc d'Estrées, etc.[1]

En 1773, Tourpes avait changé de propriétaire. Le 12 août, la quatrième cloche de l'église était refondue, et, le 24 du même mois, elle était bénite par M. Bellamy, curé de Bures, et nommée *Iphigénie-Henriette*, par très haut et très puissant seigneur monseigneur Lethellier, marquis de Courtanvaux, comte de Tonnerre, seigneur de Fresles, Tourpes et autres lieux, et par noble dame madame Iphigénie de Bourgoise de Pommereval, épouse de messire de Biral, comte de Sédaiges, etc.[2]

En 1781, Tourpes était possédé par M. le marquis de Biencourt-Poutraincourt, mort au château de Mesnières en 1834; enfin, en 1835, cette terre fut achetée par M. Payenneville, de Rouen.

Lorsque Gabrielle d'Estrées habitait Tourpes (1589), le bon Henri, harcelé par l'armée du duc de Mayenne, logeait au château d'Arques[3]. Or, la distance d'Arques à Bures n'était pas difficile à franchir pour le Béarnais, lui qui, au dire du pape Sixte-Quint, passait moins de temps au lit que le duc de Mayenne n'en passait à table. Puis, Henri et Gabrielle n'en étaient pas à faire connaissance: déjà trois enfants avaient reçu le jour; aussi, pendant son séjour à Arques, le *Vert-Galant* fit-il plus d'une visite à Tourpes.

On assure qu'une nuit, tandis que l'armée du duc de Mayenne se livrait au repos, Henri IV traversa le camp ennemi pour venir visiter la belle Gabrielle; mais, ne sachant par quel endroit aborder, il fit demander à la dame châtelaine par où l'on entrait pour parvenir

[1] *Archives de la fabrique.* [2] *Ibid.*

[3] *Histoire de Henri-le-Grand*, par Hardouin de Péréfixe.

jusqu'à elle : — Par l'église ! répondit-elle en faisant abaisser le pont-levis. C'était un mot à double sens, adressé au Béarnais, qui alors était huguenot et n'avait pas encore voulu se convertir au catholicisme ; ce qu'il fit plus tard et bien sincèrement [1].

L'armée du duc de Mayenne ne fut que onze jours aux environs de Dieppe, et ensuite elle se porta du côté de la Picardie. Alors, avant de se diriger sur Paris, Henri IV eut le temps de visiter Tourpes plusieurs fois.

Un soir, il arriva sans être attendu, et, comme il voulait causer une surprise à Gabrielle, il entre sans se faire annoncer ; mais une voix avait eu le temps de jeter ce mot à la porte de la chambre de la châtelaine : *Le Roi !* Une minute après cet avertissement, le Roi trouvait la marquise à table, et, sans cérémonie, prenait place auprès d'elle et partageait son goûter. Cependant le rusé Béarnais n'avait pas tardé à s'apercevoir que sa visite avait causé quelque trouble, et il savait parfaitement se rendre compte de ce trouble, lorsqu'au bout d'un moment il prend un morceau de pâtisserie, et le jette, comme par distraction, sous le lit qui se trouvait là. — Mais, Sire, que faites-vous là ? — Ce que je fais ?... Eh ! ne faut-il pas que tout le monde vive ?... Au même moment, on vit sortir, bien rouge et bien honteux, un officier surpris en tête-à-tête avec Gabrielle, lequel n'avait trouvé d'autre lieu pour se cacher que celui où, à son grand déplaisir, il avait été aperçu.

On rapporte aussi que, dans une de ses visites, Henri IV demanda à Gabrielle d'Estrées si elle assistait parfois à la messe de paroisse : — Rarement, répondit-elle ; la cloche est si petite, que je ne l'entends pas sonner. — Vive Dieu ! répondit le Roi ; s'il y a de belles cloches dans la première ville dont je me rendrai maître, elles seront pour Bures.

Peu de temps après cet entretien, Henri prenait Hesdin, et envoyait, à Bures, quatre magnifiques cloches. Il n'en reste plus qu'une. La seconde de ces cloches s'appelait *Gabrielle ;* il paraît qu'elle devait la faveur de son nom à la beauté de son timbre.

[1] Un jour, Henri IV s'étant mis à genoux au passage d'un prêtre qui portait le Saint-Sacrement, — Sire, lui dit le duc de Sully, est-il possible que vous croyiez à cela, après les choses que j'ai vues ? — Oui, j'y crois, répartit le roi, et, *ventre-saint-gris !* il faut être fou pour n'y pas croire. Je voudrais, Sully, qu'il m'eût coûté un doigt de la main et que vous y crussiez aussi comme moi. J.-E. D.

CHRONIQUE.

= Planète Leverrier. — Les annales de la science viennent de s'enrichir d'une découverte aussi nouvelle qu'importante ; nouvelle, quant au point matériel qui la constitue, importante pardessus tout, en raison des résultats immenses que l'astronomie pourra en tirer. Il n'est bruit, depuis quelques jours, dans le monde savant, que du travail de M. Leverrier, l'un de nos astronomes les plus distingués, qui vient de nous doter d'une nouvelle planète.

Pour bien faire comprendre toute l'importance de la découverte qui fait le sujet de cette note, il est necessaire de donner une idée générale des lois qui régissent le système planetaire. On donne le nom de *Planète* à un astre doué d'un mouvement propre, et décrivant antour du soleil un orbite peu alongé. Ce mouvement propre est subordonné, quant à son intensité et à sa direction, à la distance de la planète au soleil, à sa masse et à l'influence que peuvent exercer des astres voisins. Or, connaissant la valeur de toutes ces conditions, il est facile d'en déduire le mouvement de la planète qui, comme tous les corps de la nature, est soumise à la loi si importante et si exacte de la gravitation. Lors de la découverte d'Uranus, par Herschel, on fut porté naturellement à observer la marche de ce nouveau point du firmament, qui, d'après les observations, décrit son orbite autour du soleil en 84 ans. Un fait remarquable, c'est que les tables du mouvement d'Uranus, calculées par Bouvard, sur les données de la mécanique céleste, sont complètement en désaccord avec les anciennes observations, comme avec celles si exactes faites de nos jours ; il y a, enfin, dans les évolutions d'Uranus, une déviation qui, jusqu'à ce jour, a défié tous les calculs et toutes les théories. Rechercher quelle était la cause d'une aussi singulière anomalie, tel a été le but du travail de M. Leverrier, qui, par les considérations les plus judicieuses, les calculs les plus convaincants, est parvenu à trouver, au bout de sa plume, un astre perturbateur, une planète cause de toutes les irregularités constatées. Pour mettre au jour tout le mérite et l'importance de la nouveauté que nous venons de signaler, nous devons dire en quoi consiste ordinairement la découverte d'une planète. Un astronome dirige sa lunette vers le firmament, il compare ce qu'il voit à la carte détaillée de la même région du ciel. Y a-t-il, dans le champ de la vision, un astre qui n'y figurait pas à l'époque où la carte

fut tracée ? cet astre est doué d'un mouvement propre : c'est une planète ou une comète. Manque-t-il dans la région explorée un point lumineux, jadis enregistré comme une étoile? ce point était mobile, caractère qui n'appartient pas aux étoiles proprement dites, qui sont toujours fixes. On avait méconnu le véritable caractère de l'astre qui a disparu, et qui erre dans toute autre partie du ciel. Telle n'a pas été la direction suivie par M. Leverrier ; son seul guide dans ses recherches, a été la différence résultant du mouvement calculé et du mouvement observé d'Uranus. C'est la puissance seule des calculs qui lui a fait découvrir le nouvel astre, sans jeter un seul regard vers le ciel. N'est-ce pas là une des plus brillantes manifestations de l'exactitude des systèmes astronomiques modernes ? N'est-ce pas là, aussi, une confirmation de la loi de la gravitation, à laquelle aucun corps ne peut échapper ? Honneur donc au savant modeste et distingué qui, par son génie, ses travaux, a si dignement marché sur les traces des Newton, des Laplace, des Herschel, des Arago !

Disons, pour terminer ce qui a rapport à la partie scientifique de cet article, que M. Galle, savant d'un haut mérite, directeur de l'Observatoire de Berlin, est venu confirmer la présence de la nouvelle planète par l'observation directe. Il l'aperçut le jour même où M. Leverrier lui écrivait ces quelques mots : « Scrutez, et, dans la zône étoilée avoisinant le 322° de longitude héliocentrique, vous devez trouver l'astre dont j'affirme l'existence. »

Belle Normandie, glorifie-toi ! un de tes enfants vient de léguer son souvenir à l'immortalité, et de joindre son nom à la phalange déjà si nombreuse de tes illustrations ! Urbain Leverrier est natif de Saint-Lô, où il fit ses études jusqu'à sa rhétorique. Plein d'ardeur, avide de science, il se distingua dans toutes les parties. Sa traduction de quelques poésies grecques en vers français, lui mérita, à cette époque, le prix d'excellence. Du collége de Saint-Lô, il passa à celui de Caen, puis au collége Louis-le-Grand de Paris. Il obtint, en 1831, le premier prix de mathématique spéciale ; et, la même année, il remporta, au grand concours, le deuxième prix dans la même Faculté. Adonné de préférence aux études astronomiques, il ne tarda pas à se faire un nom dans cette science. Le 19 janvier 1846, il fut appelé à occuper un fauteuil à l'Académie des Sciences ; récompense bien méritée, qui ne peut que stimuler le zèle du savant qui nous a dotés d'une aussi brillante découverte que celle dont il vient d'être question.

Les hommes de sciences, les veritables amis du progrès, ont appris avec plaisir que le Roi, sur le rapport du Ministre de l'Instruction pu-

blique, a conféré à M. Leverrier le titre d'officier de la Légion-d'Honneur, et a nommé chevalier du même ordre, M. Galle, de Berlin. La justice de sa Majesté n'a pas cru devoir séparer deux noms qui resteront unis glorieusement dans l'histoire des plus belles découvertes et des plus rares efforts de l'esprit humain.

Les compatriotes de l'habile astronome n'ont pas voulu rester en arrière pour lui apporter aussi leur tribut d'admiration; des hommes studieux des départements de la Manche et du Calvados, auxquels ne manqueront pas de s'associer ceux de notre département, ont formé le projet d'offrir à M. Leverrier une médaille ou un instrument d'optique, en commémoration de sa nouvelle découverte. Enfin, M. de Salvandy vient de décider que le buste de M. Leverrier, confié à l'un de nos plus grands artistes, serait placé dans le collége de Saint-Lô, pour perpétuer son souvenir, et exciter chez tous une généreuse émulation. A. B.

= De la Liberté des Échanges. — Dans le numéro de mars dernier de la *Revue*, nous avons signalé la création, à Bordeaux, d'un premier centre de propagation des doctrines de liberté commerciale. Depuis, plusieurs villes ont répondu à l'appel qui leur était fait, en organisant des associations dont le but est la substitution du principe du libre échange à celui de la protection, qui fait aujourd'hui la base de notre régime industriel et commercial.

La Société des libres échangistes a été autorisée dans le courant d'août 1846, par décision ministérielle, et, de suite, une association s'est constituée à Paris, ayant M. le duc d'Harcourt pour président, et M. Anisson-Duperron pour vice-président. Déjà deux réunions publiques ont eu lieu dans la salle Montesquieu, et plusieurs orateurs ont pris la parole devant un auditoire nombreux.

Lyon et Marseille ont suivi l'impulsion, et une première séance publique a été tenue le 17 septembre, dans cette dernière ville.

Ces manifestations ont tout naturellement amené des manifestations semblables de l'opinion contraire; et les intérêts qui craignent d'être lésés par l'abandon du régime actuel, ont voulu aussi faire entendre leur voix.

Les Conseils généraux de la Seine-Inférieure, du Nord et de la Moselle, ont émis des vœux en faveur du maintien de la législation protectionniste.

A Elbeuf, à Rouen, à Lille, à Roubaix, à Mulhouse, etc., des associations se sont formées dans le but de défendre les intérêts menacés directement ou indirectement.

La réunion tenue à Rouen, dans la salle du tribunal de commerce, et préparée par l'initiative de M. Henry Barbet, a décidé qu'un délégué

serait désigné pour représenter chacune des industries principales de la ville, et former à Rouen un Comité local destiné à se mettre en rapport avec le Comité central qui s'assemblera à Paris, et qui sera chargé d'agir près du gouvernement, en faveur des intérêts dont la défense lui est confiée.

A la suite de cette assemblée, les chefs des diverses industries ont été convoqués pour la nomination des délégués. Voici quels sont les choix qui ont été faits :

Fabrique d'Indienne.....	MM. KEITTINGER, manufacturier.
Teinture.....	LECOEUR, teinturier.
Fabrique de Rouenneries...	LEGRAS, fab., membre du tribunal de comm.
Filature.....	LOYER, filateur, id. id.
Tissages de blanc.....	DUCASTEL, tisseur, id. id.
La Société d'Agriculture....	DE MOY, ancien président de cette Société.
Commiss. en Cotons et Tissus.	P. DIEUZY, président du tribunal de comm.
Produits chimiques.....	MAZE, fabricant de produits chimiques.
Construct^on des Machines, etc.	QUILLOU, constructeur.
Commerce de place et arm^ts.	ROLLET, négociant-armateur.
La Société de Commerce....	BAZILLE, président de la Société.

Le second port de commerce du royaume ne pouvait rester spectateur indifférent de la lutte qui s'engage.

Le 26 de ce mois, une commission de trente-six membres s'est constituée au Havre, sous la présidence de M. Delaunay, et la vice-présidence de M. Morlot. MM. Tardieu et Quesney ont été choisis pour remplir les fonctions de secrétaires. — La société du Havre prend le titre d'*Association havraise pour la réforme commerciale, par la réduction des droits de douane et des taxes de consommation*.

Une lettre collective de la Chambre de commerce a annoncé le refus de ses membres de faire partie de l'association, la chambre ne voulant, ni directement, ni indirectement, enchaîner sa liberté d'action et d'opinion. — Cette détermination semble indiquer de l'hésitation à se ranger entièrement et immédiatement sous l'une ou l'autre des bannières qui flottent dans les deux camps opposés. Cette attitude paraît sage, et pourra faciliter, plus tard, une transaction entre les deux opinions extrêmes.

A son tour, la Belgique a voulu former une association semblable à celles dont Paris et Bordeaux ont eu l'initiative. Une société qui a nommé pour son président M. Ch. de Brouckère, ancien ministre des finances, s'est constituée sous le titre d'*Association Belge pour la liberté commerciale*.

La discussion, ainsi portée devant le public, prend donc de jour en jour de plus grandes proportions. Espérons que le débat contradictoire

amènera le triomphe de la vérité et de l'équité, lesquelles ne peuvent se trouver en opposition avec l'intérêt véritable des populations !

= Découverte d'une statue, a Dieppe. — On nous annonce que M. l'abbé Cochet, cet infatigable explorateur des monuments ecclésiastiques et des ruines gallo-romaines de notre département, vient de découvrir, dans une cave, à Dieppe, où elle était reléguée et oubliée depuis longues années, une effigie sépulcrale qui décorait autrefois la chapelle de la Vierge, à l'église de Saint-Remy de la même ville. C'est la statue de Philippe de Montigny, qui fut gouverneur du château et de la ville de Dieppe depuis 1642 jusqu'en 1675, époque de sa mort. Philippe de Montigny, qui avait succédé, à quelques années d'intervalle, à son père Guillaume de Montigny, mort en 1639, joua un rôle assez peu loyal dans les troubles qui agitèrent notre province à l'époque de la Fronde. Lors de l'arrestation des princes de Condé, de Conti, et du duc de Longueville, la duchesse de Longueville étant venue en Normandie pour essayer de soulever cette province contre l'autorité royale, tandis que la ville de Rouen lui fermait courageusement ses portes, Montigny s'empressa de lui ouvrir celles du château de Dieppe, et s'efforça, mais en vain, d'entraîner les Dieppois à la révolte. Ceux-ci résistèrent énergiquement, quoique Montigny menaçât d'écraser la ville sous le canon de sa citadelle. Toutefois, peu de temps après cette bravade, le roi ayant envoyé M. Duplessis-Bellière pour réduire ce rebelle, Montigny se hâta de capituler, et s'estima trop heureux de rentrer en grâce, et de reprendre bientôt son poste de gouverneur, qu'il continua d'occuper jusqu'à sa mort. Le souvenir de Philippe de Montigny, exhumé de l'oubli avec sa statue, n'ajoutera donc point un nom de plus à la série glorieuse de nos illustrations patriotiques; mais on ne doit pas moins se féliciter de voir renaître un monument d'art depuis si long-temps perdu. Philippe de Montigny était représenté sur son tombeau, agenouillé, en costume militaire, avec son casque et ses gantelets déposés auprès de lui. Ce n'était pas, au reste, le seul monument funéraire important que renfermât l'église Saint-Remy; dans la même chapelle de la Vierge se voyaient aussi les statues de MM. de Sigognes, père et fils, tous deux successivement gouverneurs de Dieppe, sous le règne de Henri IV; leurs tombeaux subsistent encore, mais leurs statues ont disparu. Espérons que M. l'abbé Cochet sera assez heureux, dans ses investigations, pour les retrouver et pour les restituer à leur pieux asile, avec celle de Montigny. A. P.

= Peintures chinoises offertes a la Bibliothèque de Rouen. — La Bibliothèque de Rouen vient de s'enrichir, grâce à la bienveillante

intervention de M. Henry Barbet, d'une précieuse collection de peintures chinoises, rapportées de Canton, et offertes par M. Haussmann, délégué du commerce français, à la suite de l'ambassade de M. de Lagrénée. Ces peintures, au nombre de douze, et de la dimension d'un mètre de largeur sur 75 centimètres de hauteur, sont exécutées à la gouache, sur papier, par des artistes chinois, et représentent, dans une série continue de douze mètres de longueur, toutes les opérations de la fabrication des tissus de coton, depuis la récolte des capsules sur la plante, jusqu'à la teinture, au pliage et à la vente des pièces. On voit successivement se dérouler, dans cette curieuse galerie, une suite de procédés qui témoignent d'une industrie tellement encore dans l'enfance, qu'on se croirait, en les examinant, transporté au temps des patriarches. Ainsi le cardage se fait à la main; le boudinage s'opère à l'aide d'une espèce de filière où l'on ne tire qu'un fil à la fois; le métier à ourdir fait manœuvrer à peine une douzaine de bobines; pour l'encollage de la chaîne, il suffit d'un pieu sur lequel celle-ci s'enroule, et d'un petit chariot mobile, à l'aide duquel un ouvrier la déploie en éventail. Quant au métier à tisser, il n'est pas de grossière charpente, employée par nos tisserands de campagne, qui ne soit un chef-d'œuvre de mécaniqne à côté de cet instrument tout primitif. En vérité, si la Chine n'avait été récemment convertie à coups de canon aux doctrines du *libre échange*, on ne concevrait pas son aveuglement et sa folie de s'exposer, ainsi désarmée, à la formidable concurrence de l'industrie européenne. Toutefois, faisant contraste à cette barbarie de procédés, on remarque partout, dans ces peintures, ce luxe coquet, ce confortable recherché dans lequel s'endort la vieillesse de ce peuple toujours enfant. Ce ne sont que jardins fleuris, ponts légers, kiosques aux mille couleurs. Encadrés dans ces riants tableaux, l'industrie ne semble plus un dur labeur auquel l'homme est condamné pour gagner péniblement sa subsistance, mais un délassement d'hommes heureux qui consacrent, à des travaux sans fatigue, quelques instants de leurs éternels loisirs.

A. P.

= Un de nos compatriotes, M. Frédéric Legrip, jeune artiste de belle espérance, vient d'obtenir de la bienveillance royale une distinction flatteuse, dont nous sommes heureux de consigner ici le souvenir. M. Legrip, ayant saisi l'occasion du voyage du roi à la Ferté-Vidame, pour reproduire l'aspect principal du beau site au milieu duquel s'élève cette résidence, et ayant, en outre, animé cette scène de l'épisode mémorable de la visite du roi et des princes, a vu son œuvre accueillie avec une haute faveur par S. M., qui a vivement félicité l'artiste sur

les heureuses dispositions dont il faisait preuve, et l'a ensuite convié à l'honneur de s'asseoir au banquet royal.

= Société des Amis des Arts de Rouen. — La Société des amis de arts poursuit avec persévérance l'utile et généreuse mission d'encouragement qu'elle s'est jusqu'ici imposée. L'absence d'exposition de peinture, cette année, a naturellement apporté quelque retard à ses opérations ordinaires ; dégagée, en effet, de cette relation étroite et nécessaire qui s'établit entre ces deux institutions, lorsque leur retour périodique les ramène dans la même année, la Société des amis des arts devait trouver avantage, dès qu'elle était isolée, à choisir l'époque de l'année où le plus grand nombre de ses souscripteurs est réuni dans nos murs. — Mais, nonobstant ces délais, le zèle des principaux membres de la Société ne s'est point attiédi ; toutes les mesures sont prises pour que l'exposition des productions acquises ait lieu vers le 15 novembre, et pour que le tirage s'opère à la fin du même mois. La gravure, qui doit être distribuée aux actionnaires non favorisés par le sort, est sur le point d'être terminée ; c'est la reproduction d'un charmant tablaau de M. Magaud, qui a figuré à l'exposition dernière, et qui représente *une Famille de jeunes pêcheurs napolitains*, sur les bords du golfe de Naples. La gravure de ce tableau est confiée à M. Manceau, dont tous les souscripteurs ont pu apprécier le talent distingué, et dont la belle estampe, gravée pour le dernier tirage, a conquis d'unanimes approbations. La gravure de cette année ne sera certes pas moins prisée ; elle aura, d'ailleurs, l'avantage de faire le pendant exact de la *Famille de pêcheurs normands*, de M. Renouard, que nous venons de rappeler, et cet intérêt, dont les souscripteurs ont souvent réclamé qu'on tînt compte, ne sera sans doute pas dédaigné par eux. Ce que nous connaissons, en outre, des acquisitions déjà faites par la Société, nous donne l'espoir que son exposition ne sera pas inférieure à celles qui l'ont précédée. C'est donc maintenant aux amateurs, au public, à venir en aide à cette institution, qui, depuis quatorze ans qu'elle est en exercice, n'a jamais failli à sa généreuse mission d'encourager et de propager le goût des arts dans notre province.

= Le 11 de ce mois, a eu lieu la séance publique de la Société d'horticulture de notre ville. Nous constatons avec plaisir les efforts que fait, chaque année, cette Société pour donner à son exposition tout l'éclat et la pompe qui en rehaussent encore le mérite. En général, les Sociétés de province se concentrent trop en elles-mêmes, elles se tiennent trop dans un modeste isolement ; en un mot, *elles ne donnent pas assez à l'œil*, ce qui diminue le bien qu'elles pourraient faire, si elles se met-

taient plus en évidence, et annule le plaisir qu'elles pourraient procurer. La Société d'horticulture de Rouen comprend mieux sa mission : elle veut frapper l'attention des amateurs, elle veut attirer la foule par la beauté, par la richesse de ses expositions, par la variété de ses produits, par la publicité de ses récompenses ; elle veut enfin, qu'en sortant de la Bourse, transformée en un superbe jardin, chacun puisse se rendre compte du but, des moyens, des avantages de la Société.

Qu'elle reçoive donc nos félicitations pour les belles fleurs qui ont charmé nos yeux et notre odorat, pour les admirables fruits qui ont fait éprouver à notre gourmandise le supplice d'un désir non satisfait, et, en terminant, exprimons le désir de voir la Société d'agriculture, qui, elle aussi, va tenir bientôt sa séance publique, suivre l'exemple de sa sœur cadette, et nous mettre à même d'apprécier, par une exposition publique, les nombreux perfectionnements du règne agricole. Il y aura profit pour elle et pour nous.

= Nous pouvons annoncer la prochaine apparition d'un ouvrage qui mérite l'attention du public à un double titre, comme œuvre historique et comme œuvre de charité ; nous voulons parler d'une *Notice sur l'église et la paroisse Saint-Maclou*, que va publier M. l'abbé Lacroix, vicaire de cette paroisse. Les diverses transformations de la chapelle Saint-Maclou jusqu'à l'époque où elle a été érigée en paroisse par saint Louis, la construction de l'église actuelle, sa description détaillée, une explication minutieuse des sujets que représente la belle sculpture de ses portes, une étude topographique de la paroisse, des remarques sur sa richesse et sa population à différents siècles : tels sont les objets variés qui constituent le travail de M. l'abbé Lacroix. Ajoutons que les éléments de ce travail, fait avec une remarquable intelligence, et dans un fort bon esprit, ont été puisés aux sources originales, et ont fourni la révélation d'un grand nombre de faits nouveaux. Entre autres découvertes dignes d'intérêt, M. l'abbé Lacroix a fait celle du nom de l'architecte à qui est dû ce délicieux chef-d'œuvre de l'architecture du xve siècle.

Le succès d'un pareil livre n'est pas douteux. M. l'abbé Lacroix aura mérité l'estime et la sympathie des savants ; et, ce qui vaut mieux encore, la reconnaissance des pauvres, au soulagement desquels il a consacré son labeur.

Nous ne saurions trop approuver la tendance du clergé à étudier l'histoire et l'archéologie qu'il a si long-temps négligées, et dont l'ignorance l'a souvent entraîné à des actes de mauvais goût et de vandalisme, qui ont laissé, dans un trop grand nombre de nos églises, des traces

ineffaçables ; nous signalerons toujours avec empressement les progrès qu'il fera dans la bonne voie où il est entré.

= La maîtrise de la Cathédrale est dans ce moment soumise à une nouvelle organisation, qui doit augmenter son importance et perfectionner son enseignement. Quoique les bases n'en soient pas encore tout-à-fait arrêtées, nous savons, cependant, que le nombre des élèves doit être porté à vingt-deux ; que l'on doit apprendre aux enfants les premiers élements du latin, et que deux professeurs, l'un pour l'orgue, l'autre pour le chant, vont être attachés à cet établissement. L'instruction musicale y sera poussée assez loin pour pouvoir ouvrir, aux élèves qui auront des dispositions suffisantes, la carrière de l'enseignement.

Mais ce qui donne surtout, pour l'avenir de la maîtrise, les espérances les mieux fondées, c'est l'heureux choix que monseigneur l'Archevêque a fait, pour la diriger, de M. l'abbé Langlois, préfet des études au Petit-Séminaire. Pour tous ceux qui connaissent M. l'abbé Langlois, il suffira de le nommer. A ceux qui ne le connaissent pas, nous pourrions signaler sa profonde instruction, l'élévation de ses idées, le charme et la sûreté de ses relations ; mais, comme la modestie est la première qualité de M. l'abbé Langlois, nous lui épargnerons le chagrin d'entendre faire son éloge.

L'école ne pourra guère être ouverte avant un mois, à cause de travaux que nécessite son installation dans le local qu'elle doit occuper. Il est situé dans la cour d'Albane.

= La ville de Cherbourg doit, à la bienveillance d'un généreux fondateur, l'existence de son Musée de tableaux. Dès 1831, M. Thomas Henry, alors commissaire des Musées royaux, fit don à sa ville natale d'une riche collection de tableaux anciens et modernes, qui s'est élevée, jusqu'à sa mort, au nombre d'environ 80. En reconnaissance de ce bienfait, le Conseil municipal de Cherbourg émit, le 12 septembre 1834, le vœu qu'un buste de M. Th. Henry fût placé dans la galerie du Musée. Cette délibération vient de recevoir une tardive mais juste approbation, par une ordonnance royale du 16 juillet dernier.

Un jour, sans doute, pareil hommage sera rendu à la memoire de M Asselin, qui a aussi enrichi d'une précieuse collection la Bibliothèque publique de Cherbourg.

= Il existait encore, il y a peu de temps, dans la rue de la Grosse-Horloge, nº 86, au coin de la rue du Tambour, une maison ancienne que les nécessités de l'alignement ont fait tomber pour faire place à une nouvelle construction. Dans la cour de cette maison, au rez-de-chaussée,

se trouvait un petit réduit, de six à huit mètres carrés au plus, que l'art toujours si gracieux du XVIe siècle s'était plu à décorer de l'une de ses plus charmantes créations. C'était, indépendamment d'une boiserie à panneaux qui revêtait le pourtour des murs, un plafond de chêne sculpté, à compartiments multipliés, séparés par d'élégantes moulures, et décorés, à toutes les intersections, de rosaces dentelées et de délicieux pendentifs, tout évidés à jour. Si l'on veut s'en former une juste idée, qu'on se figure la miniature de notre magnifique plafond de la salle des Assises. Sans l'instinct intelligent d'un marchand antiquaire qui comprit bien vite de quel intérêt pouvait devenir susceptible cette précieuse relique d'art, le plafond allait sans doute tomber en débris sous la hache du démolisseur; heureusement il fut sauvé. Il est aujourd'hui exposé chez madame veuve Desmoulins, rue de la Grosse-Horloge, 120, où nous engageons les amateurs à aller le visiter. Nous n'osons espérer qu'un établissement public en fasse l'acquisition, mais nous formons au moins le vœu qu'un amateur de notre pays lui donne une noble place dans quelque gracieux sanctuaire consacré aux arts. Il y a tant de châteaux dans notre province qui ont perdu le luxe de leurs anciennes décorations intérieures, que ce serait à la fois œuvre de bon goût et de patriotique libéralité, que de sauver ce petit monument de la rapacité de l'étranger.

THÉATRE DES ARTS. — Notre Théâtre vit d'une existence fort tranquille qui se soutient à l'aide d'un régime d'où les toniques sont scrupuleusement exclus.

Les spectacles se suivent et se ressemblent; les spectateurs vont et viennent sans grand souci de ce qu'on leur donne, ni de ce qu'on leur promet; et il se trouve que l'on atteint, de part et d'autre, la fin de chaque mois, sans y penser, et fort placidement.

Aussi, nous serait-il fort difficile de faire, à propos de nos Théâtres, un article quelque peu incidenté; la constatation de leur existence est tout ce que nous pouvons en dire, car, ainsi que de bons bourgeois, ils évitent scrupuleusement le bruit et le scandale, et tout evénement imprévu est, pour eux, aussi terrible qu'un danger véritable.

L'opera n'a rien offert qui mérite une mention spéciale. Le vaudeville et la comédie n'ont rien montré de nouveau, sauf une pièce morte à sa naissance, *Clarisse Harlowe*, dont tout le monde connaît le sujet.

Espérons que quelque bon génie inspirera aux auteurs parisiens l'idée d'une de ces œuvres qui attirent la foule, car en vérité le besoin s'en fait généralement sentir.

Nicétas PERIAUX, *propriétaire-gérant*

CHRONIQUE LOCALE.

REPRÉSENTANTS

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE

DANS LES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES DEPUIS 1789.

ÉTATS GÉNÉRAUX

Devenus ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE.

Le roi Louis XVI s'étant décidé à convoquer les Etats généraux du royaume, les lettres de convocation et le réglement du 24 janvier 1789 ont prescrit les élections par Ordres et par Bailliages ou Sénéchaussées. Ces élections ont été directes pour le Clergé [1] et la Noblesse, et à deux degrés pour le Tiers-Etat.

Le territoire dont s'est formé le département de la Seine-Inférieure était partagé en deux grands Bailliages, celui de Rouen et celui de Caux. Une partie du grand Bailliage de Rouen est entrée dans la formation du département de l'Eure.

Les élections qui ont eu lieu à Rouen et à Caudebec ont donné le résultat suivant :

Bailliage de Rouen.

Clergé. MM. le cardinal de LA ROCHEFOUCAULT, archevêque de Rouen.
Dom DAVOUST, prieur claustral de Saint-Ouen.
De GRIEU, prieur commendataire de Saint-Jouin.
LEBRUN, curé de Lions-la-Forêt.

[1] Tous les ecclésiastiques pourvus de bénéfices ont pu prendre part directement à l'élection. Les chapitres, les maisons religieuses des deux sexes et le clergé des paroisses, n'y ont figuré que par des délégués.

Noblesse. MM. de Belbeuf, avocat général au Parlement.
Lambert de Frondeville, président au Parlement.
Le marquis de Mortemart.
Le comte de Trie.

Tiers-Etat. MM. Decretot, négociant à Louviers.
De Fontenay, idem, à Rouen.
Le Couteulx de Canteleu, premier échevin, ib.
Lefebvre de Chailly, propriétaire à Gamaches.
Lefort, id. à Canteleu.
Le Reffait, id.
Mollien, id. à Mesnil-sous-Blangy.
Thouret, avocat à Rouen.

Bailliage de Caux.

Clergé. MM. de Pradt, grand-vicaire à Rouen.
Eudes, curé d'Angerville-l'Orcher.
Roze, curé d'Emalleville.

Noblesse. MM de Bouville, conseiller au Parlement.
Le marquis de Cairon.
Le marquis de Thiboutot.

Tiers-Etat. MM. Begouen, négociant au Havre.
Bourdon, procureur du roi au Bailliage d'Arques.
Cherfils, id. id. de Cany.
Fleurye, id. id. de Montivilliers.
Lasnon, cultivateur.
Simon, id.

Le Rédacteur de la présente notice croit que l'Assemblée, après avoir décrété la division de la France en départements, a opéré une répartition générale de tous les membres entre les 83 départements; mais il n'a pu se procurer de notions positives à ce sujet, ni connaître l'effet de cette répartition, par rapport à la députation du Bailliage de Rouen.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

La Constitution de 1791, décrétée le 3 septembre 1791, et acceptée par le Roi le 14 septembre, a établi une Assemblée Nationale

législative, renouvelable en entier tous les deux ans, composée de 745 membres nommés par les Assemblées électorales de département; les électeurs nommés par les Assemblées primaires.

La députation de la Seine-Inférieure à l'Assemblée législative a été composée de :

MM. Albitte l'aîné, homme de loi à Dieppe.
Boulenger, président du Tribunal de district à Rouen.
Brémontier, négociant à Rouen.
Christinat, id. au Havre.
Desportes fils, administrateur de la Marine à Fécamp.
Ducastel, homme de loi à Rouen.
Forfait, ingénieur constructeur de la Marine à Rouen.
Froudière, homme de loi à Rouen.
Grégoire aîné, négociant au Havre.
Hochet, juge de paix à Manneville-ès-Plains.
Langlois, de Lintot, district de Dieppe.
Letailleur, cultivateur à Elbeuf près Gournay.
Levavasseur, capitaine d'artillerie des Colonies, à Rouen.
Lucas, homme de loi à Betteville.
Tarbé, négociant à Rouen.
Vimar, homme de loi, ibid.

CONVENTION NATIONALE.

L'Assemblée Nationale a invité, par décret du 10 août 1792, le peuple français à former une Convention Nationale, et, par autre décret du lendemain, elle a décidé que l'élection se ferait suivant le même mode que pour les Assemblées législatives, en élargissant seulement les conditions de participation à l'élection et d'éligibilité.

Election faite à Caudebec, le 5 septembre 1792.

MM. Albitte, député à l'Assemblée Nationale.
Pocholle, maire de Dieppe.
Hardy, médecin à Rouen.
Iger, juge au Tribunal civil de Cany.
Hecquet, maire de Caudebec.
Duval, greffier du Bureau central des juges de paix de Rouen.
Vincent, administrateur du district de Neufchâtel.

MM. Faure, imprimeur au Havre, juge au Tribunal du district de Montivilliers [1].
Lefebvre, receveur du district de Gournay.
Blutel, juge de paix à Rouen.
Bailleul, juge de paix au Havre.
Mariette, id. à Rouen.
Doublet, laboureur à Londinières.
Ruhault, curé d'Yvetot.
Bourgois, juge au Tribunal du district de Neufchâtel.
De la Haye, avoué à Caudebec.

CONSTITUTION DE L'AN III.

La Constitution de l'an III, décrétée le 5 fructidor an III (22 août 1795), a établi un Corps législatif, composé de deux Conseils : Conseil des Anciens et Conseil des Cinq-Cents, renouvelables par tiers chaque année. Pour la première formation, les deux tiers des deux Conseils ont dû être pris nécessairement parmi les membres de la Convention. Les choix des Assemblées électorales pouvaient porter sur l'ensemble de ces membres. La Convention s'était réservé de compléter les deux tiers des deux Conseils parmi ceux de ses membres qui n'auraient pas été nommés par les Assemblées électorales. Pour cette première fois, la répartition entre les deux Conseils s'est faite dans une réunion générale des membres élus.

L'élection était à deux degrés ; une seule Assemblée électorale pour le département.

L'élection faite à Rouen le 23 vendémiaire an IV (14 octobre 1795), a donné le résultat suivant :

Conventionnels réélus [2] :

MM. Bourgois, entré au Conseil des Anciens.
Bailleul, au Conseil des Cinq-Cents.

[1] Ce tribunal siégeait au Havre.

[2] L'assemblée électorale, conformément au décret du 13 fructidor an III (30 août 1795), a nommé d'abord onze membres de la Convention ; puis elle a formé une liste supplémentaire de trente-trois autres ; mais ces quarante-quatre noms étant pris sur l'ensemble des membres de la Convention, on en a extrait ici seulement ceux qui appartenaient au département.

MM. Blutel [1], entré au Conseil des Cinq-Cents.
Duval, id.
Hardy, id.
Vincent, au Conseil des Anciens.
Lefebvre, au Conseil des Cinq-Cents.

Membres nouveaux.

MM. Rialle, négociant au Havre; — n'a pas accepté.
Lemoine, ex-maire de Dieppe, entré au Conseil des Cinq-Cents.
Bornainville, négociant à Rouen.
Lucas, procureur syndic du district d'Yvetot, ancien membre de l'Assemblée législative.
Guttinguer, négociant à Rouen.

Il paraît assez vraisemblable que ces trois derniers, comme M. Rialle, n'ont pas accepté, car, aux élections de l'année suivante, on a nommé quatre Députés pour remplacer ceux qui ne s'étaient pas rendus à leur poste.

La Convention, ayant eu à compléter les deux tiers afférant à ces membres dans le Corps législatif, a nommé, le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795),

MM. Hecquet, entré au Conseil des Anciens [2].
Mariette, entré au Conseil des Cinq-Cents.
Ruhault, id.

M. De la Haye a été nommé par le département de l'Aisne, et est entré au Conseil des Cinq-Cents.

Par suite d'un tirage au sort, opéré le 15 ventôse an V (5 mars 1797), pour désigner ceux des membres de la Convention faisant encore partie des deux Conseils qui devaient rester pour le dernier tiers, les membres suivants ont été compris dans ce tiers restant :

Au Conseil des Anciens : M. Bourgois.

Au Conseil des Cinq-Cents : MM. Bailleul, Hardy, Lefebvre, De la Haye [3].

[1] A donné sa démission le 14 ventôse an V (4 mars 1797.)

[2] Décédé le 10 frimaire an V (30 novembre 1796.)

[3] Condamné à la déportation par la loi du 19 fructidor an V (5 septembre 1797.)

Élection du 22 *germinal an V* (11 *avril* 1797.)

Conseil des Anciens.

M. Guerard de la Quesnerie, président de l'Administration municipale du canton de Cailly.

Conseil des Cinq-Cents.

MM. Grégoire de Rumare [1], propriétaire à Escures, conton de Montivilliers.

Beuvain de Montillet, d'Aumale.

Charles, ancien substitut.

Beligny, juge de paix à Caudebec.

Alexandre Hellot, négociant à Rouen.

Le Roux des Trois-Pierres, propriétaire.

Lejaulne, président de l'Administration municipale de Ry.

Le Desvé, juge de paix du canton de Saint-Laurent.

Ces quatre derniers pour deux ans, en remplacement des membres qui ne s'étaient pas rendus à leur poste.

Cette élection a été annulée par la loi du 19 fructidor an V (5 septembre 1797.)

Élection du 22 *germinal an* VI (11 *avril* 1798.)

Conseil des Anciens.

MM. Vimar, de Rouen, ancien membre de l'Assemblée législative.

Bourdon, juge au Tribunal civil du département, ancien membre de l'Assemblée constituante.

Bourgois, d'Aumale, membre sortant, nommé pour deux ans, en remplacement de M. Guerard de la Quesnerie, dont l'élection se trouvait annulée.

Conseil des Cinq-Cents.

MM. Bailleul, membre sortant.

Hardy, id.

Thiessé, accusateur public près le Tribunal criminel du département.

[1] Ancien conseiller au Parlement de Paris

Puis, en remplacement des membres nommés l'année précédente, dont l'élection avait été annulée :

Pour deux ans. MM. Lefebvre, de Gournay, membre sortant.
Brémontier, de Rouen, président de l'Administration centrale du département, ancien membre de l'Assemblée législative.
Louis Le Mesle, négociant au Havre.
Rabasse, nég. à Rouen, administ. du Départ.

Pour un an. MM. Legendre, président du Tribunal criminel.
Guttinguer, négociant à Rouen.
Beauvais, président de l'Administration municipale de Rouen.
Castillon, commissaire du Directoire près l'Administration du canton de Sassetot.

Élection du 22 germinal an VII (11 avril 1799.)

Conseil des Anciens.

MM. Guttinguer, membre sortant des Cinq-Cents.
Anquetin de Beaulieu.

Conseil des Cinq-Cents.

MM. Beauvais, membre sortant.
Lucas, Administrateur du département, ancien membre de l'Assemblée législative.
Costé, ancien notaire au Havre, commissaire du Directoire près l'Administration municipale du Havre.

CONSULAT.

La loi du 19 brumaire an VIII (10 novembre 1799) a créé une Commission consulaire exécutive, composée de trois Consuls. Elle a ajourné le Corps législatif, et établi deux Commissions de vingt-cinq membres, pris dans le sein de chacun des deux Conseils, avec pouvoir de statuer sur tous les objets urgents de police, de législation et de finances, et de préparer les changements à apporter aux dispositions organiques de la Constitution.

Les deux Conseils ayant procédé le même jour à la nomination

des deux Commissions, le département de la Seine-Inférieure a fourni :

A la Commission des Anciens : M. VIMAR.

A celle des Cinq-Cents : MM. BEAUVAIS et THIESSÉ.

La Constitution de l'an VIII, décrétée le 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799), a établi trois Consuls, un Sénat conservateur, un Corps législatif et un Tribunat.

Les premières nominations du Sénat ont été confiées aux trois Consuls, réunis aux deux membres de la précédente Commission consulaire ; les nominations subséquentes devaient se faire par le Sénat lui-même. Les sénateurs étaient inamovibles et à vie.

Le Sénat nommait les membres du Corps législatif et du Tribunat, sur des listes nationales d'éligibles, formées dans les départements.

Le Tribunat était composé de cent membres, le Corps législatif de trois cents ; l'un et l'autre renouvelés par cinquièmes, tous les ans. Il devait y avoir au moins un membre du Corps législatif de chaque département.

Le premier renouvellement du Corps législatif et du Tribunat ne devaient avoir lieu que dans le cours de l'an X (1801-1802.)

Le 3 nivôse an VIII (24 décembre 1799), a été faite la première nomination des membres du Sénat, et, le 4 nivôse (25 décembre), le complément du Sénat, et la nomination des membres du Corps législatif et du Tribunat.

Dans ces nominations, le département de la Seine-Inférieure se trouve représenté comme suit :

Sénat.

MM. VIMAR, de la Commission des Anciens.

LEVAVASSEUR[1], négociant, président du Tribunal de Commerce, à Rouen.

M. Le Couteulx de Canteleu, qui avait été nommé à l'Assemblée constituante par le Bailliage de Rouen, fut aussi compris dans cette première nomination de Sénateurs : mais il avait cessé d'habiter

[1] Père de l'ancien membre de l'Assemblée législative ; décédé le 20 thermidor an X (8 août 1802.)

Rouen, et avait été nommé, par le département de la Seine, membre du Conseil des Anciens.

Corps législatif.

MM. Anquetin, du Conseil des Anciens.
Bourdon, id.
Bourgois, id.
Brémontier, du Conseil des Cinq-Cents.
Duval, ex-ministre de la Police, ancien conventionnel.
Hardy, du Conseil des Cinq-Cents.
Le Mesle, id.
Rabasse, id.

Tribunat.

MM. Bailleul, du Conseil des Cinq-Cents.
Beauvais, de la Commission des Cinq-Cents.
Costé, du Conseil des Cinq-Cents.
Guttinguer, du Conseil des Anciens.
Thiessé, de la Commission des Cinq-Cents.

La Constitution ayant fixé à l'an X le premier renouvellement, par cinquième, du Corps législatif et du Tribunat, un sénatus-consulte du 22 ventôse an X (13 mars 1802) a décidé que ce renouvellement s'opérerait en nommant les membres des deux Corps qui devaient continuer leurs fonctions. Le résultat de cette nomination a été publié par un acte du 27 ventôse (18 mars). Les membres ci-après, appartenant au départ^t de la Seine-Inférieure, ont été maintenus :

Corps législatif : MM. Bourdon, Bourgois, Brémontier, Duval, Le Mesle, Rabasse.

Tribunat : MM. Beauvais, Costé, Guttinguer.

Le Sénat a nommé, le 6 germinal an X (27 mars 1802), les membres destinés à remplacer, dans le Corps législatif et dans le Tribunat, le cinquième sorti. Aucun nom appartenant au département de la Seine-Inférieure ne s'y est trouvé compris.

Un sénatus-consulte du 16 thermidor an X (4 août 1802) a opéré des modifications dans la Constitution. Il a établi des Colléges électoraux d'arrondissement et de département, dont les membres étaient

nommés par les Assemblées de canton, avec faculté, pour le gouvernement, d'y adjoindre un certain nombre de membres de la Légion-d'honneur ou de citoyens ayant rendu des services. Les Colléges d'arrondissement présentaient des candidats au Tribunat; les Colléges de département présentaient des candidats au Sénat et au Corps législatif. Le premier Consul était autorisé à nommer des membres du Sénat en dehors des listes de présentation des colléges de département. Le nombre de membres que chaque département devait avoir dans le Corps législatif, était fixé par un tableau. Le département de la Seine-Inférieure était porté à ce tableau pour six membres. Les départements divisés en cinq séries, les députés alors en fonctions étaient classés dans chaque série, et leur renouvellement devait s'opérer dans l'année à laquelle appartiendrait la série où serait placé leur département. Le Tribunat devait être réduit, à dater de l'an XIII (1805), à cinquante membres, dont moitié devait sortir tous les trois ans, et, jusqu'à cette réduction, les membres sortants ne devaient pas être remplacés.

Par suite d'un tirage au sort, opéré le 12 fructidor an X (30 août 1802), pour déterminer l'ordre dans lequel les cinq séries de départements devaient être appelées à présenter des candidats au Corps législatif, la cinquième série, dans laquelle était compris le département de la Seine-Inférieure, s'est trouvée placée au troisième rang, et, d'après un arrêté du Sénat du 14 fructidor (1 septembre), le renouvellement des députés de cette série a été fixé à l'an XII (1804.)

Pour l'exécution de l'article du sénatus-consulte du 16 thermidor (4 août), relatif au Tribunat, le Sénat a décidé, le 14 fructidor (1er septembre), que les membres nommés en l'an X (1802) feraient partie des cinquante dont le Tribunat devait être composé en l'an XIII (1805), et qu'il désignerait au scrutin les membres dont le Tribunat serait composé à chacune des époques de renouvellement subséquentes; les membres non réélus devant sortir en l'an XI (1803). Par suite de cet arrêté, le Sénat a effectué les nominations le 17 fructidor (4 septembre).

M. Beauvais a été désigné pour rester jusqu'à l'an XIII (1805).

M. Costé a été désigné pour rester jusqu'à l'an XII (1804).

Et M. Guttinguer, n'ayant pas été renommé, a dû sortir en l'an XI (1803).

Le 28 pluviôse an XII (18 février 1804), le Sénat a nommé sénateur M. DE FONTENAY[1], ancien membre de l'Assemblée constituante, présenté par le Collége électoral du département de la Seine-Inférieure.

EMPIRE.

Les 29 thermidor et 2 fructidor an XII (17 et 20 août 1804), le Sénat a nommé membres du Corps législatif, pour le département de la Seine-Inférieure :

MM. DALLEAUME, sous-préfet à Neufchâtel.
LEVIEUX, commissaire impérial près la Monnaie de Rouen.
COSTÉ, membre du Tribunat.
AROUX, substitut du proc^r gén^l près la Cour d'appel de Rouen.
HÉBERT, juge à la même Cour.
THOMAS, proc^r imp^l près la Cour de justice crimin. de Rouen.

Le 12 pluviôse an XIII (1er février 1805), l'Empereur a adressé au Sénat un message annonçant la nomination de plusieurs sénateurs, au nombre desquels se trouvait M. le cardinal CAMBACÉRÈS, archevêque de Rouen.

Le sénatus-consulte du 19 août 1807 a supprimé le Tribunat, en faisant entrer au Corps législatif les membres qui restaient en fonctions. Il ne s'en trouvait plus qui appartinssent au département de la Seine-Inférieure.

Le 9 août 1810, le Sénat a nommé membres du Corps législatif pour le département de la Seine-Inférieure :

MM. DE CANOUVILLE, maire de Ribeuf.
Le chevalier LEZURIER DE LA MARTEL, négociant à Rouen.
AROUX, membre sortant.
DALLEAUME, id.
HÉBERT, id.
Stanislas FAURE[2], sous-préfet au Havre.

RESTAURATION.

La Charte constitutionnelle, promulguée le 4 juin 1814, porte que la puissance législative s'exerce collectivement par le Roi, la Chambre des Pairs et la Chambre des Députés des départements.

[1] Décédé le 10 février 1806. [2] Fils du conventionnel.

La nomination des Pairs apportient au Roi ; leur nombre est illimité. Ils pouvaient (suivant cette première rédaction) être nommés à vie ou rendus héréditaires, selon la volonté du Roi.

La Chambre des Députés est composée des députés élus par les Colléges électoraux, dont l'organisation est laissée à la loi. Le nombre des Députés de chaque département restait tel qu'il avait été fixé précédemment; les Députés nommés pour cinq ans, et de manière que la Chambre soit renouvelée chaque année par cinquième.

En vertu d'un article transitoire, les membres du Corps législatif alors en fonctions ont continué de siéger à la Chambre des Députés.

Dans la nomination de pairs, faite par le Roi le 4 juin 1814, il ne se trouve, du département de la Seine-Inférieure, que M. le comte Vimar [1]. Cependant, M. Dambray, nommé chancelier le 13 mai, et appelé, en cette qualité, par la Charte, à présider la Chambre des Pairs, doit aussi être compté parmi les pairs nommés, quoique son nom ne figure pas sur la liste [2].

CENT JOURS.

Par un décret daté de Lyon le 13 mars 1815, l'Empereur a dissous la Chambre des Pairs et la Chambre *des Communes*.

Par un acte additionnel aux constitutions de l'empire, du 22 avril 1815, l'Empereur a établi une Chambre des Pairs héréditaire, dont les membres étaient à sa nomination, et une Chambre des Représentants, nommée par les Colléges électoraux de département et d'arrondissement. Une représentation spéciale était accordée à l'industrie et à la propriété manufacturière et commerciale.

D'après l'état de répartition joint à cet acte, la députation du département de la Seine-Inférieure devait se composer de : cinq membres nommés par le Collége électoral de département, et cinq membres nommés par les Colléges électoraux d'arrondissement.

Par un acte séparé, également du 22 avril 1815, l'Empereur a réglé la nomination des représentants de l'industrie et de la propriété manufacturière et commerciale. Vingt-trois députés, pour toute la France,

[1] Décédé le 30 décembre 1829.

[2] M. le chancelier Dambray est décédé le 13 décembre 1829.

devaient former cette représentation. Les départements étaient répartis en autant d'arrondissements. L'élection devait se faire par le collége électoral du département placé en tête de la liste, dans chaque arrondissement, sur des listes d'éligibles formées par les membres réunis des Chambres de commerce et des Chambres consultatives des Manufactures [1] de tout l'arrondissement commercial.

D'après le tableau joint à cet acte, le collége électoral du département de la Seine-Inférieure avait à nommer deux députés commerciaux, dont un négociant et un manufacturier, pour les départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure, de la Somme, du Calvados, de l'Orne et de la Manche.

Le collége électoral de département, réuni le 10 mai 1815, a nommé membres de la Chambre des Représentants :

MM. le baron de Villequier, premier présid^t de la Cour impériale.
Brière, avocat-général près la même Cour.
Le comte Vimar, ancien sénateur.
Le baron Bignon, sous-secrétaire d'état au Ministère des affaires étrangères.
Delaistre, référendaire à la Cour des comptes.

Députés commerciaux.

MM. Leseigneur, négociant armateur, à Saint-Valery-en-Caux.
Alexandre de Fontenay [2], manufacturier, à Louviers.

Les Colléges électoraux d'arrondissement ont nommé :

Yvetot. M. Lucas, ex-législateur.

Neufchâtel. M. Rigout, procureur impérial près le tribunal civil de Neufchâtel.

Dieppe. M. Félix Le Pelletier.

Rouen. M. Alexandre Hellot, ancien Maire de Rouen, ancien membre du Conseil des Cinq-Cents.

Le Havre. M. le comte Stanislas de Girardin, préfet [3].

[1] Le Bulletin des Lois porte : « Chambres consultatives du *Commerce.* » C'est évidemment une erreur.

[2] Frère du sénateur.

[3] M. de Girardin a été transféré, par décret du 17 mai 1815, de la préfecture de la Seine-Inférieure à celle de Seine-et-Oise.

Dans la nomination de Pairs, faite par l'Empereur le 2 juin 1815, on ne voyait figurer aucun nom appartenant au département de la Seine-Inférieure.

SECONDE RESTAURATION.

Par ordonnance du 13 juillet 1815, le Roi a dissous la Chambre des Députés. La loi sur les élections, promise par la charte, n'étant pas faite, cette ordonnance a établi un mode provisoire d'élection. Les Colléges électoraux d'arrondissement ont formé des listes de candidats en nombre égal à celui des députés du département, et les Colléges électoraux de département [1] ont dû choisir au moins la moitié des députés parmi ces candidats.

D'après le tableau annexé à cette ordonnance, qui portait à 402 le nombre total des députés [2], le département de la Seine-Inférieure avait à nommer neuf députés.

En conséquence de cette ordonnance, ont été nommés, le 21 août 1815 :

MM. Prosper Ribard, négociant à Rouen.
Castel, négociant à Dieppe.
Delamare, avocat au Havre.
D'Haussez, maire de Neufchâtel.
Henry de Germiny.
Le prince de Montmorency.
Duvergier de Hauranne, négociant à Rouen.
De Bouville, ancien membre de l'Assemblée constituante.
Charles Odoard, major de la Garde nationale.

Le Roi a fait, le 17 août 1815, une nomination de pairs, dans laquelle on trouve les noms suivants, appartenant au département de la Seine-Inférieure :

MM. le baron Boissel de Monville [3].
Emmanuel Dambray [4].

[1] Les Colléges électoraux d'Arrondissement et de Département, dont il est ici question, étaient ceux qui avaient été nommés par suite du sénatus-consulte de l'an X.

[2] Le nombre des Députés avait été fixé d'abord à 395 ; mais, par un tableau de rectification publié plus tard, il s'est trouvé porté à 402.

[3] Décédé en 1832.

[4] Fils du chancelier.

MM. le marquis D'HERBOUVILLE [1].

Le marquis DE MORTEMART [2], ancien membre de l'Assemblée constituante.

Une ordonnance du 19 août a rendu la Pairie héréditaire, tant pour les membres qui composaient alors la Chambre des Pairs que pour ceux qui seraient nommés par la suite.

L'ordonnance du 5 septembre 1816 ayant dissous la Chambre des Députés, et ayant, en l'absence de la loi d'élections, prescrit pour l'élection le même mode qu'en 1815, sauf que le nombre des députés à nommer par chaque département était ramené, conformément à l'art. 36 de la charte, au taux précédemment fixé pour les membres du Corps législatif, l'élection a eu lieu le 4 octobre 1816.

Ont été nommés :

MM. le comte BEUGNOT, ministre d'État, prés. du Collége électoral [3].

RIBARD, maire de Rouen, député sortant.

DUVERGIER DE HAURANNE, id.

Le prince DE MONTMORENCY, id.

Le comte BEGOUEN, conseiller d'état, ancien membre de l'Assemblée constituante.

CASTEL, député sortant.

Pour l'exécution de la disposition de la Charte relative au renouvellement par cinquième de la Chambre des Députés, une ordonnance du Roi, du 27 novembre 1816, a divisé les départements en cinq séries, et un tirage au sort, opéré en séance de la Chambre des Députés le 22 janvier 1817, a déterminé l'ordre dans lequel les cinq séries seraient appelées à renouveler leur députation. La série dans laquelle était compris le département de la Seine-Inférieure s'est trouvée la troisième.

La loi sur les élections, du 5 février 1817, a statué en principe que tout Français, jouissant des droits civils et politiques, âgé de trente ans, et payant trois cents francs de contributions directes, est appelé à concourir à l'élection des députés du département où il a son domicile politique. Cette loi établissait dans chaque département un seul Collége électoral, composé de tous les électeurs du département.

Dans une nomination de pairs, du 5 mars 1819, s'est trouvé com-

[1] Décédé le 31 mars 1829. [2] Décédé le 16 janvier 1823.

[3] Ancien préfet de la Seine-Inférieure.

pris M. le comte DE GERMINY [1], préfet de l'Oise, ancien député de la Seine-Inférieure.

Une ordonnance du 18 août 1819 ayant convoqué, pour le 11 septembre suivant, les Colléges électoraux de la troisième série, celui de la Seine-Inférieure a nommé députés :

MM. DELAROCHE, négociant au Havre.

B. CABANON, négociant à Rouen.

LESEIGNEUR, négociant à Saint-Valery-en-Caux, ancien membre de la Chambre des Représentants.

Le comte Stanislas DE GIRARDIN, ex-préfet, ancien membre de la Chambre des Représentants.

Le comte LAMBRECHTS, ancien Ministre de la Justice.

Le comte BEUGNOT, député sortant, prés^t du Collége électoral.

M. le comte Lambrechts avait été nommé en même temps par le Collége électoral du Bas-Rhin, et, le 10 décembre 1819, il a déclaré opter pour ce département. Le Collége électoral de la Seine-Inférieure a été convoqué de nouveau pour le 24 avril 1820, et a nommé M. le comte Alexandre de LAMETH, ancien membre de l'Assemblée constituante.

La loi du 29 juin 1820 a modifié le système d'élections établi en 1817, en créant des Colléges électoraux d'arrondissement et un Collége électoral de département dans chaque département. Le Collége de département était composé des électeurs les plus imposés, en nombre égal au quart de la totalité des électeurs du département. La nomination de cent soixante nouveaux députés était attribuée à ces Colléges. D'après le tableau annexé à la loi, le Collége de la Seine-Inférieure a eu quatre députés à nommer. La nomination des deux cent cinquante-huit députés dont la Chambre était alors composée, était attribuée aux Colléges d'arrondissement. Chacun de ces colléges devait nommer un député.

Par l'ordonnance du 30 août 1820, le département de la Seine-Inférieure a été divisé en six arrondissements électoraux :

1er *Arrondissement*, la ville de Rouen et ses faubourgs.

2e id. Tous les cantons de l'arrondissement de Rouen, moins la ville de Rouen et ses faubourgs.

[1] Décédé le 17 mars 1843.

3e *Arrondissement*. Tous les cantons de l'arrondissement du Havre.
4e id. Tous les cantons de l'arrondissement d'Yvetot.
5e id. Tous les cantons de l'arrondissement de Dieppe.
6e id. Tous les cantons de l'arrondissement de Neufchâtel.

Les Colléges électoraux de département ayant été convoqués par l'ordonnance du 11 octobre 1820, pour le 13 novembre suivant, celui de la Seine-Inférieure a nommé :

MM. Duvergier de Hauranne, ancien député.
Ribard, id.
Le prince de Montmorency, id.
De Bouville, id.

M. le marquis de Mortemart étant mort le 16 janvier 1823, son fils[1] a succédé à son titre et à sa pairie.

L'ordonnance du 24 décembre 1823 a dissous la Chambre des Députés, et convoqué les Colléges électoraux d'arrondissement pour le 25 février 1824, et ceux de département pour le 6 mars.

Ont été nommés :

1er *Arrondissement*. MM. le comte Stas de Girardin, député sortant.
2e id. Petou, maire d'Elbeuf, président du Collége.
3e id. Faure[2], conseiller d'État, id.
4e id. Le marquis de Martainville, maire de Rouen, id.
5e id. Le comte de Malartic, maire de Tôtes, id.
6e id. Martin de Villers, maire de Neufchâtel, id.

Collége électoral de département :

MM. le prince de Montmorency, député sortant.
Ribard, id.
Fouquier-Long, ancien manufacturier, député sortant.
De Bouville, id.

[1] Décédé le 29 janvier 1834.

[2] Autre fils du Conventionnel. M. Faure, né au Havre, avait toujours habité Paris. Il avait été nommé au Conseil des Cinq-Cents par le département de la Seine, et avait été ensuite Tribun.

La loi du 9 juin 1824 a supprimé le renouvellement par cinquième de la Chambre des Députés. Elle a établi le renouvellement intégral, avec la durée de sept années, à moins d'une dissolution.

M. le comte de Girardin étant décédé le 26 février 1827, le premier Collége électoral s'est réuni le 1er mai, et a nommé député M. le baron Bignon, ancien membre de la Chambre des Représentants.

L'ordonnance du 5 novembre 1827 a prononcé la dissolution de la Chambre des Députés, et a convoqué les Colléges électoraux d'arrondissement pour le 17 novembre, et ceux de département pour le 24 du même mois.

Ont été nommés :

1er *Arrondissement*,	MM. le baron Bignon,	député sortant.
2e id.	Petou,	id.
3e id.	Duvergier de Hauranne,	ancien député.
4e id.	Le baron Bignon,	député sortant.
5e id.	Le comte de Malartic,	id., président du Collége.
6e id.	Le baron Hély d'Oissel,	conseiller d'État honoraire.

Collége électoral de département.

MM. le baron de Villequier, premier Président de la Cour royale, ancien membre de la Chambre des Représentants.
Thil, avocat à Rouen.
Cabanon, ancien député.
Eugène Maille, ancien négociant à Rouen.

Une autre ordonnance du même jour a fait une nombreuse promotion de Pairs, parmi lesquels figure M. le prince de Montmorency, ancien député de la Seine-Inférieure.

M. Bignon ayant été nommé en même temps par les 1er et 4e Colléges électoraux de la Seine-Inférieure et par le 4e Collége de l'Eure, a opté, le 27 février 1828, pour ce dernier Collége. En conséquence, les deux Colléges de la Seine-Inférieure ont été convoqués pour le 26 avril, et ont nommé :

1er *Arrondissement*,	MM. Martin,	négociant à Rouen.
4e id.	Martin Laffitte,	négociant au Havre.

Le décès de M. de Malartic, arrivé le 19 août 1828, a nécessité la réunion du 5e Collége électoral, qui, le 26 décembre, a nommé M. DE BÉRIGNY, inspecteur divisionnaire des Ponts et Chaussées.

La Chambre des Députés a été dissoute par une ordonnance du 16 mai 1830, qui a convoqué les Colléges électoraux d'arrondissement pour le 23 juin, et ceux de département pour le 3 juillet; et, par une autre ordonnance du 18 juin, cette convocation a été renvoyée, pour plusieurs départements au nombre desquels se trouvait la Seine-Inférieure, aux 12 et 19 juillet.

Le département de la Seine-Inférieure a nommé :

1er	*Arrondissement*,	MM. MARTIN,	député sortant.
2e	id.	PETOU,	id.
3e	id.	DUVERGIER DE HAURANNE,	député sortant.
4e	id.	Martin LAFFITTE,	id.
5e	id.	DE BÉRIGNY,	id.
6e	id.	Le baron HÉLY D'OISSEL,	id.

Collége électoral de département.

MM. le baron DE VILLEQUIER,	député sortant.
THIL,	id.
CABANON,	id.
MAILLE,	id.

Une ordonnance du 25 juillet 1830 [1] a prononcé la dissolution de la Chambre des Députés. Une autre ordonnance du même jour apportait des modifications importantes à la loi des élections. Les contributions à compter pour le cens électoral et le cens d'éligibilité étaient réduites à la contribution foncière et à la contribution personnelle et mobilière. Le nombre des membres de la Chambre des Députés était ramené au chiffre fixé par l'article 36 de la Charte. Le renouvellement par cinquièmes était rétabli. Les Colléges électoraux d'arrondissement n'avaient plus que la présentation de candidats parmi lesquels les Colléges de département devaient choisir les Députés. Une autre ordonnance convoquait les Colléges électoraux d'arrondissement pour le 6 septembre, et ceux de département pour le 13.

[1] Bien que ces ordonnances n'aient pas eu d'existence réelle, elles ont dû être mentionnées ici, comme fait historique.

Ces ordonnances ont été révoquées par une autre ordonnance du 29 juillet 1830.

RÉVOLUTION de 1830.

Une déclaration de la Chambre des Députés, du 7 août 1830, à laquelle la Chambre des Pairs a adhéré le même jour, et qui a été acceptée le 9 août par le duc d'Orléans, Lieutenant-Général du Royaume, a supprimé et modifié plusieurs articles de la Charte constitutionnelle ; entre autres :

L'art. 36, qui fixait le nombre des membres de la Chambre des Députés, supprimé.

L'art. 37, réduit à ces termes : « Les Députés sont élus pour « cinq ans. »

A l'art. 38, sur les conditions d'éligibilité à la Chambre des Députés, l'âge réduit à trente ans, la détermination des autres conditions laissée à la loi.

A l'art 40, sur les conditions pour être électeur, l'âge réduit à vingt-cinq ans, les autres conditions à déterminer par une loi.

Cette déclaration accueille toutes les nominations de Pairs faites sous le règne de Charles X, et porte que l'art. 27 de la Charte (relatif à la nomination des Pairs) sera soumis à un nouvel examen dans la session de 1831.

La même déclaration indique les objets auxquels il devra être pourvu par des lois séparées, et dans le plus court délai possible. Dans ce nombre se trouve la réélection des Députés promus à des fonctions publiques salariées, ainsi que l'abolition du double vote et la fixation des conditions électorales et d'éligibilité.

La Charte, ainsi modifiée, a été promulguée de nouveau le 14 août 1830.

La disposition concernant les Pairs nommés par Charles X, n'a atteint, dans le département de la Seine-Inférieure, que M. le prince de Montmorency.

La loi du 31 août 1830 porte que tout Député qui n'aura pas prêté, dans le délai de quinze jours, le serment exigé pour les fonctionnaires publics, sera considéré comme démissionnaire, et que tout Pair dans le même cas, après un délai d'un mois, sera considéré comme personnellement déchu du droit de siéger dans la Chambre des Pairs.

Cette disposition a été appliquée à M. le vicomte Dambray, qui, le 10 août 1830, a déclaré ne pouvoir prêter de serment.

La loi du 12 septembre 1830 soumet à la réélection tout Député qui accepte des fonctions publiques salariées, en y comprenant les Députés promus depuis l'ouverture de la session.

Une autre loi, du même jour, sur le mode de pourvoir aux places vacantes dans la Chambre des Députés, porte que, s'il s'agit du remplacement d'un Député nommé par un Collége électoral de département, la nomination se fera par tous les électeurs du département payant 300 fr. de contributions, réunis en un seul Collége.

En conséquence de ces deux lois, une ordonnance du 13 septembre a convoqué, pour le 21 octobre, le Collége électoral du 6e arrondissement de la Seine-Inférieure, pour le remplacement de M. Hély d'Oissel, nommé le 20 août conseiller d'État en service ordinaire, et pour le 28 octobre, le Collége départemental, pour le remplacement de M. Thil, nommé le 16 août procureur général près la Cour royale de Rouen.

MM. Hély d'Oissel et Thil ont été renommés.

Il en a été de même de M. de Bérigny, nommé le 19 octobre inspecteur général des Ponts et Chaussées, et réélu le 27 novembre par le 5e Collége électoral ;

Et de M. Martin Laffitte, nommé le 6 janvier 1831 directeur général du Mont-de-Piété de Paris, et réélu le 10 mars par le 4e Collége électoral.

La loi sur les élections, du 19 avril 1831, réduit à 200 fr. le cens électoral. Les membres et correspondants de l'Institut, ainsi que les officiers ayant une pension de retraite de 1200 fr., sont électeurs en payant 100 fr. de contributions. Le nombre des membres de la Chambre des Députés est fixé à 459. Chaque Collége électoral n'élit qu'un Député. Un tableau, joint à la loi, règle le nombre des Députés de chaque département, et la division des départements en arrondissements électoraux. Le cens d'éligibilité pour les Députés est fixé à 500 fr.

D'après le tableau annexé à cette loi, le département de la Seine-Inférieure a onze députés, et la division des arrondissements électoraux est faite comme suit :

1er, ville de Rouen, 1er et 2e cantons ;
2e, id., 3e et 4e id.;
3e, id., 5e et 6e id.;
4e, l'arrondissement de Rouen, moins les six cantons de la ville ;
5e, cantons du Havre, de Montivilliers et d'Ingouville ;
6e, le surplus de l'arrondissement du Havre ;
7e, cantons de Dieppe, Offranville et Envermeu ;
8e, le surplus de l'arrondissement de Dieppe ;
9e, l'arrondissement de Neufchâtel ;
10e, cantons d'Yvetot, Caudebec, Fauville, Yerville et Doudeville ;
11e, cantons de Saint-Valery, Cany, Fontaine-le-Dun, Valmont et Ourville (arrondissement d'Yvetot).

Une ordonnance du 31 mai 1831 a prononcé la dissolution de la Chambre des Députés, et a convoqué les Colléges électoraux pour le 5 juillet.

Ont été nommés :

1er	*Arrondissement*,	MM. Henry Barbet, maire de Rouen.
2e	id.	Maille, député sortant.
3e	id.	Cabanon, id.
4e	id.	Petou, id.
5e	id.	Duvergier de Hauranne, id.
6e	id.	Leclerc, maire de Fécamp.
7e	id.	De Bérigny, député sortant.
8e	id.	Maille.
9e	id.	Le baron Hély d'Oissel, député sortant.
10e	id.	Le baron de Villequier, id.
11e	id.	Mallet, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

M. Maille, nommé par deux Colléges électoraux, ayant déclaré, le 3 août, opter pour le 2e Collége, le 8e a été convoqué à Dieppe pour le 6 septembre, et a nommé M. Aroux [1], procureur du Roi près le tribunal civil de Rouen.

M. Duvergier de Hauranne étant décédé le 19 août 1831, le 5e Collége électoral a été convoqué au Havre pour le 1er octobre, et a nommé M. Delaroche, ancien député.

[1] Fils de l'ancien membre du Corps législatif.

Conformément à la disposition de la Déclaration du 9 août 1830, qui avait réservé l'examen de l'article de la Charte relatif à la formation de la Chambre des Pairs, la loi du 29 décembre 1831, destinée à remplacer l'art. 23 (ancien art. 27) de la Charte, maintient au Roi le droit de nommer les membres de la Chambre des Pairs, mais en restreignant la faculté du choix à certaines catégories de notabilités. Le nombre des Pairs reste illimité. La dignité de Pair est rendue viagère, l'hérédité supprimée.

Une ordonnance du 11 octobre 1832 a nommé Pair de France M. le comte de Canouville [1], ancien membre du Corps législatif.

Le décès de M. Hély d'Oissel, arrivé le 29 janvier 1833, a nécessité la convocation du 9e Collége électoral à Neufchâtel, pour le 1er mars. M. Desjobert a été nommé député.

M. le premier président de Villequier étant décédé le 1er août 1833, le 10e Collége électoral s'est réuni à Yvetot le 7 septembre, et a nommé M. Anisson Duperron.

M. Cabanon a donné sa démission le 27 décembre 1833, et M. Delaroche le 2 janvier 1834.

Le 5e Collége électoral a été convoqué au Havre pour le 3 février 1834, et a nommé M. Lemaistre, négociant, maire du Havre.

Le 3e Collége a été convoqué à Rouen pour le 4 février, et a nommé M. J. Rondeaux, négociant à Rouen.

L'ordonnance du 25 mai 1834 a prononcé la dissolution de la Chambre des Députés, et a convoqué les Colléges électoraux pour le 21 juin.

Le département de la Seine-Inférieure a nommé :

1er	*Arrondissement*,	MM. H. Barbet,	député sortant.
2e	id.	Toussin,	négociant à Rouen.
3e	id.	Jacques Laffitte,	député sortant [2].
4e	id.	Petou,	id.
5e	id.	Lemaistre,	id.
6e	id.	Pouyer,	conseiller d'État.
7e	id.	De Bérigny,	député sortant.
8e	id.	Aroux,	id.

[1] Décédé le 20 décembre 1834.

[2] Il était Député de Paris.

9e *Arrondissement*, MM. Desjobert, député sortant.
10e id. Anisson Duperron, id.
11e id. Mallet, id.

L'élection de M Pouyer a été annulée le 11 août, et le Collége électoral, réuni le 13 septembre à Bolbec, a nommé M. Vitet, maître des requêtes au Conseil d'État.

M. Vitet, nommé conseiller d'État le 19 septembre 1836, a été soumis à la réélection, et réélu le 15 octobre.

La Chambre des Députés ayant été dissoute par une ordonnance du 3 octobre 1837, les Colléges électoraux se sont réunis le 4 novembre, et ont nommé :

1er *Arrondissement*, MM. Barbet, député sortant.
2e id. Curmer.
3e id. Izarn, négociant à Rouen.
4e id. Sevaistre, fabricant à Elbeuf.
5e id. Mermilliod, avocat à Paris.
6e id. Vitet, député sortant.
7e id. De Bérigny, id.
8e id. Le marquis Just de Chasseloup-Laubat.
9e id. Desjobert, député sortant.
10e id. Anisson-Duperron, id.
11e id. Mallet, id.

Une ordonnance du 2 février 1839 a prononcé la dissolution de la Chambre des Députés, et a convoqué les Colléges électoraux pour le 2 mars.

Ont été nommés :

1er *Arrondissement*, MM. H. Barbet, député sortant.
2e id. Toussin, ancien député.
3e id. Jacques Laffitte, député sortant[1].
4e id. Vor Grandin, fabricant à Elbeuf.
5e id. Mermilliod, député sortant.
6e id. Vitet, id.
7e id. De Bérigny, id.
8e id. Le marquis de Chasseloup-Laubat, id.

[1] Il était Député de Paris.

9e *Arrondissement*. MM. Desjobert, député sortant.
10e id. Anisson-Duperron, id.
11e id. Mallet, id.

M. de Chasseloup-Laubat, nommé, le 27 octobre 1841, ministre plénipotentiaire près la Diète de la Confédération germanique, a été soumis à la réélection, et réélu par le 8e Collége électoral réuni à Dieppe le 27 novembre.

La Chambre des Députés a été dissoute par ordonnance du 12 juin 1842, et les Colléges électoraux ont été convoqués pour le 9 juillet. Ont été nommés :

1er *Arrondissement*. MM. P. Cabanon[1], négociant à Rouen.
2e id. Toussin, député sortant.
3e id. Jacques Laffitte, id.
4e id. Grandin, id.
5e id. Mermilliod, id.
6e id. Vitet, id.
7e id. De Bérigny, id.
8e id. Le marquis de Chasseloup-Laubat, id.
9e id. Desjobert, id.
10e id. Cousture, ancien sous-préfet.
11e id. Leseigneur[2], négociant à Saint-Valery.

M. de Bérigny étant décédé le 6 octobre 1842, le 7e Collége a été convoqué à Dieppe pour le 12 novembre, et a nommé M. Ch. Levavasseur, négociant à Rouen.

Le décès de M. Jacques Laffitte, arrivé le 26 mai 1844, a nécessité la convocation du 3e Collége à Rouen, pour le 25 juin. M. Barbet, ancien Député, a été nommé.

M. Mermilliod est décédé le 24 juin 1844. Le 5e Collége s'est réuni au Havre le 25 juillet, et a nommé M. Dubois, ancien notaire au Havre.

M. P. Cabanon a donné sa démission le 29 décembre 1845. Le 1er Collége, réuni à Rouen le 20 janvier 1846, a nommé M. J. Rondeaux, ancien Député.

[1] Fils de l'ancien Député. [2] Fils de l'ancien Député.

Par ordonnance du 4 juillet 1846, M. Barbet, maire de Rouen, membre de la Chambre des Députés, a été nommé Pair de France.

L'ordonnance du 6 juillet 1846 a dissous la Chambre des Députés, et a convoqué les Colléges électoraux pour le 1er août.

Ont été nommés :

1er	*Arrondissement.*	MM. J. Rondeaux, député sortant.
2e	id.	Levavasseur, id.[1]
3e	id.	Lefort-Gonssollin, négociant à Rouen.
4e	id.	Grandin, Député sortant.
5e	id.	Dubois, id.
6e	id.	Vitet, id.
7e	id.	Rouland, procureur général près la Cour royale de Douai.
8e	id.	Le marquis de Chasseloup-Laubat, député sortant.
9e	id.	Desjobert, id.
10e	id.	Cousture, id.
11e	id.	Leseigneur, id.

[1] Il était Député de Dieppe.

Nous regrettons vivement que l'auteur de cet intéressant résumé de notre représentation locale, ait voulu garder l'anonyme. Quoique présenté sous la forme d'une simple nomenclature, ce travail nous a paru plein d'intérêt, et nous nous sommes empressé de l'accueillir, pour rappeler à nos lecteurs les citoyens honorables qui ont accepté des fonctions pénibles et souvent périlleuses que le vœu de leurs concitoyens les avait appelés à remplir. Nous avons pensé, en effet, qu'on aimerait à trouver rassemblés en quelques pages tous ces noms qu'il est si difficile de retrouver et de recueillir.

(*Note de l'Editeur.*)

LITTÉRATURE.

SOUVENIRS

D'UN PRISONNIER DE GUERRE

EN ANGLETERRE [1].

En appelant pendant quelques instants l'attention de mes lecteurs sur la situation des prisonniers de guerre en Angleterre, pendant les dernières années de l'Empire, je n'ai d'autre intention que de leur retracer quelques scènes auxquelles j'ai pris une part plus ou moins active, en essayant de les associer à quelques-unes des émotions qui ont le plus vivement impressionné ma jeunesse.

Wincanton est un village situé dans un des plus jolis comtés de l'Angleterre, le Sommerset. Adossé à une colline peu élevée, du sommet de laquelle on découvre une vaste étendue de prairies, et qui redescend, de l'autre côté, vers une petite rivière qui le contourne, ce village consiste en une place sur laquelle est située la mairie, et en trois rues qui y aboutissent ; ces rues sont composées de petites maisons en bois, édifiées sur le bord de trois grandes routes qui conduisent à Londres, à Bristol et à Portsmouth.

Une source d'eaux ferrugineuses et purgatives, qui y attire quelques étrangers ; une belle *commune*, où l'on fait quelquefois des courses de chevaux ; un marché, où les campagnes environnantes

[1] Lu à la Société havraise d'Études diverses.

s'approvisionnent, et enfin le passage journalier des voyageurs, y avaient fait bâtir trois ou quatre hôtels plus ou moins confortables. Enfin, Wincanton devait l'importance dont il jouissait alors à ce qu'on en avait fait un dépôt de prisonniers de guerre qui avaient droit au cautionnement.

Le pays est agreste et agréable ; la principale culture consiste en prairies naturelles entourées de haies vives. En général, l'aspect de ces campagnes, comparé à celui de nos vastes et riches plaines de Caux, produit l'effet d'une miniature ou d'un fixé, comparé à un tableau. Chez nous, comme dans l'œuvre du grand peintre, tout est large, disposé pour l'effet, mais les petits détails sont négligés ; il faut admirer l'ensemble d'un point de vue un peu éloigné. Dans la miniature, comme dans le Sommerset, on peut admirer le fini des moindres détails. Ainsi, les routes royales, bien mac-adamisées, sont sinueuses, étroites, bordées de haies, et ressemblent aux allées d'un grand jardin anglais ; les prairies sont petites, fermées de barrières en menuiserie, peintes en vert, qu'on ouvre en les poussant devant soi de quelque côté qu'on arrive, et qui, par un système ingénieux de suspension, se referment d'elles-mêmes. Les chevaux des fermiers sont petits et bien soignés ; leurs harnais sont cirés et brillants ; leur allure ordinaire est le petit galop. Dans les maisons, les ustensiles de ménage et de cuisine, jusqu'à la grille où l'on brûle le charbon, sont fourbis ; un tapis recouvre le plancher de l'arrière-boutique, où l'on voit presque toujours un piano. Mais cet air d'aisance ou de luxe est souvent factice, et ne vaut pas le confortable qu'on trouve chez nos villageois ; ainsi, ce piano manque souvent de cordes ; l'artisan n'a, la plupart du temps, qu'une seule chemise de rechange, et ainsi du reste.

Ce fut à Wincanton que, ayant suivi le sort de la garnison de la Martinique, lors de la capitulation de cette île, je fus envoyé, comme prisonnier de guerre, au commencement de 1809.

La police des prisonniers était confiée à un agent, qui était en même temps chargé de leur solde ; deux ou trois constables étaient ses aides-de-camp, et tous les paysans ses gendarmes.

Georges Messiter, esquire, était l'agent de Wincanton ; c'était un grand bel homme, riche, qui avait des chevaux et une meute, chassait quelquefois le renard, et, sauf les jours de paie, qu'il avait ré-

duits à un par mois, s'occupait fort peu des prisonniers, qui, du reste, ne s'en trouvaient pas plus mal.

La paie consistait en un schelling et demi par jour, pour les officiers, et un schelling pour les aspirants ; ce chiffre ayant été, par suite, reconnu insuffisant, la paie des aspirants fut portée à un schelling et quart. Le prisonnier devait trouver, sur cette paie, nourriture, logement, vêtements, et en général tous les besoins de la vie.

Nous avions pour limites une circonférence d'un mille de rayon, mais seulement sur les grandes routes ; les chemins de traverse nous étaient interdits. Tout Français, arrêté par des paysans dans les champs ou au-delà des limites, devait payer une guinée aux capteurs, et pouvait être envoyé au ponton.

Lors de la formation du cautionnement, plusieurs arrestations avaient eu lieu par des paysans qui se réunissaient en force ; mais Messiter s'étant contenté de faire une remontrance aux prisonniers, et n'ayant pas fait payer la guinée, les paysans se contentèrent depuis de nous injurier et de nous jeter des pierres, ce que nous leur rendions avec usure. Cela ne nous empêchait nullement d'aller dans la campagne ; au contraire, pour beaucoup d'entre nous, c'était un attrait de plus, c'était un danger à braver.

Il faut aussi rendre cette justice au caractère des Anglais, que, si l'on voulait bien se soumettre à leur usage, c'est-à-dire boxer comme eux, on s'attirait presque leur respect ; j'en citerai deux exemples :

Un aspirant de marine du Havre, nommé Farcy, se promenait avec deux ou trois camarades ; ils font lever une perdrix, qu'ils poursuivent et tuent ; des paysans arrivent, leur cherchent querelle et les attaquent à coups de pierres : « Faisons retraite jusqu'à la grande route, « dit Farcy à ses amis. » La retraite s'effectue en bon ordre, et Français et Anglais arrivent sur la grande route.

Farcy, âgé de dix-huit ans environ, était grand, robuste, adroit à toute espèce d'exercices de gymnastique. Dès qu'il voit les Anglais sur la grande route, il quitte ses camarades, s'avance seul vers eux, en faisant signe qu'il veut leur parler, et, s'adressant au plus grand, il lui dit : — «Will you box ? » — c'était à peu près ce qu'il savait d'Anglais.— «Yes, yes ! » dit l'Anglais en jetant son habit à terre; Farcy fait signe à ses amis d'avancer, pose à terre la perdrix qu'il

avait sous son bras, défait son habit qu'il pose dessus, s'avance dans la lice, et tous font cercle autour des deux champions.

A la troisième ou quatrième botte, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'Anglais tombe rendant à grands flots le sang par le nez. Farcy, qui connaissait les règles du combat, s'arrête immédiatement. Les Anglais relèvent leur champion, l'essuient, étanchent son sang et l'engagent à recommencer, en lui indiquant la manière dont il doit frapper. — Le pauvre Anglais, après dix minutes de repos, se représente dans la lice, mais il tombe au premier coup, et se déclare vaincu. Farcy ramasse tranquillement son habit et sa perdrix. — Les Français s'en vont, et les Anglais, bien plus nombreux, les laissent aller sans rien dire.

L'autre fait eut des suites plus graves. Un aspirant de marine, nommé Ducarosse, doué d'une force prodigieuse, déserte du cautionnement, et s'arrête dans une auberge de village, à un jour de marche. — Là, il a une dispute avec un Anglais, et il s'ensuit une boxe en présence du maître de l'auberge et de tous ceux qui s'y trouvaient réunis, car l'Anglais est très avide de ces sortes de spectacles.

Dans la mêlée, Ducarosse porte à son adversaire un si vigoureux coup de poing dans le côté gauche, qu'il l'étend mort. L'hôte fait venir de suite un constable, qui, après avoir reçu l'assurance que le combat s'était passé loyalement, dresse de tout un procès-verbal, et Ducarosse, qui, il faut le dire, n'avait pas été reconnu pour un Français, put continuer sa route.

Il y avait un moyen d'éluder la boxe, moyen qui était quelquefois employé par ceux qui n'avaient ni la force ni l'adresse de Ducarosse et de Farcy; comme ceux qui nous attaquaient étaient toujours des misérables de la lie du peuple, il suffisait de jeter par terre une pièce de monnaie : c'était un défi à l'Anglais d'en mettre autant au jeu, et de boxer ensuite à qui gagnerait les deux couronnes, et comme celui-ci ne pouvait le faire, il cessait à l'instant ses provocations.

Quelque temps après la formation du dépôt des prisonniers, le général Rochambeau, qui en faisait partie, entreprit de faire comprendre à ses concitoyens tout le parti qu'ils pouvaient tirer de leur captivité, par l'étude et l'emploi judicieux du temps. Il se trouvait,

en effet, parmi les officiers de terre et de mer, beaucoup d'hommes qui, pour l'éducation, n'étaient que des matelots ou soldats. Rochambeau habitait une maison assez spacieuse ; il en consacra plusieurs pièces à des cours publics et gratuits, et bientôt les langues française, anglaise, espagnole, allemande, latine et grecque, les diverses parties des mathématiques, la navigation théorique et pratique, les évolutions navales et militaires, l'astronomie, la géographie, le dessin, la peinture, la musique et la danse, offrirent aux prisonniers tous les charmes et les avantages de l'étude. Ce fut comme par une étincelle électrique que se répandit le goût du travail ; tout le cautionnement, à peu d'exceptions près, s'y livra avec ardeur, et plusieurs hommes qui ont persévéré, doivent peut-être à leur temps de captivité d'avoir pu parcourir depuis avec honneur une carrière où le défaut d'éducation première les aurait fait végéter.

Mais Rochambeau partit : l'esprit français est inconstant ; et, quand elle ne fut plus stimulée par la présence du général, cette belle ardeur d'étude ne tarda pas à se ralentir ; le découragement produit par une longue captivité à laquelle on ne pouvait assigner aucun terme probable, y contribua pour beaucoup ; chacun reprit petit à petit son ancien genre de vie. Cependant, l'élan donné ne fut pas perdu pour tous ; les professeurs formés par Rochambeau continuèrent, moyennant une légère rétribution, à donner des leçons particulières, et le cautionnement de Wincanton fut encore un de ceux où l'on travailla le plus.

Voici quelques détails de la vie physique ; je parlerai seulement de la maison où je demeurais, car, sauf quelques rares exceptions, la vie était à peu près uniforme.

Nous étions huit, et nous faisions tour à tour la cuisine pendant une semaine ; une vieille femme, fort peu rétribuée, venait faire le plus gros du ménage ; le chef de gamelle dirigeait le tout. Le dîner ordinaire était la soupe et le bouilli, qui, une fois environ par semaine, consistait en une demi-tête de bœuf ; pour le dessert, qui d'ailleurs était fort gai, nous n'avions autre chose qu'un demi-hectolitre de pommes de terre bien lavées qu'on apportait sur la table, et qu'on épluchait en commun : c'était le déjeûner du lendemain. Un jardin qui dépendait de notre location nous fournissait des choux et quelques légumes, et une pompe notre boisson habituelle. Le pain étant un aliment de luxe,

chacun avait le sien ; et si, le soir, on se permettait quelquefois un extra, soit une once de fromage ou un hareng saur, ce qui était rare à cause du prix du pain qui valait environ 50 centimes la livre, il fallait en prendre le montant dans sa bourse.

Somme toute, la position physique n'était pas trop malheureuse; nous habitions un beau pays où nous étions presque libres. Nous avions à peu près le nécessaire, car notre paie était loin de passer entre les mains du chef de gamelle, lorsque celui-ci avait de l'ordre et était bon administrateur; et, si l'on comparait cette position avec celle des malheureux renfermés dans les prisons de terre ou les pontons, le cautionnement était un vrai paradis.

Quant à la position morale, elle était véritablement désespérante. Il y avait bien dix fois plus de prisonniers français en Angleterre que de prisonniers anglais en France. Un échange était donc impossible. Il fallait se résigner à perdre, dans une complète inaction, les plus belles années de sa vie, et, quelques efforts qu'on fît, soit pour se distraire, soit pour tuer le temps, le retour sur soi-même était toujours là, et cette longue perspective de captivité, sans autre issue que le tombeau, était bien propre à nous jeter dans le découragement le plus profond.

Telles étaient les réflexions de la solitude ; mais, dès qu'on se réunissait, l'insouciance du caractère français reprenait le dessus, et l'on s'amusait. On était parvenu, moyennant une légère souscription annuelle, à monter une salle de spectacle ; on avait trouvé, parmi les prisonniers, des machinistes, des décorateurs, des acteurs et des *actrices*, et même, au besoin, des auteurs; l'orchestre était bien monté, bien dirigé, et l'on jouait avec assez de succès la comédie, le drame, le vaudeville, et même quelques opéras comiques, tels que les *Visitandines*, le *Petit Matelot*, le *Tableau parlant*, et autres. Je dois ajouter que les entrées étaient gratuites, car on ne voulait donner à personne le droit de siffler.

L'anecdote suivante prouvera que nos *actrices* ne laissaient pas que de produire de l'illusion, et fera connaître en même temps le goût des Anglais pour la mystification.

Un aspirant de marine, nommé Germain, dont un léger duvet couvrait à peine le menton, remplissait avec assez de finesse les rôles de soubrette. Un Anglais, qui était venu visiter des parents qu'il

avait dans les environs de Wincanton, trouva Germain *charmante*, et témoigna sa surprise et son admiration à ses parents, qui lui expliquèrent que *mademoiselle* Germain, dont la famille était riche, et qui aurait une bonne dot, était venue en Angleterre pour apprendre la langue, et qu'elle demeurait avec son frère, prisonnier de guerre : « Nous connaissons beaucoup le frère et la sœur, « ajoutèrent-ils, et demain nous les attendons tous deux à dîner. » Germain vint seul pourtant le lendemain, au grand déplaisir de l'Anglais, dont la curiosité avait été vivement éveillée. Sa sœur avait la migraine, disait-il : son rôle l'avait fatiguée ; elle était d'une santé délicate ; il se verrait obligé de l'empêcher de jouer la comédie

Mais, le lendemain, *mademoiselle* Germain dîna avec l'Anglais, qui en devint tout-à-fait amoureux. Cette intrigue dura quinze jours ; l'Anglais séduisit un domestique pour remettre ses lettres. Les parents y répondirent : on le faisait courir à des rendez-vous fort éloignés ; puis, le lendemain, on motivait des excuses. Enfin la mèche fut vendue, l'Anglais prit la poste, et on n'en a jamais entendu parler depuis.

Le 15 août, jour de la Saint-Napoléon, était toujours célébré avec le plus vif enthousiasme parmi les prisonniers. Les plus pauvres économisaient quatre à cinq mois d'avance, pour être en état de le fêter dignement ; c'était un gala universel dans le cautionnement, et la soirée théâtrale était toujours terminée par un vaudeville de circonstance, qui finissait aux cris de *vive l'Empereur !* lesquels cris étaient répétés avec chaleur par tous les spectateurs. On avait la précaution de ne point admettre d'Anglais ce jour-là. La plupart de ces pièces de circonstance étaient composées par M. Pellecat, d'Honfleur, et valaient mieux, je crois, que la plupart de celles qui furent jouées sous la restauration, dans des circonstances analogues, car elles étaient le résultat d'un enthousiasme réel, tandis que les dernières étaient le fruit d'un enthousiasme de commande.

Qu'on me permette de retracer ici quelques usages de nos voisins, qui m'ont paru bizarres :

Quoique les diverses sectes des religions dominantes en Angleterre ne reconnaissent pas le culte des Saints, le peuple conserve, du moins comme époque, celui de saint Valentin, qui arrive le 28 janvier. Ce jour-là, la recette de la poste est décuplée, car tous les

jeunes gens des deux sexes s'écrivent des *Valentine letters*, ou billets doux anonymes ; ces lettres ne sont pas signées, et l'écrivain cherche à se faire deviner par une allusion au métier qu'il exerce ; ainsi, le teinturier ne manque jamais de protester à sa belle qu'il est prêt à *mourir* pour elle, parce que le verbe « *to die* », qui veut dire *mourir*, signifie aussi *teindre*. Le calembourg est cosmopolite. On trouve ces lettres toutes faites dans des livres. Il n'est pas de jeune homme qui n'en écrive trois ou quatre. Les demoiselles s'en adressent entre elles, et tout cela est mis à la poste.

Voici encore une singulière coutume, en mémoire de la découverte de la conspiration des Poudres sous le règne de Jacques Ier, au commencement du XVIIe siècle.

Dans la soirée du 5 novembre, on allume des feux dans toutes les rues; les enfants font de grosses pelottes d'étoupes goudronnées, les allument à l'un de ces feux, et courent en criant et les tenant élevées jusqu'à ce que le feu gagne leur main ; alors, ils les lancent en l'air, d'autres enfants les ramassent et les relancent jusqu'à ce que les liens qui retenaient l'étoupe, étant consumés, celle-ci s'éparpille en flammèches embrasées que les enfants se jettent à la tête. Je ne conçois pas qu'on autorise un pareil divertissement, qui a dû occasionner plus d'un incendie.

Enfin, une coutume qui remonte au moins aux invasions saxonnes, si toutefois elle ne descend pas des Bretons primitifs, c'est le *cudjel play*, jeu de bâton, espèce de joûte qui conserve bien le caractère de barbarie des siècles anciens. Cette joûte a lieu dans les fêtes publiques; c'est un spectacle qu'on donne au peuple, et dont les Anglais, et surtout les Anglaises, sont fort avides.

Sur un théâtre en plein vent s'avancent deux joûteurs, assistés d'un ou deux constables. Leur main droite est armée d'un bâton de deux pieds, et leur bras gauche garni d'un coussin, depuis l'épaule jusqu'au coude. Il faut, pour vaincre son adversaire, lui porter à la tête un coup qui fasse jaillir le sang. Il est permis de le frapper ailleurs, pour l'affaiblir et tâcher de lui faire baisser le bras gauche, derrière lequel celui-ci cache sa tête tant bien que mal ; mais il n'y a que les coups à la tête qui comptent.

Loin d'offrir les poses gracieuses et académiques de l'escrime ou les attitudes martiales et vigoureuses du pugilat, cette lutte a quelque

chose d'ignoble, par la position gênée des joûteurs pour cacher leur tête derrière leur bras gauche, et leur sautillement continuel pour s'élever au dessus de l'obstacle qui leur masque la tête de leur adversaire. — Le combat débute par une poignée de main, et ce souhait mutuel : *God keep your eyes*, « Dieu conserve vos yeux » ; parce qu'un coup de bâton peut vous enlever un œil. — Il ne cesse que lorsqu'un des constables prononce le mot *blood*, «du sang»; alors le vaincu se retire, et il est remplacé par un nouveau champion ; le prix est adjugé à celui qui aura cassé le plus de têtes.

Pourrait-on croire qu'un peuple policé prenne plaisir à un pareil spectacle dans le XIXe siècle? Pourrait-on croire, surtout, que les femmes y assistent avec enthousiasme? J'en ai pourtant entendu s'exprimer ainsi : *What a noble play!* « Quel noble divertissement! » — « Que Billy s'est bien comporté! il a cassé sept têtes avant d'avoir la « sienne cassée ! »

Mais je me suis un peu écarté de mon sujet ; je reviens aux prisonniers. — Quelques-uns, entr'autres Ducarosse, dont j'ai déjà parlé, avaient essayé de se soustraire à la captivité ; le plus petit nombre avait réussi, et la grande majorité expiait sur les pontons cette tentative hardie et souvent téméraire.

Ici se présente une question délicate : — Le prisonnier sur parole pouvait-il, sans forfaire à l'honneur, chercher à ses risques et périls à recouvrer sa liberté?

Pour établir une opinion sage, il faut bien apprécier la position du prisonnier.

Il y avait dans le cimetière une large pierre, toute simple, sur laquelle on gravait le nom des Français que nous conduisions solennellement au champ du repos, et au bas de laquelle on lisait ces mots : « *Ils étaient prisonniers, maintenant ils sont libres.* » D'après la politique des gouvernements, cette liberté était alors la seule que le prisonnier pût entrevoir.

L'engagement pris par lui pouvait-il être éternel! Cet engagement n'avait-il pas quelque rapport avec la promesse faite au pilote, au moment du danger, et que la loi regarde comme nulle? — Le fait est qu'au moment où on avait remis au prisonnier un passeport anglais, au dos duquel on lui disait, en français, qu'il avait donné sa parole d'honneur de se rendre au cautionnement indiqué, de se présenter

à l'agent, et de se conformer à la police des prisonniers sur parole, il n'avait pu lui venir à l'idée, qu'en recevant ce passeport auquel son grade lui donnait droit, il contractait un engagement éternel.

De plus, tout prisonnier qui franchit les murs de sa prison, ou qui trompe la vigilance de l'escorte à la garde de laquelle il est confié, use d'un droit que personne ne peut lui contester. — Or, la loi anglaise, par la récompense d'une guinée promise à quiconque arrêterait un prisonnier, n'avait-elle pas créé une garde formidable autour de nous, puisque nous ne pouvions faire un pas en dehors de la borne qui marquait notre limite, — ou dans un autre chemin de traverse, — ou même devant notre porte avant la cloche du matin, ou après celle du soir, — sans nous exposer à être arrêtés par cette nuée de gendarmes, que la haine nationale, portée chez le paysan anglais jusqu'au fanatisme, jointe à l'appât de la récompense, tenait toujours en haleine?

Je ne me permettrai pas de porter un jugement sur une matière aussi délicate; je me contente du rôle de narrateur, et je raconterai quelques-unes des nombreuses tentatives de désertion qui eurent lieu à Wincanton.

J.-B. Gallet (Havre.)

(La fin à la prochaine Livraison.)

BEAUX-ARTS.

RAPPORT

LU DANS LA SÉANCE PUBLIQUE

De l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen[1].

L'Académie, associant aux Lettres et aux Sciences les Beaux-Arts, leur lien et leur parure, en suit d'un œil vigilant et avec amour la marche et les progrès parmi nous. Tous les trois ans, elle vient vous en exposer le résultat, et, après avoir payé un juste tribut d'éloges aux artistes qui ont déjà conquis leur place, distribue des couronnes aux jeunes émules qui s'efforcent de marcher sur les traces de leurs devanciers et de leurs maîtres. L'Académie aura toujours, pour les premiers, des applaudissements, pour les seconds, des conseils et des encouragements, pour tous, des sympathies. C'est aujourd'hui que nous venons, en son nom, passer cette revue triennale et appeler nos jeunes artistes aux honneurs d'un paisible triomphe.

La peinture, la gravure, l'architecture, la sculpture, la musique, ont des droits égaux à notre intérêt; tous ces arts se tiennent par la main, ils ne forment qu'une même famille; l'Académie ne peut en oublier aucun. Ce n'est point elle qui voudrait détacher un fleuron de cette brillante couronne.

Dans la peinture, nous retrouvons des noms qui nous sont chers et connus.

[1] Ce Rapport est extrait du *Précis des travaux de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen*, qui doit paraître très incessamment.

L'auteur de la *Mort de César*, d'une *Scène du Déluge* et de tant d'autres grandes pages historiques, retouche en ce moment son beau tableau de *Boissy d'Anglas*, ne voulant laisser rien d'imparfait dans une œuvre qu'il sait être destinée à sa ville natale. Cette conscience d'artiste, cette attention délicate, trouveront leur récompense dans la reconnaissance et dans l'admiration de ses concitoyens.

Rappeler ces tableaux si fins, si spirituels, où les souvenirs de la République et de l'Empire nous apparaissent pleins d'une verve naïve, sous l'uniforme du vieux troupier, du jeune conscrit, où, par un mélange plein de grâce, le terrible soldat de la Garde, que l'ennemi n'osait regarder en face, se laisse désarmer par un enfant, s'éprend à de molles caresses, où, à côté du brave couvert de poudre et de sang, apparaît une femme, la vivandière, ange tutélaire du soldat dans la marche, au bivouac, comme sur le champ de bataille : c'est nommer le peintre populaire que nous avons le bonheur de posséder parmi nous, c'est nommer M. H^te^ Bellangé.

Des champs de bataille, dont le sol a été abreuvé du sang de tant de braves, si nous passons sur un autre élément, qui n'en a pas gardé la trace, le pinceau brillant et facile d'un de nos compatriotes, M. Morel-Fatio, nous montrera nos marins rivalisant d'ardeur, de courage et de gloire avec nos armées de terre. Vaisseaux, mâture, agrès, artillerie, costume, allure du marin, scènes de combat, tout est rendu avec une exactitude, une fidélité qui ne laissent rien à désirer ; on voit que le peintre a vu de ses yeux, a partagé les travaux, les dangers qu'il sait si bien représenter.

Des scènes des temps modernes, voulons-nous remonter à ceux d'un âge plus reculé, où la poésie de la vie publique et privée, relevée encore par la beauté, l'éclat, l'élégance du costume et des accessoires en tout genre, offre tant de ressources au peintre, nous rencontrerons un enfant du pays, cher à plus d'un titre à cette Académie, dont la riche et savante palette sait si bien nous initier à ces temps éloignés, sait si bien faire revivre à nos yeux ces chevaliers, ces grands seigneurs, ces dames, ornement, gloire de la cour des François Ier, des Henri IV, des Louis XIV. Vous avez tous nommé avec nous M. Gustave Morin.

Nous ne passerons pas sous silence le nom d'un autre artiste, bien que la Normandie ne puisse pas le réclamer pour sien, M. Schop-

pin, qui, tout récemment, vient d'embellir la grande salle du bâtiment des Consuls de trois vastes tableaux historiques, dont notre Académie, consultée par la Chambre de Commerce, avait indiqué les sujets. M. Schoppin a retracé avec talent l'installation des Juges consuls en 1563, celle de la Chambre de Commerce en 1703, et la visite de l'Exposition industrielle, faite par le roi Louis-Philippe, aux Consuls, en 1833.

Dans ce dernier tableau, qui, par la disposition et les nécessités du sujet lui-même, offrait moins de chances de réussite, l'artiste a su placer le portrait de M. Bouctot, ancien négociant de cette ville, qui a légué une somme de 15,000 francs pour l'exécution de ces tableaux. Les legs si nombreux et si importants que cet honorable citoyen a faits aux établissements de charité et scientifiques de Rouen, parmi lesquels il a inscrit, en première ligne, notre Académie, nous font un devoir de rappeler ici, de nouveau, le nom d'un de nos bienfaiteurs. C'est avec reconnaissance et respect que nous le prononçons.

La gravure, cette compagne obligée de la peinture, et qui lui emprunte ses inspirations et sa vie, ne s'offre à nous, dans notre ville, que dans un genre un peu secondaire. Notre ancien confrère, M. Henri Brevière, qui a laissé de si beaux souvenirs dans la gravure sur bois, est le chef d'une école rouennaise qui marche dignement sur ses traces. En tête de cette école, qui compte les Dujardin, les Hans, les Desmarets, s'est placé M. Hébert, rouennais comme eux. Quoique jeune encore, ce graveur occupe un rang tellement distingué, que nous avons dû le mettre dans la classe de ces artistes que leur talent et leur réputation dérobent à nos récompenses toutes d'encouragement. M. Hébert, à un style ferme et large, unit une finesse vraiment extraordinaire; il semble se jouer avec le bois, cette matière si ingrate et si rebelle; l'œil et l'imagination se fatiguent à le suivre dans les caprices presque insaisissables de son burin.

L'architecte a trop peu d'occasions de développer sur une grande échelle son talent, pour que nous ne nous estimions pas heureux d'avoir à signaler des œuvres capitales exécutées sous nos yeux.

Quelque réserve que doive s'imposer cette Académie, en parlant d'artistes qui lui appartiennent, elle croirait manquer à la tâche qu'elle a acceptée, et faire défaut, à la fois, à des artistes consciencieux, au public, et à l'art lui-même, si elle ne parlait pas des travaux de MM. Grégoire et Barthélemy.

Il n'est personne de vous qui n'ait admiré les belles restaurations faites à notre Palais de Justice, ainsi que le nouveau bâtiment qui s'élève, à la suite, comme par enchantement, et qui, en complétant ce palais resté inachevé, en feront un des monuments civils les plus remarquables de l'Europe. Notre confrère a su s'identifier avec ce style si élégant, si original, si heureusement capricieux, qui marqua la transition entre le style gothique et le style de la renaissance, et qui fait la gloire de nos artistes rouennais. Il ne restera pas au-dessous de ses devanciers. Une tâche plus ardue, plus de gloire en même temps, lui étaient réservées, par l'achèvement de l'église de Saint-Ouen. Avoir été choisi, entre tous, pour mettre la dernière main à une église qui jouit, à juste titre, d'une renommée européenne, l'une des plus belles, la dernière expression, peut-être, de cette architecture du moyen-âge qui a produit tant de chefs-d'œuvre, cela seul est déjà un éloge. Nous ne voulons pas anticiper sur le temps, ni usurper les droits de celui de nos confrères qui, dans quelques années d'ici, viendra passer devant vous cette même revue artistique, en montrant, dès à présent, l'église de Saint-Ouen achevée, son portail s'élevant majestueusement dans les airs, en montrant l'ombre du fondateur du monument, l'abbé Marc-d'Argent, se soulevant de la tombe pour applaudir aux efforts de l'architecte du XIXe siècle.

Du XIVe siècle qui produisit Saint-Ouen, si nous remontons au XIIIe, qui vit naître notre Cathédrale, là nous trouvons un heureux imitateur de l'architecture si noble, si hardie, si savante, quoi qu'on en ait dit, de cette belle époque qui, grâce aux travaux des archéologues et aux études des vrais artistes, triomphe enfin du mépris que s'efforçaient de déverser sur elle ces hommes du siècle passé, dont les yeux étaient restés fermés, victorieuse des traits émoussés qui partaient, il y a quelques jours encore, du sein du premier corps savant de France.

L'étude approfondie des monuments de cet âge en révéla, à M. Barthélemy, les beautés, l'effet puissant, les ingénieuses et savantes combinaisons. Choisissant pour modèles, tant dans l'ensemble que dans les détails, les types les plus parfaits, car ce n'est qu'ainsi qu'il est permis d'imiter, notre confrère a su reproduire avec bonheur, tant à Bonsecours, qu'au château du Plessis, chez M. le comte d'Osmoy, l'architecture du XIIIe siècle, cette architecture

qui nous a donné la Cathédrale et la Sainte-Chapelle de Paris, les cathédrales de Rheims et d'Amiens, et qui restera, à jamais, la plus belle expression de l'art chrétien.

La sculpture se lie trop intimement à l'architecture, pour qu'elle ne trouve pas ici sa place. Félicitons tout d'abord les architectes du Palais de Justice et de l'église de Bonsecours, d'avoir trouvé dans cette ville même, sans recourir à la Capitale, des artistes en état d'exécuter la décoration de ces édifices. L'ornementation savante et travaillée du XIIIe et du XVe siècle, a rencontré en eux de dignes interprètes. Au premier rang nous placerons M. Bonnet, auquel l'Académie, il y a trois ans, décernait une récompense dont il se montre de plus en plus digne.

De la sculpture d'ornementation nous élevant à la statuaire, deux noms déjà illustres nous apparaissent : ce sont ceux de M. Dantan jeune et de Mlle de Fauveau, que la Normandie réclame.

M. Dantan, jaloux de doter sa ville natale d'une œuvre capitale et d'attacher son nom à un grand souvenir historique, à une éclatante réparation, a sculpté l'esquisse arrêtée d'une figure de Jeanne d'Arc. Faisons des vœux pour que la ville de Rouen mette l'artiste à même d'exécuter cette grande et noble pensée.

Soit qu'on élève cette statue sur la place qui vit le supplice de l'héroïne, soit qu'on la dresse devant notre Hôtel-de-Ville, près du lieu où elle entendit son arrêt, la ville de Rouen s'honorera en élevant à cette infortunée, dont le nom vivra autant qu'il y aura une France, un monument digne d'elle. M. Dantan n'attend qu'un mot pour nous rendre la noble image de Jeanne d'Arc ; que Rouen le prononce.

A notre dernière exposition municipale, tous les regards se portaient sur une sculpture aussi gracieuse qu'originale ; ils étaient attirés par un miroir, dont le riche encadrement en bois offrait ce que le ciseau le plus fin, le plus hardi à la fois, pouvait produire de plus délicat, de plus capricieux, de plus aimable. Cet ouvrage, que le Louvre n'avait pas voulu recevoir, et que l'étranger s'est empressé de nous ravir, était sorti de la main d'une femme. Nommer Mlle de Fauveau, c'est justifier les éloges que nous venons d'en faire.

Nous avons jeté un coup d'œil rapide sur les arts du dessin ; il nous reste à vous entretenir de la musique.

Si l'école fondée par la Ville commence, sous le maître habile qui la dirige, à répandre le goût de la musique dans les classes inférieures, pour qui elle est un moyen d'éducation et en même temps un délassement ; si les brillants concerts que nous avons entendus, témoignent du goût du public et du talent de nos artistes exécutants, nous avons remarqué, avec peine, combien peu d'élèves se livraient à la composition musicale. Les leçons, les maîtres ne leur manquaient pas cependant. Rappellerons-nous qu'à la tête de l'enseignement, à Rouen, sont trois artistes également distingués, MM. Malliot, Orlowski et Méreaux, qui savent prêcher l'exemple ; le premier, chanteur et compositeur d'un goût pur et délicat ; le second, musicien consommé et harmoniste habile ; le troisième enfin, savant professeur, profondément versé dans l'étude et dans l'histoire de la musique, qu'il pratique et qu'il enseigne en maître achevé.

Espérons que, grâces à eux, l'Académie pourra quelque jour vous entretenir de ces œuvres, fruit de l'étude, de l'inspiration, du génie musical, qui ont placé si haut le nom de notre compatriote Boïeldieu, l'honneur de la cité. Que son exemple excite, enflamme nos jeunes artistes ; on peut encore après lui cueillir de glorieuses palmes.

Après avoir, dans cette courte revue, rappelé les titres des artistes qui, dans la peinture, la gravure, l'architecture, la sculpture, la musique, se sont acquis un nom, que la voix publique a sanctionné, il nous reste une tâche non moins douce à remplir, celle de signaler à votre attention, à nos récompenses, leurs jeunes émules. Cette tâche, nous l'acceptons avec bonheur.

Déjà, il y a trois ans, à pareil jour, l'Académie s'était plu à reconnaître le mérite des compositions de M. Vasselin. Ce jeune peintre de paysages a, depuis, marché d'un pas ferme dans la voie du progrès. Sa couleur est soutenue et brillante, ses terrains bien étudiés, son feuillé vrai ; ses ciels, qui laissaient beaucoup à désirer, ont acquis de a légèreté et de la transparence. Les fabriques et les figures dont il orne ses paysages, sont bien touchées.

Si M. Vasselin veut étudier avec persévérance et amour les bons maîtres tant anciens que modernes, et s'appuyer sur la nature, ce premier maître de tous, il pourra prendre une place distinguée parmi nos paysagistes.

Dans la peinture du portrait, M. Melotte se fait remarquer par

l'étude consciencieuse du modèle; il a de la naïveté, et dessine d'une manière satisfaisante. Sa couleur est sobre et saine, mais elle manque d'éclat et de lumière. Cet artiste est arrivé à ce point où l'artiste peut comprendre, entrevoir le progrès; la route s'ouvre devant lui. Que M. Mélotte étudie les Vandyck, les Titien, les Rubens, ces rois du portrait, il apprendra d'eux, tout en restant fidèle à la nature, à donner de la vie, de l'ame, de la grâce à ses portraits. Ce sont moins des critiques que des conseils que l'Académie adresse à cet artiste, en qui elle se plaît à reconnaître de véritables qualités.

La peinture de marine, si long-temps négligée en France, après avoir eu un brillant représentant dans Joseph Vernet, a repris de nos jours une faveur bien méritée. Un de nos jeunes compatriotes, M. Berthélemy, que nous avions honorablement mentionné en **1843**, s'exerce avec succès dans ce genre. Son talent a grandi.

C'est moins aux effets de mer proprement dits qu'il s'attache, qu'à nous montrer l'homme luttant avec le terrible élément, soit au milieu de la mêlée d'un abordage, soit dans les angoisses d'un naufrage. Aussi ses compositions ont-elles de la vie et quelque chose de saisissant. Comme exécution, sa couleur est agréable, mais grise, son dessin est bon, quoique un peu lourd, sa touche est facile. Que M. Berthélemy, qui sait assez pour voir ce qui lui manque, s'efforce de perfectionner son talent par une étude persévérante, il pourra compter, un jour, parmi nos bons peintres de marine.

M. Malençon s'est fait remarquer, à notre dernière exposition, par deux grands tableaux de chasse, qui décèlent, dans ce jeune artiste, d'heureuses dispositions, et le constituent en progrès. Sa couleur est brillante, bien qu'affectant un peu les tons bleus. On trouve en lui de la hardiesse dans la touche, mais pas assez de précision dans le dessin; ses compositions ont du mouvement, de la poésie même, mais ne sont point assez étudiées, assez faites.

M. Malençon annonce assez de talent pour ne pas se contenter d'esquisses; qu'il produise de véritables tableaux. Il peut y aspirer.

Dans un autre genre de peinture, celui de la nature morte, M. Pain nous a montré une grande toile d'un dessin exact et correct, d'une bonne couleur, quoiqu'un peu fatiguée. Nous dirons à M. Pain, comme à ses jeunes condisciples : étudiez la nature et les grands maîtres; les bons modèles ne vous manquent pas. La nature et

les grands maîtres, là est tout le secret. Efforcez-vous de le surprendre.

Nous sommes heureux de pouvoir prononcer dans cette enceinte le nom d'un de nos jeunes compatriotes, qui s'est livré par goût à l'étude si difficile de la sculpture, et qui, simple amateur, peut se placer au rang des artistes.

M. Louis de Merval, après s'être exercé à des sujets d'ornementation appliqués à des instruments de chasse ou d'ameublement, après avoir tracé le modèle de la coupe en vermeil, qui fut offerte comme grand prix aux courses de Rouen, ouvrages délicats et pleins de goût, a voulu attaquer la grande sculpture.

L'église de Canteleu a reçu de lui un Saint-Martin et une Sainte-Clotilde de 2 mètres de haut. De petites statues de Crillon et de Colbert, qui ont été coulées en bronze, le modèle d'une statue de Guillaume-le-Conquérant, exécutée en vue de la souscription ouverte dans la ville natale de ce grand homme pour l'érection de son monument, ont marqué le talent de notre jeune compatriote. L'Académie n'a pas été la dernière à reconnaître le mérite de M. Louis de Merval, et à l'encourager de ses applaudissements.

Avant de distribuer, aux jeunes artistes dont nous venons de proclamer les noms, les récompenses que l'Académie, partageant leur juste impatience, brûle de leur offrir, qu'ils permettent à une voix amie, pour dernier conseil, pour nouvelle preuve d'affectueuse sympathie, de leur répéter, en finissant, que c'est par un travail opiniâtre, intelligent, que les dons les plus heureux de la nature peuvent arriver à maturité; de leur rappeler que ce n'est qu'au prix de longues années d'étude et de méditation, que ces grands artistes, la gloire de notre Normandie, les Poussin, les Jouvenet, les Boïeldieu, ont su conquérir leurs palmes immortelles.

L'Académie accorde :

A M. Vasselin, peintre de paysage, une médaille d'or.

A M. Louis de Merval, statuaire, une médaille d'argent.

A M. Mélotte, peintre de portraits, une médaille d'argent.

A M. Berthélemy, peintre de marine, une médaille d'argent.

A MM. Malençon et Pain, peintres, une mention honorable.

A. Deville, *Rapporteur*.

BIOGRAPHIE.

MICHEL BORLÉ,

SCULPTEUR DIEPPOIS.

Michel Borlé naquit à Liége le 28 septembre 1751, et commença ses premiers travaux dans cette ville si riche en monuments. Nous ne serions pas surpris quand les belles églises de cette cité auraient décidé la vocation du jeune sculpteur. Celles de Saint-Jacques et Saint-Martin surtout sont si belles, que leur seule vue inspire le goût des arts. Nul doute qu'il n'ait senti une étincelle de feu sacré en contemplant les admirables bas-reliefs de Delcourt, qui décorent la chapelle où fut instituée la fête du Saint-Sacrement.

Trop pauvre pour être envoyé à l'école de Rome, il quitta l'atelier de ses premiers maîtres, pour venir à Paris, où il s'exerça dans toute espèce de sculpture, car il travaillait avec succès le bois, la pierre et les métaux. C'est dans cette dernière ville, la seconde maîtresse des arts, qu'il connut l'architecte Lebrument[1] et le sculpteur Ja-

[1] Jean-Baptiste Lebrument naquit à Rouen, le 7 janvier 1736, fut élève de Descamps, et se perfectionna à Paris. De 1767 à 1780, il construisit l'Hôtel-Dieu de Rouen, avec sa Chapelle. Dans le même temps il élevait, à l'abbaye de Saint-Ouen, le grand bâtiment qui sert aujourd'hui d'hôtel-de-ville. On y admire surtout les deux escaliers, dont un est à jour. En 1792, il professa à Rouen un cours public d'architecture, et mourut en 1804. (*Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen*, année 1804. — *Mém. biograph.* de Guilbert.)

doulle[1]. Ces deux artistes le firent venir à Rouen vers 1772, pour travailler à la chapelle de l'Hôtel-Dieu, que l'on construisait alors Cette église d'hôpital, dédiée à sainte Madeleine, est devenue, depuis 1791, une église paroissiale. Si le plan, les proportions et les ornements de ce temple grec font honneur au goût des grands maîtres qui l'ont conçu et exécuté, les sculptures honorent aussi l'humble ouvrier qui a travaillé sous leurs ordres. Le beau groupe de la Charité qui décore le fronton du portail, est l'œuvre de Jadoulle ; mais on conçoit que les ouvriers qui travaillaient avec de pareils maîtres, ne pouvaient que profiter beaucoup de leurs leçons. Il y a tout à gagner en bonne compagnie. Borlé était donc occupé à sculpter la pierre des chapiteaux corinthiens de la Madeleine, quand les Carmes de Dieppe, séduits par sa réputation, l'attirèrent à eux, et le déterminèrent à travailler pour leur église.

Il vint à Dieppe vers 1775, et passa plusieurs années à mettre à neuf toute la boiserie de la chapelle du couvent, ce qui lui valut une grande renommée. On lui donna pour compagnon de travail un habile menuisier, nommé Saint-Germain, qui est mort à Bacqueville il y a quelque temps. Saint-Germain fit la menuiserie et Borlé la sculpture. Ensemble ils exécutèrent le lambris, les stalles, la chaire[2] et les quatre confessionnaux[3]. Ils sculptèrent également le maître-autel et

[1] Marie-Nicolas Jadoulle, né à Rouen en 1736, fut élève de Descamps pour le dessin, et de Michel-Ange Stoldtz pour la sculpture. Son premier travail fut les deux figures placées dans les niches du portail Saint-Yon. Il fit ensuite le beau bas-relief représentant l'Exaltation de la croix, qui ornait le portail de l'église Sainte-Croix-Saint-Ouen. On lui devait encore la statue pédestre d'Henri IV, placée le 4 juin 1782 sur la fontaine du Vieux-Palais. Enfin il fit le bas-relief de la Religion, qui surmontait la porte du cloître de Saint-Ouen, à l'intérieur de l'abbaye, et le groupe de la Charité sur le portail de l'église de la Madeleine. Jadoulle eut la douleur de voir la hache révolutionnaire briser en un jour, et sous ses yeux, le fruit de 40 années de travail et d'études. De toutes ses œuvres, il ne reste plus que le bas-relief de la Madeleine, celui de Saint-Ouen ayant été enlevé cette année pour la réparation de l'église. Jadoulle mourut à Rouen en 1804. (*Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen*, année 1804. — *Mém. biograph.* de Guilbert, t. II.)

[2] Cette chaire a été placée, en 1802, dans l'église de Saint-Remy.

[3] Ces quatre confessionnaux furent vendus par le district, et achetés pour des églises : deux se trouvent maintenant dans Saint-Jacques, un troisième à Saint-Remy, dans la chapelle de Bon-Secours; le quatrième a été acquis, en grande partie, par l'abbé Delafosse, et doit se trouver dans l'église de Doudeville.

le contre-retable que l'on voit aujourd'hui dans l'église paroissiale du Tréport [1]. On y remarque deux jolis bas-reliefs représentant la Manne dans le désert et le Serpent d'airain. Je ne citerai pas les images de saint Joseph et de saint Elie, patrons de l'ordre et du monastère : ces statues sont inférieures au retable, car Borlé, qui excellait dans les ornements, était médiocre dans la figure.

L'œuvre des Carmes se termina par le tambour du portail, qui servait de base au jeu d'orgue. C'était un admirable morceau de sculpture sur bois, un véritable orchestre de chêne, où tous les instruments étaient représentés. Cette belle pièce a été achetée, ces années dernières, par M. le curé d'Offranville, qui l'a transportée dans son église. Vers 1779, quand il eut terminé l'œuvre des Carmes, il s'établit sculpteur à Dieppe, et travailla pour les églises et les châteaux des environs. Une de ses premières entreprises fut l'autel, les stalles et le baldaquin d'Envermeu. On ne peut s'empêcher d'admirer les grandes colonnes cannelées à chapiteau ionique décoré de guirlandes. Malheureusement, le dais qui les surmonte n'est pas d'aussi bon goût.

Il fit aussi la boiserie, l'autel et le lutrin de Saint-Laurent de Beauvais, où il a signé son nom. Vers le même temps, M. de Miroménil, garde des sceaux de France, lui confia les restaurations de la chapelle de son château. Il fit, pour ce charmant oratoire, les stalles, le maître-autel, le lambris et les jolis décors en plâtre qui tapissent les murs ; les balustrades en fer et la serrurerie furent confectionnés par Lechien, serrurier d'Arques, très habile à travailler le fer. Lechien était un ouvrier distingué qui, sous son habit de forgeron, cachait un véritable artiste.

Malheureusement pour Borlé, la révolution arriva trop tôt. Les châteaux et les églises, alors fermées, lui manquèrent à la fois. Il fut assez heureux pour sculpter encore les lambris du château du Tilleul, possédé par Lepelletier Saint-Fargeau, frère du conventionnel ; mais il ne put réussir à faire le superbe contre-retable qui lui avait été commandé pour Canville-les-Deux-Eglises. Ce grand travail devait coûter 10,000 fr. Il en avait fait un plan qui est resté : il désirait en faire son chef-d'œuure.

Borlé, alors, se jeta dans les meubles et dans les ouvrages domes-

[1] Ils lui ont été donnés en 1791, par les administrateurs du district de Dieppe.

tiques. Il décora plusieurs maisons d'une manière vraiment remarquable. Citons pour exemple le salon de l'Hôtel-Royal, où il a sculpté quatre médaillons représentant la Chasse, la Musique, la Guerre, le Commerce et l'Agriculture réunis. La branche qui lui présenta le plus de ressources, ce fut la marine. Il fit les couronnements et les figures de plusieurs navires du commerce. Il travailla aussi pour la marine militaire : ce fut lui qui fut chargé de sculpter les figures, les bouteilles et l'arrière des frégates *la Revanche* et l'*Incorruptible*, construites à Dieppe en 1796. Ces deux derniers morceaux lui firent beaucoup d'honneur.

On cite encore de lui un saint Valery pour Varengeville, le calvaire de la jetée de Dieppe, le grand aigle de Saint-Jacques et le double aigle de Saint-Remy. Borlé concevait facilement et exécutait de même. Il avait un coup de ciseau sûr et net. Il était lié avec tous les artistes dieppois de son époque, le tapissier Cathelouze, le peintre Drouet et le serrurier Lechien, qui, comme lui, travaillaient pour les églises.

Borlé mourut à Dieppe, sur la place du nouveau Marché aux bestiaux, le 22 avril 1817. Pas une croix de bois ne marque au cimetière la tombe du pauvre sculpteur qui fit tant de christs pour les églises de l'arrondissement !

L'abbé Cochet.

POÉSIE.

LE VIEUX MARIN NORMAND.

A la mémoire de C. H., de Rouen.

C'était encore un fils de la grande famille
Que l'on nomme le *Peuple*... Il n'avait pas vingt ans
Quand le pays criait : « Aux armes ! le jour brille
« Où j'ai pour m'affranchir besoin de combattants. »
A cet appel, écho de la patrie entière,
Le peuple répondit, et, d'un commun élan,
Quatorze légions volaient à la frontière,
Tandis que cent vaisseaux sillonnaient l'Océan.

Sur l'un de ces vaisseaux que la foudre accompagne,
Tout jeune il fut alors jeté par le destin ;
C'est qu'il avait déjà, pour entrer en campagne,
Ce cœur ardent et fort que porte le marin.
Sur les eaux que couvraient nos flottes menaçantes,
Sur les mers qui bientôt verraient tant de hauts faits,
Il allait se mêler à ces luttes sanglantes
Où flamboyait si haut le pavillon français !

De courageux marins il suivit la fortune ;
A tout combat célèbre on le vit prendre part ;
En un jour de triomphe il monta le *Neptune ;*
Puis, sur le *Foudroyant*, l'*Achille*, le *Jean-Bart* [1],
Il affronta la mort toujours sur leur passage ;
Et, lorsque le *Vengeur* s'abîma dans les flots,
Il vit sous les boulets son glorieux naufrage,
Il répéta le cri d'adieu de ses héros.

Il n'était point encore au bout de la carrière
Qu'il parcourait bravant mille dangers... — Plus tard,
Quand nos vaisseaux vainqueurs brisaient toute barrière,
Il vit au premier rang le feu de Trafalgar.
Là, pour vaincre, il cherchait une mort éclatante ;
Mais, trahi par le sort, il se vit condamné
A n'avoir pour abri qu'une prison flottante,
Où la force insultait au malheur enchaîné.

Au fond de cet abîme où toutes les misères
Torturaient du vaincu le courage indompté,
Dix ans le prisonnier souffrit avec des frères,
Qu'il consolait souvent dans leur captivité.
Puis la paix vint enfin le rendre à sa patrie.
Oh ! comme il en baisa le sol avec amour !
Désormais de ses maux la source était tarie ;
Il avait respiré l'air du natal séjour.

Heureux, on le voyait bénir la Providence
Qui lui rendit ainsi son pays bien-aimé.
De son toît le travail éloigna l'indigence ;
Au travail le marin était accoutumé.
Mais l'âge sur son front avait creusé des rides,
Sa force s'épuisait : c'était l'instant fatal
Où, pour dernier refuge, où, pour ses invalides,
Le vieillard impotent n'avait que l'hôpital.

[1] Vaisseaux de guerre du temps de la République.

Et l'hôpital s'ouvrit à la vigueur éteinte
De celui qui toujours fut humble en ses désirs.
Là, jamais de son cœur ne sortit une plainte,
Mais, dans sa pauvreté, riche de souvenirs,
A ses vieux compagnons il racontait l'histoire
Des braves dont les flots ont vu l'astre éclatant...
Et chacun l'écoutait, et gardait en mémoire
Ces récits glorieux que le peuple aime tant!

Toujours le *Foudroyant*, le *Jean-Bart* et l'*Achille*
S'offraient à son esprit, qui les voyait encor
Manœuvrer en vainqueurs sous une main habile;
A tous ces grands débris il redonnait l'essor!
Il les faisait revivre au fond de sa pensée,
Il rappelait les jours où chacun triomphait...
Déjà, depuis long-temps, sa lèvre était glacée,
Mais dans ses souvenirs son cœur se réchauffait.

Naguère il s'éteignit sur son lit de misère,
Dans cet asile saint fondé par la pitié.
Le corbillard du pauvre a porté sa poussière
Vers son dernier abri... Là, de tous oublié,
Nul bruit n'a réveillé, dans son morne silence,
L'ombre du vieux marin qui vit plus d'un combat... —
Plus loin, un autre mort qui n'eut que l'opulence,
Recueillait les honneurs dus au pauvre soldat!

Th. Lebreton. (Rouen.)

Octobre 1846.

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire de l'église et de la paroisse de Saint-Maclou de Rouen ; par M. l'abbé Ouin-Lacroix, vicaire de cette paroisse. — Vol. in-8°, lithogr. de M. Dumée fils. Rouen, 1846. — Prix, 5 fr., au profit des pauvres de Saint-Maclou.

Cet ouvrage, que nous annoncions dans notre dernière livraison, vient d'être mis en vente, et justifie les éloges que nous lui avions donnés. L'histoire de Saint-Maclou, la description de l'Église, la topographie de la paroisse, et beaucoup de détails, sont traités de la manière la plus complète.

L'auteur commence par faire connaître l'origine de la chapelle de Saint-Maclou, l'époque où elle a été érigée en paroisse, et celle où a été construite l'église actuelle. Il explique ensuite, dans le plus grand détail, les sujets sculptés sur les magnifiques portes de cette église, et ce n'est pas la partie la moins intéressante de son livre. Il attribue ces sculptures à Jean Goujon, sur la foi d'une quittance de ce célèbre artiste, qui a été entre les mains de M. le curé de Saint-Maclou, et qui malheureusement est égarée. Le style de cette œuvre remarquable, les autres travaux que Jean Goujon a faits à Saint-Maclou, et qui ont été parfaitement constatés, sont, d'ailleurs, tout-à-fait d'accord avec cette opinion. Nous regrettons que l'espace donné à cet article ne nous permette pas de citer quelques fragments de cette partie de l'ouvrage de M. Lacroix.

Après avoir admiré les portes, le lecteur pénètre dans l'église, et en examine successivement l'ensemble et les détails. Puis, viennent les priviléges de Saint-Maclou, son Cimetière, l'ancien plan, la population et l'importance de la paroisse, ses rivières, ses moulins, ses fontaines, ses établissements civils, religieux et militaires, la peinture du caractère de ses habitants ; enfin, l'état actuel de l'église, sa fabrique, ses revenus, et les chartes qui lui ont été octroyées par quelques-uns de nos rois. Ce livre, qui contient des matières si variées, a été fait sur des documents originaux et inédits, qui lui donnent le plus vif intérêt.

M. l'abbé Lacroix, après avoir appelé l'attention et la sympathie du public sur la belle église dont il écrit l'histoire, termine son volume en faisant des vœux pour que le Gouvernement s'occupe de sa restauration. Il demande que l'église Saint-Maclou, classée depuis long-temps parmi les monuments historiques, soit enfin débarrassée des maisons et

des echopes qui obstruent ses abords, réclamation qui, d'ailleurs, est applicable à presque toutes les églises de Rouen, qu'elle soit mise à l'abri des dégradations par une grille en fer, et que l'on rétablisse la pyramide de pierre qui décorait autrefois son clocher :

« Si on fait tant pour Saint-Ouen et la Cathédrale, dit M. Lacroix, « pourquoi Saint-Maclou, dont la beauté ne le cède en rien à ces pre- « mières, n'aura-t-il pas aussi ses jours de complète restauration ? Cette « fille aînée de nos archevêques n'a-t-elle pas un droit égal aux largesses « et aux faveurs de ceux qui président aux destinées de la patrie et de « la cité ? »

Nous aurions sans doute quelques critiques de détail à faire sur l'ouvrage de M. l'abbé Lacroix, mais nous nous réservons de les lui adresser personnellement, car, d'après le succès qu'obtient l'*Histoire de Saint-Maclou*, nous ne doutons pas qu'il n'ait bientôt occasion d'en faire usage pour une seconde édition.

Après avoir ainsi recommandé le livre de M. Lacroix aux hommes studieux qui s'occupent de notre histoire, nous le recommandons aux ames bienfaisantes, en leur rappelant qu'il se vend au profit des pauvres de la paroisse de Saint-Maclou. Ch. R.

Biographie de Henri Mondeux, le jeune Pâtre calculateur de la Touraine, par Émile Jacoby. Vol. in-16, Paris.

Nous venons de recevoir, à titre de *souscripteur*, la Biographie de Henri Mondeux, qui fit, on se le rappelle, il y a environ un an, une deuxième apparition dans notre ville. L'auteur de cette biographie, M. Emile Jacoby, professeur du jeune pâtre calculateur, nous apprend que son intention avait été de dédier cet Essai à ses *amis*, mais, qu'ayant relu son travail imprimé, il ne l'avait point trouvé digne de cette dédicace. Puis il s'empresse d'ajouter : « Une nouvelle édition se « prépare dès aujourd'hui, qui ne laissera rien à désirer. »

Ce qu'une semblable *naïveté* pourrait nous faire comprendre, c'est que les premiers *souscripteurs* auront à regretter de ne pas être les *amis* de M. Émile Jacoby. — Quoi qu'il en soit de ses éditions faites avec ou sans dédicace, cette Biographie, pleine de détails intéressants en ce qui concerne la vie et les étonnantes facultés de Mondeux, cette brochure, où sont reproduites, avec toute leur variété, la prose et les vers que l'admiration a laissé tomber sur l'Album du prodigieux mathématicien, nous a, d'après la lecture de certains passages, confirmé de plus en plus dans l'opinion que nous avions conçue d'abord sur l'avenir que le maître prépare à son élève.

Cette opinion, exprimée dans cette *Revue*, avec autant de franchise

que de bienveillance, par une de nos collaboratrices, a provoqué contre elle, dans la brochure dont nous nous occupons, quelques lignes distillées par la colère et passablement assaisonnées de fiel. Il n'en fallait pas davantage pour prouver avec plus d'évidence encore que cette *femme de lettres*, dont M. Jacoby n'avait jamais, dit-il, entendu parler, et dont pourtant il n'a pu endurer aussi discrètement le léger coup de plume, avait malheureusement frappé juste. D'un autre côté, nous nous permettrons de faire observer à M. Jacoby, que, si obscure que puisse lui paraître la critique des personnes qui ne pensent pas comme lui, et qui ne veulent pas admettre qu'il soit la providence exclusive de son élève, il ne pourra les empêcher de se demander quels avantages devront résulter, pour l'éducation de Henri Mondeux, de ces *pérégrinations* où celui-ci et sa science sont exhibés dans chaque bourgade comme des objets de curiosité ; il ne pourra, non plus, empêcher qu'on se réponde que, malgré la tendre sollicitude et le dévouement désintéressé qu'on fait sonner si haut, il ne soit à craindre que le pauvre Mondeux, dont toute l'existence paraît devoir se résumer jusqu'à présent à faire des calculs sans aucun but d'utilité pratique, ne voie, lorsqu'il aura atteint l'âge d'homme, toutes ses espérances d'avenir réduites à *zéro*. L.

Des Fumiers considérés comme engrais, par M. J. Girardin, professeur de chimie, etc., etc. 5e édition. — Paris, 1847.

L'art que, suivant la Mythologie, Cérès elle-même enseigna à Triptolème, remonte sans doute à l'origine du monde, et pourtant il est loin d'avoir atteint le degré de perfection auquel tant de siècles d'expériences auraient dû le porter, si les agriculteurs n'eussent pas persisté à suivre aveuglément une routine transmise de père en fils, sans chercher à mettre en pratique les théories que la science a indiquées depuis bien des années, mais qui ne se propagent qu'avec une extrême lenteur. Cependant l'impulsion est donnée ; on sent, de plus en plus, le besoin et la possibilité de tirer de la terre des produits plus abondants, et d'adopter de nouvelles méthodes de culture propres à faire faire d'utiles progrès au premier des arts, resté trop long-temps stationnaire.

Il faut bien l'avouer, la Normandie, en particulier, n'a pas encore pris un essor proportionné à son heureuse situation et à la fertilité de son sol ; toutefois, on ne saurait disconvenir que de grandes améliorations se font remarquer de nos jours dans la culture, et il y aurait de l'ingratitude à méconnaître la large part qu'y ont eue les efforts et les enseignements des professeurs de l'Ecole d'agriculture et d'économie rurale de Rouen, notamment ceux de M. J. Girardin, qui, dans plusieurs ouvrages recommandables, a su mettre la science à la portée de

l'homme pratique. Son *Traité des Fumiers*, que nous annonçons aujourd'hui, est destiné à rendre de grands services aux agriculteurs, puisqu'il leur apprendra à se procurer en abondance et au moins de frais possible, l'élément principal et indispensable de toute culture. Dire que cet ouvrage, qui a paru pour la première fois il y a peu d'années, est aujourd'hui à sa *cinquième édition*, ce serait en faire un éloge suffisant, quand nous n'ajouterions pas qu'il a été adopté par le Conseil général de notre département, par la Société centrale d'agriculture de Rouen, ainsi que par l'Association normande, et qu'enfin il a été couronné par la Société d'agriculture du Cher, qui a jugé si utile d'en répandre la connaissance, qu'elle l'a reproduit en entier, avec l'assentiment de l'auteur, dans ses propres publications.

Ce petit ouvrage, qui nous paraît destiné à devenir le *Vade-mecum* de tout cultivateur, fait connaître la nature de toutes les substances propres à être converties en engrais, avec les meilleurs moyens d'y parvenir promptement. On y trouvera détaillés les procédés des plus célèbres agronomes français et étrangers, et ceux qui sont employés avec le plus de succès dans diverses contrées. Nous ferons remarquer, en terminant, que les explications, qui sont toujours rédigées avec une grande clarté, sont, au besoin, rendues encore plus faciles à comprendre par des figures insérées dans le texte, et au moyen desquelles chaque cultivateur pourra faire établir ou disposer lui-même les appareils dont il croira devoir faire usage. A.-G. B.

= Nous venons de lire avec un vif intérêt un travail consciencieux du docteur Vingtrinier, intitulé : *Examen des Comptes de l'Administration de la Justice criminelle en France, de* 1825 *à* 1843. Il résulte de cette statistique que la criminalité n'augmente pas, et même qu'elle diminue, grâce à l'adoucissement des mœurs et des lois; que la répression pénale est suffisante; qu'elle se fait avec équité, proportion et humanité; que la justice criminelle, parfaitement éclairée, fait tout ce qu'elle peut et doit faire dans l'intérêt de la Société; enfin, que la discipline des grandes prisons est très sévère et ne peut engager à la récidive.

M. le docteur Vingtrinier s'est particulièrement attaché à démontrer que l'admission des circonstances atténuantes a rendu les acquittements plus rares. Ce résultat ne nous étonne pas, car, avant la loi de 1832, le juré, ne pouvant faire abaisser les peines, préférait souvent acquitter en présence d'un châtiment trop rigoureux pour le délit ou pour le crime. Mais il n'en est pas moins vrai que nous avons quelquefois regretté l'abus des meilleures choses devant le scandale de circonstances

atténuantes dont l'admission ne se comprend pas, et qu'on ne peut même expliquer sans s'exposer, ainsi que l'a fait M. Vingtrinier, à tomber dans l'erreur. En voici la preuve : Un individu tue sa sœur, et la coupe en morceaux : le Jury admet des circonstances atténuantes, et ne le condamne qu'aux travaux forcés à perpétuité. Je voudrais bien savoir, écrit M. Alphonse Karr, à propos de ce jugement, où sont les circonstances atténuantes? est-ce parce que la victime était sœur de l'assassin, ou parce que les morceaux étaient petits? — Non, répond M. Vingtrinier, c'est parce que l'assassin était *idiot-fou*. Idiot-fou ! Comment! il se trouverait en France un Jury assez inintelligent pour condamner aux galères perpétuelles un pauvre insensé, un idiot-fou, lorsque Bicêtre existe avec ses cabanons, ses camisoles de force et ses douches! Non, nous ne pouvons le croire ; il faut chercher ailleurs la cause de ces circonstances atténuantes ; ou plutôt ne la cherchons pas, car, pour cela, il faudrait descendre dans les consciences, et nous n'en avons pas le droit.

Quoi qu'il en soit, la lecture de ce nouveau travail de M. Vingtrinier est très attachante, et laisse après elle un sentiment de bien-être et de satisfaction. Notre amour-propre est flatté, sinon de valoir mieux que nos ancêtres, du moins de ne pas être des enfants dégénéres, ainsi que nos bons professeurs d'autrefois nous le répétaient chaque jour. Nous voyons avec bonheur que les crimes diminuent, malgré la triste prédiction de M. de La Cuisine, conseiller à la Cour royale de Dijon, qui affirme que le chiffre des criminels doit *nécessairement* s'élever de 7 mille à 15 mille par 50 ans. Nous aimons mieux nous fier à M. Vingtrinier, qui nous démontre le contraire, et nous en rapporter aux faits et aux calculs qu'il déduit des comptes de l'administration de la justice criminelle pendant une période de neuf années. C'est le travail d'un écrivain patient et studieux, c'est l'œuvre d'un homme de bien et d'un véritable ami de l'humanité. **Alf. P.**

= Un poète havrais, M. Fleury, va publier, sous le titre de : « LOINTAINS », un recueil de poésies. Ce jeune littérateur a voulu payer son tribut aux grandes infortunes dont les départements que baigne la Loire ont été récemment le théâtre. Son volume sera vendu au profit des *inondés*. « Une bonne action à faire, un jeune talent à encou-« rager, un livre agréable à lire ; voilà, (dit le *Journal de l'arron-« dissement du Havre*, en annonçant l'ouverture de la liste de sou-« scription), voilà trois éléments de succès qui ne feront pas défaut « à la publication de M. Victor Fleury.[1] »

[1] On peut souscrire chez M. Lebrument, libraire. Le prix du volume sera de 5 francs.

CHRONIQUE.

Société des Amis des Arts.

La Société des Amis des Arts de Rouen vient d'ouvrir son exposition annuelle dans une des Salles du Musée; quoique l'ensemble de ses acquisitions, subordonné au recouvrement des actions, ne soit pas encore entièrement complété, on peut cependant juger, dès à présent, qu'il ne sera pas inférieur en nombre et en mérite à ceux des années précédentes. Toujours attentive à pressentir le goût de ses actionnaires, dont la predilection pour les tableaux de petit format s'est souvent manifestée, la Commission a fait choix d'une série de charmants petits tableaux que le talent de leurs auteurs et le prestige de noms aimés du public, recommandent suffisamment à l'intérêt des amateurs.

Nous citerons en première ligne une ravissante composition de M. Gustave Morin, représentant une galante compagnie de seigneurs et de dames joyeusement attablés sous la treille, et dans le costume élégant et brillante de l'époque de Louis XIII. Jamais peut-être le talent si fin d'expression, si suave de coloris, de notre compatriote, ne s'était révélé sous un aspect aussi favorable que dans cette gracieuse composition, qui a figuré, on doit s'en souvenir, avec tant d'avantage, à notre dernière Exposition.

Le talent si multiple et si fécond de M. H. Bellangé n'a pas été moins heureusement inspiré. Un petit épisode de chasse, un piqueur s'efforçant d'entraîner un cheval retif, une meute indocile, des petits paysans empressés d'offrir leurs services, un site éminemment pittoresque dans sa rustique simplicité: tel est le sujet tout-à-fait neuf eu égard aux habitudes de l'artiste, que M. Bellangé a su revêtir d'une couleur fraîche et en quelque sorte matinale, qui fait le plus grand honneur à la souplesse de son pinceau.

Le nom de M. Eugène Le Poittevin est si populaire parmi nous, que le public s'est habitué à compter sur sa présence à chacune de nos expositions. M. Le Poittevin n'a donc point manqué à l'appel. Ses *Amis de basse-cour* forment un petit groupe d'une naïveté charmante, et sont exécutés d'ailleurs avec cette merveilleuse adresse de touche qui réussit à donner une haute valeur aux moindres caprices de sa fantaisie. M. Tronville, qui offre d'heureuses analogies avec cet artiste, dont il fut l'élève,

a fourni pour contingent *Deux Matelots avinés*, dont la facture légère et spirituelle rappelle les plus heureuses inspirations du maître. Le talent de M. Morel-Fatio, notre compatriote, gagne chaque année en finesse ; rien de plus limpide, de plus lumineux et de plus vaste dans les étroites limites de son cadre exigu, que la *Plage au soleil couchant*, envoyée par cet artiste. Deux grands dessins sur papier teinté, représentant des *scènes de guerre maritime*, rappellent le genre dans lequel M. Morel-Fatio a conquis de si beaux succès par la précision des évolutions et l'exactitude des détails. Dans l'impossibilité de mentionner, avec tous les éloges auxquels ils auraient droit, la plupart des artistes qui figurent à cette Exposition, contentons-nous d'appeler l'attention du public sur un piquant tableau de genre de M. Duveau : *Une Intrigue au bal*, d'une couleur ardente comme les physionomies animées qu'il met en scène, et d'une saisissante réalité ; sur un paysage aux vastes horizons termines par des montagnes neigeuses, de M. Richard ; sur un *Site de Provence*, d'une franchise parfaite de touche et de couleur, de M. Hostein ; sur de pittoresques bâtisses alsaciennes, de M. Guiaud ; sur une grande et belle plage des côtes de Bretagne, de notre excellent aquarelliste M. Dumée, et enfin sur des tableaux de MM. Jugelet, Bary, Vasselin, Grenet, Merlin, Justin Ouvrié, Pâris, Lamanière, Jules Petit, De Saint-Martin, Frédéric Legrip, Mansson, et autres. N'oublions pas, enfin, avant de clore cette incomplète énumération, un intéressant tableau de M. Renouard, représentant la place de la Haute-Vieille-Tour, avec la décoration pittoresque de sa pyramide élancée, et l'aspect des groupes animés qu'y fait affluer un jour de marché.

La gravure, dès à présent exposée, quoique avant les dernières retouches, a confirmé toutes les espérances que le talent de M. Manceau, déjà connu par celle de l'année dernière, avait fait concevoir. Dans cette scène d'un effet suave et d'une harmonie en quelque sorte voilée, l'artiste a rendu avec une intelligence parfaite la pure limpidité du ciel napolitain, et, dans les juvéniles figures de ses heureux pêcheurs, il a su exprimer, par de délicates nuances, la satisfaction rêveuse et recueillie du père, et la tendresse expansive de l'heureuse mère.

La Commission d'acquisitions, comme on le voit par ce court aperçu, a fait tous ses efforts pour conserver à l'œuvre d'encouragement qu'elle patronise tous les avantages que celle-ci a pour objet de développer, toutes les sympathies qu'elle a su conquérir. C'est maintenant aux actionnaires, au public bienveillant, à féconder ces généreuses intentions. S'il était nécessaire de fortifier de quelque argument nouveau la cause des artistes déjà par nous tant de fois défendue, nous dirions qu'un chaleureux

témoignage d'intérêt, à leur égard, ne serait en cette circonstance que justice et manifestation de loyale réciprocité. En effet, qu'on se rappelle le désastre de Monville, et l'empressement que mirent alors les artistes à organiser des premiers, à l'aide de leurs productions libéralement offertes, une brillante loterie dont le produit considérable, réparti avec un sage discernement, fut appliqué à tous les infirmes survivants, à tous les enfants des victimes. Le public fut alors unanime pour combler d'éloges cet élan chaleureux, cette franche spontanéité qui portèrent tant d'artistes peu favorisés de la fortune, à sacrifier, dans ce but charitable, des œuvres dont la valeur pouvait s'égaler au chiffre des plus fastueuses souscriptions. Un si noble exemple ne restera pas stérile, sans doute, pour ceux qui accomplirent cette généreuse manifestation. Tous les talents que nous avons cités furent naguère les promoteurs, les adhérents de cette œuvre de désintéressement. C'est au public éclairé qu'il appartient de solder cette dette de reconnaissance, et de leur ménager, dans cette circonstance que nous annonçons, un honorable dédommagement.

= *Exposition du portrait en pied de Monseigneur le Cardinal de Croï.* Nous nous empressons d'annoncer, aux admirateurs du talent de notre compatriote M. Court, une nouvelle digne d'exciter tout leur intérêt. On sait que cet artiste, après le décès de Monseigneur le Cardinal de Croï, fut chargé, par la famille du défunt, d'exécuter un splendide portrait destiné à représenter, dans tout l'appareil de sa haute dignité, le pasteur vénérable que nous avons perdu. Cette œuvre, exécutée à Rome et terminée dans les premiers mois de cette année, vient d'être exposée au Musée, dans la salle Jouvenet. A peine avons-nous eu le temps, et par un jour très sombre, de jeter un rapide coup d'œil sur cette page imposante; ce serait donc témérité à nous de prétendre la juger après une si incomplète inspection. C'est une composition magistrale, laborieusement étudiée, et qui réclame, à ce titre, toute l'attention, toutes les garanties d'une critique bien informée et mûrement réfléchie. Nous renvoyons notre appréciation à notre prochain numéro. En attendant, nous félicitons M. Court d'avoir bien voulu donner à ses compatriotes ce témoignage de bon souvenir, et de leur montrer sa déférence en confiant à leur jugement éclairé l'appréciation d'une de ses œuvres les plus importantes.

= Nous avons omis, jusqu'à ce jour, de parler d'un grand tableau également exposé au Musée, salle Jouvenet, et qui a pour auteur un artiste danois, M. le baron de Benzon. Ce tableau retrace un des faits les plus dramatiques de l'histoire primitive de Normandie, le Concile

ou Assemblée de 948, dans lequel Louis d'Outremer, qui avait tenté de profiter de la minorité du duc Richard Ier pour s'emparer de la Normandie, se vit contraint, par le gouverneur et les fidèles vassaux du jeune prince, aidés des Danois dont ces derniers avaient invoqué le secours, de renoncer à ses prétentions, et de jurer de maintenir les droits du jeune duc. Ce tableau, dans lequel la critique aurait à relever d'assez nombreuses imperfections, a toutefois le mérite d'une disposition heureuse et parfaitement compréhensible, d'un ensemble plein de grandeur et de solennité, de quelques expressions bien rendues, et surtout d'une fidélité assez exacte aux traditions du costume. Cette œuvre, remarquable à bien des égards, est encore la propriété de l'artiste, et nous avons entendu dire à ce dernier qu'il serait peut-être possible à la ville de Rouen d'en obtenir le don, si l'on adressait dans ce but une demande à M. le Ministre de l'Intérieur. Nous pensons qu'à ce prix il serait fort avantageux pour notre Cité d'acquérir cette belle page, qui retrace un fait glorieux de nos annales, et qui pourrait au besoin décorer splendidement quelque salle d'apparat, ou former l'une des premières pièces d'un Musée historique consacré à l'histoire, dont nous avons souvent préconisé la formation. A. P.

= La Séance publique de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure a eu lieu hier, 29 novembre, et avait attiré une affluence considérable.

Cette Société a eu cette année l'heureuse idée de provoquer une exposition agricole pour les laines, les machines, les céréales et autres produits végétaux. Peu d'exposants ont répondu à l'appel un peu tardif qui a été fait, mais nous sommes persuadé que, bien et dûment avertis, les agriculteurs se prépareront maintenant, chaque année, à entrer dans la lice qui leur est ouverte, et qu'ils rivaliseront d'une noble émulation dans toutes les branches du règne agricole Du reste, la qualité a suppléé à la quantité, et la Société a eu à récompenser de beaux produits végétaux, et des inventions, sinon d'un haut mérite, du moins dirigées vers un but utile et avoué par le progrès.

M. Girardin a prononcé un discours qui a été vivement applaudi. MM. Dubreuil, Bidard, Fauchet, Aug. Baudouin et Charles Darcel, ont, tour à tour, captivé l'attention de l'auditoire, soit en rendant compte des travaux de la Société, soit en énumérant les progrès de la chimie agricole, soit en faisant connaître le mérite des divers exposants et concurrents. Enfin, M. De Moy, qui avait la tâche la plus longue, mais non la moins intéressante, celle de lire un rapport sur les récompenses accordées aux cultivateurs de l'arrondissement de Dieppe, visité

cette année par la Commission des Recherches, a su mériter de nombreux applaudissements.

Les Lauréats sont venus recevoir leurs prix des mains des principales autorités de la ville et des présidents des Sociétés savantes, et les paroles bienveillantes dont ces voix amies accompagnaient la remise des récompenses, en doublaient encore la valeur.

= La ville de Dreux s'occupe, en ce moment, du projet d'élever une statue à Rotrou ; on ne peut qu'applaudir à cet hommage qu'elle veut rendre à celui qui fut son Corneille, et nous ne doutons pas que les efforts de la ville de Dreux ne soient bientôt couronnés de succès. Cette circonstance a inspiré, à M. Adolphe Breulier, une pièce de vers remarquable, dont nous extrayons le passage suivant :

Eh quoi, le noble cœur qui nomma pour son maître
Corneille, que l'envie eût voulu méconnaître,
Rotrou, qui, magistrat, poète tour-à-tour,
De ses contemporains fut l'orgueil et l'amour,
Qui, chanté par la muse et nommé par l'histoire,
Aux sombres jours dont Dreux garde encor la mémoire,
Quand la peste livide, au souffle empoisonné,
Frappait un peuple entier à la mort condamné,
Vint, du fléau terrible affrontant les atteintes,
Recevoir des mourants les dernières étreintes,
Et donner, s'épuisant en sublimes efforts,
Des secours aux vivants et des tombes aux morts ;
Jusqu'à ce que le monstre, en rentrant dans l'abîme,
Frappât dans son vainqueur sa dernière victime...
Cet esprit créateur, ce héros, ce martyr ....
Dans Dreux, qui l'a vu naître, et lutter et mourir,
N'a qu'un tombeau perdu dans les tombeaux vulgaires,
Quand le plus humble bourg, payant les statuaires
Pour dresser dans les airs les bronzes triomphants,
S'illustre, en honorant ses illustres enfants.
Quand Dreux même bâtit pour les rois de la France
Un temple sépulcral,... ce roi d'intelligence
Que Londre eût fait placer entre deux souverains,
Dort mêlé sans honneur aux plus obscurs humains !
Ni cippe, ni statue ; et la place publique
Ne dit rien au passant de cet homme héroïque !
Cet oubli sacrilége est encore imprudent ;
Le monde aura toujours besoin du dévoûment :
Des publiques vertus la gloire est la semence,
Honorez un beau trait pour qu'il se recommence !
Les fléaux ne sont pas éloignés pour toujours :
Dieu peut vous renvoyer encor les mauvais jours ;

Et si, dans l'avenir, à quelque instant funeste,
Les torrens débordés, ou la guerre ou la peste,
Soudain apparaissaient de nouveau dans vos murs,
Peut-être un de vos fils, parmi les plus obscurs,
Pâle, en fuite au travers de la foule abattue,
Et rencontrant alors l'immortelle statue,
Voyant quel prix on garde au civique martyr,
Inspiré s'écrierait : « Les sauver et mourir ! » .....
Glorifions aussi le don saint du génie,
Les sublimes pensers, la beauté, l'harmonie !
Je sais, qu'ennoblissant son éternel labeur,
L'homme, enfin, aujourd'hui des éléments vainqueur,
Puisant pour ses besoins dans la nature entière,
S'est, d'esclave autrefois, fait roi de la matière.
Le corps est satisfait, mais l'ame souffre encor :
Elle cherche toujours son mystique trésor ;
Car l'homme ne vit pas, disent les Paraboles,
De pain seul, mais aussi des divines paroles !
Des vertus du génie oublieuse cité,
Réveille donc enfin ta tardive équité.
Et paie sans compter un tribut digne d'elle
A cette tête auguste et deux fois immortelle.

= Chaque pays s'enorgueillit avec raison des personnages illustres qu'il a vus naître, mais il est juste de rendre à qui de droit l'honneur qui lui appartient. Aussi croyons-nous devoir, par ce seul motif d'équité, reproduire quelques lignes imprimées dans un journal de Paris, qui semblent enlever à la Normandie une de ses célébrités, qui a fourni naguère encore, à un jeune écrivain de notre ville, le sujet d'une dissertation remarquable, mais trop étendue pour qu'il nous fût permis de la publier :

« Par suite de recherches faites aux archives de l'Hôtel-de-Ville de Paris, dit le *Journal des Débats*, M. A.-T. Barbier vient de découvrir que l'auteur de la *Princesse de Clèves*, Mme de Lafayette, que tous les biographes présentent comme née au Havre, est née à Paris, en 1634, sur la paroisse Saint-Sulpice ; nous croyons, à cette occasion, devoir rappeler que, dans ces mêmes registres, M. Ravenel, conservateur à la Bibliothèque royale, a découvert, il y a plusieurs années, que l'intime amie de Mme de Lafayette, Mme de Sevigné, n'était pas née à Bourbilly, comme on l'avait cru jusqu'alors, mais bien à Paris, sur la paroisse Saint-Paul. »

= Dans sa dernière séance, l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, a conféré à M. J. Girardin les importantes fonctions de Secrétaire perpétuel pour la classe des Sciences.

REVUE MUSICALE. — Voilà plusieurs mois que nous avons gardé sur ce sujet le plus complet silence Mais est-ce notre faute si les œuvres du théâtre sont médiocres ? si une foule de nullités chantantes se sont succédé à l'envi dans les débutantes? Est-ce notre faute si les Sociétés musicales se taisent dans notre cité ? si la Sainte-Cécile, par exemple, s'est passée sans le moindre accord ? La patronne des musiciens n'est pas plus fêtée aujourd'hui que ne le sont Corneille et Boïeldieu. Oui, la Sainte-Cécile a vu sa dédicace passer sans recevoir le moindre hommage, sans que la moindre prière lui ait été adressée par ses infidèles enfants. Ni la Société philharmonique, ni le Cercle philharmonique, n'ont brûlé le plus petit brin d'encens, et le pauvre n'a pas reçu son obole. C'est triste en vérité. Quoi ! dans une ville comme la nôtre, il ne sera pas possible d'opérer une réunion d'artistes et d'amateurs ? Quoi ! l'on ne cherchera pas à pratiquer la musique, l'on n'en voudra pas faire ? L'on se bornera à opérer, dans la salle du Cirque, le débarquement d'un convoi d'artistes parisiens, qui nous joueront des airs variés, nous chanteront quelques romances et repartiront le lendemain, et l'on croira avoir, par ce moyen, fait progresser l'art parmi nous ? Non, ce n'est pas ainsi qu'il faudrait s'y prendre.

L'on va même requérir un chef d'orchestre! Certes, on n'accusera pas le Cercle philharmonique de prêcher l'amour de son clocher, et il est impossible de mieux dire aux musiciens de Paris : «Venez à nous, car nous sommes des barbares, des ignorants; nous sommes incapables de rien faire par nous-mêmes. Venez, chef d'orchestre ; venez, violoncellistes ; venez : ceux qui, jusqu'à ce jour, ont donné leur temps et leur talent aux pauvres, ne pourraient avoir droit à notre souvenir, et, si nous avons des frais à faire, ce ne peut être qu'en faveur d'artistes étrangers. Arrière Orlowki, arrière Engelmann ! Quand nous serons dans l'embarras, nous pourrons peut-être nous adresser à vous; mais, en attendant, rentrez dans les rangs, et faites votre partie. »

Nous sommes sévère. Eh bien ! soit. Il nous est impossible de mentir à notre conscience, et le blâme que nous exprimons ici n'est point dicté par la malveillance, ni par aucun esprit de coterie.

Nous avons été partisans de la Société philharmonique, non pas à cause de ses membres, non pas par préférence pour telle ou telle personnalité, mais bien parce que ses errements nous semblaient plus rationnels, plus en rapport avec le progrès réel de l'art, et avec l'intérêt que doivent inspirer les artistes de notre pays. Nous le répèterons sans cesse, une société musicale doit pratiquer la musique par elle-même ; mais Messieurs les amateurs se dérangent à peine, ou pas du tout, pour faire de la musique, préférant tout simplement l'entendre; c'est plus commode il est vrai, mais d'un charme moins profond et d'un goût qui cherche moins à s'éclairer.

Peu importe à la critique le titre d'une assemblée, quand elle se donne le but de développer un art et de le protéger. Ce qu'il faut, c'est que la marche suivie soit favorable à l'art et encore aux artistes. Or, nous trouvons que l'on fait fausse route, et nous avons cru devoir le dire avec franchise. Nous sommes critique, et rien ne saurait nous faire dévier de notre devoir.

— M. Adolphe Botte, encouragé par l'accueil qui a été fait à ses premières publications, vient de livrer au public un recueil de charmantes compositions pour le piano. Nous avons remarqué entre autres le *Thème original* dédié à Zimmermann. Le chant en est gracieux et facile, puis il est habilement conservé dans toutes les variations. L'andante de la *Solitude* est joli et distingué. Les autres morceaux ont pour titre *Jocelyn*, élégie, le *Pêcheur*, et une grande fantaisie. C'est, en un mot, une gracieuse étrenne pour le premier de l'an. M. Botte vient de faire graver aussi une fantaisie très remarquable sur la romance *Marie*, de Malliot. Ce morceau doit bientôt paraître. M.

THÉATRE DES ARTS. — Une pièce nouvelle, rien de plus, rien de moins, a fait son apparition ce mois-ci. Cette nouveauté est un vaudeville en cinq actes, intitulé : *Gentil Bernard*, qui a parfaitement réussi, grâce au jeu des artistes, et surtout à celui de madame Henri Monnier, chargée du rôle de Gentil Bernard.

Nous n'avons rien à dire de cette pièce : elle vaut à peu près ce que valent les pièces que l'on fait ordinairement pour madame Déjazet, surtout depuis quelque temps, et qui, si on en retirait les travestissements de l'actrice et le risqué du dialogue, seraient d'assez médiocres productions.

Au reste, des œuvres dramatiques de cette valeur ont peu d'influence à Rouen sur les recettes, et l'administration ferait bien de songer à monter quelque ouvrage important, aussi bien dans l'intérêt de sa caisse que dans celui des habitués du spectacle.

La troupe d'opéra est à la veille de se compléter ; mademoiselle Verdini, forte chanteuse, vient d'achever heureusement ses débuts. Cette dame sort du Conservatoire, mais elle a fait preuve de qualités qui la mettent au-dessus d'une élève ordinaire. Elle possède une voix très fraîche, elle a l'intelligence de la scène, et elle a déjà conquis de nombreux partisans.

Si la troupe de comédie du Théâtre des Arts ne donne guère signe d'activité à l'endroit du répertoire de notre première scène, elle se livre à de laborieuses études pour aller représenter au Théâtre Français toutes sortes de drames et de mélodrames plus ou moins divertissants. Entre les pièces de ce genre qui ont fait le plus de plaisir, nous citerons le *Marché de Londres*, drame invraisemblable mais assez intéressant, et qui a été monté avec soin.

— Une prétendue invention de Chemin de fer aérien a, pendant quelques jours, attiré les curieux dans le cirque de la rue Lafayette; les artistes du Théâtre des Arts ont, à cette occasion, joué un à-propos vaudeville de leur camarade Lemaire, qui a été assez bien accueilli. Quant au prétendu chemin aérien, sorte de montagne russe fort dangereuse, les expériences qui en ont été faites, après avoir failli causer la mort d'un homme, se sont terminées dans le désert. B.

Nicétas PERIAUX, *propriétaire-gérant*.

PÉNITENCE DE ROBERT LE DIABLE.

LITTÉRATURE.

SOUVENIRS

D'UN PRISONNIER DE GUERRE

EN ANGLETERRE.

(SUITE ET FIN [1].)

Un aspirant, nommé T...., jeune homme rempli de moyens, de courage et de présence d'esprit, part avec un nommé B..... Leur projet était d'aller à Southampton et de là à Jersey, où ils espéraient trouver facilement les moyens de passer en France avec des pêcheurs bretons. T ..., qui parlait assez bien l'anglais, se déguise en colporteur juif : culottes courtes, bas bleus, perruque de crin, balle de colporteur, ils arrivent à Southampton, et vont trouver le capitaine ou patron, avec lequel ils font marché pour leur passage. — Vous allez maintenant me suivre au bureau des passagers, dit le patron. — Pourquoi faire? — Parce que je ne peux vous prendre sans autorisation; mais venez, cela ne souffrira aucune difficulté. — T.... fait signe à son compagnon de rester, et suit le capitaine. Là on lui demande ses papiers; il répond qu'il est italien, et qu'il n'a de papiers que de sa nation; en même temps, il produit effrontément le diplôme d'une Société de secours mutuels que les Français avaient établie entre eux à Wincanton. — Qui diable pourrait lire un pareil grimoire? dit le commissaire. — C'est de l'ita-

[1] Voir la livraison de novembre 1846.

lien, répond T.... ; si vous voulez, je vais vous le traduire. — C'est inutile ; ces papiers-là sont fort bons pour voyager dans toute l'Angleterre, mais, pour sortir du royaume, il vous faut un permis de tel bureau, à Londres. — Et on lui donne l'adresse.

T.... fit, en sortant du bureau, tous ses efforts pour décider le capitaine à les prendre sans autre formalité, mais il ne put y parvenir, et nos deux aventuriers furent obligés de renoncer à leur entreprise, et revinrent à Wincanton, où ils furent heureux d'arriver avant que leur absence ait été connue.

Un médecin, nommé C...., part un soir de Wincanton avec un de ses amis, dans une cariole qui devait les conduire à un smuggler avec le maître duquel ils s'étaient arrangés ; ils furent arrêtés à peu de distance, eurent le bonheur de s'échapper dans la campagne à la faveur de l'obscurité, et rentrèrent furtivement chez eux. Le guide fut mis en prison, mais on ne put fournir aucune preuve contre lui, et il fut relâché.

B...., créole de la Martinique, part un soir sans aucun projet arrêté et se rend à Londres. Là il fait la connaissance d'une famille irlandaise, qui l'accueille, et à laquelle il se confie. Après avoir mûri plusieurs projets, il s'arrête à celui de tâcher de s'embarquer comme matelot sur un bateau hollandais ; le fils de la maison l'aide dans ses recherches ; on leur indique un homme qui procurait facilement des embarquements : ils tombent dans le piége et vont le trouver ; celui-ci leur demande quatre pounds, et s'engage à faire embarquer, le lendemain, B.... sur une galiote hollandaise, pourvu, ajoute-t-il, qu'il ait un habit de matelot. Exact au rendez-vous, B.... arrive le lendemain en costume de marin, et donne les quatre pounds, que l'Irlandais lui avait fournis, car il avait épuisé sa faible bourse pour avoir le costume demandé ; l'Anglais l'accueille en lui serrant la main, le fait déjeûner chez lui, le fait monter en voiture, et le conduit..... à la prison de ville, où il était attendu, car la garde était disposée à la porte de manière à lui enlever tout moyen de s'échapper. B.... nous écrivit du ponton où il fut envoyé ; on fit de suite une quête pour remettre les quatre pounds à l'Irlandais, dont il nous donnait l'adresse.

B...., que sa première tentative n'avait pas rebuté, parvint un jour à décider F...., que nous avons vu boxer pour une perdrix, et

voilà nos deux étourdis partis sans trop savoir ce qu'ils feraient. Aucun des deux ne parlait anglais ; ils ne sont pas marins : ce sont deux grands enfants, deux écoliers échappés du collége. Ils arrivent au bord de la mer, près de Weymouth : c'était le soir. Ils voient plusieurs barques de pêche ; dans la première qu'ils visitent, ils trouvent un homme endormi, dans la seconde personne : c'est leur affaire ; mais pas de vivres. Il faut se procurer du pain ; ils vont à Weymouth, en achètent ; leur langage et leur tournure excitent des soupçons ; on les appelle, ils se sauvent et sont poursuivis. B...., pour courir plus vite, laisse tomber le pain qu'il portait. Arrivés au bord de la mer et toujours poursuivis, ils se jettent dans le petit canot, poussent au large, bordent les deux avirons, et s'éloignent de la côte.

Ce premier danger passé, ils tinrent conseil ; le canot sur lequel ils s'étaient réfugiés était une vraie coquille de noix, sept pieds de long ; une gaffe, deux avirons, une escape, une mauvaise couverture de laine, composaient tout l'inventaire.

— Que ferons-nous maintenant? dit B..... — Ma foi, répond F...., je crois que ce que nous avons de mieux à faire, c'est de couper à la côte de France ; le canot est léger, nous sommes forts, nous traverserons bien la Manche dans une nuit. — Mais nous n'avons pas de compas. — Vois comme le ciel est beau ! Voilà l'étoile du nord, nous n'avons qu'à la tenir toujours derrière nous.—Eh bien, en avant, partons.—Et en effet, pendant une heure ou deux, ils font voler leur frêle esquif, mais leurs forces s'épuisent. Ils s'avisent alors de faire un mât et une voile avec la gaffe et la couverture. La brise venait du nord, et le canot conserve une petite marche qui leur donne le temps de se reposer. Au jour, pas de terre, pas de pain, pas d'eau. On peut juger des souffrances qu'ils commencèrent à éprouver, et combien elles augmentèrent la nuit et la journée suivantes. La brise du nord ne les abandonna pas ; ils n'avaient plus le courage même de gouverner, et passèrent la troisième nuit couchés dans le fond du canot. Le matin, des pêcheurs de la Hougue les aperçurent, les trouvèrent à demi-morts, les conduisirent à terre, où ils reçurent les secours que leur état exigeait, et qui leur furent administrés avec zèle et prudence.

A côté de cette évasion presque miraculeuse, car il avait fallu, pour la faire réussir, un concours de circonstances sur lequel ce se-

rait presque folie que de compter, plaçons une tentative bien combinée, bien conduite, et dont l'issue fut loin d'être aussi heureuse.

On a pu remarquer plusieurs fois, dans les journaux, le nom de M. A. de N...., capitaine de vaisseau, qui commande dans la Méditerranée. Il était aspirant au cautionnement de Wincanton. Il parlait purement l'anglais, et, tout jeune qu'il était, pouvait former et mener à bonne fin un plan hardi et sagement conçu. Il part avec deux de ses amis capables de le seconder, l'un d'eux habillé en femme, et les deux autres en gentlemen riches et habitués à se faire servir. Mais laissons N.... raconter lui-même son aventure, sur l'air piteux du cantique de saint Roch :

Qui veut ouïr l'aventure fâcheuse
Qui nous advint, faute d'un meilleur sort.
Un ciel couvert, une nuit ténébreuse,
Nous promettait d'arriver à bon port.
Mais la mer folle,
Le Ciel, Éole,
S'unirent tous
Pour se jouer de nous.

Un soir, hélas ! que madame la Lune
N'éclairait pas un obscur horizon,
Voulant ailleurs aller chercher fortune,
En tapinois nous quittons Wincanton,
Munis de bière,
Le pied par terre,
Doublant le pas,
Faute de chaise à bras.

Qui nous eût vus, quoiqu'on n'y pût voir goutte,
Nous aurait pris pour de bons pélerins
Qui s'en allaient, guidés par Dieu sans doute,
Exécuter quelques pieux dessins.
Mais, au contraire,
Dans cette affaire,
L'esprit malin
Seul nous mit en chemin.

N.... raconte comment, arrivés à Southampton, ils se font servir avec arrogance, se font conduire sur le port, font prix avec un maître de barque pour une promenade en mer; comment, une fois en mer,

ils disent poliment aux deux bateliers, en leur mettant un pistolet sous la gorge :

Vous êtes morts, ou rendez-vous, coquins !
On vous les hâle,
A fond de cale,
A l'unisson,
Tous deux font un plongeon.

N.... continue à raconter comment, faisant route pour la France, ils sont aperçus, chassés et amarinés par une frégate anglaise, qui les ramène en Angleterre :

On nous remit à deux rangs d'ecrevisses
Qu'autrement dit on appelle soldats.
Oh ! bonnes ames,
Versez des larmes,
Car il nous faut
Faire un tour de cachot.

On conviendra que si le jeune aspirant savait combiner et conduire un plan avec habileté, il avait aussi la philosophie de se résigner à la mauvaise fortune, et l'art de raconter gaiement ses mésaventures.

Vers les derniers mois de 1811, on était à peu près revenu de toutes ces entreprises hasardeuses, l'expérience prouvant journellement que les mieux combinées venaient presque toutes échouer au milieu de la croisière formidable qui bloquait toutes nos côtes. On avait alors songé aux smugglers ; des agents anglais avaient été s'aboucher avec eux. C'était un moyen un peu cher, mais il offrait plus de sécurité qu'aucun autre, et plusieurs officiers en usèrent avec succès.

Ainsi, M. Tr..., que l'on a vu combattre vaillamment sur le *Cigne*, et qui est mort capitaine de vaisseau il y a quelques années, M. C...., capitaine de frégate, qui a été long-temps chef militaire au Havre, et plusieurs autres, trouvèrent, dans l'assistance des smugglers, les moyens de recouvrer leur liberté. J'ajouterai que M. Franqueville, administrateur éclairé, alors préfet maritime à Cherbourg, encourageait les smugglers, et fournissait quelquefois aux prisonniers qui arrivaient les moyens d'achever de remplir leurs engagements par des avances sur leur traitement.

La désertion faisant, à Wincanton, des progrès rapides, le gouvernement anglais y envoya un détachement en octobre 1811, et le bruit se répandit que le cautionnement allait être transféré en Ecosse.

Le 11 novembre suivant, Messiter fit publier un ordre à tous les prisonniers de se rendre à la maison de ville, pour répondre à un appel général. Nous nous y rendîmes ; le détachement était à la porte, sous les armes. Après avoir recommencé plusieurs fois son appel, Messiter nous dit : « Je n'ai affaire qu'aux aspirants de marine ; tous « ceux qui ne sont pas aspirants peuvent se retirer. » Il se mit à la porte, et laissa sortir les autres prisonniers ; le détachement entra, l'officier fit poser des factionnaires à la porte, à chaque fenêtre, et même à la cheminée. Tous ces préparatifs ne nous annonçaient rien de bon, et déjà de vives interpellations étaient adressées de toutes parts à Messiter, qui gardait le silence. Lorsque le calme fut un peu rétabli, Messiter nous fit la lecture d'une lettre qu'il avait reçue de son gouvernement. Elle était conçue à peu près en ces termes :

« Les aspirants anglais, prisonniers en France, ont été renfermés « dans des prisons malsaines. Le gouvernement anglais a fait des « réclamations qui ont été vaines, et se voit dans la nécessité d'user « de représailles ; en conséquence, vous remettrez tous les aspirants « qui sont à Wincanton à l'officier qui commande le détachement, « pour les conduire à la prison de Stappleton. »

Après cette lecture, Messiter nous invita à nous mettre sur deux rangs, et nous compta, puis il dit à l'officier : — Je vous livre trente-huit prisonniers, à vous le soin du reste.

Il paraît que je ne semblais pas partager la tristesse générale, car un de mes amis, avec lequel j'avais souvent discuté sur la désertion, me dit tout bas : — Vous n'avez pas l'intention d'aller jusqu'à Stappleton. — Pourquoi ? lui répondis-je. — Parce que nous ne sommes plus certainement des prisonniers sur parole. — C'est vrai. — Puis tout le monde est consterné, et vous avez les yeux brillants et le sourire sur les lèvres. — Je vais tâcher de faire taire mes yeux.

Il était quatre heures après midi ; plusieurs prisonniers avaient demandé à aller disposer leur malle et mettre ordre à leurs affaires ; un soldat était chargé de les surveiller. Je n'avais pas été des derniers à faire la même demande ; mon tour vint à huit heures, ce fut un sergent qui m'accompagna.

Arrivé chez moi, je prépare ma malle, je me munis de ce qui pouvait m'être nécessaire pour la route ; je fais quelques cadeaux à ceux de mes compagnons qui restaient, et nous sortons. A la porte, le sergent me dit : — Vous avez mis deux ou trois paires de souliers dans votre malle ; vous me rendriez un grand service si vous m'en donniez une, des moins bons. — Rentrons, lui dis-je, — et je lui donnai une paire de bons souliers, réfléchissant que j'aurais bon marché de cet homme. — En sortant, la nuit était noire ; j'avais un bras passé sous le sien ; je l'arrête, et je lui offre une guinée pour me laisser aller. — Impossible, dit-il, je serais cassé. — Non : donnez-moi quatre pas ? vous courrez après moi en criant, et tout le monde attestera que ce n'est pas votre faute. — Mais il refusa opiniâtrément, même de prendre la guinée que je lui offrais toujours.

J'avais vu dernièrement représenter sur notre théâtre, par une troupe anglaise ambulante, le drame de *Pizarre*. Je me rappelais une scène analogue à ma situation ; Pizarre, gardé par un soldat anglais, après avoir vainement essayé de le séduire par de l'or, lui parle de sa mère, de la liberté si précieuse pour tout Anglais, et le soldat le laisse aller. — J'essayai les mêmes arguments ; mais, pour toute réponse, le sergent appela un soldat qui passait, lui dit de marcher de l'autre côté du prisonnier, et nous continuâmes notre route.

Nous n'étions plus qu'à une demi portée de fusil de la maison commune, nous passions devant l'auberge du Cigne. — Voici, dis-je au sergent, la demeure du prisonnier qui est sorti en même temps que moi, voyons s'il a fini. — Et, sans lui donner le temps de la réflexion, je l'entraîne dans l'auberge ; nous montons à la chambre du prisonnier, que nous trouvons terminant sa malle avec l'aide de son guide ; le soldat qui nous escortait nous avait quitté, et s'était dirigé vers la cuisine.

On entrait dans l'auberge du Cigne par une porte cochère ; la cour, étroite et longue, se terminait par une petite issue qui donnait sur la campagne. — A gauche en entrant étaient les cuisines et l'escalier ; cet escalier, qui était étroit, montait droit jusqu'au premier étage, puis tournait en vignot jusqu'au second ; là se trouvaient plusieurs chambres qui se commandaient. M...., l'aspirant sorti en même temps que moi, occupait la troisième.

Après quelques mots échangés en français avec celui-ci : — Je

vois, dis-je au sergent, qu'il n'est pas encore prêt, mais il ne tardera pas; partons, car les autres nous attendent pour sortir à leur tour.

J'ai eu plusieurs fois occasion de remarquer que l'or, qui dans ce temps-là était fort rare, car on ne voyait que du papier, exerçait une puissance presque magique sur le peuple anglais. Cet homme devait se défier de moi, car il connaissait mes intentions, mais je lui avais montré de l'or, et j'avais acquis sur lui une espèce de puissance magnétique. Il semblait qu'il n'osât me contredire. Je m'en aperçus, et voulus en profiter; j'espérais, d'ailleurs, que le soldat que j'avais vu se diriger vers les cuisines y était resté, et je me voyais déjà sauvé, si je pouvais arriver au bas de l'escalier cinq à six pas en avant du sergent.

— Partons, dis-je, en m'efforçant de prendre un ton calme, et en passant devant lui. — Partons, répond-il en me suivant et en m'engageant à l'attendre. — Les chambres intermédiaires n'étaient pas éclairées, ni l'escalier non plus. Je faisais de grandes enjambées pour gagner du chemin sans avoir l'air de me presser, et je parlais au sergent, que j'entendais se heurter, tantôt contre un meuble, tantôt contre un autre, et qui appelait pour avoir de la lumière.

A cet instant, une servante passa au premier étage avec une chandelle, et la posa sur le palier. A la clarté, j'aperçus, au bas de l'escalier, le soldat tranquillement appuyé sur son fusil. Adieu donc toutes mes espérances !

Cependant, par une de ces inspirations soudaines que je dus bien plus à la Providence qu'à ma présence d'esprit, car mon cœur battait avec violence, je descendis avec calme, et je dis au soldat : — Eclairez au sergent. — Le soldat monte, je le croise dans l'escalier, je m'élance, et en trois bonds je suis au fond de la cour.

Mais, ô douleur ! l'issue sur laquelle je comptais était fermée par une porte dont je n'avais pas même soupçonné l'existence. Un froid glacial parcourut mes veines ; je sentis que j'allais tomber. Cependant je tâte machinalement, ma main rencontre une clanche, la porte cède, je suis libre.

A peine eus-je refermé la porte sur moi, que j'entendis le sergent tomber en grand sur cette porte ; mais j'avais surmonté toute espèce d'émotion, et j'aurais défié tout le détachement à la course. Je partis

comme un éclair, me dirigeant vers le bas du village, et je ne ralentis ma course qu'après m'être assuré que je n'étais plus poursuivi.

Je passai cette première nuit dans une cabane à lapins ; je partageai avec eux le morceau de pain que m'avait apporté le Français qui m'avait caché ; à trois heures, je rentrai chez moi, où j'appris qu'un constable était revenu avec le sergent, et qu'on avait enlevé ma malle ; j'en sortis avant le jour et me rendis chez un ami avec lequel je restai quelques jours, et qui me mit en rapport avec un ou deux Français qui attendaient le départ d'un smuggler.

Je ne fatiguerai point le lecteur du récit des divers gîtes que je dus occuper pendant trois semaines environ que je restai encore à Wincanton, et des alertes presque journalières que j'eus à soutenir, cependant la reconnaissance me fait un devoir de nommer ici William Arnold, notre boulanger. Il y avait plus de quinze jours que mon aventure avait eu lieu ; j'étais, un soir, bien tranquille avec trois amis ; on avait oublié de fermer la porte : William entre, et recule de surprise en m'apercevant. — William, lui dis-je, vous êtes un brave homme, et vous ne me vendrez pas. — Moi ! dit-il, c'est aux Français que je dois ma fortune, et jamais Bily n'en trahira aucun. Il sortit et rentra bientôt avec un gallon de porter : — Nous allons boire ceci au succès de votre entreprise, me dit-il, et puissions-nous apprendre bientôt votre heureuse arrivée en France. — Cette action de William nous paraît toute simple, à nous Français, peuple bon et hospitalier ; mais, pour l'apprécier, il faut faire la part de la différence des caractères. Or, sur cent Anglais, il ne s'en fût peut-être pas trouvé quatre qui eussent agi comme l'honnête Bily. Pour les uns, l'espoir de la récompense promise ; pour les autres, cette haine invétérée de l'Anglais contre le Français, haine qu'il suce avec le lait de sa nourrice ; enfin, pour tous, cet esprit de patriotisme qui les fait s'associer à la politique de leur gouvernement : voilà bien des motifs qui menaçaient ma liberté, et il faut convenir que le dernier est honorable, l'Anglais ne voyant alors, dans tout Français, que l'ennemi de son gouvernement, et, dans l'arrestation d'un fugitif, que l'accomplissement d'un devoir rigoureux. Il serait à souhaiter, peut-être, que le Français eût un peu plus de ce patriotisme-là.

Quant à William Arnold, son contact continuel avec les Français avait émoussé en lui le John Bull, et sa générosité naturelle lui eût

fait un crime de trahir un de ceux qui avaient contribué à son bien-être.

S'il est une position pénible dans la vie, ce doit être celle de l'homme dont la tête est mise à prix : c'était la mienne, car je savais qu'on m'avait fait l'honneur d'afficher la promesse d'une récompense de trois guinées à quiconque me livrerait; c'était le triple de la récompense ordinaire. Eh bien, on s'habitue à tout, et, sur la fin, je n'y prenais plus garde.

Enfin je quittai Wincanton avec deux fugitifs : N..., capitaine d'infanterie, et K...., aspirant de marine, et nous nous rendîmes la nuit chez une de nos blanchisseuses, à sept milles de Wincanton, où le smuggler devait nous envoyer prendre [1].

Nous n'étions que trois ; la femme chez laquelle nous étions nous disait que le smuggler ne partirait pas à moins de 200 pounds; nous n'avions pas cette somme, à beaucoup près, et nous résolûmes de nous adresser à quelques amis; comme j'étais le seul qui parlât anglais, je me chargeai de porter une lettre dans un village, à environ douze milles, où je devais les rencontrer. Là je trouvai des Français qui se dirigeaient vers leur nouveau cautionnement, et j'appris que ceux que je cherchais étaient à trois milles plus loin, dans un château où ils devaient passer la journée et la nuit. J'allais partir pour m'y rendre, lorsqu'entra dans l'auberge un habitant de Wincanton, bien connu pour ennemi des Français. Je n'hésite pas à regarder le danger que je courus alors comme le plus grand auquel j'aie été exposé pendant tout ce temps d'épreuves, et, s'il se fût présenté seulement deux ou trois jours après mon évasion, je ne m'en serais pas tiré. Cet Anglais était riche, et n'avait jamais voulu voir de Français. Il était lié avec Messiter; son orgueil national, sa haine des Français, le patriotisme dont il faisait parade, tout contribuait à me présager une mauvaise issue à cette fatale rencontre; cependant, un mois d'alertes continuelles m'avait familiarisé avec le danger ; j'avais tout mon sang-froid, toute ma présence d'esprit, et je fis bonne contenance : — *Halloo!* M. Gallet, je vous croyais en France. — Vous vous trom-

[1] L'arrestation des aspirants n'était que le prélude du démembrement du cautionnement de Wincanton ; le surlendemain de notre départ, nous apprîmes qu'une certaine quantité de prisonniers se mettaient en route pour changer de cautionnement.

piez. — Mais où allez-vous maintenant ? — J'indiquai le but du voyage des Français. — Comment ! au cautionnement, après le tour indigne que vous avez joué à ce pauvre sergent !... — Y a-t-il long-temps que vous avez quitté Wincanton ? — Quatre jours. — Et vous y retournez ? — J'ai un bon cheval, et j'y serai dans une demi-heure ou trois quarts d'heure.

Je réfléchis alors que, si j'avais pu lui en imposer un instant par mon assurance, la première chose qu'il allait faire en arrivant serait d'aller trouver Messiter, et qu'une fois l'alarme donnée, notre fuite était entièrement compromise, qu'on fouillerait tous les environs, et que, quand même je pourrais me cacher le jour pour regagner mon gîte à la nuit, ce gîte n'offrait plus de sécurité ; que le smuggler serait prévenu de l'alarme, et ne se hasarderait pas à nous envoyer chercher. Mon parti fut bientôt pris : je résolus de me confier à l'Anglais ; je savais la corde qu'il fallait attaquer, mais je crus devoir lui laisser prendre le déjeûner qu'il avait demandé : il y a toujours plus de bienveillance chez l'homme qui sort de table que chez l'homme à jeun.

— Ecoutez, lui dis-je, en le rejoignant à l'écurie : j'ai deux mots à vous dire. — Et j'ajoutai d'un ton solennel : Vous êtes franc-maçon, vous ne trahirez pas votre frère. — Je vis ses traits se contracter ; un combat pénible s'élevait en lui. Je me hâtai de continuer : — Vous connaissez la sainteté des liens qui nous unissent ; vous devez voler au secours de tout maçon qui vous fait le signe de détresse ; ce signe, je le fais, et je ne réclame de vous que le silence. — Mais, avant d'être maçon, je suis Anglais, me répondit-il, et vous êtes l'ennemi de mon pays. — Mais votre pays ne vous a pas donné l'ordre de m'arrêter, et toutes les lois de la maçonnerie vous le défendent... — Et vous n'avez pas vu Messiter ? — Non ; il est encore trop irrité contre moi. — Où avez-vous été depuis un mois ? — Je n'ai point quitté Wincanton. — Où allez-vous maintenant ? — Je n'en sais rien ; j'accompagne les prisonniers ; je ferai peut-être parler à leur agent. — Mais vous avez rompu votre parole. — Non : dès l'instant qu'on m'a arrêté et remis à une garde pour me conduire en prison, je n'étais plus sur parole. — C'est vrai ! — Adieu, je compte sur votre silence. — Vous pouvez y compter, mais je suis bien fâché de vous avoir rencontré.

Je le quittai et je me rendis au château, où je trouvai ceux que je cherchais ; mais ce fut en vain que je voulus leur démontrer la certi-

tude que nous avions de réussir dans notre entreprise, et je me remis en route, chargé d'un refus formel et d'une énorme tranche de *roast-beef* pour mon voyage.

Chemin faisant, je réfléchissais qu'il serait imprudent de traverser le village de jour, que cette marche en sens contraire des autres prisonniers serait suspecte; j'aperçus une petite maison à peu de distance de la route, et je résolus de tâcher de m'y arrêter.

Le plus sûr moyen me parut de feindre une entorse; j'arrivai donc en boitant et je frappai à la porte. Un homme d'environ quarante-cinq ans vient ouvrir; je lui expose que je viens de faire une chute, que je souffre, et que je le prie de me permettre de m'asseoir un instant près de son feu.— « *You're stranger, no.* » Vous êtes étranger, non. Et il se dispose à refermer sa porte. — Mais considérez, lui dis-je, que je ne saurais en ce moment regagner le village, que la terre est couverte de neige, et que, par un froid pareil, vous ne refuseriez pas l'abri à un chien.—Mais vous êtes étranger?— Oui, je suis Français.— A ces mots, il fit trois pas en arrière, j'en profitai pour faire trois pas en avant, en ajoutant : —Vous devez avoir vu beaucoup de Français sur la route hier et aujourd'hui; nous venons de Wincanton, nous changeons de cautionnement. En faisant route j'ai glissé, je me suis donné une entorse; je vais retourner au village, et je ne partirai que demain. — Il me montra alors une chaise près de la cheminée de sa cuisine, et entra dans une autre chambre.

Quelques minutes après il revint, et me dit : — J'ai là ma vieille mère qui est paralytique et ma servante. Elles n'ont jamais vu de Français, et ont le plus grand désir d'en voir un : voudriez-vous passer de l'autre côté? —Je le suivis en boitant, et en bénissant la curiosité du sexe, qui me donnerait, je l'espérais du moins, les moyens de rester une partie de la journée dans la maison.

La chambre où je fus introduit était fort propre; la vue donnait sur la route. Au milieu était une grande table sur laquelle il y avait une Bible, — c'était un dimanche. — La vieille mère était assise près de la table, et la servante un peu plus loin. Je pris place, et la conversation s'engagea, d'abord sur le temps, puis sur divers sujets, entre autres sur la rareté du numéraire : —Il y a au moins quatre ans, dit l'homme, que je n'ai vu la figure de notre bon roi sur une pièce d'or. — Je peux vous procurer ce plaisir, dis-je en fouillant à ma poche,

et jetant négligemment trois ou quatre guinées sur la table. — Tous ouvrirent de grands yeux, les guinées passèrent de main en main ; la vue de l'or avait produit l'effet sur lequel je comptais, et, de ce moment, il n'y eut pas d'égards et de politesses qu'on ne me témoignât. Midi sonna. On m'invita à partager un pudding aux pommes préparé pour le dîner ; j'acceptai en mettant sur la table ma tranche de roast-beaf. — Enfin, je restai là jusqu'au soir, et, prenant congé d'eux, je traversai le village sans accidents et regagnai mon gîte. — Deux jours après, notre guide arriva ; il nous conduisit à Weymouth, en deux nuits, à travers des landes où il n'y avait aucun chemin de tracé. Nous nous embarquâmes le 12 décembre ; nous fûmes favorisés par une tempête épouvantable : tonnerre, éclairs, grêle, rien n'y manquait; nous serions passés sous la poupe d'une frégate, qu'elle n'eût pu nous rien faire. Enfin, le 13, à 8 heures du matin, nous entrâmes dans le port de Cherbourg.

Je m'arrête ici, car, s'il fallait peindre tout ce que j'éprouvai de bonheur en touchant la terre de France, en retrouvant à Cherbourg, au Havre, à Rouen et à Paris, une famille et des amis que j'avais presque désespéré de revoir jamais, je sens que je resterais trop au dessous de la réalité. Ces moments là sont bien loin, et je ne puis, même à présent, me les retracer sans éprouver une sensation indéfinissable de plaisir et de bonheur, et sans être pénétré des sentiments de la plus vive reconnaissance envers la divine Providence, dont la main amie m'a si évidemment et si heureusement conduit à travers les divers dangers dont j'étais environné.

J.-B. Gallet (Havre.)

POÉSIE.

MARÉE MONTANTE.

Entendez-vous ces voix qui de loin se répondent,
Et dans l'air ébranlé se heurtent, se confondent
En un immense cri tout palpitant d'effroi ?
C'est le flux !... c'est le flux , qui sourdement s'avance.
Il approche... voyez !... il franchit la distance,
Comme un rapide palefroi.

Hâtez-vous ! hâtez-vous pêcheurs qui, sur la côte,
Surveillez vos filets ; car bientôt la mer haute,
Sans pitié pour vos pleurs, viendrait vous engloutir.
Voyez !... comme un serpent plein de ruse et d'audace,
Le flux se déroulant, vous presse, vous enlace
De ses longs replis de saphir.

Fuyez vite, fuyez, enfants, et sur le sable
Qu'envahira bientôt la vague insatiable,
Laissez tous vos jouets ; courez, courez toujours.
De toutes parts la grève est par les flots couverte,
Et, comme à leur sommet vous voyez l'algue verte,
La mer emporterait vos jours.

Et vous, fuyez aussi, folâtres jeunes filles,
Qui baignez vos pieds nus et cherchez des coquilles
Sous les rocs de granit de nos antiques bords.
N'entendez-vous donc pas, filles de l'Armorique,
De nos blancs goëlands la voix mélancolique
Exhaler de tristes accords?...

C'est le flux! c'est le flux qui monte;
Le voilà qui vient... on l'entend.
A chaque obstacle qu'il surmonte,
Plus fier il bondit et s'étend.

Voyez! voyez comme il se dresse
Et menace le sombre écueil!
Écumant de rage, il le presse,
Et le franchit avec orgueil.

Rien ne peut arrêter sa course :
Dieu seul, de sa puissante main,
Le fait retourner vers sa source,
Ou lui fraie un nouveau chemin.

— « C'est le flux!... » — Le long du rivage,
Lorsque ce mot est répété,
Bientôt, sur la grève sauvage,
Chacun s'enfuit épouvanté.

Mais parfois un enfant qui joue,
Distrait, laisse arriver la mer,
Et sent tout-à-coup, sur sa joue,
Rejaillir le liquide amer.

Alors plein de trouble il se lève,
Il veut fuir... mais, de toutes parts,
Le flux déjà couvre la grève
Et la dérobe à ses regards.

Plus d'espoir ! . . . en vain sur la roche,
Le pauvre enfant court éperdu ;
Le flux grondant toujours approche,
Il va l'atteindre . . . il est perdu !

Il est perdu ! . . . la vague immense,
L'emportant dans ses larges plis,
L'entraîne au loin, et le balance
Aux bonds cadencés du roulis.

Et bientôt, sur la rive sombre,
Se mêle, au triste bruit des flots,
Une voix qui pleure dans l'ombre,
Et l'appelle avec des sanglots.....

— Oh ! craignez, craignez la marée,
Enfants, éloignez-vous du bord,
Car souvent la vague azurée
Avec elle apporte la mort.

Élisa Frank (Rouen).

RECHERCHES HISTORIQUES.

FORGES-LES-EAUX.

Chez une nation aussi éminemment sociable que la nôtre, l'historique des lieux où l'on se rend tout à la fois pour cause de santé et pour cause de plaisir, doit sembler chose intéressante. Nous voyons chaque année la bonne compagnie affluer aux bains de mer et aux eaux ; les jeux, les ris, les divertissements de tout genre, lui font ordinairement un gracieux accueil. « Il y a, en France, plus de mille « sources minérales ; les Pyrénées seules en ont plus de cent ; mais il « n'y en a guère en tout, dans le royaume, que quatre-vingts qui aient « fixé l'attention hors des limites de leur canton ou de leur départe- « ment. [1] » Du reste, la mode des bains et des eaux minérales s'est assez accréditée pour que nous ayons maintenant, au nombre de nos journaux français, un *Journal des Bains*, comme nous avons le *Journal des Usines* et le *Journal des Chemins de Fer*. Les Belges, les Suisses et les Italiens ont également des lieux de pélerinages hygiéniques. L'antiquité nous avait donné l'exemple : car les Romains se rendaient à Baies, lieu de molles délices s'il en fut jamais, et dont Horace [2] et Properce nous ont gardé le souvenir.

[1] *Magasin Universel*, 1834, page 294.

[2] *Nullus in orbe sinus Baiis prælucet amœnis.* (L. 1er, ép. 1re, v. 183.) — « Il « est difficile à présent, » dit Esménard, « de se faire une idée du luxe de Baies « qui était devenu proverbe, même parmi les Romains les plus voluptueux. « On accusait d'épicuréisme, et l'on regardait comme des hommes efféminés « qui ne conservaient aucune trace des mœurs antiques, ceux qui passaient « trop de temps dans ces jardins enchanteurs..... Les volcans, les siècles, « les invasions des barbares, ont détruit ces palais antiques ; mais le ciel, la « terre, la mer, le paysage, sont toujours les mêmes sur la côte de Baies, et « l'aspect de ces ruines célèbres y ajoute encore aux charmes de la rêverie. » (Notes sur le poëme de l'*Imagination*.)

La réputation d'un des chefs-lieux de canton de la Seine-Inférieure, Forges, est due entièrement à ses eaux minérales. Les antiquaires ont bien voulu dire quelque chose des temps qui ont précédé leur découverte, de fragments gallo-romains observés dans les environs des fontaines, d'un sire de Forges s'acheminant vers la Palestine à la suite de Robert Courte-Heuse [1] ; mais on peut fort bien ne commencer qu'au 16e siècle l'histoire de ce bourg.

Ainsi qu'aux premières pages de beaucoup d'histoires nationales, on rencontre aux sources de Forges un récit qui tient quelque peu de la fable.

La renommée des eaux, et la richesse qui vint à sa suite, jaillirent, dit-on, nouvelles Hippocrènes, sous les pieds d'un cheval, nouveau Pégase. Le fait est-il mensonger ou bien véritable ? Ce qui est certain, c'est qu'il a passé, c'est qu'il passe encore de bouche en bouche, que les pères l'ont appris à leurs fils, et que ceux-ci le redisent aux petits-fils. Probablement il grandira, si les eaux redeviennent en vogue ; il s'amoindrira, si, par malheur, ces eaux ne parviennent point à recouvrer ce qu'elles avaient dans le dernier siècle. Ce récit merveilleux, du genre de ceux qu'on rencontre assez souvent dans les lieux dont la chalandise a besoin d'enseigne, et parfois aussi dans les lieux dont la chalandise est parfaitement établie, aurait besoin de quelque poète qui sût l'embellir, et redonner une allure encore plus vive à ce vieux coursier de l'abbaye de Beaubec [2], délaissé par les moines et ragaillardi par les eaux minérales.

L'efficacité des eaux de Forges étant une fois connue, elles sont décorées du nom devenu quelque peu vulgaire de ***Fontaine de Jouvence***, du nom de cette nymphe à qui le père des Dieux, en compensation de sa métamorphose, donna la vertu de rajeunir les buveurs, et qui, suivant Huon de Bordeaux, emplissait son urne dans le Paradis terrestre. Les eaux de Forges n'ont encore qu'une seule et même issue ; on veut en tirer un meilleur parti, se rendre un compte plus exact de leurs résultats : on interroge donc leurs secrets, et, en creusant la terre, on trouve, au lieu d'une source, trois

[1] Noël, *Essai sur la Seine-Inférieure*.

[2] Cette abbaye de Beaubec, située à la distance d'un demi-myriamètre de Forges, reconnaissait pour son fondateur, au 12e siècle, un sire de Gournay ; elle était la première fille de celle de Savigni, au diocèse d'Avranches. (*Description de la Haute-Normandie*.

sources douées chacune de propriétés particulières, à chacune desquelles il faut aussi une désignation spéciale. Cette fois, la mythologie va tomber en discrédit, et leurs trois génies tutélaires ne seront pris, ni chez Hésiode, ni chez Ovide, mais dans l'histoire bien incontestable.

Il est de ces évènements heureux pour un pays, et dont le souvenir ne s'y efface jamais, parce que là se rattache le souvenir de sa prospérité. Louis XIII, la reine Anne d'Autriche, le cardinal de Richelieu, viennent prendre les eaux à Forges; voilà les parrains des trois sources, la *Royale*, la *Reinette* et la *Cardinale*.

Quand des princes doivent séjourner quelque part, les plaisirs font ordinairement partie de leur bagage. Des comédiens arrivent à Forges, et jouent devant Sa Majesté une pièce en cinq actes, intitulée la *Place Royale*, ou l'*Amoureux extravagant*, de la composition du sieur Claveret. Ce nom de Claveret ne rappelle point un rival de Pierre Corneille, mais un homme qui voulait se poser sur la scène comique en rival de Pierre Corneille. « La *Place Royale* » — disait il dans une lettre adressée à ce dernier — « eut la gloire et le bonheur « de plaire au roi, étant à Forges, plus qu'aucune des pièces qui « parurent alors sur son théâtre. » Quelquefois, des aventures arrivées aux visiteurs d'eaux ou de bains deviennent des canevas sur lesquels on brode; or, Claveret compose une comédie en cinq actes, intitulée les *Eaux de Forges*. « On dit que les comédiens », lisons-nous, « ne « voulurent pas jouer cette pièce, de crainte qu'on n'en fît des appli- « cations; mais, selon Pierre Corneille, c'était qu'elle ne valait rien[1]. » Un anonyme, écrivant à Claveret sous le nom de *l'Ami du Cid*, lui disait qu'à la pièce des *Eaux de Forges*, « il ne manquait chose du « monde, sinon que le sujet, la conduite et les vers ne valaient « rien[2] ». Que restait-il donc pour le sieur Claveret, hormis la honte d'avoir produit une œuvre qui faisait rire à ses dépens?

Après cette visite royale et cette première pierre de la prospérité future posée par trois personnages fort célèbres, voyez-vous ces nombreux visiteurs, les uns s'inclinant avec respect dans le temple de la déesse Hygée, les autres ne cherchant que le plaisir? Reconnaissez-vous dans la foule la femme aimable par excellence, madame de Sévigné, puis l'*Aveugle clairvoyante*, madame du Deffant? Quelques

[1] *Anecdotes dramatiques*, 1785.

[2] *Histoire du Théâtre Français, depuis son origine jusqu'à présent*, t. I.

lettres de cette dernière furent peut-être expédiées de Forges pour Walpole, Voltaire, D'Alembert ou Montesquieu : elle trouva peut-être, à l'adresse des bons habitants de Forges, quelques-uns de ces bons mots dont elle était si prodigue. Reconnaissez-vous cette excellente princesse Marie Lekzinska, qui reproduisait toutes les vertus de son père? Les traits si nobles de cette femme, que les Français surnommèrent la *bonne Reine*, conservaient-ils encore, quand elle vint prendre les eaux de Forges, l'expression du bonheur dont elle jouit pendant les premières années de son mariage, avant que les passions eussent porté le désordre dans le cœur de Louis XV, et des germes funestes dans les affaires du royaume? Marie-Josèphe de Saxe, seconde femme du dauphin père de Louis XVI, la duchesse de Chartres, fille du vertueux duc de Penthièvre, sont encore du nombre de ces ombres qu'on aime à évoquer auprès des sources médicinales de Forges..... Mais voici venir la *terreur* et son souffle mortel : des scènes sinistres remplacent les réunions joyeuses ; le cadavre sanglant de La Rochefoucault [1] glace d'épouvante, et les hurlements proférés auprès du cadavre du garde du corps Pâris, retentissent aussi haut que ceux des cannibales [2]. Oh ! que nous sommes loin de ces jours où l'on désirait beaucoup plus refaire sa fortune, le soir, au passe-dix, que de refaire sa santé, le matin, en épuisant les fontaines !

Considérées au point de vue hygiénique, les eaux minérales de Forges ont eu leurs historiens. En 1699, La Rouvière dédiait un *Nouveau système des eaux minérales de Forges* au célèbre Fagon, conseiller du roi en tous ses conseils, et premier médecin de Sa Majesté. Cet auteur de *maximes énormes* [3] avait, en vertu de sa charge, le

[1] Il avait obtenu beaucoup de popularité comme membre de l'Assemblée constituante et comme président du département de Paris. S'étant prononcé contre les événements du 20 juin, il ne tarda point à la perdre, et pensa se soustraire à la haine de ses ennemis en allant prendre les eaux de Forges. Des assassins le massacrèrent sur la route, entre les bras de sa femme et ceux de sa mère, âgée de 93 ans. Louis-Alexandre, duc de La Rochefoucault, l'un des descendants de l'illustre auteur des *Maximes*, était propriétaire du château de La Roche-Guyon.

[2] Le 20 janvier 1793, rencontrant, chez un restaurateur du Palais-Royal, Le Pelletier de Saint-Fargeau, l'un de ceux qui venaient de voter la mort de Louis XVI, Philippe Pâris plonge son sabre dans la poitrine du conventionnel. Ayant pris la fuite jusqu'à Forges et se voyant découvert, il se brûle la cervelle. Son corps est jeté à la voirie. (Voir les histoires de la Révolution française.)

[3] « En fuyant de Fagon les maximes énormes. » (DESPRÉAUX).

droit de nommer à l'intendance de toutes les eaux minérales de France. On avait publié auparavant l'*Hydro-thérapeutique des fontaines médicinales de Rouen et des environs*, par Jules Duval, 1603; un *Recueil de la vertu de la fontaine médicinale de Saint-Eloi, dite de Jouvence*, par Pierre de Grousset, 1603; un *Traité spécial des Eaux minérales de Forges*, par Barthelemy Linand, 1697. D'autres auteurs se sont occupés de ces eaux.

Un bâtiment nouvellement construit, plusieurs pièces fraîchement décorées, un jardin, de jolies promenades, des agrandissements considérables, font espérer aux habitants de Forges que leurs eaux minérales pourront faire concurrence à celles de Vichy, du Mont-Dor, de Plombières, de Néris, de Bagnères, etc, si les gens qui cherchent surtout les amusements les trouvent à Forges, après les avoir cherchés et trouvés ailleurs pendant plus d'un demi-siècle.

Mais, en replaçant sur son piédestal l'ancienne renommée des eaux de Forges, qu'on n'oublie pas ceux qui, jadis, lui donnèrent de bonnes chances. Pourquoi ne point inaugurer, dans quelques recoins des promenades, les noms ou les statues des trois génies tutélaires, afin de ménager des surprises aux promeneurs? Quoique ayant déjà plus de vingt ans de règne, Louis XIII, quand il prit les eaux de Forges, était encore dans la fleur de l'âge. Anne d'Autriche ne manquait ni de beauté ni de grâces [1]; les agréments et la politesse du règne de Louis XIV peuvent bien remonter jusqu'à elle. Que cette reine n'ait pas de roses dans son voisinage, car elle avait de l'aversion pour les roses, même en peinture; elle s'éloignait des roses autant que de Richelieu. Placez donc à distance suffisante d'Anne d'Autriche le nom ou la statue du cardinal. Ne les placez pas non plus dans le voisinage des salons de réunion; ils attristeraient; mais qu'on rencontre, dans un massif un peu sombre, cet habile politique s'appuyant sur la prise de La Rochelle et sur la *Journée des dupes*, songeant aux moyens d'abaisser la maison d'Autriche, envisageant l'avenir avec ce coup d'œil qui n'appartient qu'aux hommes supérieurs.

Observez soigneusement les convenances; car, dans les établissements d'eaux minérales, rendez-vous annuel de gens auxquels on doit supposer un tact exquis, il faut y tenir encore plus qu'ailleurs.

Léon de Duranville (Rouen).

[1] *Mémoires de madame de Motteville.*

POÉSIE.

LA BARQUE.

FABLE.

Certain empereur de la Chine. . .
Lequel? — vraiment je ne sais trop lequel; —
Mais c'était un bon roi, prince spirituel,
De l'État sagement conduisant la machine,
Monarque cher à ses peuples chéris;
Son nom, vous le voyez, ne fait rien à l'affaire.
Un jour, un soir plutôt, avec son fils,
Sur un beau lac, pour se distraire,
Il voulut diriger une barque légère.
L'air était calme et le ciel était pur,
L'onde réfléchissait ses feux et son azur.
On causait, on rêvait : le soir aux causeries
Est favorable ainsi qu'aux rêveries.
Après avoir un certain temps rêvé :
« Vois-tu, dit tout-à-coup à son fils le monarque,
Vois-tu, comprends-tu cette barque,
Et ce flot caressant vers son flanc soulevé?
Il la soutient, la pousse, mais, rebelle,
Il peut la mettre à l'instant en péril.
Une tempête est là que son calme récèle.
O mon fils, comprends-tu? dit-il;
Un jour tu règneras sur un pays fidèle:
Alors, mon cher enfant, conduis bien ton bateau;
Le peuple ressemble à cette eau,
Et le monarque à la nacelle. »

P. De la Mairie (Gisors.)

BIOGRAPHIE NORMANDE.

L'ABBÉ GERMONT.

« De la bienfaisance de M. et de Madame de Germont. »

Telle est l'inscription que le passant peut lire sur deux plaques de marbre placées à l'extérieur de l'un des bâtiments de l'Hospice général de Rouen.

Cette inscription, toute laconique qu'elle est, suffit sans doute pour sauver un nom de l'oubli et perpétuer la mémoire d'un bienfait ; mais si, après avoir lu le nom du bienfaiteur, on a demandé aux annales biographiques de la localité quel était M. de Germont, et quels ont été ses droits au souvenir de la postérité, ne devra-t-on pas être bien étonné de les voir garder, à ce sujet, le silence le plus absolu ?

C'est donc pour suppléer à ce silence, trop souvent gardé sur des hommes qui n'ont cessé, dans le cours de leur carrière, de s'occuper du bien de leur pays, que nous allons faire connaître dans cette Notice celui dont le nom et les actes de bienfaisance devront vivre éternellement dans la mémoire des amis de l'humanité.

Jacques-Christophe Germont, sieur de Mesmont, naquit à Rouen [1] le 12 février 1684, de Nicolas Germont, avocat au Parlement, et de Marie Le Cousturier. Son éducation, dirigée avec succès vers l'étude de la théologie et du droit, l'ayant mis en état d'exercer, dès qu'il eut atteint sa vingt-cinquième année, des fonctions cléricales et judiciai-

[1] C'est aux recherches de l'archiviste de l'état-civil, M. Alexandre Potel, dont le zèle intelligent est bien connu, que nous devons la preuve authentique de la naissance de l'abbé Germont à Rouen, sur la paroisse Saint-Nicaise, ce que rien n'indiquait dans les documents qui nous ont servi à faire cette Notice.

res, il fut, en 1709, reçu conseiller-clerc en la Grand'chambre du Parlement de Normandie. Sa pénétration, sa droiture et sa fermeté en firent un magistrat distingué, un citoyen des plus dévoués à l'amour du bien public ; mais c'est surtout par sa charité inépuisable envers les pauvres, par sa constante sollicitude pour les établissements destinés à servir d'asile à toutes les infortunes, qu'il a acquis les titres les plus éminents à la reconnaissance de la cité qui s'honore de lui avoir donné le jour.

Après avoir répandu des libéralités sans nombre sur les malheureux qui n'implorèrent jamais en vain son cœur généreux et compâtissant, redoublant de largesses en faveur des hôpitaux, il donnait, en 1728, à l'Hospice général, 30,000 livres en rente viagère au denier vingt, et 14,000 liv. à l'Hôtel-Dieu aux mêmes conditions ; mais le plus souvent il mettait dans le tronc des pauvres le revenu de ces deux rentes.

En 1730, il faisait encore donation au séminaire de Saint-Nicaise, dans le but de fonder une école pour les enfants pauvres, d'une ferme dont le loyer s'élevait à 1,000 livres et dont il ne devait toucher que 850 livres de rente viagère. Bien connu, bien apprécié de sa compagnie par l'étendue de ses lumières et par son affection toute paternelle pour les établissements de charité, cette compagnie l'ayant un jour nommé commissaire pour l'examen de quelques affaires administratives de l'Hôtel-Dieu, il y voit les pauvres en très mauvaises robes de chambre ; dès le lendemain, il envoyait 700 f pour les renouveler.

A l'imitation d'un parent aussi généreux, Madame la présidente de Germont, sa belle-sœur, qui était alors âgée de 80 ans, donnait aussi à l'Hôpital général 20,000 livres, à la charge de 2,000 livres de pension sur sa tête et sur celle de l'abbé, qui entrait dans sa 76e année, mais celui-ci remit bientôt après un acte de renonciation aux avantages que sa belle-sœur avait voulu lui faire.

Là, cependant, ne devaient point encore se borner les œuvres de bienfaisance de cet homme, le modèle des ames charitables, et il gardait pour la dernière une fondation tout à la fois patriotique et chrétienne. Voici quel en était l'objet :

Depuis long-temps on gémissait à Rouen sur le sort des enfants trouvés, envoyés en nourrice par les deux hôpitaux ; les administrateurs chargés particulièrement de ce soin, voyaient avec douleur que la plus grande partie de ces enfants périssaient, par le peu de précau-

tion dans le transport, le défaut de soins, et surtout la mauvaise nourriture. L'abbé Germont donna donc, en 1761, 10,000 livres pour commencer un établissement où seraient élevés, avec le lait des animaux, les enfants appartenant à l'hospice, et, en 1763, année de sa mort, il consacrait, à la fondation de *crèches* destinées à recevoir les enfants exposés, une somme de 60,000 l., ainsi que cela est consigné dans le document original que nous avons sous les yeux[1] ; en voici la teneur :

« *Intentions de M. l'abbé de Germont*, etc... »

« Désirant toujours contribuer à l'Établissement pour l'éducation « des enfants qui s'élèvent en nourrice, et ayant compris qu'il était « bien nécessaire que l'Hôpital général de cette ville fût nanti d'une « somme considérable pour travailler avec plus de sûreté et d'em- « pressement à cet établissement, je donne la somme de soixante « mille livres audit Hôpital général, qui, avec les dix mille livres que « j'ai déjà précédemment données, forment soixante-dix mille livres, « que je prie n'être employées à autre chose qu'à cet établissement, « sans cependant prétendre gêner l'administration, au cas que cet « établissement ne pût pas se faire, à l'employer à tout autre usage « qu'il conviendrait, comme de réédifier les plus mauvais bâtiments « dudit hôpital. Fait le 23 février 1763. »

Il n'avait plus que peu d'heures à vivre lorsqu'il faisait connaître ainsi ses dernières volontés, et qu'il chargeait un de ses amis de remettre immédiatement cette somme de 60,000 livres aux mains des administrateurs de l'hospice ; cet ami étant venu l'informer que ses intentions étaient remplies, il lui répondit : « *Qu'il était très content, et qu'il souhaitait que quelqu'un de charitable envoyât des fonds pour compléter une œuvre dont il désirait la prompte exécution.* » Telles furent les dernières paroles que prononça cet homme de bien, qui n'avait vécu que pour être la consolation et la providence des malheureux ; il expira, avec le calme et la résignation d'un juste, le 24 février 1763, ayant accompli sa 79me année.

L'ouverture de son testament, qui fut faite le 25 février au matin, vint encore révéler un nouveau bienfait ; on apprenait, par ce testa-

[1] Nous devons la connaissance de ce document, ainsi que quelques autres renseignements, à l'obligeance de M. le Directeur de l'Hospice général, et au zèle des personnes de son administration avec lesquelles il a bien voulu nous mettre en rapport.

ment, qu'il avait disposé, au mois de juillet dernier, de tout le matériel de sa terre de Grainville, qu'il faisait valoir, matériel dont la valeur était estimée à plus de vingt mille livres. Le même jour, le Conseil d'administration de l'Hôpital général, sur le rapport qui lui fut fait des dernières dispositions de l'abbé Germont, arrêta ce qui suit :

« Qu'il y avait urgence de s'occuper immédiatement de remplir « les intentions du donateur, en formant, s'il était possible, l'éta- « blissement qu'il s'était proposé de fonder pour élever les enfants « trouvés, lors duquel il serait pris les mesures nécessaires pour « conserver et perpétuer la mémoire et reconnaissance, tant de ce « qu'il avait aumôné en vue d'icelui, que de ses autres bienfaits. »

Il fut arrêté, en outre, qu'il serait célébré, dans l'église de l'Hôpital, un service solennel auquel tous les pauvres assisteraient ; un *Annuel*, terminé par un second service, lequel service serait répété chaque année le 24 février, jour de son décès ; que les enfants réciteraient, tous les jours, un *De profundis* à son intention, et que, bien qu'il n'ait été demandé que quatre écoles pour son inhumation, tous les enfans y seraient envoyés ; qu'enfin, pour perpétuer le souvenir de ses charités, il serait placé, dans l'église de l'Hôpital, une plaque de cuivre sur laquelle se lirait, au-dessous de l'écusson des armes de l'abbé Germont, l'inscription suivante :

« Pour perpétuelle mémoire des Bienfaits répétés de messire Jacques- « Christophe Germont, conseiller clerc en la Grand'chambre du « Parlement de Normandie, au profit de cet Hôpital, et singulièrement « en faveur des enfants exposés.

« Pauvres enfermés dans cet Hôpital, et Fidèles qui visitez cette « église, priez Dieu pour le repos de son ame. »[1]

Une autre inscription, écrite à la main, au-dessous des mêmes armes, et commençant par la même formule, fut aussi placée dans la première salle des Enfants trouvés. Voici ce qu'on y lisait :

« Cet Établissement, envisagé depuis long-temps nécessaire pour « la conservation des Enfants trouvés, n'est devenu possible que par « les libéralités de ce père des pauvres ; mais, en s'occupant de rem- « plir ses intentions, il a été indispensable, l'Hôpital ne pouvant sup-

[1] Cette inscription se voit encore dans le chœur de l'église de l'Hospice général. Elle est placée au pied du grand pupître, du côté de l'Evangile.

« pléer à la dépense, de se réduire, par forme d'essai, au nombre « entretenu de trente enfants, en attendant que la Providence le mette « en état, par les aumônes des fidèles, de subvenir à tous.

« Lecteurs qui applaudissez à une œuvre aussi charitable que pa- « triotique, contribuez à son exécution. »

Ainsi qu'il retentissait dans ces pieuses demeures, l'éloge de l'homme de bien retentissait dans la ville; il était dans toutes les bouches, et chacun l'entendait répéter avec plaisir. Un journal, les *Annonces de Normandie*, la seule publication périodique qu'il y eût à Rouen à cette époque, lui consacra un article nécrologique que nous croyons devoir citer, comme complément à cette courte notice:

« La politique loue une fois, disait cette feuille; son encens est un tribut payé aux bienséances; mais le sentiment, au contraire, se répète, ses expressions sont un hommage rendu au mérite. Qui en fut plus digne que l'abbé de Germont! Jamais la France n'eut à regretter un plus zélé défenseur de ses droits et de ses précieuses libertés, la province un meilleur citoyen, la justice un ministre plus recommandable, les pauvres enfin, un père plus tendre, plus compâtissant et plus généreux. Pendant le cours d'une si longue vie, la vérité et la charité exercèrent constamment un égal empire sur son cœur : la première de ces vertus le rendit inaccessible à toute brigue, supérieur à toute épreuve, et disposé à tout sacrifier : la seconde lui fit oublier ses propres intérêts, pour ne consulter que les besoins de l'humanité, et verser ses bienfaits par préférence sur les victimes infortunées du vice ou de l'indigence, victimes que les lois méconnaissent, mais que la patrie réclame et pour qui la religion s'intéresse.

« Après avoir consacré ses jours aux devoirs de chrétien, de citoyen et de magistrat, il a emporté en mourant les regrets de la cour, les gémissements de la ville, les sanglots des indigents, et reçu, de la part de Messieurs les administrateurs de l'Hôpital général, des témoignages publics de reconnaissance, aussi honorables pour ceux qui les donnent que pour celui qui en est l'objet. »

La poésie vint à son tour aussi jeter une fleur sur la tombe de celui dont la vie avait reçu tant de bénédictions, et dont la mort causait tant de regrets; un de ses honorables confrères, qui lui était attaché par les liens de l'amitié, fit à cette occasion une pièce de vers dont voici un fragment :

O jour fatal ! jour pour nous plein d'alarmes !
A la lueur d'un lugubre flambeau,
Des citoyens on voit couler les larmes,
Germont descend dans la nuit du tombeau.
Pour soulager l'enfance et la vieillesse,
Asiles saints qu'il prit soin d'établir,
De ses trésors son immense largesse
Vous enrichit jusqu'au dernier soupir....

Ici se borne tout ce que nous avons pu recueillir sur les principales actions de la vie de ce digne et charitable ami du malheur et de l'indigence. Nous avons pensé qu'au moment où tant d'esprits généreux unissent leurs efforts pour concourir au soulagement des classes pauvres ; qu'au moment où Rouen, qui déjà possédait des *Salles d'asile* pour l'enfance, s'occupe encore activement d'ouvrir d'autres asiles, où les mères indigentes pourront, sans renoncer aux douceurs de la maternité, déposer leurs nouveaux nés, nous avons pensé, disons-nous, que rien n'aurait plus d'à-propos que de rappeler au souvenir de notre cité celui qui le premier eut la généreuse idée de fonder des *Crèches*, établissement qui, aujourd'hui, avec un autre mode d'application et dans d'autres proportions, paraît destiné à se propager dans les principales villes de France. Cela est un fait qui ne peut être contesté, quelle que soit d'ailleurs la nouvelle organisation des crèches en dehors des hôpitaux : à l'abbé Germont appartient l'initiative, à ce vertueux Rouennais appartient l'honneur d'avoir donné la première impulsion à ce véritable progrès de la charité publique

Et pourtant, faut-il que nous le répétions, un siècle à peine a passé sur sa mémoire, et depuis long-temps déjà sa mémoire est en oubli ; rien, pour la rappeler, qu'une inscription sur l'angle d'un bâtiment qu'il fit édifier rue Bourgerue, laquelle, suivant le vœu exprimé par un honorable concitoyen [1], devrait s'appeler aujourd'hui rue de Germont. Quand, après trois cents ans, la ville de Lyon honore par une statue le souvenir de Cleberger, *le bon allemand*, fondateur d'hospices et d'établissements de bienfaisance, à l'entretien desquels il consacra une fortune de plusieurs millions, Rouen, qui toujours se montra si empressé à perpétuer le souvenir de ceux de ses enfants dont les noms et les glorieux travaux sont les plus brillants fleurons de sa couronne, Rouen, qui sait si bien honorer le poète, le savant, l'artiste et

[1] P. Periaux, *Dictionnaire des Rues de Rouen* ; 1819, p. 266.

le guerrier, pourrait-il oublier celui qui, par des œuvres moins éclatantes mais non moins utiles, a mérité à plus d'un titre son hommage et sa reconnaissance ?

Non, l'oubli ne saurait atteindre
La mémoire du bienfaiteur,
De cet ange consolateur
Dont le flambeau ne peut s'éteindre,
Car il brilla sur le malheur.

Qui mérita mieux, sur la terre,
L'amour des cœurs infortunés?
Par lui, de pauvres nouveaux-nés
Retrouvaient les soins d'une mère,
Et n'étaient plus abandonnés.

Dans l'asile où gît la souffrance,
Sous le toit de la pauvreté
Où le vieillard est abrité,
Il faisait luire l'espérance
Et descendre la charité !

Comme il fut heureux dans sa vie,
L'homme sensible aimé de Dieu,
Lorsque, réalisant son vœu,
Il voyait son œuvre bénie
Par les habitants du saint lieu !

Que notre cité, dont l'histoire
Aime à garder le souvenir,
De ses fils qu'elle a vu grandir
Par le génie et par la gloire,
Inscrive un nom dans l'avenir !

Oui, de Germont, avec louange,
Que le nom soit toujours cité;
A l'ami de l'humanité
Il faut l'auréole d'un ange,
Une part d'immortalité.

Th. Le Breton (Rouen).

BEAUX-ARTS.

PORTRAIT DU PRINCE DE CROÏ,

Tableau de M. Court.

A M. le Directeur de la Revue de Rouen.

Dussiez-vous, Monsieur, me dénier le titre de *vrai ami de l'art*, ou d'*ami de l'art vrai*, comme il vous plaira, je vous demanderai place pour quelques observations sur un article en neuf colonnes, où s'est complu, dans un des journaux quotidiens de notre ville, un *vrai connaisseur*, trop au courant des historiettes du palais de l'archevêque et de l'atelier du peintre, pour être bien sévère dans ses appréciations.

J'examinerai donc le double résultat d'une aveugle amitié et d'une critique myope, et parlerai du tableau aussi peu que possible, car je ne veux point empiéter sur les droits du critique dont c'est l'office habituel dans votre Revue.

Sans comparaison, comme disent nos paysans, l'histoire de cet ours qui écrase d'un pavé la tête de son maître pour écarter une mouche importune, n'est-elle pas, Monsieur, un peu celle de notre connaisseur et de son peintre? Une réputation grandissait, dont une critique, envieuse quelquefois, clairvoyante toujours, troublait la quiétude; vite un imprudent ami, irrité de ces piqûres, qui, pour l'artiste, n'étaient guère que le sarcasme qui suit le triomphateur, assomme l'un en voulant chasser les autres, ce à quoi il ne réussit que trop bien: car, voyant que le peintre se laisse dériver au courant de ses défauts que lui voile l'enivrante fumée de l'encens, les critiques l'abandonnent désormais, les uns parce qu'il n'y a déjà plus de rival à craindre, les

autres parce qu'il est douloureux d'assister à la chute volontaire d'un talent qui se suicide et s'anéantit.

Quels tristes retours il doit avoir sur lui-même, le peintre de la *Mort de César*, celui qui modela le torse d'une *scène du Déluge*, lorsqu'il franchit dans sa pensée les degrés qui descendent de *Brutus* au *Prince de Croï*, et de la *Gitana* à la *Bouquetière ?* Avec quelle amertume ne doit-il pas contempler le triste labeur de l'amitié! Eh bien, c'est parce que je comprends tout ce qu'il y avait en germe dans cette *Mort de César*, dans ce tableau d'élève qui, cependant, était déjà un tableau de maître ; c'est parce que je vois sur la face de Brutus la douleur du sacrifice accompli ; sur celle de Cassius, la volonté de fer qui marche droit à son but, quoi qu'il en coûte ; l'astuce sur celle d'Antoine, puis la douleur et la malédiction chez tous les personnages de ce drame émouvant et terrible ; la pensée même qui s'éveille et s'étonne, chez ce bel enfant encore aux bras de sa mère ; c'est parce que tous ces personnages vivent et se meuvent, et que rien ne pense ni ne vit dans le portrait du prince de Croï, que je m'indigne de lire des louanges si outrées adressées à de telles œuvres, et que je serais tenté de m'écrier : Malheur aux amis !

Comme ce serait ici le cas, avec un peu d'amour du paradoxe, de faire l'éloge de ces bonnes haines, si vigoureuses et si franches, qui animaient les artistes de la renaissance, haines fécondes en sublimes inspirations, et aussi en coups de poignard ! Nos artistes n'ont plus la dague d'une main, et le pinceau ou l'ébauchoir de l'autre; mais, aussi, nous n'avons plus, ni la Sixtine, ni les *Stanze* du Vatican, et avec les luttes ardentes sont mortes les grandes œuvres.

J'en tombe d'accord avec le *vrai connaisseur* que vous savez, le tableau exposé au Musée se conçoit dès la *première vue ; c'est bien là le portrait en pied d'un cardinal*, voire même d'un ex-grand aumônier et d'un ex-primicier du chapitre de Saint-Denis, etc., etc., et non, sans aucun doute, celui d'un pauvre curé de village, en soutane noire et à la portion congrue. Cela *ne peut donner lieu à la moindre équivoque*.

Mais, quant au grandiose des portraits de Rigaud, que retrouve là notre *ami de l'art vrai*, il me permettra de ne pas être de son avis, et de penser que tout ce qui reluit n'est pas or. Il y a là, j'en conviens, autant et plus d'or que dans pas un des portraits de Rigaud,

mais clinquant n'est pas richesse, et richesse n'est pas style. Quand Rigaud nous peint Bossuet, il nous le campe fier, la narine un peu gonflée comme l'Apollon Pythien, au milieu des draperies au vent; sa main énergique appuyée sur un livre entr'ouvert, celui, sans doute, qui condamne Fénélon ou démontre les *Variations*. Tables, draperies, livres, rien de tout cela n'attire l'œil; tout est subordonné au sujet principal, Bossuet et sa pensée : c'est bien là l'Aigle de Meaux. Mais ici je vois le portrait d'une table, celui d'un fauteuil, celui d'un costume d'archevêque, et non le portrait d'un archevêque; car tout ici attire l'œil, tout, excepté la tête. Que le Critique considère donc, dans notre Musée, après toutefois avoir rendu à M. Court son culte de latrie, la copie du portrait de Louis XV enfant, d'après le même Rigaud; il verra là aussi de l'or et des tapis de Turquie, du brocard et de la soie, mais il y reconnaîtra un roi, non constitutionnel il est vrai, que tout entoure mais n'écrase pas.

Et puis, c'est un *ami de l'art vrai* qui nous propose Hyacinthe Rigaud pour modèle! Est-ce que le Titien, Van Dyck, Philippe de Champagne lui-même, ne sont pas, pour le portrait, de meilleurs maîtres? Quoiqu'on nous ait cité ce dernier, d'après l'*Ami des artistes* il est vrai (quel ami clairvoyant!), comme un modèle de richesse; étrange compliment à faire au peintre sévère, mais un peu froid, auquel nous devons le cardinal de Richelieu, cette grande figure pâle et sèche, vêtue et entourée de rouge, et la mère Angélique Arnaud, vraie peinture de chartreuse, qui décorent, l'un et l'autre, la galerie du Louvre.

M. Court a beaucoup de main, j'en conviens, et possède tous les secrets de la partie plastique de l'art. Les habits qu'il peint rouges ne sont pas verts, et les draperies qu'il veut jaunes ne sont pas bleues, cela est encore vrai; mais tout cela ne constitue pas le coloriste. Où je trouve le coloriste, c'est dans l'harmonie qu'il répand dans son tableau, dans le caractère général de ton qu'il lui imprime. Maintenant, que ce ton soit d'une gamme plus ou moins élevée, c'est autre affaire; cela me semble constituer chaque individualité, et j'émettrais volontiers cette opinion que tous les grands peintres sont grands coloristes.

Quoiqu'en théorie, M. le Critique mette l'exécution matérielle au dernier rang des trois qualités qu'il réclame d'un peintre de portraits

historiques, il nous permettra de penser que, sans être *amateur superficiel* ou *léger*, on prise assez cette qualité, sans laquelle il n'y a ni peintre ni sculpteur ; car cette malencontreuse partie matérielle est nécessaire à l'artiste pour traduire sa pensée ; c'est sa langue à lui ; langue qui n'est bien compréhensible qu'à la condition d'être parfaite.

Quant à la seconde qualité, celle de la convenance générale, c'est tout simplement ce qu'on peut appeler le génie, appliqué, dans le cas qui nous occupe, à une œuvre moins importante qu'un tableau d'histoire.

Pour la première, celle dont, selon lui, dépend la perfection d'un portrait historique : la ressemblance matérielle, on me permettra de la reléguer la dernière, et bien loin encore. Car, enfin, que me fait, à moi étranger, qu'importe à la postérité, que votre héros ait une verrue par-ci, un grain de beauté par-là, une ride de ce côté, le nez penchant un peu de celui-ci ? Cet inventaire exact des saillies et des creux, je n'en ai que faire. Ce qu'il me faut, c'est la physionomie, l'expression du caractère saillant du personnage représenté. Le reste, une épreuve daguerrienne me le donnera, si je suis parent ou ami. Croit-on que Corneille ait eu le front proéminent et carré, la figure énergique et accentuée comme son alexandrin, ainsi que nous le représentent ses statues ? Non, non ! le Corneille que nous connaissons, le Corneille de nos places publiques, n'est pas celui du coin du feu, c'est celui de l'histoire.

Telles sont, Monsieur, les questions de principe qui me semblent méconnues dans l'article qui me suggère ces réflexions.

On pourrait sans doute s'étendre bien davantage sur ce sujet ; on pourrait surtout signaler tout ce qu'ont de puéril certaines historiettes que notre Critique a complaisamment détaillées dans son article. Mais il faut savoir s'arrêter à temps : c'est surtout aux critiques verbeux que doit s'appliquer l'anathème de Boileau :

> Le secret d'ennuyer, c'est celui de tout dire.

Veuillez agréer, etc.

ALFRED D..... (Rouen.)

OBSERVATIONS

SUR LE PORTRAIT DU PRINCE DE CROÏ,

A propos de la Lettre qui précède.

La *Revue de Rouen* a toujours professé pour la liberté de discussion une entière sympathie ; dans ses manifestations de principes, elle a constamment déclaré qu'elle ouvrait aux opinions une arène franche, où toute critique, exprimée avec convenance et modération, serait admise, sans acception de système, d'école ou de parti, à déployer l'attaque ou la défense. Elle ne pouvait donc, sans méconnaître à la fois ses principes et ses antécédents, refuser d'accueillir la vive et spirituelle critique que lui adressait un correspondant, dont la compétence, en matière de délicates appréciations artistiques, lui était d'ailleurs suffisamment démontrée. Toutefois, en accordant cette preuve d'impartialité, la Revue ne s'est point interdit le droit d'émettre aussi son opinion, ne fût-ce que pour opposer quelques mots de calme et sérieux examen à tout ce que la caustique épître du correspondant peut, dans son allure cavalière et dégagée, avoir d'inconsistant et de risqué.

L'exposition du portrait en pied du cardinal de Croï, par M. Court, a été accueillie, à Rouen, avec une vive curiosité et un empressement des plus marqués. D'abord, chaque œuvre de notre compatriote aura toujours ainsi le privilége de faire, en quelque sorte, sensation parmi nous ; ensuite, les vertus sans faste, la douce charité, la pieuse résignation du vénérable prélat, ont laissé, dans son diocèse, des souvenirs encore si vivants, qu'il n'est pas étonnant que la foule se soit empressée pour revoir l'image du pasteur dont elle avait entouré les obsèques de si unanimes regrets.

Pour le public, le principal mérite d'un portrait c'est la ressemblance. La ressemblance du portrait exposé a été vivement contestée par les uns, mais non moins énergiquement affirmée par les autres, d'où l'on peut conclure qu'elle est réelle et au moins suffisante. Au reste, sans nous engager ici dans la discussion de théories sur les ressemblances matérielles ou idéalisées, dont l'inévitable inconvénient serait d'être prolixes et difficiles à développer, nous dirons qu'il n'est peut-être pas de qualité, dans un portrait, qui soit plus sujette à controverse que la ressemblance ; que chacun la sent à sa manière, d'après la nature de ses impressions et la fidélité de ses souvenirs ; qu'on ren-

contre, à cet égard, presque autant d'opinions que de juges; et que, conséquemment, le plus sage est d'accepter sans contestation celle que tout artiste habile impose au personnage représenté; car on peut être certain que, soit dans l'ensemble, soit dans les détails, soit dans les formes matérielles, soit dans l'expression morale, l'artiste n'a pu manquer de saisir assez de ces traits dominants dont la réunion constitue une individualité caractéristique. Certes, le témoignage de l'artiste qui a longuement vu, étudié, analysé son modèle, est plus digne de foi sur ce point que le témoignage de souvenirs personnels souvent fugitifs et décevants. Admettons donc la ressemblance parfaite du prince de Croï, puisque nous retrouvons, imprimé sur son visage ce caractère de bénignité affectueuse, de mansuétude évangélique, qui formait le trait distinctif de sa physionomie vénérable, et en même temps, dans son port et son attitude, cette gêne de mouvements, cette hésitation sénile, dont le poids de l'âge, les soucis attachés aux fonctions suprêmes et de douloureuses atteintes morales, avaient grevé sa démarche chancelante. Sachons gré à l'artiste d'avoir osé préférer la réalité sincère à l'expression idéalisée, à la prestance ennoblie dont il eût pu mensongèrement relever son modèle, et félicitons-le d'avoir été exact jusqu'au scrupule, vrai jusqu'à son propre détriment.

Ce serait donc bien mal à propos qu'on opposerait, au portrait de M. Court, le Bossuet tonnant, de Rigaud, ou le blême et impénétrable Richelieu, de Philippe de Champagne, et qu'on dirait à l'artiste : Que n'avez-vous été tout à la fois inspiré, simple et grandiose, comme ces maîtres fameux? L'artiste répondrait à coup sûr : Trouvez-moi donc un Bossuet ou un Richelieu ?

Oui, nous en avons l'entière conviction, M. Court a subi, dans la combinaison de son œuvre, l'entraînement d'une nécessité en quelque sorte fatale. — Tu l'as faite riche, disait un critique de l'antiquité à je ne sais quel peintre d'une Vénus magnifiquement atournée; tu l'as faite riche, ne pouvant la faire belle. — Nous serions tenté d'appliquer ces paroles, dépouillées toutefois de leur ironie mordante, au peintre du cardinal de Croï. Il est certain que l'artiste, en cherchant la formule implicite de son œuvre, a dû rencontrer cette donnée : que c'était bien moins un portrait individuel qu'il avait à retracer, un pieux et vénérable vieillard, qu'un des plus grands di-

gnitaires de l'Église romaine, et que, comprenant des-lors que le grandiose intrinsèque allait lui faire défaut, il a dû demander ce grandiose au prestige des pompes extérieures, aux flots ondoyants de velours et de moire, au resplendissant éclat des broderies et des dorures, à toutes les magnificences, enfin, de ce cabinet de lapis, l'une des plus merveilleuses retraites du palais des souverains-pontifes.

Maintenant, qu'à côté de ce but légitime, qu'en suivant cette direction en quelque sorte imposée, l'artiste ait rencontré l'écueil, c'est ce dont la critique même la plus indulgente ne saurait atténuer le reproche mérité. Possédant une habileté presque sans égale à reproduire les mille détails des riches costumes et du luxe des cours, versé dans tous ces secrets de palette que révèle la longue pratique des ateliers, passé maître en fait de touche expéditive et de premier jet, qui laisse au travail toute sa fraîcheur, M. Court se complaît dans le rendu des accessoires : il aime à prodiguer les surfaces miroitantes, il se joue à faire rencontrer, sur chaque saillie, quelqu'un de ces petits miracles de trompe-l'œil que la foule admire sans pouvoir s'en rendre compte. Évidemment, M. Court s'est laissé entraîner au charme séduisant de faire de l'éclat factice et imprudent, de mettre du brillant partout et à propos de tout. Livré tout entier au soin de donner à l'hermine son velouté vaporeux, de faire ruisseler la lumière sur des monceaux de taffetas aux reflets changeants, de poursuivre jusqu'à l'illusion le curieux réseau des dentelles, de faire produire à l'or tous ses capricieux mirages, ses éclats, ses scintillantes facettes ; de toutes ces richesses que créait un pinceau prodigue, l'artiste n'a rien voulu perdre; il n'a pu se résoudre à faire à propos de ces larges sacrifices qui assurent l'effet des parties dominantes, au profit de l'harmonie générale ; il a mis tout en évidence, en valeur, tout épanoui en dehors, si l'on peut s'exprimer ainsi ; et, par cette manœuvre inconsidérée, il a provoqué des luttes de tons, des chocs de couleurs, plutôt que ménagé d'harmonieux contrastes d'effets.

Aussi, qu'est-il résulté de cette profusion de points lumineux, de cette exubérance de colorations vives et décidées ? C'est que tout brille, tout éclate à la fois, tout vient à l'œil en même temps. Bien plus, ce sage principe de la subordination des tons et des couleurs, non moins utile à mettre en pratique que celui de la subordination des plans, n'ayant point été observé, chacune des parties, brillant au même

degré, agit et rayonne pour son propre compte; l'or dispute à la soie la prédominance; la soie tente, à son tour, d'éclipser l'hermine; et, dans ce conflit de tons trop également avivés, la tête, qu'on s'étonne d'ailleurs de trouver noyée dans une pénombre affadissante, la tête se dérobe, se décolore et s'éteint.

C'est là, sans contredit, un vice capital dans l'ordonnance générale d'un pareil sujet. C'est à ce point de critique que nous bornerons nos observations, laissant de côté toutes les remarques de détail qui pourraient paraître mesquines et tracassières; car ce n'est pas pour harceler l'artiste de pointilleuses chicanes que nous avons pris la plume, mais bien pour jeter, sur l'ensemble d'une œuvre grande et digne de respect, un coup d'œil équitable et impartial. Ainsi donc, vérité précieuse dans la ressemblance, dans l'expression morale et jusque dans l'attitude du prélat; convenance incontestable dans le choix, disposition savante dans l'arrangement des accessoires; exécution d'une facilité prodigieuse; mais absence notable d'harmonie et prédominance des accessoires sur le principal: tel est, en peu de mots, le résumé de nos éloges et de nos critiques.

Maintenant, nous nous garderons bien d'imiter ce procédé de critique vulgaire qui consiste à enseigner à l'artiste ce qu'il eût dû faire, après lui avoir signalé ce qu'il n'a pas fait. M. Court, qui, certes, a tenté d'accomplir une œuvre parfaite, est-il, dans cette circonstance, victime de la méconnaissance accidentelle d'un grand principe d'art, ou bien a-t-il en vain lutté contre une impossibilité absolue? Pour nous, cette question ne saurait être douteuse. Même en combinant différemment les données du problème qu'il s'était posé, l'artiste n'eût pu le résoudre autrement qu'il n'a fait; car, pour rencontrer la solution satisfaisante et complète, il faudrait être coloriste, et M. Court ne l'est pas.

Cette décision rigoureuse révoltera sans doute bien des gens qui s'imaginent qu'être coloriste c'est posséder une couleur fraîche et brillante, c'est faire un usage fréquent de tons éclatants. C'est l'opinion des salons, il est vrai, c'est même un peu celle des Mécènes officiels. De là à la véritable couleur il y a pourtant toute la différence qui distingue une qualité de son semblant; toute la distance qui sépare David du Véronèse, et M. Court de Vélasquez. N'exigeons donc pas de l'artiste plus qu'il ne saurait donner; sachons borner

sa tâche, et ne demandons point au-delà. Que M. Court soit coloriste comme Gérard, comme Guérin, comme Gros qui fut son maître, comme toute l'école dont il procède, et dont il reçut ses premières inspirations. C'est là tout ce qu'il peut prétendre, et ce lot peut suffire à sa gloire. M. Court a une couleur qu'on pourrait appeler fastueuse; aussi est-il, par vocation, le peintre des scènes d'apparat et des solennités officielles. Soit qu'il représente le duc d'Orléans acceptant la lieutenance générale du royaume, soit qu'il nous montre le Roi constitutionnel jurant la Charte devant les Chambres assemblées, soit, enfin, qu'il fasse le portrait de quelque grand dignitaire, nul ne s'entend mieux que lui à disposer ces scènes majestueuses, à faire manœuvrer les groupes sans confusion, à imprimer un cachet de vérité à tous ces ensembles, à observer l'exacte fidélité des ressemblances, en un mot, à tracer de précieuses chroniques pour l'avenir, et à composer d'excellents tableaux, sinon pour l'art, au moins pour l'histoire.

Toutefois, était-ce là toute la vocation de l'artiste? M. Court a-t-il failli à sa destinée? Question redoutable que nous n'abordons qu'avec de prudents ménagements. M. Court, il faut dire toute la vérité, a eu le malheur de débuter par un chef-d'œuvre; or, il est bien peu d'hommes qui, favorisés comme lui de ce dangereux privilége, aient pu porter jusqu'au terme d'une longue carrière le poids écrasant d'un premier chef-d'œuvre sans s'en trouver à la fin accablés. Heureux et bien inspirés furent ceux qui se hâtèrent de mourir après avoir concentré dans un suprême effort toute la puissance de leur génie naissant; leur renommée survit, et demeure incontestée; la postérité leur tient compte de tout ce qu'ils auraient pu produire s'ils avaient vécu, et leur dénie rarement le titre de grands hommes. Ainsi moururent Drouais, après avoir produit cette suave et pure inspiration qui s'appelle *la Cananéenne;* ainsi Géricault, après ce lugubre et déchirant tableau du *Naufrage de la Méduse;* ainsi Pagnès, après son unique et merveilleux portrait. Quant à ceux qui survivent, ils suivent la route dorée des faciles et brillants succès; la vogue les emporte dans ses bras, et la louange les enivre de son plus doux encens; mais rarement la postérité les épargne; on dirait qu'elle ne peut leur pardonner d'avoir eu du génie un seul jour, et rien que du talent tout le reste de leur vie.

André Pottier.

BIBLIOGRAPHIE.

= Lettres sur l'Histoire monétaire de la Normandie et du Perche. Vol. in-8, pl., 1846.

(Extrait d'un Rapport lu à l'Academie de Rouen.)

M. Lecointre-Dupont vient de publier, en un corps de volume, une suite de Lettres sur l'histoire monetaire de la Normandie, qui ont eté accueillies avec une faveur meritée par les numismates. Les eloges qui lui ont eté adresses pour cet interessant travail, ne peuvent manquer d'avoir du retentissement dans cette province.

L'auteur a d'autant plus de merite d'avoir abordé ce sujet, qu'il marchait à peu près sans guide ; il a ouvert la route. Espérons que les antiquaires normands l'y suivront, et que, mettant à profit ses leçons et ses lumières, ils complèteront l'œuvre si bien commencée par lui.

Si nous nous permettons quelques observations critiques sur l'ouvrage de M. Lecointre-Dupont, c'est moins pour nous ériger en censeur que pour apporter notre faible contingent dans l'œuvre commune, et pour provoquer de nouvelles recherches, un examen plus approfondi sur des points qui nous paraissent encore obscurs ou incompris.

Une chose qui n'a pas cesse d'etonner les personnes qui s'occupent de notre numismatique nationale, c'est la rareté excessive, prodigieuse, des monnaies ducales normandes. Pour en donner une idee, nous dirons qu'il n'existe, dans toutes les collections publiques et particulières de l'Europe, que quelques pièces frappees en Normandie durant les trois siècles qui ont marqué le règne de nos ducs, de 912 à 1204. Ces pièces sont au nom des Richard, les petit-fils et arrière-petits-fils de Rollon, et à celui de Guillaume. On ne connaît pas une seule pièce, sortie des ateliers normands, de Robert père de Guillaume-le-Conquérant, de Robert Courte-Heuse son fils, de Henri I, de Geoffroy Plantagenet, de Henri II, de Richard Cœur-de-Lion, de Jean Sans-Terre, et cependant l'on sait qu'il y a eu de tout temps un atelier monetaire à Rouen, et que, sous Guillaume-le-Conquérant particulierement, il y en avait un second à Bayeux.

Frappé de cette pénurie, M. Lecointre-Dupont s'est applique à en rechercher la cause. Il prétend que les ducs de Normandie cesserent de frapper monnaie dès le milieu du XIe siecle. Guillaume-le-Bâtard, dit-il, voyant que ses monnaies, dont le titre etait plus elevé que celui des monnaies des princes ses voisins, étaient exportées et fondues, et ne voulant pas, à l'exemple de ces princes, en affaiblir le titre (car ses

sujets s'étaient rachetés de cet affaiblissement de la monnaie en lui payant un droit de *monéage*, dit autrement *fouage*) renonça à battre monnaie, pour éviter des frais de fabrication qui eussent été sans cesse renaissants. Depuis lors, d'après l'auteur, les ateliers monétaires de la Normandie restèrent fermés.

Quelque ingénieuse que paraisse cette explication, je ne pense pas qu'elle résiste à un examen sérieux.

Il faudrait, d'abord, nous dire comment, dans ce système, Guillaume-le-Conquérant et ses successeurs immédiats s'y prirent pour satisfaire aux besoins du commerce, des transactions de toute espèce, et du gouvernement lui-même, car on ne pouvait se passer d'un signe représentatif. On ne lève pas cette difficulté.

Il faudrait prouver, ensuite, que le titre des monnaies de Guillaume était réellement plus élevé que celui des monnaies des princes ses voisins; ce qui n'a point encore été constaté : aucun essai n'a été fait, aucun point de comparaison n'a été établi.

Il faudrait, en outre, démontrer, ce qui demandait également des preuves, preuves qui n'ont pas été fournies, que les ducs de Normandie, à commencer par Guillaume-le-Conquérant, n'ont point, à l'exemple de leurs voisins, et comme cela s'est toujours pratiqué dans le cours du moyen-âge, altéré successivement leurs monnaies.

Il faudrait, enfin, indiquer l'origine précise du droit de monéage ou fouage, en Normandie; ce que M. Lecointre-Dupont, lui-même, regarde comme impossible.

En renonçant à faire valoir ces objections, qui sont, certes, d'un grand poids dans la question, il serait facile de détruire, par un seul fait, l'argumentation sur laquelle repose l'assertion de l'auteur, et de lui prouver que, loin d'être fermé sous Guillaume-le-Conquérant, et à tout jamais, l'atelier monétaire de Rouen, spécialement, fonctionnait encore sous le dernier des fils de ce prince, sous Henri Ier. En effet, ce fils de Guillaume, dans une de ses chartes, délivrée pour l'abbaye de Fontevrault [1], concède des droits attachés au monnoyage de son atelier de Rouen, preuve que cet atelier était resté en vigueur.

Je ne sais si je m'abuse, mais je crois qu'on pourrait expliquer plus naturellement que ne l'a fait M. Lecointre-Dupont, l'extrême rareté de nos pièces normandes.

Les ducs de Normandie percevaient un droit assez considérable sur le monnoyage des espèces, qu'ils s'étaient exclusivement réservé. Pour rendre ce droit plus général et en même temps plus productif, à son avénement au trône ducal, le prince décriait toutes les espèces émises

[1] Archives de Maine-et-Loire.

par son prédécesseur ; elles étaient immédiatement retirées de la circulation. Le nouveau duc, en échange, donnait des pièces frappées à son nom, déduction faite du droit de monnoyage, qui entrait dans ses coffres. C'était un véritable impôt, qui formait un des principaux revenus des ducs de Normandie.

Cette opération se renouvelant à chaque règne, on conçoit que les espèces des règnes successifs ont dû s'éteindre, à la suite les unes des autres, et finir par disparaître presque complètement.

Quelque soit, au surplus, la valeur de cette explication pour rendre compte de l'excessive rareté de nos pièces ducales, elle a, du moins, le mérite de reposer sur un fait positif, et d'embrasser la succession des règnes d'une manière uniforme, en même temps qu'elle n'a rien que de simple et de naturel.

J'ai dit qu'on ne connaissait de nos ducs que quelques pièces au nom de Richard et de Guillaume : ce sont des deniers d'argent, d'un titre plus ou moins élevé, qui pèsent généralement de 18 à 24 grains. Tous les numismates sont d'accord pour reconnaître que les deniers portant le nom de Richard, d'après leur type et leurs caractères, ne peuvent s'appliquer à Richard Cœur-de-Lion, mais qu'ils doivent être attribués à l'un des Richard Ier, II et III, qui se sont succédé, immédiatement, après Guillaume Longue-Epée, de l'an 943 à l'an 1026, si même on ne doit pas les leur partager, car rien, sur ces pièces, n'indique auquel de ces trois Richard on pourrait les donner de préférence.

Quant aux deniers au nom de Guillaume, dont le Cabinet des médailles, à Paris, possède un très bel exemplaire sur lequel on lit : WILLELMUS, et au revers : ROTOMAGVS, un des conservateurs de cet établissement, M. de Longperier, le donne à Guillaume Longue-Épée, fils de Rollon. Il serait trop long d'énumérer ici les raisons qui m'ont toujours fait penser que cette pièce normande ne pouvait remonter aussi haut, et qu'elle devait être attribuée à Guillaume-le Conquérant, comme duc de Normandie. M. Lecointre-Dupont, qui fait autorité dans la matière, partage notre opinion.

M. Lecointre, dont l'ouvrage est accompagné de planches gravées, donne le dessin de dix des pièces dont nous venons de parler. Notre Musée des Antiquités, auquel il en a emprunté une, frappée à Rouen au nom de saint Romain, patron de cette ville, aurait pu lui en fournir deux ou trois autres, également intéressantes. Il est à regretter qu'au dessin de ces pièces ne soit pas jointe l'indication de leur poids respectif.

Un oubli moins excusable est celui que l'auteur a commis de ne point nous faire connaître le système monétaire de nos ducs, dont il avait entrepris d'écrire l'histoire.

Il lui était facile, à l'aide des chartes, des documents historiques d'expliquer que la monnaie de compte en Normandie était la livre, le sou, le denier, l'obole; qu'on ne frappait ni livre, ni sou; que le denier, toujours en argent, auquel il faut peut-être joindre l'obole, qui en était la moitié, était la monnaie unique et courante. On disait une livre de deniers, tant de sous de deniers. C'était en deniers que se faisaient les paiements; la monnaie de cuivre ou de billon était inconnue. Quant à l'or, on n'en frappait pas; il circulait, dans le commerce, en barre, ou par morceaux, sous son poids; on se contentait de le peser. On trouve souvent, dans les chartes, l'énonciation d'une livre, d'un marc d'or, jamais l'expression d'une pièce normande en or [1]. Cet usage avait-il été introduit en Normandie par les hommes du Nord? Ce qui peut le faire supposer, c'est que, dans la patrie de Rollon, il était général, et s'appliquait même à l'argent. On a trouvé, il y a quelques années, dans une des îles du Nord, un vase dans lequel étaient de petites barres d'argent et des cercles de même métal, qui avaient été entaillés et coupés par morceaux, pour servir de monnaie.

M. Lecointre-Dupont ne s'est point borné à l'epoque normande proprement dite, qui finit à la réintégration de la Normandie dans la monarchie française sous Philippe-Auguste; il poursuit l'histoire monétaire de la province jusqu'au règne de Henri IV.

L'auteur, soit faute de documents, soit que ses recherches manquassent de guide dans ce dédale, n'indique, durant les deux siècles qui ont suivi la conquête de Philippe-Auguste, aucune pièce sortie de l'atelier de Rouen. On conçoit, en effet, que les monarques français, qui n'avaient pas osé supprimer cet atelier, pour effacer, cependant, autant que possible, le souvenir de la nationalité normande, ne durent y faire frapper que des pièces à leur nom et à leur effigie, d'après les coins royaux; ce qui rend aujourd'hui bien difficile, pour ne pas dire impossible, la reconnaissance des pièces sorties spécialement de l'atelier monétaire de notre ville.

C'est vers la fin du XIVe siècle qu'apparaît en Normandie une monnaie locale, sur laquelle le doute et l'erreur ne sont pas permis. Nous voulons parler de celle qu'y fit frapper Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, comme comte d'Évreux. M. Lecointre-Dupont donne la description et le dessin des pièces émises par ce prince; elles ne sont pas communes dans les cabinets.

[1] Quelquefois on parle de besants, *Bisancii*. Cette monnaie d'or orientale avait pu être importée en Normandie par la voie des pélerinages, des croisades, ou même du commerce. L'absence d'or monnoyé dans cette province avait dû faciliter la circulation de ces besants, et les faire rechercher.

L'époque de l'occupation anglaise, sous Henri V, qui pesa sur la Normandie de 1419 à 1449, offrait à l'auteur un champ plus vaste, qu'il a su exploiter avec succès. Dans cette période de trente années, les espèces, à l'effigie de Henri V et de Henri VI, produites par nos maisons monétaires, or, argent, billon, abondent; il semblait que la Normandie en fût inondée.

L'atelier de Rouen ne suffisait pas à cette émission; il en fut crée un, pour la Basse-Normandie, à Saint-Lô.

En dehors de ces deux ateliers, il en existait un troisième, mais qui ne reconnaissait pas l'autorité anglaise; il fonctionnait au Mont-Saint-Michel, qui n'avait pas ouvert ses portes aux Anglais. On n'a pu, malheureusement, retrouver et reconnaître aucune de ces précieuses pièces obsidionales.

Charles VII, rentré en possession de la Normandie, maintint l'atelier de Saint-Lô; mais, pour distinguer les espèces qu'on y frappait, de celles de l'atelier de Rouen, il leur attribua une marque, ou *différent*, qui consistait, pour Rouen, dans un point sous la 15e lettre de la légende, pour Saint-Lô, sous la 18e. Tout le monde sait que, plus tard, chaque hôtel de monnaie de France reçut une lettre de l'alphabet. Rouen eut en partage le B, Saint-Lô le C. C'est François Ier qui, par ordonnance rendue à Soissons en 1539, adopta cette mesure.

Du XVe siècle, nous passons, avec l'auteur, au XVIe. Arrêtons-nous avec lui à l'invasion des Protestants, et au pillage de Rouen en 1562. On sait, par le témoignage des historiographes normands, que ces religionnaires, non contents de briser les images, de mutiler les monuments religieux, se jetèrent sur les trésors de nos églises, enlevèrent les vases sacrés et les reliquaires, et en convertirent l'or et l'argent en pièces monnoyées. M. Lecointre-Dupont nous paraît être dans l'erreur, quand il dit que les protestants supprimèrent, sur ces pièces, le nom et l'effigie du prince régnant, de Charles IX. Les religionnaires n'allèrent pas jusque-là; seulement, en plaçant la tête du jeune prince sur les monnaies frappées par eux, à Rouen, ils la tournèrent, dit-on, à gauche, par mépris, et donnèrent, par dérision, à ces pièces le nom de *morveux*, par allusion à l'âge de Charles IX : ce prince n'avait que douze ans à cette époque.

De Charles IX, l'auteur saute à Henri IV, et se contente de donner, en terminant, le dessin de quelques pièces à l'effigie de ce prince, frappées à Saint-Lô, qui font honneur à cet atelier monétaire. Je pense qu'il aurait pu y joindre, comme frappées en Normandie, quelques unes des premières pièces qui parurent au nom du compétiteur de Henri IV, du cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, abbé de Jumiéges,

dont les prétentions à la couronne furent accueillies avec tant de faveur par le clergé normand.

Ce serait rendre un compte incomplet de l'ouvrage que nous venons d'examiner, que de ne pas mentionner les nombreuses pièces justificatives, chartes et ordonnances, qui l'accompagnent, et qui servent d'éclaircissement et de preuves au texte. Félicitons l'auteur de les avoir données *in extenso*, et non d'une manière tronquée.

Les légères critiques que nous venons d'émettre n'infirment en rien le mérite de l'ouvrage de M. Lecointre-Dupont. C'est un livre neuf et consciencieux, plein de recherches et d'érudition, et qui est écrit avec la clarté qu'exige la matière. En est-il beaucoup dont on puisse en dire autant? A. Deville.

= Nouvelle Théologie philosophique, avec un Examen critique des dogmes du Christianisme, etc.; par M. Emile Hannotin. Paris, Ladrange, éditeur, quai des Augustins, 19.

Le but de ce livre est grave et profond. L'auteur s'est proposé de tirer en quelque sorte la philosophie de ce cercle d'abstractions oisives où, de nos jours, sous l'influence du scepticisme, elle consent volontiers à se fixer, pour l'engager dans le monde des faits, de la morale, de l'action. Il a voulu ériger en corps de doctrine pratique toutes les inspirations de la loi naturelle, et les principes moraux qui découlent des idées philosophiques dont l'évidence est généralement admise au sein de l'humanité. « Nous espérons, dit-il dans sa Préface, montrer, dans l'ouvrage qu'on va lire, que la philosophie ne mérite pas le reproche d'impuissance que notre siècle ne cesse de lui adresser, et surtout qu'elle satisfait à tous les instincts religieux de l'homme. » Plus loin, l'auteur ajoute, pour faire comprendre toute la portée et le développement qu'il prétend donner à ses doctrines : « ....Il ne s'agit pas de la religion naturelle, comme l'entendaient les philosophes du XVIIIe siècle. On découvre sans doute, dans la *Critique de la Raison pratique*, de Kant, dans la *Profession de foi du Vicaire savoyard*, les articles fondamentaux de la religion naturelle, mais celui qui me demanderait si je trouve que ces doctrines peuvent remplacer le Christianisme, je répondrais que non; mais, néanmoins, j'affirmerais qu'en marchant dans cette voie, on peut arriver à une doctrine suffisante, qui remplacera avec avantage le Christianisme. » — Il est facile de voir, d'après ce simple exposé, sur quel terrain dangereux s'est placé l'auteur de la *Nouvelle Théologie philosophique*, entre les sceptiques qu'il accuse d'impiété, et les catholiques, qu'il accuse d'erreur, et d'erreur volontaire et pernicieuse. Nous ne le suivrons point dans cette lutte. Nous ne lui prêterons point d'armes pour

attaquer ou pour se défendre. Il ne serait pas conforme à l'esprit et aux tendances de ce Recueil d'entamer de telles discussions avec tout le développement qu'elles comportent ; et, d'un autre côté, prétendre les trancher avec un mot d'éloge ou de blâme, serait irrévérencieux pour les deux partis à la fois, car nous aimons à supposer la bonne foi de chaque côté. En des matières si importantes, lorsqu'on n'a pas reçu mission particulière d'enseignement, il y a prudence et conscience à s'abstenir. Tout ce que nous pouvons donc, dans l'intérêt de la vérité, c'est de signaler l'apparition de ce livre, c'est de constater qu'il mérite, ne fût-ce que par l'accent de conviction avec lequel il est écrit, qu'on lui fasse l'honneur d'un examen sérieux et d'une réplique approfondie. Cette tâche appartient à la fois à nos prêtres chrétiens et aux chefs de notre école philosophique. C'est sur eux que nous nous en déchargeons, non par indifférence, mais par un humble et juste sentiment de nos forces.

Amélie B.

Histoire des Évêques d'Évreux, avec des notes et des armoiries, par MM. A. Chassant, bibliothécaire, et G.-E. Sauvage, régent au collége d'Evreux. 1 vol. in-16. Prix : 2 fr. — Rouen, chez Le Brument, libraire, 45, quai Napoléon.

Une louable émulation se révèle parmi les amateurs d'histoire et d'antiquités ; on ne se contente plus de généralités superficielles, on veut approfondir chaque sujet et l'étudier consciencieusement ; c'est ce qui donne naissance à de nombreux traités spéciaux, dont quelques-uns se recommandent par des recherches qui concourent à former un faisceau de documents historiques d'un haut intérêt. L'ouvrage que nous annonçons peut être classé dans cette catégorie ; on y trouvera des renseignements précis et peu connus, qu'on ne pourrait se procurer qu'en se livrant aux longs travaux que les auteurs ont consenti à s'imposer pour les épargner à leurs lecteurs.

Le premier évêque d'Evreux fut, vers la fin du IVe siècle, saint Taurin, dont le nom est resté en grande vénération, et dont les reliques furent, neuf siècles plus tard, renfermées dans une magnifique châsse, que possède encore l'église placée sous son invocation. Ses successeurs, jusqu'à la fin du XIe siècle, n'ont laissé que peu de souvenirs, mais, à partir du siècle suivant, plusieurs des évêques d'Evreux commencent à prendre part aux événements contemporains ; ils siégent dans les conseils du Roi, sont revêtus de hautes dignités, remplissent d'importantes missions, assistent à des conciles, etc., etc. Cet ouvrage est peu susceptible d'analyse, à cause de la brièveté des notices qui le composent, cependant quelques-unes ont reçu, avec raison, un plus grand déve-

loppement : nous citerons, entre autres, celle de Claude de Saintes, l'un des plus fameux controversistes du XVIe siècle, et celle de son successeur, le célèbre cardinal Davy du Perron, évêque d'Evreux, sous le nom de Jacques Ier, de 1595 à 1606, époque à laquelle il fut fait archevêque de Sens et grand-aumônier de France. Nous remarquons, en passant, que cette notice débute par une singulière inadvertance : elle le fait naître d'abord à Saint-Lô, en Basse-Normandie, et, sept lignes plus loin, à Berne, le 25 novembre 1556. C'est cette dernière indication qui est la véritable ; l'autre rappelle l'origine de sa famille.

La 83e et dernier évêque d'Evreux, avant la Révolution, fut François de Narbonne, qui, ayant refusé, en 1790, de prêter le serment exigé par l'Assemblée nationale, émigra à la suite des Dames de France, dont il était aumônier, et mourut à Rome en 1792.

Enfin, on lira avec intérêt les documents que les auteurs ont recueillis, tant sur les évêques constitutionnels Robert-Thomas Lindet et Charles-Robert Lamy, que sur leurs successeurs, depuis le concordat de 1802 jusqu'à ce jour. Ce petit livre nous paraît donc mériter une place dans toutes les bibliothèques normandes. A.-G. B.

= Album rouennais. — L'idée de rassembler, en un volume portatif, les dessins des nombreux monuments de notre ville, ne pouvait pas manquer de procurer un grand succès à son auteur. M. Dumée, fils de l'habile décorateur de notre théâtre, vient de la mettre à exécution, et d'utiliser ainsi, de la manière la plus heureuse, le talent dont il avait déjà fait preuve. Les deux livraisons qui ont paru suffisent pour donner une idée de ce que sera cette publication. Elles se composent chacune de trois dessins : la première contient les vues des façades de la Cathédrale, de Saint-Ouen et de Saint-Maclou, et la seconde, des intérieurs de ces trois églises. Sans doute, les premiers dessins de M. Dumée ne sont pas irréprochables ; mais la seconde livraison prouve déjà, et la troisième, qui va paraître, prouvera encore mieux, nous pouvons l'affirmer, que, à mesure que ce jeune artiste gagne en expérience, ses dessins gagnent en perfection. L'ouvrage entier se composera de plus de 60 dessins, dans lesquels seront représentés tous nos monuments anciens et modernes.

La publication de M. Dumée eût été incomplète, s'il n'eût fait accompagner ses dessins de notices propres à bien faire connaître l'origine des monuments qu'il reproduit. Il a chargé de ce soin notre collaborateur M. Ch. Richard.

Nous ne pouvons trop féliciter M. Dumée d'avoir entrepris une pareille œuvre, que l'adhésion et l'empressement du public récompensent dès à présent.

CHRONIQUE.

Teresa et Maria Milanollo.

La *Revue de Rouen* a été appelée, l'une des premières, à signaler à l'admiration du public le talent si précoce et si gracieux des deux jeunes sœurs Milanollo. Le séjour que les charmantes virtuoses firent au milieu de nous, à une époque où elles commençaient à parcourir leur carrière artistique, les a pour ainsi dire naturalisées dans notre pays, et par le long et durable souvenir qu'elles nous ont laissé, et par notre vive et profonde sympathie qui les a accompagnées dans toutes leurs excursions. Aussi nous plaisons-nous à constater la rentrée en France des deux aimables artistes, depuis plusieurs mois déjà, à la suite d'une absence de près de trois années, employées à parcourir diverses parties de l'Europe. Après avoir fait un premier séjour à Strasbourg, les jeunes sœurs se sont arrêtées à Lyon, où elles ont donné de nombreuses et brillantes soirées. Pour n'être pas taxés de partialité par ceux qui n'ont pas connu Teresa et Maria Milanollo, nous nous bornerons à reproduire ici l'article dans lequel le *Courrier de Lyon*, du 12 décembre, rend compte de leur concert d'adieu :

« Tout le Lyon élégant et dilettante s'était donné hier rendez-vous au concert d'adieu des sœurs Milanollo. C'était le 24 ou le 25e concert donné par ce charmant couple artistique, et pourtant la salle du grand théâtre était littéralement comble. Toutes les loges, toutes les stalles, toutes les places numérotées, avaient été retenues d'avance, et la foule regorgeait jusque sur la scène.

« Ces jeunes virtuoses ont semblé vouloir se surpasser elle-mêmes; elles ont fait assaut de talent, et ont prodigué, dans cette circonstance, les trésors de leur répertoire si varié, toutes les inspirations de leur esprit et de leur ame, pour répondre à cet empressement, et pour laisser d'elles, aux Lyonnais, un souvenir plus profond et plus durable. Jamais le violon de Teresa n'avait chanté avec plus d'expression, n'avait fait entendre de plaintes plus douloureuses, d'accents plus purs et plus pénétrants. Jamais Maria ne s'était jouée de la difficulté avec une plus audacieuse assurance, avec un sang-froid plus *napoléonien*, qu'on nous passe le mot ; jamais son archet ne s'était montré plus agile et plus sûr de ses efforts, que dans cette mémorable soirée. Rappelées à la fin de ce concert, pendant lequel elles avaient recueilli leur part habi-

tuelle de bravos, de bouquets et de couronnes, les deux sœurs ont été saluées d'unanimes applaudissements.

« Le séjour de ce couple enchanteur parmi nous restera dans la mémoire de nos concitoyens, comme le fait artistique le plus phénoménal dont notre ville ait jamais été le théâtre, comme l'exemple du succès le plus universel, le plus complet, le plus soutenu, qu'eût jamais obtenu aucun artiste auprès de la population lyonnaise. Le souvenir des vives sensations dont le talent de ces jeunes virtuoses a été la source, celui de la générosité gracieuse avec laquelle elles ont associé l'infortune à leurs succès [1], se mariera certainement, chez nos compatriotes, à l'espérance de les voir revenir bientôt dans nos murs, pour y cueillir de nouveaux lauriers à ajouter à tous ceux qu'elles moissonneront dans l'intervalle. »

Certes, nous le répétons, pour tous ceux qui ont entendu à Rouen les deux charmantes piémontaises, les éloges que l'on vient de lire ne peuvent sembler exagérées; le triomphe des jeunes Milanollo à Lyon ne rappelle-t-il pas, en effet, celui qu'elles obtinrent au Théâtre des Arts, à la suite du chaleureux appui qu'elles avaient trouvé chez notre excellent pianiste Méreaux? L'accueil qui leur a été fait dans la seconde ville du royaume, est le même qu'elles ont reçu dans toutes les villes qu'elles ont visitées, non-seulement en France, mais en Belgique, en Prusse, dans les différentes parties de l'Allemagne surtout, où leur talent provoqua plus d'une fois des démonstrations qu'en notre pays de sapience on accuserait de fanatisme.

Les journaux ont annoncé que l'amateur anglais qui avait hérité du violon de Paganini venait de le léguer, en mourant, à Teresa Milanollo; nous ne savons si cette nouvelle est exacte, mais sa supposition même fait autant d'honneur à celui auquel on attribue ce don, qu'à la grande artiste qui l'aurait reçu.

= Société des Amis des Arts. — Il y a quelques jours, a eu lieu le tirage annuel de la Société des Amis des arts. Un assez grand nombre de souscriptions nouvelles étant venues, les derniers jours qui ont précédé le tirage, augmenter d'une manière inattendue les ressources de la Société, la Commission a pu ajouter plusieurs tableaux importants à la série de ses acquisitions. Aussi, tous ceux des sociétaires qui, ce jour-là, se sont trouvés au rendez-vous qui leur avait été assigné dans

[1] Les sœurs Milanollo ont donné, au Cercle musical, une soirée gratuite à la suite de laquelle elles ont fait une quête au profit d'une œuvre de bienfaisance. Cette collecte produisit une somme de 1500 fr.

les salles de notre Musée, ont pu se convaincre que rarement le contingent des acquisitions avait offert aux vœux des souscripteurs un choix plus satisfaisant, un ensemble plus complet dans son attrayante variété. Ce résultat prospère a dû être un puissant mobile d'encouragement, même pour les sociétaires que le sort n'a pas favorisés, car il leur a laissé entrevoir les développements avantageux dont est susceptible encore l'institution à laquelle ils se sont attachés, s'ils continuent de lui prêter leur généreuse coopération. Certes, il existe là une chance favorable qu'un intérêt bien entendu commande de poursuivre, un germe fructifiant d'avenir qu'il serait peu honorable, après tant d'efforts efficaces, de laisser maintenant tomber en perdition.

Nous sommes d'autant plus empressé à reconnaître le zèle et le dévouement dont la Société a fait preuve, et à stimuler en sa faveur, la sympathie du public, que c'est à travers des obstacles tout exceptionnels qu'elle a su, cette année, mener à si bon terme sa patriotique mission. Dans une courte apologie, adressée à ses co-associés, au moment de procéder à l'opération du tirage, le président de la Société a constaté ces difficultés, ces entraves, qui semblaient menacer l'œuvre et jusqu'à l'existence de l'institution, et il en a signalé et apprécié les causes avec beaucoup de justesse et d'à-propos. Nous citons ses paroles, qui complètent les renseignements que nous avions à donner sur ce sujet :

« Un instant la Société a pu craindre, dans le cours de ses opérations, de rester, sous le rapport du nombre des acquisitions, sous celui de l'importance des œuvres exposées, bien au-dessous du niveau de cette moyenne prospère qu'une longue suite d'années favorables l'avait habituée à considérer comme invariable et désormais fixée. C'est qu'en effet l'influence de circonstances graves et fâcheuses semblait devoir restreindre son action et paralyser ses efforts. Des désastres immenses, dont la nouvelle a frappé nos populations d'une émotion qui subsiste encore; l'invasion prématurée d'une saison rigoureuse; des misères sans nombre à soulager; la bienfaisance publique sollicitée de toutes parts, invoquée sous toutes les formes, et, malgré des prodiges de charité, convaincue d'insuffisance en face de tant de fléaux réunis : c'est au milieu de ces circonstances aussi douloureuses qu'imprévues, que la Société s'est trouvée engagée, au moment d'organiser ses ressources et de renouveler ses appels périodiques. Comment, dès-lors, trouver étonnant que ces appels aient eu d'abord quelque peine à se faire entendre? Entre la voix qui sollicite un libre encouragement en faveur des arts, et la plainte des malheureux en détresse qui implorent de prompts et d'abondants secours, le choix ne saurait être douteux. Les artistes eux-

mêmes, qui, dans ces derniers temps, ont donné de si nobles exemples de désintéressement, seraient les premiers à le proclamer....

« Mais, lorsque, laissant de côté le souvenir des difficultés surmontées, nous nous bornons à considérer l'état satisfaisant du résultat obtenu, nous y puisons une confiance nouvelle dans l'avenir de notre institution. Puisqu'enfin la Société a traversé sans encombre, sans même que ses forces et ses moyens d'action aient été sensiblement diminués, une crise aussi périlleuse que celle que nous venons de signaler; puisqu'elle est arrivée à son but avec un succès qui surpasse l'attente de ceux même qui ont le plus contribué par leurs efforts à le préparer, elle peut encore compter sur de nombreuses et d'honorables sympathies. »

= Découverte de Médailles romaines. — Caudebec-lès-Elbeuf est une localité féconde en antiquités romaines. Une des plus intéressantes découvertes qu'on y ait faites est celle que nous allons signaler.

Le 27 novembre dernier, en creusant la terre, des ouvriers mirent à nu, à 60 centimètres environ du sol, un vase de terre grise ardoisée, qui était recouvert d'une tuile très épaisse. Dans ce vase était accumulée une masse de médailles romaines, du petit module, en billon, dont le poids ne s'élevait pas à moins de 30 kilogrammes. Le nombre de ces pièces dépasse 8,100.

Les onze douzièmes de ces médailles sont à l'effigie de Postume, qui régna dans les Gaules de l'an 258 de notre ère à l'an 267.

Sur le douzième restant, la moitié est au nom de Gallien et de Salonine, sa femme; l'autre moitié se distribue entre Gordien III, Philippe père et fils, Otacille, Trajan-Dèce, Etruscille, Trebonien, Volusien, Valérien père, Salonin, Valérien jeune et Victorin.

La médaille la plus récente est un Claude-le-Gothique. C'est donc au règne de ce prince, qui gouverna la Gaule de l'an 269 à l'an 270, qu'on peut fixer l'enfouissement de ce trésor.

Sur les 6,800 médailles environ à l'effigie de Postume, qui en composaient la majeure partie, on compte une soixantaine de revers différents, dont quelques-uns ne sont pas ordinaires.

Aucune médaille d'or, d'argent pur, ou même de bronze, n'était mêlée à cette masse de pièces en billon.

Parmi les pièces peu communes qu'on y a trouvées, on doit citer un Æmilien, un Quietus, un Lellien, quatre Marius, deux Mariniana.

Mais la seule pièce véritablement rare, qu'on peut appeler rarissime, qui s'y soit rencontrée, est une *Cornelia Supera*, portant, au droit, la tête de cette femme de l'empereur Æmilien, avec l'inscription : C. CORNEL. SVPERA. AVG. (*Augusta*) et, au revers, la figure debout de Vesta, accom-

pagnée du nom de cette déesse : VESTA. On sait que cette impératrice n'est connue que par ses médailles ; pas un seul historien n'en a parlé.

La valeur numismatique de cette précieuse médaille est très considérable. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer qu'elle ne sera pas perdue pour le pays et qu'elle est entrée dans la collection de notre Musée des Antiquités.

= ARCHÉOLOGIE. — Les journaux de Rouen du 28 décembre rendent compte en ces termes d'une intéressante découverte qui vient d'être faite dans la commune du Bec-Hellouin :

« Les travaux de nivellement que M. le capitaine Germain, commandant le dépôt de remonte du Bec-Hellouin, fait exécuter depuis un an, avec tant de zèle et de persévérance, sur l'emplacement de l'église de l'ancienne abbaye des Bénédictins du Bec-Hellouin, ont mis sur la trace d'une découverte intéressante pour les archéologues de France et d'Angleterre : c'est une boîte en plomb dans laquelle on a trouvé des ossemens, quelques parties de galons d'argent et un morceau de soie, avec une inscription gravée sur plomb, ainsi conçue :

Ossa illustrissima D. D. Mathildis
Imperatricis infrà majus altare reperta
9 mart. 1684, in eodem loco collocata
Eod. mense et anno.

« Mathilde était fille de Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, veuve de Henri V, dit le Jeune empereur d'Allemagne, et mère de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie ; elle mourut à Rouen en 1167, et fut inhumée dans l'église du prieuré de Notre Dame-du-Pré dit de Bonne-Nouvelle. On mit sur sa tombe cette épitaphe :

Ortu magna, viro major, sed maxima partu,
Hic jacet Henrici filia, sponsa, parens.

« D'après la chronique de l'abbaye du Bec-Hellouin, les restes de Mathilde furent transférés du prieuré de Bonne-Nouvelle à l'abbaye du Bec-Hellouin, et enterrés dans le chœur, devant l'autel.

« En 1684, les religieux du Bec-Hellouin firent construire le magnifique autel qui, par un décret de Napoléon, fut donné à la ville de Bernay, et décore aujourd'hui le chœur de l'église de cette ville. En fouillant le sol de l'église du Bec pour y placer les fondements de cet autel, les religieux du Bec-Hellouin découvrirent les restes de Mathilde, renfermés dans un cuir de bœuf. C'est en ce temps-là (1684) que ces restes furent placés dans la boîte de plomb qui vient d'être trouvée. »

L'église de l'abbaye du Bec n'existant plus, il nous semble naturel que les restes de l'impératrice Mathilde soient rendus à la ville de Rouen ; ils pourraient être déposés dans la Cathédrale. Espérons qu'il en sera ainsi.

= Destruction de la porte Guillaume-Lion. — Le Conseil municipal vient de décider que la porte Guillaume-Lion serait détruite. La commission que le Conseil avait nommée pour instruire cette affaire, après mûr examen, avait proposé, à l'unanimité, que cette porte fût conservée. Le Conseil a passé outre.

Une mesure aussi extrême, aussi inattendue, que rien ne rendait nécessaire, a vivement ému tous les amis des arts et de nos anciens monuments Ils se sont demandé comment et pourquoi le Conseil municipal, qui déjà, par deux fois, avait repoussé énergiquement la demande qui lui avait été faite de démolir cette porte, qu'il considérait comme monumentale, et à la conservation de laquelle il ne reconnaissait aucun des inconvénients que quelques personnes, plus ou moins interessées, viennent subitement de lui découvrir, a pu se donner ainsi à lui-même un si éclatant démenti.

Construite en 1747, sur l'emplacement d'une ancienne porte de la ville, qui lui a donné son nom, la porte Guillaume-Lion, à laquelle ses proportions, le style de son architecture, les bas-reliefs dont elle est décorée, assignent un caractère monumental, est le seul reste des nombreuses portes de l'ancienne enceinte de Rouen.

Cette porte, bâtie en pierres de taille, avec le plus grand soin, est en parfait état, et peut braver encore plusieurs siècles; elle est dans l'alignement et au niveau du quai; elle ne gêne en rien la circulation, tant des quais, que de la rue elle-même, dont elle marque et embellit si heureusement l'entrée. Pourquoi, dès-lors, détruire un monument, unique aujourd'hui dans notre ville?

Le bon sens public ne s'y est pas mépris. De toutes parts nous arrive l'expression de la surprise de nos concitoyens. Ils se demandent où s'arrêtera, en présence de quelques intérêts privés, plus ou moins fondés, plus ou moins intelligents, cette facilité à sacrifier nos édifices monumentaux. Ils s'étonnent, avec raison, que les représentants de la cité, auxquels le soin et la garde en ont été confiés, soient les premiers à les détruire.

Déjà, nous le savons, les personnes les plus compétentes pour apprécier l'importance du monument qu'on veut renverser, ont élevé la voix. Si nous sommes bien informés, la Commission départementale des antiquités, l'Inspecteur des monuments historiques, auraient adressé des observations à l'autorité compétente, et réclamé vivement en faveur de la porte Guillaume-Lion. Espérons que le Conseil municipal, averti par le cri public, ira de lui-même au-devant de vœux officiellement exprimés, et révoquera une mesure qu'il a été le premier, en d'autres

temps à blâmer et à repousser, dans des termes qui, si nous les empruntions, paraîtraient peut-être trop énergiques sous notre plume!

= Nécrologie. — *M. Lesueur.* — Il vient de mourir, au Havre, un homme dont la réputation, établie sur les services nombreux qu'il a rendus à la science, était bien plus répandue au-dehors que parmi ses propres concitoyens. Nous voulons parler de M. Lesueur, peintre naturaliste, conservateur du Musée d'Histoire naturelle du Havre, chevalier de la Légion d'honneur, mort à Sainte-Adresse le 12 décembre, à l'âge de 68 ans. M. J. Morlent a consacré, à la mémoire de ce savant modeste autant que distingué, dans la *Revue du Havre*, une Notice intéressante, dont voici les principaux passages :

« Charles-Alexandre Lesueur était né au Havre le 1er juillet 1778. Ce qu'il apprit le plus particulièrement de ses maîtres, ce fut le dessin. Son inclination le portait à copier les oiseaux, les poissons, les coquillages, les pierres. En ingénieux observateur, il s'attachait surtout à rendre, avec une exactitude parfaite, les plus minutieux détails des objets qu'il avait sous les yeux : et en cela il ressemblait à l'abbé Dicquemare son compatriote, dont les dessins sont d'une finesse si admirable, qu'ils faisaient le désespoir du graveur chargé de les reproduire avec le burin. Lesueur rêvait, comme presque tous les jeunes gens d'un port de mer, les lointains voyages et les excursions dans les régions inconnues ou peu connues. Des circonstances favorables lui permirent de donner satisfaction à ces instincts d'une avide curiosité, qui renfermaient le pressentiment d'un glorieux avenir. La corvette le *Géographe* arma au Havre, sous le commandement du capitaine Baudin, pour un voyage d'explorations scientifiques, et Lesueur fut admis à en faire partie en qualité d'*aide-canonnier*. La corvette mit à la voile en 1800, et Lesueur vit sans trop de regret disparaître les jetées du Havre, malgré l'infériorité du titre qu'il avait à bord du *Géographe*[1]. C'est qu'il avait déjà la conscience de son talent de dessinateur, et ses prévisions ne le trompèrent pas. Dans la traversée de la corvette du Havre à l'Ile de France, il se fit distinguer de ses camarades de bord par un jeune et savant écrivain qui le prit en vive amitié. C'était Péron, chargé par le premier Consul de décrire tout ce qui se rattachait à la zoologie, dans le cours de cette longue et mémorable expédition.

« Le capitaine Baudin, marin aussi brave qu'apte à juger du mérite de Lesueur, l'exempta de tout service à bord, et le nomma dessinateur

[1] A son retour de cette expédition, Lesueur fit don à la ville de Rouen d'une riche collection qui a dû, plus tard, trouver place dans la galerie d'histoire naturelle. (*N. du G.*)

de l'expedition. Dès ce moment sa vocation fut décidée. Le dessinateur s'attacha au zoologue, apprit de lui à connaître, à classer méthodiquement les animaux qu'il produisait avec une perfection admirable. Ces deux intelligences supérieures se comprirent, se prêtèrent un mutuel secours, qui tourna tout entier au profit de la science, et quand, après quatre années de navigation et d'explorations au milieu de dangers et de fatigues inappréciables, ils en apportèrent le fruit au Musée National, les conservateurs de ce vaste depôt scientifique furent aussi surpris qu'émerveillés de la richesse de ces collections, qui contenaient une infinité d'espèces d'animaux inconnus ou mal décrits jusqu'alors. Lesueur reçut, pour la partie qui le concernait, les félicitations du premier Consul lui-même, et la publication de ce travail, qui exigea six années de soins et de labeurs assidus, ajouta à la réputation du zoologue Péron, et commença celle du peintre Lesueur. — Il n'entre pas dans le cercle de cette notice si succincte et si indigne de lui, de faire connaître tous les droits que Lesueur s'acquit pendant les trente dernières années de sa vie à la célébrité, à laquelle il ne visa jamais, et à la reconnaissance des savants, qu'il prisait davantage.

« Laborieux et modeste, il s'était fait oublier à Philadelphie de la plupart de ses concitoyens, tandis qu'il explorait avec fruit les grands lacs de l'Amerique, et qu'il en envoyait le tribut au Muséum de Paris. Des mémoires d'un grand intérêt pour la science, et qui contiennent les épisodes les plus saisissants de sa vie de naturaliste, restent par sa mort à l'état de manuscrit. Espérons que ces titres de gloire ne sont pas condamnés, plus que les dessins inimitables qui les accompagnent, à demeurer ensevelis dans les cartons où Lesueur les a laissés. Ce serait une grande et magnifique acquisition pour notre Musée naissant, et la première belle page de son histoire; mais nous n'avons, à ce sujet, qu'un vœu impuissant à émettre. — Il en est encore un autre, c'est que le buste de Lesueur soit placé dans une des galeries qui devra porter son nom : et ce nom honorera le Musée, car il vivra long-temps dans les annales de la science. — Après avoir passé quarante-cinq ans de sa vie à des travaux inouïs, Lesueur s'estima heureux de recevoir dans sa ville natale, pour prix des services qu'il rendait à son pays, un modeste traitement annuel de 1800 fr. ! La science n'enrichit pas ses adeptes, mais la postérité les vénère et les honore. Il est vrai que pour eux cette immortalité ne commence qu'après qu'ils ont cessé de vivre. »

— Le 5 de ce mois de décembre, est décédé à Sainte-Mère-Eglise, près de Valognes, M. Charles Langlois, peintre distingué, dont plusieurs compositions ont été admises à l'Exposition. Ce jeune artiste est

l'inventeur d'un vernis souple, qui a la propriété de préserver les toiles des gerçures qu'y apporte le temps, et dont l'expérience consacrera les nombreux avantages. Il s'occupait, en outre, avec le plus grand succès, de recherches géologiques, et avait préparé de nombreux dessins lithographiés, pour servir d'illustration à un ouvrage qu'il se proposait de publier sur cette matière savante et trop négligée sur quelques points de notre territoire.

= Acte de bienfaisance du sculpteur Graillon, de Dieppe. — Au milieu des efforts que l'on fait de toutes parts pour soulager les classes souffrantes, au retour de la saison rigoureuse, c'est pour nous un devoir de signaler la part que prennent les artistes dans cette mission généreuse. Un homme sorti du peuple et déjà classé parmi les sculpteurs de la Normandie, un homme qui a connu, pendant nombre d'années, les angoisses de la misère, M. Graillon, de Dieppe, vient d'offrir, aux pauvres de sa patrie, un de ces groupes qui feront sa gloire et peut-être sa fortune. Cette fois, l'artiste, qui s'est toujours appliqué à peindre l'indigence qu'il connut si bien, est sorti du cercle ordinaire de ses conceptions, pour entrer dans le domaine de l'histoire. Il a représenté sa patrie aux quatre dernières époques de son existence; chaque siècle est personnifié par un marin, car, là, c'est la mer qui règle à son gré le sort de la population.

Le xvie siècle, cette époque si brillante pour la marine dieppoise, cet âge qui se personnifie dans le négociant Ango et dans le navigateur Parmentier, vit affluer dans le port les riches tributs des îles et des comptoirs fondés sur la côte d'Afrique. L'argent alors était si commun chez les marins, que ceux-ci l'entassaient dans des barils. Aussi on voit un jeune matelot en bonnet rouge, assis sur un tonneau percé d'où s'échappent des écus, fouler sous ses pieds une défense d'éléphant, cette véritable mine d'or de l'industrie locale. L'artiste a su rappeler ainsi les célèbres travaux d'ivoire auxquels Dieppe a dû une si haute renommée.

Tous ces brillants succès, toutes ces expéditions maritimes, ces flottes, ces colonies, ce commerce, cette industrie, tout périt, tout s'abîme, tout s'anéantit, avec la ville même, dans l'affreux bombardement de 1694. L'artiste a su donner à cette époque désastreuse une touchante et lugubre physionomie. On voit un pauvre Dieppois couvert de haillons, la tête serrée dans une tresse de cordes, qui s'appuie sur un bâton de mendiant, désormais son unique ressource. Il foule sous ses pieds une poutre charbonnée et demi-éteinte; à côté de lui est une bombe anglaise entr'ouverte. C'est bien là l'état de la ville au 25 juillet 1694.

Tout le xviiie se consuma, pour Dieppe, dans l'exercice de la pêche.

Les comptoirs du négoce avaient abandonné la place. Les navires étaient brûlés ; on ne put armer que des barques et des bateaux pêcheurs. Aussi, l'histoire de la ville, pendant ce règne de torpeur et de honte pour la France, se résume-t-il dans un vieux pêcheur à toque de poletais, qui soulève peniblement des filets qu'il est las de raccommoder sans fin. Nous sommes dans une epoque de somnolence et d'apathie ; on aspire au réveil.

Le XIXe siècle est représenté sous la figure d'un jeune marin qui bâille et paraît sortir d'un profond sommeil. Puisse cette vision du pauvre artiste être une prophétie, et devenir bientôt une réalité ! Graillon a puisé cette pensée d'avenir dans le chemin de fer qui se creuse et s'établit sous ses yeux, dans ces chantiers de construction couverts de navires, et qui, naguère, ont mis en mer les trois-mâts la *Normandie*, le *Jean-Bart*, le *Declieu* et le *Duquesne*.

Profitons de cette circonstance pour rendre au modeste sculpteur dieppois un nouvel hommage bien mérité. Les figures de Duquesne et de Declieu ont été sculptées par Graillon, qui s'est montré, dans ce genre nouveau pour lui, le digne rival de Haumont, du Havre. La figure de Declieu est mâle et vigoureuse ; elle allie tout à la fois le courage civil et le courage militaire. Ce sera avec un grand bonheur que la Martinique saluera l'image fidèle du créateur de son industrie caféière. Dieppe et le Havre applaudiront à la fois à cet acte de justice rendu à l'un des principaux bienfaiteurs du commerce. Puisse sa statue, toujours vénérée des flots et des hommes, traverser heureusement la mer, et revenir à la fin de sa carrière se reposer dans le port qui l'a vue naître.

= Plusieurs écroulements de maisons ont eu lieu depuis peu de temps dans notre ville, et l'un d'eux a entraîné des suites déplorables. Nous savons que l'administration municipale, vivement émue de ces malheureux accidents, s'occupe des moyens d'en prévenir le retour. Cette question est fort délicate. L'architecte de la ville n'a été jusqu'ici investi d'aucun droit de surveillance sur les constructions particulières ; ainsi tombent d'elles-mêmes les accusations absurdes qui ont été portées, à ce sujet, contre M. Chéruel, que l'intelligence et le soin religieux qu'il apporte dans l'exercice de ses fonctions auraient dû mettre à l'abri de pareilles imputations. Espérons que l'administration trouvera une combinaison qui lui permette d'exiger, dans les constructions particulières, des conditions de solidité, autant dans l'intérêt des propriétaires, qui conserveront ainsi leurs maisons, que dans celui des ouvriers et du public, qui ne risqueront plus d'être écrasés par leur chute. Déjà elle a nommé une Commission d'architectes chargés de visiter les constructions nouvelles, et de s'assurer qu'elles remplissent toutes les conditions de solidité.

= Caisse d'Épargnes — Les opérations de la Caisse d'Épargnes de Rouen, pendant l'année 1846, donnent le résumé suivant :

Recettes :	*Remboursements :*
En 9,841 versements, 1,677,000 fr. 89 c.	A 4,530 déposants, 2,022,782 fr. 97 c.

La différence que présente le chiffre des remboursements avec celui des recettes, résulte de la loi du 22 juin 1845, qui a obligé les déposants à réduire la somme de leurs dépôts à 1800 fr. de capital. Cette différence a été couverte, et au-delà, par le produit des intérêts servis par la Caisse des dépôts et consignations. Quant au chiffre des recettes, il n'offre qu'une réduction presque insensible sur celui de l'année précédente, eu égard à l'influence fâcheuse que la loi de 1845 a exercée sur les recettes, dans plusieurs autres établissements de ce genre, et notamment à Paris.

Un pareil résultat témoigne de la sage administration qui préside aux opérations de la Caisse d'Épargnes de Rouen. Pour mettre cet utile établissement en communication de plus en plus directe avec la classe ouvrière, on s'occupe des moyens d'organiser des succursales dans plusieurs centres de population et de fabrique, notamment à Neufchâtel, à Pavilly, Duclair, Monville, etc. Cette sage mesure devra augmenter considérablement le nombre des dépôts, surtout ceux des ouvriers auxquels une bonne conduite et une profession lucrative permettent de faire des économies. C'est qu'en effet, un déplacement souvent rendu impossible par la trop grande distance du chef-lieu, les dépenses occasionnées par ce déplacement, et enfin la spontanéité de l'occasion, que le travailleur, dans sa position éventuelle, n'est pas toujours à même de rencontrer, ont dû empêcher beaucoup de versements d'être effectués. Nul doute qu'une fois ces succursales établies, une progression marquée ne vienne prouver, de la manière la plus évidente, la nécessité qu'il y avait de les instituer.

= Séances astronomiques de M. Gully. — Les résultats d'utilité pratique ne sont pas l'unique bienfait que produisent les sciences. De l'étude, de la connaissance de chacune d'elles, surgit un principe de perfectionnement intellectuel et moral, dont l'humanité trouve à s'enrichir. Mais, entre toutes les autres, l'étude de l'astronomie rehausse l'esprit de l'homme, le complète et l'ennoblit. C'est d'elle, en effet, que l'on peut tirer les idées les plus sublimes et en même temps les plus rationnelles qu'il soit donné de concevoir de la majesté de la création, de la puissance et de la sagesse du Créateur. Malheureusement, et vu sa haute portée, l'astronomie n'est point aussi populaire qu'elle devrait l'être. Il n'en est tombé, en quelque sorte, dans le domaine commun de la généralité des esprits, que des notions confuses et mal établies qui ne per-

mettent pas de lui attribuer le degré de certitude qui lui appartient. Aussi, même parmi les personnes intelligentes, il s'en rencontre un grand nombre toujours prêtes à avancer des doutes sur les principales découvertes acquises à cette science, et qui sont maintenant au-dessus de toute discussion. En sorte que le système de Copernic, les lois de Kepler et les principes de Newton, ne présentent point, à certains esprits, de probabilités plus nettes, une évidence plus frappante, que les miraculeux problèmes de l'astrologie judiciaire.

Ce qui éloigne, ce qui rebute de l'étude de l'astronomie, c'est son apparente difficulté ; il n'est pas impossible, cependant, de se former un aperçu exact et suffisant, des notions précises et raisonnées sur l'ensemble du système, sans suivre l'enchaînement pénible des preuves mathématiques et géométriques. Toute personne d'une intelligence droite, qui, parcourant la série des phénomènes astronomiques, pourra s'assurer que des faits en apparence si indépendants les uns des autres s'expliquent logiquement, sans efforts, sans inductions hasardées, en vertu de lois et de principes identiques, sera amenée à reconnaître l'évidence du système qui établit cette connexion intime. Il importe donc, pour porter la lumière dans les esprits peu disposés à l'étude de l'astronomie, de leur faire comprendre et saisir cet enchaînement rigoureux qui constitue le mécanisme de l'Univers. Or, c'est là, précisément, le but que s'est proposé un estimable professeur de notre ville, M. Gully, en construisant une ingénieuse machine uranographique qui représente la terre, la lune, tous les mondes de notre système planétaire, fonctionnant autour du soleil suivant les lois de leurs mouvements respectifs. Lorsqu'on a devant les yeux ce tableau mouvant, secondé, d'ailleurs, par les démonstrations aussi simples que précises du professeur, il est impossible de ne pas arriver à une vive et parfaite compréhension des lois qui régissent le mécanisme céleste, et des causes d'où dépendent les phénomènes astronomiques. C'est pourquoi nous félicitons sincèrement M. Gully, dans l'intérêt de la science qu'il professe, de s'être déterminé à exposer, aux yeux du public, cette ingénieuse machine qu'il avait réservée jusqu'alors pour ses élèves et ses amis, et nous engageons vivement nos lecteurs à profiter du cours de deux séances astronomiques données par M. Gully, les mardi et les mercredi soir de chaque semaine. Certes, on peut acquérir autant, durant ces deux soirées, que pendant bien des heures laborieuses d'étude, soit pour se faire un résumé rapide des données de la science, si elle vous est déjà familière, soit pour s'en former des notions exactes et frappantes, si elle était encore pour vous inconnue et voilée. Am. B.

= Lithographie. — Notre lithographie de ce jour, due au talent expressif et facile de M. Gustave Morin, est empruntée à la légende atta-

chante et terrible de Robert-le-Diable : elle représente la pénitence de ce héros, après que, subitement inspiré par la grâce d'en haut, et renonçant à sa vie de crimes, il fut venu à Rome pour accomplir la triple prescription de l'ermite : contrefaire le fou, garder un mutisme absolu, et se nourrir de restes dérobés aux chiens. Réfugié sous les degrés du palais de l'empereur de Rome, Robert-le-Diable toucha la pitié de ce prince, qui le prit sous sa protection, en fit son fou en titre, et toutefois le laissa, à sa guise, coucher sur la paille et dérober sa nourriture aux chiens :

Delès le chien Robert se couche,
Qui sus une vaute ot sa couche.....
Là ù il gist sous le degré,
Là ù estoit couché de gré.....
Et un os sec ù il n'a rien
A pris en la gueule à cest chien
Si le mengue par tel rage..... Etc.

C'est ainsi que s'exprime le curieux Roman de Robert-le-Diable, qui raconte, avec les plus grands détails, toutes les particularités de cette étrange pénitence, à la fin de laquelle le terrible mécréant se vit purifié de tous ses crimes, et mérita même, selon quelques chroniques, le nom de Robert-le-Saint.

REVUE MUSICALE. — Concert du Cercle Philarmonique. — Première représentation de l'AME EN PEINE. — Début d'un ouvrier dans la FAVORITE.

Depuis une année, l'on a organisé au Cirque de grands concerts pour lesquels on a appelé diverses sommités musicales de Paris. C'était nouveau dans notre cité rouennaise ; la curiosité, vivement excitée par des noms célèbres, avait amené à ces réunions un public assez nombreux, non-seulement pour couvrir des frais énormes, mais encore pour donner d'assez beaux bénéfices. Allèchés par une première recette, on recommença aussitôt, et enfin on renouvela plusieurs fois ces fêtes musicales. Qu'est-il arrivé ? que l'intérêt s'est émoussé, que les produits ont diminué, et qu'enfin le dernier concert a laissé un déficit de 2,500 fr. Diverses causes ont été alléguées pour expliquer cette déchéance progressive. Quelles sont les plus vraies ? Toujours est-il que l'absence du public, après son vif empressement, prouve une chose ; c'est qu'il venait au concert par curiosité, par nouveauté, plutôt que par amour réel de la musique, et, s'il ne s'est représenté en aussi grand nombre, c'est qu'il ne s'était pas suffisamment amusé, après avoir entendu et vu, il a pu parler de ce qu'il avait vu et entendu, et tout a été dit....

Qu'on ne s'y trompe pas : peu de personnes, à Rouen, cultivent la musique par goût. Un petit groupe d'amateurs compose la masse des assidus aux Concerts ; ce petit groupe, on le voit partout et toujours fidèle ; ce sont les mêmes personnes, les mêmes visages, se rendant au moindre appel. Or, cela ne saurait suffire à défrayer la vaste salle du Cirque. Nous croyons donc fermement qu'offrir de la musique de concert à des auditeurs non musiciens, est une spéculation qui ne saurait offrir des chances durables de succès, car, à ces auditeurs, il faut du spectacle. — Si vous voulez augmenter le nombre

de vos auditeurs fidèles et persévérants, augmentez le nombre de vos amateurs praticiens; faites leur faire de la musique; faites-en vous-mêmes plus souvent; réunissez-vous, pratiquez, et alors vous répandrez le goût réel de l'art; mais, tant que vous vous bornerez à voiturer des artistes parisiens trois ou quatre fois par hiver, vous n'avancerez pas d'une ligne le progrès musical dans notre pays; vous découragerez par des comparaisons désespérantes, et après tout vous ne serez que des entrepreneurs lyriques. Encore une fois, nous sommes persuadé, convaincu de vos louables desseins, mais la route que vous suivez est plus funeste au progrès qu'elle ne lui est avantageuse. Ce que nous disons ici est l'expression de notre conviction profonde.

L'*Ame en peine* est un ouvrage agréable et d'une portée légère, considérée comme œuvre lyrique; quelques jolies cantilènes, des motifs heureux et assez de facilité dans la manière d'écrire, sont les qualités que M. de Flottow nous a révélées dans cette partition, qui n'est pas destinée, nous le croyons, à un très long avenir, malgré le charme de quelques morceaux et sa bonne exécution sur notre scène.

Depuis la réussite remarquable de Poultier, les ouvriers de tous les corps d'état se croient appelés à de brillantes destinées théâtrales. Ils rêvent tous un avenir tissu d'or et d'argent. Pauvres malheureux! il faut les plaindre, et déplorer leur funeste ambition; mais il faut blâmer sévèrement les artistes ignorants, ou sans conscience, qui encouragent de semblables égarements. Eh! mon Dieu, la carrière artistique n'est pas toujours belle, et c'est la pire de toutes pour qui manque de talent. Renvoyez donc à leur modeste travail ces insensés qui ont perdu la raison, non par vocation, mais bien par le seul amour du lucre.

M. Déhais est le plus fou que nous ayons encore vu; car, sans rien savoir, il s'est livré au public, qui l'a haché, broyé comme chair à pâté. Pauvre garçon, pourquoi n'a-t-il pas suivi de sages conseils qui lui furent donnés? aujourd'hui il serait encore un homme sérieux, tandis qu'il s'est fait ridicule. Que l'oubli lui soit prompt! Quant au directeur du Théâtre, sa faiblesse ne saurait être qualifiée, et nous pensons que l'autorité a dû lui adresser les reproches qu'il s'est justement attirés. C'est très bien, en effet, d'ouvrir le Théâtre à des débutants: cela se fait à l'Opéra, par conséquent il peut en être de même à Rouen; il faut encourager, aider, frayer la route aux jeunes artistes, mais, avant de les présenter au public, il faut s'assurer qu'ils sont capables. Alors, ce public deviendra indulgent, s'il découvre quelques qualités acquises, s'il entrevoit quelques espérances, quelqu'avenir. N'a-t il pas été plein de bienveillance et de bonté pour plusieurs? Oui, Bauche et mademoiselle Julienne ont vu leurs premiers essais couronnés; mais, tous les deux, ils avaient appris, ils s'étaient préparés, et, s'ils n'étaient pas encore des artistes, du moins ils étaient dignes d'être écoutés, jugés, ce qui a eu lieu, et ils ont été applaudis. L'aventure de M. Déhais est malheureuse pour son amour-propre, mais nous croyons qu'elle sera profitable à son bonheur et à la tranquillité de plusieurs braves et honnêtes artisans qui prennent le démon de l'ambition pour le génie de la vocation.

MALLIOT.

Nicolas FERIAUX, *propriétaire-gérant*.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA REVUE DE 1846.

PREMIER SEMESTRE.

JANVIER. — Aux Lecteurs de la *Revue*. 5
Études historiques. Recherches sur le Tabellionage royal en France, etc.; — M. *Barabé*. 11
Poésie. Pauvres Fous que nous sommes; — M. *A. Osmont*. 21
Littérature.— Rosemonde; — Mlle *Amélie Bosquet*. 23
Critique historique. Le Cœur de saint Louis. 33
Poésie. Un Enfant: un Berceau; — M. *Félix Lefebvre*. 37
Bibliographie. Leçons de Chimie élémentaire. 39
Des Hallucinations. 45
Historiettes baguenaudières. 47
Amélioration de la Basse-Seine. Documents publiés par la Chambre de Commerce. 48
Chronique. Tirage de la Loterie de Monville 51
Institut des Provinces. 56
Hommage du Peuple à Charlet, lith. de M. Bellangé. 58
Mlle de Fauveau. 59
Monument de Géricault. ib.
Nécrologie: M. Flaubert. 60
Bibliothèque de Fécamp. 61
Société Académique de Cherbourg. 62
Société d'Émulation de Rouen. ib.
Théâtres. — Revue musicale. 63

FÉVRIER.—Episodes normands Notre-Dame de Bonsecours; — Mad. *Elisa Frank*. 65
Poésie. La Gerbe et la Glane, Fable; — M. *Le Filleul des Guerrots*. 73
Études historiques. Recherches sur le Tabellionage en France, etc., (2e article); — M. *Barabé*. 75
Histoire. Enceintes militaires de Rouen; — M. *Léon Fallue*. 82
Poésie. L'Etoile du Soir; — M. *P. Blanchemain* 92
Littérature. Rosemonde (II. Le Primat; — Mlle *Amélie Bosquet*. 93
Critique historique. Le Cœur de Saint-Louis. 107
Archéologie. Monuments religieux du Mont-aux-Malades; — M. *L. de Duranville*. 110
Bibliographie. Poésies de M. Prosper Blanchemain. 113
Chansons d'un Invalide. 116
Chronique. Amélioration de la Seine maritime. 120
Chemin de fer du Havre. 122
Société maternelle de Rouen. 123
Muraille romaine découverte rue Royale. 124
Inscription trouvée à Saint-Ouen. 125
Théâtres. — Revue musicale. 127

MARS. — Biographie normande. Gabriel d'Ornay, le Centenaire; — M. *Th. Lebreton*. 129
Poésie. Adieux à mon équipement de Garde national. 145
Episodes normands. Notre-Dame de Bonsecours; — Mme *Elisa Frank*. 148
Critique historique. Réponse à l'Essai sur l'époque de construction des diverses Enceintes militaires de Rouen, de M. Fallue; — M. *Ch. Richard*. 156
Archéologie. Inscription commémorative trouvée à Saint-Ouen; — M. *A. Pottier*. 178
Bibliographie. Feuilles au vent, par M. Just Albert. 187
Le Peuple, par M. Michelet, 189
Essai de Littérature médicale. 190
Chronique. Association bordelaise pour la Liberté des échanges. 191
Amélioration de la Seine maritime. 195
Antiquités trouvées à Bayeux. 196
Nécrologie: M. Chesneau. 197
M. Mayeux Doual. ib.
M. Costé. ib.
Cour d'assises. Affaire de duel. 198
Théâtres. — Revue musicale. 199

AVRIL.— Critique historique. Réponse à l'Essai sur l'époque de construction des diverses Enceintes militaires de Rouen; — M. *Ch. Richard*. 201
Littérature. Rosemonde (III. Henri II et Eléonore de Guienne; — Mlle *Amélie Bosquet*. 213
Histoire. Des Ménestrels en France et en Angleterre; — M. *Ed. Frère*. 230
Economie commerciale. Fabrication des Tissus à Rouen. 248

Bibliographie. Les Normands illustres. Le général Ruffin. 252
Chronique. Attentat de Fontainebleau. 257
Loterie des Artistes. 258
Archéologie : Travaux de l'église de S.-Gervais. 259
Institut des Provinces. 260
Sociétés savantes. ib.
Vente de la bibliothèque de M. Delasize. 261
Vitraux peints de M. Emile Bourières. 262
Nécrologie: M. Lenoble. ib.
Association normande. ib.
Observations météorologiques, par M. Preisser. 263
Théâtre des Arts. — Revue musicale. 263

MAI. — L'abbaye du Vallasse. 265
Poésie. La statue du Poussin aux Andelys; — M. *Prosper Blanchemain*. 276
Etudes historiques. Recherches sur le Tabellionage royal en France; — M. *Barabé*. 283
Châteaux de Normandie. Radepont (Eure); — M. *Léon de Duranville*. 297
Bibliographie. Les Eglises de l'arrondissement du Havre. 303
Essai sur les Girouettes, Epis, Crêtes, etc. 312
Les Neustriennes, chroniques, légendes, etc. 314
Histoire de Lisieux. 315
Cours élémentaire d'Arboriculture. 316
La Normandie au Xe siècle. 318
Chronique. Hypocauste découvert rue des Prêtresses. 319
Fouilles de Sainte-Marguerite. 320
Travaux de Saint-Ouen. 322
Constructions romaines près de l'église de Bonsecours. 322
Notice statistique sur l'asile des Aliénés. 323
Congrès central d'Agriculture. 324
Anecdotes littéraires sur Pierre Corneille. ib.
Monument de Géricault. 325
Buste de M. Flaubert. 326
Théâtres. — Revue musicale. 327

JUIN. — Anecdotes littéraires sur Pierre Corneille; — M. *Viguier*. 329
Littérature. Rosemonde (IV. Suzerain et Vassale); — Mlle *A. Bosquet*. 353
Poésie La Crèche; — M. *Prosper Blanchemain*. 371
Note sur l'institution des Crèches. 374
Archéologie. Sur une forme à imprimer les Cartes à jouer du XVIe siècle, donnée à la Bibliothèque par M. Alfred Darcel; — M. *A. Pottier*. 377
Chronique. — Société d'Emulation de Rouen. 382
Monuments publics. Cathédrale de Rouen. 386
Statue du Poussin. 388
Nécrologie : M. Eyriès. ib.
Jury de récompenses pour les ouvriers. 389
Des Théâtres de Rouen. 390

DEUXIÈME SEMESTRE.

JUILLET. — Etudes historiques. Recherches sur le Tabellionage royal en France; — M. *Barabé*. 5
Biographie normande. De Cideville; — M. *Th. Lebreton*. 38
Critique littéraire. Anecdotes sur P. Corneille (suite); — M. *Viguier*. 19
Bibliographie. Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie. 52
Statistique monument. du Calvados. 55
J.-S. Brun, sculpteur statuaire. 56
Chronique. Commerce; industrie. 57
Amélioration de la Seine maritime. 61
Récompenses à l'agriculture. 62
Arcade romane trouvée rue des Béguines. 63
Tombeau de Géricault. 64

AOUT. — Rosemonde (V. Le Mariage); — Mlle *Amélie Bosquet*. 65
Châteaux de Normandie. Gisors; — M. *P. De la Mairie*. 90
Etudes historiques. Recherches sur le Tabellionage royal en France; — M. *Barabé*. 99
Critique littéraire. Anecdotes littéraires sur Pierre Corneille; — M. *Viguier*. 109
Bibliographie. Etudes sur Horace. 118
Chronique. Société des Antiquaires de Normandie. 122
Académie de Rouen. Distribution des prix. 123
Inauguration du buste de Bouzard, à Dieppe. 124
Vers de M. E. Coquatrix. 125
Beaux-Arts, etc. 128
Sarcophage découvert à Bayeux. ib.
Rapport sur les fouilles de Sainte-Marguerite. ib.

SEPTEMBRE. Critique littéraire. Anecdotes littéraires sur Pierre Corneille (fin); — M. *Viguier*. 129

Poésie. La Fille du roi Gradlon ; — M. *F. Deschamps*. 153
Littérature. Rosemonde (VI. Woodstock) ; — Mlle *Amélie Bosquet*. 156
Bibliographie. De quelques modifications importantes à introduire dans le régime hypothécaire, etc. 180
Les Normands illustres, 186
Chronique. Amélioration de la Seine. 190
Conseil général du département. ib.
Plaques commémoratives. 191
Antiquités, etc. ib.
Théâtre. 192

OCTOBRE. — Rosemonde (VII. Eléonore et Rosemonde) ; — Mlle *Amélie Bosquet*. 193
Association normande. Voyage à l'abbaye de la Trappe ; — M. *Renault*, de Coutances. 221
Etudes historiques. Un coin de la Normandie ; — M. ***. 233
Chronique. Planète Leverrier. 247
De la Liberté des Echanges. 249
Decouverte d'une Statue à Dieppe. 251
Peintures Chinoises offertes à la Bibliothèque publique. ib.
Société des Amis des Arts. 253
Société d'Horticulture. ib.
Notice sur Saint-Maclou. 254
Maîtrise de la Cathédrale. ib.
Archéologie 255
Théâtre. 256

NOVEMBRE. — Chronique locale. Représentants du département de la Seine-Inférieure, dans les Assemblées législatives, depuis 1789. 257
Littérature. Souvenirs d'un prisonnier de guerre en Angleterre ; — M. *J.-B. Gallet*. 283
Beaux-Arts. Rapport fait à l'Académie de Rouen ; — M. *Deville*. 293
Biographie. Michel Borlé, sculpteur dieppois. 301
Poésie. Le vieux Marin normand ; — M. *Th. Lebreton*. 305
Bibliographie. Histoire de S.-Maclou. 308
Biographie de Henri Mondeux. 309
Des Fumiers considérés comme engrais. 310
De la Justice criminelle en France. 311
Chronique. Société des Amis des Arts. 313
Portrait de Mg^r le prince de Croï. 316
Société d'Agriculture. 317
Statue du poète Rotrou. 318
Théâtres. — Revue musicale. 319

DÉCEMBRE. — Souvenirs d'un prisonnier de guerre en Angleterre ; — M. *J.-B. Gallet*. 321
Poésie. Marée montante ; — Mad. *Elisa Frank*. 334
Recherches historiques. Forges-les-Eaux ; — M. *Léon de Duranville*. 337
Poésie. La Barque ; — M. *P. De la Mairie*. 342
Biographie normande. L'abbé Germont. — M. *Th. Lebreton*. 343
Beaux-Arts. Portrait du prince de Croï ; — Lettre de M. *Alf. D.* 350
Observations à propos de cette lettre ; — M. *André Pottier*. 354
Bibliographie. — Histoire monétaire de la Normandie ; — M. *A. Deville*. 359
Nouvelle Théologie philosophique. 364
Histoire des évêques d'Evreux. 365
Album Rouennais, de M. *Dumée fils*. 366
Chronique. Teresa et Maria Milanollo. 367
Société des Amis des Arts. 368
Découvertes de Médailles romaines. 370
Tombeau de l'impératrice Mathilde. 371
Destruction de la porte Guillaume-Lion. 372
Nécrologie : M. Lesueur. 373
M. Ch. Langlois. 374
Acte de bienfaisance du sculpteur Graillon. 375
Ecroulements de Maisons. 376
Caisse d'Epargnes de Rouen. 377
Séances astronomiques. ib.
Lithographie de M. G. Morin. 378
Revue musicale ; — M. *Malliot*. 379

PLANCHES.

Un vieux Mendiant, lith. par M. *G. Morin*. — Ancienne Eglise de Bonsecours, lith. par M. *Frank*. — Idem ; vue intérieure, par le même. — Monument de Géricault, lith. par M. *Renouard*. — Fragment d'une forme à imprimer les Cartes à jouer. — Portrait de Cideville, par M. *G. Morin*. — Un Tabellion dans son échope, au moyen-âge, par M. *T. de Jolimont*. — Arcade romane du XIIe siècle, par M. *Dumée fils*. — Pénitence de Robert-le-Diable, lith. par M. *G. Morin*.

Rouen. Imp. de A. PÉRON.

BINDING SECT. JUL 15 1974

DC
611
N841R4
1846

Revue de Rouen et de la Normandie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY